
ANDOVER-HARVARD LIBRARY
AH 3UFQ F

יהוה


INSTITUTIO THEOLOGICA
Ps CXIX
169.
כדברך
הבינני
JOH. XVII
17.
ΑΚΡΟΓΩΝΙ
ΟΥ ΧΡΙΣΤΟΥ

CORPUS
REFORMATORUM.

VOLUMEN XXXI.

IOANNIS CALVINI

OPERA QUAE SUPERSUNT OMNIA.

EDIDERUNT

GUILIELMUS BAUM EDUARDUS CUNITZ EDUARDUS REUSS

THEOLOGI ARGENTORATENSES.

VOLUMEN III.

BRUNSVIGAE

APUD C. A. SCHWETSCHKE ET FILIUM.

(M. BRUHN.)

1865.

IOANNIS CALVINI

OPERA QUAE SUPERSUNT OMNIA.

AD FIDEM

EDITIONUM PRINCIPUM ET AUTHENTICARUM

EX PARTE ETIAM

CODICUM MANU SCRIPTORUM

ADDITIS PROLEGOMENIS LITERARIIS,
ANNOTATIONIBUS CRITICIS, ANNALIBUS CALVINIANIS
INDICIBUSQUE NOVIS ET COPIOSISSIMIS

EDIDERUNT

GUILIELMUS BAUM EDUARDUS CUNITZ EDUARDUS REUSS

THEOLOGI ARGENTORATENSES.

VOLUMEN III.

BRUNSVIGAE

APUD C. A. SCHWETSCHKE ET FILIUM.

(M. BRUHN.)

1865.

INSTITUTION

DE LA RELIGION CHRÉTIENNE

PAR

JEAN CALVIN.

NOUVELLE ÉDITION CRITIQUE

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES

PAR

MM. BAUM, CUNITZ ET REUSS

PROFESSEURS AU SÉMINAIRE PROTESTANT DE STRASBOURG.

TOME PREMIER.

BRUNSVIC
C. A. SCHWETSCHKE ET FILS ÉDITEURS.
(M. BRUHN.)
1865.

INTRODUCTION.

CHAPITRE I.

LES PRÉDÉCESSEURS DE CALVIN DANS LA THÉOLOGIE DOGMATIQUE PROTESTANTE.

La réforme du seizième siècle, considérée dans son ensemble, a été une œuvre éminemment conservatrice. Née de la révolte de la conscience religieuse contre les prétentions d'une hiérarchie tyrannique et corrompue, elle se vit dès le début dans la nécessité de sortir de la simple négation, et d'établir d'une manière positive les principes chrétiens qu'elle regardait comme essentiels, et sur lesquels elle entendait baser son action et son enseignement. Dès qu'il fut reconnu que Rome refusait d'entrer dans les voies du christianisme apostolique qu'il s'agissait de rétablir dans sa pureté primitive, il fallait songer au fondement théorique à donner au nouvel édifice qui devait être construit à côté de l'église du scolasticisme et de la tradition. Ce besoin d'une déclaration de principes se faisait sentir d'abord et le plus vivement dans les grands foyers du mouvement religieux vers lesquels se dirigeait alors en foule la jeunesse studieuse. Elle était nécessaire en face des adversaires armés d'une autorité consacrée par dix siècles, et criant au blasphème, à la destruction de tout ordre divin et humain, au renversement de la société tout entière. Elle était nécessaire en face des amis inquiets que leurs sympathies rattachaient à la réforme, mais qui s'effrayaient du bruit qu'elle causait et des efforts mêmes qu'il fallait faire pour la soutenir. Elle était nécessaire surtout en face du parti radical, toujours à l'avant-garde dans les grands mouvements qui agitent l'humanité, toujours prêt à compromettre la meilleure cause et à en éloigner ceux qui ne jugent les choses que d'après leurs effets prochains.

Les réformateurs avaient très-bien compris le devoir de venir au devant de ces besoins aussi impérieux que légitimes, autant dans l'intérêt même de la cause qu'ils défendaient, que pour tranquilliser les esprits et assurer le repos des consciences. On s'était d'abord empressé de traduire les différentes parties de la liturgie légèrement épurée; on avait publié des catéchismes destinés soit au peuple, soit surtout aussi aux prêtres sortis de l'église romaine et s'offrant pour exercer des fonctions pastorales dans les communautés réformées. Mais il fallait plus que cela: il fallait une exposition de la doctrine pour les savants, un manuel pour les étudiants, un manifeste pour le monde instruit.

Un pareil écrit parut d'abord à Wittemberg, quatre ans à peine après que Luther eut affiché ses thèses contre les indulgences, et presque au moment même où il venait de proclamer les principes

du droit de réforme devant l'assemblée politique la plus auguste et la plus brillante de la chrétienté. Mais ce premier manuel de la doctrine protestante ne sortit point de la plume de l'illustre chef de la réforme, qui était beaucoup moins théologien spéculatif et homme de cabinet, que prédicateur populaire et homme d'action. Le premier essai de formuler la doctrine évangélique d'après les méthodes de l'école fut l'œuvre d'un jeune professeur d'humanités, à peine âgé de vingt-trois ans, qui, par cette publication, jeta les fondements de la dogmatique luthérienne et lui imprima la direction qu'elle n'a cessé de suivre pendant tout un siècle. Les *Loci theologici* de Melanchthon durent leur origine à un cours que l'auteur fit dans sa maison, à un certain nombre d'auditeurs choisis, sur l'épître aux Romains. C'était le fil même du texte, qui, en lui fournissant les occasions de traiter les principaux points de doctrine, déterminait l'ordre de la tractation. Comme il circulait des copies plus ou moins imparfaites de ce cours, Melanchthon se décida à le publier lui-même. Écrit dans un style classique d'une grande simplicité, ce petit manuel, qui dans sa forme primitive dépasse à peine le volume d'un de nos catéchismes, eut une vogue extraordinaire tant en Allemagne qu'au dehors, et fut souvent réimprimé et traduit dans plusieurs langues. L'auteur le remaniait et le développait incessamment, de sorte qu'à plusieurs reprises l'ouvrage changea de forme et de proportions et devint de plus en plus systématique. L'édition qui précède immédiatement la première apparition de l'Institution de Calvin, ou plutôt la plus récente que celui-ci pouvait avoir eue sous la main à l'époque où il travaillait à son propre livre, traite en trente-huit chapitres les *lieux communs* de la théologie évangélique. En voici la série, telle qu'elle se présentait alors: *De Dieu, de l'unité de Dieu, des trois personnes de la divinité, de la création, de la cause du péché, des facultés de l'homme et du libre arbitre, du péché et de ses peines, de la loi, de la différence entre les préceptes et les conseils, des promesses, de l'évangile et des bienfaits de Christ, de la différence de la loi et de l'évangile, de la justification, de la grâce, du don du S. Esprit, de la vie éternelle, de la foi, des bonnes œuvres, des péchés véniels et mortels, de la prédestination, de la différence entre l'ancienne et la nouvelle alliance, de l'esprit et de la lettre, de la liberté chrétienne, des sacrements, du baptême, du baptême des enfants, de la sainte Cène, du sacrifice, de la pénitence, du péché contre le S. Esprit, de la confession, de la satisfaction, de la puissance ecclésiastique, de l'église, des traditions, des scandales, que le règne de Christ est spirituel, de la résurrection, des afflictions, de la prière, de la magistrature et des choses politiques.* On voit par cette énumération qu'il n'y a guère de lacune dans l'ensemble de la doctrine, mais que la suite logique des chapitres laisse encore beaucoup à désirer.

Quatre ans après la première édition des *Loci theologici* parut un autre ouvrage qui, pour être moins connu et renommé, même dans le monde savant, ne laisse pas d'être un des travaux dogmatiques les plus remarquables du seizième siècle, un ouvrage portant au plus haut degré l'empreinte d'un esprit lucide et courageux. Nous voulons parler du *Commentarius de vera et falsa religione* de Zwingli. Le réformateur de Zurich était, de tous les grands théologiens de cette époque, celui qui s'était le plus nourri de la sève des auteurs anciens et qui avait emporté de l'ancienne Église et de son école le moins de préjugés théologiques. Il composa son livre en moins de trois mois, sur la demande pressante des réfugiés italiens et français qui se trouvaient à Zurich, à Bâle et à Strasbourg, après la première persécution de Meaux, et parmi lesquels on comptait des hommes de distinction, comme le chevalier Annemond de Coct du Viennois, Gilles de Porto de Côme, le chanoine du Blet de Lyon, tous zélés partisans de la réforme. C'est à leur instigation que Zwingli dédia son ouvrage à François premier, dans une préface qui soutient la comparaison avec celle que Calvin adressa au même prince dix années plus tard. Dans le traité même il commence par une définition du terme de *Religion* qui lui sert en même temps de base pour sa méthode, puis il expose la doctrine chrétienne en la divisant en vingt-sept *loci* ou titres:

de Dieu, de l'homme, de la religion en général, de la religion chrétienne, de l'évangile, de la pénitence, de la loi, du péché, du péché contre le Saint-Esprit, des clefs, de l'église, des sacrements, du mariage, du baptême, de l'eucharistie, de la confession, des autres sacrements, du mariage des prêtres, des vœux, de l'invocation des Saints, du mérite des œuvres, de la prière, du purgatoire, de la magistrature, du scandale, des images. Ici encore il est évident que la disposition logique du dogme chrétien, d'après la conception protestante, n'avait encore fait que peu de progrès à cette époque.

Zwingli eut encore une seconde occasion d'adresser au même souverain un sommaire apologétique de la doctrine réformée. Louis Maigret, ambassadeur français en Suisse et ami des nouvelles idées, désirant amener une alliance entre la France et les Cantons évangéliques, avait prié Zwingli de rédiger une exposition succincte de la religion chrétienne, telle qu'il la prêchait, afin de dissiper les préventions dont on avait rempli l'esprit du roi à cet égard. Une copie de cette rédaction fut apportée à la cour de France par Rodolphe Collin, peu de temps avant la mort tragique de son auteur. Elle est encore conservée à la Bibliothèque impériale de Paris. Ce petit ouvrage ne fut publié qu'en 1536 par H. Bullinger, le successeur de Zwingli dans l'église de Zurich, sous le titre de *Brevis et clara fidei expositio ad Regem Christianum.* Il mérite aujourd'hui encore d'être lu et étudié comme un modèle de précision et de piété évangélique. Si François premier avait eu la patience de s'enquérir sérieusement des grandes questions religieuses qui agitaient son siècle, il aurait pu puiser facilement, dans cet excellent résumé, les éclaircissements dont il avait besoin. L'auteur y traite de Dieu et de son culte, de Christ notre Seigneur, du purgatoire, de la présence du corps de Christ dans la Cène, de la vertu des sacrements, de l'église, de la magistrature, de la rémission des péchés, de la foy et des œuvres, de la vie éternelle, et des Anabaptistes.

Un troisième ouvrage dogmatique antérieur à celui de Calvin, beaucoup moins connu que les deux précédents, moins savant aussi et moins méthodique encore, mais plus pratique et plus populaire, est sorti de la plume de l'infatigable réformateur de Montbéliard et de la Suisse romande, Guillaume Farel. Il fut le premier qui essaya de traiter en langue française des matières aussi importantes. Cet écrit s'est à peu près perdu, si bien que nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire, celui qui est conservé à la Bibliothèque publique de la ville de Zurich, où il se trouve relié avec un certain nombre d'autres pièces également rares et imprimées avant 1535 par Pierre de Wingle, probablement à Serrières près Neuchâtel. Il est intitulé: *Summaire briefue declaration daucuns lieux fort necessaires a ung chascun Chrestien pour mettre sa confiance en Dieu et ayder son prochain. Item ung traicte du Purgatoire nouuellement adiouste sur la fin.* On pourrait presque le considérer comme un manuscrit inédit, qui mériterait bien les honneurs de la réimpression. Les quarante-deux chapitres, dont il se compose, traitent successivement: *de Dieu, de l'homme, de Iesus-Christ, de la loy et sa vertu, de l'Evangile, de peche, de iustice, de la chair et vieil homme, de l'esprit et nouvel homme, de incredulite, infidelite et mescreance, de foy, du merite, de grace, de la doctrine et traditions des hommes, de la saincte escripture, de leglise, des clefz du royaume des cieulx, des sacrementz, de la messe, de penitence, des bonnes œuvres, de ieune, de priere et oraison, de aulmosne, de adorer Dieu, de ladoration et service des sainctz, des festes, de la confession envers Dieu, de la reconciliation envers le prochain, de la confession au prebstre, du pardon et remission des pechez, de satisfaction, de excommuniement, des faulx pasteurs, du bon pasteur, de la puissance des pasteurs, du glaive et puissance de iustice et superiorite corporelle, de mariage, de l'instruction des enfans, de la preparation a la mort, de la resurrection, du iour du iugement.*

L'ordre dans lequel les matières se suivent ici n'est guère plus rationnel que celui des livres précédemment analysés. On peut même dire qu'il l'est à un moindre degré et que cet opuscule se ressent

sous ce rapport du caractère de son auteur et de l'état d'agitation dans lequel il se trouvait habituellement, par suite d'un tempérament bouillant et d'une activité dévorante. Mais si ce traité n'a pas les allures scientifiques et l'érudition classique que nous remarquons surtout dans le livre de Zwingli, il se distingue par la simplicité de son langage, par sa popularité toute biblique, et par sa tendance à tout ramener à la piété et à la vie chrétienne. Néanmoins la polémique contre les abus de l'Église romaine y occupe une place tout aussi large que dans les deux autres ouvrages dont nous venons de parler. C'était une nécessité, à cette époque de crise et de luttes, où les intérêts religieux amenaient incessamment avec eux la passion de l'attaque et le besoin de la défense. Les *Loci* de Melanchthon, qui a été le plus conservateur des trois auteurs, contiennent le moins d'éléments de ce genre.

Enfin nous n'oublierons pas de mentionner ici deux ouvrages bien connus et traduits dans presque toutes les langues, le grand et le petit Catéchisme de Luther. Bien que ces deux écrits soient étrangers à la théologie scientifique, nous avons un intérêt particulier à les citer à cette occasion, parce que nous avons trouvé des analogies assez frappantes, à l'égard de certaines parties, entre eux et la première ébauche de l'ouvrage de Calvin dont l'histoire doit nous occuper maintenant.

Nous tenions à constater que *l'Institution* n'a pas été le premier traité de théologie systématique produit par le mouvement protestant, et à donner en même temps une idée de la nature et du contenu des livres de ce genre tels qu'on les possédait et comprenait à cette époque. Nous ne pouvons pas, à la vérité, invoquer des témoignages positifs et explicites qui prouveraient d'une manière irréfragable que Calvin aurait connu tous les ouvrages que nous venons de mentionner, ni surtout qu'il les aurait mis à profit. En les comparant avec le sien, même tel qu'il se présente dans sa première édition, nous y trouvons bien les mêmes éléments de doctrine, les mêmes sujets de controverse, et quelquefois jusqu'aux mêmes arguments, mais nous n'avons pu découvrir aucune trace de dépendance directe, à l'exception de celles, assez peu accusées du reste, que nous venons de signaler à l'égard du Catéchisme de Luther. Mais si nous tenons compte de l'esprit de Calvin, de ses habitudes studieuses, de sa soif de connaître ce qui se publiait en Suisse et en Allemagne, il nous semble très-probable qu'il n'aura pas laissé passer inaperçus des écrits qui intéressaient à un si haut point ses propres études et qui étaient dévorés par les contemporains. Sans doute tous les livres de ce genre étaient sévèrement prohibés en France, mais cela ne les empêchait pas d'y pénétrer. Les mesures de police ne peuvent pas grand' chose dans les crises religieuses et sociales; elles servent plutôt à exciter la curiosité qu'à écarter le fruit défendu. Les nombreux étudiants suisses et allemands qui visitaient alors les universités de Paris et d'Orléans et qui y jouissaient de notables franchises, trouvaient toujours moyen de les introduire. On peut ajouter que Calvin était le disciple et le commensal du savant Melchior Wolmar, allemand d'origine, zélé protestant et professeur de grec à Bourges, dans la bibliothèque duquel de pareils livres ne doivent pas avoir manqué. Les ouvrages latins échappaient d'ailleurs bien plus facilement aux recherches de la police, que les pamphlets en langue vulgaire qu'on craignait davantage, et il est positif que les *Loci* de Melanchthon se vendaient publiquement à Paris malgré la défense expresse de la Sorbonne.

Mais lors même que ces suppositions rendraient vraisemblable une certaine familiarité de Calvin avec la littérature dogmatique protestante, telle qu'elle existait vers 1535, ce fait n'amoindrirait en rien la gloire de l'auteur de l'Institution, laquelle, après un essai moins parfait, ne tarda pas à conquérir le premier rang dans cette sphère spéciale, et qui s'y maintint bien au-delà du terme assigné ordinairement aux productions d'une science destinée à avancer toujours.

CHAPITRE II.

DE L'ORIGINE DE L'INSTITUTION CHRÉTIENNE.

L'Institution chrétienne de Calvin est un ouvrage d'une si haute importance, non seulement pour la théologie de l'école, mais encore pour l'histoire de l'Église, que le désir d'en connaître les origines d'une manière tant soit peu précise, se justifiera très-facilement et ne saurait être taxé de vaine curiosité. Ce n'était pas, en général, des préoccupations purement littéraires et scientifiques qui mettaient la plume à la main des grands hommes de la Réforme, quand ils allaient écrire ces pages monumentales qui marquent les stations de la route qui les conduisait au but. C'étaient plus souvent de leur part de véritables actes de courage et de nécessité, inspirés par le dévouement à une cause sacrée, impérieusement commandés par les circonstances et par l'immense responsabilité qu'ils avaient assumée. Ils étaient souvent eux-mêmes loin d'en prévoir toute la portée. Souvent aussi, en travaillant à l'instruction d'un public avide de savoir, ils faisaient leur éducation propre, ils apprenaient à façonner leurs idées, ils arrivaient à y mettre de l'ordre et de la clarté, ils épuraient leurs principes, ils complétaient leurs moyens d'attaque et de défense. Le chef-d'œuvre de Calvin offre à cet égard un intérêt tout particulier. Nous avons fait voir dans les précédents volumes combien de fois il a été remanié, comment à chaque remaniement il s'est enrichi et transformé, comment, de petite ébauche qu'il avait été d'abord, il a fini par devenir un gros volume, comment l'esquisse toute populaire se changea en savant système, et pourtant, à travers toutes ces métamorphoses qui ne laissèrent pas une seule page absolument intacte, l'idée, la conception théologique est restée la même, les principes n'ont pas varié. Vainement les adversaires, aux yeux desquels le changement était par lui-même la plus grave erreur, se sont-ils efforcés de découvrir des variations dans la doctrine enseignée dans ce livre. Calvin a ajouté, développé, précisé, il n'a rien retranché ni rétracté. Et c'était avant d'avoir accompli sa vingt-sixième année qu'il se trouvait en pleine possession de toutes les vérités génératrices de sa théologie, et jamais après, durant une vie de méditation et de travail d'esprit incessant, il n'a trouvé dans son œuvre, ni des principes à renier, ni des éléments à changer foncièrement. Qu'on serait heureux si l'on pouvait suivre cet homme à travers les années où se préparait sa maturité, si l'on pouvait assister comme spectateur aux phases de son développement!

Malheureusement nous ne sommes pas trop bien renseignés, ni sur l'époque précise de la conversion de Calvin, ni sur l'origine première de son Institution. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans son premier ouvrage, qu'il publia au mois d'Avril 1532, à l'âge de près de vingt-trois ans, il n'y a pas encore la moindre trace des principes mis en avant par la Réforme. C'était un commentaire philologique et philosophique sur le livre de Sénèque *de la Clémence*, ouvrage dans lequel, du reste, le jeune auteur faisait preuve d'un grand talent d'analyse et d'exposition.

Il en est déjà tout autrement de sa seconde publication, qui date de 1534, et qui est intitulée: *Psychopannychie ou traicté contre ceux qui pensent que les ames dorment jusqu'au dernier iugement.* Ici nous nous trouvons en face d'un homme entièrement décidé à l'égard des principes fondamentaux de sa foi, d'un écrivain ayant à sa disposition le trésor des saintes Écritures, en un mot d'un théologien évangélique qui ne combat plus autrement qu'avec les armes de la parole de Dieu. Et si l'on doit reconnaître que ce théologien n'était point encore arrivé à sa maturité scientifique, en tout cas sa conversion était consommée à cette époque. Nous savons même qu'on commençait à le rechercher, à le consulter

sur les grandes questions qui agitaient alors tous les esprits éclairés, et qui remuaient même les masses surtout à Paris et dans les autres villes universitaires. On peut ainsi être amené à supposer qu'un esprit positif et systématique comme celui de Calvin ait songé dès lors à satisfaire à la fois les besoins de sa propre intelligence et le désir de ses amis ou disciples, en rédigeant dans un ordre convenable les notions principales de la doctrine chrétienne, telle qu'il l'avait puisée, soit dans les textes sacrés, soit dans les écrits des premiers réformateurs. Cependant ce ne serait là qu'une conjecture, laquelle, pour avoir quelque valeur historique, devrait pouvoir s'appuyer sur des preuves et des témoignages plus directs.

Or il y a un auteur, un seul, qui affirme que Calvin s'était mis à rédiger les principaux chapitres de son Institution, avant son départ de France. Mais c'est un écrivain suspect à la critique, pour plus d'une raison. Car il a écrit bien longtemps après l'époque dont il s'agit ici et ses jugements lui sont partout dictés par l'esprit de parti et le fanatisme religieux. Cet auteur, c'est Florimond de Raemond, conseiller au parlement de Bordeaux, qui vivait vers la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième. Dans son *Histoire de la Naissance Progrez et Decadence de l'Heresie de ce siecle* (Livre VII. ch. 9) il raconte que Calvin quitta Paris à cause des persécutions et alla faire un séjour de trois ans à Angoulême, chez le chanoine Louis du Tillet, curé de Claix près de cette ville. C'était le frère de l'évêque de Meaux et de Jean du Tillet, greffier du parlement de Paris. C'est à ce séjour d'Angoulême que se rattacherait l'origine de l'ouvrage qui nous occupe. Mais voici le texte même de notre auteur:

„Angoulesme fut la forge où ce nouveau Vulcan bastit sus l'enclume les estranges opinions qu'il a depuis publiées: car c'est là où il ourdit premierement, pour surprendre la chrestienté, la toile de son Institution qu'on peut appeller l'Alcoran ou plustost le Talmud de l'Heresie, estant un ramas de toutes les erreurs quasi du passé, et qui seront, ce croy-ie, à l'advenir .... On l'appelloit ordinairement le Grec de Claix, du nom de son maistre le curé de Claix, parce qu'il faisoit à tout coup parade de son grec, encor qu'il n'y entendoit pas lors beaucoup .... Ce Grec de Claix donc, en bonne estime et reputation, aimé de tous ceux qui aimoient les lettres, parmi ses discours enfiloit des propos de la religion, laschoit tousiours quelque mot picquant contre l'authorité et les traditions de l'Eglise. Il fut bien tost appuyé de plusieurs personnes d'authorité, mesme d'Anthoine Chaillou, Prieur de Bouteville, qu'on appella depuis le Pape des Luthériens, et de l'Abbé de Bassac, tous deux hommes de lettres, curieux de ramasser tous les bons livres qui se pouvoient recouvrer, et du Sieur de Torsac, frere du President la Place, historien depuis du Calvinisme. Calvin estoit souvent avec ces deux où du Tillet se trouvoit aussi. Leur rendez-vous estoit en une maison hors la ville d'Angoulesme, nommée Girac, où ce Prieur de Bouteville faisoit son ordinaire demeure. Là il les entretenoit des desseins de son Institution, leur faisant ouverture de tous les secrets de sa theologie, lisoit des chapitres de son livre à mesure qu'il les composoit, si assidu apres ce travail que souvent il passoit les nuicts entieres sans dormir et les iours sans manger. Ie prens plaisir de suivre sur ces voyes et pas à pas cet homme fatal à nostre France, et toucher toutes les mesmes particularitez de sa nourriture, parce que personne ne l'a escrit. Et comme i'ay prins la peine de m'en informer au vray, ie ne plains ma peine de l'escrire" (page 883 et suiv. de l'éd. de 1623).

Nous avons tenu à mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs ce passage relatif à l'origine de l'Institution de Calvin, parce que Raemond est le premier auteur qui en parle et que Maimbourg, Varillas et presque tous les modernes l'ont suivi. On peut élever des doutes sur la durée du séjour de Calvin chez Louis du Tillet; mais autrement le récit qu'on vient de lire ne porte point en lui-même ce cachet d'invraisemblance, dont sont marquées bien d'autres pages de cette Histoire de l'Hérésie. L'auteur

dit avoir été aux informations. Bordeaux n'est pas trop éloigné d'Angoulème pour qu'un Conseiller de parlement n'ait pu faire lui-même, ou faire faire par d'autres des recherches sur les lieux et auprès de la famille des du Tillet, malgré les soixante ou soixante-dix ans qui le séparaient des faits qu'il raconte. D'un autre côté il y a dans le texte même du morceau que nous venons de transcrire, un mot qui nous fait concevoir des doutes sur l'exactitude des renseignements recueillis ou fournis par Raemond. Quand il dit que Calvin lisait à ses amis *des chapitres* de son livre, à mesure qu'il les composait, il nous semble avoir eu en vue l'ouvrage tel qu'il existait de son temps, composé de *quatre-vingts* chapitres; tandis que la première édition, la seule qui doive nous donner la mesure de ce qui pourrait avoir été rédigé et lu à Angoulème, n'en contient que *six*. L'imagination de l'historien pourrait donc bien avoir eu sa part dans cette relation.

Puis il faut bien reconnaître aussi que Calvin lui-même, dans la préface placée en tête de son Commentaire sur les Psaumes, où il touche quelques points de sa vie, ne dit rien d'un travail pareil commencé ou terminé en Saintonge. Il n'en est pas question davantage dans la biographie de Calvin écrite par son disciple et collègue Théodore de Bèze. Ce dernier ne parle que de quelques exhortations ou homélies composées par Calvin à l'usage des vicaires employés par ses amis. Il est vrai que l'un et l'autre parlent de la publication de l'Institution dans des termes qui pourraient sembler prouver que le manuscrit existait déjà lors de l'arrivée de son auteur à Bâle. En effet ce dernier, après avoir parlé des persécutions suscitées aux fideles de France et des calomnies dont ils étaient l'objet, ajoute ces mots: *Haec mihi edendae Institutionis causa fuit.* De Bèze s'exprime à peu près dans les mêmes termes: *Hoc vero dedecus* (les accusations calomnieuses) *verae religioni inustum non ferens Calvinus eius edendi libri occasionem arripuit.* On pourrait se croire autorisé à insister ici sur le choix du verbe *edere* (au lieu de *conscribere* ou de quelque chose de semblable) et dire que, si l'Institution avait été composée à Bâle, et tout récemment, ni Calvin ni de Bèze ne se serait contenté de parler simplement de sa publication.

Mais nous avons un témoignage plus direct, et émanant de Calvin lui-même, qui nous semble prouver jusqu'à l'évidence que la rédaction du corps de l'ouvrage est antérieure au séjour de l'auteur à Bâle. Ce témoignage se trouve dans les premières lignes de la dédicace adressée au roi François premier, et écrite très-certainement dans cette ville. Nous le transcrivons dans les deux langues: *Quum huic operi manum primum admoverem, nihil minus cogitabam, Rex clarissime, quam scribere quae maiestati tuae postea offerrentur. Tantum erat animus rudimenta quaedam tradere quibus formarentur ad veram pietatem qui aliquo religionis studio tanguntur. Atque hunc laborem Gallis nostris potissimum desudabam, quorum permultos esurire et sitire Christum intelligebam, paucissimos autem videbam, qui vel modica eius cognitione rite imbuti essent. Hanc mihi fuisse propositam rationem liber ipse loquitur, ad simplicem scilicet rudemque docendi formam appositus.* „Au commencement que ie m'appliquay à escrire ce present livre, ie ne pensoye rien moins, Sire, que d'escrire choses qui feussent presentées à vostre Maiesté: seulement mon propos estoit d'enseigner quelques rudimens par lesquelz ceulx qui seroyent touchez d'aucune bonne affection de Dieu feussent instruictz à la vraye pieté. Et principalement ie vouloye par ce mien labeur servir à nos François, desquelz i'en voyoye plusieurs avoir faim et soif de Iesus Christ et bien peu qui en eussent receu droicte cognoissance. Laquelle mienne deliberation on pourra facilement apercevoir du livre en tant que ie l'ay accommodé à la plus simple forme d'enseigner qu'il m'ha esté possible." Ces paroles écrites au mois d'août 1535 ne peuvent pas, ce nous semble, se rapporter à une rédaction récente, et précédant immédiatement celle de la dédicace. Comme Calvin, dans sa préface du Commentaire sur les Psaumes, déclare en termes formels qu'il a *publié* son Institution pour détruire à l'étranger, et sur-

tont en Allemagne, les calomnies répandues par les agents du roi, au sujet des doctrines professées par les réformés, et que dans son Epistre au Roi il dit: *par ce mien labeur ie vouloye servir à nos François*, ces deux textes, ou bien se contredisent, ou bien, par la combinaison la plus simple et la plus naturelle, ils nous permettront de penser que Calvin a voulu dire ceci: Lorsque j'entrepris la rédaction de ce livre, je n'avais en vue que l'instruction de ceux de mes compatriotes qui avaient quelque goût pour l'évangile: mais aujourd'hni mon bnt, en le publiant et en le dédiant à V. M., est encore un autre, celui d'éclairer le roi sur les véritables tendances d'une partie de ses sujets, indignement calomniés par leurs adversaires.

Il nous semble donc démontré que la première ébauche ou rédaction de l'Institution a dû être faite en France, mais que l'opportunité et la nécessité de la publication ne se sont présentées à Calvin qu'à l'époque de son séjour à Bâle. Cette manière de comprendre les origines du livre n'exclnt pas la possibilité et même la probabilité d'un remaniement, d'une révision du texte, au moment de la publication, tout en permettant de supposer qne l'onvrage avait été conçu, préparé, rédigé même avant la retraite de l'auteur en Allemagne. La préface seule serait alors tout-à-fait nouvelle.

CHAPITRE III.

DE LA PREMIÈRE ÉDITION DE L'INSTITUTION.

Il en est des erreurs historiques comme des préjugés littéraires. Une fois avancées par une autorité regardée comme compétente, elles passent d'un livre à l'autre sans examen ultérieur, et finissent souvent par devenir des axiomes aux yeux mêmes des savants. Nous avons un exemple frappant de ce fait dans la solution donnée par un grand nombre d'auteurs à la question concernant la langue, dans laquelle avait été publiée la première édition de l'Institution, et la date de cette publication. On sait que c'est une opinion très-répandue en France, et qui a même trouvé des partisans à l'étranger, que la première édition latine de 1536 aurait été précédée d'une édition française, publiée dès 1535, laquelle serait ainsi à considérer comme l'original de cet ouvrage devenu bientôt si important et si célèbre. Nous avons déjà discuté cette question dans les Prolégomènes du Tome premier des *Œuvres de Calvin;* cependant nous croyons devoir y revenir ici, tant pour la commodité des lecteurs, qui aimeraient mieux consulter un mémoire rédigé dans le langage de nos jours, que parce que nous sommes dans le cas de donner de nouveaux développements à notre examen critique de cette question.

On se demande naturellement comment certains auteurs ont pu arriver à admettre l'existence d'nne édition française antérieure à la première latine, sans en avoir jamais vu un seul exemplaire, et sans que jamais personne n'ait pu produire une seule feuille de ce livre purement imaginaire?

Une des considérations principales que les partisans de la priorité du texte français font valoir en faveur de leur hypothèse est remarquable par sa naïveté même. Comment, s'est-on demandé, un auteur qui allait adresser une apologie ou confession de foi, et surtout une épître dédicatoire, au roi de France, aurait-il seulement pu avoir l'idée d'écrire en latin? Il voulait agir sur l'esprit d'un souverain prévenu et irrité, le faire revenir à un jugement plus jnste à l'égard des hommes et de leur doctrine, et il aurait cru atteindre son but en se servant du langage des érudits? Non, il faut que Calvin ait écrit en français d'abord, et que le texte latin soit une traduction plus récente. Nous répondrons que c'est là un raisonnement fondé sur une connaissance très-imparfaite du siècle de la renaissance et

de l'histoire des lettres à cette époque. Du temps de François premier la langue latine était la langue universelle, internationale, diplomatique, la langue par excellence, non seulement des savants de profession, mais bien aussi des classes instruites, la langue que tout homme bien élevé était censé comprendre, lors même qu'il ne la parlait pas. Le fondateur du Collége des trois langues (plus tard Collége de France) était très-certainement de ce nombre, et son amour-propre aurait pu se sentir profondément blessé par la supposition qu'il n'était pas assez lettré pour recevoir et lire une dédicace écrite en latin. Il y aurait de quoi remplir bien des pages, si l'on voulait énumérer tous les livres latins qui lui ont été dédiés, ainsi qu'aux autres souverains de son temps, qui n'étaient pas de plus grands humanistes que lui. Bien plus tard encore, Casaubon et de Thou n'ont pas hésité à dédier à Henri IV, l'un son édition de Polybe, l'autre son Histoire universelle, dans deux préfaces latines qui forment avec celle de Calvin la triade des préfaces les plus célèbres dans la littérature. Et certes Henri IV n'était pas plus grand latiniste que son illustre prédécesseur. Il est bien entendu, après cela, que Calvin, en écrivant sa dédicace, ne s'est pas fait illusion sur ses chances de réussite. Il n'a pas pu croire que son livre pénétrerait jusque dans le cabinet d'un prince uniquement occupé de son ambition et de ses plaisirs. Mais la question n'est pas là. A moins de fermer les yeux à l'évidence, on comprendra que cette dédicace même est un élément d'une grande puissance rhétorique, dans cette apologie adressée au monde chrétien entier, à l'opinion publique de l'Europe; que par cela même elle devait être écrite dans la langue la plus universellement connue à cette époque, et que l'instruction des compatriotes non lettrés, et la propagation des nouvelles idées au sein des populations françaises, ne se plaçaient qu'en seconde ligne, au moment de la première publication de l'ouvrage.

Nous sommes en mesure de prouver la justesse de cette assertion par un texte de Calvin lui-même. Dans la préface placée en tête du *Commentaire sur les Psaumes*, après avoir parlé de sa conversion et de ses études théologiques, il continue en ces termes: *Laissant le pays de France, ie m'en veins en Allemaigne de propos deliberé, afin que là ie peusse vivre à requoy en quelque coin incognu, comme i'avoye tousiours desiré: mais voyci pource que, cependant que ie demeuroye à Basle, estant là comme caché et cognu de peu de gens, on brusla en France plusieurs fideles et saincts personnages, et que le bruit en estant venu aux nations estranges, ces bruslemens furent trouvez fort mauvais par une grand' partie des Allemans, tellement qu'ils conceurent un despit contre les autheurs de telle tyrannie: pour l'appaiser on feit courir certains petits livres mal-heureux et pleins de mensonges, qu'on ne traittoit ainsi cruellement autres qu'Anabaptistes et gens seditieux, qui par leurs resveries et fausses opinions renversoyent non seulement la religion, mais aussi tout ordre politique. Lors moy voyant que ces prattiqueurs de Cour, par leurs desguisemens taschoyent de faire non seulement que l'indignité de ceste effusion du sang innocent demeurast ensevelie, par les faux blasmes et calomnies desquels ils chargeoyent les saincts Martyrs apres leur mort, mais aussi que par apres il y eust moyen de proceder à toute extremité, de meurtrir les povres fideles, sans que personne en peust avoir compassion, il me sembla que sinon que ie m'y opposasse vertueusement, en tant qu'en moy estoit, ie ne pouvois m'excuser, qu'en me taisant ie ne fusse trouvé lasche et desloyal. Et ce fut la cause qui m'incita à publier mon Institution de la religion Chrestienne: premierement afin de respondre à ces meschans blasmes que les autres semoyent, et en purger mes freres, desquels la mort estoit precieuse en la presence du Seigneur: puis apres afin que d'autant que les mesmes cruautez pouvoyent bientost apres estre exercées contre beaucoup d'autres povres personnes, les nations estranges fussent pour le moins touchées de quelque compassion et solicitude pour iceux. Car ie ne mis pas lors en lumière le livre tel qu'il est maintenant copieux et de grand labeur, mais c'estoit seulement un petit livret contenant sommairement les principales matieres: et non à autre intention, sinon afin qu'on fust adverti quelle foy tenoyent ceux lesquels ie*

voyoye, que ces meschans et desloyaux flatteurs diffamoyent vileinement et malheureusement . . . . En présence de déclarations aussi positives il est impossible désormais de soutenir que la première édition de l'Institution a dû être rédigée en français. Mais nous avons mieux à donner, en faveur de notre opinion, que des raisonnements ou des déductions dialectiques. En effet, s'il devait rester le moindre doute dans l'esprit de l'un ou de l'autre de nos lecteurs, nous espérons le dissiper pleinement en mettant sous ses yeux le titre même et la préface des plus anciennes éditions françaises de l'Institution, dans lesquelles Calvin s'exprime, au sujet du rapport de dépendance existant entre les deux rédactions, d'une maniere tellement claire, que nous nous repentons presque de n'avoir pas borné toute cette discussion à la simple copie d'un texte, inconnu à nos devanciers, à ce qu'il parait, mais qui ne leur permettra plus sans doute, de revenir sur une question désormais décidée. Nous avons devant nous une série d'éditions françaises, toutes antérieures à la rédaction de 1559 et parmi elles la plus ancienne de toutes, celle de 1541. Sur le titre on lit ces mots: *Institution de la religion Chrestienne composée en latin par Iean Calvin et translatée en françois par luymesme.* Et la préface dit textuellement: *Voyant donc que c'estoit une chose tant necessaire que d'ayder en ceste façon ceux qui desirent d'estre instruictz en la doctrine de salut, ie me suis efforcé, selon la faculté que le Seigneur m'a donnée, de m'employer à ce faire: et à ceste fin i'ay composé ce present livre. Et premierement l'ay mis en latin, a ce qu'il peust servir à toutes gens d'estude, de quelque nation qu'ils feussent: puis apres desirant de communiquer ce qui en povoit venir de fruict à nostre Nation Françoise l'ay aussi translaté en nostre langue* . . . ."

Nous estimons que les savants que nous combattons se tiendront satisfaits par ce témoignage authentique qui prime tous les autres. Cependant pour ne pas avoir l'air d'éluder les difficultés par un dédaigneux silence, nous voulons encore une fois examiner un second argument principal, que les défenseurs de l'hypothèse de l'original français aiment à faire valoir de préférence.

CHAPITRE IV.

DE LA DIFFÉRENCE DES DATES A LA FIN DE LA DÉDICACE.

Ceux qui ont autrefois soupçonné l'existence d'une édition française de l'Institution, antérieure à la première latine, et ceux qui aujourd'hui continuent à présenter cette supposition comme fort probable, ont fondé leur opinion sur un fait assez singulier et en même temps incontestable, lequel est en apparence entièrement à leur faveur. C'est la différence des dates qu'on lit à la fin de la dédicace dans les diverses éditions de l'Institution. Voici les faits:

La préface de la première édition latine est datée du 23 Aout *(X. Cal. Sept.)* sans désignation de l'année. Toutes les éditions latines subséquentes portent au même endroit le 1er Aout 1536. D'autre part on a constaté que les éditions françaises mettent régulièrement l'année 1535. La conclusion qu'on en tire est naturellement celle-ci: Calvin a publié son Institution d'abord en français et cette publication a précédé de toute une année la première édition latine. Nous avons déjà prouvé que cette conclusion est inadmissible, Calvin lui-même affirmant explicitement le contraire, et qu'elle ne peut être soutenue que par des personnes qui n'ont iamais eu sous les yeux un seul exemplaire des anciennes éditions françaises de son ouvrage. Tout de même le fait est assez bizarre et demande à être expliqué.

Mais avant d'essayer une explication, il conviendra de compléter les faits sur lesquels elle doit porter. Les éditions françaises varient également entre elles. Les deux premières (1541 et 1545) por-

tent la souscription suivante: *De Basle le vingt-troysiesme d'Aoust mil cinq cent trente cinq.* Dans les autres on lit: *De Basle le premier iour d'Aoust mil cinq cent trente cinq.* Il y a donc à examiner deux variantes différentes, celle qui concerne l'année, et celle qui regarde le jour du mois.

Pour ce qui est d'abord de l'année nous devons commencer par établir la vraie date de la première édition latine. A l'égard de celle-ci nous sommes en mesure de dire qu'il n'y a que son extrême rareté qui ait pu faire commettre aux bibliographes la grossière erreur de la supposer achevée seulement au mois d'août 1536. Car à la fin du volume on lit une note des imprimeurs bâlois Thomas Platter et Balthasar Lasius, laquelle constate l'achèvement de l'ouvrage au mois de mars 1536. Il s'ensuit que le dixième des calendes de septembre, indiqué comme date de la dédicace, est le 23 août 1535 et que l'on a employé tout l'hiver à imprimer le livre que l'auteur avait terminé avant l'automne. Par conséquent, si les éditions latines postérieures mettent le millésime 1536 à la suite de la dédicace, cela s'expliquera tout simplement par la circonstance que Calvin n'avait pas indiqué l'année, au moment où il terminait sa préface qu'il croyait voir publiée sans plus de délai, et que les éditeurs postérieurs, pour remplir cette lacune, ont tout bonnement pris le chiffre de la fin du volume qui marquait l'époque de la publication réelle. Les premières éditions françaises, en ajoutant l'année 1535, ont parfaitement bien interprété la souscription incomplète de la première édition latine. Or ce dernier fait est d'autant plus significatif que l'édition française de 1541, la plus ancienne que nous connaissions, et qui traduit fidèlement l'original latin, contient le texte de l'Institution de 1539, c'est à dire d'une édition latine plus récente, dans laquelle la Lettre au roi se trouve déjà avec la signature apocryphe du 1r août 1536. Ce fait, que nous sommes les premiers à faire connaître, nous paraît décisif et la discussion pourrait être close ici. Cependant nous demanderons la permission d'ajouter encore d'autres considérations à ce que nous venons de dire.

Il sera utile de préciser l'époque de l'arrivée de Calvin à Bâle et la durée de son premier séjour dans cette ville. Jusqu'ici ces faits chronologiques n'ont pas été définitivement fixés. De Bèze, l'historien de Calvin, varie lui-même et laisse ses lecteurs dans l'incertitude. En effet dans sa rédaction primitive de la *Vie de Calvin* nous lisons cette phrase: *Il partit de France l'an 1534 et ceste mesme année fit imprimer à Basle sa premiere Institution, comme un apologetique adressé au feu roy François, premier de ce nom, pour les povres fideles persecutez, ausquels à tort on imposoit le nom d'Anabaptistes pour excuser envers les princes protestans les persecutions contre l'Evangile.* S'il falloit s'en tenir à ce texte il est évident que la première édition de l'Institution remonterait à 1534, et non à 1535 comme nos adversaires le prétendent. Mais ce texte est sans portée, car il contient une erreur matérielle en combinant la date de 1534 avec le but bien constaté du livre, les persécutions en question n'ayant eu lieu que dans les premiers mois de 1535. En outre cette erreur a été reconnue probablement par de Bèze lui-même, puisque dans sa seconde rédaction de la biographie de Calvin il supprima tout le passage que nous venons de transcrire, y compris la date, pour dire simplement que son illustre ami, malgré son désir de rester dans l'obscurité, fut forcé de publier son Institution, qui n'était alors qu'une ébauche de son grand ouvrage.

A défaut de renseignements précis et positifs de ce côté-là, nous pourrons peut-être nous tirer d'embarras au moyen d'autres combinaisons. Calvin lui-même dans la préface placée en tête de son commentaire sur le prophète Daniel, et datée du 14e des calendes de septembre (19 août) 1561, adresse aux Fidèles de France les paroles suivantes: *Etsi patria vobiscum, cuius amoenitas multos ad se exteros ex remotissimis plagis allicit, iam totos viginti sex annos non aegre carui, quod in ea terra habitare minime iucundum esset vel optabile, a qua exsulabat Dei veritas, pura religio et aeternae salutis doctrina* etc. Il est

naturel que les évènements qui se préparaient alors en France, notamment le colloque de Poissy, auquel on n'avait pas osé l'envoyer, aient préoccupé son esprit au moment où il signait cette préface, et lui aient rappelé que vingt-six ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait quitté sa patrie; peut-être aussi que c'était dans ce même mois d'août, et presque à pareil jour, qu'il avait écrit la dernière ligne de l'ouvrage qui lui avait assuré sa place dans l'histoire. Cette indication nous ramène à l'année 1535 comme à celle de son expatriation et de sa première arrivée à Bâle. Cela cadre aussi fort bien avec la chronologie des autres évènements qui l'avaient déterminé à prendre le chemin de l'exil et à publier son livre. Calvin doit avoir quitté la France à cause des persécutions qui éclatèrent à la suite de la malheureuse tentative des *placards*. Or ces placards, dirigés comme on sait contre la messe, furent affichés le dimanche 18 octobre 1534. Le roi, indigné de ce qu'on avait eu l'audace d'en mettre un à la porte même de sa chambre à coucher à Blois, rendit un édit „*perpetuel et irrevocable*" contre „*les imitateurs de la secte lutherienne et recellateurs d'iceux*, et pour *la conservation et augmentation de la foi catholique*" avec promesse de la „*quarte-part*" des biens confisqués, pour les dénonciateurs. Cet édit fut publié le 29 janvier 1535. Le même jour eut lieu la fameuse procession expiatoire à laquelle le roi assista avec ses trois enfants, en passant devant les bûchers des „*Luthériens*", à son retour au Louvre, „*de sorte que le feu se mettoit à l'instant qu'il passoit, qu'envain les povres patiens crioyent, luy demandans grace et misericorde.*" Cette persécution, commencée à Paris, provoqua des rigueurs analogues dans presque toutes les grandes villes de France et chassa du pays un grand nombre de personnes compromises, qui préférèrent l'exil à l'abjuration et aux angoisses que leur causaient les délateurs. Calvin fut de ce nombre. Strasbourg et Bâle furent pour les fugitifs les asiles les plus rapprochés. L'indignation soulevée par ces supplices fut grande parmi les protestants d'Allemagne, surtout parce que le roi avait fait faire récemment des démarches auprès des princes de Hesse et de Saxe, à l'effet d'avoir une entrevue avec Melanchthon et de traiter avec lui de la réformation de l'Église. François I, qui avait affiché ces velléités de réforme dans le seul but de se ménager l'appui des princes protestants contre l'empereur, et qui prévoyait bien que ses mesures compromettraient le succès de ses intrigues avec les princes allemands, leur écrivit à la date du 1r février, une lettre dans laquelle il excuse les rigueurs de son édit, en chargeant les suppliciés du crime de révolte, d'anabaptisme et de toutes les abominations que les vainqueurs de Munster devaient bientôt eux-mêmes punir du dernier supplice.

Nous pouvons compléter le tableau de la situation à cette époque, en mettant sous les yeux de nos lecteurs la traduction d'une lettre écrite de Paris à Bucer, le 4 mars 1535, par Iean Sturm, qui ne juge pas même trop défavorablement encore les intentions du roi. „Jamais, dit-il, je n'ai mieux compris ce mot des saintes Écritures: le cœur du roi est dans la main de Dieu, que par le temps qui court; car au milieu des bûchers il songe à une réforme de l'Église . . . . Si vous voyiez ces emprisonnements, ces tortures, ces bûchers et ces larmes, vous sentiriez vous-même que ce n'est pas envain que j'insiste tant sur la nécessité de votre voyage et de celui de Melanchthon. Il faut absolument un remède à ces dangers imminents, car les adversaires assiègent et importunent le roi, dont l'esprit flotte encore dans l'incertitude. En effet, peut-on s'imaginer des choses plus contraires que la condamnation à mort de ceux qui professent l'évangile, et l'exil de Bède leur plus grand adversaire? Avant-hier ce dernier a été obligé de crier merci, publiquement et pieds-nus, à Dieu et au roi, pour ce qu'il avait écrit contre lui contrairement à la vérité. Après-demain un autre théologien de la même sorte subira la même peine. Tout ceci me fait espérer encore que ce n'est pas tant la volonté du roi, que l'effet des rapports calomnieux qu'on lui fait, qui met les fidèles en de tels dangers. On ne fait aucune distinction entre Erasmiens, Luthériens et Anabaptistes. Tous indistinctement sont arrêtés et menés en prison; il

n'y a de sûreté que pour les Papistes. Je crois que le roi serait disposé à faire une distinction entre les séditieux et ceux qui ne professent point la doctrine reçue relativement à l'eucharistie. Faites donc tous vos efforts pour délivrer des prisons et pour arracher aux bûchers, tous ceux dont la vie est menacée parce qu'ils professent la même doctrine que vous. Certes tous ne sont pas également coupables, mais on a confondu à dessein en un même procès la cause des fidèles et celle des séditieux. Je vous conjure donc, par ces flammes que nous sommes forcés de voir s'allumer tous les jours, par le deuil de tous les gens de bien, par la gloire de Christ et de son saint nom, de prendre pitié de nous et de faire votre possible pour éloigner cette épée de Damoclès qui menace notre tête."

Bullinger écrivait à Bucer vers la même époque (28 mars 1535): „Vous n'ignorez pas ce que le roi a écrit aux princes allemands. On soupçonne Guillaume du Bellay d'être l'auteur de cette apologie. Mais ce qui met le comble à l'impudence, à la perversité souverainement indigne de la majesté royale, c'est que ce prince a publié en même temps, en français, un édit par lequel il proscrit nommément les Luthériens. Une copie de cette pièce a été communiquée à nos Seigneurs, pour leur faire toucher au doigt cette contradiction infâme et mensongère. L'apologie latine, il l'envoie aux princes allemands, l'édit français aux ennemis de notre religion, et voilà comme il chevauche sur deux selles."

Toutes ces nouvelles parvinrent à Calvin soit par les réformateurs de Strasbourg, soit par les réfugiés français de Bâle, parmi lesquels il y avait son ami Nicolas Cop, qui l'avait devancé dans sa fuite, et Morelet (Maurus Musaeus), ci-devant chambellan du roi, plus tard ambassadeur auprès des Cantons helvétiques. Mais elles ne purent lui parvenir que vers la fin de mars. Ce n'est donc que vers le printemps qu'il peut avoir pris la résolution de publier son livre; c'est dans le courant de l'été qu'il doit y avoir mis la dernière main, et de cette manière encore nous arrivons à justifier l'assertion que la vraie date de la dédicace latine a été le 23 août 1535.

On s'explique d'ailleurs comment il s'est fait que l'impression n'a été terminée qu'au mois de mars de l'année suivante. Calvin avait achevé son manuscrit au moment où allait commencer la foire d'automne. Platter, qui venait d'établir son imprimerie, fit marcher de front la composition et le tirage de l'Institution et d'autres ouvrages encore, de manière à être prêt à les mettre en vente à la foire de Pâques. C'est ce qu'a récemment exposé, avec une parfaite supériorité d'érudition, M. A. Rilliet, dans une brochure aussi spirituelle que savante, que nous ne saurions trop recommander à l'attention de nos lecteurs *(Lettre à M. Merle d'Aubigné sur deux points obscurs de la vie de Calvin. Genève 1864)*. A cette même occasion M. Rilliet établit aussi avec la plus grande vraisemblance un fait sur lequel nous n'avions pas osé nous prononcer trop catégoriquement, savoir que Calvin resta à Bâle jusqu'à l'achèvement de l'impression de son livre.

On pourrait encore demander comment Calvin a pu laisser subsister, dans les éditions latines postérieures, cette date de 1536 que nous avons déclarée être le produit d'une erreur? Nous répondrons que très-probablement il ne surveillait guère lui-même l'impression de ses ouvrages, et qu'en tout cas il n'attachait pas d'importance à des détails de ce genre.

Il nous reste à expliquer comment le premier août a fini par être substitué au vingt-troisième. Nous croyons que cela ne présente guère de difficulté sérieuse.

La seconde édition latine, celle de 1539, antérieure, elle aussi, à la première traduction française, contient une préface de Calvin au lecteur, datée de Strasbourg, du 1er août 1539. Cette préface est reproduite, avec sa date, dans toutes les éditions suivantes; seulement dans la dernière révision de l'ouvrage elle est retouchée et agrandie, et datée du 1er août 1559. Ce *premier* août, devenu pour Calvin comme qui dirait l'anniversaire de son chef-d'œuvre, depuis le premier grand remaniement qu'il lui avait

fait subir, finit par remplacer le 23e du même mois, soit parce que l'auteur se complaisait à cette fixation uniforme de ses souvenirs, soit, comme nous l'admettons plus volontiers, par suite d'un caprice ou d'une simple inadvertance d'un correcteur. Quelle que soit d'ailleurs l'explication à laquelle on voudra s'arrêter, le fait en lui-même ne saurait créer aucune difficulté sérieuse, puisqu'il est aujourd'hui reconnu que les deux éditions françaises les plus anciennes offrent la même date du 23. août, qui est aussi celle de la première édition latine, et qu'elles la conservent au moins jusqu'à une époque où il avait déjà paru trois éditions latines datées du premier août. Il n'y a donc que l'ignorance des faits bibliographiques, qui a pu engager quelques auteurs à hasarder cette conjecture singulière et désormais insoutenable, qu'il a dû exister une dédicace, et par conséquent une édition française du 1r août, avant la dédicace et l'édition latine du 23e.

CHAPITRE V.

DE LA TRADUCTION FRANÇAISE.

Il est beaucoup plus difficile d'écrire l'histoire de la traduction française de l'Institution, que celle de l'original latin, à cause de l'extrême rareté des exemplaires imprimés du vivant même de Calvin. En effet nous avons réussi, sans trop de peine, à nous procurer, pour la *Bibliothèque calvinienne* que nous avons formée, la série complète de toutes les éditions latines qui ont jamais paru, à deux ou trois près, lesquelles d'ailleurs sont trop récentes pour avoir aucune importance critique: celles qui ont paru avant la mort de l'auteur, s'y trouvent toutes sans exception. Nous sommes bien loin d'avoir été aussi heureux à l'égard des textes français; et bien que dans cette partie aussi nos recherches assidues n'aient pas été infructueuses et que nous possédions un nombre considérable d'anciennes éditions, nous devons constater encore de notables lacunes dans cette seconde collection.

Cependant notre travail critique ne sera pas incomplet pour cela. Nous avons pu heureusement combler ces lacunes au moyen des secours qui nous sont venus d'ailleurs. Nous devons surtout nommer ici les bibliothèques de Paris, de la part desquelles nous avons reçu, par la bienveillante entremise de S. Exc. M. Duruy, ministre de l'instruction publique, un certain nombre d'éditions que nous n'avons pas encore trouvé à acheter. Nous tenons à en témoigner ici notre vive reconnaissance soit à M. le ministre lui-même, soit à Messieurs les administrateurs qui sont intrevenus avec un généreux empressement dans cette affaire. De plus nous saisissons avec plaisir cette occasion de remercier publiquement M. Othon Cuvier, pasteur de l'Église réformée de Metz, du généreux concours qu'il a prêté à notre entreprise, en mettant à notre disposition, depuis plusieurs années, son exemplaire de l'édition *princeps* de la traduction française. Nous avons les mêmes obligations à M. Michel Nicolas, professeur à Montauban, pour la communication d'une autre édition non moins rare. Grâce à ces secours tout-à-fait indispensables, nous espérons pouvoir traiter cette partie de notre sujet avec autant d'exactitude que celle qui est exposée dans les Prolégomènes du premier volume des Œuvres de Calvin, et en tout cas avec plus de connaissance de cause que cela n'a pu être fait par aucun de nos prédécesseurs, moins favorisés par les circonstances.

La rareté des anciens exemplaires de l'Institution française s'explique du reste assez facilement. Tout d'abord il est fort probable que leur nombre n'a pas été très-grand, même au moment du tirage, parce que après-tout la vente n'en était assurée que dans la Suisse française, et les chances de faire

entrer l'ouvrage dans l'intérieur du royaume, étaient bien peu favorables avant 1561. A cette époque la situation changea pour quelque temps. Aussi voyons-nous dès lors les réimpressions se succéder on ne peut plus rapidement, non plus seulement à Genève, mais probablement en France même. Mais généralement l'inquisition persécutrice du clergé catholique, et surtout des Jésuites, réussissait à faire disparaître les exemplaires à mesure qu'ils se produisaient. Les familles huguenotes, dans le sein desquelles l'Institution de Calvin était, à côté de la Bible, le livre d'instruction par excellence, avaient toutes les peines du monde pour la soustraire à la destruction ou à la confiscation. On en arrachait le titre, comme c'est le cas pour un bon nombre des exemplaires qui se sont conservés jusqu'à nos jours; on y changeait à la plume le nom de Calvin, ou bien on l'en ôtait avec le canif; on la cachait sous les toits, dans les écuries, partout où l'on pouvait la croire en sûreté. Un pasteur du midi de la France, en répondant à la circulaire par laquelle nous demandions des communications littéraires et bibliographiques relatives à notre entreprise, nous fit part de la découverte qu'il avait faite d'un vieil exemplaire caché autrefois dans un poulailler et couvert d'une couche séculaire de guano.

Une traduction française de l'Institution devait être dès l'abord un besoin généralement senti. La forme primitivement très-simple de l'ouvrage, son but d'abord tout pratique, son style plutôt populaire que scientifique, le désignaient d'avance pour ce genre de transformation. Il pouvait servir à un grand nombre de personnes non lettrées, soit en les éclairant sur leurs propres aspirations religieuses, quelquefois vagues encore, soit en les affermissant dans des convictions déjà formées, soit enfin en leur servant d'arme de défense contre les accusations et les attaques sophistiques des adversaires. De pareilles traductions étaient d'ailleurs à l'ordre du jour, même pour des ouvrages d'une moindre importance. Les écrits, que les principaux réformateurs publiaient dans les idiomes populaires, étaient traduits en latin pour la commodité des savants ou à l'usage des étrangers. De même les ouvrages plus scientifiques, rédigés en latin, étaient traduits en langue vulgaire pour cette partie de la noblesse et de la bourgeoisie qui n'était familiarisée qu'avec celle-ci. Le travail littéraire, dans toutes ces circonstances, si tant est qu'il se fît sous les yeux de l'auteur, ce qui était assez rarement le cas, était abandonné à quelque littérateur de second rang, secrétaire, copiste, ou *famulus*. C'est ainsi que l'on possède des traductions françaises de presque tous les ouvrages latins de Calvin, publiées de son vivant déjà et à Genève même. Une traduction faite par l'auteur lui-même est quelque chose d'exceptionnel. Aussi, en ce qui concerne Calvin, n'est-ce le cas que pour la première édition française de l'Institution, comme cela sera démontré plus bas.

D'après tout ce qui vient d'être dit on devrait s'attendre à ce que le petit manuel que notre auteur publia d'abord sous le titre *d'Institution chrétienne*, ait été traduit à une époque plus ou moins raprochée de son origine. Et pourtant il n'en est rien. Il n'a point existé de traduction de l'édition *princeps* de 1536. On a cru en trouver une trace dans une lettre de Calvin datée de Lausanne le 13 octobre sans indication de l'année et adressée à François Daniel (Voyez *Sinner* Catal. Codd. MSS. biblioth. Bern. III. 239). Dans cette lettre Calvin excuse d'abord son long silence par un voyage à Bâle, et par le séjour qu'il avait été obligé de faire dans différentes églises situées sur sa route, et qui lui avait fait perdre les bonnes occasions pour expédier des lettres. A la vérité, dit-il en continuant, tous les chemins n'étaient pas encore fermés, *quia tamen singulis momentis de gallica libelli nostri editione cogitabamus, et spes prope certa iam esse coeperat, literas eius accessione dotatas venire ad vos malebam quam inanes. Antequam vero deliberando illa conciderat, disputationum lausannensium dies iam impendebat quibus me interesse oportebat.* Cette dispute de Lausanne ne peut être une autre que celle qui eut lieu entre les catholiques et les protestants au commencement du mois d'octobre 1536, et à la suite de laquelle

les Bernois, maîtres du pays de Vaud, décrétèrent la réformation des églises de cette contrée. Calvin y prit la parole, le quatrième jour, 5 octobre, contre Jean Mimard. Sa lettre appartient donc bien sûrement à l'année 1536. Or c'est au mois de mars de la même année qu'avait paru l'Institution. C'est donc à celle-ci qu'il faut rapporter le projet de traduction dont il parle dans sa lettre. Il est vrai que le terme de *libellus*, dont il se sert, conviendrait encore mieux à son traité de la Psychopannychie, dont il publia une seconde édition à Bâle, dans le cours de cette même année. Mais comme nous ne connaissons pas l'époque précise de cette publication, il est difficile de dire au juste à laquelle des deux il fait allusion. Quoi qu'il en soit, il paraît que ce projet de traduction fut abandonné après le colloque de Lausanne. De retour à Genève, Calvin eut bientôt devant lui une besogne plus importante, la lutte incessante avec les Libertins et autres adversaires de la discipline ecclésiastique. Le fait est que personne n'a jamais vu une traduction française de l'Institution de 1536 et qu'aucun témoignage historique ne nous autorise à en supposer l'existence.

Calvin lui-même n'était rien moins que content de la première ébauche de son ouvrage, malgré la faveur avec laquelle celui-ci avait été accueilli par le public. Témoin la seconde édition élaborée et publiée à Strasbourg en 1539, et sur le titre de laquelle on lit ces mots significatifs: *Institutio religionis christianae nunc vere demum titulo suo respondens.* C'était là, selon lui, la première édition d'une *Institution chrétienne* qui méritât ce nom. Et si l'on considère que l'ouvrage est ici complètement remanié et augmenté de plus de la moitié, on se convaincra qu'il a dû le préparer de longue main, et par conséquent avoir abandonné depuis longtemps l'idée de le traduire dans sa première forme. Ces raisonnements peuvent être corroborés par ce que Calvin lui-même dit dans sa préface de 1539: *In prima huius nostri operis editione leviter maiori ex parte defunctus eram* . . . . Il se proposa de mieux faire dans une seconde rédaction . . . . *Et facturus id quidem eram aliquanto maturius nisi totum fere biennium Dominus me miris modis exercuisset.* Ce *biennium*, c'est le temps écoulé entre son entrée en fonctions à Genève et son exil. S'il n'a pas trouvé alors le loisir de travailler à l'ouvrage original qui ne le satisfaisait plus, il aura songé moins encore à donner à sa première forme une espèce de consécration nouvelle. Il y a plus. L'*Argument* qui remplace cette préface de 1539 dans les éditions françaises, ne dit pas mot d'une traduction antérieure. Mais par la même raison, après avoir achevé ce travail relatif au texte, il a dû mettre la main à l'œuvre de la traduction, qu'il entreprit lui-même et qu'il publia dès 1541. Cette traduction a donc dû être faite par Calvin pendant son séjour de Strasbourg; elle représente la seconde édition latine publiée dans la même ville en 1539, et nous sommes convaincus que c'est l'édition *princeps* du texte français. Nous en donnerons plus loin une description détaillée. Peut-être y a-t-il travaillé au fur et à mesure que les feuillets de l'original quittaient la presse; peut-être le travail traînait-il en longueur par suite des voyages de l'auteur à Worms et à Ratisbonne. Ce sont là des faits sur lesquels aucun témoignage historique ne jette le moindre jour.

C'est ici l'endroit le plus convenable de parler de la préface que Calvin a mise à la tête de sa traduction en remplacement de celle de l'édition latine, et qui peut être considérée comme une espèce d'introduction populaire à l'ouvrage dans sa nouvelle forme. Elle n'a point été conservée dans l'édition définitive de 1560 dont nous reproduirons le texte, mais elle se retrouve dans toutes les éditions antérieures à cette époque. Comme l'auteur y rend compte du but et de la nature de son travail, elle ne saurait être négligée dans cette esquisse littéraire. Mais elle peut être recommandée encore au point de vue du style français, qui est ici généralement indépendant de la forme latine de la pensée. Nous croyons donc devoir la communiquer à nos lecteurs:

ARGVMENT DV PRESENT LIVRE.

A FIN que les Lecteurs puissent mieux faire leur proffit de ce present liure: ie leur veux bien monstrer en brief, l'vtilité qu'ilz auront a en prendre. Car, en ce faisant, ie leur monstreray le but, auquel ils deuront tendre et diriger leur intention, en le lisant. Combien que la saincte Escriture contienne vne doctrine parfaicte, a laquelle on ne peut rien adiouster: comme en icelle nostre Seigneur a voulu desployer les Thresors infiniz de sa Sapience: toutesfois vne personne, qui n'y sera pas fort exercité, a bon mestier de quelque conduicte et addresse, pour sçavoir ce quelle y doibt cercher: a fin de ne s'esgarer point çà et là, mais de tenir une certaine voye, pour attaindre tousiours a la fin, ou le Sainct Esprit l'appelle. Pourtant l'office de ceux qui ont receu plus ample lumiere de Dieu que les autres, est, de subuenir aux simples en cest endroict: et quasi leur prester la main, pour les conduire et les ayder a trouuer la somme de ce que Dieu nous a voulu enseigner en sa parolle. Or cela ne se peut mieux faire par Escritures, qu'en traictant les matieres principales et de consequence, lesquelles sont comprinses en la Philosophie Chrestienne: Car celuy qui en aura l'intelligence, sera preparé a proffiter en l'eschole de Dieu en vn iour, plus qu'vn autre en trois mois: d'autant qu'il sçait a peu pres, ou il doibt rapporter une chacune sentence: et ha sa reigle pour compasser tout ce qui luy est presenté. Voyant donc que cestoit une chose tant necessaire, que d'ayder en ceste façon ceux qui desirent d'estre instruictz en la doctrine de salut, ie me suis efforcé, selon la faculté que le Seigneur m'a donnée, de m'employer a ce faire: et a ceste fin i'ay composé ce present liure. Et premierement l'ay mis en latin: a ce qu'il peust seruir a toutes gens d'estude, de quelque nation qu'ilz feusent: puis apres desirant de communiquer ce qui en pouoit venir de fruict a nostre Nation Françoise: l'ay aussi translaté en nostre langue. Ie n'ose pas en rendre trop grand tesmoignage, et declairer combien la lecture en pourra estre proffitable, de peur qu'il ne semble que ie prise trop mon ouurage: toutesfois ie puis bien promettre cela, que ce pourra estre comme une clef et ouuerture, pour donner acces a tous enfans de Dieu, a bien et droictement entendre l'Escriture saincte. Parquoy si doresenauant nostre Seigneur me donne le moyen et opportunité de faire quelques commentaires: ie vseray de la plus grande brieueté qu'il me sera possible: pource qu'il ne sera pas besoing de faire longues digressions, veu que i'ay icy desduict, au long, quasi tous les articles qui appartiennent à la Chrestienté. Et puis qu'il nous fault recongnoistre, toute verité et saine doctrine procedder de Dieu: i'oseray hardiment protester, en simplicité, ce que ie pense de ceste œuure, le recongnoissant estre de Dieu, plus que mien: comme, a la verité, la louenge luy en doibt estre rendue. C'est que i'exhorte tous ceux qui ont reuerence a la parolle du Seigneur, de le lire, et imprimer diligemment en memoire, s'ilz veulent, premierement auoir vne somme de la doctrine Chrestienne: puis vne entrée a bien proffiter en la lecture tant du vieil que du nouueau Testament. Quand ilz auront cela faict: ilz congnoistront, par experience, que ie ne les ay point voulu abuser de parolles. Si quelqu'vn ne peut comprendre tout le contenu, il ne fault pas qu'il se desespere pourtant: mais qu'il marche tousiours oultre, esperant qu'un passage luy donnera plus familierement exposition de l'autre. Sur toutes choses, il fauldra auoir en recommandation, de recourrir a l'Escriture, pour considerer les tesmoignages que i'en allegue.

CHAPITRE VI.

DU RAPPORT DE LA TRADUCTION FRANÇAISE AVEC L'ORIGINAL LATIN.

L'opinion du public lettré en France, et même celle des savants, est généralement favorable à Calvin, quand il s'agit de le juger comme écrivain national, comme auteur français. Des voix beaucoup

plus autorisées que la nôtre se sont exprimées à cet égard avec une conviction qui doit surtout être facilement partagée par des protestants. Nous aurons peut-être quelque peine à faire accepter les réserves que nous a suggérées, à ce sujet, une lecture très-assidue de l'Institution. Il est vrai que nous n'entendons pas la juger, quant au style, d'une manière absolue, ou au point de vue de la littérature moderne. Elle doit être mise en regard des productions contemporaines. Et ici elle soutiendra la comparaison avec les œuvres de plus d'un écrivain célèbre, de Montaigne par exemple. Si les allures libres et naturelles des historiens protestants du seizième siècle se distinguent fort à leur avantage des tournures souvent lourdes et embarrassées de notre théologien, il faut, pour être juste, tenir compte à ce dernier de la matière qu'il avait à traiter dans son ouvrage, et pour laquelle les termes techniques, disons mieux, la langue elle-même était encore à créer. Jusque là aucun ouvrage de ce genre (à l'exception du petit traité de Farel dont nous avons parlé) n'avait encore paru en langue française; et bien que depuis des siècles, dans les pays où on la parlait, les savants se fussent exercés aux études abstraites, et à toutes les subtilités de la dialectique des écoles du moyen âge, jamais encore l'idiome national n'avait été mis en contact avec la spéculation théologique. Mais ce n'est pas tout. Pour écrire en français, à cette époque, sur des sujets savants, il fallait encore un certain courage d'abnégation. On avait à lutter non seulement contre des habitudes séculaires, mais encore contre cet engouement, d'origine plus récente, pour les langues anciennes et pour l'élégance du style cicéronien. La langue française se trouvait encore à l'état de jeunesse inculte, et la cour de François I commençait à peine à la polir, à faire son éducation. Écoutons à ce sujet un contemporain, un parent et collaborateur de Calvin dans l'œuvre de la réforme française. Pierre Robert Olivetan, le traducteur de la Bible, avait appris, par le travail même qui a illustré son nom, à connaître les difficultés que l'usage du français présentait alors aux écrivains théologiques. Il s'en explique d'une manière aussi franche qu'instructive dans son *Apologie*, placée en tête de sa Bible, et adressée à ses trois amis Hilerme Cusemeth, Cephas Chlorotes et Antoine Almeutes (c'est à dire Guillaume Farel, Pierre Viret et Antoine Saulnier). Nous ne pouvons nous refuser le plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs un fragment de cette pièce, relatif à l'usage qu'il a dû se permettre de „*termes estranges et non usitez*". „*Touchant daucuns termes et motz francoys,* dit-il, *vray est quen avons use, mais comme le peuple: iasoit que point ne soyent aucunesfoys gueres propres. Et ce est advenu en la langue francoyse, par faulte de entendre souvent lescripture saincte, et la vraye propriete et signification du mot Latin: car auiourdhuy pour la plus part le Francoys est mesle de Latin et souvent de motz corrompus: dont maintenant nous est difficile les restituer et trouver. Ainsi donc par faulte daudres termes avons este contreinctz de user des presens, en nous accommodant a nostre temps et comme parlant barbare avec les barbares. Au surplus ay estudie tant quil ma este possible de madonner a ung commun patoys et plat langaige, fuyant toute affecterie de termes sauvaiges emmasquez et non accoustumez, lesquelz sont escorchez du Latin. Toutesfoys que a suyvre la propriete de la langue Francoyse, elle est si diverse en soy selon les pays et regions, voire selon les villes dung mesme diocese, quil est bien difficile de pouvoir satisfaire a toutes aureilles et de parler a tous intelligiblement. Car nous voyons que ce qui plaict a lung, il desplaict a lautre: lung affecte une diction, lautre la reiecte et ne lapprouue pas. Le Francoys parle ainsi, le Picquard autrement, le Bourguignon, le Normand, le Prouenceal, le Gascon, le Languedoc, le Limosin, Lauuergnac, le Savoysien, le Lorrain, tous ont chascun sa particuliere facon de parler, differentes les unes aux autres. Laquelle variete a este bien congneue, declaree et remonstree par deux scavans personnages de nostre temps: ascavoir Jacobus Syluius et Carolus Bouillus, mesmement quand ledit Bouillus il vient a traicter de Ita et Non. Donc si en ce petit mot: Ouy, qui nest que dune syllabe y a tant de diversite de voix, combien plus peult on estimer quil en y ait aux autres dictions et facons de parler?*"

Ces paroles furent écrites en 1535 et elles sont de nature à intéresser encore le lecteur d'aujourd'hui, comme le témoignage peu ou point connu d'un juge compétent, sur l'état de la langue française à son époque. Le monde savant se souciait fort peu *de parler barbare avec les barbares*, et croyait déroger à sa dignité et à celle de la science en s'abaissant jusque là. Mais les réformateurs avaient des motifs très-puissants pour écrire dans la langue du peuple, ou pour faire du moins traduire leurs ouvrages, destinés à défendre la cause qu'ils avaient embrassée. Si l'on ne pouvait gagner les érudits et les gens de lettres qu'en leur parlant le langage qui leur était le plus familier, il fallait un autre moyen pour atteindre les masses, pour s'attacher la bourgeoisie déjà animée du désir de s'éclairer, pour satisfaire les besoins religieux que la société contemporaine commençait à sentir de plus en plus généralement. Pour arriver à cette fin les réformateurs choisirent le moyen à la fois le plus sûr et le plus légitime: l'instruction par la parole vivante et la parole écrite en langue vulgaire. Par là ils sont devenus, sans la moindre préoccupation purement littéraire, les pères et créateurs du langage moderne, dans tous les pays où la réforme religieuse a pris racine. C'était une tâche aussi rude qu'utile et glorieuse. Olivetan, Farel, Viret et surtout Calvin en ont pris leur bonne part et s'en sont heureusement acquittés. Ce dernier surtout est regardé à juste titre comme l'un des meilleurs écrivains français de son siècle, et son Institution comme un des plus grands monuments de la prose nationale de cette époque. En s'imposant un travail aussi fastidieux qu'est la traduction d'un ouvrage qu'on a commencé par écrire dans une autre langue, et en rédigeant immédiatement en français d'autres ouvrages, Calvin exerça une influence également puissante et salutaire, non seulement sur les convictions religieuses d'un nombre immense de ses compatriotes, mais encore sur les formes du langage dont les pasteurs surtout, ses contemporains et ses successeurs, avaient à se servir.

L'importance d'un pareil ouvrage nous a imposé le devoir de nous charger d'un travail préparatoire aussi peu attrayant que difficile. Ayant réussi à nous entourer de toutes les éditions publiées du vivant de l'auteur, nous les avons minutieusement comparées entre elles et avec les textes originaux correspondants. Ce travail nous a fait faire des découvertes assez importantes sur la nature de la traduction, sur ses rapports avec le texte latin, sur le degré de fidélité qu'on peut lui reconnaître, enfin sur la part même que Calvin peut y avoir prise. Nous avons reconnu qu'on ne peut attribuer à l'auteur lui-même, avec une entière certitude, que la première rédaction du texte français, tel qu'il parut en 1541; peut-être encore le remaniement remarquable et tout exceptionnel des premiers chapitres de la dernière rédaction publiée en 1560. En effet il ne peut y avoir de doute à l'égard de la première édition, puisque Calvin en fait la déclaration expresse à deux reprises différentes, sur le titre et dans la préface. Les mêmes raisons décideront la chose à l'égard des éditions subséquentes, lesquelles, à quelques additions près, reproduisent le texte primitif. Il en est autrement de la dernière récension qui s'annonce elle-même (dans les exemplaires des deux langues) comme *augmentée de tel accroissement qu'on la peut presque estimer un livre nouveau*. A en juger par le commencement de ce texte définitif il paraît que l'auteur a voulu donner lui-même une traduction entièrement refondue. Car ce commencement ne correspond avec aucune des traductions antérieures, pas même dans les parties ou phrases qui n'ont point été changées dans l'original. Aussi avons-nous cru devoir faire imprimer les deux textes de cette partie de l'ouvrage. Cet essai d'une traduction nouvelle s'arrête au septième chapitre du premier livre. Tout le reste se compose de fragments de l'ancienne traduction, là où le texte latin est resté le même (quoique dans ce cas aussi il y ait des changements assez fréquents), et d'une traduction nouvelle des additions complémentaires qui forment presque la moitié du texte actuel. Or c'est cette partie très-notable de la traduction que nous ne saurions attribuer à la plume de Calvin. Il est même peu probable qu'il ait seulement revu les épreuves.

Car non seulement nous avons rencontré un grand nombre d'inexactitudes, d'omissions, d'additions oiseuses et embarrassantes, mais encore des passages où il est évident que le traducteur n'a pas même compris le texte latin. Un simple coup d'œil sur les notes critiques que nous avons jointes à notre texte convaincra le lecteur de la justesse de notre assertion. Mais on nous permettra de la justifier ici par un petit nombre d'exemples, choisis au hasard dans les notes du présent volume.

Livre I. ch. 5. §. 11. Calvin en s'élevant contre la fatale propension des hommes à préférer toutes sortes de superstitions à la vérité divine, ajoute: *Quo morbo non plebeia modo et obtusa ingenia sed praeclarissima . . . . implicantur;* cela est traduit ainsi: *Duquel vice non seulement les hauts et excellens esprits du commun peuple sont entachez* etc. — Ch. 11. §. 8. il est question des Israélites qui demandaient qu'Aaron fit le veau d'or: *A praeeunte imagine volebant cognoscere Deum itineris sibi esse ducem.* Calvin avait traduit: *Par quelque image precedente ils vouloient congnoistre que Dieu les conduysoit.* Le texte actuel porte: *Ils vouloyent avoir quelque image qui les menast à Dieu.* — Ch. 13. §. 8. D'après le passage de Jaques I. 17. il n'y a pas en Dieu *transmutatio vel conversionis obumbratio* (ombre de changement); au lieu de cela le traducteur met: *ny ombrage tournant.* — Ch. 15. §. 8. En parlant d'Adam, l'auteur dit: *Nulla imposita fuit Deo necessitas, quin illi daret . . . .* le traducteur met la phrase absurde: *nulle necessité ne luy a esté imposée de Dieu* etc. — Ch. 17. §. 5. Il est dit que certaines gens comprennent mal la doctrine relative à la Providence: *nam quia ex ea pendent quaecunque contingunt, ergo, inquiunt, nec furta, nec adulteria perpetrantur quin Dei voluntas intercedat.* En français: *Nous disons que toutes choses dependent d'icelle et qu'il ne se fait ne larrecin* etc. Livre II. ch. 3. §. 4: *Plato regum filios creari dicit aliqua singulari nota insignes; Platon dit que les enfans des Rois sont composez d'une masse precieuse.* — Ch. 5. §. 8. Calvin cite, comme un écrit de S. Augustin, les *règles de Ticonius;* le traducteur en fait des *reigles de la doctrine Chrestienne.* — Ch. 8. §. 31. Le Sabbat a été institué comme un mystère, c'est à dire comme une préfiguration *de perpetua nostrorum operum quiete*, de notre repos futur et éternel. La traduction dit: *que le peuple fust instruit de se demettre de ses œuvres.* — Ch. 10. §. 23: *Manebit illis* (Iudaeis) *obtectus* (Moses, par allusion à 2 Cor. 3) *donec ad Christum convertatur . . . .* Le traducteur dit: *Lequel voile leur demeurera iusques à ce qu'ils apprennent de le reduire à Christ.* — Ch. 14. §. 3. il est dit de l'état d'abaissement de Christ: *accepta servi forma depositaque maiestatis specie*, ce qui est traduit par: *en prenant figure de serf et s'estant demis de sa maiesté en apparence.* — Livre III. ch. 2. §. 8 il est dit, d'après Rom. I, 5, que l'obéissance dite de la foi, *obedientia quae vocatur fidei*, est celle que Dieu préfère; le traducteur a mis: *l'obeissance de la foy est tant louée que Dieu ne prefere nul autre service à icelle.* — Ch. 2. §. 12: Calvin, par allusion à 1 Tim. I, 19 compare une bonne conscience à l'arche de Noe, *arcae, in qua custoditur fides*, le traducteur y substitue un *coffre*, parce qu'il ne s'est pas rendu compte de l'image. — Pour ne pas allonger outre mesure cette liste que le lecteur pourra très-facilement compléter avec l'aide de nos notes, nous ne mentionnerons plus qu'un dernier exemple qui à lui seul pourrait tenir lieu de tous les autres. Livre III. ch. 3. §. 1. Calvin établit la thèse que la foi doit précéder la pénitence. C'est là pour lui une partie intégrante de son système, et il combat ceux qui sont d'un avis contraire. Cette polémique commence par la phrase: *Quibus autem videtur fidem praecedere pœnitentia* etc., ce qui veut dire à la lettre: ceux au contraire auxquels la pénitence apparaît comme précédant la foi. Mais le traducteur a mis tout juste le contraire: *Ceux qui cuydent que la foy precede la penitence . . . .* Nous ne saurions nous persuader que Calvin ait seulement vu une pareille phrase.

Nous espérons qu'après avoir lu et apprécié ces passages, nos lecteurs trouveront que notre jugement sur le degré *d'authenticité* de la traduction française de l'Institution, telle qu'elle a été imprimée depuis 1560, n'est pas trop hasardé. Il est de toute impossibilité que Calvin se soit rendu coupable

d'une légereté telle que nous l'avons rencontrée dans maint endroit de ce texte; il est impossible de supposer que l'auteur ne se soit plus compris lui-même en traduisant, ou qu'il n'ait pas su exprimer en français ce qu'il avait écrit en latin. Au besoin, sa première traduction elle-même viendrait à l'appui de notre thèse, par sa scrupuleuse exactitude.

Ce sera donc un fait désormais établi que la traduction française de l'Institution, dans sa forme définitive et reçue, en exceptant les parties conservées de l'ancienne rédaction, a été rédigée avec une certaine incurie, par des mains moins habiles et sans le contrôle de l'auteur. Ce fait nous expliquera mieux encore la différence déjà signalée entre l'original et la traduction. Le premier est, pour le style, un chef-d'œuvre de simplicité, d'élégance, de concision et de mâle vigueur. Ces mêmes qualités ne se retrouvent qu'à un faible degré dans la rédaction française et seulement dans les chapitres qui traitent des sujets populaires de religion et de morale. Bien souvent, dans les autres, pour comprendre la phrase française, il faut avoir recours au latin, et rien qu'en comptant les pages des deux textes, on peut mesurer la distance qui les sépare et apprécier la différence entre la clarté serrée de l'un et la prolixité obscure de l'autre. C'est au premier seul que Calvin a imprimé le cachet de son génie; le second, inspiré d'abord par le sentiment du devoir, n'a jamais été à ses yeux qu'une œuvre en sous-ordre, à l'égard de laquelle il renonça bientôt à ses droits d'auteur.

Hâtons-nous cependant d'ajouter que nous sommes bien loin de méconnaître la valeur propre de cette traduction même dans sa dernière forme. On ne saurait nier qu'en bien des endroits la version de 1560 est positivement meilleure que celle de 1541. Et si nous comparons l'ouvrage en général aux autres productions littéraires du temps, qui ont quelque analogie avec lui, nous en constatons facilement les qualités supérieures. C'était le premier essai, aussi heureux que courageux, de faire parler science et théologie à la langue des Joinville, des Monstrelet et des Clément Marot. Si nous avons été obligés de faire nos réserves à l'égard d'un préjugé reçu comme un axiome dans le monde littéraire, ce n'est certes pas un sentiment antipathique à Calvin même qui a inspiré notre critique. Nous croyons au contraire que sa gloire ne perdra rien à ce que la vérité soit mieux connue et qu'on lui fait plus d'honneur en le lisant et en l'étudiant à fond, qu'en l'admirant sur la foi de la tradition.

CHAPITRE VII.

DESCRIPTION BIBLIOGRAPHIQUE DES ÉDITIONS FRANÇAISES DE L'INSTITUTION PUBLIÉES AVANT LA MORT DE CALVIN.

Dans les prolégomènes de notre édition critique du texte latin nous avons distingué trois familles d'éditions de l'Institution: la première représentée par le petit manuel de 1536; la troisième donnant la rédaction définitive en quatre livres, publiée pour la première fois en 1559 et reproduite dans toutes les éditions postérieures; enfin les éditions intermédiaires, analogues à la première par l'absence d'une division strictement systématique, mais se rapprochant de la dernière par une richesse croissante des matériaux. Cette seconde famille se subdivisait encore en trois catégories, distinguées l'une de l'autre par les additions plus ou moins considérables, introduites successivement. Pour bien faire connaître les rapports existant entre l'original et la traduction, laquelle suivait le développement de l'ouvrage à mesure qu'il se produisait, il convient donc de mettre dès l'abord, sous les yeux de nos lecteurs, une classification analogue des éditions françaises, avant d'en commencer l'énumération.

Première famille: Édition latine de 1536. Il n'en existe pas de traduction.

Seconde famille:

Première révision: Édition latine de 1539; traduction de 1541.

Seconde révision: Édition latine de 1543 (répétée en 1545); traduction de 1545.

Troisième révision: Édition latine de 1550 (répétée en 1553 et 1554); traduction de 1551 (répétée en 1553 et 1554).

Troisième famille: Rédaction définitive, édition latine de 1559 (répétée en 1561 deux fois); traduction de 1560 (répétée en 1561 deux fois, en 1562 trois fois, en 1563 et en 1564).

Quant aux éditions publiées après la mort de Calvin, nous ne nous en occuperons pas ici.

I.

SANS NOM DE LIEU ET D'IMPRIMEUR. 1541. 8.

INSTITV|TION DE LA RELI|GION CHRESTIENNE : EN LA|quelle est comprinse vne somme de pieté, | et quasi tout ce qui est necessaire a congnoi|stre en la doctrine de salut. | Composée en latin par IEAN CALVIN, et | translatée en francois, par luymesme. | AVEC LA PREFACE ADDRES|sée au Treschrestien Roy de France, Françoys | premier de ce nom: par laquelle ce present liure | luy est offert pour confession de Foy. | *Habac.* 1. | IVSQVES A QVAND | SEIGNEVR? | M. D. XLI.

Vingt-deux feuillets liminaires non numérotés (A—E); le texte en quatre alphabets et onze feuilles (a—z; A—Z; Aa—Zz; AAa—ZZz; AAaa—LLll) la feuille de 8 pages à 40 lignes, les deux dernières pages en blanc, ensemble 822 pages numérotées.

L'impression est assez négligée; les caractères sont petits, usés, et surtout mal alignés. *L'Epistre au Roy* fait ici exception à tous égards. L'impression en est supérieure tant pour les types employés que pour l'exécution.

L'exemplaire dont nous nous sommes servis appartient à M. le pasteur O. Cuvier de Metz, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire. Il est très-bien conservé, et porte au dos d'une reliure en basane du siècle passé ces mots: *Bible de Calvin.*

Les pièces préliminaires sont: 1°. Un *Argument du présent livre*, qui remplace la préface du texte latin de 1539. Il commence au verso du titre et remplit trois pages. Nous en avons donné le texte ci-dessus page XXIII. 2°. *L'Epistre au Roy*, avec cette inscription: *A Treshault, Trespuissant, et Tresillustre Prince, Francoys Roy de France treschrestien, son Prince et souuerain Seigneur, Iean Caluin paix et salut en Dieu* (38 pages). A la fin on lit en toutes lettres: *De Basle le vingttroysiesme D'aoust mil cinq cent trente cinq.* 3°. Un *Svmmaire et brief recveil des principaux poinctz et Chapitres, contenus en ce present liure.* C'est une table des dix-sept chapitres qui composent cette seconde récension de l'ouvrage. La table alphabétique des matières, qui précède le texte dans l'original, n'a point passé dans la traduction. Le *Summaire* occupe le dernier feuillet liminaire dont le verso est en blanc.

Quant au texte lui-même, une collation minutieuse nous a prouvé qu'il rend l'original (le texte latin de 1539) phrase pour phrase, et qu'il s'y adapte avec une fidélité tellement rigoureuse qu'il doit devenir obscur en maint endroit pour le lecteur peu familiarisé avec la langue latine. Les chapitres, dont le contenu est sommairement indiqué au haut des pages, se suivent dans le même ordre que dans l'édition latine jusqu'au douzième inclusivement, qui traite de la sainte Cène. Mais après celui-ci la tra-

duction insère immédiatement le seizième de l'original, qui est intitulé: *Des cinq avtres Ceremonies qu'on a fausement appellées Sacremens: a scauoir Confirmation, Penitence, Extreme vnction, Ordres ecclesiastiques et Mariage.* Cet arrangement est évidemment plus rationnel que celui du texte latin, qui intercale trois chapitres entiers sur des matières toutes différentes, entre ceux qui traitent des sacrements reçus par les Protestants et celui dont nous venons de parler. Aussi ce changement fut-il conservé par l'auteur dans toutes les éditions postérieures, tant latines que françaises. C'est une preuve de plus que Calvin, quand il soignait lui-même une édition de son Institution, ne manquait jamais de profiter de l'occasion pour perfectionner son œuvre.

Pour ce qui est du lieu où cette édition a paru, et du nom de l'imprimeur, nous ne pouvons hasarder à cet égard que de simples conjectures. Il n'y a que trois villes auxquelles on peut ici songer sérieusement: Strasbourg, Bâle et Genève. Nous avons d'abord pensé à Strasbourg, et par conséquent aussi à Wendelin Rihel, l'imprimeur du texte de 1539. Les fautes nombreuses qu'on rencontre dans ce livre (p. ex. la fréquente confusion des mots *ces* et *ses*) nous semblaient favoriser une hypothèse qui pouvait se fonder d'ailleurs sur les relations assez intimes de Calvin avec son éditeur strasbourgeois. Mais un examen comparatif des nombreux autres imprimés sortis des presses de Rihel nous a démontré que ni les caractères ni le papier ne nous permettent de nous arrêter à notre première supposition. Nous arrivons à la même conclusion à l'égard de Bâle. Nous nous prononçons donc plutôt pour Genève, surtout à cause des grands et beaux types français avec lesquels est imprimée la Préface au Roi, et dont les imprimeurs de Genève faisaient usage dès cette époque. Mais l'absence de tout signe ou emblème, soit sur le titre, soit à la fin du volume ne nous permet pas d'aller au-delà de cette appréciation toute générale et d'y joindre un nom propre quelconque.*)

Joly paraît avoir eu connaissance de cette première édition française. Voici comment il s'exprime, dans ses remarques critiques sur le dictionnaire de Bayle (Art. Calvin), en parlant de l'Institution. „La première édition est latine, comme il paraît par l'édition française de 1541. in-8°. d'environ 800 pages, faite à Bâle sous ce titre: Institution chrestienne . . . . composée en latin et translatée en François“ etc. Cette remarque paraît avoir été faite d'après une note communiquée à l'auteur. S'il avait vu le livre, il n'aurait pas simplement ajouté: *faite à Bâle*, sans dire ses raisons, car il aurait remarqué que ce nom ne se trouve pas sur le titre.

Il existe de cette même année, et de la même impression, une édition particulière de l'*Epistre au Roy*. L'exemplaire que nous avons sous la main appartient à la Bibliothèque de la ville de Zurich, où il se trouve dans un volume contenant encore d'autres pièces rares et marqué Gall. XVIII. 450. En voici le titre:

EPISTRE | AV TRESCHRESTIEN | ROY DE FRANCE, FRANCOYS PRE|mier de ce nom: en laquelle sont demon|strées les causes dont procedent les trou|bles qui sont auiourdhuy en l'Eglise. Par Iean Caluin.|*Habac.* 1.|IVSQVES A QVAND|SEIGNEVR.|M. D. XLI.

---

*) Au moment de mettre sous presse nous recevons une petite brochure intitulée: *Epistre de Iaques Sadolet Cardinal enuoyée au Senat et Peuple de Geneue* (etc.), *auec la Response de Iehan Calvin* etc. *Imprimé a Geneue par Michel du Bois M. D. XL.* En examinant attentivement les caractères employés pour l'impression de cette brochure et l'exécution typographique en général, nous y avons trouvé une telle ressemblance avec *l'Argument* placé en tête de l'Institution de 1541, que nous ne pouvons presque pas douter que les deux ouvrages ne soient sortis des mêmes presses. Nous puisons notre conviction dans la confrontation des formes des lettres, dans des détails presque imperceptibles, et de plus dans cette circonstance, tout exceptionnelle dans cette série de publications, que l'imprimeur, ne possédant point d'initiales gravées de grandeur moyenne, laisse un carré blanc au commencement des chapitres, au milieu duquel il met la première lettre du premier mot.

C'est une brochure in-8°. de vingt-deux feuillets ou 44 pages non numérotées, dont trois en blanc, le verso du titre et les deux dernières. Le caractère est le même que celui employé pour la même pièce dans l'édition du texte que nous venons de décrire, avec la même grande initiale gravée et la même suscription ou adresse. Mais tandis que les pages de la grande édition sont à 17 lignes, elles ne sont ici que de 16 lignes; il en résulte qu'au lieu de 38 pages le texte de l'*Epistre* en remplit ici un peu plus de quarante. Le texte présente un certain nombre de variantes, dont la plupart cependant sont des fautes d'impression (corrigées ou commises), qui prouvent seulement qu'il ne s'agit pas ici d'un simple tirage à part. La seule variante qui, à la rigueur, pourrait nous faire penser que Calvin n'était pas étranger à cette publication, se trouve à la première phrase, où à ces mots: *ce present liure*, on a substitué ceux-ci: *mon liure intitulé l'Institution chrestienne.* Comparez à la page 2. l. 6. et 7. où au lieu de: *ce present liure* on lit: *ce dict liure.* La souscription porte: *De Basle* le XXIII D'aoust M. D. XXXV.

II.

GENÈVE. IEHAN GIRARD. 1545. 8.

INSTITVTION | DE LA RELIGION CHRESTIEN|NE: COMPOSEE EN LATIN PAR IEHAN CAL|uin, et translatee en Francoys par luymesme: en laquelle est | comprise vne somme de toute la Chrestienté. Auec la Preface adressée au Roy: par laquelle ce present Liure luy | est offert pour confession de Foy. (*Vignette de l'imprimeur*) *Habac. 1.* | Iusques à quand, Seigneur? | A GENEVE, | PAR IEHAN GIRARD. | 1545.

La vignette représente l'épée dite flamboyante, tenue par deux mains sortant des nuages, avec cette devise imprimée autour, c'est à dire des deux côtés et au dessus: NON VENI PACEM MITTERE, SED | GLADIVM. MATTH. X. | VENI IGNEM MITTERE. LVC. XII.

Dix-huit feuillets liminaires non numérotés, celui du titre compris, formant trois cahiers (A—C), les deux premiers à huit feuillets; le texte en deux alphabets et dix-neuf feuilles (a—z; A—Z; aa—tt), la feuille de 16 pages à 40 lignes, le dernier cahier de 4 pages dont une en blanc, ensemble 1027 pages numérotées. A la fin on lit: *Achevé d'imprimer le dixiesme de fevrier, mil cinq cens quarante-cinq.* Suivent encore douze feuillets non numérotés (vv—yy), le dernier en blanc.

L'exemplaire que nous avons sous la main appartient à la Bibliothèque Mazarine où il est coté: T. 684. Il porte en outre l'ancien timbre de la Sorbonne. Il est le seul dont nous connaissions l'existence dans une bibliothèque publique. Un second, qui a figuré récemment dans une vente de Paris, nous a malheureusement échappé. Sur le dos de la reliure une main assez moderne a écrit: Ire Edition. Sur le verso de la dernière feuille un ancien possesseur a inscrit son nom: *Ce presant liure est a moy Iacques quatremeaulx marchent Demeurant a Orellans. 1562.* Une main contemporaine a effacé le mot *moy* et a écrit au dessous de cette note: *fort huguenot, ministre du Diable et observateur de sa vollunte.* Cet exemplaire a donc vu le fameux siége d'Orléans en 1562 et a été sauvé de ce désastre.

L'impression est d'un très-beau caractère cicéro gros œil pour la Préface au Roy, moins grand pour le texte. Le papier est très-beau de corps et de qualité, de la grandeur d'un petit in 4°., à larges bords. Tout porte à croire que ce fut un exemplaire de luxe. En marge des chapitres qui contiennent la polémique contre l'Église romaine on trouve beaucoup de notes écrites au seizième siècle par une main très-élégante, mais elles ne présentent aucun intérêt particulier. Malheureusement ce bel exemplaire n'est pas complet. Il y manque le premier cahier (16 pages) du texte, sans aucune trace de dé-

chirure. Il paraît que la reliure actuelle est postérieure à la perte de ce cahier; elle est en peau de truie avec ornements.

Voici le relevé des pièces préliminaires:

1) Sur le verso du titre on lit l'éloge de Calvin par Jean Sturm en ces termes:

IEHAN STVRMIVS.

Iehan Caluin, c'est un homme d'vn iugement qui penetre iusques au bout, et d'vne doctrine admirable, et d'vne memoire singuliere: et lequel en ses Escritz, c'est merueilles comment il parle de tout, et abondamment, et purement. Dont, son Institution de la Religion Chrestienne, en est vn tesmoignage evident. Laquelle vne fois la ayant mise en lumiere, puis apres la enrichit, mais maintenant l'a rendue toute parfaicte. Tellement que ie ne sache nully qui ait onc plus parfaictement escrit, ny pour demonstrer la vraye Religion, ny pour corriger les meurs, ny pour abatre les abuz. Et quiconques auront atteint iusques aux poinctz des choses qu'il enseigne en ce Liure la, que telz croyent hardiment, qu'ilz sont parfaictement establiz.

Cet éloge de Calvin par le célèbre recteur de l'école de Strasbourg se trouve imprimé pour la première fois sur le titre même de l'édition latine de 1543, sur laquelle fut faite notre seconde édition française. Ce genre d'hommages rendus aux auteurs était généralement reçu parmi les savants du seizième et même encore du dix-septième siècle. On prenait plaisir à leur donner ainsi publiquement, en prose et en vers, en grec et en latin, des témoignages d'estime et d'amitié à l'occasion de la publication d'un nouvel ouvrage. Les libraires y étaient d'ailleurs beaucoup plus intéressés que les auteurs eux-mêmes. C'étaient les réclames de ces temps-là.

2) L'*Argvment du present Liure*, qui est identiquement le même que dans l'édition précédente, sauf l'orthographe.

3) L'*Epistre au Roy*, signée en toutes lettres comme dans l'édition précédente. La traduction n'a pas été refaite d'après le latin de 1543 qui contient quelques changements et additions assez notables. Cependant elle offre une particularité assez curieuse. La traduction primitive avait été si fidèlement calquée sur le latin que l'auteur y tutoyait le roi; cela est changé ici et le *Vous* remplace partout l'ancienne forme du pronom. De même les titres honorifiques, les superlatifs de la rhétorique latine, comme: *Roy tresexcellent* et autres pareils, ont disparu pour faire place au simple titre de *Sire*.

4) *La somme des choses contenves en ce livre*, qui est la traduction fidèle de la table latine des chapitres et des matières qui y sont traitées. Il y a seulement à observer que les numéros des chapitres placés en marge du texte, ont été en partie mal diposés par le compositeur. Nous la reproduisons ici, parce qu'elle donne la meilleure idée de la disposition des matières telle qu'elle était dans les éditions antérieures à celle que nous réimprimons.

La Somme des choses contenves en ce livre.

Du salaire des œuvres.
Chap. XI. *De la similitude et difference du vieil et nouueau Testament.*
Chap. XII. *De la liberté Chrestienne et de l'vsage et abus d'icelle.*
De scandale.
Chap. XIII. *Des traditions humaines.*
Chap. XIV. *De la predestination et prouidence de Dieu.*
Chap. XV. *De oraison.*
De l'intercession des saincts.
Du chant de l'Eglise.
L'exposition de l'oraison Dominicale.
Chap. XVI. *Des Sacremens.*
Chap. XVII. *Du Baptesme.*
Du Baptesme des enfans.
Chap. XVIII. *De la Cene du Seigneur.*
De la Messe papistique.
De la prestrise et sacrifices des Chrestiens.
Chap. XIX. *De la confirmation.*
De l'imposition des mains.
De penitence.
De l'extreme onction.
Des ordres.
Du Mariage.
Chap. XX. *Du gouvernement ciuil, ou Magistrat.*
Des guerres.
Des loix.
Des proces.
De l'obeissance du peuple enuers leurs Magistratz quelz qu'ilz soyent.
Chap. XXI. *De la vie de l'homme Chrestien.*
Les raisons induisantes à aimer le bien.
De la charité du prochain.
Du renoncement de nousmesmes.
De patience.
De la croix et afflictions.
Du deprisement de ce monde.
Du desir de l'autre monde.
Du vray vsage des biens de ce monde.
De ce qu'vn chacun doit diligemment regarder sa vocation.

Tous ces poinctz sont clairement et entierement deduictz en ces Institutions: et tout tant que les aduersaires obiectent à lencontre, y est tellement repoulsé, qu'il n'y a lecteur fidele qui n'en soit satisfaict, en sorte que d'oresenavant toutes les vaines subtilitez de ces Sophistes ne luy seront pas vn festu.

Dans le texte chaque chapitre commence au haut d'une page avec une initiale gravée sur bois, à l'exception de ceux qui commencent par un C ou un O. Les numéros et intitulés des Chapitres se répètent au haut des pages.

Le texte est suivi d'un *Indice des principales matieres contenues en ce Liure*, qui est imprimé sur deux colonnes avec un caractère très-fin. Il est indépendant de *l'Index* latin de 1543, plus riche que ce dernier, et l'ordre alphabétique y est mieux observé. Nous relevons en passant, comme une curiosité qui peut intéresser les philologues, le fait que le rédacteur de cet *Indice* a transporté le mot *ialousie* à la lettre Z en l'écrivant *zalousie* d'après l'étymologie.

III.

GENÈVE, IEAN GERARD. 1551. fol.

INSTITVTION | de la religion Chre-|stienne: | COMPOSEE EN LATIN PAR | Iean Caluin, et translatée en Françoys par luymesme, et | puis de nouueau reueuë et augmentée: en laquelle est | comprinse vne somme de toute la Chrestienté. | AVEC LA PREFACE ADRESSEE AV | Roy: par laquelle ce present Liure luy est offert pour confession de Foy. | SEMBLABLEMENT Y SONT ADIOVSTEES | deux Tables: l'vne des passages de l'Escriture, que l'Autheur expose en ce | liure: l'autre des matieres principales contenues en iceluy. | (*Vignette*) Habac. 1. | Iusques à quand, Seigneur? | A GENEVE, | PAR IEAN GERARD. | M. D. LI.

La vignette représente l'épée flamboyante tenue par deux mains, avec la légende écrite sur les quatre côtés en carré, en partant de gauche: NON VENI VT MITTEREM | PACEM IN TERRAM. | SED GLADIVM. MATTH. X. | LUC. XII.

Nous connaissons quatre exemplaires de cette troisième édition, ceux des bibliothèques de Zofingen, de Genève et de Metz, et le notre. A ce dernier il manque, avec le titre, les cinq premiers feuillets du cahier *a*, les quatre premiers du cahier *c*, le premier du cahier *b* et le premier du cahier *d*. Nous l'avons complété, à l'aide de l'exemplaire de Metz, par une copie exacte du texte, et au titre près, qui manque aussi à ce dernier, ainsi qu'à celui de Genève. Nous donnons le titre d'après un calque très-bien soigné que nous devons à l'obligeance de M. Frikart, recteur du collége et bibliothécaire à Zofingen, et de M. Busch, professeur honoraire au même collége.

Voici la description de cette édition: Douze feuillets liminaires non numérotés, la dernière page en blanc; les signatures continuant par tout le volume, en deux alphabets et seize feuilles (a—z; A—Z; aa—qq) en cahiers de six feuillets ou douze pages, à l'exception des cahiers *c* et *kk—pp* qui n'ont que quatre feuillets. Le texte sur 648 pages numérotées à 52 lignes. Enfin vingt et un feuillets non numérotés pour les tables, la dernière page en blanc. Le format est un très-petit in-folio, le papier beau, fin et solide, l'impression claire et distincte. Les caractères sont les mêmes que ceux employés pour l'édition précédente. Aussi étions-nous déjà sûrs de posséder ici un Gérard, quand les honorables savants de Zofingen vinrent dissiper tous les doutes à cet égard.

Les feuillets liminaires contiennent 1) *l'Argument du present liure*, comme dans les éditions précédentes. 2) l'éloge de Calvin par J. Sturm, lequel apparaît ici pour la dernière fois, avec quelques changements dans l'orthographe, et cette simple suscription: IEAN STVRMIVS. 3) *l'Epistre au Roy* avec le titre déjà transcrit. Mais à la fin on lit pour la première fois: *De Basle le premier iour d'Aoust mil cinq cent trente cinq*, au lieu du vingt-troisième. Il manque dans cette édition la table de *la somme des choses contenues en ce present liure* qu'on trouve dans le latin de 1550 immédiatement après l'épître au Roi.

Quant au texte, nous y rencontrons plusieurs particularités qui se présentent ici pour la première fois. D'abord toutes les additions faites au texte latin de 1550 se trouvent reproduites dans cette

édition, mais ce qu'il y a de plus curieux, la traduction contient trois paragraphes sur la résurrection de la chair (Chap. VIII. 221—223) qui ne se lisent dans aucune édition latine, et qui figurent encore à la même place dans les éditions de 1553 et 1554, pour se confondre plus tard dans la nouvelle rédaction. L'ordre des chapitres est le même que dans l'édition de 1545; mais conformément au texte latin de 1550 il sont subdivisés pour la première fois en un certain nombre de sections ou paragraphes numérotés.

A la fin du texte on lit ces mots: *Acheve d'imprimer le vingtiesme d'octobre mil cinq cens cinquante et un.*

Les feuillets non numérotés à la fin du volume contiennent deux tables dont l'une apparaît pour la première fois: 1°. *Indice des lieux principaux de l'Escriture, lesquelz l'autheur du present liure a interpretez ou proprement appliquez a son propos.* Cet indice imprimé en petit caractère et sur deux colonnes remplit seize pages et donne en toutes lettres le texte des passages allégués par Calvin dans le corps de l'ouvrage. 2°. *Indice second qui est des principales matieres contenues en ce liure,* 25 pages à 2 colonnes. Il est beaucoup moins complet que celui du texte latin. Il manque dans cette édition française *l'index* des citations patristiques qui se trouve dans le latin de 1550.

Cette édition est aussi la première qui note à la fin un certain nombre de fautes d'impression. On a eu soin de corriger tacitement en marge du texte même, les nombreuses fautes du latin dans les citations bibliques.

IV.

GENÈVE. IEAN GERARD. 1553. 8.

Institution de la religion | Chrestienne: | COMPOSEE EN LATIN PAR IEAN | Caluin, et translatée en François par luymesme, et encores de | nouueau reueuë et augmentée: en laquelle est comprinse vne | somme de toute la Chrestienté | AVEC LA PREFACE ADRESSEE AV | Roy, par laquelle ce present Liure luy est offert pour confession de Foy. | SEMBLABLEMENT Y SONT ADIOV|stées deux Tables: l'vne des passages de l'Escriture, que l'Autheur | expose en ce liure: l'autre des matieres principales con|tenues en iceluy. (*Vignette de l'imprimeur.*) Habac. 1. | Iusques à quand, Seigneur? | A GENEVE, | PAR IEAN GERARD | M D LIII.

La vignette représente l'épée flamboyante tenue par une seule main, avec cette légende imprimée autour: NON VENI VT MITTEREM | PACEM IN TERRAM, | SED GLADIVM. MATTH. X.

Douze feuillets liminaires non numérotés (signés * et **), le verso du dernier en blanc; le texte en un alphabet et sept feuilles (a—z; A—G), le verso de la dernière en blanc; 475 pages numérotées, la feuille de 16 pages à 61 lignes; enfin dix-huit feuillets non numérotés, le verso du dernier en blanc. C'est l'édition la plus compacte de l'Institution que nous connaissions. Elle est imprimée sur deux colonnes avec le plus petit caractère qu'on rencontre dans les impressions du temps.

L'exemplaire dont nous nous sommes servis appartient à M. le professeur Nicolas à Montauban qui a bien voulu nous le prêter pour tout le temps que nous en avons eu besoin. La reliure en veau noir du temps conserve encore les traces des fermoirs qui l'ornaient autrefois. Nous savons qu'il en existe plusieurs autres en France.

Cette édition, également sortie des presses de Jean Girard (ou Gérard), est la reproduction exacte de la précédente. Il n'y manque que l'éloge de Calvin par Jean Sturm. Les pièces préliminaires sont donc: 1°. L'„*Argument du present liure*" sans changement, imprimé en italique. 2°. l'„*Epistre*

au Roy" avec la même date que dans l'édition précédente. C'est donc l'édition la moins riche à l'égard de ces accessoires. Le texte présente un certain nombre de corrections et l'orthographe aussi est changée. Les *Tables* sont les mêmes que celles que nous avons décrites plus haut. A la fin il se trouve un *errata* qui ne comprend que trois corrections.

V.

(GENÈVE) PHILIBERT HAMELIN. 1554. 8.

INSTITVTION | de la religion Chrestienne: | Composée en Latin par Iean Caluin, et translatée en Fran|çois par luymesme, et encores de nouueau reueuë et aug|mentée: en laquelle est comprinse vne somme de toute | la Chrestienté: | *Avec la preface adressée au Roy, par laquelle ce | present liure luy est offert pour confession de Foy.* | Semblablement y sont adioustées deux Tables: l'vne des passages de | l'Escriture, que l'autheur expose en ce liure: l'autre des matieres prin|cipales contenues en iceluy. (*Vignette*) HABAC. I. | *Iusques à quand, Seigneur?* | *Par Philibert Hamelin.* | *M. D. LIIII.*

La vignette représente deux ceps de vignes, l'un chargé de fruits, l'autre arraché de terre, avec cette légende: *Toute plante que le Pere | celeste n'a point plantée, | sera arrachée. Matth. XV.*|

L'exemplaire très-bien conservé d'après lequel nous donnons la description de cette édition appartient à notre propre collection. Nous ignorons s'il en existe quelque part un second; du moins nous n'en avons trouvé aucun dans les nombreuses bibliothèques que nous avons explorées ou que d'autres ont explorées pour nous. L'impression est serrée, le caractère petit et fin mais net, le papier a plus de corps, mais est moins beau que celui des éditions précédentes. Le texte est celui de 1551 et 1553, sauf quelques corrections typographiques et des variétés d'orthographe. Le volume a souffert extérieurement; du reste il est parfaitement conservé.

Treize feuillets liminaires non numérotés, et qui, comme dans l'édition précédente, ne contiennent que *l'Argument* et *l'Epistre au Roy;* 798 pages de texte, à 47 lignes, enfin vingt feuillets non numérotés avec les deux *Tables* dont nous venons de parler, imprimées sur deux colonnes; le tout formant deux alphabets et huit feuilles (a—z; A—Z; Aa—Hh) à 16 pages le cahier.

Le lieu de l'impression n'est indiqué ni sur le titre ni à la fin du volume. Mais il ne saurait y avoir de doute à cet égard. Car voici ce que nous lisons au *Livre des Martyrs*, éd. de 1582. fol. 408: „*M. Philibert Hamelin, natif de Tours en Touraine . . . . apres que de prestre estant venu en meilleure cognoissance, se retira à Geneve pour prendre plus grande instruction ès sainctes Escritures. Tout son desir estoit de servir au bien de l'Eglise du Seigneur, suyvant lequel il leva imprimerie en la dite ville pour publier livres de la saincte Escriture: en quoy se porta fidelement. Et pour de tant plus profiter à ceux de sa nation il s'accoustuma de faire des voyages par la France et de subvenir à ceux qui estoyent destituez de viande et nourriture à salut: non seulement par livres qu'il faisoit conduire, mais aussi par vive voix de la predication et explication de la vérité de l'Evangile.*" Philibert Hamelin fut le réformateur de la Saintonge. Après une constante confession de sa foi il fut condamné par le parlement de Bordeaux à être étranglé et brûlé, et il subit le martyre en 1557, huit jours avant Pâques (c'est à dire vers le 10 avril).

VI.

GENEVE. IEAN CRESPIN. 1560. fol.

INSTITVTION | de la religion Chrestienne. | *NOVVELLEMENT MISE* | *en quatre Liures: et distinguée par Chapitres,* | *en ordre et methode bien propre: Augmentée aussi de tel accroissement, qu'on la peut* | *presque estimer un livre noueau.* | PAR IEAN CALVIN. | [*suit l'ancre de Crespin en forme de croix avec le serpent autour*] A GENEVE, | *CHEZ IEAN CRESPIN,* | *M. D. LX.*

Dix feuillets liminaires non numérotés (signés * et **), 684 pages de texte à 60 lignes, en cahiers de six feuillets ou douze pages (deux alphabets et onze feuilles, a—z; A—Z; Aa—Ll); enfin vingt feuillets non numérotés (AA—CC). Les têtes de pages n'indiquent que les numéros des Livres et des Chapitres sans faire mention des matières traitées. Le papier est très-beau, le caractère rivalise avec ce que les Estienne ont fourni de plus distingué.

L'exemplaire que nous avons en main appartient à la Bibliothèque du Séminaire protestant de Strasbourg. La belle reliure du temps, pleine, en veau brun avec fleurons en or aux angles, et un médaillon oval en or sur les plats, a beaucoup souffert au dos. C'est le seul que nous ayons pu découvrir jusqu'ici. Cependant il doit en exister un autre au Musée britannnique. C'est du reste l'édition que nous reproduirons nous-mêmes. Nous allons d'abord en donner la description bibliographique et nous arrêter ensuite un instant au texte qu'elle contient.

Les feuillets liminaires contiennent 1°. au *verso* du titre la préface de la dernière récension latine, au lieu de *l'Argument* qui se trouvait dans les éditions précédentes. Elle est signée: *A Geneue ce premier iour d'Aoust* M. D. LIX. Au-dessous on trouve, pour la première fois dans la traduction, le passage de S. Augustin „*en l'Epistre 7*" qui se lit dans toutes les éditions latines depuis 1543: *Ie me confesse estre du reng de ceux qui escriuent en profitant, et qui profitent en escriuant.* 2°. *L'Epistre au Roy,* qui porte pour la première fois, à la fin du titre, ces mots: *Paix et salut en nostre Seigneur Iesus Christ,* au lieu de: *Paix et salut en Dieu,* comme ont les éditions précédentes. Il manque donc ici la table des matières qui se trouve au *verso* du titre de l'original.

Au bas de la dernière page du texte on a ajouté (d'après l'original) ces mots: LOVANGE A DIEV, qui sont reproduits à la même place dans les éditions suivantes. Les feuillets qui suivent le texte contiennent:

1°. La *Table, ou brief sommaire des principales matieres contenues en ceste Institution de la religion Chrestienne, dressé selon l'ordre de l'Alphabet.* Elle est précédée de l'avertissement suivant:

L'Imprimeur au Lecteur.

Ce liure a desia tant de fois esté rimprimé non seulement en Latin, mais aussi en François, qu'il est bien à presumer que ceux qui l'ont vn peu attentiuement fueilleté, pourroyent sans grande difficulté trouuer les principaux poincts de doctrine, chacun en son endroit, sans estre aydez de ceste Table. Et mesme l'Autheur en ceste derniere edition, le diuisant en quatre liures ou parties principales, a puis apres comprins chacune en plusieurs chapitres, et assez brief, et si clairement et familiairement, qu'on se pourroit mieux que iamais passer de Table. Toutesfois pource que plusieurs ne se peuuent contenter d'vn liure, s'il n'y en a vne: i'ay bien voulu en cecy me conformer à l'vsage commun, esperant que

prendrez la chose en gré, et ferez tant mieux vostre profit du liure, à l'honneur de Dieu et edification de son Eglise, Ainsi soit-il.

Un pareil avertissement se trouve déjà devant la table de l'édition latine de 1559; cependant comme la table française est beaucoup plus riche que celle de l'original, on est en droit de supposer que Crespin l'a fait composer ou du moins réviser et remanier pour son compte. Toutes les éditions françaises postérieures la reproduisent sans changement.

2°. Un *Advertissement au Lecteur: Pource que la copie de l'Institution presente estoit difficile et fascheuse à suyure à cause des additions escrites les unes en marge du livre, les autres en papier à part, il s'est peu faire, encore que nous y prinsions garde de pres, qu'il ne soit demeuré quelques fautes et omissions lesquelles vous excuseres et corrigeres ainsi.* Suivent trois passages omis dans le texte, dont deux assez longs, le troisième ne corrigeant qu'un seul mot. Ces omissions occupent presque la moitié d'une page. Et dans l'indication de la première il y a encore une faute d'impression. Il faut lire: *Au livre 1*, au lieu de: *Au livre 2.*

A la fin de cette dernière page du volume on voit une petite ancre de Crespin, et au-dessous en grandes majuscules: M. D. LX.

L'avertissement de l'imprimeur que nous venons de transcrire est très-intéressant en ce qu'il nous laisse entrevoir comment Calvin travaillait au remaniement du texte de son ouvrage. Nous avons donné, dans les Prolégomènes du texte latin page XLI, une note de N. Colladon sur la manière dont se faisaient les corrections, les additions et les transpositions dans l'édition correspondante de l'original; nous constatons ici qu'un travail analogue a dû être fait par celui ou par ceux qui étaient chargés de la traduction. Comme tout le plan de l'ouvrage était changé, il fallut découper les feuilles d'un ou même de deux exemplaires de l'édition précédente, pour mettre chaque chapitre ou fragment à la nouvelle place qui lui était assignée, puis intercaler les nombreuses additions, soit en les inscrivant en marge, soit en les consignant sur des feuilles séparées qui étaient ensuite numérotées. On conçoit que ce procédé devait donner lieu à des méprises, et l'on peut s'étonner à juste titre de ce que Crespin, après avoir terminé l'ouvrage, n'en ait eu à signaler qu'un si petit nombre.

Nous avons déjà dit que cette édition française de 1560 est la reproduction du texte latin de 1559, et contient par conséquent pour la première fois la récension ou forme définitive de l'Institution chrétienne. Comme les rapports des différentes récensions entre elles ont été longuement examinés dans nos Prolégomènes latins, nous ne nous y arrêterons pas ici. Nous ne répéterons pas non plus ce que nous avons dit plus haut sur la part qui revient à Calvin dans cette dernière rédaction française.

VII.

GENÈVE. CONRAD BADIUS. 1561. 4.

Nous ne pouvons pas transcrire le titre de cette édition d'après notre méthode imitative ordinaire, car nous ne le connaissons que par une note qu'a bien voulu nous communiquer M. Paul Lacroix, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal et éditeur des petits traités français de Calvin, auquel nous sommes aussi redevables de la communication d'une autre édition dont il sera parlé plus bas, ainsi que de divers renseignements bibliographiques qui nous ont été bien précieux. Nous saisissons cette occasion

pour le remercier de l'intérêt qu'il a porté à notre entreprise et de l'empressement qu'il a mis à la seconder.

„*Institution de la Religion chrestienne. Nouuellement mise en quatre liures et distinguee en chapitres, en ordre et methode bien propre. Augmentee aussi de tel accroissement, qu'on la peut presque estimer un Liure nouueau. Par Iean Caluin. s. l. 4°.* Au *verso* du titre: *Les principaux poincts contenus en ceste Institution Chrestienne.* Seize feuillets liminaires y compris le titre et un feuillet en blanc. 512 pages de texte et 26 feuillets pour la table. A la fin: *Acheve d'imprimer par Conrad Badius, imprimeur de Genève l'an MDLXI et le XI iour d'avril.*"

Nous sommes à même de compléter la note du célèbre et savant *Bibliophile* parce que nous avons sous la main un exemplaire de cette édition, pourvu seulement d'un nouveau titre, à cause duquel il reviendra plus bas sous le N. XII.

Le second feuillet liminaire (car nous devons négliger ici le titre) contient la préface de 1559, suivi du passage de S. Augustin, au dessous duquel on lit un *Quatrain traduit d'un Distique Latin de l'Autheur.* Nous avons fait connaître ce Distique, imprimé dès 1559, dans les Prolégomènes du Tome I. page XXXIX. En voici la traduction:

Ceux desquels ie voulois l'innocence defendre
En un simple liuret, m'ont si bien seu poursuiure,
Par leur zele feruent, et saint desir d'apprendre,
Qu'ilz ont tiré de moy à la fin ce grand liure.

Les feuillets 3 à 15 contiennent la *Préface au Roy de France* dans l'inscription de laquelle le nom de l'auteur se trouve être écrit IAN CALVIN. La date finale est écrite en toutes lettres. Sur le *recto* du 16ᵉ feuillet se trouve un cul de lampe. Le texte en cahiers de 8 feuillets comprend deux alphabets et 18 feuilles (a—z; A—Z; Aa—Ss). Les feuillets seuls sont numérotés (512) et non les pages qui sont au nombre de 1024. à 48 lignes. Le *verso* du dernier feuillet est en blanc. Au haut des pages on lit les titres des livres, avec leur chiffre et celui des chapitres, mais à partir du troisième livre les chapitres ne sont plus indiqués. Les initiales gravées sur bois sont usées et inégales. Les 26 feuillets de la table sont signés Tt—Yy.

Le texte est très-fautif et mal imprimé, et le papier si mauvais qu'il y a des pages presque illisibles.

VIII.

GENEVE. IAQUES BOURGEOIS. 1561. 8.

Institution de la Religion | CHRESTIENNE, | *NOVVELLEMENT* | *mise en quatre Liures, et distinguee par* | *chapitres, en ordre et methode bien propre.* | AVGMENTEE AVSSI DE TEL AC-|croissement, qu'on la peut presque estimer vn | Liure nouueau. | PAR IEAN CALVIN. (*Vignette*) A GENEVE, | De l'Imprimerie de Iaques Bourgeois. | *M. D. LXI.*

La vignette représente l'épée flamboyante tenue par une main (édition de 1553) avec la légende un peu autrement disposée: NON VENI VT MITTE|REM PACEM, SED | GLADIVM. MATTH. X.

Deux cahiers (* et **) liminaires formant 16 feuillets; le texte en 3 alphabets et sept feuilles (a—z; A—Z; aa—zz; AA—GG), ensemble 1216 pages à 46 lignes; quatre feuilles et demie non numérotées pour les tables (A—E). Au *verso* du dernier feuillet se trouve l'emblème de l'imprimerie de Ja-

ques Bourgeois: un palmier aux branches duquel un enfant se suspend par une main. Sur trois côtés la légende: LE IVSTE VERDOYE|RA COMME LA | PALME. PSEAV. XCII. | Au dessous en caractères plus petits: *Pressa valentior.*

Nous n'avons rien de bien positif à dire sur la présence simultanée des deux emblêmes. Peut-être les éditions à l'épée flamboyante avaient-elles antérieurement déjà une certaine réputation, de manière qu'on tenait à conserver la marque; peut-être aussi l'imprimeur Bourgeois travaillait-il pour l'éditeur-propriétaire de cette dernière. Nous avouons n'être pas assez versés dans l'histoire de la typographie pour expliquer la particularité que nous venons de signaler.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux fait partie de notre propre collection. Il est parfaitement bien conservé.

Dans la série des pièces préliminaires qui sont les mêmes que dans l'édition précédente, le *Quatrain* est placé sous la *Préface au Roi.* Les *principaux poincts* occupent la dernière place. Cette table est suivie d'une note un peu différente de celle que nous avons trouvée dans l'édition de 1545: *Toutes ces choses sont traitees en ceste Institution clairement et pertinemment: et tout ce que les aduersaires ameinent aucontraire, est tellement refuté, que tout fidele lecteur a dequoy se contenter, sans plus s'arrester aux fariboles et subtilitez des Sophistes.* Cette note doit déjà se trouver dans l'édition de Badius, car nous la retrouverons aussi dans l'exemplaire décrit sous le N. XII. Mais nous n'avons pas de renseignement explicite à cet égard. En tout cas elle ne manque dans aucune des éditions suivantes.

IX.

SANS NOM DE LIEU ET D'IMPRIMEUR. 1562. 4.

INSTITVTION | DE LA RELIGION | CHRESTIENNE, | Nouuellement mise en quatre Liures, | et distinguee par Chapitres, en ordre | et methode bien propre: | Augmentee aussi de tel accroissement, qu'on | la peut presque estimer vn | Liure nouueau. | PAR IEAN CALVIN. | (*cul de lampe*) MDLXII.

Douze feuillets liminaires non numérotés (aa—cc); 622 pages de texte en trois alphabets et 9 feuilles (a—z; A—Z; Aa—Zz; AAa-IIi), le dernier feuillet en blanc, les cahiers de huit pages à 61 lignes; enfin 22 feuillets non numérotés (KKk—PPp). Le texte et la table à deux colonnes. Pour les rubriques ou têtes de pages, même observation que sur le N. VII.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux et qui est le seul que nous ayons découvert, appartient à la Bibliothèque Mazarine, où il est marqué T. 683. C'était un exemplaire de luxe qui conserve encore sa reliure primitive jadis brillante, aujourd'hui très-fatiguée.

Cette édition tirée sur beau papier reproduit, pour l'ordre des pièces préliminaires, celle de Badius de 1561. La date de la souscription de la Préface au Roy est écrite en chiffres arabes.

Nous n'osons hasarder aucune conjecture sur l'origine de ce beau volume. Il n'y a aucun emblême d'imprimerie qui pourrait nous guider. Cette circonstance, jointe à l'élégance de l'exécution typographique, pourrait nous engager à songer de préférence à une presse de France.

X.

SANS NOM DE LIEU ET D'IMPRIMEUR. 1562. fol.

INSTITVTION | DE | LA RELIGION | CHRESTIENNE | NOVVELLEMENT MISE | en quatre Liures et distinguee par chapitres, | en ordre et methode bien propre. | *AVGMENTEE AVSSI DE TEL ACCROIS-|sement, qu'on la peut presque estimer | vn Liure nouueau.* | PAR IEAN CALVIN. | (*Vignette*) M. D. LXII.

La vignette représente un guerrier armé à l'antique, tenant dans sa droite une épée, dans sa gauche un bouclier. La figure est entourée de deux branches de palmier, à ses pieds on voit deux animaux d'une forme indéfinissable qui tient le milieu entre la nature et l'apocalypse.

Huit feuillets liminaires non numérotés, le *verso* du premier et du dernier en blanc; 683 pages de texte en deux alphabets et 11 feuilles (a—z; A—Z; Aa—Ll), les cahiers de 12 pages à 58 lignes, la dernière page en blanc; treize feuillets de table (A—B).

L'exemplaire que nous avons sous les yeux appartient à la Bibliothèque de l'Arsenal et y porte la marque T. 9019. Le titre en est collé, la reliure en parchemin moderne. On voit sur le titre, en une très-belle écriture du seizième siècle, le nom d'une dame qui possédait ce volume: LOYSE GILLIER, et au dessous, de la même main, ces vers tirés des Psaumes:

Craignez le Dieu treshaut,
Vous dont le cœur est pur et sainct,
Car à tout homme qui le craint,
Iamais rien ne defaut.

Une autre main a reproduit, à côté, des fragments de cette sentence, pour exercer la plume ou pour imiter l'écriture. Cette même main s'est amusée à changer le millésime en y ajoutant deux II, et bien qu'elle n'y ait réussi que très-imparfaitement, le catalogue de la Bibliothèque de l'Arsenal a inscrit cette édition avec la date de 1564.

Nous avons eu l'occasion de voir à Strasbourg même un second exemplaire assez mal conservé et défectueux, mais dont le titre offrait le vrai millésime. Cet exemplaire, du titre duquel la peur de la persécution a fait ôter le nom de Calvin, a appartenu autrefois à un noble huguenot, *Robert de Rozay demeurant à Germainville*, dont le nom se trouve inscrit en plusieurs endroits, tant en français qu'en latin.

Les pièces préliminaires sont les mêmes que dans l'édition précédente, mais elles se suivent dans un autre ordre, savoir dans celui de l'édition Bourgeois de 1561. Le quatrain se trouve à la fin de la Préface au Roi, et les *points principaux* se trouvent immédiatement avant le texte. Cette édition se distingue encore par une particularité typographique très-exceptionnelle à cette époque. Imprimée en cahiers de 6 feuillets, elle porte régulièrement *au bas* du recto des trois premiers, outre la signature ordinaire, les mots: *Institution chrestienne.* C'est la moins belle, et la moins soignée des éditions en grand format. La Préface au Lecteur est imprimée en caractères si petits qu'elle occupe à peine la moitié d'une page. Au commencement de chaque livre, au dessus du titre, se trouve une grande cartouche en arabesques dans le goût de la renaissance. Les initiales des chapitres sont grossièrement gravées et très-usées.

Nous croyons pouvoir indiquer le nom de l'imprimeur de cette édition anonyme. Du moins nous avons retrouvé la même vignette sur le titre d'une édition latine de la *Confession chrestienne* de Théodore de Bèze, de 1570 in-8°, que nous possédons nous-mêmes. Les initiales gravées y sont également les mêmes. On y lit: *Apud Ludovicum Cloquemin.* Mais nous ne saurions dire où cet imprimeur était établi.

XI.

GENÈVE. IAQUES BOURGEOIS. 1562. 8.

INSTITVTION | DE LA RELIGION | CHRESTIENNE • *MISE EN QVATRE LIVRES* | ET DISTINGVEE PAR CHAPITRES | en ordre et methode bien propre • PAR IEAN CALVIN | (*Vignette.*) | A GENEVE, | De l'Imprimerie de Iaques Bourgeois. | *M. D. LXII.*

La vignette représente l'épée flamboyante à deux mains avec la légende telle qu'elle est écrite dans la première édition de Bourgeois, ci-dessus N. VIII. Le titre est surmonté d'une arabesque qui occupe toute la largeur de la page. Sur le verso du dernier feuillet se trouve la palme de Bourgeois comme elle est décrite au même endroit.

Nous possédons trois exemplaires de cette édition, qui est de toutes les anciennes éditions la moins rare, ou plutôt la seule qu'on rencontre assez fréquemment dans les bibliothèques. Mais il n'y a qu'un seul de nos exemplaires qui soit complet.

Seize feuillets liminaires non numérotés (signés * et **), le seizième en blanc; 955 pages de texte en deux Alphabets et 14 feuilles (a—z; A—Z; Aa—Oo) en cahiers de 16 pages d'un très-grand in 8°., le dernier de 12 pages dont une en blanc, la page à 51 lignes. Enfin vingt deux feuillets non numérotés, l'avant-dernière page en blanc.

Les pièces préliminaires sont: la *Préface* de 1559, avec *l'épigraphe* de S. Augustin et le *quatrain*, la *préface au Roi*, avec la date en toutes lettres, la *Table des principaux poincts*. C'est encore un ordre différent de celui des éditions précédentes. Sur le feuillet blanc une main plus récente a inscrit dans l'un de nos exemplaires l'éloge de Calvin par Sturm. A la fin se trouve d'abord la *Table ou brief sommaire des principales matieres.* Toutes ces pièces nous sont déjà connues par différentes éditions antérieures.

Mais il y a aussi à la fin du volume une pièce toute nouvelle, imprimée à part sur trente-six feuillets non numérotés, in 4°. avec la signature *a—i*. C'est un travail d'Augustin Marlorat, avec une préface très-intéressante datée du 1r Mai 1562. Ce travail publié d'abord séparément, mais joint plus tard à la plupart des éditions tant latines que françaises, consiste en deux tables: 1°. *Indice premier des matieres contenues en ce present livre,* rédigé par ordre alphabétique et beaucoup plus riche que les tables plus anciennes. 2°. *Autre indice contenant les passages de la Bible, selon l'ordre des liures du vieil et nouueau Testament.* A l'époque où il rédigea ces tables, pour faciliter l'usage de l'Institution, Marlorat était pasteur à Rouen, où il fut pendu le 30 Octobre de cette même année 1562, avec quelques uns des personnages les plus marquants de la cour et du parlement, lorsque la ville fut prise par l'armée catholique.

Les marges de l'un de nos exemplaires sont couvertes de nombreuses notes, écrites par une main du seizième siècle, et très-lisiblement. Ces notes qui s'étendent sur les deux premiers livres en donnent un résumé très-exact et très-bien fait: quelquefois la même main ajoute des remarques critiques assez curieuses. Ainsi on lit en marge de la troisième section du 4e Ch. du 1er livre: „*Ceste 3. section semble deuoir estre la 2., car il poursuit a traiter le premier point de ceux qui s'esgurent de la cognoissance de Dieu par leurs folles superstitions demonstrant qu'il ni a nulle religion sinon celle qui est conforme à la volonte de Dieu, de facon que tous ceux qui servent Dieu à leur poste, ne cognoissent point Dieu, comme est prouue par le tesmoignage de S. Paul.*" — A la fin de la section 4 du même Chapitre on lit en marge: „*La suite et ordre gardé en l'Institution d'Hamelin semble estre plus claire et facile. Voy le lieu sur tout le chapitre.*" Cette *Institution d'Hamelin* est celle de 1554 que nous avons décrite. En la citant

l'auteur de la note entend comparer l'ancienne rédaction avec la nouvelle. Au Chapitre 5. du 1er Livre au commencement de la section 11. nous trouvons en marge la note suivante: „*Ce chapitre pourroit assez à propos estre diuisé en deux chapitres. Car la premiere partie diceluy respond au troisiesme chapitre ou il est parlé de la cognoissance de Dieu engrauee au cœur de tous hommes, laquelle il a monstré amplement en ce chap. par combien d'expres tesmoignages elle est imprimee en lhomme, maintenant il traite aussi plus amplement en ceste partie ce quil a demonstre succinctement au quatriesme chapitre, Que ceste cognoissance de Dieu est estoufee par la malice et ignorance des hommes, qui ne recognoissent point Dieu en la consideration de ses œuures, ni par les tesmoignages de sa Maiesté desployez és choses qui se font extraordinairement et oultre le cours naturel, lesquelles ils attribuent à fortune et en cela il demonstre un uice commun a tous tant grands que petits, tant doctes quignorants et declare cela par l'exemple des grands philosophes, pour arguer que cela advient à plus forte raison aux moindres espritz et plus lourds.*“ Si ces notes ne sont pas de Théodore de Bèze, comme la ressemblance frappante de l'écriture nous le faisait supposer un instant, elles sont en tout cas d'une main savante et d'un esprit entendu en pareilles matières.

XII.

LION. SÉBASTIEN HONORATI. 1563. 4.

INSTITV-|TION DE LA | RELIGION | CHRESTIEN-|NE, | Nouuellement mise en quatre Liures, et | distinguée par chapitres, en ordre | et methode bien propre: | *Augmentée aussi de tel accroissement, qu'on la peut | presque estimer vn liure nouueau,* | PAR IEAN CALVIN. | (*Vignette*) *A LION,* | PAR SEBASTIEN HONORATI. | M. D. LXIII.

La vignette représente un vase antique incliné et versant de l'eau sur des fleurs plantées en terre; à droite et à gauche on lit cette devise italienne, répétée des deux côtés: A POCO.

L'exemplaire que nous avons en main appartient à la Bibliothèque de Ste Geneviève à Paris, et est marqué D. 2728. La reliure est moderne. Il existe plusieurs autres exemplaires dans les bibliothèques de la Suisse.

Mais ce n'est pas là une édition nouvelle et particulière. C'est celle de Badius décrite plus haut sous le N. VII., pour laquelle on a fait un nouveau titre, au *verso* duquel se lit aussi la table dont nous avons déjà parlé.

A la fin on a ajouté les deux tables de Marlorat sur 52 pages (signées A—N) d'une impression particulière sur deux colonnes.

XIII.

GENÈVE. THOMAS COURTEAU. 1564. 8.

Institution de la Religion | CHRESTIENNE, | *NOVVELLEMENT MISE* | *en quatre Liures, et distinguée par chapi-|tres, en ordre et methode bien propre.* | AVGMENTEE AVSSI DE TEL AC|croissement, qu'on la peut presque estimer vn Liure | nouueau. | Par Iean Caluin. | (*Vignette*) A GENEVE. | De l'imprimerie de Thomas Courteau. | M. D. LXIIII.

La vignette représente un homme qui plante et un homme qui arrose, entre eux un arbre qui s'élève vers le ciel où on lit dans un nuage יהוה (Emblème tiré de 1. Cor. 3).

Seize feuillets liminaires non numerotés (* et **), le *verso* du titre en blanc; 904 pages de texte en deux alphabets et 11 feuilles (signées a—z; A—Z; aa—ll) en cahiers de 16 pages à 55 lignes; 97 feuillets de tables, savoir 21 dont trois pages blanches pour l'ancienne table (lliiij—oo) et 76 pour celle de Marlorat (a—kiij).

Nous n'avons pas voulu passer sous silence cette édition que nous possédons nous-mêmes, quoique nous ne sachions pas si elle a paru avant la mort de Calvin. Notre exemplaire est bien conservé, même quant à l'extérieur qui porte encore des traces d'antique splendeur.

L'impression n'est pas des plus belles, mais propre; le papier est plus solide que beau. Le texte et les tables sur deux colonnes. Les pièces préliminaires comme dans le Bourgeois de 1561 N. VIII. C'est la seconde édition dans laquelle la date de la Préface au Roi est imprimée en chiffres arabes. Les titres courants n'indiquent que le chiffre du livre et du chapitre.

Voilà toutes les éditions françaises de l'Institution, publiées du vivant de l'auteur, dont nous ayons connaissance en ce moment. Il serait bien possible qu'il en existât, ou qu'il en ait existé, d'autres encore. Nous avons fait notre possible pour réunir tous les éléments de l'histoire et de la critique du texte, tant au moyen de courses et d'explorations personnelles, que par l'intermédiaire de nombreux amis et correspondants qui se sont généreusement employés pour nous aider dans nos recherches. Nous citerons encore parmi ces derniers, outre ceux que nous avons déjà eu l'occasion de nommer dans le cours de cette notice, et pour leur payer publiquement le juste tribut de notre reconnaissance, MM. Taschereau, de la Bibliothèque impériale, A. Franklin, de la Bibliothèque Mazarine qui eut l'extrême obligeance de dresser pour nous un catalogue complet de tous les ouvrages de Calvin conservés aux différentes bibliothèques de Paris, M. le Dr. A. Kuyper de Leide, qui nous a fourni un travail semblable sur les bibliothèques des Pays-bas, M. le professeur Henke de Marbourg, qui a fait pour nous des recherches au Musée britannique. Un grand nombre de pasteurs et de ministres français ont répondu à notre circulaire: malheureusement leurs communications n'ont généralement fait que constater d'une manière plus positive l'infructuosité de nos recherches, dirigées surtout sur les textes français. Nous ne leur en savons pas moins gré de l'empressement qu'ils ont mis à nous servir et dans lequel ils ont rivalisé avec nos amis et collègues d'Allemagne.

Si, après tous nos efforts et toutes nos peines, il devait être constaté ultérieurement que notre liste est restée incomplète, les lacunes ne sauraient être bien considérables.

CHAPITRE VIII.

DE LA NOUVELLE ÉDITION CRITIQUE DE L'INSTITUTION FRANÇAISE.

La réimpression du texte français de l'Institution était comprise dès l'abord dans le plan général de cette nouvelle édition des Œuvres de Calvin. Nous croyions même, au début de nos travaux, que l'original et la traduction se placeraient convenablement l'un en regard de l'autre, que cette disposition rendrait la lecture et l'étude de l'ouvrage plus facile et plus intéressante à plus d'un égard, et qu'elle

nous épargnerait même un bon nombre de remarques critiques. Mais nous nous aperçûmes bientôt que cette méthode était absolument impraticable. L'immense différence des deux textes, quant à leur étendue, aurait été à elle seule un motif péremptoire pour nous la faire abandonner. Mais ce qui coupa court à toute hésitation, c'était la diversité bien plus grande encore des récensions successives que nous tenions à faire connaître à fond, comme le fait le plus important, soit pour l'histoire de Calvin lui-même, soit pour celle de la théologie protestante. Nous avons donc préféré donner les deux textes séparément.

Du reste, notre tâche relativement à la traduction est un peu plus simple qu'elle ne l'avait été pour l'original. D'abord il n'existe pas de texte français correspondant à la première rédaction latine, et les autres récensions de l'ouvrage, toutes représentées par les éditions françaises que nous avions sous la main, pouvaient se combiner aisément au moyen de renvois et de notes marginales, surtout après le soin que nous avions mis, en les publiant d'abord en latin, à les distinguer à l'aide des ressources typographiques. Il s'agissait donc seulement de choisir, parmi les éditions existantes, celle qui devait servir de base à la notre. Car tout d'abord nous adoptâmes le principe de réimprimer, non un texte combiné, c'est à dire offrant pèle-mèle des leçons empruntées à diverses éditions, mais le texte propre et particulier d'une seule édition, sauf à y joindre les variantes des autres. Notre choix ne pouvait être douteux. Nous dûmes prendre un exemplaire de la dernière récension, de la rédaction définitive dans laquelle l'Institution a passé à la postérité. Il est vrai que les textes antérieurs sont, dans un certain sens, plus authentiques, comme nous l'avons démontré plus haut. Mais si nous nous en étions tenus à ceux-ci, il aurait fallu réléguer en marge la plus grande partie de l'ouvrage, dans sa forme actuelle, ce qui aurait été bien peu rationnel, tandis qu'en procédant de la manière opposée les notes devenaient plus courtes et plus rares. Enfin, parmi les éditions de la dernière récension, nous dûmes choisir la toute première, comme la seule qui pouvait encore passer, dans une certaine mesure, pour avoir été publiée sous les yeux mêmes de Calvin, la plupart des autres n'étant positivement que des entreprises privées de divers libraires, nous dirions aujourd'hui des contrefaçons. Ainsi, ce que nous offrons ici au lecteur, c'est l'édition de 1560, imprimée à Genève par Jean Crespin.

Et nous la reproduisons avec la plus scrupuleuse exactitude, même pour des détails autrement insignifiants. Nous n'avons point touché à l'orthographe, quelque capricieuse qu'elle y apparaisse; nous avons à peine et bien rarement corrigé la ponctuation; nous avons laissé subsister les citations patristiques telles qu'elles s'y trouvaient, c'est à dire souvent en latin. Nous avons seulement et tacitement fait disparaître les fautes d'impression évidentes. Il y en avait surtout un nombre considérable dans les chiffres des citations bibliques, lesquelles ont toutes été vérifiées à cet effet. Mais le texte aussi n'en était pas exempt, comme c'est en général le cas pour toutes ces éditions françaises. Cependant nous ne risquions pas de nous tromper à cet égard parce que nous disposions d'assez nombreux témoins dans les deux langues pour chaque passage qui pouvait sembler douteux, et aucune correction n'a été faite sans la confrontation de tous ces témoins. Pour donner à nos lecteurs une idée de la négligence avec laquelle on imprimait alors et du peu de confiance que mérite un texte pris isolément, nous ne citerons que deux exemples de celui de 1560, qu'on pourra apprécier en feuilletant le présent volume. Page 81. l. 16 de notre édition, celle que nous suivons met *regnent* au lieu de *rendent;* page 83. l. 11 elle met *calomniez* pour *illuminez.* Nous prions nos lecteurs de jeter un regard sur ces deux passages pour se convaincre que ce sont là non des variantes, mais des fautes absurdes et tout à fait inexplicables. Des erreurs plus simples, nous dirions volontiers plus naturelles, comme p. 100. l. 12 *savoir* au lieu de *saveur,* se rencontrent plus fréquemment encore. Nous ne les avons nulle part relevées dans nos notes. En revanche on voudra bien remarquer l'orthographe de notre texte. A premiere vue on pourrait croire

que nous nous sommes bien mal acquittés de la tâche de correcteurs d'épreuves, puisque souvent le même mot est écrit de deux manières différentes à quelques lignes de distance, que l'emploi des majuscules est tres-irrégulier, que la règle des participes est tour à tour observée et négligée. Mais nous avons observé une règle plus impérieuse que celles que l'on trouvera ainsi violées à chaque instant, c'est celle que nous nous étions tracée nous-mêmes et qui nous commandait de respecter notre texte de 1560. C'est que l'orthographe française n'était point fixée encore à cette époque. Elle ne varie pas seulement d'auteur à auteur, mais d'imprimerie à imprimerie, ou plutôt il sera plus vrai de dire qu'il n'y avait guère encore de prote ou de correcteur qui se fût fait un système rationnel à cet égard. Nous demandons la permission de transcrire ici un passage curieux de la préface d'Olivetan à sa Bible, pour faire voir que les littérateurs de l'époque sentaient les inconvénients de cet état des choses, sans savoir trop comment y rémédier. Voici ce qu'il dit à ce sujet: *Ie rendroye icy voluntiers raison de nostre orthographe Francoyse, en laquelle me suis accommode au vulgaire le plus que iay peu: toutesfoys que icelle soit bien mal reiglee, desordonnee et sans arrest. Car plusieurs choses se escrivent en une sorte: dont on ne scauroit rendre raison. Que si on les escrivoit en vne autre on pourroit soubstenir lorthographe estre raisonnable, comme il aduient souuent entre ceulx qui se meslent descrire. Et pource que la matiere pend encore au clou, vng chascun estime son orthographe estre la plus seure. Aucuns es motz quilz voyent naistre du Latin, ou auoir aucune conuenance, y tiennent le plus de lettre de lorthographe Latine quilz peuuent pour monstrer la noblesse et ancestre de la diction. Toutesfoys que a la prolation plusieurs de telles lettres ne se proferent point. Dautres ont escoute la prolation vulgaire, et ont la reigle leur orthographe, non ayant esgard a la source Latine. Ie me suis attempere aux vngz et aux autres le plus que iay peu, en ostant souuentesfoys daucunes lettres que ie veoye estre trop en la diction, et laornant daucunes que ie congnoissoye faire besoing: affin de monstrer par ce lorigine de telle diction laquelle autrement sembloit estre incongneue. Et ce selon que loccasion sest donnee, ainsi que pourra appercevoir le Lecteur curieux de telles choses. Que si les Francoys eussent bien garde leur ancienne langue (dont on trouue encore plusieurs motz en Pline et autre autheurs qui en parlent) lorthographe ne fut pas maintenant en debat comme elle est: laquelle bien tard se pourra accorder et arrester. Car il y a plusieurs competiteurs. Le Grec qui y dit avoir du sien, y demande son droict. Le Latin tient main garnie. Lallemand y recongnoit aucunes choses, qui dit luy appartenir. Lebrieu y a son droict danciennete. Il y a vne autre partie incongneue, qui ne dit mot: a laquelle ie pense que lon faict tort et quelle est la vraye possesseresse. Mais elle ne trouue nul qui luy pourchasse son droict. Lusage est pardessus qui tient bon, et ny veult point perdre sa longue prescription quil a obtenue. Ie dy cecy pour reueiller et aduiser noz espritz Gauloys: affin quilz y mettent quelque ordre et en prononcent quelque arrest qui soit de tenue. A laquelle chose ientendroye voluntiers si iauoye lopportunite, pour en escrire ce quil men semble. Combien que auons auiourdhuy Iacques Sylvius, qui a telle matiere a cœur, et le scauoir pour le faire: auquel ie men fie et rapporte.*

Nous dirons encore un mot au sujet des notes qui accompagnent notre texte. Elles sont de trois espèces. Les moins importantes sont celles qui font connaître les nombreuses petites variantes des diverses éditions. Dans beaucoup de cas elles paraîtront même oiseuses et superflues, mais il nous semblait difficile de déterminer la limite à la quelle nous devions nous arrêter à l'égard de cette espèce de changements. En tout cas elles offriront un intérêt linguistique. Une autre catégorie, celle qui fournit la masse la plus considérable, est le fruit de la collation du texte français avec l'original. En maint endroit la comparaison est indispensable pour l'intelligence de la traduction; souvent aussi, comme nous l'avons déjà dit, elle servira à former le jugement sur la valeur de celle-ci, tant au point de vue

exégétique, qu'à celui de l'authenticité même du travail. Enfin il y en a qui sont destinées à établir le rapport entre les diverses récensions de l'ouvrage, la succession ou l'interversion des chapitres, et en général tout ce qui tient au remaniement du fond. A cet égard nous avons été fréquemment dans le cas de ne pas nous borner à de simples renvois exprimés en chiffres, mais à réimprimer des fragments plus ou moins longs de textes anciens, remplacés par d'autres dans la dernière rédaction, ou du moins remaniés de manière qu'il aurait été très difficile d'énumérer les variantes isolément.

Nous ajouterons à la fin la Table des matières rédigée par Marlorat en 1562 et qui est devenue une partie intégrante de l'Institution dans sa dernière forme, et de plus un tableau destiné à recomposer le texte primitif et authentique de 1541 avec le secours du nôtre.

En terminant cette seconde partie de notre longue et pénible besogne nous osons exprimer le désir qu'elle obtienne les suffrages des savants français, auxquels elle est destinée de préférence, et qui sont aussi les juges les plus compétents en pareille matière.

INSTITUTION

DE LA RELIGION CHRESTIENNE.

NOUVELLEMENT MISE EN QUATRE LIVRES: ET DISTINGUÉE PAR CHAPITRES.

EN ORDRE ET METHODE BIEN PROPRE:

AUGMENTÉE AUSSI DE TEL ACCROISSEMENT, QU'ON LA PEUT PRESQUE ESTIMER UN LIVRE NOUVEAU.

PAR IEAN CALVIN.

A GENEVE,

CHEZ IEAN CRESPIN,

M. D. LX.

IEAN[1] CALVIN AU LECTEUR.

Pource qu'en la premiere edition de ce livre ie n'attendoye pas qu'il deust estre si bien receu comme Dieu l'a voulu par sa bonté inestimable, ie m'en éstoye acquitté plus legerement, m'estudiant à brieveté: mais ayant cogneu avec le temps qu'il a esté recueilly de telle faveur que ie n'eusse pas osé desirer, tant s'en faut que ie l'esperasse: ie me suis senty d'autant plus obligé de m'acquitter mieux et plus pleinement envers ceux qui recevoyent ma doctrine de si bonne affection, pource que c'eust esté ingratitude à moy, de ne point satisfaire à leur desir selon que ma petitesse le portoit. Parquoy i'ay tasché d'en faire mon devoir: non seulement quand ledit livre a esté imprimé pour la seconde fois, mais toutes fois et quantes qu'à la rimprime[2]), il a esté aucunement augmenté et enrichy. Or combien que ie n'eusse point occasion de me desplaire au travail que i'y avoye pris, toutesfois ie confesse que iamais ie ne me suis contenté moymesme, iusques à ce que ie l'ay eu digeré en l'ordre que vous y verrez maintenant, lequel vous approuverez, comme i'espere. Et de fait, ie puis alleguer pour bonne approbation, que ie ne me suis point espargné de servir à l'Eglise de Dieu en cest endroit, le plus affectueusement qu'il m'estoit[3]) possible: en ce que l'hyver prochain, estant menacé par la fievre quarte de partir de ce monde, d'autant plus que la maladie me pressoit, ie me suis d'autant moins espargné, iusques à ce que i'eusse parfait le livre, lequel survivant apres ma mort monstrast combien ie desiroye satisfaire à ceux qui desia y avoyent profité, et desiroyent d'y profiter plus amplement. Ie l'eusse bien voulu faire plustost: mais ce sera assez tost, si assez bien: et quant à moy, il me suffira qu'il ait apporté fruict à l'Eglise de Dieu, encores plus large[4]) que par cy devant. Voila mon seul souhait: comme aussi de fait ie seroye bien mal recompensé de mon labeur, si ie ne me contentoye estre approuvé de mon Dieu, pour mespriser les folles opinions et perverses des ignorans, ou les calomnies et detractions des malins. Car combien que Dieu ait du tout attaché mon cueur à une droite affection et pure d'augmenter son regne, et servir à l'utilité de son Eglise: que ma conscience me rende bon et certain tesmoignage devant luy et devant ses Anges, que ie n'ay eu autre intention depuis qu'il m'a donné ceste charge et office d'enseigner, sinon de profiter à son Eglise en declarant et maintenant la pure doctrine qu'il nous a apprise: toutesfois ie ne pense point qu'il y ait homme sur la terre qui soit plus assailly, mors et desciré par fausses detractions, tant des ennemis manifestes de la verité de Dieu, que de beaucoup de canailles qui se sont fourrez en son Eglise: tant des Moynes qui ont apporté leurs frocs hors de leurs cloistres pour infecter le lieu où ils venoyent, que d'autres vilains qui ne vallent pas mieux qu'eux.[5]) Sans aller plus loing, desia ceste Epistre estoit sous la presse quand i'ay receu cer-

---

1) *Toutes les éditions originales, à l'exception de celle de* 1545, *écrivent:* Iean. 2) qu'on l'a r'imprimé 1561 *ss.* 3) 1561 *ss.:* m'a esté. 4) 1561: ample. 5) *Toute cette phrase depuis:* tant des ennemis, *manque dans le texte latin.*

taines nouvelles d'Ausbourg, où les estats de l'Empire se tenoyent, qu'il y avoit là couru un grand bruit que ie m'estoye revolté à la Papauté, lequel avoit esté recueilly par les cours des Princes avec trop grande facilité: ce qui monstroit que beaucoup de meschans hypocrites faisans profession de l'Evangile, eussent bien voulu qu'ainsi fust.[1]) Voila le bon loyer que me rendent beaucoup de courtisans, lesquels ont souvent experimenté ma constance, et pourtant me devoyent bien servir d'advocats, si l'ingratitude ne les eust empeschez: et tant plus devoyent iuger equitablement de moy, m'ayant cogneu tel. Or le diable avec toute sa bende se trompe fort s'il cuide m'abbatre ou descourager en me chargeant de mensonges si frivoles. Car ie me confie que Dieu par sa bonté souveraine me donnera de perseverer avec patience invincible au cours de sa saincte vocation, comme i'en donne de nouveau bonnes enseignes à tous Chrestiens. Or mon but a esté de tellement preparer et instruire ceux qui se voudront adonner à l'estude de Theologie, à ce qu'ils ayent facile accez à lire l'Escriture saincte, et à profiter et se bien avancer à l'entendre, et tenir le bon chemin et droit sans choper. Car ie pense avoir tellement compris la somme de la religion chrestienne en toutes ses parties, et l'avoir digerée en tel ordre, que celuy qui aura bien compris la forme d'enseigner que i'ay suivye, pourra aisément iuger et se resoudre de ce qu'il doit chercher en l'Escriture, et à quel but il faut rapporter le contenu d'icelle. Et pourtant il n'est ia besoin qu'en mes Commentaires, ausquels i'expose les livres de l'Escriture saincte, i'entre en longues disputes des matieres qui sont là traitées, veu que le present livre est une adresse generale pour guider ceux qui desirent d'estre aydez: comme de fait on voit que ie n'ayme point d'extravaguer ny user de longue prolixité. Par ce moyen les Lecteurs seront soulagez d'ennuy et de facherie, quand ils auront esté diligens à se munir par l'instruction de ce present Livre, pour tenir en tout le reste un train aisé: ce que i'ayme mieux qu'on cognoisse par effect, que de m'en vanter. Surquoy ie vous recommanderay à la garde de Dieu, desirant aussy de n'estre point oublié en vos sainctes prieres, selon le fruict que vous recevrez de mes labeurs. A Geneve, ce premier iour d'Aoust, M. D. LIX.

SAINCT AUGUSTIN EN L'EPISTRE VII.

Ie me confesse estre du reng de ceux qui escrivent en profitant, et profitent en escrivant.

QUATRAIN TRADUICT D'UN DISTIQUE LATIN DE L'AUTHEUR.[2])

Ceux desquels ie voulois l'innocence defendre
En un simple livret, m'ont si bien seu poursuivre,
Par leur zele fervent, et sainct desir d'apprendre,
Qu'ils ont tiré de moy à la fin ce grand livre.

---

1) *Ces mots depuis:* ce qui monstroit *etc., ne se trouvent pas dans le texte latin.* 2) *Ce quatrain se trouve pour la première fois dans l'éd. de* 1562.

AU ROY DE FRANCE TRESCHRESTIEN, FRANÇOIS PREMIER DE CE NOM, SON PRINCE ET SOUVERAIN SEIGNEUR, IEAN CALVIN, PAIX ET SALUT EN NOSTRE SEIGNEUR[1]) IESUS CHRIST.

Au commencement que ie m'appliquay à escrire ce present livre, ie ne pensoye rien moins, Sire,[2]) que d'escrire choses qui fussent presentees à vostre[3]) Maiesté: seulement mon propos estoit d'enseigner quelques rudimens, par lesquels ceux qui seroyent touchez d'aucune bonne affection de Dieu, fussent instruits à la vraye pieté. Et principalement vouloye par ce mien labeur servir à noz François: desquels i'en voyoye plusieurs avoir faim et soif de Iesus Christ, et bien peu qui en eussent receu droite cognoissance. Laquelle mienne deliberation on pourra facilement appercevoir du livre, entant que ie l'ay accommodé à la plus simple forme d'enseigner qu'il m'a esté possible. Mais voyant que la fureur d'aucuns iniques s'estoit tant eslevee en vostre[4]) royaume qu'elle n'avoit laissé lieu aucun à toute saine doctrine, il m'a semblé estre expedient de faire servir ce present livre, tant d'instruction à ceux que premierement i'avoye deliberé d'enseigner, qu'aussi de confession de foy envers vous:[5]) dont vous cognoissiez quelle est la doctrine contre laquelle d'une telle rage furieusement sont enflambez ceux qui par feu et par glaive troublent auiourdhuy vostre royaume. Car ie n'auray nulle honte de confesser que i'ay icy compris quasi une somme de ceste mesme doctrine laquelle ils estiment devoir estre punie par prison, bannissement, proscription et feu: et laquelle ils crient devoir estre dechassee hors de terre et de mer. Bien say-ie de quels horribles rapports ils ont remply vos oreilles et vostre cœur, pour vous rendre nostre cause fort odieuse: mais vous avez à reputer selon vostre clemence et mansuetude, qu'il ne resteroit innocence aucune n'en dits n'en faits, s'il suffisoit d'accuser. Certainement si quelcun, pour esmouvoir hayne à l'encontre de ceste doctrine de laquelle ie me veux efforcer de vous rendre raison, vient à arguer qu'elle est desia condamnee par un commun consentement de tous estats, qu'elle a receu en iugement plusieurs sentences contre elle, il ne dira autre chose, sinon qu'en partie elle a esté violentement abbatue par la puissance et coniuration des adversaires, en partie malicieusement opprimee par leurs mensonges, tromperies, calomnies et trahisons. C'est force et violence, que cruelles sentences sont prononcees à l'encontre d'icelle devant[1]) qu'elle ait esté defendue. C'est fraude et trahison, que sans cause elle est notee de sedition et malefice. Afin que nul ne pense que nous nous complaignons de ces choses à tort, vous-mesmes nous pouvez estre tesmoin, Sire,[2]) par combien fausses calomnies elle est tous les

1) Nostre Seigneur, *manque dans les édd. postérieures à celles de 1562. Les édd. antérieures à celle de 1560 lisent:* salut en Dieu. 2) 1541: o tres noble Roy. 3) 1541: ta. 4) 1541: ton. 5) 1541: toy. *Dans cette éd. l'auteur emploie constamment la seconde personne du singulier en s'adressant au Roi.*

1) *Depuis 1561 les édd. écrivent constamment:* avant. 2) 1541: tres excellent Roy.

iours diffamee envers vous: c'est assavoir, qu'elle ne tend à autre fin, sinon que tous regnes et polices soyent ruinees, la paix soit troublee, les loix abolies, les seigneuries et possessions dissipees: bref, que toutes choses soyent renversees en confusion. Et neantmoins encores vous n'en oyez que la moindre portion. Car entre le populaire on seme [1]) contre icelle horribles rapports: lesquels s'ils estoyent veritables, à bon droit tout le monde la pourroit iuger avec tous ses autheurs, digne de mille feuz et mille gibbets. Qui s'esmerveillera maintenant pourquoy elle est tellement haye de tout le monde, puis qu'on adiouste foy à telles et si iniques [2]) detractions? Voila pourquoy tous les estats d'un commun accord conspirent à condamner [3]) tant nous que nostre doctrine. Ceux qui sont constituez pour en iuger, estans ravis et transportez de telle affection, [4]) prononcent pour sentence, la conception qu'ils ont apportee de leur maison: et pensent tresbien estre acquitez de leur office s'ils ne iugent personne à mort, sinon ceux qui sont, ou par leur confession, ou par certain tesmoignage, conveincus. Mais de quel crime? De ceste doctrine damnee, disent-ils. Mais à quel tiltre [5]) est-elle damnee? Or c'estoit le poinct de la defense: non pas desavouer icelle doctrine, mais la soustenir pour vraye. Icy est osté le congé d'ouvrir la bouche. Pourtant ie ne demande point sans raison, Sire, [6]) que vous vueillez prendre la cognoissance entiere de ceste cause, laquelle iusques icy a esté demenee confusement sans nul ordre de droit: et par un ardeur impetueux, plustost que par une moderation et gravité iudiciaire. Et ne pensez point que ie tasche à traiter icy [7]) ma defense particuliere, pour impetrer retour au pais de ma naissance; auquel combien que ie porte telle affection d'humanité qu'il appartient: toutesfois comme les choses sont maintenant disposees, ie ne souffre pas grand dueil d'en estre

1) 1541 *ss.:* sont semez. 2) 1541 *ss.:* telles iniques. 3) 1541: en la condamnation de nous et de nostre doctrine. 4) 1541 *ss.:* de ceste affection ravis et transportez ceux qui sont constituez pour en iuger. 5) 1541 *ss.:* par quelle loy. 6) 1541: tres illustre Roy, que tu vueilles. 7) 1541 *ss.:* icy traicter.

privé: mais i'entrepren la cause commune de tous les fideles, et mesme celle de Christ, laquelle auiourdhuy est en telle maniere du tout desciree et foulee en vostre royaume, qu'elle semble advis desesperee. Ce qui est bien [1]) advenu par la tyrannie d'aucuns Pharisiens, plustost que de vostre vouloir. Mais comment cela se fait, il n'est point mestier de le dire icy. Quoy que ce soit, elle est grandement affligee. Car la puissance des adversaires de Dieu a obtenu iusques là, que la verité de Christ, combien qu'elle ne soit perdue et dissipee, toutesfois soit cachee et ensevelie comme ignominieuse: et outre, que la povrette Eglise soit ou consumee par morts cruelles, ou dechassee par bannissemens, ou tellement estonnee par menaces et terreurs, qu'elle n'ose sonner mot. Et encore ils insistent en telle rage qu'ils ont accoustumé, pour abbatre la paroy qu'ils ont ia esbranlee, et parfaire la ruine qu'ils ont encommencee. Cependant nul ne s'avance, qui s'oppose en defenses contre telles furies. Et s'il y en a aucuns qui veulent estre veuz tresfort favoriser à la verité, ils disent qu'on doit aucunement pardonner à l'imprudence et ignorance des simples gens. Car ils parlent en ceste maniere, appellans la trescertaine verité de Dieu, Imprudence et ignorance: et ceux que nostre Seigneur a tant estimez, qu'il leur a communiqué les secrets de sa sapience celeste, Gens simples: tellement tous ont honte de l'Evangile.* Or, c'est vostre office, Sire, [2]) de ne destourner ne vos oreilles ne vostre courage d'une si iuste defense, principalement quand il est question de si grande chose: c'est assavoir comment la gloire de Dieu sera maintenue sur terre: comment sa verité retiendra son honneur et dignité: comment le regne de Christ demeurera en son entier. O matiere digne de voz oreilles, digne de vostre iurisdiction, digne de vostre Throne royal! Car ceste pensee [3]) fait un vray Roy, s'il se recognoist estre vray ministre de Dieu au gouvernement de son royaume: et au contraire, celuy qui ne regne

1) 1541: certes. 2) 1541: Or à toy appartient, tres gratieux Roy. 3) 1541: cogitation.

point à ceste fin de servir à la gloire de Dieu, n'exerce pas regne, mais brigandage.[1]) Or on s'abuse si on[2]) attend longue prosperité en un regne qui n'est point gouverné du sceptre de Dieu, c'est à dire sa saincte parolle. Car l'edict celeste ne peut mentir, par lequel il est denoncé, que le peuple sera dissipé quand la Prophetie defaudra (Prov. 29, 18). Et ne devez estre destourné par le contemnement de nostre petitesse.[3]) Certes nous recognoissons assez combien nous sommes povres gens et de mespris: c'est assavoir devant Dieu miserables pecheurs, envers les hommes vilipendez[4]) et deiettez: et mesme, si vous voulez, l'ordure et ballieure du monde, ou si on peut encore nommer quelque chose plus vile. Tellement qu'il ne nous reste rien dequoy nous glorifier devant Dieu, sinon sa seule misericorde: par laquelle, sans quelque merite,[5]) nous sommes sauvez: ny envers les hommes, sinon nostre infirmité, c'est à dire, ce que tous estiment grande ignominie.

Mais toutesfois il faut que nostre doctrine consiste eslevee et insuperable par dessus toute la gloire et puissance du monde. Car elle n'est pas nostre, mais de Dieu vivant et de son Christ, lequel le Pere a constitué Roy, pour dominer d'une mer à l'autre, et depuis les fleuves iusques aux fins de la terre (Psal. 72, 8): et tellement dominer, qu'en frappant la terre de la seule verge de sa bouche (Is. 11, 4), il la casse toute avec sa force et sa gloire comme un pot de terre (Psal. 2, 9): ainsi que les Prophetes ont predit de la magnificence de son regne, qu'il abbatroit les royaumes durs comme fer et airain, et reluisans comme or et argent (Dan. 2, 32). Bien est vray, que noz adversaires contredisent, reprochans que faussement nous pretendons la parolle de Dieu, de laquelle nous sommes, comme ils disent, pervers corrupteurs. Mais vous-mesme, selon vostre prudence, pourrez iuger en lisant nostre confession, combien ceste reproche est pleine

1) 1541 *ss.:* briganderie. 2) 1541 *ss.:* Or celuy est abusé, qui attend. 3) 1541: Et ne te doibt destourner le contemnement de nostre abiection. 4) 1541: contemnez. 5) 1541 *ss.:* merite nostre.

non seulement de malicieuse calomnie, mais d'impudence trop effrontee.[1]) Neantmoins il sera bon de dire icy quelque chose pour vous apprester voye à icelle lecture. Quand sainct Paul a voulu que toute prophetie fust conforme à l'analogie et similitude de la foy (Rom. 12, 6), il a mis une trescertaine reigle pour esprouver toute interpretation de l'Escriture. Or si nostre doctrine est examinee à ceste reigle de foy, nous avons la victoire en main. Car quelle chose convient mieux à la foy, que de nous recognoistre nuds de toute vertu pour estre vestuz de Dieu? vuides de tout bien, pour estre empliz de luy? serfs de peché, pour estre delivrez de luy? aveugles, pour estre de luy illuminez? boiteux, pour estre de luy redressez? debiles, pour estre de luy soustenuz? de nous oster toute matiere de gloire, afin que luy seul soit glorifié, et nous en luy? Quand ces choses et semblables sont dites par nous, noz adversaires crient que par ce moyen seroit subvertie ie ne say quelle aveuglee lumiere de nature, leur preparation qu'ils ont forgee pour nous disposer à venir à Dieu,[2]) le Liberal arbitre, les œuvres meritoires de salut eternel, avec leurs supererogations; pourtant qu'ils ne peuvent souffrir que la louange et gloire entiere de tout bien, de toute vertu, iustice et sapience reside en Dieu. Mais nous ne lisons point qu'il[3]) y en ait eu de repris pour avoir trop puisé de la source d'eaux vives: au contraire, le Prophete[4]) corrige asprement ceux qui se sont fouy des puits secs,[5]) et qui ne peuvent tenir l'eau (Ier. 2, 13). En outre, qu'est-il plus propre à la foy, que se promettre Dieu pour un pere doux et benin, quand Christ est recognu pour frere et propiciateur? que d'attendre tout bien et toute prosperité de Dieu, duquel la dilection s'est tant estendue envers nous, qu'il n'a point espargné son propre Fils, qu'il ne l'ait livré

1) 1541 *ss.:* est non seulement malitieuse calomnie, mais impudence trop effrontee. 2) 1541 *a simplement:* preparations fainctes. 3) 1541: ceux avoir esté reprins qui ayent trop puysé. 4) 1541 *ss.:* sont asprement corrigez ceux. 5) 1541: arides.

pour nous (Rom. 8, 32)? que de reposer en une certaine attente de salut et vie eternelle, quand on pense que Christ nous a esté donné du Pere, auquel tels thresors sont cachez? A ces choses ils repugnent, et disent qu'une telle certitude de fiance n'est pas sans arrogance et presomption. Mais comme il ne faut rien presumer de nous, aussi nous devons presumer toutes choses de Dieu: et ne sommes pour autre raison despouillez de toute vaine gloire, sinon afin de nous glorifier en Dieu. Que diray-ie plus? Considerez, Sire,[1]) toutes les parties de nostre cause: et nous iugez estre les plus pervers des pervers, si vous ne trouvez manifestement que nous sommes oppressez[2]) et recevons iniures et opprobres, pourtant que nous mettons nostre esperance en Dieu vivant (1 Tim. 4, 10), pourtant que nous croyons que c'est[3]) la vie eternelle de cognoistre un seul vray Dieu, et celuy qu'il a envoyé, Iesus Christ (Iean 17, 3). A cause de ceste esperance aucuns de nous sont detenus en prison, les autres fouettez, les autres menez à faire amendes honorables, les autres bannis, les autres cruellement affligez, les autres eschappent par fuitte: tous sommes en tribulation, tenus pour maudits et execrables, iniuriez et traitez inhumainement. Contemplez d'autre part nos adversaires (ie parle de l'estat des prestres, à l'aveu et appetit desquels tous les autres nous contrarient): et regardez un petit[4]) avec moy de quelle affection ils sont menez. Ils se permettent aisément à eux et aux autres, d'ignorer, negliger et mespriser la vraye religion, qui nous est enseignee par l'Escriture, et qui devoit estre resolue et arrestee entre tous: et pensent qu'il n'y a pas grand interest quelle foy chacun tient, ou ne tient pas de Dieu et de Christ: mais que par foy (comme ils disent) enveloppee,[5]) il submette son sens au iugement de l'Eglise. Et ne se soucient pas beaucoup s'il advient que la gloire de Dieu soit polluee par blasphemes tous evidens,[6]) moyennant que personne ne sonne mot contre l'authorité de nostre mere saincte Eglise: c'est à dire, selon leur intention, du siege Romain.[1]) Pourquoy combattent-ils d'une telle rigueur et rudesse pour la Messe, le Purgatoire, les pelerinages et tels fatras, tellement qu'ils nient la vraye pieté pouvoir consister, si toutes ces choses ne sont creues et tenues par foy tresexplicite, combien qu'ils n'en preuvent rien par la parolle de Dieu? Pourquoy, dy-ie,[2]) sinon pourtant que leur ventre leur est pour dieu, la cuisine pour religion: lesquels ostez, non seulement ils ne pensent pas qu'ils puissent estre Chrestiens, mais ne pensent plus estre hommes? Car combien que les uns se traitent delicatement en abondance, les autres vivotent en rongeant des croustes, toutesfois ils vivent tous d'un pot: lequel sans telles aides non seulement se refroidiroit, mais geleroit du tout. Pourtant celuy d'eux qui se soucie le plus de son ventre, est le meilleur zelateur de leur foy. Bref, ils ont tous un mesme propos, ou de conserver leur regne, ou leur ventre plein. Et n'y en a pas un d'eux qui monstre la moindre apparence du monde de droit zele: et neantmoins ils ne cessent de calomnier nostre doctrine, et la descrier et diffamer par tous moyens qu'il leur est possible, pour la rendre ou odieuse, ou suspecte. Ils l'appellent Nouvelle, et forgee puis nagueres. Ils reprochent qu'elle est douteuse et incertaine. Ils demandent par quels miracles elle est confermee. Ils enquierent si c'est raison[3]) qu'elle surmonte le consentement de tant de Peres anciens, et si longue coustume. Ils insistent, que nous la confessions estre schismatique, puis qu'elle fait la guerre à l'Eglise: ou que nous respondions, que l'Eglise a esté morte par tant longues annees, ausquelles il n'en estoit nulle mention. Finalement, ils disent, qu'il n'est ia mestier de beaucoup d'argumens, veu qu'on peut iuger des fruits quelle elle

1) 1541: Roy tres vertueux. 2) 1541 *ss.:* que nous travaillons. 3) 1541 *ss.:* ceste estre. 4) 1561 *ss.:* un peu. 5) 1541: implicite. 6) 1541 *ss.:* par evidens blasphemes.

1) C'est à dire, selon leur intention, du siege Romain, *manque dans l'éd. de* 1541 *comme aussi dans le texte latin.* 2) Dy-ie, *manque dans l'éd. de* 1541 et de 1545. 3) 1541. 1545: s'il est expedient.

est: c'est assavoir, qu'elle engendre une grande[1]) multitude de sectes, force[2]) troubles et seditions, et une licence desbordee[3]) de mal-faire. Certes il leur est bien facile de prendre leur avantage contre une cause deserte et delaissee: principalement quand il faut persuader au populaire ignorant et credule: mais si nous avions aussi bien lieu de parler, i'estime que leur ardeur, dont ils escument si asprement contre nous, seroit un peu refroidie.

Premierement, en ce qu'ils l'appellent Nouvelle, ils font mout grande iniure à Dieu, duquel la sacree parolle ne meritoit point d'estre notee de nouvelleté. Certes ie ne doute point, que touchant d'eux elle ne leur soit nouvelle: veu que Christ mesme, et son Evangile leur sont nouveaux.[4]) Mais celuy qui sait que ceste predication de sainct Paul est ancienne: c'est que Iesus Christ est mort pour noz pechez, et ressuscité pour nostre iustification (Rom. 4, 25): il ne trouvera rien de nouveau entre nous. Ce qu'elle a esté long temps cachee et incogneue, le crime en est à imputer à l'impieté des hommes. Maintenant quand elle nous est rendue par la bonté de Dieu, pour le moins elle devoit estre receue en son authorité ancienne.

D'une mesme source d'ignorance provient ce qu'ils la reputent douteuse et incertaine. Vrayement c'est ce que nostre Seigneur se complaind par son Prophete: Que le bœuf a cogneu son possesseur, et l'asne l'estable de ses maistres: et luy, qu'il est mescognu de son peuple (Is. 1, 3). Mais comment qu'ils se moquent de l'incertitude d'icelle, s'ils avoyent à signer la leur de leur propre sang, et aux despens de leur vie, on pourroit voir combien ils la prisent. Nostre fiance est bien autre, laquelle ne craind ne les terreurs de la mort, ne le iugement de Dieu.

En ce qu'ils nous demandent miracles, ils sont desraisonnables. Car nous ne forgeons point quelque nouveau Evangile: mais nous retenons celuy,

1) 1541 *ss.*: une telle. 2) 1541 *ss.*: tant de. 3) 1541: et telle audace. 4) 1541: ausquelz et Christ mesmes et son Evangile sont nouveaux.

pour la verité duquel confirmer, servent tous les miracles que iamais et Iesus Christ, et ses Apostres ont faits. On pourroit dire qu'ils ont cela particulier outre nous, qu'ils peuvent confirmer leur doctrine par continuels miracles qui se font iusques auiourdhuy. Mais plustost ils alleguent miracles qui pourroyent esbranler et faire douter un esprit, lequel autrement seroit bien en repos: tant sont ou frivoles ou mensongiers. Et neantmoins quand ils seroyent les plus[1]) admirables qu'on sauroit penser, si ne doivent-ils aucunement valoir contre la verité de Dieu: veu qu'il appartient que le nom de Dieu soit tousiours et par tout sanctifié, soit par miracles, soit par l'ordre naturel des choses. Ils pourroyent icy avoir plus d'apparence, si l'Escriture ne nous eust advertiz quel est l'usage legitime des miracles. Car sainct Marc dit, que ceux qu'ont fait les Apostres ont servi à[2]) confirmer leur predication (Marc. 16, 20). Pareillement sainct Luc dit que nostre Seigneur en ce faisant a voulu rendre tesmoignage à la Parolle de sa grace (Act. 14, 3). A quoy respond ce que dit l'Apostre, que le salut annoncé par l'Evangile, a esté confirmé en ce que Dieu en a testifié par signes et vertuz miraculeuses (Heb. 2, 4). Quand nous oyons que ce doyvent estre seaux pour seeller l'Evangile, les convertirons-nous à destruire son authorité? Quand nous oyons qu'ils sont destinez à establir la verité, les appliquerons-nous à fortifier le mensonge? Pourtant il faut que la doctrine laquelle precede les miracles, comme dit l'Evangeliste, soit examinee en premier lieu: si elle est approuvee, lors elle pourra bien prendre confirmation par les miracles. Or c'est une bonne enseigne de vraye doctrine, comme dit Christ, si elle ne tend point en la gloire des hommes, mais de Dieu (Iean 7, 18; 8, 50). Puis que Christ afferme que telle doit estre l'espreuve, c'est mal prendre les miracles, que de les tirer à autre fin que pour illustrer le nom de Dieu. Et nous doit aussi souvenir que Satan a ses miracles: lesquels combien qu'ils soyent illusion plustost que

1) 1541 *ss.*: les plus prodigieux et. 2) 1541 *ss.*: ont esté faictz pour.

vrayes vertus, toutesfois si sont-ils tels,[1]) qu'ils pourroyent abuser les simples et rudes. Les Magiciens et Enchanteurs ont esté tousiours renommez de miracles: l'idolatrie des Gentils a esté nourrie par miracles merveilleux, lesquels toutesfois ne sont suffisans pour nous approuver la superstition ne des Magiciens ne des idolatres.

Les Donatistes estonnoyent anciennement la simplicité du populaire de ceste mesme machine, qu'ils faisoyent plusieurs miracles. Nous faisons donc maintenant une mesme response à noz adversaires, que faisoit lors sainct Augustin aux Donatistes, que nostre Seigneur nous a renduz assez advisez contre ces miracleurs, predisant qu'il surviendroit faux Prophetes,[2]) qui par grandes merveilles et prodiges tireroyent en erreur mesme les eleus, si faire se pouvoit[3]) (Matth. 24, 24). Et sainct Paul a adverty que le regne d'Antechrist seroit avec toute puissance, miracles et prodiges mensongiers (2 Thess. 2, 9). Mais noz miracles, disent-ils, ne se font ne par idoles, ne par enchanteurs, ne par faux prophetes, mais par les Saincts: comme si nous n'entendions point que c'est la finesse de Satan, se transfigurer en Ange de lumiere (2 Cor. 11, 14). Les Egyptiens autresfois ont fait un dieu de Ieremie, qui estoit ensevely en leur region, luy sacrifians, et faisans tous autres honneurs qu'ils avoyent accoustumé faire à leurs dieux.[4]) N'abusoyent-ils pas du sainct Prophete de Dieu à leur idolatrie? et toutesfois ils en venoyent là, qu'estans garis de la morsure des serpens, ils cuidoyent recevoir salaire de telle veneration de son sepulchre.[5]) Que dirons-nous, sinon que ç'a[6]) tousiours esté et sera une vengeance de Dieu tresiuste, d'envoyer efficace d'illusion à ceux qui n'ont point receu la dilection de verité, pour les faire croire à mensonge (2 Thess. 2, 11)? Donc, les miracles ne nous defaillent point, qui sont mesmes trescertains, et non suiets à moquerie: au contraire, ceux que noz adversaires pretendent pour eux, sont pures illusions de Satan, quand ils retirent le peuple de l'honneur de son Dieu à vanité.

Outre, c'est[1]) iniustement qu'ils nous obiectent les anciens Peres, i'enten les escrivains du premier temps de l'Eglise, comme s'ils les avoyent favorisans à leur impieté: par l'authorité desquels si la noise estoit à desmeller[2]) entre nous, la meilleure partie de la victoire viendroit à nostre part.

Mais comme ainsi soit que plusieurs choses ayent esté escrites sagement et excellentement de[3]) ces anciens Peres: d'autrepart, qu'il leur soit advenu en d'aucuns endroits ce qui advient à tous hommes, c'est de faillir et errer: ces bons et obeissans fils, selon la droiture qu'ils ont, et d'esprit et de iugement et de volonté, adorent seulement leurs erreurs et fautes; au contraire, les choses qui ont esté bien escrites d'eux, ou ils ne les apperçoivent point, ou ils les dissimulent, ou ils les pervertissent, tellement qu'il semble qu'ils n'ayent autre soin sinon de recueillir de la fiente parmy de l'or. Et apres ils nous poursuyvent par grande clameur, comme contempteurs et ennemis des Peres: mais tant s'en faut que nous les contemnions, que si c'estoit nostre present propos, il me seroit facile d'approuver par leurs tesmoignages la plus grand'part de ce que nous disons auiourdhuy. Mais nous lisons leurs escrits avec tel iugement, que nous avons tousiours devant les yeux ce que dit sainct Paul: c'est que toutes choses sont nostres pour nous servir, non pour dominer sur nous: et que nous sommes tous à un seul Christ, auquel il faut sans exception obeir du tout (1 Cor. 3, 21. 22). Ceux qui n'observent point cest ordre, ne peuvent rien avoir de certain en la foy: veu que ces saincts personnages desquels il est question, ont ignoré beaucoup de choses, sont souvent divers entre eux, et mesmes aucunesfois contreviennent à eux-mesmes. Sa-

1) 1541: ils sont de telle sorte. 2) 1541 *ss.*: que faux Prophetes viendroyent. 3) Sur sainct Ieau, Tract. 13, 17. 4) Sainct Hierosme, en la preface de Ieremie. 5) 1541 *ss.*: Et toutesfois par telle veneration de son sepulchre ilz obtenoyent qu'ilz estoyent gueris de morsures de serpens (1561 *ss.*: gairis). 6) 1541 *ss.*: que ceste a.

1) 1541: Outre iniustement ilz. 1562: En outre. 2) 1561 *ss.*: desmesler. 3) 1562: excellemment par.

lomon, disent-ils, ne nous commande point sans cause de n'outrepasser les bornes qui ont esté mises de noz peres (Prov. 22, 28). Mais il n'est pas question d'observer une mesme reigle en la borneure des champs, et en l'obeissance de la foy: laquelle doit tellement estre ordonnee, qu'elle nous fasse oublier nostre peuple [1]) et la maison de nostre [2]) pere (Ps. 45, 11). Davantage, puis qu'ils aiment tant les allegories, que ne prennent-ils les Apostres plustost pour leurs Peres, que nuls autres, desquels il ne soit licite arracher les bornes? Car ainsi l'a interpreté sainct Hierome, duquel ils ont allegué les parolles en leurs Canons. Et encore s'ils veulent que les limites des Peres qu'ils entendent, soyent observees, pourquoy eux-mesmes, quand il leur vient à plaisir, les outrepassent-ils si audacieusement? Ceux estoyent du nombre des Peres, desquels l'un a dit que Dieu ne beuvoit ne mangeoit; et pourtant, qu'il n'avoit que faire de plats ne de calices [3]). L'autre, que les Sacremens des Chrestiens ne requierent n'or, n'argent, [4]) et ne plaisent point à Dieu par or. [5]) Ils outrepassent donc ces limites, quand en leurs ceremonies ils se delectent tant d'or, d'argent, marbre, yvoire, pierres precieuses et soyes, et ne pensent point que Dieu soit droitement honnoré, sinon en affluence et superfluité de ces choses. C'estoit aussi [6]) un Pere, qui disoit que librement il osoit manger chair en Quaresme, quand les autres s'en abstenoyent: d'autant qu'il estoit Chrestien. [7]) Ils rompent donc les limites, quand ils excommunient la personne qui aura en Quaresme gousté de la chair. Ceux estoyent Peres, desquels l'un a dit qu'un Moine qui ne laboure point de ses mains, doit estre reputé comme un brigand. [8]) L'autre, qu'il n'est pas licite aux Moines de vivre du bien d'autruy: mesmes quand ils seroyent assiduels en contemplations, en oraisons

1) 1541 *ss.:* qu'elle oublie son peuple. 2) 1541 *ss.:* son. 3) Acat., au liv. XI, ch. 16 de l'Hist. Tripart. 4) 1541: ne or, ne argent. 5) Ambroise, au liv. II des Offices, c. 28 6) 1541: C'estuy estoit. 7) Spirid., au liv. I de l'Hist. Trip., ch. 10. 8) Voyez le ch. 1 du liv. VIII de l'Hist. Trip.

et à l'estude. [1]) Ils ont aussi outrepassé ceste borne, quand ils ont mis des ventres oisifs de Moines en des bordeaux, ce sont leurs cloistres, pour estre saoulez de la substance d'autruy. Celuy estoit Pere, qui a dit que c'estoit une horrible abomination de voir une image ou de Christ, ou de quelque Sainct aux temples des Chrestiens. [2]) Mesme cela n'a point esté dit par un homme particulier, mais a esté aussi ordonné en un Concile ancien, que ce qu'on adore ne soit point peint ne portrait. [3]) Il s'en faut beaucoup qu'ils ne gardent ces limites quand ils ne laissent anglet vuide de simulachre en tous leurs temples. Un autre Pere a conseillé qu'apres avoir par sepulture exercé office d'humanité envers les morts, on les laissast reposer. [4]) Ils rompent ces limites, quand ils requierent qu'on ait perpetuelle solicitude sur les trespassez. C'estoit bien un Pere, qui a dit que la substance et nature du pain et du vin demeurent au Sacrement de la Cene, comme la nature humaine demeure en nostre Seigneur Iesus Christ, estant coniointe avec son essence divine. [5]) Ils ne regardent point ceste borne, quand ils font accroire qu'incontinent apres que les parolles sacramentales sont recitees, la substance du pain et du vin est anneantie. [6]) Celuy [7]) estoit au nombre des Peres, qui a nié qu'au Sacrement de la Cene, sous le pain soit enclos le corps [8]) de Christ: mais que seulement c'est [9]) un mystere de son corps: [10]) il parle ainsi de mot à mot. Ils excedent donc la mesure, quand ils disent que le corps de Christ est là contenu, [11]) et le font adorer d'une façon char-

1) Sainct Augustin, De l'oeuvre des Moines, ch. 17. 2) Epiphanius en l'epistre translatée par sainct Hierosme. 3) Au concile Elibertin, au ch. 36. — *Cette phrase:* Mesme cela *etc., manque dans l'éd. de* 1541. 4) Ambroise, au liv. I d'Abraham, chap. 9. 5) Gelasius, pape, au concile de Rome. 6) *Tout le passage depuis les mots:* C'estoit bien un Pere, *manque dans l'éd. de* 1541. 7) 1541 *ss.:* cestuy. 8) 1541 feust contenu le vray corps. 9) 1541: c'estoit. 10) Chrysostome, sur le 1 ch. des Ephes. 11) 1541: encloz localement. *Les mots suivants:* et le font adorer *etc., manquent dans cette même éd. Les éditions latines depuis* 1543 *insèrent à la suite de cette phrase un passage qui ne se trouve dans aucune des éditions françaises. V. T. I.* 268.

nelle, comme s'il estoit là enclos localement. Ceux estoyent Peres, desquels l'un ordonna que ceux fussent du tout reiettez de l'usage de la Cene, lesquels prenans l'une des especes, s'abstenoyent de la seconde. L'autre maintient qu'il ne faut denier au peuple chrestien le saug de son Seigneur; pour la confession duquel il doit espandre son sang.[1]) Ils ont osté ces limites, quand rigoureusement ils ont commandé la mesme chose que l'un de ceux-là punissoit par excommunication, l'autre par forte raison reprouvoit. Celuy pareillement estoit du reng des Peres, qui afferme que c'est temerité[2]) de determiner de quelque chose obscure en une partie ou en l'autre, sans clairs et evidens tesmoignages de l'Escriture.[3]) Ils ont oublié ceste borne, quand ils ont conclu tant de constitutions, canons et determinations magistrales, sans quelque parolle de Dieu. C'estoit un des Peres[4]) qui reprochoit à Montanus, qu'entre autres heresies il[5]) avoit le premier imposé loix de iusner.[6]) Ils ont aussi outrepassé ces limites, quand par estroite loy ils ont ordonné les iusnes. C'estoit un Pere[7]) qui a soustenu le mariage ne devoir estre defendu aux Ministres de l'Eglise, et a declairé la compagnie de femme legitime, estre chasteté:[8]) et ceux[9]) qui se sont accordez à son authorité, estoyent Peres. Ils sont eschappez outre de ceste borne, quand ils ont ordonné l'abstinence de mariage à leurs prestres. Celuy[10]) qui a escrit qu'on doit escouter un seul Christ, duquel il est dit de par le Pere celeste, Escoutez-le: et qu'il ne faut avoir esgard à ce qu'auront fait ou dit les autres devant nous, mais seulement à ce qu'aura commandé Christ, qui est le premier de tous:[11]) cestuy-là dy-ie, estoit des plus anciens Peres.[1]) Ils ne se sont point tenuz entre ces barres, et n'ont permis que les autres s'y tinsent, quand ils ont constitué tant par dessus eux que par dessus les autres, des maistres nouveaux outre Christ.[2]) C'estoit un Pere celuy qui a maintenu que l'Eglise ne se doit point preferer à Christ, d'autant que luy iuge tousiours droitement: mais les iuges ecclesiastiques estans hommes, se peuvent souvent abuser.[3]) Ceux-cy rompent bien telle borne, en debatant que l'authorité de l'Escriture depend du bon plaisir de l'Eglise.[4]) Tous les Peres d'un mesme courage ont en abomination, et d'une mesme bouche ont detesté que la saincte Parolle de Dieu fust contaminee par subtilitez Sophistiques, et enveloppee de combats et contentions Philosophiques. Se gardent-ils dedans ces marches, quand ils ne font autre chose en toute leur vie que d'ensevelir et obscurcir la simplicité de l'Escriture par contentions infinies, et questions plus que Sophistiques? Tellement que si les Peres estoyent maintenant suscitez, et oyoyent un tel art de combatre, qu'ils appellent Theologie speculative, ils ne penseroyent rien moins que telles disputations estre de Dieu. Mais combien loin s'espandroit mon propos,[5]) si ie vouloye annombrer combien hardiment ils reiettent le ioug des Peres, desquels ils veulent estre veuz obeissans enfans? Certes mois et annees se passeroyent à reciter ce propos. Et neantmoins ils sont d'une impudence si effrontee, qu'ils nous osent reprocher que nous outrepassons les bornes anciennes.

En ce qu'ils nous renvoyent à la coustume, ils ne font rien: car ce seroit une grande iniquité, si nous estions contrains de ceder à la coustume. Certes si les iugemens des hommes estoyent droits, la coustume se devroit prendre des bons: mais il en est souventesfois advenu autrement: car ce qu'on

---

1) Gelasius, au c. Comperimus, De consecr., dist. II. Sainct Cyprien, en l'epist. 2, au liv. I, De lapsis. 2) 1541 *ss.:* cestuy estoit Pere qui affirmoit estre une temerité. 3) Sainct Augustin, liv. II, De peccat. mer., ch. dernier. 4) 1541 *ss.:* cestuy estoit Pere. 5) 1541 *ss.:* entre autres heresies qu'il. 6) Apollon., en l'Hist. Eccles., liv. V, c. 18. 7) 1541 *ss.:* Cestuy estoit Pere. 8) Paphnut., en l'Hist. Tripart. liv. II, c. 14. 9) 1541 *ss.:* et ceux estoyent Peres, qui. 10) 1541 *ss.:* Cestuy estoit Pere. 11) Sainct Cyprien, en l'epist. 2 du liv. II des Epist.

1) *Ces mots:* cestuy-là dy-ie *etc., manquent dans l'éd. de* 1541 *ss.* 2) 1541 *ss.:* autre maistre que Christ. 3) Sainct Augustin, liv. II, contre Cresconius, grammairien, c. 21. 4) *Ce passage depuis les mots:* C'estoit un Pere celuy qui a maintenu *etc., manque dans les édd. de* 1541 *et ss.* 5) 1541 *ss.:* Mais comment s'espandroit au large nostre oraison.

voit estre fait de plusieurs, a obtenu droit de coustume. Or [1]) la vie des hommes n'a iamais esté si bien reiglee, que les meilleures choses pleussent à la plus grand'part: donc des vices particuliers de plusieurs est provenu un erreur public, ou plustost un commun consentement de vice, lequel ces bons preudhommes veulent maintenant estre pour loy. Ceux qui ne sont du tout aveugles, apperçoivent que quasi plusieurs mers de maux sont desbordees sur la terre, et que tout le monde est corrompu de plusieurs pestes mortelles: brief, que tout tombe en ruine, tellement qu'il faut ou du tout desesperer des choses humaines ou mettre ordre à tels maux, et mesmes par remedes violens. Et neantmoins on reiette le remede: non pour autre raison, sinon que nous sommes desia de longue main accoustumez aux calamitez. Mais encores que l'erreur public ait lieu en la police des hommes, toutesfois au Regne de Dieu, sa seule eternelle verité doit estre escoutee et observee, contre laquelle ne vaut aucune prescription ne de longues annees, ne de coustume ancienne, ne de quelque coniuration. [2]) En telle maniere iadis Isaie instruisoit les esleuz de Dieu de ne dire Conspiration, par tout où le peuple disoit Conspiration (Is. 8, 12): c'est à dire qu'ils ne conspirassent ensemblement en la conspiration du peuple, et qu'ils ne craignissent de leur crainte, ou s'estonnassent: mais plustost qu'ils sanctifiassent le Seigneur des armees, et que luy seul fust leur crainte. Ainsi, que maintenant [3]) noz adversaires nous obiectent tant d'exemples qu'ils voudront, et du temps passé et du temps present: si nous sanctifions le Seigneur des armees, ils ne nous estonneront pas [4]) fort. Car soit que plusieurs aages ayent accordé à une mesme impieté, le Seigneur est fort pour faire vengeance iusques à [5]) la troisieme et quatrieme generation: soit que tout le monde conspire en une mesme meschanceté, il nous a enseignez par experience quelle est la fin de ceux qui pechent avec la multitude, quand il a dissipé tout le monde par le deluge, reservé Noé avec sa petite famille: à ce que par la foy de luy seul il condamnast [1]) tout le monde (Gen. 7, 1; Heb. 11, 7). En somme, mauvaise coustume n'est autre chose qu'une peste publique, en laquelle ceux qui meurent entre la multitude, ne perissent pas moins que s'ils perissoyent seuls. Davantage il falloit considerer ce que dit sainct Cyprien en quelque passage, assavoir que ceux qui faillent par ignorance, combien qu'ils ne soyent pas du tout sans coulpe, toutesfois peuvent sembler aucunement excusables, mais que ceux qui avec obstination reiettent la verité, quand elle leur est offerte par la grace de Dieu, ne peuvent pretendre aucune excuse. [2])

Ils ne nous pressent pas si fort par leur autre argument, qu'ils nous contraignent de confesser, ou que l'Eglise ait esté morte par quelques annees, ou que maintenant nous ayons combat contre l'Eglise. Certes l'Eglise de Christ a vescu et vivra tant que Christ regnera à la dextre de son Pere: de la main duquel elle est soustenue, de la garde duquel elle est armee, de la vertu duquel elle est fortifiee. Car sans doute il accomplira ce qu'il a une fois promis, c'est qu'il assisteroit aux siens iusques à la consommation du siecle (Matth. 28, 20). Contre ceste Eglise nous n'entreprenons nulle guerre. Car d'un consentement avec tout le peuple des fideles, nous adorons et honorons un Dieu et un Christ le Seigneur, comme il a esté tousiours adoré de ses serviteurs. Mais eux ils sont bien loin de la verité, quand ils ne recognoissent point d'Eglise, si elle ne se voit presentement à l'œil, et la veulent enclorre en certains limites, ausquels elle n'est nullement comprinse. C'est en ces poincts que gist [3]) nostre controversie. Premierement, qu'ils requierent tousiours une forme d'Eglise visible et apparente. Secondement, qu'ils constituent icelle forme au siege

1) 1541: mais. 2) Decret., dist. VIII, cap. fin. extr. de consuetud. 3) 1541: Maintenant donc que. 4) 1541 *ss.*: point. 5) 1541 *ss.*: en.

1) 1541 *ss.*: qui par sa foy de luy seul condamna. 2) En l'epistre 3, liv. II, et en l'epist. ad Iulianum, De haeret. baptizandis 73. — *Ce passage depuis:* Davantage *etc., manque dans l'éd. de* 1541. 3) 1541 *ss.*: En ces poinctz gist.

de l'Eglise Romaine, et en l'estat de leurs [1]) Prelats. Nous au contraire, affermons que l'Eglise peut consister sans apparence visible, et mesme que son apparence n'est à estimer de ceste braveté [2]) exterieure, laquelle follement ils ont en admiration: mais elle a bien autre marque, c'est assavoir la pure predication de la parolle de Dieu, et l'administration des Sacremens bien instituee. Ils ne sont pas contens si l'Eglise ne se peut tousiours monstrer au doigt. Mais combien de fois est-il advenu qu'elle a esté tellement deformee entre le peuple Iudaique, qu'il n'y restoit nulle apparence? Quelle forme pensons-nous avoir reluy en l'Eglise, lors qu'Helie se complaignoit d'avoir esté reservé seul (1 Rois 19, 11)? Combien de fois depuis l'advenement de Christ a-elle esté cachee sans forme? Combien souvent a-elle esté tellement opprimee par guerres, par seditions, par heresies, qu'elle ne se monstroit en nulle partie? Si donc ces gens icy eussent vescu de ce temps-là, eussent-ils creu qu'il y eut eu [3]) quelque Eglise? Mais il fut dit à Helie, qu'il y avoit encore sept mille hommes de reserve, qui n'avoyent point fleschy le genouil devant Baal. Et ne nous doit estre aucunement incertain, que Iesus Christ n'ait tousiours regné sur terre depuis qu'il est monté au ciel: mais si entre telles desolations les fideles eussent voulu avoir quelque certaine apparence, n'eussent-ils point perdu courage? Et de fait, sainct Hilaire tenoit desia de son temps cela pour grand vice, [4]) qu'estans aveuglez par la folle reverence qu'ils portoyent à la dignité de leurs Evesques, ne consideroyent point quelles pestes estoyent aucunefois cachees dessous telles masques. Car il parle en ceste sorte: Ie vous admoneste, gardez-vous d'Antechrist. Vous vous arrestez trop aux murailles, cerchans l'Eglise de Dieu en la beauté des edifices, pensans que l'union des fideles soit là contenue. Doutons-nous qu'Antechrist doive là avoir son siege? Les montagnes, et bois, et lacs, et prisons, et deserts, et cavernes [1]) me sont plus seurs et de meilleure fiance. Car les Prophetes y estans cachez, ont prophetizé. [2]) Or qu'est-ce que le monde honore auiourdhuy en ces Evesques cornuz, sinon qu'il repute pour [3]) plus excellens ceux qui presi-dent aux plus grandes villes? Ostons donc une si folle estime: au contraire permettons cela au Seigneur, que puis qu'il est seul cognoissant qui sont les siens (2 Tim. 2, 19), qu'aussi aucunesfois il puisse oster la cognoissance exterieure de son Eglise, de la veue des hommes. Ie confesse bien que c'est une horrible vengeance de Dieu sur la terre: mais si l'impieté des hommes le merite ainsi, pourquoy nous efforçons-nous de contredire à la iustice divine? En telles manieres le Seigneur, quelques aages par cy devant, a puny l'ingratitude des hommes. Car pourtant qu'ils n'avoyent voulu obeir à sa verité, et avoyent esteint sa lumiere, il a permis qu'estans aveuglez en leur sens, [4]) ils fussent abusez de lourdes [5]) mensonges, et enseveliz en profondes tenebres: tellement qu'il n'apparoissoit nulle forme de vraye Eglise. Cependant neantmoins il a conservé les siens au milieu de ces erreurs et tenebres, comment qu'ils fussent espars et cachez. Et n'est pas de merveilles: car il a apprins de les garder et en la confusion de Babylone, et en la flambe de la fournaise ardente. En ce qu'ils veulent la forme de l'Eglise estre estimee par ie ne say quelle vaine pompe: à-fin de ne faire long propos, ie toucheray seulement en passant combien cela seroit dangerenx. Le Pape de Rome, disent-ils, qui tient le siege Apostolique, et les autres Evesques representent l'Eglise, et doyvent estre reputez pour l'Eglise: parquoy ils ne peuvent errer. Pour quelle cause? [6]) Pource, respondent-ils, qu'ils sont Pasteurs de l'Eglise, et consacrez à Dieu. Aaron et les autres conducteurs du peuple d'Israel, estoyent aussi Pasteurs. Aaron et ses fils estoyent ià eleuz Prestres de Dieu: neantmoins ils faillirent

1) 1541: des Prelatz. 2) 1541 *ss.:* magnificence. 3) 1541 *ss.:* estre. 4) 1541: reputoit cela estre un grand vice en son temps.

1) Et cavernes, *manque dans l'éd. de* 1541 *et ss.* 2) Contre Auxentius. 3) 1541: qu'il pense estre les. 4) 1541: qu'en sens aveuglé. 5) 1562: lourds. 6) 1562: cause cela?

quand ils forgerent le veau (Exode 32, 4). A qui, selon ceste raison, n'eussent representé l'Eglise, les quatre cens prophetes qui decevoyent Achab? Mais l'Eglise estoit de la partie de Michee, voire seul[1]) et contemptible: de la bouche duquel toutesfois sortoit la verité (1 Rois 22, 8 etc.). Les prophetes qui s'eslevoyent contre Ieremie, se vantans que la Loy ne pourroit defaillir aux Prestres, ne le conseil aux sages, ne la parolle aux Prophetes (Ier. 18, 18), ne portoyent-ils pas le nom de l'Eglise? A l'encontre de toute ceste multitude est envoyé Ieremie, pour denoncer de la part de Dieu, que la Loy perira entre les Prestres, le conseil sera osté aux sages, et la doctrine aux Prophetes (Ier. 4, 9).[2]) Une mesme apparence ne reluisoitelle point au concile qu'assemblerent les Prestres, Docteurs et religieux, pour prendre conseil de la mort de Iesus Christ (Iean 12, 10)? Que maintenant noz adversaires s'aillent vanter, s'arrestans[3]) en ces masques exterieures, pour faire Christ et tous les Prophetes de Dieu vivant, schismatiques: au contraire, les ministres de Satan, organes du sainct Esprit. Davantage, s'ils parlent à bon escient, qu'ils me respondent en bonne foy, en quelle region ou en quel peuple ils pensent que l'Eglise reside, depuis que par sentence diffinitive du concile de Basle, Eugenius Pape de Rome fut deposé, et Aymé duc de Savoye[4]) substitué en son lieu. S'ils devoyent crever, ils ne pourront nier que le concile, quant aux solennitez exterieures, ne fust bon et legitime, et ordonné non seulement par un Pape, mais par deux. Eugenius fut là condamné pour schismatique, rebelle et contumax, avec toute la compagnie des Cardinaux et Evesques qui avoyent machiné avec luy la dissolution du concile. Neantmoins estant depuis supporté par la faveur des Princes, il demeura en la possession de sa Papauté: et ceste[5]) election d'Aymé,[6]) solennellement

1) 1541: Michee seul certes. 2) *Cette phrase:* à l'encontre *etc., manque dans l'éd. de* 1541. 3) 1541 *ss.:* Voisent maintenant noz adversaires et s'arrestent. 4) 1541: Amedeus substitué. 5) 1541 *ss.:* celle. 6) 1541: d'Amedeus.

parfaite par l'authorité du sacré et general concile, s'en alla en fumee: sinon que ledit Aymé[1]) fut appaisé par un chappeau de Cardinal, comme un chien abayant, par une piece de pain. De ces heretiques, rebelles et contumax sont issus tous les Papes, Cardinaux, Evesques, Abbez et Prestres qui ont esté depuis. Il est necessaire qu'ils soyent icy surprins au passage. Car auquel costé mettront-ils le nom de l'Eglise? Nieront-ils le concile avoir esté general, auquel il ne defailloit rien quant à la maiesté exterieure? veu que solennellement il avoit esté denoncé par double bulle, dedié par le Legat du sainct siege Apostolique, lequel y presidoit, bien ordonné en toutes ceremonies, et persevera iusques en la fin en une mesme dignité? Confesseront-ils Eugenius schismatique, avec toute sa bende, par laquelle ils ont esté consacrez? Il faut donc qu'ils diffinissent autrement la forme de l'Eglise: ou tant qu'ils sont, selon leur doctrine mesme, seront reputez de nous schismatiques, puis que sciemment et de leur vouloir ils ont[2]) esté ordonnez par heretiques. Et s'il n'eust iamais esté experimenté par cy devant, que l'Eglise n'est point liee à pompes exterieures, ils nous en baillent assez certaine experience, quand sous le titre et couleur de l'Eglise ils se sont orgueilleusement fait craindre au monde: combien qu'ils fussent pestes mortelles de l'Eglise. Ie ne parle point de leurs mœurs et actes execrables, desquels toute leur vie est remplie, puis qu'ils se disent estre Pharisiens, lesquels il faille escouter, et non pas ensuyvre. Mais si vous voulez departir un peu de vostre loisir, Sire,[3]) à lire noz enseignemens, vous cognoistrez clairement que leur doctrine mesme, pour laquelle ils veulent estre recogneuz pour l'Eglise, est une cruelle gehenne et boucherie des ames, un flambeau, une ruine et une dissipation de l'Eglise.

Finalement, c'est perversement fait à eux, de reprocher combien d'esmeutes, troubles et contentions a apres soy attiré la predication de nostre doc-

1) 1541: Amedeus. 2) 1541: lesquelz sciemment . . . . ont. 3) 1541 *omet:* Sire.

trine: et quels fruits elle produit maintenant en plusieurs: car la faute de ces maux est iniquement reiettée sur icelle, qui devoit estre imputee à la malice de Satan. C'est quasi le propre de la parolle de Dieu, que iamais elle ne vient en avant, que Satan ne s'esveille et escarmouche. Et [1]) ceste est une marque trescertaine, pour la discerner des doctrines mensongieres: lesquelles facilement se monstrent, en ce qu'elles sont receues volontairement de tous, et viennent à gré à tout le monde. En telle façon par quelques annees cy devant, quand tout estoit ensevely en tenebres, ce seigneur du monde se iouoit des hommes à son plaisir, et comme un Sardanapalus, se reposoit, et prenoit son passetemps en bonne paix. Car qu'eust-il fait, sinon iouer et plaisanter, estant en paisible et tranquille possession de son regne? Mais depuis que la lumiere luisante d'en haut a aucunement dechassé ses tenebres: depuis que le Fort a assailly et troublé son regne, incontinent il a commencé à s'esveiller de sa paresse, et prendre les armes (Luc. 11, 22). Et premierement a incité [2]) la force des hommes, pour par icelle opprimer violentement la verité commençant à venir. Et quand il n'a rien profité par force, il s'est converty aux embusches. Adonc par ses Catabaptistes, et telles manieres de gens, il a esmeu plusieurs sectes et diversitez d'opinions, pour obscurcir icelle verité, et finalement l'esteindre. Et encore maintenant il persevere à l'esbranler par toutes les deux machines. Car il s'efforce par violence et mains des hommes, [3]) d'arracher [4]) ceste vraye semence: et d'autant qu'il est en luy, il tasche par son yvroye de la supplanter, afin de l'empescher de croistre et rendre son fruit. Mais tous ses efforts seront vains, si nous oyons les advertissemens du Seigneur, qui nous a long temps devant descouvert ses finesses, afin que ne fussions surprins: et nous a armez d'assez bonnes gardes contre ses machines. Au reste, combien grande perversité est-ce de charger la parolle de Dieu de la haine ou des seditions qu'esmeuvent à l'encontre d'icelle [1]) les fols et escervelez, ou des sectes que sement les abuseurs? Toutesfois ce n'est pas nouvel exemple. On demandoit à Helie, s'il n'estoit pas celuy qui troubloit Israel (1 Rois 18, 17). Christ estoit estimé seditieux des Iuifs (Luc. 23, 5). On accusoit les Apostres, comme s'ils eussent esmeu le populaire à tumulte [2]) (Actes 24, 5). Que font auiourdhuy autre chose ceux qui nous imputent les troubles, tumultes et contentions qui s'eslevent encontre nous? Or Helie nous a enseigné quelle response il leur faut rendre: c'est que ce ne sommes-nous pas qui semons les erreurs, ou esmouvons les troubles: mais eux mesmes, qui veulent resister à la vertu de Dieu (1 Rois 18, 18). Or [3]) comme ceste seule raison est suffisante pour rabatre leur temerité, aussi d'autre part il est mestier d'obvier à l'infirmité d'aucuns, ausquels souventesfois il advient d'estre estonnez par tels scandales, et en leur estonnement de vaciller. Iceux donc, afin qu'ils n'ayent matiere de se desconforter et perdre courage, doivent penser que les mesmes choses que nous voyons maintenant, sont advenues aux Apostres en [4]) leur temps. Il y en avoit lors des ignorans et inconstans, lesquels, comme sainct Pierre recite, corrompoyent, à leur perdition, ce qui estoit divinement escrit par sainct Paul (2 Pierre 3, 16). Il y avoit des contempteurs de Dieu, lesquels quand ils oyoyent que le peché avoit abondé afin que la grace abondast davantage, incontinent ils obiectoyent, Nous demourerons donc en peché, afin que la grace abonde. Quand ils oyoyent que les fideles n'estoyent point sous la Loy: ils respondoyent, Nous pecherons, puis que nous ne sommes point sous la Loy, mais sous la grace (Rom. 6, 1. 15). Il y en avoit qui l'appelloyent, Hortateur à mal (Rom. 3, 8). Des faux prophetes s'ingeroyent, pour destruire les Eglises qu'il avoit edifiees (2 Cor. 11, 13) aucuns preschoyent l'Evangile par haine et conten-

1) Et *manque dans les édd. antérieures à* 1560 *et dans celle de* 1561. 2) 1541 *ss.:* concité. 3) 1541 *ss.:* Car par violence et mains des hommes il s'efforce. 4) 1541: d'enracher.

1) d'icelle, *manque dans l'éd. de* 1541 *et suiv.* 2) 1541 *ss.:* sedition. 3) 1541 *ss.:* Mais. 4) 1541 *ss.:* de.

tion, non en syncerité (Phil. 1, 15): et mesme malicieusement, pensans de le grever plus en sa prison. En aucuns lieux l'Evangile ne profitoit pas beaucoup: chacun cherchoit son profit, et non pas de servir à Iesus Christ: les autres se revoltoyent, retournans comme chiens [1]) à leurs vomissemens, et pourceaux à leurs fanges. Plusieurs tiroyent la liberté de l'esprit en licence charnelle. Plusieurs faux freres s'insinuoyent, desquels provenoyent apres grans dangers aux fideles: mesme entre les freres, il se suscitoit plusieurs debats. [2]) Qu'avoyent icy à faire les Apostres? Leur estoit-il expedient ou de dissimuler pour un temps, ou du tout quitter et renoncer cest Evangile, lequel ils voyoyent estre semence de tant de noises, matiere de tant de dangers, occasion de tant de scandales? Mais entre telles angoisses il leur souvenoit que Christ est pierre d'offense et de scandale, mis en ruine et resurrection de plusieurs, et pour un but auquel on contredira (Luc 2, 34). De laquelle fiance estans armez, ils passoyent hardiment, et marchoyent par tous dangers de tumultes et scandales. Nous avons à nous conforter d'une mesme pensee, puis que sainct Paul tesmoigne cecy [3]) estre perpetuel à l'Evangile, qu'il soit odeur de mort pour mort à ceux qui perissent (2 Cor. 2, 16): combien qu'il soit plustost ordonné à ceste fin, [4]) d'estre [5]) odeur de vie pour vie à ceux qui sont sauvez: et [6]) puissance de Dieu en salut à tous croyans (Rom. 1, 16). Ce que nous experimenterions aussi de nostre part, si nous n'empeschions et destournions par nostre ingratitude un si grand benefice de Dieu: et si nous ne tirions à nostre ruine, ce qui nous devoit estre un souverain moyen de salut.

Mais ie retourne à vous, Sire. [7]) Vous ne vous devez esmouvoir de ces faux rapports, par lesquels noz adversaires s'efforcent de vous ietter en quelque crainte et terreur: c'est assavoir, que ce nouvel Evangile, ainsi l'appellent-ils, ne cherche autre chose qu'occasion de seditions et toute impunité de mal faire. Car Dieu n'est point Dieu de division, mais de paix: et le Fils de Dieu n'est point ministre de peché, qui est venu pour rompre et destruire les œuvres du diable. Et quant à nous, nous sommes iniustement accusez de telles entreprinses, [1]) desquelles nous ne donnasmes iamais le moindre souspeçon [2]) du monde. Et il est bien vray semblable que nous, [3]) desquels iamais n'a esté ouye une seule parolle seditieuse, et desquels la vie a tousiours esté cogneue simple et paisible, quand nous vivions sous vous, Sire, [4]) machinions de renverser les royaumes! Qui plus est, maintenant estans chassez [5]) de noz maisons, nous ne laissons point de prier Dieu pour vostre prosperité, et celle de vostre regne. Il est bien à croire que nous pourchassions un congé de tout mal faire, sans estre reprins: veu, combien que noz mœurs [6]) soyent reprehensibles en beaucoup de choses, toutesfois qu'il n'y a rien digne de si grand reproche. Et davantage, graces à Dieu, nous n'avons point si mal profité en l'Evangile, que nostre vie ne puisse estre à ces detracteurs exemple de chasteté, liberalité, misericorde, temperance, patience, modestie, et toutes autres vertuz. Certes la verité tesmoigne evidemment pour nous, que nous craignons et honorons Dieu purement, quand par nostre vie et par nostre mort nous desirons son Nom estre sanctifié. Et la bouche mesme des envieux a esté contrainte de donner tesmoignage d'innocence et iustice exterieure, [7]) quant aux hommes, à aucuns de nous, lesquels on faisoit mourir pour ce seul poinct, qui meritoit louange singuliere. Or s'il y en a aucuns qui sous couleur de l'Evangile esmeuvent tumultes,

---

1) 1541: comme chiens retournans. 2) 1541 *ss.:* divers debatz se suscitoyent. 3) 1541 *ss.:* ce. 4) *Ces mots:* combien qu'il *etc. manquent dans l'éd. de* 1541. 5) 1541: et odeur de vie. 6) *Ce qui suit depuis:* et puissance de Dieu, jusqu'à moyen de salut *manque dans l'éd. de* 1541 *ss.* 7) 1541: o Roy tresmagnanime.

---

1) 1541 *ss.:* accusez de cupiditez. 2) 1541 *ss.:* la moindre suspition. 3) 1541: Il est bien vray semblable que nous machinons de renverser les Royaumes desquelz iamais *etc.* 4) 1541 *omet:* Sire. 5) 1541: Et maintenant chassez de noz maisons, nous *etc.* 6) 1541 *ss.:* desquelz combien que les mœurs soyent . . . . il n'y a rien *etc.* 7) 1541: et iustice civile à aucuns de nous, ausquelz ce seulement estoit puny par mort, qui meritoit d'estre reputé à louenge singuliere.

ce qu'on n'a point veu iusques icy en vostre royaume, ou qui veuillent couvrir leur licence [1]) charnelle du nom de la liberté qui nous est donnee par la grace de Dieu, comme i'en cognoy plusieurs: il y a loix, et punitions ordonnees par les loix, pour les corriger asprement selon leurs delicts. Mais que cependant l'Evangile de Dieu ne soit point blasphemé pour les malefices des meschans. Vous avez, Sire, [2]) la venimeuse iniquité de noz calomniateurs exposee par assez de parolles, afin que vous n'encliniez pas trop l'oreille pour adiouster foy à leurs rapports. Et mesme ie doute que ie n'aye esté trop long: veu que ceste preface a quasi la grandeur d'une defense entiere: combien que par icelle ie n'aye pretendu composer une defense, mais seulement adoucir vostre cœur pour donner audience à nostre cause. Lequel, [3]) combien qu'il soit à present destourné et aliené de nous, i'adiouste mesme enflambé, toutesfois i'espere que nous pourrons regagner sa grace, s'il vous plaist une fois hors d'indignation et courroux lire ceste

1) 1541 *ss.:* liberté charnelle. 2) 1541: Tu as o Roy tresmagnifique. 3) 1541 *ss.:* lequel tien cœur.

nostre confession, laquelle nous voulons estre pour defense envers vostre Maiesté. Mais si au contraire, les detractions des malveuillans empeschent tellement voz oreilles, que les accusez n'ayent aucun lieu de se defendre: d'autre part, si ces impetueuses furies, sans que vous y mettiez ordre, exercent tousiours cruauté par prisons, fouets, gehennes, coppures, bruslures: nous certes, comme brebis devouees à la boucherie, serons iettez en toute extremité: tellement neantmoins qu'en nostre patience nous possederons noz ames, et attendrons la main forte du Seigneur: laquelle sans doute se monstrera en sa saison, et apparoistra armee, tant pour delivrer les povres de leur affliction, que pour punir les contempteurs qui s'esgayent si hardiment à ceste heure. [1]) Le Seigneur, Roy des Roys, vueille establir vostre Throne en iustice, et vostre Siege en equité. [2])

De Basle, le premier iour [3]) d'Aoust, mil cinq cens trente cinq.

1) 1541 *ss. omettent ces mots:* qui s'esgayent *etc.* 2) 1541: tresfort et tresillustre Roy. 3) 1541: le vingttroysiesme.

LE PREMIER LIVRE

DE

L'INSTITUTION CHRESTIENNE

QUI EST DE COGNOISTRE DIEU EN TILTRE ET QUALITÉ DE CREATEUR ET SOUVERAIN GOUVERNEUR DU MONDE.

CHAPITRE I.[1]

Comment la cognoissance de Dieu et de nous sont choses conioinctes, et du moyen et liaison.[2]

1. Toute la somme presque de nostre sagesse, laquelle, à tout conter, merite d'estre reputée vraye et entiere sagesse, est située en deux parties: c'est qu'en cognoissant Dieu, chacun de nous aussi se cognoisse. Au reste,[3] combien qu'elles soyent unies l'une à l'autre par beaucoup de liens, si n'est-il pas toutesfois aisé à discerner laquelle va devant et produit l'autre. Car en premier lieu, nul ne se peut contempler, qu'incontinent il ne tourne ses sens au regard de Dieu, auquel il vit et a sa vigueur: pource qu'il n'est pas obscur que les dons où gist toute nostre dignité ne sont nullement de nous: mesmes que noz forces et fermeté ne sont autre chose que de subsister et estre appuyez en Dieu. Davantage, par les biens qui distillent du ciel sur nous goutte à goutte, nous sommes conduits comme par petits ruisseaux à la fontaine. Pareillement de ceste petite et maigre portion, l'infinité de tous

INSTITUTION DE LA RELIGION CHRESTIENNE

PAR IEAN CALVIN.

DE LA CONGNOISSANCE DE DIEU.

(1551 *ss. ajoutent:* LAQUELLE EST LE PREMIER FONDEMENT DE LA RELIGION: ET DONT IL LA FAUT PRENDRE.)

CHAP. I.

[1541 p. 1; 1551 s. §. 1.] *Toute la somme de nostre saigesse, laquelle merite d'estre appellée vraie et certaine saigesse, est quasi comprinse en deux parties, à sçavoir la congnoissance de Dieu, et de nousmesmes. Dont la premiere doibt monstrer, non seulement qu'il est un seul Dieu, lequel il fault que tous adorent et honorent: Mais aussi qu'iceluy est la fonteine de toute verité, sapience, bonté, iustice, iugement, misericorde, puissance et saincteté; à fin que de luy nous aprenions d'attendre et demander toutes ces choses. D'avantaige de les recongnoistre avec louenge, et action de grace proceder de luy. La seconde en nous monstrant nostre imbecilité, misere, vanité et vilanie, nous ameine à deiection, deffiance et haine de nousmesmes: en*

1) *Le premier Chapitre correspond à p. 1—4 de l'édition de 1541 et à §. 1—4 des éditions de 1551 ss. Mais il contient aussi de notables additions et différents changements, qui portent surtout sur le §. 1. La traduction étant presque entièrement refaite, nous croyons devoir donner aussi l'ancienne, telle qu'elle se trouve dans l'éd. de 1541 et ss.* 2) *Les édd. postérieures à 1566 corrigent:* du moyen de ceste liaison. 3) *Tout le passage qui suit, depuis:* Au reste *jusqu'à:* c'est d'humilité, *n'a été ajouté que dans l'éd. lat. de 1559.*

biens qui reside en Dieu apparoist tant mieux: singulierement ceste mal-heureuse ruine en laquelle nous sommes trebuschez par la revolte du premier homme, nous contraint de lever les yeux en haut, non seulement pour desirer de là les biens qui nous defaillent, comme povres gens vuides et affamez, mais aussi pour estre esveillez de crainte, et par ce moyen apprendre que c'est d'humilité. Car comme on trouve en l'homme un monde de toutes miseres, depuis que nous avons esté despouillez des ornemens du ciel, nostre nudité descouvre avec grand honte un si grand tas de tout opprobre, que nous en sommes tous confus: d'autre costé, il est necessaire que la conscience nous poigne en particulier de nostre mal-heureté: pour approcher au moins à quelque cognoissance de Dieu. Parquoy du sentiment de nostre ignorance, vanité, disette, infirmité, voire, qui plus est, perversité et corruption, nous sommes induits à cognoistre qu'il n'y a nulle part ailleurs qu'en Dieu vraye clarté de sagesse, ferme vertu, droite affluence de tous biens, pureté de iustice, tant y a[1]) que nous sommes esmeus par noz miseres à considerer les biens de Dieu: et ne pouvons aspirer et tendre à luy à bon escient, qu'ayant commencé à nous desplaire du tout. Car qui sera l'homme qui ne prenne plaisir à se reposer en soy, et mesmes qui de fait n'y repose pendant qu'il ne se cognoist point: assavoir quand il se glorifie és dons de Dieu, comme en riches et nobles paremens, ignorant sa misere, ou l'ayant mise en oubli? Parquoy la cognoissance de nous-mesmes non seulement aiguillonne chacun à cognoistre Dieu, mais aussi doit estre mené par icelle comme par la main à le trouver.

2. D'aultre part c'est chose notoire que l'homme ne parvient iamais à la pure cognoissance de soymesme, iusques à ce qu'il ait contemplé la face de Dieu, et que du regard d'icelle il descende à regarder à soy. Car selon que l'orgueil est enraciné en nous, il nous semble tousiours que nous sommes iustes et entiers, sages et saincts, sinon que nous soyons convaincus par argumens manifestes de nostre iniustice, souilleure, follie et immondicité. Or n'en sommes nous pas convaincus si nous iettons l'œil sur nos personnes seulement, et que nous ne pensions pas aussi bien à Dieu, lequel est la seule reigle à laquelle il faut ordonner et compasser ce iugement. Car d'autant que nous sommes tous de nature enclins à hypocrisie, quelque apparence legiere de iustice nous contentera tant et plus au lieu de l'effect et verité. Et pource qu'à l'environ de nous il n'y a rien qui ne soit plein et deffiguré de beaucoup de souilleures, ce pendant que nous avons l'esprit enclos et comme borné entre les pollutions de ce monde, ce qui n'est pas du tout si vilain que le reste nous plaist comme s'il estoit trespur: comme un œil qui ne voit que du noir, estime que ce qui est brun ou de couleur obscure

aprez enflambe en nous un desir de chercher Dieu d'autant qu'en luy repose tout nostre bien: duquel nous nous trouvons vuides et desnuez.

[1541 p. 1; 1551 s. §. 2.] *Or il n'est pas facile de discerner laquelle des deux precede et produit l'autre. Car veu qu'il se trouve un monde de toute misere en l'homme, nous ne nous pouvons pas droictement regarder, que nous ne soions touchez et poinctz de la cognoissance de nostre malheurté, pour incontinent eslever les yeulx à Dieu, et venir pour le moins en quelque cognoissance de luy. Ainsi par le sentiment de nostre petitesse, rudesse, vanité, mesmes aussi perversité et corruption, nous recongnoissons que la vraie grandeur, sapience, verité, iustice, et pureté gist en Dieu. Finalement nous sommes esmeuz par noz miseres à considerer les biens du Seigneur, et ne pouvons pas affectueusement aspirer à luy, devant que nous aions commencé de nous desplaire du tout en nousmesmes. Car qui est celuy des hommes qui ne reposast voluntiers en soy? mesmes, qui est celuy qui n'y repose pour le temps que se mescongnoissant il est content de ses propres facultez et ne voit point sa calamité? Pourquoy un chascun de nous n'est seulement incité à chercher Dieu par la cognoissance de soymesme, mais est conduict et quasi mené par la main à le trouver.*

[1541 p. 2; 1551 s. §. 3.] *D'autre part il est notoire, que l'homme ne vient iamais à la claire cognoissance de soymesme, sinon que premierement il ait contemplé la face du Seigneur et aprez l'avoir consideré, descende à se regarder. Car ceste arrogance est enracinée en nous tous: que tousiours il nous semble aduis que nous sommes iustes et veritables, saiges et sainctz, sinon que par signes evidens nous soyons convaincuz d'iniustice, mensonge, folie et immundicité. Or nous n'en sommes point convaincuz si nous regardons seulement à nous, et non au Seigneur pareillement: qui est la reigle unicque à laquelle il fault que ce iugement soit conforme. Car d'autant que nous sommes tous naturellement enclins à hypocrisie: une vaine apparence de iustice nous contente amplement au lieu de la verité, et pource qu'il n'y a riens à l'entour de nous qui ne soit grandement contaminé: ce qui est un peu moins souillé, est accepté de nous pour trespur, ce pendant que nous contenons nostre esprit entre les limites de nostre humanité, qui est toute pollue. Tout ainsi que l'œil, lequel ne voit*

1) *Comparez ici le §. 2 de l'ancien texte.*

et moyenne est de souveraine blancheur, pource qu'il y est ainsi accoustumé. Mesmes on peut encores discerner de plus pres par les sens corporels, combien nous sommes abusez en estimant les forces et facultez de l'ame. Car si nous iettons la veue en bas en plein iour, ou que nous regardions à l'entour par cy par là, il nous semble bien que nous ayons le regard le plus aigu que l'on pourroit penser: mais si nous levons les yeux droit pour contempler le soleil, ceste grande vivacité qui se monstroit en terre est incontinent esblouye, et du tout confuse par la clarté qui la surmonte: tellement que nous sommes contraints de confesser que la vigueur que nous avons à considerer les choses terrestres, n'est que pure tardiveté et eslourdissement quand il est question d'aller iusques au soleil. Autant en advient-il à examiner noz biens spirituels. Car ce pendant que nous ne regardons point outre la terre, en nous contentant de nostre iustice, sagesse et vertu, nous sommes bien aises et nous baignons à nous flater, iusques à nous priser comme demi dieux. Mais si nous commençons à eslever noz pensées à Dieu, et bien poiser quel il est, et combien la perfection de sa iustice, sagesse et vertu, à laquelle il nous faut conformer, est exquise, tantost ce qui nous venoit fort à gré sous une fausse couverture de iustice, nous rendra une odeur puante d'iniquité: ce qui nous plaisoit à merveilles sous le tiltre de sagesse, ne nous sentira que follie: et ce qui avoit belle monstre de vertu, se descouvrira n'estre que debilité. Voila comme ce qui semble en nous parfait iusques au bout, ne peut nullement satisfaire à la pureté de Dieu.

3. Voila dont est procedé l'horreur et estonnement duquel l'Escriture recite que les Saincts ont esté affligez et abatus toutes fois et quantes qu'ils ont senti la presence de Dieu. Car quand nous voyons ceux qui estans comme eslongnez de Dieu se trouvoyent asseurez et alloyent la teste levée, si tost qu'il leur manifeste sa gloire, estre esbranlez et effarouchez, en sorte qu'ils sont opprimez, voire engloutis en l'horreur de mort, et quasi s'esvanouissent: de là on peut bien conclurre que les hommes ne sont iamais assez bien touchez et esmeus du sentiment de leur povreté, iusques à ce qu'ils se soyent comparez à la maiesté de Dieu. Or de tel estonnement nous avons assez d'exemples tant aux Iuges que Dieu a gouvernez en Iudée, qu'aux Prophetes: tellement que ce propos estoit coustumier entre le peuple ancien, Nous mourrons: car nous avons veu le Seigneur (Iug. 13, 22; Es. 6, 5; Ezech. 1, 28; 3, 14, et ailleurs). Parquoy l'histoire de Iob, pour abatre les hommes d'une droite apprehension de leur bestise, debilité et souilleure, tire tousiours son principal argument de ceste source: c'est de monstrer quelle est la sagesse, vertu et pureté de Dieu; et non sans cause. Nous voyons comme Abraham, d'autant plus qu'il est approché pour contem-

riens que choses de couleur noire, iuge ce qui est d'une blancheur obscure, ou bien encores à demy gris, estre le plus blanc du monde. Il se pourra encores de plus pres comprendre, combien nous sommes abusez en estimant les vertus de l'ame, par une similitude de la veuë corporelle. Car si nous regardons en plein iour bas en terre: ou si nous contemplons les choses qui sont a lentour de nous: il nous semble bien advis que nous avons la veuë tresferme et claire. Mais quand nous venons à eslever les yeulx droict au soleil, la force, laquelle se monstroit en la terre, est confuse et esblouye d'une si grande lumiere: tellement que nous sommes contrainctz de confesser, que la bonne veuë que nous avons à considerer les choses terriennes, est bien foible et debille pour regarder le soleil. Ainsi en advient-il en reputant noz facultez spirituelles. Car tant que nostre contemplation ne passe point la terre: estant tresbien contens de nostre propre iustice, saigesse et vertu, nous nous flatons et aplaudissons, et peu s'en fault que nous ne nous estimions demy Dieux: mais si nous dressons une fois nostre cogitation au Seigneur, et recongnoissons quelle est la perfection de sa iustice, sapience et vertu, à la mesure de laquelle il nous fault reigler: ce qui nous plaisoit au paravant soubz couleur de iustice, apparoistra estre souillé de tresgrande iniquité: ce qui nous trompoit merveilleusement soubz umbre de saigesse, se monstrera estre extreme folye: ce qui avoit apparence de vertu, se declairera estre miserable foiblesse, tant s'en fault que mesmes ce qu'il semble advis estre tresparfaict en nous responde à la pureté qui est en Dieu.

[1541 p. 3; 1551 s. §. 4.] *De là vient l'horreur et estonnement duquel l'escriture souvent recite que les fideles ont esté frappez, toutesfois et quantes qu'ilz sentoient la presence de Dieu. Pource quand nous voyons que ceulx, qui en l'absence du Seigneur consistoient comme fermes et asseurez, sont ainsi esbranlez et espouvantez, incontinent qu'iceluy leur manifeste sa gloire, iusques à estre quasi engloutis de l'horreur de la mort, et presques redigez à neant: de cela on peut appercevoir, que l'homme n'est iamais assez touché de la congnoissance de son infirmité, sinon apres qu'il s'est comparé à la maiesté de Dieu. Et de cest espoventement nous avons plusieurs exemples, tant aux Iuges comme aux Prophetes: tellement que ceste sentence estoit fort vulgaire entre le peuple de Dieu: nous mourrons, puisque le Seigneur nous est apparu. Parquoy aussi l'histoire de Iob, pour abatre les hommes par la recongnoissance de leur folye, foiblesse et polution, deduit, tousiours le principal argument de la description de la sapience, puissance et pureté de Dieu et ce non sans cause. Car nous voyons comment Abraham se recongnoist myeux estre terre et poudre: d'aultant plus qu'il est approché de contempler*

pler la maiesté de Dieu, se confesse terre et poudre (Gen. 18, 27): comme Helie cache son visage n'osant attendre telle approche (1 Rois 19, 13): tel effroy les fideles conçoivent de ceste haute maiesté. Et que feroit l'homme qui n'est que vers et pourriture, veu qu'il faut que les Cherubins et Anges du ciel se couvrent pour la peur et estonnement qu'eux-mesmes en ont (Es. 6, 2)? C'est ce que dit le Prophete Esaie, que le soleil aura honte, et la lune sera confuse, quand le Seigneur des armées regnera (Es. 24, 23; 2, 10. 19): c'est à dire, quand il desployera sa clarté, ou qu'il la fera voir de plus pres, tout ce qui estoit auparavant le plus clair du monde, sera en comparaison d'icelle obscurcy de tenebres. Toutesfois combien qu'il y ait une liaison mutuelle entre la cognoissance de Dieu et de nous mesmes et que l'une se rapporte à l'autre, si est-ce que l'ordre de bien enseigner requiert qu'en premier lieu nous traitions que c'est de cognoistre Dieu, pour venir au second poinct.

CHAPITRE II. 1)

Que c'est de cognoistre Dieu, et à quelle fin tend ceste cognoissance.

1. Or i'enten que nous cognoissons Dieu, non pas quand nous entendons nuement qu'il y a quelque Dieu: mais quand nous comprenons ce qu'il nous appartient d'en comprendre, ce qui est utile pour sa gloire, brief ce qui est expedient. Car à parler droictement nous ne dirons pas que Dieu soit cognu, où il n'y a nulle religion ne pieté. Ie ne touche point encores ici à la cognoissance speciale, par laquelle les hommes estans perdus et maudits en eux, sont conduits à Dieu pour le tenir leur redempteur au nom de Iesus Christ: seulement ie parle de ceste pure et saincte 2) cognoissance, à laquelle l'ordre naturel nous meneroit si Adam eust persisté en son integrité. Car combien que nul en ceste ruyne et desolation du genre humain ne sente iamais que Dieu luy soit pere, ou mesmes sauveur et propice, iusques à ce que Christ vienne au milieu pour le pacifier avec nous, toutesfois c'est autre chose d'estre informez que Dieu, selon qu'il est nostre createur, non seulement nous sustente en sa vertu, nous gouverne en sa providence, nous maintient et nourrit par sa bonté, et continue toutes especes de benedictions en nous: et autre chose à l'opposite, de recevoir et embrasser la grace de reconciliation, telle qu'il la nous propose en Christ. Parquoy entant que Dieu est en premier lieu cogneu simplement createur, tant par ce beau chef d'œuvre du monde qu'en la doctrine generale de l'Escriture, puis apres apparoist redempteur en la face et personne de Iesus Christ, de là s'engendre et sort double cognoissance. Il nous suffira pour ceste heure de traiter de la premiere: la seconde suyvra en son ordre. Or combien que nostre esprit ne puisse comprendre Dieu, qu'il ne luy attribue quelque service: toutesfois il ne suffira point de savoir en confus qu'il y ait quelque Dieu qui merite d'estre seul adoré, si nous ne sommes aussi persuadez et resolus que le Dieu que nous adorons est la fontaine de tous biens, afin de ne rien chercher hors luy. Voicy mon intention: c'est que non seulement ayant une fois creé ce monde, il le soustient par sa puissance infinie, il le gouverne par sa sagesse, garde et preserve par sa bonté, et sur tout a le soin de regir le genre humain en iustice et droiture, le supporter par sa misericorde, l'avoir sous sa protection: mais aussi qu'il nous faut croire qu'il ne se trouvera ailleurs qu'en luy une seule goutte de sagesse, clarté ou iustice, vertu, droiture, ou verité: afin que comme ces choses decoulent de luy et qu'il en est la seule cause, aussi que nous aprenions de les attendre toutes de luy, et les y chercher: et sur cela, que nous apprenions de luy rapporter le tout, et le tenir de luy avec action de graces. Car se sentiment des vertus de Dieu est le seul bon maistre et propre pour nous enseigner pieté, de laquelle la religion procede. I'appelle Pieté, une reverence et amour de Dieu conioinctes ensemble, à laquelle nous sommes attirez, cognoissans les

la gloire du Seigneur. Comment Helye ne peut atendre sa presence à face descouverte, telle crainte il ha de le regarder. Et que feroit l'homme qui n'est que pourriture et vermine, quand mesmes il fault que les Cherubins couvrent leur face, de grand' crainte et reverence? Et c'est ce que dit le Prophete Esaie, que le soleil aura honte, et que la lune sera confuse quand le Seigneur des armées regnera, c'est à dire quand il aura eslevé et mis en avant sa clarté: que tout ce qui est autrement le plus reluysant au pris d'icelle, sera obscurcy. Neantmoins comment que ce soit que la congnoissance de Dieu et la congnoissance de nous soyent ensemble mutuellement conioinctes: si est ce que l'ordre requiert que nous metions celle de Dieu premierement: puis apres que nous descendons à l'autre.

---

1) *Le second Chapitre ne se trouve pas dans les édd. antérieures à 1560.*

2) *Texte latin:* de prima illa et simplici loquor.

biens qu'il nous fait. Car iusques à ce que les hommes ayent ceci bien imprimé au cœur, qu'ils doivent tout à Dieu, qu'ils sont tendrement nourris sous son soin paternel: brief qu'ils le tiennent autheur de tout bien, en sorte qu'ils n'appetent rien que luy, iamais ils ne s'assuiettiront d'une franche devotion à luy: qui plus est, s'ils ne mettent en luy toute leur felicité, iamais ne s'y adonneront en verité et rondeur.

2. Parquoy ceux qui s'appliquent à decider ceste question, assavoir que c'est que Dieu, ne font que se iouer en speculations frivoles, veu que plustost il nous est expedient de savoir quel il est, et ce qui convient à sa nature. Car quel profit y aura-il de confesser avec les Epicuriens, qu'il y a quelque Dieu, lequel s'estant deschargé du soin de gouverner le monde, prenne plaisir en oisiveté? Mesmes de quoy servira-il de cognoistre un Dieu, avec lequel nous n'ayons que faire? Plustost la cognoissance que nous avons de luy, doit en premier lieu nous instruire à le craindre et reverer: puis nous enseigner et conduire à chercher de luy tous biens, et luy en rendre la louange. Et de fait, comment Dieu nous peut-il venir en pensée, que nous ne pensions quant et quant, veu que nous sommes sa facture, que de droit naturel et de creation nous sommes subiets à son empire, que nostre vie luy est deue, que tout ce que nous entreprenons et faisons se doit rapporter à luy? Puis qu'ainsi est, il s'ensuit pour certain que nostre vie est mal-heureusement corrompue, sinon que nous l'ordonnions à son service: veu que c'est bien raison que sa seule volonté nous serve de loy. D'autre part il est impossible d'appercevoir clairement quel est Dieu, sans le cognoistre source et origine de tous biens: dont les hommes seroyent incitez d'adherer à luy et y mettre leur fiance, sinon que leur propre malice les destournast de s'enquerir de ce qui est bon et droit. Car pour le premier, l'ame bien reiglée ne se forge point un Dieu tel quel: mais regarde celuy qui est vray Dieu et unique. Puis apres elle n'imagine point de luy ce que bon luy semble mais elle se contente de l'avoir tel que luy-mesme se manifeste, et se garde soigneusement de ne point sortir par une folle audace et temerité hors de ce qu'il a declairé, pour vaguer çà ne là. Ayant ainsi cogneu Dieu, pource qu'elle sait qu'il gouverne tout, elle se confie d'estre en la garde et protection d'iceluy, et ainsi elle se remet du tout en sa garde: pource qu'elle le cognoit autheur de tous biens, si tost qu'elle se sent pressée d'affliction ou disette, elle a son recours à luy, attendant d'en estre secourue: d'autant qu'elle le tient sans doute pour humain et pitoyable, elle se repose en luy avec certaine fiance, et ne doute pas qu'en toutes ses adversitez elle n'ait tousiours son remede prest en la bonté et clemence d'iceluy: pource qu'elle le tient comme Seigneur et Pere, elle conclud aussi que c'est bien raison de luy donner la superiorité qui luy appartient, honnorant la maiesté d'iceluy, procurant que sa gloire soit avancée, et obeissant à ses commandemens: pource qu'elle le recognoist iuste Iuge, et qu'il est armé de iuste rigueur pour punir les malefices et pechez, elle se met tousiours devant les yeux le siege iudicial d'iceluy, et se tient comme bridée de la crainte qu'elle a de l'offenser: toutesfois elle ne s'espovante pas de frayeur qu'elle ait de son iugement, en sorte qu'elle se vueille retirer ou cacher de luy, mesmes quand elle trouveroit quelque eschappatoire: mais plustost elle l'accepte et reçoit iuge des iniques comme bien-facteur envers les fideles: veu qu'elle cognoist qu'il luy est autant convenable [1]) entant qu'il est Dieu, de rendre aux meschans le salaire qu'ils ont deservi, que de donner aux iustes la vie eternelle. Davantage elle ne se retient pas seulement de mal faire pour crainte de punition: mais entant qu'elle aime et revere Dieu comme pere, qu'elle l'honnore avec humilité comme maistre et superieur, encores qu'il n'y eust point d'enfers, si a elle horreur de l'offenser. Voila que c'est de la vraye et pure religion, assavoir la foy conioint avec une vive crainte de Dieu: en sorte que la crainte comprenne sous soy une reverence volontaire, et tire avec soy un service tel qu'il appartient, et tel que Dieu mesmes l'ordonne en sa Loy. Et d'autant plus est ceci à noter, que tous indifferemment font honneur à Dieu, et bien peu le reverent: veu que tous monstrent belle apparence, mais bien peu s'y adonnent de cœur.

CHAPITRE III. [2])

Que la cognoissance de Dieu est naturellement enracinée en l'esprit des hommes.

1. Nous mettons hors de doute que les hommes ayent un sentiment de divinité en eux, voire d'un mouvement naturel. Car afin que nul ne cherchast son refuge sous tiltre d'ignorance, Dieu a im-

[1541 p. 4; 1551 s. §. 5.] *Nous metons hors de doubte, qu'il y a en l'esprit humain d'une inclination naturelle quelque sentiment de divinité, afin que nul n'eust son refuge à pretendre ignorance. Le Seigneur a*

1) *Texte latin:* ad eius gloriam pertinere.

2) *Le troisième Chapitre est formé des* §§. 5. 6 *et* 11 *du Ch.* I. *des edd. anterieures.*

primé en tous une cognoissance de soymesme, de laquelle il renouvelle tellement la memoire, comme s'il en distilloit goutte à goutte, afin que quand nous cognoissons depuis le premier iusques au dernier qu'il y a un Dieu, et qu'il nous a formez, nous soyons condamnez par nostre propre tesmoignage, de ce que nous ne l'aurons point honnoré, et que nous n'aurons point dedié nostre vie à luy obeir. Si on cherche ignorance pour ne savoir que c'est de Dieu, il est vray semblable qu'on n'en trouvera pas exemple plus propre qu'entre les peuples hebetez et qui ne savent quasi que c'est d'humanité. Or comme dit Ciceron, homme payen, Il ne se trouve nation si barbare, ny peuple tant brutal et sauvage, qui n'ayent [1]) ceste persuasion enracinée qu'il y a quelque Dieu. [2]) Et ceux qui en tout le reste semblent bien ne differer en rien d'avec les bestes brutes, quoy qu'il en soit retiennent tousiours quelque semence de religion. En quoy on void comment ceste apprehension possede les cœurs des hommes iusques au profond, et est enracinée en leurs entrailles. Puis donques que dés le commencement du monde il n'y a eu ne pays, ne ville, ne maison qui se soit peu passer de religion, en cela on void que tout le genre humain a confessé qu'il y avoit quelque sentiment de divinité engravé en leurs cœurs. Qui plus est, l'idolatrie rend certain tesmoignage de cecy. Car nous savons combien il vient mal à gré aux hommes de s'humilier pour donner superiorité par dessus eux aux creatures. Parquoy quand ils ayment mieux d'adorer une piece de bois ou une pierre, que d'estre en reputation de n'avoir point de Dieu, on void que ceste impression a une merveilleuse force et vigueur, veu qu'elle ne se peut effacer de l'entendement de l'homme: tellement qu'il est plus aisé de rompre toute affection de nature que de se passer d'avoir religion. Comme de fait tout orgueil naturel est abattu quand les hommes pour porter honneur à Dieu s'abaissent à tel opprobre, oubliant ceste enfleure d'orgueil à laquelle ils sont adonnez.

2. Parquoy ce qu'aucuns disent, que la religion a esté controuvée par l'astuce et finesse de quelques gens subtils, afin que par ce moyen ils missent quelque bride sur le simple populaire, est du tout frivole. Ils alleguent que telles gens, qui ont commandé de bien servir à Dieu, n'avoyent aucune divinité en estime. Or ie confesse bien que plusieurs fins et rusez ont forgé beaucoup de corruptions pour attirer le simple populaire à devotion folle, et l'effrayer pour l'avoir plus ductible: mais tant y a que iamais ils ne fussent parvenus à leur intention, sinon que desia l'entendement des hommes eust esté disposé, voire constamment resolu, qu'il falloit adorer un Dieu: qui estoit une semence

inspiré à tous quelque intelligence de sa maiesté: à fin que tous ayans entendu qu'il est un Dieu, et qu'iceluy est leur createur, soient condemnez par leur propre tesmoignage, de ce qu'ilz ne l'auront point honoré, et qu'ilz n'auront point dedyé, leur vie à faire sa volunté. Certes si on cherche quelque part entre les hommes telle ignorance que Dieu ne soit point congneu du tout: il est vray semblable que l'exemple ne s'en debvroit trouver nulle part plustost qu'entre les peuples les plus rudes, et les plus eslongnez de civilité et humanité. Or comme les payens mesmes confessent, il n'y a nation si barbare, nulle gent si sauvaige, laquelle n'ait ceste impression au cœur, qu'il y a quelque Dieu. Et ceux qui aux autres endroitz de la vie semblent ne differer gueres des bestes brutes retiennent neantmoins tousiours quelque semence de religion: tellement ceste conception universelle a pris racine en tous espris, et est fichée en tous cœurs. Pourtant veu que depuis le commencement du monde il n'y a eu ne region, ne ville, ne mesmes maison aucune, laquelle se soit peu passer de religion: en cela nous avons comme une confession tacite, qu'il y a un sentiment de divinité engravé aux cœurs de tous hommes. Mesmes l'ydolatrie nous est tresample argument de ceste pensée. Car nous sçavons combien l'homme s'humilie maulgré soy et ha en honneur au pris de soy les aultres creatures. Puis donc qu'il ayme myeulx honorer le boys et la pierre, que d'estre en reputation de n'avoir point de Dieu: il appert combien est vehemente ceste impression de la Maiesté divine, laquelle tellement ne se peut effacer de l'esprit humain, qu'il est plus aise de rompre son affection naturelle. Comme certes elle est rompue, quand l'homme de sa haultesse et presumption s'abaisse voluntairement soubz les plus viles creatures de la terre, à fin de porter reverence à Dieu.

[1541 p. 4; 1551 Ch. I. §. 6.] *Parquoy c'est une faulse oppinion, de dire avec aucuns que la religion a esté anciennement controuvée par l'astuce et finesse de peu de gens, à fin de contenir par ce moyen le simple populaire en modestie. Combien que iceulx qui incitoient les aultres à honorer Dieu, n'eussent aucune imagination de la divinité. Ie confesse bien que certains hommes fins et cauteleux entre les payens ont forgé beaucoup de choses en la religion, pour donner crainte au simple peuple et engendrer scrupules pour l'avoir plus obeyssant et myeux à commandement: mais iamais ilz n'eussent gaigné ce point sinon que premierement les espris des hommes eussent esté resoluz en ceste ferme persuasion, qu'il y avait un Dieu. De laquelle*

1) 1562 *ss.*: n'ait. 2) Cicero, De Natura deorum L. 1, 16.

pour les faire encliner à religion. Mesmes il n'est pas vray semblable que ceux qui ont voulu abuser les simples ydiots sous ce tiltre, ayent esté du tout vuides de cognoissance de Dieu. Car combien qu'anciennement aucuns se soyent eslevez, et qu'auiourdhuy encores plusieurs s'avancent pour nier qu'il y ait aucun Dieu, toutesfois maugré qu'ils en ayent si faut-il qu'ils sentent ce qu'ils desirent d'ignorer. On ne trouve point par les histoires que nul se soit plus desbordé, ny avec plus grande audace et furie, que Caligula Empereur de Rome: toutesfois nous ne voyons pas que nul ait esté plus effrayé, ny angoissé de plus grande destresse que luy, quand quelque signe de l'ire de Dieu se monstroit. Ainsi combien que de propos deliberé il s'estudiast à mespriser Dieu, si falloit-il que maugré ses deus il l'eust en horreur. On verra le semblable avenir [1]) à tels contempteurs: car selon que chacun d'eux est le plus hardy à se moquer de Dieu, il tremblera plustost que tous les autres, seulement oyant tomber une fueille d'un arbre. Ie vous prie d'où procede cela, sinon que la maiesté de Dieu se venge en espovantant leurs consciences, d'autant plus fort qu'ils cuident la pouvoir fuyr? Ils cherchent bien tous subterfuges pour se cacher de la presence de Dieu, et aussi l'effacer de leur cœur: mais bon gré maugré ils se trouvent enveloppez pour n'en pouvoir sortir. Et encores que pour peu de temps il semble bien que tout s'esvanouisse, si faut-il d'heure en heure revenir à conte, pource que la maiesté de Dieu en se faisant sentir, leur dresse nouveaux alarmes: en sorte que s'ils ont quelque relasche de leurs anguoisses, c'est comme le dormir des yvrongnes ou des phrenetiques, qui mesmes en dormant ne reposent point paisiblement, pource qu'ils sont assiduellement tormentez de songes horribles et espovantables. Parquoy les plus meschans nous doyvent servir d'exemples que Dieu se fait cognoistre à tous hommes, et que telle impression a une vigueur qui ne se peut abolir.

3. [2]) Quoy qu'il en soit, c'est-cy un point resolu à tous ceux qui iugent iustement, que l'esprit humain a un sentiment de divinité engravé si profond, qu'il ne se peut effacer. Mesmes que ceste persuasion soit naturellement enracinée en tous, assavoir qu'il y a un Dieu, et qu'elle soit attachée comme en la moelle des os, la fierté et rebellion des iniques en testifie, lesquels en combatant furieusement pour se desvelopper de la crainte de Dieu, n'en peuvent venir à bout. Un nommé Diagoras anciennement et quelques semblables ont voulu plaisanter en se moquant de toutes les religions du monde: Denis tyran de Sicile, en pillant les temples s'est moqué comme si Dieu n'y voyoit goutte: mais ces ris ne passent point le gosier, pource qu'il y a tousiours un ver au dedans qui ronge la conscience, voire plus asprement que nul cautere. Ie ne diray pas comme Ciceron, que tous erreurs s'esvanouyssent avec le temps, mais que la religion croist et se conforme de iour en iour: car à l'opposite nous verrons tantost que le monde, entant qu'en luy est, s'efforce de ietter bien loin toute cognoissance de Dieu, et corrompre son service en toutes façons: seulement ie dy, combien que la dureté et estourdissement qu'attirent les meschans et amassent tant qu'ils peuvent pour pouvoir mespriser Dieu, croupissent et pourrissent en leur cœur, cependant le sentiment qu'ils ont de la maiesté de Dieu, lequel ils appetent d'esteindre tant qu'il leur est possible, revient tousiours au dessus. Dont ie

source procedoit toute l'inclination à croire ce qui en estoit dict. Mesmes il ne fault estimer que ceulx qui soubz umbre de religion abusoient les plus simples, feussent du tout vuides et desnuez de ceste pensée, qu'il y eust un Dieu. Car combien que anciennement il y en ait eu aucuns, et qu'auiourdhuy il y en ait plusieurs, qui nyent toute divinité: toutesfois bongré malgré, si fault il qu'ilz sentent assiduellement ce qu'ilz desirent d'ignorer. Nous ne lisons point que personne iamais se soit desbordé en un contemnement de Dieu plus audacieux ou outrageux que Caius Caligula empereur romain. Toutesfois nul n'a iamais tremblé plus miserablement à chacune fois que quelque signe de l'ire de Dieu apparoissoit. Ainsi malgré qu'il en eust, il avoit horreur de Dieu: le quel de propoz deliberé il s'efforçoit de contemner. Vous verrez communement en advenir autant à ses semblables, car d'autant que un chacun est plus hardy contempteur de Dieu, aisement il s'estonne en oyant une feuille tomber de l'arbre. Dont vient cela, sinon que la maiesté de Dieu se venge d'eulx en espouventant d'autant plus leurs consciences qu'ilz s'efforcent de la fouyr? Ilz regardent bien toutes les cachetes qu'il est possible pour se retirer de la presence de Dieu et tachent d'effacer la memoire d'icelle de leur entendement, mais bongré malgré, ilz sont tenuz enserrez. Et combien qu'il semble aucunesfois qu'elle s'esvanouysse pour petit de temps: neantmoins elle revient tousiours, et les presse de nouveau plus que par avant, tellement que s'ilz ont quelque relache de l'angoisse de leur conscience, elle ne differe gueres du dormir des yvrongnes ou freneticques, lesquelz mesmes en dormant ne reposent point en tranquilité, d'autant qu'ilz sont inquietez assiduellement de visions et songes espouventables. Pourtant les plus iniques mesmes nous sont en exemple que la congnoissance de Dieu ha quelque vigueur universellement au cœur de tous les hommes.

1) 1562 *ss.*: advenir. 2) *Toute la première partie du* §. 3 *est nouvellement ajoutée dans l'éd. de* 1560.

conclu que ce n'est pas une doctrine qu'on commence seulement d'apprendre en l'escole, mais de laquelle chacun doit estre maistre et docteur pour soy dés le ventre de la mere, et laquelle nature mesme ne souffre point qu'on oublie, combien que plusieurs y appliquent toute leur estude. Or [1]) si tous hommes naissent et vivent à ceste condition de cognoistre Dieu, et que la cognoissance de Dieu, si elle ne s'avance iusques là où i'ay dit, soit vaine et s'esvanouisse: il appert que tous ceux qui n'adressent point toutes leurs pensées et leurs œuvres à ce but, se fourvoyent et s'esgarent de la fin pour laquelle ils sont creéz. Ce qui n'a pas esté incogneu mesme des Philosophes payens: car c'est ce qu'a entendu Platon, disant que le souverain bien de l'ame est de ressembler à Dieu, quand apres l'avoir cogneu, elle est du tout transformée en luy. [2]) Parquoy un certain personnage qu'introduit Plutarche, argue tresbien, en remonstrant que si on oste la religion de la vie des hommes, non seulement ils n'auront de quoy pour estre preferez aux bestes brutes, mais seront beaucoup plus miserables, veu qu'estans suiets à tant d'especes de miseres, ils meneront en grand regret et angoisse une vie pleine de trouble et inquietude. Dont il conclud qu'il n'y a que la religion qui nous rende plus excellens que les bestes brutes, veu que c'est par icelle que nous tendons à immortalité.

CHAPITRE IIII. [3])

Que ceste cognoissance est ou estouffée ou corrompue, partie par la sottise des hommes, partie par leur malice.

1. Or comme l'experience monstre qu'il y a une semence de religion plantée en tous par inspiration secrete de Dieu, aussi d'autre part en trouvera-on à grand'peine de cent l'un qui la nourrisse en son cœur, pour la bien faire germer: mais on n'en trouvera pas un seul auquel elle meurisse, tant s'en faut que le fruit en revienne en la saison. Car soit que les uns s'esvanouissent en leurs folles superstitions, soit que les autres malicieusement et de propos deliberé se destournent de Dieu, tant y a que tous s'esgarent de la vraye cognoissance d'iceluy: dont il advient qu'il n'y demeure nulle pieté bien reiglée au monde. Ce que i'ay dit qu'aucuns declinent et tombent en superstitions par erreur, ne doit pas estre entendu comme si leur simplicité les iustifioit de crime, veu que l'aveuglement duquel ils sont occupez, est quasi tousiours enveloppé en presomption orgueilleuse, et en outrecuidance. La vanité, voire conioincte avec orgueil, est assez convaincue en ce que nul pour chercher Dieu ne s'esleve pardessus soy comme il est requis: [4]) mais

[1541 p. 9; 1551 s. Ch. I. §. 11.] *Or donc si nous sommes tous naiz à ceste condition de congnoistre Dieu, et la congnoissance d'iceluy est vaine et infructueuse, sinon qu'elle vienne jusques à ce point là: il est manifeste que tous ceulx qui n'adressent point à ce but toutes, les cogitations et actions de leur vie, declinent et deffaillent de l'ordre de leur creation; ce qui n'a mesmes esté incongneu des philosophes, car autre chose n'a entendu dire Plato, quand par plusieurs fois il a enseigné que le souverain bien de l'ame est la similitude de Dieu: quand estant parvenue à la vraye contemplation d'iceluy, est en luy du tout transformée. Parquoy Grylus aussi argue tressaigement en Plutarche, quand il tient que si la religion estoit ostée de la vie des hommes, non seulement ilz n'auroient nulle excellence par dessus les bestes brutes: mais en plusieurs manieres seroient beaucoup plus miserables. A sçavoir d'autant que estans subiectz à tant d'especes de maulx mainent une vie laborieuse et sans repoz, pource qu'il n'y a que la seule congnoissance de Dieu qui les rende superieurs par laquelle ilz peuvent aspirer à l'immortalité.*

[1541 p. 6; 1551 s. Ch. I. §. 7.] *Nous avons desià touché que la congnoissance de Dieu doibt avoir en nous ceste efficace, de planter en noz cœurs quelque semence de religion. Premierement pour nous instruire à une crainte et reverence de Dieu: en apres pour nous aprendre que c'est en luy qu'il fault chercher tout bien, et à luy auquel en est deue la recongnoissance. Car comment quelque pensée de Dieu peut elle entrer en ton entendement qu'incontinent tu ne repute, puis que tu es sa facture: que par le droict de creation que tu es subiect et submis à sa domination? que ta vie doibt estre adonnée à son service, que tout ce que tu propose? que tu ditz et faitz, se doibt à luy raporter? S'il est ainsi, il s'ensuit bien que la vie est mauvaisement corrompue sinon qu'elle soit reiglée à l'obeyssance de sa saincte volunté. D'autre part tu ne peux pas clairement le comprendre, sinon que tu recongnoisse qu'il est la fonteine et source de tout bien. De laquelle consideration se produiroit un desir d'estre conioinct avec luy et une fiance de sa bonté, n'estoit que l'entendement humain par sa perversité est retiré de la droicte inquisition. Mais en l'un et en l'autre endroit appa-*

1) *Ici commence le §. 11 du Ch. I. des éditions antérieures.* 2) In Phædone et Theæteto. 3) *Le Ch. IV. correspond à Ch. I. §. 7—9 des édd. précédentes. Mais une partie de l'ancien texte a été laissée de côté et les §§. 1 et 2 de 1560 sont presque entièrement nouveaux.* 4) *Cette phrase et celles qui suivent iusquà:* songes et resveries, *sont les seules de tout le §. qui se trouvent déjà dans les édd. antérieures, au commencement du §. 8 du Ch. I.*

tous le veulent mesurer selon la capacité de leur sens charnel, qui est du tout stupide. Davantage, en mesprisant de s'enquerir a bon escient pour parvenir a quelque fermeté, ils ne font que voltiger par leur curiosité en speculations inutiles. Parquoy ils n'apprehendent point Dieu tel qu'il s'offre, mais ils l'imaginent tel qu'ils l'ont forgé par leur temerité. Ce gouffre estant ainsi ouvert, de quelque costé qu'ils mettent le pied, il faut qu'ils se precipitent en ruine: et quoy qu'ils brassent puis apres pour l'honnorer et servir, ne sera point aloué en ses contes: pource que ce n'est pas luy qu'ils honnorent, mais en son lieu leurs songes et resveries. Ceste perversité est expressement taxée par S. Paul, quand il dit que les hommes appetans d'estre sages ont esté du tout insensez (Rom. 1, 22). Il avoit dit un petit auparavant, qu'ils se sont esvanouis en leur pensées: mais afin que nul ne les excusast de coulpe, il adiouste qu'ils ont esté aveuglez à bon droit: veu que ne se contentans point de sobrieté et modestie, ils se sont usurpé plus qu'il ne leur estoit licite: et par ce moyen sciemment et de leur bon gré ils se fourrent en tenebres: mesme par leur perversité et arrogance ils se rendent insensez. Dont il s'ensuit que leur follie n'est point excusable, laquelle procede non seulement de vaine curiosité, mais aussi d'un appetit desbordé de plus savoir que leur mesure ne porte, ioint une fausse presomption dont ils sont pleins.

2. Quant à ce que David dit, que les meschans et insensez pensent en leur cœur qu'il n'y a point de Dieu (Ps. 14, 1 et 53, 1): premierement il se doit appliquer à ceux qui ayans estouffé la clarté de nature, s'abrutissent à leur escient: comme derechef nous verrons tantost. Et de fait il s'en trouve plusieurs, lesquels s'estans endurcis à pecher par audace et coustume, reiettent avec une rage toute memoire de Dieu, laquelle toutesfois leur est remise au devant par leur sens naturel, et ne cesse de les soliciter au dedans. Or pour rendre leur fureur tant plus detestable, il dit que precisement ils nient Dieu: non pas pour luy ravir son essence, mais d'autant qu'en le despouillant d'office de iuge et gouverneur, ils l'enferment au ciel comme oisif. Car puis qu'il n'y a rien moins convenable à Dieu, que de quitter le regime du monde pour laisser tout aller à l'aventure, et faire du borgne pour laisser tous pechez impunis, et donner occasion aux malins de se desborder, il appert que tous ceux qui se pardonnent et flattent, et en repoussant tout souci de venir à conte, s'anonchalissent, nient qu'il y ait un Dieu; et c'est une iuste vengeance du ciel que les cœurs des meschans soyent ainsi engressez, afin qu'ayant fermé les yeux, en voyant ils ne voyent goutte. David mesme est tresbon expositeur de son intention, en ce passage où il dit que la crainte de Dieu n'est point devant les yeux des malins (Ps. 36, 2; Ps. 10, 11): Item, qu'ils s'applaudissent en leur forfait, d'autant qu'ils se persuadent que Dieu n'y prend point garde. Combien donques qu'ils soyent contrains de cognoistre quelque Dieu, toutesfois ils anneantissent sa gloire en lui ostant sa puissance. Car comme Dieu ne se peut renier soymesme (2 Tim. 2, 13), ainsi que dit S. Paul, pource qu'il demeure tousiours semblable à soy, ainsi ces canailles [1]) se forgeant une idole morte et sans vertu, sont iustement accusez de renier Dieu. Davantage il est à noter, combien qu'ils combatent contre leur propre sens, et desirent non seulement de chasser Dieu de là, mais aussi l'abolir au ciel: toutesfois que la stupidité en laquelle ils se plongent ne gagne iamais iusques là, que Dieu quelque fois ne les ramene par force à son siege iudicial. Toutesfois pource qu'ils ne sont point retenus de nulle crainte qu'ils ne se ruent avec toute impetuosité contre Dieu, cependant qu'ils sont ainsi transportez d'une violence tant aveugle, il est certain qu'ils ont oublié Dieu, et que telle brutalité regne en eux.

3. [2]) Par ce moyen la defense frivole que plusieurs pretendent pour couvrir leurs superstitions est abatue. Car il leur semble, quand on s'adonne

roist une merveilleuse vanité et insipience de nous tous. Car au lieu qu'en toute nostre vie debvroit estre entretenue une obeissance perpetuelle envers luy, quasi en toutes noz œuvres: luy resistant nous le voullons appaiser seulement de quelques petites satisfactions. Au lieu qu'il luy failloit complaire en sainctété et innocence de cœur, nous forgeons ie ne sçay quelz fatras et ceremonies de neant, esperant l'amuser. D'avantage au lieu que nostre fiance debvroit estre du tout fichée en luy, elle repose en nous ou aux autres creatures. Finalement nous sommes envelopez de tant d'erreurs et meschantes opinions, que ceste estincelle de verité, laquelle nous escleroit pour nous conduire à contempler la maiesté de Dieu, est couverte et estaincte tellement, qu'elle ne nous maine point iusques à droicte congnoissance, seulement en demeure la premiere semence, qui ne peut estre iamais du tout arrachée: c'est à sçavoir de congnoistre qu'il y a quelque divinité. Et encores icelle semence est tellement corrompue, qu'elle ne produict que tresmauvais fruictz.

[1551 s. §. 8.] *Et en cest endroict on peche principalement en deux sortes. La premiere est que les*

1) *Le texte latin n'a que:* isti. 2) *Ce §. correspond à Ch. I. §. 8 des édd. précédentes.*

à servir Dieu, que toute affection, quelque desreiglée qu'elle soit, suffit: mais ils ne notent pas que la vraye religion doit estre du tout conforme à la volonté de Dieu, comme une reigle qui ne fleschit point: cependant, que Dieu demeure tousiours semblable à soy, et qu'il n'est pas un fantosme qui se transfigure à l'appetit d'un chacun. Et de fait on peut voir à l'œil, quand la superstition veut gratifier à Dieu, en combien de follies elle s'enveloppe comme en se iouant. Car en retenant soigneusement les choses dont Dieu prononce qu'il ne luy chaut, elle reiette ouvertement ou mesprise celles qu'il recommande comme precieuses. Parquoy tous ceux qui dressent des services à Dieu à leur poste, adorent leurs resveries seulement: pource qu'ils n'oseroyent ainsi apporter à Dieu des menus fatras, sinon que desia ils l'eussent forgé en leur moule semblable à eux pour approuver leurs inventions. Parquoy S. Paul prononce qu'une telle conception qu'on a de Dieu vagabonde et erronnée, est ignorance de Dieu: Pource que vous ne cognoissiez point Dieu, dit-il, vous serviez à ceux qui n'estoyent point Dieu de nature (Gal. 4, 8). Et en l'autre passage il dit que les Ephesiens estoyent du tout sans Dieu, du temps qu'ils estoyent esgarez de celuy qui l'est à la verité luy seul (Ephes. 2, 12). Et n'y a pas ici grande distance entre les deux, pour le moins en ce poinct, c'est de concevoir un dieu ou plusieurs, pource que tousiours on se destourne du vray Dieu, et quand on l'a delaissé, il ne reste plus qu'une idole execrable. Par ainsi nous avons à conclurre avec Lactance, qu'il n'y a nulle religion, [1]) si elle n'est conioincte avec la verité.

4. Il y a encores un second mal, c'est que les hommes ne se soucient gueres de Dieu, s'ils n'y sont forcez, et ne veulent approcher de luy sinon qu'ils y soyent trainez maugré qu'ils en ayent: mesme alors encores ne sont-ils point induits à crainte volontaire, qui procede d'une reverence de sa maiesté, mais seulement d'une crainte servile et contrainte, entant que son iugement la leur arrache: lequel, pource qu'ils ne le peuvent eschaper, ils ont en horreur, toutesfois en le detestant. Car ce qu'un Poete payen a dit compete vrayement à l'impieté seule: assavoir que la crainte s'est forgée des dieux la premiere. [2]) Ceux qui se voudroyent desborder

povres hommes pour chercher la verité de Dieu, n'outrepassent point leur nature, comme il estoit convenable, mais mesurent sa grandeur selon la rudesse de leurs sens et ne le comprenent point tel qu'il se donne à congnoistre: mais l'imaginent comme ilz l'ont forgé par leur outrecuydance. En ce faisant, ilz ouvrent un goufre, lequel ouvert, il est necessaire, de quelque costé qu'ilz se tournent, qu'ilz tresbuchent tousiours en damnation. Car quelque chose qu'ilz s'efforcent à faire puis aprez pour servir à Dieu, ilz ne luy peuvent mettre en compte d'autant qu'ils ne l'honorent point: mais en son lieu l'imagination de leur cœur. Par ainsi la vaine couverture, que beaucoup ont accoustumé de pretendre, pour excuser leur superstition, est abatue. Car ilz pensent que toute affection de religion, quelle quelle soit, mesme quand elle sera desordonnée, est suffisante, mais ilz ne considerent point que la vraye religion doibt estre conformée au plaisir de Dieu comme à sa reigle perpetuelle. D'avantage que Dieu demeure tousiours semblable à soy: et n'est point un phantosme qui se transforme au vouloir d'un chascun. Et de vray, on peut voir par combien vaines illusions la superstition se ioue de Dieu, quand elle tache de luy complaire. Car en prenant quasi seulement les choses, desquelles il testifie qu'il ne se soucye nullement, elle neglige celles qu'il a ordonnées, et declaire luy estre acceptables ou mesmes elle les reiecte ouvertement. Pourtant tous ceux qui dressent religions inventées en leur esprit pour honorer Dieu n'adorent que leurs propres resveries, veu que iamais ilz noseroient ainsi se iouer à Dieu sinon que premierement ilz l'eussent forgé semblable à leurs fantasies. Parquoy l'Apostre enseigne qu'une telle opinion, qu'on ha de Dieu incertaine et desreiglée, est ignorance de Dieu. Du temps, dit-il, que vous ne congnoissiez point Dieu, vous serviez à ceux qui de nature ne sont point Dieux. En un autre passage il dict que les Ephesiens ont esté sans Dieu, du temps qu'ilz estoient estrangez de la droicte congnoissance d'iceluy, et n'y a point grand difference quant à ce point, si on imagine un Dieu ou plusieurs: veu que tousiours on delaisse et abandonne le vray Dieu, lequel laissé il ne reste plus que execrable ydolatrie. Parquoy nous avons à conclurre avec Lactance, qu'il n'y a nulle religion licite, laquelle ne soit conioincte avec la verité.

[1541 p. 7; 1551 s. Ch. I. §. 9.] *La seconde faulte que commettent les hommes est qu'ilz sont tirez par force et maugré leur volunté à avoir consideration de Dieu et ne sont point touchez d'une crainte qui procede de la reverence de sa Maiesté: mais seulement pour paour de son iugement duquel ilz ont horreur, entant qu'ilz ne le peuvent fouyr, tellement neantmoins, qu'ilz l'ont en abomination car ce que dist un poëte payen convient proprement à l'impieté, et à icelle seule, c'est à sçavoir que la crainte a premierement introduict la reverence de Dieu au monde. Certes tous ceulx qui ont le cœur eslongné de la iustice de Dieu souhaite-*

1) *Texte latin:* legitimam religionem. 2) Statius Italicus. (*sic*) 1562.

en despitant Dieu, souhaiteroyent quant et quant que son siege iudicial, lequel ils cognoissent estre dressé pour punir les transgressions, fust abatu. Estans menez de ceste affection, ils bataillent contre Dieu, lequel ne peut estre sans son iugement: mais pource qu'ils ne peuvent eviter d'estre accablez par sa puissance, et sentent bien qu'ils ne la peuvent destourner, voila comment ils sont veincus de crainte. Parquoy afin qu'il ne semble qu'en tout et par tout ils mesprisent celuy duquel la maiesté les tient saisis, ils s'aquittent tellement quellement d'avoir apparence de religion: cependant ils ne laissent pas de se polluer en tous vices, et amasser enormitez les unes sur les autres, iusques à ce qu'ils ayent entierement violé la loi de Dieu et dissipé toute la iustice d'icelle: ou bien ils ne sont pas tellement retenus de ceste feintise de crainte, qu'ils ne se reposent doucement en leurs pechez s'y flatent et baignent, aimant mieux de lascher la bride à l'intemperance de leur chair, que de la restreindre et reprimer pour obeir au S. Esprit. Or pource que tout cela n'est qu'un ombre feint de religion, mesme à grand'peine merite-il d'estre appellé ombre, il est aisé de cognoistre combien la vraye pieté, que Dieu inspire seulement aux cœurs de ses fideles, est differente d'une cognoissance si maigre et confuse:[1]) dont aussi il appert que la religion est propre aux enfans de Dieu; et toutesfois les hypocrites par leurs circuits obliques veulent gagner ce poinct qu'on les pense estre prochains de Dieu, lequel toutesfois ils fuyent. Car au lieu qu'il y doit avoir un train egal d'obeissance en toute la vie, ils ne font nul scrupule de l'offenser en ceci ou en cela, se contentant de l'appaiser de quelque peu de sacrifices; au lieu qu'on le doit servir en sainctetó et integrité de cœur, ils controuvent des menus fatras et ceremonies de nulle valeur pour acquerir grace envers luy. Qui pis est, ils se donnent tant plus de licence à croupir en leurs ordures, d'autant qu'ils se confient d'effacer leurs pechez par des badinages qu'ils appellent satisfactions: au lieu que toute nostre fiance doit estre enracinée en Dieu seul, ils le reiettent loin et s'amusent à eux ou aux creatures. Finalement ils s'entortillent en un tel amas d'erreur, que l'obscurité de leur malice estouffe et consequemment esteint les estincelles qui luisoyent pour leur faire appercevoir la gloire de Dieu. Toutesfois ceste semence demeure, laquelle ne peut estre desracinée du tout, c'est qu'il y a quelque divinité: mais la semence qui estoit bonne de son origine, est tellement corrompue, qu'elle ne produit que meschans fruits. Mesme ce que ie deba maintenant peut mieux estre liquidé et verifié: c'est que naturellement il y a quelque apprehension de divinité imprimée aux cœurs des hommes, veu que la necessité contraint les plus meschans d'en faire confession.

roient vouluntiers que son Throsne, lequel ilz cognoissent estre dressé pour punir toutes transgressions à l'encontre d'icelle, feust renversé. Par lequel desir ilz font la guerre à Dieu: lequel ne peut consister sans son iugement. Mais en congnoissant sa puissance estre sur eulx inevitable, d'autant qu'ilz ne la peuvent ny chasser, ny eviter, ilz la craignent. Parquoy à fin qu'ilz ne semblent point estre du tout contempteurs de sa maiesté, ilz s'acquittent d'une maniere de religion telle quelle. Toutesfois ce pendant ilz ne laissent pas de se contaminer en toutes sortes de vices, et assembler pechez sur pechez, iusques à ce qu'ilz ayent violé entierement la saincte loy du Seigneur, et dissipé toute sa iustice, ou bien pour le moins ilz ne sont pas tellement reprimez par ceste crainte simulée, qu'ilz ne se reposent seulement en leur peché, se flatant et aymant myeulx lascher la bride à l'intemperance de leur chair, que de la restraindre au gouvernement du sainct Esprit. Mais pour ce que tout cela n'est qu'une umbre vaine de religion, voire à grand peine digne d'estre nommée umbre, il nous fault briefvement declairer quelle est la congnoissance speciale de Dieu, laquelle est seulement inspirée au cœur des fideles: quelle est aussi l'affection de pieté qui s'en ensuit.

[1541 p. 8; 1551 s. Ch. I. §. 10.] *Premierement le cœur fidele ne se forge point un Dieu tel quel à la volée: mais il regarde celuy qui est seul et vray Dieu, et ne luy attribue point tout ce que bon luy semble, mais est content de l'avoir tel qu'il se manifeste, se gardant tousiours diligemment de ne sortir point hors de sa volunté par audacieuse outrecuydance. L'ayant ainsi congneu, pour ce qu'il entend que par sa providence il modere toutes choses, il se confie de l'avoir pour tuteur et protecteur et pourtant se commet en sa garde, d'autant qu'il le congnoist estre autheur de tout bien: s'il est pressé de quelque necessité, incontinent il se retire à son secours et ayant invocqué son nom attent ayde de luy, d'autant qu'il est persuadé de sa bonté et benignité, il se repose seurement en sa clemence et ne doubte point d'avoir tousiours à toutes ses miseres remede appareillé à la misericorde d'iceluy. Entant qu'il le recongnoist Seigneur et pere, il le repute estre digne, duquel au commandement il s'adonne, duquel il revere la maiesté, duquel il tache davancer la gloire, duquel il suivc la volunté. En tant qu'il le voit estre iuste iuge, lequel fera une fois rude vengeance sur tous*

---

1) *Jusqu'ici va le §. 9 du Ch. I. des édd. antérieures. Ce qui suit est une addition de l'éd. définitive, tandis que le §. 10 des anciennes édd. a été omis. Nous l'ajoutons ici pour ne pas laisser l'ancien texte incomplet.*

Cependant qu'ils ont le vent en pouppe, ils plaisantent en se moquant de Dieu, mesmes ils font gloire de brocarder et dire mots de gueule pour abaisser sa vertu: mais si quelque desespoir les presse, il les solicite à y chercher secours, et leur suggere des prieres comme rompues, par lesquelles il appert qu'ils n'ont peu dutout ignorer Dieu, mais que ce qui devoit sortir plustost a esté tenu enserré par leur malice et rebellion.

CHAPITRE V.[1]

Que la puissance de Dieu reluit en la creation du monde et au gouvernement continuel.

1. Or pource que la souveraine felicité et le but de nostre vie gist en la cognoissance de Dieu, afin que nul n'en fust forclos, non seulement[2] il a engravé ceste semence de religion que nous avons dite en l'esprit des hommes, mais aussi il s'est tellement manifesté à eux en ce bastiment tant beau et exquis du ciel et de la terre, et iournellement s'y monstre et presente, qu'ils ne sauroyent ouvrir les yeux qu'ils ne soyent contraints de l'appercevoir. Son essence est incomprehensible, tellement que sa maiesté est cachée bien loin de tous nos sens: mais il a imprimé certaines marques de sa gloire en toutes ses œuvres, voire si claires et notables, que toute excuse d'ignorance est ostée aux plus rudes et hebetez du monde. Parquoy[3]) le Prophete s'escrie à bon droict, qu'il est vestu de clarté comme d'accoustrement (Ps. 104, 2): comme s'il disoit qu'en creant le monde il s'est comme paré, et est sorty en avant avec des ornemens qui le rendent admirable, de quelque costé que nous tournions les yeux. Et au mesme passage il accompare l'estendue des cieux à un pavillon royal, disant que Dieu l'a lambrissé d'eaux, que les nuées sont ses chariots, qu'il chevauche sur les ailes des vents, que tant les vents que les esclairs sont ses postes. Et d'autant que la gloire de sa puissance et sagesse reluit plus à plein en haut, souvent le ciel est nommé son palais. Et premierement de quelque costé que nous iettions la veue, il n'y a si petite portion où pour le moins quelque estincelle de sa gloire n'apparoisse: mais sur tout nous ne pouvons contempler d'un regard ce bastiment tant artificiel du monde, que nous ne soyons quasi confus d'une lumiere infinie. Parquoy à bon droit l'autheur de l'Epistre aux Hebrieux nomme le monde une monstre ou spectacle des choses invisibles (Heb. 11, 3): d'autant que le bastiment d'iceluy tant bien digeré et ordonné nous sert de miroir pour contempler Dieu, qui autrement est invisible. Pour laquelle raison le Prophete introduit les creatures celestes parlantes, et leur attribue un

transgresseurs, il se propose tousiours son Throsne devant les yeulx, à fin d'estre retiré de tout ce qui provoque son ire. Neantmoins il n'est pas tellement estonné en pensant à son iugement, qu'il s'en veuille substraire, mesmes quand il y aurait moyen d'evader. Mais au contraire ne le reçoyt pas moins voluntiers pour correcteur des meschans que pour remunerateur des bons, veu qu'il congnoist n'appartenir moins à sa gloire, qu'il face punition des mauvais et iniques, que de retribuer le loier de la vie eternelle aux fideles. D'avantage il n'est pas reprimé par la seule crainte de sa vengeance, pour ne point pecher: mais d'autant qu'il l'ayme et revere comme son pere, et le craint comme son Seigneur, mesmes quand il n'y aurait nul enfer, si ha-il horreur de l'offencer. Voila que c'est de pure et vraye religion, c'est à sçavoir la foy conioincte avec crainte de Dieu non faincte, tellement que soubz le nom de crainte soit comprinse tant la dilection de sa iustice qu'il a ordonnée par sa loy, que la reverence qui est voluntairement et de courage entier portée à sa maiesté.

[1541 p. 10; 1551 s. Ch. I. §. 12.] *Veu que Dieu a voullu que la fin principale de la vie bien heureuse feust située en la congnoissance de son nom à fin qu'il ne semble point advis qu'il veuille forclore à aucuns l'entrée à felicité, il se manifeste à tous clairement. Car comme ainsi soit que de nature il soit incomprehensible et caché à l'intelligence humaine: il a engravé en un chacun de ses œuvres certains signes de sa maiesté: par lesquels il se donne à congnoistre à nous selon nostre petite capacité. Ie ditz signes si notoires et evidens que toute excuse d'ignorance est ostée aux plus aveugles et aux plus rudes du monde. Parquoy combien que son essence nous soit occulte: neantmoins ses vertus, lesquelles apparoissent assiduellement devant nos yeulx, le demonstrent tel, qu'il nous est expedient de le congnoistre pour nostre salut. Premierement de quelque costé qu'on tourne les yeulx, il n'y a nulle si petite portion du monde, en laquelle ne reluyse pour le moins quelque estincelle de sa gloire. Singulierement on ne peut d'un regard contempler ce beau chef d'œuvre du monde universel en sa longeur et largeur, qu'on ne soit, par maniere de dire, tout esblouy d'abondance infinie de lumiere. Pourtant l'Apostre aux Hebrieux a proprement appellé les siecles miroirs des choses invisibles: pour ce que la composition du monde nous est au lieu de miroir pour contempler Dieu qui autrement est invisible. Pour laquelle raison aussi le Prophete attribue aux creatures celestes un langaige*

1) *Le Ch. V. est formé des §§. 12—19 du Ch. I. des édd. précédentes. Mais il contient en outre de grandes additions.*
2) *Ce passage jusqu'à:* l'appercevoir, *a été ajouté dans l'éd. de* 1560. 3) Parquoy . . . . son palais: *addition de l'éd. définitive.*

language cogneu à toutes nations (Ps. 19, 1): pource qu'elles portent un tesmoignage si evident à magnifier Dieu, qu'il faut que les nations les plus lourdes en reçoivent instruction. Ce que S. Paul declairant plus familierement dit, que ce qui estoit expedient de cognoistre de Dieu a esté manifesté aux hommes (Rom. 1, 19): d'autant que tous, depuis le premier iusques au dernier, contemplent ce qui est invisible en luy, iusques à sa vertu et divinité eternelle, l'entendant par la creation du monde.

2. Il y a des enseignemens infinis tant au ciel qu'en la terre pour nous testifier sa puissance admirable; ie ne dy pas seulement des secrets de nature qui requierent estude speciale, et savoir d'Astrologie, de Medecine et de toute la Physique, mais i'enten de ceux qui sont si apparens que les plus rudes et idiots y cognoissent assez: en sorte qu'ils ne peuvent ouvrir les yeux qu'ils n'en soyent tesmoins. Ie confesse bien que ceux qui sont entendus et expers en science, ou les ont aucunement goustées, sont aidez par ce moyen, et avancez pour comprendre de plus pres les secrets de Dieu: toutesfois ceux qui ne furent iamais à l'escole, ne sont pas empeschez de voir un tel artifice aux œuvres de Dieu, qu'il les ravisse en admiration de sa maiesté. Bien est vray que pour sonder les mouvemens des astres, leur assigner leurs sieges, mesurer les distances, noter leurs proprietez, il est besoin d'avoir art et industrie plus exquise qu'on ne trouvera au commun populaire, quand il sera question de bien comprendre par le menu la providence de Dieu. Mais puisque les vulgaires et les plus rudes qui n'ont aydes que de leur veue ne peuvent pas toutesfois ignorer l'excellence de cest ouvrage tant noble de Dieu, laquelle se monstre veuille-on ou non en la varieté des estoilles si bien reiglées et distinctes, et toutesfois si grande et quasi innombrable, il est à conclurre qu'il n'y a nul homme en terre auquel Dieu ne declaire sa sagesse tant que besoin est. Ie confesse aussi que ce n'est pas à tous, mais à un esprit merveilleusement aigu et subtil, de si bien deduire le bastiment, les liaisons, la proportion, la beauté et usage du corps humain avec ses membres, d'une telle dexterité et si haut et profond savoir que fait Galien:[1]) toutesfois par la confession de chacun, le corps humain de son simple regard monstre du premier coup un ouvrage tant singulier, que l'autheur merite bien de nous estre en admiration.

3. [2])Pour ceste cause aucuns des Philosophes anciens ont à bon droit nommé l'homme un petit monde: pource que c'est un chef d'œuvre auquel on contemple quelle est la puissance, bonté et sagesse de Dieu, et lequel contient en soy assez de miracles pour arrester nos esprits, moyennant que nous ne desdaignons pas d'y estre attentifs. Pour ceste raison aussi S. Paul, apres avoir remonstré que Dieu se peut en tastonnant sentir des aveugles, adiouste incontinent apres, qu'il ne le faut pas chercher loin: pource que chacun sent dedens soy ceste grace celeste de laquelle nous sommes tous vegetez (Act. 17, 27). Or si pour comprendre que c'est de

congneu à toutes nations: veu qu'en icelles il y a un tesmoignage tant evident de la divinité qu'il ne peut estre incongneu mesmes aux plus rudes et barbares. Ce que Saint Paul exposant plus ouvertement dist, que ce qu'il estoit besoing de congnoistre de Dieu a esté manifesté, puisque les choses invisibles de luy, iusques à son eternelle vertu et divinité, apparoissent quand elles sont considerées par la creation du monde.

[1541 p. 10; 1551 s. Ch. I. §. 13.] *Il y a infinis argumens, tant au ciel qu'en la terre, qui testifient sa merveilleuse sapience: non pas tant seulement ceulx qui sont difficiles à comprendre, et à l'intelligence desquels on ne peut parvenir que par le moyen d'Astrologie, Medecine et Phisicque: mais qui sont evidens au regard des plus simples idiotz: Tellement que les yeulx ne se peuvent ouvrir qu'ilz ne soient contrainctz d'en estre tesmoings. Bien est vray que ceulx qui sont instruictz es disciplines liberales ou qui en ont gousté quelque chose, ont un ayde special pour entrer plus profondement à contempler les secretz de la sapience divine: toutesfois nul n'est empesché par l'ignorance d'icelles, qu'il ne voye beaucoup d'artifice aux œuvres de Dieu, dont il soit esmeu en admiration de l'ouvrier. Comme par maniere d'exemple, il fault avoir art et industrie singuliere à chercher les mouvemens des astres, ordonner les circules, mesurer la distance, noter la proprieté d'un chascun (par laquelle consideration, comme la providence de Dieu se monstre plus clairement, aussi il est convenable que le cœur soit eslevé plus haultement à recongnoistre sa gloire) neantmoins veu que ceulx qui n'ont autre ayde que des yeulx ne peuvent ignorer l'excellence de la saigesse divine, laquelle se donne facilement à congnoistre en la variété des estoilles tant infinie et bien ordonnée: il est certain qu'il n'y a nul auquel Dieu ne declaire assez suffisamment sa sapience. Pareillement d'appercevoir en la composition du corps humain une telle conionction, proportion, beaulté, et usaige, que Galyen y demonstre, n'est pas de petite subtilité. Toutesfois si ne laisse point le corps humain d'avoir à la veuë de tout le monde une composition tant ingenieuse, que pour icelle l'ouvrier merite d'estre iugé admirable.*

1) Libris de usu partium. 2) *Les §§. 3—5 appartiennent à la dernière rédaction.*

Dieu il ne nous faut point sortir hors de nous mesmes, quel pardon ou excuse merite la nonchalance de ceux qui pour trouver Dieu ne daignent pas se retirer en eux où il habite? A ce propos aussi David, apres avoir celebré en peu de mots le nom de Dieu et sa maiesté qui reluisent par tout, incontinent s'escrie, Qu'est-ce que de l'homme, Seigneur, que tu penses de luy (Ps. 8, 5)? Item, Tu as estably force de la bouche des enfans qui tettent. En quoy non seulement il propose un miroir bien clair de l'ouvrage de Dieu au gouvernement commun du genre humain, mais il specifie que les enfans pendans à la mammelle de leurs meres ont des langues assez facondes pour prescher la gloire de Dieu: tellement qu'il n'est ià besoin d'autres Rhetoriciens. Et voila pourquoy il ne doute point de produire les bouches d'iceux à un combat, comme estant assez bien armées et munies pour rebouter la rage de ceux qui voudroyent bien effacer le nom de Dieu par un orgueil diabolique. Et de là vient aussi qu'il allegue d'un Poete payen, [1]) que nous sommes le lignage de Dieu (Act. 17, 28): d'autant qu'en nous parant d'une si grande dignité il s'est declaré Pere envers nous. Dont vient que les autres Poetes, selon que le sens commun et l'experience leur dictoit, l'ont appelé Pere des hommes. Et de faict nul ne sassubiettira volontiers et de son bon gré à Dieu pour luy complaire, sinon qu'en goustant son amour paternel il fust mutuellement alleché à l'aimer. [2])

4. Et icy se descouvre une ingratitude trop vilaine, d'autant que les hommes ayant en eux comme une boutique excellente de tant de beaux ouvrages de Dieu, et autre boutique [3]) richement pleine et garnie d'une quantité inestimable de tous biens, au lieu de se mettre en avant à louer Dieu s'enflent de tant plus grand orgueil et presomption. Ils sentent comme Dieu besongne merveilleusement en eux, et l'experience leur monstre quelle varieté de dons ils possedent de sa liberalité: ils sont contrains, veuillent-ils ou non, de cognoistre que ce sont autant de signes de sa divinité, lesquels toutesfois ils tiennent cachez dedens eux. Il ne seroit ià besoin qu'ils sortissent dehors moyennant qu'en s'attribuant ce qui leur est donné du ciel ils n'enfouissent en terre ce qui leur reluit clairement pour leur faire voir Dieu. Qui pis est, auiourdhuy la terre soustient plusieurs esprits monstrueux, et comme faits en despit de nature, lesquels sans honte destournent toute la semence de divinité qui est espandue en la nature des hommes, et la tirent à ensevelir le nom de Dieu. Ie vous prie combien est detestable ceste forcenerie, que l'homme remonstrant [4]) en son corps et en son ame Dieu cent fois, sous couverture de l'excellence qui luy est donnée prenne occasion de nier Dieu? Telles gens ne diront pas que ce soit de cas fortuit qu'ils soyent distinguez des bestes brutes: mais en pretendant un voile de nature, laquelle ils font ouvriere et maistresse de toutes choses, ils mettent Dieu à l'escart. Ils voyent un artifice tant exquis que rien plus en tous les membres, depuis leurs yeux et leur face iusques au bout des ongles; encores en cest endroit ils substituent nature au lieu de Dieu. Sur tout, des mouvemens si agiles qu'on voit en l'ame, des facultez si nobles, des vertus si singulieres declarent ouvertement une divinité, laquelle ne souffre pas aisement d'estre mise sous le pied, sinon que les Epicuriens prinssent occasion de s'eslever comme des geans ou hommes sauvages, pour faire tant et plus hardiment la guerre à Dieu, comme s'ils estoyent exemptez de toute subiection. Comment donques? faudra-il que pour gouverner un ver de cinq pieds, la sagesse du ciel desploye ses thresors: et tout le monde sera privé d'un tel privilege? De dire selon Aristote, [5]) comme ils font, que l'ame est douée d'organes ou instrumens qui respondent à chacune partie: tant s'en faut que cela doive obscurcir la gloire de Dieu, que plustost il l'esclarcit. Que les Epicuriens me respondent, veu qu'ils imaginent que tout se fait selon que les petites fanfreluches, qui volent en l'air semblables à menue poussiere, se rencontrent à l'aventure, s'il y a une telle rencontre pour cuyre en l'estomac la viande et le breuvage, et les digerer partie en sang, partie en superfluitez: et mesme qui donne telle industrie à chacun membre pour faire son office, comme s'il y avoit trois ou quatre cens ames pour gouverner un seul corps.

5. Mais ie laisse pour ceste heure ces pourceaux en leurs estableries: ie m'adresse à ces esprits volages, lesquels volontiers tireroyent par façon oblique ce dicton [6]) d'Aristote, tant pour abolir l'immortalité des ames, que pour ravir à Dieu son droict. Car sous ombre que les vertus de l'ame sont instrumentales pour s'appliquer d'un accord avec les parties exterieures, ces rustres l'attachent au corps comme si elle ne pouvoit subsister sans iceluy: et en magnifiant nature tant qu'il leur est possible ils tachent d'amortir le nom de Dieu. Or il s'en faut beaucoup que les vertus de l'ame soyent encloses en ce qui est pour servir au corps. Ie vous prie quelle correspondance y a-il des sens corporels avec ceste apprehension si haute et si noble, de savoir mesurer le ciel, mettre les estoilles en conte et en nombre, determiner de la grandeur de chacune, cognoistre

1) *Texte latin:* ex Arato.
2) *Texte latin:* ad eum amandum et colendum.
3) *Ed. de* 1562*:* et une autre richement.
4) *Ed. de* 1566*:* retrouvant.
5) *Le texte latin ne cite pas le nom d'Aristote.*
6) *Texte latin:* frigidum illud Aristotelis dictum.

quelle distance il y a de l'une à l'autre, combien chacune est hastive ou tardive à faire son cours, de combien de degrez elles declinent çà ou là? Ie confesse que l'astrologie est utile à ceste vie caduque, et que par ce moyen quelque fruict et usage de ceste etude de l'ame revient [1]) au corps: seulement ie veux monstrer que l'ame a ses vertus à part, qui ne sont point liées à telle mesure qu'on les puisse appeler organiques ou instrumentales au regard du corps, comme on aconple deux bœufs ou deux chevaux à trainer une charrue. [2]) I'ay produit un exemple duquel il sera aisé aux lecteurs de recueillir le reste. Certes une telle agilité, et si diverse que nous voyons en l'ame à circuir le ciel et la terre, conioindre les choses passées avec celles qui sont à venir, avoir tousiours memoire de ce qu'elle aura ouy de long temps, mesmes se figurer ce que bon luy semble, est une certaine marque de divinité en l'homme. Autant en est-il de la dexterité de savoir inventer choses incroyables: comme de fait on la peut appeller Mere de merveilles, en ce qu'elle a produit tous ars. Qui plus est, qu'est-ce qu'en dormant non seulement elle se tourne et vire çà et là, mais aussi conçoit beaucoup de choses bonnes et utiles, entre en raison probable de beaucoup de choses, voire iusques à deviner ce qui est à advenir? Qu'est-il licite de dire, sinon que les signes d'immortalité que Dieu a imprimez en l'homme ne se peuvent effacer? Maintenant nulle raison pourra-elle souffrir que l'homme soit divin, pour mescognoistre son createur? Que sera-ce à dire, que nous qui ne sommes que fange et ordure, estans douez du iugement qui nous est engravé discernions entre le bien et le mal, et qu'il n'y ait nul iuge assis au ciel? Nous demourera-il quelque residu d'intelligence, mesmes en dormant, et il n'y aura nul Dieu qui veille pour gouverner le monde? Serons nous louez et prisez comme inventeurs de tant de choses precieuses et desirables, et le Dieu qui nous a le tout inspiré sera fraudé de sa louange? Car on voit à l'œil que ce que nous avons nous est distribué d'ailleurs, à l'un plus, à l'autre moins. Quant à ce qu'aucuns babillent, qu'il y a une inspiration secrete tenant le monde en sa vigueur, et ne passent point plus outre pour magnifier Dieu, ce n'est pas seulement une fantasie froide et sans goust, mais du tout profane. Le dire d'un Poete payen leur plaist, assavoir qu'il y a un esprit qui nourrit et fomente le ciel et la terre, les champs, le globe de la lune et toutes les estoilles: [3]) et que cest esprit estant espandu en toutes parties pousse de son mouvement la masse, et se mesle par tout le grand corps: et que de là vient la vie des hommes, des bestes, des oiseaux et poissons, et qu'en toutes choses y a une proprieté de feu et origine celeste. Voire, mais c'est pour revenir à un poinct diabolique, assavoir que le monde, qui a esté creé pour spectacle de la gloire de Dieu, soit luy mesme son createur. Car voila comment s'expose ailleurs Vergile, duquel i'ay recité les mots, voire suyvant l'opinion receue communement entre les Grecs et Latins: c'est que les abeilles ont quelque portion d'esprit divin, et ont puisé du ciel quelque vertu: [4]) d'autant que Dieu s'espand par tous traits de terre et de mer comme par le ciel. De là les bestes tant privées que sauvages, les hommes et toutes choses tirent quelques petites portions de vie, puis elles les rendent, et se resolvent à leur principe: et ainsi qu'il n'y a nulle mort, mais que le tout vole au ciel avec les estoilles. Voila que profite pour engendrer et nourrir une droite pieté en noz cœurs, ceste speculation maigre et fade de l'esprit universel qui entretient le monde en son estat. Ce qui appert encore mieux par un autre vilain Poete nommé Lucrece, lequel abbaye comme un chien pour aneantir toute religion: deduysant comme par raisons philosophiques ses blasphemes de ce principe. Bref le tout revient là, de forger quelque divinité ombrageuse, afin de chasser bien loin le vray Dieu, qui doit estre adoré et servy de nous. Ie confesse bien sainement que Dieu est nature, moyennant qu'on le dise en reverence et d'un cœur pur: mais pource que c'est une locution dure et impropre, veu que plustost nature est un ordre estably de Dieu, c'est une chose mauvaise et pernicieuse en choses si grandes, et où on doit proceder en toute sobrieté, d'enveloper la maiesté de Dieu avec le cours inferieur de ses œuvres.

6. Qu'il nous souvienne donques, toutes fois et quantes que chacun considere son estat, qu'il y a un seul Dieu qui gouverne tellement toutes natures, qu'il veut que nous regardions à luy, que nostre foy s'y adresse, que nous le servions et invoquions, veu qu'il n'y a rien plus confus ne desraisonnable, que de iouir des graces si precieuses qui monstrent en nous quelque divinité, et mespriser l'autheur duquel nous les tenons. Quant [5]) à la vertu de Dieu, combien a-elle de tesmoignages qui nous devroyent ravir à la considerer? Car ce n'est point chose

[1541 p. 11; 1551 §. 13 suite.] *D'avantaige la puissance de Dieu par combien d'exemples nous attire-elle, à la consideration de soy? car autrement ne se peut il faire, si ce n'est que nous ignorions quelle vertu c'est*

1) 1562: et que quelque fruit en revient. 2) *Dans toute cette phrase l'auteur a considérablement amplifié le texte latin.* 3) Vergile, au livre VI. de son Eneide (v. 724 ss.). 4) Au livre IV. de ses Georgiques (v. 220 ss.). 5) *A partir d'ici l'auteur reprend la suite du §. 13. Ch. I. des édd. antérieures, interrompue par l'insertion de nos §. 3 et suiv.*

cachée ou obscure, quelle vertu est requise à soustenir ceste machine et masse infinie du ciel et de la terre: quel empire c'est, en disant le mot, de faire trembler le ciel et esclatter de tonnerres, brusler ce que bon luy semble de foudres, allumer l'air d'esclairs, le troubler de diverses sortes de tempestes, le rendre clair et paisible en une minute, de tenir comme pendus en l'air les grans flots de la mer, voir toute la mesme[1]) qui menace toute la terre d'abysmer, quand il luy plaist l'esmouvoir d'impetuosité de veus pour confondre tout: et puis soudain ayant abattu tels troubles, la rendre calme. A quoy[2]) se rapportent les louanges de la puissance de Dieu, tirées des enseiguemens de nature: sur tout aux livres de Iob et d'Esaie, lesquelles ie ne deduy pas à present, pource qu'elles trouveront ci apres lieu plus opportun, quand ie traiteray de la creation du monde, selon l'Escriture. Seulement i'ay voulu icy toucher, qu'il y a une voye commune aux payens et aux domestiques de l'Eglise pour chercher Dieu: assavoir s'ils suyvent les traces lesquelles haut et bas nous sont comme pourtraits de son image. Or sa puissance nous doit conduire à cognoistre son eternité: veu qu'il faut que celuy duquel toutes choses prennent origine soit eternel, et n'ait commencement que de soy. Au reste, si on s'enquiert de la cause qui l'a esmeu à creer toutes choses du commencement, et qui l'induit à conserver toute chose en son estat, on ne trouvera que sa seule bonté: laquelle seule, quand tout le reste que nous avons dit ne viendroit point en conte, devroit bien suffire pour nous attirer en son amour, veu qu'il n'y a nulle creature, comme dit le Prophete, sur laquelle sa misericorde ne s'espande (Ps. 145, 9).

7. En la seconde espece des œuvres de Dieu, assavoir de tout ce que nous voyons avenir outre le cours ordinaire de nature, il nous produit des argumens de sa vertu aussi clairs et evidens que ceux desquels nous avons parlé. Car en gouvernant le genre humain il ordonne et modere tellement sa providence, qu'en se monstrant liberal tant et plus par les biens infinis qu'il eslargit à tous, toutesfois il ne laisse pas de faire sentir en ses iugemens, tant sa clemence envers les bons que sa severité envers les iniques et reprouvez. Car les vengeances qu'il execute sur les forfaits ne sont point obscures, comme il se monstre assez clairement protecteur des bonnes causes et droites, en faisant prosperer les bons par ses benedictions, secourant à leurs necessitez, donnant allegement à leurs fascheries et tristesses, les relevant de leurs calamitez, et pourvoyant en tout et par tout à leur salut. Quant à ce que souvent il permet que les meschans s'esgayent pour un temps et se gaudissent de ce qu'ils n'endurent nul mal: à l'opposite que les bons et innocens sont affligez, mesmes foulez et opprimez par l'audace et cruauté des malins, cela ne doit point obscurcir envers nous la reigle perpetuelle de sa iustice: plustost ceste raison nous doit venir

de soustenir ceste grandeur infinie du ciel et de la terre par sa seule parole, de faire à son commandement maintenant trembler le ciel de tonnoirres, brusler ce que bon luy semble de fouldre, enflamber l'air d'esclairs, estonner le monde par diverses especes de tempestes: incontinent que bon luy semble, luy rendre sa serenité toute paisible, soustenir tellement la mer pendue en l'air, qu'elle ne puisse faire nuysance à la terre, combien que par sa haulteur elle la menace de la destruire, et maintenant l'esmouvoir horriblement par grande impetuosité des vens, incontinent appaiser ses vagues et la rendre tranquille. Mesmes icelle puissance nous doibt conduire à reputer son eternité, veu qu'il fault que celuy soit eternel, et ait son commencement de soy mesmes, dont toutes choses prengnent leur origine. Oultreplus si on cherche la cause par laquelle il a esté induict tant à créer une fois toutes choses: que à les conserver apres leur creation: on trouvera qu'il n'a autre cause que sa bonté; laquelle quand elle seroit seule, nous debvroit amplement suffire à nous atraire à son amour, veu qu'il y a nulle creature, comme le Prophete enseigne, sur laquelle ne soit espandue sa misericorde.

[1541 p. 12; 1551 s. Ch. I. §. 14.] *Semblablement en la seconde espece de ses œuvres, lesquelles adviennent oultre le cours ordinaire de nature, apparoissent signes aussi manifestes de ses vertus. Car quand au gouvernement du genre humain, il modere tellement sa providence, que combien qu'il soit envers tous generalement bening et liberal en toutes manieres: neantmoins il demonstre iournellement aux bons sa iustice, en les gouvernant: aux maulvais son iugement. Car les vengeances qu'il fait des pechez ne sont point cachées, ne incongneues, comme il se demonstre sans doubte aucune, estre tuteur et protecteur de l'innocence, en faisant prosperer la vie des bons par sa benediction, secourant à leurs necessitez, soulageant leurs douleurs, remediant à leurs adversitez, procurant en tout et par tout leur salut. Et ce qu'il souffre les meschans et malfaicteurs pour quelque temps impunis: aucontraire endure que les bons et innocens soient grevez de plusieurs adversitez: et mesmes oppressez par l'iniquité des maulvais: en cela la reigle perpetuelle de sa iustice ne doibt estre*

1) *Toutes les anciennes édd. à partir de 1560 ont cette leçon assez obscure, que nous trouvons assez heureusement corrigée dans un de nos exemplaires en:* voir toute la mer. *L'éd. de 1859 imprime:* toute la mer mesme. 2) A quoy .... image, *addition de 1560.*

au devant, qu'entant qu'il nous monstre une punition manifeste sur quelques forfaits, c'est signe qu'il les hait tous: entant qu'il en laisse beaucoup d'impunis, c'est signe qu'il y aura un iugement dernier auquel ils sont reservez. Pareillement quelle matiere nous donne-il de considerer sa misericorde, quand il ne laisse point de continuer sa liberalité si long temps envers les pecheurs, quelques miserables qu'ils soyent, iusques à ce qu'ayant rompu leur perversité par sa douceur il les rameine à soy comme un pere ses enfans, voire par dessus toute bonté paternelle?

8. [1]) C'est à ceste fin que le Prophete raconte comment Dieu subvient soudain et d'une façon admirable et contre tout espoir à ceux qui sont desesperez pour les retirer de perdition (Ps. 107, 9): soit quand ils vaguent escartez par les forests et desers, il les preserve des bestes sauvages et les rameine au chemin, soit qu'il face rencontrer pasture aux povres affamez, soit qu'il delivre les captifs qui estoyent enserrez de chaines en fosses profondes, soit qu'il rameine au port et à sauveté ceux qui ont esté comme englontis en la mer, soit qu'il guerisse ceux qui estoyent à demy trespassez, soit qu'il brusle les regions de chaleurs et seicheresses, soit qu'il donne humidité secrete pour rendre fertile ce qui estoit sec, soit qu'il esleve en dignité les plus mesprisez du populaire, soit qu'il abate et renverse les hautains. Puis ayant proposé tels exemples, conclud que les cas fortuits (que nous appellons) sont autant de tesmoignages de la providence celeste, et sur tout d'une douceur paternelle de Dieu: et que de là les fideles ont occasion de s'esiouir, et que la bouche est fermée à tous pervers; mais d'autant que la plus part des hommes estant abreuvée en ses erreurs ne voit goutte en un si beau theatre, le Prophete en la fin s'escrie que c'est une prudence bien rare et singuliere, de considerer comme il appartient telles œuvres de Dieu, veu que ceux qui semblent estre les plus aigus et habiles, en les regardant n'y profitent rien. Et de fait, quoy que la gloire de Dieu reluise tant et plus, à grand' peine s'en trouve-il de cent l'un qui en soit vray spectateur. Nous*) pouvons aussi bien dire de sa puissance et sagesse, qu'elles ne sont non plus cachées en tenebres: car toutes fois et quantes que la fierté des pervers, laquelle selon l'opinion des hommes estoit invincible, est rabatue en un moment, et leur arrogance domtée: quand toutes leurs forteresses sont demolies et rasées, leurs armes et munitions brisées ou aneanties, leurs forces cassées, tout ce qu'ils machinent renversé, bref, quand ils se precipitent de leur propre furie et impetuosité, et que leur audace qui s'eslevoit sur les cieux est abysmée au centre de la terre: à l'opposite toutes fois et quantes que les povres et comtemptibles sont eslevez de la pouldre, les mesprisez sont retirez de la fange (Ps. 113, 7), les affligez et oppressez sont eslargis de leurs angoisses, ceux qui estoyent comme perdus sont remis au dessus, les povres gens despourveus d'armes et qui ne sont point aguerris et qui sont en petit nombre, davantage foibles et de nulle entreprinse, sont neantmoins vainqueurs de leurs ennemis qui les viennent assaillir en grand equipage, en grand nombre et avec grand'force: ie vous prie, ne devons nous point là considerer une puissance autre qu'humaine, et qui sort du ciel pour estre cogneue icy bas? [2]) De la sagesse de Dieu, elle se magnifie assez clairement en dispensant si bien et reiglément toutes choses, en confondant toutes les subtilitez du monde, en surprenant les plus fins en leurs ruses (1 Cor. 3, 19), finalement en ordonnant toutes choses par la meilleure raison qu'il est possible de penser.

obscurcie. Mais aucontraire nous debvons avoir une toute aultre pensée. C'est que quand manifestement son ire se declaire sus quelque peché, il fault recongnoistre que tous pechez luy sont detestables, et d'autant qu'il en laisse beaucoup impunis, il fault attendre un autre iugement, auquel la punition en est differée. Semblablement quelle matiere nous donne-il de considerer sa misericorde; quand il ne laisse point de poursuyvre sa clemence sur les miserables pecheurs, les reduisant à soy par sa clemence plus que paternelle, iusques à ce que leur obstination soit rompue par ses benefices?

*) [1551 ss. suite.] *Sa puissance aussi et sa sapience ne sont nomplus cachées. Dont la premiere se monstre clairement, quand souventesfois la cruaulté des meschans, laquelle au iugement humain estoit inexpugnable, est en un moment brisée et aneantie, leur arrogance est subiuguée, toutes leurs munitions destruictes, leurs armées cassées et mises en pieces, leurs forces dissipées, leurs entreprises renversées et de leur propre impetuosité confuses, leur audace qui s'eslevoit iusques sus les cieulx, abatue iusques au centre de la terre. De rechef, les contemptibles sont eslevez de la pouldre, les paovres suscitez de la fiente, les oppressez et affligez retirez d'extreme angoisse, ceulx qui estoient desesperez remis en bonne esperance, ceulx qui sont sans armes en petit nombre contre plusieurs armez, les foibles contre les forts [ont victoire]. La seconde apparoist en ce qu'elle dispence toutes choses selon son opportunité, en ce qu'elle confond toute saigesse mondaine, en ce qu'elle surprent les saiges en leurs finesses, et modere par singuliere raison tout le gouvernement du monde.*

1) *Le commencement de ce* §. 8 *jusqu'à:* spectateur, *est une addition insérée au milieu du texte de l'ancien* §. 14 *qui correspond à notre* §. 7 *et à la fin de ce* §. 8. 2) *Cette phrase:* ie vous prie . . . . icy bas, *manque dans le texte latin.*

9. Nous voyons qu'il n'est ia besoin d'user de longues disputes, et amener beaucoup d'argumens pour monstrer quels tesmoygnages Dieu a mis par tout pour esclarcir et maintenir sa maiesté. Car de ce bref recit, par lequel i'en ay seulement donné quelque goust, il appert de quelque costé qu'on se tourne, qu'ils viennent promptement au devant, et nous rencontrent, en sorte que nous les pouvons marquer de veue et monstrer au doigt. Derechef nous avons icy à noter que nous sommes conviez à une cognoissance de Dieu, non pas telle que plusieurs imaginent, assavoir qui voltige seulement au cerveau en speculant, mais laquelle ait une droite fermeté et produise son fruict, voire quand elle est deuement comprinse de nous et enracinée au cœur. Car Dieu nous est manifesté par ses vertus, desquelles quand nous sentons la force et vigueur en nous, et iouyssons des biens qui en provienneut, c'est bien raison que nous soyons touchez beaucoup plus au vif d'une telle apprehension, qu'en imaginant un Dieu eslongné de nous, et lequel ne se fist point sentir par effect. Dont aussi nous avons à recueillir que la droite voye de chercher Dieu, et le meilleur ordre que nous puissions tenir est, non pas de nous fourrer avec une curiosité trop hardie à esplucher sa maiesté, laquelle nous devons plustost adorer que sonder trop curieusement: mais de le contempler en ses œuvres, par lesquelles il se rend prochain et familier à nous, et par maniere de dire se communique. A quoy sainct Paul a regardé, en disant qu'il n'est ia mestier de le chercher loing, veu que par sa vertu toute notoire il habite en chacun de nous (Act. 17, 27). Parquoy David ayant confessé que la grandeur de Dieu ne se peut raconter, estant venu à en parler dit qu'il la racontera (Ps. 145). C'est l'enqueste qu'il convenoit faire pour cognoistre Dieu, laquelle tienne noz esprits en admiration, de telle sorte qu'elle les touche vivement au dedens. Et comme S. Augustin advertist quelque part, Pource que nous le pouvons comprendre, defaillans sous sa grandeur, nous avons à regarder à ses œuvres pour estre recreez de sa bonté. [1])

10. Il y a aussi que telle cognoissance non seulement nous doit inciter au service de Dieu, mais aussi esveiller et eslever à l'esperance de la vie advenir. Car puis que nous cognoissons que les enseignemens que Dieu nous donne tant de sa bonté que de sa rigueur, ne sont qu'à demy et en partie, nous avons à noter pour certain que par ce moyen il commence et s'appreste à besongner plus à plein: et ainsi qu'il reserve la pleine manifestation en l'autre vie. D'autrepart, voyant que les bons sont outragez et opprimez par les meschans, ils sont foulez par leurs iniures, grevez de calomnies, deschirez de moqueries et opprobres: et ce pendant que les iniques florissent, prosperent, sont en credit et à leur aise avec repos et sans fascherie, nous avons incontinent à conclure qu'il y viendra une autre vie en laquelle quand l'iniquité aura sa punition, la

[1541 p. 13; 1551 s. Ch. I. §. 15.] *Nous voyons qu'il n'est ia mestier de faire longue ne curieuse demonstration pour mettre en avant les tesmoignages qui servent à esclarcir et approuver la maiesté de Dieu. Car de si peu que nous en avons touché, il appert, qu'ilz sont tant notoires et tellement de toutes pars qu'on se puisse tourner viennent au devant, qu'il est aisé de les marquer à l'œil et à toucher du doigt. Et fault icy observer, que nous sommes convyez à une congnoissance de Dieu, qui ne gist point seulement en vaine speculation: mais laquelle est utile et fructueuse, si elle est une fois comprise de nous. Car Dieu nous est manifesté par ses œuvres desquelles quand nous sentons la force en nous, et en recepvons le proffit, il est necessaire que nous soyons touchez plus au vif d'une telle congnoissance, que si nous imaginions Dieu en l'air, sans en avoir en nous le sentiment par experience. Dont nous voyons que ceste est la droicte voye pour chercher Dieu et le meilleur ordre qu'on y puisse tenir: que de le contempler en ses œuvres: par lesquelles il se rend prochain et familier à nous, et mesmes se communicque. Nompas d'atenter par audacieuse curiosité de voulloir espelucher la grandeur de son essence: laquelle nous debvons plustost adorer que trop curieusement enquerir, à quoy regardoit l'Apostre quand il disoit qu'il ne le fault pas chercher loing: veu qu'il habite en chascun de nous par sa vertu. Pour ceste cause David, ayant confessé sa haultesse inenarrable, apres qu'il vient à commemorer ses œuvres, il proteste de le declairer. Pourtant nous aussi metons peine à ceste inquisition de Dieu: laquelle tient tellement nostre esprit en admiration, qu'elle le touche semblablement, et luy en donne vray sentiment.*

[1541 p. 14; 1551 s. Ch. I. §. 16.] *Or une telle congnoissance non seulement nous doibt esmouvoir à l'honneur et service de Dieu: mais aussi inciter à poindre à l'esperance de la vie future. Car puis que nous apercevons que les enseignes que nostre Seigneur baille tant de sa clemence que de sa verité,*[2]) *ne sont que à demy et en partie: Nous avons à recongnoistre que ce sont comme monstres*[3]) *de ce qui sera une fois plainement revelé, au iour qui est ordonné pour ce faire. D'autre part puis que nous voions les bons et innocens*

---

1) Sur le Ps. 144. 2) *Probablement il faut lire:* severité. 1551 *ss. ont:* rigueur. 3) petites avant-monstres 1551 *ss.*

iustice aura son salaire. Davantage quant nous voyons à l'œil que les fideles sont le plus souvent chastiez des verges de Dieu, il est plus certain que les meschans n'eschapperont point ses fleaux ne son glaive. Et à ce propos il y a un dire notable de sainct Augustin, Si maintenant tout peché estoit manifestement puny, on penseroit que rien ne seroit reservé au dernier iugement.[1]) Derechef si Dieu ne punissoit maintenant nul peché d'une façon exemplaire, on ne croiroit pas qu'il y eust nulle providence. Il faut doncques confesser qu'en chacune œuvre de Dieu, et sur tout en la masse universelle, ses vertus sont peintes comme en des tableaux, par lesquelles tout le genre humain est convié et alleché à la cognoissance de ce grand ouvrier, et d'icelle à une pleine et vraye felicité. Or combien que les vertus de Dieu sont ainsi pourtraites au vif et reluisent en tout le monde, toutesfois lors nous comprenons à quoy elles tendent, quel en est l'usage, et à quelle fin il nous les faut rapporter, quand nous descendons en nous et considerons en quelle sorte Dieu desploye en nous sa vie, sagesse et vertu, et exerce envers nous sa iustice, bonté et clemence. Car combien que David non sans cause se complaigne[2]) d'autant qu'ils n'appliquent point leur esprit à observer les conseils profonds de Dieu, quand à gouverner le genre humain (Ps. 92, 7): toutesfois aussi ce qu'il dit ailleurs est vray, que la sagesse de Dieu en cest endroit surmonte les cheveux de nostre teste (Ps. 40, 13): mais pource que cest argument sera traité cy apres[3]) plus au long, ie le coule pour ceste heure.[4])

14. Or combien que Dieu nous represente avec si grande clarté au miroir de ses œuvres, tant sa maiesté que son royaume immortel: toutesfois nous sommes si lourds, que nous demeurons hebetez, pour ne point faire nostre profit de ces tesmoignages si clairs, tellement qu'ils s'esvanouissent sans fruict. Car quant est de l'edifice du monde tant beau, excellent, et si bien compassé, qui est celuy de nous qui en eslevant les yeux au ciel, ou les pourmenant par toutes les regions de la terre, adresse son cœur pour se souvenir du createur, et non plustost s'amuse à ce qu'il void, laissant l'autheur derriere? Touchant des choses qui adviennent tous les iours outre l'ordre et le cours naturel, la pluspart et quasi tous imaginent que c'est la roue de Fortune qui tourne et agite les hommes çà et là; bref que plustost tout va à l'adventure, qu'il n'est gouverné par la providence de Dieu. Mesmes si quelque fois par la conduite de ces choses et adresse, nous sommes atrainez à considerer que c'est de Dieu, ce qui advient à tous de necessité, en la fin apres avoir conceu à la volée quelque sentiment de Dieu, incontinent nous retournons à noz resveries, et nous en laissons transporter, corrompans par nostre vanité propre la verité de Dieu. Nous differons l'un d'avec l'autre en cest article, que chacun s'amasse quelque erreur particulier: mais en cecy nous sommes trop pareils, que nous sommes tous apostats en nous revoltant d'un seul Dieu, pour nous ietter apres noz idolatries monstrueuses: duquel vice non seulement les hauts et excellens esprits du commun peuple sont entachez,[5]) mais les plus nobles

estre grevez d'afflictions, vexes d'iniures, oppresses de calumnies, mal traictez par contumelies et opprobres: au contraire les meschans florir, prosperer, estre en repos et en honneur sans aucune fascherie: nous avons à penser qu'il y aura une autre vie en laquelle l'iniquité aura sa punition et le loyer sera rendu à la iustice. Outreplus puis que nous voyons, comment les fideles sont souventesfois chastiez par les verges du Seigneur: nous debvons prendre ceste resolution, que beaucoup moins les iniques eviteront ses chastiemens. Il fault donc confesser, qu'en chacune des œuvres du Seigneur, mais principalement en la multitude totalle d'icelles, ses vertus sont representées, comme en paincturcs, par lesquelles le monde universel est convié à la congnoissance de Dieu: et par icelle à la iouissance de la felicité souveraine. Or combien qu'icelles vertus apparoissent là tresclairement: souventesfois nous ne comprenons point où elles tendent, que c'est qu'elles emportent, et à quelle fin elles doibvent estre entendues: iusques à ce que nous descendons en nous-mesmes et considerons en quelle sorte Dieu demonstre en nous sa vie, sapience et vertu et envers nous exerce sa iustice, bonté et clemence.

[1541 p. 14; 1551 Ch. I. §. 17.] *Neantmoins quelque clarté qui nous soit alumée en la contemplation des œuvres de Dieu, pour representer et luy et son royaume immortel: nostre esprit est tellement charnel, que nous en voyons rien non plus que aveugles à ces tesmoignages tant manifestes. Car quand est de la composition universelle du monde: combien y en a il de nous lesquelz eslevent les yeulx au ciel; ou bien les iectant à regarder toutes les regions de la terre, reduisent leur entendement à la memoire du createur: et*

1) Au premier livre de la Cité de Dieu, ch. 8. 2) *Texte latin:* conqueritur David, incredulos desipere. *L'omission de ces derniers mots rend la traduction inintelligible. Mais aucune édition n'a corrigé cette faute.* 3) *Voy. à la fin du livre I., aux trois derniers chapitres, où il est parlé de la Providence de Dieu.* 4) *La fin de ce §. depuis:* Car combien, *est une addition de l'éd. de* 1560. 5) *Il y a ici évidemment une erreur dans la traduction du latin:* quo morbo non plebeia modo et obtusa ingenia sed praeclarissima . . . . implicantur.

et aigus y sont aussi bien envelopez. Ie vous prie, quelle sottise et combien lourde a monstré icy toute la secte des Philosophes? car encores que nous en espargnons la pluspart qui ont badiné par trop, que dirons nous de Platon, lequel ayant plus de sobrieté et religion que les autres, s'esvanouit aussi bien en sa figure ronde, faisant sa premiere Idée d'icelle? Et que pourroit-il advenir aux autres, veu que les maistres et conducteurs, lesquels devoyent monstrer au peuple, se sont abusez si lourdement? Pareillement quand le regime des choses humaines argue si clairement de la providence de Dieu, qu'on ne la sauroit nier: toutesfois les hommes n'y profitent non plus que si on disoit que la Fortune tourne sans fondement, et que les revolutions d'icelle sont confuses:[1]) tant est nostre nature encline à erreurs. Ie parle tousiours des plus estimez en savoir et vertu, non pas de ces gens deshontez, dont la rage s'est desbordée tant et plus à prophaner la verité de Dieu. De là[2]) est sorti ce bourbier infini d'erreurs, duquel tout le monde a esté rempli et couvert: car l'esprit d'un chacun y est comme un labyrinthe, tellement qu'il ne se faut esbahir si les nations ont esté distraites en diverses resveries: et non seulement cela, mais si un chacun homme a eu ses dieux propres. Car d'autant que la temerité et audace est adioustée avec l'ignorance et les tenebres, à grand'peine s'en est iamais trouvé un seul qui ne se forgeast quelque idole ou phantosme au lieu de Dieu. Certes comme les eaux bouillonnent d'une grosse source et ample, aussi une troupe infinie de dieux est sortie du cerveau des hommes, selon que chacun s'esgare en trop grande licence, à penser folement de Dieu cecy ou cela. Il n'est ia besoin de faire icy un rolle ou denombrement des superstitions esquelles le monde a esté enveloppé, veu qu'aussi il n'y auroit nulle fin. Et combien que ie n'en sonne mot, il appert assez par tant d'abus et tromperies quel horrible aveuglement il y a en l'esprit des hommes. Ie laisse à parler du populaire qui est rude et sans savoir: mais combien est vilaine la diversité entre les Philosophes, qui ont voulu outrepasser les cieux par leur raison et science, selon que chacun a esté doué de haut esprit, et avec cela par son estude a esté mieux poli, s'est aussi acquis reputation de bien colorer et farder sa fantasie? Mais si on les espeluche de pres on trouvera que le tout n'est que fard qui s'escoule. Les Stoiques ont pensé avoir trouvé la feve au gasteau, comme on dit, en allegant que de toutes les parties de nature on peut tirer divers noms de Dieu, sans toutesfois deschirer ou diviser son essence, comme si nous n'estions pas desia par trop enclins à vanité, sinon qu'on nous mist devant les yeux une compagnie de dieux bigarrée, pour nous transporter tant plus loin en erreur, et avec plus grande impetuosité. La theologie des Egyptiens, qu'ils ont nommée secrete, monstre que tous ont mis peine et soin pour tant faire qu'il semblast qu'ils n'estoyent point insensez sans quelque raison. Et possible qu'en ce qu'ils pretendent, les simples et mal advisez y seroyent abusez de prime face: tant y a que

non plustost laissant l'ouvrier derriere, s'arestent à la contemplation des creatures? Quand est des choses qui adviennent ordinairement outre le cours de nature: combien y en a-il qui n'estiment plustost la fortune y dominer, pour agiter et demener les hommes çà et là, que la providence de Dieu pour les bien gouverner? Et si quelque fois nous sommes contrainctz de revenir à la consideration de Dieu en cest endroict (ce qui advient necessairement à tous hommes) incontinent apres avoir conceu quelque petit sentiment d'une divinité incertaine, nous retombons aux folies de nostre chair: et corrompons par nostre vanité la pure verité de Dieu, bien est vray qu'en cela sommes nous differens, que un chacun se forge en soymesme particulierement quelque erreur nouveau, mais en ce poinct nous sommes tressemblables, que iusques au dernier nous delaissons le seul vray Dieu pour prendre noz imaginations mensongeres. Auquel mal non seulement le simple populaire et les gens de lourdz espris sont subiectz: mais aussi les plus excellens en prudence et doctrine. Combien toute la generation des philosophes a elle monstré sa folye et bestise en cest endroict? car encores que nous pardonnions aux autres, lesquelz se sont abusez par trop desordonnéement: Plato mesmes qui est entre tous le plus sobre et le plus raisonnable, et approchant le plus de religion, y est tout estourdy, car il cherche un Dieu corporel: ce qui est indigne et tresmal convenable à la maiesté divine. Maintenant donc que pourroit-il advenir aux autres: veu que les principaulx, ausquelz il appartenoit de esclairer et donner lumiere au reste du peuple, se sont ainsi lourdement trompez? Semblablement quand le gouvernement des choses humaines monstre tant clairement la providence qu'il est impossible de la nyer: toutesfois par cela on ne profite de rien plus, que si on estimoit toutes choses estre revirées et temerairement tournées par la fortune. Telle est nostre inclination à vanité et erreur. Ie parle tousiours des plus excellens, non pas des vulgaires, desquelz la folye s'est desbordée outre mesure à poluer et contaminer la verité de Dieu.

1) *Ce passage est encore inexactement traduit:* nihilo tamen inde plus proficitur, quam si temeraria fortunae voluntate crederentur omnia sursum deorsum versari. 2) *Tout le reste du §. est une addition de l'éd. définitive.*

nul homme n'a iamais rien controuvé, qui ne fust pour corrompre vilainement et pervertir la religion: mesmes ceste varieté si confuse a augmenté l'audace aux Epicuriens et Athées prophanes contempteurs de la religion, pour reietter tout sentiment de Dieu. Car en voyant les plus sages et prudens se debatre et estre bandez en opinions contraires, ils n'ont point fait difficulté sous ombre de leurs discors, ou bien de l'opinion frivole et absurde de chacun d'eux, d'inferer et conclurre que les hommes cherchent sans propos et follement beaucoup de tourmens, en s'enquerant de Dieu, qui n'est point. Ils ont pensé que cela leur estoit licite, pource qu'il vaut mieux plat et court nier Dieu, que forger des dieux incertains, et puis apres esmouvoir des contentions où il n'y ait nulle issue. Vray est que telles gens arguent trop brutalement ou plustost abusent de l'ignorance des hommes, comme d'une brouée pour cacher leur impieté, veu qu'il n'est point à nous de rien deroguer à Dieu, quoy que nous en parlions impertinemment. Mais puis que les payens [1]) ont confessé qu'il n'y a rien en quoy tant les savans que les idiots soyent plus discordans, de là on peut recueillir, que l'entendement humain est plus qu'hebeté et aveugle aux secrets de Dieu, veu que tous s'y abusent si lourdement, et rencontrent si mal. Aucuns louent la response d'un Poete payen nommé Symonides, lequel estant interrogué par le roy Hieron, que c'estoit de Dieu, demanda terme d'un iour pour y penser. Le lendemain estant derechef enquis redoubla le terme: et quand il eut ainsi quelque fois prolongé, en la fin il respondit que d'autant plus qu'il y appliquoit son sens, il trouvoit la chose plus obscure. Or prenons le cas qu'un povre incredule ait prudemment fait, de suspendre sa sentence d'une chose à luy incogneue, tant y a que de là il appert que si les hommes ne sont enseignez que par nature, ils n'auront rien de certain, de ferme ou liquide: mais seulement qu'ils seront tenus attachez à ce principe confus, d'adorer quelque dieu incogneu.

12. Or il est à noter, que tous ceux qui abastardissent la religion, comme il adviendra à tous ceux qui suyvent leur fantasie, se separent du vray Dieu, et s'en revoltent.[2]) Ils protesteront bien de n'avoir point ce vouloir: mais il n'est pas question de iuger selon ce qu'ils proposent, ou qu'ils se persuadent, veu que le sainct Esprit prononce que tous sont apostats, d'autant qu'en leur obscureté et tenebres ils supposent des diables au lieu de Dieu. Pour ceste raison sainct Paul dit, que les Ephesiens [3]) ont esté sans Dieu, iusques à ce qu'ils eussent appris par l'Evangile quel Dieu il falloit adorer (Eph. 2, 12). Ce qui ne se doit point restreindre à un seul peuple, veu qu'en l'autre lieu il afferme, que tous hommes mortels se sont esvanouis en leurs pensées, combien que la maiesté du createur leur fust manifestée en l'edifice du monde (Rom. 1, 21). Pourtant l'Escriture, afin de donner lieu au vray Dieu et unique, insiste fort à condamner tout ce qui a esté renommé de divinité entre les payens: et ne laisse de residu sinon le Dieu qui estoit adoré en la montagne de Sion, pource que là il y avoit doctrine speciale [4]) pour tenir les hommes en pureté (Habac. 2, 18). Certes du temps de nostre Seigneur Iesus Christ, il n'y avoit nation en terre, excepté les Iuifs, qui approchast plus de la droite pieté que les Samaritains: nous oyons toutesfois qu'ils sont redarguez par la bouche de Iesus Christ, de ne savoir ce qu'ils adorent (Iean 4, 22): dont il s'ensuit qu'ils ont esté deceus en erreur. Bref combien que tous n'ayent point esté plongez en des vices si lourds et enormes, et qu'ils ne soyent point tombez en des idolatries manifestes, il n'y a eu toutesfois nulle religion pure ou approuvée, estans seulement fondez sur le sens commun des hommes. Car combien qu'un petit nombre de gens n'ait point esté si forcené que le vulgaire, si est-ce que le dire de saint Paul demeure vray, que la sagesse de Dieu ne se comprend point par les plus excellens du monde (1 Cor. 2, 8). Or si les plus subtils et aigus ont ainsi erré en tenebres, que dira-on du commun peuple, qui est comme la lie ou la fange? Il ne se faut donc esmerveiller si le saint Esprit a reietté tout service de Dieu controuvé à la poste des hommes comme bastars et corrompus, veu que toute opinion que les hommes conçoivent de leurs sens quant aux mysteres de Dieu, combien qu'elle n'apporte point tousiours un si grand amas d'erreurs, ne laisse pas pourtant d'en estre mere. Et quand il n'y auroit plus grand mal que cestuy-cy, desia ce n'est point un vice à pardonner, d'adorer à l'aventure un dieu incogneu. Or tous ceux qui ne sont point enseignez par l'Escriture saincte à quel Dieu il faut servir, sont condamnez de telle temerité par Iesus Christ (Iean 4, 22). Et de fait les plus sages gouverneurs qui ont basti les loix et polices, n'ont point passé plus outre que d'avoir quelque religion fondée sur le consentement du peuple: qui plus est, Xenophon philosophe bien estimé,[5]) loue et prise la response d'Apollo, par laquelle il commanda que chacun servist à Dieu à la guise et façon de ses peres, et selon l'usage et coustume de sa ville. Or d'où viendra ceste authorité aux

1) *Texte latin:* sed quum fateantur omnes. 2) et s'en revoltent, *ne se trouve pas dans le latin.* 3) *L'éd. de 1560 a par erreur:* Galates. 4) pour tenir les hommes en pureté, *manque dans le texte latin.* 5) *Texte latin:* apud Xenophontem laudat Socrates.

hommes mortels, de definir selon leur advis d'une chose qui surmonte tout le monde? On bien qui est-ce qui se pourra reposer sur ce qui aura esté ordonné ou establi par les anciens, pour recevoir sans doute ne scrupule le Dieu qui luy aura esté baillé par les hommes? Plustost chacun s'arrestera à son iugement que de s'assuiettir à l'advis d'autruy. Or d'autant que c'est un lien trop foible et du tout fragile pour nous retenir en la religion, que de suivre la coustume d'un pays, ou l'ancienneté, il reste que Dieu parle luymesme du ciel pour testifier de soy.

13. [1]) Voyla comment tant de si belles lampes alumées au bastiment du monde nous esclairent en vain, pour nous faire voir la gloire de Dieu, veu qu'elles nous environnent tellement de leurs rayons, qu'elles ne nous peuvent conduire iusques au droit chemin. Vray est qu'elles font bien sortir quelques estincelles, mais le tout s'estouffe devant que venir en clarté de durée. Pourtant l'Apostre apres avoir dit que le monde est comme une effigie ou spectacle des choses invisibles, adiouste tantost apres que c'est par foy qu'on cognoist qu'il a esté aussi bien compassé et aproprié par la parolle de Dieu (Heb. 11, 3): signifiant par ces mots, combien que la maiesté invisible de Dieu soit manifestée par tels miroirs, que nous n'avons pas les yeux pour la contempler iusques à ce qu'ils soyent illuminez par la revelation secrete qui nous est donnée d'enhaut. Saint Paul aussi en disant que ce qui estoit expedient de cognoistre de Dieu, est manifesté en la creation du monde (Rom. 1, 19), n'entend pas une espece de manifestation qui se comprenne par la subtilité des hommes, mais plustost il dit qu'elle ne va pas plus outre que de les rendre inexcusables. Et combien qu'en un passage il dise qu'il ne faille point chercher Dieu fort loin, veu qu'il habite en nous (Actes 17, 27): toutesfois ailleurs il s'expose, monstrant dequoy sert un voisinage si prochain. Dieu, dit-il, a laissé les peuples cheminer par cy devant en leurs voyes, et toutesfois ne s'est point laissé sans tesmoignage, leur donnant pluye du ciel et années fertilles, remplissant de nourriture et ioye les cœurs des hommes (Actes 14, 16). Combien donc que Dieu ne soit pas destitué de tesmoins, conviant par ses benefices si doucement les hommes à sa cognoissance, si ne laissent-ils pas pour cela de suivre leurs voyes, c'est à dire errours mortels.

14. Or combien que la faculté nous defaille de nature pour estre amenez iusques à une pure et claire cognoissance de Dieu: toutesfois d'autant que le vice de ceste tardiveté est en nous, toute tergiversation nous est ostée: car nous ne pouvons pas tellement pretendre ignorance, que nostre propre conscience ne nous redargue tant de paresse que d'ingratitude. Car ce n'est pas defense de mise ne de recepte, si l'homme estant doué de sens allegue qu'il n'a point d'oreille pour ouyr la verité: veu que les creatures muettes ont voix haute et claire pour la raconter: s'il allegue de n'avoir peu voir

[1541 p. 15; 1551 s. Ch. I. §. 18.] *C'est donques en vain que tant de lampes nous reluisent en l'edifice du monde, pour esclarcir la gloire du Createur veu que tellement elles nous iectent leurs rays, qu'elles ne nous peuvent conduire en la droicte voye. Bien est vray, qu'elles iectent quelques estincelles mais icelles sont estainctes devant que venir à pleine lumiere. Pourtant l'Apostre au mesme passage, où il appelle le monde, image des choses invisibles, conioinct en aprez que c'est par foy que l'homme peut entendre que par la parolle de Dieu il a esté construict, signifiant que la divinité invisible est representée par la figure du monde mais que les yeulx nous defaillent pour la regarder, sinon qu'en foy ilz soyent illumines par la revelation interieure de Dieu. Mesmes Sainct Paul, enseignant que ce qui se doibt congnoistre de Dieu, est manifesté par la creation du monde: n'entend pas une telle manifestation, qui puisse estre comprinse de l'entendement humain. Mais plustost donne à entendre, qu'icelle ne procede point plus avant, que à rendre les hommes inexcusables. Luymesme aussi combien que en quelque passage il dye qu'il ne fault pas chercher Dieu bien loing d'autant qu'il habite en nous: toutesfois autre part il enseigne de quelle importance est ceste proximité. Par cy devant, dict-il, Dieu a permis que les gens cheminassent en leurs voyes. Toutesfois qu'il ne se soit pas laissé sans temoignages, envoyant ses benefices du ciel, donnant pluyes et fertilitez de biens, remplissant les hommes de viande et de ioye. Combien donc que Dieu ne soit point despourveu de tesmoignages, entant que par sa largesse il invite doucement les hommes à la congnoissance de soy: Neantmoins ilz ne laissent point suyvre leurs voyes: c'est à dire de cheminer en erreur damnable.*

[1541 p. 16; 1551 s. Ch. I. §. 19.] *Or combien que la puissance naturelle nous defaille, pour monter iusques à la pure et saine congnoissance de Dieu: Toutesfois pource que la faulte de l'ignorance est en nous: toute tergiversation nous est ostée. Car il ne nous est pas loisible de tellement pretendre ignorance que nous ne soyons tousiours convaincus de negligence et ingratitude. C'est certes une paovre deffence et indigne d'estre admise, si l'homme propose que les aureilles luy ont deffailly à escouter la verité, pour laquelle exposer les creatures muettes* [2]) *ont la voix tresclaire et haulte. S'il allegue qu'il na point eu d'yeulx pour voir ce que*

1) *L'auteur reprend ici le texte des édd. précédentes* §. 18 *et* 19. 2) *invisibles* 1541.

de ses yeux ce que les creatures qui n'ont point de veue luy auront monstré, s'il s'excuse sur l'imbecillité de son esprit, quand les creatures qui n'ont sens ne raison luy sont maistresses pour l'enseigner. Parquoy en ce que nous sommes errans et vagabons, nous sommes desnuez de toute excuse, veu que toutes choses nous monstrent le droit chemin. Au reste, combien qu'il faille imputer au vice des hommes, ce qu'ils corrompent ainsi tost la semence que Dieu a plantée en leurs cœurs pour se faire cognoistre à eux par l'artifice admirable de nature, tellement que ceste semence ne produit iamais son fruit entier et meur: toutesfois ce que nous avons dit est tousiours vray: c'est que nous ne sommes pas suffisamment instruits par le simple tesmoignage et nud que les creatures rendent à la gloire de Dieu quelque magnifique qu'il soit. Car si tost qu'en contemplant le monde nous avons gousté bien maigrement et à la legere quelque divinité, nous laissons là le vray Dieu: et au lieu de luy dressons noz songes et phantosmes, et desrobons à la fontaine de sagesse, de iustice, bonté et vertu, la louange qui luy est deue, pour la transporter çà et là. Quant à ses œuvres ordinaires, ou nous les obscurcissons, ou nous les renversons par nostre iugement pervers, en sorte qu'elles ne sont point prisées selon qu'elles meritoyent, et que l'autheur aussi est fraudé de sa louange.

CHAPITRE VI. [1]

Pour parvenir à Dieu le createur il faut que l'Escriture nous soit guide et maistresse.

1. Combien donques que la clarté qui se presente aux hommes haut et bas, au ciel et en terre, suffise tant et plus pour oster toute defense à leur ingratitude: [2]) comme de fait Dieu a voulu ainsi proposer sa maiesté [3]) à tous sans exception, pour condamner le genre humain, en le rendant inexcusable: toutesfois il est besoin qu'un autre remede et meilleur y entrevienne pour nous faire bien et deuement parvenir à luy. [4]) Parquoy ce n'est point en vain qu'il a adiousté la clarté de sa parolle, pour se faire cognoistre à salut: combien que ce soit un privilege lequel il a fait de grace à ceux qu'il a voulu recueillir à soy de plus pres et plus familierement. Car d'autant qu'il cognoist que les entendemens humains sont pourmenez et agitez çà et là de beaucoup de legeretez erronées et sans arrest, apres avoir esleu les Iuifs pour son troupeau peculier: il les a enclos comme en un parc, afin qu'ils ne s'escartassent à la façon des autres. Et aujourdhuy non sans cause il nous veut par un mesme remede tenir confinez en la pure cognoissance de sa maiesté: car autrement ceux mesmes qui semblent estre les plus fermes s'escouleroyent bien tost. Car comme les vieilles gens ou larmeux, ou ayant comment que ce soit les yeux debiles, quand on leur presentera un beau livre et [5]) de caracteres bien formez, combien qu'ils voyent l'escriture, toutesfois à grand' peine pourront-ils lire deux mots de suitte sans lunettes: mais les ayant prinses en seront aidez pour lire distinctement: ainsi l'Escriture recueillant en noz esprits la cognoissance de Dieu, qui autrement seroit confuse et esparse, abolit l'obscureté, pour nous monstrer clairement quel est le vray Dieu. Parquoy c'est un don singulier, quand Dieu pour instruire son Eglise n'use pas seulement de ces maistres muets dont [6]) nous avons parlé, assavoir ses ouvrages qu'il nous produit, mais daigne bien aussi ouvrir sa bouche sacrée, non seulement pour faire savoir et publier que nous devons adorer quelque Dieu, mais aussi [7]) qu'il est cestuy-là: et non

les creatures qui n'ont point de veuë demonstrent. S'il s'excuse par l'imbecilité de son esprit de n'avoir congneu ce que toutes creatures sans intelligence enseignent. Parquoy nous sommes iustement deboutez de toute excuse en ce que nous errons à travers champs comme esgarez, où toutes choses nous demonstrent la droicte voye. Neantmoins combien que cecy doibve estre imputé aux vices des hommes, que incontinent ils corrumpent la semence de la congnoissance de Dieu, espandue sur leur entendement par l'artifice admirable de nature, tellement qu'il ne peut parvenir à bon fruict. Neantmoins c'est chose tresveritable, que nous ne sommes pas suffisamment instruictz quand à nous, par le tesmoignage simple et nud que rendent les creatures à la grandeur de Dieu. Car incontinent que nous avons conceu quelque petit goust de la divinité par la contemplation du monde: delaissant le vray Dieu, au lieu d'iceluy. nous dressons les songes et imaginations de nostre cerveau, leur transferant la louenge de iustice, saigesse, bonté et puissance. D'avantaige nous obscurcissons tellement ses œuvres quotidiennes, ou par les mal reputer nous les renversons, que la louenge et grace qui luy en est deuë luy est ravye et ostée.

1) *Ce Chap. contient les §§. 20 et 21 du Ch. I. des édd. antérieures, mais avec de nombreuses additions.* 2) *Le reste de ce §. est nouvellement ajouté à l'exception du passage qui commence par ces mots:* mais daigne bien — familiere. 3) *Texte latin:* numen suum delineatum in creaturis. 4) *Le texte latin:* ad ipsum mundi creatorem. 5) *Les mots:* et de caracteres bien formez, *ne se trouvent pas dans le latin.* 6) *Les mots:* dont nous . . . . produit, *ne se trouvent pas dans le texte latin.* 7) qu'il est cestuy là, *latin:* sed eum se esse simul pronuntiat qui colendus sit.

seulement enseigne ses esleus de regarder à Dieu, mais il s'offre quant et quant, afin qu'ils regardent à luy. Il a tenu dés le commencement cest ordre envers son Eglise, c'est qu'outre les enseignemens [1]) il a mis en avant sa parolle, pour servir d'une marque plus certaine, afin de le discerner d'avec tous dieux controuvez: et n'y a doute qu'Adam, Noé, Abraham et les autres Peres ne soyent parvenus [2]) à la cognoissance plus certaine et familiere, qui les a aucunement separez d'avec les incredules. Ie ne parle point encores de la foy, en laquelle ils ont esté illuminez pour l'esperance de la vie eternelle. Car pour passer de mort à vie, il n'a pas fallu seulement qu'ils cogneussent Dieu pour leur createur, mais aussi pour redempteur: comme aussi ils ont obtenu tous les deux par la Parolle. Car ceste espece de cognoissance, par laquelle il leur a esté donné de savoir quel estoit le Dieu qui a creé le monde, et le gouverne, a precedé en premier degré: puis apres celle qui est plus privée, et qui [3]) emporte pleine foy avec soy a esté adioustée en second lieu. C'est celle seule qui vivifie les ames, ou par laquelle Dieu est cogneu non seulement createur du monde, ayant l'authorité et conduicte de tout ce qui se fait: mais aussi redempteur en la personne de nostre seigneur Iesus Christ. Mais pource que nous ne sommes point encores venus à la cheute de [4]) l'homme et à la corruption de nostre nature, ie differe à traitter du remede. Pourtant que les lecteurs se souviennent qu'en [5]) traitant comment Dieu est cogneu par sa parolle, ie n'entre point encores à l'alliance et aux promesses par lesquelles Dieu a voulu adopter les enfans d'Abraham, ny aussi de la doctrine par laquelle les fideles ont esté proprement separez des gens prophanes, pource que ceste partie est fondée en Iesus Christ: mais ie preten seulement exposer comment par l'Escriture il convient discerner le vray Dieu createur, d'avec toute la troupe des ydoles que le monde s'est forgé, tellement qu'il y ait certaines marques: puis apres l'ordre nous monstrera le redempteur. Or combien que i'ameneray plusieurs tesmoignages tant du nouveau Testament que de la Loy et des Prophetes, là où il se fait mention de nostre Seigneur Iesus Christ, toutesfois le tout reviendra à ce but, que Dieu nous est declairé en l'Escriture le maistre ouvrier du monde, et que c'est que nous avons à cognoistre de luy, pour ne point tracasser çà et là cherchant quelque Dieu incertain.

2. [6]) Or soit que Dieu ait esté manifesté aux hommes par visions ou oracles, qu'on appelle, c'est à dire [7]) tesmoignages celestes, soit qu'il ait ordonné des hommes ministres, lesquels enseignassent les successeurs de main en main: toutesfois il est certain qu'il a imprimé en leurs cœurs une telle certitude de doctrine, par laquelle ils fussent persuadez et entendissent que ce qui leur estoit revelé et presché, estoit procedé du vray Dieu: car il a tousiours ratifié sa parolle, à fin qu'on y adioustast foy par dessus toute opinion humaine. Finalement, afin que

[1541 p. 17; 1551 s. Ch. I. §. 20.] *Pourtant comme le Seigneur propose à tous sans exception la clarté de sa maiesté, figurée en ses creatures, pour desnuer l'impieté des hommes de toute deffence, aussi d'autre part il se couvre par un remede plus certain à l'imbecilité de ceulx, ausquelz il luy plaist se donner à congnoistre en salut. Car pour leur instruction il n'use point seulement des creatures muettes: mais il ouvre aussi sa bouche sacrée, et non seulement leur denonce qu'il fault adorer quelque Dieu: mais aussi leur demonstre qu'il est le Dieu, lequel il fault adorer: non seulement leur enseigne qu'il fault recongnoistre un Dieu: mais d'avantaige se presente à eulx comme celuy auquel ilz se doibvent arrester. Et de faict le Seigneur dés le commencement a tenu cest ordre en la vocation de ses serviteurs, que oultre tous les enseignemens susdictz, il a usé de sa parole laquelle est une marque plus certaine et familiere pour le congnoistre. En ceste maniere sont entrez en droicte congnoissance de luy Adam, Noé, Abraham et les aultres peres, estans illuminez par sa parole:*

[1541 s. 1551 s. suite.] *Soit qu'elle leur ait esté communiquée par oracles et visions: soit que ayant esté revelée premierement à leurs predecesseurs, elle leur ait esté baillée par la predication d'iceulx, comme de main en main. Car c'estoit tout un comment ilz feussent faictz participans de la parole divine: moyennant qu'ilz entendissent qu'elle estoit procedée de Dieu: De laquelle chose le Seigneur les a tousiours rendus certains, quand il a voullu donner lieu à la revelation d'icelle. Il s'est donc descouvert à peu de gens, leur donnant signe manifeste de sa presence et leur a commis le thresor de sa doctrine salutaire, à fin qu'ilz en feussent dispensateurs envers leur posterité. Comme nous voyons que Abraham a communiqué à sa famille*

---

1) *Il vaudrait peut-être mieux de lire:* ces enseignemens. *Le latin s'exprime beaucoup mieux:* ut praeter communia illa documenta. 2) *Il faut ajouter ici:* par ce moyen, *afin de rendre le latin:* hoc adminiculo (*sc.* verbo). 3) et qui emporte pleine foy avec soy, *ne se trouve point dans le latin.* 4) *Le latin porte:* mundi lapsum et naturae corruptionem. 5) en traitant . . . . parolle, *manque dans le texte latin.* 6) *Le commencement seulement de ce §. est emprunté à l'ancien texte* (§. 20) *jusqu'à:* fussent enregistrées. *Le reste est nouveau, à l'exception des derniers mots qui se retrouvent dans le §. 21 des édd. precédentes.* 7) c'est à dire tesmoignages celestes, *manque dans le latin.*

d'un train continuel la verité demeurast tousiours en vigueur d'aage en aage, et fust cognue en la terre, il a voulu que les revelations qu'il avoit commises en la main des Peres comme en depost, fussent enregistrées: et à cest effect il a fait publier sa Loy, à laquelle il a puis apres adiousté les Prophetes comme expositeurs. Car combien que la doctrine de la Loy contienne plusieurs usages, comme nous verrons en temps et lieu: et sur tout que Moyse et les Prophetes ayent insisté à monstrer comment c'est que les hommes sont reconciliez avec Dieu (dont aussi vient que saint Paul nomme Iesus Christ la fin de la Loy: Rom. 10, 4) toutesfois de rechef i'adverti les lecteurs, qu'outre la doctrine de foy et de penitence, laquelle nous propose Iesus Christ pour mediateur, l'Escriture a ce regard de magnifier le vray Dieu et unique, qui a creé le monde et le gouverne par marques et enseignes notables, afin qu'il ne fust meslé parmy la troupe des faux dieux. Parquoy combien que les hommes doivent dresser les yeux pour contempler les œuvres de Dieu, d'autant qu'ils en sont ordonnez spectateurs, et que le monde leur est dressé comme un theatre à cest effect, toutesfois le principal est, pour mieux profiter, d'avoir les oreilles dressées à la Parolle pour s'y rendre attentifs. Ainsi il ne se faut esmerveiller, si estans nez en tenebres ils s'endurcissent de plus en plus en leur stupidité, pource qu'il n'y en a gueres qui se rendent dociles à la parolle de Dieu, pour se tenir entre les barres qui leur sont là mises: mais plustost s'esgayent avec toute licence en leur vanité. Voici donc un poinct resolu, que pour estre esclairez et adressez en la vraye religion, il nous faut commencer par la doctrine celeste, et que nul ne peut avoir seulement un petit goust de saine doctrine [1]) pour savoir que c'est de Dieu, iusques à ce qu'il ait esté à ceste escolle, pour estre enseigné par l'Escriture sainte: car de là procede le commencement de toute droite intelligence, voire nous recevons reveremment tout ce que Dieu y a voulu testifier de soy. Car non seulement la foy en sa perfection et toutes ses parties est engendrée d'obeissance, mais aussi tout ce que nous avons à cognoistre de Dieu. Et de fait, il a usé d'une providence singuliere pour le profit des hommes en tous aages, par le moyen que nous traittons.

3. [2]) Car si on regarde combien l'esprit humain est enclin et fragile pour tomber en oubliance de Dieu: combien aussi il est facile à decliner en toutes especes d'erreurs, de quelle convoitise il est mené pour se forger des religions estranges à chacune minute: de là on pourra voir combien il a esté necessaire que Dieu eust ses registres authentiques pour y coucher sa verité, à fin qu'elle ne perit point par oubly, ou ne s'esvanouist par erreur, ou ne fust corrompue par l'audace des hommes. Puis donc que c'est chose notoire, quand Dieu a voulu instruire les hommes avec profit, qu'il a usé du moyen et aide de sa parolle, d'autant qu'il voyoit qu'il y avoit peu d'efficace et vertu en son image qui est engravée par tout: [3]) si nous desirons de le contempler purement, il nous convient tenir ce mesme chemin. Il faut, dy-ie, venir à sa parolle, et nous y renger: là où Dieu nous est droitement monstré et peint au vif en ses œuvres: car alors elles sont estimées selon qu'il appartient, assavoir par la verité immuable qui en est la reigle

l'alience de la vie eternelle, qui luy avait esté baillée: et a mis peine qu'elle feust conservée iusques à la generation future. Parquoy dés ce temps là, la lignée d'Abraham estoit separée des autres nations par ceste difference que par une singuliere grace de Dieu elle avait esté receuë en ceste communion de la parole.

[1541 p. 18; 1545 p. 17; 1551 s. Ch. I. §. 21.] *Or quand il a semblé bon au Seigneur de dresser une Eglise encores plus segregée: il a publié icelle mesme parole plus solennellement et a voullu qu'elle feust redigée par escrit, comme en instrument. Pourtant de ce temps là commencerent les oracles ou revelations de la parole de Dieu estre reduictes en escriture, lesquelles avoient esté auparavant entretenues entre le peuple fidele, en les baillant des uns aux autres. Enquoy le Seigneur a subvenu au bien des successeurs par une singuliere providence. Car si nous considerons combien l'entendement humain est enclin à tomber en oubliance de Dieu, combien il est aisé à mener en erreur, combien il est volaige à songer à chascune heure nouvelles religions et contrefaictes: nous pourrons facillement congnoistre, combien il estoit necessaire que la doctrine celeste feust ainsi couchée par escrit à fin qu'elle ne perist point par oubliance, ou s'esvanoyst par erreur, ou feust corrumpue par l'audace des hommes. Puis donc qu'il est manifeste, que Dieu s'est aydé de sa parole envers ceulx lesquelz il a voullu instruire avec fruict, d'autant qu'il voyoit que sa figure et image qu'il avoit imprimée en l'edifice du monde n'estoit point suffisante: il nous fault cheminer par ceste voye, si nous aspirons de bon cœur à la droicte contemplation de sa verité, il fault, dis-ie, revenir à la parole en laquelle Dieu nous est tresbien monstré et despainct au vif par ses œuvres: quand icelles sont estimées, non pas selon la*

1) pour savoir que c'est de Dieu, *n'est pas dans le texte latin.* 2) *Ce §. contient une partie du §. 21 des édd. antérieures. Les dernières phrases seulement, depuis:* Parquoy David, *sont nouvellement ajoutées.* 3) par tout: *le latin porte:* in pulcherrima mundi forma.

et non pas selon la perversité de nostre iugement. Si nous declinons de là, comme i'ay desia dit, quoy que nous courions hastivement, toutesfois pource que nostre course sera esgarée hors du chemin, iamais nous ne viendrons où nous pretendons: car il nous faut penser que la clarté de la gloire de Dieu, que saint Paul nomme inaccessible (1 Tim. 6, 16) nous sera comme un labyrinthe pour nous entortiller de tous costez, si nous n'avons nostre adresse en la Parolle: tellement qu'il nous vaut mieux clocher en ce chemin, que de courir bien viste à l'esgarée. Parquoy David enseignant que les superstitions seront raclées du monde, afin que la pure religion y florisse, souvent introduit Dieu regnant: n'entendant pas seulement par ce mot de Regner, [1]) l'empire qu'il a et qu'il exerce à gouverner le cours de nature, mais la doctrine qui est pour establir sa principauté speciale, à ce [2])qu'on s'assuiettisse à luy. Car les erreurs ne se peuvent iamais arracher du cœur des hommes iusques à ce qu'une vraye cognoissance de Dieu y soit plantée.

4.[3]) Dont vient que le mesme Prophete, apres avoir fait mention que les cieux racontent la gloire de Dieu, et le firmament l'œuvre de ses mains (Ps. 19, 1), et que l'ordre continuel et reciproque des iours et des nuits preschent sa maiesté, descend tantost apres à la Parolle disant, La loy de Dieu est sans macule, convertissant les ames; le tesmoignage du Seigneur est fidele, donnant sagesse aux petits. Les iustices de Dieu sont droites, et esiouissent les cœurs: le commandement de Dieu est clair, illuminant les yeux. Car combien qu'il comprenne d'autres usages de la Loy, toutesfois il signifie en general, pource que Dieu ne profite de rien conviant tous peuples à soy par le regard du ciel et de la terre, qu'il a ordonné ceste escole particuliere pour ses enfans, et à cela aussi tend le Ps. 29, où le Prophete, apres avoir parlé de la voix terrible de Dieu, laquelle est ouye aux tonnerres, aux vens, orages, tourbillons, greales: voire faisant trembler la terre et crouler les montaignes, et brisant les cedres, en la fin pour conclusion adiouste, qu'on luy chante louanges en son sanctuaire. Car par cela il entend que les incredules sont sourds à toute voix de Dieu qui resonne en l'air, comme en l'autre Pseaume apres avoir descrit combien les flots de la mer sont espovantables, il conclud ainsi: Seigneur tes tesmoignages sont approuvez: la beauté de ton temple est sainctetė permanente (Ps. 93, 5). Le dire de nostre Seigneur est fondé sur une mesme raison, quand il reprochoit à la Samaritaine que ceste nation-là et tous autres peuples adoroyent ce qu'ils ne cognoissoyent pas, et qu'il n'y avoit que les Iuifs qui servissent au vray Dieu (Iean 4, 22). Car d'autant que l'entendement humain, selon sa foiblesse, ne peut en façon que ce soit parvenir à Dieu, sinon estant eslevé et aidé par la sacrée parolle d'iceluy, il ne se pouvoit faire que toutes creatures mortelles, excepté les Iuifs, ne fussent esgarées en erreur et vanité, en cherchant Dieu sans ceste aide necessaire.

CHAPITRE VII. [4])

Par quels tesmoignages il faut que l'Escriture nous soit approuvée, à ce que nous tenions son authorité certaine, assavoir du saint Esprit: et que ç'a esté une impieté maudite, de dire qu'elle est fondée sur le iugement de l'Eglise.

1. Or devant que passer plus outre, il est besoin d'entre-lasser icy quelque advertissement de l'authorité de l'Escriture, non seulement pour preparer

perversité de nostre iugement, mais selon la reigle de la verité eternelle. Si nous nous destournons d'icelle parole: quelque viste que soit nostre course, iamais nous ne parviendrons au but, puisque nous courons hors du chemin. Car nous avons à estimer que la lumiere de Dieu laquelle est nommée par l'Apostre inaccessible, nous est comme un Labyrinthe pour nous perdre: sinon que par l'adresse de la parole nous y soyons conduictz. Tellement qu'il est meilleur de clocher en ceste voye, que de courir bien viste hors d'icelle.

[1541 s. 1551 s. suite.] *Parquoy David, ayant recité comment la gloire de Dieu est preschée par les cieulx, que les œuvres de ses mains sont annoncées par le firmament, que par la succession tant bien ordonnée du iour et de la nuict sa maiesté est manifestée: puis aprez descent à la commemoration de sa parole. La loy du Seigneur, dist-il, est sans macule, convertissant les ames, le tesmoignage du Seigneur est veritable, donnant saigesse aux petis: les iustices du Seigneur sont droictes, resioyssant leurs cœurs: le precepte du Seigneur est clair, illuminant les yeulx. Enquoy il signifie que la doctrine par les creatures est universelle à tous: l'instruction de la parole est l'escolle particuliere des enfans de Dieu.*

[1541 p. 19; 1545 p. 20; 1551 s. Ch. I. §. 22.] *Or quand il seroit resolu, que la parole qui est proposée*

1) Aux Ps. 93, 96, 97, 99 et autres semblables. 2) à ce qu'on s'assuiettisse à luy: *n'est pas dans le texte latin.* 3) *Le §. 4 est encore emprunté à l'ancien §. 21, à l'exception du passage:* Car combien — sainctetė permanente. 4) *Le Ch. VII. contient les anciens §§. 22—25 du Ch. I.*

les cœurs à luy porter reverence, mais pour en oster tout scrupule et doute.[1] Or quand on tient pour chose conclue que la doctrine qu'on propose est parolle de Dieu, il n'y a nul d'audace si descsperée, sinon qu'il fust du tout insensé, et mesmes qu'il eust oublié toute humanité, lequel ose la reietter, comme si on n'y devoit point adiouster foy. Mais pource que Dieu ne parle point iournellement du ciel, et qu'il n'y a que les seules Escritures, où il a voulu que sa verité fust publiée pour estre cogneue iusques en la fin, elles ne peuvent avoir pleine certitude envers les fideles à autre tiltre, sinon quand ils tiennent pour arresté et conclud, qu'elles sont venues du ciel, comme s'ils oyoyent là Dieu parler de sa propre bouche. C'est bien un argument digne d'estre traité plus au long, et poisé plus diligemment: mais les lecteurs excuseront, si i'ay plus d'esgard à suyvre le fil de ce que i'ay proposé de traiter, qu'à deduire cest argument special selon qu'il merite. Il y a un erreur par trop commun, d'autant qu'il est pernicieux: c'est que l'Escriture saincte a autant d'authorité que l'Eglise par advis commun luy en ottroye. Comme si la verité eternelle et inviolable de Dieu estoit apuyée sur la fantasie des hommes. Car voici la question qu'ils esmeuvent non sans grande moquerie du S. Esprit: Qui est-ce qui nous rendra certains que ceste doctrine soit sortie de Dieu? ou bien qui nous certifiera qu'elle est parvenue iusques à nostre aage saine et entiere? Qui est-ce qui nous persuadera qu'on reçoive un livre sans contredit en reiettant l'autre, si l'Eglise n'en donnoit reigle infaillible? Sur cela ils concluent que toute la reverence qu'on doit à l'Escriture, et le congé[2] de discerner entre les livres Apocriphes, depend de l'Eglise; ainsi ces vilains sacrileges ne taschans sinon à eslever une tyrannie desbordée sous ce beau titre d'Eglise, ne se soucient gueres en quelle absurdité ils s'enveloppent, et ceux qui les veulent escouter, moyennant qu'ils puissent arracher ce poinct, que l'Eglise peut tout. Or si ainsi estoit, que sera-ce des povres consciences qui cherchent une fermeté de la vie eternelle, veu que toutes les promesses qui en sont données n'auront arrest ny appuy sinon sur le bon plaisir des hommes. Quand on leur dira qu'il suffit que l'Eglise en ait determiné: se pourront-elles appaiser de telle response? D'autre part à quel broquard et risée des incredules nostre foy sera-elle exposée, et combien pourra-elle estre tenue suspecte, si on croit qu'elle n'a authorité sinon comme empruntée sous la grace des hommes?

2. Or tels brouillons sont assez rembarrez par un seul mot de l'Apostre: c'est en ce qu'il dit que l'Eglise est soustenue des Prophetes et Apostres

est de Dieu: il n'y a celuy d'une audace si desesperée, si ce n'est qu'il soit du tout despourveu et de sens naturel et mesmes d'humanité, qui osast desroguer foy à icelle. Mais pource qu'il n'y a pas iournellement nouveaulx oracles, qui soient apportez du ciel: ains avons la seule escriture, en laquelle il a pleu à Dieu de coucher sa verité à eternelle memoire, il fault briefvement toucher, par quelle raison icelle ha mesme autorité envers les fideles, que pourroit avoir la voix ouye de la propre bouche de Dieu. Laquelle chose est bien digne d'estre traictée plus amplement, et plus diligemment considerée. Toutesfois les lecteurs me pardonneront si i'ay plus d'esgard à ce que peut souffrir la procedure du present livre, que ce que requiert la grandeur de cest argument. Il y en a plusieurs en cest erreur trespernitieux, que l'Escriture n'a nomplus d'importance, qui luy en est donnée par le consentement de l'Eglise comme si la verité de Dieu eternelle et inviolable estoit fondée sur le plaisir des hommes, car ilz font ceste demande, non sans grand opprobre contre le Sainct Esprit. Qui est celuy qui nous certifiera, que l'Escriture est procedée de Dieu, et qui nous asseurera, qu'elle a esté gardée en son entier iusques à notre temps? qui nous persuadera, que l'un des livres doibt estre receu en obeyssance et l'aultre peut estre reiecté? n'estoit que l'Eglise baille certaine reigle de toutes ces choses? Pourtant ilz concluent que cela gist en la determination de l'Eglise, de sçavoir quelle reverence nous debvons à l'Escriture et quelz livres doibvent estre compris en icelle. En ceste maniere ces blasphemateurs voullans eslever une tyrannie desbordée soubz la couverture de l'Eglise, ne se soucyent de quelles absurditez ilz s'envelopent eulx et les aultres, moyennant qu'ilz puissent gaigner ce point entre les simples, que toutes choses sont loisibles à l'Eglise. Or, si ainsi estoit, que deviendroient les paovres consciences: qui cherchent certaine asseurance de la vie eternelle, quand elles verroient toutes les promesses d'icelle consister et estre appuyées sur le seul iugement des hommes? ayant telle reputation, comment cesseroient elles de trembler et vaciller? D'autrepart à quelle mocquerie des infideles nostre foy seroit elle exposée? En quelle suspicion viendroit elle envers tout le monde si on avoit celle opinion: qu'elle eust son fondement au mercy et bon plaisir des hommes?

[1541 p. 20; 1545 p. 19; 1551 s. Ch. I. §. 23.] *Mais telz menteurs sont aisement refutez par un seul mot de Sainct Paul, lequel testifie l'Eglise estre soustenue sus le fondement des Prophetes et Apostres. Si la doc-*

---

1) *Cette première phrase est nouvellement ajoutée ainsi que plus loin celle qui commence par:* qui est-ce qui — infaillible.
2) *Le latin est plus précis:* et qui libri in eius (Scripturae) catalogo censendi sint.

(Ephes. 2, 20). Si le fondement de l'Eglise est la doctrine que les Prophetes et Apostres nous ont laissée, il faut bien que ceste doctrine ait toute certitude devant que l'Eglise commence à venir en estre. Et n'est pas question icy de caviller, combien que l'Eglise prenne sa source et origine de la parolle de Dieu, toutesfois qu'on sera tousiours en doute quelle doctrine sera receue comme Prophetique et Apostolique, iusques à ce que l'arrest de l'Eglise y soit entrevenu. Car si l'Eglise Chrestienne a esté de tout temps fondée sur la predication des Apostres et les livres des Prophetes, il faut bien que l'approbation de telle doctrine ait precedé l'Eglise laquelle elle a dressée, comme [1]) le fondement va devant l'edifice. C'est donques une resverie trop vaine, d'attribuer à l'Eglise puissance de iuger l'Escriture, tellement qu'on se tienne à ce que les hommes auront ordonné, pour savoir que c'est de la parolle de Dieu ou non. Parquoy l'Eglise en recevant l'Escriture saincte et la signant par son suffrage, ne la rend pas authentique, comme si auparavant elle eust esté douteuse ou en different: mais pource qu'elle la cognoist estre la pure verité de son Dieu, elle la revere et honnore comme elle y est tenue par le devoir de pieté. Quant à ce que ces [2]) canailles demandent dont et comment nous serons persuadez que l'Escriture est procedée de Dieu, si nous n'avons refuge au decret de l'Eglise: c'est autant comme si aucun s'enqueroit dont nous apprendrons à discerner la clarté des tenebres, le blanc du noir, le doux de l'amer. Car l'Escriture a de quoy se faire cognoistre, voire d'un sentiment aussi notoire et infaillible comme ont les choses blanches et noires de monstrer leur couleur, et les choses douces et ameres de monstrer leur saveur.

3. Ie say bien qu'on a accoustumé d'alleguer le dire de S. Augustin, qu'il ne croiroit pas en l'Evangile, si l'authorité de l'Eglise ne l'y esmouvoit: [3]) mais par le fil du texte il est aisé d'appercevoir combien telle application est sotte et perverse. Ce sainct docteur avoit à combattre contre les Manichéens, lesquels vouloyent que sans contredit on adioustast foy à tous leurs songes: pource qu'ils protestoyent d'avoir la verité, sans toutesfois en rien monstrer. Au reste, d'autant que pour eslever et establir leur maistre Manichée ils pretendoyent ce nom d'Evangile, sainct Augustin leur demande, si d'aventure ils avoyent affaire à un homme qui ne creut pas mesmes à l'Evangile, comment ils s'y porteroyent, et de quelle façon de persuader ils useroyent pour l'attirer en accord. [4]) Puis adiouste, [5]) Quant à moy, ie ne croiroye point à l'Evangile sans estre incité par l'authorité de l'Eglise: en quoy il signifie que du temps qu'il estoit encores payen et estrangé de la foy, il n'eust peu estre amené à ceste raison d'embrasser l'Evangile pour

trine des Prophetes et Apostres est le fondement de l'Eglise: il faut qu'elle ait premierement sa certitude, que l'Eglise commence d'apparoistre. Et ne peuvent pas caviller que combien que l'Eglise ait son origine de là, neantmoins qu'il est incertain quelz livres on doibt attribuer aux Prophetes et Apostres, sinon qu'elle en ait assis son iugement. Car si l'Eglise Chrestienne a des le commencement esté fondée sur les escritz des Prophetes, et la predication des Apostres: partout, où icelle doctrine est trouvée, il fault que l'approbation ait precedé l'Eglise, veu que sans icelle, iamais l'Eglise n'eust esté. C'est doncques reverie et mensonge, de dire que l'Eglise ait la puissance de iuger tellement de l'Escriture, qu'elle luy octroye selon son bon plaisir toute la certitude qu'elle peut avoir. Parquoy quand elle la reçoit et approuve, elle ne la rend point autenticque, comme si auparavant elle eust esté doubteuse et incertaine. Mais d'autant qu'elle la recongnoist estre la verité de son Seigneur, selon son devoir, sans delayer, elle la revere. Touchant ce qu'ilz interroguent, comment nous congnoistrons que l'Escriture est sortie de Dieu, si nous n'avons nostre recours au decret de l'Eglise? autant vaut, comme si quelqu'un demandoit dont nous apprendrons à discerner la lumiere des tenebres, le blanc du noir, l'aigre du doulx. Car l'Escriture ne monstre pas moindre evidence de sa verité, que les choses blanches ou noires de leurs couleurs, les choses doulces ou ameres de leurs saveurs.

[1551 s. Ch. I. §. 24. Ce § manque dans les éditions de 1541 et 1545.] *Ie say qu'on allegue à ce propos une sentence de sainct Augustin: c'est que il dit, qu'il ne croiroit pas à l'Evangile, si l'authorité de l'Eglise ne l'y induisoit. Mais il est aisé de voir par la procedure qu'il tient, que ceux qui font ainsi valoir ce tesmoignage, renversent du tout son intention. Ce sainct personnage avoit à faire aux Manichées lesquelz vouloyent estre creuz en tout ce qu'ilz disoyent, se vantant d'avoir la verité sans en rien monstrer. Or pource qu'ilz se servoyent de l'Evangile, il leur demande, si d'adventure ilz rencontroyent quelqu'un qui mesme ne creut pas à l'Evangile, par quel moyen ilz le gaigneroyent pour le faire condescendre à leur phantasie. Puis il adiouste: quand à moy, ie ne croiroye point, à l'Evangile etc. Signifiant que du temps qu'il estoit incredule, il n'eust peu autrement estre amené à la foy, qu'estant vaincu de l'authorité de l'Eglise. Et se faut il esbayr si de-*

1) comme le fondement va devant l'edifice, *manque dans le texte latin.* 2) canailles: *n'est pas dans le texte latin.* 3) Le passage est au livre Contra Epistolam Fundamenti, cap. 5. 4) Contra Epist. Fund., cap. 4. 5) 1562: Puis il adiouste.

certaine verité de Dieu, sinon qu'il eust esté vaincu par l'authorité de l'Eglise, [1]) que c'estoit une doctrine à laquelle on ne pouvoit faillir d'adiouster foy. Or ce n'est point de merveilles si quelcun n'ayant point encores cogneu Iesus Christ, a regard aux hommes pour s'y amuser. Sainct Augustin donques n'afferme pas que la foy des enfans de Dieu soit fondée en l'authorité de l'Eglise, et n'entend pas que la certitude de l'Evangile en depende: mais seulement il veut dire que les incredules ne se pourront asseurer pour estre gaignez à Iesus Christ, si le consentement de l'Eglise ne les y pousse: ce qu'il conferme un peu auparavant, parlant ainsi, Quand i'auray loué ce que ie croy, et me seray moqué de ce que vous croyez, Manichées: [2]) que penses-tu que nous devions iuger ou faire, sinon de laisser ceux qui nous convient à cognoistre choses certaines, et puis commandent qu'on acquiesce à ce qui est incertain? et plustost que nous suivions ceux qui nous exhortent à croire devant toutes choses ce que ne pouvons encores comprendre, à fin qu'estans fortifiez par foy, nous entendions à la fin ce qu'aurons creu (Col. 1)?. Et ce non point par le moyen des hommes: mais entant que Dieu confermera et illuminera noz ames au dedans. Voila les propres mots de sainct Augustin, dont il appert clairement, que iamais il ne pensa à vouloir assubiettir nostre foy à l'appetit des hommes, la destournant du seul fondement qu'elle a en l'Escriture: mais seulement a voulu monstrer, que ceux qui ne sont encores illuminez de l'Esprit de Dieu, sont induits par la reverence de l'Eglise à quelque docilité, pour souffrir qu'on leur annonce Iesus Christ par l'Evangile: et ainsi que l'authorite de l'Eglise est comme une entrée pour amener les ignorans ou les preparer à la foy de l'Evangile. Ce que nous confessons estre vray. Et de fait nous voyons que sainct Augustin requiert bien une autre fermeté en la foy, [3]) que celle qu'on prendroit de la determination des hommes. Ie ne nie pas au reste, qu'il n'obiecte souvent l'authorité de l'Eglise aux Manichéens, [4]) voulant approuver la verité de l'Escriture, laquelle iceux reiettoyent: à quoy tend le reproche qu'il fait à Fauste, un de leur secte, à savoir qu'il ne s'assuiettit point à la verité Evangelique tant bien fondée et establie, tant renommée, et acertenée, et receue par continuelle succession depuis le temps des Apostres: mais il ne pretend nulle part en façon que ce soit, que la reverence que nous portons à l'Escriture depende du vouloir ou iugement des hommes: seulement il allegue le iugement universel de l'Eglise, [5]) pour monstrer l'authorité qu'a tousiours eu la parolle de Dieu. Si quelcun en desire plus ample declaration, qu'il lise le traité qu'il a fait De l'utilité de croire: où il trouvera qu'il ne nous commande pas d'estre credules, ou aisez à recevoir ce qui nous est enseigné des hommes, sinon pour nous donner quelque entrée à venir plus loin, et nous enquerir plus à plein: comme luy-mesme en parle. Au reste, il ne veut pas qu'on se tienne à l'opinion qu'on aura conceue: mais qu'on soit appuyé sur une certaine et ferme [6]) cognoissance de la verité.

4. [7]) Nous avons à retenir ce que i'ay dit nagueres, que iamais nous n'aurons ferme foy à la doctrine, iusques à ce qu'il nous soit persuadé sans doute que Dieu en est l'autheur. Parquoy la souveraine preuve de l'Escriture se tire communement de la personne de Dieu qui parle en icelle. Les Prophetes et Apostres ne se vantent point de leur subtilité et haut savoir, et tout ce qui acquiert credit aux hommes, et n'insistent point aux raisons naturelles: mais pour assubiettir tous les hommes et les rendre dociles, ils mettent en avant le nom sacré de Dieu. Il reste maintenant de voir comment on discernera, non point d'opinion apparente, mais à la verité, que le nom de Dieu n'est point pretendu à la volée ny en fallace. Or si nous voulons bien pourvoir aux consciences, à ce qu'elles ne soyent point tracassées sans cesse de doutes et legeretez, qu'elles ne chancellent point et n'hesitent point à tous scrupules, il est requis que la persuasion que nous avons dite soit prinse plus haut que de raisons humaines, ou iugemens, ou coniectures: assavoir du tesmoignage secret du sainct Esprit. Il est bien

vant qu'avoir cogneu Iesus Christ on a regard aux hommes? Sainct Augustin donc ne veut pas que la foy des Chrestiens soit fondée en l'authorité de l'Eglise, ne que la certitude de l'Evangile en depende. Mais il veut dire que iamais un homme incredule ne seroit asseuré de l'Evangile, pour estre disposé de venir à Iesus Christ, s'il n'y estoit poussé par l'authorité de l'Eglise, selon qu'il en advient le plus souvent. Qu'ainsi soit, il s'expose tantost apres en disant: quand i'auray loué ce que ie croy et me seray moqué de ce que vous croyez, Manichées: que penses tu . . . . [Pour le reste du paragraphe l'éd. de 1560 reproduit fidèlement le texte de celle de 1551 s., sans aucun changement.]

---

1) que c'estoit . . . . foy, *ne se trouve pas dans le texte latin.* 2) Manichées: *n'est pas dans le texte latin.* 3) que celle . . . . hommes, *manque dans le texte latin.* 4) Au livre 32. 5) *La fin de cette phrase ne se trouve pas dans le latin qui porte simplement:* tantum, quod in causa plurimum valebat, universale Ecclesiam iudicium profert, in quo adversariis erat superior. (*sc.* Augustinus.) 6) et ferme, *addition de* 1560. 7) *Le* §. 4 *ne se trouve pas dans les édd. antérieures.*

vray que quand ie voudroye debatre ceste cause par raisons et argumens, ie pourroye produire en avant plusieurs choses pour approuver que s'il y a un Dieu au ciel, c'est de luy que la Loy et les Propheties sont sorties. Mesmes quand tous les plus savans et les plus habiles du monde se leveroyent alencontre, et appliqueroyent tous leurs sens pour se faire valoir à l'opposite, toutesfois sinon qu'ils fussent endurcis à une impudence desesperée, on leur arrachera ceste confession, qu'on voit par signes manifestes que c'est Dieu qui parle par l'Escriture: et par consequent que la doctrine qui y est contenue, est celeste. Et tantost apres nous verrons que les livres de l'Escriture saincte surmontent de beaucoup en excellence tous autres escrits: mesmes si nous y apportons des yeux purs et nets, et des sens entiers, incontinent la maiesté de Dieu viendra au devant, laquelle domtera toute audace de contredire, nous contraignant d'obeir à soy. Neantmoins ceux qui veulent et s'efforcent de maintenir la foy de l'Escriture par disputes, pervertissent l'ordre. [1]Il est vray qu'il y aura tousiours assez de quoy rembarrer les ennemis: et de moy, combien que ie ne soye pas doué de grace ou faconde si exquise qu'on pourroit demander, toutesfois si i'avoye à desmesler ceste querelle avec les plus fins contempteurs de Dieu qu'on pourroit trouver, et qui appetent d'estre veus bons cavillateurs et fort plaisanteurs en renversant l'Escriture, i'espere qu'il ne me seroit pas difficile de rabatre tout leur caquet: et si c'estoit un labeur utile de refuter toutes les faussetez et malices, ie n'auroye pas grand' peine à monstrer que toutes leurs vanteries qu'ils ameinent en cachette ne sont que fumées. Mais encores que nous ayons maintenu la sacrée parolle de Dieu contre toutes detractions et murmures des meschans, ce n'est pas à dire que par cela nous imprimions au cœur une telle certitude de foy comme la pieté requiert: pource que les gens profanes pensent que la religion consiste en opinion seulement, afin de ne rien croire follement et à la legere, ils veulent et demandent qu'on leur prouve par raison que Moyse et les Prophetes ont esté inspirez de Dieu à parler. A quoy ie respon que le tesmoignage du sainct Esprit est plus excellent que toute raison: car combien que Dieu seul soit tesmoing suffisant de soy en sa parolle, toutesfois ceste parolle n'obtiendra point foy aux cœurs des hommes si elle n'y est seellée par le tesmoignage interieur de l'Esprit. Parquoy il est necessaire que le mesme Esprit qui a parlé par la bouche des Prophetes, entre en noz cœurs, et les touche au vif pour les persuader que les Prophetes ont fidelement mis en avant ce qui leur estoit commandé d'enhaut. Et ceste liaison est fort bien exprimée par Isaie, quant il dit, Mon esprit qui est en toy, et mes parolles que i'ay mises en ta bouche et en la bouche de ta semence, ne defaudront à iamais (Is. 59, 21). Il y a de bonnes gens, lesquels voyans les incredules et ennemis de Dieu gergonner contre la Parolle, sont faschez qu'ils n'ayent[2] bonne preuve en main sur le champ pour leur clorre la bouche: mais ils errent en ne considerant point expressement que l'Esprit est nommé seau et arre pour confermer nostre foy, d'autant que noz esprits ne font que flotter en doutes et scrupules, iusqu'à ce qu'ils soyent illuminez.

5. Ainsi que ce poinct nous soit resolu, qu'il n'y a que celuy que le sainct Esprit aura enseigné, qui se repose en l'Escriture en droite fermeté: et combien qu'elle porte avec soy sa creance pour estre receue sans contredit, et n'estre submise à preuves ou argumens: toutesfois que c'est par le tesmoignage de l'Escriture[3]) qu'elle obtient la certitude qu'elle merite. Car ia soit[4]) qu'en sa propre maiesté elle ait assez dequoy estre reverée: neantmoins elle commence lors à nous vrayement toucher, quand elle est seellée en noz cœurs par le sainct Esprit. Estans donc illuminez par la vertu d'iceluy, desia nous ne croyons pas ou à nostre iugement, ou à celuy des autres, que l'Escriture est de Dieu: mais par dessus tout iugement humain nous arrestons indubitablement qu'elle nous a esté donnée de la propre bouche de Dieu, par le ministere des hommes: comme si nous contemplions à l'œil l'essence de Dieu en icelle. Nous ne cerchons point ou argumens ou veri-similitudes, ausquelles nostre iugement repose: mais nous luy submettons nostre iugement et intelligence, comme à une chose elevée par dessus la necessité d'estre iugée. Non pas comme aucuns ont accoustumé, de recevoir legerement une chose incogneue, laquelle apres avoir esté cogneue leur desplait: mais pource que nous sommes trescertains d'avoir en icelle la verité inexpugnable. Non pas aussi comme les hommes ignorans ont accoustumé de ren-

[1541 p. 21; 1545 p. 20; 1551 s. Ch. I. §. 25.] *Combien que si nous voullons bien pourvoir aux consciences: si qu'elles ne soyent point agitées en perpetuelle doubte, il nous fault prendre l'authorité de l'Escriture de plus hault, que des raisons ou indices ou coniectures humaines. C'est à sçavoir que nous la fondions sur le tesmoignage interieur du Sainct Esprit.*

---

1) Il est vray . . . ; ennemis, *n'est pas dans le texte latin.* 2) 1562: n'ont. 3) de l'Escriture, *lisez:* de l'Esprit, *comme le texte latin et le sens l'exigent.* 4) *A partir d'ici l'auteur conserve littéralement le texte des édd. antérieures.*

dre leurs esprits captifs aux superstitions: mais pource que nous sentons là une expresse vertu de la divinité monstrer sa vigueur, par laquelle nous sommes attirez et enflambez à obeir sciemment et volontairement, neantmoins avec plus grande efficace que de volonté ou science humaine. Parquoy [1]) c'est à bon droit que Dieu prononce par Isaie, que les Prophetes avec tout le peuple luy sont tesmoins suffisans (Is. 43, 10): pource qu'ils savoyent que la doctrine qui leur avoit esté annoncée estoit de luy, et qu'en cela il n'y avoit doute ne replique. C'est donc une telle persuasion, laquelle ne requiert point de raisons: toutesfois une telle cognoissance, laquelle est appuyée sur une tresbonne raison, c'est assavoir, d'autant que nostre esprit a plus certain et asseuré repos qu'en aucunes raisons: finalement, c'est un tel sentiment qu'il ne se peut engendrer, que de revelation celeste. Ie ne dy autre chose, que ce qu'un chacun fidele experimente en soy, sinon que les parolles sont beaucoup inferieures à la dignité de l'argument, et ne sont suffisantes pour le bien expliquer. [2]) Ie me deporte de deduire ceste matiere plus au long, pource que l'occasion s'offrira d'en parler ailleurs derechef. Pour le present contentons nous de savoir qu'il n'y a vraye foy, que celle que le sainct Esprit seelle en noz cœurs: mesmes tout homme docile et modeste se contentera de cecy. Isaie promet à tous les enfans de l'Eglise, quand elle aura esté renouvellée, qu'ils seront disciples de Dieu (Is. 54, 13): c'est un privilege singulier, lequel Dieu a mis à part pour discerner ses esleus d'avec le genre humain. Car quel est le commencement de vray savoir, sinon une promptitude et franc courage de recevoir la parolle de Dieu? Or luy requiert d'estre ouy par la bouche de Moyse, selon qu'il est escrit, Qui [3]) est-ce qui montera au ciel, ou qui descendra aux abismes? La parolle est en ta bouche (Deut. 30, 10 ss.). Si Dieu a voulu reserver à ses enfans ce thresor d'intelligence comme caché, il ne se faut esbahir ne trouver estrange de voir tant de stupidité ou bestise au commun peuple: i'appelle le commun peuple, les plus expers et avancez, iusques à ce qu'ils soyent incorporez en l'Eglise. Qui plus est, Isaie ayant dit que la doctrine des Prophetes sera incroyable, non seulement aux Payens, mais aussi aux Iuifs qui vouloyent estre reputez domestiques de Dieu (Is. 53, 1), adiouste quant et quant la cause: c'est que le bras de Dieu ne sera point revelé à tous. Ainsi quand nous serons troublez, voyans qu'il y a si petit nombre de croyans, souvenons nous à l'opposite que les mysteres de Dieu ne sont compris que de ceux ausquels il est donné.

1) *Cette phrase jusqu'à:* replique, *est une addition de* 1559.
2) *C'est ici que se termine le premier Chapitre:* De la cognoissance de Dieu, *dans l'éd. de* 1541. *Les éditions suivantes ajoutent encore, pour terminer le Ch. I. les deux phrases qui suivent, jusqu'à:* en noz cœurs. *Le reste depuis:* mesmes tout homme docile, *appartient à la dernière rédaction de* 1559.
3) *Il manque ici une partie essentielle de la citation qui se trouve mentionnée dans le latin en ces termes:* ne dicas in corde tuo etc.

CHAPITRE VIII.

Qu'il y a des preuves assez certaines, entant que la raison humaine le porte, pour rendre l'Escriture indubitable.

1. [1])Si nous n'avons ceste certitude plus haute et plus ferme que tout iugement humain, en vain l'authorité de l'Escriture sera approuvée par argumens, [2]) en vain elle sera establie par le consentement de l'Eglise, ou confermée par autres aides. [3]) Car si ce fondement n'est mis en premier lieu, [4]) elle demeure tousiours en suspens: comme au contraire, apres qu'elle aura esté receue en obeissance selon qu'il appartient, et exemptée de toute doute, les raisons qui au paravant n'avoyent point grande force pour ficher et planter en nostre cœur la certitude d'icelle, seront lors tresbonnes aides. Car il ne se peut dire quelle confirmation luy donne ceste consideration, quand nous reputons diligemment comment Dieu a en icelle bien disposé et ordonné la dispensation de sa sagesse: quand nous recognoissons combien la doctrine d'icelle se monstre par tout celeste, n'ayant rien de terrien: combien il y a une bonne convenance entre toutes les parties, et les autres choses qui sont propres pour donner authorité à quelques escrits. [5]) Davantage noz cœurs sont encores plus fort confermez, [6]) quand nous considerons que c'est la maiesté de la matiere, plus que la grace des parolles, qui nous ravit en admiration d'icelle. Et de fait, cela n'est pas advenu [7]) sans une grande providence de Dieu, que les hauts secrets du Royaume celeste nous ayent esté pour la plus grand'part [8]) baillez sous parolles contemptibles, sans grande eloquence: de peur que s'ils eussent esté fondez et enrichiz d'eloquence, les iniques eussent calomnié, que [9]) la seule faconde eust regné en cest endroit. Or maintenant puis que telle simpli-

1) *Ch. I.* §. 26 *des édd. précéd.* (1541 *p.* 22; 1545 *p.* 21).
2) 1541 *ss.:* raisons. 3) 1541 *ss.:* argumens.
4) 1541 *ss.:* premierement.
5) quelques: *le latin a simplement:* reliqua quae ad conciliandam scriptis maiestatem conveniunt.
6) 1541: corroborez. 7) 1541: cela n'a point esté faict.
8) pour la plus grand'part, *manque dans l'éd. de* 1541.
9) 1541 *ss.:* qu'en icelle toute sa vertu eust esté colloquée.

cité rude et quasi agreste nous esmeut en plus grande reverence que tout le beau langage [1]) des Rhetoriciens du monde, que pouvons nous estimer, sinon que l'Escriture contient en soy telle vertu de verité, qu'elle n'a aucun besoing d'artifice de parolles? Pourtant ce n'est pas sans raison que l'Apostre prouve [2]) la foy des Corinthiens n'estre pas fondée sur sagesse humaine, mais en la vertu de Dieu (1 Cor. 2, 4): d'autant que sa predication entre eux n'avoit pas esté en parolles persuasibles de sagesse humaine: mais avoit esté approuvée par demonstrances d'Esprit et de puissance. Car la verité est exempte de toute doute, puis que sans autres aides elle est de soymesme suffisante pour se soustenir. Or combien ceste vertu est propre à l'Escriture, il apparoist en ce que de tous humains escrits il n'y en a nul, de quelque artifice qu'il soit poly et orné, [3]) qui ait telle vigueur à nous esmouvoir. Que nous lisions Demosthene ou Ciceron, Platon ou Aristote, ou quelques autres de leur bande: ie confesse bien qu'ils attireront merveilleusement, et delecteront et esmouveront iusques à ravir mesme l'esprit: mais si de là nous nous transportons [4]) à la lecture des sainctes Escritures vueillons ou non elles nous poindront si vivement, elles perceront tellement nostre cœur, elles se ficheront tellement au dedans des [5]) moelles, que toute la force qu'ont les Rhetoriciens ou Philosophes, au prix de l'efficace d'un [6]) tel sentiment ne sera que fumée. Dont il est aisé d'appercevoir que les sainctes Escritures ont quelque proprieté divine à inspirer les hommes, veu que de si loing elles surmontent toutes les graces de l'industrie humaine.

2. [7]) Ie confesse bien qu'aucuns Prophetes ont une façon de parler elegante et de bonne grace, mesme un stile haut et bien orné: mais par tels exemples le sainct Esprit a voulu monstrer qu'il n'estoit point despourveu d'eloquence, quand ailleurs il luy plaisoit d'user d'un stile grossier et rude. Au reste, soit qu'on lise David, Isaie et leurs semblables, desquels le stile est doux et coulant, soit qu'on lise Amos, qui estoit bouvier, Ieremie ou Zacharie, desquels le langage est plus aspre ou rustique, par tout la maiesté de l'Esprit se monstre evidemment. Ie n'ignore pas que Satan, selon [8]) qu'il se fait tousiours singe de Dieu, et se contrefait pour s'insinuer sous ombre de l'Escriture, pour tromper le cœur des simples a suyvi un semblable train entant qu'en luy estoit: c'est de publier ses erreurs, dont il abreuvoit les povres aveugles, sous un langage dur et lourd et quasi barbare: usant mesme de formes de parler quasi enrouillées de vieillesse, afin de couvrir tant mieux ses tromperies sous telles masques. Mais ceux qui ont iugement rassis voyent assez combien telle affectation est vaine et frivole. Quant à la saincte Escriture, quoy que les gens prophanes et desbordez s'efforcent d'y trouver à mordre, toutesfois c'est chose patente qu'elle est remplie de sentences qui iamais ne fussent tombées en l'esprit humain. Qu'on lise chacun Prophete, il ne s'en trouvera pas un qui n'ait surmonté de grande distance la mesure des hommes, tellement qu'il faut bien dire que tous ceux qui ne trouvent point saveur en leur doctrine, sont par trop desgoustez et du tout stupides.

1) 1541 *ss.:* la faconde. 2) 1541: argue.
3) 1541 *ss.:* aorné. 4) 1541 *ss.:* transferons.
5) 1541 *ss.:* de nous. 6) 1541 *ss.:* d'icelles.
7) *Le §. 2 est nouveau.* 8) 1560: sinon.

3. [1]) Il y en a d'autres qui ont traité amplement ceste matiere: parquoy il me suffira d'en toucher pour le present autant qu'il sera requis pour le sommaire principal de ce qu'il en faut savoir. Outre ce que i'ay desia touché, l'ancienneté de l'Escriture n'est pas de petite importance pour nous y faire adiouster foy. Car quelques fables que racontent les escrivains Grecs de la theologie des Egyptiens, on ne trouvera tesmoignage de nulle religion, qui ne soit de long temps apres Moyse. Davantage, Moyse ne forge pas un Dieu nouveau, mais seulement propose au peuple d'Israel ce que desia par longue succession d'aages ils avoyent entendu de leurs ancestres. Car à quoy pretend-il, sinon de les amener à l'alliance faite avec Abraham? Et de fait s'il eust rien mis en avant incogneu et non ouy, il n'y avoit nul accez. Mais il falloit que le propos de leur delivrance fust tout commun et notoire entre eux, afin que le message qu'il leur en apportoit les esmeust incontinent et leur donnast courage: mesme il est bien à presumer qu'ils estoyent advertiz du terme de quatre cens ans. Maintenant considerons si Moyse, qui a precedé de si long temps tous autres escrivains, prend toutesfois de si loing l'origine et source de sa doctrine, quelle preeminence d'ancienneté à l'Escriture saincte par dessus tous escrits qu'on peut amener.

4. [2]) Sinon que nous fussions si sots que d'adiouster foy aux Egyptiens, quand ils estendent leur ancienneté iusques à six mille ans devant que le monde fust creé: mais veu que tout ce qu'ils en babillent a tousiours esté moqué et reieté par les payens mesmes, il ne nous faut ia travailler à les redarguer. Iosephe contre Apius, [3]) amasse plusieurs tesmoignages memorables des plus anciens escrivains, dont il appert que tous peuples ont esté d'a-

1) *Ch. I. §. 27 de l'éd. de* 1561 *et ss. Dans les édd. de* 1541 *et de* 1545 *tout ce morceau, §. 3—10 manque.*
2) *§. 4 est une addition de* 1559.
3) *Corrigez:* Apion. *Evidemment ce ne peut pas être Calvin qui a traduit ce passage.*

cord en cela, que la doctrine de la Loy avoit esté renommée de tous siecles, combien qu'elle ne fust pas leue ne deument cognue. Au reste, afin que les gens scrupuleux et chagrins n'eussent occasion de mal souspeçonner, que les malins aussi les plus hardis ne prinsent licence de caviller, Dieu est venu au devant de ces dangers par tresbons remedes. Moyse raconte que trois cens ans auparavant, Iacob avoit benit ses successeurs estant inspiré de Dieu à cela, comment est-ce qu'il anoblit ou avance son parentage? mais plustost en la personne de Levi il le degrade avec infamie perpetuelle. Simeon et Levi, dit-il, instrumens d'iniquité: que mon ame n'entre point en leur conseil, ma langue ne s'adioigne point à leur secret (Gen. 49, 5. 6). Il pouvoit bien mettre sous le pied un tel opprobre, non seulement pour espargner son pere, mais aussi pour ne se point machurer et diffamer avec toute sa maison de la mesme ignominie. Ie vous prie, comment nous peut-il estre suspect, veu qu'en publiant que l'autheur et la premiere souche de la famille de laquelle il estoit descendu avoit esté prononcé detestable par le sainct Esprit? Il n'a nul esgard à son profit particulier, et mesmes ne refuse pas de s'exposer à la haine de tous ses parens, ausquels sans doute cela venoit mal à gré. Pareillement en recitant le murmure auquel Aaron son propre frere et Marie sa sœur s'estoyent monstrez rebelles contre Dieu (Nomb. 12, 1), dirons nous qu'il ait esté poussé d'affection charnelle, et non plustost qu'il a obey au commandement du sainct Esprit? Davantage, puis qu'il avoit toute authorité et credit, pourquoy au moins ne laisse-il la dignité sacerdotale à ses enfans, mais les reiette bien loin en basse condition? I'ay allegué ce peu d'exemples, combien qu'il y en ait grande quantité: tant y a que nous rencontrerons par toute la Loy des argumens tant et plus pour nous y faire adiouster foy, et nous monstrer que Moyse sans contredit est comme un Ange de Dieu venant du ciel.

5.[1]) Outreplus tant de miracles et si notables qu'il recite, sont autant d'approbations de la Loy publiée par luy: car ce qu'il a esté ravy en une nuée sur la montagne: ce qu'il est là demouré quarante iours sans converser avec les hommes (Exode 24, 18): ce qu'en publiant la Loy il avoit sa face tellement luisante que les rais en sortoyent comme du soleil: ce que les esclairs, tonnerres et tempestes volloyent en l'air: que la trompette sonnoit sans bouche d'homme: que l'entrée du tabernacle estoit cachée par fois de la veue du peuple par la nuée (Ex. 34, 29; 19, 16; 40, 34): que l'authorité dudit Moyse fut si excellemment maintenue par ceste horrible vengeance qui tomba sur Choré, Dathan et Abyron avec toute leur sequelle: que le rocher estant frappé de sa verge ietta une riviere: que Dieu à la requeste d'iceluy fit plouvoir la manne du ciel (Nomb. 16, 24; 20, 10; 11, 9): Dieu par cela ne le recommandoit-il pas comme un Prophete indubitable envoyé[1]) de sa part?[2]) Si quelcun obiecte, que ie pren les choses pour certaines ausquelles on pourroit contredire: ceste cavillation est facile à soudre, veu que Moyse publioit telles histoires en l'assemblée: ie vous prie, comment eust-il menti envers ceux qui avoyent tout veu de leurs propres yeux? C'est bien à propos, qu'il se fust presenté au peuple pour le redarguer d'infidelité, rebellion, ingratitude et autres crimes, et cependant qu'il se fust vanté que sa doctrine avoit esté ratifiée en leur presence par les miracles que iamais il n'eussent veu.[3]) Et de fait ce poinct doit estre bien noté, toutes fois et quantes qu'il traite des miracles, tant s'en faut qu'il cherche faveur, que plustost il conioint non sans amertume les pechez du peuple, qui le pouvoyent piquer à y contredire, s'il y eust eu la moindre occasion du monde: dont il appert qu'il n'ont esté induits à y aquiesser, sinon d'autant qu'ils estoyent convaincus par experience. Au reste, pource que la chose estoit si notoire que les payens mesmes, ie di les anciens escrivains, n'ont pas osé nier que Moyse n'eust fait des miracles: le diable pere de mensonge leur a suggeré une calomnie, quand ils ont dit que c'estoit par art magique: mais quelle coniecture ont-ils de le charger d'avoir esté magicien, veu qu'il a tant detesté ceste superstition, iusques à commander qu'on lapidast tous ceux qu'on trouveroit s'en estre meslez? Et de fait nul trompeur ou enchanteur ne fait ses illusions, qu'il ne tasche pour acquerir bruit d'estonner et estourdir les sens du peuple (Ex. 7, 12; Levit. 20, 6). Qu'est-ce que Moyse a fait en protestant haut et clair que luy et son frere Aaron ne sont rien, mais que simplement ils executent ce que Dieu leur a ordonné (Ex. 16 s.)? Il se purge assez de toute mauvaise note. Et si on considere les choses telles qu'elles sont, quel enchantement auroit fait descendre chacun iour la manne du ciel, qui suffist à nourrir le peuple: et si quelcun en avoit pris outre mesure, en ce qu'elle pourrissoit, il fust appris par cela que Dieu punissoit son incredulité? Il y a plus, c'est que Dieu a permis que son serviteur ait esté examiné de si

1) *Ch. I. §. 28 des édd. de* 1551 *et ss.*

1) envoyé de sa part, *n'est pas dans le texte latin.*

2) 1551 *ss.:* de par soy.

3) *Ici se termine le §. 28 des édd. antérieures, par les mots:* On sait qu'il n'y a nulle apparence qu'en usant de telle severité il leur eust amené choses controuvées protestant qu'ilz en estoyent tesmoings. *Le reste du §. appartient à la dernière rédaction.*

bonnes et vives espreuves, que maintenant les mesdisans ne profitent de rien en detractant ou gergonnant contre luy. Car combien de fois le peuple s'est-il orgueilleusement et sans honte eslevé pour le ruiner? quelles conspirations ont esté dressées par aucuns? A-ce esté par illusions qu'il a eschappé leur fureur? Brief l'evenement monstre que par tels moyens sa doctrine a esté ratifiée à iamais.

6. [1]) Parcillement ce qu'en la personne du patriarche Iacob il assigne à la lignée de Iuda principauté sur tout le corps (Gen. 49, 10): qui est-ce qui niera que cela n'ait esté fait par esprit prophetique? Mesmes si nous reputons bien la chose, et la mettons devant noz yeux comme elle est advenue: posons le cas que Moyse eust esté le premier autheur de ceste sentence, toutesfois depuis qu'il l'a mise par escrit, quatre cens ans se passent devant [2]) qu'il soit mention de sceptre royal en la lignée de Iuda. Quand Saul est esleu et receu, il semble bien que le royaume soit establi en la lignée de Beniamin (1 Sam. 11, 15). Quand David est oinct par Samuel (1 Sam. 16, 13), quel moyen y a-il d'arracher la couronne à Saul ny aux siens? Qui eust esperé qu'il deust sortir Roy de la maison d'un bouvier? Qui plus est, comme [3]) ainsi soit qu'il y eust sept freres, qui eust cuidé que le [4]) plus mesprisé de tous deust parvenir à ceste dignité? Et comment de fait y parvient-il? Qui est-ce qui dira que son onction ait esté conduite par art, industrie ou prudence humaine, et non pas plustost que ç'a esté l'effect de ce que Dieu avoit revelé du ciel? Aussi ce que ledit Moyse a predit touchant les payens, qu'ils seroyent quelquefois receus de Dieu, et faits participans de l'alliance de salut, veu que ç'a esté deux mille ans devant qu'il apparust, qui est-ce qui niera qu'il a ainsi parlé par inspiration celeste? Ie laisse les autres propheties, lesquelles sont si divines qu'il appert assez à toutes gens de sens rassis que c'est Dieu qui parle. Brief son seul Cantique est un clair miroir, auquel Dieu apparoist evidemment [5]) tant et plus (Deut. 32).

7. [6]) Tout ceci se voit encores plus clairement aux autres Prophetes. I'en choisiray seulement quelque peu d'exemples, pource qu'il y auroit trop affaire de les recueillir tous. Comme ainsi soit que du temps d'Isaie le royaume de Iuda fust paisible, et mesme estant allié avec les Chaldéens, pensant bien y avoir support, Isaie prononçoit alors que la ville seroit en la fin ruinée, et le peuple transporté en captivité. Encores qu'on ne se contentast point d'un tel advertissement, pour iuger qu'il estoit poussé de Dieu à predire les choses qu'on tenoit alors incroyables, et que puis apres on cogneut estre vrayes: si ne peut on dire que ce qu'il adiouste de la delivrance ne soit procedé de l'Esprit de Dieu. Il nomme Cyrus, par lequel les Chaldéens devoyent estre vaincus, et le peuple d'Israel remis en liberté (Is. 45, 1). Entre la naissance de Cyrus et le temps que le Prophete a ainsi parlé, on trouvera plus de cent ans: car il nasquit cent ans ou environ apres le trespas du Prophete. Nul ne pouvoit deviner alors qu'il y deust avoir quelque Cyrus lequel menast guerre à l'advenir contre les Babyloniens: et ayant abbatu une monarchie si puissante, delivrast les enfans d'Israel, pour [1]) mettre fin à leur captivité. Un tel [2]) recit ainsi nud et simple, [3]) sans aucun fard, ne monstre-il pas evidemment que ce sont oracles de Dieu, et non pas coniectures humaines, les sentences qu'on oit de la bouche d'Isaie? [4]) Derechef quand Ieremie, un peu devant que le peuple fust emmené captif, [5]) assigna un terme prefix [6]) de soixante et dix ans iusques au iour de la redemption: ne falloit-il pas que sa langue fust gouvernée de l'Esprit (Ier. 25, 11. 12)? Ne seroit-ce pas une impudence trop vilaine, de mescognoistre que l'authorité des Prophetes à esté approuvée par tels tesmoignages? Mesmes pour accomplir ce qu'ils alleguent, voulant attribuer foy à leur dire: c'est que [7]) comme les choses precedentes estoyent advenues selon que Dieu en avoit parlé, qu'il continuoit d'annoncer les choses advenir [8]) devant qu'on y pensast (Is. 42, 9). Ie laisse à dire [9]) que Ieremie et Ezechiel estans separez en pais lointains, s'accordoyent ne plus ne moins en tout et par tout, que [10]) s'ils eussent recordé la leçon l'un à l'autre. Que diray-ie de Daniel? Ne traite-il pas des choses qui se sont faites six cens ans apres sa mort, comme s'il racontoit des histoires passées et toutes notoires? Si les fideles ont ces choses bien imprimées en leurs cœurs, ils [11]) seront assez munis pour repousser ces chiens mastins, qui abbayent contre la verité tant certaine et infallible: car ces argumens sont par trop patens, pour en evader par cavillation.

---

1) 1551 *ss. Ch. I.* §. 29.
2) *Depuis* 1561 *les édd. impriment constamment:* avant.
3) 1562 *ss.:* y ayant sept freres.
4) le plus mesprisé, *le latin dit simplement:* minimo natu.
5) evidemment, *manque dans les édd. antérieures.*
6) 1551 *ss. Ch. I.* §. 30.

---

1) pour mettre *etc. Addition de* 1559.
2) 1562 *ss.:* Ce. 3) 1562 *omet ce mot.*
4) 1562 *ss.:* que les sentences — sont oracles *etc.*
5) 1562 *ss.:* avant la captivité.
6) 1562 *ss.:* assigna terme de.
7) 1562 *ss.:* mesmes que ce qu'ils alleguent pour attribuer foy à leur dire a esté accomply: C'est que *etc.*
8) 1560 *s.:* advenues; 1562 *ss.:* les choses nouvelles avant.
9) 1562 *ss. omettent:* à dire, *de même que:* estans, *et* ne plus ne moins. 10) 1562 *ss.:* comme.
11) ils seront . . . . infallible: *le texte latin porte simplement:* ad compescendos impiorum hominum latratus abunde instructi erunt.

8.[1]) Ie say bien qu'ont accoustumé de gazouillier certains brouillons, pour se monstrer subtils à combatre contre la verité de Dieu. Ils demandent qui c'est qui nous a rendus certains que Moyse et les Prophetes ayent escrit ce que nous lisons sous leurs noms: mesmes ils n'ont point de honte de mettre en doute si iamais il y a eu quelque Moyse. Or si quelcun estrivoit, assavoir s'il y a eu un Platon, ou un Aristote, ou un Ciceron, ie vous prie, ne l'estimeroit-on pas digne d'estre souffleté, ou d'estre chastié de bonnes estrivieres? Car[2]) c'est se desborder par trop, de mettre en question ce que chacun voit à l'œil. La loy de Moyse a esté miraculeusement conservée, plustost par la providence de Dieu, que par le soin des hommes. Et combien que par la nonchalance des Prestres elle fust comme ensevelie pour quelque temps, depuis que le bon Roy Iosias l'eut retrouvée, elle a este leue de tous par successions continuelles. Et aussi Iosias ne la mit pas en avant comme chose nouvelle, mais qui avoit esté commune tant et plus, et dont la memoire estoit publique et recente. L'original s'en gardoit au Temple. Il y en avoit une copie entre les chartres Royales. Seulement il estoit advenu, que les Sacrificateurs avoyent delaissé pour un temps d'en faire publication solennelle, et le peuple n'avoit tenu conte d'en avoir la cognoissance. Qui plus est, iamais ne s'est passé aage, où l'authorité d'icelle n'ait esté confermée et renouvellée. Moyse n'estoit-il pas cognu de ceux qui lisoyent David? Mais pour dire en general ce qui est de tous les Prophetes, il est plus que certain que quand leurs escrits sont parvenus de peres à fils, ceux qui les avoyent ouy parler en ont rendu tesmoignage de vive voix: et que de main en main cela a esté si bien testifié, qu'il n'y avoit que douter.

9.[3]) Ce que ces canailles amenent du livre des Machabées, tant s'en faut qu'il derogue à la certitude de l'Escriture saincte, comme ils pretendent qu'il est tressuffisant à l'establir. Mais il sera expedient en premier lieu de leur oster la couleur dont ils abusent: et puis nous retournerons leur argument contre eux-mesmes. Il est recité audit livre, que ce grand tyran Antiochus commanda de faire brusler tous les livres de la Loy (1 Mach. 1, 59). Sur cela ces moqueurs demandent, D'où sont sorties les copies qui nous en restent? Or ie leur demande au contraire, en quelle boutique ils eussent esté si tost forgez, sinon qu'ils fussent demourez. Car il est tout notoire, qu'incontinent apres que la persecution fut cessée, lesdits livres se trouverent entiers, et furent recogneus par les fideles qui en avoyent esté privément enseignez. Mesme combien que de ce temps-là tout le monde conspirast contre les Iuifs pour extirper leur religion, et que chacun s'efforçast de les calomnier: toutesfois nul n'a iamais osé leur improperer qu'ils eussent supposé de faux livres. Car[1]) tous les incredules et blasphemateurs qui furent iamais, en mesdisant de la religion Iudaique, ont neantmoins confessé que Moyse en estoit l'autheur. Ainsi ces canailles monstrent bien une rage desesperée, en chargeant de fausseté les livres qui ont tesmoignage de leur ancienneté par toutes les histoires,[2]) voire par la bouche de leurs propres ennemis et detracteurs. Mais afin que ie ne m'amuse trop longuement à refuter des badinages tant sots et lourds: plustost recognoissons en cest endroit, quel soin Dieu a eu de garder sa parolle, quand par dessus et outre l'opinion de tout le monde il l'a retirée saine et sauve de la cruauté de cest horrible tyran, comme d'un feu embrasé qui devoit tout consumer: qu'il a fortifié d'une telle constance les bons Sacrificateurs et autres fideles, qu'ils n'ont point espargné leur propre vie pour garder ce thresor à leurs successeurs, ce qu'ils ne pouvoyent faire qu'en danger de mort: qu'il a esblouy les yeux des brigans et satellites de Satan, tellement qu'avec toutes leurs inquisitions ils sont demourez frustrez, ne[3]) pouvant abolir comme ils pensoyent ceste verité immortelle. Qui ne recognoistra une œuvre miraculeuse de Dieu et digne de memoire, que quand les adversaires cuidoyent avoir tout gagné, soudain il a remis au dessus les livres qu'ils avoyent si diligemment cerchez pour tout brusler, voire avec plus grande maiesté qu'ils n'avoyent eue auparavant? Car l'interpretation Grecque tantost apres survint, qui a esté le moyen de les espandre par tout le monde. Davantage, le miracle n'a pas seulement esté en ce que Dieu a maintenu l'instrument de son alliance contre les cruelles menaces d'Antiochus: mais aussi en ce que parmi tant de calamitez et desolations qui ont esté sur les Iuifs, la Loy et les Prophetes ont esté reservez, combien[4]) qu'on pensoit bien qu'ils deussent cent fois perir. La langue Hebraique n'estoit pas seulement sans renom, mais reiettée comme barbare. Et de fait, si Dieu n'eust voulu pourvoir[5]) à la vraye religion en la conservant, c'en estoit fait.

1) 1551 *ss. Ch. I.* §. 31.
2) Car c'est . . . . à l'œil, *ne se trouve pas dans le latin.* 3) 1551 *ss. Ch. I.* §. 32.

1) Car tous . . . . l'autheur. *Le latin ne porte que:* Nam qualiscunque, eorum opinione, sit religio iudaica, Mosen tamen ipsius esse autorem fatentur.
2) voire par . . . . detracteurs, *n'est pas dans le latin.*
3) ne pouvans . . . . immortelle, *manque dans le texte latin.* 4) combien . . . . perir, *n'est pas dans le latin.*
5) 1562 *ss.:* n'eust pourveu.

Car[1]) il appert par les Prophetes qui ont enseigné depuis leur retour de la captivité de Babylone, combien les Iuifs estoyent esloignez en ce temps-là de leur langue pure et naifve: ce qui est bien digne d'estre notté,[2]) pource que de telle comparaison, l'ancienneté de la Loy et des Prophetes est plus evidente. Et par quelles gens Dieu nous a-il gardé sa doctrine contenue en la Loy et aux Prophetes, afin de nous manifester par icelle Iesus Christ en temps opportun? à savoir par les plus grans ennemis de la Chrestienté:[3]) lesquels à bon droit[4]) S. Augustin appelle libraires de l'Eglise, pource qu'ils nous ont fourni des livres, dont eux-mesmes ne se peuvent aider ne servir.

10. [5])Si on vient au Nouveau testament, encores y trouvera-on plus ferme approbation. Les trois Evangelistes recitent leur histoire en style bas. Plusieurs arrogans desdaignent ceste simplicité, pource qu'ils ne regardent point à[6]) la substance. Dont il seroit aisé de recueillir combien ils surmontent toute capacité humaine en traittant les mysteres du ciel. Certes quiconque aura une goutte d'honesteté, sera confus en lisant seulement le premier chapitre de saint Luc. Davantage, le sommaire des sermons de Iesus Christ, selon qu'il est là brefvement recité, ne souffre point qu'une doctrine si haute soit mesprisée. Mais sur tous sainct Iean, comme tonnant du ciel, doit bien assuiettir tous esprits en obeissance de foy: ou bien s'ils demeurent revesches, il est suffisant plus que toutes les foudres du monde, pour abbattre tant et plus leur obstination. Que ces contrerolleurs se monstrent un peu, et puis qu'ils se baignent à reiecter des[7]) cœurs humains toute reverence de l'Escriture, qu'ils[8]) se bandent hardiment pour maintenir leur querelle: mais ayant leu l'Evangile sainct Iean, maugré qu'ils en ayent, ils trouveront là mille sentences, lesquelles pour le moins reveilleront leur brutalité: mesme qui imprimeront chacune un horrible cautere en leurs consciences, pour rabbattre leurs risées. Autant en est-il de sainct Pierre et de sainct Paul: car combien que la pluspart du monde soit si estourdie, que de ne point recevoir leur doctrine: si est-ce qu'elle a en soy une maiesté celeste pour tenir en bride, voire attacher de pres tous ceux qui font des retifs. Quand il n'y auroit que cecy, c'est bien pour magnifier leur doctrine par dessus le monde: assavoir que Matthieu estant du tout adonné à son gain de changeur et peager, Pierre et Iean n'estans accoustumez qu'à pescher en une nacelle, et tous les autres Apostres estans idiots et lourds, n'avoyent rien appris à l'escole des hommes qu'ils peussent enseigner aux autres. Quant à sainct Paul, apres avoir esté non seulement ennemi declaré, mais cruel et quasi enragé à espandre le sang, estant converti en nouvel homme, n'a-il pas monstré à veue d'œil, par un changement si soudain, et que iamais on n'eust esperé, qu'il avoit esté contraint par l'empire et vertu de Dieu, de maintenir la doctrine, laquelle il avoit combatue? Que ces chiens icy abbayent tant qu'ils voudront, que le sainct Esprit n'est point descendu sur les Apostres, qu'ils tiennent une histoire si patente pour fable: toutesfois la chose crie haut et clair. Quand ceux qui estoyent mesprisez entre le commun populaire, comme les plus rudes et grossiers, commencent en une minute de temps d'exposer les profonds mysteres de Dieu, d'une façon si magnifique, il faut bien qu'ils ayent eu le sainct Esprit pour maistre.

11.[1]) Il y a encore d'autres bonnes raisons, pour lesquelles le consentement de l'Eglise n'est pas sans importance. Car il ne faut pas estimer cela comme rien, que par tant d'aages qui ont esté depuis que l'Escriture a esté publiée, il y ait eu un perpetuel consentement en l'obeissance d'icelle. Et combien que le diable se soit efforcé par plusieurs manieres de l'opprimer, ou renverser, voire mesmes de l'effacer du tout de la memoire des hommes, neantmoins qu'elle est tousiours comme la palme demourée inexpugnable et victorieuse. Car il n'y a eu gueres de Philosophe ou Rhetoricien d'excellent entendement, qui n'ait appliqué sa subtilité à l'encontre d'icelle: neantmoins tous n'y ont rien profité. Toute la puissance de la terre s'est armée pour la destruire, et tous ses efforts sont tournez en fumée. Comment eust-elle resisté, estant si durement assaillie de toutes pars, si elle n'eust esté defendue que de support humain? Parquoy il est plustost à conclurre, que l'Escriture saincte que nous tenons, est de Dieu: puis que maugré toute la sagesse et vertu des hommes elle est neantmoins venue en avant par sa vertu. Outreplus il n'y a pas eu seulement une cité[2]) ou nation qui ait conspiré à la recevoir: mais tant que s'estend au long et au large

---

1) *Ce passage jusqu'à:* evidente, *se trouve dans l'éd. de* 1560 *à la fin du* §., *les édd. suivantes l'ont inséré ici, conformément au texte latin de* 1559.

2) 1562 *ss.:* bien à noter.

3) *Il faut ajouter ici:* les juifs, *comme le porte le texte latin.* 4) 1561 *ss.:* que S. Augustin à bon droit.

5) *Le* §. 10 *appartient à la dernière rédaction. Le commencement jusqu'à:* saint Luc, *manque dans l'éd. de* 1560, *quoiqu'il se trouve dans le texte latin de* 1559.

6) substance. *Le latin, plus explicite, dit:* nempe quoniam ad praecipua doctrinae capita non attendunt.

7) des cœurs humains, *le latin:* ex suis et aliorum cordibus. 8) qu'ils se . . . . querelle, *manque dans le texte latin.*

1) *Ch. I.* §. 33 *des édd. antérieures. A partir d'ici recommence le texte de* 1541, *p.* 28 *en ces termes:* D'autrepart le consentement de l'Eglise n'est pas sans importance. (*Cf.* 1545 *p.* 22.) 2) 1541: il n'y a pas eu une seule cité.

toute la terre, elle a obtenu son authorité par un conforme consentement de tous les peuples, qui autrement n'avoyent rien entre eux de commun. Or comme ainsi soit qu'une telle convenance de peuples tant divers, et qui autrement discordent en façon et maniere de vivre, nous doivent esmouvoir (veu que c'est une chose apparente que la vertu de Dieu a besoigné à les accorder): toutesfois encore aura ceste consideration plus de poids, quand nous contemplons la preudhommie et saincteté de ceux qui sont convenus à recevoir l'Escriture. Ie ne dy pas de tous: mais de ceux que nostre Seigneur a constituez comme lampes en son Eglise, pour [1]) l'esclairer par la lumiere de leur saincteté.

12. [2]) Davantage en quelle certitude devons-nous recevoir ceste doctrine, laquelle nous voyons avoir esté seellée et testifiée par le sang de tant de saincts personnages? Iceux n'ont fait nulle [3]) difficulté de mourir courageusement, et mesmes ioyeusement pour icelle, apres l'avoir une fois receue. Et nous, comment ne la recevrons-nous d'une [4]) persuasion certaine et invincible, puis qu'elle nous a esté donnée avec une telle arre et confirmation? Ce n'est point donc une petite approbation de l'Escriture, de ce qu'elle a esté signée par le sang de tant de tesmoins. Principalement quand nous recognoissons qu'ils n'ont pas souffert la mort pour le tesmoignage de leur foy par furie et phrenesie (comme font aucunesfois les esprits d'erreur transportez): [5]) mais par un zele de Dieu, autant sobre et temperé, comme ferme et constant. Il y a plusieurs autres raisons, et icelles bien apparentes, par lesquelles la maiesté et dignité de l'Escriture non seulement peut estre acertenée aux cœurs des fideles, mais aussi puissamment maintenue contre la malice des calomniateurs. Lesquelles raisons [6]) neantmoins ne sont point de soy suffisantes pour fonder droitement sa certitude, iusques à ce que le Pere celeste, faisant là reluire sa divinité, l'exempte de toute doute et question, luy donnant ferme reverence. Pourtant lors finalement l'Escriture nous satisfera à une cognoissance [7]) de Dieu, qui nous apporte salut, quand la certitude d'icelle sera appuyée sur la persuasion interieure du S. Esprit. Les tesmoignages humains, qui servent pour la confermer, lors ne seront point vains, quand ils suyvront ce tesmoignage principal et souverain, comme aides et moyens seconds pour subvenir à nostre imbecillité.

1) pour . . . . saincteté, *n'est pas dans le latin.*
2) *Ch. I. §. 34 des édd. précédentes* (1541 *p.* 24; 1545 *p.* 22 *s.*). 3) 1541 *ss.:* n'ont point fait.
4) 1541: avec une; 1551 *ss.:* apres une.
5) 1541: transportez de raisons.
6) raisons, *manque dans les édd. de* 1541 *et ss.*
7) 1541 *ss.:* à la congnoissance salutaire de Dieu, quand.

Mais [1]) ceux qui veulent prouver par argumens aux incredules, que l'Escriture est de Dieu, sont inconsiderez. Or cela ne se cognoist que par foy. Ainsi S. Augustin à bon droit dit, qu'il faut que la crainte de Dieu et une mansuetude paisible du cœur aille devant, pour faire rien entendre aux hommes, quant aux mysteres de Dieu. [2])

CHAPITRE IX. [3])

Comme aucuns esprits escervelez pervertissent tous les principes de religion en quittant l'Escriture pour voltiger apres leurs fantasies, sous ombre de revelations du sainct Esprit.

1. Or ceux-là qui en delaissant l'Escriture, imaginent ie ne say quelle voye pour parvenir à Dieu, ne sont point tant abusez d'erreur, qu'ils sont agitez de pure rage. De telle maniere de gens sont venus [4]) en avant ie ne say quels acariastres, [5]) lesquels pretendent orgueilleusement la doctrine de l'Esprit, mesprisant quant à eux toute lecture: et se moquent de la simplicité de ceux qui suyvent encore la lettre morte et meurtrissante, comme ils l'appellent. Mais ie voudroye bien savoir d'eux, qui est cest esprit par l'inspiration duquel ils sont si haut ravis, qu'ils osent contemner toute doctrine de l'Escriture, comme puerile et trop vile. Car s'ils respondent que c'est l'esprit de Christ, leur asseurance est par trop ridicule. Car ie pense qu'ils concederont les Apostres et les fideles de l'Eglise primitive avoir esté inspirez par l'esprit de Christ. Or il est ainsi que nul d'eux n'a pourtant appris de contemner la parolle de Dieu, mais un chacun plustost en a esté induit à plus grande reverence, comme leurs escrits en rendent clairs tesmoignages. Et [6]) de fait, il avoit esté ainsi predit par la bouche d'Isaie. Car en prononçant que Dieu mettra son Esprit en l'Eglise, et mettra aussi sa parolle en la bouche d'icelle, afin que l'un et l'autre n'en departent iamais (Is. 59, 21): il n'adresse pas cela au peuple ancien, pour l'attacher à la predication des

1) Mais *etc. jusqu'à la fin du §. manque dans l'éd. de* 1541. 2) Au livre De Utilitate credendi.
3) *Le Ch. IX. est formé des §. 35—37 du Ch. I. de l'ancienne rédaction* (1541 *p.* 24 *s.*; 1545 *p.* 23 *s.*).
4) *Le latin ajoute:* „nuper", *naguère. C'est des Anabaptistes et des sectes mystiques de son temps que l'auteur veut parler.*
5) acariastres, *le latin a:* vertiginosi quidam.
6) *Ce qui suit jusqu'à:* perfection *est une addition de la dernière rédaction.*

hommes, comme s'ils eussent esté petits enfans à l'A, b, c: mais plustost declaire que le plus grand bien et felicité que nous puissions souhaiter sous le regne de Christ, est d'estre aussi bien gouvernez par la parolle de Dieu que par son Esprit. Dont ie conclu que ces trompeurs desmembrent par leur sacrilege detestable ces deux choses que le Prophete a conioinctes d'un lien inviolable. Qui plus est, S. Paul ayant esté ravi iusques au troisieme ciel, n'a point laissé pourtant de profiter en la doctrine de la Loy et des Prophetes: comme aussi il exhorte Timothée, combien qu'il fust docteur excellent, d'y vaquer, et y employer son estude (1 Tim. 4, 13). Et puis ceste louange est bien notable et digne de memoire, quand il dit que l'Escriture est utile à enseigner, advertir, redarguer, pour rendre tous serviteurs de Dieu parfaits (2 Tim. 3, 16). N'est-ce pas une fureur trop diabolique, de dire que l'usage de l'Escriture est temporel et caduque, veu que, tesmoin le S. Esprit, [1]) elle conduit les enfans de Dieu iusqu'au dernier but de leur perfection? Davantage ie desireroye qu'ils me respondissent à ce poinct: assavoir s'ils ont receu un autre esprit que celuy que promettoit le Seigneur à ses disciples. Combien qu'ils soyent enragez tout outre: neantmoins ie ne les pense point transportez de telle phrenesie, qu'ils s'osent vanter de cela. Or quel denonçoit-il son esprit devoir estre, en le promettant? assavoir, qui ne parleroit point de soy-mesme: mais suggereroit en l'entendement des Apostres ce que par sa parolle il leur avoit enseigné (Iean 16, 13). Ce n'est pas donc l'office du S. Esprit (tel qu'il nous est promis) de songer nouvelles revelations et incogneues auparavant, ou forger nouvelle espece de doctrine, pour nous retirer de la doctrine de l'Evangile apres l'avoir une fois receue: mais plustost de seeller et confermer en nos cœurs la doctrine qui nous y est dispensée. [2])

2. Dont nous entendons facilement, qu'il faut diligemment travailler tant à ouir qu'à lire l'Escriture, si nous voulons recevoir quelque fruit et utilité de l'esprit de Dieu. Comme [3]) aussi S. Pierre loue l'affection de ceux qui sont attentifs à la doctrine Prophetique, laquelle on eust iugé estre cassée comme de son degré, depuis que la clarté de l'Evangile estoit survenue (2 Pierre 1, 19). Au contraire, si quelque esprit, delaissant la sagesse contenue en la parolle de Dieu, nous apporte diverse doctrine, qu'il nous doit estre à bon droit suspect de vanité et mensonge. Car autrement que seroit-ce, comme ainsi soit que Satan se transfigure en Ange de lumiere? quelle authorité aura l'Esprit envers nous, s'il n'est discerné par une marque trescertaine? Et de vray, il nous est assez clairement demonstré par la voix du Seigneur, n'estoit que ces miserables appetent volontairement de faillir à leur confusion, cherchans l'esprit d'eux-mesmes plustost que d'iceluy. Mais ils alleguent que ce seroit grande absurdité, que l'Esprit de Dieu, auquel toutes choses devroyent estre assuietties, fust suiet à l'Escriture. Voire, comme si c'estoit une ignominie au S. Esprit, d'estre par tout semblable et conforme à soy, estre perpetuellement constant, et ne varier nulle part. Certes si on le reduisoit à quelque reigle ou humaine, ou angelique, ou autre, on pourroit dire que lors il seroit abaissé, voire [1]) mesmes reduit en servitude: mais quand il est comparé à soy-mesme, et en soy consideré, qui pourra dire qu'en cela on luy face iniure? Mais il est, disent-ils, en ceste maniere examiné. Ie le confesse: mais d'un examen par lequel il a voulu que sa maiesté fust establie envers nous. Il nous doit bien suffire quand il se descouvre à nous: mais afin que sous son ombre l'esprit de Satan n'ait entrée: il veut estre recognu de nous en son image, laquelle il a imprimée aux Escritures. [2]) Il est l'autheur d'icelles: il ne peut pas estre variable ne dissemblable à soy. Parquoy il faut qu'il demeure tousiours tel qu'il s'est là une fois declaré. Cela ne luy tourne pas en opprobre, sinon que nous disions que ce luy fust honneur de degenerer de soy-mesme, et comme se renoncer. [3])

3. Touchant ce qu'ils nous taxent de trop nous arrester à la lettre qui occit: en cela ils monstrent comment ils n'eschappent point la punition de Dieu, d'avoir desprisé [4]) l'Escriture. Car [5]) il appert assez que sainct Paul combat en ce passage contre les seducteurs, qui exaltent la Loy nue sans Christ, destournant le peuple de la grace du nouveau Testament: auquel le Seigneur promet qu'il engravera és entrailles des fideles sa Loy, et l'escrira en leurs cœurs (2 Cor. 3, 6). La Loy de Dieu donc est lettre morte, et occit ses disciples quand elle est separée de la grace de Christ, et sonne tant seulement aux oreilles sans toucher le cœur: mais si par l'esprit de Dieu elle est vivement imprimée en la volonté, et si elle nous communique Iesus Christ: elle est la parolle de vie, convertissant les ames, donnant sagesse aux petits. Et de fait au mesme passage l'Apostre appelle sa predication Ministere de l'esprit (2 Cor. 3, 8): assavoir, signifiant que l'esprit de Dieu est tellement conioinct et lié à sa verité, laquelle il a exprimée és Escritures, que lors finalement il declaire sa vertu quand la Parolle

1) tesmoin le S. Esprit, *n'est pas dans le latin.*
2) 1541 *ss.:* qui nous est dispensée par l'Evangile.
3) *Cette phrase fut inserée en* 1559.

1) 1541 *ss.:* et redigé en servitude.
2) 1541: il a exprimée aux (1551: es) escritures.
3) et comme se renoncer, *manque dans les édd. antérieures.*
4) 1541 *ss.:* contemné. 5) 1541 *ss.:* Car assez.

est receue en telle reverence qu'il appartient. Ce qui ne repugne rien à ce qui a esté n'agueres dit: c'est que la Parolle ne nous est gueres certaine, sinon qu'elle soit approuvée par le tesmoignage de l'Esprit. Car le Seigneur a assemblé et accouplé[1]) comme d'un lien mutuel, la certitude de son Esprit et de sa Parolle: afin que nostre entendement reçoive icelle parolle en obeissance, y voyant reluire l'Esprit, qui luy est comme une clarté pour luy faire là contempler la face de Dieu: afin aussi que sans crainte de tromperie ou erreur, nous recevions l'Esprit de Dieu, le recognoissant en son image, c'est à dire en sa parolle. Et certes il est ainsi. Car Dieu[2]) n'a pas voulu faire une monstre et parade de petite durée, en donnant sa Parole aux hommes, laquelle il vousist[3]) incontinent abolir par l'advenement de son Esprit. Mais plustost il a envoyé son Esprit, par la vertu duquel il avoit auparavant dispensé sa parolle, pour achever son ouvrage en icelle, la confermant avec efficace. En ceste maniere Christ ouvroit l'entendement à ses deux disciples: non pas pour les rendre sages d'euxmesmes,[4]) en reiettant l'Escriture: mais afin qu'ils en eussent intelligence (Luc 24, 27). Pareillement sainct Paul, en exhortant les Thessaloniciens de ne point esteindre l'Esprit (1 Thess. 5, 19. 20), ne les transporte point en l'air à vaines speculations hors de la Parolle: mais consequemment il adiouste, qu'ils ne doyvent point mespriser les propheties. En quoy pour certain il signifie que lors la lumiere de l'Esprit est suffoquée, quand les Propheties viennent en mespris. Que diront à cela ces orgueilleux phantastiques, qui ne reputent autre illumination estre valable, sinon quand en delaissant et repoussant loin[5]) la parolle de Dieu, ils prennent temerairement tout ce qu'en ronflant leur vient à la phantasie? Certes il y doit bien avoir une autre sobrieté aux enfans de Dieu, lesquels, comme ils se voyent desnuez de toute lumiere de verité quand ils sont sans l'esprit de Dieu: pour ceste cause ils n'ignorent pas que la Parolle est comme instrument, par lequel le Seigneur dispense aux fideles l'illumination de son Esprit. Car ils ne cognoissent point d'autre esprit, que celuy qui a habité aux Apostres, et a parlé par leur bouche, par lequel ils sont tousiours reduits et ramenez à donner audience à la Parolle.

1) accouplé, *manque dans les édd. précédentes.*
2) 1541 *ss.:* Car Dieu n'a point communiqué une parole aux hommes.
3) 1562: voulust.
4) 1541 *ss.:* par eux.
5) 1541 *ss.:* et contemnant.

CHAPITRE X.[1])

Comment l'Escriture, pour corriger toute superstition oppose exclusivement le vray Dieu à toutes les idoles des Payens.

1.[2]) Mais puis que nous avons enseigné que la cognoissance de Dieu, laquelle autrement est demonstrée au bastiment[3]) du monde et en toutes creatures assez amplement, neantmoins est plus familierement declarée par sa parolle, nous avons maintenant à considerer si Dieu se represente tel en son Escriture, comme nous l'avons par cy devant veu estre figuré en ses œuvres: qui seroit certes une longue matiere, si quelcun se vouloit arrester à la traiter diligemment. Mais moy, ie seray content d'en avoir proposé seulement quelque sommaire, par lequel les consciences fideles soyent admonnestées de ce qu'il faut principalement chercher de Dieu aux Escritures, et soyent dressées[4]) à un certain but, pour y parvenir.

2.[5]) Ie ne touche point encores à ceste alliance speciale, par laquelle Dieu en adoptant la race d'Abraham, l'a distinguée d'avec toutes autres nations. [6])Car en elisant pour domestiques, et retirant à soy comme ses propres enfans ceux qui luy avoyent esté ennemis, il s'est desia en cela declairé leur re-

1) *Le Ch. X. contient les §§. 38 et 39 du Ch. I. des édd. précédentes* (1541 *p.* 27 *s.,* 1545 *p.* 26 *s.*) *et plusieurs additions appartenant à la rédaction définitive.*
2) *Déjà l'éd. de* 1561 *a réuni le* §. 1 *et* 2 *de celle de* 1560 *en un seul.* 3) 1541 *ss.:* en la composition.
4) 1541 *ss.:* addressées.
5) *Ce* §. 2 *est venu remplacer le passage suivant des éditions précédentes:* Premierement donc le Seigneur se denonce estre le Dieu, lequel apres avoir creé le ciel et la terre, a espandu sa grace et beneficence infinie sur le genre humain. Toutesfois a tousiours et perpetuellement nourry et sustenté, maintenu de sa grace particuliere les fideles: et a mutuellement aussi esté congneu et honnoré par eulx. Pareillement il mect devant les yeulx, par les histoires de tout temps, comme par maniere de dire, en paincture, quelle est la constance de sa bonté envers les fideles: de quelle providence il veille sur eulx: combien il est enclin à leur bien faire: quelle est la vertu de son ayde: combien il les ayme ardamment: combien est grande sa patience à supporter leurs faultes: quelle clemence paternelle il monstre en les punissant: combien il leur tient ses promesses certaines à perpetuité. D'autrepart, quelle est la rigueur de sa vengeance sur les pecheurs: combien, apres avoir longuement enduré, l'inflammation de son ire est espouventable: quelle est la puissance de sa main à les confondre et dissiper. Ceste description convient tresbien et accorde avec celle, que nous avons dit apparoistre en la figure universelle du monde.
6) Car en . . . . ennemis, *le latin porte simplement:* Nam gratuita electione recipiens in filios qui hostes erant.

dempteur. Or nous sommes encores apres à deduire la cognoissance simple qui respond à la creation du monde, sans eslever les hommes iusques à Iesus Christ, pour le faire cognoistre mediateur. Or combien qu'il sera tantost besoin d'alleguer quelques passages du nouveau Testament, comme de fait la vertu de Dieu, entant qu'il est createur nous est là monstrée, et aussi sa providence à conserver l'ordre qu'il a establi: toutesfois i'advertiray les lecteurs de mon intention, afin qu'ils ne s'esgarent point outre leurs limites. Qu'il suffise donc pour le present de savoir comment Dieu estant createur du ciel et de la terre, gouverne ce chef d'œuvre qu'il a fait. Or on trouvera par toute l'Escriture que sa bonté paternelle nous est preschée, combien il est enclin et facile à nous bien faire. Il y a aussi de l'autre costé les exemples de sa rigueur, pour monstrer qu'il est iuste iuge pour punir tous malefices, principalement quand sa patience ne profite de rien envers les obstinez.

3. Vray [1]) est qu'en certains lieux ce qui luy est propre est exprimé, et par ce moyen sa face nous est representée au vif pour la contempler evidemment. Car en la description que fait Moyse, il semble advis qu'il ait voulu brevement comprendre tout ce qui est loisible aux hommes de cognoistre de luy. Il dit en ceste maniere: Seigneur, Seigneur Dieu misericordieux et clement, patient et de grande bonté, et veritable, qui gardes misericorde en mille generations, qui ostes l'iniquité et les pechez: envers lequel l'innocent ne sera point innocent: qui punis l'iniquité des peres sur les enfans et nepveux (Ex. 34, 6). En quoy nous avons à considerer que son eternité et son essence residente en luy-mesme, est annoncée par ce nom qui luy est attribué en premier lieu: lequel est deux fois repeté [2]) en Hebrieu: qui vaut autant à dire comme celuy qui est seul. En apres que ses vertus nous sont racontées, [3]) par lesquelles il nous est demonstré non pas quel il est en soymesme, mais tel qu'il est envers nous: tellement que ceste cognoissance consiste plus en vive experience, qu'en vaine speculation. Davantage nous voyons que les vertus nous sont icy mises en avant [4]) comme par denombrement, telles que nous les avons notées reluire au ciel et en la terre: assavoir clemence, bonté, misericorde, iustice, iugement et verité. Car sa puissance est comprinse sous le mot Hebraique [5]) qui luy est donné pour son troisieme tiltre, qui vaut [1]) autant à dire comme contenant les vertus en soy. Les Prophetes aussi luy baillent mesmes tiltres, quand ils veulent illustrer à plain son sainct Nom. Afin que nous ne soyons point contraints d'accumuler beaucoup de passages, pour le present un Pseaume nous suffira (Ps. 145), auquel toute la somme de ses proprietez est si diligemment recitée, qu'il n'y a rien laissé derriere. Et neantmoins il n'y a rien de nommé que l'on ne puisse contempler aux creatures: tellement se donne Dieu à sentir tel par experience qu'il se declaire par sa parolle. En Ieremie, [2]) où il est denoncé [3]) qu'il veut estre cogneu de nous, il ne met pas une description si pleine, neantmoins elle revient tout à un. Quiconque se glorifie, dit-il, qu'il se glorifie en cela: c'est de me cognoistre le Dieu qui fay misericorde, iustice et iugement en la terre (Ier. 9, 23). Certes ces trois choses nous sont principalement necessaires à cognoistre: sa misericorde, en laquelle consiste le salut de nous tous: son iugement, lequel iournellement il exerce sur les iniques, et lequel il leur reserve plus rigoureux à confusion eternelle: sa iustice, par laquelle ses fideles sont benignement entretenus. Ces choses comprinses, le Prophete tesmoigne que nous avons abondamment de quoy nous glorifier en Dieu. Neantmoins en ce faisant n'est pas omise ne sa puissance, ne sa verité, ne sa saincteté, ne sa bonté. Car comment consisteroit l'intelligence de sa iustice, misericorde et iugement (comme elle est là requise) sinon qu'elle fust appuyée sur sa verité immuable? Et comment pourroit-on croire qu'il gouverne la terre en iustice et iugement, sans avoir entendu sa vertu? Dont est-ce que procede sa misericorde, sinon de sa bonté? Finalement si toutes ses voyes sont misericorde, iugement et iustice, en icelles pareillement reluit sa saincteté. Or la cognoissance de Dieu, laquelle nous est presentée en l'Escriture, ne tend à autre fin que celle qui nous est donnée par les creatures: assavoir pour nous inciter premierement à la crainte de Dieu: en apres que nous ayons fiance en luy: à fin que nous apprenions de le servir et honorer par innocence de vie, et obeissance non feinte, et du tout nous reposer en sa bonté. [4])

1) 1541 *ss.:* Toutesfois en certain lieu sa proprieté est exprimée: par laquelle sa face *etc.*
2) en Hebrieu . . . . seul, *ne se trouve pas dans le latin.*
3) 1541 *ss.:* commemorées.
4) 1541 *ss.:* annombrées, que nous avons noté reluire *etc.*
5) Elohim, *comme porte le texte latin.*

1) qui vaut . . . . en soy, *n'est pas dans le latin.*
2) où il . . . . de nous, *ce passage est évidemment corrompu. Il faut lire:* où il denonce quel il veut estre cogneu. *Car voici le texte latin:* ubi pronuntiat qualis agnosci a nobis velit *etc.* 3) 1541 *ss.:* où il denonce.
4) 1541 *ss. terminent ici leur premier Chap., en ajoutant encore la phrase suivante omise en 1559:* Toutesfois pource que Dieu ne se baille point droictement et de pres à contempler, sinon en la face de son Christ, laquelle ne se peut regarder que des yeulx de la foy: ce qui reste à dire de la congnoissance de Dieu, se pourra myeulx differer iusques au lieu où nous aurons à dire de l'intelligence d'icelle foy.

4. [1]) Mais ici il est question que mon intention est de recueillir un sommaire de la doctrine generalle, que premierement les lecteurs ont à noter que l'Escriture pour nous adresser à un seul vray Dieu, expressement reiette et exclud tous les dieux des payens, d'autant que la religion a esté quasi abastardie en tout et par tout. Vray est qu'on renommoit assez un Dieu souverain: mesme ceux qui adoroyent une formiliere de dieux, quand c'est venu à parler d'un droit sens naturel, ont simplement usé de ce mot de Dieu en singulier, comme s'ils se fussent tenus à un seul. Ce que Iustin Martyr a prudemment observé: et a composé un livre expres de la monarchie de Dieu, où il est monstré par plusieurs tesmoignages que les hommes ont eu l'unité de Dieu engravée en leurs cœurs. Tertulien aussi prouve cela par le langage commun: mais pource que les Payens en nommant un Dieu, ont esté tous transportez par leur vanité, ou sont trebuchez en des fausses resveries, et ainsi se sont esvanouis en leurs sens: tout ce qu'ils ont naturellement cogneu d'un seul Dieu n'a point servi plus outre que de les rendre inexcusables. Car les plus sages et les plus habilles descouvrent en leurs livres comment ils ont vagué à travers champs, quand en leur perplexité ils disent: O si quelque Dieu me vouloit aider! ne sachant où ils se doivent adresser. Davantage, en imaginant plusieurs natures en Dieu, combien qu'ils ne fussent point du tout si lourds que le commun populaire, en se forgeant quelque Iupiter, ou Mercure, Mars, ou Minerve: si est-ce qu'ils ont esté enveloppez de beaucoup d'illusions de Satan; et desia nous avons dit, quelques subterfuges que les Philosophes se soyent subtillement forgez, que cela n'est point pour les absoudre de crime, qu'ils n'ayent esté apostats en corrompant tous la verité de Dieu. Pour ceste raison Abacuc apres avoir condamné toutes les idoles du monde, commande de cercher Dieu en son temple, afin que les fideles ne s'adonnassent sinon à celuy qui s'estoit declaré par sa parolle (Hab. 2, 20).

CHAPITRE XI. [2])

Qu'il n'est licite d'attribuer à Dieu aucune figure visible: et que tous ceux qui se dressent des images; se revoltent du vray Dieu.

1. [3]) Or selon que l'Escriture se conformant à la rudesse et infirmité des hommes parle grossierement, quand elle veut discerner le vray Dieu d'avec ceux qui ont esté faussement controuvez: elle l'oppose specialement aux idoles. Non pas qu'elle approuve ce que les Philosophes ont inventé avec belle couleur, mais pour mieux descouvrir la sottise du monde, mesmes pour monstrer que tous, pendant qu'ils s'arrestent à leurs speculations sont hors du sens. Parquoy en oyant que Dieu est mis à part en ce que toute divinité forgée au monde est exclue, apprenons de cela que tout ce que les hommes controuvent de leur cerveau est abatu et mis à neant: pource qu'il n'y a que Dieu seul tesmoin suffisant de soy. Cependant pource que ceste sottise brutalle a eu la vogue par tout le monde, d'appeter des images visibles pour figurer Dieu: et de fait ils s'en sont bastis de bois, de pierre, or, argent et toute matiere corruptible: il nous faut tenir ceste maxime, toutes fois et quantes qu'on represente Dieu en image, que sa gloire est faussement et meschamment corrompue. Parquoy Dieu en sa Loy, apres avoir declaré que c'est à luy seul que toute maiesté

1) *Ce §. a été ajouté en* 1559.

2) *La matière de ce Chapitre est empruntée à l'exposition du second commandement que l'auteur avait donnée au Ch. III.* §. 24—40 *des édd. antérieures à* 1559 (1541 *p.* 129 *s.*, 1545 *p.* 129 *s.*). *Toutefois les quatre premiers §§. sont en partie refondus et même en plus grande partie encore entièrement nouveaux.*

3) *Le* §. 1 *ne se trouve pas dans les édd. précédentes. A sa place elles donnent l'introduction suivante à l'exposition du second commandement:* Le second Commandement. Tu ne te feras point image taillée, ne semblance aucune des choses qui sont en hault au ciel, ne çà bas en la terre ne es eaues dessoubz la terre. Tu ne les adoreras, ne honoreras. Comme il s'est declairé au prochain commandement estre le seul Dieu oultre lequel il n'en fault point avoir ne imaginer d'autre: ainsi il demonstre plus clairement quel il est et comment il doibt estre honoré: à fin que nous ne forgions nulle cogitation charnelle de luy. La fin du precepte est, que Dieu ne veult point le droict honneur, que nous luy debvons, estre prophané par observations superstitieuses. Pourtant en somme, il nous veult revocquer et retirer de toutes façons charnelles de faire, lesquelles nostre entendement controuve, apres qu'il a conceu Dieu selon sa rudesse, et consequemment il nous reduict au droict service qui luy est deu: à sçavoir spirituel et tel qu'il l'a institué. Or il marque le vice, qui estoit le plus notable en cest endroit: c'est l'ydolatrie externe. Toutesfois le commandement ha deux parties. La premiere reprime nostre temerité: à ce que nous ne presumions d'assubiectir Dieu, qui est incomprehensible, à nostre sens: ou de le representer, par aucune image. La seconde partie deffend d'adorer aucunes images par maniere de religion. Or*) il touche en brief les especes d'idolatries que les Payens avoyent. En disant les choses qui sont au ciel, il signifie le soleil, la lune et toutes les estoilles: possible aussi les oyseaux. Comme de fait au quatriesme chapitre du Deuteronome, exprimant son intention, il nomme tout cela. A quoy ie ne me fusse point arresté, n'estoit pour corriger l'abuz d'aucuns ignorans qui interpretent ce passage des Anges. Pourtant ie ne touche point à l'exposition des motz qui s'ensuyvent apres, veu qu'ilz sont assez patentz.

*) *Ce qui suit est pris de* 1551 *et se trouve dans l'éd. de* 1541 *p.* 130 *et* 131 *et dans celle de* 1545 *p.* 131, *correspondant à la fin du* §. 3 *de l'éd. de* 1560. (*V. la note du* §. 3.)

appartient, voulant enseigner quel service il approuve ou reiecte, adiouste tantost apres, Tu ne te feras image, ou statue, ou remembrance aucune (Ex. 20, 4): qui est pour tenir en bride toute audace, afin que nous n'attentions point de le representer par nulle figure visible. Mesme il recite brefvement les especes dont la superstition des hommes avoit commencé desia de long temps de falsifier sa verité. Car nous savons que le Soleil a esté adoré des Perses: et d'autant d'estoilles que les povres aveugles ont veu [1]) au ciel, ils s'en sont faits des Dieux: autant de bestes qu'il y en a en terre, ont esté figures de Dieu en Egypte, [2]) voire iusques aux oignons et pourreaux. [3]) Les Grecs ont bien pensé estre plus sages et discrets en adorant Dieu sous figures humaines. [4]) Or est-il ainsi, que Dieu en condamnant les images, ne fait pas comparaison de l'une à l'autre, pour savoir laquelle convient bien ou mal: mais sans exception reprouve toutes statues, peintures, et autres figures par lesquelles les idolatres ont cuidé qu'il leur soit prochain.

2. [5]) Cecy est aisé à cognoistre par les raisons qui sont adioustées à la defense. Il est dit en Moyse, Souvienne-toy que l'Eternel a parlé à toy en la valleé d'Oreb. Tu as ouy sa voix: tu n'as point veu de corps. Garde toy donques d'estre deceu, en te faisant nulle remembrance que ce soit (Deut. 4, 15). Nous voyons que notamment Dieu oppose sa voix à toutes figures, pour monstrer que tous ceux qui luy font des formes visibles, se destournent de luy. Quant aux Prophetes, un seul Isaye suffira, comme il insiste par dessus tous les autres en ceste remonstrance, que la maiesté de Dieu est vilainement et sans aucune couleur deffigurée, quand luy qui n'a point de corps, est faict semblable à une matiere corporelle: quand on luy fait une remembrance visible, à luy qui est invisible: quand on le veut faire ressembler luy qui est esprit, à une chose morte: et quand on luy donne pour pourtraict quelque piece de pierre, de bois, ou d'or, comme ainsi soit qu'il remplisse tout de son essence infinie (Is. 40, 18; 41, 7. 29; 45, 9; 46, 5). Voila aussi comme S. Paul argue: Puis que nous sommes la lignée de Dieu, il ne faut point penser que la divinité ressemble à or, ou argent, ou pierre taillée, ou quelque autre artifice d'homme (Act. 17, 29). Dont nous pouvons conclurre, que toutes statues qu'on taille, ou images qu'on paint pour figurer Dieu, luy desplaisent precisement, comme opprobres de sa maiesté. Et ne se faut esbahir si le sainct Esprit prononce haut et clair telles sentences du ciel: veu qu'il contraint les povres idolatres d'en faire confession icy bas. La complainte de Seneque que recite sainct Augustin, est assez notoire: [1]) c'est qu'on dedie les dieux qui sont sacrez, immortels, et inviolables, en des matieres viles et de nul pris, et qu'on les vest de figures d'hommes et de bestes, [2]) à la poste d'un chacun: mesmes qu'on les fait masles et femelles tout ensemble, ou on les figure en divers corps, et puis apres on les appelle dieux. Or s'ils avoyent ames pour se mouvoir, on les auroit en horreur comme des monstres: dont il appert derechef, que ceux qui entreprennent d'estre advocats des images, taschent d'eschapper par une cavillation trop frivole,

---

1) 1562: veues.

2) voire . . . . et pourreaux, *manque dans le texte latin.*

3) 1562: porreaux.

4) Maximus Tyrius Platonicus, serm. 38.

5) *Le* §. 2 *sauf quelques additions est encore contenu dans le* §. 1 *des édd. précédentes. Mais le texte de l'éd. de* 1541 *et de* 1545 *différant considérablement de celui de l'éd. de* 1551, *et celui-ci ayant de nouveau été notablement modifié dans la rédaction définitive, nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur chacune de ces transformations successives:*

1541 (*p.* 129) *et* 1545 (*p.* 130): La raison de la premiere partie est notée en Moyse quand il est dict: qu'il te souvienne, que le Seigneur a parlé à toy en la vallée de Horeb. Tu as ouy sa voix, tu n'as point veu son corps: garde toy donc de luy faire aucune similitude etc. Iesaye aussi use souvent de cest argument: que c'est deshonorer la maiesté de Dieu, si on le veult representer par matiere corporelle ou image visible ou insensible, luy qui est spirituel, invisible et qui donne mouvement à toutes creatures: pareillement si on accomparaige son essence infinie à une petite piece de boys, de pierre, d'or ou d'argent. Ceste mesme raison est alleguée de Sainct Paul en sa predication aux Atheniens. Puis que nous sommes, dit-il, la lignée de Dieu: nous ne debvons pas estimer que sa divinité soit semblable ny à l'or, ny à l'argent, ny à pierre taillée, ny à rien qui se puisse faire d'artifice d'homme. Dont il appert que toutes statues qui se font pour figurer Dieu luy desplaisent du tout, comme opprobres de sa maiesté.

1551: La raison de la premiere partie de ce commandement est declairée en Moyse, quant il dit: Souvienne toy, que ton Dieu a parlé à toy en la valée d'Oreb. Tu as ouy sa voix: mais tu n'as point veu de corps. Garde toy donc d'estre deceu, en te faisant aucune semblance etc. Isaye aussi resiste fort sur cest argument, de monstrer quelle iniure on fait à la Maiesté de Dieu, quand luy qui est sans corps est accomparé à matiere corporelle: luy qui est invisible est fait semblable à une statue visible: luy qui est Esprit est conformé à une chose morte: luy qui est infiny est figuré en quelque petite piece de bois ou d'or ou de pierre. Sur ceste mesme raison se fondoit sainct Paul parlant aux Atheniens. Puis, dit-il, que nous sommes la lignée de Dieu, il ne faut pas estimer que la divinité soit semblable à l'argent ou l'or ou pierre polie et invention humaine. Dont il appert que les statues qu'on fait pour figurer Dieu, luy déplaisent du tout, comme opprobres faitz à sa maiesté. Et ne se faut esbahir si le sainct Esprit tonne si haut du ciel: veu qu'il contraint les povres idolatres et aveugles à faire do la terre des confessions quasi semblables. La complainte de Senecque, que recite sainct Augustin, est notable. On dedie les dieux, dit-il, qui sont sacrez, immortelz et inviolables en une matiere ville et sans mouvement, les deguisant en forme d'hommes et de bestes. — *Ce qui suit dans la rédaction de* 1559 *est nouveau.*

1) Au sixieme livre de la Cité de Dieu, ch. 10.

2) à la poste d'un chacun: *n'est pas dans le latin.*

en pretendant qu'elles ayent esté defendues aux Iuifs, pource qu'ils estoyent enclins à superstition: comme si ce que Dieu met en avant de son essence eternelle et de l'ordre continuel de nature, se restraignoit à une seule nation. Qui plus est, sainct Paul en preschant contre l'idolatrie, ne s'adressoit point aux Iuifs, mais parloit au peuple d'Athenes.

3. [1]) Vray est que Dieu s'est quelque fois monstré present sous certains signes, tellement que l'Escriture dit, qu'on l'a veu face à face: mais tous les signes qu'il a iamais choisis pour apparoistre aux hommes, estoyent propres pour enseigner, et advertissoyent les hommes de son essence incomprehensible. Car la nuée et la fumée et la flambe (Deut. 4, 11), combien que ce fussent signes de la gloire de Dieu, ne laissoyent point d'estre comme brides pour retenir les esprits, afin qu'ils n'essayassent point de monter trop haut. Parquoy Moyse, auquel Dieu s'est communiqué plus familierement qu'à tous autres, n'a peu luy-mesmes obtenir de le voir face à face: mais luy a esté respondu, que l'homme mortel n'estoit point capable d'une si grande clarté (Ex. 33, 13 ss.). Le [1]) S. Esprit est apparu sous la figure d'un pigeon (Matth. 3, 16), mais veu que cela s'est tantost esvanouy, chacun voit que les fideles ont esté advertis par un signe transitoire, et non pas de longue durée, qu'il falloit croire le S. Esprit invisible, afin que se reposant en sa grace et vertu, ils ne cerchassent nulle figure. Quant à ce que Dieu iadis est apparu quelque fois sous la forme d'un homme, cela a esté comme une ouverture ou preparatif de la revelation qui devoit estre faite en la personne de Iesus Christ. Parquoy il n'a point esté licite aux Iuifs, sous ombre de cela, de se faire nulle statue humaine. De fait, aussi le propiciatoire duquel Dieu desployoit sa vertu en grande evidence, estoit tellement ordonné, qu'il enseignoit

---

1) *Texte de* 1541 (*p.* 130) *et de* 1545 (*p.* 130): Il est bien vray, que Dieu a quelque fois declairé sa presence par certains signes, si evidemment, qu'il est dict avoir esté veu face à face. Mais toutes telles manieres de signes demonstroient pareillement son essence estre incomprehensible: car il est quasi tousiours apparu en nuée, en flambe et en fumée. Dont il estoit signifié que le regard de l'homme ne peut penetrer iusques à le contempler clairement. Et pourtant Moyse, auquel il s'est communiqué plus famillierement qu'à tous autres, ne peust iamais obtenir de voir sa face. Mais aucontraire luy feust respondu, que l'homme n'est point capable d'une si grande clarté. Mesmes le Propitiatoire (dont le Seigneur demonstroit la vertu de sa presence) estoit tellement composé, qu'il denotoit, que le meilleur regard que nous puissions avoir de sa divinité est de nous en esmerveiller comme d'une chose surmontant nostre sens. Car les Cherubins estoient pour le couvrir de leurs aesles, il y avoit un voile pour le cacher et le lieu estoit tellement retiré et obscur, qu'il estoit assez secret de soymesme. Pourtant il appert, que ceux qui, pour deffendre les images de Dieu et des Sainctz, alleguent les Cherubins que Dieu commanda de faire, ne sont pas en leur bon sens. Car que signifioient autre chose ces images là, sinon qu'il n'y a nulle image propre à figurer les mysteres de Dieu? veu qu'elles estoient tellement faictes, qu'en couvrant tout de leurs aesles, elles reprimoient la curiosité de l'œil humain de la contemplation de Dieu. D'avantage il fault noter que toute semblance n'est pas moins deffendue que image taillée, en quoy est refutée la sotte difference que font les Grecz. Car ilz pensent estre bien acquitez s'ilz ne taillent point Dieu au marteau: mais ce pendant ilz ont plus de superstition aux images painctes que nul autre peuple. Aucontraire le Seigneur non seulement deffend que nul tailleur ne le figure, mais du tout il ne permect qu'on luy face image, pource qu'en ce faisant, on le contrefait avec opprobre de sa maiesté. Oultre plus *) les formes sont exprimées en ce texte, dont les Payens avoient de coustume de figurer Dieu. Par les choses qui sont au ciel il entend le soleil, la lune et les estoilles, et possible les oyseaulx, comme au quattriesme de Deuteronome, exposant son intention, [il] nomme tant les oyseaulx comme les estoilles. Ce que ie n'eusse point noté, sinon que l'en vois d'aucuns rapporter cela aux Anges, et pourtant ie laisse les autres parties comme assez congneues.

Texte de 1551: §. 25. Le Seigneur a bien quelque fois donné des signes tant evidens de la presence de sa divinité, qu'il est dit qu'on le veoit face à face. Mais iceux tous n'ont esté que tesmoignages de son essence incomprehensible. Car la nuée, la fumée et la flambe signifioyent que le regart humain ne peut parvenir à une si haute contemplation, que de voir Dieu. Parquoy Moyse auquel il s'est communiqué plus privéement qu'à tous autres, ne peut iamais obtenir de le voir en face. Mesme il y fust respondu, que l'homme mortel n'est point capable d'une si grande clairté. Semblablement le propiciatoire où il montrast par especial la presence de sa vertu, estoit composé en telle sorte, qu'il enseignoit, que pour bien le regarder, il n'est que d'estre ravy en admiration par dessus tout nostre sens. Car ledit propiciatoire estoit couvert par les Cherubins, le voile le cachoit, le lieu de soy estoit retiré, pour en oster la veue. Dont il appert, que ceux qui s'efforcent d'excuser les idoles et statues, tant de Dieu que des sainctz par l'exemple des Cherubins, sont bien despourveuz de sens. Car que signifioyent, ie vous prie, ces images là, sinon que nulles images ne sont propres à representer les secretz de Dieu? Car la fin et le but estoit, qu'en couvrant le propiciatoire, elles refrenassent la temerité des hommes, à ce qu'ilz n'appetassent nul regard exterieur de Dieu. A quoy aussi *) tend ce que les Prophetes, en recitant que les Cherubins leur sont apparux en vision, les peignent la face couverte et les piedz couvertz. Car par cela ilz signifient, que la clairté de la gloire de Dieu est si grande, que les Anges mesmes sont empeschez et forclos de la pleine veue d'icelle: et qui plus est, que noz yeux n'en peuvent pas voir iusque aux petites estincelles qui reluisent aux Anges. Combien que ceux qui sont de sain iugement et entier, entendent assez que les Cherubins estoyent une partie de la doctrine puerile qui a cessé avec la Loy. Et pourtant qu'il n'y a nulle raison de vouloir faire servir un tel exemple à nostre temps. Car l'aage d'enfance, auquel Dieu avoit ordonné ceste maniere d'instruction, est passé. En quoy la sottise des Grecz est redarguée. Car il leur semble qu'ilz se soyent bien acquitez, moyennant qu'ilz n'eslevent point en bosse d'images pour figurer Dieu, se donnant cependant plus de licence à faire peinctures, que nulz autres. Or Dieu defend en general toutes remembrances que les hommes luy cuident faire, soit de marteaux ou de pinceaux. Pource que tout cela derogue à sa maiesté.

*) *Ce passage a été inséré dans l'éd. de* 1551, *avec quelques changements de rédaction, au* §. 24. *du chap. III.*

1) Le S. Esprit . . . . statue humaine, *addition de* 1559.

*) A quoy . . . . est passé, *addition de* 1551.

qu'il n'y a nul moyen de regarder Dieu, que quand les entendemens sont ravis par dessus eux en admiration (Ex. 25, 17. 18. 21). Car les Cherubins ayant les aisles estendues le couvroyent: il y avoit le voile au devant pour le cacher: le lieu estoit tellement reclus qu'on n'y pouvoit rien voir. Parquoy c'est chose notoire, que ceux qui s'efforcent de maintenir les images de Dieu et des saincts par l'exemple des Cherubins, sont despourvous de sens et de raison. Car que signifioyent ces petites images-là, sinon qu'il n'y a nulle figure visible qui soit propre à representer les mysteres de Dieu? veu[1]) qu'en faisant ombre pour couvrir le propiciatoire, elles avoyent l'office de forclorre non seulement la veue, mais tout sens humain, afin de corriger par ce moyen toute temerité. Il y a aussi que les Prophetes nous descrivent que les Seraphins qui leur ont esté monstrez en vision, avoyent la face couverte (Is. 6, 2), pour signifier que la clarté de la gloire de Dieu est si grande, que les Anges mesmes en sont reboutez, pour ne la pouvoir regarder en perfection: et aussi que les estincelles d'icelle, qui sont imprimées en eux, nous sont cachées, quant à la veue charnelle: combien que les Cherubins ayent esté establis seulement pour la doctrine puerille de la Loy, qui a pris fin. Parquoy ce seroit une chose absurde de les tirer en exemple pour servir à nostre temps. Car nous savons que le temps auquel tels rudimens ont esté assignez est passé: [2])comme en cela S. Paul nous discerne d'avec les Iuifs: mesmes c'est[3]) une grand'honte que les escrivains payens et incredules ayent mieux et plus droitement exposé la Loy de Dieu que les Papistes. Iuvenal reproche aux Iuifs qu'ils adoroyent les nuées toutes pures et la divinité du ciel.[4]) Vray est qu'il parle faussement et d'un stile pervers et vilain: toutesfois en confessant que les Iuifs n'ont eu nulle image, il dit plus vray que les Papistes, qui leur veulent faire à croire [5])l'opposite. Quant à ce que ce peuple-là a esté si bouillant à retourner coup à coup apres les idoles, et y a esté transporté d'aussi grande hastiveté comme seroit l'impetuosité d'une eau bien roide: apprenons en un tel miroir combien l'esprit humain est enclin à idolatrie, plustost que de charger les Iuifs du vice qui est general à tous, et par ce moyen nous endormir en vaines flatteries, comme si nous n'estions point coulpables, ressemblans à ceux que nous condamnons.[6])

1) veu . . . . temerité, *addition de* 1559.
2) comme en cela . . . . Iuifs: *ne se trouve pas dans le latin.* 3) mesmes c'est, *jusqu'à la fin du* §. *addition de* 1559.
4) V. Iuv. Sat. Lib. V. S. XIV. v. 96 s.
5) l'opposite, *le texte latin porte:* qui visibilem aliquam Dei effigiem fuisse garriunt.
6) *Les derniers mots du* §. *ne se trouvent pas dans le texte latin.*

4.[1]) Ce qui est dit au Pseaume, que les idoles des payens sont or et argent, ouvrage de main d'homme, tend à une mesme fin (Ps. 115, 4; 135, 15). Car le Prophete demonstre par la matiere, que ce ne sont point dieux, quand ils sont figurez par or et argent: et prend pour article resolu, que tout ce que nous concevons de Dieu en nostre sens propre, n'est que sotte resverie. Il nomme plustost l'or et l'argent que la boue ou les pierres, afin que le prix ou beauté ne nous induise point à quelque reverence. Toutesfois il conclud finalement, qu'il n'y a nulle raison ne propos, de forger des dieux d'une matiere morte: mais notamment il insiste sur ce poinct, que c'est une audace furieuse aux hommes mortels, de s'eslever si haut que d'attribuer l'honneur de Dieu à leurs idoles, veu qu'à grand' peine sont-ils asseurez d'avoir souffle à respirer pour une minute. L'homme sera contraint de confesser que sa vie est d'un iour, et neantmoins il voudra qu'on tienne pour dieu quelque metal auquel il aura donné origine de divinité. Car d'où vient le principe de maiesté à toutes idoles, sinon du plaisir et appetit des hommes? Surquoy il y a une risée d'un certain Poete payen bien à propos:[2]) c'est qu'il introduit une idole parlant: I'estoye iadis un tronc de fignier, une piece inutile de bois, quand le menusier estant en doute de ce qu'il en devoit faire, a mieux aymé que ie fusse un dieu. N'est-ce pas merveille qu'un homme terrien, duquel en respirant la vie s'escoule quasi à chacune minute, presume de transferer par son artifice à un tronc tout sec le nom et l'honneur de Dieu? Mais pource que ce Poete-là estant un Epicurien ne s'est soucié de nulle religion, mais a seulement voulu brocarder la folie du monde: laissans à part ses faceties et de ses semblables, que nous soyons points, voire transpercez au vif, de la remonstrance que nous fait le Prophete: C'est que ceux qui se chauffent du mesme bois dont ils font leur dieu, rotissent et font bouillir leur chair, et cuisent leur pain, et se prosternent pour adorer le marmouset, qu'ils ont fait, sont par trop insensez (Is. 44, 15). Parquoy en un autre passage non seulement il leur fait leur procés par la Loy: mais il leur reproche qu'ils n'ont point appris des fondemens de la terre (Is. 2, 8; 31, 7; 57, 6; Osée 14, 4; Mich. 5, 12; Ps. 115, 8): pource qu'il n'y a rien plus estrange que de vouloir mesurer à cinq pieds celuy qui est infini et incomprehensible: et toutesfois la coustume monstre qu'une abomination si enorme, laquelle ouvertement repugne à l'ordre de nature, est un vice naturel aux hommes. Il faut bien aussi retenir que l'Escriture, voulant

1) *Tout le* §. 4 *appartient à la nouvelle rédaction de* 1559, *jusqu'aux mots:* leur soyent faits semblables.
2) Horatius, serm. I., sat. VIII.

condamner les superstitions, use souventesfois de ceste forme de parler, qu'elles sont ouvrages de main d'hommes, pource qu'elles sont desnuées de l'authorité de Dieu: afin que nous ayons une reigle infallible, que tous les services divins que les hommes se forgent sont detestables (Is. 40, 12). Le crime est encores plus aggravé au Pseaume, d'autant que les hommes qui sont creez avec intelligence, pour cognoistre que toutes choses se conduisent par la seule vertu de Dieu, vont au recours des choses mortes, et qui n'ont nul sentiment. Mais pource que la corruption de nostre meschante nature ravit et transporte quasi tout le monde, tant en general qu'en particulier à une telle rage, finalement le sainct Esprit foudroye de ceste horrible malediction, que tous ceux qui font les idoles et s'y fient, leur soyent faits semblables. Or Dieu [1]) defend en general toutes remembrances que les hommes luy cuydent faire, soit de marteaux ou de pinceaux: pource que tout cela derogue à sa Maiesté.

5. [2]) Ie say bien que cela est tenu comme un commun proverbe, Que les images sont les livres des idiots. S. Gregoire l'a aussi dit: mais l'Esprit de Dieu en a bien prononcé autrement: en l'escole duquel si S. Gregoire eust esté plainement enseigné, il n'eust iamais parlé tel langage. Et quand Ieremie dit que [3]) c'est doctrine de vanité: et Habacuc, que l'image de fonte est un docteur de mensonge, [4]) nous avons à recueillir de là une doctrine generale, Que tout ce que les hommes apprennent de Dieu par les images, est frivole, et mesme abusif (Ierem. 10, 3; Habac. 2, 18). Si quelcun replique que les Prophetes reprennent ceux qui abusoyent des simulacres à superstition mauvaise, ie le confesse: mais ie di d'autre part, ce qui est patent et notoire à chacun, qu'ils condamnent cependant ce que les Papistes tiennent pour maxime infallible: assavoir que les images servent de livres. Car ils mettent tous simulacres à l'opposite de Dieu, comme choses contraires, et qui ne se peuvent nullement accorder. De fait, aux passages que i'ay allegué, ce poinct est couché comme resolu: comme ainsi soit qu'il n'y ait qu'un seul vray Dieu lequel les Iuifs adoroyent, que toutes figures qu'on fait pour representer Dieu, sont fausses et perverses: et que tous ceux qui pensent cognoistre Dieu par ce moyen sont malheureusement deceuz. Bref, s'il n'estoit ainsi

1) *Cette dernière phrase se trouve dans le texte de* 1551 *à la fin du* §. 25. *Le texte latin emprunte à ce* §. *encore quelques mots de plus qui ont été omis dans notre traduction française de* 1559 (En quoy la sottise des Grecz *etc.*).

2) *Le* §. 5 *correspond au* §. 26 *de l'éd. de* 1551, *il manque dans celles de* 1541 *et de* 1545.

3) *On lit dans le texte original:* linguam esse doctrinam vanitatis.

4) 1551 *ss.:* une monstre mensongiere.

que la cognoissance qu'on cuide avoir de Dieu par les images fust menteuse et bastarde: les Prophetes ne les [1]) condamneroyent pas ainsi sans exception. Pour le moins i'ay ceci gagné, qu'en disant que ce n'est que mensonge et vanité, de vouloir figurer Dieu par images visibles, nous ne faisons que reciter de mot à mot ce que les Prophetes ont enseigné.

6. [2]) Davantage qu'on lise ce que Lactance et Eusebe, deux des plus anciens docteurs de l'Eglise, ont escrit de ceste matiere, et on trouvera qu'ils prennent ce fondement pour certain et infallible, que tous ceux qu'on figure par images, ont esté mortels. Sainct Augustin n'en dit pas moins: declairant que c'est chose illicite et meschante, non seulement d'adorer images, mais d'en dresser pour representer Dieu. Et n'ameine rien qui n'eust ia esté determiné au paravant au Concile Elibertin, dont le trentesixiesme Decret est tel, Il a esté conclu qu'il n'y eust point de peinture aux temples, afin que ce qu'on doit adorer et servir, ne soit peint aux parois. Mais c'est une sentence digne de memoire, que celle qu'allegue sainct Augustin, [3]) de Varro homme payen, Que ceux qui ont mis les premiers en avant les idoles, ont osté la crainte de Dieu du monde, et ont augmenté l'erreur. [4]) Si Varro seul eust dit cela, il n'auroit possible guere d'authorité: et toutesfois ce nous devroit estre une grand'honte, qu'un homme payen, comme tastonnant en tenebres, ait attaint iusques à ceste clairté, de dire que les images visibles qu'on fait à Dieu, sont indecentes à sa maiesté, d'autant qu'elles diminuent la crainte d'icelle entre les hommes, et font croistre l'erreur. Certes c'est chose notoire que cela est aussi vray comme il a esté prudemment escrit. Au reste, sainct Augustin empruntant ceste sentence de Varro, la prend comme certaine, remonstrant en premier lieu, que les premiers erreurs

1) 1551: la.

2) 1551 *ss. Ch. III.* §. 27. *L'éd. de* 1541 *p.* 133 *et celle de* 1545 *p.* 134 *qui, en traitant ces matières, suivent à partir d'ici un tout autre ordre, contiennent, au milieu des éléments qui maintenant composent le* §. 7, *le fragment suivant de notre* §. 6: Qu'on lise ce qu'en ont escrit Lactance et Eusebe, lesquelz ne doubtent point de conclurre, que tout ceulx qu'on peut representer par simulachres ont esté hommes mortelz. Dont Sainct Augustin ne va pas loing, prononceant que c'est chose meschante, non seulement d'honorer les images, mais d'en eriger à Dieu aucunement (*p.* 133). *L'éd. de* 1545 *ajoute encore:* Combien qu'ainsi parlant, il ne dit rien qui n'eust esté long temps auparavant conclud au concile Elibertin, au trente septiesme chapitre, auquel sont contenuz ces motz: Nous avons ordonné qu'on n'ait point de painctures aux eglises, à fin que ce qui est honoré ou adoré, ne soit point painct aux murailles (*p.* 134).

3) *Le texte latin ajoute:* suaque subscriptione confirmat.

4) Au livre IV. de la Cité de Dieu, ch. 9 et 31.

qu'ont eu les hommes, quant à transfigurer Dieu, n'ont pas commencé par les images: mais se sont augmentez alors, comme un feu s'allume de plus en plus selon le bois qu'on y apporte de nouveau. Apres il expose que la crainte de Dieu est amoindrie par les idoles, voire quelque fois du tout abatue: pource que la gloire de sa divinité est vilipendée en une chose si sotte et lourde, comme est un marmouset: et pleust à Dieu que nous n'eussions point la pratique de ce second article, telle qu'elle est! Pourtant quiconque desire d'estre bien et proprement enseigné, qu'il apprenne d'ailleurs que des images, ce qui est à cognoistre de Dieu.

7. [1]) Si les Papistes ont quelque goutte d'honnesteté, qu'ils n'usent plus doresnavant de ces subterfuges, que les images sont les livres des idiots: veu qu'ils sont conveincuz du contraire par tant de tesmoignages de l'Escriture. Mais encore que ie leur accorde cela, si n'auront ils pas beaucoup gagné. Chacun voit quels deguisemens monstrueux ils font à Dieu. Quant est des peintures, ou autres remembrances qu'ils dedient aux saincts: que sont-ce, sinon patrons de pompe dissolue, et mesme d'infameté? ausquels si quelcun se vouloit conformer, il seroit digne du fouet. Qu'ainsi soit, les putains seront plus modestement accoustrées en leurs bordeaux, que ne sont point les images des Vierges aux temples des Papistes: l'ornement des Martyrs n'est de rien plus convenable. Qu'il y ait donques quelque peu d'honnesteté en leurs images, s'ils veulent colorer leurs mensonges en pretendant que ce seront livres de quelque saincteté. Mais encores respondrons nous, que ce n'est point la maniere d'enseigner les Chrestiens au temple, lesquels Dieu veut là estre autrement endoctrinez que de ces fatras. Il propose une doctrine commune à tous, en la predication de sa parolle et aux sacremens. Ceux qui prennent loisir de ietter les yeux çà et là pour contempler les images, monstrent qu'ils ne sont gueres affectionnez à l'adresse que Dieu leur donne. Mais encores ie demande à ces bons docteurs, quels sont ces idiots qui ne peuvent estre enseignez que par images: ils ne peuvent alleguer d'autres, sinon ceux que nostre Seigneur advoue pour ses disciples, et ausquels il fait cest honneur de reveler ses secrets celestes: comme il commande qu'ils leur soyent communiquez. Ie confesse, selon que les choses sont auiourdhuy, qu'il s'en trouvera beaucoup qui ne se peuvent passer de tels livres, [1])c'est à dire d'idoles. Mais d'où vient, ie vous prie, ceste stupidité, sinon qu'ils se sont privez de ceste saincte doctrine, laquelle estoit propre à les enseigner? Et de fait, les prelats de l'eglise n'ont eu autre raison de resigner aux idoles l'office d'enseigner, sinon d'autant qu'eux estoyent muets.

---

1) 1551 *Ch. III.* §. 28. *La matière de ce §. ne se trouve dans l'éd. de* 1541 *que plus loin* (*p.* 133 *s.,* 1545 *p.* 134), *après notre* §. 10, *en ces termes:* Leur dernier refuge est de dire que ce sont les livres des Idiotz. Quand nous leur concederons cela, combien que ce soit mensonge, veu qu'on ne les ha en toute la Papisterie que pour les adorer, ie ne vois point toutesfois quel fruict peuvent recevoir les Idiotz des images, esquelles Dieu n'est figuré, sinon pour les rendre Anthropomorphites, c'est à dire qu'ilz conceoivent un Dieu corporel . . . . *) Celles (images) qu'on faict pour figurer les sainctz de quoy peuvent elles servir, sinon d'estre exemple de pompe et turpitude? Et telz exemples, que si quelqu'un les vouloit ensuivre, il seroit digne d'avoir le fouet. C'est une grand' honte de le dire, mais il est vray, que les paillardes d'un bordeau sont plus chastement et modestement parées qu'on ne voit les images des vierges aux temples. L'ornement des martirs n'est de rien plus convenable. Qu'il y ayt donc quelque peu d'honnesteté en leur images, à fin que leurs mensonges ne soient pas si impudens, quand ilz pretendront que ce soient livres de sainctété. Mais encores nous respondrons, que ceste n'est point la maniere d'enseigner le peuple Chrestien au temple, lequel Dieu a voulu estre instruict en bien autre doctrine que de ces fatras. Car il a voulu que la predication de sa parolle et la communication de ses sacremens fust proposée a tous, comme une doctrine commune, à laquelle n'ont gueres bonne affection tous ceulx qui ont loisir de letter les yeux çà et là, pour contempler les images. **) Dequoy donc servoit-il d'eslever tant de croix de boys, de pierre, d'argent et d'or; si cela eust esté bien imprimé au peuple, que Christ a esté crucifié pour noz pechez, à fin de soubstenir nostre malediction en la croix et d'effacer noz transgressions? Car de ceste simple parolle les simples eussent plus profité, que de mil' croix de boys ou de pierre. Quant à celles d'or et d'argent, ie confesse que les avaricieux y prendront plus de goust qu'à nulle parolle de Dieu. Finalement *) ie leur demande, qui sont ceulx qu'ilz appellent Idiotz, desquelz la rudesse ne peut estre enseignée que par image? Certes nostre Seigneur a dict, que tous les membres de son Eglise seront enseignez de son Esprit et de sa parolle, pour estre renommez disciples de Dieu. Voyla le bien singulier qui procede des images, lequel on ne sçauroit nullement recompenser.

*) *Ici suit le passage où l'auteur allègue Lactance, Eusèbe et Augustin, et qu'il mit plus tard au commencement du* §. 6.

**) *L'éd. de* 1545 *insère ici le passage suivant, dont une partie se trouve aussi, un peu plus bas, dans l'éd. de* 1541 *et qui avec quelques changements dans la rédaction est aussi entré dans le* §. 7*:* Davantage, ie leur demande, qui sont ceux qu'ilz appellent idiotz, desquelz la rudesse ne peut estre enseignée que par images? Car aucontraire, nostre Seigneur avoue tous Chrestiens pour ses disciples, leur fait cest honneur de leur reveler sa sagesse celeste et commande qu'ilz soyent instruitz des secretz de son Royaume. Ie confesse qu'il s'en trouvera beaucoup auiourd'huy, qui ne se peuvent passer de telz livres: c'est à dire, d'idoles. Mais dont vient, ie vous prie, ceste stupidité, sinon qu'ilz sont denuez de la doctrine laquelle seule estoit propre à les enseigner? Sainct Paul, tesmoigne, que Iesus Christ nous est painct par la vraye predication de l'Evangile, et qu'il est comme crucifié devant noz yeux. (Gal. 3, 1.)

1) c'est à dire d'idoles, *cette glose superflue n'est pas dans le latin.*

*) *Ces dernières lignes sont omises dans l'éd. de* 1545 *qui en développe la substance un peu plus haut, comme on le voit par la note précédente.*

S. Paul tesmoigne que Iesus Christ nous est peint au vif par la predication de l'Evangile, voire crucifié devant noz yeux (Gal. 3, 1): dequoy donc servoit-il d'eslever aux temples tant de croix de pierre et de bois, d'or et d'argent, si cela eust esté bien imprimé au peuple, que Christ a esté crucifié pour porter nostre malediction en la croix? pour effacer noz pechez par son sacrifice? nous laver par son sang, et nous reconcilier à Dieu son Pere? Car de ceste simple parolle on eut peu plus profiter vers les simples, que de mille croix de bois ou de pierre. Quant à celle d'or et d'argent, ie confesse que les avaricieux y seront plus attentifs qu'à nulles parolles de Dieu.

8. [1])Quant à l'origine et source des idoles, on tient ce qui est escrit au livre de Sapience comme resolu: c'est que ceux qui ont voulu honorer les morts qu'ils[2]) avoyent aimez, ont commencé ceste superstition, leur faisant quelque remembrance, afin qu'on eust tousiours memoire d'eux (Sapience 14, 15). Or ie confesse que ceste mauvaise et perverse façon a esté fort ancienne: et ne nie pas que ce n'ait esté comme un flambeau, pour allumer tousiours plus la rage des hommes à se desborder en idolatrie. Toutesfois[3]) ie ne confesse pas que ç'ait esté la premiere fontaine: car il appert par Moyse que les idoles ont esté en usage long temps auparavant que ceste folle ambition de consacrer des images aux trespassez[4]) regnast entre les hommes. Quand il recite que Rachel desroba les idoles de son pere, il parle comme d'un vice tout commun (Gen. 31, 19). Dont on peut voir que l'esprit de l'homme est une boutique perpetuelle et de tout temps pour forger idoles. Le monde fut renouvellé apres le deluge comme par une seconde naissance, toutesfois il ne s'est point passé long temps que les hommes ne controuvassent des dieux à leur fantasie: mesmes[5]) il est vray semblable que desia du vivant de ce sainct Patriarche les successeurs se sont adonnez à idolatrie: tellement qu'avec grande tristesse il a veu de ses propres yeux la terre qui nagueres avoit esté purgée de ces pollutions, par un si horrible iugement estre derechef souillée d'idoles. Car Tharé et Nachor devant qu'Abraham fust né servoyent desia aux faux dieux, comme le tesmoigne Iosué (Iosué 24, 2). Puis que la lignée de Sem s'est si tost abastardie, que iugerons nous de la race de Cam, laquelle desia de long temps estoit maudite en la personne de son pere? Voila que c'est: [1]) l'entendement humain, comme il est rempli d'orgueil et temerité, prend l'audace d'imaginer Dieu tel que son apprehension le porte: comme il[2]) est lourd et comme accablé d'ignorance brutale, il conçoit au lieu de Dieu toute vanité et ie ne say quels fantosmes. Avec tous ces maux il y a l'outrecuidance, qu'il ose attenter d'exprimer au dehors les follies qu'il a conceu en soy touchant de Dieu. Parquoy l'esprit humain engendre les idoles, et la main les enfante. Que telle soit la source d'idolatrie, assavoir que les hommes ne croyent point que Dieu leur soit prochain, sinon qu'ils l'ayent present d'une façon charnelle, il appert par l'exemple du peuple d'Israel. Nous ne savons, disoyent-ils, qu'il est advenu à Moyse: pourtant qu'on nous face des dieux qui marchent devant nous (Exode 32, 1). Ils cognoissoyent bien que celuy qui leur avoit fait sentir sa vertu en tant de miracles, estoit Dieu: mais ils ne se fioyent pas qu'il leur fust prochain, s'ils ne voyoyent à l'œil quelque figure corporelle de luy, qui leur fust comme tesmoignage de sa conduite. [3])En somme, ils vouloyent avoir quelque image qui les menast à Dieu: et l'experience mons-

1) 1551 §. 29. *Le commencement de ce §. manque dans les édd. de* 1541 *et de* 1545, *où le sujet traité ici, est simplement introduit par ces mots:* S'en suit la seconde partie du precepte, qui est de l'adoration, laquelle est meschante en toutes images de Dieu, en autres images, comme de Sainctz et de Sainctes, est doublement execrable. Car voicy les degrez d'Idolatrie. (*p.* 131.)

2) qu'ils avoyent aimez, *manque dans le texte latin.*

3) Toutesfois, *manque dans l'éd. de* 1551 *ss.*

4) *Ici le latin ajoute:* cuius apud profanos scriptores crebra fit mentio.

5) Mesmes . . . . son pere, *addition de* 1560.

1) *Ici l'auteur reprend le texte des édd. de* 1541 *et de* 1545 *mais en le remplaçant par une traduction nouvelle. Voici l'ancienne:* Premierement l'entendement de l'homme, comme il creve d'orgueil et de temerité ose imaginer Dieu selon son apprehension, et comme il est plein de rudesse et ignorance, au lieu de Dieu, il ne conceoit que vanité et un phantasme. Il s'ensuyt apres une autre audace, que l'homme attente de representer Dieu au dehors tel qu'il l'a conceu au dedens: pourtant l'entendement engendre l'Idole et la main l'enfante. Que ce soit là l'origine d'Idolatrie, que les hommes ne peuvent croire que Dieu leur soit prochain, sinon qu'il y ayt une presence charnelle, il appert par l'exemple du peuple d'Israel, lequel disoit à Aaron: Nous ne sçavons qu'il est advenu à ce Moyse, fais nous des Dieux qui nous precedent. Certes ilz congnoissoient bien que celuy estoit Dieu, duquel ilz avoient esprouvé la vertu en tant de miracles. Mais ilz ne pensoient point qu'il leur fust prochain, sinon qu'ilz en vissent à l'œil quelque apparence corporelle, qui leur fust tesmoignage, que Dieu les precedoit. Pourtant par quelque image precedente ilz vouloient congnoistre, que Dieu les conduysoit en leur chemin. Nous voyons aussi tous les iours cela par experience, que la chair n'est iamais à repoz, iusques à ce qu'elle ayt trouvé quelque fainctise semblable à sa nature, en laquelle elle se resiouysse, comme en l'image de Dieu. Parquoy quasy en tous temps, depuis que le monde a esté creé, les hommes suyvantz ceste cupidité se sont forgez des images, pour s'asseurer que Dieu estoit pres d'eulx quand ilz en avoient quelque signe à l'œil. (*p.* 131.)

2) 1562: et selon qu'il.

3) En somme . . . . à Dieu. *La traduction est manquée, car le latin dit tout autre chose:* A praeeunte ergo imagine volebant cognoscere Deum itineris sibi esse ducem.

tre tous les iours cela, que la nature des hommes ne se peut tenir quoye iusques à ce qu'elle ait rencontré quelque masque ou fantosme, respondant à sa follie, pour s'y esiouir comme en la remembrance de Dieu. Et n'y a eu aage depuis la creation du monde, auquel les hommes pour obeir à ceste cupidité insensée, ne se soyent dressez des signes et figures, ausquelles ils ont pensé que Dieu se monstrast à eux.

9. [1])Or il faut que telles imaginations amenent quant et quant une sotte devotion d'adorer les images: et de fait, quand les hommes ont pensé qu'ils voyoyent Dieu ou sa remembrance aux images, ils l'ont là aussi honnoré. Et en la fin, ayans là fichez leurs yeux et leurs sens, ils s'y sont abestiz, estans ravis en admiration, comme s'il y eust eu quelque divinité. Il appert donc que les hommes ne se iettent point à faire honneur aux idoles, qu'ils n'ayent ia conceu quelque opinion lourde et charnelle: non pas d'estimer que les idoles soyent dieux, mais en imaginant qu'il y habite quelque vertu divine. Par ainsi ceux qui s'adonnent à adorer les simulacres, soit qu'ils se proposent d'adorer là Dieu ou ses Saincts, sont desia ensorcelez de superstition. Parquoy Dieu non seulement a defendu de faire statues pour representer sa Maiesté, mais aussi de consacrer aucuns tiltres ne pierres qui fussent dressées pour y faire adoration. Par une mesme raison,[2]) au second precepte de la Loy a esté adiousté de ne point adorer les images. Car si tost qu'on a inventé quelque forme visible à Dieu, on y attache sa vertu: d'autant que les hommes sont si stupides, [3])d'enclorre Dieu où ils ont imaginé sa presence: pourtant il est impossible qu'ils n'adorent là mesme. Et ne peut chaloir s'ils adorent l'idole simplement, ou Dieu en l'idole: car c'est tousiours idolatrie, quand on presente à l'idole quelque service divin, sous quelque couleur que ce soit. Et pource que Dieu ne veut point estre servi par superstition, tout ce qu'on attribue à l'idole luy est ravy et desrobé. Que [1]) tous ceux qui cerchent des mal-heureuses cavillations pour maintenir les idolatries [2])de la Papauté, pensent bien à cecy. Il est certain que la vraye religion a esté confuse et comme aneantie de long temps par les choses execrables qui se sont commises: [3])et toutesfois telles abominations trouvent des advocats tant et plus pour les maintenir. Les images, disent-ils, ne sont point tenues pour Dieu. Ie respon que les Iuifs n'estoyent pas si despourveus de sens, qu'ils ne seussent que c'estoit Dieu qui les avoit tiré[4]) d'Egypte, devant qu'ils forgeassent le veau. Mesme quand Aaron publia que c'estoyent les dieux qui les avoyent delivrez, ils s'y accordoyent sans difficulté: signifians par cela qu'ils se vouloyent bien tenir à Dieu qui avoit esté leur redempteur, moyennant qu'ils eussent sa remembrance en la figure du veau. Nous ne devons pas aussi penser que les Payens eussent esté si sots, qu'ils ne cogneussent que Dieu estoit autre chose qu'une piece de bois ou de pierre: car ils changeoyent les simulacres selon que bon leur sembloit, retenans tousiours les mesmes dieux. Davantage chacun de leurs dieux avoit plusieurs simulacres: neantmoins ils ne disoyent point pour cela qu'un dieu fust divisé. Finalement ils consacroyent iournellement nouvelles idoles, et leur intention n'estoit pas de faire des dieux nouveaux. Qu'on[5]) lise les excuses que sainct

---

1) 1551 §. 30. — *Traduction de* 1541 *et de* 1545*:* Or d'antant qu'ilz ont pensé voir Dieu en telles images, ilz l'y ont adoré. Finalement fichans là toute leur veue et pensée, se sont encores plus abbrutiz: c'est que, comme s'il y eust en quelque divinité dedens la pierre ou le boys, ilz ont esté esmeuz à reverence et admiration. Il appert maintenant que iamais l'homme ne se mect à adorer les images, qu'il n'ayt conceu quelque phantasie charnelle et perverse, non pas qu'il les estime estre Dieux, mais pource qu'il imagine que quelque vertu de divinité y est contenue. Pourtant, soit que quelqu'un veuille figurer Dieu par quelque simulachre, ou une creature, quand il s'encline devant pour luy faire honneur, desia il est abbreuvé de quelque superstition. A ceste cause le Seigneur non seulement a deffendu de forger des statues pour le figurer, mais aussi de consacrer tiltres ou pierres où on feist reverence. — *Le reste du* §. 30 *du Ch. III. de l'éd. de* 1551 *manque.*

2) 1551: Pour une mesme raison ceste seconde partie du precepte a esté adioustée.

3) d'enclorre . . . . presence, *le latin qui contient un jeu de mots, dit:* ut Deum affigant ubicunque affingunt: *qu'ils affichent Dieu partout où ils font son effigie.*

1) 1551 *ss.* §. 31. *Le texte des édd. de* 1541 *et* 1545 *est conçu en ces termes:* Que ceulx donc, qui cherchent vaines couvertures pour excuser l'ydolatrie execrable dont la religion a esté perdue et destruicte cy devant par longues années, dressent icy les aureilles et leur entendement. Nous ne reputons point, disent-ilz, les images pour Dieux, et aussi les Iuifz n'estoient pas tant hors du sens qu'ilz ne se souvinssent qu'il y avoit eu un Dieu lequel les avoit delivrez de la servitude d'Egypte, devant qu'ilz forgeassent les veaulx. Et de faict quand Aaron leur denonce apres avoir forgé les veaux, qu'ilz viennent adorer les Dieux, qui les ont delivrez de la terre d'Egypte, ilz accorderent voluntairement à son dire. Enquoy ilz signifioient qu'ilz vouloient bien s'arrester au Dieu vivant, qui les avoit delivrez, moyennant qu'ilz en eussent une remembrance au veau. Pareillement il ne fault penser, les Payens avoir esté si rudes qu'ilz n'entendissent bien qu'il y avoit un autre Dieu que de boys et des pierres; pour ceste cause ilz changeoient leurs simulachres, quand bon leur sembloit, retenans tousiours les mesmes Dieux en leurs cœurs. D'avantage ilz faisoient à un mesme Dieu plusieurs simulachres, et par cela ne pensoient point que ce feussent Dieux divers. Finalement ilz consacroient tous les iours de statues nouvelles et ne pensoient point que ce feussent nouveaulx Dieux. (*p.* 132.)

2) de la Papauté, *n'est pas dans le texte latin.*

3) et toutesfois . . . . maintenir, *ne se trouve pas dans le latin.* 4) 1562: tirez.

5) 1551 *ss.* §. 32. *Le commencement de cet ancien* §. 32 *manque dans l'éd. de* 1541 *et dans celle de* 1545. *Elles continuent ainsi:* Quoy donc? Certes tous ydolatres, tant Iuifz comme Payens, ont eu la phantasie que nous avons dicte, c'est que n'estans point contens d'une congnoissance spirituelle

Augustin recite avoir esté pretendues par les idolatres de son temps:[1]) c'est ce que les plus idiots respondoyent, qu'ils n'adoroyent pas ceste forme visible qu'on leur reprochoit estre leurs dieux, mais la divinité qui habitoit là invisiblement. Quant à ceux qui estoyent les plus purs, ils respondoyent, comme il dit, qu'ils n'adoroyent ne l'idole, ne l'esprit figuré par icelle: mais que sous ceste figure corporelle, ils avoyent seulement un signe de ce qu'ils devoyent adorer. Neantmoins tous les idolatres qui furent iamais, tant Iuifs que Payens, ont esté abreuvez de ceste fantasie que nous avons dite: c'est que ne se contentans point d'avoir cogneu Dieu spirituellement, ils en ont voulu avoir une cognoissance plus familiere par images visibles. Or apres avoir ainsi contrefait Dieu, il n'y a eu nulle fin, iusques à ce qu'estans aveuglez de diverses illusions les unes sur les autres, ils ont pensé que Dieu ne vouloit monstrer sa vertu que sous les images. Cependant les Iuifs avoyent ce propos, d'adorer sous leurs simulacres le Dieu eternel, createur du ciel et de la terre: les Payens aussi cuidoyent bien adorer leurs dieux habitans au ciel.

10.[1]) Ceux qui veulent nier que cela n'ait esté fait par cy devant, et ne se face encore à present, sont menteurs par trop effrontez. Car pourquoy est-ce qu'on s'agenoille devant les images? Pourquoy est-ce qu'on se tourne vers icelles en voulant prier Dieu, comme pour approcher de ses aureilles. Car ce que dit sainct Augustin est tresvray,[1]) Que nul ne peut prier ou adorer regardant ainsi vers les simulacres, qu'il ne soit touché comme s'il estoit exaucé de là, ou qu'il n'espere de là ce qu'il demande. Davantage pourquoy font-ils si grande difference entre les simulacres d'un mesme dieu? Car laissant là un crucifix, ou une image de leur nostre dame, ou n'en tenant point grand conte, ils mettent leur devotion à une autre. Pourquoy estce qu'ils trotent si loin en pelerinage pour voir un marmouset, duquel ils ont le semblable à leur porte? et pourquoy est-ce qu'auiourdhuy ils combatent si furieusement pour leurs idoles, les maintenant à feu et à sang, en sorte qu'ils aimeroyent mieux que la maiesté de Dieu fust abolie, que de souffrir leurs temples vuides de tels fatras? Encore ne raconteie pas les plus lourdes sottises du commun populaire, lesquelles sont infinies, et regnent mesme en ceux qui se reputent bien sages: seulement ie parle de ce qu'ils alleguent, en se voulant excuser d'idolatrie. Nous ne les appellons pas, disent-ils, nos dieux. Autant en pouvoyent dire anciennement les Iuifs et les Payens: et de fait ils avoyent bien ces repliques en la bouche: neantmoins les Prophetes ne cessoyent de leur reprocher qu'ils paillardoyent avec le bois et la pierre, seulement pour les superstitions qui se commettent auiourdhuy entre ceux qui se nomment Chrestiens: assavoir qu'ils honnoroyent Dieu charnellement, se prosternans devant les idoles.

11.[2]) Ie n'ignore pas et ne veux dissimuler, qu'ils ont une autre distinction plus subtile, de laquelle nous traitterons encores cy apres plus au long: c'est qu'ils se couvrent, que l'honneur qu'ils font à leurs images est de Dulie, non point de Latrie:[3]) comme s'ils disoyent que c'est service, et non pas honneur.[4]) Parquoy il leur semble qu'ils sont innocens, n'estans que serviteurs de leurs idoles: comme si le service n'emportoit pas plus que la reverence. Qui plus est, cerchans une cachette frivole sous les mots Grecs de Latrie et de Dulie, lesquels ils n'entendent point: ils se contredisent le

---

de Dieu, [ilz] ont pensé qu'ilz en auroient une plus certaine en faisant des simulachres. Or depuis que ceste faulse et perverse remembrance de Dieu a esté introduicte, il n'y a eu nulle fin, iusques à ce que concevantz erreur sus erreur, ilz ont pensé finalement que Dieu declairoit sa vertu en ses images. Neantmoins les Iuifz ont pensé honorer le Dieu Eternel, createur du ciel et de la terre, adorantz les images, et les Payens ont pensé adorer leurs Dieux, qu'ilz imaginoient habiter au ciel.

1) Sur le Ps. 115.

2) 1551 §. 33 *ss.* *L'éd.* 1541 *contient la rédaction suivante* (*p.* 133; 1545 *p.* 133)*:* Ceulx qui nyeront le semblable avoir esté faict le temps passé et estre faict en la Papisterie mentiront faulsement. Car pourquoy s'agenoillent-ilz devant les images? Pourquoy viennent-ilz là devant pour prier, comme s'ilz approchoient, en ce faisant, des aureilles de Dieu? Pourquoy y a-il si grande difference entre les images d'un mesme Dieu, que l'une est mesprisée du tout ou legierement honorée, l'autre est en principale estime et honneur? Pourquoy prennent-ilz tant de peine à faire pelerinage, pour visiter les ydoles, dont ilz ont les semblables en leurs maisons? Pourquoy en prennent ilz aioud'huy autant de combat, comme s'il estoit question de combatre pour femmes et enfans et leurs propres vies? tellement qu'ilz souffriroient plus aysement qu'on leur ostast Dieu que leurs images? Et neantmoins ie ne recite pas encores les lourdes superstitions du populaire, lesquelles sont quasi infinies et sont enracinées au cœur de la pluspart du monde; seulement ie monstre en passant ce qu'ilz alleguent, quand ilz se veulent deffendre et purger d'ydolatrie. Mais nous n'appellons pas, disent-ilz, les images noz Dieux, aussi ne faisoient pas anciennement les Iuifz ne les Payens. Et toutesfois les Prophetes leur reprochent assiduellement et mesme toute l'Escriture, qu'ilz paillardoient avec le boys et les pierres, non pour autre cause que pour ce que font aujourd'huy ceulx qui se vantent d'estre Chrestiens. A sçavoir, d'autant qu'ilz adoroient charnellement Dieu, en remembrance de pierre et de boys.*)

*) Qu'on lise principalement Hieremie et Ezechiel.

1) Sur le Ps. 115.

2) 1551 *ss. Ch. III.* §. 34. *Ce* §. *ainsi que les suivants iusqu'à* §. 40 (16), *manquent dans la première rédaction représentée par l'éd. de* 1541 *et celle de* 1545.

3) comme . . . . honneur, *manque dans le texte latin.*

4) *Le texte latin a ici le passage suivant, omis par le traducteur:* Sic enim loquuntur, dum cultum quem appellant duliae, sine Dei iniuria statuis et picturis posse communicari docent.

plus follement du monde: car comme ainsi soit que *Latreuein*[1]) en Grec ne signifie que Reverer, ce qu'ils disent[2]) vaut autant comme s'ils confessoyent qu'ils reverent leurs images sans reverence, et qu'ils les honorent sans les honorer. Et ne faut point qu'ils repliquent que ie les surpren cauteleusement sur le mot: car ce sont-ils qui cerchent d'eblouir les yeux des simples ignorans, et cependant descouvrent leur bestise. Toutesfois quand ils seroyent les plus eloquens du monde, si ne feront-ils iamais tant par leur belle rhetorique, qu'une mesme chose soyent deux. Laissons les mots à part. Quant au fait, qu'ils nous monstrent en quoy et comment ils different des anciens idolatres pour n'estre point tenuz semblables à eux. Car comme un adultere, ou un meurtrier n'eschappera pas en desguisant les crimes par[3]) noms estranges: aussi il n'y a nul propos que ceux-ci, en forgeant des noms à la volée soyent absous: et que cependant ils ressemblent en la chose ou au fait[4]) les anciens idolatres, lesquels eux-mesmes sont contrains de condamner. Or tant s'en faut que leur cause soit separée, que plustost la source de tout le mal est une folle convoitise qu'ils ont eu[5]) de les ensuivre, se forgeant en leurs esprits des remembrances pour figurer Dieu, et puis les bastissans de leurs mains.[6])

12.[7]) Toutesfois ie ne suis pas tant scrupuleux, de iuger qu'on ne doive endurer ne souffrir nulles images: mais d'autant que l'art de peindre et tailler sont dons de Dieu, ie requier que l'usage en soit gardé pur et legitime: afin que ce que Dieu a donné[8]) aux hommes pour sa gloire et pour leur bien, ne soit porverti et pollu par abuz desordonné: et non seulement cela, mais aussi tourné en nostre ruine. Ie n'estime pas qu'il soit licite de representer Dieu sous forme visible, pource qu'il a defendu de ce faire: et aussi pource que sa gloire est d'autant defigurée [9])et sa verité falsifiée. Et afin que nul ne s'abuse, ceux qui ont leu les anciens Docteurs, trouveront que ie suis de tresbon accord avec eux en cela. Car ils ont reprouvé toutes figures de Dieu, [10])comme desguisemens prophanes. S'il n'est point licite de figurer Dieu par effigie corporelle, tant moins sera-il permis d'adorer une image pour Dieu, ou d'adorer Dieu en icelle. Il reste donc qu'on ne peinde[11]) et qu'on ne taille sinon les choses qu'on voit à l'œil. Parainsi, que la maiesté de Dieu, qui est trop haute pour la veue humaine, ne soit point corrompue par fantosmes, qui n'ont nulle convenance avec elle. Quant à ce qui est licite de peindre ou engraver, il y a les histoires pour en avoir memorial: ou bien figures, ou medales de bestes, ou villes, ou pais. Les histoires peuvent profiter de quelque advertissement, ou souvenance qu'on en prend: touchant du reste, ie ne voy point à quoy il serve, sinon à plaisir. Et toutesfois il est notoire que les images qu'on a en la Papauté, sont quasi toutes de ceste façon: dont il est aisé de voir qu'elles ont esté dressées non point de iugement rassis et consideré, mais d'une sotte convoitise et desraisonnable. Ie laisse à dire pour le present combien elles sont faites mal à propos, quelles absurditez on y voit, et quelle licence les peintres et tailleurs se sont donnez à y faire des badinages plus que ridicules, comme i'en ay desia touché: seulement ie di, encores que ces vices n'y fussent point, qu'elles ne sont point faites pour enseigner.

13.[1]) Mais laissans ceste distinction, voyons comme en passant, s'il est expedient d'avoir des images aux temples de Chrestiens: soit qu'elles contiennent declaration d'histoire, ou qu'elles monstrent seulement quelque effigie d'homme ou de femme. Pour le premier, si l'authorité de l'Eglise ancienne a quelque vigueur entre nous, notons que par l'espace de cinq cens ans ou environ, du temps que la Chrestienté estoit en sa vigueur, et qu'il y avoit plus grande pureté de doctrine, les temples des Chrestiens ont communement esté nets et exemptez de telle souilleure. Ainsi, depuis que le ministere de l'Eglise s'est abastardi, on s'est avisé de forger des images pour orner les temples. Ie ne disputeray point quelles raisons ont eu les premiers autheurs de ceste invention: mais si on compare un aage avec l'autre, l'integrité de ceux qui se sont passez d'images, merite bien d'estre prisée au prix de la corruption qui est survenue depuis. Or ie vous prie, qui est-ce qui pensera que ces saincts Peres eussent privé à leur escient l'Eglise d'une chose, qu'ils eussent cognu luy estre utile et salutaire? Mais aucontraire, pource qu'ils voyoyent[2]) qu'il n'y avoit nulle utilité, et dangier apparent de beaucoup de grans maux, ils l'ont reiettée par bonne prudence et avis, plustost que laissée par oubly ou nonchalance. Ce que sainct Augustin tesmoigne clairement, en disant qu'on ne peut colloquer les images en sieges hauts et honnorables, pour estre regardées de ceux qui prient et adorent, qu'elles n'attirent le sens des infirmes, comme si elles avoy-

1) 1551: Latreuo. 2) ce qu'ils disent, *manque dans* 1551 *ss.* 3) 1551: de. 4) ou au fait, *manque dans* 1551. 5) 1551 *ss.:* eue. 6) 1561 *ss.:* leurs propres mains. 7) 1551 *ss.: Ch. III.* §. 35. *Ce* §. *ainsi que le suivant appartient à la rédaction de* 1545 *p.* 135 *s.* 8) 1551: conferé. 9) et sa verité falsifiée, *n'est pas dans le latin.* 10) comme desguisemens prophanes, *manque dans le latin.* 11) 1551: peingne.

1) 1551 *ss. Ch. III.* §. 36 (1545 *p.* 136). 2) 1551: veoyent.

ent sens et ame.[1]) Item en un autre passage,[2]) La figure des membres humains qu'on voit aux idoles, contraint l'esprit des hommes à imaginer qu'un corps qu'il voit semblable au sien, est vivant, etc. Item, Les simulacres ont plus de vertu à courber les povres ames, en ce qu'ils ont bouches, yeux, aureilles et pieds, qu'ils n'ont à les redresser, en ce qu'ils ne parlent, ne voyent, n'oyent et ne cheminent point. Et il est bien vray semblable que pour ceste cause S. Iean nous exhorte de nous garder non seulement de l'idolatrie, mais aussi des idoles (1 Iean 5, 21). Et[3]) de faict, nous avons par l'horrible rage dont la religion a esté renversée par tout, experimenté trop plus qu'il ne seroit de besoin, que si tost qu'il y a des images en un temple, c'est comme une baniere dressée pour attirer les hommes à idolatrer. Car la folie de nostre entendement ne se peut tenir qu'elle ne decline et decoule comme eau à sottes devotions et superstitieuses. Et encores que les dangers n'y fussent pas si apparens, si est-ce que quand ie considere à quel usage les temples sont dediez et ordonnez, il me semble que c'est chose mal seante à leur sainctelé, qu'on y mette d'autres images que celles que Dieu a consacrées par sa parolle, lesquelles ont sa vraye marque imprimée. I'enten le Baptesme et la saincte Cene du Seigneur, aveques les ceremonies: ausquelles noz yeux doivent estre si attentifs, et tous noz sens si bien affectionnez, qu'il ne soit plus question d'appeter images forgées à la fantasie des hommes. Voila le bien inestimable pour lequel les Papistes s'escarmonchent tant, qu'il leur semble qu'il n'y ait nulle recompense qui vaille un marmouset guignant de travers, et faisant la mine tortue.

14.[4]) Cest argument seroit desia assez amplement deduit,[5]) n'estoit que les Papistes nous barbouillent, mettans en avant le Concile de Nicene: non pas le grand Concile qui fut assemblé sous Constantin l'Empereur, [1]) afin que personne ne s'abuse au nom: mais un autre qu'assembla une meschante [2]) proserpine nommée Irene, [3]) du temps de Charlemagne, il y a un peu plus de huit cens ans. Car il fut determiné en ce Concile-là, que non seulement il estoit bon d'avoir des images, mais aussi qu'il les faloit adorer. Parquoy les Papistes nous pensent bien opprimer, faisans bouclier de l'authorité du Concile. Ainsi il est besoin que ie monstre combien cela doit et peut valloir: mais pour dire vray, il ne me chaut pas tant de repousser l'objection que nous font les Papistes, comme ie desire que chacun voye à l'œil iusqu'où s'est desbordée la rage de ceux qui ont appeté d'avoir des images plus qu'il n'estoit permis à Chrestiens. Toutesfois depeschons ce point-là le premier: c'est que ceux qui trouvent les images bonnes, s'arment[4]) qu'il en a ainsi esté determiné en un Concile. Il y a un certain livre de refutation[5]) composé sous le nom de Charlemagne, lequel par le style on peut facilement iuger avoir esté escrit de ce temps-là mesme. Or là sont recitées par le menu les opinions des Evesques, avec les argumens sur lesquels ils se fondoyent. Iean ambassadeur des Eglises Orientales, allegue [6]) le passage de Moyse, Dieu a creé l'homme à son image: dont il conclud, Il faut donc avoir des images. Item,[7]) pource qu'il est escrit, Monstre-moy ta face, car elle est belle: un autre Evesque voulant prouver qu'on doit colloquer les images sur les autels, allegue la sentence de Iesus Christ, Que nul n'allume une lampe pour la cacher sous un vaisseau. Un autre, pour prouver que le regard des images est utile, allegue ce verset du Pseaume, Seigneur, la clarté de ta face est imprimée sur nous. Un autre ameine ceste similitude, Que comme les Patriarches ont usé des sacrifices des Payens: aussi qu'au lieu des idoles d'iceux les Chrestiens doivent avoir des images. Ils font aussi venir à propos ce verset, Seigneur, i'ai aimé la beauté de ta maison. Mais sur tout ils donnent une exposition plaisante de ce qui est dit, Comme nous l'avons ouy, nous l'avons veu: disans qu'on ne cognoist pas Dieu seulement par ouir sa parolle, mais aussi par le regard des images. Il y a une subtilité aussi feriale d'un autre Evesque nommé Theodore: Dieu, dit-il, est nommé merveilleux en ses

---

1) Epist. 49 (102) quaest. 3.

2) Sur le Ps. 113. Serm. 2, 5. 6.

3) 1551 *ss. Ch. III.* §. 37. *Le texte primitif de ce passage tel qu'il se trouve dans l'éd. de* 1545 (*p.* 136 *s.*) *etait ainsi conçu:* Et de faict, nous avons experimenté trop plus qu'il ne nous seroit de besoing, par l'affection enragée qui a regné long temps au monde, qu'incontinent qu'on met des images en un temple, c'est comme si on dressoit un estendart d'idolatrie. Pource que la folie des hommes ne se peut tenir, qu'elle ne decline à leur faire quelque honneur par superstition. Davantage, encore qu'il n'y eust pas si grand danger: toutesfois, quand ie regarde à quel usage sont dediez les temples, il ne me semble pas que ce soit chose convenable à leur sainctete, d'avoir autres images, que les images vives, que Dieu mesme a consacrées par sa parolle: i'entens le Baptesme et la Cene de nostre Seigneur, avec les autres ceremonies, lesquelles nous doyvent emouvoir tant au vif, que c'est chose superflue puis apres de souhaiter autres images.

4) 1551 *ss. Ch. III.* §. 38. *Ce §. et les suivants manquent dans l'éd. de* 1545 *tout aussi bien que dans celle de* 1541.

5) n'estoit que les Papistes nous barbouillent, *ne se trouve pas dans le latin.*

---

1) afin que personne ne s'abuse, *n'est pas dans le latin.*

2) proserpine, *n'est pas dans le latin où simplement il y a:* Irene imperatrix.

3) du temps de Charlemagne, *manque dans le latin.*

4) *Ajoutez:* de ce. 5) de refutation, *manque dans* 1551.

6) le passage de Moyse, *n'est pas dans le latin.*

7) *Le latin a:* Idem, *c'est à dire: le même* (*allègue*).

Saincts: et il est dit en un autre passage, Aux Saincts qui sont en la terre: il faut donc contempler la gloire de Dieu aux images. I'ay si grand' honte certes de raconter telles vilenies, que ie me deporte de passer outre.

15. [1]) Quand ce vient à parler de l'adoration, là ils amenent comment Iacob a adoré Pharaon, et la verge de Ioseph. Item, qu'il a dressé un tiltre pour l'adorer. Or, en ceste derniere allegation, non seulement ils depravent le sens de l'Escriture, mais ils produisent à fausses enseignes ce qui ne se lit nulle part. Ils entassent puis apres d'autres probaticns aussi convenables, comme quand il est dit, Adorer le scabeau de ses pieds. Item, Adorer en sa montagne saincte. Item, Tous les riches supplieront devant ta face. [2]) Si quelcun par risée et moquerie vouloit faire iouer aux advocats des marmousets personnage de badins, il ne les pourroit faire parler plus sottement que font ces asniers. Mais encores pour faire la bonne bouche, Theodose, Evesque de Mire, conclud qu'on doit adorer les images, pource que son Archediacre l'a ainsi songé: et le dit d'aussi grande asseurance, comme si Dieu estoit descendu du ciel pour le reveler. Que maintenant les Papistes facent parades de ce venerable Concile, comme si ces badaux et resveurs ne se desnuoyent point de toute authorité, traittans si puerilement l'Escriture, ou la deschirans d'une façon par trop meschante et detestable.

16. [3]) Ie vien maintenant aux blasphemes, lesquels c'est merveille qu'ils ayent osé desgorger, et plus que merveille, qu'il ne leur ait point esté contredit, et qu'il ne se soit trouvé gens qui leur crachassent au visage. Or il est bon, comme i'ay dit, que telle infamie soit descouverte, non seulement pour oster aux Papistes la couleur dont ils se fardent, faisant semblant que l'ancienneté est pour eux: [4]) mais afin que tous soyent admonestez de l'horrible vengeance de Dieu, laquelle est tombée sur ceux qui ont introduit les idoles. Theodose, Evesque [5]) d'Amora, anathematize tous ceux qui ne veulent point qu'on adore les images. Un autre sien compagnon impute toutes les calamitez de Grece et d'Orient, à ce qu'on ne les a point adorées. Ainsi voila tous les Prophetes, Apostres et Martyrs damnez, lesquels n'ont peu adorer les images, veu qu'ils n'en avoyent nulles. Un autre dit, que si on fait perfum aux images de l'Empereur, qu'il en faut bien faire autant, pour le moins, à celles des Saincts. Constance Evesque de Constance [1]) en Cypre, se desborde d'une fureur diabolique, protestant de faire aux images le mesme honneur et egal, qui est deu à la saincte Trinité: et quiconque refusera de le suivre, il l'anathematize, et l'envoye avec les Manicheens et Marcionites: combien qu'il ne faut pas prendre cela comme l'opinion d'un seul homme, car tous disent Amen apres luy. Sur cela, Iean ambassadeur des Eglises Orientales, s'eschaufant en plus grande colere, prononce qu'il vaudroit mieux avoir tous les bordeaux du monde en une ville, que de reietter le service des images. [2]) En la fin il est arresté d'un commun accord que les Samaritains sont pires que tous les heretiques: mais que ceux qui reiettent les images sont encore pires que les Samaritains. Ayans si bien opiné et conclud, pour le dernier Proficiat, ils chantent un Iubilé à tous ceux qui ont l'image de Christ et luy offrent sacrifice. Où est maintenant ceste belle distinction de Latrie et Dulie, sous ombre de laquelle ils pensent tromper Dieu et les hommes? Car le Concile sans rien excepter en donne autant aux simulacres qu'au Dieu vivant.

1) 1551 *ss. Ch. III.* §. 39.
2) *Ici le latin ajoute:* firmae admodum et appositae illis videntur probationes. *Pour la phrase qui suit le latin est plus général et plus poli.* 3) 1551 *ss. Ch. III.* §. 40.
4) mais afin . . . . idoles, *n'est pas dans le latin.*
5) *Lisez:* Amorium, *c'était une ville de la Phrygie.*

1) 1551: Evesque de Cypre.
2) 1551: que de ne point avoir d'image.

CHAPITRE XII. [3])

Comment Dieu se separe d'avec les idoles, à fin d'estre entierement servi luy seul.

1. Nous avons dit au commencement, que la cognoissance de Dieu n'est pas située en quelque froide speculation: mais qu'elle attire avec elle le service d'iceluy. Nous avons aussi touché en passant, en quelle façon il est deument honnoré: ce qui sera cy apres declairé plus à plein; seulement ie repete en bref pour ceste heure, toutes fois et quantes que l'Escriture enseigne qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'elle ne debat pas du nom ou titre pur, mais nous instruit aussi de ne pas transporter ailleurs ce qui ne compete qu'à la divinité: dont il appert en quoy la vraye religion differe d'avec les superstitions. Le mot Grec [4]) pour signifier service de Dieu, vaut autant comme service bien reiglé: en quoy on voit que les aveugles tatonnans en tenebres ont tousiours eu ceste apprehension, qu'il falloit tenir certaines reigles pour ne pas faillir,

3) *Le commencement et la fin de ce Chapitre ont été nouvellement ajoutés lors de la dernière rédaction de l'Institution en 1559. Le reste est tiré de l'exposition du premier commandement Ch. III. §. 20—23 de l'éd. de 1551 et suiv.*
4) *C'est le mot* εὐσέβεια, *dans le texte latin.*

honorant Dieu à tors et à travers. Quant au mot de Religion, combien que Ciceron le deduise tresbien du mot de Relire,[1] toutesfois la raison qu'il ameine est forcée et prise de trop loin, c'est que les serviteurs de Dieu ont tousiours releu et diligemment medité [2]ce qui estoit de faire. Or plustost i'estime que ce mot est opposé à la trop grande licence et excessive, que la pluspart du monde s'est permise, c'est[3] de prendre à la volée tout ce qui luy venoit au devant, mesme de voltiger legerement çà et là. [4]Religion donc emporte autant comme une retraite et discretion meure et bien fondée: car la vraye pieté, pour avoir certain arrest et ferme, se recueille en ses limites: comme il me semble que la superstition a esté nommée, de ce qu'en ne se contentant pas de ce qui estoit ordonné de Dieu, elle a fait un amas superflu de choses vaines. Or laissant les mots à part, notons que de tous temps ce poinct a esté receu d'un accord, que la droite religion estoit corrompue et pervertie, quand on y mesloit des erreurs et faussetez. Dont nous pouvons recueillir, que tout ce que nous attentons par zele inconsideré n'est rien qui vaille: et que la couverture que pretendent les superstitieux est frivole. Or combien que ceste confession soit en la bouche de chacun, on voit d'autre costé une vilaine ignorance, en ce que les hommes ne se peuvent arrester à un seul Dieu, et n'ont nulle eslite en son service, comme desia nous avons monstré. Or Dieu pour maintenir son droit, prononce qu'il est ialoux, et que si on le mesle parmi les dieux controuvez, il en fera rude vengeance. Apres il determine quel est son vray service, afin de tenir le genre humain en bride. Il comprend l'un et l'autre en sa Loy, quand en premier lieu il ordonne que les fideles s'assuietissent à luy, le tenans pour legislateur. Apres il leur baille leur reigle, afin d'estre honnoré selon sa volonté. Or pource que la Loy a diverses fins et usages, nous en traiterons en son lieu: pour ceste heure ie ne touche que cest article, c'est que Dieu par icelle a voulu brider les hommes à ce qu'ils ne declinent point à auçuns services vicieux et corrompus. Cependant retenons bien ce que i'ay dit, que Dieu est despouillé de son honneur, et que son service est violé, sinon que tout ce qui est propre à sa divinité luy soit laissé, pour resider en luy seul.[5]) Nous avons aussi à observer de quelles astuces la superstition se ioue. Car elle ne nous fait pas tellement decliner à dieux estranges, qu'il semble advis que nous delaissions du tout le Dieu vivant, ou vueillons le reduire en nombre commun:[1] mais en luy laissant le souverain degré,[2] elle l'environne d'une[3] multitude de petis dieux: entre lesquels elle partit sa vertu. Et ainsi[4] la gloire de sa divinité est esparse çà et là, tellement qu'elle est toute dissipée. En ceste maniere les anciens idolatres, tant Iuifs que[5] Gentils, ont imaginé un Dieu souverain qui fust seigneur et pere dessus tous: auquel ils ont assubietti un nombre infini[6] d'autres dieux, ausquels ils attribuyoient le gouvernement du monde en commun avec iceluy. C'est ce qu'on a fait par cy devant des saincts trespassez: car on les a exalté iusques à les faire compagnons de Dieu en les honnorant comme luy, et invocant, et leur rendant graces de tous biens. Il ne nous semble pas advis que la gloire de Dieu soit en rien obscurcie par ceste abomination, combien qu'elle en soit pour la plus grand' part supprimée et esteinte: sinon que nous avons quelque imagination qu'il a souveraine vertu par dessus les autres: ce pendant estans deceus de tels entortillemens, nous sommes distraits apres beaucoup de dieux divers.[7]

2.[8]) Mesme c'est à ceste fin qu'on a inventé la distinction qu'on appelle de Latrie et Dulie: à ce qu'on peut transferer l'honneur de Dieu aux Anges et aux morts, sans peché. Car il est assez notoire que le service que les Papistes font à leurs saincts, ne differe en rien du service de Dieu: car ils adorent pareillement Dieu et les Saincts: sinon que quand on les presse, ils ont ce subterfuge, de dire qu'en reservant à Dieu seul l'honneur de Latrie, ils luy gardent le droit qui luy appartient. Or veu qu'il est question de la chose, non pas du mot, quel propos y a-il de se iouer en une chose de si grande importance? Mais encores que nous leur accordions cela, qu'auront-ils obtenu, sinon qu'ils honnorent Dieu seul, et servent les saincts? Car Latrie en Grec, signifie autant qu'honneur: Dulie, est servitude. Et toutesfois ceste difference n'est pas tousiours observée en l'Escriture. Mais le cas posé que ceste distinction fust perpetuelle: il reste d'enquerir que l'un et l'autre vaut. Certes (comme nous avons dit) Dulie emporte servitude: Latrie, honneur. Or nul ne doute que servir ne soit beau-

1) De Natura deorum II, 28.
2) ce qui estoit de faire, *le latin a:* quid verum esset.
3) 1562 *ss.:* assavoir.
4) Religion . . . . fondée, *n'est pas dans le latin.*
5) *Dans ce qui suit l'auteur reprend le texte de ses anciennes éditions*: 1541 *p.* 128; 1551 *ss. Ch. III.* §. 20. *La première phrase seule est changée. Elle était conçue en ces termes:* Or il nous fault icy diligemment notter la nature d'impieté cachée, comme elle nous deçoit par ses couvertures.

1) ou vueillons le reduire en nombre commun, *addition de* 1560.
2) 1541 *ss.:* honneur. 3) 1541 *ss.:* elle luy adioinct une.
4) *Le latin ajoute en parenthèse:* licet dissimulanter et callide. 5) 1541 *ss.:* comme.
6) infini, *manque dans les édd. antérieures.*
7) Ce pendant estans deceus *etc., addition de* 1560.
8) *Les* §§. 2 *et* 3 *manquent dans l'éd. de* 1541. *Ils correspondent aux* §§. 21 *et* 22 *du Ch. III. de* 1551 *ss.*

coup plus qu'honnorer: car il nous seroit souvent dur et fascheux de servir à ceux que nous ne refusons pas d'honnorer. Ainsi ce seroit un partage inique, d'assigner aux Saincts ce qui est le plus grand, et de laisser le moindre à Dieu. On repliquera que plusieurs des anciens docteurs ont usé de ceste distinction: mais que nous en peut-il challoir, si chacun voit qu'elle est non seulement impropre, mais du tout frivole?

3. Laissant là ces subtilitez, considerons la chose telle qu'elle est. Sainct Paul reduisant en memoire aux Galatiens quels ils avoyent esté devant qu'estre illuminez en la cognoissance de Dieu, dit qu'ils ont servi à ceux qui de nature n'estoyent point dieux (Gal. 4, 8). Combien qu'il n'use point du mot de Latrie, leur superstition est-elle pourtant excusable? Certes il ne la condamne pas moins en luy imposant le nom de Dulie, que s'il exprimoit le nom de Latrie. Et quand Christ repousse la tentation de Sathan de ce bouclier, disant qu'il est escrit, u adoreras le Seigneur ton Dieu (Matth. 4, 10): il n'estoit pas question de Latrie; car Sathan ne luy demandoit qu'une reverence, laquelle se nomme en Grec *Proscynesis*. Semblablement quand sainct Iean est reprins par l'Ange, de ce qu'il s'estoit agenouillé devant luy (Apoc. 19, 10): il ne nous faut pas imaginer que Iean fust si despourveu de sens, que de vouloir transporter à l'Ange l'honneur deu à un seul Dieu; mais pource qu'il ne se peut faire que l'honneur qui se fait par devotion ne comprenne en soy quelque partie de la maiesté de Dieu, sainct Iean ne pouvoit adorer l'Ange sans frauder Dieu aucunement de sa gloire. Nous lisons assez souvent que les hommes ont esté adorez, mais c'estoit un honneur de civilité, qui concerne l'honnesteté humaine: mais la religion a un autre regard. Car si tost que par religion les creatures sont honnorées, l'honneur de Dieu est d'autant profané. Nous voyons le semblable en Corneille le Centenier. Car il n'avoit point tant mal profité en la crainte et service de Dieu, qu'il ne luy attribuast à luy seul l'honneur souverain: parquoy s'enclinant devant Sainct ierre, il ne le fait pas en intention de l'adorer au lieu de Dieu: toutesfois sainct Pierre luy defend rigoureusement qu'il ne le face. Et pourquoy, sinon d'autant que les hommes ne sauront iamais si bien discerner en leur langage l'honneur de Dieu d'avec celuy des creatures, qu'en adorant les creatures par devotion, ils ne ravissent de faict à Dieu ce qui luy est propre, pour le faire commun à qui il n'appartient pas? Parquoy,[1]) si nous desirons d'avoir un seul Dieu, souvienne nous qu'on ne doit oster de sa gloire tant petit que ce soit: mais que tout ce qui luy appartient luy doit estre gardé. A ceste raison Zacharie parlant de la reparation de l'Eglise, exprime notamment qu'il y aura non seulement un seul Dieu, mais aussi que son nom sera un, pour monstrer qu'il n'aura rien de commun avec les idoles (Zach. 14, 9). Or nous verrons ailleurs en son ordre quel service Dieu demande: car il a determiné par sa Loy ce qui est bon et droit, et par ce moyen a voulu astreindre les hommes à certaine norme, afin que chacun ne se donnast point congé de faire ce que bon luy sembleroit d'imaginer. Mais pource qu'il n'est pas expedient de charger les lecteurs en meslant plusieurs matieres ensemble, ie n'entre pas là pour le present: qu'il nous suffise de savoir, quand les hommes attribuent aux creatures quelque service de religion ou pieté, qu'ils commettent sacrilege. Au reste, la superstition a premierement deifié le soleil, les estoilles, ou les idoles. Depuis l'ambition est survenue, laquelle a emparé les hommes mortels des despouilles qu'elle avoit ravi[1]) à Dieu, et par ce moyen a profané tout ce qui estoit de saincteté. Et combien que tousiours ce principe demeuroit, d'honnorer un souverain Dieu, toutesfois la coustume n'a pas laissé d'estre receue, de sacrifier à leurs petis dieux, aux esprits et aux hommes trespassez, tant sommes nous enclins à ce vice, c'est de communiquer à une grande troupe ce que Dieu commande si estroitement luy estre reservé.

1) *Cette phrase est encore tirée de l'ancienne rédaction* (1541 *p.* 128 *et* 1551 *ss. Ch. III.* §. 23). *Mais ce qui suit est une addition de* 1559. *Au lieu de* Parquoy *l'ancien texte a:* Pourtant, *de même qu'un peu plus loin:* qu'il nous souvienne.

CHAPITRE XIII.[2])

Qu'en l'Escriture nous sommes enseignez dés la creation du monde, qu'en une essence de Dieu sont contenues trois personnes.

1.[3]) Ce qui nous est monstré en l'Escriture, de l'essence de Dieu infinie et spirituelle, est dit

1) 1562 *ss.:* ravies.

2) *Le fonds de ce Chapitre est puisé dans le Ch. IV. p.* 215 *de l'éd. de* 1541 *et le Ch. VI.* §. 6 *ss. des éditions suivantes; mais la suite des* §§. *est entièrement changee et l'auteur y a fait entrer de nombreuses additions.*

3) *La première moitié du* §. 1 *ne se trouve pas dans l'ancienne rédaction, si ce n'est que la matière y est introduite par la phrase suivante, à laquelle se rattache ensuite immédiatement la seconde partie de notre* §.: „L'Escriture tant souvent et tant clairement prononce, qu'il y a un seul Dieu, d'une essence eternelle, infinie et spirituelle qu'il n'est ia mestier d'en faire longue probation.“ (1541 *p.* 216; 1551 *ss.* §. 7.)

non seulement pour renverser les folles resveries du populaire: mais doit aussi valoir à mettre sous le pied toutes subtilitez des Philosophes profanes. L'un d'entre eux [1]) a bien cuidé avoir trouvé une sentence de bonne grace, en disant, que Dieu est ce que nous voyons et ne voyons pas. Or en parlant ainsi, il imaginoit que la deité fust departie par tout le monde. Vray est que Dieu pour nous tenir en sobrieté ne nous tient pas long propos de son essence: toutesfois, par les deux tiltres que nous avons recité, il abat toutes ces lourdes resveries que les hommes conçoivent, et quant et quant reprime toute audace de l'esprit humain. Et de fait l'infinité de son essence nous doit espovanter, à ce que nous n'attentions point de le mesurer à nostre sens: et sa nature spirituelle nous doit retenir, pour ne rien speculer de luy terrestre ou charnel. Et voila pourquoy souvent il s'assigne son domicile au ciel. Car combien que selon qu'il est incomprehensible il remplisse aussi la terre: toutesfois voyant que noz esprits, selon leur tardiveté, demeurent tousiours en bas, à bon droit pour resveiller nostre paresse et stupidité il nous esleve par dessus le monde: en quoy [2]) l'erreur des Manichéens est abbatu, lesquels en mettant deux principes, establissoyent le diable à l'opposite de Dieu, comme s'il eust presque esté pareil. Car cela estoit dissiper et rompre l'unité de Dieu et restreindre son infinité. Et ce qu'ils ont bien osé abuser de quelque tesmoignage de l'Escriture, a esté d'aussi lourde ignorance comme l'erreur a esté une resverie execrable. La secte qu'on a appellé des Anthropomorphites, ont figuré Dieu corporel en leur sens, pource que l'Escriture luy assigne souvent bouche, aureilles, des pieds et des mains: mais leur sottise est si badine que sans longue dispute elle s'escoule. Car qui sera l'homme de si petit esprit, qui n'entende que Dieu begaye, comme par maniere de dire, avec nous à la façon des nourrices pour se conformer à leurs petits enfans? Parquoy telles manieres de parler n'expriment pas tant ric à ric quel est Dieu en soy, qu'elles nous en apportent une cognoissance propre à la rudesse de noz esprits: ce que l'Escriture ne peut faire qu'elle ne s'abaisse, et bien fort, au dessous de la maiesté de Dieu.

2. [1]) Mais encores nous trouverons là une autre marque speciale, pour discerner Dieu d'avec [2]) les idoles. Car il se propose tellement pour un seul Dieu, qu'il s'offre pour estre contemplé distinct en trois personnes: lesquelles si nous ne regardons bien, il n'y aura qu'un nom vuide de Dieu, sans vertu ny effect, voltigeant en noz cerveaux. Or afin que nul ne songe un Dieu à trois testes, ou triple en son essence: ou bien qu'il ne pense que l'essence de Dieu, qui est du tout simple, soit partie et deschirée, il nous faudra ici chercher une breve definition et facile, laquelle nous desveloppe de tout erreur. Au reste, pource qu'aucuns abayent contre le nom de Personnes, comme s'il estoit inventé des hommes, voyons devant quelle raison ils ont de ce faire. Certes quand l'Apostre nomme (Hebr. 1, 3) Iesus Christ Image vive de l'hypostase de son pere, il attribue à chacun [3]) quelque hypostase, en laquelle il differe l'un d'avec l'autre. Or ce mot emporte subsistence qui reside en un seul Dieu. Ainsi de le prendre au lieu d'Essence, comme le font aucuns expositeurs, voulans dire que Iesus Christ est comme une cire imprimée du seau de Dieu son Pere, et par ce moyen represente sa substance: ce n'est pas seulement une sentence rude, mais du tout absurde. Car puis que l'essence de

---

1) *C'est Sénèque dont l'auteur cite les propres termes dans le latin:* Natural. quaest. Lib. I. Praefat.

2) *C'est ici que l'auteur reprend l'ancien texte, mais en refaisant la traduction; celle des édd. antérieures était conçue en ces termes:* Car ce que les Manichéens ont abusé d'aucuns tesmoignages, pour constituer deux principes, a esté une folie trop oultrageuse. Pareillement les Antropomorphites, qui ont imaginé Dieu estre corporel, à cause que l'Escriture luy attribue bouche, aureilles, mains et piedz, ont par trop lourdement failly. Car qui est celuy de si petit entendement, qui ne voye bien que nostre Seigneur s'attribue ces choses pour condescendre à nostre capacité, comme une nourrice begaye avec son petit enfant pour se demettre à sa rudesse? Pourtant telles formes de parler n'expriment pas tant quel est Dieu, qu'elles accommodent la congnoissance de luy à nostre ignorance. Pour laquelle chose faire, il est besoing de descendre de beaucoup au dessoubz de sa grandeur et haultesse. Pourtant il apparoist assez, combien radottent ceux qui veulent mesurer son Essence par telles descriptions. Nous tenons donc comme chose resolue, ce qui a esté dict d'un seul Dieu et son Essence infinie, eternelle et spirituelle. (*Les deux dernières phrases ont disparu dans la nouvelle rédaction.*)

1) *La rédaction du §. 2 est entièrement nouvelle. Dans les anciennes édd. l'auteur commence à traiter l'article de la trinité, Ch. VI. §. 8 (éd. de* 1541 *p.* 217) *en l'annonçant ainsi:* Mais la distinction du Pere et du Filz et de l'Esprit, laquelle est en la divinité, n'est pas si facile à congnoistre et tormente beaucoup d'espritz. — *La dissertation sur le terme d'Hypostase ne suit qu'au Ch. VI.* §. 23 (1541 *p.* 232) *où l'on trouve le fragment suivant qui correspond à une partie de notre* §. 2: Combien que le nom d'Hypostase soit en l'Apostre en une mesme signification, comme il me semble, que les Anciens l'ont prins, quand il nomme le Filz, image de l'Hypostase de Dieu son Pere. Car ie n'accorde point avec ceulx qui en ce lieu là prennent Hypostase pour Essence, l'exposans comme si Christ representoit la face de son Pere en soy, comme la cire fait la figure du cachet; mais i'estime plustost cestuy estre le sens de l'Apostre, que le Pere, combien qu'il ayt sa proprieté distinguée, s'est neantmoins tellement exprimé au vif en son Filz, que son Hypostase mesmes, c'est à dire sa personne, y reluyst et y est manifestée. Car ce seroit improprement parlé de le nommer image de l'Essence de son Pere, veu qu'il la contient en soy entierement, non point par portion, ne qu'elle luy ayt esté transferée, mais parfaictement.

2) d'avec les idoles, *n'est pas dans le latin.*

3) 1562 *ss.:* chacun d'eux.

Dieu est simple, et ne reçoit aucun partage, celuy qui l'a en soy, et non point par defluxion ou portion, mais d'une perfection entiere, seroit dit improprement charactere et image de ce qu'il est. Mais pource que le Pere, entant qu'il est distingué en sa proprieté, s'est du tout exprimé en son Fils, non sans bonne raison il est dit qu'il a rendu en luy son hypostase notoire. A quoy s'accorde tresbien ce qu'il adiouste tantost apres, qu'il est la splendeur de sa gloire. [1])Parquoy nous tirons des mots de l'Apostre, qu'il y a une hypostase propre et appartenante au Pere, laquelle toutesfois reluit en son Fils. Et de là aisément on peut recueillir quelle est l'hypostase du Fils, par laquelle il ressemble tellement à Dieu son Pere, que ce n'est pas luy. Il y a une mesme raison au sainct Esprit: car nous aurons bien tost prouvé qu'il est Dieu, et toutesfois nous serons contraints de le tenir autre que le Pere: laquelle distinction ne s'accorde pas à l'Essence, pource qu'on ne la peut faire variable, ne de plusieurs portions. Parqnoy si nous adioustons foy au dire de l'Apostre, il s'ensnivra qu'en un seul Dieu il y a trois hypostases. Et puis que les docteurs Latins ont voulu declairer le mesme par le mot de Personnes, ce sera un chagrin, voire une opiniastreté trop excessive, de plaider d'une chose toute cognue et patente. I'ay desia dit que le mot Grec emporte subsistence: et aucuns ont confondu le mot de Substance, comme si c'estoit tout un. Qui plus est, non seulement les Latins ont eu ce mot de Personnes en usage, mais aussi les Grecs, pour mieux testifier leur accord, l'ont familierement employé en leurs escrits. Quoy qu'il en soit, encores qu'il y eust scrupule au mot, ils ne veulent dire qu'une seule chose. [2])

3. [3]) Maintenant, quoy que les heretiques abbayent, et d'autres opiniastres murmurent, qu'on ne doit recevoir un mot forgé à l'appetit des hommes: puis qu'ils ne nous peuvent arracher que trois sont nommez, dont chacun est entierement Dieu, et toutesfois qu'il n'y a point trois dieux, n'est-ce pas une grande malice de reprouver les mots, qui ne declarent autre chose que ce qui est testifié en l'Escriture? Ils alleguent qu'il vaudroit mieux non seulement tenir noz sens enfermez entre les bornes de l'Escriture, mais aussi noz langues, que de publier mots estranges, qui soyent semences de noises et dissentions. Car il advient en telle maniere, qu'on languist en combat de paroles, que la verité en altercant est perdue, et la charité destruite. [1]) Mais s'ils nomment mots estranges tous ceux qui ne se peuvent trouver syllabe à syllabe en l'Escriture, ils nous imposent une dure condition: veu qu'en ce faisant ils condamnent toutes predications qui ne sont composées mot à mot de l'Escriture. S'ils estiment mots estranges, ceux qui ont esté curieusement inventez, et se defendent superstitieusement, faisans plus à contention qu'à edification, lesquels on usurpe sans necessité et sans fruit, et dont il se suscite quelque offense entre les fideles, ou bien qui nous pourroyent retirer de la simplicité de l'Escriture: i'approuve grandement leur sobrieté. Car i'estime qu'il ne nous faut point parler de Dieu avec moindre reverence que penser de sa Maiesté: veu que tout ce que nous en pensons de nous-mesmes, n'est que folie: et tout ce que nous en pouvons parler est sans bonne saveur. Neantmoins il nous faut icy garder quelque moyen. [2]) Bien est vray qu'il nous faut prendre de l'Escriture la reigle tant de noz pensées que de noz paroles, à laquelle nous rapportions et toutes les cogitations de nostre esprit, et toutes les parolles de nostre bouche. Mais qui est-ce qui nous empeschera d'exposer par mots plus clairs les choses qui sont obscurement monstrées en l'Escriture, moyennant que ce que nous dirons serve à exprimer fidelement la verité de l'Escriture, et que cela se face sans trop grande licence, et pour bonne occasion? Nous avons iournellement exemples de cela. Et que sera-ce, quand il sera prouvé que l'Eglise a esté contrainte d'user de ces vocables de Trinité et de Personnes? Si lors aucun les reprouve sous ombre de nouveauté, ne pourra-on pas iuger qu'il ne peut porter la lumiere de verité? assavoir d'autant qu'il n'y a peu rien reprendre, sinon [3]) plus claire explication de ce qui est compris en l'Escriture?

---

1) Parquoy . . . . que ce n'est pas luy. *Voici le latin qui nous semble beaucoup plus clair:* Certe ex apostoli verbis colligimus (Hebr. 1, 3) propriam esse, in patre hypostasin quae in filio refulgeat. Unde etiam rursus facile elicitur filii hypostasis, quae eum a patre distinguat.

2) 1541 *p.* 230; 1551 *ss. Ch. VI.* §. 21. Les Anciens ont dict, qu'il y avoit une Essence et trois Hypostases en icelle. Les Latins convenans, quant au sens, ont retenu l'un des motz, en l'autre ilz ont exprimé une explication un peu differente. Car ilz ont dict, qu'il y avoit une Essence et trois personnes, entendans par ce dernier vocable une correspondance.

3) *Ce §. se retrouve dans le Ch. VI.* §. 21 (1541 *p.* 230) *des édd. antérieures. La traduction ne diffère que pour le commencement:* Les Heretiques abbayent apres; aucuns aussi qui ne sont point du tout mauvais murmurent, que ces noms d'Essence et d'Hypostase ont esté forgez par les hommes, et ne se trouvent nullement en l'Escriture. Mais puis qu'ilz ne nous peuvent oster cela, qu'il y en a trois en une mesme Deité, quelle obstination est-ce de reprouver les motz qui ne signifient autre chose, que ce qui est testifié en l'Escriture? Ilz disent qu'il seroit plus expedient de contenir non seulement nostre entendement, mais aussi nostre bouche entre les limites de l'Escriture *etc. Pour ce qui suit les textes sont conformes entre eux.*

1) *Le latin ajoute:* odiose rixando.

2) moyen, *le latin a:* modus. 3) 1562 *ss.:* sinon une.

4. [1]) Or ceste nouveauté de mots (si ainsi se doit appeller) est lors principalement necessaire, quand il faut maintenir la verité contre les calomniateurs, qui la renversent en tergiversant. Ce que nous n'experimentons auiourdhuy plus qu'il ne seroit de mestier, [2]) ayans grande difficulté à conveincre les ennemis de la verité: d'autant que se virans çà et là comme serpens, ils trouvent maniere d'eschapper, sinon qu'on les presse de pres, et quasi qu'on les tienne en serre. En ceste maniere les Anciens estans inquietez [3]) de mauvaises doctrines, ont esté contreins d'expliquer facilement et familierement ce qu'ils sentoyent: afin de ne laisser aucun subterfuge aux meschans, ausquels toute obscurité de parolles eust esté comme cachette pour couvrir leurs erreurs. Arrius confessoit Iesus Christ estre Dieu et Fils de Dieu, pource qu'il ne pouvoit resister à tant de tesmoignages de l'Escriture: et comme s'estant acquité, faisoit semblant de consentir avec les autres: mais cependant il ne laissoit pas de dire que Christ avoit esté creé, et qu'il avoit eu commencement comme les autres creatures. Les anciens Peres, pour retirer ceste cautelle malicieuse hors de ses tenebres, ont passé outre, et ont declairé Christ estre Fils eternel de Dieu, et d'une mesme substance avec son Pere: lors est venue en avant l'impieté des Arriens, en ce qu'ils n'ont peu porter [4]) ceste doctrine, mais l'ont eue en execration. Que si du commencement ils eussent confessé sans feintise Iesus Christ estre Dieu, ils n'eussent point nié son essence divine. Qui sera celuy qui osera accuser les bons Peres, comme convoiteux de noises et dissentions: d'autant que pour un petit mot ils se sont tellement eschauffez en combat, iusques à troubler la tranquillité de l'Eglise? Mais ce petit mot monstroit la difference entre les vrais Chrestiens et les heretiques. Sabellius vint puis apres en avant, lequel disoit ces vocables de Pere, Fils et sainct Esprit, estre de nulle importance, et n'avoir nulle proprieté ou signification, sinon celle qu'ont les autres titres de Dieu. Si on venoit à disputer, il recognoissoit le Pere estre Dieu, le Fils pareillement et le S. Esprit: mais puis apres il trouvoit une eschappatoire, qu'il n'avoit autre chose confessé que s'il eust appellé Dieu, Bon, Sage, Puissant, etc. Et ainsi retournoit à une autre chanson, que le Pere estoit le Fils, et le Fils le S. Esprit, sans aucune distinction. Ceux qui avoyent eu ce temps-là l'honneur de Dieu recommandé, pour abattre la malice de cest homme contredisoyent, remonstrans qu'il faut cognoistre trois proprietez en un seul Dieu. Et pour se garnir de simple verité et ouverte contre ses cavillations et son astuce oblique, affermoyent qu'il y a trois personnes residentes en un Dieu: ou bien, qui vaut autant, qu'en une seule essence divine, il y a Trinité de personnes.

5. [1]) Si donc ces noms n'ont pas esté inventez temerairement, il nous faut garder d'estre redarguez de temerité si nous les reiettons. Ie voudroye qu'ils fussent ensevelis, moyennant que ceste foy fust en tout le monde: le Pere, le Fils, et le S. Esprit estre un seul Dieu, et toutesfois que le Fils n'est point le Pere, ne l'Esprit n'est point le Fils, mais qu'il y a distinction de proprieté. [2]) Au reste, ie ne suis pas si rude et extreme, de vouloir susciter de grans combats pour les simples mots: car i'apperçoy que les anciens Peres, combien qu'ils s'estudient de parler fort reveremment en cest endroit, ne conviennent point ensemble par tout: et mesmes qu'aucuns d'eux ne parlent point tousiours en mesme maniere. Car quelles sont les locutions et formes de parler des conciles, que sainct Hilaire excuse? Quelle hardiesse de parler prend aucunesfois sainct Augustin? Quelle difference y a-il entre les Grecs et les Latins? Mais un exemple seul suffira, pour monstrer ceste varieté. Les Latins pour interpreter le mot Grec, *Homousios*, ont dit que le Fils estoit consubstantiel au Pere: signifians qu'il estoit d'une mesme substance: et ainsi ils ont pris Substance pour Essence. Pourtant [3]) sainct Hierome, escrivant à [4]) l'Evesque de Rome Damasus, dit que c'est un sacrilege de mettre trois substances en Dieu. Or on trouvera plus de cent fois en sainct Hilaire ceste sentence, qu'il y a trois substances en Dieu. Touchant du mot *Hypostase*, quelle difficulté en fait sainct Hierome? Car il souspeçonne qu'il y a du venin caché quand on dit qu'il y a en Dieu trois Hypostases. Que si quelcun en use en bon sens et droit, si dit-il que c'est une forme de parler impropre: si toutesfois il parle sans feintise: et non plus tost pour la haine qu'il por-

---

1) *Ch. VI.* §. 22 (1541 *p.* 231 *s.*).
2) 1562 *ss.*: auiourdhuy que trop.
3) 1562 *ss.*: par divers combats de mauvaises doctrines.
4) ceste doctrine, *le latin, plus juste et plus clair, porte:* nomen ὁμοούσιον (consubtantiel) *tandis que les Ariens prétendaient que le fils était* ὁμοιούσιος. *Ce qui expliquera les termes qui suivent:* pour un petit mot *etc.*

---

1) *Ch. VI.* §. 23 (1541 *p.* 232).
2) *Dans les édd. antérieures se trouvait inséré ici le passage sur le sens du mot d'Hypostase dans Hébr.* 1, 3. *qui depuis le remaniement de* 1559, *entra dans notre* §. 2. — *Ce qui suit ici formait autrefois le* §. 24 *du Ch. VI.*
3) *Tout ce passage manque dans l'éd. de* 1541, *qui continue en disant:* Et au contraire on lit en Sainct Hylaire plus de cent fois, qu'il y a trois substances en Dieu, *pour y rattacher ce que l'on trouve plus bas:* Et de faict S. Hylaire *etc.* — *Les édd. de* 1551 *ss. sont conformes à celle de* 1560, *seulement elles ne contiennent pas encore le passage:* si toutesfois il parle sans feintise *etc. jusqu'à ce qui est rapporté de l'Hist. eccl. de Socrate.*
4) l'Evesque de Rome, *manque dans le latin.*

toit aux Evesques d'Orient il tasche de propos deliberé de les charger de calomnie. Tant y a que ce n'est pas fait honestement à luy d'affermer que le mot d'*Usie* en Grec n'est autre chose qu'Hypostase, ce qu'on peut redarguer par l'usage commun. Sainct Augustin est bien plus modeste et humain,[1]) lequel en confessant que ce nom d'Hypostase en tel sens est nouveau entre les Latins, toutesfois non seulement il laisse aux Grecs leur façon de parler, mais aussi il supporte les Latins qui les ont ensuyvis. Et mesme Socrates [2]) historien Ecclesiastique, au livre sixieme de l'histoire qu'on appele Tripartite, estime que ç'ont esté gens ignorans, qui en ont usé les premiers en ceste signification. Et de fait, sainct Hilaire reproche un grand crime aux heretiques, que par leur temerité il est contraint de submettre au peril de la parolle humaine les choses qui se doyvent contenir dedens le cœur:[3]) ne dissimulant point que cela est entreprendre choses illicites, presumer choses non concedées, exprimer choses inenarrables. Un peu apres il s'excuse qu'il est contraint de mettre en avant nouveaux vocables. Car apres qu'il a mis les noms naturels, le Pere, le Fils et le sainct Esprit, il adiouste que tout ce qu'on peut chercher davantage est par dessus toute eloquence, par dessus l'intelligence de nostre sens, et la conception de nostre entendement. Et en un autre passage,[4]) il estime les Evesques de Gaule bien-heureux, de ce qu'ils n'avoyent ne forgé ne receu, ne mesmes cognu autre confession que la premiere et la plus simple qui avoit esté baillée à toutes les Eglises, depuis le temps des Apostres. L'excuse[5]) que fait sainct Augustin est assez semblable, assavoir que la necessité a comme par force arraché ce mot pour la povreté et defaut du langage humain en chose si haute: non pas pour exprimer du tout ce qui est en Dieu, mais pour ne point taire comment le Pere, le Fils et le sainct Esprit sont trois. Ceste modestie des saincts Peres nous doit esmouvoir [1]) à ce que nous ne soyons par trop rigoureux à condamner incontinent tous ceux qui ne se voudront arrester à nostre guise de parler, moyennant qu'ils ne le facent point ou par orgueil et insolence, ou par finesse et malice: mais plustost que de leur costé ils considerent quelle necessité nous contraint de parler ainsi, à ce qu'euxmesmes s'accoustument petit à petit à ce qui est expedient. Aussi quand d'un costé il faut resister aux Arriens, de l'autre aux Sabelliens, s'ils sont marris qu'on coupe la broche à telles gens pour ne les point laisser tergiverser, qu'ils se donnent garde qu'on ne souspeçonne qu'ils leur favorisent et sont leurs disciples. Arrius a confessé que Christ estoit Dieu: mais il gergonnoit en cachette qu'il avoit esté fait, et avoit commencement: aussi confessant qu'il estoit un avec le Pere, il souffloit en l'aureille de ses disciples, qu'il y estoit uni comme les autres fideles, combien que ce fust de privilege singulier. En nommant Christ consubstantiel, on oste la masque à ce trompeur qui se desguise: et toutesfois ce ne sera rien adiouster à l'Escriture. Sabellius nioit que les noms de Pere, de Fils, et de sainct Esprit emportassent aucune distinction, et ne pouvoit souffrir qu'on dist que ce sont trois, qu'il ne calomniast qu'on faisoit trois dieux. Or en disant qu'il y a trinité de personnes en une essence, on ne dit rien qui ne soit comprins en l'Escriture, et reprime-on le babil de ce calumniateur. Or s'il y en a quelques uns tant scrupuleux qui ne puissent recevoir ces noms: toutesfois nul d'eux en despit qu'il en ait ne pourra nier quand l'Escriture parle d'un Dieu, qu'il ne faille entendre unité de substance: quand elle dit que le Pere, le Fils et le sainct Esprit sont trois, qu'elle ne denote trois personnes en ceste Trinité. Quand cela sera confessé sans astuce, il ne nous doit chaloir des mots. Mais i'ay experimenté de long temps et plusieurs fois, que ceux qui s'acharnent à debatre tant des mots, nourrissent quel-

---

1) De Trinit., lib. V, cap. 8 et 9.

2) historien Ecclesiastique, *n'est pas dans le latin.*

3) De Trinit. lib. II, c. 2. 4) Des Conciles §. 69.

5) L'excuse .... sont trois, *addition de l'éd. de* 1560, *qui donne aussi une nouvelle traduction pour le reste du* §. *Voici l'ancienne:* Une telle modestie de ce sainct personnage nous doibt admonester, que nous ne condamnions point trop legierement ceux, qui ne voudront soubscrire à tous noz motz. Mais il fault enseigner les simples, de quelle necessité nous sommes contrainctz à parler ainsi, et petit à petit les accoustumer à nostre maniere, les admonester aussi amiablement, que là où il est question d'obvier d'une part aux Arriens et d'autre aux Sabelliens, que en empeschant le moyen de cela faire, ilz ne donnent quelque suspition, qu'ilz favorisent à leurs erreurs. Arrius dit bien, que Christ est Dieu, mais en cachette il caville qu'il a esté creé et qu'il a eu commencement. Il le confesse estre un avec le Pere, mais il souffle apres aux aureilles de ses disciples, qu'il est uny au Pere comme les autres fideles, combien que cela soit par un privilege singulier. Qu'on dise qu'il est d'une mesme substance, on aura couppé la broche à sa malice sans rien adiouster à l'Escriture. Sabellius dit que ces noms de Pere, Filz et Sainct Esprit, ne signifient aucune distinction en Dieu. Qu'on dise qu'il y ayt trois choses en Dieu, il criera qu'on veult faire trois Dieux. Qu'on dise qu'il y ayt en une seule Essence divine, Trinité de Personnes, on expliquera simplement ce que l'Escriture enseigne, et fermera-on la bouche à cest Heretique. S'il y en a quelques uns qui soient detenuz en telle superstition, qu'ilz ne puissent souffrir ces vocables; toutesfois nul ne pourra nyer, quand nous oyons l'Escriture denonceant qu'il y a un seul Dieu, qu'il ne faille entendre unité en l'Essence divine: quand elle nomme trois, qu'il ne faille considerer trois proprietez diverses. Quand cela sera confessé simplement et sans fraude, il ne nous fault soucyer des parolles (1541 *p.* 233). *La dernière phrase du* §. *manque dans les anciennes édd.*

1) esmouvoir, *le traducteur lisait dans son texte latin:* movere, *tandis qu'il porte:* monere.

que venin caché: tellement qu'il vaut mieux les piquer de propos deliberé, que parler obscurement en faveur d'eux.

6.[1]) Au reste, en laissant la dispute des mots, ie commenceray à traicter de la chose. En premier lieu i'appelle Personne, une residence[2]) en l'essence de Dieu, laquelle estant rapportée aux autres, est distincte d'avec icelles d'une proprieté incommunicable. Or ce mot de Residence doit estre pris en autre sens que celuy d'Essence. Car si la Parolle estoit simplement Dieu, et n'avoit point quelque chose propre, sainct Iean eust mal dit que tousiours elle a esté en Dieu (Iean 1, 1). Quand il adiouste puis apres qu'elle est mesme Dieu, il entend cela de l'Essence unique. Mais puis qu'elle n'a peu estre en Dieu sinon residente au Pere, en cela se monstre la subsistence dont nous parlons: laquelle combien qu'elle soit conioınte d'un lien inseparable avec l'essence, toutesfois elle a une marque specialle pour en estre distinguée. I'ay dit aussi que chacune des trois residences, ou subsistences, estant rapportée aux autres, est distincte de proprieté. Or icy ce mot de Rapporter ou Comparer, est notamment exprimé, pource qu'en faisant mention simple de Dieu, et sans rien determiner par especial, ce nom ne convient pas moins au Fils, et au sainct Esprit, qu'au Pere: mais quand on fait comparaison du Pere avec le Fils, chacun est discerné par sa proprieté. Tiercement i'ay adiousté, que ce qui est propre à un chacun n'est point communicable aux autres: pource que tout ce qui est attribué au Pere pour marque de distinction, ne peut competer au Fils, ne luy estre transferé. Au reste, la definition de Tertulien ne me desplait pas, moyennant qu'elle soit prise en bon sens, c'est qu'il nomme la trinité des personnes une disposition en Dieu, ou un ordre qui ne change rien de l'unité[3]) de l'essence.[4])

7.[5]) Toutesfois devant que passer outre, nous avons à prouver la deité du Fils et du sainct Esprit, puis apres nous verrons comment ils different l'un d'avec l'autre. Quand l'Escriture fait mention de la Parolle eternelle de Dieu, ce seroit une bestise trop lourde d'imaginer une voix qui s'escoule et s'esvanouisse, ou laquelle se iecte en l'air, pour sortir hors de Dieu: comme les Propheties et toutes les revelations qu'ont eues les anciens Peres. Mais plustost ce mot de Parolle signifie une sagesse residente en Dieu, dont toutes revelations et Propheties sont procedées. Car tesmoin sainct Pierre, les anciens Prophetes n'ont pas moins parlé par l'Esprit de Christ que les Apostres (1 Pierre 1, 11), et ceux qui apres ont porté la doctrine de salut. Or pource que Christ n'estoit pas encores manifesté, il est necessaire d'entendre que ceste Parolle a esté engendrée du Pere devant tous siecles. Que si l'Esprit duquel les Prophetes ont esté organes a esté l'Esprit de la Parolle, de là nous concluons infalliblement que la Parolle est vray Dieu, ce qu'aussi Moyse monstre assez clairement en la creation du monde (Gen. 1), mettant tousiours la Parolle en avant; car à quel propos recite-il expressement que Dieu en creant chacune partie du monde a dit que cela ou cela soit fait, sinon afin que la gloire de Dieu, qui ne se peut sonder, nous reluise en son image? Les gaudisseurs et babillars pourront bien en se iouant amener une eschappatoire, que la Parolle est là prinse pour commandement: mais les Apostres nous sont bien meilleurs expositeurs, lesquels disent que le monde à esté creé par le Fils (Hebr. 1, 2), et qu'il soustient toutes choses par sa Parolle vertueuse: où nous voyons que la Parolle

1) *Le* §. 6 *est une addition de* 1560.

2) residence: *il rend par ce mot le terme beaucoup plus significatif de:* subsistentia.

3) *Dans l'édit. de* 1609 *il y a cette singulière faute*: l'utilité de l'essence.

4) Lib. contra Praxeam, c. 2. 3.

5) *Le* §. 7, *correspondant au* §. 8 *du Ch. VI. des édd. précédentes* (1541 *p.* 217; 1545 *p.* 245 *s.*), *présente quelques additions et en même temps une rédaction nouvelle. L'ancienne est la suivante:* Mais la distinction du Pere et du Filz et de l'Esprit, laquelle est en la divinité, n'est pas facile à congnoistre, et tormente beaucoup d'espritz. Partissons donc ceste question en deux articles, dont le premier sera pour confermer la divinité du Filz et de l'Esprit, le second, pour expliquer la maniere de la distinction qui est entre le Pere, le Filz et l'Esprit. Or il n'y a point faulte de tesmoignages en l'Escriture pour approuver l'un et l'autre. Car quand nous oyons qu'il est là parlé de la parolle de Dieu, ce seroit une grande absurdité de imaginer une voix iettée en l'air et qui s'esvanouist incontinent, comme ont esté, quant à la prononciation exterieure, les Oracles et les Propheties données anciennement aux Peres. Mais plustost est denotée la sapience perpetuelle qui reside en Dieu, dont tous les Oracles et les Propheties anciennes sont sorties. Car comme Sainct Pierre tesmoigne, les Prophetes n'ont pas moins parlé au vieil Testament par l'Esprit de Christ, qu'ont faict depuis eulx les Apostres et tous ceux qui ont administré la verité de Dieu aux hommes. Et combien que Moyse demonstre suffisamment que ce n'a point esté une volunté subite et temporelle en Dieu, par laquelle le monde a esté creé, mais que ce a esté son conseil eternel, et s'il est licite d'ainsi parler, son cœur permanent et immuable. Toutesfois si cela estoit doubteux ou obscur à quelqu'un, il est encores plus clairement exprimé en Salomon, quand il introduyt la sagesse de Dieu, laquelle estant engendrée de toute eternité, a presidé à la creation du monde et preside à toutes les œuvres de Dieu. Mais sainct Iean le declaire plus familierement que tous les deux, en disant, que la parolle, qui a esté en Dieu dez le commencement, est elle mesmes Dieu. Car en chascune de ces deux particules, il attribue à la parolle Essence permanente. Parquoy, comme toutes revelations procedantes du Ciel ont à bon droit ce tiltre, d'estre nommées parolles de Dieu, toutesfois nous avons à recongnoistre la parolle essencielle, qui est l'origine et la source de toutes revelations, laquelle n'est subiecte à aucune mutation. Laquelle demeure tousiours en Dieu, et mesmes est Dieu.

signifie le commandement du Fils, lequel en autre sens s'appelle la Parolle essentielle et eternelle du Pere. Pareillement ce que dit Salomon n'est pas obscur à toutes gens de sain entendement et modeste: c'est que la sagesse a esté engendrée de Dieu devant les siecles, et qu'elle a presidé en la creation de toutes choses (Proverb. 8, 22). Car d'imaginer quelque commandement de Dieu temporel, cela seroit sot et frivole, veu que deslors Dieu a voulu monstrer son conseil arresté et perpetuel, et mesme quelque chose plus cachée. A quoy tend aussi le dire de nostre Seigneur Iesus, Mon Pere et moy sommes tousiours en œuvre iusques icy (Iean 5, 17). Car en affermant que dés le commencement du monde il a tousiours ouvré avec son Pere, il declaire plus à plain ce que Moyse avoit touché en bref. Nous voyons donques que Dieu a tellement parlé en creant le monde, que la Parolle a aussi besogné de sa part, et que par ce moyen l'ouvrage est commun. Mais ce que sainct Iean en dit est encores plus clair, c'est que la Parolle qui dés le commencement estoit en Dieu (Iean 1, 3), est la cause et origine de toutes choses, ensemble avec Dieu le Pere: car par cela il attribue une essence permanente à la Parolle, et luy assigne encores quelque chose de particulier, et monstre comment Dieu en parlant a esté createur du monde. Parquoy combien que toutes revelations issues de Dieu soyent à bon droit intitulées sa parolle, si faut il toutesfois mettre en degré souverain ceste Parolle essentielle, qui est la source de toutes revelations, et tenir pour resolu qu'elle n'est suiette à nulle varieté, et demeure tousiours une et immuable en Dieu, voire mesmes est Dieu.

8. [1]) Aucuns chiens grondent en cest endroit, et pource qu'ils n'osent ouvertement ravir à Iesus Christ sa divinité, ils luy desrobent son eternité en cachette. Car ils disent que la Parolle a commencé d'estre lors que Dieu a ouvert sa bouche sacrée en la creation du monde. Mais c'est trop inconsiderément parlé, de mettre quelque nouveauté en la substance de Dieu. Vray est que les noms qui concernent l'ouvrage exterieur de Dieu, ont commencé de luy estre attribuez selon que l'œuvre a esté en estre, (comme quand il est appellé createur du ciel et de la terre) mais la foy ne recognoit et ne peut

---

1) *La rédaction du* §. 8 (1541 *p.* 218; 1545 *p.* 246; 1551 *Ch. VI.* §. 9) *est nouvelle. Voici l'ancienne:* Toutesfois il y en a aucuns, lesquelz n'osantz point ouvertement ravir au Filz de Dieu sa divinité taschent de luy desrober en cachette son Eternité. Car ilz disent que la parolle a commencé d'estre quand Dieu, en la creation du monde, a onvert sa bonche pour commander qne tontes choses se fissent. Mais ilz pechent trop inconsiderement contre la Maiesté de Dieu, en imaginant quelque nouvelleté en sa substance. Car comme les Noms de Dieu, qui se rapportent à ses œuvres, luy ont esté lors premierement attribuez, quand les œuvres ont commencé d'estre (comme de le nommer Createur du Ciel et de la Terre) aussi aucontraire la pieté ne recongnoist aucun nom, qui signifie quelque chose estre surveune à Dieu en soy-mesme. Mais ilz cavillent en ceste maniere que Moyse en recitant que Dieu a lors commencé à parler, denote que auparavant il n'y avoit nulle parolle en luy. Mais à sçavoir-mon, si pource qu'une chose a commencé à estre manifestée en certain temps, il fault de cela inferer, qu'elle n'avoit point auparavant esté? Ie concludz bien au contraire, c'est que veu qu'en la mesme minute de temps que la lumiere a esté faicte, la vertu de sa parolle s'est monstrée, que icelle parolle estoit auparavant. Si on veult chercher de combien, on n'y trouvera nul commencement, car Iesus Christ, qui est icelle parolle, ne determine point certaine espace de temps, quand il dit: Pere glorifie ton Filz de la gloyre que i'ay eu avec toy eternellement, devant que le monde feust creé. Or en parlant ainsi, il oultrepasse tout temps et toutes années. Nous concluons donc de rechef, que la parolle de Dieu, ayant sans aucun commencement esté conceue en luy, y a tousiours esté permanente, dont est approuvée son Eternité, sa Maiesté et vraye Essence divine.

Le §. 10 *de l'ancien texte* (1541 *p.* 218) *est un des rares morceaux qui furent omis dans la rédaction de* 1560:

Mais d'autant que, apres avoir prouvé sa Divinité, le reste s'en ensuyt, il nous fault principalement arrester en l'approbation d'icelle, ayant toutesfois premierement touché briefvement, en quelle sorte il est appellé Filz de Dieu. Les Anciens, qui estimoient Iesus Christ avoir esté engendré du Pere par une generation eternelle, se sont efforcez de la monstrer par le tesmoignage de Iesaie (53, 8): Qui expliquera sa generation? en l'intelligence duquel ilz se sont abusez. Car le Prophete ne traicte point là, comment le Filz a esté engendré du Pere, mais par quelle abondance de lignée le Regne de Iesus Christ doibt estre multiplié. Ce qu'ilz alleguent des Psalmes, n'est gueres plus certain, à sçavoir ce qui est dict (Ps. 110, 3): Ie t'ay engendré de mon ventre, devant l'Estoylle du matin; veu que cela est prins seulement de la translation commune, qui ne respond point à la verité hebraique en cest endroit. Car il y a en hebrieu en ceste maniere: la rousée de ta nativité est comme la sortie de l'Estoylle du matin. L'argument donc qui ha la plus grande apparence, est celuy qu'on prend des parolles de l'Apostre, où il est dict que toutes choses sont creées par le Filz (Coloss. 1, 16). Car si le Filz n'eust esté pour lors, il n'eust pas peu declairer sa vertu. Neantmoins il apparoist par autres semblables formes, que ceste raison n'est pas trop ferme, car nul de nous ne concedera, que le tiltre de Christ appartinst à nostre Seigneur Iesus, du temps que les Iuifs estoient au Desert, veu qu'il ha une proprieté qui convient particulierement à sa nature humaine. Et neantmoins S. Paul luy a attribué pour ce temps là (1 Cor. 10, 9). Semblablement quand il dit en un autre passage, que Iesus Christ a esté hier, est aniourd'huy et sera à tousiours (Hebr. 13, 8). Si par cela quelqu'un vouloit convaincre, que le Nom de Christ a esté tousiours convenable à nostre Sauveur, il ne proffitera rien. Que faisons-nous autre chose, en abusant des tesmoignages de l'Escriture, lesquelz en leur sens naturel ne servent gueres à nostre cause, sinon que nous exposons les articles de nostre Foy à la moquerie des Heretiques? Quant à moy, ce seul argument me suffira tousiours, autant comme mille, pour confermer ma conscience en l'Eternité du Filz de Dieu. C'est que Dieu n'est point Pere aux hommes, sinon par le moyen de son Filz unique, auquel seul cest honneur est proprement deu, et par le benefice duquel il nous est communiqué. Or est il ainsi, que Dieu a tousiours voulu estre invoqué comme Pere, il s'ensuyt donc, que le Filz estoit desia lors, par lequel ceste accointance estoit establie.

souffrir aucun nom, signifiant qu'il soit survenu à Dieu quelque chose en soy mesme. Car si rien de nouveau luy estoit advenu comme d'ailleurs, ce que sainct Iacques dit seroit renversé, Tout don parfait vient d'enhaut, descendant du Pere de lumiere, auquel n'y a point de changement, ny [1]) ombrage tournant (Iacq. 1, 17). Ce n'est pas donques chose supportable de bastir par fantasie quelque commencement en la Parolle, qui a tousiours esté Dieu, et depuis createur du monde. Ils pensent arguer subtilement, disant que Moyse en recitant que Dieu a parlé, signifie qu'auparavant il n'y avoit en luy nulle parolle: mais il n'y a rien plus sot que cela. Car si quelque chose est manifestée en certain temps, ce n'est pas à dire que desia elle ne fust. Ie conclu bien d'une autre façon: c'est puis qu'en la mesme minute que Dieu a dit que la lumiere soit faite, la vertu de la Parolle est sortie et s'est monstrée, il falloit bien qu'elle fust auparavant (Gen. 1, 3). Si on demande le terme, on n'y trouvera nul commencement: car aussi Iesus Christ ne limite pas certain temps en ceste sentence, Pere glorifie ton Fils, de la gloire que i'ay possedée en toy devant que les fondemens du monde fussent assis (Iean 17, 5); et sainct Iean n'a pas oublié de monstrer cela en l'ordre qu'il tient: car devant que venir à la creation du monde, il dit que dés le commencement la Parolle estoit en Dieu. Ie conclu donc derechef, que la Parolle estant conceue de Dieu devant tous temps, a tousiours resid́e en luy: dont son eternité, sa vraye essence, et sa divinité s'approuve tresbien.

9. [2]) Or combien que ie ne touche point encores à la personne du Mediateur, pource que ie differe d'en traiter iusques au passage de la Redemption: toutesfois pource que ce poinct doit estre sans contredit resolu entre tous, que Iesus Christ est ceste mesme Parolle revestue de chair, les tesmoignages qui conferment la divinité de Iesus Christ conviendront bien à ce propos. Quand il est dit au Pseaume 45, O Dieu ton throne est perpetuel et à iamais: les Iuifs tergiversent, disant que le nom d'Elohim qui est là mis, convient aussi aux Anges et à toutes hautes dignitez; mais ie respon qu'il n'y a lieu semblable en l'Escriture, où le sainct Esprit dresse un throne eternel à quelque creature que ce soit: car celuy duquel il est parlé non seulement est nommé Dieu, mais aussi dominateur à iamais. Davantage ce mot d'Elohim n'est iamais attribué à nul sans queue, comme Moyse est bien appellé le Dieu de Pharaon (Ex. 7, 1). Les autres exposent,

---

1) ny ombrage tournant, *certes ce n'est point Calvin qui a traduit ainsi les mots latins:* conversionis obumbratio. *Sa version de la Bible porte:* ne d'ombrage de changement.

2) *Le texte de ce §., qui correspond au Ch. VI. §. 11 des édd.* 1551 *ss.* (1541 *p.* 220 *s.;* 1545 *p.* 248 *s.*) *est considérablement changé, il était ainsi conçu dans les anciennes édd.:* Venons maintenant à monstrer sa Divinité, laquelle gist en double espece de probation. Car le Nom et l'honneur de Dieu est clairement attribué au Filz de Dieu par evidens tesmoignages de l'Escriture, et il est approuvé tel par la vertu de ses œuvres. Premierement David parle à luy ainsi (Ps. 45): Ton Throsne, o Dieu, demeurera eternellement, le sceptre de ton Regne est un sceptre de droiture. Quelque meschant, possible, tergiversera icy, disant que le Nom de Elohim, lequel est là mis, convient aussi bien aux Anges et aux Superioritez. Mais il n'y a nul passage en l'Escriture où un Throsne eternel soit ainsi erigé à la creature, car il n'est pas simplement appellé Dieu, mais aussi Eternel dominateur. D'avantage ce tiltre n'est iamais donné à personne, sinon avec une queue, comme Moyse est nommé Dieu de Pharaoh, tellement qu'en ce passage le fidele ne peut concevoir sinon le vray Dieu unique. Or que cela soit dict du Filz de Dieu, il appert de ce qui s'ensuyt. A ceste cause ton Dieu t'a oinct de l'huyle de ioye. Celuy donc, dont il est icy parlé, est Dieu et ha Dieu par dessus soy. C'est Iesus Christ, lequel en son humanité a voulu apparoistre comme serviteur, se soubzmettant à Dieu son Pere. En Iesaie (9, 6) il est introduict comme Dieu et comme garny de puissances, laquelle chose n'appartient que au Dieu vivant. Voicy, dit-il, le nom dont on l'appellera: le Dieu puissant, Pere du siecle futur. Et ne fault que les Iuifz, pour caviller, viennent à renverser le passage du Prophete, le tournantz en ceste faceon: voicy le nom dont le nommera le Dieu puissant, Pere du siecle futur; pour ne laisser rien à Iesus Christ, sinon qu'il soit Prince de paix. Car à quel propoz le Prophete, contre toute la coustume de l'Escriture, eust-il tant assemblé de tiltres, pour [les] donner à Dieu, en un seul passage? Aucontraire c'est chose claire qu'il a voulu orner Iesus Christ des tiltres qui luy appartiennent. Encores est plus manifeste ce qui est dict en Hyeremie (23, 6) qu'il sera appellé le Germe de David, eslevé pour le salut du peuple et l'Eternel de nostre iustice. Car veu mesmes que les Iuifz enseignent, les autres Noms de Dieu estre comme tiltres pour honorer sa gloire; cestuy-cy, dont use le Prophete, estre le propre Nom de sa substance: nous avons que le Filz de Dieu est aussi nostre Dieu unique et Eternel. Lequel en un autre lieu tesmoigne, qu'il ne donnera sa gloyre à autre (Ies. 42, 8). Les Iuifz malicieusement taschent de renverser ce passage, alleguans que Moyse a imposé aussi bien ce nom à l'Autel qu'il avoit edifié, et que Ezechiel l'attribue à l'Eglise de Dieu; mais ceste cavillation est trop vaine. Car qui est celuy qui ne voit bien que l'Autel est dressé en monument et enseigne, que Dieu est l'exaltation de Moyse? Pareillement que le Nom de Dieu n'est point proprement assigné à l'Eglise, mais plustost est signifiée la presence de Dieu en icelle? Car les parolles du Prophete sont telles: le nom de la Cité sera, que le Seigneur y habite; et Moyse parle en ceste sorte, qu'il a edifié un Autel à Dieu et luy a donné à nom: le Seigneur est mon exaltation. Qu'est-ce que veult dire autre chose Hyeremie, que Ierusalem est le lieu où habite le Seigneur? et que veult autre chose Moyse, sinon que Dieu est sa force? en tesmoignage de quoy il dresse un Autel. Mais on pourra dire, qu'il y a plus grande difficulté en un antre passage, qui est au 33 de Hyeremie, où ce qui avoit esté auparavant dict de Iesus Christ, est transferé à l'Eglise. Les parolles sont: voicy le nom dont elle sera nommée, l'Eternel nostre iustice. Ie respondz, que tant s'en fault que ce passage nous soit contraire, que plustost il est propre pour deffendre nostre cause. Car le Prophete ayant premierement testifié que Iesus Christ est nostre vray Dieu, duquel nous doibt proceder toute iustice, adiouste consequemment que l'Eglise aura si certaine congnoissance de cela, que mesmes elle se pourra glorifier du nom.

Ton throne est de Dieu: ce qui est trop froid et contraint. Ie confesse que tout ce qui est excellent se nomme divin: mais il appert par le fil du texte que cela seroit dur et forcé en ce passage: mesme qu'il n'y peut convenir. Mais encores que l'opiniastreté de telles gens ne se puisse vaincre, ce qu'Isaie met en avant Iesus Christ comme Dieu ayant souverain pouvoir, n'est pas obscur. Voicy, dit-il, le nom dont il sera appellé, Le Dieu fort et Pere du siecle advenir (Is. 9, 6), etc. Les Iuifs repliquent encores icy, et renversent la lecture des mots, Voicy le nom duquel le Dieu fort et Pere du siecle advenir l'appellera. Ainsi ils retranchent à Iesus Christ tout ce qui est là dit de luy, en ne luy laissant que le tiltre de Prince de paix. Mais ie vous prie, dequoy eust-il servi d'avoir entassé un si grand amas de tiltres en les attribuant au Pere, [1]) veu qu'il n'est question que de l'office et des vertus de Iesus Christ, et des biens qu'il nous a apportez? Ainsi l'intention du Prophete n'est que de l'emparer des marques qui edifient nostre foy en luy. Il n'y a donques nulle doute qu'il ne soit par mesme raison icy appellé le Dieu fort, qu'un peu auparavant Immanuel. Mais on ne sauroit rien chercher de plus clair que le passage de Ieremie, où il prononce que le germe de David sera appellé le Dieu de nostre iustice (Ier. 23, 6). Car puis que les Iuifs mesmes enseignent que les autres noms de Dieu sont comme tiltres, et que cestuy-cy dont use le Prophete, lequel ils tiennent ineffable, est substantif, exprimant seul son essence: de là ie conclu que le Fils est le seul Dieu et eternel, qui afferme en l'autre passage qu'il ne donnera point sa gloire à autre (Is. 42, 8). Les Iuifs cherchent aussi ici une eschappatoire: c'est que Moyse a imposé le mesme nom à l'autel qu'il avoit dressé, et Ezechiel à la nouvelle Ierusalem. Mais qui est-ce qui ne voit que cest autel-là estoit dressé pour memorial que Dieu avoit exalté Moyse? et que Ierusalem n'est pour autre cause intitulée du nom de Dieu, sinon d'autant qu'il y reside? car voila comment parle le Prophete: Voici dorenavant le nom de la cité, Dieu est là (Ezech. 48, 35). Les mots de Moyse n'emportent sinon qu'il a imposé nom à l'autel, l'Eternel est ma hautesse (Ex. 17, 15). Il y a plus grand debat d'un autre passage de Ieremie, où ce mesme tiltre est transporté à Ierusalem, Voici, dit-il, le nom dont on l'appellera, l'Eternel nostre iustice (Ier. 33, 16). Mais tant s'en faut que ce tesmoignage obscurcisse la verité, laquelle ie defen ici, que plustost il ayde à la confermer. Car comme ainsi soit que Ieremie auparavant eust testifié que Iesus Christ est le vray Dieu eternel, il adiouste que l'Eglise sentira tant au vif cela estre vray, qu'elle se pourra glorifier du nom mesme. Parquoy au premier passage la source et cause de la iustice est mise en la personne de Iesus Christ: ce qui ne peut competer qu'à Dieu; au second l'effect est adiousté.

10. [1]) Si cela ne contente les Iuifs, ie ne voy point par quelles cavillations ils puissent effacer ce que tant souvent en l'Escriture le Dieu eternel est proposé en la personne d'un Ange. Il est dit qu'un Ange est apparu aux saincts Peres (Iuges 6 et 7). Cest Ange-là s'attribue le nom de Dieu eternel. Si quelqu'un replique que c'est au regard de la charge qui luy a esté commise: ce n'est pas soudre la difficulté; car un serviteur ne souffriroit iamais qu'on luy offrist sacrifice, pour ravir à Dieu l'honneur qui luy appartient. Or l'Ange apres avoir refusé de manger du pain, commande d'offrir sacrifice à l'Eternel (Iuges 13, 16): et puis il prouve de fait que c'est luy-mesmes. Parquoy Manuah et sa femme cognoissent par ce signe, qu'ils n'ont pas seulement veu un Ange, mais Dieu: dont ils s'escrient, Nous mourrons: car nous avons veu Dieu. Et quand la femme respond, Si l'Eternel nous eust voulu mettre à mort, il n'eust pas receu l'offerte de nostre main: (Au mesme lieu, 22. 23) en cela certes elle confesse que celuy qui avoit esté nommé Ange est vray Dieu. Qui plus est, la response de l'Ange en oste toute question, Pourquoy m'interrogues-tu de mon nom, qui est admirable (Au mesme lieu, 18)? Et d'autant plus est detestable l'impieté de Servet, quand il a osé dire, que iamais Dieu ne s'est manifesté [2]) aux saincts Peres, mais qu'au lieu de luy ils ont adoré un Ange. Plustost suyvons ce que les saincts docteurs ont interpreté, que cest Ange souverain estoit la Parolle eternelle de Dieu, laquelle commençoit desia de faire office de Mediateur. Car combien que le Fils de Dieu ne fust pas encore revestu de chair, toutesfois il est de tout temps descendu en terre pour approcher plus familierement des fideles. Ainsi telle communication luy a donné le nom d'Ange, et cependant il a retenu ce qui estoit sien, assavoir d'estre le Dieu de gloire incomprehensible. Et c'est ce que signifie Osée, lequel apres avoir raconté la luitte de Iacob avec l'Ange, dit, l'Eternel Dieu des armées, l'Eternel est son memorial et son nom (Osée 12, 5). Servet abbaye icy que c'est d'autant que Dieu avoit pris la personne d'un Ange; voire, comme si le Prophete ne confermoit pas ce qui avoit desia esté dit par Moyse, Pourquoy t'enquiers-tu de mon nom? Et la confession du sainct Patriarche declaire assez,

---

1) veu . . . . apportez, *n'est pas dans le latin.*

1) *Le* §. 10 *est une addition de* 1559.

2) aux saincts peres, *le latin porte:* Abrahae et aliis Patribus.

que ce n'estoit pas un Ange creé, mais le Dieu auquel reside toute perfection de maiesté souveraine, quand il dit, I'ay veu Dieu face à face (Gen. 32, 29. 30). A quoy s'accorde le dire de sainct Paul, que le Christ a esté le conducteur du peuple au desert (1 Cor. 10, 4). Car combien que le temps auquel il se devoit abaisser et assubiettir, ne fust encores venu: toutesfois il a dés lors proposé quelque figure de l'office auquel il estoit destiné. Davantage si on poise bien et sans contention ce qui est contenu au second chapitre de Zacharie, l'Ange qui envoye l'autre Ange est tantost apres declairé le Dieu des armées, et tout pouvoir souverain luy est attribué. Ie laisse force tesmoignages ausquels nostre foy se peut seurement reposer, combien que les Iuifs n'en soyent point esmeus; car quand il est dit en Isaie, Voici c'est cestuy-cy qui est nostre Dieu, c'est l'Eternel, nous espererons en luy, et il nous sauvera (Is. 25, 9): toutes gens de sens rassis voyent [1])qu'il est notamment parlé du Redempteur, lequel devoit sortir pour le salut de son peuple: et ce que par deux fois il est monstré comme au doigt ne se peut rapporter qu'à Christ. Il y a un passage en Malachie encores plus clair, quand il promet que le dominateur qu'on attendoit, viendra en son temple (Malach. 3, 1). Il est tout notoire que le temple de Ierusalem n'a iamais esté dedié qu'au seul et souverain Dieu: et toutesfois le Prophete en donne la maistrise et possession à Iesus Christ; dont il s'ensuit qu'il est le mesme Dieu qui a tousiours esté adoré en Iudée.

11.[2]) Le nouveau Testament est plein de tesmoignages infinis: et pourtant il me faut plustost mettre peine d'eslire [3]) les plus propres, que de les assembler tous. Or [4]) combien que les Apostres ayent parlé de Iesus Christ depuis qu'il est apparu en chair pour Mediateur: neantmoins tout ce que i'ameneray conviendra tresbien à prouver sa Deité eternelle. Pour le premier, c'est un poinct bien à noter, que tout ce qui avoit esté predit du Dieu eternel, les Apostres l'appliquent à Iesus Christ, disans qu'il a esté accompli en luy, ou le sera. Comme quand Isaie dit, que le Dieu des armées sera en pierre de scandale, et en rocher d'achoppement à la maison de Iuda et d'Israel (Is. 8, 14): sainct Paul declaire que cela a esté accompli en Iesus Christ; enquoy il monstre quant et quant qu'il est le Dieu des armées (Rom. 9, 32). Pareillement en un autre passage, Il nous faut, dit-il, tous comparoistre devant le siege iudicial de Christ: car il est escrit, Tout genouil se ployera devant moy, et toute langue iurera en mon nom (Rom. 14, 10; Is. 45, 24). Puis que Dieu parle ainsi de soy en Isaie, et que Christ monstre par effect que cela luy convient: il s'ensuit bien qu'il est ce Dieu mesmes duquel la gloire ne peut estre donnée à autruy. Autant en est-il de ce qu'il allegue du Pseaume en l'Epistre aux Ephesiens, Dieu montant en haut a mené ses ennemis captifs (Ephes. 4, 8; Ps. 68, 19). Car il veut monstrer que ceste ascension avoit seulement esté figurée en ce que Dieu avoit desployé sa vertu pour donner victoire à David contre les Payens, et qu'elle s'est monstrée plus à plein en Iesus Christ. Suyvant cela sainct Iean tesmoigne que c'estoit la gloire du Fils de Dieu qui apparut à Isaie: combien que le Prophete dit que c'estoit la maiesté du Dieu vivant (Iean 12, 41; Es. 6, 1—5). Outreplus, il n'y a nulle doute que les passages que cite l'Apostre en l'Epistre aux Hebrieux, n'appartiennent qu'au seul Dieu: assavoir, Seigneur, tu as fondé dés le commencement le ciel et la terre. Item, adorez-le, vous tous ses Anges (Hebr. 1, 6. 10). Combien que ces tiltres soyent pour honnorer la maiesté de Dieu: toutesfois de les appliquer à Iesus Christ, ce n'est point en abuser: car c'est chose notoire que tout ce qui est là [1]) predit a esté accompli en luy seul. C'est luy qui s'est mis en avant pour faire misericorde à Sion. C'est luy qui a pris possession de tous peuples et de toutes regions du monde, en dilatant son Royaume par tout. Et pourquoy sainct Iean eust-il douté d'attribuer la maiesté de Dieu à Iesus Christ, ayant affermé au commencement de son Evangile, qu'il estoit Dieu eternel (Iean 1, 1. 14)? Pourquoy eust craint sainct Paul de le colloquer au throne

1) qu'il est notamment . . . . peuple, *le latin porte:* monstrari Deum qui in salutem populi denuo exsurgit.

2) 1541 *p.* 221; 1545 *p.* 249 *s.;* 1551 *ss. Ch. VI.* §. 12.

3) 1541 *ss.:* d'en choisir aucuns des . . . .

4) *Cette phrase manque dans les édd. précédentes dont la traduction a aussi été en partie refaite en ce qui suit:* Premierement cela est digne d'estre observé, que les Apostres monstrent les choses, qui avoient esté predictes du Dieu eternel, avoir esté accomplies ou bien devoir estre une fois verifiées en Iesus Christ. Comme quand Iesaie predit, que le Dieu des armées sera en scandale aux Iuifz et aux Israelites, sainct Paul dit que cela a esté accomply en Christ, en quoy il denote, que Christ est le mesme Dieu des armées duquel parloit Iesaie. Semblablement en un autre lieu: Il nous fault, dit-il, tous venir au Throsne iudicial de Christ, car il est escrit, que tout genoil se ployra devant moy et toute langue iurera en mon nom. Or comme ainsi soit que Dieu ayt dict cela de soymesme en Iesaie, d'autant qu'il est verifié en Iesus Christ, il s'ensuyt, qu'il est le mesme Dieu duquel la gloire ne peut estre ailleurs transferée. D'avantage ce qu'il allegue aux Ephesiens estre dict de Iesus Christ, il appert qu'il compete singulierement à Dieu, c'est que s'eslevant en hault il a mené ses adversaires en captivité. Le Prophete disoit cela de Dieu, lequel avoit donné la victoire à son peuple contre ses ennemys. Sainct Paul congnoyssant que cela n'estoit qu'une umbre et que l'accomplissement est en Iesus Christ il [la] luy attribue. En telle sorte Sainct Iean . . . .

1) là, *le latin est plus clair et plus explicite:* quaecunque in Psalmis illis canuntur.

de Dieu, ayant si clairement auparavant parlé de sa Divinité, en disant qu'il est le Dieu benit eternellement (2 Cor. 5, 10; Rom. 9, 5)? Et afin que nous voyons comment il persevere constamment en ce propos, en un autre lieu il dit qu'il est Dieu manifesté en chair. S'il est le Dieu benit eternellement, c'est celuy auquel en un autre passage le mesme Apostre enseigne que toute gloire est deue (1 Tim. 1, 17; 3, 16). Ce que de fait il monstre ouvertement, escrivant que Iesus Christ, entant qu'il avoit la gloire de Dieu, n'eust point estimé rapine de se faire egal à Dieu: mais qu'il s'est voulu aneantir (Phil. 2, 6). Et afin que les meschans ne murmurassent que ce fust quelque Dieu fait à haste, sainct Iean passe outre, disant qu'il est le vray Dieu et la vie eternelle (1 Iean 5, 20). Combien toutesfois qu'il nous doit suffire, quand nous entendons qu'il est nommé Dieu: principalement par la bouche de sainct Paul, qui ouvertement denonce qu'il n'y a point plusieurs dieux, mais un seul: Combien, dit-il, qu'on renomme plusieurs dieux au ciel et en la terre, nous n'avons toutesfois qu'un seul Dieu, duquel sont toutes choses (1 Cor. 8, 5). Quand nous oyons de luy-mesme que Dieu a esté manifesté en chair: que Dieu a acquis son Eglise par son sang (1 Tim. 3, 16; Act. 20, 28): pourquoy imaginerions-nous un second Dieu, lequel il ne recognoist point? Finalement, c'est chose certaine que tous les fideles ont eu ce mesme sentiment. Certes sainct Thomas confessant qu'il est son Dieu et són Seigneur, declaire qu'il est le Dieu unique qu'il avoit tousiours adoré (Iean 20, 28).

12.[1]) Davantage, si nous estimons sa divinité par ses œuvres, lesquelles luy sont attribuées en l'Escriture: elle apparoistra encores plus clairement; car en ce qu'il dit, que depuis le commencement iusques à ceste heure il a tousiours ouvré avec son Pere: les Iuifs, combien qu'ils fussent autrement bien stupides, entendirent bien que par cela il s'attribuoit la puissance de Dieu. Et à ceste cause, comme dit sainct Iean, cherchoyent plus que devant de le meurtrir: veu que non seulement il violoit le Sabbat, mais se portoit pour Fils de Dieu, se faisant egal à Dieu (Iean 5, 17). Quelle sera donc nostre stupidité, si nous ne cognoissons que sa divinité est en ce passage pleinement certifiée? Et de vray, gouverner le monde par sa providence et vertu, tenir toutes choses à son commandement (ce que l'Apostre dit luy appartenir) ne convient qu'au seul Createur (Hebr. 1, 3). Et non seulement l'office de gouverner le monde luy compete communement avec le Pere, mais tous autres offices qui ne peuvent estre transferez à creature aucune. Le Seigneur denonce par le Prophete, Ce suis-ie, ce suis-ie, Israel, qui efface tes iniquitez à cause de moy (Is. 43, 25). En suyvant ceste sentence, les Iuifs pensoyent que Iesus Christ faisoit iniure à Dieu, prenant l'authorité de remettre les pechez. Mais luy au contraire, non seulement de parolles maintint ceste puissance à soy, ains l'approuva par miracle (Matth. 9, 6). Nous voyons donc que non seulement le ministere de remettre les pechez est par devers Iesus Christ, mais aussi la puissance, laquelle Dieu a une fois denoncée devoir demeurer à soy eternellement. Quoy? de savoir et entendre les secrettes pensées[1]) des cœurs des hommes, n'est-ce pas le propre[2]) d'un seul Dieu (Matth. 9, 4)? Or est-il ainsi que cela a esté en Iesus Christ: dont sa divinité est demonstrée.

13.[3]) Quant aux miracles, elle y est approuvée quasi à l'œil. Car combien que les Prophetes et Apostres en ayent fait de semblables, toutesfois il y a grande difference en ce qu'ils ont esté seulement ministres des dons de Dieu: Iesus Christ a eu en soy-mesme la vertu. Il a bien aucunesfois usé de prieres pour referer la gloire à son Pere: mais nous voyons que le plus souvent il a demonstré la puissance estre sienne. Et comment celuy ne seroit-il le vray autheur des miracles, qui de son authorité ottroye aux autres la faculté d'en faire? Car l'Evangeliste recite qu'il a donné à ses Apostres la puissance de ressusciter les morts, guairir les ladres, chasser les diables (Matth. 10, 8; Marc 3, 15; 6, 7), etc. Et les Apostres de leur part en on tellement usé, qu'ils demonstroyent assez que la vertu ne procedoit point d'ailleurs que de Iesus Christ. Au nom de Iesus Christ, dit sainct Pierre au paralytique, leve-toy et chemine (Act. 3, 6). Parquoy ce n'est point de merveilles si Iesus Christ (Iean 5, 36; 14, 11) a mis en avant[4]) ses miracles, pour convaincre l'incredulité des Iuifs: comme ainsi soit qu'estans faits de sa propre vertu, ils rendoyent ample tesmoignage de sa divinité. Outreplus, si hors de Dieu[5]) il n'y a nul salut, nulle iustice, nulle vie: certes en contenant toutes ces choses en soy, il est demonstré estre Dieu. Et ne faut point que quelcun allegue, que ces choses luy ont esté concedées de Dieu: car il n'est pas dit qu'il ait receu le don de salut, mais que luy-mesme est le salut. Et s'il n'y a nul bon fors qu'un seul Dieu, comment pourroit estre l'homme, ie ne dy pas bon et iuste, mais la bonté et iustice luy-mesme (Matth. 19, 17)? Et que dirons-nous à ce qu'enseigne l'Evangeliste, que dés le commencement du monde la

1) 1541 *p.* 223; 1545 *p.* 251; 1551 *ss. Ch. VI.* §. 13.

1) 1541 *ss.:* les secretz et cogitations des hommes.
2) d'un seul Dieu, *le latin porte:* an non solius Dei est?
3) 1541 *p.* 223 *s.*; 1545 *p.* 252; 1551 *ss. Ch. VI.* §. 14.
4) 1541 *ss.:* a obiecté. 5) 1541 *ss.:* si dehors Dieu.

vie estoit en luy: et que luy estant la vie estoit aussi la lumiere des hommes (Iean 1, 4)? Pourtant [1]) ayans telles experiences de sa maiesté divine, nous osons mettre nostre foy et esperance en luy: comme ainsi soit que nous sachions estre un blaspheme, de mettre sa fiance en la creature: [2]) et ne faisons point cela temerairement, mais selon sa parolle. Croyez-vous en Dieu? dit-il, croyez aussi en moy (Iean 14, 1). [3]) Et en ceste maniere sainct Paul expose deux passages d'Isaye, Quiconque [4]) croit en luy, ne sera point confus. Item, Il sortira de la racine de Iessé un prince, pour regir les peuples: [5]) les gens espereront en luy (Is. 28, 16; 11, 10; Rom. 10, 11; 15, 12). Et quel mestier est-il d'en raconter beaucoup de tesmoignages, veu que ceste sentence est si souvent repetée, Quiconque croit en moy, il a la vie eternelle (Iean 6, 47)? Davantage, l'invocation qui depend de la foy, luy est aussi deue: laquelle neantmoins est propre à la maiesté de Dieu, si elle a quelque chose de propre. Car le Prophete dit, Quiconque invoquera le nom de Dieu sera sauvé (Ioel 2, 32). Item Salomon, [6]) Le nom de Dieu est une bonne forteresse: le iuste y aura son refuge et sera sauvé (Prov. 18, 10). Or le nom de Christ est invoqué à salut: il s'ensuit donc qu'il est Dieu. Nous avons exemple de ceste invocation en sainct Estienne, quand il dit, Seigneur Iesus, reçoy mon esprit (Act. 7, 59): puis apres en toute l'Eglise Chrestienne, [7]) comme tesmoigne Ananias au mesme livre, Seigneur Iesus, dit-il, tu sais combien il a affligé tous les Saincts qui invoquent ton Nom (Act. 9, 13). Et afin qu'on entende que toute plenitude de Divinité habite corporellement en Iesus Christ (Col. 2, 9), sainct Paul confesse qu'il n'a voulu savoir autre doctrine entre les Corinthiens, que la cognoissance de son Nom: et qu'il n'a presché autre chose que luy seul (1 Cor. 2, 2). Qu'est-cela, de ne prescher autre chose que Iesus Christ aux fideles, ausquels Dieu defend de ne se glorifier en autre nom qu'au sien (Ier. 9, 24)? Qui osera maintenant dire, que celuy est une simple creature, duquel la cognoissance est nostre gloire unique? Cela aussi n'est point de petite importance que les Apostres, aux salutations qu'ils ont accoustumé de mettre au commencement de leurs Escrits, requierent les mesmes benefices de Iesus Christ, qu'ils

1) 1541 *p.* 224; 1545 *p.* 252; 1551 *ss. Ch. VI.* §. 15.
2) et ne faisons . . . . parolle, *n'est pas dans le latin.*
3) *Les anciennes édd. ajoutent:* Et sainct Paul: nous croyons en Iesus Christ, à fin d'estre iustifiez par la Foy de Iesus.
4) croit, *le latin a d'après le texte biblique:* sperat.
5) les gens, *le latin porte:* gentes, *les peuples.*
6) Salomon, *manque dans le latin.*
7) *Les mots:* en toute l'Eglise Chrestienne, *manquent dans* 1541.

font de Dieu son Pere. En quoy ils demonstrent que non seulement par son intercession et moyen nous obtenons les benefices de Dieu, mais que de luy-mesme nous les recevons. Ceste cognoissance qui gist en pratique et experience, est beaucoup plus certaine que toutes speculations oisives; car l'ame fidele recognoist indubitablement, et par maniere de dire, touche à la main la presence de Dieu, là où elle se sent vivifiée, illuminée, sauvée, iustifiée et sanctifiée.

14. [1]) Pourtant il faut user de mesme probation pour confermer la divinité du sainct Esprit. Le tesmoignage [2]) de Moyse en l'histoire de la creation n'est pas obscur: c'est que l'Esprit de Dieu estoit espandu sur les abysmes, c'est à dire ceste masse confuse des elemens (Gen. 1, 2). Car il signifie que non seulement la beauté du monde telle qu'on la voit maintenant ne se pourroit maintenir en estat sans la vertu de l'Esprit: mais qu'il a fallu mesmes qu'en ce gros amas sans forme ny ordre l'Esprit besoignast, à ce qu'elle ne fust point aneantie incontinent. Pareillement ce qui est dit en Isaie n'est suiet à nulle cavillation. L'Eternel m'a envoyé et son Esprit (Is. 48, 16). Car par ces mots il a attribué au sainct Esprit l'authorité d'envoyer les Prophetes: ce qui est de l'empire souverain de Dieu. Mais la meilleure probation, comme i'ay dit, sera de nostre experience familiere. Car [3]) ce que l'Escriture luy attribue, et ce que nous experimentons

1) 1541 *p.* 225; 1545 *p.* 253; 1551 *ss. Ch. VI.* §. 16.
2) Le tesmoignage . . . . nostre experience familiere: *addition de* 1560.
3) *Dans ce qui suit la nouvelle rédaction diffère de l'ancienne, qui était conçue en ces termes:* Car les choses que l'Escriture luy assigne, sont beaucoup par dessus les creatures, et aussi l'experience que nous en avons. Premierement c'est luy, lequel estant par tout espandu, soustient, conserve et vivifie toutes choses au Ciel et en Terre, desia en ce qu'il n'a point de fin ne de limites, il est exempté du nombre des creatures, car c'est une chose pleinement divine, que estendre sa vigueur par tout, inspirant à toutes choses essence, vie et mouvement. Oultreplus si la regeneration en la vie incorruptible, est plus noble et plus excellente que toute vertu corporelle, que nous fault-il estimer du sainct Esprit duquel elle procede? Or qu'il soit autheur de la regeneration par sa propre vertu et non point d'une vertu empruntée, l'Escriture nous l'enseigne en plusieurs lieux et mesmes luy attribue la louenge de l'immortalité future. En somme, tous les offices qui appartiennent proprement à la Divinité, elle les luy attribue comme au Filz. Car elle dit, qu'il cougnoit les profondz secretz de Dieu, lequel n'ha nul conseiller entre les creatures. Elle luy assigne la faculté de sagesse et d'eloquence, ce que nostre Seigneur a dict à Moyse estre propre à sa maiesté seule. Pareillement nous venons par son moyen en la participation de Dieu, et ainsi nous sentons que sa vertu nous vivifie; nostre iustification est son operation; de luy provient toute sanctification, verité, grace et tout ce qui se peut estimer de bon. Car il n'y a qu'un seul Esprit, dit sainct Paul, duquel nous recevons toutes especes de bien. — *Le reste du* §. *a été ajouté en* 1560.

chacun de nous par effect, est bien esloigné des creatures; car c'est luy qui est espandu par tout, soustient[1]) et vivifie toutes choses au ciel et en la terre, et leur donne vigueur. Desia, en ce qu'il n'est restreint en nul lieu ne limites, il est exempté du nombre des creatures: mais d'inspirer essence, vie et mouvement à toutes choses par sa vertu, c'est une chose notoirement divine. Davantage si la regeneration qui nous amene à la vie incorruptible, surmonte en excellence l'estat de ceste vie, que devons-nous iuger de celuy par lequel nous sommes regenerez? Or qui le sainct Esprit soit autheur de la nouvelle vie, et non pas d'une vigueur empruntée, mais qui luy est propre: l'Escriture le demonstre en plusieurs passages: mesmes que c'est par son operation que nous sommes conduits à la vie celeste. Bref, tous les offices qui competent droitement à la divinité luy sont attribuez comme au Fils. C'est luy qui sonde les profonds secrets de Dieu, lequel n'a point de conseillier entre les creatures (1 Cor. 2, 10. 16), qui donne sagesse et grace de parler (1 Cor. 12, 10): comme ainsi soit que Dieu prononce par Moyse, que c'est à luy seul de ce faire (Ex. 4, 11): c'est par luy que nous participons avec Dieu pour sentir sa vertu, à ce qu'elle nous vivifie: nostre iustification aussi est son ouvrage: c'est de luy que procede force, sainceteté, verité, grace, et tout ce qu'on peut penser de bien; car il n'y a qu'un seul Esprit, dont toute largesse et diversité des dons celestes decoulent sur nous. Car c'est bien une sentence notable:[2]) combien que les dons de Dieu soyent distinguez, et aussi qu'ils soyent departis à chacun selon sa mesure: que toutesfois c'est un mesme Esprit, qui non seulement en est la source et le commencement, mais aussi l'autheur (1 Cor. 12, 11 et autres suyvans). Sainct Paul[3]) n'eust iamais ainsi parlé, s'il n'eust cognu la vraye divinité au sainct Esprit. Ce qu'il exprime encores tantost apres, disant, Un seul et mesme Esprit distribue tous biens selon qu'il veut. Si ce n'estoit une subsistence qui residast en Dieu, sainct Paul ne l'eust pas constitué iuge pour disposer à sa volonté. Parquoy il n'y a doute qu'il ne l'esleve en authorité divine: et par ce moyen afferme que c'est une hypostase de l'essence de Dieu.

15.[4]) Mesmes quand l'Escriture parle de luy, elle use bien du nom de Dieu, car sainct Paul conclud[5]) que nous sommes temples de Dieu, d'autant que son Esprit habite en nous (1 Cor. 3, 17; 6, 19;

1) 1562 *ss.:* qui soustient.
2) *Le latin ajoute:* Pauli.
3) Sainct Paul .... sainct Esprit, *n'est pas dans le latin.*
4) 1541 *p.* 226; 1545 *p.* 254; 1551 *ss. Ch. VI.* §. 16 *suite.*
5) 1541 *ss.:* infere.

2 Cor. 6, 16): ce qui ne se doit legerement passer. Car comme ainsi soit que nostre Seigneur nous promet tant de fois qu'il nous eslira[1]) pour son temple et tabernacle, ceste promesse n'est pas autrement accomplie en nous, sinon d'autant que son Esprit y habite. Certes[2]) comme dit sainct Augustin, s'il nous estoit commandé d'edifier au sainct Esprit un temple materiel de pierre et de bois, ce seroit une claire approbation de sa divinité, entant que cest honneur n'est deu qu'à Dieu.[3]) Or combien cest argument est-il plus clair, que non seulement nous luy devons faire des temples, mais nous mesmes nous luy sommes pour temples? Et de fait l'Apostre en un mesme sens nous appelle maintenant temple de Dieu, maintenant temple de son Esprit. Et sainct Pierre reprenant Ananias de ce qu'il avoit menty au sainct Esprit, dit qu'il n'a point menty aux hommes, mais à Dieu (Act. 5, 3. 4). Item où Isaie introduit le Seigneur des armées parlant, sainct Paul dit que c'est le sainct Esprit qui parle (Is. 6, 9; Act. 28, 25. 26). Qui plus est,[4]) au lieu que les Prophetes protestent que ce qu'ils mettent en avant, est du souverain Dieu, Iesus Christ et les Apostres rapportent le tout au sainct Esprit. Dont il s'ensuit qu'il est le Dieu eternel qui a gouverné les Prophetes. Et là où Dieu se complaind qu'il a esté provoqué à ire par l'obstination du peuple, Isaie dit que l'esprit de Dieu a esté contristé (Is. 63, 10; Matth. 12, 31; Marc. 3, 29; Luc 12, 10). Finalement si Dieu en pardonnant à ceux qui auront blasphemé contre son Fils, reserve le blaspheme contre le sainct Esprit comme irremissible: il faut bien que l'Esprit ait en soy maiesté divine, laquelle ne se peut amoindrir ny offenser sans commettre crime enorme. C'est de propos deliberé que ie laisse plusieurs tesmoignages, desquels les Anciens ont usé. Il leur a semblé favorable d'alleguer du Pseaume, Les cieux ont esté establis par la parolle de Dieu, et tout leur ornement par l'esprit de sa bouche (Ps. 33, 6): et ont cuidé gagner par ce moyen que le monde a esté creé par l'Esprit comme par le Fils: mais puis que c'est un stile accoustumé aux Pseaumes, de repeter une chose deux fois, et qu'en Isaie l'esprit de la bouche vaut autant comme la parolle, ceste raison est debille (Is. 11, 4). Pourtant i'ay voulu sobrement toucher ce qui pouvoit contenter nostre foy, et luy donner repos asseuré.

16.[5]) Or selon que Dieu à l'advenement de

1) 1541 *ss.:* a esleuz.
2) Certes .... pour temples: *addition de* 1545.
3) August., Ad Maximinum, ep. 66.
4) Qui plus est .... les Prophetes, *et un peu plus loin:* Finalement, *jusqu'à la fin du* §.: *addition de* 1560.
5) 1541 *p.* 226; 1545 *p.* 254 *s.*; 1551 *ss. Ch. VI.* §. 17.

son Fils unique s'est plus clairement manifesté, aussi les trois personnes ont esté alors mieux cogneues: combien qu'un seul tesmoignage choisi d'entre plusieurs nous suffira. Sainct Paul conioint tellement ces trois, Dieu, la Foy, et le Baptesme (Ephes. 4, 5), qu'il tire argument de l'un à l'autre: concluant puis qu'il n'y a qu'une foy, qu'il n'y a qu'un seul Dieu: et puis qu'il n'y a qu'un Baptesme, qu'il n'y a aussi qu'une foy. Si doncques par le Baptesme nous sommes introduits en la foy d'un seul Dieu, pour l'honnorer, il nous faut tenir pour vray Dieu celuy au nom duquel nous sommes baptizez. Et n'y a doute que nostre Seigneur Iesus commandant de baptizer au nom du Pere et du Fils et du sainct Esprit, n'ait voulu declairer que ceste clarté de cognoistre trois personnes devoit luyre en plus grande perfection qu'auparavant (Matth. 28, 19). Car cela vaut autant à dire que baptizer au nom d'un seul Dieu, lequel est maintenant evidemment apparu, au Pere, au Fils et au sainct Esprit. Dont il s'ensuit qu'il y a trois personnes residentes en l'essence de Dieu, esquelles Dieu est cogneu. Et de fait, puis que la foy ne doit point regarder çà et là, ne faire plusieurs discours, mais s'adresser à Dieu seul, s'y tenir et arrester du tout: de là il est facile à recueillir, que s'il y avoit plusieurs especes de foy, il faudroit qu'il y eust plusieurs dieux. [1]) Et qu'est cela autre chose que tesmoigner clairement les trois estre un seul Dieu? Or si cela doit estre resolu entre nous, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, nous concluons que le Fils et le sainct Esprit sont la propre essence divine. Pourtant les Arriens estoyent fort esgarez en leur sens, lesquels en concedant à Iesus Christ le tiltre de Dieu, luy ostoyent la substance divine. Les Macedoniens aussi estoyent transportez de semblable rage, lesquels ne vouloyent entendre par le sainct Esprit, que les dons de grace que Dieu distribue aux hommes. Car comme sagesse, intelligence, prudence, force et autres vertus procedent de luy: aussi d'autrepart il est seul l'Esprit de prudence, sagesse, force et toutes autres vertus: et n'est pas divisé selon la distribution diverse des graces, mais demeure tousiours en son entier: combien que les graces se distribuent diversement, comme dit l'Apostre (1 Cor. 12, 11).

17. [1]) D'autre part, l'Escriture nous demonstre quelque distinction entre le Pere et sa Parolle, entre la Parolle et le sainct Esprit, laquelle toutesfois nous devons considerer avec grande reverence et sobrieté, comme la grandeur du mystere nous admonneste. Pourtant la sentence de Gregoire Nazianzene me plaist fort, Ie n'en puis, dit-il, concevoir un, que trois ne reluysent à l'entour de moy: et n'en puis discerner trois, qu'incontinent ie ne soye reduit à un seul. [2]) Il nous faut donc garder d'imaginer une trinité de personnes en Dieu, laquelle detienne nostre intelligence, ne la reduisant point à ceste unité. Certes ces vocables du Pere, du Fils et de l'Esprit, nous denotent une vraye distinction: afin qu'aucun ne pense que ce sont divers tiltres qui s'attribuent à Dieu pour le signifier simplement en plusieurs manieres: mais nous avons à observer que c'est une distinction, et non pas une division. Les passages [3]) que nous avons alleguez monstrent assez que le Fils a sa proprieté distincte du Pere: car il n'eust pas esté Parolle en Dieu, sinon qu'il fust autre que le Pere: et n'eust point eu sa gloire avec le Pere, sinon qu'il fust distingué d'avec luy. Derechef, le Fils se distingue du Pere, quand il dit qu'il y en a un autre duquel il

---

Ce n'est que pour la fin du §. que l'auteur a conservé l'ancien texte dans l'éd. définitive. Voici le commencement du §. dans sa première rédaction: Pour faire fin à ce propoz: un seul argument nous doibt amplement contenter pour approuver la Divinité du Pere, du Filz et du sainct Esprit. C'est que si nous sommes consacrez par le Baptesme en la Foy et religion d'un seul Dieu, nous avons pour nostre Dieu celuy au nom duquel nous sommes baptisez. Dont il appert que le Pere, le Filz et le sainct Esprit sont comprins en une mesme Essence divine, veu que nous sommes baptisez au nom du Pere, du Filz et du sainct Esprit. Car S. Paul conioinct tellement ces trois ensemble, Dieu, la Foy et le Baptesme, qu'il argumente de l'un à l'autre en ceste sorte. De ce qu'il n'y a qu'une Foy, par cela il prouve qu'il n'y a qu'un seul Dieu. De ce qu'il n'y a qu'un seul Baptesme, il prouve qu'il n'y a qu'une seule Foy. Car comme ainsi soit, que la Foy ne doibve point extravaguer, ne regarder çà et là, mais se reposer et acquiescer à un seul Dieu, de cela nous pouvons inferer, que s'il y avoit diverses Foyz, il fauldroit qu'il y eust plusieurs Dieux. Or puis que le Baptesme est Sacrement de Foy, en ce qu'il est unique, il nous conferme en l'unité d'icelle. De cela il est aisé de conclurre que nous ne pouvons estre baptisez qu'en un seul Dieu, veu que nous recevons la Foy de celuy, au nom duquel nous sommes baptisez. Qu'est-ce donc qu'a voulu dire Christ en commandant de baptiser au nom du Pere et du Filz et du sainct Esprit, sinon qu'il fault croyre et au Pere et au Filz et au sainct Esprit. Et qu'est cela autre chose que tesmoigner clairement *etc.*

1) Et qu'est cela . . . . un seul Dieu. ***Au lieu de cette seule phrase, le latin porte:*** Iam quia sacramentum est fidei baptismus, Dei unitatem nobis confirmat ex eo quod unus est. Hinc etiam conficitur, ut nonnisi in unum Deum baptizari liceat; quia eius amplectimur fidem, in cuius nomen baptizamur. Quid ergo sibi vult Christus, quum in nomine patris et filii et Spiritus sancti baptizari praecepit nisi una fide in patrem et filium et spiritum credendum esse? id vero quid aliud est quam clare testari patrem, filium et spiritum unum esse Deum. Itaque quum fixum illud maneat *etc.*

1) 1541 *p.* 227 *s.*; 1545 *p.* 256 *s.*; 1551 *ss. Ch. VI* §. 18.

2) In Sermone de sacro baptismo.

3) ***Au lieu de cette phrase on lit dans les édd. précédentes la phrase suivante:*** Pareillement le Pere celeste demonstre, qu'il ha une proprieté distincte de son Filz, quand il l'appelle en Zacharie (13, 7), son compaignon ou prochain. Car comme il n'y a point de parentage entre Dieu et les creatures, aussi aucontraire, ce nom ne seroit point attribué au Filz, n'estoit pour marquer quelque distinction entre luy et le Pere.

a tesmoignage (Iean 5, 32; 8, 16, et autrepart). Et ainsi se doit prendre ce qui est dit ailleurs, que le Pere a creé toutes choses par sa Parolle: ce qui ne se pouvoit faire qu'il n'y eust quelque difference entre le Pere et le Fils. Davantage le Pere n'est pas descendu en terre, mais celuy qui estoit sorty de luy: il n'est pas mort ne ressuscité, mais celuy qui avoit esté par luy envoyé. Et ne faut pas dire que ceste distinction a eu son origine depuis que le Fils a pris chair, veu qu'il est notoire qu'auparavant le Fils unique a esté au sein du Pere (Iean 1, 18). Car qui osera dire qu'il y soit lors entré quand il est descendu du ciel pour prendre nostre humanité? Il y estoit donc dés le commencement, regnant en gloire.[1]) La distinction du sainct Esprit d'avec le Pere nous est signifiée, quand il est dit qu'il procede du Pere: d'avec le Fils, quand il est nommé autre: comme quand Iesus Christ denonce qu'il y viendra un autre Consolateur, et en plusieurs autres passages (Iean 14, 16; 15, 26).

18.[2]) Or pour exprimer la nature de ceste distinction, ie ne say s'il est expedient d'emprunter similitudes des choses humaines. Les Anciens le font bien aucunefois: mais semblablement ils confessent que tout ce qu'ils en peuvent dire n'approche par beaucoup. Pourtant ie crain d'entreprendre rien en cest endroit de peur que si ie disoye quelque chose qui ne vint pas bien à propos, ie donnasse occasion de mesdire aux meschans, ou aux ignorans de s'abuser. Neantmoins il ne convient pas dissimuler la distinction laquelle est exprimée en l'Escriture: c'est, qu'au Pere le commencement de toute action, et la source et origine de toutes choses est attribuée: au Fils, la sagesse, le conseil et l'ordre de tout disposer: au sainct Esprit, la vertu et efficace de toute action. Outreplus, combien que l'eternité du Pere soit aussi l'eternité du Fils et de son Esprit, d'autant que Dieu n'a iamais peu estre sans sa sapience et vertu, et qu'en l'eternité il ne faut chercher premier ne second: toutesfois cest ordre qu'on observe entre le Pere, le Fils et le sainct Esprit n'est pas superflu, que le Pere soit nommé le premier: apres le Fils, comme venant de luy: puis le sainct Esprit, comme procedant des deux. Car mesme l'entendement d'un chacun encline là naturellement, de considerer premierement Dieu, en apres sa [3])sapience, finalement sa vertu, par laquelle il met en execution ce qu'il a determiné. Pour laquelle cause le Fils est dit estre produit du Pere seulement, l'Esprit de l'un et de l'autre: ce qui est souventesfois repeté en l'Escriture, mais plus clairement au huitieme des Romains qu'en nul autre passage: où le sainct Esprit est indifferemment appelé maintenant l'Esprit de Christ, maintenant de celuy qui a ressuscité Christ des morts: et ce à bon droit. Car sainct Pierre aussi tesmoigne que ç'a esté l'Esprit de Christ par lequel ont parlé les Prophetes, comme ainsi soit que l'Escriture souvent enseigne que ç'a esté l'Esprit du Pere (2 Pierre 1, 21).

19.[1]) Or tant s'en faut que ceste distinction contrevienne à l'unité de Dieu, que plustost on peut prouver le Fils estre un mesme Dieu avec le Pere, d'autant qu'ils ont un mesme Esprit: et que l'Esprit n'est point une diverse substance du Pere et du Fils, d'autant qu'il est leur Esprit. Car en chacune personne toute la nature divine doit estre entendue, avec la proprieté qui leur compete. Le Pere est totalement au Fils, et le Fils est totalement au Pere, comme luy-mesme l'afferme, disant, Ie suis en mon Pere, et mon Pere en moy (Iean 14, 10 s.). Pourtant tous les Docteurs Ecclesiastiques n'admettent aucune difference, quant à l'essence, entre les personnes.[2]) Par ces mots,[3]) dit sainct Augustin, denotans distinction, est signifiée la correspondance que les personnes ont l'une à l'autre, non pas la substance, laquelle est une en toutes les trois. Selon lequel sens il faut accorder les sentences des Anciens, lesquelles sembleroyent autrement[4]) contredire. Car aucunesfois ils appellent le Pere commencement du Fils, aucunesfois ils enseignent que le Fils a son essence et divinité de soy-mesme, voire[5]) et qu'il est un mesme commencement avec le Pere. Sainct Augustin[6]) monstre en un autre passage bien et facilement la cause de ceste diversité, parlant ainsi, Christ est appelé Dieu, au regard de soy: au regard du Pere, il est appelé Fils. Derechef, le Pere quant à soy est nommé Dieu: au regard du Fils, il est nommé Pere. Entant qu'il est nommé Pere au regard du Fils, il n'est point Fils: et le Fils semblablement au regard du Pere, n'est point Pere. Mais entant que le Pere, au regard de soy est nommé Dieu, et le Fils semblablement: c'est un mesme Dieu. Pourtant quand nous parlons du Fils simplement sans regarder le Pere, ce n'est point mal parlé ny improprement, de dire qu'il a son estre de soy-mesme: et pour ceste cause qu'il est le seul commencement. Quand nous touchons la correspondance qu'il a avec le Pere,

---

1) regnant en gloire, *le latin:* et suam apud patrem gloriam obtinebat.

2) 1541 *p.* 228; 1545 *p.* 256 *s.*; 1551 *ss.* *Ch. VI.* §. 19.

3) sapience, *le latin:* emergentem ex eo (Deo) sapientiam.

1) 1541 *p.* 229; 1545 *p.* 257; 1551 *ss.* *Ch. VI.* §. 20.

2) Vide August., Homil. de temp. 38; De Trinit. et columba; ad Pascent., ep. 174 (238). — Cyrillus, De Trinit. lib. 7; Idem, lib. 3, Dialog.; August. in Psalm. 109, c. 13 et Tract. in Ioann., 39; in Psalm. 68, c. 5.

3) Par ces mots .... les trois: *addition de* 1545.

4) 1541 *ss.:* autrement advis contredire.

5) voire .... avec le Pere: *addition de* 1551.

6) Sainct Augustin .... commencement: *addition de* 1545.

nous disons que le Pere est son commencement. Tout [1]) le cinquieme livre de sainct Augustin de la Trinité ne tend qu'à expliquer cest article, et le plus seur est de s'arrester à la correspondance, selon qu'il la deduit, qu'en se fourrant par subtilité plus profond en ce haut secret, s'esgarer en plusieurs vaines speculations.

20. [2]) Parquoy ceux qui aiment sobrieté et se contentent de la mesure de foy, auront ici en brief ce qui leur est utile d'entendre: assavoir, quand nous protestons de croire en un Dieu, que sous ce nom est entendue une simple essence, sous laquelle nous comprenons trois personnes ou hypostases: et ainsi toutes fois et quantes que le nom de Dieu est pris absolument et sans rien determiner, le Fils et le sainct Esprit y sont aussi bien comprins que le Pere: mais quand le Fils est conioinct avec le Pere, lors la correspondance de l'un à l'autre doit avoir lieu, qui ameine avec soy la distinction des personnes. Or pource que les proprietez emportent quelque ordre: comme que le commencement et origine soit au Pere: à ceste raison quand il est parlé du Pere et du Fils ou de l'Esprit ensemble, le nom de Dieu est specialement attribué au Pere. En ceste maniere l'unité de l'essence est gardée, et l'ordre est retenu, lequel toutesfois ne diminue rien de la deité du Fils et de l'Esprit. Et de fait, puis que desia nous avons veu que les Apostres enseignent Iesus Christ estre le mesme Dieu eternel lequel Moyse et les Prophetes ont presché, il faut tousiours revenir à ceste unité d'essence: et par consequent ce nous est un sacrilege detestable de nommer le Fils un autre Dieu que le Pere, pource que le nom simple de Dieu ne reçoit nulle comparaison, et qu'on ne peut dire que Dieu quant à soy ait quelque diversité pour estre ceci et cela. Or que le nom de Dieu eternel prins absolument appartienne à Iesus Christ, il appert encores par les mots de sainct Paul: I'ay prié trois fois le Seigneur: car apres avoir recité la [1])response de Dieu, Ma grace te suffit, il adiouste tantost apres, Afin que la vertu de Christ habite en moy (2 Cor. 12, 9). Car il est certain que ce nom de Seigneur est là mis pour Dieu eternel: par ainsi de le restraindre à la personne du Mediateur, ce seroit une cavillation frivole et puerile, veu que la sentence est pure et simple, et ne compare pas le Pere avec le Fils. Et nous savons que les Apostres, suyvant la translation Grecque, ont tousiours mis ce nom de Seigneur au lieu du nom Hebraique Iehova, qu'on appelle ineffable. Et pour ne cercher exemple plus loin, ce passage convient du tout avec celuy de Ioel qui est allegué par sainct Pierre: Quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé (Ioel 2, 28; Act. 2, 16—21). Quand ce mesme nom est attribué en particulier au Fils, nous verrons en son lieu que la raison est diverse. C'est assez pour ceste heure de savoir que sainct Paul ayant prié Dieu absolument en sa maiesté, adiouste incontinent le nom de Christ. Et de fait, Dieu en son entier est appellé Esprit par Christ: car rien n'empesche que toute l'essence de Dieu ne soit spirituelle, en laquelle soyent comprins le Pere, le Fils et le sainct Esprit: qui est assez patent et facile par l'Escriture. Car comme Dieu est là nommé Esprit, aussi d'autre part le sainct Esprit, entant qu'il est hypostase en toute l'essence, est appellé l'Esprit de Dieu et procedant de luy.

21. [2]) Or pource que Satan dés le commence-

---

1) *Au lieu de cette dernière phrase du §. on lit dans les édd. antérieures le passage suivant:* Touchant ce que les Sabelliens cavillent, que Dieu n'est appellé Pere, Filz ou Esprit, sinon comme on le nomme puissant, bon, sage et misericordieux, il est facile de les refuter, veu que ces tiltres secondz sont epithetes pour monstrer quel est Dieu envers nous. Les premiers vocables sont noms qui demonstrent quel il est en soymesme. D'avantage il ne fault pas que cela nous induyse à confondre l'Esprit avec le Pere et le Filz, d'autant que Dieu est nommé Esprit; car il n'y a nul inconvenient que l'essence entiere de Dieu soit spirituelle, et que en icelle essence ne soient comprins le Pere, le Filz et l'Esprit, ce qui est declairé par l'Escriture. Car comme là nous oyons Dieu estre nommé Esprit, aussi nous oyons que l'Esprit est de Dieu et procede de Dieu.

2) *Le §. 20 est presque entièrement nouveau. Il n'y a que le commencement qui correspond au passage suivant du texte primitif* [1541 *p.* 230; 1545 *p.* 258; 1551 *ss. Ch. VI.* §. 21)*:* Ceux qui ne sont point contentieux voyent bien comment en une simple Essence divine, le Pere avec sa parolle et son Esprit est comprins. A quoy mesmes les plus rebelles ne sçauroient contredire, car le Pere est Dieu, le Filz pareillement et le sainct Esprit. Et toutesfois il n'y peut avoir qu'un Dieu. D'autre part l'Escriture en nomme trois, en marque trois et en distingue trois. Il y en a donc trois, et un, à sçavoir un seul Dieu, une Essence. Qui sont les trois? non pas trois Dieux, ny trois Essences, mais trois proprietez. *Ce qui suit dans les anciennes édd. se retrouve au* §. 3 *de celle de* 1560.

1) response de Dieu, *le latin porte:* Christi responsum, *ce qui n'est pas exact.*

2) 1541 *p.* 215; 1545 *p.* 244; 1551 *ss. Ch. VI.* §. 6. *L'édition définitive contient une nouvelle traduction avec plusieurs additions, voici l'ancienne:* Or pource que Sathan, voulant destruyre toute la Foy depuis la racine, a tousiours esmeu de grandz troubles, partie en la divinité de Iesus Christ, partie en la distinction personelle qui est en Dieu; et a quasi en tout temps incité des espritz malings, qui ont inquieté les fideles de ces debatz, taschant mesmes de renverser toute l'Escriture; il m'est advis que ce sera bien faict de commencer l'explication du Symbole par ce poinct. Toutesfois pource que i'ay deliberé plustost d'instruyre ceux qui se rendent dociles, que de combattre contre les rebelles ie ne feray pas si longue disputation, comme l'importance de la cause le requerroit bien. Mais ie me contenteray de monstrer ce qu'il fault suyvre ou fuyr en cest endroict, en telle sorte neantmoins, que la verité puisse estre maintenue contre les calumnies des meschans. Combien, ainsi que i'ay dict, que ma principale estude tendra à ce but d'instruire, en vraye et ferme doctrine,

ment, afin de renverser du tout nostre foy, a esmeu de grands combats et troubles, tant sur l'essence divine du Fils et du sainct Esprit que de la distinction personnelle: et qu'en tous aages il a esmeu et poussé des esprits malins qui ont fasché et molesté les bons docteurs, aussi de nostre temps il s'efforce de remuer des vieilles estincelles pour allumer nouveau feu: il est besoin de venir au devant de telles resveries. Iusques icy i'ay tasché à mener par la main ceux qui se rendoyent dociles, non point de batailler contre les opiniastres: maintenant il faut maintenir contre la malice des endurcis la verité qui a esté paisiblement monstrée. Combien que i'appliqueray ma principale estude à asseurer les fideles qui se rendront faciles à recevoir la parolle de Dieu, afin qu'ils ayent un arrest infallible. Retenons bien, que si en tous les hauts secrets de l'Escriture il nous convient estre sobres et modestes, cestuy-ci n'est pas le dernier: et qu'il nous faut bien estre sur nos gardes, que nos pensées ou nos langues ne s'avancent point plus loin que les limites de la parolle de Dieu ne s'estendent. Car comment l'esprit humain restreindra-il à sa petite capacité l'essence infinie de Dieu, veu qu'il n'a peu encores determiner pour certain quel est le corps du Soleil, lequel neantmoins on voit iournellement? mesmes comment parviendroit-il de sa propre conduite à sonder l'essence de Dieu, veu qu'il ne cognoist point la sienne propre? Parquoy laissons à Dieu le privilege de se cognoistre: car c'est luy seul, comme dit sainct Hilaire, qui est tesmoin idoine de soy, et lequel ne se cognoist que par soy.[1] Or nous luy laisserons ce qui luy appartient, si nous le comprenons tel qu'il se declaire, et ne nous enquestons point de luy que par sa parolle. Il y a cinq sermons de Chrysostome[2]) traitans de cest argument, lesquels n'ont peu reprimer l'audace des Sophistes, qu'ils ne se soyent desbordez à babiller sans raison ne mesure: car ils ne se sont point icy portez plus rassis qu'en tout le reste: et d'autant que Dieu a maudit leur temerité, nous devons estre advertis par leur exemple, pour bien estre resolus de ceste question, d'apporter plustost docilité que subtilité: et ne mettons point en nostre cerveau de chercher Dieu, sinon en sa parolle, de penser de luy sinon estans guidez par icelle, et n'en rien dire qui n'en soit tiré et puisé. Que si la distinction des personnes[3]) selon qu'elle est difficile à comprendre, tourmente quelques uns de scrupules: qu'il leur souvienne que si noz pensées se laschent la bride à faire des discours de curiosité, elles entrent en un labyrinthe: et combien qu'ils ne comprennent pas la hautesse de ce mystere, qu'ils souffrent d'estre gouvernez par la saincte Escriture.

ceulx qui voluntairement se rendront obeyssans à la verité. Premierement, s'il est besoing de sobrement enquerir autant qu'il y a de haultz mysteres en l'Escriture, il nous fault en cestuy-cy par dessus tous garder une singuliere sobrieté, en nous gardant bien que nostre cogitation ou nostre langue ne passe oultre les limites de la parolle de Dieu. Car comment un entendement humain reduyra-il à sa petitesse l'Essence infinie de Dieu, veu qu'il n'a encores peu comprendre quel est le corps du soleil, lequel se voit assiduellement à l'œil! Et mesmes comment pourra-il chercher la substance de Dieu, veu qu'il ne congnoist pas la sienne propre? Pourtant que nous permettions à Dieu la congnoyssance de soymesme. Luy seul, comme dict sainct Hilaire, peut rendre ydoine tesmoignage de soy, veu qu'il n'est congneu que par soy. Or nous luy permettrons lors, quand nous le concevrons tel qu'il se manifeste à nous, et n'enquerrons de luy que par sa parolle. Il y a cinq belles Homelies de Chrysostome de cest argument, contre une secte d'Heretiques, qui se nommoient Anoméens, par lesquelles toutesfois l'audace des Sophistes n'a peu estre reprimée, qu'ilz n'ayent lasché la bride à leur langue, à babiller sans propoz de la maiesté de Dieu. Ilz ne se sont nomplus modestement portez icy, qu'ilz ont de coustume en toutes choses. Puis donc que nostre Seigneur a puny leur temerité permettant qu'ilz tombassent en beaucoup de folies, il nous fault estre advertiz par leur exemple de nous contenter d'apprendre ce que l'Escriture nous enseigne, sans accepter aucune subtilité, et mesmes qu'il ne nous vienne en l'entendement de rien chercher de Dieu, si non en sa parolle; d'en rien penser, sinon avec sa parolle; d'en rien parler, sinon par sa parolle.

22.[4]) De faire un long denombrement des erreurs dont la pureté de nostre foy a esté iadis assaillie en cest article, il seroit trop long et fascheux sans profit. Plusieurs des premiers heretiques se sont iettez aux champs pour aneantir la gloire de Dieu par des resveries si enormes, que ce leur estoit assez d'esbranler et troubler les povres idiots. D'un petit nombre d'abuseurs sont sorties plusieurs sectes, comme[5]) un menu fretin: lesquelles en partie ont tendu à dissiper l'essence de Dieu, en partie à mesler et confondre la distinction des personnes. Or si nous tenons pour bien conclud ce que nous avons cy dessus monstré par l'Escriture, assavoir que Dieu d'une simple essence, et laquelle ne se peut diviser, combien qu'elle appartienne au Pere et au Fils et au sainct Esprit: et derechef que le Pere differe par quelque proprieté d'avec le Fils, et le Fils d'avec le sainct Esprit: la porte sera fermée non seulement aux Arriens et Sabelliens, mais aussi à tous les phantastiques qui les ont precedez. Mais pource que de nostre temps quelques phrenetiques se sont aussi levez, comme Servet et ses semblables, lesquels ont tasché de tout envelopper par leurs illusions: il sera expedient de descouvrir en bref leurs fallaces. Le nom de Trinité a esté tant odieux à Servet, voire detestable, qu'il appelle

1) De Trinitat. lib. I. c. 19.
2) *Le latin ajoute:* adversus Anomœos.
3) *Le latin ajoute:* in una divinitate.
4) *Tous les §§. à partir du 22. iusqu'à la fin de ce Chap. appartiennent à la redaction définitive de l'Institution.*
5) comme un menu fretin, *manque dans le latin.*

gens sans Dieu tous ceux ausquels il avoit imposé le nom de Trinitaires. Ie laisse [1]) beaucoup de mots vilains, comme iniures de harengeres, dont ses livres sont farcis. La somme de ses resveries a esté, qu'on faisoit un Dieu de trois pieces, en disant qu'il y a trois personnes residentes en Dieu: et que ceste trinité est imaginaire, d'autant qu'elle contrarie à l'unité de Dieu. Cependant il vouloit que les personnes fussent comme idées ou quelques images exterieures: et non pas residentes en l'essence de Dieu, mais pour le nous figurer en une sorte ou en l'autre. Il adiouste, qu'au commencement il n'y avoit rien distinct en Dieu, pource que la Parolle estoit aussi l'Esprit: mais depuis que Iesus Christ est apparu, Dieu de Dieu, que de luy est decoulé un autre Dieu, assavoir le sainct Esprit. Or combien qu'il farde quelque fois ses mensonges par allegories, comme en disant que la Parolle eternelle de Dieu a esté l'esprit de Christ en Dieu, et reluisance de son idée: item, que l'Esprit a esté une ombre de la deité: toutesfois puis apres il abolit la deité tant du Fils que du sainct Esprit, disant que selon la mesure que Dieu dispense, il y a en l'un et en l'autre quelque portion de Dieu: comme le mesme Esprit estant substantiellement en nous, est aussi une portion de Dieu, mesmes au bois et aux pierres. Quant à ce qu'il gergonne de la personne du Mediateur, nous le verrons en son lieu. Cependant ceste resverie si monstrueuse, que le mot de Personne n'emporte sinon un regard visible de la gloire de Dieu, n'a ia besoin de longue refutation. Car puis que sainct Iean afferme que devant que le monde fust creé, desia la Parolle estoit Dieu, il la separe bien loin de toutes idées ou visions [2]) (Iean 1, 1): car si lors et de toute eternité ceste Parolle estoit Dieu, et avoit sa propre gloire et clarté avec le Pere (Iean 17, 5), elle ne pouvoit estre quelque lueur se monstrant seulement par dehors, ou figurative: mais il s'ensuit necessairement que c'estoit une vraye hypostase residente en Dieu. Or combien qu'il ne soit fait nulle mention de l'Esprit, sinon en la creation du monde: toutesfois il est là introduit non pas comme une ombre, mais comme vertu essentielle de Dieu, quand Moyse recite que la masse confuse dont les elemens ont esté formez, estoit dés lors maintenue par luy en son estat (Gen. 1, 2). Il est donques alors apparu que l'Esprit avoit esté eternel en Dieu, d'autant qu'il a vegeté et conservé ceste matiere confuse dont le ciel et la terre devoyent estre formez: voire devant que cest ordre tant beau et excellent y fust. Certes pour lors il ne pouvoit estre image ou representation de Dieu, selon la resverie de Servet. En un autre lieu il est contreint de descouvrir plus à plein son impieté, c'est que Dieu en sa raison eternelle decretant d'avoir un fils visible, s'est monstré visible par ce moyen. Car si cela est vray, on ne laissera autre divinité à Iesus Christ, sinon d'autant que Dieu l'a ordonné pour Fils par son decret eternel. Il y a plus c'est que les phantosmes qu'il suppose au lieu des personnes, sont tellement transformez par luy, qu'il ne fait nul scrupule de mettre des accidens nouveaux en Dieu. Sur tout il y a un blaspheme execrable qu'il mesle indifferemment tant le Fils de Dieu que l'Esprit parmi les creatures: car il afferme à pur et à plat, qu'il y a des parties et des partages en Dieu, et que chacune portion est Dieu mesmes: que les ames des fideles sont coeternelles et consubstantielles à Dieu: combien qu'ailleurs il attribue deité substantielle non seulement à noz ames, mais à toutes choses creées.

23. De ce bourbier est sorty un autre monstre assez semblable: c'est que des brouillons, [1]) pour eviter la haine et deshonneur que l'impieté de Servet tire avec soy, ont bien confessé trois personnes: mais en adioustant la raison, que le Pere estant proprement seul vray Dieu s'est formé son Fils et son Esprit: et ainsi a fait decouler sa divinité en eux. Mesmes ils usent hardiment d'une façon de parler espovantable, c'est que le Pere est distingué par ceste marque d'avec le Fils et le sainct Esprit, [d'autant] que luy seul est essentiateur. Voici la couleur qu'ils pretendent en premier lieu: c'est que Christ est souvent nommé Fils de Dieu, dont ils concluent qu'il n'y a point d'autre Dieu que le Pere. Or ils ne considerent pas, combien que le nom de Dieu soit aussi bien commun au Fils, qu'il est quelque fois attribué au Pere par excellence, pource qu'il est la source et principe de deité: et que cela se fait pour noter la simple unité et indivisible qui est en l'essence divine. Ils repliquent, que si Iesus Christ est vrayement Fils de Dieu, ce seroit chose absurde de le tenir Fils d'une personne. Ie respon que tous les deux sont vrais, assavoir qu'il est Fils de Dieu d'autant qu'il est la Parolle engendrée du Pere devant tous siecles (car nous ne parlons pas encores de luy entant qu'il est Mediateur): et toutesfois pour mieux declarer le sens de ces mots, qu'il faut avoir esgard à la personne: tellement que le nom de Dieu ne se prenne pas simplement, mais pour le Pere. Car si nous ne recognoissons autre Dieu que le Pere, le Fils sera manifestement de-

1) Ie laisse .... farcis. *Le latin est plus modéré:* Omitto insulsas voces quas ad conviciandum excogitavit.

2) ou visions, *n'est pas dans le latin.*

1) *Il a en vue Laelius Socinus, Gribaldo, Valentin Gentil, et autres Antitrinitaires, pour la plupart Italiens réfugiés, qui avoient embrassé et modifié les opinions de Servet, tout en tâchant de les faire accorder avec l'orthodoxie reçue, pour échapper à la persécution.*

bonté de ce degré. Parquoy toutes fois et quantes qu'il est fait mention de la deité, on ne doit nullement admettre que le Fils soit opposé au Pere, comme si le nom de vray Dieu convenoit au Pere seulement. Car le Dieu qui est apparu à Isaie estoit le vray Dieu et unique et toutesfois sainct Iean afferme que c'estoit Iesus Christ (Is. 6, 1; Iean 12, 41). Celuy qui a menacé par le mesme Prophete les Iuifs de leur estre pierre de scandale, estoit le seul vray Dieu: or sainct Paul prononce, que c'est Iesus Christ (Is. 8, 14; Rom. 9, 33). Celuy qui derechef parle haut et clair, disant [1]) que tout genouil sera ployé devant luy, est le seul Dieu vivant: or sainct Paul l'interprete de Iesus Christ (Is. 45, 23; Rom. 14, 11). Adioustans les tesmoignages que l'Apostre ameine, Toy Dieu as fondé le ciel, et la terre est ouvrage de tes mains. Item, Tous les Anges de Dieu t'adorent: nous ne pouvons dire que tout cela ne compete à un seul vray Dieu. Et toutesfois l'Apostre dit que ce sont les propres tiltres de Iesus Christ (Hebr. 1, 10. 6; Ps. 102, 26; 97, 7). De dire que ce qui est propre à Dieu soit communiqué à Iesus Christ, pource qu'il est la splendeur de sa gloire: c'est une cavillation qui n'est nullement à recevoir. Car puis que le nom de l'Eternel est mis par tout, il s'ensuyt qu'il a son estre de soy-mesme au regard de sa deité: car puis qu'il est l'Eternel, on ne peut nier qu'il ne soit le Dieu qui dit ailleurs en Isaie, Ce suis-ie moy qui suis, et n'y a autre Dieu que moy (Is. 44, 6). Aussi ceste sentence de Ieremie merite bien d'estre notée: Que les dieux, dit-il, qui n'ont point fait le ciel et la terre, soyent exterminez de la terre qui est sous le ciel (Ier. 10, 11); car il est necessaire de conclurre à l'opposite, que le Fils de Dieu est celuy duquel Isaie prouve souvent la divinité par la creation du monde. Or comment le Createur qui donne estre à toutes choses ne sera-il de soy-mesme, mais empruntera son essence d'ailleurs? car quiconque dit que le Fils soit essencié du Pere [2])(puis que tels abuseurs forgent des noms contre nature) il nie qu'il ait estre propre de soy. Or le sainct Esprit contredit à tels blasphemes, le nommant Iehova, qui [3]) vaut autant à dire comme celuy qui est de soy et de sa propre vertu. Or si nous accordons que toute essence soit au seul Pere, ou elle sera divisible, ou elle sera du tout ostée au Fils: et par ce moyen estant despouillé de son essence, il sera seulement un Dieu titulaire. Si on veut croire ces bavars, l'essence de Dieu ne conviendra qu'au Pere seul, d'autant que luy seul a estre, et qu'il est essentiateur de son Fils: par ainsi l'essence du Fils ne seroit qu'un extrait ie ne say quel, tiré [1])comme par un alambic de l'essence de Dieu, ou bien une partie decoulante du total. Davantage, ils sont contraints par leur principe de confesser que l'Esprit est du Pere seul: car si c'est un ruisseau decoulant de la premiere essence, laquelle selon eux n'est propre qu'au Pere, il ne pourra estre tenu ne reputé Esprit du Fils: ce qui est toutesfois rembarré par le tesmoignage de sainct Paul, quand il le fait commun tant au Fils qu'au Pere. Outreplus, si on efface de la trinité la personne du Pere, en quoy sera-il discerné du Fils et de l'Esprit, sinon entant qu'il sera seul Dieu? Ces phantastiques confessent que Christ est Dieu, et neantmoins qu'il differe d'avec le Pere. Or icy il faut avoir quelque marque de discretion, en sorte que le Pere ne soit point le Fils. Ceux-cy la mettant en l'essence aneantissent notoirement la vraye deité de Iesus Christ: laquelle ne peut estre sans l'essence, voire toute entiere. Certes le Pere ne differera point d'avec son Fils, sinon qu'il ait quelque chose de propre en soy, et qui ne soit point commune au Fils. Que trouveront-ils maintenant en quoy ils le puissent distinguer? Si la discretion est en l'essence, qu'ils me respondent assavoir s'il ne l'a point communiquée à son Fils. Or cela ne s'est point fait en partie, d'autant que ce seroit abomination de forger un dieu à demy. Il y a aussi une autre absurdité: c'est qu'ils deschirent vilainement l'essence de Dieu, entant qu'en eux est. Il faut donques conclurre qu'elle est commune au Fils et à l'Esprit en son entier. Or si cela est vray, on ne pourra pas au regard d'icelle distinguer le Pere d'avec le Fils, veu que ce n'est qu'un. S'ils repliquent que le Pere en essenciant son Fils est neantmoins demeuré seul vray Dieu, ayant l'essence en soy: Christ donc ne sera qu'un Dieu figuratif, et seulement d'apparence et de nom, sans avoir l'effect ou verité: veu qu'il n'y a rien de plus propre à Dieu, que d'estre: selon la sentence de Moyse, Celuy qui est, m'a envoyé à vous (Ex. 3, 14).

24. Ce qu'ils prennent pour une maxime est faux, [2]) assavoir que toutes fois et quantes que le nom de Dieu se trouve sans queue [3]) (comme l'on dit) il se rapporte au Pere seul; mesmes aux passages qu'ils amenent, ils descouvrent trop lourdement leur ignorance, pource que là le nom du Fils est mis à l'opposite: [4]) dont il appert qu'il y a comparaison de l'un à l'autre, et que pour ceste cause

1) *le latin ajoute:* per os Iesaiae.
2) puis que . . . . nature, *n'est pas dans le latin.*
3) qui vaut . . . . vertu, *ne se trouve pas dans le latin.*

1) comme par un alambic, *n'est pas dans le latin.*
2) *Le latin aioute:* ex multis locis refellere promptum est.
3) sans queue, *le latin a:* absolute.
4) à l'opposite, *le latin dit,* filii nomen apponitur: *est mis à côté. Le traducteur de cette addition à l'édit. de 1559 a lu* opponitur.

le nom de Dieu est particulierement donné au Pere. Ils repliquent. Si le Pere n'estoit seul vray Dieu, il seroit son Pere à ce conte. Ie respon qu'il n'y a nul inconvenient, à cause du degré et ordre que nous avons dit, que le Pere soit nommé Dieu specialement, pource que non seulement il a engendré de soy sa sagesse, mais aussi est le Dieu de Iesus Christ selon qu'il est mediateur: de quoy il sera ailleurs traité plus au long. Car depuis que Iesus Christ est manifesté en chair, il est appelé Fils de Dieu, non seulement pource que devant tout temps il a esté engendré du Pere comme sa Parolle eternelle, mais aussi que pour nous conioindre à luy il a pris la personne du mediateur. Et puis que si hardiment ils deboutent Iesus Christ de la dignité divine, ie voudroye bien savoir quand il prononce qu'il n'y a nul bon qu'un seul Dieu (Matth. 19, 17), s'il se prive de sa bonté, ou non. Ie ne parle point de sa nature humaine, afin qu'ils ne pretendent point que le bien qui est en elle procede de don gratuit: ie demande si la Parolle eternelle de Dieu est bonne, ou non. S'ils le nient, leur impieté sera desia assez convaincue: en le confessant ils se couperont la gorge. Or ce qu'il semble de prime face que Iesus Christ reiecte loin de soy le nom de Bon, conferme encores mieux nostre sentence: car pource que c'est un tiltre singulier appartenant à un seul Dieu, d'autant qu'il avoit esté nommé bon à la façon accoustumée: en reiettant cest honneur frivole il admonneste que la bonté qui est en luy est divine. Ie demande aussi, quand sainct Paul enseigne que Dieu seul est immortel, sage et veritable (1 Tim. 1, 17), si par ces mots il renvoye Iesus Christ au nombre des creatures humaines, où il n'y a que fragilité, folie et vanité: car par ce moyen celuy qui a esté la vie dés le commencement, voire pour donner immortalité aux Anges, ne seroit pas luymesme immortel: celuy qui est la sagesse de Dieu, ne seroit point sage: celuy qui est la verité, ne seroit point veritable. Et [1]) combien cela est-il detestable? Ie demande outreplus, s'ils estiment qu'on doive adorer Iesus Christ, ou non: car si cest honneur luy appartient de droit, que tout genouil se ploye devant luy (Phil. 2, 10), il s'ensuit qu'il est le Dieu qui a defendu en la Loy qu'on n'adorast point autre que luy. S'ils veulent que ce qui est dit en Isaie, C'est moy qui suis, et n'y a nul que moy (Is. 44, 6), se rapporte au Pere seul: ie di qu'il est propre à confondre leur erreur, veu que l'Apostre en l'alleguant de Christ, luy attribue tout ce qui est de Dieu. S'ils alleguent que Iesus Christ a esté ainsi exalté en sa chair, en laquelle il avoit esté abaissé, et que c'est au regard de la chair que tout empire luy est donné au ciel et en la terre: ceste cavillation ne leur sert de rien; car combien que la maiesté de Iuge et de Roy s'estende à toute la personne du Mediateur: toutesfois s'il n'estoit Dieu manifesté en chair, il ne pourroit estre eslevé en telle hautesse, que Dieu ne fust contraire à soy. Et sainct Paul decide tresbien ce different, quand il dit qu'il estoit egal à Dieu, devant que s'aneantir sous la forme de serviteur (Phil. 2, 6. 7). Or comment ceste equalité pourroit-elle convenir, sinon qu'il fust le Dieu duquel le nom est souverain [1]) et eternel, lequel chevauche sur les Cherubins, et qui est Roy de toute la terre, voire Roy permanent? Quoy qu'ils grondent, ce qu'Isaie dit en l'autre passage ne peut estre ravi à Christ: assavoir, C'est-cy, c'est-cy nostre Dieu, nous l'avons attendu (Is. 25. 9). Car là il est notamment parlé de la venue du Redempteur, qui devoit non seulement delivrer le peuple de la captivité de Babylone, mais aussi remettre pleinement son Eglise au dessus. C'est aussi en vain qu'ils tergiversent, que Iesus Christ a esté Dieu en son Pere; car combien que nous confessons qu'au regard de l'ordre et degré, la source de divinité soit au Pere: toutesfois nous disons que c'est une illusion detestable, [2]) que l'essence soit reservée à luy seul à part, comme s'il avoit deifié son Fils: car par ce moyen il y auroit essence diverse et deschiquetée en pieces, ou Iesus Christ seroit appelé Dieu à fausses enseignes, et par imagination. S'ils accordent que le Fils soit Dieu, mais second apres le Pere: il s'ensuyvra que l'essence laquelle est au Pere sans generation ne forme, aura esté engendrée et formée en Iesus Christ. Ie say que beaucoup de gaudisseurs se moquent, quand nous tirons la distinction des personnes du passage de Moyse, Faisons l'homme à nostre image (Gen. 1, 26): et toutesfois quiconque sera de sens rassis voit bien que telle forme de deviser seroit froide et inepte, s'il n'y avoit plusieurs personnes en Dieu. Or il est certain que ceux ausquels le Pere s'adresse n'ont point esté creez. De chercher rien qui n'ait esté creé, c'est un abus: excepté Dieu, voire luy seul. Maintenant s'ils n'accordent que la puissance de creer et droit de commander a esté commun au Fils et au sainct Esprit aussi bien qu'au Pere, il s'ensuyvra que Dieu n'a point lors parlé en soy, mais qu'il aura adressé son propos à des ouvriers [3]) forains; bref un seul passage nous depeschera de leurs deux obiections; car quand Iesus Christ dit que Dieu est esprit (Iean 4, 24), de restreindre cela au Pere, il n'y auroit

1) Et combien cela est-il detestable? *n'est pas dans le latin.*

1) souverain et eternel, *le latin a*: Ia et Iehovah.
2) une illusion detestable, *le latin porte*: detestabile commentum.
3) ouvriers forains, *le latin*: ad alios extraneos opifices.

ordre, comme si la Parolle n'estoit point de nature spirituelle. Or si le nom d'esprit convient au Fils, ie conclu qu'il est aussi bien compris sous le nom de Dieu. Tantost apres il est adiousté, que le Pere n'approuve point autre service que celuy qui luy est fait en esprit et verité; dont il s'ensuyt que Iesus Christ en exerçant l'office de Docteur sous le souverain chef, attribue au Pere le nom de Dieu: non pas pour abolir sa deité de luy, mais pour nous eslever à icelle comme par degrez.

25. Mais voicy en quoy ils s'abusent, assavoir d'en imaginer trois,[1]) desquels chacun ait une partie de l'essence divine. Or nous enseignons selon l'Escriture, qu'il n'y a qu'un seul Dieu essentiellement: et que l'essence du Fils n'est engendrée non plus que celle du Pere: mais d'autant que le Pere est premier en ordre, et qu'il a engendré de soy sa sagesse, c'est à bon droict qu'il est tenu pour principe et source de toute divinité, comme il a esté dit. Ainsi Dieu absolument n'est point engendré: et le Pere aussi au regard de sa personne n'est point engendré. Ils se trompent aussi en une autre illusion, c'est qu'il leur semble que nous establissons une quaternité: mais ils nous imposent faussement ce qu'ils ont forgé en leur cerveau, comme si nous disions que trois personnes decoulassent d'une essence comme trois ruisseaux.[2]) Or au contraire il appert par toute nostre doctrine, que nous ne tirons pas les personnes de l'essence pour en estre separées: mais en disant qu'elles y resident, nous mettons distinction de l'une à l'autre. Si les personnes estoyent separées de l'essence, leur raison auroit quelque couleur: mais en ce faisant il y auroit une trinité de dieux, non point de personnes, lesquelles nous disons qu'un seul Dieu comprend en soy: et ainsi la question frivole qu'ils esmeuvent est solue: assavoir quand ils demandent si l'essence n'entrevient point à faire la trinité: comme si nous estions si bestes de penser que trois dieux descendissent d'icelle. Or[3]) nous disons que Dieu estant entier en soy, a seulement ses proprietez distinctes. En ce qu'ils repliquent que la trinité sera donques sans Dieu, ils se monstrent tousiours aussi lourds et hebetez. Car combien qu'elle n'entrevienne point à distinguer les personnes comme une partie ou portion, toutesfois les personnes ne sont pas sans icelle, ne hors d'icelle, veu que le Pere sans estre Dieu ne pouvoit estre Pere: et le Fils ne pouvoit autrement estre Fils sinon estant Dieu. Pourquoy nous disons absolument que la deité est de soy: et voila pourquoy nous confessons que le Fils, entant qu'il est Dieu, sans avoir esgard à la personne a son estre de soy mesme: entant qu'il est Fils, nous disons qu'il est du Pere: par ce moyen son essence est sans commencement, et le commencement de sa personne est Dieu. Et de fait tous les anciens[1]) docteurs de l'Eglise, en parlant de la trinité ont rapporté seulement ce nom aux personnes: pource que ce seroit un erreur trop enorme, voire mesmes une impieté trop brutale, de mettre l'essence en la distinction. Car ceux qui se forgent une concurrence, de l'essence et du Fils et de l'Esprit, comme[2]) si l'essence estoit au lieu de la personne du Pere, aneantissent ouvertement l'essence du Fils et de l'Esprit. Car[3]) le Fils a quelque estre, ou il n'en a point. S'il en a, voila deux essences pour iouster l'une contre l'autre: s'il n'en a point, ce ne seroit qu'une ombre. Bref si ces deux noms, Pere et Dieu, valloyent autant l'un comme l'autre, et que le second n'appartint point au Fils, le Pere seroit tellement deifiant, qu'il ne resteroit au Fils qu'un ombrage de phantosme: et la trinité ne seroit autre chose qu'une conionction d'un seul Dieu avec deux choses creées.

26. Quant à ce qu'ils obiectent, que si Christ est vrayement Dieu il seroit mal nommé Fils de Dieu: desia i'ay respondu, puis que lors il se fait comparaison d'une personne à l'autre, que le nom de Dieu n'est point pris absolument: mais qu'il est specifié du Pere entant qu'il est le commencement de deité: non pas en donnant essence à son Fils et à son Esprit, comme ces phantastiques babillent, mais au regard de l'ordre que nous avons declairé. En ce sens se doit prendre le propos du Seigneur Iesus Christ, C'est la vie eternelle de croire que tu es le seul Dieu, et Iesus Christ que tu as envoyé (Iean 17, 3). Car d'autant qu'il parle en la personne du mediateur, il tient un degré moyen entre Dieu et les hommes: et toutesfois par cela sa maiesté n'est pas amoindrie. Car combien qu'il se soit aneanti, toutesfois il n'a point perdu envers son Pere sa gloire, qui a esté cachée au monde. En ceste maniere l'Apostre en l'Epistre aux Hebrieux, ayant confessé que Iesus Christ pour un petit de temps a esté abaissé par dessous tous les Anges, ne laisse pas cependant d'affermer qu'il est le Dieu eternel, qui a fondé la terre (Hebr. 1, 10; 2, 9). Tenons donc cela pour conclud, toutes fois et quantes que Iesus Christ en la personne du mediateur s'adresse à son Pere, que sous ce nom de Dieu il comprend

1) trois, *le latin porte:* quod individua somniant.
2) comme trois ruisseaux: *n'est pas dans le latin.*
3) Or nous disons .... distinctes, *ne se trouve pas dans le latin.*

1) anciens docteurs de l'Eglise, *le latin dit:* orthodoxi scriptores.
2) comme si .... du Pere, *n'est pas dans le latin.*
3) Car le Fils .... ombre, *le latin dit simplement:* Alioqui partes inter se commistae coiciderent, quod est in omni distinctione vitiosum.

aussi sa divinité: comme en disant à ses Apostres, Il vous est expedient que ie m'en aille au Pere, d'autant qu'il est plus grand que moy (Iean 16, 7; 14, 28): il ne se reserve pas seulement quelque divinité seconde, pour estre inferieur au Pere quant à son essence divine: mais pource qu'estant parvenu à la gloire celeste, il accompagne les fideles avec soy, il met le Pere en degré superieur: assavoir d'autant que la perfection de sa maiesté qui apparoit au ciel, differe de la mesure de gloire, laquelle a esté manifestée en luy quand il a vestu nostre nature. Par une mesme raison sainct Paul aussi dit que Iesus Christ rendra finalement l'empire à Dieu son Pere, afin que Dieu soit tout en toutes choses (1 Cor. 15, 24). Il n'y a rien plus hors de raison, que de vouloir oster à Iesus Christ l'estat permanent de sa deité. Or s'il ne doit iamais cesser d'estre Fils de Dieu, mais demeurera tousiours tel comme il a esté dés le commencement: il s'ensuit que sous ce nom de Dieu l'essence unique est comprinse, laquelle est commune tant au Pere qu'au Fils. Et de fait, c'est pourquoy Iesus Christ est descendu à nous, afin qu'en nous eslevant à son Pere, il nous eslevast aussi bien à soy, d'autant qu'il est un avec le Pere. Ainsi de restreindre au Pere exclusivement le nom de Dieu pour le ravir au Fils, il n'y a ne raison ne propos. Mesmes notamment pour ceste cause sainct Iean le nomme vray Dieu (1 Iean 5, 20), afin qu'on ne pense qu'il soit en degré second ou inferieur de deité au dessous du Pere. Parquoy ie m'esmerveille que veulent dire ces forgerons de nouveaux dieux, quand apres avoir confessé que Iesus Christ est vray Dieu, ils l'excluent de la deité du Pere, comme s'il y pouvoit avoir vray Dieu sinon qu'il soit un et seul: ou bien qu'une deité inspirée d'ailleurs fust autre chose qu'une imagination.

27. Quant à ce qu'ils amassent plusieurs passages de sainct Irenée, où il dit que le Pere de nostre Seigneur Iesus Christ est le vray [1]) Dieu d'Israel: c'est une vileine ignorance, ou une grande malice. Il falloit noter que ce sainct Martyr avoit combat et dispute contre des phrenetiques, lesquels nioyent que le Dieu d'Israel qui avoit parlé par Moyse et les Prophetes, fust Pere de Iesus Christ: disans que c'estoit un phantosme produict de la corruption du monde. Parquoy sainct Irenée insiste du tout là dessus, de monstrer que l'Escriture ne nous enseigne point d'autre Dieu que le Pere de Iesus Christ, et que d'en concevoir autre c'est abus et resverie. Il ne se faut donc esbahir, si tant de fois il conclud qu'il n'y a iamais eu d'autre Dieu d'Israel, que celuy que Iesus Christ et ses Apostres ont presché: comme maintenant pour resister à l'opposite à cest erreur dont nous traitons, nous pourrons vrayement dire que le Dieu qui est iadis apparu aux Peres n'estoit autre que Christ. Si on replique que c'estoit le Pere: la response est aisée, qu'en maintenant la deité du Fils, nous ne reiettons point celle du Pere. Si on regarde à ce but et à l'intention d'Irenée, toute contention sera mise bas: mesmes il decide assez toute ceste dispute au 6[e] chapitre du 3[e] livre: où il tient fort et ferme que quand l'Escriture parle absolument de Dieu, et sans queue (comme l'on dit) elle entend celuy qui vrayement est seul Dieu: et là dessus il adiouste que Iesus Christ est ainsi nommé. Qu'il nous souvienne que tout le different qu'avoit ce bon docteur (comme il appert par toute la procedure qu'il tient, et sur tout par le quarante sixieme [1]) chapitre du second livre), gist en cela: assavoir que l'Escriture ne parle point du Pere par enigme ou parabole, mais qu'elle designe le vray Dieu. [2]) En un autre passage il deduit que tant le Fils que le Pere sont conioinctement nommez un seul Dieu par les Prophetes et Apostres: [3]) puis il declaire comment Iesus Christ, qui est seigneur de tous, et Roy, et Dieu et Iuge, a receu l'Empire de celuy qui est Dieu de tous: et respond que c'est au regard de la subiection en laquelle il a esté humilié iusques à la mort de la croix. Cependant un peu apres il afferme que le Fils est createur du ciel et de la terre, lequel a ordonné la Loy par la main de Moyse, et est anciennement apparu aux Peres. [4]) Si quelcun fergonne, que neantmoins Irenée recognoit le seul Pere pour Dieu d'Israel: ie respon qu'aussi bien il afferme haut et clair que Iesus Christ est le mesme: comme aussi il applique à sa personne le passage d'Abacuc, Dieu viendra du costé de Midi. A quoy aussi convient ce qu'il dit au chapitre neufieme du livre quatrieme, Christ est avec le Pere, le Dieu des vivans: et au mesme livre, chapitre douzieme, [5]) il expose qu'Abraham a creu à Dieu, d'autant que Christ est createur du ciel et de la terre, et seul Dieu.

28. C'est aussi bien à fausses enseignes qu'ils prennent Tertulien pour leur advocat: car combien qu'il soit dur et enveloppé en son langage, toutesfois sans difficulté aucune il enseigne la mesme doctrine, pour laquelle maintenant ie combu: assavoir combien qu'il n'y ait qu'un seul Dieu, que toutesfois par certaine disposition il est avec sa Parolle:

---

1) le vray, *le latin porte:* unicum et aeternum Deum.

1) *C'est maintenant le Chap.* 27 *du L. II.*
2) Au 3[e] livre, chap. 9.
3) Au chap. 12 du mesme livre.
4) Au chap. 16 du mesme livre; aux chap. 18 et 23 du mesme livre, *maintenant chap.* 16, 2 *et* 20, 4.
5) *Maintenant chap.* 4, 3 *et* 5, 3.

ainsi qu'il y a un seul Dieu en unité de substance, et toutesfois que ceste unité par une dispensation secrette est distincte en trinité: et qu'il y en a trois, non pas en essence mais en degré: non pas en substance, mais en forme: non pas en puissance, mais en ordre. Il maintient bien le Fils estre second au Pere: mais cela n'est que pour distinguer les personnes. Il nomme quelque part le Fils, visible, mais apres avoir disputé d'une part et d'autre, il resoud qu'il est invisible entant qu'il est la Parolle du Pere. Finalement en disant que le Pere est marqué et designé par sa personne, il monstre assez qu'il est du tout contraire à ceste resverie, contre laquelle ie dispute: car [1]) par cela il monstre qu'en l'essence il n'y a nulle diversité. Et combien qu'il ne recognoisse autre Dieu que le Pere, toutesfois en la procedure tantost apres il declaire et monstre qu'il ne parle point exclusivement au regard du Fils, en disant qu'il n'est point autre Dieu que le Pere: et pourtant que le seul empire ou monarchie de Dieu n'est point violée par la distinction des personnes. Bref par l'argument qu'il traitte, et par le but auquel il tend, il est aisé de recueillir le sens des parolles. Il debat contre un heretique nommé Praxea, combien que Dieu soit distingué en trois personnes, toutesfois qu'on ne fait point plusieurs dieux: et que l'unité par cela n'est point deschirée. Et pource que selon l'erreur de Praxea Iesus Christ ne pouvoit estre Dieu qu'il ne fust Pere: voilà pourquoy Tertulien s'arreste tant sur la distinction. Quant à ce qu'il dit que la Parolle et l'Esprit sont une portion du total: combien que ce soit une façon de parler dure et rude, toutesfois elle se peut excuser, d'autant qu'elle ne se rapporte point à la substance, mais seulement à ceste disposition qu'il exprime, laquelle il proteste ne convenir sinon aux personnes. A quoy aussi s'accorde ce qu'il adiouste, Combien penses-tu, homme pervers Praxea, qu'il y ait de personnes, sinon autant qu'il y a de noms? et un peu apres, Il faut croire au Pere et au Fils et au sainct Esprit, en chacun selon son nom et sa personne. Ie croy que par ces raisons l'impudence de ceux qui font bouclier de l'authorité de Tertulien pour tromper les simples, est assez rembarrée.

29. Et de fait quiconque s'appliquera songneusement à conferer les escrits des Anciens l'un avec l'autre, ne trouvera rien en sainct Irenée, sinon ce qu'ont enseigné ceux qui sont survenus depuis. Iustin martyr est l'un des plus anciens, lequel s'accorde avec nous en tout et par tout. Que [2]) ces brouillons qui auiourdhuy troublent l'Eglise alleguent tant qu'ils voudront, que Iustin et les autres appellent le Pere de Iesus Christ, seul Dieu. Ie confesse mesmes que sainct Hilaire dit le mesme, voire parle plus rudement, assavoir que l'eternité est au Pere: mais est-ce pour ravir au Fils l'essence de Dieu? Au contraire ses livres monstrent qu'il n'a autre estude que de maintenir la doctrine laquelle nous ensuyvons, et toutesfois ces escervelez n'ont point de honte d'extraire quelques mots rompus et mutilez, pour faire accroire que sainct Hilaire maintient leur party. Quant à ce qu'ils font aussi couverture de sainct Ignace, s'ils veulent que cela leur serve, qu'ils prouvent en premier lieu que les Apostres ont estably le Quaresme et beaucoup de menus fatras et abus; bref il n'y a rien plus sot que ces bagaiges qu'on a ramassé sous le nom de ce sainct Martyr: et d'autant moins est supportable l'impudence de ceux qui se couvrent de telles masques pour decevoir les ignorans. On peut aussi manifestement voir le consentement de toute l'ancienneté: d'autant qu'au concile de Nice Arrius n'osa iamais farder son heresie par l'authorité d'un seul docteur approuvé: ce [1]) qu'il n'eust point oublié, s'il eust eu de quoy: et aussi que nul des Peres tant Grecs que Latins qui estoyent là assemblés contre luy, ne mit iamais peine à excuser qu'ils eussent aucun discord avec leurs predecesseurs. Il n'est ia besoin de reciter combien sainct Augustin, lequel ces brouillons tiennent pour ennemy mortel, a esté diligent à feuilleter les escrits des Anciens, et avec quelle reverence il les a leus et receus. Car s'il y a le moindre scrupule du monde, il monstre pourquoy il est contreinct d'avoir son opinion à part, mesme en cest argument: s'il a leu és autres docteurs quelque propos douteux ou obscur, il ne le dissimule pas. Or ce pendant il prend pour chose resolue, que la doctrine contre laquelle ces esventés bataillent, a esté receue sans contredit de toute ancienneté: et toutesfois il appert assez d'un seul mot, que ce que les autres avoyent enseigné ne luy estoit pas incognu: assavoir quand il dit que l'unité gist au Pere. Ces brouillons diront-ils qu'il s'estoit alors oublié? mais il se purge bien ailleurs de ceste calomnie, en appellant le Pere source ou principe de toute deité, [2]) pource qu'il ne procede point d'un autre: considerant prudemment que le nom de Dieu est attribué au Pere par especial, pource que si nous ne commençons à luy, nous ne pourrons concevoir une simple unité en Dieu. I'espere que par ce que i'ay traitté toutes gens craignans Dieu cognoistront que toutes les fausses gloses et astuces de Satan, par lesquelles il s'est efforcé de pervertir et

1) car par . . . . diversité, *n'est pas dans le latin.*
2) Que ces brouillons . . . . l'Eglise, *ne se trouve pas dans le latin.*

1) ce qu'il . . . . de quoy, *manque dans le latin.*
2) Au 1er livre de la doctrine Chrestienne.

obscurcir la pureté de nostre foy, sont suffisamment abatues. Finalement ie me confie que toute ceste matiere se trouvera icy fidelement expliquée, moyennant que les lecteurs tiennent la bride à toute curiosité, et ne convoytent point plus qu'il ne seroit expedient d'attirer des disputes fascheuses et perplexes: car d'appaiser ou contenter ceux qui prennent plaisir à speculer sans mesure, ie n'ay garde d'en prendre la charge. Tant y a que ie n'ay rien obmis par finesse, ne laissé derriere de tout ce que ie pensoye pouvoir m'estre contraire. Mais d'autant que ie m'estudie à edifier l'Eglise, il m'a semblé meilleur de ne point toucher à beaucoup de questions, lesquelles n'eussent gueres profité, et eussent chargé et ennuyé les lecteurs sans raison. Car de quoy servira-il de disputer si le Pere engendre tousiours, veu que quand ce poinct est conclud, qu'il y a eu de toute eternité trois personnes residentes en Dieu, cest acte continuel d'engendrer n'est qu'une fantasie superflue et frivole?

CHAPITRE XIV. [1]

Comment, par la creation du monde et de toutes choses, l'Escriture discerne le vray Dieu d'avec ceux qu'on a forgé.

1. Combien qu'Isaie à bon droit redargue tous idolatres, de ce qu'ils n'ont point appris des fondemens de la terre, et de ce grand circuit des cieux, quel estoit le vray Dieu (Is. 40, 21), toutesfois se-

---

1) *L'auteur a emprunté la matière de ce Chap. à la première partie de l'exposition du Symbole des Apôtres, qui forme le Ch. IV. de l'éd. de* 1541 *et le Ch. VI. ss. des édd. publiées depuis* 1545. *La première partie contient l'explication des deux premiers articles:* „Ie croy en Dieu le Pere tout puissant — Createur du Ciel et de la Terre." *Notre Ch. XIV. comprend les* §§. 26—48 *de ces édd. antérieures. Seulement les trois premiers* §§. *qui remplacent les* §§. 26—29 *présentent un texte entièrement nouveau. Voici l'ancien texte.*

Ie croy en Dieu le pere tout puissant.

§. 26. (1541 *p.* 234; 1545 *p.* 263.) Or il fault premierement noter la forme de parler. Car croyre en Dieu vault autant à dire comme le recevoir et advouer pour nostre Dieu, à fin que nous adherions à luy et à sa parolle. Car c'est une locution prinse de la langue Hebraique, laquelle prend croyre en Dieu pour croyre à Dieu, et luy adiouster foy, combien qu'elle signifie quelque chose plus haulte en parlant ainsi. Icy donc les fideles protestent qu'ilz recoivent et congnoissent Dieu pour leur Dieu, à fin d'estre advouez de luy pour ses serviteurs, à ce qu'ilz se puissent glorifier avec tout son peuple, en disant: Tu es nostre Dieu dez le commencement. Nous ne mourrons point donc (Habac. 1, 12). Ca quand nous l'avons pour nostre Dieu, nous avons en luy vie et salut. Pour laquelle fiance confermer, le tiltre de Pere est icy conioinct. Car par le moyen de son Filz bien aymé, auquel repose son bon plaisir, il s'est declairé estre nostre Pere, et pourtant il nous receoit en luy, establissant un parentage spirituel, dont tout parentage est nommé au Ciel et en la Terre, dict sainct Paul (Ephes. 3, 15). Incontinent donc que la Foy s'esleve à Dieu, elle l'ha pour Pere, d'autant qu'elle ne le peut comprendre sans son Filz, par lequel un si grand bien nous est communiqué. Or s'il nous est pour Pere, nous luy sommes comme enfans et si nous sommes ses enfans, nous sommes quant et quant ses heritiers (2 Cor. 6, 18; Rom. 8, 17).

§. 27. (1541 *p.* 235; 1545 *p.* 263.) Nous luy attribuons toute puissance, non pas telle, que les Sophistes l'imaginent, vaine, assopie et oysive, mais pleine d'efficace et d'action. Car Dieu est nommé tout puissant, nompas pource qu'il puisse faire toutes choses, et neantmoins se repose; mais d'autant qu'il tient tout en sa main, gouverne le Ciel et la Terre par sa providence, fait et dispose toutes choses selon son conseil et volunté. Car s'il fait tout ce que bon luy semble (Ps. 115, 3) et n'y a rien de caché à sa providence, il s'ensuyt que tout se fait par sa vertu et commandement. Mais nous touchons ce propoz briefvement pour maintenant, pource que nous differons d'en traicter plus amplement en un autre lieu. Or la Foy s'arme de double consolation en la puissance de Dieu, d'autant qu'elle congnoist qu'il ha assez ample faculté de bien faire, veu que son bras s'estend à regir et à gouverner toutes choses, que le Ciel et la Terre sont sa possession et Seigneurie, que toute creature depend de son plaisir, pour advancer le salut des fideles. Secondement d'autant qu'elle voit qu'il y a assez d'asseurance en sa protection, veu que toutes les choses, qui pourroient nuyre, sont subiectes à sa volunté, veu que le Diable est reprimé par sa volunté, comme d'une bride, avec toutes ses machinations: brief que tout ce qui peut contrevenir à nostre salut est soubmis à son commandement.

Createur du Ciel et de la Terre.

§. 28. (*Ce* §. *et tous ceux qui suivent jusqu'au* §. 50 *inclusivement ne se trouvent pas dans l'éd. de* 1541 *mais appartiennent à la seconde rédaction représentée par l'éd. de* 1545 *et ss.* (1545 *p.* 264). *L'explication de cet article que donne l'éd. de* 1541, *se borne à ce que nous trouvons dans les* §§. 51—53 *de cette seconde série d'éditions.*) — Soubz les noms de ciel et terre sont icy comprises toutes choses celestes et terriennes, comme si Dieu estoit nommé Createur de toutes choses sans exception aucune, ce qui est plus exprimé au Symbole du Concile de Nice, où il est nommé Createur de toutes choses, tant visibles qu'invisibles. Il est vray-semblable, que cela a esté faict à cause des Manichéens, lesquelz imaginoyent deux principes, assavoir Dieu et le Diable, attribuans à Dieu la creation des choses bonnes, faisans le Diable autheur des mauvaises natures. Il estoit mestier, qu'en la forme de confession qui doit estre commune entre tous les Chrestiens, un tel erreur fust reprouvé: veu que l'Escriture le condamne par tout et qu'il derogue ouvertement à la gloire de Dieu. Car le fondement dont usent les Manichéens, assavoir qu'il n'est point licite, d'attribuer à Dieu la creation d'aucunes choses mauvaises contrevient du tout à la verité de l'Escriture, laquelle ne recongnoist point qu'il y ait aucune nature mauvaise en tout le monde universel. Car la malice tant des hommes que des Diables et les pechez qui en viennent, ne sont point de la nature, mais de la corruption d'icelle, et n'y a iamais eu depuis le commencement creature aucune, en laquelle Dieu n'ait declairé sa iustice et sagesse. Davantage, comme ainsi soit que Dieu n'ait rien de plus propre que son eternité et l'Essence de soymesme, ceux qui at-

lon que nous avons l'esprit tardif et hebeté, il a esté necessaire de monstrer et quasi poindre plus expressement quel est le vray Dieu, à fin que les fideles ne se laissassent escouler aux resveries des Payens. Car comme ainsi soit que la description qu'en donnent les Philosophes qui semble estre la plus passable, assavoir que Dieu est l'esprit du monde, ne soit qu'un ombrage qui s'esvanouit: il faut bien que Dieu soit cognu de nous plus familierement, à ce que nous ne chancellions point tousiours en ambiguité. Parquoy Dieu a publié l'histoire de la creation par Moyse, sur laquelle il a voulu que la foy de l'Eglise fust appuyée: à fin qu'elle ne cherchast autre Dieu, sinon celuy qui est là proposé createur du monde. Or le temps est marqué, à fin que les fideles, par le laps continuel des ans, fussent conduis iusques à la premiere origine du genre humain, et de toutes choses: ce qui est singulierement utile à cognoistre, non seulement pour rebouter les fables prodigieuses qui ont eu iadis leur vogue en Egypte et autre pais: mais aussi à fin que le commencement du monde estant cognu, l'eternité de Dieu reluise plus clairement, et qu'elle nous ravisse en admiration de soy. Que nous ne soyons point troublez en cest endroit de la moquerie des gaudisseurs, qui s'esmerveillent pourquoy Dieu ne s'est plustost advisé de creer le ciel et la terre, mais a laissé passer un terme infini, qui pouvoit faire beaucoup de millions d'aages, demourant ce pendant oisif: et qu'il a commencé à se mettre en œuvre seulement depuis six mille ans, lesquels ne sont point encores accomplis depuis la creation du monde, lequel toutesfois declinant à sa fin, monstre de quelle durée il sera. Car il ne nous est pas licite, ny mesme expedient, d'enquester pourquoy Dieu a tant differé: pource que si l'esprit humain s'efforce de monter si haut, il defaudra cent fois au chemin: et aussi il ne nous sera point utile de cognoistre ce que Dieu, non sans cause, nous a voulu estre celé pour esprouver la sobrieté de nostre foy. Parquoy un bon ancien iadis respondit fort bien à un de ces moqueurs, lequel par risée et plaisanterie demandoit, à quel ouvrage s'appliquoit Dieu devant qu'il creast le monde: Il bastissoit (dit-il) l'enfer pour les curieux. Cest advertissement aussi grave que severe doit reprimer toute convoitise desordonnée, laquelle chatouille beaucoup de gens, mesme les pousse en des speculations aussi nuisibles que tortues. Bref qu'il nous souvienne que Dieu qui est invisible, et duquel la sagesse, vertu et iustice est incomprehensible, nous a mis devant les yeux l'histoire de Moyse, au lieu de miroir auquel il veut que son image nous reluise. Car comme les yeux chassieux ou hebetez de vieillesse, ou obscurcis par autre vice et maladie, ne peuvent rien voir distinctement, sinon estans aydez par lunettes: aussi nostre imbecillité est telle, que si l'Escriture ne nous adresse à chercher Dieu, nous y sommes tantost esvanouis. Si ceux qui se donnent licence à babiller sans honte et brocarder, ne reçoivent maintenant nulle admonition, ils sentiront trop tard en leur horrible ruyne combien il leur eust esté plus utile de contempler de bas en haut les conseils secrets de Dieu avec toute reverence, que desgorger leurs blasphemes pour obscurcir le ciel. Sainct Augustin se plaind aussi à bon droit qu'on fait iniure à Dieu, cherchant cause de ses œuvres, laquelle soit superieure à sa volonté.[1]) Et en un autre passage il nous advertit bien à propos que d'esmouvoir question de l'infinité des temps, c'est une aussi grande folie et absurdité que d'entrer en dispute pourquoy la grandeur des lieux n'est aussi bien infinie.[2]) Certes quelque grandeur ou espace qu'il y ait au pourpris du ciel, si est-ce encores qu'on y trouve quelque mesure. Si maintenant quelcun plaidoit contre Dieu de ce qu'il y a cent millions de fois plus d'espace vuide: ceste audace tant desbordée ne sera-elle point detestable à tous fidelles? Or ceux qui contrerollent le repos de Dieu, d'autant que contre leur appetit il a laissé passer des siecles infinis devant que creer le monde, se precipitent en une mesme rage. Pour contenter leur curiosité, ils sortent hors du monde, comme si en un si ample circuit du ciel et de la terre nous n'avions point assez d'obiets et rencontres qui, par leur clarté inestimable, doyvent retenir tous noz sens et par maniere de dire les engloutir: comme si au terme de six mille ans Dieu ne nous avoit point donné assez d'enseignemens pour exercer noz esprits, en les meditant sans fin et sans cesse. Demeurons donc entre ces barres ausquelles Dieu nous a voulu enclorre et quasi tenir noz esprits enserrez, afin qu'ils ne decoulent point par une licence trop grande d'extravaguer.

2. Ce que Moyse recite, que le bastiment du monde a esté achevé non pas en une minute, mais en six iours, tend à ceste mesme fin que i'ay dit. Car par ceste circonstance nous sommes retirez de toutes faulses imaginations pour estre recueillis à un seul Dieu: lequel a digeré son ouvrage en six

---

tribuent cela au Diable, luy donnent le tiltre de Dieu. Davantage, que deviendra cela, que nous appellons Dieu tout puissant, si on donne telle seigneurie au Diable, qu'il puisse, maugré que Dieu en ait, executer ce que bon luy semble? C'est donc à bon droit, que de la premiere entrée du Symbole un tel blaspheme, qui doit estre en execration à tous fideles est reietté.

1) Lib. De Genesi contra Manich. 2, 29 (43).

2) De civitate Dei, lib. XI. c. 5.

iours, à fin que nous ne fussions point ennuyez de nous occuper tout le cours de nostre vie à considerer quel il est. Car combien que noz yeux, de quelque costé qu'ils se tournent, soyent contraints de contempler les œuvres de Dieu, nous voyons toutesfois combien l'attention est legere et maigre: et si nous sommes touchez de quelque bonne et saincte pensée, elle s'envolle incontinent. Or icy la raison humaine plaideroit volontiers contre Dieu, comme si bastir le monde de iour à autre ne fust pas chose decente à sa puissance. Voila nostre presomption, iusques à ce que nostre esprit estant domté sous l'obeissance de la foy, apprend à venir au repos auquel nous convie ce qui est dit de la sanctification du septieme iour. Or en l'ordre des choses creées nous avons à considerer diligemment l'amour paternel de Dieu envers le genre humain: en ce qu'il n'a point creé Adam iusques à ce qu'il eust enrichi le monde, et pourveu d'abondance de tous biens. Car s'il l'eust logé en la terre du temps qu'elle estoit encores sterile et deserte, et s'il luy eust donné vie devant qu'il y eust clarté, on eust estimé qu'il n'avoit point grand soin de luy ordonner ce qui luy estoit utile. Maintenant puis qu'il a differé de creer l'homme iusques à ce qu'il eust disposé le cours du soleil et des estoilles pour nostre usage, qu'il eust rempli les eaux et l'air de toutes sortes de bestial, qu'il eust fait produire toutes sortes de fruits pour nous alimenter: en prenant tel soin d'un bon pere de famille et prouvoyable, il a monstré une merveilleuse bonté envers nous. Si chacun poise bien et attentivement en soy ce que ie touche icy comme en passant, il verra que Moyse est un tesmoin infallible et un herant authentique pour publier quel est le createur du monde. Ie laisse icy à dire ce que i'ay declairé par cy devant,[1]) assavoir qu'il n'est pas là seulement tenu propos de l'essence de Dieu: mais qu'aussi sa Sagesse eternelle et son Esprit nous y sont monstrez à fin que nous ne songions point d'autre Dieu que celuy qui veut estre cognu en ceste image tant expresse.

3. Mais devant que ie commence à traitter plus à plein de la nature de l'homme, il faut entrelasser quelque chose des Anges. Car combien que Moyse en l'histoire de la creation se conformant à la rudesse des idiots, ne raconte point d'autres œuvres de Dieu, sinon celles qui se presentent devant nos yeux: toutesfois quand puis apres il introduit les Anges comme ministres de Dieu, il est aisé à recueillir qu'ils le cognoissent pour createur s'adonnans à luy obeir et luy rendre tout devoir. Combien donc que Moyse, parlant rudement comme le simple populaire, n'ait pas du premier coup nombré les Anges entre les creatures de Dieu, toutesfois rien n'empesche que nous ne deduisions icy clairement ce que l'Escriture nous en dit ailleurs: car si nous desirons de cognoistre Dieu par ses œuvres, il ne faut pas omettre ceste partie tant noble et excellente. Outreplus ceste doctrine est fort necessaire à refuter beaucoup d'erreurs. La dignité, qui est en la nature angelique, a de tout temps esbloui beaucoup de gens, en sorte qu'ils pensoyent qu'on leur fist iniure si on les abaissoit pour les assuiettir à Dieu: et là dessus on leur a attribué quelque divinité. Manichée aussi avec sa secte s'est dressé, forgeant deux principes, assavoir Dieu et le diable: attribuant l'origine des bonnes choses à Dieu, et faisant le diable autheur des mauvaises natures. Si nous avions les esprits embrouillés de telles resveries, Dieu n'auroit point la gloire qu'il merite en la creation du monde. Car puis qu'il n'y a rien plus propre à Dieu que son eternité et avoir estre de soy mesme, ceux qui attribuent cela au diable ne l'emparent-ils point aucunement du tiltre de Dieu? Davantage où sera la puissance infinie de Dieu, si on donne tel empire au diable, qu'il execute ce que bon luy semble, quoy que Dieu ne le veuille pas? Quant au fondement qu'ont pris ces heretiques, assavoir qu'il n'est pas licite de croire que Dieu qui est bon, ait rien creé de mauvais: cela ne blesse en rien nostre foy, laquelle ne recognoist nulle mauvaise nature en tout ce que Dieu a creé, pource que la malice et perversité tant de l'homme que du diable, et les pechez qui en proviennent, ne sont point de nature, mais plustost de corruption d'icelle: et n'y a rien procedé de Dieu, en quoy du commencement il n'ait donné à cognoistre sa bonté, sagesse et iustice. Afin donc de rebouter telles imaginations, il est requis d'eslever noz entendemens plus haut que noz yeux ne peuvent atteindre. Et de fait il est vray semblable que ç'a esté à ceste fin et intention qu'au [1])concile de Nice Dieu est notamment appellé createur des choses invisibles. Toutesfois en parlant des Anges ie m'estudieray à tenir telle mesure que Dieu nous commande: c'est de ne point speculer plus haut qu'il sera expedient, de peur que les lecteurs ne soyent escartez de la simplicité de la foy: car aussi puis que le sainct Esprit nous enseigne tousiours ce qui nous est utile: et là où il n'y a pas grande importance pour edifier, il se tait du tout, ou bien il en touche legerement et en passant: nostre devoir est d'ignorer volontiers ce qui n'apporte nul profit.

4.[2]) Certes puis que les Anges sont ministres

1) *Liv. I. ch. XIII.* §. 1.

1) concile, *le latin a:* symbolo.

2) 1545 *p.* 265; 1551 *ss.* §. 30.

de Dieu, ordonnez pour faire ce qu'il leur commande, il n'y a doute qu'ils ne soyent ses creatures (Ps. 103). D'esmouvoir [1]) questions contentieuses pour savoir en quel temps [2]) ils ont esté creez, ne seroit-ce point opiniastreté plustost que diligence? Moyse recite que la terre a esté parfaite, et les cieux parfaits avec tous leurs ornemens ou armées (Gen. 2, 1): que faut il se tormenter pour savoir au quantieme iour [3]) les Anges qui sont armées du ciel ont commencé d'estre? A fin de ne faire plus long procés, qu'il nous souvienne, qu'icy aussi bien qu'en toute la doctrine Chrestienne il nous faut reigler en humilité et modestie, pour ne parler ou sentir autrement des choses obscures, mesme pour n'appeter d'en savoir, que comme Dieu nous [4]) en traite par sa Parolle: puis apres que nous devons aussi tenir une autre reigle, c'est qu'en lisant l'Escriture nous cherchions continuellement et meditions ce qui appartient à l'edification, ne laschant point la bride à nostre curiosité, n'à [5]) un desir d'apprendre les choses qui ne nous sont point utiles. Et d'autant que Dieu nous a voulu instruire, non point en questions frivoles, mais en vraye pieté, c'est à dire en la crainte de son nom, en sa fiance, en sainncteté de vie, contentons nous de ceste science. Parquoy si nous voulons que nostre savoir soit droitement ordonné, il nous faut laisser ces questions vaines, desquelles se debattent les esprits oisifs, traitans sans la parolle de Dieu, de la nature et multitude des Anges et de leurs ordres. Ie say bien que plusieurs sont plus convoiteux d'enquerir de ces choses, et y prennent plus de plaisir qu'à ce [6]) qui nous doit estre familier par l'usage continuel: mais s'il ne nous fasche pas d'estre disciples de Iesus Christ, qu'il ne nous soit point grief de suyvre la façon de profiter qu'il nous a monstrée. En ce faisant nous serons contens de la doctrine qu'il nous baille, en nous abstenant de toutes questions superflues, desquelles il nous retire: et non seulement [7]) pour nous en faire abstenir, mais à ce que nous les ayons en horreur. Nul ne niera que celuy qui a escrit la Hierarchie celeste, qu'on intitule de sainct Denis, n'ait là disputé de beaucoup de choses avec grande subtilité: mais si quelcun espluche de plus pres les matieres, il trouvera que pour la plus grand part il n'y a que pur babil. Or un Theologien ne doit pas appliquer son estude à delecter les oreilles en iasant, mais de confermer les consciences en enseignant choses vrayes, certaines et utiles. Il semble en lisant ce livre-là que ce soit un homme tombé du ciel qui recite les choses qu'il a non seulement apprises, mais veues à l'œil. Or sainct Paul, qui avoit esté eslevé par dessus le troisieme ciel, non seulement n'a pas ainsi enseigné, mais a protesté qu'il n'estoit point licite de reveler les secrets qu'il avoit veu (2 Cor. 12, 1 ss.). Pourtant en laissant là toute ceste folle sagesse, considerons seulement selon la simple doctrine de l'Escriture ce que Dieu a voulu que nous seussions des Anges.

5. [1]) Nous lisons par toute l'Escriture, que les Anges sont esprits celestes, du ministere desquels Dieu se sert pour faire et executer sa volonté: et [2]) de là aussi leur est imposé le nom d'Anges, d'autant que Dieu les fait ses messagiers envers les hommes, pour se manifester à eux. [3]) Semblablement les autres noms que l'Escriture leur donne, sont prins d'une mesme raison. Ils sont appellez Armées (Luc 2, 13), d'autant que comme les gendarmes sont autour de leur Prince ou Capitaine, aussi ils sont presens devant Dieu pour orner et honnorer sa maiesté: et sont tousiours prests attendans son bon plaisir, pour s'employer par tout où il ordonne, ou plustost avoir la main à l'œuvre. [4]) En telle magnificence nous est descrit le throne de Dieu par tous les Prophetes, et nommément en Daniel, quand il dit que Dieu estant monté en son siege royal, il [5]) avoit des millions d'Anges en nombre infiny tout à l'entour (Dan. 7, 10). Davantage, pource que Dieu declaire par eux la force de sa main, ils sont de là nommez Vertus (Col. 1, 10). Pource qu'il exerce par eux son Empire par tout le monde, selon ceste raison ils sont nommez maintenant Principautez, maintenant Puissances, maintenant Seigneuries (Ephes. 1, 21). Finalement pource que la gloire de Dieu reside en eux, ils sont aussi nommez ses Thrones: combien [6]) que touchant ce dernier mot ie n'en veux rien affermer, pource [7]) que l'autre exposition convient aussi bien ou mieux. Mais laissant là le nom de Thrones: quant aux precedens dont nous avons parlé, le sainct Esprit use souventesfois de ces tiltres, pour magnifier la dignité du ministere des Anges. Car ce n'est pas raison que les creatures dont le Seigneur use comme d'instrumens [8]) pour declairer specialement sa pre-

1) 1545: d'en mouvoir. 2) *Le latin ajoute:* vel ordine.
3) *Le latin ajoute:* praeter astra. 4) 1562: *omet:* nous.
5) ni à 1561 *ss.* 6) 1545 *ss.:* qu'à ce que Dieu nous monstre pour nostre profit.
7) 1545 *ss.:* et non seulement cela mais aussi les ayans en horreur.

1) 1545 *p.* 266; 1551 *ss.* §. 31.
2) 1562 *ss.:* et de là leur est aussi imposé.
3) pour se manifester à eux, *manque dans les édd. precédentes.*
4) ou plustost avoir la main à l'œuvre, *manque dans l'ancienne rédaction.*
5) 1562 *ss. omettent:* il.
6) *L'éd. de 1545 omet:* combien que . . . . avons parlé.
7) que l'autre: *il faut peut-être lire,* qu'une autre, *car le latin porte:* diversa interpretatio.
8) comme d'instrumens, *manque dans l'ancien texte.*

sence au monde, soyent laissées là sans honneur. Mesme plusieurs fois ils sont nommez dieux, d'autant que par leur ministere ils nous representent aucunement [1]) comme en un miroir l'image de Dieu. Car combien que ce qu'ont escrit les anciens Docteurs me plaise bien: assavoir que quand l'Escriture fait mention que l'Ange de Dieu est apparu à Abraham, ou à Iacob, [2]) ou à quelque autre, ils exposent cela de Iesus Christ (Gen. 18, 1; 32, 1. 28; Ios. 5, 14; Iug. 6, 13; 13, 22): toutesfois si voit-on bien que les Anges en commun sont appellez souvent dieux, comme i'ay dit, et ne nous devons pas esbahir de cela: car si le mesme honneur est fait aux Rois et aux Princes, lesquels aussi bien l'Escriture appelle dieux (Ps. 82, 6), d'autant qu'ils sont en leur office comme lieutenans de Dieu, qui est le souverain Roy et superieur de tous: il y a plus de raison qu'il soit donné aux Anges, veu que la clarté de la gloire de Dieu reluist plus abondamment en eux.

6. [3]) Or l'Escriture s'arreste principalement à enseigner ce qui peut servir le plus à nostre consolation et à la confirmation de nostre foy: c'est que les Anges sont dispensateurs et ministres de la liberalité [4]) de Dieu envers nous. Pourtant elle dit qu'ils sont tousiours au guet pour nostre salut, qu'ils sont tousiours prests à nous defendre, qu'ils dressent noz voyes, et ont le soin de nous en toutes choses, pour nous garder de mauvaise rencontre. [5]) Car ces sentences qui s'ensuyvent sont universelles, appartenantes premierement à Iesus Christ, comme chef de toute l'Eglise, puis apres à tous les fideles: à savoir, Il a commandé de toy à ses Anges, qu'ils te gardent en toutes tes voyes. Ils te porteront en leurs mains, tellement que tu ne chopperas point. Item, Les Anges [6]) du Seigneur sont à l'environ de ceux qui le craignent, et les retirent du danger (Ps. 91, 11; 34, 8). Par ces sentences Dieu monstre qu'il commet à ses Anges la tutele de ceux qu'il veut garder. Suyvant cela l'Ange du Seigneur consoloit Agar en sa fuite, et luy commandoit de se [7]) reconcilier à sa maistresse (Gen. 16, 9; 24, 7). Semblablement Abraham promettoit à son serviteur, que l'Ange de Dieu luy seroit pour guide au chemin. Iacob en benissant Ephraim et Manassé, prioit que l'Ange de Dieu qui [8]) luy avoit tousiours assisté, les fist prosperer. Semblablement il est dit que l'Ange de Dieu estoit sur le camp du peuple

1) 1545 *ss.*: representent communement.
2) *Le latin ajoute:* Mosi. 3) 1545 *p.* 267; 1551 *ss.* §. 32.
4) 1545 *ss.*: de la beneficence.
5) pour nous garder *etc., manque dans* 1545 *ss.*
6) Les Anges, *le latin a simplement:* Angelus Domini.
7) 1545 *ss.*: de soy.
8) qui luy avoit touiours assisté: *le latin, plus explicite, porte:* per quem liberatus fuerat ab omni malo.

d'Israel: et toutes fois et quantes que Dieu a voulu delivrer ce peuple de la main de ses ennemis, il s'est servi de ses Anges pour ce faire (Gen. 48, 16; Ex. 14, 19; 23, 20; Iug. 2, 1; 6, 11; 13, 10). Et afin que ie ne soye plus long, il est dit que les Anges servoyent à nostre Seigneur Iesus, apres qu'il fut tenté au desert. Item, qu'ils luy assistoyent en son angoisse du temps de sa passion. Semblablement ils annoncerent aux femmes sa resurrection, et aux disciples son advenement glorieux (Matth. 4, 11; Luc 22, 43; Matth. 28, 5. 7; Luc 24, 5; Act. 1, 10). Pourtant à fin de s'acquiter de l'office qui leur est donné d'estre noz defenseurs, ils combatent contre le diable et contre tous noz ennemis et font la vengeance de Dieu sur ceux qui nous molestent: comme nous lisons que l'Ange du Seigneur tua pour une nuict cent quatre vingts et cinq mille hommes au camp des Assyriens, pour delivrer Ierusalem du siege (2 Rois 19, 35; Is. 37, 36).

7. [1]) Au reste, si chacun fidele a un Ange propre qui luy soit assigné pour sa defense, on non, ie n'en oseroye rien affermer. Certes quand Daniel dit que l'Ange des Persiens [2]) combatoit, et semblablement l'Ange des Grecs, à l'encontre des ennemis (Dan. 10, 13. 20; 12, 1): par cela il signifie que Dieu commet aucunes fois ses [3]) Anges, comme pour estre gouverneurs des pais et provinces. [4]) Semblablement Iesus Christ, en disant que les Anges des petis enfans voyent tousiours la face du Pere (Matth. 18, 10), demonstre bien qu'il y a certains Anges qui ont la charge des petis enfans: mais ie ne say pas si de cela on pourroit inferer que chacun eust le sien propre. Il faut bien tenir ce poinct resolu, que non seulement un Ange a le soin de chacun de nous, mais que d'un commun accord ils veillent pour nostre salut: [5]) car il est dit de tous les Anges en commun, qu'ils se resiouissent plus d'un pecheur quand il se convertist à repentance, que de nonante iustes, quand ils auront tousiours perseveré à bien faire (Luc 15, 7). Il est dit semblablement que l'ame de Lazare a esté portée au sein d'Abraham par plusieurs Anges (Luc 16, 23). Ce n'est pas aussi en vain qu'Elisée monstre à son serviteur tant de chariots flamboyans qui luy estoyent ordonnez en particulier pour le garder (2 Rois 6, 17). [6]) Il y a un passage qui sembleroit advis plus expres pour confermer ceste opinion: c'est que quand sainct Pierre estant sorty miraculeusement de la prison, hourta à la maison

1) 1545 *p.* 268; 1551 *ss.* §. 33.
2) combatoit . . . . à l'encontre des ennemis, *n'est pas dans le latin.* 3) ses Anges, *le latin a:* certos angelos.
4) 1545: gouverneurs des princes. (*Faute d'impression.*)
5) Il faut . . . . nostre salut, *manque dans* 1545 *ss.*
6) Ce n'est . . . . le garder, *addition de* 1551 *ss.*

où les freres estoyent assemblez, iceux ne pouvans penser que ce fust il, disoyent que c'estoit son Ange (Act. 12, 15). Or il est à coniecturer que cela leur vint en pensée, d'une commune opinion qu'on avoit lors, que chacun fidele avoit son Ange particulier. Mais encores à cela on peut respondre, qu'il n'y a point d'inconvenient qu'ils entendissent indifferemment d'aucun des Anges, auquel lors Dieu eust recommandé sainct Pierre, non pas qu'il en fust le gardien perpetuel, selon qu'on imagine communement, que chacun de nous a deux Anges, l'un bon et l'autre mauvais: laquelle[1]) opinion a esté anciennement commune entre les Payens. Combien qu'il n'est ia mestier[2]) de nous tourmenter beaucoup à une chose qui ne nous est gueres necessaire à salut. Car si quelcun ne se contente pas de cela, que toute la gendarmerie du ciel fait le guet pour nostre salut, et est preste à nostre ayde, ie ne say qu'il luy profitera davantage de dire qu'il ait un Ange particulier pour son gardien. Mesme ceux qui restreingnent à un Ange le soin que Dieu a d'un chacun de nous, se font grande iniure et à tous les membres de l'Eglise: comme si pour neant Dieu eust promis que tousiours nous aurons de grosses bandes pour nous secourir, afin qu'estans ainsi munis de tous costez nous combations tant plus courageusement.[3])

8.[4]) Touchant de la multitude et des ordres, que ceux qui en osent rien determiner regardent sur quel fondement ils s'appuyent. Ie confesse que Michel est nommé en Daniel grand prince ou capitaine, et Archange en sainct Iude: et sainct Paul dit bien que ce sera un Archange qui adiournera le monde avec une trompe, pour comparoistre au iugement (Dan. 12, 1; Iude 9; 1 Thess. 4, 16). Mais qui est-ce qui pourra par cela constituer les degrez d'honneur entre les Anges, les distinguer chacun l'un de l'autre par nom et par tiltre, assigner à chacun son lieu et sa demeure? Car mesmes les noms de Michel et Gabriel, qui sont en l'Escriture, et le nom de Raphael[5]) qui est en l'histoire de Tobie (Tob. 12), semblent advis par la signification qu'ils emportent, avoir esté imposez aux Anges à cause de nostre infirmité: combien que de cela i'aime mieux n'en rien definir. Quant est du nombre,[6]) nous oyons bien de la bouche de Iesus Christ qu'il y en a plusieurs legions: Daniel en nomme beaucoup de millions: le serviteur[7]) d'Elisée vit plusieurs chariots, et ce qui est dit au Pseaume, qu'ils campent à l'entour des fideles, demonstre une grande multitude (Matth. 26, 53; Dan. 7, 10; 2 Rois 6, 17; Ps. 34, 8). Il est bien vray que les esprits n'ont point de forme comme les corps: toutesfois l'Escriture, pour nostre petite capacité et rudesse, non sans cause nous peind les Anges avec des ailes sous les tiltres de Cherubin et Seraphin: à ce que nous ne doutions point qu'ils seront tousiours prests à nous secourir avec une hastiveté incroyable, si tost que la chose le requerra: comme nous voyons que les esclairs volent parmi le ciel et[1]) par dessus toute apprehension. Si on en veut savoir davantage, cela est enquerir sur les secrets dont la pleine revelation est differée au dernier iour. Pourtant qu'il nous souvienne que nous avons à nous garder en cest endroit tant d'une curiosité superflue à enquerir des choses qu'il ne nous appartient point de savoir, que d'une audace à parler de ce que nous ne savons point.

9.[2]) Toutesfois ce poinct qu'aucuns escervelez mettent en doute nous doit estre tout resolu, que les Anges sont esprits servans à Dieu, lesquels il employe à la protection des siens, et par lesquels il dispense ses benefices envers les hommes, et fait ses autres œuvres (Hebr. 1, 14; Act. 23, 8). Les Sadducéens ont bien eu autresfois ceste opinion, que par ce mot d'Anges il n'estoit signifié autre chose que le mouvement que Dieu inspire aux hommes, ou les vertus qu'il demonstre en ses œuvres: mais il y a tant de tesmoignages de l'Escriture qui contredisent à ceste resverie, que c'est merveille qu'il y ait peu avoir une telle ignorance au peuple d'Israel. Car sans aller plus loin, les passages que i'ay allegué[3]) cy dessus, sont bien suffisans pour en oster toute difficulté, à savoir quand il est dit qu'il y a des legions et des millions d'Anges, quand il est dit qu'ils se resiouissent, quand il est recité qu'ils soustiennent les fideles entre leurs mains, qu'ils portent leurs ames en repos, qu'ils voyent la face de Dieu: car par cela il est bien demonstré qu'ils ont une nature ou une essence. Mais encore outre cela, ce que disent sainct Paul et sainct Estienne,[4]) que la Loy a esté donnée par la main des Anges, et ce que dit nostre Seigneur Iesus, que les eleus seront semblables aux Anges apres la resurrection: item, que le dernier iour est incognu mesmes aux Anges: item, qu'il viendra avec les saincts Anges, ne se peut destourner en autre sens (Act. 7, 53; Gal. 3, 19; Matth. 22, 30; 24, 36; 25, 31; Luc 9, 26). Semblablement

1) laquelle opinion . . . . Payens, *n'est pas dans le latin.*
2) 1562 *ss.:* besoin.
3) Mesme ceux qui . . . . courageusement, *addition de* 1560. 4) 1545 *p.* 269; 1551 *ss.* §. 34.
5) *Le nom de* Raphael *manque dans le latin.*
6) 1545, 1551 *ss. par erreur typogr.:* Quant est du combat.
7) *Tout ce passage:* le serviteur . . . . apprehension, *est une addition de* 1560.

1) et pardessus toute apprehension, *le latin a:* qua solet pernicitate. 2) 1545 *p.* 269; 1551 *ss. Ch. VI.* §. 35.
3) 1562 *ss.:* alleguez.
4) 1545 *ss.:* ce que dit sainct Estienne.

quand sainct Paul adiure Timothée devant Iesus Christ et ses Anges eleus, il ne denote point quelques qualitez ou inspirations: [1]) et ne peuvent autrement consister les sentences qui sont en l'Epistre aux Hebrieux, que Iesus Christ, a esté exalté par dessus les Anges: Item, qu'à iceux n'a point esté assubietty le monde: Item, que Christ n'a point prins leur nature, mais celle des hommes: sinon que ce soyent vrays esprits,[2]) qui ayent leur substance propre (1 Tim. 5, 21; Hebr. 1, 4; 2, 16). Et l'Apostre se declaire puis apres, en comprenant les Anges avec les ames des fideles, et les mettant en un mesme reng. Outreplus[3]) nous avons desia allegué que les Anges des petis enfans voyent tousiours la face de Dieu, que nous sommes defendus par leur secours, qu'ils s'esiouissent de nostre salut, qu'ils s'esmerveillent de la grace infinie de Dieu qui se voit en l'Eglise, qu'ils sont sous un mesme chef que nous, assavoir Christ, qu'ils sont si souvent apparus aux saincts Prophetes en forme d'hommes, ont parlé à eux, et ont logé en leurs maisons: monstre[4]) bien qu'ils ne sont pas vens et fumée. Mesme Iesus Christ à cause de la primauté qu'il a en la personne de Mediateur est nommé Ange. Il m'a semblé bon d'attoucher en brief ce poinct, pour armer et premunir les simples à l'encontre des sottes opinions et fantastiques, que le diable a esmeu[5]) dés le commencement en l'Eglise, et que maintenant il resveille.

10.[6]) Il reste d'obvier à la superstition laquelle entre volontiers en la fantasie des hommes, quand on dit, que les Anges nous sont ministres et dispensateurs de tous biens. Car incontinent nostre raison decline là, qu'il n'y a honneur qu'il ne leur faille attribuer: de là il advient que nous leur transferons ce qui appartient seulement à Dieu et à Iesus Christ. Voila comment la gloire de Christ a esté long temps obscurcie[7]) par cy devant, d'autant qu'on magnifioit les Anges outre mesure, en leur attribuant ce que la Parolle de Dieu ne porte point. Et entre les vices que nous reprenons auiourdhuy, à grand'peine y en a-il un plus ancien. Car nous voyons que sainct Paul mesme a eu à combattre contre d'aucuns qui exaltoyent tellement les Anges, que Iesus Christ estoit abaissé[8])quasi à estre d'une mesme condition. C'est la cause pourquoy il maintient tant fort en l'Epistre aux Colossiens, que Iesus Christ non seulement doit estre preferé aux Anges, mais que[1]) c'est de luy aussi qu'ils reçoivent tous biens (Col. 1, 16. 20): afin que nous ne soyons point si mal advisez de nous destourner de luy pour nous adresser à eux, d'autant qu'ils n'ont point suffisance en eux-mesmes, mais qu'ils puisent d'une mesme fontaine que nous. Certes entant que la gloire de Dieu reluit si clairement en eux, il n'y a rien plus aisé que de nous faire transporter en une stupidité pour les adorer, et de leur attribuer les choses qui ne sont deues qu'à un seul Dieu. Ce que sainct Iean confesse en l'Apocalypse luy estre advenu: mais il dit quant et quant que l'Ange luy respondit: Garde toy de faire cela, ie suis serviteur comme toy: adore Dieu (Apoc. 19, 10; 22, 8. 9).

11.[2]) Or, nous eviterons tresbien ce danger, si nous considerons pourquoy c'est que Dieu se sert d'eux, en declarant sa puissance pour procurer le salut des fideles, et leur communiquer ses benefices, plustost que de faire le tout par soy-mesme. Certes il ne fait point cela par necessité, comme s'il ne s'en pouvoit passer; car toutes fois et quantes qu'il luy plaist, il fait bien son œuvre sans les appeller en aide, usant de son seul commandement: tant s'en faut qu'il ait mestier de les appeller à son secours. Il fait donc cela pour le soulagement de nostre imbecillité, afin que rien ne nous defaille de tout ce qui nous peut donner bonne esperance et asseurer noz cœurs. Cela nous devroit bien estre plus qu'assez, quand Dieu nous promet d'estre nostre protecteur. Mais quand nous voyons que nous sommes assiegez de tant de dangers, de tant de nuisances, de tant de diverses especes d'ennemis, selon que nous sommes fresles et debiles, il nous peut advenir quelque fois que nous soyons preoccupez de frayeur, ou que nous perdions courage, sinon que Dieu nous face sentir la presence de sa grace selon nostre petite mesure[3]) et rudesse. Pour ceste raison, il nous promet non seulement qu'il aura le soin de nous, mais qu'il a des serviteurs infinis, ausquels il a enioint de procurer nostre salut, nous disant que cependant que nous serons en sa sauve-garde, en quelque danger que nous venions, nous serons tousiours à seureté. Ie confesse bien que c'est une perversité à nous, qu'ayans receu la simple promesse de la protection de Dieu, nous regardons encore comment et de quel costé il nous aidera; mais puis que Dieu, selon sa bonté et humanité infinie veut encore subvenir à une telle foiblesse qui est en nous, il ne nous faut pas mespriser la grace qu'il nous fait.

---

1) *Le latin ajoute:* sed veros spiritus denotat.
2) vrays esprits . . . . propre, *le latin porte:* beatos spiritus, in quos cadant istae comparationes.
3) Outreplus . . . . est nommé Ange, *manque dans les édd. antérieures à 1560.*
4) monstre bien . . . . fumée, *n'est pas dans le latin.*
5) 1562 *ss.:* esmeues. 6) 1545 *p.* 270; 1551 *ss.* §. 36.
7) *Le latin ajoute:* multis modis.
8) quasi . . . . condition: *n'est pas dans le latin.*

---

1) 1545 *ss.:* mais aussi qu'ilz recoyvent tous biens de luy.
2) 1545 *p.* 270 *s.*; 1551 §. 37.
3) 1545 *ss.:* selon nostre capacite *etc.*

Nous avons un bel exemple de cela au serviteur d'Elisée, lequel voyant la montagne en laquelle il estoit avec son maistre, estre assiegée par les Syriens pensoit[1]) estre perdu. Adonc Elisée pria Dieu qu'il luy ouvrist les yeux, et ainsi il vit que la montagne estoit pleine de la gendarmerie celeste, assavoir des Anges que Dieu avoit là envoyé[2]) pour garder le Prophete avec sa compagnie (2 Rois 6, 17). Le serviteur donc estant conformé par ceste vision, reprint courage, et ne tint plus conte des ennemis: lesquels de premiere face l'avoyent tant effrayé.

12.[3]) Pourtant il nous faut reduire à ceste fin tout ce qui est dit du ministere des Anges, que nostre foy en soit plus establie en Dieu. Car c'est la cause pourquoy Dieu envoye ses Anges comme en garnison pour nous defendre afin que nous ne soyons point estonnez de la multitude des ennemis, comme s'il n'estoit point le plus fort: mais que nous recourions tousiours à ceste sentence d'Elisée, qu'il y en a plus qui sont pour nous que contre nous. Quelle perversité est-ce donc si les Anges nous retirent de Dieu, veu qu'ils sont ordonnez à cela, que nous sentions son aide nous estre d'autant plus prochaine qu'il[4]) la nous declare selon nostre infirmité? Or ils nous retirent de Dieu, sinon qu'ils nous meinent droit à luy comme par la main, afin que nous le regardions et l'invoquions luy seul à nostre aide, recognoissant que tout bien vient de luy: sinon aussi que nous les considerions estre comme ses mains, lesquelles ne se meuvent point à rien faire, que par son vouloir et disposition: sinon finalement qu'ils nous conduisent à Iesus Christ, et nous entretiennent en luy, afin que nous le tenions pour seul Mediateur, dependans du tout de luy, et ayans nostre repos en luy seul. Car nous devons avoir ce qui est escrit en la vision de Iacob imprimé en nostre memoire, c'est que les Anges descendent en terre aux hommes, et des hommes remontent au ciel par l'eschelle sur laquelle est appuyé le Seigneur des armées (Gen. 28, 12). En quoy il est signifié, que c'est par la seule intercession de Iesus Christ, que les Anges communiquent avec nous: comme[5]) aussi il testifie en disant, Vous verrez d'oresenavant les cieux ouvers, et les Anges descendans au Fils de l'homme (Iean 1, 51). Pourtant le serviteur d'Abraham estant recommandé à la garde de l'Ange, ne l'invoque pas neantmoins afin qu'il luy assiste, mais[1]) s'adresse à Dieu, luy demandant qu'il face misericorde à Abraham son maistre (Gen. 24, 7. 27). Car comme Dieu en faisant les Anges ministres de sa bonté et puissance ne partist point sa gloire avec eux, aussi ils ne nous promettent point de nous aider par leur ministere, afin que nous partissions nostre fiance entre eux et luy. Parquoy il nous faut reietter ceste philosophie de Plato, laquelle enseigne de venir à Dieu par le moyen des Anges, et de les honnorer, afin qu'ils soyent plus enclins à nous y donner accez[2]). Car c'est une opinion fausse et meschante, combien qu'aucuns superstitieux l'ayent voulu du commencement introduire en l'eglise Chrestienne, comme il y en a auiourdhuy d'aucuns qui la voudroyent remettre dessus.

13.[3]) Tout ce que l'Escriture enseigne des diables, revient à ce but, que nous soyons sur noz gardes pour resister à leurs tentations, et n'estre point surpris de leurs embusches, et que nous regardions de nous munir d'armes qui soyent suffisantes pour repousser des ennemis fort puissans. Car quand Satan est nommé le Dieu et Prince de ce monde: item, un Fort armé: item, un Lyon bruyant: item, un Esprit qui domine en l'air: toutes ces descriptions reviennent là, que nous soyons vigilans à faire le guet et nous apprestions à combatre: ce qui est mesme quelque fois exprimé (2 Cor. 4, 4; Iean 12, 31; Matth. 12, 29; Eph. 2, 2). Car sainct Pierre, apres avoir dit que le diable circuit comme un lyon bruyant, cherchant à nous devorer, adiouste incontinent une exhortation, que nous soyons fermes en foy pour lui resister (1 Pierre 5, 8). Et sainct Paul, apres nous avoir adverty que nous avons la guerre, non point contre la chair et le sang, mais contre les princes de l'air, les puissances des tenebres, les esprits malins: tantost apres il nous commande de vestir les armes qui nous puissent defendre en une bataille si perilleuse (Ephes. 6, 12). Parquoy apprenons aussi de reduire le tout à ceste fin, qu'estans advertis que nous avons l'ennemy pres de nous, voire[4]) ennemy prompt en audace, robuste en force, rusé[5]) en cautelles, garny[6]) de toutes machinations, expert en science de batailler, et ne se lassant en nulle poursuite,[7]) ne soyons point endormis en nonchalance, tellement qu'il nous puisse oppresser: mais au contraire, que nous tenions tousiours bon et[8]) soyons prests à luy resister. Et d'autant que ceste ba-

1) pensoit estre perdu, *le latin:* nec ullum effugium patere, pavore consternabatur quasi actum de se ac domino suo esset.
2) 1561: envoyez. 3) 1545 *p.* 271; 1551 *ss. Ch. VI.* §. 38.
4) qu'il nous . . . . infirmité, *ne se trouve pas dans le latin.*
5) comme aussi . . . . Fils de l'homme, *addition de* 1560.

1) *Ici le latin ajoute:* sed ea commendatione fretus.
2) Vide Plat., in Epinomide et in Cratylo.
3) 1545 *p.* 272; 1551 *ss. Ch. VI.* §. 39.
4) 1545 *ss.:* et un. 5) *ibid.:* fin. 6) *ibid.:* farcy.
7) *ibid:* et qui ne se lasse iamais.
8) que nous tenions tousiours bon et, *addition de* 1560.

taille n'a point de fin iusques à la mort, que nous soyons fermes et constans en perseverance. Sur tout qu'en cognoissant nostre foiblesse et defaut[1]) nous invoqnions Dieu, n'attentans rien sinon en la fiance de son aide, d'autant que c'est à luy seul de nous donner conseil, force et courage, et nous armer.[2])

14.[3]) Davantage l'Escriture, afin de nous inciter plus à diligence, nous denonce qu'il n'y a pas un seul diable qui nous face la guerre, ou un petit nombre, mais une grande multitude. Car il est dit, que Marie Magdaleine avoit esté delivrée de sept diables qui la possedoyent (Marc 16, 9). Et Iesus Christ tesmoigne qu'il advient ordinairement, que si apres qu'un diable est sorty de nous, il trouve encore accez pour y rentrer, il en amene sept autres plus meschans (Matth. 12, 43—45). Qui plus est, il est dit qu'un seul homme estoit possedé d'une legion (Luc 8, 30). Par cela donc nous sommes enseignez que nous avons à guerroyer avec une multitude infinie d'ennemis, afin[4]) de ne venir nonchalans, comme si nous avions quelque relasche pour nous reposer. Touchant qu'il est souvent parlé du diable et de Satan au nombre singulier, en cela est denotée la principauté d'iniustice qui est contraire au regne de iustice. Car comme l'Eglise et la compagnie des Saincts a Iesus Christ pour Chef, aussi la bande des meschans, et l'impieté mesme nous est descrite avec son prince, qui exerce là son empire et seigneurie. A quoy se rapporte ceste sentence, Allez, maudits, au feu eternel, lequel est preparé au diable et à ses anges (Matth. 25, 41).

15.[5]) Cela aussi nous doit aiguiser à combatre incessamment contre le diable, qu'il est nommé par tout Adversaire de Dieu et le nostre. Car si nous avons la gloire de Dieu en recommandation comme nous devons, c'est bien raison d'employer toutes noz forces à resister à celuy qui machine de l'esteindre. Si nous sommes affectionnez comme il appartient à maintenir le regne de Christ, il est necessaire que nous ayons une guerre perpetuelle avec celuy qui s'efforce de le ruiner. D'autre part, si nous avons soin de nostre salut, nous ne devons avoir ne paix ne treves avec celuy qui est sans fin et sans cesse apres pour y contredire. Selon ceste raison il est monstré au troisieme de Genese comme il a fait revolter l'homme de l'obeissance de

1) et defaut, *manque dans* 1545 *ss.*
2) et nous armer, *addition de* 1560.
3) 1545 *p.* 273; 1551 *ss.* §. 40.
4) afin de .... reposer, *le latin porte:* ne paucitate contempta, simus ad proelium remissiores, vel intermissionem aliquam dari nobis interdum putantes, desidiae indulgeamus.
5) 1545 *p.* 273; 1551 *ss.* §. 41.

Dieu, afin que Dieu fust privé de l'honneur qui luy appartenoit et que l'homme aussi fust precipité en ruine. Et les Evangelistes nous le descrivent avec une telle nature, en l'appellant Ennemy (Matth. 13, 28): ce[1]) que porte aussi le mot de Satan, et disans qu'il seme des zizanies pour corrompre la semence de la vie eternelle. En somme nous experimentons en toutes ses œuvres ce que Iesus Christ tesmoigne de luy, assavoir qu'il a esté dés le commencement homicide et menteur (Iean 8, 44). Par ses mensonges il assaut la verité de Dieu, il obscurcit la lumiere par ses tenebres, il seduit en erreur les esprits des hommes: d'autre part, il suscite haines et enflambe contentions et noises: le tout afin de renverser le regne de Dieu et de plonger les hommes en damnation eternelle. Dont il appert, que de nature il est pervers, meschant et malin. Car il faut bien qu'il y ait une extreme perversité en une nature, laquelle s'adonne du tout à aneantir la gloire de Dieu et le salut des hommes. C'est ce que dit sainct Iean en son Epistre, que dés le commencement il peche (1 Iean 3, 8). Car par cela il entend qu'il est autheur, capitaine et inventeur de toute malice et iniquité.

16.[2]) Neantmoins d'autant que le diable est creé de Dieu, si nous faut-il noter qu'il n'a point la malice que nous disons luy estre naturelle, de sa creation,[3]) mais entant qu'il a esté depravé. Car tout ce qu'il a de damnable, il le s'est acquis en se destournant de Dieu. De laquelle chose l'Escriture nous advertit, afin que nous ne pensions point que l'iniquité procede de Dieu, laquelle luy est du tout contraire. Pour ceste cause, nostre Seigneur Iesus dit que Satan parle de son propre quand il parle mensonge (Iean 8, 44): et adiouste la raison, D'autant qu'il n'est point demeuré en la verité. Quand il dit qu'il n'a point persisté en la verité, il signifie que quelque fois il a esté en icelle: et quand il le nomme Pere de mensonge, il luy oste toute excuse à ce qu'il ne puisse imputer à Dieu son mal, dont luy-mesme en est cause. Or combien que ces choses soyent touchées en bref et obscurement, toutesfois elles suffisent pour fermer la bouche aux blasphemateurs de Dieu. Et qu'est-ce qu'il nous chaut de cognoistre rien plus du diable, ou en autre fin? Aucuns se mescontentent que l'Escriture ne raconte point au long et distinctement la cheute des diables, la cause d'icelle, la façon, le temps et l'espece, voire mesme par plusieurs fois: mais pource que ces choses ne nous appartiennent de rien, ou bien peu, le meilleur a esté de n'en dire mot ou de les toucher

1) ce que .... Satan, *manque dans le latin.*
2) 1545 *p.* 274; 1551 *ss.* §. 42.
3) 1545 *ss.:* creation premiere.

bien legierement. Car il ne convenoit point au sainct Esprit de satisfaire à nostre curiosité en nous recitant des histoires vaines et sans fruict. Et nous voyons que nostre Seigneur a regardé de ne nous rien enseigner, sinon ce qui nous pouvoit estre en edification. Parquoy à fin que nous-mesmes aussi ne nous arrestions à choses superflues, qu'il nous suffise de savoir, touchant de la nature des diables, qu'en leur premiere creation ils ont esté Anges de Dieu: mais en declinant de leur origine, ils se sont ruinez et ont esté faits instrumens de perdition aux autres. Pource que ce poinct estoit utile à cognoistre, il nous est clairement monstré par sainct Pierre et par sainct Iude, quand ils disent que Dieu n'a point espargné ses Anges qui ont peché, et n'ont point gardé leur origine, mais ont abandonné leur lieu (2 Pierre 2, 4; Iude 6). Et sainct Paul faisant mention des Anges esleus, leur oppose [1]) sans doute les reprouvez (1 Tim. 5, 21).[2])

17.[3]) Quant est du combat et discord [4]) que nous avons dit que Satan a contre Dieu, il le faut entendre en sorte, que cependant nous sachions qu'il ne peut rien faire sinon par le vouloir et congé de Dieu. Car nous lisons en l'histoire de Iob, qu'il se presente devant Dieu pour ouyr ce qu'il luy commandera et qu'il n'ose rien entreprendre sans avoir premier demandé licence (Iob 1, 6; 2, 1). Semblablement quand Achab meritoit d'estre deceu, il se representa à Dieu pour estre esprit de mensonge en la bouche de tous les Prophetes: et estant envoyé,[5]) fit ce qui luy fut ordonné (1 Rois 22, 20). Selon ceste raison, l'esprit qui tormentoit Saul est nommé l'Esprit mauvais de Dieu, d'autant que Dieu en usoit comme d'un fleau pour corriger Saul (1 Sam. 16, 14; 18, 10). Et en un autre passage il est dit, que Dieu a frappé de playes les Egyptiens par ses mauvais anges (Ps. 78, 49). Semblablement suyvant ces exemples particuliers, sainct Paul dit generalement que l'aveuglement des meschans est une œuvre de Dieu, apres l'avoir attribué à Satan (2 Thess. 2, 9. 11). Il appert donc que Satan est sous la puissance de Dieu, et qu'il est tellement gouverné par son congé, qu'il est contraint de luy rendre obeissance. Or quand nous disons que Satan resiste à Dieu, et que ses œuvres sont contraires à celles de Dieu, nous entendons que telle repugnance ne se fait pas sans la permission de Dieu. Ie ne parle point icy de la volonté mauvaise de Satan, ne de ce qu'il machine, mais seulement de ses effects. Car entant que le diable est pervers de nature, il n'a garde d'estre enclin à obeir à la volonté de Dieu, mais se met du tout à rebellion et resistence. Il a donc cela de soy-mesme et de sa perversité, que de tout son desir et propos il repugne à Dieu. Par ceste perversité il est induit et incité à s'efforcer à faire les choses lesquelles il pense estre [1]) contraires à Dieu. Mais d'autant que Dieu le tient lié et serré des cordes de sa puissance, il ne luy permet de rien executer sinon ce qu'il luy plaist. Voila donc comme le diable bongré maugré [2]) sert à son createur, d'autant qu'il est contraint de s'employer là où le bon plaisir de Dieu le pousse.

18.[3]) Or d'autant que Dieu conduit çà et là les esprits immondes comme bon luy semble, il ordonne et modere en telle sorte ce gouvernement, qu'ils [4]) molestent fort les fideles, leur facent beaucoup d'embusches, les tormentent de divers assauts, les pressent quelque fois de pres, et les lassent [5]) souventesfois, les troublent et les estonnent, mesme iusques à les navrer, mais le tout pour les exercer, et non point pour les oppresser ne vaincre: au contraire, qu'ils ayent les infideles en leur subiection, qu'ils exercent une tyrannie en leurs ames et en leurs corps, les trainans où bon leur semble, comme esclaves, à toutes enormitez.[6]) Quant est des fideles, d'autant qu'ils ont affaire à tels ennemis, ces exhortations leur sont faites: Ne donnez point lieu au diable. Item, Le diable vostre ennemy circuit comme un lyon bruyant, cerchant à devorer: auquel resistez en fermeté de foy (Ephes. 4, 27; 1 Pierre 5, 8): et autres semblables. Mesme sainct Paul confesse qu'il n'a point esté exempt d'une telle bataille, quand il dit que l'ange de Satan luy avoit esté donné pour l'humilier, afin qu'il ne s'enorgueillist pas (2 Cor. 12, 7). C'est donc un exercice commun à tous les enfans de Dieu: toutesfois d'autant que ceste promesse de briser la teste de Satan, appartient en commun à Iesus Christ et à tous ses membres (Gen. 3, 15): ie dy que les fideles ne peuvent estre vaincuz ny oppressez par Satan. Ils sont bien espouvantez souvente fois, mais ils ne sont pas tellement esperdus, qu'ils ne reprennent courage. Ils sont bien abbatuz de quelques coups, mais ils se relevent. Ils sont bien navrez, mais non pas à mort. Finalement ils travaillent toute leur vie, en sorte qu'en la fin ils obtiennent victoire. Ce que [7]) ie ne res-

1) *Le latin ajoute:* tacite.
2) Et sainct Paul . . . . reprouvez, *addition de* 1560.
3) 1545 *p.* 275; 1551 *ss.* §. 43.
4) et discord, *manque dans les édd. antérieures à* 1560.
5) *Le latin ajoute:* a Domino.

1) *Le latin ajoute:* maxime.
2) 1562 *ss.:* maugré qu'il en ait.
3) 1545 *p.* 276; 1551 *ss. Ch. VI.* §. 44.
4) 1545: qu'iceux combatent contre les fideles; 1551 *ss.:* qu'iceux combattans tous contre.
5) 1545 *ss.:* et les molestent, les troublent *etc.*
6) comme esclaves à toutes enormitez, *manque dans* 1545 *ss.*
7) Ce que ie ne restrain . . . . filets du diable, *addition de* 1560.

train point à chacun acte particulierement. Car nous savons que David par une iuste punition de Dieu fut pour un temps laissé à Satan pour estre poussé de luy à faire les monstres du peuple (2 Sam. 24, 1): et ce n'est pas en vain que sainct Paul laisse espoir de pardon à ceux qui auront esté entortillez aux filets du diable (2 Tim. 2, 26). Parquoy sainct Paul demonstre que ceste promesse n'est sinon commencée en nous durant la vie presente, pource que c'est le temps de la bataille: mais qu'elle sera accomplie quand la bataille sera cessée. Le Dieu de paix, dit-il, brisera en bref Satan dessous vos pieds (Rom. 16, 20). Quant à nostre Chef, il a tousiours eu pleinement ceste victoire. Car le prince de ce monde n'a rien trouvé en luy (Iean 14, 30): mais en nous qui sommes ses membres, elle n'apparoit encore qu'en partie: et ne sera parfaite iusques à ce qu'estans despouillez de nostre chair, laquelle nous rend suiets à infirmitez, nous soyons du tout remplis de la vertu du sainct Esprit. En ceste maniere quand le regne de Iesus Christ est dressé, Satan avec sa puissance est abbatu, comme porte la sentence de Iesus Christ: Ie voyoye Satan tomber du ciel comme la foudre (Luc 10, 18). Car par cela il conferme le rapport que luy avoyent fait ses Apostres du fruict de leur predication. Item, [1]) quand le prince de ce monde tient son portail, tout ce qu'il possede est paisible: mais s'il y survient un plus fort, il est debouté (Luc 11, 21). A ceste fin, comme [2]) dit l'Apostre, Iesus Christ en mourant a vaincu Satan, qui avoit l'empire de mort (Hebr. 2, 14), et a triomphé de tous ses appareils, tellement qu'ils ne peuvent [3]) nuire à l'Eglise, autrement il la ruineroit à chacune minute. Car selon que nous sommes fragiles, et qu'en sa force il est transporté d'une si terrible rage, comment pourrions-nous tenir bon tant peu que ce soit, contre les alarmes continuelles qu'il nous dresse, si nous n'estions maintenus par la victoire de nostre Capitaine? Dieu donc ne permet point le regne à Satan sur les ames des fideles: mais luy abandonne seulement les meschans et incredules, lesquels il ne recognoit point de son troupeau. Car il est dit que Satan a le monde en sa possession sans contredit, [4]) iusques à ce qu'il en soit deietté par Christ. Item, qu'il aveugle tous ceux qui ne croyent point à l'Evangile (2 Cor. 4, 4). Item, qu'il parfait son œuvre en tous les rebelles: ce qui [5]) se fait à bon droict, d'autant que les meschans sont instrumens de l'ire de Dieu (Ephes. 2, 2). Pourtant c'est bien raison qu'il les livre entre les mains d'iceluy, qui est ministre de sa vengeance. Finalement il est dit de tous les reprouvez, qu'ils ont le diable pour pere (Iean 8, 44; 1 Iean 3, 8). Car comme les fideles sont cogneus pour enfans de Dieu, entant qu'ils portent son image, iceux aussi portans l'image de Satan, sont à bon droit reputez ses enfans.

19. [1]) Or comme cy dessus nous avons refuté ceste folle et perverse imagination qu'ont aucuns, de dire que les saincts Anges ne sont sinon bonnes inspirations ou mouvemens que Dieu donne aux hommes: ainsi maintenant nous faut-il reprouver l'erreur de ceux qui resvent que les diables ne sont sinon affections mauvaises, lesquelles nous sont suggerées de nostre chair. Or il sera facile de ce faire, et brievement, pource que nous en avons beaucoup de tesmoignages de l'Escriture evidens et certains. Premierement, quand ils sont nommez Esprits immondes et Anges apostats, qui ont decliné de leur nature premiere (Luc 11, 24; 2 Pierre 2, 4; Iude 6): ces noms-là expriment assez que ce ne sont pas mouvemens n'affections des cœurs, mais plustost esprits ayans intelligence. Semblablement quand Iesus Christ et sainct Iean comparent les enfans de Dieu avec les enfans du diable: ce seroit une comparaison inepte, si le nom de Diable ne signifioit que des inspirations mauvaises (Iean 8, 44; 1 Iean 3, 10). Sainct Iean parle encore plus clairement, quand il dit que le diable dés le commencement peche (1 Iean 3, 8). Pareillement quand sainct Iude dit que Michel Archange debattoit avec le diable, du [2]) corps de Moyse (Iude 9): tout ainsi qu'il met d'un costé un bon Ange, ainsi de l'autre il en met un mauvais. A quoy est semblable ce que nous lisons en l'histoire de Iob, que Satan comparut devant Dieu avec les Anges saincts (Iob 1, 6; 2, 1). Toutesfois il n'y a rien plus clair, que les sentences qui font mention de la peine que les diables commencent desia d'endurer, et qu'ils endureront beaucoup plus au iour de la resurrection: comme sont celles qui s'ensuyvent, Fils de David, pourquoy es tu venu pour nous tormenter devant le temps (Matth. 8, 29)? item, Allez, maudits, au feu eternel, qui est apresté au diable et à ses Anges (Matth. 25, 41); item, S'il n'a point espargné ses Anges propres, mais les a mis en prison obscure, et les a attachez de chaines, pour les reserver à leur damnation eternelle (2 Pierre 2, 4), etc. Ce seroyent des formes de parler trop mal propres, de dire que le iugement de Dieu doit venir sur les diables, que le feu eternel leur est appareillé, qu'ils [3]) sont desia

1) Item, quand le prince . . . . de nostre Capitaine, *addition de* 1560.
2) comme dit l'apostre, *n'est pas dans le latin.*
3) 1562: qu'il ne peut.
4) Sans contredit, *manque dans* 1545 *ss.*
5) 1545 *ss.:* Cela se fait d'autant que *etc.*

1) 1545 *p.* 277; 1551 *ss.* §. 45.
2) du corps de Moyse, *manque dans le latin.*
3) qu'ils sont . . . . derniere, *n'est pas dans le latin.*

en prison, attendans leur sentence derniere, et que Iesus Christ les a tormentez à sa venue, s'il n'y avoit du tout nuls diables. Mais pource que ceste matiere n'a point mestier de longue dispute entre ceux qui adioustent foy à la parolle de Dieu: au contraire, qu'envers ces fantastiques, ausquels rien ne plaist que nouvelleté,[1]) les tesmoignages de l'Escriture ne profitent point beaucoup: il m'est advis que i'ay fait ce que ie pretendoye, assavoir d'armer les consciences fideles à l'encontre de ces resveries, desquelles ces esprits vollages troublent et eux et les autres. Toutesfois il estoit mestier d'en toucher quelque chose, afin d'advertir les simples qu'ils ont des ennemis, contre lesquels il leur est mestier de batailler, afin que par leur nonchalance ils ne soyent surprins.

20.[2]) Cependant ne soyons pas si desdaigneux, de nous fascher de prendre plaisir aux œuvres de Dieu qui se presentent devant noz yeux en ce beau et excellent theatre du monde. Car, comme nous avons dit au commencement de ce livre, ceste est la premiere instruction de nostre foy, selon l'ordre de nature, combien que ce ne soit point la principale, de recognoistre que toutes les choses que nous voyons sont œuvres de Dieu, et de reputer avec reverence et crainte à quelle fin il les a creées. Pourtant afin que nous apprehendions par vraye foy ce qui est expedient de cognoistre de Dieu, il nous est besoin de savoir l'histoire de la creation du monde, selon qu'elle a esté brievement exposée par Moyse (Gen. 1. 2): et puis plus amplement traitée par les saincts docteurs de l'Eglise, principalement par Basile et Ambroise: de là nous apprendrons que Dieu par la vertu de sa Parolle et de son Esprit a creé de rien le ciel et la terre, et que d'iceux il a produit tout genre tant d'animaux[3]) que de creatures sans ame:[4]) et qu'il a distingué par un ordre admirable ceste varieté infinie des choses[5]) que nous voyons: qu'il a assigné à chacune espece sa nature, qu'il leur a ordonné leurs offices, qu'il leur a determiné leurs places et demeures. Et comme ainsi soit qu'elles soyent toutes suiettes à corruption, neantmoins qu'il a mis ordre par sa providence qu'elles s'entretiennent iusques au dernier iour: pour ce faire qu'il en conserve d'aucunes par façons secrettes et à nous cachées, leur donnant d'heure en heure nouvelle vigueur: aux autres il a donné la vertu de se multiplier par generation, afin que quand les unes meurent, les autres reviennent au lieu. Et ainsi, qu'il a orné le ciel et la terre d'une parfaite abondance, varieté et beauté de toutes choses, tout ainsi qu'un grand palais et magnifique, bien et richement meublé de tout ce qui luy faudroit. Finalement, qu'en creant l'homme[1]) il a fait un chef d'œuvre d'une plus excellente perfection que tout le reste, à cause des graces qu'il luy a données. Mais d'autant que mon intention n'est pas de raconter icy au long la creation du monde, et que[2]) desia i'en ay entamé quelque propos, il suffira d'en avoir touché cela comme en passant. Car il vaut mieux, comme i'ay desia dit, que celuy qui en voudra estre instruit lise Moyse et les autres qui ont deduit cest argument comme il falloit. Ie renvoye donc là les lecteurs.

21.[3]) Or il n'est ia besoin de deduire icy plus au long, à quelle fin doit tendre la consideration des œuvres de Dieu, et à quel but il la faut dresser, veu que ceste question desia pour la plus part a esté decidée, et qu'elle se peut en peu de parolles despescher, entant qu'il est de besoin pour le passage que nous traitons à present. Il est bien vray que si quelcun vouloit expliquer combien est inestimable la sagesse, puissance, iustice et bonté de Dieu, laquelle reluit en la creation du monde, il n'y auroit langue humaine qui fust suffisante à exprimer une telle excellence, voire[4]) seulement pour la centieme partie. Et n'y a nulle doute que Dieu ne nous vueille occuper continuellement en ceste saincte meditation: assavoir que quand nous contemplons les richesses infinies de sa iustice, sagesse, bonté et puissance en toutes ses creatures, comme en des miroirs, non seulement nous les regardions legerement, pour en perdre incontinent la memoire, mais plustost nous arrestions longuement à y penser et ruminer à bon escient, et en ayons continuelle souvenance. Mais[5]) d'autant que ce livre est fait pour enseigner en bref, ie n'entreray point en propos qui requiere longue deduction. Pourtant afin d'avoir un bref sommaire, sachons que lors nous aurons entendu que signifie

---

1) 1562 *ss.:* nouveauté.

2) 1545 *p.* 278; 1551 *ss.* §. 46. *Dans ces édd. la première phrase de notre §. était conçue en ces termes:* Maintenant s'ensuyvent les œuvres de Dieu visibles, ausquelles nous devons congnoistre l'ouvrier, pour l'edification de nostre foy, assavoir le ciel, la terre, la mer et tout ce qui y est contenu. Car *etc.*

3) 1545 *ss.:* tout genre d'animaux.

4) que de creatures sans ame, *manque dans* 1545 *ss.*

5) 1545 *ss.:* infinie de ses creatures.

---

1) *Le latin ajoute ici:* cumque tam specioso decore, totque ac tantis dotibus insigniendo.

2) et que desia .... propos, *addition de* 1560.

3) 1545 *p.* 279; 1551 *ss.* §. 47. *Dans ces édd. le §. commence ainsi:* Quand est de la consideration, quelle elle doit estre, et à quelle fin elle se doit rapporter, il n'est pas aussi necessaire d'en faire fort longue procedure, veu que ceste question a esté desia en partie deduite au premier traité, et qu'elle *etc.*

4) voire .... partie, *manque dans le latin.*

5) Mais d'autant .... bref, *le latin dit:* Verum quia nunc in didactico versamur genere.

ce tiltre de Dieu, quand il est nommé Createur du ciel et de la terre, si premierement nous suyvons ceste reigle universelle, de ne point passer à la legiere par oubly ou nonchalance, les vertus de Dieu qui nous apparoissent en ses creatures: secondement, si nous appliquons à nous la consideration de ses œuvres, afin d'en estre touchez et esmeus au vif en noz cœurs. Ie declaireray le premier poinct par exemples. Nous recognoissons les vertus de Dieu en ses creatures, quand nous reputons combien il a esté grand ouvrier et excellent quand il a situé et disposé au ciel une telle multitude d'estoilles qu'on ne sauroit souhaiter chose plus delectable à voir: qu'il a assigné à d'aucunes, comme aux estoilles du firmament, leurs demeures arrestées,[1]) en sorte qu'elles ne se peuvent bouger d'un certain lieu: aux autres, comme aux planettes, qu'il leur a permis d'aller çà et là, neantmoins en sorte qu'en vagant elles n'outrepassent point leurs limites: qu'il a tellement distribué le mouvement et le cours d'une chacune, qu'elles mesurent les temps pour diviser le iour et la nuict, les ans et leurs saisons:[2]) mesme que ceste inequalité des iours que nous voyons, il l'a si bien rengée en bon ordre, qu'elle ne peut engendrer confusion. Semblablement, quand nous considerons sa puissance qu'il demonstre en soustenant une si grosse masse [3])qu'est celle du monde universel, et en faisant tourner le ciel si legierement, qu'il[4]) acheve son cours en vingtquatre heures, et autres choses semblables. Ces exemples declairent assez que c'est de recognoistre les vertus de Dieu en la creation du monde. Car si nous voulions traiter cest argument selon qu'il merite, il n'y auroit nulle fin, comme i'ay desia dit. Car autant qu'il y a d'especes de creatures au monde, ou plustost autant qu'il y a de choses grandes ou petites, autant y a-il de miracles de sa puissance, d'approbations de sa bonté, et enseignemens de sa sagesse.

22.[5]) Le second poinct qui appartient plus proprement à la foy, est de comprendre que Dieu a ordonné toutes choses à nostre profit et salut: et mesme de contempler sa puissance et sa grace en nousmesmes et aux benefices qu'il nous a fait, à fin de nous inciter par cela à nous fier en luy, à l'invoquer, à le louer et aimer. Or qu'il ait creé toutes choses pour l'homme, il l'a demonstré en l'ordre qu'il a tenu, comme i'en ay adverti n'agueres.[6]) Car ce n'est point sans cause qu'il a divisé la creation du monde en six iours (Gen. 1, 31): comme ainsi soit qu'il peust aussi facilement parfaire le tout en une minute de temps, que d'y proceder ainsi petit à petit. Mais en cela il nous a voulu monstrer sa providence, et le soin paternel qu'il a de nous, que devant qu'avoir creé l'homme, il luy a apresté tout ce qu'il prevoyoit luy devoir estre utile et salutaire. Or quelle ingratitude seroit-ce maintenant de douter si un si bon Pere a le soing de nous, quand nous voyons qu'il a pensé de nous pourvoir, mesme devant que nous fussions naiz? Quelle meschanceté seroit-ce de trembler de deffiance, en craignant que sa largesse ne nous defaille en la necessité, quand nous voyons qu'elle a esté espandue sur nous si abondamment devant que nous fussions? Davantage, nous oyons de la bouche de Moyse, que toutes creatures du monde nous sont assubiecties par la bonté d'iceluy (Gen. 1, 28; 9, 2). Il est certain qu'il n'a point fait cela pour se moquer de nous par un tiltre frivole de donation, laquelle soit nulle. Il ne faut donc craindre que rien nous defaille, entant qu'il sera expedient pour nostre salut. Finalement, pour faire brieve conclusion, toutes fois et quantes que nous appellons Dieu, Createur du ciel et de la terre, qu'il nous vienne aussi en pensée, qu'il est en sa main et en sa puissance de disposer de toutes les choses qu'il a fait,[1]) et que nous sommes ses enfans, lesquels il a prins en sa charge pour nourrir et gouverner: tellement que nous attendions tout bien de luy, et que nous esperions pour certain que iamais il ne permettra que nous ayons faute des choses qui nous sont necessaires à salut, et que nostre esperance ne depende point d'ailleurs: et quelque chose que nous desirions, que nous la demandions de luy: et quelques biens aussi que nous ayons, que nous luy en facions recognoissance avec action de graces; qu'estans incitez par une si grande liberalité[2]) qu'il nous monstre, nous soyons induits à l'aimer et honorer de tout nostre cœur.

CHAPITRE XV.[3])

Quel a esté l'homme en sa creation: où il est traité de l'image de Dieu, des facultez de l'ame, du franc-arbitre, et de la premiere integrité de sa nature.

1. Il faut maintenant parler de la creation de l'homme, non seulement pource que c'est le plus

1) 1545 *ss.:* demeures perpetuelles.
2) 1545 *ss.:* et la nuict, l'hyver et l'esté et les années.
3) qu'est . . . . universel, *n'est pas dans le latin.*
4) qu'il acheve . . . . heures, *n'est pas dans le latin.*
5) 1545 *p.* 260; 1551 *ss. Ch. VI.* §. 48.
6) comme i'en ay adverti n'agueres, *addition de* 1560.

1) 1562 *ss.:* faites. 2) 1545 *ss.:* benignité.
3) *La plus grande partie du Ch. XV. a été ajoutée par*

noble et le plus excellent chef d'œuvre où la iustice de Dieu, sagesse et bonté apparoit, mais d'autant, comme nous avons dit, [1]) que nous ne pouvons cognoistre Dieu clairement et d'un sens arresté, sinon que la cognoissance de nous-mesmes soit coniointe et comme reciproque. Or combien que la cognoissance de nous-mesmes soit double: assavoir, quels nous avons esté formez en nostre premiere origine, et puis en quelle condition nous sommes tombez apres la cheute d'Adam: et aussi qu'il ne profiteroit gueres de savoir ce que nous avons esté, sinon qu'aussi par ceste miserable ruine qui est advenue, nous comprenions quelle est nostre [2]) corruption et deformité de nature: toutesfois pour le present contentons nous de voir quelle integrité nous a esté donnée du commencement. Et aussi [3]) devant que venir à ceste condition tant miserable en laquelle l'homme est detenu, il est besoin d'entendre quel il estoit auparavant: car il nous faut bien garder qu'en demonstrant trop cruement les vices naturels de l'homme, il ne semble que nous les imputions à l'autheur de sa nature. Car l'impieté cuide sous

l'auteur lors du dernier remaniement de son ouvrage en 1559. *Il n'y a que les* §§. 1. 4. 6 *et* 7 *qui renferment quelques éléments du texte primitif, pris dans le Ch. II.* §§. 6. 7. 18 *et* 19 *des édd. antérieures.*

1) *Le latin ajoute:* initio.

2) nostre corruption . . . . de nature, *le latin dit:* qualis sit naturae nostrae corruptela et deformitas.

3) *C'est ici que l'auteur fait entrer Ch. II.* §. 6 (1541 *p.* 32; 1545 *p.* 31) *des édd. précédentes, mais après avoir refondu l'ancienne traduction, dont voici le texte:* Or devant qu'entrer à descrire ceste miserable condition de l'homme, il est expedient de sçavoir, quel il a esté premierement creé. Car il est à craindre, quand nous monstrons à l'homme ses vices naturelz, qu'il ne semble advis que nous les veuillons imputer à l'autheur de nature qui est Dieu. Car l'impieté pense avoir assez de deffence soubz ceste couverture, si elle peut pretendre, que tout ce qu'elle ha de vice est procedé de Dieu. Et si on la redargue, elle ne faict nulle doubte de plaider contre Dieu et transferer sur luy toute la coulpe dont elle est accusée. Et mesmes ceux qui font semblant de parler plus sobrement de Dieu prengnent voluntiers occasion d'excuser leurs vices en accusant nature, ne considerant point qu'ilz diffament Dieu en ce faisant, combien que ce soit plus obscurement, veu que s'il y avoit quelque vice en nostre nature, en tant qu'elle a esté formée de luy, il en recevroit une partie du vitupere. Attendu donc que nous voyons la chair desirer tous eschappatoires par lesquelz elle pense la coulpe de ses vices pouvoir estre transferée allieurs, il fault obvier à ceste malice. Il est donc besoing de traicter tellement la calamité du genre humain que nous couppions la broche à toutes tergiversations de nostre chair, et que la iustice du Seigneur soit delivrée, non seulement d'accusation, mais aussi de toute reproche et murmure. Neantmoins*) que cela se face en telle sorte, que nous ne declinions point de la pure verité, laquelle tant s'en fault qu'elle donne faveur à telles absurditez, que si tost qu'elle est bien entendue, elle suffist pour les refuter.

*) *Cette dernière phrase a été omise dans la rédaction de* 1560.

ceste couverture se pouvoir defendre: c'est que tout ce qu'elle a de mal procede aucunement de Dieu, et quand on la redargue, elle ne doute point de plaider contre luy et reiecter sur luy la coulpe dont à bon droit elle est chargée. Et ceux qui veulent estre estimez parler plus reveremment de Dieu ne laissent pas de cercher excuses en leurs pechez, en alleguant leur nature vitieuse, ne pensans point qu'en ce faisant ils marquent et notent Dieu d'ignominie combien que ce soit obscurement, veu que s'il y avoit quelque vice en la premiere nature, cela reviendroit à son deshonneur. Quand nous voyons donques la chair estre si convoiteuse à cercher tous subterfuges, par lesquels elle pense pouvoir tellement quellement transporter la coulpe de ses vices ailleurs: il est mestier d'aller diligemment au devant de telle malice. Par ainsi nous avons à traiter la calamité du genre humain, en telle sorte que la broche soit coupée à toutes tergiversations et que la iustice de Dieu soit maintenue contre toutes accusations et reproches. Apres nous verrons en temps et lieu combien nous sommes loin de la pureté qui avoit esté donnée à nostre pere Adam. Or il est à noter en premier lieu que quand il a esté tiré de la terre, ç'a esté pour le tenir en bride, à ce qu'il ne s'enorgueillist point: veu qu'il n'y a rien plus contraire à raison que de nous glorifier en nostre dignité quand nous habitons en une loge de fange et de boue, mesme qu'en partie nous ne sommes que terre et fange. [1]) Or quand Dieu non seulement a donné ame à ce povre vaisseau de terre, mais aussi a bien daigné le faire domicile d'un esprit immortel: en cela Adam a eu de quoy se glorifier, voire en la liberalité si grande de son createur.

2. Or que l'homme ait deux parties, assavoir le corps et l'ame, nous n'en devons faire nulle difficulté. Par ce mot d'Ame, i'enten l'esprit immortel, toutesfois creé, lequel est la plus noble partie. Quelque fois l'Escriture la nomme esprit. Car combien que ces deux noms, quand ils sont conioints ensemble, different en signification l'un d'avec l'autre, toutesfois quand le nom d'Esprit est mis à part, il vaut autant à dire qu'Ame: comme quand Salomon parlant de la mort dit, que lors l'esprit retourne à Dieu, lequel l'a donné: et Iesus Christ recommandant son esprit à Dieu, et sainct Estienne à Iesus Christ (Eccles. 12, 7; Luc 23, 46; Act. 7, 59), n'entendent autre chose sinon que quand l'ame sera sortie de la prison du corps, Dieu en soit le gardien perpetuel. Quant à ceux qui imaginent que ce mot d'Esprit emporte autant comme souffle, ou quelque vigueur [2]) inspirée au corps, laquelle

1) fange, *le latin:* cinis.

2) vigueur inspirée au corps, *le latin:* vis divinitus infusa.

toutesfois n'ait nulle essence, la verité de la chose et toute l'Escriture monstre qu'ils sont par trop lourdement insensez. Bien est vray que les hommes estans adonnez à la terre plus qu'il ne conviendroit, deviennent hebetés: mesmes estans alienez du Pere de lumiere, s'aveuglent en leurs tenebres iusques là qu'ils ne pensent point vivre apres leur mort: cependant neantmoins la clarté n'est pas si fort esteinte en ces tenebres, qu'ils ne soyent tousiours touchez de quelque sentiment de leur immortalité. Certes la conscience, laquelle, en discernant entre le bien et le mal, respond au iugement de Dieu, est un indice infallible que l'esprit est immortel. Car comment un mouvement sans essence entreroit-il au iugement de Dieu pour nous imprimer frayeur de la condemnation que nous avons merité? [1] Car le corps ne craindra pas une punition spirituelle: mais telle passion compete à l'ame seule, dont il s'ensuit qu'elle n'est pas sans essence. Secondement la cognoissance que nous avons de Dieu testifie que les ames, veu qu'elles outrepassent le monde, sont immortelles: car une [2]inspiration qui s'esvanouit ne parviendroit point à la fontaine de vie. En somme, puis que tant de vertus notables dont l'ame est ornée monstrent clairement qu'il y a ie ne say quoy de divin engravé, ce sont autant de tesmoignages de son essence immortelle. Car le sentiment qu'ont les bestes brutes ne passe point outre leurs corps, ou bien ne s'estend pas plus loin qu'à ce qui [3]) se presente à leur sensualité: mais l'agilité de l'esprit humain faisant [4]) ses discours par le ciel et la terre, et par les secrets de nature, apres avoir comprins tant [5]) de choses en sa memoire, les digerant et faisant ses consequences du temps passé à l'avenir: monstre qu'il y a quelque partie en l'homme separée du corps. Nous concevons par intelligence Dieu et les Anges qui sont invisibles, ce qui ne convient point au corps. Nous apprehendons ce qui est droit, iuste et honneste: ce qui ne se peut faire par noz sens corporels. Il faut donques que l'esprit soit le siege et le fond de telle intelligence. Mesmes le dormir, qui semble en abrutissant les hommes les despouiller de leur vie, est un vray tesmoin de leur immortalité. Car non seulement il leur suggere des pensées et apprehensions de ce qui iamais n'a esté fait, mais aussi leur donne advertissemens des choses à venir, lesquels on appelle presages. Ie touche ces choses en bref, lesquelles sont magnifiées avec grande eloquence, mesmes par les escrivains profanes: mais il suffira aux lecteurs Chrestiens d'en estre simplement admonnestez. Davantage, si l'ame n'estoit quelque essence separée du corps, l'Escriture n'enseigneroit pas que nous habitons en maisons de boue, et qu'en mourant nous sortons d'une loge [1]) et despouillons ce qui est corruptible pour recevoir loyer au dernier iour, selon que chacun se sera gouverné en son corps. Certes ces passages et autres semblables qui sont assez communs, non seulement distinguent [2]) l'ame d'avec le corps, mais en luy attribuant le nom d'homme tout entier, declairent que c'est la principale partie de nous. Davantage sainct Paul, exhortant les fideles à se nettoyer de toute immondicité de chair et d'esprit (1 Cor. 7, 1), constitue sans doute deux parties esquelles les souilleures de peché resident. Sainct Pierre, aussi nommant Iesus Christ Pasteur des ames (1 Pierre 2, 25), auroit sottement parlé, s'il n'y avoit des ames envers lesquelles il exerçast tel office. Ce qu'il dit aussi du salut eternel des ames seroit mal fondé. Item, quand il nous commande de purifier noz ames, et quand il dit que les mauvaises cupiditez bataillent contre l'ame (1 Pierre 1, 9; 2, 11). Autant en est-il de ce que nous lisons en l'epistre aux Hebrieux, que les Pasteurs veillent comme ayans à rendre conte de noz ames (Hebr. 13, 17): ce qui ne conviendroit pas si noz ames n'avoyent quelque essence propre. A quoy s'accorde ce que sainct Paul invoque Dieu tesmoin sur son ame (2 Cor. 1, 23). Car si elle n'estoit point suiecte à punition, elle ne pourroit estre attirée en iugement devant Dieu. Ce qui est encores plus amplement exprimé en ces mots de Iesus Christ, où il nous commande de craindre celuy qui, apres avoir mis le corps à mort, peut aussi envoyer l'ame en la gehenne du feu (Matth. 10, 28; Luc 12, 5). Pareillement l'Apostre, en l'epistre aux Hebrieux, disant que les hommes sont noz peres charnels, mais que Dieu est le seul pere des esprits, ne pouvoit mieux prouver l'essence des ames (Hebr. 12, 9). Qui plus est, si les ames estans delivrées des liens de leurs corps ne demeuroyent en estre, il n'y auroit nul propos en ce que Iesus Christ introduit l'ame de Lazare iouissant de repos et ioye au sein d'Abraham (Luc 16, 22): et à l'opposite l'ame du riche estant tormentée d'une façon horrible. Le mesme est conformé par sainct Paul, quand il dit que nous sommes pelerins esloignez de Dieu, cependant que nous habitons en la chair: mais que

1) 1562: meritée.
2) inspiration qui s'esvanouit, *le latin:* vigor evanidus.
3) ce qui se presente à leur sensualité, *le latin:* ad res sibi obiectas.
4) faisant ses discours, *le latin*: coelum et terram naturaeque arcana perlustrans.
5) tant de choses en sa memoire, *le latin:* saecula omnia intellectu et memoria complexa est *etc.*

1) loge, *le latin*: ex tabernaculo carnis.
2) *Le latin ajoute:* manifeste.

nous iouyrons de sa presence estans sortis du corps (2 Cor. 5, 5. 6. 8). Afin de n'estre point trop long en une chose qui n'est point douteuse, i'adiousteray seulement ce mot de sainct Luc, c'est qu'il raconte entre les erreurs des Sadducéens, qu'ils ne croyoyent point qu'il y eust esprits ny Anges (Act. 23, 8).

3. On peut aussi tirer ferme preuve et certaine de cecy, quand il est dit que l'homme a esté creé à l'image de Dieu (Gen. 1, 27). Car combien que la gloire de Dieu reluise mesme en l'homme exterieur, toutesfois [1]) il n'y a doute, que le siege d'icelle ne soit l'ame. Ie ne nie pas que la forme corporelle, entant qu'elle nous distingue et separe d'avec les bestes brutes, ne nous conioigne tant plus à Dieu et nous face approcher de luy. Et si quelcun me veut dire que cela aussi soit comprins sous l'image de Dieu, que l'homme a la teste levée en haut, et les yeux dressez au ciel [2])pour contempler son origine, comme ainsi soit que les bestes ayent la teste panchée en bas, ie n'y contrediray point, moyennant que ce poinct demeure tousiours conclud, que l'image de Dieu, laquelle se voit en ces marques apparentes, ou bien demonstre quelque petite lueur, est spirituelle. Car aucuns [3]) trop speculatifs, comme Osiander, la mettant confusement tant au corps qu'en l'ame, meslent, comme l'on dit, la terre avec le ciel. Ils disent que le Pere, le Fils et le sainct Esprit ont logé leur image en l'homme pource qu'encores qu'Adam fust demouré en son integrité, toutesfois Iesus Christ n'eust point laissé d'estre fait homme: ainsi, selon leur resverie, Iesus Christ, en sa nature humaine qu'il devoit prendre, a esté le patron du corps humain. Mais où trouveront-ils que Iesus Christ soit l'image du sainct Esprit? Ie confesse bien qu'en la personne du Mediateur la gloire de toute la divinité reluit: mais comment [4]) la Sagesse eternelle sera-elle nommée image de l'Esprit, veu qu'elle le precede en ordre? Bref toute la distinction entre le Fils et le sainct Esprit sera renversée si le sainct Esprit appelle le Fils son image. Ie voudroye bien aussi savoir d'eux en quelle sorte Iesus Christ represente en sa chair le sainct Esprit, et quels [5]) sont les pourtraicts de telle remembrance. Et puis que ce propos, Faisons l'homme semblable à nostre image, est commun à la personne du Fils, il s'ensuyvra que luy-mesme est son image (Gen. 1, 26): ce qui est trop hors de raison. Davantage si on reçoit leur fantasie, [1]) Adam n'aura pas esté formé à la semblance de Iesus Christ, sinon entant qu'il devoit estre homme: ainsi le patron auquel auroit esté figuré Adam seroit Iesus Christ, au regard de l'humanité de laquelle il devoit estre vestu. Or l'Escriture monstre que c'est bien en un autre sens qu'il a esté creé à l'image de Dieu. La subtilité d'aucuns autres a plus de couleur quand ils exposent qu'Adam a esté creé à l'image de Dieu, d'autant qu'il a esté conforme à Iesus Christ, qui est ceste image: mais en cela aussi il n'y a nulle fermeté. Il y a aussi une dispute non petite touchant l'Image et Semblance, pource que les expositeurs cerchent en ces deux mots une diversité qui est nulle: sinon que le nom de Semblance est adiousté pour declaration de l'image. Or nous savons que c'est la coustume des Hebrieux d'user de repetition pour expliquer une chose deux fois. Quant à la chose, il n'y a doute que l'homme ne soit nommé image de Dieu pource qu'il luy ressemble. Parquoy ceux qui fantastiquent plus subtilement se font ridicules: soit qu'ils attribuent le [2]) nom d'Image à la substance de l'ame et le nom de Semblance aux qualitez: soit qu'ils mettent en avant quelque autre opinion. Car Dieu ayant nommé l'image pour mieux declairer ce qui estoit un peu obscur, adiouste (comme nous avons dit) le mot de Semblance: comme s'il disoit qu'il veut faire l'homme, auquel il se representera comme en son image, par les marques de similitude qu'il engravera en luy. Parquoy Moyse un peu apres recitant ce mesme fait, met par deux fois le nom d'Image, ne faisant nulle mention de semblance. L'obiection qu'ameine Osiander est frivole: assavoir qu'une partie de l'homme, ou l'ame avec ses facultez n'est pas nommée image de Dieu, mais Adam tout entier, auquel le nom a esté imposé de la terre dont il a esté prins: et tout homme de sens rassis s'en moquera. Car quand tout l'homme est nommé mortel, ce n'est pas à dire que l'ame soit assuiettie à la mort: ny à l'opposite quand il est dit qu'il est animal raisonnable, ce n'est pas que la raison ou intelligence compete au corps. Parquoy combien que l'ame ne soit pas l'homme total, si ne doit-on par trouver absurdité en ce qu'au regard d'icelle l'homme soit appelé image de Dieu: toutesfois ie

1) toutesfois . . . . l'ame, *le latin dit:* propriam tamen imaginis sedem in anima esse dubium non est.

2) *Le latin ajoute:* et erectos ad sidera tollere vultus, *il n'a pas ce qui suit:* pour contempler son origine.

3) aucuns, *le texte latin dit simplement*, Osiander *et ajoute en parenthèse la portrait suivant:* quem scripta eius testantur in futilibus commentis perverse fuisse ingeniosum. *André Osiander* (*né en* 1498 † 1551) *traite cette question dans son commentaire sur la Genèse.*

4) *Au lieu de*: la Sagesse eternelle, *le latin a:* Sermo aeternus.

5) et quels . . . . remembrance, *le latin explique cela:* quibus notis vel lineamentis exprimat similitudinem.

1) leur fantasie, *le latin porte:* Osiandri figmentum.

2) le nom . . . . qualitez, *le latin est plus clair:* sive Zelem, hoc est imaginem statuant in substantia animae et Demuth, hoc est, similitudinem in qualitatibus.

retien ce principe que i'ay amené nagueres: c'est que l'image de Dieu s'estend à toute la dignité par laquelle l'homme est eminent par dessus toutes especes d'animaux. Parquoy sous ce mot est comprinse toute l'integrité de laquelle Adam estoit doué pendant qu'il iouissoit d'une droicture d'esprit, avoit ses affections bien reiglées, ses sens bien attrempez, et tout bien ordonné en soy pour representer par tels ornemens la gloire de son createur. Et combien que le siege souverain de ceste image de Dieu ait esté posé en l'esprit et au cœur, ou en l'ame et ses facultez, si est-ce qu'il n'y a eu nulle partie, iusques au corps mesme, en laquelle il n'y eust quelque estincelle luisante. Il est tout notoire qu'en toutes les parties du monde quelques traces de la gloire de Dieu apparoissent: dont on peut recueillir qu'en mettant l'image de Dieu en l'homme, on l'oppose tacitement pour l'eslever par dessus toutes autres creatures, et comme le separer du vulgaire. Cependant il ne faut point estimer que les Anges n'ayent esté aussi bien creez à la semblance de Dieu: veu que nostre souveraine perfection, tesmoin Christ, sera de leur ressembler (Matth. 22, 30). Mais ce n'est pas en vain que Moyse, attribuant specialement aux hommes ce tiltre tant honorable, magnifie la grace de Dieu envers eux: et sur tout, veu qu'il les compare seulement aux creatures visibles.

4.[1]) Toutesfois il ne semble point qu'il y ait encores pleine definition de ceste image, s'il n'appert plus clairement pourquoy[1]) l'homme doit estre prisé, et pour quelles prerogatives il doit estre reputé miroir de la gloire de Dieu. Or cela ne se peut mieux cognoistre que par la reparation de sa nature corrompue. Il n'y a doute qu'Adam estant decheu de son degré, par telle apostasie ne se soit alienė de Dieu. Parquoy combien que nous confessions l'image de Dieu n'avoir point esté du tout aneantie et effacée en luy, si est-ce qu'elle a esté si fort corrompue, que tout ce qui en est de reste est une horrible deformité: et ainsi le commencement de recouvrer salut est en ceste restauration que nous obtenons par Iesus Christ: lequel pour ceste cause est nommé le second Adam, pource qu'il nous remet en vraye integrité. Car combien que sainct Paul opposant l'esprit vivifiant que Iesus Christ nous a apporté, à l'ame vivante en laquelle Adam a esté creé (1 Cor. 15, 45), establisse une plus grande mesure de grace en la regeneration des fideles qu'en[2]) l'estat premier de l'homme, toutesfois il n'abat point ce que nous avons dit, c'est que la fin de nous regenerer est, que Iesus Christ nous reforme à l'image de Dieu. Suyvant cela il enseigne ailleurs, que l'homme nouveau est reparé à l'image de celuy qui l'a creé: à quoy respond son autre dire, Soyez vestus de l'homme nouveau qui est creé selon Dieu (Col. 3, 10; Ephes. 4, 24). Il reste de voir ce que sainct Paul comprend sous ceste regeneration. En premier lieu il met la cognoissance: secondement une iustice saincte et veritable. Dont ie conclu qu'au commencement l'image de Dieu a esté comme luysante en clarté d'esprit, et en droiture de cœur, et en integrité de toutes les parties de l'homme. Car combien que ie confesse que les façons de parler que i'ay amenées de sainct Paul signifient le tout sous une partie, toutesfois on ne peut renverser ce principe, que ce qui est le principal au renouvellement de l'image de Dieu, n'ait tenu le plus haut degré en la creation. A quoy se rapporte ce qu'il escrit en l'autre passage, qu'à face descouverte nous contemplons la gloire de Christ, pour estre transformez

---

1) *Dans les édd. antérieures à* 1559 *Calvin ne traite que fort succinctement l'article de l'image de Dieu. Ce qu'il en dit se trouve* 1541 *p.* 33; 1545 *p.* 32; 1551 *ss. Ch. II.* §. 7, *et on peut en retrouver les éléments dans notre* §. 4. *Voici l'ancien texte:* Car il est certain que Adam pere de nous tous à esté creé à l'image et semblance de Dieu. Enqnoy il est monstré, qu'il a esté faict participant de la sapience divine, iustice, vertn, sainсteté et verité. Car on ne peut nullement soustenir l'erreur de ceux qui colloquent ceste image de Dieu en la seigneurie et préeminence qui luy feust baillée sur les bestes, comme si par cela seulement il eust esté faict semblable à Dieu, qu'il en estoit constitué seigneur. Ceste sentence, qu'il a esté creé à l'image de Dieu, ne seroit si souvent repetée de Moyse, sinon qu'il y eust un plus grand poix. Et mesmes Sainct Paul nous oste toute difficulté de ceste question, quand il parle en ceste maniere (Eph. 4, 24): Soyez renouvellez par l'Esprit de vostre pensée et vestez l'homme nouveau, lequel est formé selon Dieu en iustice et vraye sainсteté. Item (Col. 3, 10): ne mentez point les uns contre les aultres, entant que vous avez despouillé le viel homme avec toutes ses œuvres et avez vestu le nonveau, lequel a esté reparé en congnoissance, à l'image de celuy qui l'a creé. On voit comme il expose l'image de Dieu, la conformité que ha nostre Esprit avec le Seigneur, à lors qu'estant netoyé de toute ordure terrienne, ne souhaiste plus que la pureté spirituelle. [Semblablement*) quand il enseigne en un autre lieu (2 Cor. 3, 18), que la gloire de Dieu nous est si clairement revelée en l'Evangile, que nous sommes transformez en sa gloire par la vertu du sainct Esprit; en cela il ne laisse nulle doute, que ceste image de Dieu dont il est question ne soit un bien interieur de l'ame et qu'elle ne soit reparée en nous par la regeneration spirituelle.] L'homme donc estant creé à l'image de Dieu, a esté doné de graces et préeminences, les quelles povoient testifier une singuliere largesse de son createur envers luy. Car il adheroit à iceluy par la participation de tous biens, pour vivre perpetuellement, s'il eust perseveré en l'integrité qu'il avoit receue. Mais il n'y est point demeuré longuement. Car il s'est rendu soudain, par son ingratitude, indigne de tous les benefices que Dieu luy avoit donnez.

*) *Addition de* 1545 *ss.*

1) ponrqnoy . . . . prisé, *le latin dit:* quibus facultatibus praecellat homo.

2) qu'en l'estat premier de l'homme, *n'est pas dans le latin.*

en son image (2 Cor. 3, 18). Nous voyons que Christ est l'image tresparfaite de Dieu, à laquelle estans faits conformes, nous sommes tellement restaurez, que nous ressemblons à Dieu en vraye pieté, iustice, pureté et intelligence: cela estant accordé, ceste [1]) imagination de la conformité du corps humain avec celuy de Iesus Christ s'esvanouit de soy mesme. Quant à ce que le masle seul est nommé par sainct Paul l'image et gloire de Dieu (1 Cor. 11, 7), et que la femme est exclue d'un tel honneur: il appert par le fil du texte que cela se restraind à la police terrienne. Or quant à ce que nous traitons maintenant de l'Image de Dieu, ie pense desia avoir assez prouvé qu'il a son regard à la vie spirituelle et celeste. Ce mesme propos est confermé en sainct Iean, quand il dit que la vie, qui dés le commencement estoit en la Parolle eternelle de Dieu, a esté la clarté des hommes (Iean 1, 4). Car puis que son intention est de priser la grace singuliere de Dieu, laquelle esleve les hommes en dignité par dessus tous animaux, tellement que l'homme est separé du nombre commun, n'ayant point une vie brutale, mais avec intelligence et raison: pareillement il monstre comment l'homme a esté creé à l'image de Dieu. Or puis que l'image de Dieu est l'entiere excellence de la nature humaine, laquelle reluisoit en Adam devant sa cheute, et depuis a esté si fort deffigurée et quasi effacée, que ce qui est demouré de la ruine est confus, dissipé, brisé et infecté: maintenant ceste image apparoit aux esleus en quelque partie et portion, entant qu'ils sont regenerez par l'Esprit, mais elle n'obtiendra sa pleine clarté qu'au ciel. Or afin de mieux savoir par le menu quelles en sont les parties, il est expedient de traiter des facultez de l'ame. Car la speculation de sainct Augustin est mal fondée, assavoir que l'ame est un miroir de la Trinité, d'autant qu'elle comprend en soy intelligence, volonté et memoire [2]). L'opinion aussi de ceux qui mettent la semblance de Dieu en l'homme, en la principauté qui luy a esté donnée au monde, n'a pas grande couleur ne raison: car ils pensent que l'homme est conforme à Dieu en ceste marque, qu'il a esté estably maistre et possesseur de toutes choses. Or au contraire il nous faut chercher proprement au dedans de luy, non pas à l'environ, ce bien interieur de l'ame.

5. Or devant que passer plus outre, il est necessaire de rembarrer la resverie des Manichéens, laquelle Servet s'est efforcé de remettre sus de nostre temps. Quand il est dit que Dieu a inspiré en la face de l'homme esprit de vie (Gen. 2, 7), ils ont songé que l'ame estoit un sourgeon de la substance de Dieu: comme si quelque portion de la divinité fust decoulée en l'homme. Or il est facile de monstrer au doigt quelles absurditez et combien lourdes tire cest erreur diabolique apres soy. Car si l'ame de l'homme est de l'essence de Dieu comme un sourgeon, il s'ensuyvra que la nature de Dieu non seulement est muable et suiette à passions, mais aussi à ignorance, mauvaises cupiditez, infirmité, et toutes especes de vices. Il n'y a rien plus inconstant que l'homme, pource qu'il y a tousiours mouvemens contraires qui demeinent et distrayent son ame çà et là: il s'abuse et est circonvenu d'erreur chacun coup: il demeure vaincu en bien petites tentations: bref nous savons que l'ame est une caverne de toutes ordures et puantises, lesquelles il faudra attribuer à la nature de Dieu, si nous accordons que l'ame soit partie de son essence, comme [1]) un sourgeon est de la substance de l'arbre. Qui est-ce qui n'aura une chose si monstrueuse en horreur? Ce qu'allegue sainct Paul d'un poete [2]) Payen est bien vray, Que nous sommes la lignée de Dieu (Act. 17, 28): mais cela s'entend de la qualité, non pas de la substance: assavoir, entant qu'il nous a orné [3]) de facultez et vertus divines: cependant c'est une rage trop enorme de deschirer l'essence du Createur à ce que chacun en possede une portion. Il nous faut aussi tenir pour resolu que les ames, combien que l'image de Dieu leur soit engravée, ne sont pas moins creées que les Anges. Or la creation n'est point une transfusion, comme [4]) si on tiroit le vin d'un vaisseau en une bouteille, mais c'est donner origine à quelque essence qui n'estoit point: et combien que Dieu donne l'esprit, et puis le retire à soy, ce n'est pas à dire pourtant qu'il le coupe de sa substance comme [5]) une branche d'arbre. En quoy aussi Osiander voltigeant en ces legeres speculations, s'est enveloppé en un erreur bien mauvais, c'est [6]) qu'il a forgé une iustice essentielle de Dieu infuse en l'homme: comme si Dieu par la vertu inestimable de son Esprit ne nous pouvoit rendre conformes à soy, que Iesus Christ ne verse sa substance en nous, voire [7]) tellement que la substance

1) ceste imagination, *le latin porte:* Osiandrica illa imaginatio.

2) De Trinit., lib. X. c. 11 (17); De civitate Dei, lib. XI. c. 10. c. 24 s.

1) comme un sourgeon . . . . l'arbre, *au lieu de cela le latin dit:* vel arcanum divinitatis influxum.

2) poete Payen, *le latin dit:* ex Arato.

3) 1562: ornez.

4) comme si . . . . une bouteille, *manque dans le latin.*

5) comme une branche d'arbre, *n'est pas dans le latin.*

6) c'est qu'il . . . . en l'homme, *le latin dit:* imaginem Dei in homine non agnoscens sine essentiali iustitia.

7) voire tellement . . . . ames, *n'est pas dans le latin.*

de sa divinité se mette en noz ames. Quelques couleurs que pretendent aucuns pour farder telles illusions, iamais ils n'esblouiront tellement les yeux à gens rassis, qu'ils ne voyent que tout cela est sorty de la boutique des Manichéens. Et de fait, quand sainct Paul traite de nostre restauration, [1]) il est aisé de tirer de ses parolles qu'Adam en son origine a esté conforme à Dieu: non point par defluction de substance, mais par la grace et vertu du sainct Esprit. Car il dit qu'en contemplant la gloire de Christ nous sommes transformez en une mesme image, comme par l'Esprit du Seigneur (2 Cor. 3, 18): lequel certes besoigne tellement en nous, qu'il ne nous rend pas compagnons et participans de la substance de Dieu.

6. Ce seroit folie de vouloir apprendre des Philosophes quelque certaine definition de l'ame, veu que nul d'entre eux, excepté Platon, n'a iamais droitement affermé l'essence immortelle d'icelle. Les autres disciples de Socrates en parlent bien: mais c'est en suspens, pource que nul n'a osé prononcer d'une chose dont il n'estoit pas bien persuadé. Or Platon en son opinion a mieux adressé que les autres, d'autant qu'il a consideré l'image de Dieu en l'ame: les autres sectes attachent tellement à la vie presente toutes les vertus et facultez de l'ame, qu'ils ne luy laissent quasi rien hors du corps. Mais nous avons cy dessus enseigné par l'Escriture, que c'est une substance qui n'a point de corps: à quoy il faut maintenant adiouster, combien qu'elle ne puisse proprement estre contenue en un lieu, toutesfois qu'estant posée et logée au corps, elle y habite comme en un domicile: non pas seulement pour donner vigueur aux membres, et rendre les organes exterieurs propres et utiles à leurs actions, mais aussi pour avoir primanté à regir et gouverner la vie de l'homme: non seulement aux deliberations et actes qui concernent la vie terrestre, mais aussi afin de l'esveiller et guider à craindre Dieu. Combien que ce dernier icy ne s'apperceoive point si clairement en la corruption de nostre nature: toutesfois encores quelques reliques en demeurent imprimées parmy les vices. Car dont vient que les hommes ont si grand soin de leur reputation, sinon de quelque honte qu'ils ont engravée en eux? Et dont vient ceste honte, sinon qu'ils sont contrains de savoir que c'est d'honnesteté? Or la source et la cause est, qu'ils entendent qu'ils sont naiz pour vivre iustement: en quoy il y a quelque semence de religion enclose. Davantage, comme sans contredit l'homme a esté creé pour aspirer à la vie celeste: aussi il est certain que le goust et apprehension d'icelle a esté imprimée en son ame. Et de fait l'homme seroit privé et despouillé du principal fruict de son intelligence, s'il estoit ignorant de sa felicité, de laquelle la perfection est d'estre conioint à Dieu. Ainsi le principal de l'ame est de tendre à ce but: et selon que chacun s'efforce d'y tendre et d'en approcher, il approuve par cela qu'il est doué de raison. Ceux qui disent qu'il y a plusieurs ames en l'homme, comme la sensitive et la raisonnable, combien qu'ils semblent apporter quelque chose de probable, toutesfois n'ayans point de fermeté [1]) sont à reietter, n'estoit que nous prinsions plaisir à nous tormenter en choses frivoles et inutiles. Ils disent qu'il y a une grande contrarieté entre les mouvemens du corps, qu'on appelle organiques, et la partie raisonnable de l'ame. Voire, comme si la raison mesmes n'estoit pas agitée en soy de divers combats, et que ses conseils et deliberations ne bataillassent point ensemble souvent comme une armée contre l'autre. Mais d'autant que tels troubles procedent de la depravation de nature, c'est mal argué qu'il y ait deux ames, d'autant que les facultez ne s'accordent pas d'une mesure et proportion egale, comme il seroit decent et requis. Or quant est des facultez, [2]) ie laisse aux Philosophes à les deschiffrer mieux par le menu: il nous suffira d'en avoir une simple declaration pour nous edifier en pieté. Ie confesse que ce qu'ils enseignent en cest ondroit, est vray: et non seulement plaisant à cognoistre, mais aussi utile et bien digeré par eux: et ne voudroye point destourner ceux qui ont desir d'apprendre, qu'ils n'y appliquent leur estude. Ie reçoy donc en premier lieu les cinq sens, lesquels toutesfois Platon ayme mieux nommer organes: [3]) et que par iceux comme par canaux, tous obiets qui se presentent à la veue, [4]) au goust, ou au flair, ou à l'attouchement, distillent au sens commun, comme [5]) en une cisterne qui reçoit d'un costé et d'autre: on apres la fantasie, laquelle discerne ce que le sens commun

1) restauration, *le latin porte:* imaginis restauratione.

1) 1562 *ss.:* en soy.

2) *Ici l'auteur reprend le texte des édd. précédentes,* 1541 *p.* 41; 1545 *p.* 40; 1551 *ss. Ch. II.* §. 18, *toutesfois en y apportant des changements de rédaction et différentes additions. Le* §. 18 *dans ces édd. commence ainsi:* Pour bien considerer les facultez de l'homme, nous commencerons par la division d'icelles, laquelle nous ferons la plus simple qu'il sera possible. Car il n'est ia mestier de suyvre la subtilité des Philosophes. Ie confesse bien ce que dit Platon avoir apparence de raison, qu'il y a en l'homme cinq sens, lesquelz il appelle instrumens par lesquelz le sens commun, qui est comme un receptacle universel, conçoit toutes les choses externes qui se presentent ou à la veue, ou à l'ouye, ou au goust, ou au flair, ou à l'attouchement. En apres que la phantasie discerne, *etc. En ce qui suit le texte n'est pas changé.*

3) In Theæteto.

4) à la veue . . . . l'attouchement, *manque dans le latin.*

5) comme en une . . . . d'autre, *n'est pas dans le latin.*

a conceu et apprehendé: puis que la raison fait son office en iugeant de tout. Finalement que par dessus la raison est l'intelligence, laquelle contemple d'un regard posé et arresté toutes choses que raison demeine par ses discours. Et ainsi, qu'il y a trois vertus en l'ame, qui appartiennent à cognoistre et entendre, lesquelles pour ceste cause sont nommées cognitives, assavoir la raison, l'intelligence, et la fantasie: ausquelles il y en a trois autres correspondantes, qui appartiennent à appeter: assavoir la volonté, de laquelle l'office est d'appeter ce que l'intelligence et la raison luy proposent: la colere, laquelle suit ce que luy presente la raison et fantasie: la concupiscence, laquelle apprehende ce qui luy est obiecté par la fantasie et par le sens.[1]) Quand toutes ces choses seront vrayes, ou pour le moins vray-semblables, encores n'est-il ia mestier de nous y amuser, pource qu'il y a danger qu'elles ne nous pourroyent aider de gueres, et nous pourroyent beaucoup tormenter par leur obscurité. S'il[2]) semble bon à quelcun de distinguer autrement les facultez de l'ame: assavoir que l'une soit appellée Appetitive, laquelle combien qu'elle n'ait point de raison en soy, toutesfois estant conduite d'ailleurs obtempere à raison: l'autre soit nommée Intellective, laquelle participe de soy à raison: ie n'y resisteray pas beaucoup. Ie ne voudroye pas[3]) non plus repugner à ce que[4]) dit Aristote,[5]) qu'il y a trois choses dont procedent toutes les actions humaines, assavoir sens, entendement, et appetit. Mais nous elisons[6]) plustost la distinction qui peut estre comprinse des plus petis, laquelle ne se peut apprendre des Philosophes. Car quand ils veulent parler bien simplement, apres avoir divisé l'ame en appetit et intelligence, ils font l'un et l'autre double.[7]) Car ils disent, qu'il y a une intelligence contemplative qui ne vient point iusques en action: mais s'arreste seulement à contempler ce qui est signifié par le mot d'Engin,[1]) comme dit Ciceron.[2]) L'autre gist en pratique, laquelle apres avoir apprehendé le bien ou le mal, meut la volonté à le suyvre ou fuir: sous laquelle espece est contenue la science de bien vivre. Pareillement ils divisent l'appetit en concupiscence et volonté: appelans Volonté, quand le desir de l'homme obtempere à raison: Concupiscence, quand il se desborde en intemperance, reiettant[3]) le ioug de modestie. En ce faisant ils imaginent tousiours, qu'il y a une raison en l'homme, par laquelle il se peut bien gouverner.

7.[4]) Or nous sommes contraints de nous reculer un petit de ceste façon d'enseigner: pource que les Philosophes, qui n'ont iamais cogneu le vice originel, qui est la punition de la ruyne d'Adam, confondent inconsiderément deux estats de l'homme, qui sont fort divers l'un de l'autre. Il nous faut prendre donc une autre division: c'est qu'il y a deux parties en nostre ame, intelligence et volonté: l'intelligence est pour discerner entre toutes choses qui nous sont proposées, et iuger ce qui nous doit estre approuvé ou condamné. L'office de la volonté est d'elire et suyvre ce que l'entendement aura iugé estre bon, au contraire reietter et fuyr ce qu'il aura reprouvé. Il ne nous faut icy arrester à ce qu'en dispute Aristote trop subtilement, qu'il n'y a nul mouvement propre et de soy[5]) en l'intelligence, mais que c'est l'election qui meut l'homme:[6]) il nous doit suffire, sans nous empestrer en questions superflues, que l'entendement est comme gouverneur et capitaine de l'ame: que la volonté depend du plaisir d'iceluy,[7]) et ne desire rien iusques apres avoir eu son iugement. Pourtant Aristote dit bien vray en un autre passage, que fuir ou appeter est une semblable chose en l'appetit, que nier ou approuver en l'entendement.[8]) Or nous verrons cy apres, combien est certaine la conduite de l'entendement pour bien diriger la volonté. Icy nous ne pretendons autre chose, sinon de monstrer que toutes les vertus de l'ame humaine se reduisent à l'un de ces deux membres. En ceste

---

1) Aristot., Ethic., lib. I. cap. ult.; Item, lib. VI. cap. 2.
2) S'il semble bon . . . . beaucoup, *addition de* 1560.
3) 1541 *ss.:* Nous pourrions ameuer d'autres distinctions, comme celle que baille Aristote, qu'il y a une partie en l'ame, laquelle ne contient point raison en soymesme, toutesfois peut estre conduicte par raison; l'autre, qui est mesmes (1551 *ss.:* qui de soy est mesmes) participante de raison. Item, qu'il y a trois choses, *etc.*
4) dit Aristote, *n'est pas dans le latin.*
5) 1562 *ss.:* c'est assavoir.
6) 1541 *ss.:* Mais il nous fanlt user de maniere de parler, laquelle soit entendue de tous. Ce qu'ou ne peut prendre des Philosophes. Car iceulx quand ilz veulent parler bien simplement, ilz divisent l'ame en deux parties, à scavoir, intelligence et appetit. *Calvin changea la rédaction de cette phrase dans l'éd. définitive comme on le voit par le texte en haut; mais par une singulière inadvertence l'ancienne rédaction fut conservée à côté de la nouvelle dans les édd. de* 1560 *et* 1561, *et ce ne fut que dans celle de* 1562 *que cette erreur fut corrigée.*
7) Themist., De anima, lib. III. cap. 49; De duplici intellectu.

---

1) d'Engin, *le latin porte:* ingenium.
2) De Finib., lib. V. 13.
3) reiettant le ioug de modestie, *le latin dit*: excusso rationis iugo.
4) 1541 *p.* 42; 1545 *p.* 41; 1551 *ss. Ch. II.* §. 19. Pourtant nous qui disons la raison humaine estre depravée, ne pouvous accorder du tout avec eulx. Il nous fault prendre donc une autre division, *etc.*
5) 1541 *ss.:* nul mouvement proprement en l'intelligence.
6) Ita Plato, in Phaedro. — *Le latin ajoute ici:* quam eandem [electionem] nuncupat intellectum appetitivum.
7) 1541: de son plaisir; 1545: du plaisir d'elle.
8) Ethic., lib. VI. cap. 2.

maniere nous comprenons le sens sous l'entendement, lequel est separé des Philosophes qui disent, que le sens encline à volupté, et l'entendement à honnesteté et vertu:[1]) davantage, que pour le nom d'Appetit nous usons du mot de Volonté, lequel est le plus usité.

8. [2]) Dieu donques a garny l'ame d'intelligence, par laquelle elle peut discerner le bien du mal, ce qui est iuste d'avec ce qui est iniuste, et voir ce qu'elle doit suyvre ou fuir, estant conduite par la clarté de raison. Parquoy ceste partie qui adresse a esté nommée par les Philosophes, [3]) Gouvernante comme en superiorité. Il luy a quant et quant adiousté la volonté, laquelle a avec soy l'election: ce sont les facultez dont la premiere condition de l'homme a esté ornée et anoblie: c'est qu'il y eust engin, prudence, iugement et discretion non seulement pour le regime de la vie terrestre, mais pour parvenir iusques à Dieu, et à parfaite felicité: et puis qu'il y eust election coniointe, laquelle guidast les appetis, moderant aussi tous les mouvemens organiques, qu'on appelle: et ainsi que la volonté fust conforme du tout à la reigle et attrempance de raison. En ceste integrité l'homme avoit franc-arbitre, par lequel s'il eust voulu il eust obtenu vie eternelle. Car de mettre icy en avant la predestination occulte de Dieu, c'est hors de propos: pource que nous ne sommes point en question de ce qui a peu advenir ou non, mais de ce qu'a esté en soy la nature de l'homme. Ainsi Adam pouvoit demourer debout s'il eust voulu, veu qu'il n'est tresbuché que de sa volonté propre: mais pource que sa volonté estoit ployable au bien et au mal, et que la constance de perseverer ne luy estoit pas donnée, voila pourquoy il est si tost et si legerement tombé. Toutesfois si a-il eu election du bien et du mal: et non seulement cela, mais il y avoit tant en son intelligence qu'en sa volonté une parfaite droiture: mesmes toutes les parties organiques estoyent enclines et promptes à obeir chacune à tout bien, iusques à ce qu'en se perdant et ruinant il a corrompu tous ses biens. Et voila dont les Philosophes ont esté si esblouis et environnez de tenebres: c'est qu'ils ont cherché un bel edifice et entier en une ruine, et des liaisons bien compassées en une dissipation. Ils ont tenu ce principe, que l'homme ne seroit point animal raisonnable s'il n'avoit election du bien et du mal. Il leur venoit aussi en pensée, que si l'homme n'ordonnoit sa vie de son propre conseil, il n'y auroit nulle distinction entre les vices et vertus. Et cela n'eust point esté mal iugé par eux, s'il n'y eust eu nul changement en l'homme. Or la cheute d'Adam leur estant cachée avec la confusion qui en est provenue, il ne se faut point esbahir s'ils ont meslé le ciel et la terre: mais ceux qui font profession d'estre Chrestiens, et cependant nagent entre deux eaux, et bigarrent la verité de Dieu de ce que les Philosophes ont determiné, en sorte qu'ils cherchent encores le franc-arbitre en l'homme, estant perdu et abysmé en la mort spirituelle: ceux-là, di-ie, sont du tout insensez, et ne touchent ne ciel ne terre: ce qui se verra mieux en son lieu. Maintenant nous avons seulement à retenir qu'Adam a esté bien autre en sa premiere creation, que n'est tout son lignage, lequel ayant son origine d'une souche corrompue et pourrie, en a tiré contagion hereditaire. Car toutes les parties de l'ame estoyent reiglées à se bien renger: l'entendement estoit sain et entier, la volonté estoit libre à eslire le bien. Si on obiecte [1]) là dessus, qu'elle estoit comme en lieu glissant, pource qu'elle avoit une faculté et puissance imbecille:, ie respon, que pour oster toute excuse il suffisoit que Dieu l'eust mise en ce degré que nous avons dit. Car ce n'estoit pas raison, que Dieu fust astreint à ceste necessité, de faire l'homme tel qu'il ne peust ou ne voulust aucunement pecher. Vray est, que la nature en ceste sorte eust esté plus excellente: mais de plaider precisement contre Dieu et le contreroller, comme s'il eust esté tenu de douer l'homme de telle vertu, cela est plus que desraisonnable, veu qu'il pouvoit lui donner tant peu qu'il lui eust pleu. [2]) Or quant à ce que Dieu ne l'a soutenu en la vertu de perseverance, cela est caché en son conseil estroit, et nostre devoir est de ne rien savoir qu'en sobrieté. [3]) Ainsi Adam n'est pas excusable, ayant receu la vertu iusques là que de son bon gré il s'est attiré mal et confusion: et nulle [4]) necessité ne luy a esté imposée de Dieu, qu'il ne luy eust auparavant donné une volonté moyenne et flexible à bien et à mal: et combien qu'elle fust caduque, si est-ce que Dieu n'a pas laissé de tirer de la cheute matiere de sa gloire.

---

1) *Le latin ajoute ici toute une phrase:* inde fieri ut appetitio sensus concupiscentia fiat et libido; affectio intellectus, voluntas.

2) *Le* §. 8 *est de nouveau une addition de* 1560.

3) *Le latin a le mot grec:* τὸ ἡγεμονικόν.

---

1) *Ce passage:* Si on obiecte . . . . eust pleu, *manque dans l'éd. française de* 1560, *et n'a été inséré que dans celle de* 1561.

2) August., Super Gen., lib. II. cap. 7, 8, 9; De Corrept. et gratia ad Valent., cap. 11.

3) *Le latin ajoute ici:* Acceperat quidem posse, si vellet, sed non habuit velle quo posset: quia hoc velle sequuta esset perseverantia.

4) et nulle . . . . caduque, *le latin dit au contraire:* nulla vero imposita fuit Deo necessitas quin mediam illi voluntatem daret atque etiam caducam.

CHAPITRE XVI. [1])

Que Dieu ayant creé le monde par sa vertu, le gouverne et entretient par sa providence, avec tout ce qui y est contenu.

1. [2]) Or de faire un Dieu createur temporel et de petite durée, qui eust seulement pour un coup accomply son ouvrage, ce seroit une chose froide et maigre: et faut qu'en cecy principalement nous differions d'avec les Payens et toutes gens profanes: que la vertu de Dieu nous reluise comme presente, tant en l'estat perpetuel du monde, qu'en sa premiere origine. Car combien [3]) que les pensées des incredules soyent contraintes par le regard du ciel et de la terre de s'eslever au createur, neantmoins la

1) *Le Ch. XVI. est composé de différentes parties des édd. antérieures. Les trois premiers §. sont formés, quant à leur substance, de la fin de l'explication de la première partie du Symbole apostolique,* 1551 *ss. Ch. VI.* §. 49—51. *Les* §. 4—9 *sont empruntés au Ch. XIV. de* 1551 *ss. qui traite* de la prédestination et de la providence de Dieu, *savoir* §. 38—41.

2) *La matière de ce* §. 1 *est empruntée à Ch. VI.* §. 51 *des édd. précédentes. L'introduction cependant est de* 1560.

3) *A partir d'ici l'auteur met à profit son ancien texte, dont il refond d'ailleurs la rédaction et qu'il augmente en même temps de deux additions* (1541 *p.* 236; 1545 *p.* 282 *s.;* 1551 *ss. Ch. VI.* §. 51)*:* Combien que l'entendement des meschans par le seul regard du monde soit contreinct de recongnoistre le Createur, neantmoins la Foy ha une maniere particuliere de contempler Dieu, Createur du Ciel et de la Terre. Pour laquelle cause dit l'Apostre, que nous entendons par Foy comment les siecles ont esté construictz par la parolle de Dieu. Et à la verité, nous ne pouvons entendre, sinon par Foy, que cela vault, de nommer Dieu Createur du monde, comment qu'il semble advis que nous le comprenions d'esprit, et le confessions de bouche. Car l'intelligence de nostre chair, apres avoir conceu la vertu de Dieu une fois en la creation, elle s'arreste là, et quand elle procede bien loing, seulement elle considere sa puissance et sagesse, dont il a usé à faire une telle œuvre. Puis apres elle comprend quelque action generale à conserver et diriger les choses qu'il a creées, à laquelle elle attribue le mouvement de toutes creatures. Mais la Foy passe plus hault. Car apres avoir entendu que Dieu est Createur du monde, elle le recongnoit aussi pour Conservateur et Gouverneur perpetuel. Et ce non point par ie ne sçay quel mouvement universel, par lequel il conduyse tant l'edifice universel du monde, que toutes les parties; mais elle comprend sa providence singuliere, par laquelle il maintient, conserve et vivifie toutes choses qu'il a creées, iusques aux plus petis oyseaux de l'air. Et combien que la difference n'apparoisse pas grande, si est-ce que la sagesse humaine ne monte iamais iusques à ceste meditation, laquelle poursuyt David au Psalme 104. principalement en la conclusion, où il dit, toutes choses attendent apres toy Seigneur, et tu leur donnes viande en leur temps. Quand tu leur donnes, elles la recueillent, quand tu ouvres ta main, elles sont rassasiées de tous biens. Si tu retires ta face arriere d'elles, elles sont estonnées, si tu destournes ton Esprit, elles perissent et retournent en cendres. Si tu envoyes bon Esprit, tout se ressuscite et la face de la terre est renouvellée. Semblables sentences sont par toute l'Escriture, comme quand il est dict, que en Dieu nous consistons et avons mouvement et vie (Act. 17, 28); que de sa main la rousée et la pluye sont esparses pour arrouser les champs; que par son commandement le ciel s'endurcit comme fer; que de luy viennent paix et guerre, vie et mort, lumiere et tenebres, pestilence et santé, abondance et famine et toutes autres choses (Levit. 26, 4. 19; Deut. 11, 14 et 28, 12. 23), selon que bon luy semble ou demonstrer sa bonté en bien faisant, ou declairer la rigueur de son iugement par severité.

Les deux §§. *suivants, qui dans les anciennes édd. terminent l'Exposition de la première partie du Symbole apostolique n'ont pas trouvé de place dans la rédaction de* 1559, *quoique les réflexions pratiques qui découlent de la doctrine de la providence y fassent le sujet du Ch. XVII.*

Ch. VI, §. 52 *de* 1551 *ss.* (1541 *p.* 237; 1545 *p.* 283 *s.*)*:* Or de ce vient une singuliere consolation à la conscience du fidele, c'est que s'il elargit et donne pasture aux petis corbeaux qui implorent son ayde, par plus forte raison il nous donnera nourriture, à nous qui sommes son peuple et brebis de son troupeau. Si un petit passereau ne tombe point en terre, sinon par son sceu et volunté, par plus forte raison il veille pour nostre salut, et en ha la solicitude, veu qu'il nous promet de nous conserver, comme la prunelle de son œil. Si l'homme ne vit point seulement de pain, mais plustost en la vertu de la parolle qui procede de la bouche de Dieu, qu'il nous doibt bien suffire de ce qu'il nous promet, que iamais son ayde, ne nous deffauldra, veu que icelle seule suffit à nous pouvoir nourrir. Aucontraire l'homme fidele voyant quelque sterilité, famine, ou pestilence, recongnoistra plustost l'ire de Dieu, qu'il n'attribuera cela à la fortune. Finalement entendant qu'il est nostre Createur, nostre Tuteur et Nourrissier, il conclurra que nous sommes à luy et nompas à nous, qu'il nous fault vivre à sa volunté et nompas à la nostre, que c'est à luy que nostre vie se doibt referer avec toutes les actions d'icelle, veu qu'elle consiste en son entier par sa grace.

§. 53. Or à fin que personne ne se trouble, de ce que la gloire de la creation de toutes choses est icy particulierement assignée au Pere, comme si par cela le Filz et le Sainct Esprit en estoient excludz, nous avons à noter que cela se doibt prendre selon les proprietez personnelles, que nous avons exposées estre en Dieu. Car d'autant que le commencement de tout est attribué au Pere, à proprement parler, nous disons qu'il fait tout, mais c'est en sa sagesse et par son Esprit. [A quoy se doit rapporter ceste sentence: Faisons l'homme à nostre image et semblance. Car Dieu ne delibere point avec ses Anges, et n'appelle point le ciel et la terre à son aide, et n'adresse pas simplement ce propos à soy, à la façon des hommes, mais plustost veut monstrer qu'il use de sa Sagesse et de son Esprit, pour parfaire ses œuvres et les met là en avant, comme un homme feroit ses deux mains.] *) Si nous voulons donc avec utilité recongnoistre Dieu Createur du Ciel et de la Terre et Pere tout puissant, il nous fault dependre de sa providence; puis apres considerer sa clemence et benignité paternelle en nostre cœur et le magnifier de bouche; honorer, craindre et aymer un si bon Pere; nous adonner du tout à son service; prendre bien toutes choses de sa main, mesmes celles qui nous semblent les plus contraires à nostre profit, estimantz que sa providence fait cela pour nostre salut, quand nous souffrons adversites et afflictions. Pourtant quelque chose qui advienne, il ne nous faudra iamais doubter qu'il ne nous soit propice et qu'il ne nous ayme, ayant en recommandation l'advancement de nostre salut, car pour nous instruyre à telle fiance, a esté faicte la premiere partie du Symbole.

*) *Ce passage est une addition de* 1551 *ss.*

foy a son regard special pour assigner à Dieu la louange entiere d'avoir tout creé (Hebr. 11, 3). A quoy tend ce que nous avons allegué de l'Apostre, que c'est par la foy que nous comprenons le monde avoir esté si bien basti par la parolle de Dieu. Car si nous ne passons iusques à sa providence, par laquelle [1]) il continue à maintenir tout, nous n'entendrons pas droitement, que vent cest article, que Dieu soit createur, combien qu'il semble que nous l'ayons imprimé en nostre esprit, et que nous le confessions de bouche. Le sens humain s'estant proposé la vertu de Dieu pour une fois en la creation, s'arreste là: et le plus loin qu'il se puisse avancer, n'est sinon de considerer et marquer la sagesse, puissance et bonté de l'ouvrier qui se presente à l'œil en ce grand et si noble bastiment, encores qu'on ne tinst conte de les regarder: puis apres il conçoit quelque operation generale de Dieu, pour conserver et conduire le tout, de laquelle toute vigueur et mouvement depend. Bref, il estime que ce que Dieu a du commencement espandu de vigueur par tout, suffit à garder les choses en leur estat. Or la foy doit bien passer plus outre, c'est de recognoistre pour gouverneur et gardien perpetuel, celuy qu'elle a cognu estre createur: et non pas seulement en ce qu'il conduit la machine du monde, et toutes ses parties, d'un mouvement universel: mais en soustenant, nourrissant et soignant [2]) chacune creature, iusques aux petis oiselets. Pourtant David apres avoir dit en bref que le monde a esté creé de Dieu, descend tantost apres à cest ordre continuel de gouverner: Les cieux, dit-il, ont esté establis par la parolle de Dieu, et toute leur vertu par l'esprit de sa bouche. Puis il adiouste, que Dieu regarde sur tous ceux qui habitent sur la terre, il dissipe les conseils des peuples (Ps. 33, 6. 10. 13): et ce qui est là dit à ce mesme propos. Car combien que tous n'arguent point si dextrement qu'il seroit requis, toutesfois pource qu'il ne seroit point croyable, que Dieu se meslast des affaires humains, sinon que le monde fust son œuvre: et aussi que nul ne croit à bon escient, que le monde soit basti de Dieu, qu'il ne soit quant et quant persuadé qu'il a le soin de ses œuvres: David procede par bon ordre, en nous menant de l'un à l'autre. Bien est vray, que les Philosophes aussi enseignent en general que toutes les parties du monde tirent et prennent vigueur d'une inspiration secrete de Dieu, et nostre sens le conçoit ainsi: mais cependant nul ne parvient en si haut degré que monte David, et y attire tous fideles, en disant, Toutes choses attendent apres toy, Seigneur, à ce que tu leur donnes viande en leur temps: quand tu leur donnes elles la recueillent, quand tu ouvres ta main elles sont rassasiées de biens. Si tost que tu destournes ta face, elles sont estonnées: quand tu retires ton esprit, elles defaillent, et s'en revont en poudre: quand tu envoyes ton esprit, elles reviennent et [1]) renouvellent la face de la terre (Ps. 104, 27—30). Mesmes combien que les Philosophes s'accordent à ceste sentence de sainct Paul, que nous avons nostre estre et mouvement et vie en Dieu (Act. 17, 28): toutesfois ils sont bien loin d'estre touchez au vif du sentiment de sa grace, telle que sainct Paul la presche: c'est qu'il a un soin special de nous, auquel se declaire sa faveur paternelle, laquelle le sens charnel [2]) ne gouste point.

2. [3]) Pour mieux esclarcir telle diversité, il est à noter que la providence de Dieu, telle que l'Escriture la propose, s'oppose à fortune et à tous cas fortuits. Et d'autant que ceste opinion a esté quasi receue en tous aages, encores auiourdhuy est en vogue, et tient tous les esprits preoccupez, assavoir que toutes choses aviennent de cas fortuit: ce qui devoit estre bien persuadé de la providence de Dieu, non seulement est obscurcy, mais quasi ensevely du tout. Si quelcun tombe en la main des brigans, ou rencontre des bestes sauvaiges: s'il est ietté en la mer par tempeste: s'il est accablé de quelque ruine de maison ou d'arbre: si un autre errant par les desers trouve de quoy remedier à sa famine: si par les vagues de mer il est ietté au port, ayant evadé miraculeusement la mort par la distance d'un seul doigt, la raison charnelle attribuera à fortune toutes ces rencontres tant bonnes que mauvaises. Mais tous ceux qui auront esté enseignez par la bouche de Christ, que les cheveux de noz testes sont contez (Matth. 10, 30), chercheront la cause plus loin, et se tiendront tout asseurez que les evenemens, quels qu'ils soyent, sont gouvernez par le conseil secret de Dieu. Quant [4])

1) par laquelle . . . . tout, *n'est pas dans le latin.*
2) *Le texte latin ajoute ici:* singulari quadam providentia.

1) et renouvellent la face de la terre, *le latin porte conformément au texte hébreu:* et renovas faciem terrae.
2) sens charnel, *n'est pas dans le latin.*
3) *Le commencement de ce §. ne se trouve pas dans les édd. antérieures à* 1560.
4) *L'auteur puise la matière de ce qui suit dans le Ch. VI. §. 49 (1545 p. 281. Toute cette partie manque dans l'éd. de* 1541) *des édd. précédentes dont le texte est ainsi conçu:* Il ne faut pas aussi oblier ce poinct, que ce que les hommes ont accoustumé de transferer aux creatures est icy attribué à la seule vertu de Dieu. Car puis que toutes choses sont de luy elles ont autant de vigueur seulement qu'il leur en donne, et ne se peuvent appliquer à aucune operation, sinon en tant qu'elles sont conduictes par sa main. L'un et l'autre est à noter diligemment c'est que nulle creature n'a aucune vertu de soy et que la vertu qu'a une chacune, selon la proprieté de sa nature, est gouvernée par la volunté et dispo-

aux choses qui n'ont point d'ame, il nous faut tenir ce poinct pour resolu, combien que Dieu leur eust assigné à chacune sa proprieté, toutesfois qu'elles ne peuvent mettre leur effect en avant, sinon d'autant qu'elles sont adressées par la main de Dieu. Parquoy elles ne sont qu'instrumens, ausquels Dieu fait decouler sans fin et sans cesse tant d'efficace que bon luy semble, et les applique selon son plaisir, et les tourne à tels actes qu'il veut. Il n'y a vertu si noble ny admirable entre les creatures qu'est celle du soleil. Car outre [1]) ce qu'il esclaire tout le monde de sa lueur, quelle vertu est-ce de nourrir et vegeter par sa chaleur tous animaux, d'inspirer par ses rayons fertilité à la terre, en eschauffant la semence qu'on y iette? Apres, la faire verdoyer de beaux herbaiges, lesquels il fait croistre, en leur donnant tousiours nouvelle substance, iusques à ce que le blé et autres grains se levent en espis: et qu'il nourrit ainsi toutes semences par ses vapeurs, pour les faire venir en fleur, et de fleur en fruit, cuisant le tout iusqu'à ce qu'il l'ait amené à maturité? Quelle noblesse et vertu aussi est-ce, de faire bourgeonner les vignes, ietter leurs fueilles, et puis leurs fleurs, et en la fin leur faire apporter un fruit si excellent? Or Dieu pour se reserver la louange entiere de toutes ces choses, a voulu devant que creer le soleil, qu'il y eust clarté au monde, et que la terre fust garnie et parée de tous genres d'herbes et de fruicts (Gen. 1, 3. 11). Parquoy l'homme fidele ne fera point le soleil cause principale ou necessaire des choses qui ont esté devant que le soleil mesme fust creé ne produit: mais il le tiendra pour instrument, duquel Dieu se sert pource qu'il luy plaist: non pas qu'il ne peust sans tel moyen accomplir son œuvre par soy mesme. D'autre part, quand nous lisons qu'à la requeste de Iosué le soleil s'est arresté en un degré l'espace de deux iours: et en faveur du Roy Ezechie, son ombre a esté reculée de quinze degrez (Ios. 10, 13; 2 Rois 20, 11), nous avons à noter que Dieu par tels miracles a testifié, que le soleil n'est pas tellement conduit par [1]) un mouvement naturel, pour se lever et coucher chacun iour, que luy n'ait le souverain gouvernement pour l'avancer et retenir, afin de nous renouveler la memoire de ceste faveur paternelle envers nous, qu'il a monstrée en la creation du monde. Il n'y a rien plus naturel que de voir les [2]) quatre saisons de l'an succeder par tout l'une à l'autre: toutesfois en ceste succession continuelle il y a une telle diversité et si inegale, qu'on apperçoit clairement que chacun an, chacun mois et chacun iour est disposé en une sorte ou en l'autre par une providence speciale de Dieu.

3. Et de fait, le Seigneur s'attribue toute puissance, et veut que nous la recognoissions estre en luy: non pas telle que les Sophistes l'imaginent, vaine, oisive, et quasi assopie: mais tousiours veillante, pleine d'efficace et d'action et aussi qu'il ne soit pas seulement en general et comme en confus le principe du mouvement des creatures [3]) (comme si quelcun ayant une fois fait un canal, et adressé la voye d'une eau à passer dedans, la laissoit puis apres couler [4]) d'elle-mesme) mais qu'il gouverne mesme et conduise sans cesse tous les mouvemens particuliers. Car ce que Dieu est recognu toutpuissant, n'est pas pource qu'il puisse faire toutes choses, et neantmoins se repose, ou que par une inspiration generale il continue l'ordre de nature tel qu'il l'a disposé du commencement: mais d'autant que gouvernant le ciel et la terre par sa providence, il compasse tellement toutes choses, que rien n'advient sinon ainsi qu'il l'a determiné en son conseil (Ps. 115, 3). Car quand il est dit au Pseaume, qu'il fait tout ce qu'il veut, cela s'entend d'une volonté certaine et propos deliberé. Et de fait, ce seroit une maigre fantasie, d'exposer les mots du Prophete selon la doctrine des Philosophes, assavoir que Dieu est le premier motif, pource qu'il est le principe et la cause de tout mouvement: en lieu que plustost c'est une vraye consolation, de laquelle les fideles adoucissent leur douleur en adversitez, assavoir qu'ils ne souffrent rien que ce ne soit par l'ordonnance et le commandement de Dieu, d'autant qu'ils sont sous sa main. Que si le gou-

---

sition de Dieu, pour l'adresser à telle fin qu'il luy plaist. Les creatures donc ne sont autres choses que instruments de Dieu, ausquelz il distribue une faculté naturelle, selon que bon luy semble, usant d'icelle à faire ce qu'il a determiné. Il n'y a nulle creature qui ait vertu plus admirable ou plus evidente que le Soleil. Car outre ce qu'il eclaircist tout le monde par sa splendeur, n'est-ce pas chose digne de grand' merveille, qu'il nourrist et refocille tous animaux de sa chaleur, qu'il inspire fecondité en la terre par ses rayons, qu'il fait sortir les semences d'icelle, fait verdoyer les herbes, en fait sortir les fleurs, fait produire le fruict à celles qui sont fructueuses, le cuit par sa chaleur pour le faire meurir, qu'il fait le semblable aux arbres et aux vignes? Or le Seigneur, à fin de se reserver à luy seul la gloire de toutes ces choses, a voulu que la lumiere fust, et que la terre fust remplie de toutes sortes d'herbages et de fruictz, devant qu'il creast le Soleil. Parquoy l'homme fidele ne fera point le Soleil cause principale ou necessaire des choses qui ont esté devant la creation d'iceluy, mais comme instrument, duquel Dieu se sert, pource qu'il luy plaist, comme ainsi soit qu'il puisse aussi facilement faire le tout par soymesme. *Le reste de notre* §. 2 *est une addition de* 1560.

1) Car outre . . . . un fruit si excellent, *tout ce passage est beaucoup plus riche et plus expressif dans le texte latin.*

---

1) par un mouvement naturel, *le latin dit:* caeco naturae instinctu.

2) les quatre saisons, *le texte latin les énumère.*

3) des creatures, *manque dans le latin.*

4) 1562 *ss.:* escouler.

vernement de Dieu s'estend ainsi à toutes ses œuvres, c'est une cavillation puerile de le vouloir enclorre et limiter dedans l'influence et le cours de nature. Et certes tous ceux qui restreingnent en si estroites limites la providence de Dieu, comme s'il laissoit toutes creatures aller librement selon le cours ordinaire de nature, desrobent à Dieu sa gloire, et se privent d'une doctrine qui leur seroit fort utile: veu qu'il n'y a rien plus miserable que l'homme, si ainsi estoit que les mouvemens naturels du ciel, de l'air, de la terre et des eaux eussent leur cours libre contre luy. Ioint qu'en tenant telle opinion, c'est amoindrir trop vilainement la singuliere bonté de Dieu envers un chacun. David s'escrie que les petis enfans qui sont encores à la mammelle de la mere, ont assez d'eloquence pour prescher la gloire de Dieu (Ps. 8, 3): c'est assavoir d'autant que si tost qu'ils sont sortis du ventre, et venus au monde, ils trouvent leur nourriture qui leur est apprestée par une providence d'enhaut. Ie confesse bien que cela est naturel et general: mais si faut-il cependant que nous contemplions et considerions ce que l'experience monstre tout evidemment, qu'entre les meres les unes ont les mammelles pleines et bien fournies de laict, les autres seront quasi seiches, selon qu'il plaira à Dieu de nourrir un enfant abondamment, et l'autre plus petitement. Or ceux qui attribuent droitement à Dieu la louange de Tout-puissant, recueillent de cela double fruit. Premierement, d'autant qu'il a assez ample faculté de bien faire, veu que le ciel et la terre sont sous sa possession et seigneurie, et que toutes creatures dependent de son plaisir pour s'assuiettir à luy en obeissance. Secondement, pource qu'on se peut asseurément reposer en sa protection, veu que toutes choses qui pourroyent nuire de quelque part que ce soit, sont suiettes à sa volonté, veu que Satan avec toute sa rage et tout son appareil est reprimé par la volonté d'iceluy comme d'une bride, et veu que ce qui peut contrevenir à nostre salut est submis à son commandement. Et [1]) ne faut pas penser qu'il y ait autrement moyen de corriger ou appaiser les espouvantemens ou craintes excessives et superstitieuses que nous concevons aisément quand les dangiers se presentent, ou que nous les apprehendons. Ie di que nous sommes craintifs d'une façon superstitieuse, si quand les creatures nous menacent ou presentent quelque espouvantement, nous les redoutons comme si elles avoyent quelque pouvoir de nuire d'elles mesmes, ou qu'il nous en vinst quelque dommage par cas fortuit, ou que Dieu ne fust point suffisant pour nous aider à l'encontre d'icelles. Comme pour exemple, le Prophete defend aux enfans de Dieu de craindre les estoilles et signes du ciel, comme font les incredules (Ier. 10, 2). Certes il ne condamne point toute crainte: mais d'autant que les infideles transferent le gouvernement du monde de Dieu aux estoilles, ils imaginent que tout leur bon heur ou mal-heur depend d'icelles, et non pas de la volonté de Dieu. Ainsi au lieu de craindre Dieu ils craignent les estoilles, planetes et cometes. Ainsi, qui voudra eviter ceste infidelité, qu'il se souvienne tousiours que la puissance, action, ou mouvement qu'ont les creatures, n'est point une chose qui se pourmene et voltige à leur plaisir: mais que Dieu par son conseil secret y gouverne tellement tout, que rien n'advient qu'il n'ait luy mesme determiné de son sceu et vouloir.

4. [1]) Parquoy que cecy soit premierement bien

---

1) *La première partie de ce* §. *appartient à l'éd. de* 1560. *Ce n'est qu'ici que l'auteur fait entrer le* §. 50 *du Ch. VI.* (1545 *p.* 282 *s.*) *des édd. précédentes, dont il modifie la rédaction au commencement et à la fin, en en conservant les expressions pour le reste:* Ceste seule pensée nous pourra delivrer de la crainte superstitieuse que nous concevons, quand nous pensons quelque creature nous estre contraire, et au contraire (1551 *ss.:* d'autre part) nous retirer d'une admiration extreme de celles qui nous portent profit, nous reduisans du tout à l'autheur des unes et des autres. I'appelle une crainte superstitieuse des creatures, quand elles nous font peur comme si elles avoyent quelque pouvoir de nuire de soy . . . . Ainsi qui voudra eviter ceste infidelité, qu'il se souvienne tousiours qu'il n'y a autre puissance, action ou mouvement aux creatures sinon celuy qui procede de Dieu et est gouverné par luy. Parquoy ce tiltre qui est donné à Dieu, d'estre Createur du ciel et de la terre, n'est sinon ou probation ou exposition du mot precedent, assavoir toutpuissant.

1) *Le commencement du* §. 4 *appartient à l'éd. de* 1560, *mais la substance du* §. *est puisée dans le Ch. XIV.* §. 38 (1545 *p.* 747) *des anciennes édd. dont voici le texte* (1541 *Ch. VIII. p.* 502)*:* Maintenant nous avons à toucher de la Providence de Dieu, laquelle s'estend au gouvernement de tout ce monde. Et combien que icelle estant bien entendue, profite merveilleusement à confermer la Foy, toutesfois il y en a bien peu qui la conceoivent ou qui la meditent droictement. La plus grand part imagine aussi bien en cest endroit une prescience nue de Dieu, ne pensant point que toutes choses se conduisent par son vouloir et ordonnance. Les autres luy attribuent bien quelque gouvernement, mais confuz et general, à sçavoir par lequel toute la machine de ce monde avec ses parties soit entretenue et incitée. Mais de dire qu'il dirige les actions d'une chascune creature il n'en est question. Ilz appellent ceste Providence universelle, de laquelle ilz disent que toutes creatures ne sont point empeschées d'estre tournées çà et là fortuitement, ne l'homme aussi de se convertir où bon luy semblera par son franc arbitre. Car ilz partissent tellement entre Dieu et l'homme qu'ilz estiment que Dieu par sa vertu luy inspire seulement la faculté de se mouvoir, à ce qu'il puisse faire ce que porte sa nature. Mais ce pendant ilz veulent que l'homme modere ses actions par son conseil. Brief la commune opinion est, que le monde, les choses humaines, les hommes mesmes se gouvernent par la puissance de Dieu, mais non pas d'une providence deliberée, pour dire qu'ilz determinent tout ce qui se doibt faire. Ie laisse là les Epicuréens (de laquelle peste le monde a esté tousiours remply) lesquelz songent un Dieu oysif et ne se meslant de rien. Pareillement les autres qui n'ont pas esté moins hors du sens,

resoulu: c'est que quand on parle de la providence de Dieu, ce mot ne signifie pas qu'estant oisif au ciel il specule ce qui se fait en terre: mais plustost qu'il est [1]) comme un patron de navire, qui tient le gouvernail pour adresser tous evenemens. Ainsi ce mot s'estend tant à sa main qu'à ses yeux: c'est à dire [2]) que non seulement il voit, mais aussi ordonne ce qu'il veut estre fait. Car quand Abraham disoit à son fils, Dieu y pourverra [3]) (Gen. 22, 8): ce n'estoit point seulement pour luy attribuer la cognoissance de ce qui devoit avenir: mais pour luy remettre le soin de la perplexité en laquelle il estoit, d'autant que c'est le propre office d'iceluy, de donner yssue aux choses confuses. Dont il s'ensuit que la providence de Dieu est actuelle, comme l'on dit. Car ceux qui s'attachent à une prescience nue et [4]) de nul effect, sont par trop sots et badins. L'erreur de ceux qui attribuent à Dieu un gouvernement general et confus, est moins lourd, d'autant qu'ils confessent que Dieu maintient le monde et toutes ses parties en leur estre, mais seulement par un mouvement naturel, sans adresser en particulier ce qui se fait: si est-ce neantmoins que tel erreur n'est point supportable. Car ils disent que par ceste providence, qu'ils appellent universelle, nulle creature n'est empeschée de tourner çà et là comme à l'aventure, ne l'homme de se guider et adresser par son franc arbitre où il luy plaira. [5]) Voicy comment ils partissent entre Dieu et l'homme: c'est que Dieu inspire par sa vertu à l'homme mouvement naturel, à ce qu'il ait vigueur pour s'appliquer à ce que sa nature porte: et l'homme ayant telle faculté gouverne par son propre conseil et volonté tout ce qu'il fait. Bref ils imaginent que le monde et les hommes avec leurs affaires se maintiennent par la vertu de Dieu: mais qu'ils ne sont pas gouvernez selon qu'il ordonne et dispose. Ie laisse icy à parler des Epicuriens (de laquelle peste le monde a esté tousiours rempli) lesquels en leurs resveries pensent que Dieu soit oysif et comme un fait-neant: [1]) aussi des autres fantastiques, qui iadis ont gazouillé que Dieu gouverne tellement par dessus le milieu de l'air, qu'il laisse ce qui est dessous à fortune. Car les creatures mesme qui n'ont ne bouche ne langage, crient assez haut contre une sottise si enorme. Mon intention est seulement de reprouver l'opinion qui est par trop commune, laquelle attribue à Dieu un mouvement incertain, confus et comme aveugle: et cependant luy ravit le principal, c'est que par sa sagesse incomprehensible il adresse et dispose toutes choses à telle fin que bon luy semble. Car ceste opinion ne merite nullement d'estre receue, veu qu'elle fait Dieu gouverneur du monde en tiltre seulement, et non pas d'effect, en luy ostant le soin et l'office d'ordonner ce qui se doit faire. Car, ie vous prie, qu'est-ce d'avoir empire pour regir, sinon de presider en telle sorte que les choses sur lesquelles on preside soyent gouvernées d'un ordre estabi par certain conseil? Ie ne reprouve pas du tout ce qui se dit de la providence universelle de Dieu: moyennant que cecy d'autre part me soit aussi accordé, c'est que le monde est gouverné de Dieu, non seulement pource qu'il maintient en estre le cours de nature tel qu'il l'a estabi pour un coup, mais pource qu'il a soin particulier d'une chacune creature. Vray est que toutes especes ont quelque [2]) conduite secrete, selon que leur naturel le requiert, comme si elles obeissoyent à un statut perpetuel, auquel Dieu les a astreintes: et par ainsi ce que Dieu a une fois decreté, coule et va son train comme d'une inclination volontaire. Et à cela se peut rapporter la sentence de nostre Seigneur Iesus, que luy et le Pere sont tousiours en œuvre dés le commencement: et aussi le dire de sainct Paul, Nous vivons en Dieu, et y avons nostre mouvement et estre. Item ce qu'escrit l'Apostre en l'Epistre aux Hebrieux, c'est qu'en voulant prouver la divinité de Iesus Christ, il dit que toutes choses sont soustenues par son commandement tout puissant (Iean 5, 17; Act. 17, 28; Hebr. 1, 3). Mais c'est perversement fait de vouloir sous telles couleurs cacher et obscurcir la providence speciale de Dieu, laquelle nous est tellement monstrée par tesmoignages de l'Escriture clairs et certains, que c'est merveille comment quelcun en puisse douter. Et de fait ceux qui tendent un tel voile pour la cacher, sont contraints en la

---

lesquels luy ont assigné à gouverner ce qui est par dessus le milieu de l'air, abandonnant le reste à fortune. Car les creatures mesmes condemnent hault et cler une telle rage. Quant est de ceste opinion que i'ay recitée de la Providence universelle de Dieu, elle est receue quasi de tous. Or combien qu'elle ayt quelque apparence de verité, toutesfois elle n'est ne vraye ne tolerable. Car puis qu'elle ne concede à Dieu qu'un mouvement aveuglé et inconsideré, elle luy oste ce qui est le principal. C'est qu'il dirige et dispose, en sapience, une chascune chose à sa fin. Et ainsi elle fait Dieu recteur du monde de parolles seulement et non pas de faict, veu qu'elle luy denye certaine moderation. Car qu'est-ce que moderer, sinon que presider en telle sorte, que les choses ausquelles on preside soient menées par ordre et disposition. — *Le reste du §. a été nouvellement ajouté lors de la rédaction définitive, ainsi que le §. 5.*

1) comme un patron de navire, *ne se trouve pas dans le latin.*

2) c'est à dire . . . . fait, *n'est pas dans le latin.*

3) 1562 *ss.:* pourvoira.

4) et de nul effect, *manque dans le latin.*

5) 1562 *ss.:* où bon luy semblera.

1) 1562 *ss.:* fayneant.

2) quelque conduite secrete, *le latin dit:* arcano naturae instinctu moveri.

fin d'adiouster par forme de correction, que beaucoup de choses se font par un soin particulier de Dieu: mais ils faillent en restreignant cela à quelques actes particuliers. Parquoy nous avons à prouver que Dieu a une telle superintendence à disposer tous evenemens, que tout ce qui se fait procede tellement de ce qu'il a determiné en son conseil, que rien n'advient par cas d'aventure.

5. Si nous accordons que le principe de tout mouvement est en Dieu, et cependant que toutes choses se demenent ou de leur bon gré, ou à l'adventure, selon que leur inclination les pousse: les revolutions du iour et de la nuict, de l'hyver et de l'esté seront ouvrages de Dieu, entant qu'il a assigné à chacune saison son cours, et leur a imposé certaines lois. Or cela seroit vray si les iours succedans aux nuits, et les mois venans l'un apres l'autre, et si pareillement les années gardoyent tousiours une mesme mesure en teneur egale: mais quand une fois les chaleurs vehementes avec seicheresse bruslent tous les fruits de la terre, l'autre fois les pluyes venantes outre leur saison corrompent et gastent les semences, que les gresles et tempestes raclent tout ce qu'elles rencontrent, cela ne seroit pas reputé œuvre de Dieu, sinon que par constellations ou autres causes naturelles tant les nuées que le beau temps, le froid et le chaud advinsent. Or par ce moyen on ne laisseroit point lieu ny à la bonté et faveur paternelle de Dieu, ny à ses iugemens. Si ceux contre lesquels ie deba, disent que Dieu se monstre assez liberal envers le genre humain en distillant une vigueur ordinaire au ciel et en terre, pour nous pourvoir d'alimens, c'est une resverie trop fade et profane: car c'est autant comme s'ils nioyent que la fertilité d'un an ne soit une singuliere benediction de Dieu, et la sterilité et famine ne soyent sa malediction et vengeance. Mais pource qu'il seroit trop long d'amasser toutes les raisons pour rebouter cest erreur, que l'authorité de Dieu nous suffise. Il prononce souvent en la Loy et par les Prophetes, qu'en humectant la terre de rousées et pluye, il testifie là sa grace: à l'opposite, que c'est par son commandement que le ciel s'endurcit, que les fruits sont mangez et consumez par bruynes et autres corruptions: et toutes fois et quantes que vignes,[1] champs et prés sont batus de gresles et tempestes, que cela aussi est tesmoignage de quelque punition speciale qu'il exerce. Si cela nous est bien persuadé, il est aussi certain qu'il ne tombe pas une seule goutte de pluye sans qu'il l'ait ordonné en particulier. David magnifie bien la providence generale de Dieu, en ce

1) que vignes, champs et prés, *le latin a simplement:* agri.

qu'il nourrit les petis corbeaux qui l'invoquent (Ps. 147, 9): mais quand Dieu menace de famine toutes bestes, ne declaire il point assez que pour un temps il nourrit plus liberalement tous animaux, et puis apres plus maigrement, selon que bon luy semble? C'est une sotise puerile (comme i'ay desia dit) de restraindre cecy à quelques actes particuliers, veu que Iesus Christ prononce sans exception aucune, qu'il n'y a oiselet de si petit pris qu'il soit qui tombe en terre sans la volonté de Dieu son pere (Matth. 10, 29). Certes si le vol des oiseaux est adressé par le conseil infallible de Dieu, il faut bien confesser avec le Prophete qu'il habite tellement en haut, qu'il daigne bien s'abbaisser pour voir tout ce qui se fait au ciel et en la terre (Ps. 113, 5. 6).

6. [1]) Mais pource que nous savons que le

1) *Le* §. 6 *coincide avec Ch. XIV.* §. 39 *de l'éd. de* 1551 *ss.* (1541 *p.* 503; 1545 *p.* 748): Et de faict l'Escriture par tout nous monstre si diligemment une Providence particuliere de Dieu, que c'est merveille comment on en a peu doubter. Ce que dit l'Apostre (Act. 17, 28), que nous sommes et avons nostre vie et mouvement en luy; item ce que Christ tesmoigne (Iean 5, 17), qu'il besongne assiduellement avec le Pere, combien que cela prouve que le Seigneur besongne sans cesse en toutes les œuvres qu'il a creés, toutesfois il rapporte cela à la Providence universelle. Mais il y a des tesmoignages plus clers, qu'on les puisse caviller par telz subterfuges. (*L'essence de tout ce passage est encore entrée dans le* §. 4 *et ce n'est proprement que ce qui suit maintenant que nous retrouvons dans notre* §. 6.) Le Prophete Ieremie crie: ie sçay, Seigneur, que la voye de l'homme n'est pas en son pouvoir, ne qu'il puisse dresser ses pas. Item Salomon: c'est du Seigneur que vient la conduicte de l'homme, et comment l'homme disposera-il sa voye? Qu'on dise maintenant, que l'homme est poulsé de Dieu selon l'inclination de sa nature; mais qu'il convertit le mouvement où bon luy semble? Si cela estoit bien dict, l'homme auroit ses voyes à son commandement. On dira possible, que non, à cause qu'il ne peut rien sans la puissance de Dieu. Mais puis qu'il appert, que le Prophete et Salomon n'ont pas voulu seulement attribuer la puissance à Dieu, mais aussi l'election et Providence de faire tout à son plaisir, cela n'est pas souldre la question. Mesmes Salomon en un autre lieu, reprend notamment la temerité des hommes qui font leurs entreprinses sans regarder Dieu, comme s'ilz n'estoient point conduictz de sa main. La disposition du cœur, dit-il, est en l'homme, et c'est à faire au Seigneur de preparer la langue. C'est certes une fureur ridicule, que les hommes proposent de faire sans Dieu, ce qu'ilz ne peuvent pas dire de bouche, sinon qu'il luy plaise. Et encores l'Escriture, pour plus exprimer qu'il ne se fait du tout rien en ce monde, sinon par l'ordonnance de Dieu, luy assubiectit nommément les choses qui semblent advis les plus fortuites. Car qu'est-ce que nous dirons plus fortuit, que quand une branche tombe d'un arbre sur un passant et le tue? Mais Dieu dit bien autrement, prononceant qu'il l'a baillée entre les mains de celuy qui iette la branche pour le tuer. Pareillement des lotz et sors, qui est-ce qui ne les attribueroit à temerité de fortune? Mais le Seigneur ne souffre point cela, lequel maintient que c'est à luy qu'en appartient le iugement. Il ne dit pas que c'est par sa puissance qu'on iette les lotz dedens un chappeau et qu'on les retire, mais ce qui semble estre fortuit, il l'attribue à sa Providence, c'est

monde a principalement esté creé à cause du genre humain, aussi il nous faut tousiours tendre à ce but, en parlant de la providence de Dieu: c'est de[1]) savoir quel soin il a de nous. Le Prophete Ieremie crie haut et clair: Ie say, Seigneur, que la voye de l'homme n'est pas en sa liberté, et que ce n'est pas à luy d'adresser ses pas. Item Salomon: Les pas de l'homme sont adressés de Dieu: et comment l'homme ordonnera il sa voye (Ier. 10, 23; Prov. 20, 24)? Que ceux contre lesquels ie dispute aillent maintenant dire que l'homme a son mouvement naturel de l'inclination de sa nature, mais qu'il le tourne çà et là où bon luy semble. Car si cela estoit vray, l'homme auroit en sa main la disposition de ses voyes. S'ils le nient, d'autant qu'il ne peut rien sans la puissance de Dieu: ie replique à l'opposite, puis qu'il appert que Ieremie[2]) et Salomon attribuent à Dieu non seulement une telle vertu qu'ils nous forgent,[3]) mais aussi conseil, decret, et certaine determination de ce qui se doit faire, iamais ils ne se pourront desvelopper que[4]) l'Escriture ne leur soit contraire. Salomon en un autre lieu redargue tresbien ceste temerité des hommes, lesquels, sans avoir regard à Dieu, comme s'ils n'estoyent pas conduis de sa main, se proposent tel but qu'il leur vient en la teste: L'homme, dit-il, dispose en son cœur, et c'est à Dieu de guider la langue (Prov. 16, 1): comme s'il disoit que c'est une follie par trop ridicule, qu'un povre homme delibere ainsi de tout faire sans Dieu, ne pouvant seulement proferer un mot, sinon entant qu'il luy est donné. Qui plus est, l'Escriture, pour mieux exprimer que rien du tout ne se fait sans Dieu, et sa predestination, luy assuiettit les choses qui semblent estre les plus fortuites. Car quel cas trouvera-on plus d'aventure, que quand il tombe une branche d'un arbre sur un passant et le tue? Or Dieu en parle bien autrement, affermant qu'il a livré tel[5]) homme à la mort (Ex. 21, 13). Qui est-ce qui ne dira, que le sort soit exposé à fortune? Or Dieu ne souffre point qu'on parle ainsi, en disant, que l'issue et le iugement luy en appartient. Il ne dit[6]) pas simplement, que c'est par sa vertu que les lots ou les ballottes soyent iettées au vaisseau, et en soyent tirées hors: mais il se reserve ce que plustost on pouvoit attribuer à fortune, c'est qu'il adresse les ballottes à son plaisir: à quoy s'accorde le dire de Salomon: Le povre et le riche se rencontrent, et Dieu esclaire les yeux des deux (Prov. 22, 2). Car il entend par ces mots, combien que les riches soyent meslez parmi les povres au monde, toutesfois quand Dieu assigne la condition à un chacun, qu'il n'y va pas à l'estourdie, ou en aveugle, veu qu'il esclaire les uns et les autres: et ainsi il exhorte les povres à patience, pource que ceux qui ne se contentent point de leur estat, taschent entant qu'en eux est d'escourre[1]) le ioug qui leur est imposé de Dieu. Pareillement aussi l'autre Prophete reprend les gens profanes, qui attribuent à l'industrie des hommes, ou à fortune, ce que les uns demeurent au bourbier, les autres sont eslevez en honneurs et dignitez: Ce n'est pas, dit-il, ne du soleil levant, ne du couchant, ne du midi que viennent les honneurs (Ps. 75, 7): car c'est à Dieu d'en disposer comme iuge: c'est luy qui humilie, c'est luy qui hausse. En quoy il conclud, d'autant que Dieu ne peut estre despouillé d'office de iuge, que c'est par son conseil secret, que les uns sont avancez, et les autres demeurent contemptibles.

7. Mesme ie di que les evenemens particuliers sont tesmoignages en general de la providence singuliere de Dieu. Moyse recite que Dieu a esmeu un vent de Midy au desert, qui a apporté quantité infinie de cailles (Nomb. 11, 31). Il est dit aussi que, voulant faire ietter Ionas en la mer, il a envoyé un grand tourbillon et tempeste (Ion. 1, 4). Ceux qui ne pensent pas que Dieu tienne le gouvernail du monde, diront que cela a esté fait outre l'usage commun: or moy, ie deduy de là, que nul vent ne s'esleve iamais sans commandement special de Dieu. Et aussi la doctrine du Prophete ne seroit pas autrement vraye, c'est qu'il fait les vens ses messagiers, et les feus bruslans ses serviteurs (Ps. 104, 4): qu'il fait des nuées ses chariots, et qu'il chevauche sur les aisles des vens, sinon qu'il pourmenast tant les nuées que les vens à son plaisir et qu'il y demonstrast une singuliere presence de sa vertu: comme aussi nous sommes enseignés ailleurs, toutes fois et quantes que la mer se trouble par l'impetuosité des vens, que tel changement signifie une presence speciale de Dieu: Il commande, dit le Prophete, et esmeut vens tourbillonneux, et fait escumer les flots de la mer en haut: apres il arreste la tempeste et la fait tenir quoye, et fait cesser les vagues à ceux qui navigent (Ps. 107, 25. 29). Comme aussi Dieu mesme denonce ailleurs

que le sort tombe en une sorte ou en l'autre. — *Ce qui suit encore dans le* §. 6 *appartient en propre à la rédaction de* 1560. *De même aussi tout le* §. 7.

1) c'est de . . . . de nous, *n'est pas dans le latin.*

2) Ieremie, *le latin dit simplement:* Propheta.

3) qu'ils nous forgent, *n'est pas dans le latin.*

4) que l'Escriture ne leur soit contraire, *ne se trouve pas dans le latin.*

5) un tel 1562 *ss.*

6) Il ne dit . . . . à son plaisir. *Le latin, plus défectueux en cet endroit, porte:* Non sua potentia fieri docet ut et in sinum coniiciantur lapilli et extrahantur: sed quod unum casui dari poterat, a se ipso esse testatur.

1) d'escourre: excutere.

qu'il a chastié le peuple par vens bruslans (Amos 4, 9; Agg. 1, 11). Suyvant cela, comme ainsi soit qu'il y ait naturellement vigueur d'engendrer aux hommes, toutesfois en ce que les uns sont privez de lignée, et les autres en ont à foison, Dieu veut qu'on recognoisse cela provenir de sa grace speciale: comme aussi il est dit au Pseaume,[1]) que le fruict du ventre est don de Dieu (Ps. 127, 3). Pourtant Iacob disoit à Rachel[2]) sa femme, Suis-ie au lieu de Dieu, pour te donner des enfans (Gen. 30, 2)? Pour mettre fin à ce propos, il n'y a rien plus ordinaire en nature, que ce que nous sommes nourris de pain: or l'Esprit declaire que, non seulement le revenu de la terre est un don special de Dieu, mais aussi adiouste, que l'homme ne vit pas du seul pain (Deut. 8, 2), pource qu'il n'est pas substenté par se souler, mais par la benediction secrete de Dieu: comme à l'opposite il menace qu'il rompra le baston ou soustenement du pain (Is. 3, 1): et de fait autrement nous ne pourrions à bon escient user de ceste requeste, Que nostre pain quotidien nous soit donné, sinon que Dieu nous appastelast[3]) de sa main paternelle. Parquoy le Prophete, voulant bien persuader aux fideles que Dieu en les paissant exerce l'office d'un bon pere de famille, advertist qu'il donne viande[4]) à toute chair (Ps. 136, 25). En somme, quand nous oyons d'un costé qu'il est dit: Les yeux de Dieu sont sur les iustes, et ses oreilles à leurs prieres: et de l'autre costé, L'œil de Dieu est sur les meschans pour racler leur memoire de la terre (Ps. 34, 16. 17): sachons que toutes creatures haut et bas sont promptement appareillées à son service, à ce qu'il les applique à tel usage qu'il veut: dont nous avons à recueillir qu'il n'y a pas seulement une providence generalle de Dieu pour continuer l'ordre naturel en ses creatures, mais qu'elles sont toutes dressées par son conseil admirable, et appropriées à leurs fins.

8.[5]) Ceux qui veulent rendre ceste doctrine odieuse, calomnient que c'est la fantasie[6]) des Stoiques, que toutes choses adviennent par necessité. Ce qui a esté reproché aussi bien à sainct Augustin.[7]) Quant à nous, combien que nous ne debattions pas volontiers pour les parolles toutesfois nous ne recevons pas ce vocable dont usoyent les Stoiques, assavoir, Fatum: tant pource qu'il est du nombre des vocables desquels sainct Paul enseigne de fuir la vanité profane[1]) (1 Tim. 6, 20), qu'aussi que noz ennemis taschent par la haine du nom grever la verité de Dieu. Quant est de l'opinion, c'est faussement et malicieusement qu'on nous la met sus. Car nous ne songeons pas une necessité laquelle soit contenue en nature par[2]) une conionction perpetuelle de toutes choses, comme faisoyent les Stoiques. Mais nous constituons Dieu maistre et moderateur de toutes choses, lequel nous disons dés le commencement avoir selon sa sagesse determiné ce qu'il devoit faire, et maintenant execute par[3]) sa puissance tout ce qu'il a deliberé. Dont nous concluons que non seulement le ciel et la terre, et toutes creatures insensibles sont gouvernées par sa providence, mais aussi les conseils et vouloir des hommes: tellement qu'il les dresse[4]) au but qu'il a proposé. Quoy donc? dira quelcun: ne se fait il rien par cas fortuit ou d'aventure? Ie respon que cela[5]) a esté tresbien dit de Basilius le grand, quand il a escrit que Fortune et Adventure sont mots de Payens: desquels la signification ne doit point entrer en un cœur fidele. Car si toute prosperité est benediction de Dieu, adversité sa malediction: il ne reste plus nul lieu à fortune en tout ce qui advient aux hommes. Davantage[6]) les parolles de sainct Augustin nous doyvent esmouvoir. Il me desplaist, dit-il, qu'au livre que i'ay fait contre les Academiques,[7]) i'ay si souvent nommé Fortune: combien que par ce nom ie n'ay point signifié quelque deesse, comme les Payens; mais l'evenement fortuit des choses,[8]) comme en commun langage nous disons, Possible, Paraventure:[9]) combien qu'il faut rapporter tout à la providence de Dieu. En cecy mesme ie ne l'ay point dissimulé, disant, La fortune, qu'on appelle communement, est possible conduite par un gouvernement caché: et appellons seulement Fortune, ce qui se fait sans que la cause et la raison nous en apparoisse. Or combien que i'aye dit cela, toutesfois ie me repen d'avoir usé en ce livre là du mot de Fortune: d'autant que ie voy que les hommes ont une tresmauvaise coustume, qu'au lieu de dire, Dieu l'a ainsi voulu: ils disent, La fortune l'a ainsi voulu. Bref[10]) ce sainct docteur enseigne par tout,[11]) que si on laisse rien à la fortune, le monde sera tourné,

---

1) il est dit au Pseaume (113 v. 8), *n'est pas dans le latin.*
2) Rachel, *manque dans le latin.*
3) appastelast, *le latin:* suggereret.
4) viande, *le latin dit:* escam.
5) *Le* §. 8 *et le* §. 9 *se trouvent déjà à peu près littéralement dans les anciennes édd., sauf plusieurs additions:* 1541 *p.* 504; 1545 *p.* 749; 1551 *ss. Ch. XIV.* §. 40 *et* 41.
6) 1541 *ss.:* le paradoxe.
7) Ad Bonif., Lib. II, 6, et alibi.

1) 1541 *ss.:* la nouvelleté. 2) 1541 *ss.:* pour.
3) 1541 *ss.:* selon. 4) 1541 *ss.:* dirige.
5) 1541 *ss.:* que ce.
6) *Ce passage est une addition de* 1545.
7) Retract., Lib. I. c. 1.
8) *Le latin ajoute:* in externis vel bonis vel malis.
9) *Le latin ajoute:* quae nulla religio dicere prohibet.
10) *Tout ce qui suit a été ajouté dans la rédaction de* 1559.
11) par tout, *le latin dit:* passim.

et viré à la volée. Et combien qu'il enseigne quelque fois que toutes choses se font partie par le franc arbitre de l'homme, partie par l'ordonnance de Dieu, toutesfois il monstre bien que les hommes sont suiets à icelle et sont par icelle adressés. Car il prend ce principe, qu'il n'y a rien plus hors de raison, que d'estimer que rien se face sinon comme Dieu l'a decreté: pource qu'autrement il adviendroit à la volée. Par laquelle raison il exclud tout ce qui pourroit estre changé du costé des hommes: et tantost apres encores plus clairement, en disant qu'il n'est licite de chercher la cause de la volonté de Dieu. Or quand il use de ce mot de Permission, il nous sera bien liquide par un passage comment il l'entend, disant que la volonté de Dieu est la premiere cause et souveraine de toutes choses, pour ce que rien n'advient sans sa volonté ou permission. [1]) Il ne forge pas un Dieu qui se repose en quelque haute tour pour speculer, en voulant permettre cecy ou cela, veu qu'il luy attribue une volonté actuelle; laquelle ne pourroit estre reputée cause, sinon qu'il decretast ce qu'il veut.

9. Toutesfois [2]) pource que la tardiveté de nostre esprit est bien loin de pouvoir monter iusques à la hautesse de la providence de Dieu, il nous faut pour la soulager mettre icy une distinction. Ie di donques, combien que toutes choses soyent conduites par le conseil de Dieu, toutesfois qu'elles nous sont fortuites. Non pas que nous reputions fortune dominer sur les hommes, pour tourner haut et bas toutes choses temerairement (car ceste resverie doit estre loin d'un cœur Chrestien): mais pource que des choses qui adviennent, l'ordre, la raison, la fin et necessité est le plus souvent cachée au conseil de Dieu, et ne peut estre comprinse par l'opinion humaine, les choses que nous savons certainement provenir de la volonté de Dieu, nous sont quasi fortuites: car elles ne monstrent point autre apparence, quand on les considere en leur nature, ou quand elles sont estimées selon nostre iugement et cognoissance. Pour donner exemple, posons le cas qu'un marchant estant entré en une forest avec bonne et seure compagnie, s'esgare et [3]) tombe en une briganderie, où les voleurs [4]) luy coupent la gorge: sa mort n'estoit point seulement preveue à Dieu: mais estoit decretée en son vouloir. Car il n'est point seulement dit qu'il a preveu combien s'estendroit la vie d'un chacun: mais qu'il a constitué et fiché les limites qui ne se pourront passer (Iob 14, 5). Neantmoins d'autant que la conception de nostre entendement peut apprehender, toutes choses apparoissent fortuites en une telle mort. Qu'est-ce que pensera icy un Chrestien? Certes il reputera que cela est fortuit en sa nature, mais il ne doutera pas que la providence de Dieu n'ait presidé à guider [1]) la fortune à son but. C'est une mesme raison des evenemens futurs. Comme toutes choses à venir nous sont incertaines, aussi nous les tenons en suspens, comme si elles pouvoyent escheoir ou en une sorte ou en l'autre. Cela neantmoins demeure resolu en nostre cœur, qu'il n'adviendra rien que Dieu n'ait ordonné. Et en [2]) ce sens le nom d'Evenement est souvent reiteré en l'Ecclesiaste: pource que de prime face les hommes ne peuvent parvenir à la premiere cause, laquelle leur est cachée bien profond. Neantmoins ce que l'Escriture nous monstre de la providence secrette de Dieu, n'a iamais esté effacé tellement du cœur des hommes, que tousiours quelque residu n'ait estincellé parmi leurs tenebres. Mesmes les sorciers des Philistins, combien qu'ils chancellent en doute, ne pouvans [3]) bonnement determiner de ce qu'on leur demande: si est-ce qu'ils attribuent l'adversité partie à Dieu, partie à fortune: Si l'arche, disent-ils, passe par ceste voye-là, nous saurons que c'est Dieu qui nous a affligé: si elle tend ailleurs, il nous est advenu un malheur (1 Sam. 6, 9). C'est bien une grande folie, si leur devinement les trompe, de recourir à fortune: cependant nous voyons qu'ils sont là tenus enserrez de n'oser croire simplement que leur malheur soit fortuit. Au reste, comment Dieu fleschit et tourne çà et là tous evenemens par la bride de sa providence, il nous apperra par un exemple notable: Voicy, au mesme instant que David fust surprins et enclos par les gens de Saul au desert de Mahon, les Philistins se ruent sur la terre d'Israel, tellement que Saul est contraint de se retirer pour secourir à son pais (1 Sam. 23, 26. 27). Si Dieu donnant tel empeschement à Saul, a voulu pourvoir au salut de son serviteur David: combien que les Philistins ayent soudain pris les armes et outre l'opinion des hommes, nous ne dirons pas toutesfois que cela soit venu de cas d'aventure: mais ce qui nous semble estre quelque accident, la foy le recognoist estre une conduite secrette de Dieu. Il n'y appa-

1) Lib. quaestion. lib. LXXXIII, qu. 28; De Trinitate, lib. III. cap. 4 (9).
2) *Le commencement de ce §. est conçu en ces termes dans les édd. antérieures:* Toutesfois pour ce que nostre imbecillité succombe à la haultesse de la Providence de Dieu ie mettray une distinction pour la soulager. Nous dirons donc, que combien, *etc.*
3) 1541 *ss.:* et par son erreur tombe.
4) 1541 *ss.:* les larrons.

1) 1541 *ss.:* diriger.
2) *Toute la fin du §. est une addition de* 1559.
3) ne pouvans .... demande, *ne se trouve pas dans le latin.*

roist pas semblable raison par tout: mais si faut-il tenir pour certain, que toutes les revolutions qu'on voit au monde proviennent du mouvement secret de la main de Dieu. Au reste, il est tellement necessaire que ce que Dieu a ordonné advienne, que toutesfois ce qui se fait n'est pas necessaire precisement ny de sa nature: et de cecy se presente un exemple familier: Puis que Iesus Christ a vestu un corps semblable au nostre, nul de sens rassis ne niera que ses os n'ayent esté fragiles: et toutesfois il estoit impossible qu'ils fussent rompus. Voila [1]) comment ce qui en soy peut advenir ainsi ou ainsi, est determiné en une sorte au conseil de Dieu: dont nous voyons derechef que ces distinctions n'ont pas esté inventées [2]) sans propos: c'est qu'il y a necessité simple ou absolue, et necessité selon quelque regard. Item, qu'il y a necessité de ce qui s'ensuyt et de la consequence. Car ce que les os du Fils de Dieu n'ont peu estre cassez, cela vient pour le regard que Dieu les avoit exemptez: et par ainsi ce qui naturellement pouvoit eschoir d'un costé ou d'autre, a esté restreint à la necessité du conseil de Dieu.

CHAPITRE XVII. [3])

Quel est le but de ceste doctrine, pour en bien faire nostre profit.

1.[4]) Or (comme les esprits humains sont enclins à subtilitez frivoles), à grand' peine se peut-il faire, que tous ceux qui ne comprennent point le droit usage de ceste doctrine, ne s'enveloppent en beaucoup de filets. Parquoy il sera expedient de toucher icy en bref à quelle fin l'Escriture enseigne que tout ce qui se fait est ordonné de Dieu. Et en premier lieu il est à noter que la providence de Dieu doit estre considerée tant pour le passé que pour l'advenir: puis apres qu'elle modere et adresse tellement toutes choses, qu'elle besoigne quelque fois par moyens interposez, quelque fois sans moyens, quelque fois contre tous moyens: finalement qu'elle tend à ce but, qu'on cognoisse quel soin Dieu a du genre humain: sur tout combien il veille soigneusement pour son Eglise, laquelle il regarde de plus pres. Il faut aussi adiouster un autre poinct, c'est combien que la faveur de Dieu et sa bonté, ou la rigueur de ses iugemens reluisent le plus souvent en tout le cours de sa providence: que neantmoins quelque fois les causes de ce qui advient sont cachées, tellement que ceste pensée nous entre au cerveau, que les affaires humains tournent et virent à la volée, comme sur une roue: ou nostre chair nous solicite à gronder contre Dieu, comme si Dieu se iouoit des hommes en les demenant çà et là comme des pelottes. Vray est que si nous avons les esprits quoys et rassis, pour apprendre à loysir, l'issue finale monstre assez que Dieu a tousiours bonne raison en son conseil de faire ce qu'il fait, soit pour instruire les siens à patience, ou pour corriger leurs affections perverses, ou pour domter la gayeté trop grande de leurs appetits, ou pour les matter à ce qu'ils renoncent à eux mesmes, ou pour esveiller leur paresse: soit à l'opposite pour abbattre les orgueilleux, aneantir les ruses et cautelles des meschans, ou dissiper leurs machinations. Au reste, combien que les causes outrepassent nostre entendement, ou en soyent eslongnées, si faut-il tenir pour certain qu'elles ne laissent point d'estre cachées en Dieu: parquoy il reste de nous escrier avec David, O Dieu, que tes merveilles sont grandes (Ps. 40, 6)! Il n'est pas possible de digerer tes pensées sur nous: elles surmontent ce que i'en veux dire. Car combien que tousiours en noz adversitez noz pechez nous doyvent venir devant les yeux, afin que la peine que nous endurons nous sollicite à repentance, nous voyons toutesfois que Iesus Christ donne plus d'authorité [1])à Dieu son Pere en affligeant les hommes, que de luy imposer loy de chastier par egale mesure un chacun selon qu'il a deservi. Car il dit de celuy qui estoit nay aveugle, Ce n'est pas qu'il ait peché, ne luy, ne son pere, ne sa mere, mais afin que la gloire de Dieu soit manifestée en luy (Iean 9, 3). Car quand un enfant desia au ventre de sa mere, devant que naistre, est battu de si dures verges, nostre sens est piqué à gergonner contre Dieu, comme s'il ne se portoit pas humainement envers les innocens qu'il afflige ainsi: tant y a que Iesus Christ afferme que la gloire de son Pere reluit en tels spectacles, moyennant que nous ayons les yeux purs. Mais il nous faut garder ceste modestie, de ne vouloir attirer Dieu à nous rendre conte, mais porter telle reverence à ses iugemens secrets, que sa volonté nous soit pour cause tresiuste de tout ce qu'il fait. Quand le ciel est brouillé de grosses nuées et espesses, et qu'il se dresse quelque tempeste violente, pource qu'il n'y a qu'obscurité devant nos yeux, et le tonnere bruit

---

1) Voila comment . . . . de Dieu, *n'est pas dans le latin.*

2) *Le latin ajoute:* in scholis.

3) *L'auteur a fait surtout entrer dans la composition de ce Chapitre la suite du Chap. XIV. de l'ancienne rédaction* §. 42–54.

4) *Les deux premiers* §. *appartiennent à la rédaction de* 1559.

1) à Dieu son Pere, *le latin porte:* arcano patris consilio.

en nos oreilles, en sorte que tous nos sens sont eslourdis de frayeur, il nous semble que tout est meslé et confus: toutesfois au ciel tout demeure paisible en son estat. Ainsi nous faut-il estre resolus, quand les choses estans troublées au monde nous ostent le iugement, que Dieu estant separé loin de nous en la clarté de sa iustice et sagesse, sait bien moderer telles confusions pour les amener par bon ordre à droite fin. Et de fait, c'est une horrible forcenerie et monstrueuse, que plusieurs se donnent plus de licence à oser contreroller les œuvres de Dieu, sonder et esplucher ses conseils secrets, mesmes se [1]) precipiter à en donner leur sentence, que s'ils avoyent à iuger des faits d'un homme mortel. Y a-il rien plus pervers et desbordé, que d'user de ceste modestie envers nos pareils, c'est d'aimer mieux suspendre nostre iugement, que d'estre taxez de temerité: et cependant insulter avec une audace desbordée aux iugemens de Dieu, qui nous sont incogneus lesquels nous devions avoir en reverence et admiration?

2. Nul donques ne pourra deument et à son profit recognoistre la providence de Dieu, sinon qu'en reputant qu'il a affaire avec son createur et celuy qui a basty tout le monde, il se dispose et abbaisse d'une telle humilité qu'il appartient. De là vient que tant de chiens auiourdhuy assaillent ceste doctrine par leurs morseures venimeuses, ou pour le moins abbayent apres: c'est qu'ils ne veulent point que rien soit licite à Dieu, sinon ce qu'ils pensent en leur cerveau estre raisonnable. Ils desgorgent aussi toutes les vilenies qu'ils peuvent contre nous, pensans [2]) avoir belle couleur de nous blasmer, en ce que n'estans point contens des preceptes de la Loy, où la volonté de Dieu est comprinse, nous disons aussi que le monde est gouverné par un conseil secret de Dieu. Voire comme si ce que nous enseignons estoit une resverie forgée en nos cerveaux, et que ce ne fust pas une doctrine du sainct Esprit claire et patente, de laquelle il y a tesmoignages infinis. Mais pource qu'ils sont retenus de quelque honte pour n'oser desgorger leurs blasphemes contre le ciel: afin de faire plus hardiment les enragez, ils font semblant de s'attacher à nous. Mais s'ils ne veulent confesser que tout ce qui advient au monde est dressé par le conseil incomprehensible de Dieu, qu'ils me respondent à quel propos l'Escriture dit que les iugemens d'iceluy sont un abysme profond (Ps. 36, 7). Car puis que Moyse declaire que la volonté de Dieu, n'est point lointaine de nous, et qu'il ne la faut point chercher par dessus les nuées ny aux abysmes, pource qu'elle nous est familierement exprimée en la Loy (Deut. 30, 12 s.): il s'ensuit que c'est une autre volonté cachée, laquelle est accomparée à un abysme profond, de laquelle aussi sainct Paul parle, disant, O hautesse profonde des richesses et de la sagesse et cognoissance de Dieu (Rom. 11, 33)! que ses iugemens sont incomprehensibles, et ses voyes impossibles à trouver! car qui est-ce qui cognoist les pensées de Dieu, ou qui a esté son conseillier? Vray est qu'il y a aussi des mysteres contenus en la Loy et en l'Evangile, lesquels surmontent de beaucoup nostre capacité. Mais pource que Dieu illumine ses esleus de l'Esprit d'intelligence pour comprendre les mysteres qu'il a voulu reveler par sa parolle, il n'y a là nul abysme, mais c'est une voye en laquelle on peut cheminer seurement, une lampe pour guider nos pieds, une clarté de vie: bref c'est une escole ouverte de la verité patente. Mais la façon admirable de regir le monde est à bon droict nommée Abysme profond: pource qu'il nous la faut reveremment adorer quand elle nous est cachée. Moyse a tresbien exprimé les deux en peu de mots: Les secrets, dit-il, sont reservez à nostre Dieu, mais ce qui est icy escrit appartient à vous et vos [1]) enfans (Deut. 29, 29). Nous voyons qu'il nous commande non seulement d'appliquer nostre estude à mediter la Loy de Dieu, mais aussi d'eslever nos sens en haut pour adorer la providence de Dieu. Ceste hautesse nous est aussi bien preschée au livre de Iob, pour humilier nos esprits. Car apres que l'autheur a magnifié tant qu'il a peu les œuvres de Dieu, et en faisant ses discours haut et bas par la machine du monde, a traité combien elles sont merveilleuses: il adiouste finalement, Voici, ce sont les bords ou extremitez de ses voyes: et combien est-ce peu ce que nous oyons de luy? et qui [2]) comprendra le bruit de ses forces (Iob 26, 14)? Suyvant cela en un autre lieu il distingue entre la sagesse qui demeure en Dieu, et la façon qu'il a establie aux hommes pour estre sages. Car apres avoir devisé des secrets de nature, il dit que la sagesse est cogneue à Dieu seul, et n'apparoist point aux yeux de nul vivant: et neantmoins tantost apres il adiouste, qu'elle se publie pour estre cherchée, d'autant qu'il est dit à l'homme, Voicy la crainte de Dieu, c'est la sagesse (Iob 28, 21. 28). A quoy se rapporte le dire de sainct Augustin, [3]) C'est pource que nous ne savons pas tout ce que Dieu fait de nous par un tresbon ordre, que nous faisons selon sa Loy, quand nous sommes conduits de bonne volonté: mais quant au reste, que nous

1) mesmes se . . . . sentence, *le latin dit:* tum etiam de incognitis praecipitem ferre sententiam.
2) pensans . . . . blasmer, *manque dans le latin.*

1) 1561 *s.:* et à vos.
2) et qui . . . . forces, *n'est pas dans le latin.*
3) Lib. quaestion. LXXXIII. qu. 27.

sommes menez de la providence de Dieu, laquelle est une loy immuable. Puis donc que Dieu s'attribue une authorité de gouverner le monde, à nous incognue, c'est la droite reigle de sobrieté et de modestie, nous submettre à son Empire souverain: et que sa volonté nous soit le patron unique de toute iustice, et cause tresiuste de tout ce qui se fait. Ie n'enten pas ceste volonté absolue de laquelle les Sophistes babillent, faisant un divorce execrable entre sa iustice et [1]) puissance, comme [2]) s'il pouvoit faire ceci ou cela contre toute equité: mais i'enten sa providence dont il gouverne le monde, de laquelle rien ne procede que bon et droit, combien que les raisons nous en soyent incogneues.

3. [3]) Tous ceux qui seront rengez à telle modestie, ne s'escarmoucheront point pour le temps passé contre Dieu, pour les adversitez qu'ils auront souffertes: et ne reietteront point sur luy la coulpe de leurs pechez: comme le roy Agamemnon dit en Homere, Ce ne suis-ie pas qui en suis cause, mais Iupiter et la deesse de necessité. Ils ne se ietteront point aussi à l'abandon par desespoir, ainsi qu'un ieune homme nous est introduit par un Poete [4]) ancien, disant, La condition des hommes n'a point d'arrest, la necessité les pousse et transporte: parquoy ie m'en iray rompre ma navire contre le rocher, et perdray mon bien avec ma vie. Ils ne feront point aussi couverture du nom de Dieu, pour ensevelir leur honte, comme le mesme Poete introduit un ieune homme [5]) parlant de ses amours, Dieu m'y a poussé, ie croy que les dieux l'ont voulu: car s'ils ne le vouloyent, ie say qu'il ne se feroit point. Mais plustost ils s'enquerront en l'Escriture, et apprendront que c'est qui plaist à Dieu, pour s'efforcer d'y tendre, ayans le sainct Esprit pour guide. Cependant aussi estans appareillez de suyvre où Dieu les appellera, monstreront par effect qu'il n'est rien plus utile que ceste doctrine, laquelle est iniustement blasmée par les malins d'autant qu'aucuns la pratiquent mal. Car [6]) ce sont propos trop esgarez que tiennent beaucoup de gens profanes, s'escarmouchans comme s'ils vouloyent mesler le ciel et la terre, comme l'on dit, quand ils alleguent que si Dieu a marqué le poinct de nostre mort, nous ne le pouvons eschapper: ce sera donc en vain que nous travaillerons à estre sur nos gardes. [1]) Ainsi, ce qu'aucuns [2]) ne s'osent pas mettre au chemin, quand ils oyent dire qu'il y a danger de peur d'estre meurtris des brigans: les uns appellent les Medecins et s'aident des Apoticaires en maladies: les autres s'abstiennent de grosses viandes pour se contregarder: les autres craignent d'habiter en maisons ruineuses, et tous generalement cherchent moyens pour parvenir à leurs intentions: toutes ces choses sont remedes frivoles qu'on cherche pour corriger la volonté de Dieu: ou bien ce n'est point par sa volonté et ordonnance que toutes choses adviennent. Car ce sont choses incompatibles, de dire que la vie et la mort, santé et maladie, paix et guerre, richesses et povreté viennent de Dieu: et que les hommes par leur industrie les evitent ou obtiennent, selon qu'ils les hayssent ou appetent. Davantage ils disent que les oraisons des fideles non seulement seront superflues, mais aussi perverses: par lesquelles ils demandent que Dieu pourvoye à ce qu'il a deliberé eternellement. En somme, ils ostent toute deliberation qu'on fait des choses futures, comme repugnante à la providence de Dieu: laquelle sans nous appeller au conseil a une fois determiné ce qu'elle vouloit estre fait. Davantage, tout ce qui advient, ils l'imputent tellement à la providence de Dieu, qu'ils n'ont point d'esgard à l'homme qui aura fait ce dont il est question. Si quelque ruffien a tué un homme de bien, ils disent qu'il a executé le conseil de Dieu. Si quelcun a desrobbé ou paillardé, pource qu'il a fait ce que Dieu avoit preveu, ils disent qu'il est le ministre de sa providence. Si l'enfant a laissé mourir son pere sans le secourir: Il ne pouvoit, disent-ils, resister à Dieu, qui l'avoit ainsi ordonné. Ainsi ils font de tous vices vertu, pource qu'ils servent à l'ordonnance de Dieu.

4. [3]) Quant est des choses à advenir, Salomon accorde facilement avec la providence de Dieu les consultations qu'on en prend. Car comme il se moque de l'outrecuidance de ceux qui entreprennent hardiment sans Dieu tout ce qui leur vient en fantasie, comme s'ils n'estoyent point regis de sa main, aussi en un autre lieu il parle ainsi, Le cœur de l'homme doit penser à sa voye: et le Seigneur gouvernera ses pas (Prov. 16, 9). En quoy il signifie que le decret eternel de Dieu ne nous empesche point que nous ne prouvoyons [4]) à nous sous sa bonne volonté, et mettions ordre à nos affaires.

1) 1561 *s.:* et sa.
2) comme . . . . equité, *n'est pas dans le latin.*
3) *Le commencement de ce §. est encore une addition de* 1559.
4) Poete ancien, *le latin dit que c'est Plaute.*
5) un ieune homme, *le latin:* Lyconides.
6) *C'est ici que commence le* §. 42 *du Ch. XIV. de* 1551 *ss.* (1541 *p.* 505 *s.*; 1545 *p.* 750). *Mais la rédaction de la première phrase y était autre:* Pourtant en considerant la Providence de Dieu, nous avons à nous garder de tomber en tout plein de resveries, qu'ont ie ne sçay quelz folz, lesquelz babillent d'icelle en telle sorte, qu'ilz confondent le ciel avec la terre. Si Dieu *etc.*

1) 1541 *et* 1545: à nous donner de garde.
2) 1551 *ss.:* Ainsi qu'aucuns.
3) 1541 *p.* 506; 1545 *p.* 751; 1551 *ss. Ch. XIV.* §. 43.
4) 1541: pourvoyons.

La raison est manifeste: car celuy qui a limité nostre vie, nous a aussi commis la solicitude d'icelle: et nous a donné les moyens pour la conserver: et nous a fait prevoir les perils, à ce qu'ils ne nous peussent surprendre, nous donnant les remedes au contraire, pour y obvier. Maintenant il appert quel est nostre devoir. Si le Seigneur nous a baillé nostre vie en garde, que nous la conservions: s'il nous donne les moyens de ce faire, que nous en usions: s'il nous monstre les dangers, que nous ne nous y iettions point follement et sans propos: s'il nous offre les remedes, que nous ne les mesprisions point. Mais nul peril ne peut nuire, dira quelcun, s'il n'est ordonné qu'il nous nuise. Et si ainsi est, on ne peut venir à l'encontre par aucun remede. Mais au contraire, que sera-ce si les dangers ne sont pas invincibles, d'autant que le Seigneur nous a assigné les remedes pour les surmonter? Regarde quelle convenance il y a entre ton argument et l'ordre de la providence divine. Tu inferes qu'il ne nous faut donner de garde [1]) des dangers, pource que nous en pourrons [2]) eschapper sans nous en garder, moyennant qu'ils ne soyent pas invincibles: le Seigneur au contraire te commande de t'en garder, pource qu'il veut que tu en eschappes. Ces enragez ne considerent point ce qu'on voit à l'œil, que l'industrie de consulter et se garder a esté inspirée de Dieu aux hommes, [3]) par laquelle ils servissent à sa providence, en conservant leur vie: comme au contraire par nonchalance et mespris ils acquierent les miseres qu'il leur veut imposer. Car dont [4]) est-ce qu'il advient qu'un homme prudent, en mettant ordre à ses affaires destourne le mal qui luy estoit prochain, et un fol par sa temerité perit? Qu'est-ce autre chose, sinon que folie et prudence sont instrumens de la dispensation de Dieu, en une partie et en l'autre? Pourtant le Seigneur a voulu toutes choses futures nous estre cachées, afin que nous venions au devant, ne sachans point ce qui en doit estre, et que nous ne cessions point d'user des remedes qu'il nous donne contre les dangers, iusques à ce que nous en soyons venus à bout, ou qu'ils nous ayent surmontez. Parquoy [5]) i'ay dit que nous ne devons pas contempler la providence de Dieu nue, mais avec les moyens que Dieu luy a conioints, comme s'il la revestoit pour nous apparoir en son estat.

5. [6]) Quant est des choses advenues et passées, ces phantastiques considerent mal et perversement la providence [1]) de Dieu. Nous disons [2]) que toutes choses dependent d'icelle, comme de leur fondement: et pourtant qu'il ne se fait ne larrecin, ne paillardise, ny homicide, que la volonté de Dieu n'entrevienne. Sur cela ils demandent, Pourquoy donc sera puni un larron qui a puni [3]) celuy que Dieu vouloit estre chastié par povreté? Pourquoy sera puni un meurtrier qui a tué celuy auquel Dieu avoit fini la vie? Bref, si toutes telles manieres de gens servent à la volonté de Dieu, pourquoy les punira-on? Mais ie nie qu'ils y servent. Car nous ne dirons pas que celuy qui est mené d'un mauvais cœur s'adonne à servir à Dieu, veu qu'il veut seulement complaire à sa meschante cupidité. Cestuy-là obtempere à Dieu, qui estant enseigné de sa volonté, va où elle l'appelle. Or où est-ce que Dieu nous enseigne de sa volonté, sinon en sa parolle? Pourtant en tout ce que nous avons à faire il nous faut contempler la volonté de Dieu, telle qu'il nous l'a declairée en icelle parolle. Dieu requiert de nous seulement ce qu'il commande. Si nous faisons rien contre son precepte, ce n'est pas obeissance, mais plustost contumace et transgression. Ils repliquent, que nous ne le ferions pas s'il ne le vouloit. Ie le confesse: mais le faisons-nous afin de luy complaire? Or il ne nous le commande pas: mais nous entreprenons le mal, ne pensans point à ce que Dieu demande, ains estans tellement transportez de la rage de nostre intemperance, que de propos deliberé nous taschons de luy contrevenir. En ceste maniere nous servons bien à sa iuste ordonnance en mal faisant: pource que par la grandeur infinie de sa sapience, il se fait droitement aider de mauvais instrumens à bien faire. Mais regardons combien leur argument est inepte et sot. [4]) Ils veulent que les crimes demeurent impunis, et soyent libres à ceux qui les font, pource qu'ils ne se commettent point sans la disposition [5]) de Dieu. Ie dy davantage, que les larrons et meurtriers et autres malfaiteurs sont instrumens de la providence de Dieu, desquels le Seigneur use à executer les iugemens qu'il a decretez: mais ie nie que pour cela ils puissent prendre excuse aucune. Car quoy? envelopperont-ils Dieu en une mesme iniquité avec eux? ou bien, couvriront-ils leur perversité par sa iustice? Ils ne peuvent ne l'un ne

1) 1562 *s.:* donner garde.
2) 1562 *ss.:* pourrions.
3) 1541 *et* 1545: aux hommes de Dieu.
4) 1561 *ss.:* d'où.
5) *La dernière phrase du §. a été ajoutée par la rédaction de* 1559.
6) 1541 *p.* 507; 1545 *p.* 752; 1551 *ss.* §. 44.

1) la providence de Dieu, *le latin dit:* ad nudam Dei providentiam trahunt.
2) Nous disons .... n'entrevienne, *le latin dit autre chose:* Nam quia ex ea pendent quaecunque contingunt: Ergo inquiunt, nec furta, nec adulteria, nec homicidia perpetrantur, quin Dei voluntas intercedat.
3) puni, *le latin dit:* qui eum expilavit.
4) et sot, *manque dans l'ancien texte.*
5) la disposition, *le latin dit:* dispensatione.

l'autre: et leur conscience les redargue tellement qu'ils ne se peuvent purger. De taxer Dieu, ils ne peuvent, veu qu'ils trouvent en eux tout le mal: en luy, rien sinon un usage bon et legitime de leur malice. Neantmoins il besoigne par eux, dira quelcun. Et dont [1]) vient la puanteur en une charogne, apres qu'elle est ouverte et pourrie? Chacun void bien que cela vient des rais du Soleil: et toutesfois personne ne dira qu'ils puent pourtant. Ainsi, puis que la matiere et faute du mal consiste en un mauvais homme, pourquoy Dieu en tirera-il quelque macule et ordure, s'il en use selon sa volonté? Pourtant chassons ceste petulance de chien, laquelle peut bien abbayer de loin la iustice de Dieu, mais ne la peut attoucher.

6. [2]) Toutesfois si nous savons que c'est de bien et sainctement mediter la providence de Dieu selon la reigle de pieté, cela nous suffira pour abolir telles fantasies extravagantes, et recevrons tresbon fruict et savoureux de ce que les frenetiques tirent à leur perdition. Pourtant le cœur de l'homme Chrestien, veu qu'il a cela tout resolu, qu'il n'advient rien à l'adventure, mais que toutes choses se font par la providence de Dieu, regardera tousiours à luy, comme à la principale cause de tout ce qui se fait: mais cependant il ne laissera point de contempler les causes inferieures en leur degré. Davantage il ne doutera pas que la providence de Dieu ne veille pour sa conservation: et qu'elle ne permettra rien advenir, qui ne soit pour son bien et salut. Or pource qu'il a affaire premierement aux hommes, secondement aux autres creatures, il s'asseurera que la providence de Dieu regne par tout. Quant est des hommes, soit qu'ils soyent bons ou mauvais, il recognoistra que leurs conseils, volontez et forces, puissances et entreprinses sont sous la main de Dieu, tellement qu'il est en luy de les fleschir où bon luy semble, et les reprimer toutes fois et quantes que bon luy semble. Il y a plusieurs promesses evidentes, lesquelles testifient que la providence de Dieu d'un soin special veille et fait quasi le guet pour maintenir le salut des fideles. Comme quand il est dit, Iette ta solicitude sur le Seigneur, et il te nourrira: [3]) car il a soin de nous. Item, Qui habite en la garde du haut Dieu, sera maintenu par sa protection. Item, Quiconque vous touche, touche la prunelle de mon œil. Item, Ie te seray pour bouclier et mur d'airain, et batailleray contre tes ennemis. Item, Quand la mere oublieroit ses enfans, encore ne t'oublieray-ie iamais (Ps. 55, 23; 1 Pierre 5, 9; Ps. 91, 1; Zach. 2, 8; Is. 26, 2; 49, 15). Mesme c'est le principal but des histoires de la Bible, de monstrer que Dieu garde si soigneusement ses serviteurs qu'il ne les laissera pas achopper à une pierre. Comme [1]) à bon droit i'ay cy dessus reprouvé l'opinion de ceux qui imaginent une providence de Dieu universelle, laquelle ne descende point iusques à avoir specialement soin d'une chacune creature: aussi [2]) il nous faut sur toute chose recognoistre ceste solicitude speciale envers nous. Pour laquelle cause Christ, apres avoir dit que le plus vil passereau de l'air ne tombe pas en terre sans la volonté de Dieu (Matth. 10, 29), il applique là incontinent ceste sentence, à ce que nous soyons certains, que d'autant que nous luy sommes plus precieux que petits oyseaux, il veille plus soigneusement sur nous que sur eux, iusques à en avoir telle solicitude, qu'un cheveu de nostre teste ne tombera point sans qu'il le permette. Que demandons nous davantage, si un seul cheveu ne nous peut tomber sans la volonté de Dieu? Ie ne [3]) parle pas seulement du genre humain, mais pource que Dieu a esleu son Eglise pour son domicile, il n'y a doute qu'il ne vueille monstrer par exemples singuliers le soin paternel qu'il en a.

7. [4]) Pourtant le serviteur de Dieu estant confermé par toutes ces promesses et les exemples correspondans, conioindra aussi les tesmoignages, où il est dit, que tous les [5]) hommes sont sous la puissance de Dieu, soit qu'il faille incliner leurs cœurs à nous aymer, ou reprimer leur malice à ce qu'elle ne nous nuise. Car c'est le Seigneur qui a donné grace à son peuple, non seulement envers ceux qui autrement luy estoyent amis, mais envers les Egyptiens (Ex. 3, 21). Quant est de la fureur de nos ennemis, il la sait bien rompre en diverses manieres. Aucune fois il leur oste l'entendement à ce qu'ils ne puissent prendre bon conseil: ainsi qu'il fit à Achab, luy envoyant le diable pour luy prophetizer mensonge par la bouche de tous les prophetes (1 Rois 22, 22), à fin de le decevoir: comme il fit aussi à Roboam, l'aveuglant par le fol conseil des ieunes, pour le despouiller de son royaume par sa folie [6]) (1 Rois 12, 10. 15). Aucune fois en leur

---

1) 1561 *ss.:* d'où.

2) 1541 *p.* 508 *s.*; 1545 *p.* 753 *s.*; 1551 *ss.* §. 45. *La première phrase était ainsi conçue dans ces édd.:* Toutesfois ces absurditez ne se peuvent mieux ne plus brievement refuter, qu'en demonstrant quelle reigle il nous fault tenir à bien reputer et mediter la Providence de Dieu. Pourtant *etc.*

3) *Le latin ajoute ici:* nec permittet unquam fluctuari iustum.

1) 1541 *et* 1545: Combien que ce a esté à bon droict que i'ay.

2) 1541 *et* 1545: toutesfois il nous faut.

3) *La dernière phrase du* §. *est de* 1560.

4) 1541 *p.* 510; 1545 *p.* 754 *s.*; 1551 *ss.* §. 46.

5) 1561 *ss. omettent:* les.

6) par sa folie, *manque dans les édd. antérieures.*

donnant entendement pour voir et entendre ce qui est expedient, il leur abbat tellement le cœur, et les estonne, qu'ils n'osent nullement entreprendre ce qu'ils ont conceu. Aucune fois en leur permettant de s'efforcer à executer ce que porte leur rage, il vient au devant à leur impetuosité, et ne souffre point qu'ils viennent à bout de leur intention. En telle maniere il dissipa [1]) devant le temps le conseil d'Achitophel, lequel eust esté pernicieux à David (2 Sam. 17, 7. 14). En ceste maniere il a le soin de moderer et conduire toutes creatures pour le salut des siens, voire mesme le diable, lequel nous voyons n'avoir osé rien attenter contre Iob sans son ottroy et commandement (Iob 1, 12). Quand nous aurons ceste cognoissance, il s'ensuyvra necessairement tant une action [2]) de grace envers la bonté de Dieu en toute prosperité, que patience en adversité: et davantage une singuliere asseurance pour l'advenir. Parquoy quelque chose qu'il advienne selon nostre vouloir, nous l'attribuerons à Dieu: soit que nous sentions sa beneficence par le moyen des hommes, ou qu'il nous aide par ses autres creatures. Car nous reputerons ainsi en nostre cœur, Certes c'est Dieu qui a tourné le cœur de ceux-cy à m'aimer, et a fait qu'ils me fussent instrumens de sa benignité. En fertilité, nous estimerons que c'est le Seigneur qui a commandé [3]) au ciel de plouvoir sur la terre, afin qu'elle fructifiast. En tout autre genre de prosperité, nous ne douterons pas que c'est la seule benediction de Dieu, qui en est cause. Ces admonitions ne nous souffriront point d'estre ingrats.

8.[4]) Au contraire, s'il nous advient quelque adversité, nous esleverons incontinent nostre cœur à Dieu, lequel seul le pourra former à patience et tranquillité. Si Ioseph se fust arresté à mediter la desloyauté de ses freres, et le lasche [5]) tour qu'ils luy avoyent fait, iamais il n'eust eu courage [6]) fraternel envers eux. Mais pource qu'il convertist sa pensée à Dieu, oubliant leur iniure, il fut fleschy à mansuetude et douceur, iusques à les consoler luy-mesme, en disant, Ce n'estes vous point qui m'avez vendu pour estre amené en Egypte: mais par la volonté du Seigneur i'ay esté envoyé devant vous, pour [7]) vostre profit. Vous aviez fait une mauvaise machination contre moy: mais le Seigneur l'a convertie en bien (Gen. 45, 8; 50, 20). Si Iob eust regardé les Chaldéens qui l'avoyent outragé, il eust esté enflambé de cupidité de vengeance: mais pource qu'il recognoist pareillement l'œuvre de Dieu, il se console de ceste belle sentence, Le Seigneur l'avoit donné, le Seigneur l'a osté: que le nom du Seigneur soit benit (Iob 1, 21). David aussi bien, s'il se fust amusé du tout à considerer la malice de Semei, lequel le persecutoit d'iniures et à coups de pierres, il eust incité les siens à se venger: mais pource qu'il entend qu'il ne fait pas cela sans le mouvement de Dieu, il les appaise au lieu de les irriter: Laissez-le, dit-il, car Dieu possible [1]) luy a commandé de mesdire de moy (2 Sam. 16, 10). Et il reprime [2]) aussi bien ailleurs par ceste mesme bride l'intemperance de sa douleur: Ie me suis teu, dit-il, et suis devenu comme un muet: car c'est toy, o Dieu, qui m'affliges (Ps. 39, 10). S'il n'y a nul meilleur remede contre ire et impatience, ce ne sera pas mal profité à nous, quand nous aurons tellement apprins de mediter la providence de Dieu en cest endroit, que nous puissions tousiours reduire nostre cogitation à ce point: Le Seigneur l'a voulu, il faut donc prendre en patience: non pas seulement pource qu'il n'est pas loisible de resister, mais pource qu'il ne veut rien qui ne soit iuste et expedient. La somme [3]) revient là, qu'estans in-

---

1) 1541 *et* 1545 *ss.:* il dissipe.

2) 1541 *ss.:* une recongnoissance de la bonté de Dieu.

3) qui a commandé . . . . fructifiast, *le texte latin porte:* qui coelum exaudit ut coelum exaudiat terram, ipsa quoque exaudiat suos foetus.

4) 1541 *p.* 511; 1545 *p.* 755; 1551 *ss.* §. 47.

5) et le lasche . . . . fait, *n'est pas dans le texte latin.*

6) 1541 *et* 1545*:* le courage.

7) pour vostre profit, *le latin porte:* ut vitam vobis conservem.

---

1) 1561 *ss. omettent:* possible.

2) Et il reprime . . . . m'affliges, *addition de* 1560.

3) *Tout ce qui suit jusqu'à la fin du §. remplace le §. 48 du Ch. XIV. de l'ancien texte* (1541 *p.* 511 *s.*; 1545 *p.* 756)*:* C'est la cause pourquoy l'Escriture s'arreste tant songneusement à nous prouver cest article. Comme quand il est denoncé par Amos (3, 6), qu'il n'y aura mal en la cité que Dieu n'envoye. Item, quand Ieremie (Lam. 3, 37) redargue ceux qui pensent quelque calamité advenir, sans que Dieu le commande. Car si les maux que nous endurons procedent des hommes, il est dict que Dieu les a sanctifiez pour executer son œuvre, et pourtant sont appellez retz, glaives et coignées qu'il dirige de sa main. Item, instrumens de son ire lesquelz il suscite seulement en siblant (Es. 13, 3; Ez. 12, 13 et 17, 20; Ps. 17, 13; Es. 10, 15 et 13, 5; Ier. 1, 15). De là vient que Pilate et Herode, conspirantz pour mettre Christ à mort, sont dictz estre convenuz pour parfaire ce que le conseil de Dieu avoit decreté (Act. 4, 27). En ce mesme sens il est dict (Act. 2, 23), que les Iuifz ont tué Christ, selon que le Pere celeste l'avoit determiné. Ainsi, qu'ilz ont accomply toutes choses qui estoient escrites de luy. Comme aussi il est souvent repeté en l'Evangile, que les gensdarmes qui le crucifioient, ont mis en execution ce qui estoit predict en l'Escriture. Lesquelles choses se rapportent toutes là, que toutes fois et quantes que les hommes nous affligent par leur meschanceté nous ne laissions point de regarder en Dieu et tenir pour certain, que combien qu'iceux se portent iniquement envers nous, que cela n'advient point sinon par sa iuste ordonnance tellement qu'il le permet et le veut et le dispose ainsi. Ou bien si quelque adversité nous presse et que les hommes n'interviennent point, l'Escriture nous denonce, que sterilité de terre, famine, toutes maladies et les autres choses que nous estimons fortuites, sont maledictions de Dieu, ou pour le moins chastiemens qu'il nous envoye (Levit. 26, 15; Deut. 28, 20).

iustement grevez par les hommes, nous laissions là leur malice, laquelle ne feroit qu'aigrir nostre courroux, et aiguiser nos affections à vengeance: et qu'il nous souvienne de nous eslever à Dieu, et nous tenir certains que c'est par son iuste decret et prouvoyance,[1]) que tout ce que nos ennemis attentent contre nous est permis, voire ordonné. Sainct Paul nous voulant retirer d'affection de nous venger, nous admonneste prudemment que nous n'avons pas à combattre contre la chair et le sang, mais contre le diable nostre ennemy spirituel, afin de nous munir contre luy (Ephes. 6, 12). Mais ceste admonition va encores par dessus, pour appaiser toutes impetuositez et passions de colere: c'est que Dieu arme au combat tant le diable que tous iniques, et preside au milieu comme un maistre de lices pour exercer nostre patience. Mais si les fascheries que nous endurons nous adviennent[2]) d'autre costé que des hommes, pensons à ce qui est dit en la Loy: c'est que toutes prosperitez nous decoulent de la source de la benediction de Dieu, et que toutes calamitez sont autant de maledictions venantes aussi de luy (Deut. 28, 2 s.). Mesmes que ceste horrible menace nous face peur: Si vous cheminez contre moy à l'estourdie, ie chemineray aussi à l'estourdie contre vous (Lev. 26, 23. 24). Car par ces mots il pique nostre stupidité, entant que selon nostre sens charnel nous estimons fortuit tout ce qui advient soit bien ou mal, et ne sommes point incitez par les benefices de Dieu à le servir, ny aiguillonnez par ses verges à venir à repentance. C'est la raison aussi pourquoy Ieremie se complaind tant asprement, et aussi Amos, de ce que les Iuifs ne pensoyent point que le bien et le mal vinssent du commandement de Dieu (Lam. 3, 38; Amos 3, 6). A quoy se rapporte le propos d'Isaie, Ie suis le Dieu creant la clarté et formant les tenebres, faisant paix et creant le mal: ce suis ie moy qui fay toutes ces choses (Is. 45, 7).

9.[3]) Cependant toutesfois, si ne fermerons nous point les yeux que nous ne considerions les causes inferieures. Car combien que nous estimions ceux desquels nous recevons quelque bien, estre ministres de la liberalité[4]) de Dieu, si ne les mespriserons-nous pas, comme s'ils n'avoyent merité nulle grace envers nous par leur humanité: mais plustost nous recognoistrons estre obligez à eux, et le confesserons volontiers, et nous efforcerons de rendre la pareille selon nostre pouvoir, quand l'opportunité sera. Bref nous porterons cest honneur à Dieu de le recognoistre principal autheur de tout bien: mais nous honnorerons aussi bien[1]) les hommes, comme les ministres et dispensateurs de ses benefices, et penserons qu'il nous a voulu obliger à eux, puis qu'il s'est monstré nostre bien facteur[2]) par leurs mains. Si nous endurons quelque dommage, ou pour nostre negligence, ou pour nostre nonchalance, nous penserons bien que cela s'est fait par le vouloir de Dieu, mais nous ne laisserons point de nous en imputer la faute. Si quelcun de nos parens ou amis, duquel nous devions avoir le soin, trespasse sans estre bien pensé, combien que nous n'ignorerons point qu'il estoit venu au terme lequel il ne pouvoit passer, toutesfois nous n'amoindrirons point par cela nostre peché: mais d'autant que nous n'aurons point fait nostre devoir, nous prendrons sa mort comme estant advenue de nostre faute. Par plus forte raison donc, s'il y a eu fraude ou malice deliberée en commettant homicide ou larrecin, nous ne devrons[3]) pas excuser ces crimes sous couleur de la providence de Dieu: mais en un mesme fait nous contemplerons la iustice de Dieu et l'iniquité de l'homme, comme l'un et l'autre se monstre evidemment. Quant est des choses futures, nous prendrons pied principalement à ces causes inferieures dont nous avons parlé. Car nous reputerons que ce sera une benediction de Dieu, s'il nous donne les moyens humains pour nous entretenir et conserver: et pourtant nous consulterons de ce que nous avons à faire selon nostre faculté: et ne serons point paresseux[4]) d'implorer l'aide de ceux lesquels nous verrons estre propres pour nous aider. Plustost estimans que c'est Dieu qui nous presente à la main toutes creatures, lesquelles nous peuvent porter profit, nous les appliquerons en usage, comme instrumens legitimes de sa providence. Et pource que nous sommes incertains quelle issue nous aurons de ce que nous entreprenons (sinon que nous avons[5]) bonne fiance en Dieu qu'il prouvoirra en tout et par tout à nostre bien) nous tendrons à ce que nous penserons nous estre profitable, d'autant que nostre intelligence se peut estendre. Neantmoins en prenant nos conseils, nous ne suyvrons pas nostre sens propre, mais nous nous recommanderons et permettrons à la sagesse de Dieu, à ce qu'elle nous conduise droitement. Finalement nostre fiance ne sera pas tellement appuyée sur les aides et moyens terrestres,[6]) que nous y acquiescions quand nous les aurons en main, ou quand ils nous defaudront, que nous perdions courage. Car nous aurons l'entendement fiché en la

1) 1562 *ss.:* pourvoyance. 2) 1562 *ss.:* nous viennent.
3) 1551 *ss. Ch. XIV.* §. 49; 1541 *p.* 512 *s.*; 1545 *p.* 757.
4) 1541 *ss.:* benignité.

1) bien, *manque dans* 1541 *ss.*
2) 1561 *ss.:* bien-faiteur. 3) 1541 *ss.:* devrions.
4) 1541 *ss.:* et ne mespriserons point.
5) 1541 *ss.:* ayons. 6) 1541 *ss.:* humains.

seule providence de Dieu, et ne nous laisserons point distraire du regard d'icelle par la consideration des choses presentes. En telle [1]) sorte Ioab, combien qu'il cognoisse que l'issue de la bataille où il entroit dependoit du bon plaisir de Dieu, et estoit en sa main, ne s'anonchalit point qu'il ne regardast à executer ce qui estoit de sa vocation, resignant à Dieu le gouvernement de tout. Nous tiendrons bon, dit-il, pour nostre peuple, et pour les villes de nostre Dieu. Le Seigneur face ce que bon luy semblera (2 Sam. 10, 12). Telle pensée [2]) aussi nous despouillera de temerité et presomption, pour nous inciter à invoquer Dieu continuellement: d'autre part [3]) elle soustiendra nos cœurs en bon espoir, afin que nous ne doutions point de mespriser hardiment et avec magnanimité les dangers qui nous environnent.

10. [4]) Or en cest endroit on peut voir une singuliere felicité des fideles. La vie humaine est environnée, et quasi assiegée de miseres infinies. [5]) Sans aller plus loin, puis que nostre corps est un receptacle de mille maladies, et mesme nourrist en soy les causes, quelque part où aille l'homme il porte plusieurs especes de mort avec soy, tellement qu'il traine sa vie quasi enveloppée avec la mort. Car que dirons-nous autre chose, quand on ne peut avoir froid ne suer sans danger? Davantage, de quelque costé que nous nous tournions, tout ce qui est à l'entour de nous non seulement est suspect, mais nous menace quasi apertement, comme s'il nous vouloit intenter la mort. Montons en un basteau: il n'y a qu'un pied à dire entre la mort et nous. [6]) Que nous soyons sur un cheval: il ne faut sinon qu'il choppe d'un pied pour nous faire rompre le col. Allons par les rues: autant qu'il y a de tuilles sur les toits, [7]) autant sont-ce de dangers sur nous. Tenons une espée, ou que quelcun aupres de nous en tienne: il ne faut rien pour nous en blesser. Autant que nous voyons de bestes, ou sauvages, ou rebelles, [8]) ou difficiles à gouverner, elles sont toutes armées contre nous. Enfermons nous en un beau iardin, où il n'y ait que tout plaisir: un serpent y sera quelque fois caché. Les maisons où nous habitons, comme elles sont assiduellement subiettes à brusler, de iour nous menacent de

1) *Ce qui suit jusqu'à la fin du §. est une addition de* 1559.
2) pensée, *le latin dit:* cognitio.
3) 1562 *ss.:* et d'autre part.
4) 1541 *p.* 513; 1545 *p.* 758; 1551 *ss.* §. 50.
5) *Ici le latin ajoute:* quae totidem ostentant mortes. — *Tout le tableau suivant des misères et des dangers qui assiègent l'homme reste de beaucoup au dessous du texte latin tant pour la richesse des détails que pour le style et le colorit.*
6) et nous, *manque dans* 1541. 7) 1541: tectz.
8) ou rebelles . . . . à gouverner, *manque dans le latin.*

nous apovrir, de nuict de nous accabler. Quelques possessions que nous ayons, entant qu'elles sont subiettes à gresle, gelée, seicheresse, et autres tempestes, elles nous denoncent sterilité, et par consequent famine. Ie laisse là les empoisonnemens, les embusches, [1]) les violences desquelles la vie de l'homme est partie [2]) menacée en la maison, partie accompagnée aux champs. Entre telles perplexitez ne faudroit-il pas qu'un homme fust plus que miserable? assavoir, d'autant qu'en vivant il n'est qu'à demy en vie: s'entretenant à grand'peine en langueur et destresse, tout comme s'il se voyoit le cousteau à la gorge à chacune heure. Quelcun dira que ces choses adviennent peu souvent, ou pour le moins qu'elles n'adviennent pas tousiours, n'à tout le monde: d'autre part, qu'elles ne peuvent advenir iamais toutes en un coup. Ie le confesse: mais pource que par l'exemple des autres nous sommes advertis qu'elles nous peuvent advenir, et que nostre vie ne doit estre exemptée de nulle d'icelles, il ne se peut faire que nous ne les craignions comme si elles nous devoyent advenir. Quelle misere pourroit-on imaginer plus grande, que d'estre tousiours en tel tremblement et angoisse? D'avantage, cela ne seroit point sans l'opprobre de Dieu, de dire qu'il eust abandonné l'homme, la plus noble de ses creatures, à la temerité de fortune. Mais mon intention n'est icy que de parler de la misere de l'homme, en laquelle il seroit, s'il vivoit comme à l'aventure.

11. [3]) Au contraire, si la providence de Dieu reluist au cœur fidele, [4]) non seulement il sera delivré de la crainte et destresse de laquelle il estoit pressé auparavant, mais sera relevé de toute doute. [5]) Car comme à bon droit nous craignons la fortune, aussi nous avons bonne raison de nous oser hardiment permettre à Dieu. Ce nous est donc un soulagement merveilleux, d'entendre que le Seigneur tient tellement toutes choses en sa puissance, gouverne par son vouloir, et modere par sa sapience, que rien ne vient sinon comme il l'a destiné. Davantage, qu'il nous a receus en sa sauvegarde, et nous a commis en la charge de ses Anges, à ce qu'il n'y ait ny eau, ne feu, ne glaive, ne rien qui nous puisse nuire: sinon d'autant que son bon plaisir le portera. Car il est ainsi dit au Pseaume, Il te delivrera des empieges du chasseur et de peste nuisante. Il te gardera sous son aisle,

1) *Le latin ajoute:* latrocinia.
2) 1541 *ss.:* est attentée partie en la maison, partie aux champs.
3) 1541 *p.* 514; 1545 *p.* 759; 1551 *ss. Ch. XIV.* §. 51.
4) 1541 *ss.:* de l'homme fidele.
5) de toute doute, *le latin porte:* omni cura relevatur ac solvitur.

et seras à seureté sous ses plumes. Sa verité te sera pour bouclier, tu ne craindras point les tumultes de nuict, ne la flesche quand elle sera tirée en plein iour, ne nuisances qui passent en tenebres, ne le mal qu'on te voudra faire en la clarté du iour etc. (Ps. 91, 3—6). De là vient la fiance qu'ont les saincts de se glorifier, Le Seigneur est mon adiuteur, ie ne craindray pas tout ce que la chair me pourroit faire. Le Seigneur est mon protecteur, qu'est-ce que ie craindroye? Si un camp est dressé contre moy, si ie chemine en l'obscurité de mort, ie ne laisseray point de bien esperer (Ps. 118, 6; 27, 3; 56, 5 et ailleurs). Dont [1]) est-ce qu'aurait l'homme fidele une telle asseurance, laquelle ne peut estre iamais ostée, sinon que là où il semble advis que le monde soit temerairement tourné dessus et dessous, il repute que Dieu y besoigne à le conduire, duquel il espere que toutes les [2]) œuvres luy sont salutaires? S'il se voit assailly ou molesté du diable, ou des meschans, n'a-il pas lors bon mestier de se confermer, en reduisant en memoire la providence de Dieu, sans laquelle recordation il ne pourroit que se [3]) desesperer? Au contraire, quand il recognoist que le diable et toute la compagnie des meschans est tenue serrée de la main de Dieu, comme d'une bride, tellement qu'ils ne peuvent concevoir mal aucun: ne quand ils l'auront conceu, machiner à le faire: ne quand ils machineront, l'executer, ne mesme lever le petit doigt, sinon d'autant que Dieu leur commande: mesmes [4]) que non seulement ils sont tenus en [5]) ses pieges ou manettes, mais qu'ils sont contraints par le frain de sa bride à luy obeir: en cela il a suffisamment à se consoler. Car comme il est en Dieu seul d'armer leur fureur, la tourner et convertir où bon luy semble: aussi est-il en son pouvoir de les restreindre à ce qu'ils ne facent pas tout selon leur intemperance. Suyvant [6]) laquelle persuasion sainct Paul ayant dit en un lieu, que son voyage estoit empesché par Satan, en un autre il le remet au bon plaisir de Dieu et à ce qu'il permettra (1 Thess. 2, 18; 1 Cor. 16, 7). S'il eust dit seulement que Satan avoit mis l'obstacle, on eust pensé qu'il luy donnoit trop d'authorité, comme s'il eust peu renverser les conseils de Dieu: mais quand il constitue Dieu gouverneur par dessus, confessant que tous voyages dependent de sa permission, en cela il monstre que Satan ne peut rien, sinon entant que la licence luy est donnée.

1) 1561 *ss.:* D'où. 2) 1541 *ss.:* leurs œuvres.
3) se *manque dans* 1541 *et* 1545.
4) mesmes .... obeir, *addition de* 1560.
5) en ses pieges et manettes, *le latin:* nec compedibus tantum eius.
6) Suyvant .... gouverné de Dieu, *addition de* 1560.

Par mesme raison David, à cause des revolutions dont la vie humaine est tournée et virée dessus et dessous, a son refuge à ceste doctrine, que les temps [1]) sont en la main de Dieu (Ps. 31, 16). Il pouvoit mettre le cours ou le temps de sa vie en nombre singulier: mais il a voulu mieux exprimer combien que la condition de l'homme n'ait nulle fermeté, mais qu'elle change du iour au lendemain, voire plus souvent: toutesfois quelque varieté qui advienne, que le tout est gouverné de Dieu. Pour laquelle cause il est dit (Is. 7, 1 s.) que Rasim et le roy d'Israel, combien qu'ayans conspiré à destruire le pays de Iudée, semblassent advis fallots ardens pour enflamber toute la terre, n'estoyent [2]) neantmoins que tisons fumans, dont il ne pouvoit sortir qu'un peu de fumée. En [3]) ce mesme sens Pharaon, lequel estonnoit tout le monde par son equipage et par la multitude de sa gendarmerie, est accomparé à une Baleine, et ses gensdarmes à des poissons (Ezech. 29, 4). Ainsi Dieu dit qu'il prendra avec son hameçon et le capitaine et les soldats, [4]) et qu'il les tirera à son plaisir. En somme, afin de ne demeurer plus longuement sur ce propos, ie dy que c'est la plus grande misere que puisse avoir l'homme, d'ignorer la providence de Dieu: et d'autrepart, que ce luy est une singuliere beatitude de la bien cognoistre.

12. [5]) Nous aurions assez parlé de la providence [6]) de Dieu, entant que mestier est pour l'instruction et consolation [7]) des fideles (car iamais on n'en [8]) auroit assez dit pour rassasier la curiosité des fols, [9]) et ne s'en faut ia mettre en peine) n'estoit qu'il y a aucuns passages en l'Escriture qui semblent advis signifier [10]) que le conseil de Dieu n'est pas ferme et immuable comme dit a esté, mais qu'il se change selon la disposition des choses inferieures. Premierement, il est fait quelque fois mention de la repentance de Dieu: comme quand il est dit qu'il s'est repenty d'avoir creé l'homme: item, d'avoir eslevé Saul à la couronne: et qu'il se repentira du mal qu'il avoit proposé d'envoyer à son peuple, quand il y verra quelque amendement (Gen. 6, 6; 1 Sam. 15, 11; Ier. 18, 8). Davantage, nous lisons qu'il a aboly et cassé ce qu'il avoit determiné. Il avoit denoncé aux Ninivites par Ionas, que leur ville periroit apres quarante

1) les temps, *le latin dit:* tempora sua.
2) n'estoient, *le latin:* vocantur a Propheta.
3) En ce mesme sens .... plaisir, *addition de* 1545.
4) 1545 *ss.:* soudars.
5) 1541 *p.* 516; 1545 *p.* 760; 1551 *Ch. XIV.* §. 52.
6) 1541 *ss.:* et predestination.
7) 1562: et ferme consolation.
8) 1541: on n'auroit.
9) 1562: des hommes fols et vains.
10) *Le latin ajoute ici:* contra quam supra expositum est.

iours: puis par [1]) leur conversion il a esté flechy à clemence. Il avoit aussi bien denoncé la mort à Ezechias par la bouche d'Isaie, laquelle il differe neantmoins estant esmeu par ses larmes et prieres [2]) (Ion. 3, 4; Is. 38, 1. 5; 2 Rois 20, 1. 5). De ces passages plusieurs arguent que Dieu n'a point constitué d'un decret eternel ce qu'il devroit faire envers les hommes, mais qu'il ordonne chacun [3]) iour et chacune heure ce qu'il cognoist estre bon et raisonnable, et comme les merites d'un chacun le requierent. Quant est du mot de Penitence, il nous en faut tenir ceste resolution: que repentance ne peut convenir a Dieu, non plus qu'ignorance, ou erreur, ou imbecillité. Car si nul ne se met de son propre seu et vouloir en necessité de se repentir, nous ne dirons point que Dieu se repente, que nous ne confessions ou qu'il a ignoré ce qui devoit advenir, ou qu'il ne l'a peu eviter, ou qu'il a precipité son conseil inconsiderément. Or cela est si loin du sens du sainct Esprit, qu'en faisant mention d'une telle repentance de Dieu, il nie qu'il se puisse repentir, d'autant qu'il n'est pas homme. Et faut noter [4]) qu'en un mesme chapitre les deux sont conioints en telle sorte, qu'en comparant l'un à l'autre on peut aisément accorder ce qu'on y trouve de repugnance de prime face. Apres que [5]) Dieu a dit qu'il se repentoit d'avoir creé Saul pour Roy, il est adiousté, La force d'Israel ne mentira point, et ne fleschira point pour se repentir: car il n'est pas homme, pour estre muable (1 Sam. 15, 29). Or par ces mots nous voyons que Dieu en soy ne varie point, mais que [6]) ce qu'il fait comme nouveau, il l'avoit auparavant establi. Il est donc certain que le gouvernement de Dieu sur les choses humaines est constant, perpetuel et exempt de toute repentance. Et mesme afin que sa constance ne peust venir en doute, ses adversaires ont esté contraints de luy rendre tesmoignage. Balaam vousist-il ou non, ne se peut tenir de dire que Dieu n'est pas semblable aux hommes, pour mentir: ny aux enfans d'Adam, pour changer propos: et pourtant qu'il ne se peut faire que tout ce qu'il a dit ne soit accompli (Nomb. 23, 19).

13. [7]) Que signifie donc ce mot de Repentance? dira quelcun. Ie respon qu'il a un mesme sens que toutes les autres formes de parler, lesquelles nous descrivent Dieu humainement. Car pource que nostre infirmité n'attouche point à sa hautesse, la description qui nous en est baillée se doit submettre à nostre capacité, pour estre entendue de nous. Or le moyen est, qu'il se figure, non pas tel qu'il est en soy, mais tel que nous le sentons. Combien qu'il soit exempt de toute perturbation, il se dit estre courroucé contre les pecheurs. Pourtant comme quand nous oyons que Dieu est courroucé, nous ne devons pas imaginer qu'il y ait quelque commotion en luy, mais plustost que ceste locution est prise de nostre sentiment, pource qu'il monstre apparence d'une personne courroucée, quand il exerce la rigueur de son iugement; ainsi [1]) sous le vocable de Penitence, nous ne devons concevoir sinon une mutation de ses œuvres, pource que les hommes en changeant leurs œuvres tesmoignent qu'elles leur desplaisent. Pourtant [2]) comme tout changement entre les hommes est correction de ce qui desplait, et la correction vient de penitence: pour ceste cause le changement que fait Dieu en ses œuvres, est signifié par ce mot de Penitence. Combien que cependant son conseil ne soit point renversé, ne sa volonté tournée, ne son affection changée: mais ce qu'il avoit de toute eternité prouveu, approuvé, decreté, il le poursuit constamment sans varier, combien qu'il y apparoisse au regard des hommes une diversité subite.

14. [3]) Parquoy l'Escriture en recitant que la calamité que Ionas avoit denoncée aux Ninivites, leur a esté remise: et que la vie a esté prolongée à Ezechias (Ion. 3, 10; Is. 38, 5), depuis qu'il eut receu le message de mort, en cela elle ne monstre point que Dieu ait abrogué ses decrets. Ceux qui pensent ainsi, s'abusent aux menaces: lesquelles combien qu'elles soyent simplement couchées, contiennent neantmoins une condition tacite, comme il se peut entendre de la fin où elles tendoyent. Car pourquoy est-ce que Dieu envoyoit Ionas aux Ninivites, pour leur predire la ruine de leur ville? Pourquoy denonçoit il la mort par Isaie à Ezechias? Car il les pouvoit bien perdre sans leur envoyer message. Il a donc regardé à autre fin, que de leur vouloir faire prevoir de loin leur ruine venir: c'est qu'il n'a pas voulu qu'ils perissent, mais plustost qu'ils s'amendassent, afin de ne point perir. Parquoy ce que Ionas prophetisoit que la ville de Ninive devoit estre destruite apres quarante iours, cela se faisoit afin qu'elle ne le fust point. Ce que l'esperance de plus longuement vivre est ostée à Ezechias, c'est afin qu'il impetre plus longue vie. Qui est-ce qui ne voit mainte-

---

1) 1541 *et* 1545: puis apres.
2) et prieres, *addition de* 1560.
3) *Le texte latin ajoute ici:* singulos in annos.
4) Et faut noter . . . . establi, *addition de l'éd. définitive.*
5) Apres que . . . . il est adiousté, *le latin est plus exact:* Mutatio figurate traditur quod Deum poeniteat Saulis in Regem creati. Paulo post additur *etc.*
6) mais que . . . . establi, *n'est pas dans le latin.*
7) 1541 *p.* 517; 1545 *p.* 761; 1551 *ss. Ch. XIV.* §. 53.

1) 1541 *ss.:* ansi. 2) 1541 *ss.:* Pourtant donc.
3) 1541 *p.* 517 *s.*; 1545 *p.* 762; 1551 *ss. Ch. XIV.* §. 54.

nant que Dieu a voulu par telles menaces esmouvoir à repentance ceux qu'il menaçoit, afin qu'ils evitassent le iugement qu'ils avoyent merité par leurs pechez? Si cela est vray, l'ordre naturel nous meine là, que nous suppleons une condition tacite: combien qu'elle ne soit point exprimée en ces menaces.[1]) Ce que nous pouvons mesme confermer par exemples semblables. Le Seigneur reprenant le roy Abimelec, de ce qu'il avoit ravy la femme d'Abraham, use de ces parolles, Voicy, tu mourras pour la femme que tu as prise: car elle avoit mari (Gen. 20, 3). Apres qu'Abimelec s'est excusé, il luy respond ainsi, Ren donc la femme à son mari, et il priora pour toy afin que tu vives: autrement, sache que tu mourras de mort, toy et tout ce que tu possedes. Voyons nous pas bien comme en la premiere sentence il use d'une plus grande vehemence, pour effrayer son cœur, afin de le mieux induire à faire son devoir: puis apres qu'il explique clairement son intention? Puis que les autres passages ont une mesme intelligence, on ne peut pas d'iceux inferer que Dieu ait rien derogué à son premier conseil, en cassant ce qu'il avoit auparavant publié. Car plustost au contraire il fait voye à son conseil et ordonnance eternelle, quand il induit à repentance ceux ausquels il veut pardonner, en leur denonçant les peines qui leur adviendroyent s'ils perseveroyent en leurs vices, tant s'en faut qu'il varie de volonté, voire mesme de parolle, sinon qu'il n'explique point syllabe à syllabe son intention, laquelle neantmoins est aisée à entendre. Il faut donc que ceste sentence d'Isaie demeure ferme: Le Seigneur des armées a decreté cela: et qui est-ce qui le pourra rompre? Sa main est eslevée: et qui est-ce qui la pourra destourner (Is. 14, 27)?

CHAPITRE XVIII.[2])

Que Dieu se sert tellement des meschans, et ploye leurs cœurs à executer ses iugemens, que toutesfois il demeure pur de toute tache et macule.

1. Il y[3]) sort bien plus difficile question des autres passages, où il est dit que Dieu ploye, tourne ou tire à son plaisir les reprouvez.[1]) Car le sens charnel ne comprend pas comment il se puisse faire qu'en besoignant par eux il ne tire quelque souilleure de leurs vices: mesme qu'en une œuvre commune il soit hors de toute coulpe, et cependant punisse iustement ses ministres. Et voila sur quoy s'est forgée la distinction entre Faire et Permettre: pource que ce nœud a semblé estre indissoluble, de dire que Satan, et tous les iniques soyent tellement en la main de Dieu qu'il adresse leur malice à telle fin que bon luy semble, et use de leurs crimes et malefices pour executer ses iugemens. Or possible que la modestie de ceux lesquels l'apparence d'absurdité qu'ils trouvent en ceci estonne, seroit à excuser, si ce n'estoit qu'ils attentent de maintenir la iustice de Dieu par fausses excuses et couleurs de mensonges. Ils iugent que c'est une chose desraisonnable, qu'un homme par le vouloir et decret de Dieu soit aveuglé pour estre tantost apres puni de son aveuglement: pourtant ils prennent ceste eschapatoire, que ce n'est point du vouloir de Dieu, mais de sa seule permission que cela se fait. Or Dieu prononçant haut et clair que c'est luy, reiette un tel subterfuge. Que les hommes ne facent rien que par le congé secret de Dieu, et quoy qu'ils remuent mesnage en consultant, qu'ils ne puissent outrepasser ce qu'il a determiné en soy:[2]) il se prouve par tesmoignages clairs et infinis. Ce que nous avons cy dessus allegué du Pseaume, que Dieu fait tout ce qu'il veut, s'estend sans doute à toutes actions humaines. Si Dieu, comme il est là escrit, est celuy qui dispose la paix et les guerres, voire sans aucune exception: qui est-ce qui osera dire que les hommes s'escarmouchent à la volée, et d'une impetuosité confuse, sans qu'il en sache rien, ou bien qu'il ne s'en mesle pas? Mais les exemples particuliers nous donneront icy plus de clairté. Nous savons par le premier chapitre de Iob, que Satan se presente devant Dieu aussi bien que les Anges,[3]) pour ouyr ce qui luy sera commandé. C'est bien en diverse maniere, et à une fin toute autre: mais quoy qu'il en soit, cela monstre qu'il ne peut rien attenter sinon du vouloir de Dieu. Il semble bien puis apres qu'il n'obtienne qu'une permission nue et simple d'affliger le sainct homme: mais puis que ceste sentence est vraye, Le Seigneur qui l'avoit donné l'a osté, il a esté fait comme il a pleu au Seigneur (Iob 1, 21): nous avons à conclurre que Dieu a esté l'autheur de ceste espreuve, de laquelle Satan et les brigans ont

1) 1541 *ss.:* denonciations.
2) *Ce Chapitre tout entier a été ajouté par l'auteur lors du dernier remaniement de son ouvrage.*
3) *y est omis à partir de* 1562.

1) les reprouvez, *le latin porte:* Satanam ipsum et omnes reprobos.
2) *Le latin ajoute:* et arcana sua directione constituat.
3) *Le latin ajoute:* qui sponte obediunt.

esté ministres. Satan s'efforce d'inciter Iob par desespoir à une rage contre Dieu:[1]) les Sabéens sont menez de cruauté et de meschante avarice, pour voler et piller le bien d'autruy: Iob recognoist que c'est Dieu qui l'a desnué de tout son bien, et qu'il est apovry d'autant que Dieu l'a ainsi voulu. Ainsi quoy que machinent les hommes, ou mesmes le diable, toutesfois Dieu tient le clou du gouvernail, pour tourner leurs effors à executer ses iugemens. Comme quand il veut que le roy incredule Achab soit deceu, Satan luy offre son service à ce faire, et est envoyé avec commandement expres d'estre esprit menteur et trompeur en la bouche de tous les prophetes (1 Rois 22, 20 s.). Si l'aveuglement et illusion d'Achab est un iugement de Dieu, la resverie de permission s'esvanouit. Car ce seroit un badinage ridicule qu'un iuge permist tant seulement, sans decreter ce qui devroit estre fait, et sans commander à ses officiers, l'execution de sa sentence. L'intention des Iuifs est de mettre Christ à mort: Pilate et ses gensdarmes complaisent et obeissent à la fureur de ce peuple: toutesfois les disciples en ceste priere solennelle que sainct Luc recite, confessent que tous les meschans n'ont rien fait sinon ce que la main et conseil de Dieu avoit determiné: comme desia auparavant sainct Pierre avoit remonstré que Iesus Christ avoit esté livré pour estre mis à mort, par la prouvoyance et conseil arresté de Dieu (Act. 4, 28; 2, 23). Comme s'il disoit que Dieu, auquel iamais rien n'a esté caché, de son sceu et de son vouloir avoit estably ce que les Iuifs ont executé: selon qu'il le conferme encores ailleurs: Dieu qui a predit par[2]) ses Prophetes que Iesus Christ seroit crucifié, l'a ainsi accompli (Act. 3, 18). Absalom polluant le lict de son pere par incestes, commet un forfait detestable: toutesfois Dieu prononce que c'est son œuvre. Car voici les mots dont il use parlant à David,[3]) Tu as commis adultere en cachette, et ie te rendray ton loyer publiquement, et devant le soleil ie le feray (2 Sam. 16, 22; 12, 12). Ieremie prononce aussi que tous les exces que commettent les Chaldéens en Iudée, et toute la cruauté qu'ils exercent est œuvre de Dieu (Ier. 50, 25). Pour laquelle raison Nabuchadnezer est nommé serviteur de Dieu, quelque tyran qu'il soit:[4]) mesmes en toute l'Escriture il est dit que Dieu en sifflant ou au son de la trompette, par son commandement et authorité amasse les iniques pour guerroyer sous son[5]) enseigne, comme s'il avoit des soldats à ses gages. Il appelle le roy d'Assyrie verge de sa fureur, et la hache qu'il demeine de sa main: il appelle derechef la destruction de Ierusalem et du sainct temple, son œuvre (Is. 10, 5; 5, 26; 19, 25). Et ce n'est point pour murmurer contre sa maiesté que David dit des maudissons de Semei, Laissons-le faire, car Dieu luy a commandé: mais plustost il le recognoist iuste iuge (2 Sam. 16, 10). Souvent l'histoire saincte nous advertit que tous cas qu'on appelle d'aventure, procedent de Dieu: comme la revolte des dix lignées, la mort des fils d'Heli, et semblables (1 Rois 11, 31; 1 Sam. 2, 34). Ceux qui sont moyennement exercez en l'Escriture, apperçoyvent bien que de grande quantité de tesmoignages i'en produy seulement un petit nombre, m'estudiant à breveté. Tant y a que ce peu monstrera clairement que ceux qui substituent une permission nue au lieu de la providence de Dieu, comme s'il attendoit estant assis ou couché[1]) ce qui doit advenir, ne font que badiner: car aussi par ce moyen ses iugemens dependroyent de la volonté des hommes.

2. Quant est des affections et mouvemens[2]) que Dieu inspire, ce que Salomon afferme du cœur des Rois, que Dieu les ayant en sa main les tourne où il luy plaist (Prov. 21, 1), s'estend sans doute à tout le genre humain: et vaut autant comme s'il eust dit que Dieu adresse tout ce que nous concevons par inspiration secrette, à telle fin qu'il veut. Et de fait, s'il ne besoignoit interieurement aux cœurs des hommes, ce que l'Escriture enseigne ne seroit pas vray, assavoir qu'il oste la langue à ceux qui parlent bien,[3]) et la prudence aux anciens (Ezech. 7, 26): qu'il prive d'entendement les gouverneurs de la terre, à ce qu'ils s'esgarent à tors et à travers (Lev. 26, 36; Ps. 107, 40). A quoy se rapporte ce qu'on lit en plusieurs passages, que les hommes sont estonnez selon que leurs cœurs sont saisis de la frayeur de Dieu. Voila comment David sortit du camp de Saul sans que personne en sceust rien: pource qu'un dormir de Dieu les avoit tous accablez (1 Sam. 26, 12). Mais on ne sauroit rien souhaiter de plus clair, que quand il prononce tant de fois qu'il aveugle les entendemens humains, et les frappe de forcenerie: qu'il les enyvre d'esprit de stupidité, qu'il les rend insensez, et endurcit leurs cœurs (Rom. 1, 26; 11, 8). Plusieurs renvoyent ces passages à la permission, comme si Dieu en delaissant les reprouvez souffroit que Satan les aveuglast: mais puis que le sainct Esprit exprime que tel aveuglement et dureté proviennent

1) contre Dieu, *n'est pas dans le latin.*
2) *Le latin ajoute:* omnes.
3) parlant à David, *n'est pas dans le latin.*
4) quelque tyran qu'il soit, *ne se trouve pas dans le latin.*
5) sous son . . . . gages, *n'est pas dans le latin.*

1) *Le latin ajoute:* in specula, — ou couché, *manque dans le latin.*
2) *Le latin ajoute:* arcanos.
3) qui parlent bien, *le latin porte:* veracibus.

du iuste iugement de Dieu: ceste solution-là est trop frivole. Il est dit que Dieu a endurcy le cœur à Pharaon: item qu'il l'a appesanty et fortifié pour estre obstiné [1]) (Ex. 8, 15). Ceux qui ne veulent acquiescer à ceste doctrine, usent d'une cavillation sotte et sans nulle grace: assavoir que quand il est dit ailleurs que Pharaon a endurci son cœur, sa volonté est mise pour la premiere cause d'endurcissement, comme si ces deux choses ne s'accordoyent point tresbien, encores que ce soit en diverses manieres: c'est que [2]) l'homme estant poussé de Dieu, ne laisse pas aussi d'estre mené par sa volonté, et se mouvoir çà et là. Or ie retourne contre eux ce qu'ils alleguent. Car si Endurcir ne signifie qu'une permission nue, le mouvement de rebellion ne seroit pas en Pharaon: pource [3]) qu'il eust simplement permis d'estre endurcy. Or combien ceste glose seroit-elle froide, d'exposer que Pharaon a ainsi souffert de recevoir tel endurcissement? Mais encores l'Escriture coupe broche à tels subterfuges, disant, Ie tiendray son cœur. Autant en est-il des habitans de la terre de Chanaan. Car Moyse dit qu'ils ont pris les armes pour guerroyer, d'autant que Dieu avoit affermy leurs cœurs (Ex. 4, 21; Ios. 11, 20). A quoy s'accorde l'autre [4]) tesmoignage du Pseaume que Dieu a tourné leurs cœurs pour leur faire avoir son peuple en haine. Par une mesme raison Dieu dit en Isaie, qu'il envoyera les Assyriens contre le peuple qui luy a esté desloyal, et leur commandera de ravir proye et piller despouilles (Ps. 105, 25; Is. 10, 10): non pas qu'il les [5]) enseigne à luy estre dociles, mais pource qu'il les devoit ployer à executer ses iugemens comme s'il eust engravé en eux ce qu'il vouloit qu'ils fissent: dont il appert qu'ils ont esté poussez selon que Dieu l'avoit determiné. Ie confesse bien que Dieu appliquant les reprouvez à son service, quelque fois entrelasse le diable pour besoigner selon qu'il le pousse, et profiter selon qu'il luy donne. C'est bien l'esprit malin qui trouble Saul: mais il est dit qu'il procede de Dieu, afin que nous sachions qu'il exerce sa iuste vengeance, transportant Saul en fureur (1 Sam. 16, 14). Il est dit aussi que c'est l'office du diable d'aveugler les incredules: mais dont vient cela, sinon d'autant que Dieu envoye efficace d'erreur (comme dit sainct Paul), [6]) à fin que ceux qui ont refusé d'obeir à la verité, croyent aux mensonges? Selon la premiere raison il est dit, Si quelque Prophete parle faussement en mon nom, ce suis-ie moy (dit le Seigneur) qui l'ay deceu. Selon la seconde il est dit, qu'il met les meschans en sens reprouvé et les precipite en appetits vilains (2 Cor. 4, 4; Ezech. 14, 9; Rom. 1, 28): pource qu'il est principal autheur de sa vengeance, et Satan n'est que ministre. Mais pource qu'au second livre, où nous parlerons du franc et serf arbitre de l'homme, ceste matiere viendra encores en avant, il me semble que pour ceste heure i'en ay dit en bref ce que le lieu requeroit. La somme totale est, que quand on dit que la volonté de Dieu est cause de toutes choses, on establit sa providence pour presider sur tous les conseils [1]) des hommes: voire pour non seulement monstrer sa force és esleus qui sont conduits par le sainct Esprit, mais aussi pour constreindre les reprouvez à faire ce qu'il veut.

3. Or puis que iusques icy i'ay seulement recité les tesmoignages tous patens et notoires de l'Escriture, voire [2]) comme de mot à mot: que ceux [3]) qui detractent ou repliquent à l'encontre, regardent bien quelle censure ils entreprennent. Car si en faisant semblant de ne pouvoir comprendre des mysteres si hauts, ils appetent d'estre louez comme gens modestes, quel orgueil peut-on imaginer plus grand, que d'opposer à l'authorité de Dieu ce petit mot, Il me semble autrement: ou, Ie voudroye qu'on ne touchast point à ceci? Que s'ils veulent ouvertement mesdire, que profiteront-ils crachant contre le ciel? Cest exemple de se desborder en telle enormité n'est pas nouveau: car il y a eu tousiours des ennemis de Dieu, et gens profanes qui ont abbayé comme chiens enragez contre ceste doctrine: mais ils sentiront par effect que ce que l'Esprit a iadis prononcé par la bouche de David, est vray: c'est que Dieu vaincra quand on le condamne (Ps. 51, 5). David taxe obliquement la temerité insensée des hommes, en ceste licence excessive qu'ils se donnent: c'est non seulement de gergonner comme grenouilles [4]) de leur bourbier, [5]) mais d'usurper la puissance de condamner Dieu. Cependant il advertit que les blasphemes qu'ils desgorgent contre le ciel n'attouchent point à Dieu, qu'il ne chasse toutes ces brouées de calomnies,

1) pour estre obstiné, *ne se trouve pas dans le latin.*
2) c'est que . . . . çà et là, *le latin est plus clair et plus simple:* hominem, ubi agitur a Deo, simul tamen agere.
3) pource . . . . endurcy, *n'est pas dans le latin.*
4) l'autre . . . . Pseaume, *le latin:* Quod idem ab alio propheta.
5) les, *le latin spécifie:* non quia impios et praefractos homines docere velit.
6) comme dit sainct Paul, *n'est pas dans le latin.*

1) *Le latin ajoute:* et operibus.
2) voire . . . . mot, *manque dans le latin.*
3) que ceux . . . . à l'encontre, *le latin est beaucoup plus énergique:* qui coelestibus oraculis sinistras ignominiae notas iniicere non dubitant.
4) comme grenouilles, *ne se trouve pas dans le texte latin.*
5) *Le latin ajoute ici:* adversus Deum.

pour faire luyre sa iustice: par ainsi que nostre foy, laquelle estant fondée sur la sacrée parolle de Dieu surmonte tout le monde (1 Iean 5, 4), se tient [1]) en sa hautesse pour mettre comme sous ses pieds tels obscurcissemens. Car quant à ce qu'ils obiettent, s'il n'advient rien que par le vouloir de Dieu, qu'il y aura deux volontez contraires en luy, entant qu'il decerneroit en son conseil estroit les choses qu'il a manifestement defendues par sa Loy: la solution est facile: mais devant qu'y respondre, i'admonnesteray derechef les lecteurs, que ceste calomnie ne s'adresse pas tant contre moy, que contre le sainct Esprit, lequel sans doute a dicté ceste confession à Iob, [2]) Il a esté fait comme Dieu a voulu (Iob 1, 21). Ayant donques esté pillé et volé par les brigans, il recognoit en leur malefice un iuste fleau de Dieu. En l'autre passage il est dit que les fils d'Eli n'ont point obey à leur pere, pource que Dieu les vouloit exterminer (1 Sam. 2, 25). L'autre Prophete dit que Dieu qui habite au ciel fait tout ce qu'il veut (Ps. 115, 3). Et i'ay desia assez clairement monstré, qu'il est nommé autheur de toutes les choses que ces contrerolleurs icy disent advenir par sa permission oysive. Il afferme que c'est luy qui crée la clarté et les tenebres, qui forme le bien et le mal, et qu'il n'y a nulle adversité qu'il n'envoye (Is. 45, 7; Amos 3, 6). Ie les prie de me respondre, si c'est de son bon gré ou non, qu'il exerce ses iugemens. Mais à l'opposite, comme Moyse enseigne que l'homme passant [3]) qui est tué d'une coignée, sans que celuy qui la laisse tomber y pensast, [4]) est livré à la mort par la main de Dieu [5]) (Deut. 19, 5): aussi est-il declairé [6]) qu'Herodes et Pilate se sont assemblez, et ont conspiré [7]) ce que la main de Dieu et son conseil avoit decreté (Act. 4, 27. 28). Et de fait, si Iesus Christ n'avoit esté crucifié par le vouloir de Dieu, que deviendroit nostre redemption? Toutesfois pour venir au poinct, ce n'est pas à dire pourtant que la volonté de Dieu repugne à soy-mesme, ne qu'elle soit muable, ou qu'il face semblant de vouloir ce qu'il ne veut pas: mais sa volonté, laquelle est une et simple en soy, nous semble diverse, pource que selon nostre rudesse et debilité de sens, nous ne comprenons pas comment il veut et ne veut point en diverses manieres qu'une chose se face. Sainct Paul, apres avoir dit que la vocation des Gentils est un mystere haut et caché, adiouste qu'en icelle la sagesse de Dieu comme de diverses formes et couleurs a esté manifestée (Ephes. 3, 10). Si à cause de la tardiveté de nostre sens la sagesse de Dieu apparoist variable, et de plusieurs figures, [1]) faut-il pourtant songer qu'il y ait varieté en Dieu, comme s'il changeoit de conseil, ou qu'il se contredist? Mais plustost, quand nous ne comprenons point comment Dieu veut que ce qu'il defend de faire se face, que nostre debilité et petitesse nous vienne en memoire, et aussi que la clarté en laquelle il habite n'est pas en vain nommée inaccessible, pource qu'elle est enveloppée d'obscureté (1 Tim. 6, 16). Parquoy toutes gens craignans Dieu et modestes acquiesceront volontiers à ceste sentence de sainct Augustin, c'est que l'homme veut quelque fois d'une bonne volonté ce que Dieu ne veut point: comme si le fils desire que son pere vive, lequel Dieu appelle à la mort. [2]) Et à l'opposite, que l'homme veut d'une mauvaise volonté ce que Dieu veut d'une bonne: comme si un mauvais garçon souhaite la mort de son pere, lequel mourra par la volonté de Dieu. Le premier veut ce que Dieu ne veut point, et le second ne veut sinon ce que Dieu veut: et neantmoins l'amour et reverence que porte à son pere celuy qui desire sa vie, est plus conforme au bon plaisir de Dieu auquel il semble repugner, que n'est l'impieté de celuy duquel le souhait tend à ce que Dieu veut faire. Telle importance il y a de considerer ce qui est decent à Dieu ou à l'homme, de vouloir: et à quelle fin se rapporte la volonté de chacun, pour estre approuvée ou reprouvée. Car ce que Dieu veut iustement, il l'accomplit par les mauvaises volontez des hommes. Ce sont les mots de sainct Augustin. [3]) Or il avoit dit un peu auparavant, que les diables et les reprouvez en leur cheute et revolte ont fait, entant qu'en eux estoit, ce que Dieu ne vouloit point: mais quant à la puissance infinie de Dieu, que cela ne leur a point esté possible, pource qu'en faisant contre la volonté de Dieu, ils n'ont peu eschapper que Dieu ne fist d'eux sa volonté. Sur cela il s'escrie, O que les œuvres de Dieu sont grandes, exquises en toutes ses volontez (Ps. 111, 2)! tellement que d'une façon merveilleuse, et qui ne se peut exprimer, mesmes ce qui se fait contre sa volonté, ne se fait point outre sa volonté, pource qu'il ne se feroit point, s'il ne le permettoit. Or il ne le permet point par force, mais de son bon gré: et ce-

1) 1562 *ss.:* se tienne.
2) *Le latin ajoute:* sancto viro.
3) passant: fortuito *dit le latin, ce qui est dans le sens du passage, tandis que* passant *fausse le texte.*
4) sans que .... pensast, *n'est pas dans le latin.*
5) est livré .... de Dieu, *cette traduction se rapproche plus du sens du passage que le latin qui dit:* divinitus traditum esse in manum percussoris. *Ce qui n'est pas dit dans le passage cité du Deuteronome.*
6) *Le latin ajoute:* tota ecclesia dicit apud Lucam.
7) conspiré faire, 1561.

1) variable .... figures, *le latin dit:* multiplex (vel multiformis, ut reddidit vetus interpres).
2) Enchirid. ad Laurent., cap. 101 (26).
3) Ce sont .... Augustin, *n'est pas dans le latin.*

luy qui est du tout bon ne souffriroit point que le mal se fist, sinon qu'estant tout-puissant il peut tirer le bien du mal.

4. Par cela est solue une autre question, ou plustost s'escoule sans qu'on y responde. Ces gaudisseurs qui gergonnent contre Dieu, [1]) alleguent que si Dieu non seulement met les meschans en besongne pour s'en servir, mais aussi qu'il gouverne leurs conseils et affections, il est autheur de tous malefices: et par consequent que les hommes sont iniustement damnez, s'ils executent ce que Dieu a determiné, puis qu'ils complaisent à son vouloir. Car ils meslent perversement le commandement de Dieu avec son vouloir secret, [2]) veu qu'il appert par exemples infinis qu'il y a bien longue distance et diversité de l'un à l'autre. Car quand Absalon a violé les femmes de son pere David (2 Sam. 16, 22), combien que Dieu ait voulu faire cest opprobre à David, pour punir l'adultere qu'il avoit commis: ce n'est pas à dire qu'il eust commandé au fils de perpetrer un acte si detestable, sinon au regard de David qui avoit bien merité cela: [3]) comme luy mesme confesse des iniures de Semei (2 Sam. 16, 10). Car en disant que Dieu luy a commandé de mesdire, il ne loue pas l'obeissance, comme si un tel garnement et un chien enragé eust voulu obtemperer au commandement de Dieu: mais en cognoissant que ceste langue venimeuse est une verge d'enhaut, il souffre patiemment d'estre corrigé. Ce poinct nous doit estre liquide: c'est que quand Dieu accomplit par les meschans ce qu'il a decreté en son conseil secret, ils ne sont pas pourtant excusables, comme s'ils avoyent obey à son commandement, lequel ils violent et renversent entant qu'en eux est, et par leur meschante cupidité. Au reste, comment ce que les hommes font iniquement en leur perversité, doit estre reputé venir de Dieu, et gouverné par sa providence occulte, nous en avons un beau miroir et clair en l'election du Roy Ieroboam, en laquelle la temerité et forcenerie du peuple est rudement condamnée, d'avoir perverty l'ordre estably de Dieu, et que les dix lignées s'estoyent desloyaument revoltées et retrenchées de la maison de David (1 Rois 12, 20): toutesfois nous savons que Dieu l'avoit ia fait oindre à cest effect. [4]) Et semble bien qu'il y ait quelque apparence de contradiction au propos qu'en tient le Prophete Osée: car en un lieu il dit que Ieroboam a esté eslevé sans le seu et vouloir de Dieu: ailleurs il prononce que Dieu l'a ordonné Roy en sa fureur (Osée 8, 4; 13, 11). Comment accorderons nous ces propos, que Ieroboam n'a pas regné de par Dieu, et toutesfois que c'est Dieu qui l'a mis en son estat royal? La solution est telle: c'est que le peuple ne pouvoit quitter la maison de David, ne s'en aliener sans escourre le ioug de Dieu, qui l'avoit là assuieti: et toutesfois que la liberté n'a pas esté ostée à Dieu qu'il ne punist l'ingratitude de Salomon par tel moyen. Nous voyons comment Dieu, qui hait la desloyauté, a iustement voulu pour une autre fin, une revolte de soy mauvaise. Dont aussi Ieroboam est poussé contre son espoir au royaume par l'onction du Prophete. [1]) Pour ceste raison l'histoire saincte declaire que c'est Dieu qui a suscité un ennemy au fils de Salomon pour le despouiller d'une partie de son royaume (1 Rois 11, 23). Que les lecteurs poisent diligemment ces deux choses: assavoir, que d'autant qu'il avoit pleu à Dieu que tout ce peuple fust conduit sous la main d'un seul Roy, quand il est couppé et divisé en deux parties, cela se fait contre sa volonté: et neantmoins que c'est aussi de sa propre volonté que le commencement de tel divorce est advenu. Car ce que le Prophete tant de bouche que par l'onction sacrée solicite Ieroboam à regner, sans qu'il y pensast, cela ne se fait pas maugré Dieu, ou sans son seu, veu que c'est luy qui envoye son messager: et toutesfois le peuple à bon droit est redargué de rebellion, en ce que contre le vouloir de Dieu il s'est revolté de la maison de David. Suivant cela l'histoire saincte exprime notamment que Rehabeam [2]) a par son orgueil refusé la requeste du peuple, qui demandoit estre soulagé [3]) (1 Rois 12, 15): et que tout cela a esté fait de Dieu, pour ratifier la parolle qu'il avoit prononcée par la main d'Ahiha son serviteur. Voila comment l'union que Dieu avoit consacrée, a esté [4]) dissipée contre son vouloir: et neantmoins que luy-mesme a voulu que les dix lignées fussent ostées au fils de Salomon. Adioustons un exemple semblable: Quand les fils du Roy Achab sont tous meurtris, et sa lignée exterminée, le peuple y consent, et mesme y ayde (2 Rois 10, 7): sur cela Iehu dit qu'il n'est rien tombé en terre des parolles de Dieu, et de ce qu'il avoit prononcé par la main de son serviteur Helie. Ce qui estoit bien vray [5]) et neantmoins il ne laisse point de taxer à bon droict les habitans de Samarie, de ce qu'ils avoyent servi à telle execution. Estes-vous iustes? dit-il: car si i'ay conspiré contre mon maistre, qui est-ce qui a meurtry tous ceux-cy? Ie

1) Ces gaudisseurs . . . . Dieu, *manque dans le latin.*
2) vouloir secret, *le latin porte simplement:* voluntas.
3) qui avoit . . . . cela, *n'est pas dans le latin.*
4) toutesfois . . . . effect, *le latin porte seulement:* et tamen scimus voluisse ungi.

1) du Prophete, *n'est pas dans le texte latin.*
2) 1562 *ss.:* Roboam.
3) qui demandoit estre soulagé, *manque dans le texte latin.*
4) 1562 *ss.:* est.
5) Ce qui estoit bien vray, *n'est pas dans le latin.*

pense avoir desia assez clairement deduict cy dessus, comment en un mesme acte le crime et forfait des hommes se declaire, et la iustice de Dieu reluyt, et tousiours les gens modestes se contenteront de ceste response de sainct Augustin: Comme ainsi soit, dit-il, que le Pere celeste ait livré son Fils à mort, que Iesus Christ se soit livré, et que Iudas ait livré son maistre:[1]) comment en telle conformité[2]) Dieu est-il iuste et l'homme coulpable, sinon qu'en une mesme chose qu'ils ont faite, la cause qui les y a induits n'est pas une? Or si quelcun se trouve enveloppé en ce que nous disons qu'il n'y a nul consentement de Dieu avec les meschans, quand ils sont poussez de luy par un iuste iugement à faire ce qui ne leur est pas licite, et mesme qu'ils cognoissent leur estre defendu de luy: qu'ils pensent bien à l'advertissement que donne ailleurs ce mesme docteur: Qui est-ce, dit-il, qui ne tremblera à ces iugemens-cy, quand Dieu besogne aux cœurs des meschans selon qu'il luy plaist, et neantmoins leur rend selon leurs demerites?[3]) Et de fait, en la trahison qu'a fait Iudas, il n'y aura non plus de raison d'attribuer aucune coulpe à Dieu, de ce qu'il a voulu son Fils estre livré à mort, et l'y a livré de fait, que de donner à Iudas la louange de nostre redemption et salut, d'autant qu'il en a esté ministre et instrument.[1]) Parquoy le mesme docteur dit tresbien en un autre passage, qu'en cest examen Dieu ne s'enquiert point de ce que les hommes ont peu faire, ou de ce qu'ils ont fait, mais de ce qu'ils ont voulu: tellement que c'est le conseil et la volonté qui viennent en conte. Que ceux qui trouvent cecy trop aspre ou rude, pensent un peu combien leur chagrin et desdain est supportable, en ce qu'ils reiettent ce que Dieu a clairement testifié par tant de passages de l'Escriture, sous umbre que cela surmonte leur capacité: mesme qu'ils osent bien blasmer ceux qui mettent en avant la doctrine, laquelle Dieu n'eust iamais permis estre publiée par ses Prophetes et Apostres, s'il ne l'eust cognue estre utile. Car nostre savoir ne doit estre autre, que de recevoir avec un esprit debonnaire et docilité, tout ce qui nous est enseigné en l'Escriture sans rien excepter. Ceux qui se laschent encores plus la bride à detracter, d'autant que sans honte ne vergongne ils iappent contre Dieu, ne sont pas dignes de plus longue refutation.

1) Ep. XLVIII (93) ad Vincent. c. 7.
2) en telle conformité, *le latin dit:* in hac traditione.
3) De gratia et lib. arb. ad Valent. cap. 20 (42).

1) d'autant .... instrument, *ne se trouve pas dans le latin.*

LE SECOND LIVRE

DE

L'INSTITUTION CHRESTIENNE

QUI EST DE LA COGNOISSANCE DE DIEU, ENTANT QU'IL S'EST MONSTRÉ REDEMPTEUR EN IESUS CHRIST: LAQUELLE A ESTE COGNUE PREMIEREMENT DES PERES SOUS LA LOY, ET DEPUIS NOUS A ESTÉ MANIFESTÉE EN L'EVANGILE.

CHAPITRE I. [1])

Comment, par la cheute et revolte d'Adam, tout le genre humain a esté asservy à malediction, et est decheu de son origine, où il est aussi parlé du peché originel.

1. [2]) Ce n'est pas sans cause que par le proverbe ancien a tousiours esté tant recommandée à l'homme la cognoissance de soy mesme. Car si nous estimons que ce soit honte d'ignorer les choses qui appartiennent à la vie humaine, la mescognoissance de nous mesmes est encores beaucoup plus deshonneste, par laquelle il advient qu'en prenant conseil de toutes choses necessaires, nous nous abusons povrement, et mesmes sommes du tout aveuglez. Mais d'autant que ce commandement est plus utile, d'autant nous faut il plus diligemment garder de ne l'entendre mal: ce que nous voyons estre advenu à d'aucuns Philosophes. Car quand ils admonnestent l'homme de se cognoistre, ils l'amenent quant et quant à ce but, de considerer sa dignité et excellence: et ne luy font rien contempler sinon dont [3]) il se puisse eslever en vaine confiance, et s'enfler en orgueil. Or [4]) la cognoissance de nous mesmes gist premierement et est située à reputer ce qui nous avoit esté donné en la creation, et combien Dieu se monstre liberal à continuer sa bonne volonté envers nous, à fin de savoir par cela quelle seroit l'excellence de nostre nature, si elle fust demourée en son entier: et aussi de bien penser que nous n'avons rien de propre, mais que tout ce que Dieu nous a eslargi, nous le tenons de gratuité, à fin de dependre tousiours de luy. Le second est, que nostre miserable condition qui est survenue par la cheute d'Adam, nous vienne devant les yeux, et que le sentiment d'icelle abbate en nous toute gloire et presomption, et en nous accablant de honte, nous humilie. Car selon que Dieu nous a du commencement formez à son image (Gen. 1, 27), pour dresser noz esprits à vertu et tout bien, mesmes à la meditation de la vie celeste, il nous est expedient de cognoistre que nous sommes douez de raison et intelligence, à fin de tendre au but qui nous est proposé de l'immortalité bienheureuse, qui nous est apprestée au ciel, à fin que la noblesse en laquelle Dieu nous a eslevez, [1]) ne soit aneantie par nostre nonchallance et brutalité. Au reste, ceste premiere dignité ne nous peut venir au devant, qu'à l'opposite nous ne soyons contreins de voir un triste spectacle de nostre deformité et ignominie, d'autant que nous sommes decheuz de nostre origine en la personne d'Adam: dont procede la haine et desplaisance de nous mesmes avec vraye humilité, et aussi une affection nouvelle de

---

1) *La substance de ce Chapitre se trouve dans le Ch. II. §. 1—5 et 7—15 des édd. précédentes.*
2) 1541 *Ch. II. p.* 30; 1545 *p.* 29; 1551 *ss. Ch. II.* §. 1.
3) 1561 *ss.:* ce dont.
4) *Le reste du §. appartient à la dernière rédaction.*

1) *Le latin ajoute*: quae nos a brutis animalibus discernit.

chercher Dieu est enflambée, pour recouvrer en luy tous les biens desquels nous sommes trouvez vuides et despourveuz.

2. [1]) C'est ce que [2]) la verité de Dieu nous ordonne de chercher en nous considerant, à savoir une cognoissance laquelle nous retire loin de toute presomption de nostre propre vertu, et nous despouille de toute matiere de gloire, pour nous amener à humilité. Laquelle reigle il nous convient suyvre si nous voulons parvenir au but de bien sentir et bien faire. Ie say combien il est plus agreable à l'homme, de voir qu'on l'induise à recognoistre ses graces et louanges, qu'à entendre [3]) sa misere et povreté avec son opprobre dont il doit estre abysmé en honte. Car il n'y a rien que l'esprit humain appete plus, que d'estre amiellé de douces parolles et flatteries. Pourtant, quand il entend qu'on prise ses biens, il n'est que trop enclin à croire tout ce qui se dit à son advantage. Ainsi ce n'est pas de merveilles que la pluspart du monde a ainsi erré [4]) en cest endroit. Car comme ainsi soit que les hommes ayent un [5]) amour d'eux mesmes desordonné et aveuglé, ils se feront volontiers accroire qu'il n'y a rien en eux digne d'estre desprisé. Ainsi sans avoir autre advocat, tous reçoivent ceste vaine opinion, que l'homme est suffisant de soy mesme à bien et heureusement vivre. S'il y en a quelques uns qui vueillent plus modestement sentir, combien qu'ils concedent quelque chose à Dieu, afin qu'il ne semble qu'ils s'attribuent le tout, neantmoins ils partissent tellement entre Dieu et eux, que la principale partie de gloire [6]) et presomption leur demeure. Puis qu'ainsi [7]) est que l'homme est tant [8]) enclin de soy-mesme à se flatter, il n'y a rien qui luy puisse estre plus plaisant que quand on chatouille [9]) l'orgueil qui est en luy par vains allechemens. Parquoy celuy qui a le plus exalté l'excellence de la nature humaine, a tousiours [10]) esté le mieux venu. Neantmoins [11]) telle doctrine, laquelle enseigne l'homme d'acquiescer en soy mesme, ne le fait qu'abuser: et tellement abuser, que quiconque y adiouste foy, en est ruyné. Car quel profit avons-nous de concevoir une vaine fiance, pour deliberer, ordonner, tenter et entreprendre ce que nous pensons estre bon, et cependant defaillir, tant en saine intelligence, qu'en vertu d'accomplir? Defaillir, dy-ie, dés le commencement, et neantmoins poursuyvre d'un cœur obstiné, iusques à ce que soyons du tout confonduz? Or il n'en peut autrement advenir à ceux qui se confient de pouvoir quelque chose par leur propre vertu. Si quelcun donc escoute telle maniere de docteurs, qui nous amusent à considerer nostre iustice et vertu, il ne profitera point en la cognoissance de soy mesme, mais sera ravy en [1]) ignorance trespernicieuse.

3. [2]) Pourtant, combien que la verité de Dieu convient en cela avec le iugement commun de tous les hommes, que la seconde partie de nostre sagesse gist en la cognoissance de nous-mesmes: toutesfois en la maniere de nous cognoistre il y a grande contrarieté. Car selon l'opinion de la chair il semble bien advis que l'homme se cognoisse lors tresbien, quand en se confiant en son entendement et en sa vertu, il prend courage pour s'appliquer à faire son devoir: et renonçant à tous vices, [3]) s'efforce de faire ce qui est bon et honneste. Mais celuy qui se considere bien selon la reigle du iugement de Dieu, ne trouve rien qui puisse eslever son cœur en bonne fiance: et d'autant qu'il s'examine plus profondement, d'autant est-il plus abbatu: tant qu'entierement [4]) deietté de toute esperance, il ne se laisse rien parquoy il puisse droitement ordonner sa vie. Toutesfois [5]) Dieu ne veut pas que nous oublions nostre premiere dignité, laquelle il avoit mise en nostre pere Adam: voire entant qu'elle nous doit esveiller et pousser à suyvre honnesteté et droicture. Car nous ne pouvons penser ny à nostre premiere origine, ny à la fin à laquelle nous sommes creez, que ceste cogitation ne nous soit comme un aiguillon, pour nous stimuler et poindre à mediter et desirer [6]) l'immortalité du royaume de Dieu. Mais tant s'en faut que ceste recognoissance nous doive enfler [7]) le cœur, que plustost elle nous doit amener à humilité et modestie. Car quelle est ceste origine? assavoir de laquelle nous sommes decheuz. Quelle est la fin

---

1) 1541 *p.* 30; 1545 *p.* 29; 1551 *ss.* §. 2.
2) 1541 *ss.:* Or la verité.
3) 1541 *ss.:* qu'à entendre et voir sa paoureté, ignominie, turpitude et foyblesse. Car *etc.*
4) *Le latin ajoute:* perniciose.
5) 1562 *s.:* une.
6) 1541 *ss.:* partie de vertu, sagesse et iustice leur demeure.
7) 1541 *p.* 31; 1545 *p.* 30; 1551 *ss.* §. 3.
8) 1541 *et* 1545: estant.
9) 1541 *ss.:* ou le chatouille de vaines flatteries. Parquoy *etc.*
10) a tousiours . . . . venu, *le latin porte:* magno saeculorum prope omnium applausu fuit exceptus.
11) Neantmoins . . . . ruiné, *n'est que le résumé du latin.*

---

1) 1541 *ss.:* aveuglé d'ignorance *etc.*
2) 1551 *Ch. II.* §. 4.
3) renonçant à tous vices, *le latin dit seulement:* indicto vitiis bello.
4) 1562: tant qu'estant entierement.
5) 1541 *p.* 32; 1545 *p.* 30; 1551 §. 5: Toutesfois nous ne nions pas qu'il n'y ait quelque semence de noblesse en nostre nature, laquelle nous doibve inciter à suyvre iustice et honnesteté. Car nous *etc.*
6) et desirer, *addition de* 1560.
7) 1541 *ss.:* eslever.

de nostre creation? celle de laquelle nous sommes du tout destournez: tellement qu'il ne nous reste rien, sinon qu'apres avoir reputé nostre miserable condition, nous gemissions: et en gemissant, souspirions apres nostre dignité perdue. Or quand nous disons qu'il ne faut point que l'homme regarde rien en soy qui luy esleve le cœur, nous entendons qu'il n'y a rien en luy pourquoy il se doive enorgueillir. Pourtant s'il semble bon à chacun, divisons ainsi la cognoissance que l'homme doit avoir de soy mesme: c'est qu'en premier lieu il considere à quelle fin il a esté creé et doué des graces singulieres que Dieu luy a faites: par laquelle cogitation il soit incité à mediter la vie future, et desirer de servir à Dieu. En apres, qu'il estime ses richesses, ou plustost son indigence: laquelle cognue il soit abbatu en extreme confusion, comme s'il estoit redigé à neant. La premiere consideration tend à cela, qu'il cognoisse quel est son devoir et office: la seconde, qu'il cognoisse combien il est capable de faire ce qu'il doit. Nous dirons de l'un et de l'autre çà et là,[1]) comme le portera l'ordre de la dispute.

4.[2]) Or pource que ce n'a point esté un delict leger, mais un crime detestable, lequel Dieu a si rigoureusement puni, nous avons icy à considerer quelle a esté ceste espece de peché en la cheute d'Adam, laquelle a provoqué et enflambé sur tout le genre humain une vengeance si horrible. Ce qui a esté receu par une opinion commune est trop puerile, que Dieu l'a ainsi puni à cause de sa friandise. Comme si le chef et le principal de toutes vertus eust esté, s'abstenir[3]) de manger d'une espece de fruit, veu que de tous costez les delices qu'il pouvoit souhaiter luy estoyent offertes: et en la fecondité qui estoit pour lors non seulement il avoit de quoy se souler à son plaisir, mais varieté pour satisfaire à tous ses appetis. Il nous faut donques regarder plus haut: c'est que la defense de toucher à l'arbre de science de bien et de mal luy estoit comme un examen d'obeissance, à fin qu'il monstrast et approuvast qu'il se submettoit volontiers au commandement de Dieu. Or le nom de l'arbre monstre qu'il n'y a eu autre fin au precepte, sinon qu'Adam en se contentant de sa condition ne s'eslevast point plus haut par quelque folle cupidité et excessive. Davantage la promesse qui luy estoit donnée de vivre à iamais pendant qu'il mangeroit de l'arbre de vie: et à l'opposite l'horrible menace, que si tost qu'il auroit gousté du fruict de science de bien et de mal, il mourroit, luy devoit servir à esprouver et exercer sa foy. Dont il est facile à recueillir en quelle façon il a provoqué l'ire de Dieu contre soy. Sainct Augustin[1]) ne dit pas mal, que l'orgueil a esté commencement de tous maux, pource que si l'ambition n'eust transporté l'homme plus haut qu'il ne luy estoit licite, il pouvoit demourer en son degré. Toutesfois il nous faut prendre une definition plus pleine, de l'espece de tentation telle que Moyse la descrit. Car quand la femme par l'astuce du serpent est destournée de la parolle de Dieu à infidelité, desia il appert que le commencement de ruine a esté desobeissance: ce que sainct Paul conferme, en disant que par la desobeissance d'un homme nous sommes tous perdus (Rom. 5, 19). Cependant il faut aussi noter, que l'homme s'est aussi soustraict et revolté de la suiection de Dieu, d'autant que non seulement il a esté trompé par les allechemens de Satan, mais aussi qu'en mesprisant la verité, il s'est forvoyé en mensonge. Et de fait en ne tenant conte de la parolle de Dieu, on abbat toute reverence qu'on luy doit, pource que sa maiesté ne peut autrement consister entre nous, et qu'aussi on ne le peut deuement servir, sinon en se rengeant à sa parolle. Parquoy l'infidelité a esté la racine de la revolte. De là est procedée l'ambition et orgueil: ausquels deux vices l'ingratitude a esté conioincte, en ce qu'Adam appetant plus qu'il ne luy estoit ottroyé, a vilainement desdaigné la liberalité de Dieu, dont il estoit tant et plus enrichi. Ç'a esté certes une impieté monstrueuse, que celuy qui ne faisoit que sortir de terre, ne se soit contenté de ressembler à Dieu, sinon qu'il luy fust egal. Si l'apostasie ou revolte, par laquelle l'homme se soustrait de la superiorité de son createur, est un crime vilain et execrable, mesme quand il reiette son ioug avec une audace effrontée, c'est en vain qu'on veut amoindrir le peché d'Adam: combien que l'homme et la femme n'ont pas esté simplement apostats, mais ont outrageusement deshonoré Dieu, en s'accordant à la calomnie de Satan: par laquelle il accusoit Dieu de mensonge, malice et chicheté. Bref, l'infidelité a ouvert la porte à ambition, et l'ambition a esté mere d'arrogance et fierté, à ce qu'Adam et Eve se iettassent hors des gons, là où leur cupidité les tiroit. Parquoy sainct Bernard dit tresbien, que[2]) la porte de salut est en noz oreilles quand nous recevons l'Evangile, comme ç'ont esté les fenestres pour recevoir la mort. Car iamais Adam n'eust osé resister à l'empire souverain de Dieu, s'il n'eust esté incredule à sa parolle: car c'estoit une assez bonne bride pour moderer et restreindre tous mau-

1) çà et là, *n'est pas dans le latin.*
2) *Le §. 4 a été ajouté lors de la rédaction de* 1559.
3) 1562: de s'abstenir.

1) In Ps. 18 (19) enarr. 2.
2) que la . . . . mort, *le latin plus juste et plus explicite porte:* ianuam salutis aperiri nobis docet quum hodie Evangelium auribus recipimus: sicut illis fenestris, dum satanae patuerunt, mors admissa fuit.

vais appetis de savoir qu'il n'y avoit rien meilleur, qu'en obtemperant aux commandemens de Dieu, s'adonner à bien faire. [1]) Estant donc transporté par les blasphemes du diable, entant qu'en luy estoit, il a aneanti toute la gloire de Dieu.

5. [2]) Or comme la vie spirituelle d'Adam estoit d'estre et demeurer conioinct avec son createur: aussi la mort de son ame a esté d'en estre separé. Et ne se faut esbahir s'il a ruiné tout son lignage par sa revolte, ayant perverty tout ordre de nature au ciel et en la terre. Toutes creatures gemissent, dit sainct Paul, estans suiettes à corruption, et non pas de leur vouloir (Rom. 8, 22). Si on cherche la cause, il n'y a doute que c'est d'autant qu'elles souffrent une partie de la peine que l'homme a merité, pour l'usage et service duquel elles ont esté faites. Puis donques que la malediction de Dieu s'est espandue haut et bas, et a la vogue par toutes les regions du monde à cause de la coulpe d'Adam, ce n'est point merveilles si elle est descoulée sur toute sa posterité. Parquoy [3]) d'autant qu'en luy l'image celeste a esté effacée, il n'a pas enduré luy seul ceste punition, qu'au lieu qu'il avoit esté doué et revestu de sagesse, vertu, verité, saincteté et iustice [4]) ces pestes detestables ayent dominé en luy, aveuglement, defaillance à tout bien, immondicité, vanité et iniustice: mais aussi a envelopé, voire plongé en pareilles miseres toute sa lignée. C'est [5]) la corruption hereditaire que les anciens ont nommé Peché originel, entendans par ce mot de Peché, une depravation de nature, laquelle estoit bonne et pure auparavant. [6]) Or [7]) ils ont soustenu grans combats sur ceste matiere, pource qu'il n'y a rien plus contraire au sens commun, que de faire tout le monde coulpable pour la faute d'un seul homme, et ainsi faire le peché commun. Et semble bien que les plus anciens docteurs ayent touché cest article plus obscurement, ou qu'ils l'ayent moins declairé qu'il n'estoit requis, de peur [1]) d'estre assaillis par telles disputes. Toutesfois une telle crainte n'a peu faire qu'un heretique nommé Pelage ne se soit eslevé avec ceste opinion profane, qu'Adam n'avoit fait mal qu'à soy en pechant, et n'avoit point nuy à ses successeurs. Or Satan par ceste astuce s'est efforcé, en couvrant la maladie, de la rendre incurable. Or estant conveincu par manifestes tesmoignages de l'Escriture, que le peché estoit descendu du premier homme en toute sa posterité, il cavilloit qu'il y estoit descendu par imitation, et non point par generation. Pourtant ces saincts personnages se sont efforcez de monstrer, et sainct Augustin par dessus tous les autres, [2]) que nous ne sommes point corrompus de malice que nous attirions d'ailleurs par exemple, mais que nous apportons nostre perversité du ventre de la mere. Laquelle chose ne se peut nier sans grande impudence. Toutesfois nul ne s'esmerveillera de la temerité des Pelagiens et Celestins [3]) en cest endroit, qui aura veu par les escrits de sainct Augustin quelles bestes ils ont esté, [4]) et combien il y avoit peu de vergogne en eux. Certes ce que confesse David est indubitable: c'est qu'il a esté engendré en iniquité, et que sa mere l'a conceu en peché (Ps. 51, 7). Il n'accuse point là les fautes de ses parens, mais pour mieux glorifier la bonté de Dieu envers soy, il reduit en memoire sa perversité dès sa premiere naissance. Or cela n'a pas esté particulier à David: il s'ensuit donc que la condition universelle de tous hommes est demonstrée par son exemple. Nous tous donc qui sommes produits de semence immonde, naissons souillez d'infection de peché: et mesmes devant que sortir en lumiere, nous sommes contaminez devant la face de Dieu. Car qui est-ce qui pourra faire une chose pure, qui est introduite d'immondicité? comme il est dit au livre de Iob (Iob 14, 4). [5])

---

1) *Le latin ajoute ici:* deinde ultimam foelicis vitae metam esse ab ipso diligi.

2) *Le commencement du* §. 5 *appartient encore au texte de* 1559 *jusqu'à:* toute sa posterité.

3) *Ici l'auteur reprend l'ancien texte,* 1541 *p.* 34; 1545 *p.* 32 *s.*; 1551 *ss.* §. 7 *à la fin. Mais il en modifie la première phrase, qui était originairement ainsi conçue:* Ainsi a esté effacée l'image celeste qu'il portoit, d'autant qu'estant alienė de Dieu par le peché, semblablement il a esté estrangé de la communion de tous biens, lesquelz ne se peuvent avoir qu'en iceluy. Pourtant au lieu de sapience, vertu, sainctetė, verité, iustice, desquelz ornemens il estoit vestu ayant la semblance de Dieu, sont survenues horribles pestes à sçavoir ignorance, foiblesse, ordure, vanité, iniustice, desquelles non seulement il a esté enveloppé en sa personne, mais aussi a empesché toute sa posterité. Car tous ses successeurs sont semblables à luy, duquel ilz tiennent leur origine et nayssent souillez de sa pollution.

4) *Le latin ajoute ici:* quibus ornamentis vestitus fuerat.

5) 1551 *ss.* §. 8 (1541 *p.* 34; 1545 *p.* 33): Ceste est *etc.*

6) 1541 *ss.:* laquelle auparavant avoit esté bonne et nette.

7) *Ce qui suit est en partie ajouté, en partie changé. Voici l'ancienne rédaction:* De laquelle chose ilz ont eu grande altercation avec les Pelagiens. Car iceulx hereticques, estans convaincuz par manifestes tesmoignages de l'Escriture, que le peché estoit descendu du premier homme en toute sa posterité, ilz cavilloient qu'il estoit descendu par imitation, et non point par generation. Pourtant ces sainctz personnages *etc.*

1) de peur . . . . disputes, *n'est pas dans le latin.*

2) et sainct Augustin par dessus tous les autres, *addition de* 1545.

3) et Celestins, *manque dans les édd. antérieures à* 1560.

4) *Le texte latin ajoute ici:* in aliis omnibus.

5) Car qui . . . . Iob. *La traduction est obscure et défectueuse; voici le latin:* Quis enim daret mundum de immundo? Ne unus quidem, ut est in libro Iob.

6.[1]) Nous oyons que la souillure des peres parvient tellement aux enfans de lignée en lignée, que tous sans exception en sont entachez dés leur origine. Or on ne trouvera nul commencement de ceste pollution, sinon qu'on monte iusques au premier pere de tous, comme à la fontaine. Certainement il nous faut avoir cela pour resolu, qu'Adam n'a pas seulement esté pere de l'humaine nature, mais comme souche ou racine: et pourtant qu'en la corruption d'iceluy, le genre humain par raison[2]) a esté corrompu. Ce que l'Apostre plus clairement demonstre, en l'accomparageant avec Christ: Tout ainsi, dit-il, que le peché est entré par un homme au monde universel, et par le peché, la mort, laquelle a esté espandue sur tous hommes, entant que tous ont peché: semblablement par la grace de Christ iustice et vie nous est restituée (Rom. 5, 12). Que babilleront icy les Pelagiens, que le peché a esté espars au monde par l'imitation d'Adam? N'avons-nous donc autre profit de la grace[3]) de Christ, sinon qu'elle nous est proposée en exemple pour ensuyvre? Et qui pourroit endurer tel blaspheme? Or il n'y a[4]) nulle doute que la grace[5]) de Christ ne soit nostre par communication, et que par icelle nous n'ayons vie: il s'ensuit pareillement que l'une et l'autre a esté perdue en Adam, comme nous les recouvrons en Christ: et que le peché et la mort ont esté engendrez[6]) en nous par Adam, comme ils sont abolis par Christ. Ces parolles[7]) ne sont point obscures, que plusieurs sont iustifiez par l'obeissance de Christ, comme ils ont esté constituez pecheurs par la desobeissance d'Adam: et pourtant, que tout ainsi qu'Adam nous enveloppant en sa ruine a esté cause de nostre perdition, pareillement Christ nous rameine à salut par sa grace. Ie ne pense point qu'il soit mestier de plus longue probation en une si claire lumiere de verité. Semblablement en la premiere aux Corinthiens, voulant confermer les fideles en l'esperance de la resurrection, dit que nous recouvrons en Christ la vie laquelle nous avions perdue en Adam (1 Cor. 15, 22). Quand il prononce que nous sommes morts en Adam, il demonstre bien que nous sommes entachez de la contagion de son peché: car la damnation ne parviendroit point à nous, sinon que la coulpe nous attouchast. Mais son intention se peut encore mieux comprendre par le second membre, où il dit que l'esperance de vie est restituée par Christ. Or il est assez notoire que cela ne se fait point par autre façon, que quand Iesus Christ se communique à nous[1]) pour mettre en nous la vertu de sa iustice: selon qu'il est dit en un autre passage, que son Esprit nous est vie, à cause de la iustice (Rom. 8, 10). Pourtant on ne peut autrement exposer ce mot, que nous sommes morts en Adam, sinon en disant que luy ne s'est pas seulement ruiné et destruit en pechant, mais qu'il a aussi tiré avec soy nostre nature en semblable perdition. Non point que la coulpe soit à luy seul, sans nous attoucher, d'autant qu'il a infecté toute sa semence de la perversité en laquelle il a trebusché. Et de fait[2]) le dire de sainct Paul, à savoir que tous de nature sont enfans d'ire (Ephes. 2, 3), ne seroit pas autrement veritable, sinon que desia ils fussent maudits au ventre de la mere. Or on peut facilement recueillir, qu'en parlant de nature, on ne la nomme pas telle qu'elle a esté creée de Dieu, mais selon qu'elle a esté pervertie en Adam: car il ne seroit point convenable que Dieu fust fait autheur de la mort. Adam donc s'est tellement corrompu et infecté, que la contagion est descendue de luy sur tout son lignage. Mesmes Iesus Christ, qui est le iuge devant lequel nous aurons à rendre conte, prononce assez clairement que nous naissons tous malins et vitieux, en disant que tout ce qui est né de chair est chair (Iean 3, 6): et par ainsi que la porte de vie est close à tous, iusques à ce qu'ils soyent regenerez.

7.[3]) Et n'est ia mestier pour entendre cela, de nous envelopper en ceste fascheuse dispute, laquelle a grandement tormenté les anciens Docteurs: assavoir si l'ame du fils procede de la substance de l'ame paternelle, veu que c'est en l'ame que reside le peché originel. Il nous faut estre contens de savoir que le Seigneur avoit mis en Adam les graces et dons qu'il vouloit conferer à la nature humaine: pourtant qu'iceluy, quand il les a perdus, ne les a point perdus seulement pour soy, mais pour nous tous. Qui est-ce qui se souciera de l'origine de l'ame, apres avoir entendu qu'Adam avoit receu les ornemens qu'il a perdus, non pas moins pour nous que pour soy,[4]) entant que Dieu ne les luy avoit point baillez comme à un seul homme en particulier, mais afin que toute sa lignée en iouist avec luy communement? Il n'y a point donc d'absurdité, si luy ayant esté despouillé, la nature humaine en a esté denuée: si luy estant souillé par le pe-

1) 1551 *ss.* §. 6; 1541 *p.* 35; 1545 *p.* 33. Nous oyons .... la fontaine, *manque dans* 1541.
2) par raison, *le latin:* merito.
3) grace, *le latin:* iustitia.
4) 1541 *ss.:* Or s'il n'y a.
5) la grace, *le latin:* iustitia.
6) ont esté engendrez, *le latin dit:* obrepsisse.
7) Ces parolles .... il a trebusché, *addition de* 1545.

1) se communique à nous, *le latin porte:* mirifica illa communicatione.
2) Et de fait, *jusqu'à la fin du* §. *est une addition de* 1559.
3) 1551 *Ch. II.* §. 10; 1541 *p.* 35; 1545 *p.* 35.
4) 1541: non pas moins pour soy, que pour nous.

ché, l'infection en a esté espandue sur nous tous. Parquoy comme d'une racine pourrie ne procede que rameaux pourris, lesquels transportent leur pourriture en toutes les branches et feuilles qu'ils produisent: ainsi les enfans d'Adam ont esté contaminez en leur pere, et sont cause de pollution à leurs successeurs. C'est à dire, le commencement de corruption a tellement esté en Adam, qu'elle est espandue comme par un perpetuel decours des peres aux enfans. Car la souillure [1]) n'a point sa cause et fondement en la substance de la chair ou de l'ame, mais en ce que Dieu avoit ordonné que les dons qu'il avoit commis en depost au premier homme, fussent communs et à luy et aux siens pour les garder ou pour les perdre. Et est facile de refuter ce que cavillent les Pelagiens. Ils disent qu'il n'est pas vray-semblable que les enfans qui naissent de parens fideles en attirent corruption, veu qu'ils doyvent plustost estre purifiez par leur pureté. A cela nous respondons, que les enfans ne descendent point de la generation [2]) spirituelle que les serviteurs de Dieu ont du sainct Esprit, mais de la generation charnelle qu'ils ont d'Adam. Pourtant [3]) comme dit sainct Augustin, Soit un fidele qui sera encore coulpable, soit un fidele qui soit absoux, l'un et l'autre engendreront des enfans coulpables, pource qu'ils les engendrent de leur nature vicieuse. [4]) Il est bien [5]) vray que Dieu sanctifie les enfans des fideles à cause de leurs parens, mais cela n'est point par vertu de leur nature, mais de sa grace. C'est donc une benediction spirituelle, laquelle n'empesche point que ceste premiere malediction ne soit universellement en la nature humaine, car la condamnation [6]) est de nature: mais [7]) ce que les enfans sont sanctifiez, est de grace supernaturelle.

8.[8]) Or afin que cecy ne soit dit à la vollée, il nous faut definir le peché originel. Toutesfois mon intention n'est point d'examiner toutes les definitions de ceux qui en ont escrit: mais seulement i'en donneray une, laqnelle me semble estre conforme à la verité. Nous dirons donc que le peché originel est une corruption et perversité hereditaire de nostre nature, laquelle estant espandue [1]) sur toutes les parties de l'ame, nous fait coulpables premierement de l'ire de Dieu, puis apres produit en nous les œuvres que l'Escriture appelle Œuvres de la chair. Et est proprement cela que sainct Paul appelle souventesfois Peché, sans [2]) adiouster Originel. Les œuvres qui en sortent, comme sont adulteres, paillardises, larrecins, haines, meurtres et gourmandises (Gal. 5, 19), il les appelle, selon ceste raison, Fruicts de peché: combien que toutes telles œuvres sont [3]) communement denommées [4]) Peché, tant par toute l'Escriture qu'en sainct Paul mesme. Il nous faudra [5]) distinctement considerer ces deux choses: c'est [6]) assavoir que nous sommes tellement corrompus en toutes les parties de nostre nature, que pour ceste corruption nous sommes à bonne cause damnables devant Dieu, auquel rien n'est agreable sinon iustice, innocence et pureté. Et ne faut dire que ceste obligation soit causée de la faute d'autruy seulement, comme si [7]) nous respondions pour le peché de nostre premier pere sans avoir rien merité. Car en ce qui est dit, que par Adam nous sommes faits redevables au iugement de Dieu, ce n'est pas à dire que nous sommes [8]) innocens, et que sans avoir merité aucune peine nous portions la folle-enchere de son peché: mais pource que par sa transgression nous sommes tous enveloppez de confusion, [9]) il est dit nous avoir tous obligez. Toutesfois nous ne devons entendre qu'il nous ait constituez seulement redevables de la peine, sans nous avoir communiqué son peché. [10]) Car à la verité le peché descendu de luy reside en nous, auquel iustement la peine est deue. Pourtant sainct Augustin, combien qu'il l'appelle aucunes fois Le peché d'autruy, pour monstrer plus clairement que nous l'avons de race, [11]) toutesfois il asseure qu'il est propre à un chacun de nous. Et mesme l'Apostre tesmoigne [12]) que la mort est venue sur tous hommes, pource que tous ont peché (Rom. 5, 12): c'est à dire, que tous sont enveloppez du peché originel, et souillez des macules d'iceluy. Pour ceste cause les enfans mesmes sont enclos en

---

1) Car la souillure . . . . perdre, *addition de* 1559.
2) generation, *le latin:* regeneratione. — *Les mots:* que les serviteurs . . . . du sainct Esprit, *ne se trouvent pas dans le latin.*
3) Pourtant . . . . vicieuse, *addition de* 1545.
4) Contra Pelag. et Cœlestin. de peccat. orig. lib. II. c. 39 s.
5) Il est bien . . . . nature humaine, *le latin dit autre chose:* Porro quod eorum (liberorum) sanctitati quodammodo communicant, specialis est populi Dei benedictio, quae non facit quo minus prima illa et universalis gentis humanae maledictio praecedat.
6) car la condamnation . . . . supernaturelle, *addition de* 1551.
7) mais, *manque dans* 1560 *et* 1561.
8) 1551 §. 11 (1541 *p.* 36; 1545 *p.* 35 *s.*).

---

1) estant espandue . . . . l'ame, *manque dans l'ancien texte.*
2) sans adiouster originel, *n'est pas dans le latin.*
3) 1541 *et* 1545: sont denommées peché en l'Escriture.
4) 1562: nommées.
5) 1541 *s.:* fault.
6) 1551: §. 12.
7) comme si . . . . merité, *manque dans le latin.*
8) 1562: soyons.
9) confusion, *le latin porte:* maledictione.
10) sans . . . . peché, *n'est pas dans le latin.*
11) Cum alibi saepe tum vero lib. 3: De peccat. merit. et remiss. cap. 8.
12) *Le latin ajoute:* disertissime.

ceste condamnation:[1]) non pas simplement pour le peché d'autruy, mais pour le leur propre. Car combien qu'ils n'ayent encore produit fruicts de leur iniquité, toutesfois ils en ont la semence cachée en eux. Et qui plus est, leur nature est une semence de peché: pourtant elle ne peut estre que desplaisante et abominable à Dieu. Dont[2]) il s'ensuit qu'à bon droit et proprement tel mal est reputé peché devant Dieu. Car sans coulpe nous ne serions point attirez en condemnation. L'autre[3]) poinct que nous avons à considerer, c'est que ceste perversité n'est iamais oisive en nous, mais engendre continuellement nouveaux fruicts, assavoir icelles œuvres de la chair que nous avons n'agueres descrites: tout ainsi qu'une fornaise ardente sans cesse iette flambe et estincelles, et une source iette son eau.[4]) Parquoy ceux qui ont definy le peché originel estre un defaut de iustice originelle laquelle[5]) devoit estre en l'homme: combien qu'en ces parolles ils ayent comprins toute la substance, toutesfois ils n'ont suffisamment exprimé la force d'iceluy. Car nostre nature n'est pas seulement vuide et destituée de tous biens, mais elle est tellement fertile en toute espece de mal, qu'elle ne peut estre oisive. Ceux qui l'ont appellée Concupiscence, n'ont point usé d'un mot trop[6]) impertinent, moyennant qu'on adioustast ce qui n'est concedé de plusieurs, c'est que toutes les parties de l'homme, depuis l'entendement iusques à la volonté, depuis l'ame iusques à la chair, sont souillées et du tout remplies de ceste concupiscence: ou bien, pour le faire plus court, que l'homme n'est autre chose de soy-mesme que concupiscence.[7])

9.[8]) Parquoy i'ay dit que depuis qu'Adam s'est destourné de la fontaine de iustice, toutes les parties de l'ame ont esté possedées par le peché. Car ce n'a pas esté son appetit inferieur seulement, ou sensualité, qui l'a alleché à mal, mais ceste maudite impieté, dont nous avons fait mention, a occupé le plus haut et le plus excellent de son esprit, et l'orgueil est entré iusques au profond du cœur. Ainsi c'est une fantasie froide et sotte, de vouloir restreindre la corruption venue de là, aux mouvemens ou appetits qu'on appelle Sensuels, ou l'appeller Un nourrissement de feu, lequel alleche, esmeuve et tire la sensualité à peché. En quoy le maistre[9]) des Sentences a monstré une grosse ignorance et lourde. Car en cherchant le siege de ce vice, il dit qu'il est en la chair, selon sainct Paul: adioustant sa glose, que ce n'est pas proprement, mais pource qu'il y apparoist plus. Or il[1]) est si sot de prendre ce mot de Chair pour le corps: comme si sainct Paul en l'opposant à la grace du sainct Esprit, par laquelle nous sommes regenerez, marquoit seulement une partie de l'ame, et ne comprenoit pas toute nostre nature. Et luy-mesme[2]) en oste toute difficulté, disant que le peché ne reside pas seulement en une partie, mais qu'il n'y a rien de pur et net de sa pourriture mortelle. Car en disputant de la nature vicieuse, il ne condamne pas seulement les appetits[3]) apparens, mais insiste sur tout en ce poinct, que l'entendement est du tout[4]) asservy à bestise et aveuglement, et le cœur addonné à perversité. Et tout le troisieme chapitre des Romains n'est autre chose qu'une description du peché originel. Cecy mesmes appert encore mieux par le renouvellement. Car l'esprit, qui est opposé au vieil homme et à la chair, ne signifie pas seulement la grace par laquelle la partie inferieure de l'ame ou sensuelle est corrigée, mais comprend une pleine reformation de toutes les parties. Parquoy sainct Paul ailleurs ne demande pas seulement de mettre bas et aneantir les appetits enormes, mais veut que nous soyons renouvellez de l'esprit de nostre entendement: et en l'autre passage, que nous soyons transformez en nouveauté d'esprit (Ephes. 4, 23; Rom. 12, 2). Dont il s'ensuit que ce qui est le plus noble et le plus à priser en nos ames, non seulement est navré et blessé, mais du tout corrompu, quelque dignité qui y reluise: en sorte qu'il n'a pas seulement mestier de gairison, mais faut qu'il veste une nature nouvelle. Nous verrons tantost comment le peché occupe l'esprit et le cœur. I'ay icy voulu seulement toucher en bref, que tout l'homme est accablé comme d'un deluge depuis la teste iusques aux pieds, en sorte qu'il n'y a nulle partie de luy exempte de peché: et par ainsi que tout ce qui en procede est à bon droict condamné et imputé à peché: comme sainct Paul dit, que toutes affections de la chair sont ennemies à Dieu: et par consequent, mort (Rom. 8, 7).

10.[5]) Voyent[6]) maintenant ceux qui osent attribuer la cause de leur peché à Dieu, quand nous disons[7]) que les hommes sont naturellement

1) *Le latin ajoute:* a matris utero.
2) Dont . . . . condamnation, *addition de* 1559.
3) 1551: §. 13.
4) *Le latin ajoute:* sine fine.
5) laquelle devoit estre en l'homme, *addition de* 1559.
6) 1562: par trop.
7) 1541: corruption.
8) *Le* §. 9 *est une addition de la rédaction de* 1559.
9) *Le latin met le nom:* Petrus Lombardus.

1) Or il . . . . corps, *n'est pas dans le latin.*
2) luy-mesme, *le latin dit:* Paulus, *ce qui est plus clair.*
3) *Le latin ajoute:* inordinatos.
4) 1562: totalement.
5) 1551 *s.* §. 14 (1541 *p.* 38; 1545 *p.* 37).
6) 1541 *ss.:* Voisent.
7) 1541 *et* 1545: on dit.

vicieux, s'ils[1]) font perversement de contempler[2]) l'ouvrage de Dieu en leur pollution, lequel ils devoyent plustost chercher et sonder[3]) en la nature qu'avoit[4]) receue Adam devant qu'estre corrompu. Nostre perdition donc procede de la coulpe de nostre chair, et non pas de Dieu: attendu que nous ne sommes peris pour autre cause que pour estre declinez de nostre premiere creation. Et ne faut icy repliquer, que Dieu eust bien peu mieux pourvoir à nostre salut, s'il fust venu au devant de la cheute d'Adam: car ceste obiection[5]) est si audacieuse et temeraire, qu'elle ne doit nullement entrer en l'entendement de l'homme fidele. Davantage elle appartient à la predestination de Dieu, laquelle sera cy apres traitée en son lieu. Pourtant qu'il nous souvienne d'imputer tousiours nostre ruine à la corruption de nostre nature, et non point à icelle nature qui avoit esté donnée premierement à l'homme, afin de n'accuser Dieu, comme si nostre mal venoit de luy.[6]) Il est bien vray que ceste mortelle playe de peché est fichée en nostre nature: mais ce sont choses bien diverses, qu'elle ait esté navrée dés son origine, ou qu'elle l'ait esté depuis et d'ailleurs. Or est-il certain qu'elle a esté navrée par le peché qui est survenu. Nous n'avons donc cause de nous plaindre que de nous-mesmes. Ce que l'Escriture denote diligemment: car l'Ecclesiaste dit, Ie say que Dieu avoit creé l'homme bon: mais il s'est forgé plusieurs inventions mauvaises (Eccles. 7, 29). Par cela il apparoit qu'il faut imputer à l'homme seulement sa ruine, veu qu'il avoit eu de la grace de Dieu une droiture naturelle, et que par sa folie il est trebusché en vanité.

11.[7]) Nous disons donques[8]) que l'homme est naturellement corrompu en perversité: mais que ceste perversité n'est point en luy de nature. Nous nions qu'elle soit de nature, afin de monstrer que c'est plustost une qualité survenue à l'homme, qu'une proprieté de sa substance, laquelle ait esté dés le commencement enracinée en luy: toutesfois nous l'appellons naturelle, afin qu'aucun ne pense qu'elle s'acquiert d'un chacun par mauvaise coustume et exemple, comme ainsi soit qu'elle nous enveloppe tous dés nostre premiere naissance. Et ne parlons pas ainsi sans autheur: car par mesme raison l'Apostre nous appelle tous Heritiers de l'ire de Dieu par nature[1]) (Ephes. 2, 3). Comment Dieu seroit-il courroucé à la plus noble de ses creatures, veu que les moindres œuvres qu'il a faites luy plaisent? mais c'est que plustost il est courroucé à l'encontre de la corruption de son œuvre, que contre son œuvre. Si donc l'homme non sans cause est dit naturellement estre abominable à Dieu, à bon droit nous pourrons dire que naturellement il est vitieux et mauvais. Comme sainct Augustin ne fait point de difficulté, à cause de nostre nature corrompue, d'appeller Pechez naturels, lesquels regnent necessairement en nostre chair quand la grace de Dieu nous defaut. Par ceste distinction est refutée la folle resverie[2]) des Manichéens, lesquels imaginans une perversité essentielle en l'homme, le disoyent estre creé d'un autre que de Dieu, afin de n'attribuer à Dieu aucune origine de mal.

CHAPITRE II.[3])

Que l'homme est maintenant despouillé de Franc-arbitre, et miserablement assuietty à tout mal.

1.[4]) Puis[5]) que nous avons veu que la tyrannie de peché, depuis qu'elle a asservy le premier homme, non seulement a eu son cours sur tout le genre humain, mais aussi possede entierement leurs ames:[6]) nous avons à ceste heure à regarder assavoir si depuis que nous sommes venus en telle captivité, nous sommes destituez de toute liberté et franchise: ou bien si nous en avons quelque portion de reste, iusques[7]) où elle s'estend. Mais afin que la verité de ceste question nous soit plus facilement esclaircie, il nous faut premierement mettre un but, auquel nous adressions toute nostre dispute. Or[8]) voicy le moyen qui nous gardera d'errer, c'est de considerer les dangers qui sont d'une part et d'autre. Car quand l'homme est denué de tout bien, de cela il prend soudaine occasion de nonchallance. Et pource qu'on luy dit que de soy-mesme il n'a nulle vertu à bien faire, il ne se soucie de s'y appliquer,

1) 1541 *s.:* Ilz.
2) contempler, *le latin porte:* scrutantur.
3) 1541 *s.:* contempler.
4) 1541: qu'a.
5) 1541 *et* 1545: oblation.
6) comme . . . . luy, *manque dans le latin.*
7) 1551: §. 15.
8) donques, *addition de* 1551.

1) par nature, *manque dans* 1541.
2) 1541 *s.:* la folie.
3) *Ce Chapitre est formé des* §. 16, 17, 20—46 *du Ch. II. des édd. précédentes.*
4) 1551 *s. Ch. II.* §. 16; 1541 *p.* 39; 1545 *p.* 38.
5) 1541 *ss.:* Puis que nous avons veu, que la seigneurie du peché, apres avoir subiugué le premier homme, a reduict en servitude tout le genre humain: il reste à sçavoir si depuis *etc.*
6) leurs ames, *le latin porte:* singulas animas.
7) 1541: iusques là où.
8) 1541 *s.:* Or nous congnoistrons à quel but nous debvrons tendre, en considerant *etc.*

comme si cela ne luy appartenoit de rien.[1]) D'autre part on ne luy peut donner le moins du monde, qu'il ne s'esleve en vaine confiance et temerité, et aussi qu'on ne desrobe autant à Dieu de son honneur. Pour ne tomber donc en ces inconveniens, nous aurons à tenir ceste moderation: c'est que l'homme estant enseigné qu'il n'y a nul bien en luy, et qu'il est environné de misere et necessité, entende[2]) toutesfois comment il doit aspirer au bien duquel il est vuide et à la liberté dont il est privé: et soit mesmes plus vivement piqué et incité à cela faire, que si on luy faisoit accroire qu'il eust la plus grande vertu du monde. Il n'y a celuy qui ne voye combien est necessaire ce second poinct: assavoir[3]) de resveiller l'homme de sa negligence et paresse. Quant au premier, de luy[4]) monstrer sa povreté, plusieurs en font plus grand'doute qu'ils ne devroyent. Il n'y a nulle doute qu'il ne faut rien oster à l'homme du sien, c'est à dire, qu'il ne luy faut moins attribuer que ce qu'il a: mais c'est aussi une chose evidente, combien il est expedient de le despouiller de fausse et vaine gloire. Car si ainsi est qu'il ne luy ait point esté licite de se glorifier en soy-mesme, lors que par la beneficence de Dieu il estoit vestu et orné de graces souveraines, combien maintenant convient-il plus qu'il s'humilie, puis que pour son ingratitude il a esté abbaissé en extreme ignominie, ayant perdu l'excellence qu'il avoit pour lors? Pour entendre cela plus aisément, ie dy que l'Escriture, pour le temps que l'homme estoit exalté au plus haut degré d'honneur qui pouvoit estre, ne luy attribue[5]) davantage que de dire qu'il estoit creé à l'image de Dieu (Gen. 1, 27) en quoy elle signifie qu'il n'a point esté riche de ses propres biens, mais que sa beatitude estoit de participer[6]) de Dieu. Que luy reste-il donc maintenant, sinon qu'il recognoisse son Dieu, en estant denué et despourveu de toute gloire? duquel il n'a peu recognoistre la benignité et largesse ce pendant qu'il abondoit des richesses de sa grace. Et puis qu'il ne l'a point glorifié par recognoissance des biens qu'il en avoit receu, que pour le moins il le glorifie maintenant en la confession de sa povreté. Davantage[7]) il n'est pas moins utile pour nous de nous demettre de toute louange de sagesse et vertu, qu'il est requis pour maintenir la gloire de Dieu: tellement que ceux qui nous attribuent quelque chose outre mesure, en blasphemant Dieu nous ruinent aussi. Car qu'est-ce autre chose quand on nous enseigne de cheminer en nostre force et vertu, que de nous eslever au bout[1]) d'un roseau, lequel ne nous peut soustenir qu'il ne rompe incontinent, et que nous ne trebuschions? Combien encores qu'on fait trop d'honneur à noz forces, les accomparageant à un roseau. Car ce n'est que fumée tout ce que les hommes en ont imaginé et en babillent. Pourtant ce n'est pas sans cause que ceste belle sentence est si souvent repetée en sainct Augustin, Que ceux qui maintiennent le liberal-arbitre, le iettent bas en ruine, plustost qu'ils ne l'establissent. Il m'a fallu faire ce proeme, à cause d'aucuns qui ne peuvent porter que la vertu de l'homme soit destruite et annichilée, pour edifier en luy celle de Dieu: d'autant qu'ils iugent toute ceste dispute estre non seulement inutile, mais fort dangereuse: laquelle toutesfois nous cognoistrons estre tres-utile, et qui plus est, estre un des fondemens de la religion.

2.[2]) Puis que nous avons n'agueres dit, que les facultez de l'ame sont situées en l'entendement et au cœur, maintenant considerons ce qu'il y a[3]) en une partie et en l'autre. Les Philosophes d'un commun consentement estiment que[4]) la raison gist en l'entendement, laquelle est comme une lampe pour conduire toutes deliberations[5]) et comme une Royne pour moderer la volonté. Car ils imaginent qu'elle est tellement remplie de lumiere divine, quelle peut bien discerner[6]) entre le bien et le mal: et qu'elle a telle vertu quelle peut bien commander.[7]) Au contraire, que le sens est plein d'ignorance et de rudesse, ne se pouvant eslever à considerer les choses hautes et excellentes, mais s'arrestant tousiours à la terre.[8]) Que l'appetit, s'il veut obtemperer à raison,[9]) et ne se laisse point subiuguer par le sens, a un mouvement naturel à cercher ce qui est bon et honneste: et ainsi peut tenir la droite voye. Au contraire, s'il s'addonne en servitude au sens, il est par iceluy corrompu et depravé pour se desborder en intemperance.[10]) Comme ainsi soit que selon leur opi-

1) Ces deux dangers sont notez par sainct Augustin, epistre 47 (215) et sur sainct Iean, chap. 12.
2) 1541 *s.:* il entende.
3) assavoir . . . . paresse, *n'est pas dans le latin.*
4) de luy . . . . povreté, *manque dans le latin.*
5) 1541: rien d'avantage.
6) 1541: en la participation.
7) 1551: §. 17 (1541 *p.* 40; 1545 *p.* 39).

1) 1541: au debout.
2) 1551 §. 20 (1541 *p.* 43; 1545 *p.* 41). *Dans les anciennes éditions ce* §. *commence simplement par:* Maintenant considerons quelle faculté il y a en une partie *etc.*
3) ce qu'il y a . . . . l'autre, *le latin dit:* quid pars utraque polleat.
4) 1541 *ss.:* qu'en l'ame humaine reside la raison.
5) 1541 *ss.:* conduire l'intelligence.
6) discerner . . . . mal, *le latin porte simplement:* consulere.
7) 1541 *ss.:* imperer.
8) *Le latin ajoute:* in crassioribus obiectis volutetur.
9) 1561: à la raison.
10) 1541 *ss.:* en choses deshonnestes.

nion il y ait entre les facultez de l'ame intelligence et volonté, [1]) ils disent [2]) que l'entendement humain a en soy raison pour conduire l'homme à bien et heureusement vivre, moyennant qu'il se maintienne en sa noblesse, et donne lieu à la vertu qui luy est naturellement enracinée. Cependant ils disent bien qu'il y a un mouvement inferieur lequel est appellé Sens, par lequel il est diverty et distrait en erreur et tromperie [3]) lequel neantmoins peut estre domté par raison, et petit à petit [4]) aneanty.[5]) Ils constituent la volonté comme moyenne entre la raison et le sens, c'est assavoir ayant liberté d'obtemperer à raison si bon luy semble, ou de s'adonner au sens.

3. [6]) Bien est vray que l'experience les a contreint [7]) de confesser aucunesfois combien il est difficile à l'homme d'establir en soy-mesme le regne à la raison, d'autant que maintenant il est chatouillé des allechemens de volupté, [8]) maintenant abusé par vaine espece de bien, maintenant agité d'affections intemperées, [9]) lesquelles sont comme cordes (ainsi que dit Platon) pour le tirer et esbranler çà et là. Pour laquelle raison Ciceron dit que nous avons seulement des petites estincelles de bien, allumées de nature en nostre esprit, lesquelles sont esteintes [10]) aisément par fausses opinions et mauvaises mœurs. [11]) Davantage ils confessent que quand telles maladies ont une fois occupé nostre esprit, elles y regnent si fort qu'il n'est pas facile de les restreindre: et ne doutent point de les accomparer à des chevaux rebelles. Car comme un cheval rebelle, disent-ils, ayant ietté bas son conducteur regimbe sans mesure: ainsi [12]) l'ame ayant reietté la raison, et s'estant adonnée à ses concupiscences, est du tout desbordée. Au reste, ils ont [13]) cela pour resolu, que tant les vertus que les vices sont en nostre puissance. Car s'il n'estoit, disent-ils, en nostre election de faire le bien ou le mal, il ne seroit point aussi de nous en abstenir. [14]) Au contraire, s'il nous est libre de nous en abstenir, aussi est-il de le faire. Or est-il ainsi que nous faisons de libre election tout ce que nous faisons, et nous abstenons librement de ce dont nous nous abstenons: il s'ensuit donc qu'il est en nostre puissance de laisser le bien que nous faisons, et aussi le mal: et pareillement de faire ce que nous laissons. Et de fait aucuns d'eux sont venus iusques à ceste folie, de se vanter d'avoir bien la vie par le benefice de Dieu, mais d'avoir d'eux-mesmes de bien vivre. [1]) Et voila [2]) comment Ciceron a osé dire en la personne de Cotta, d'autant que chacun s'acquiert sa vertu, que nul sage et bien advisé n'en a iamais rendu graces à Dieu. Car, dit-il, nous sommes louez pour la vertu, et nous glorifions en icelle. Ce qui ne se feroit point si elle estoit don de Dieu, et ne venoit de nous. [3]) Item un petit apres, L'opinion, dit-il, de tout le monde est qu'on doit demander à Dieu les biens temporels, mais que chacun doit chercher la sagesse en soy. Voila donc en somme la sentence des Philosophes, c'est que la raison qui est en l'entendement humain suffit à nous bien conduire et monstrer ce qui est bon de faire: que la volonté estant sous icelle est tentée et solicitée par le sens à mal faire, neantmoins entant qu'elle a libre election, qu'elle ne peut estre empeschée de suivre la raison entierement.

4. [4]) Quant est des docteurs de l'Eglise Chrestienne combien qu'il n'y en ait eu nul d'entre eux qui n'ait recognu la raison estre fort abbatue en l'homme par le peché, et la volonté estre suiette à beaucoup de concupiscences, neantmoins la pluspart a plus suyvi les Philosophes qu'il n'estoit mestier. Il me semble qu'il y a eu deux raisons qui ont meu les anciens Peres à ce faire. Premierement ils craignoyent s'ils ostoyent à l'homme toute liberté de bien faire, que les Philosophes [5]) ne se moquassent de leur doctrine. Secondement, que la chair, laquelle est assez prompte à nonchalance, ne print [6]) occasion de paresse, pour n'appliquer son estude à bien. [7]) Parquoy afin de ne rien enseigner qui fust contrevenant à l'opinion commune des hommes, ils ont voulu à demy accorder la doctrine de l'Escriture avec celle des Philosophes. Toutesfois il appert de leurs parolles qu'ils ont principalement regardé le second poinct, c'est de ne point refroidir les hommes en bonnes œuvres. [8]) Chrysostome dit en quelque

---

1) intelligence et volonté, *le latin, plus complet et plus vrai, porte:* intellectus, sensus et appetitus seu voluntas (quae appellatio iam vulgatiore usu recepta est).
2) Comme ainsi . . . . volonté, *manque dans l'ancien texte, qui continue:* Pourtant ils disent *etc.*
3) 1541 *ss.:* et ignorance.
4) 1561 *ss.:* peu à peu.
5) aneanty, *le latin dit:* profligari.
6) 1551: §. 21.
7) 1562: contreints.
8) 1541 *s.:* chastouillé de volupté.
9) 1541: intemperantes.
10) 1541 *s.:* nous corrompons.
11) Plat. de legibus, lib. I.; Cic. quaest. Tusc., lib. III.
12) ainsi . . . . desbordée, *n'est pas dans le latin.*
13) 1562 *s.:* tiennent.
14) Arist., Ethic. lib. III. cap. 5.

---

1) Seneque, passim.
2) Et voila . . . . sagesse en soy, *addition de* 1559.
3) De natura deorum, lib. III.
4) 1551 §. 22 (1541 *p.* 44; 1545 *p.* 43).
5) *Le latin ajoute:* quibuscum tunc certamen habebant.
6) 1562: prist.
7) 1541 *s.:* ne print occasion à contemner les bonnes œuvres. Parquoy *etc.*
8) C'est de . . . . œuvres, *manque dans l'ancien texte.*

passage, Dieu a mis le bien et le mal en nostre faculté, nous donnant liberal arbitre de choisir l'un ou l'autre: et ne nous tire point par contrainte, mais nous reçoit si nous allons volontairement à luy.[1]) Item,[2]) Celuy qui est mauvais peut devenir bon, s'il veut; et celuy qui est bon se change et devient mauvais. Car Dieu nous a donné franc-arbitre en nostre nature, et ne nous impose point necessité, mais il nous ordonne les remedes dont nous usions si bon nous semble.[3]) Item, Comme nous ne pouvons rien bien faire sans estre aidez de la grace de Dieu, aussi si nous n'apportons ce qui est de nous, sa grace ne nous subviendra point. Or il avoit dit au paravant que tout ne gist point en l'aide de Dieu, mais que nous apportons de nostre part.[4]) Et de fait ceste sentence luy est familiere, Apportons ce qui est de nous, et Dieu supplera le reste. A quoy convient ce que dit sainct Hierome, que c'est à nous à faire de commencer,[5]) et à Dieu de parfaire: que c'est nostre office d'offrir ce que nous pouvons, le sien d'accomplir ce que ne pouvons.[6]) Nous voyons certes qu'en ces sentences ils ont attribué plus de vertu à l'homme qu'ils ne devoyent, pource qu'ils ne pensoyent point autrement resveiller nostre paresse, qu'en remonstrant qu'il ne tient qu'à nous que nous ne vivions bien. Nous verrons cy apres s'ils ont eu bonne raison de ce faire. Certes il apparoistra que leurs parolles que nous avons recitées sont fausses, pour en dire franchement ce qui en est. Combien que les docteurs Grecs par dessus les autres, et entre eux singulierement sainct Chrysostome, ayent passé mesure en magnifiant les forces humaines: toutesfois quasi tous les anciens Peres (excepté sainct Augustin) sont tant variables en ceste matiere, ou parlent si douteusement ou obscurement, qu'on ne peut quasi prendre de leurs escrits aucune certaine resolution. Pourtant nous ne nous arresterons à referer particulierement l'opinion d'un chacun, mais seulement en passant nous toucherons ce que les uns et les autres en ont dit, selon que l'ordre le requerra. Les autres escrivains qui sont venus apres, affectans chacun pour soy de monstrer quelque subtilité en defendant les vertus humaines, successivement sont tombez de mal en pis, iusques à ce qu'ils ont amené le monde en ceste opinion, de penser que l'homme ne fust corrompu sinon en la partie sensuelle, et que cependant il eust la raison entiere, et pour la plus grand'part liberté en son vouloir. Pourtant[1]) ceste sentence[2]) de sainct Augustin n'a pas laissé de voler en la bouche d'un chacun, que les dons naturels ont esté corrompus en l'homme, et les supernaturels assavoir ceux qui concernoyent la vie celeste)[3]) luy ont esté du tout ostez. Mais à grand'peine la centieme partie a elle gousté où cela tendoit. Quant à moy, si ie vouloye clairement enseigner quelle est la corruption de nostre nature, ie me contenteroye de ces mots. Mais il est bien requis de poiser attentivement quelle faculté l'homme a de reste, et ce qu'il vaut et peut estant souillé en toutes ses parties, et puis estant desnué pleinement de tous dons supernaturels. Ceux donques qui se vantoyent estre[4]) disciples de Iesus Christ, ont par trop approché des Philosophes en cest article. Car le[5]) nom de Franc-arbitre est tousiours demeuré entre les Latins, comme si l'homme demeuroit encores en son entier. Les Grecs n'ont point eu honte d'usurper un mot plus arrogant, par lequel[6]) ils signifient que l'homme a puissance de soy-mesme. Puis donc qu'ainsi est, que iusques au simple populaire tous sont abreuvez de ceste opinion que nous avons tous franc-arbitre, et que la pluspart de ceux qui veulent estre veus bien savans n'entendent point iusques[7]) où ceste liberté s'estend, considerons en premier lieu ce que ce mot veut dire, puis nous despescherons par la pure doctrine de l'Escriture quelle faculté a l'homme[8]) à bien ou mal faire. Or combien que ce vocable soit souvent usurpé de tout le monde, neantmoins il y en a bien peu qui le definissent. Toutesfois il semble qu'Origene a mis une definition qui estoit receue de tout le monde pour son temps, quand il a dit que c'est une faculté de raison à discerner le bien et le mal: et de volonté à elire l'un ou l'autre.[9]) De quoy sainct Augustin ne s'esloigne pas trop,[10]) disant que c'est une faculté de raison et volonté, par laquelle on elit le bien, quand la grace de Dieu assiste: et le mal, quand icelle desiste. Sainct Bernard voulant parler subtilement, a esté plus obscur, disant que c'est un consentement pour la liberté du

---

1) En l'homelie de la Trahison de Iudas.
2) *Le latin ajoute:* saepe.
3) Homelie XVIII sur la Genese.
4) Homelie LII.
5) 1562: à nous de commencer.
6) Dialog. III. contre les Pelagiens.

---

1) Pourtant .... en cest article, *addition de la dernière rédaction.*
2) de sainct Augustin, *n'est pas dans le latin.*
3) assavoir .... celeste, *manque dans le latin.*
4) 1562: d'estre.
5) 1551 *Ch. II.* §. 23 (1541 *p.* 45; 1545 *p.* 44)*:* Le nom de franc Arbitre a esté tousiours entre les Latins. Les Grecz ont encore un mot plus arrogant, par lequel *etc.*
6) par lequel .... de soy-mesme, *le latin porte:* siquidem *αὐτεξούσιον* dixerunt.
7) 1541*:* iusques là où.
8) *Le latin ajoute:* suapte natura.
9) Libro III. *περὶ ἀρχῶν.*
10) 1541 *s.:* A quoy ne discorde point S. Augustin.

vouloir, qui ne se peut perdre, et un iugement indeclinable de raison. La definition d'Anselme n'est gueres plus claire, qui dit que c'est une puissance de garder droiture à cause d'elle-mesme. Pourtant le maistre [1]) des Sentences et les docteurs Scolastiques ont plustost receu celle de sainct Augustin, pource quelle estoit plus facile, et n'excluoit point la grace de Dieu, sans laquelle ils cognoissoyent bien que la volonté humaine n'a [2]) nul pouvoir. [3]) Toutesfois ils ameinent quelque chose du leur, pensans mieux dire, ou pour le moins mieux expliquer le dire des autres. Premierement ils accordent que le nom d'Arbitre, se doit rapporter à la raison, de laquelle l'office est de discerner entre le bien et le mal: que le tiltre de Libre ou Franc, lequel on adiouste avec, appartient proprement à la volonté, laquelle peut estre fleschie à une partie ou à l'autre. Comme donc ainsi soit que la liberté convienne proprement à la volonté, Thomas d'Aquin pense que ceste definition seroit bonne, de dire que le Franc-arbitre est une vertu elective, laquelle [4]) estant moyenne entre intelligence et volonté, encline toutesfois plus à volonté. [5]) Nous avons en quoy gist la force du Liberal-arbitre, à savoir en la raison et volonté. Maintenant il reste de savoir combien [6]) les uns et les autres luy attribuent.

5. [7]) Communement on assuiettit [8]) les choses externes [9]) qui n'appartiennent de rien au royaume de Dieu, au conseil et election des hommes: la vraye iustice, on la reserve [10]) à la grace spirituelle de Dieu et regeneration de son Esprit. Ce que voulant signifier celuy qui a escrit le livre De la vocation des Gentils (qu'on attribue à sainct Ambroise) [11]) dit qu'il y a trois especes de vouloir: la premiere il la nomme Sensitive: la seconde, Animale: la troisieme, Spirituelle. [12]) Quant aux deux premieres, il les fait libres à l'homme: la troisieme, il dit que c'est operation du sainct Esprit. Nous disputerons cy apres si ceste sentence est vraye. Ce que nous avons maintenant à faire, est de brevement reciter les sentences des autres. [1]) De là vient que les escrivains, en traitant du Liberal-arbitre, n'ont point grand esgard à toutes œuvres externes appartenantes à la vie corporelle, mais regardent principalement à [2]) l'obeissance de la volonté de Dieu. Or ie confesse bien que ceste seconde question est la principale: mais quant et quant ie dy que l'autre n'est point à negliger, et espere bien de prouver mon opinion quand nous viendrons là. Outreplus il y a une autre distinction receue des escoles de Theologie, en laquelle sont nombrées trois especes de liberté. La premiere est, delivrance de necessité: l'autre, de peché: la troisieme, de misere. [3]) De la premiere, ils disent qu'elle est tellement enracinée en l'homme de nature, qu'elle ne luy peut estre ostée: ils confessent que les deux autres sont perdues par le peché. Ie reçoy volontiers ceste distinction, sinon qu'en icelle la necessité est mal confondue avec contrainte. Or il apparoistra en temps et lieu [4]) que ce sont deux choses bien diverses.

6. [5]) Cecy accordé, c'est une chose resolue que l'homme n'a point liberal-arbitre à bien faire, sinon qu'il soit aidé de la grace de Dieu, et de grace speciale [6]) qui est donnée aux eleus tant seulement, par regeneration: car ie laisse [7]) là ces frenetiques, qui babillent qu'elle est indifferemment exposée à tous. Toutesfois il n'appert point encore si l'homme est privé du tout de faculté de bien faire, ou bien s'il a encore quelque portion de residu, mais petite et infirme, laquelle ne puisse rien sans la grace de Dieu: toutesfois estant aidé d'icelle, besongne de son costé. Le maistre des Sentences, voulant decider ce poinct, dit qu'il y a double grace necessaire à l'homme pour le rendre idoine à bien faire. Il appelle l'une Besoignante, laquelle fait que nous vueillions le bien avec efficace: l'autre Cooperante, laquelle suit la bonne volonté pour luy aider. [8]) En laquelle division cela me desplaist, que quand il attribue à la grace de Dieu de nous faire desirer le bien avec efficace, il signifie que de nostre nature nous appetons aucunement le bien, ia soit que nostre desir n'ait point d'effect. Sainct Bernard [9]) parle quasi ainsi, disant que toute bonne volonté est œuvre de Dieu, neantmoins que l'homme de son propre mouvement peut appeter bonne volonté. Mais le maistre des Sentences a mal en-

---

1) le maistre des Sentences, *le latin porte:* Petrus Lombardus.
2) n'a nul pouvoir, *le latin dit simplement:* sibi per se sufficere non videbant.
3) Sent., lib. II. dist. 24. sect. 5.
4) laquelle . . . . volonté, *le latin porte*: quae mixta quidem ex intelligentia et appetitu.
5) Parte I, quaest. LXXXIII, art. 3.
6) 1541 *s.:* savoir quelle estendue elle ha.
7) 1551 §. 24 (1541 *p.* 46; 1545 *p.* 45).
8) 1541 *s.:* attribue.
9) les choses externes, *le latin dit:* res medias.
10) 1541 *s.:* l'attribue.
11) qu'on attribue à St. Ambroise, *n'est pas dans le latin et manque dans les édd. précédentes.*
12) Lib. I, cap. 2.

---

1) *Le latin ajoute:* non refellere.
2) à, *manque dans l'ancien texte.*
3) Sent., lib. II. dist. 25.
4) 1541 *s.:* et en lieu.
5) 1551 §. 25 (1541 *p.* 47; 1545 *p.* 46)*:* C'est donc une chose *etc.*
6) 1541: spirituelle.
7) car ie laisse . . . . à tous, *addition de* 1559.
8) Sent., lib. II. dist. 26. sect. 7. 8.
9) Car S. Bernard 1541.

tendu sainct Augustin, lequel il a pensé ensuyvre en mettant ceste distinction.[1]) Il y a davantage au second membre une doute qui m'offense, veu qu'elle a engendré une opinion perverse. Car les Scolastiques ont pensé, d'autant [2]) qu'il dit que nous cooperons à [3]) la seconde grace de Dieu, qu'il est en nostre pouvoir d'aneantir la premiere grace, laquelle nous est offerte, en la reiettant; ou la confermer en y obeissant. Ce que tient mesme celuy qui a escrit le livre De la vocation des Gentils: [4]) car il dit qu'il est libre à ceux qui ont iugement de raison, de s'esloigner de la grace: tellement que cela leur est imputé à vertu, de ne s'en point departir, à fin qu'il ayent quelque merite d'avoir fait ce qui pouvoit n'estre point fait, s'ils eussent voulu: combien qu'il ne se peut faire sans la grace [5]) de Dieu cooperante. I'ay bien voulu noter en passant ces poincts, à fin que le lecteur entende en quoy ie discorde d'avec les docteurs Scolastiques, [6]) qui ont tenu une doctrine plus entiere que n'ont fait les Sophistes qui sont venus apres, avec lesquels nous avons plus de different: à savoir entant qu'ils ont beaucoup decliné de la pureté de leurs predecesseurs. Quoy qu'il en soit, par ceste division nous pourrons entendre qui les a meu [7]) de conceder à l'homme le liberal-arbitre. Car finalement le maistre des Sentences prononce, que l'homme n'est point dit avoir le liberal-arbitre, pource qu'il soit suffisant à penser ou faire le bien autant comme le mal, [8]) mais seulement pource qu'il n'est point suiet à contrainte, laquelle liberté n'est point empeschée, combien que nous soyons mauvais et serfs de peché, et que nous ne puissions autre chose que mal faire.

7. [9]) Nous voyons donc qu'ils confessent l'homme n'estre point dit avoir liberal-arbitre, pource qu'il ait libre election tant de bien comme de mal; mais [10]) pource qu'il fait ce qu'il fait de volonté, et non par contrainte: laquelle sentence est bien vraye. Mais quelle moquerie est-ce d'orner une chose si petite d'un tiltre tant superbe? Voila une belle liberté, de dire que l'homme ne soit point contraint de servir à peché; mais que tellement il soit en servitude volontaire, que sa volonté soit tenue captive des liens de peché. Certes i'ay en horreur toutes contentions de parolles, desquelles l'Eglise est troublée en vain: mais ie seroye d'advis qu'on evitast tous vocables esquels il y a quelque absurdité, et principalement là où il y a danger d'errer. Or quand on assigne liberal-arbitre à l'homme, combien y en a-il qui ne conçoivent incontinent qu'il est maistre et de son iugement et de sa volonté, pour se pouvoir tourner de sa propre vertu et d'une part et d'autre? Mais on pourra dire que ce danger sera osté, moyennant qu'on advertisse bien le peuple que signifie le mot de Franc-arbitre. Ie dy au contraire que veu l'inclination naturelle qui est en nous à suivre fausseté et mensonge, nous prendrons plustost occasion de faillir en un seul mot, que nous ne serons instruits à la verité par une longue glose [1]) qui y sera adioustée. De laquelle chose nous avons plus certaine experience en ce vocable qu'il ne seroit de besoin. Car apres qu'il a esté une fois inventé, on l'a tellement receu, qu'on n'a tenu conte de l'exposition qui en a esté faite par les Anciens: [2]) et en a-on prins cause de s'eslever en fol orgueil pour se ruiner. [3])

8. [4]) Davantage si l'authorité des Peres nous meut, combien qu'ils ayent tousiours ce mot en la bouche, cependant neantmoins ils monstrent en quelle estime ils en ont l'usage: principalement sainct Augustin, lequel ne doute point de l'appeller Serf. Il est bien vray qu'il contredit en quelque lieu à ceux qui nient qu'il y ait liberal-arbitre: mais il demonstre quant et quant à quoy il pretend, quand il dit ainsi: Seulement que nul n'entreprenne de nier tellement le franc-arbitre, qu'il vueille excuser le peché. Mais d'autre part il confesse que la volonté de l'homme n'est pas libre sans l'Esprit de Dieu, veu qu'elle est subiette à ses concupiscences, lesquelles la tiennent veincue et liée. [5]) Item, qu'apres que la volonté a esté veincue par le vice auquel elle est tombée, nostre nature a perdu sa liberté. Item, que l'homme en usant mal du franc-arbitre, l'a perdu et s'est perdu soy-mesme. Item, que le franc-arbitre est en captivité, et qu'il ne peut rien à bien faire. Item, [6]) qu'il ne sera point franc iusques à ce que la grace de Dieu l'ait affranchy. Item, que la iustice de Dieu ne s'ac-

1) En son livre du liberal arbitre.
2) 1541: Ont pensé que pour ceste cause il dict.
3) 1541 *et* 1545: avec.
4) Lib. II. cap. 4.
5) grace de Dieu cooperante, *le latin porte:* nisi spiritu cooperante.
6) *le latin ajoute la restriction:* sanioribus.
7) 1562: meus.
8) Sent., lib. II. dist. 25.
9) 1551 *Ch. II.* §. 26 (1541 *p.* 48; 1545 *p.* 47).
10) mais . . . . contrainte, *le latin, plus clair et plus exact, porte:* sed quia male voluntate agit, non coactione.

1) 1541 *et* 1545: oraison. *Les mots:* qui y sera adioustée, *sont une addition de* 1551.
2) *Le latin ajoute:* in verbi etymo dum haeret (sc. posteritas).
3) 1541 *et* 1545: cause de s'enorgueillir en soy-mesme.
4) 1551 §. 27; 1541 *p.* 49; 1545 *p.* 47 *s.*
5) 1541: veu qu'elle est vaincue de ses concupiscences.
6) Item, qu'il ne sera point franc . . . . vous ne pouvez rien, *addition de* 1545.

complit pas quand la Loy commande et que l'homme besoigne comme de sa force: mais quand l'Esprit aide, et que la volonté de l'homme, non pas libre de soy, mais estant delivrée de Dieu, obeit. En un autre passage il rend la raison de tout cela, disant que l'homme avoit bien receu en sa creation grande vertu du franc-arbitre, mais qu'il l'a perdu par le peché. Parquoy en un autre lieu derechef, apres avoir monstré que le franc-arbitre est estably en la grace de Dieu, il reprend asprement ceux qui se l'attribuent sans la grace. Comment, dit-il, ces malheureux se sont-ils enorgueillis du franc-arbitre, devant qu'estre affranchis: ou de leur force, s'ils sont desia affranchis? Ils ne considerent point qu'en ce mot de Franc-arbitre est signifiée une liberté. [1]) Or où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté (2 Cor. 3, 17). Si donc ils sont serfs de peché, comment se vantent-ils d'avoir Franc-arbitre? Car celuy qui est veincu, est subiet à celuy qui l'a veincu. S'ils sont desia delivrez, pourquoy se vantent-ils comme de leur œuvre propre? Sont-ils tellement libres, qu'ils ne vueillent point estre serviteurs de celuy qui dit, Sans moy vous ne pouvez rien [2]) (Iean 15, 5). Que dirons-nous mesmes qu'en un autre lieu il semble qu'il se vueille moquer de ce mot, en disant, qu'il y a bien liberal-arbitre en l'homme, mais non pas à delivre, et qu'il est libre de iustice et serf de peché. Laquelle [3]) sentence il repete et expose au premier livre [4]) à Boniface chap. 2, quand il dit que l'homme n'est point à delivre de iustice sinon par sa volonté propre: mais qu'il n'est pas à delivre de peché sinon par la grace du Sauveur. [5]) Celuy qui tesmoigne n'avoir autre opinion de la liberté de l'homme, sinon qu'il est esgaré de iustice, ayant reietté le ioug d'icelle pour servir à peché, ne se moque-il pas purement du tiltre qu'on luy baille, le nommant Franc-arbitre? [6]) Pourtant si quelcun se permet user de ce mot en saine intelligence, ie ne luy en feray pas grande controversie, mais pource que ie voy qu'on n'en peut user sans grand danger, au contraire que ce seroit grand profit à l'Eglise qu'il fust aboly, ie ne le voudroye point usurper, et si quelcun m'en demandoit conseil, ie luy diroye qu'il s'en abstinst.

9. [1]) Il semblera advis à d'aucuns que ie me suis fait un grand preiudice en confessant que tous les docteurs Ecclesiastiques, excepté sainct Augustin, ont parlé si douteusement ou inconstamment de ceste matiere, qu'on ne peut rien avoir de certain de leur doctrine. Car ils prendront cela comme si ie les vouloye debouter, d'autant qu'ils me sont contraires: mais ie n'ay autre chose regardé, sinon d'advertir simplement et en bonne foy les lecteurs pour leur profit, de ce qui en est, afin qu'ils n'attendent davantage d'eux qu'ils y trouveront: c'est qu'ils demoureront tousiours en incertitude, veu que maintenant ayans despouillé l'homme de [2]) toute vertu, ils enseignent d'avoir son refuge à la seule grace de Dieu: l'autre fois ils luy attribuent quelque faculté, ou pour le moins semblent advis luy attribuer. Toutesfois il ne m'est pas difficile de faire apparoistre par aucunes de leurs sentences, que quelque ambiguité qu'il y ait en leurs parolles, ils [3]) n'ont du tout rien estimé des forces humaines, ou pour le moins qu'ils en ont bien peu estimé, en donnant toute la louange des bonnes œuvres au sainct Esprit. Car que veut autre chose dire ceste sentence de sainct Cyprien, tant souvent alleguée de sainct Augustin, Il ne nous faut en rien glorifier, car il n'y a nul bien qui soit nostre? Certes elle aneantit du tout l'homme, afin de luy apprendre de cercher tout en Dieu. Autant y en a-il en ce qu'Euchere, ancien Evesque de Lion, [4]) dit [5]) avec sainct Augustin, c'est que Christ est l'arbre de vie, auquel quiconque tendra la main, il vivra: Que l'arbre de cognoissance de bien et de mal, est le franc-arbitre, de laquelle quiconque [6]) voudra gouster, mourra. [7]) Item, ce que dit sainct Chrysostome, que l'homme non seulement de nature est pecheur, mais entierement n'est que peché. [8]) S'il n'y a rien de bien en nous, si l'homme depuis la teste iusques aux pieds n'est que peché, s'il n'est pas mesme licite de tenter que vaut le franc-arbitre, comment sera-il licite de diviser entre Dieu et l'homme la louange des bonnes œuvres? Ie pourroye amener des autres Peres beaucoup de tesmoi-

---

1) Contra Iulianum, lib. I; Homil. 53. in Ioann.; Epist. 144, ad Anast. (145); De perfecta iustitia c. 4; Enchirid. ad Laurent., cap. 30; Ad Bonif., lib. I. cap. 3; lib. III. cap. 7, 8; Lib. De Verb. Apostol., serm. 2 (131, 6); Lib. De spirit. et lit., cap. 30.

2) 1561: rien faire.

3) Laquelle . . . . du sauveur, *addition de* 1545.

4) au premier livre à Boniface chap. II.: *manque dans le latin.*

5) De corr. et gratia, cap. 13.

6) 1541 *et* 1545: qu'on luy baille, luy baillant le franc arbitre.

---

1) 1551 §. 28 (1541 *p.* 50; 1545 *p.* 49).

2) de toute vertu, *le latin porte:* liberi arbitrii viribus.

3) 1541 *ss.*: neantmoins ils n'ont.

4) ancien Evesque de Lion: *n'est pas dans le latin.*

5) 1541 *et* 1545: disant que Christ; 1551: avec S. Augustin disant que.

6) *Le latin ajoute ici:* relicta gratia Dei.

7) Lib. De Praedest. sanct. c. 3; Item, Ad Bonif., lib. 4 et alibi; Lib. De Gen. ad lit. 8, 4.

8) Homil. 1 in adventu.

gnages semblables: mais afin que nul ne puisse caviller que i'aye choisy seulement ce qui servoit à mon propos, et laissé derriere ce qui me pouvoit nuire, ie m'abstien d'en faire plus long recit. Neantmoins i'ose affermer cela: combien qu'ils passent aucunesfois mesure, en exaltant le francarbitre, qu'ils tendent tousiours à ce but, de destourner l'homme de la fiance de sa propre vertu, afin de l'enseigner que toute sa force gist en Dieu seul. Maintenant venons à considerer simplement et à la verité quelle est la nature de l'homme.

10. [1]) Ie suis contraint de repeter encore icy derechef ce que i'ay touché au commencement de ce traité, assavoir que celuy a tresbien profité en la cognoissance de soy-mesme, lequel par l'intelligence de sa calamité, povreté, nudité et ignominie est abbatu et estonné. Car il n'y a nul danger que l'homme s'abaisse [2]) trop fort, moyennant qu'il entende qu'il luy faut recouvrer en Dieu ce qui luy defaut en soy mesme. Au contraire, il ne se peut attribuer un seul grain de bien outre mesure, qu'il ne se ruine de vaine confiance, qu'il ne soit coulpable de sacrilege en ce qu'il usurpe la gloire de Dieu. Et de vray toutes fois et quantes que ceste cupidité nous vient en l'entendement, d'appeter d'avoir quelque chose propre à nous, assavoir, qui reside en nous plus qu'en Dieu, il nous faut entendre que ceste pensée ne nous est presentée d'autre conseillier que de celuy qui a induit noz premiers Peres à vouloir estre semblables à Dieu, sachans le bien et le mal (Gen. 3, 5). Si c'est parolle diabolique celle qui exalte l'homme en soy-mesme, il ne nous luy faut donner lieu sinon que nous vueillions prendre conseil de nostre ennemy. C'est bien une chose plaisante de penser avoir tant de vertu en nous, que nous soyons contens de noz personnes: [3]) mais il y a trop de sentences en l'Escriture, pour nous destourner de ceste vaine confiance: comme sont celles qui s'ensuyvent, Maudit est celuy qui se confie en l'homme, et met sa vertu en la chair (Ier. 17, 5). Item, Dieu ne prend point de plaisir en la force du cheval, ny aux iambes de l'homme robuste, mais a son affection à ceux qui le craignent et recognoissent sa bonté (Ps. 147, 10). Item, C'est luy qui donne force au las, [4]) et restaure celuy auquel le courage defaut. Item, il lasse [5]) et abbat ceux qui sont en fleur d'aage, il meine en decadence les forts, et fortifie ceux qui esperent en luy (Is. 40, 29). Lesquelles tendent toutes à ce but, que nul ne se repose en la moindre opinion du monde de sa propre vertu, s'il veut avoir Dieu à [1]) son aide, lequel resiste aux orgueilleux, et donne grace aux humbles (Iacq. 4, 6). Apres, que nous reduisions en memoire toutes ces promesses, I'espandray des eaux sur la terre qui aura soif, et arrouseray de fleuves la terre seiche (Is. 44, 3). Item, Tous ceux [2]) qui avez soif, venez puiser de l'eau (Is. 55, 1) et [3]) les autres semblables. Lesquelles tesmoignent, que nul [4]) n'est admis à recevoir les benedictions de Dieu, sinon celuy qui dechet [5]) et defaut par le sentiment de sa povreté. Et ne faut aussi oublier les autres: comme est celle qui s'ensuit d'Isaie: Tu n'auras plus le soleil pour te luire de iour, ne la lune pour luire de nuit: mais ton Dieu te sera en lumiere perpetuelle (Is. 60, 19). Certes le Seigneur n'oste point à ses serviteurs la clarté du soleil ou de la lune: mais d'autant qu'il veut apparoistre luy seul glorieux en eux, il destourne [6]) loin leur fiance des choses qui sont les plus excellentes à nostre opinion.

11. [7]) Pourtant ceste sentence de Chrysostome m'a tousiours fort pleu, où il dit que le fondement de nostre philosophie est humilité. [8]) Et encore plus celle de sainct Augustin, quand il dit: Comme Demosthene [9]) orateur Grec estant interrogué quel estoit le premier precepte d'eloquence, respondit que c'estoit bien prononcer: [10]) estant interrogué du second, respondit autant, et autant du troisieme: ainsi, dit-il, [11]) si tu m'interrogues des preceptes de la religion Chrestienne, ie te respondray que le premier, le second et le troisieme est humilité. [12]) Or il n'entend pas humilité, quand l'homme pensant avoir quelque vertu ne s'enorgueillit point pourtant: mais quand il se cognoit tel à la verité, qu'il n'a nul refuge sinon en s'humiliant devant Dieu: comme il le declaire en un autre lieu, Que nul, dit-il, ne se flatte, chacun [13]) de soy-mesme est diable: tout le bien qu'il a, il l'a de Dieu. Car qu'est-ce que tu as de toy-mesme, sinon peché? Si tu veux prendre ce qui est tien, pren le peché: car la iustice est de Dieu. [14]) Item, Qu'est-ce que nous presumons tant de puissance de nostre nature? elle

1) 1551: *Ch. II.* §. 29 (1541 *p.* 51; 1545 *p.* 50).
2) 1541 *et* 1545: se demette.
3) 1541: contens en nous mesmes.
4) 1541 *et* 1545: à celuy qui est las.
5) 1541 *et* 1545: Item, lasse.

1) 1541 *ss.:* en.
2) 1561 *s.:* Vous tous.
3) et les autres semblables, *manque dans le latin.*
4) 1541 *et* 1545: que nul autre. 5) 1541: deschoit.
6) 1541 *et* 1545: il destruict.
7) 1551 §. 30 (1541 *p.* 52; 1545 *p.* 51).
8) Homil. de perfect. Evang.
9) Demosthene orateur Grec, *le latin dit simplement:* rhetor ille. 10) 1541 *s.:* que c'estoit prononciation.
11) dit-il, *manque dans* 1541. 12) Ep. 56, ad Dioscorid.
13) chacun, *manque dans* 1541.
14) Homil. in Ioann., 49, 8.

est navrée, elle est abbatue, elle est dissipée, elle est destruite, elle a mestier de vraye confession, et non point de fausse defense. [1]) Item, Qnand [2]) chacun cognoit qu'il n'est rien en soy-mesme, et qu'il n'a nulle aide de soy, les armes sont rompues en luy. [3]) Or il est necessaire que toutes les armes d'impieté soyent brisées, rompues et bruslées, que tu demeures desarmé, n'ayant en toy nulle aide. D'autant que tu es plus debile en toy, Dieu te reçoit tant mieux. Pourtant en un autre lieu, assavoir sur le Pseaume septantieme, [4]) (Serm. 1, 4) il nous defend de nous souvenir de nostre iustice, afin que nous cognoissions celle de Dieu, disant, que la grace de Dieu n'est pas autrement en son entier, sinon que nous tenions tout d'icelle, entant que nous sommes de nous-mesmes mauvais. Ne debatons donc point contre Dieu de nostre droit, comme si nous estions apovris d'autant que nous luy attribuons. [5]) Car comme nostre humilité est sa hautesse, aussi la confession de nostre humilité a tousiours sa misericorde preste pour remede. Combien que ie ne preten point que l'homme quitte de son droit à Dieu, sans estre convaincu, [6]) et qu'il destourne sa pensée, pour ne recognoistre sa vertu, si aucune il en avoit, afin de se reduire à humilité: mais ie requier seulement que se demettant de toute folle amour de soy-mesme, et de hautesse et ambition, desquelles affections il est par trop aveuglé, il se contemple au miroir de l'Escriture.

12. [7]) Comme i'ay desia dit, ceste sentence commune qu'on a tirée de sainct Augustin, me plaist bien: c'est que les dons naturels ont esté corrompus en l'homme par le peché, et que les supernaturels ont esté du tout abolys. Car par le second membre il faut entendre tant la clarté de foy, que l'integrité et droiture appartenante [8]) à la vie celeste et à la felicité eternelle. Parquoy l'homme quittant le royaume de Dieu, a esté privé des dons spirituels dont il estoit garny et remparé pour son salut. De là il s'ensuit qu'il est tellement banni du royaume de Dieu, que toutes choses concernantes la vie bienheureuse de l'ame sont aussi esteintes en luy, iusques à ce qu'estant regeneré par la grace du sainct Esprit, il les recouvre, assavoir la foy, l'amour de Dieu, charité envers le prochain, affection de vivre sainctement et iustement. Or d'autant que toutes ces choses nous sont rendues par Iesus Christ, elles ne peuvent estre reputées de nostre nature: car elles procedent d'ailleurs. Pourtant nous concluons qu'elles ont esté abolies en nous. Pareillement aussi l'integrité de l'entendement, et la droiture du cœur nous ont esté ostées. Voila quelle est la corruption des dons naturels. Car combien qu'il nous reste quelque portion d'intelligence et de iugement avec la volonté, toutesfois nous ne dirons pas que l'entendement soit sain et entier, estant si debile et envelopé en beaucoup de tenebres. Quant au vouloir, la malice et rebellion en est assez cogneue. Puis donc que la raison par laquelle l'homme discerne d'entre le bien et le mal, par laquelle il entend et iuge, est un don naturel, elle n'a peu estre du tout esteinte, mais a esté en partie debilitée et en partie corrompue: tellement qu'il n'y apparoist que ruine deffigurée. Et c'est en ce sens que sainct Iean dit, que la clarté luit en tenebres, mais qu'elle n'est point comprinse des tenebres (Iean 1, 5). Et par ces mots tous les deux sont clairement exprimez: c'est qu'en la nature de l'homme, quelque perverse et abastardie qu'elle soit, il y estincelle encores quelques flammettes, pour demonstrer qu'il est un animal raisonnable, et qu'il differe d'avec les bestes brutes, entant qu'il est doué d'intelligence: et toutesfois que ceste clarté est estouffée par telle et si espesse obscureté d'ignorance, qu'elle ne peut sortir en effect. [1]) Semblablement la volonté, pource qu'elle est inseparable de de la nature de l'homme, n'est point du tout perie: mais elle est tellement captive et comme garrotée sous meschantes convoitises, qu'elle ne peut rien appeter de bon. Ceste definition est pleine et suffisante, mais encores a-elle mestier d'estre expliquée plus au long. Parquoy afin [2]) que l'ordre de nostre dispute procede selon la distinction que nous avons mise, en laquelle nous avons divisé l'ame humaine en intelligence et volonté, il nous faut premierement examiner quelle force il y a en l'intelligence. De dire quelle soit tellement aveuglée qu'il ne luy reste aucune cognoissance en chose du monde, cela [3]) seroit repugnant non seulement à la Parolle de Dieu, mais aussi à l'experience commune. Car nous voyons qu'en l'esprit humain il y a quelque desir de s'enquerir de la verité, à laquelle il ne seroit point tant enclin, sinon qu'il en eust quelque goust premierement. C'est donc desia quelque estincelle de clairté en l'esprit humain, qu'il a une amour na-

1) Lib. De nat. et grat., cap. 52.
2) Item, Quand . . . . nous-mesmes mauvais, *addition de* 1545.
3) *Le latin ajoute:* bella sedata sunt.
4) In Psal. 45. c. 13.
5) d'autant que nous luy attribuons, *addition de* 1545.
6) sans estre convaincu, *addition de* 1559.
7) *La première moitié de ce §., iusqu'à:* plus au long. Parquoy, *appartient à la dernière rédaction.*
8) appartenante . . . . eternelle, *le latin porte:* quae ad coelestem vitam aeternamque felicitatem adipiscendam sufficerent.

1) en effect, *le latin dit:* efficaciter.
2) *C'est ici que commence le* §. 31 *du Ch. II. de* 1551 (1541 *p.* 53; 1545 *p.* 52).
3) 1541 *et* 1545*:* ce seroit.

turelle à la verité, le contemnement de laquelle ès bestes brutes monstre qu'elles sont pleines de stupidité, et sans aucun sentiment de raison: combien que ce desir tel quel, devant que se mettre en train defaut, pource qu'il dechoit en vanité. Car l'entendement humain, à cause de sa rudesse, ne peut tenir certaine voye pour chercher la verité, mais extravague en divers erreurs: et comme un aveugle qui tastonne [1]) en tenebres, se heurte çà et là, iusques à s'esgarer du tout. Ainsi en cherchant la verité, il monstre combien il est mal propre et idoine à la chercher et trouver. Il y a une autre faute bien grosse, [2]) c'est qu'il ne discerne point le plus souvent à quoy il se doit appliquer [3]). Ainsi il se tormente d'une folle curiosité, à chercher choses superflues et de nulle valeur. Quant est des choses necessaires, ou il les mesprise du tout, ou au lieu de les regarder, il les guigne comme en passant. [4]) Certes il n'advient quasi iamais qu'il y applique son estude à bon escient. De laquelle perversité, combien que tous les escrivains Payens se complaignent, neantmoins on voit qu'ils s'y sont tous enveloppez. Pourtant Salomon en [5]) son Ecclesiaste, apres avoir raconté toutes les choses esquelles les hommes se plaisent et pensent estre bien sages, en la fin il les prononce estre vaines et frivoles.

13. [6]) Toutesfois quand l'entendement humain s'efforce à quelque estude, il ne labeure pas tellement en vain, qu'il ne profite aucunement: principalement, quand il s'adresse à ces choses [7]) inferieures. Et mesme n'est pas tellement stupide, qu'il ne gouste quelque petit des choses superieures, combien qu'il vaque negligemment à les chercher: mais il n'a point pareille faculté aux unes et aux autres. Car quand il se veut eslever par dessus la vie presente, il est lors principalement conveincu de son imbecillité. Pourtant afin de mieux entendre iusques à quel degré il peut monter en chacune chose, il nous faut user d'une distinction qui sera telle: assavoir [8]) que l'intelligence des choses terriennes est autre que des choses celestes. I'appelle choses terriennes, lesquelles ne touchent point iusques à Dieu et son royaume, n'à la vraye iustice et immortalité [9]) de la vie future: mais sont conioinctes avec la vie presente, et quasi encloses sous les limites d'icelle. Les choses celestes, ie les appelle la pure cognoissance de Dieu, [1]) la reigle et raison de vraye iustice, et les mysteres du royaume celeste. Sous la premiere espece sont contenues la doctrine politique, la maniere de bien gouverner sa maison, les arts mecaniques, la [2]) Philosophie et toutes les disciplines qu'on appelle liberales. A la seconde se doit referer la cognoissance de Dieu et de sa volonté, et la reigle de conformer nostre [3]) vie à icelle. Quant au premier genre, il nous faut confesser ce qui s'ensuit: [4]) c'est qu'entant que l'homme est de nature compagnable, il est aussi enclin d'une affection naturelle à entretenir et conserver societé. Pourtant nous voyons qu'il y a quelques cogitations generales d'une honnesteté et ordre civil, imprimées en l'entendement de tous hommes. De là vient qu'il ne s'en trouve nul qui ne recognoisse que toutes assemblées d'hommes se doivent reigler par quelques loix, et qui n'ait quelque principe d'icelles loix en son entendement. De là vient le consentement qu'ont eu tousiours tant les peuples que les hommes particuliers, à accepter loix, pource qu'il y en a quelque semence en tous qui procede de nature, sans maistre ou legislateur. A [5]) cela ne repugnent point les dissentions et combats qui surviennent incontinent: c'est que [6]) les uns voudroyent toutes loix estre cassées, toute honnesteté renversée, toute iustice abolie, pour se gouverner selon leur cupidité: comme pour exemple, [7]) les larrons et brigans. Les autres (ce qui advient communement) pensent estre inique ce qu'un legislateur ordonne pour bon et iuste, et iugent estre bon ce qu'il defend comme mauvais. Car les premiers ne hayssent point les loix, pource qu'ils ignorent qu'elles soyent bonnes et sainctes: mais estans ravis et transportez de leur cupidité, comme d'une rage, combatent contre la raison: et ce qu'ils approuvent en leur entendement, ils le haissent en leur cœur, auquel [8]) regne la mauvaistié. Les seconds, au different qu'ils ont ne repugnent pas tellement ensemble, qu'ils n'ayent tous ceste premiere apprehension d'equité que nous avons dit. [9]) Car puis que leur contrarieté gist en cela, quelles loix seroyent les meilleures, c'est signe qu'ils consentent en quelque somme d'equité. En quoy aussi se monstre la debilité de l'entendement humain, lequel pensant suyvre la droite voye, cloche et chancelle. [10]) Neantmoins cela demeure tousiours

1) 1541 *s.:* chemine.
2) Il y a une autre faute bien grosse, *manque dans* 1541.
3) 1541 *et* 1545 *ajoutent:* à congnoistre.
4) 1541 *ss. ajoutent:* ce qui ne luy advient encore.
5) *Le latin ajoute:* in toto suo Ecclesiaste.
6) 1551 §. 32 (1541 *p.* 53 *s.*; 1545 *p.* 53).
7) 1541 *ss.:* quand il se convertit vers les choses.
8) Qui sera telle: assavoir, *manque dans l'ancien texte, qui continue:* Ceste donc sera la distinction, que *etc.*
9) immortalité, *le latin dit:* beatitudinem.

1) La pure cognoissance de Dieu, *addition de* 1559.
2) la Philosophie, *ne se trouve pas dans le latin.*
3) 1541: sa vie. 4) 1541: ainsi confesser cela.
5) 1551 §. 33 (1541 *p.* 54; 1545 *p.* 53 *s.*).
6) 1541 *et* 1545: incontinent, quand les uns.
7) Pour exemple, *addition de* 1545.
8) auquel . . . . mauvaistié: *pas dans le latin.*
9) 1562: dite. 10) 1541 *ss.:* vacille.

ferme, qu'il y a en tous hommes quelque semence d'ordre politique: ce qui est un grand argument que nul n'est destitné de la lumiere de raison quant au gouvernement de la vie presente.

14. [1]) Quant est des arts tant mecaniques que liberaux, entant que nous avons quelque dexterité à les apprendre, en cela il apparoit qu'il y a quelque vertu en cest endroit en l'entendement humain. Car combien qu'un chacun ne soit pas propre et idoine à les apprendre tous, toutesfois c'est un signe suffisant que l'entendement humain n'est pas destitué de vertu en cest endroit, veu qu'il ne s'en trouve quasi [2]) pas un lequel n'ait quelque promptitude à y profiter. Davantage, il n'y a pas seulement la vertu et facilité à les apprendre: mais nous voyons que chacun en son art le plus souvent invente quelque chose de nouveau, ou bien augmente et polit ce qu'il a apprins des autres. En quoy, combien que Platon se soit abusé, pensant que telle apprehension ne fust qu'une souvenance de ce que l'ame savoit devant qu'estre mise dedans le corps, toutesfois la raison nous contraint de confesser qu'il y a quelque principe de ces choses imprimé en l'entendement de l'homme. Ces exemples donc nous monstrent qu'il y a quelque apprehension universelle de raison, imprimée naturellement en tous hommes, et toutesfois cela est tellement universel, qu'un chacun pour soy en son intelligence doit recognoistre une grace speciale de Dieu: à laquelle recognoissance luy [3]) nous esveille [4]) suffisamment, en creant des fols et povres simples, esquels il represente comme en un miroir quelle excellence auroit l'ame de l'homme si elle n'estoit esclarcie de sa lumiere, laquelle est tellement naturelle à tous, que c'est un benefice gratuit de sa largesse envers un chacun. L'invention des arts, la maniere de les enseigner, l'ordre de doctrine, la cognoissance singuliere et excellente d'icelles, pource que ce sont choses qui adviennent à peu de gens, ne nous sont point pour argumens certains quelle ingeniosité ont les hommes de nature: toutesfois puis qu'elles sont communes aux bons et aux mauvais, nous les pouvons reputer entre les graces naturelles.

15. [5]) Pourtant, quand nous voyons aux escrivains Payens ceste admirable lumiere de verité, laquelle apparoit en leurs livres, [6]) cela nous doit admonnester que la nature de l'homme, combien qu'elle soit descheute de son integrité, et fort corrompue, ne laisse point toutesfois d'estre ornée de beaucoup

1) 1551 §. 34 (1541 *p.* 55; 1545 *p.* 54).
2) quasi, *addition de* 1559.
3) luy, *le latin dit:* ipse naturae conditor.
4) 1541 *ss.:* Dieu nous exhorte.
5) 1551: *Ch. II.* §. 35 (1541 *p.* 56; 1545 *p.* 55).
6) 1541: en leurs œuvres.

de dons de Dieu. Si nous recognoissons l'esprit de Dieu comme une fontaine unique de verité, nous ne contemnerons point la verité par tout où elle apparoistra, sinon que nous vueillions faire iniure à l'Esprit de Dieu: car les dons de l'Esprit ne se peuvent vilipender sans le contemnement et opprobre d'iceluy. Or maintenant pourrons-nous nier que les anciens Iurisconsultes n'ayent eu grande clairté de prudence, en constituant un si bon ordre, et une police si equitable? Dirons-nous que les Philosophes ayent esté aveugles, tant en considerant les secrets de nature si diligemment, qu'en les escrivant avec tel artifice? Dirons-nous que ceux qui nous ont enseigné l'art de disputer, qui est la maniere de parler avec raison, n'ayent eu nul entendement? Dirons-nous que ceux qui ont inventé la medecine ont esté insensez? Des autres disciplines, [1]) penserons-nous que ce soyent folies? Mais au contraire, nous ne pourrons lire les livres qui ont esté escrits de toutes ces matieres sans nous esmerveiller. Or nous nous en esmerveillerons, pource que nous serons contreints d'y recognoistre la prudence qui y est. Et estimerons-nous rien [2]) excellent ne louable, que nous ne recognoissions venir de Dieu? Car autrement ce seroit une trop grande ingratitude en nous, laquelle n'a point esté aux Poetes payens, qui ont confessé la Philosophie, les loix, la medecine et autres doctrines estre dons de Dieu. [3]) Puis donc qu'ainsi est, que ces personnages, qui n'avoyent autre aide que de nature, ont esté si ingenieux en l'intelligence des choses mondaines et inferieures, tels exemples nous doivent instruire combien nostre Seigneur a laissé de graces à la nature humaine, apres qu'elle a esté despouillée du souverain bien.

16. [4]) Si est-ce toutesfois qu'il ne faut point oublier que toutes telles graces sont dons de l'Esprit de Dieu, lesquels il distribue à qui bon luy semble, pour le bien commun du genre humain. Car s'il a fallu que science et artifice ayent esté donnez specialement par l'Esprit de Dieu à ceux [5]) qui construisoyent le Tabernacle au desert (Ex. 31, 2; 35, 30), ce n'est point de merveille si nous disons que la cognoissance des choses principales de la vie humaine, nous est communiquée par l'Esprit de Dieu. Si quelcun obiecte, Qu'est-ce qu'a à faire [6]) l'Eprit de Dieu avec les iniques, qui sont du tout

1) Des autres disciplines, *le latin porte:* Quid mathemata omnia?
2) 1541 *ss.:* Or est-il ainsi, que nous ne debvons rien estimer *etc.*
3) dons de Dieu, *le latin dit:* Deorum inventa.
4) 1551 §. 36 (1541 *p.* 57; 1545 *p.* 55 *s.*).
5) à ceux, *le latin les nomme en toutes lettres:* Beseleel et Oliab. 6) 1562: qu'a affaire.

estranges de Dieu? Ie respon que cest argument n'est pas suffisant. Car ce qui est dit, que l'Esprit habite seulement aux hommes fideles: cela s'entend de l'Esprit de sanctification, par lequel nous sommes consacrez à Dieu pour estre ses temples. Cependant toutesfois Dieu ne laisse point de remplir, mouvoir, vivifier par la vertu de ce mesme Esprit toutes creatures: et cela fait-il selon la proprieté d'une chacune, telle qu'il luy a donnée en la creation. Or si le Seigneur a voulu que les iniques et infideles nous servent à entendre la Physique, Dialectique [1]) et autres disciplines, il nous faut user d'eux en cela, de peur que nostre negligence ne soit punie, si nous mesprisons les dons de Dieu là où ils nous sont offerts. Toutesfois, afin que nul ne pense l'homme estre fort heureux en ce que nous luy concedons une si grande vertu, de comprendre les choses inferieures et contenues en ce monde corruptible, il nous faut semblablement noter toute ceste faculté qu'il a d'entendre, et l'intelligence qui s'ensuit, estre chose frivole et de nulle importance devant Dieu, quand il n'y a point ferme fondement de verité. Car ceste sentence que nous avons alleguée [2]) de sainct Augustin est tresvraye, laquelle le maistre des Sentences et les Scolastiques [3]) ont esté contreints d'approuver: c'est que comme les graces données à l'homme dés le commencement outre sa nature, luy ont esté ostées apres qu'il est trebusché en peché: aussi que les graces naturelles qui luy sont demourées, ont esté corrompues: non pas qu'elles se puissent contaminer entant qu'elles procedent de Dieu, mais elles ont laissé d'estre pures à l'homme, apres qu'il a esté pollu, [4]) tellement qu'on ne luy en doit attribuer aucune louange. [5])

17. [6]) Le tout revient là, qu'on apperçoit en tout le genre humain, que la raison est propre à nostre nature, pour nous discerner d'avec les bestes brutes: comme icelles different en leur degré des choses insensibles. Car quant à ce qu'aucuns naissent fols, et les autres stupides, tel defaut ne doit obscurcir la grace generale de Dieu: plustost nous sommes advertis par tels spectacles qu'il nous faut attribuer ce que nous avons de residu à une grande liberalité de Dieu: pource que s'il ne nous eust espargnez, la revolte d'Adam eust aboly tout ce qui nous estoit donné. Quant à ce que les uns sont plus subtils que les autres, ou bien qu'ils ont iugement singulier, et qu'aucuns ont l'esprit plus agile

1) *Le latin ajoute:* mathematicis.
2) que nous avons alleguée, *addition de* 1559.
3) et les Scolastiques, *manque dans l'ancien texte.*
4) 1541: à ce qu'on ne luy en attribue aucune louange.
5) Sent. lib. II. dist. 25.
6) *Le* §. 17 *est une addition de la dernière rédaction.*

à inventer ou apprendre quelque art, en telle varieté Dieu nous donne lustre à sa grace, afin que nul n'attire à soy comme propre, ce qui est de la pure liberalité de celuy dont tout bien procede. Car dont vient cela que l'un est plus excellent que l'autre, sinon afin que la grace speciale de Dieu ait sa preeminence en la nature commune, quand il appert qu'en laissant une partie derriere, elle n'est obligée à aucun? Qui plus est, Dieu inspire des mouvemens singuliers à chacun selon sa vocation, de laquelle chose nous avons plusieurs exemples au livre des Iuges: où il est dit que l'Esprit de Dieu a revestu ceux qu'il ordonnoit pour gouverneurs du peuple (Iuges 6, 34). Bref en tous actes d'importance il y a quelque mouvement particulier pour laquelle raison il est dit, que les hommes vaillans desquels Dieu avoit touché le cœur, ont suyvy Saul. Et quand le message luy est apporté que Dieu le veut faire regner, Samuel luy prononce, L'Esprit de Dieu passera sur toy, et tu deviendras autre homme (1 Sam. 10, 6). Cela s'estend à tout le cours de son gouvernement: comme il est puis apres recité de David, que l'Esprit de Dieu est passé sur luy dés le iour de son onction, pour continuer en apres (1 Sam. 16, 13). Le semblable est encore exprimé puis apres des incitations ou conduites speciales: mesmes en Homere il est dit que les hommes ont raison et prudence, non seulement selon que Iupiter en a distribué à un chacun, mais selon qu'il le conduit de iour à iour. [1]) Et de fait, l'experience monstre, quand ceux qui sont les plus habiles et rusez se trouvent tous les coups esbahis, que les entendemens humains sont en la main de Dieu, pour les adresser à chacune minute. A quoy respond ce que nous avons desia allegué, qu'il oste le sens aux prudens, pour les faire errer à l'esgarée (Ps. 107, 40). Au reste, si ne laissons-nous pas de voir en ceste diversité quelques marques de residu de l'image de Dieu, pour distinguer en general le genre humain d'avec toutes autres creatures.

18. [2]) Maintenant il reste d'exposer que c'est que peut voir la raison humaine, en cherchant le royaume de Dieu, et quelle capacité elle a de comprendre la sagesse spirituelle, laquelle gist en trois choses: assavoir, de cognoistre Dieu, sa volonté paternelle envers nous, et sa faveur, en laquelle gist nostre salut, [3]) et comment il nous faut reigler nostre vie selon la reigle de la Loy. Quant aux deux premieres, et principalement à la seconde, ceux qui

1) Odyss. XVIII, 137.
2) 1551 *Ch. II.* §. 37 (1541 *p.* 58; 1545 *p.* 56 *s.*).
3) Paternelle .... salut, *manque dans les édd. précédentes.*

ont le plus subtil entendement entre les hommes y sont plus aveugles que les aveugles mesmes. Ie ne nie pas que par cy par là on ne voye aux livres des Philosophes, des sentences dites de Dieu, bien couchées: mais [1]) en icelles il y apparoist tousiours telle inconstance, qu'on voit bien qu'ils en ont eu seulement des imaginations confuses. Il est bien vray que Dieu leur a donné quelque petite saveur de sa divinité, à ce qu'ils ne pretendissent ignorance pour excuser leur impieté: et les a poussez aucunement à dire des sentences, par lesquelles ils puissent estre convaincus. Mais ils ont tellement veu ce qu'ils en voyoyent, [2]) que cela ne les a peu adresser [3]) à la verité: tant s'en faut qu'ils y soyent parvenus. Nous [4]) pourrons expliquer cela par similitudes. En temps de tonnerre, si un homme est au milieu d'un champ en la nuict, par le moyen de l'esclair il verra bien loin à l'entour de soy, mais ce sera pour une minute de temps: ainsi cela ne luy servira de rien pour le conduire au droit chemin: car ceste clairté est si tost evanouye, que devant [5]) qu'avoir peu ietter l'œil sur la voye, il est derechef opprimé de tenebres, tant s'en faut qu'il soit conduit. [6]) Davantage, ces petites gouttes de verité que nous voyons esparses aux livres des Philosophes, par combien d'horribles mensonges sont elles obscurcies? Mais, comme [7]) i'ay dit au second article, leur ignorance est qu'ils n'ont iamais le moins du monde gousté aucune certitude de la bonne volonté de Dieu, [8]) sans laquelle l'entendement humain est remply de merveilleuse confusion. Parquoy la raison humaine ne peut iamais n'approcher, ne tendre, ne dresser son but à ceste verité, d'entendre qui est le vray Dieu, et quel il veut estre envers nous.

19. [9]) Mais pource qu'estans enyvrez de fausse presomption, nous ne pouvons croire sinon avec grande difficulté, que nostre raison soit tant aveugle et stupide à entendre les choses de Dieu, il sera meilleur, comme il me semble, de le prouver tant par [10]) tesmoignage de l'Escriture, que par argumens. Ce que i'ay dit nous est bien [11]) monstré de [12]) sainct Iean, quand il dit que dés le commencement la vie a esté en Dieu, et qu'icelle vie estoit la lumiere des hommes: que ceste lumiere luit en tenebres, et n'est point receue des tenebres (Iean 1, 4). Car par ces mots il enseigne bien que l'ame de l'homme est aucunement esclaircie de la lumiere de Dieu, tellement qu'elle n'est iamais destituée de quelque flambe, ou pour le moins de quelque estincelle: mais semblablement il note que par ceste illumination elle ne peut comprendre Dieu. Pourquoy cela? pource que tout son engin, [1]) quant à la cognoissance de Dieu, est pure obscurité. Car quand le sainct Esprit appelle les hommes Tenebres, il les despouille de toute faculté d'intelligence spirituelle. Pourtant il afferme que les fideles qui reçoyvent Christ ne sont point naiz de sang, ne de volonté de chair, ne de volonté d'homme, mais de Dieu seulement (Iean 1, 13). Comme s'il disoit, que la chair n'est point capable d'une si haute sagesse, que de comprendre Dieu et ce qui est de Dieu, sinon qu'elle soit illuminée par le sainct Esprit. Comme Iesus Christ testifioit à sainct Pierre, que c'estoit une revelation speciale [2]) de Dieu son Pere, qu'il l'avoit peu cognoistre (Matth. 16, 17).

20. [3]) Si nous avions pour resolu ce qui nous doit estre sans doute, c'est que tout ce que nostre Seigneur confere à ses eleus par l'Esprit de regeneration, defaut à nostre nature, nous n'aurions nulle matiere d'hesiter et douter en cest endroit. [4]) Car le peuple fidele parle en ceste maniere par la bouche du Prophete, Devers [5]) toy, Seigneur, est la fontaine de vie: et en ta lumiere nous verrons clair (Ps. 36, 10). Et sainct Paul tesmoigne que nul ne peut bien parler de Christ, sinon par le sainct Esprit (1 Cor. 12, 3). Item, Iean Baptiste voyant la rudesse de ses disciples, s'escrie que nul ne peut rien comprendre, sinon qu'il luy soit donné du ciel (Iean 3, 27). Or par ce mot de Don, qu'il entende une revelation speciale, [6]) et non point une intelligence commune de nature, il appert bien en ce qu'il se compleind qu'il n'a rien profité entre ses disciples par tant de predications qu'il leur avoit fait de Christ: Ie voy bien, dit-il, que mes parolles n'ont nulle vertu à instruire les hommes des choses divines, sinon que Dieu les instruise par son Esprit. Pareillement Moyse reprochant au peuple son oubliance, note quant et quant qu'il ne peut rien entendre au mystere de Dieu, sinon que la grace luy soit donnée. Tes yeux, dit-il, ont veu des signes et miracles tresgrans, et le Seigneur ne

1) mais .... inconstance, *ne se trouve pas dans le latin.*
2) 1545 *ss.:* ce qu'ilz en voyent.
3) 1541 *et* 1545: diriger.
4) Nous .... similitudes, *manque dans le latin.*
5) 1561: qu'avant.
6) 1541 *ss.:* conduit en la maison.
7) comme i'ay .... article, *n'est pas dans le latin.*
8) *Le latin ajoute:* erga nos.
9) 1551 §. 38 (1541 *p.* 58 *s.*; 1545 *p.* 57 *s.*).
10) 1541 *ss.:* me semble, prouver cela par tesmoignages de l'Escriture, que par raisons; 1551 *s.:* par argumens.
11) 1541: Ce qui nous est bien *etc.*
12) 1551 *s.:* par.

1) *Le terme latin est:* acumen.
2) 1541 *et* 1545: spirituelle.
3) 1551 §. 39 (1541 *p.* 59; 1545 *p.* 58).
4) 1541 *ss.:* de vaciller en cest endroit.
5) 1541 *et* 1545: Pardevers.
6) 1541 *et* 1545: spirituelle.

t'a point donné entendement pour comprendre, n'oreilles pour ouyr, n'yeux pour voir (Deut. 29, 2). Qu'est-ce qu'il exprimeroit davantage, s'il les appelloit Busches à considerer les œuvres de Dieu? Pour ceste raison le Seigneur par son Prophete promet aux Israelites pour [1]) une grace singuliere, qu'il leur donnera entendement par lequel ils le cognoistront (Ier. 24, 7): signifiant que l'entendement de l'homme ne peut avoir davantage de prudence spirituelle, sinon entant qu'il est illuminé de luy. Cela mesme [2]) nous est clairement confermé par la bouche de Iesus Christ, quand il dit que nul ne peut venir à luy, sinon qu'il luy soit donné du Pere (Iean 6, 44). N'est-il pas l'image vive du Pere, en laquelle nous est representée la clairté de la gloire d'iceluy (Hebr. 1, 3)? Il ne pouvoit donc mieux demonstrer quelle est nostre capacité à cognoistre Dieu, qu'en disant que nous n'avons point d'yeux à contempler son image, quand elle nous est monstrée si evidemment. N'est-il pas aussi luy mesme descendu en terre pour manifester aux hommes la volonté de son Pere (Iean 1, 18)? N'a-il pas fidelement executé sa charge? Nous ne pouvons pas dire du contraire. Mais sa predication ne pouvoit de rien profiter, sinon entant que le sainct Esprit luy donnoit interieurement ouverture au cœur des hommes. Nul donc ne vient à luy, qu'il n'ait esté enseigné [3]) du Pere.. Or le moyen de ceste instruction est, quand le sainct Esprit par une vertu singuliere et merveilleuse, donne oreilles pour ouyr et esprit pour entendre. Pour confermer cela, nostre Seigneur Iesus allegue une sentence d'Isaie, là où Dieu apres avoir promis de restaurer son Eglise, dit que les fideles qu'il assemblera en icelle seront disciples de Dieu (Is. 54, 13)? S'il est là parlé d'une grace speciale que Dieu fait à ses eleus, il est à conclurre que ceste instruction qu'il promet donner, est autre que celle qu'il donne indifferemment aux bons et aux mauvais. Il faut donc entendre que nul n'a entrée au royaume de Dieu, sinon que son entendement soit renouvellé par l'illumination du sainct Esprit. Mais sainct Paul parle encore plus clairement que tous les autres: lequel deduisant ceste matiere, [4]) apres avoir prononcé [5]) que la sagesse de l'homme est pleine de folie et vanité, fait [6]) une telle conclusion, que l'homme sensuel ne peut comprendre les choses qui sont de l'Esprit: que ce luy est folie, et qu'il n'y peut rien mordre [1]) (1 Cor. 2, 14). Qui est-ce qu'il appelle Homme sensuel? assavoir celuy qui se fonde sur la lumiere de nature. Voila donc comment l'homme naturellement ne peut rien cognoistre des choses spirituelles. Si on demande la raison, ce n'est pas seulement pource qu'il n'en tient conte mais que quand [2]) il s'efforcera le plus fort du monde, encore n'y peut-il nullement atteindre: pource qu'il les faut discerner spirituellement, dit sainct Paul. En quoy il signifie qu'estans cachées à l'intelligence humaine, elles sont esclaircies par la revelation de l'Esprit: tellement que toute la sagesse de Dieu n'est que folie à l'homme, iusques à ce qu'il soit illuminé par grace. Or sainct Paul au paravant avoit eslevé par dessus la veue, l'ouye et la capacité de nostre entendement, la cognoissance des choses que Dieu a preparées à ses serviteurs: et mesme avoit testifié que la sapience humaine est comme un voile qui nous empesche de bien contempler Dieu. Que voulons-nous plus? L'Apostre prononce que la sagesse de ce monde doit estre faite folie (1 Cor. 1, 20): comme à la verité Dieu l'a voulu faire: et nous luy attribuerons une grande subtilité, par laquelle elle puisse penetrer à Dieu et à tous les secrets de son royaume! Que ceste rage soit loin de nous.

21. [3]) Pourtant ce qu'il denie icy à l'homme, il l'attribue à Dieu [4]) en un autre passage, priant à Dieu qu'il donne aux Ephesiens esprit de sagesse et de revelation (Ephes. 1, 17). Desia par ces mots il signifie que toute sagesse et revelation est don de Dieu. Que s'ensuit-il puis apres? Qu'il donne des yeux illuminez à leurs entendemens. Certes s'ils ont mestier de nouvelle illumination, ils sont aveugles d'eux-mesmes. Il adiouste consequemment, qu'il prie cela, afin qu'ils sachent quelle est l'esperance de leur vocation. Par cela il demonstre [5]) que l'entendement humain n'est point capable d'une telle intelligence. [6]) Et ne faut point qu'un Pelagien babille icy, en disant que Dieu subvient à une telle stupidité ou rudesse, quand il guide [7]) l'entendement de l'homme par sa parolle, là où il ne pouvoit parvenir sans adresse. Car David avoit la Loy, en laquelle estoit comprins tout ce qu'on peut desirer de sagesse: toutesfois n'estant point content de cela, il prioit Dieu [8]) qu'il luy ouvrist les yeux, afin qu'il considerast les secrets de sa Loy (Ps. 119, 18). En quoy il signifie, que

1) 1541: par.
2) Cela mesme . . . . l'illumination du S. Esprit, *addition de* 1545.
3) enseigné, *le latin porte:* audierunt et edocti sunt.
4) *Le latin ajoute:* ex professo.
5) apres avoir . . . . vanité, *addition de* 1545.
6) *Le latin ajoute:* adeoque prorsus exinanivit.

1) *Le latin ajoute:* quia spiritualiter diiudicantur.
2) 1541 *ss.:* pour ce qu'il les neglige, mais quand.
3) 1551 §. 40 (1545 *p.* 60) *ce §. manque dans l'éd. de* 1541. 4) à Dieu, *le latin porte:* soli Deo.
5) il demonstre, *le latin dit:* fatetur.
6) *Le texte latin ajoute:* ut suam vocationem noverint.
7) 1545 *ss.:* dirige. 8) 1545 *ss.:* à Dieu.

quand la parolle de Dieu luit sur les hommes, elle est comme le soleil esclairant la terre: mais que tout cela ne nous profite de gueres, iusques à ce que Dieu nous ait donné, ou bien ouvert les yeux pour voir. Et pour ceste cause il est appellé Pere des lumieres (Iacq. 1, 17): d'autant que par tout où il ne reluit point par son Esprit, il n'y a que tenebres. Qu'ainsi soit, voila les Apostres qui avoyent esté deuement et suffisamment instruits du meilleur Maistre qui soit, toutesfois il leur promet de leur envoyer l'Esprit de verité, pour[1]) les instruire en la doctrine qu'ils avoyent au paravant ouye (Iean 14, 26). Si en demandant quelque chose à Dieu, nous confessons qu'elle nous defaut, et si luy, en nous promettant quelque bien, denote que nous en sommes vuides et desnuez, il nous faut confesser sans difficulté que nous avons autant de faculté[2]) à entendre les mysteres de Dieu, qu'il nous en donne en nous illuminant par sa grace. Celuy qui presume d'avoir plus d'intelligence, est d'autant plus aveugle, qu'il ne recognoit pas son aveuglement.

22.[3]) Or il reste à parler du troisieme membre, assavoir de cognoistre la reigle de bien ordonner nostre vie: c'est à dire, de cognoistre la vraye iustice des œuvres. En quoy il semble advis que l'entendement humain ait quelque subtilité davantage, qu'és choses dessus recitées. Car l'Apostre tesmoigne, que les gens lesquels n'ont point de loy,[4]) sont loy à eux mesmes, et monstrent les œuvres de la Loy estre escrites en leur cœur, en ce que leur conscience leur rend tesmoignage, et que leurs cogitations les accusent ou defendent devant le iugement de Dieu en ce qu'ils font (Rom. 2, 14). Or si les Gentils naturellement ont la iustice de Dieu imprimée en leur esprit, nous ne les dirons pas du tout aveuglez, quant est de savoir comment il faut vivre. Et de fait c'est une chose vulgaire, que l'homme est suffisamment instruit à la droite reigle de bien vivre par ceste loy naturelle dont parle l'Apostre. Toutesfois il nous faut considerer à quelle fin ceste cognoissance de loy[5]) a esté donnée aux hommes: et lors il apparoistra iusques où elle nous peut conduire[6]) pour tendre au but de raison et verité. Cela nous peut estre notoire des parolles de sainct Paul, si nous considerons la procedure du passage. Il avoit dit un peu devant, que ceux qui ont peché sous la Loy, seront iugez par la Loy: et que ceux qui ont peché sans la Loy, periront sans la Loy. Pource que ce dernier poinct sembloit advis desraisonnable, assavoir que les povres peuples ignorans, sans avoir aucune lumiere de verité, perissent: incontinent il adiouste que leur conscience leur peut servir de loy, pourtant qu'elle suffit pour les iustement condamner. La fin donc de la loy naturelle est de rendre l'homme inexcusable: pourtant nous la pourrons ainsi definir proprement, Que c'est un sentiment [1]) de la conscience, par lequel elle discerne entre le bien et le mal suffisamment, pour oster à l'homme couverture d'ignorance, entant qu'il est redargué par son tesmoignage mesme. Il y a une telle inclination en l'homme de se flatter, qu'il appete tousiours volontiers, tant qu'il luy est possible, de destourner son entendement de la cognoissance de son peché. Ce qui a meu Platon (comme il semble) à dire que nous ne pechons sinon par ignorance.[2]) Cela eust esté bien dit à luy, si l'hypocrisie de l'homme pouvoit faire en couvrant ses vices, que la conscience cependant ne fust point poursuyvie du iugement de Dieu: mais puis qu'ainsi est que le pecheur declinant de la discretion[3]) du bien et du mal qu'il a en son cœur, y est à chacune fois retiré par force, et ne peut tellement fermer les yeux, qu'il ne soit contraint, vueille-il ou non, de les ouvrir aucunesfois, c'est une chose fausse de dire qu'on peche par ignorance.

23.[4]) Themistius donc, qui est un autre Philosophe,[5]) dit plus vray, enseignant que l'entendement de l'homme ne s'abuse gueres souvent en consideration generale,[6]) mais qu'il se trompe en considerant particulierement ce qui concerne sa personne.[7]) Exemples: Qu'on demande en general si homicide est mauvais, il n'y aura nul qui ne dise qu'ouy: neantmoins celuy qui machine la mort à son ennemy, en delibere comme d'une bonne chose. Pareillement un adultere condamnera paillardise en general: cependant il se flattera en sa paillardise. Voila donc en quoy gist l'ignorance, c'est quand[8]) l'homme apres avoir assis un bon iugement universel, enveloppant puis sa personne avec la chose, oublie la reigle qu'il suyvoit au paravant, pendant qu'il n'avoit esgard à soy-mesme. De laquelle matiere sainct Augustin traite fort bien en l'exposi-

---

1) 1545 *s.:* ce qu'il ne feroit pas, s'ilz n'avoyent besoing d'estre instruictz par iceluy en la doctrine *etc. Ce qui est beaucoup plus conforme au texte latin.*

2) *Dans* 1545 *s. on lit, évidemment par erreur:* autant de faute.

3) 1561 §. 41 (1541 *p.* 60; 1545 *p.* 60 *s.*). Or, *manque dans* 1541.

4) *Le latin ajoute:* dum legis opera faciunt.

5) 1541 *s.:* de la loy.

6) 1541: diriger au but; 1545: diriger pour tendre.

---

1) un sentiment, *le latin dit:* agnitio. 2) In Protagora.

3) la discretion, *le latin porte:* iudicium sibi impressum.

4) 1551 *suite de* §. 41.

5) qui est un autre philosophe, *ne se trouve pas dans le latin.*

6) *Le latin ajoute:* seu rei essentia.

7) Paraphr. in III. de anima, cap. 46.

8) 1541 *s.:* c'est que quand.

tion du premier verset [1]) du Pseaume cinquante-septieme. Combien [2]) que le dire de Themistius ne soit point universel: car aucunesfois la turpitude du malefice presse de si pres la conscience du pecheur, qu'il ne tombe point par ce qu'il se deçoyve sous fausse imagination de bien, mais sciemment et volontairement il s'adonne au mal. De ceste affection procedent les sentences que [3]) nous voyons és livres des Payens, Ie voy le meilleur, [4]) et l'appreuve: mais ie ne laisse pas de suyvre le pire: et autres semblables. [5]) Pour oster tout scrupule de ceste question, il y a une bonne distinction en Aristote entre incontinence et intemperance: Là où incontinence regne, dit-il, l'intelligence particuliere de bien et de mal est ostée à l'homme par sa concupiscence desordonnée, entant qu'il ne recognoit point en son peché le mal qu'il condamne generalement en tous autres: [6]) mais apres que sa cupidité ne l'aveugle plus, la penitence vient au lieu, qui luy fait cognoistre. [7]) Intemperance est une maladie plus dangereuse: c'est quand l'homme voyant qu'il fait mal, ne desiste pas pourtant, mais poursuit tousiours obstinément son mauvais vouloir.

24. [8]) Or quand nous oyons qu'il y a un iugement universel en l'homme à discerner le bien et le mal, il ne nous faut estimer qu'il soit du tout sain et entier. Car si l'entendement [9]) des hommes a la discretion de bien et de mal, seulement à ce qu'ils ne puissent pretendre excuse d'ignorance, il n'est ia necessité que la verité leur soit notoire en chacun poinct: mais il suffit qu'ils la cognoissent iusques là, de ne pouvoir tergiverser sans estre conveincus du tesmoignage de leur conscience, et que desia ils commencent à estre espouvantez du throne de Dieu. [10]) Et de faict, si nous voulons examiner quelle intelligence de iustice nous avons selon la loy de Dieu, laquelle est un patron de parfaite iustice, nous trouverons en combien de façons elle est aveugle. Certes elle ne cognoit nullement ce qui est le principal en la premiere Table, comme de mettre nostre fiance en Dieu, et luy donner la louange de vertu et iustice: d'invoquer son Nom et observer son repos. [11]) Quel entendement humain par son sens naturel a iamais, ie ne dy pas cognu, mais imaginé ou flairé [1]) que le vray honneur et service de Dieu gist en ces choses? Car quand les iniques veulent honorer Dieu, combien qu'on les retire cent mille fois de leurs folles fantasies, toutesfois il y retombent tousiours. Ils diront [2]) bien que les sacrifices ne plaisent point à Dieu, sinon que la pureté de cœur y soit conioincte: et en cela ils tesmoignent qu'ils conçoyvent ie ne say quoy du service spirituel de Dieu, lequel neantmoins ils falsifient tantost apres par leurs illusions. [3]) Pourrons-nous louer un entendement, lequel ne peut de soy-mesme comprendre n'escouter bonnes admonitions? Or l'entendement humain a esté tel en cest endroit. Nous appercevons donc qu'il est du tout stupide. [4]) Quant est des preceptes de la seconde Table, il y a quelque petit plus d'intelligence, d'autant qu'ils approchent plus à la vie humaine et civile: combien qu'il defaut mesmes aucunesfois en ceste partie. Il semble advis aux plus excellens esprits estre une chose absurde de tollerer une superiorité trop dure, quand on la peut repousser en quelque maniere que ce soit. Et n'y peut avoir autre iugement en la raison humaine, sinon que c'est à faire à un cœur failly et abbatu, de porter patiemment une telle superiorité: et que de la repousser c'est fait honnestement et virilement: mesmes [5]) entre les Philosophes la vengeance [6]) n'est pas tenue pour vice. Au contraire, le Seigneur condamnant ceste trop grande magnanimité [7]) de cœur, commande aux siens la patience que les hommes condamnent et vituperent. Davantage, [8]) nostre entendement est aussi si aveuglé en ce poinct de la loy de Dieu, qu'il ne peut cognoistre le mal de sa concupiscence. Car l'homme sensuel ne peut estre mené à cela, de recognoistre sa maladie interieure: et la clairté de sa nature est suffoquée devant qu'il puisse approcher de l'entrée de son abysme. Car quand les Philosophes parlent des mouvemens immoderez de nostre cœur, [9]) ils entendent [10]) de ceux qui apparoissent par signes visibles. Quant est des mauvais desirs qui incitent le cœur plus secrettement, ils les reputent pour neant.

---

1) du premier verset, *manque dans les édd. précédentes.*
2) 1551 §. 42 (1541 *p.* 62; 1545 *p.* 62).
3) que . . . . Payens, *n'est pas dans le latin.*
4) 1541 *a par erreur:* le mauvais.
5) Medea, apud Ovid.
6) qu'il . . . . autres, *le latin dit:* quod generaliter in similibus cernit.
7) Eth., lib. VII, cap. 3. (*lat.* poenitentiam extemplo succedere.)
8) 1551 §. 43 (1541 *p.* 62; 1545 *p.* 62).
9) 1541: si leur entendement.
10) Et que desia . . . . de Dieu, *addition de* 1559.
11) observer son repos, *le latin dit:* de vero sabbathismo

---

1) ou flairé, *manque dans les anciennes édd.*
2) Ils diront . . . . illusions, *addition de* 1559. *Les édd. antérieures ont:* et ne leur peut-on nullement persuader, qu'il n'y a autre service agreable à Dieu que spirituel.
3) *La traduction omet ici toute une phrase. La voici:* Nam quidquid de eo lex praescribit, verum esse nunquam illis persuaderi poterit.
4) Nous . . . . stupide, *n'est pas dans le latin.*
5) mesmes . . . . vice, *addition de la dernière rédaction.*
6) la vengeance, *le latin porte:* iniuriarum ultio.
7) 1541 *s.:* hautesse.
8) 1551 §. 44 (1541 *et* 1545 *p.* 63).
9) parlent . . . . cœur, *le latin dit:* pro vitiis notant immoderatos animi motus.
10) 1541 *s.:* il s'entend.

25.[1]) Pourtant, comme Platon a icy dessus[2]) esté à bon droit repris en ce qu'il impute tous pechez à ignorance, ainsi il nous faut reietter l'opinion de ceux qui pensent qu'en tous pechez il y ait une malice deliberée. Car nous experimentons plus qu'il ne seroit mestier combien nous faillons souvent avec nostre bonne intention. Car nostre raison et intelligence est enveloppée en tant de manieres de folles resveries pour nous abuser, et est suiette[3]) à tant d'erreurs, et s'achoppe[4]) à tant d'empeschemens, et si souvent tombe en perplexité, qu'elle est bien loin de nous guider[5]) certainement. Certes sainct Paul monstre combien elle est infirme pour nous conduire en toute nostre vie, quand il dit que de nous-mesmes nous ne sommes pas idoines de penser quelque chose comme de nous (2 Cor. 3, 5). Il ne parle point de la volonté ou affection, mais il nous oste aussi toute bonne pensée,[6]) c'est qu'il ne nous peut pas venir en l'entendement que c'est qui est bon de faire. Comment donc, dira quelcun, toute nostre industrie, sagesse, cognoissance et solicitude est-elle tellement depravée, que nous ne puissions rien penser ne mediter de bon devant Dieu? Ie confesse que cela nous semble bien dur, entant qu'il nous fasche grandement qu'on nous despouille de prudence et sagesse, laquelle nous pensons estre nostre principal ornement et le plus precieux:[7]) mais il semble advis tres-equitable au sainct Esprit, lequel cognoist toutes les cogitations du monde estre vaines, et prononce clairement tout ce que peut forger le cœur humain estre du tout[8]) mauvais (Ps. 94, 11; Gen. 6, 3; 8, 21). Si tout ce que conçoit, agite, delibere et machine nostre entendement est tousiours mauvais, comment viendroit-il en pensée de deliberer chose qui plaise à Dieu, auquel il n'y a rien d'agreable que iustice et saincteté? Ainsi on peut voir que la raison de nostre entendement de quelque costé qu'elle se tourne, est purement suiette à vanité. Ce que recognoissoit David en soy-mesme, quand il demandoit[9]) qu'entendement luy fust donné de Dieu, pour apprendre droitement ses preceptes (Ps. 119, 34). Car celuy qui desire nouvel entendement, signifie que le sien n'est pas suffisant. Et n'est pas[10]) seulement une fois qu'il parle ainsi, mais il reitere quasi dix fois ceste priere en un mesme Pseaume. Par laquelle repetition il denote combien il est pressé de grande necessité à requerir cela de Dieu. Et ce que David prie pour soy, sainct Paul le demande communement pour les Eglises: Nous ne cessons, dit-il, de requerir à Dieu qu'il vous remplisse de sa cognoissance en toute prudence et intelligence spirituelle, afin que vous cheminiez comme il appartient (Phil. 1, 4; Col. 1, 9). Or toutes fois et quantes qu'il monstre que cela est un benefice de Dieu, c'est autant que s'il protestoit qu'il ne gist pas en la faculté humaine. Sainct Augustin[1]) a tellement cognu ce defaut de nostre raison à entendre les choses qui sont de Dieu, qu'il confesse la grace du sainct Esprit pour nous illuminer n'estre pas moins necessaire à nostre entendement, qu'est la clairté du soleil à nos yeux.[2]) Mesmes ne se contentant point de cela, il adiouste que nous ouvrons bien nos yeux corporels pour recevoir la lumiere, mais que les yeux de nostre entendement demeurent fermez, sinon que nostre Seigneur les ouvre.[3]) Outreplus, l'Escriture n'enseigne pas seulement que nos esprits soyent illuminez pour un iour, à ce que puis apres ils voyent d'eux-mesmes. Car ce que i'ay n'agueres allegué de sainct Paul, appartient au train continuel des fideles, et à l'accroissement de leur foy. Ce que David exprime clairement par ces mots, Ie t'ay cherché de tout mon cœur, ne me laisse point esgarer de tes commandemens (Ps. 119, 10). Car comme ainsi soit qu'il fust regeneré, et qu'il eust profité par dessus les autres en la crainte de Dieu, si confesse-il qu'il a besoin d'adresse nouvelle à chacune minute, à ce qu'il ne decline point de la science qui luy a esté donnée. En un autre lieu il prie que le droit esprit qu'il avoit perdu par sa coulpe luy soit renouvellé (Ps. 51, 12): pource que c'est le propre de Dieu de nous rendre ce qu'il nous oste pour un temps, comme de le nous donner au commencement.

26.[4]) Il nous faut maintenant examiner la volonté, en laquelle gist la liberté,[5]) si aucune y en a en l'homme:[6]) car nous avons veu que l'election appartient à icelle plus qu'à l'entendement. Pour le premier, afin qu'il ne semble que ce qui a esté dit des Philosophes et receu communement, serve pour approuver quelque droiture estre en la volonté humaine, c'est que toutes choses appetent naturellement le bien: il nous faut noter que la vertu du franc-arbitre ne doit pas estre considerée en un tel appetit, qui procede plustost d'inclination de nature,

1) 1551 *suite du* §. 44.
2) 1541: cy dessus. 3) 1541 *s.:* manieres d'ignorances, et est suiette. 4) 1541: et achoppe. 5) 1541 *s.:* diriger.
6) 1541: aussi cela, qui (*c. à d.* qu'il) ne nous peut *etc.*
7) 1541 *s.:* nostre principale excellence.
8) du tout, *addition de* 1559.
9) *Par erreur typographique* quand il demandoit, *manque dans* 1541.
10) Et n'est pas . . . . faculté humaine, *addition de* 1545.

1) 1541 *s.:* Or S. Augustin.
2) De peccat. merit. et remiss., lib. II, cap. 5.
3) *Le reste du* §. *appartient en propre à la dernière rédaction.* 4) 1551 §. 45 (1541 *et* 1545 *p.* 64 *s.*).
5) la liberté, *le latin dit:* in qua praecipue arbitrii libertas.
6) si . . . . l'homme, *n'est pas dans le latin.*

que de certaine deliberation.[1]) Car les theologiens Scolastiques mesmes confessent qu'il n'y a nulle action du franc-arbitre, sinon là où la raison regarde d'une part et d'autre. Par laquelle sentence ils entendent l'obiect de l'appetit devoir estre tel, qu'il soit soumis à chois,[2]) et la deliberation devoir preceder pour donner lieu à eslire.[3]) Et de fait, si nous reputons quel est ce desir naturel de bien en l'homme, nous trouverons qu'il luy est commun avec les bestes brutes. Car elles desirent toutes leur profit, et quand il y a quelque apparence de bien qui touche leur sens, elles le suyvent. Or l'homme en cest appetit naturel ne discerne point par raison, selon l'excellence de sa nature immortelle, ce qu'il doit chercher, et ne le considere pas en vraye prudence: mais sans raison et sans conseil il suit le mouvement de sa nature comme une beste. Cela n'appartient donc de rien au franc-arbitre, assavoir si l'homme est incité d'un sentiment naturel à appeter le bien: mais il faudroit qu'il le discernast par droite raison: l'ayant cogneu, qu'il l'esleust: et l'ayant esleu, qu'il le poursuyvist. Et afin d'oster toute difficulté, il nous faut noter qu'il y a deux poincts où on s'abuse en cest endroit. Car en ce dire commun, le nom d'Appetit n'est pas prins pour le propre mouvement de la volonté, mais pour une inclination naturelle. Secondement,[4]) le nom de Bien n'est pas prins pour iustice et vertu, mais c'est que toutes creatures appetent d'estre à leur aise selon que leur nature porte. Et encores[5]) que l'homme appetast tant et plus d'obtenir ce qui luy est bon: il ne le suyt point, et ne s'applique point à le chercher. Car combien qu'il n'y ait nul qui ne desire la felicité eternelle, toutesfois nul n'y aspire, iusques à ce qu'il y soit poussé par le sainct Esprit. Puis donc qu'ainsi est que ce desir naturel n'a nulle importance pour prouver qu'il y ait liberté en l'homme, non plus que l'inclination qu'ont toutes creatures insensibles[6]) de tendre à la perfection de leur nature, ne sert de rien pour monstrer qu'il y ait quelque liberté:[7]) il nous faut maintenant considerer aux autres choses si la volonté[8]) de l'homme est tellement du tout corrompue et viciée, qu'elle ne puisse engendrer que mal: ou bien, s'il y en a quelque portion entiere, dont[1]) procedent quelques bons desirs.

27.[2]) Ceux qui attribuent à la premiere grace de Dieu, que nous puissions vouloir avec efficace, semblent advis signifier par leurs parolles qu'il y a quelque faculté en l'ame pour aspirer volontairement au bien: mais qu'elle est si imbecille qu'elle ne peut venir iusques à une ferme affection, ou esmouvoir l'homme à s'efforcer. Et n'y a point de doute que les Scolastiques n'ayent communement suyvi ceste opinion,[3]) comme elle leur estoit baillée d'Origene et aucuns des anciens, veu que quand ils considerent l'homme en sa pure nature, ils le descrivent selon les parolles de sainct Paul:[4]) Ie ne fay pas le bien que ie veux, mais fay le mal que ie ne veux point: I'ay bien le vouloir, mais le parfaire me defaut (Rom. 7, 15. 19). Or en ceste maniere ils pervertissent toute la dispute laquelle sainct Paul poursuit en ce passage-là. Car il traite de la luitte Chrestienne, laquelle il touche plus brievement aux Galatiens: c'est que les fideles sentent perpetuellement en eux un combat de l'esprit et de la chair (Gal. 5, 17). Or ils n'ont point l'esprit de nature, mais par la regeneration. Qu'il parle de ceux qui sont regenerez, il appert de ce qu'ayant dit qu'il n'habitoit aucun bien en soy, il adiouste pour exposition, qu'il entend cela de sa chair: et pourtant il nie que ce soit luy qui face mal, mais que c'est le peché habitant en luy. Qu'est-ce que signifie cela, En moy, c'est à dire en ma chair? Certes c'est autant comme s'il disoit, Il n'habite nul bien en moy de moy-mesme, veu qu'on ne sauroit rien trouver de bon[5]) en ma chair. De là s'ensuit ceste maniere d'excuse, Ce ne suis-ie pas qui fay le mal, mais le peché habitant en moy: laquelle compete seulement aux fideles, qui s'efforcent au bien quant à la principale[6]) partie de leur ame. Davantage, la conclusion qui s'ensuit demonstre cela tout clairement. Ie me delecte, dit-il, en la loy de Dieu, selon l'homme interieur, mais ie voy une autre loy en mes membres repugnante à la loy de mon entendement (Rom. 7, 20 s.). Qui est-ce qui auroit un tel combat en soy, sinon celuy qui estant regeneré de l'esprit de Dieu, porte tousiours des reliques[7]) de sa chair? Pourtant sainct Augustin ayant pris quelque fois ce passage, de la nature de l'homme, a depuis retracté son exposition comme fausse et mal convenante.[8]) Et de fait, si

---

1) d'inclination .... deliberation, *le latin dit:* qui magis ab essentiae inclinatione quam mentis deliberatione proficiscitur.
2) 1541 *s.:* à election. 3) 1541 *s.:* à l'election.
4) Secondement .... porte, *le latin est plus clair et plus juste:* et bonum, non virtutis aut iustitiae appellatur, sed conditionis: ut scilicet homo bene habeat.
5) Et encores .... sainct Esprit, *addition de* 1559.
6) creatures insensibles, *le latin dit:* metallis et lapidibus.
7) 1541: pour prouver qu'il n'y a nulle liberté. 1545 *s.:* pour prouver qu'il y ait quelque *etc.*
8) 1541: si la liberté.

---

1) 1561: d'où. 2) 1551 §. 46 (1541 *p.* 66; 1545 *p.* 65 *s.*).
3) 1541 receu; 1545 *s.:* communement ceste opinion.
4) 1541: au septieme des Romains.
5) de bon, *manque dans* 1541.
6) 1541 *s.:* au bien de la principale *etc.*
7) 1541: les reliques.
8) Ad Bonif., Lib. I, cap. 10 et in Retract., Lib. I, cap. 15. 23. 26.

nous concedons cela, que l'homme ait le moindre mouvement du monde à bien, sans la grace de Dieu, que respondrons-nous à l'Apostre, lequel nie que nous soyons idoines seulement à penser quelque chose de bien (2 Cor. 3, 5)? Que respondrons-nous au Seigneur, lequel denonce par Moyse, que tout ce que forge le cœur humain est entierement pervers (Gen. 8, 21)? Puis donc qu'ils se sont abusez par mauvaise intelligence d'un passage, il ne nous faut ia arrester à leur fantasie. Plustost il nous faut recevoir ce que dit Christ, c'est que quiconque fait peché, est serf de peché (Iean 8, 34). Or nous sommes tous pecheurs de nature, il s'ensuit donc que nous sommes sous le ioug de peché. Or si [1]) tout l'homme est detenu en la servitude de peché, il est necessaire que la volonté, laquelle est la principale partie d'iceluy, soit estreinte et enserrée de tresfermes liens. Aussi [2]) le dire de sainct Paul, c'est que Dieu fait en nous le vouloir (Phil. 2, 13), ne consisteroit pas, s'il y avoit quelque volonté qui precedast la grace du sainct Esprit: et ainsi que tout ce qu'aucuns ont babillé de nous preparer au bien, soit mis bas. Car combien que les fideles demandent quelque fois à Dieu que leurs cœurs soyent disposez pour obeir à sa Loy (comme David en plusieurs passages) toutesfois il est à noter que ce desir mesme de prier est de Dieu (Ps. 119; Ps. 51, 12). Ce qu'on peut recueillir des mots de David: car en desirant que Dieu luy crée un cœur nouveau, [3]) il ne s'attribue pas le commencement de telle creation. Parquoy recevons plustost le dire de sainct Augustin, Dieu t'a prevenu en toutes choses, previen quelque fois son ire. [4]) Et comment? Confesse que tu as toutes ces choses de luy, que de luy est venu tout ce que tu as de bien, et que ton mal est de toy. Puis il conclud en un mot, Nous n'avons rien nostre que le peché.

CHAPITRE III. [5])

Que la nature de l'homme corrompue ne produit rien qui ne merite condamnation.

1. [6]) Mais [7]) l'homme ne peut estre mieux cogneu selon l'une et l'autre partie de l'ame, que quand

1) 1541 *et* 1545: Davantage si.
2) *Le reste du §. est une addition de* 1559.
3) cœur nouveau, *le latin porte*: cor mundum.
4) De verbis Apostol., sermone 10.
5) *Ce Chapitre est composé de la suite du Ch. II. des édd. antérieures* §. 47—60.
6) 1551 §. 47 (1541 *et* 1545 *p.* 67).
7) 1541: Toutesfois.

nous luy aurons donné les tiltres dont il est orné en l'Escriture. Si tout l'homme nous est descrit en ces parolles du Seigneur, quand il dit que ce qui est nay de chair est chair (Iean 3, 6), comme il est facile de le prouver: il appert que c'est une fort [1]) miserable creature. Car toute affection de chair, tesmoin l'Apostre, est mort: veu que c'est inimitié à l'encontre de Dieu, entant qu'elle n'est point suiette, et ne se peut assuiettir à la Loy de Dieu (Rom. 8, 6. 7). Si la chair est tant perverse, que de toute son affection elle exerce inimitié à l'encontre de Dieu, si elle ne peut avoir consentement avec la iustice divine: [2]) en somme, si elle ne peut produire que matiere de mort: maintenant presupposé qu'il n'y a en la nature de l'homme que chair, comment en pourrons-nous tirer quelque goutte de bien? Mais ce vocable, dira quelcun, se refere seulement à l'homme sensuel, et non pas à la partie superieure de l'ame. Ie respon, que cela se peut aisément refuter par les parolles de Christ et de l'Apostre. L'argument du Seigneur est, qu'il faut que l'homme renaisse, pource qu'il est chair (Iean 3, 6. 7). Il ne veut point qu'il renaisse selon le corps. Or l'ame ne sera pas dite renaistre, estant corrigée en quelque portion, mais [3]) si elle est du tout renouvellée. Ce qui est confermé par la comparaison qui est faite, tant là comme en sainct Paul. Car l'esprit est tellement comparé à la chair, qu'il n'y a rien laissé de moyen: pourtant tout ce qui n'est point spirituel en l'homme, selon ceste raison, est charnel. Or nous n'avons point une seule goutte de cest esprit, sinon par regeneration. Tout ce donc que nous avons de nature, est chair. Mais encore [4]) quand cela seroit autrement en doute, sainct Paul nous en baille la resolution, quand apres avoir descrit le vieil homme, lequel il avoit dit estre corrompu par concupiscences errantes, il commande que nous soyons renouvellez en l'esprit de nostre ame (Ephes. 4, 23). Chacun voit bien qu'il ne met pas les meschantes concupiscences en la partie sensitive seulement, mais en l'entendement mesme: et que pour ceste cause il commande qu'il soit renouvellé. Et de fait, il avoit un petit au paravant mis une telle description de la nature humaine, qu'il falloit conclurre, selon icelle, que nous sommes corrompuz et pervers en toutes noz parties. Car ce qu'il dit, que les gens cheminent en la vanité de leur sens, et sont aveuglées quant à leur intelligence, et alienées de la vie de Dieu pour leur ignorance et l'aveuglement de leur cœur, il n'y a nulle doute que cela ne compete à tous ceux que

1) fort, *manque dans l'ancien texte.*
2) iustice divine, *le latin dit:* legis divinae iustitia.
3) 1562: ains.
4) Mais encore . . . . aveuglissement, *addition de* 1545.

Dieu n'a point encores reformez à la droiture tant de sa sagesse que de sa iustice (Ephes. 4, 17. 18). Ce qui est encores demonstré par la comparaison qu'il adiouste tantost apres, quand il admoneste les fideles, qu'ils n'ont pas ainsi apprins Christ. Car de ces mots nous pouvons conclurre, que la grace de Iesus Christ est le remede unique pour nous delivrer de cest aveuglement, et des maux qui s'en ensuyvent. Et c'est ce qu'Isaie avoit prophetisé du regne de Christ, disant que cependant que les tenebres couvriroyent la terre, et y auroit obscurité sur les peuples, le Seigneur seroit en clairté perpetuelle à son Eglise (Is. 60, 2). Quand il tesmoigne que la clairté du Seigneur seulement luira en l'Eglise, hors d'icelle il ne reste que tenebres et aveuglissement. Ie ne reciteray point particulierement tout ce qui est dit de la vanité de l'homme, tant de David que de tous les Prophetes. Mais c'est un grand mot que nous avons au Pseaume, que si l'homme estoit contrepoisé avec la vanité, il [1]) seroit trouvé plus vain qu'icelle mesme (Ps. 62, 10). C'est [2]) une grande condamnation contre son entendement, que toutes les cogitations qui en procedent, sont moquées comme sottes, frivoles, enragées et perverses.

2. [3]) Ce n'est point une moindre condamnation sur le cœur, quand il est dit estre plein de fraude et de perversité, plus que toutes choses (Ier. 17, 9). Mais pource que ie m'estudie à estre bref, ie seray content d'un lieu, lequel sera comme un miroir tresclair, pour nous faire contempler toute l'image de nostre nature. Car quand l'Apostre veut abbatre l'arrogance du genre humain, il use de ces tesmoignages: Qu'il n'y a nul iuste, nul bien entendu, nul qui cherche Dieu: que tous ont decliné, tous sont inutiles: qu'il n'y en a point qui face bien, pas iusques à un seul (Rom. 3, 10): que leur gosier est comme un sepulchre ouvert, que leurs langues sont cauteleuses, que venim d'aspic est sous leurs levres, que leur bouche est pleine de maledicence et amertume, que leurs pieds sont legiers à espandre le sang, qu'en leurs voyes il n'y a que perdition et dissipation, que la crainte de Dieu n'est point devant leurs yeux (Ps. 14 et 53; Is. 59, 7). Il foudroye de ces parolles rigoureuses non pas sur [4]) certains hommes, mais sur [4]) toute la lignée d'Adam: et ne reprend point les mœurs corrompuz [5]) de quelque aage, mais il accuse la corruption perpetuelle de nostre nature. Car c'est son intention

1) 1541 *s.:* qu'il.
2) C'est .... entendement, *le latin dit:* Gravi telo confoditur ingenium.
3) 1551 §. 48 (1541 *et* 1545 *p.* 68).
4) Sur, *n'est ajouté que depuis* 1560.
5) 1562 *s.:* corrompues.

en ce lieu-là, non pas de simplement reprendre les hommes à fin qu'ils s'amendent de [1]) leur propre mouvement: mais plustost de les enseigner, qu'ils sont tous depuis [2]) le premier iusques au dernier enveloppez en telle calamité, de laquelle ils ne peuvent sortir, sinon que la misericorde de Dieu les en delivre. Pource que cela ne se pouvoit prouver, qu'il n'apparust que nostre nature est tombée en ceste ruine, il allegue ces tesmoignages, où il est monstré que nostre nature est plus que perdue. Que cela donc soit resolu, que les hommes ne sont pas tels que sainct Paul les descrit, seulement par coustume perverse, mais aussi d'une perversité naturelle: car autrement ne pourroit consister l'argument dont il use: c'est pour monstrer que nous n'avons nul salut sinon de la misericorde de Dieu, veu que tout homme est en soy perdu et desesperé. [3]) Ie ne me soucie point icy d'appliquer les tesmoignages au propos de sainct Paul: [4]) car ie pren ces sentences comme si elles avoyent esté premierement dites de luy, et non point alleguées des Prophetes. Premierement il despouille l'homme de iustice, c'est à dire d'integrité et pureté: puis apres d'intelligence, du defaut [5]) de laquelle s'ensuit apres le signe, c'est que tous hommes se sont destournez de Dieu: lequel chercher, est le premier degré de sapience. [6]) S'ensuivent apres les fruits d'infidelité, que tous ont decliné, et ont esté faits quasi comme pourriz, tellement qu'il n'y en a pas un qui face bien. Davantage, il met toutes les meschancetez dont [7]) ceux qui se sont desbordez en iniustice souillent et infectent les parties de leurs corps. Finalement il tesmoigne que tous hommes sont sans crainte de Dieu, à la reigle de laquelle nous devions compasser toutes noz voyes. Si ce sont là les richesses hereditaires du genre humain, c'est en vain qu'on requiert quelque bien en nostre nature. Ie confesse que toutes ces meschancetez n'apparoissent point en chacun homme, mais nul ne peut nier qu'un chacun n'en ait la semence enclose en soy. Or comme un corps, quand il a desia la cause et matiere de maladie conceue en soy, ne sera point nommé sain, combien que la maladie ne se soit encore monstrée, et qu'il n'y ait nul sentiment de douleur: aussi l'ame ne sera point

1) de leur propre mouvement, *addition de* 1560, *qui ne se trouve pas dans le texte latin.*
2) depuis .... dernier, *n'est pas dans le latin.*
3) 1541 *s.:* ruyné.
4) *Le latin ajoute:* ne cui videantur intempestive usurpata.
5) *Par une faute d'impression* du defaut *est omis dans* 1541 *et les édd. suiv. jusqu'en* 1560.
6) *Le latin ajoute:* illud autem necesse est iis evenire qui a Deo defecerunt.
7) 1541 *s.:* dont contaminent toutes les parties du corps, ceulx qui *etc.*

reputée saine, ayant telles ordures en soy: combien que la similitude [1]) ne soit point du tout propre. Car quelque vice qu'il y ait au corps, si ne laisse-il point de retenir vigueur de vie: mais l'ame estant abysmée [2]) en ce gouffre d'iniquité, non seulement est vicieuse, mais aussi vuide de tout bien.

3. [3]) Il se presente quasi une semblable question à celle qui a esté despeschée cy dessus. Car en tous siecles il y en a eu quelcuns, [4]) qui par la conduite de nature ont aspiré en toute leur vie à vertu: et mesme quand on trouvera beaucoup à redire en leurs mœurs, si est-ce qu'en l'affection d'honesteté qu'ils ont eue, ils ont monstré qu'il y avoit quelque pureté en leur nature. Combien que nous expliquerons plus amplement en quelle estime sont telles vertus devant Dieu, quand nous traitterons du merite des œuvres, [5]) toutesfois il en faut dire à present ce qui sera necessaire pour la matiere que nous avons en main. Ces exemples donc nous admonnestent que nous ne devons point reputer la nature de l'homme du tout vicieuse, veu que par l'inclination d'icelle aucuns non seulement ont fait plusieurs actes excellens, mais se sont portez honnestement en tout le cours de leur vie: mais nous avons à considerer, qu'en [6]) la corruption universelle dont nous avons parlé, la grace de Dieu a quelque lieu, non pas pour amender la perversité de la nature, mais pour la reprimer et restraindre au dedans. Car si Dieu permettoit à tous hommes de suyvre leurs cupiditez à brides avallées, il n'y en auroit nul qui ne demonstrast par experience que tous les vices dont sainct Paul condamne la nature humaine, seroyent en luy. Car qui sera celuy qui se pourra separer du nombre des hommes? ce qu'il faut faire, si quelcun se veut exempter de ce que dit sainct Paul de tous, assavoir de leurs pieds sont legiers à espandre le sang, leurs mains souillées de rapines et homicides, leurs gosiers semblables à sepulchres ouvers, langues cauteleuses, levres venimeuses, œuvres inutiles, iniques, pourries, mortelles: que leur cœur est sans Dieu, qu'ils n'ont au dedans que malice, que leurs yeux sont à faire embusches, leurs cœurs eslevez à outrage: en somme, toutes leurs parties apprestées à mal faire (Rom. 3, 10—17). Si une chacune ame est suiette à tous ces monstres de vices, comme l'Apostre prononce hardiment, nous voyons que c'est qui [7]) adviendroit, si le Seigneur laissoit la cupidité humaine vaguer selon son inclination. Il n'y a beste enragée qui soit transportée si desordonnément: il n'y a riviere si violente et si roide, de laquelle l'exondation soit tant impetueuse. Telles maladies sont purgées par le Seigneur en ses eleus, en la maniere que nous exposerons: aux reprouvez [1]) elles sont seulement reprimées comme par une bride, à ce qu'elles ne se desbordent point, selon que Dieu cognoist estre expedient pour la conservation du monde universel. De là vient qu'aucuns par honte, aucuns par crainte des loix sont retenus, à ce qu'ils ne s'abandonnent [2]) à beaucoup de meschancetez: combien qu'en partie [3]) ils ne dissimulent pas leurs mauvaises concupiscences. Les autres, pource qu'ils pensent honneste maniere de vivre leur estre profitable, tellement quellement aspirent à icelle. Les autres outrepassent encore, et monstrent une excellence speciale pour retenir le vulgaire en leur obeissance, par une espece de maiesté. En telle maniere le Seigneur restraind par sa providence la perversité de nostre nature, à ce [4]) qu'elle ne se iette point hors des gons, mais il ne la purge pas au dedans.

4. [5]) Quelcun pourra dire que cela ne suffit pas à soudre la question. Car ou il faut que nous facions Catilina semblable à Camillus, ou nous aurons un exemple en Camillus, que la nature, quand elle est bien menée, n'est pas du tout depourveue de bonté. Ie confesse que les vertus [6]) qui ont esté en Camillus, ont esté dons de Dieu, et qu'elles pourroyent estre veues louables, si on les repute en elles-mesmes: mais comment seront elles enseignes qu'il a eu en sa nature une preud'hommie? Pour monstrer cela, ne faut-il pas revenir au cœur en faisant cest argument? Que si un homme naturel a esté doué d'une telle integrité de cœur, [7]) la faculté [8]) d'aspirer à bien ne defaut point à la nature humaine. [9]) Et que sera-ce si le cœur a esté pervers et oblique, et qu'il n'ait rien moins cherché que droiture? Or si nous concedons qu'il ait esté homme naturel, il n'y a nulle doute que son cœur a esté tel. Quelle puissance maintenant establirons-nous en la nature humaine, de s'appliquer à bien, si en la plus grande apparence d'integrité qu'on y trouve, on voit qu'elle tend tousiours à corruption? Pourtant comme on ne prisera point un homme pour vertueux, duquel [10]) les vices seront couvers sous ombre de vertu:

1) ne soit point du tout propre, *le latin*: non per omnia quadrat. 2) 1541 *s.*: submergée.
3) 1551 §. 49 (1541 *et* 1545 *p.* 69).
4) 1562: quelques uns. 5) Livr. III, chap. 15.
6) en la corruption universelle, *le latin dit seulement*: naturae corruptione. 7) 1541: qu'il.

1) aux reprouvez, *le latin porte seulement*: in aliis.
2) 1541 *et* 1545: s'adonnent.
3) qu'en partie, *le latin dit*: magna ex parte.
4) à ce qu'elle . . . . gons, *addition de* 1560.
5) 1551 §. 50 (1541 *et* 1545 *p.* 71).
6) les vertus, *le latin a*: speciosae dotes.
7) integrité de cœur, *le texte latin*: morum integritate.
8) 1541 *ss.*: que la faculté.
9) August., Contra Iulianum, lib. IV.
10) 1541: lequel n'aura que vices qui le couvriront sous umbre de vertus.

ainsi nous n'attribuerons point à la volonté humaine faculté d'appeter le bien, du temps qu'elle sera fichée en sa perversité. Combien que ceste est la plus certaine et facile solution, de dire que telles vertus ne sont pas communes à la nature, mais sont graces speciales du Seigneur, lesquelles il distribue mesme aux meschans, selon la maniere et mesure que bon luy semble. Pour laquelle cause en nostre langage vulgaire nous ne doutons point de dire, que l'un est bien nay, et l'autre mal nay: l'un de bonne nature, et l'autre de mauvaise: et neantmoins nous ne laissons point d'enclorre l'un et l'autre sous la condition universelle de la corruption humaine: mais nous signifions quelle grace Dieu a donné particulierement à l'un qu'il a deniée à l'autre. En [1]) voulant establir Saul roy, il l'a quasi formé nouvel homme (1 Sam. 10, 6). Et voila pourquoy Platon, suivant la fable d'Homere, dit que les enfans des Rois sont composez d'une masse precieuse, [2]) pour estre separez du vulgaire: pource que Dieu voulant pourvoir au genre humain, doue de vertus singulieres ceux qu'il esleve en dignité: comme certes de ceste boutique tous les preux et excellens qui sont renommez aux histoires sont sortis. Autant en faut-il dire de ceux qui demeurent en estat privé. Mais puis que selon que chacun estoit le plus excellent, aussi a-il esté poussé de son ambition, par laquelle macule toutes vertus sont souillées et perdent toute grace devant Dieu, tout ce qui apparoit digne de louange aux gens prophanes doit estre tenu comme rien. Davantage, quand il n'y a nulle affection de glorifier Dieu, le principal de toute droiture defaut. Or il est certain que tous ceux qui ne sont point regenerez sont vuides et desprouveus d'un tel bien. Et ce n'est pas en vain qu'il est dit par Isaie, que l'esprit de crainte de Dieu reposera sur Iesus Christ (Is. 11, 3): en quoy il est signifié, que tous ceux qui sont estranges de luy, sont aussi destituez de ceste crainte, laquelle est le chef de sagesse (Ps. 111, 10). Quant aux vertus qui trompent d'une vaine apparence, elles seront bien louées en l'estat politique, et du commun bruit des hommes: mais au siege iudicial de Dieu elles ne vaudront pas un festu pour acquerir iustice.

5. [3]) La volonté donc, selon qu'elle est liée et tenue captive en servitude de peché, ne se peut aucunement remuer à bien, [4]) tant s'en faut qu'elle s'y applique. Car un tel mouvement est le commencement de nostre conversion à Dieu, laquelle est du tout attribuée à la grace du sainct Esprit par l'Escriture: comme Ieremie prie le Seigneur qu'il le convertisse, s'il veut qu'il soit converti (Ier. 31, 18). Pour laquelle raison le Prophete au mesme chapitre, descrivant la redemption spirituelle des fideles, dit qu'ils ont esté rachetez de la main d'un plus fort: denotant par cela combien le pecheur est lié estroitement, pour le temps qu'estant delaissé de Dieu il [1]) demeure sous le ioug du diable, neantmoins la volonté demeure tousiours à l'homme, laquelle de sa pure affection [2]) est encline à peché, voire pour s'y haster. [3]) Car quand l'homme est tombé en ceste necessité, il n'a point esté despouillé de sa volonté, mais de saine volonté. Et pourtant ne parle point mal [4]) sainct Bernard en disant que le vouloir est en tous hommes: mais que vouloir le bien est d'amendement: vouloir le mal, est de nostre defaut: ainsi que simplement vouloir, est de l'homme: vouloir le mal, est de la nature corrompue: vouloir le bien, est de grace. Or ce que ie dy, la volonté estre despouillée de liberté, et necessairement estre tirée au mal, c'est merveille si quelcun trouve ceste maniere de parler estrange, laquelle n'a nulle absurdité, et a esté usitée des anciens Docteurs. Aucuns s'offensent de ce qu'ils ne peuvent distinguer entre necessité et contrainte: mais si quelcun les interrogue, assavoir si Dieu n'est pas necessairement bon, et si le diable n'est pas necessairement mauvais, que respondront-ils? Il est certain que la bonté de Dieu est tellement coniointe [5]) avec sa divinité, qu'il ne luy est pas moins necessaire d'estre bon, que d'estre Dieu. Et le diable par sa cheute s'est tellement alienó de toute communication de bien, qu'il ne peut autre chose que mal faire. Or si quelque blasphemateur murmure que Dieu ne merite pas grande louange pour sa bonté, veu qu'il est contraint à icelle garder: la response ne sera-elle pas facile? C'est que cela advient de sa bonté infinie qu'il ne peut mal faire, et non pas de contrainte violente. Si cela donc n'empesche point la volonté de Dieu, d'estre libre en bien faisant, qu'il est necessaire qu'il face bien: si le Diable ne laisse point de pecher volontairement, combien qu'il ne puisse sinon mal faire, qui est-ce qui arguera le peché n'estre point volontaire en l'homme, pource qu'il est subiet à necessité de peché? Comme ainsi soit que sainct Augustin enseigne par tout ceste necessité, il n'a pas laissé de l'acertener, mesme [6]) à l'heure que Caeles-

1) *Le reste du §. appartient au texte de* 1559.
2) composez d'une masse precieuse, *le latin dit:* creari aliqua singulari nota insignes. *Il est évident que Calvin n'a ni traduit ni vu ce passage.*
3) 1551 §. 51 (1541 *et* 1545 *p.* 71).
4) remuer à bien, *le latin dit:* ad bonum commovere se.

1) il, *manque dans les édd. antérieures.*
2) pure affection, *le latin porte:* propensissima affectione.
3) voire pour s'y haster, *addition de* 1560.
4) 1562 *s.:* S. Bernard ne parle point mal.
5) 1541 *et* 1545: contraincte.
6) mesme, *manque dans* 1541 *s.*

tius calomnioit ceste doctrine pour la rendre odieuse. Il use donc de ces parolles: qu'il est advenu par la liberté de l'homme, qu'il soit tombé en peché: maintenant que la corruption [1]) qui s'en est ensuyvie a fait de liberté necessité. [2]) Et toutes fois [3]) et quantes qu'il entre en ce propos, sans difficulté il declaire qu'il y a en nous une servitude necessaire à pecher. [4]) Il nous faut donc observer ceste distinction: c'est que l'homme, apres avoir esté corrompu par sa cheute, peche volontairement, et non pas maugré son cœur, ne par contrainte: qu'il peche, dy-ie, par une affection tresencline, et non pas estant contraint de violence: qu'il peche du mouvement de sa propre cupidité, et non pas estant contraint d'ailleurs: et neantmoins que sa nature est si perverse, qu'il ne peut estre esmeu, poussé, ou mené sinon au mal. Si cela est vray, il est notoire qu'il est subiet à necessité de pecher. Sainct Bernard, [5]) s'accordant à la doctrine de sainct Augustin, parle ainsi: L'homme seul est libre entre les animaux, et toutesfois le peché estant survenu, il souffre assez quelque effort, [6]) mais de volonté, non point de nature: en sorte qu'il n'est point privé de la liberté qu'il a de naissance: car ce qui est volontaire, est aussi libre. Et un petit apres, La volonté estant changée en mal par le peché, de ie ne say quelle façon estrange et perverse se fait une necessité: laquelle estant volontaire, ne peut excuser la volonté: et la volonté aussi allechée ne peut exclurre la necessité: car ceste necessité est comme volontaire. En apres il dit que nous sommes opprimez d'un ioug: toutesfois non pas autre que de servitude volontaire: et pourtant qu'au regard de la servitude nous sommes miserables, au regard de la volonté nous sommes inexcusables, veu qu'estant franche, elle s'est fait serve de peché. Finalement il conclud: L'ame donques sous ceste necessité volontaire et d'une liberté pernicieuse est detenue serve, et demeure libre d'une façon estrange et bien mauvaise: serve pour la necessité, libre pour la volonté. Et ce qui est encores plus merveilleux et plus miserable, elle est coulpable pource qu'elle est libre, et est serve pource que c'est par sa coulpe: et ainsi elle est serve d'autant qu'elle est libre. [7]) On voit par ces tesmoignages que ie ne mets rien de nouveau en avant: mais recite ce que iadis sainct Augustin nous a laissé par escrit du consentement commun des saincts Docteurs, et ce qui est demeuré presque mille ans apres aux cloistres des moines. Or le maistre des Sentences, pour n'avoir seu distinguer entre Contrainte [1]) et Necessité a ouvert la porte à cest erreur, qui a esté une peste mortelle à l'Eglise, d'estimer [2]) que l'homme pouvoit eviter le peché, pource qu'il peche franchement.

6. [3]) Il est expedient de regarder à l'opposite quel est le remede de grace, par lequel nostre perversité est corrigée et gairie. [4]) Car comme ainsi soit que le Seigneur en nous aidant nous elargisse ce qui nous defaut: quand il apparoistra quelle est son œuvre en nous, il sera aussi aisé d'entendre quelle est nostre povreté. Quand l'Apostre dit aux Philippiens, qu'il a bonne confiance que celuy qui a commencé une bonne œuvre en eux, l'achevera iusques au iour de Iesus Christ (Phil. 1, 6): il n'y a nulle doute que par ce commencement de bonne œuvre il signifie l'origine de leur conversion, c'est quand leur volonté a esté tournée à Dieu. [5]) Parquoy le Seigneur commence en nous son œuvre, inspirant en noz cœurs l'amour, le desir et estude de bien et de iustice: ou pour parler plus proprement, enclinant, formant, et adressant noz cœurs à iustice. Il [6]) paracheve son œuvre nous [7]) confermant à perseverance. Et afin que personne ne caville que le bien est commencé en nous de Dieu, d'autant que nostre volonté, laquelle seroit de soy trop infirme, est [8]) aidée de luy: le sainct Esprit declaire en un autre lieu que vaut nostre volonté estant abandonnée à soymesme: Ie vous donneray, dit-il, un nouveau cœur, ie creeray un esprit nouveau en vous: i'osteray le cœur de pierre qui est en vous, et vous en donneray un de chair: ie mettray mon Esprit en vous, et vous feray cheminer en mes commandemens (Ezech. 36, 26). Qui est-ce maintenant qui dira que seulement l'infirmité de la volonté humaine est confermée, afin d'aspirer vertueusement à elire le bien, quand nous voyons qu'il faut qu'elle soit du tout reformée et renouvellée? Si la pierre est si molle qu'en la maniant on la puisse flechir en telle forme qu'on voudra, ie ne nie point que le cœur de l'homme n'ait quelque facilité et inclination pour obeir à Dieu, moyennant [9]) que son infirmité

---

1) la corruption, *le latin plus exact dit:* poenalis vitiositas.
2) Lib. De perfect. iust. c. 4.
3) Et toutes fois .... à pecher, *addition de* 1551.
4) De natura et grat. c. 66 et alibi.
5) *Le reste du §. a été ajouté lors de la dernière rédaction.*
6) assez quelque effort, *le latin dit:* patitur quandam vim et ipse. *Il faut en tout cas lire,* aussi, *au lieu de:* assez.
7) Sermo super Cant. LXXXI.

1) 1560 *a par suite d'une erreur typographique:* Crainte.
2) d'estimer .... franchement, *ne se trouve pas dans le latin.*
3) 1551 §. 52 (1541 *et* 1545 *p.* 73).
4) 1541 *s.:* Il est maintenant temps de parler du remede de la grace de Dieu, par laquelle nostre nature vicieuse est corrigée.
5) c'est quand .... Dieu, *le latin dit:* quae (origo) est in voluntate. 6) 1562: mais il.
7) 1562: en nous. 8) 1541: seroit.
9) moyennant .... confermée, *le latin porte:* modo gratia Dei quod in eo imperfectum est suppleatur.

soit confermée. Mais si nostre Seigneur par ceste similitude a voulu monstrer qu'il est impossible de rien tirer de bien de nostre cœur, s'il n'est fait tout autre, ne partissons point entre luy et nous la louange laquelle il s'attribue à luy seul. Si donc quand le Seigneur nous convertit à bien, c'est comme si on transmueit une pierre en chair, il est certain que tout ce qui est de nostre propre volonté est aboly, et tout ce qui succede est de Dieu. Ie[1]) dy que la volonté est abolie, non pas entant qu'elle est volonté: car en la conversion de l'homme, ce qui est de la premiere nature demeure. Ie dy aussi qu'elle est creée nouvelle: non pas pour commencer d'estre volonté, mais pour estre convertie de mauvaise en bonne. Ie dy que tout cela se fait entierement, de Dieu, pource que, tesmoin l'Apostre, nous ne sommes pas idoines à concevoir une seule bonne pensée (2 Cor. 3, 5). A quoy respond ce qu'il dit ailleurs, que non seulement Dieu ayde et subvient à nostre volonté debile, ou corrige la malice d'icelle, mais qu'il crée et met en nous le vouloir (Phil. 2, 13). Dont il est aisé à recueillir ce que i'ay dit, que tout ce qui est de bien au cœur humain,[2]) est œuvre de pure grace. En ce sens aussi il prononce ailleurs, que c'est Dieu qui fait toutes choses en tous (1 Cor. 12, 6). Car il ne dispute point là du gouvernement universel du monde, mais il maintient que la louange de tous les biens qui se trouvent aux fideles doit estre reservée à Dieu seul. En disant, Toutes choses, il fait Dieu autheur de la vie spirituelle depuis un bout iusqu'à l'autre. Ce qu'il avoit au paravant exprimé sous autres mots, c'est que les fideles sont de Dieu en Iesus Christ (1 Cor. 8, 6; Eph. 1, 1): où il propose une creation nouvelle, par laquelle ce qui est de la nature commune est aboly. Mesmes il fait une comparaison de Iesus Christ à l'opposite d'Adam, laquelle en un autre lieu il deduit plus clairement: assavoir que nous sommes l'ouvrage de Dieu, estans creez en Iesus Christ à bonnes œuvres, qu'il a apprestées afin que nous cheminions en icelles (Ephes. 2, 10). Car il veut prouver par ceste raison que nostre salut est gratuit, d'autant que la resource de tous biens est en la seconde creation, laquelle nous obtenons en Iesus Christ. Or s'il y avoit la moindre faculté du monde en nous, il y auroit aussi quelque portion de merite: mais afin de nous espuiser du tout, il argue que nous n'avons peu rien meriter, d'autant que nous sommes creez en Iesus Christ pour faire bonnes œuvres, lesquelles Dieu a preparées. En quoy il signifie derechef, que depuis le premier mouvement iusques à la derniere

1) *Ce qui suit jusqu'à la fin du* §. *est une addition de* 1559.
2) au cœur humain, *le latin dit:* in voluntate.

perseverance,[1]) le bien que nous faisons est de Dieu en toutes ses parties. Par mesme raison le Prophete, apres avoir dit au Pseaume, que nous sommes l'ouvrage de Dieu: afin que nul n'entreprinst de faire partage, adiouste quant et quant, Il nous a faits, ce ne sommes nous pas qui nous ayons faits (Ps. 100, 3). Qu'il parle de la regeneration, laquelle est le commencement de la vie spirituelle, il appert par le fil du texte: car il s'ensuit tantost apres, que nous sommes son peuple et le troupeau de sa pasture. Or nous voyons qu'il ne s'est pas contenté d'avoir simplement attribué à Dieu la louange de nostre salut, mais qu'il nous exclud de toute compagnie: comme s'il disoit, Pour estre troupeau de Dieu, les hommes n'ont dequoy se glorifier iusques à une seule goute: pource que le tout est de Dieu.

7.[2]) Mais il y en aura possible qui concederont bien, que la volonté de l'homme est convertie à iustice et à droiture[3]) par la seule vertu de Dieu, et que de soymesme elle en est destournée: neantmoins qu'estant preparée elle besongne pour sa part: comme sainct Augustin escrit, que la grace precede toute bonne œuvre: et qu'en bien faisant la volonté est conduite par la grace, et ne la conduit pas: suit,[4]) et ne precede pas.[5]) Laquelle[6]) sentence ne contenant rien en soy de mal a esté mal destournée à un sens pervers par le maistre des Sentences.[7]) Or[8]) ie dy que tant aux mots du Prophete, lesquels i'ay allegué,[9]) qu'aux autres lieux semblables, il y a deux choses à noter: c'est que le Seigneur corrige, ou plustost abolit nostre volonté perverse, puis apres nous en donne de soymesme une bonne. Entant donc que nostre volonté est prevenue de la grace, ie permets qu'elle soit nommée comme chambriere: mais en ce qu'estant reformée elle est œuvre de Dieu, cela ne doit point estre attribué à l'homme, que par sa volonté il obtempere à la grace prevenante. Parquoy ce n'a pas esté bien parlé à sainct Chrysostome, de dire que la grace ne peut rien[10]) sans la volonté, comme la volonté ne peut rien sans la grace:[11]) comme si la volonté mesme n'estoit point engendrée et formée

1) iusques à la derniere perseverance, *ne se trouve pas dans le latin.*
2) 1551 §. 53 (1541 *et* 1545 *p.* 74).
3) à iustice et à droiture, *n'est pas dans le latin.*
4) 1541: elle suit.
5) Epist. CVI, Ad Bonif.
6) Laquelle . . . . des Sentences, *addition de* 1559.
7) Libr. II, Sent. dist. 25.
8) 1541 *s.:* Mais ie considere que les paroles du Prophete emportent deux choses: c'est que *etc.*
9) 1562: alleguez.
10) *Le latin ajoute:* operari.
11) En un sermon de l'invention de saincte Croix.

de la grace, comme[1]) nous avons veu par sainct Paul. Touchant de sainct Augustin, ce n'a pas esté son intention de donner à la volonté de l'homme une partie de la louange des bonnes œuvres, quand il l'a nommée chambriere de la grace: mais il pensoit seulement à refuter la meschante doctrine de Pelagius, lequel mettoit la premiere cause de salut ès merites de l'homme. Pourtant ce qui estoit convenable à ce propos-là, il demonstre que la grace precede tous merites: laissant l'autre question derriere, quel est son effect perpetuel en nous, laquelle il traite tresbien ailleurs. Car quand il dit par plusieurs fois, que le Seigneur previent celuy lequel ne veut point, afin qu'il vueille: et assiste à celuy qui veut, afin qu'il ne vueille en vain: il le fait entierement autheur de tous biens. Combien qu'il[2]) y ait plusieurs sentences en ses escrits si claires touchant cela, qu'elles n'ont point mestier d'autre expositeur. Les hommes, dit-il, mettent peine de trouver en nostre volonté quelque bien qui soit nostre, et non point de Dieu: mais ie ne say comment ils l'y pourront trouver.[3]) Item au premier livre contre Pelagius et Cælestius, exposant ceste sentence de nostre Seigneur Iesus, Quiconque a ouy du Pere, vient à moy (Iean 6, 45): La volonté de l'homme, dit-il, est tellement aidée, non seulement à ce qu'elle sache ce qu'il faut faire, mais l'ayant seu, qu'elle le face. Et pourtant quand le Seigneur enseigne, non point par la lettre de la Loy, mais par la grace de son Esprit, il enseigne en sorte que non seulement un chacun voye ce qu'il aura apprins en le cognoissant, mais que de vouloir il appete, et que d'œuvre il le parface.

8.[4]) Et pource que nous sommes maintenant au principal poinct de la matiere, redigeons la chose sommairement, et approuvons nostre sentence par tesmoignages de l'Escriture: puis apres, afin que personne ne calomnie que nous renversons l'Escriture, monstrons que la verité que nous tenons a esté aussi enseignée par ce sainct personnage, ie dy sainct Augustin.[5]) Car ie ne pense pas qu'il soit expedient de produire tous les tesmoignages l'un apres l'autre, qui se peuvent amener de l'Escriture pour confermer nostre sentence, moyennant que nous choisissions ceux qui pourront faire ouverture pour entendre les autres. D'autre part ie pense qu'il ne sera point mauvais de monstrer evidemment quelle convenance i'ay avec ce sainct homme, auquel l'Eglise[6]) à bon droit porte reverence. Certes[1]) que l'origine du bien ne soit point d'ailleurs que de Dieu seul, il appert par raison certaine et facile: car la volonté ne se trouvera pas encline à bien sinon aux esleus. Or la cause de l'election doit estre cherchée hors des hommes: dont il s'ensuit que nul n'a droite volonté de soymesme, et qu'elle luy procede de la mesme faveur gratuite dont nous sommes esleus devant la creation du monde. Il y a une autre raison quasi semblable. Car puis que le commencement de bien vouloir et bien faire est de la foy, il faut savoir dont vient la foy mesme. Or puis que l'Escriture prononce par tout haut et clair que c'est un don gratuit, il s'ensuit assez que c'est par pure grace que nous commençons à vouloir le bien: nous, die, qui sommes de tout nostre cœur naturellement adonnez à mal. Le Seigneur donc, quand il met ces deux choses en la conversion de son peuple, qu'il luy ostera son cœur de pierre, et luy en donnera un de chair: tesmoigne apertement qu'il faut que tout ce qui est de nous soit aboly, pour nous amener à bien, et que tout ce qui est substitué au lieu, procede de sa grace. Et ne dit pas cela seulement en un lieu: car nous avons aussi en Ieremie, Ie leur donneray un cœur et une voye, afin qu'ils me craignent toute leur vie. Et un peu apres,[2]) Ie mettray la crainte de mon Nom en leurs cœurs, à ce qu'ils ne se destournent point de moy (Ier. 32, 39). Item en Ezechiel, Ie donneray un mesme cœur à tous, et creeray un nouvel esprit en leurs entrailles. Ie leur osteray leur cœur de pierre, et leur donneray un cœur de chair (Ezech. 11, 19). Il ne nous pourroit mieux oster la louange de tout ce qui est bon et droit en nostre volonté pour le s'attribuer, que quand il appelle nostre conversion, une creation de nouvel esprit et de nouveau cœur. Car il s'ensuit tousiours, qu'il ne peut rien proceder de bon de nostre volonté, iusques à ce qu'elle soit reformée: et apres, que[3]) la reformation, entant qu'elle est bonne, est de Dieu, non pas de nous.

9.[4]) Et ainsi nous voyons que les Saincts ont prié: comme quand Salomon disoit, Que le Seigneur encline noz cœurs à soy, afin que nous le craignions, et gardions ses commandemens (1 Rois 8, 58): il monstre la contumace de nostre cœur, en ce que naturellement il le confesse estre rebelle contre Dieu et sa Loy, sinon qu'il soit fleschi au contraire. Autant[5]) on est-il dit au Pseaume, O Dieu, encline mon cœur en tes statuts (Ps. 119, 36).

---

1) Comme nous avons veu par sainct Paul, *addition de* 1559.
2) Combien qu'il . . . . parface, *addition de* 1545.
3) De la remission des pechez, livre II, chap. 18.
4) 1551 §. 54 (1541 *et* 1545 *p.* 75).
5) ie dy sainct Augustin, *addition de* 1559.
6) l'Eglise, *le latin dit:* consensus piorum.

1) Certes . . . . adonnez à mal, *est une addition de* 1559.
2) 1541—1560: vie: puis apres ie mettray.
3) 1541 *s.:* et apres la reformation . . . . qu'elle est de Dieu *etc.*
4) 1551 §. 55 (1541 *et* 1545 *p.* 75). Et, *manque dans* 1541.
5) Autant . . . . à son service, *addition de* 1559.

Car il faut tousiours noter l'opposition qui se fait entre la perversité qui nous pousse à mal et rebellion contre Dieu, et le changement par lequel nous sommes reduits à son service. Or [1]) quand David, sentant que pour un temps il avoit esté privé et destitué de la conduite de la grace de Dieu, requiert au Seigneur qu'il crée en luy [2]) un nouveau cœur, et qu'il renouvelle un droit esprit en ses entrailles (Ps. 51, 12): ne recognoit-il point que toutes les parties de son cœur sont pleines d'immondicité et de souilleure, et que son esprit est enveloppé en perversité? Davantage, en appellant la pureté qu'il desire, Creature de Dieu, il luy attribue toute la vertu d'icelle. [3]) Si quelcun [4]) replique que ceste priere est un signe d'une affection bonne et saincte: la solution est facile, assavoir combien que David fust desia en partie ramené au bon chemin, toutesfois qu'il compare l'horrible ruine en laquelle il estoit trebusché, et laquelle il avoit sentie, avec son estat premier. Ainsi prenant en soy la personne d'un homme estant aliené de Dieu, il ne requiert point sans cause que tout ce que Dieu donne à ses esleus en les regenerant, soit accomply en luy. Et par consequent estant semblable à un mort; il desire d'estre creé de nouveau, afin d'estre fait d'esclave de Satan, organe du sainct Esprit. C'est une chose merveilleuse que de nostre orgueil. Dieu ne requiert rien plus estroitement, sinon que nous observions son Sabbat, assavoir en nous reposant de toutes noz œuvres: et il n'y a rien qu'on tire de nous avec plus grande difficulté que cela, c'est qu'en quittant toutes noz œuvres, nous donnions lieu aux siennes. Si ceste rage ne nous empeschoit, le Seigneur Iesus a donné assez ample tesmoignage à ses graces, à ce qu'elles ne soyent obscurcies. Ie suis, dit-il, la vigne, vous estes les ceps, et mon Pere [5]) le vigneron (Iean 15, 1). Comme le cep ne peut porter fruit de soy, sinon qu'il demeure en la vigne: ainsi vous, si vous ne demeurez en moy: car sans moy vous ne pouvez rien faire. Si nous ne fructifions de nous, non plus que fait un cep arraché de terre, et privé de toute humeur: il ne faut plus maintenant enquerir [6]) combien nostre nature est propre à bien faire. Et aussi ceste conclusion n'est point douteuse, que sans luy nous ne pouvons rien faire. Il ne dit pas que nous soyons tellement infirmes que nous ne pouvons suffire: mais en nous reduisant du tout à neant, il exclud toute fantasie de la moindre puissance du monde. Si estans entez en Christ, nous fructifions comme un cep de vigne, lequel prend sa vigueur tant de l'humeur de la terre, comme de la rosée [1]) du ciel, et de la chaleur du soleil, il me semble qu'il ne nous reste aucune portion en toutes bonnes œuvres, si nous voulons conserver à Dieu son honneur entierement. C'est en vain [2]) qu'on pretend ceste subtilité, qu'il y a quelque humeur enclose au cep, qui est pour le faire produire fruict: et pourtant qu'il ne prend pas tout de la terre, ou de la premiere racine, mais qu'il apporte quelque chose du sien. Car Iesus Christ n'entend autre chose, sinon que nous sommes du bois sec et sterile, et de nulle valeur, si tost que nous sommes separez de luy: pource qu'il ne se trouvera à part en nous aucune faculté de bien faire: comme il dit ailleurs, que tout arbre que son Pere n'a plantée sera arrachée (Matth. 15, 13). Pourtant l'Apostre luy en donne toute louange. C'est Dieu, dit-il, qui fait en nous et le vouloir et le parfaire (Phil. 2, 13). La premiere partie des bonnes œuvres est la volonté: l'autre est de s'efforcer à l'executer, et le pouvoir faire. Dieu est autheur et de l'un et de l'autre. Il s'ensuit donc que si l'homme s'attribue aucune chose, ou en la volonté, ou en l'execution, qu'il desrobe autant à Dieu. S'il estoit dit que Dieu baille secours à nostre volonté infirme, il nous seroit laissé quelque chose: mais quand il est dit qu'il fait la volonté, en cela il est monstré que tout ce qui est de bon est d'ailleurs que de nous. Et pource que la bonne volonté mesme par la pesanteur de nostre chair est retardée et opprimée, [3]) il dit consequamment que pour surmonter toute difficulté, nostre Seigneur nous donne la constance et vertu d'executer. Et de faict, ce qu'il enseigne ailleurs ne peut autrement estre vray: c'est qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qui fait toutes choses en tous (1 Cor. 12, 6): où nous avons [4]) monstré cy dessus que tout le cours de la vie spirituelle est compris. Pour laquelle raison David, apres avoir prié Dieu qu'il luy manifeste ses voyes, afin qu'il chemine en sa verité, adiouste incontinent, Uny mon cœur pour craindre ton nom (Ps. 86, 11). Par lequel mot il signifie, que ceux mesmes qui sont bien affectionnez sont suiets à tant de desbauchemens pour estre distraits, qu'ils s'esvanouyroyent bien tost ou s'escouleroyent comme eau, s'ils n'estoyent fortifiez en constance. Suyvant cela, en un autre passage ayant prié Dieu de vouloir guider ses pas, il adiouste que la force aussi luy soit donnée pour guerroyer: Que l'iniquité (dit-il) ne do-

1) 1541 *s.:* Pareillement David quand il requiert *etc.*
2) 1541 *et* 1545: en soy.
3) d'icelle, *manque dans* 1541.
4) Si quelcun . . . . organe du S. Esprit, *addition de* 1559.
5) 1561: est. 6) 1562: s'enquerir.

1) 1541 *s.:* rousée.
2) C'est en vain . . . . sera arrachée, *appartient au texte de* 1559.
3) *Le latin ajoute:* ne emergat.
4) où nous avons . . . . point en moy, *addition de la dernière rédaction.*

mine point en moy (Ps. 119, 133). En ceste maniere donc Dieu commence et parfait la bonne œuvre en nous: c'est que par sa grace la volonté est incitée à aimer le bien, inclinée à le desirer, et emeue[1]) à le chercher et s'y adonner: davantage, que ceste amour, desir et effort ne defaillent point, mais durent iusques à leur effect: finalement que l'homme poursuit le bien, et y persevere iusques à la fin.

10.[2]) Or il emeut nostre volonté,[3]) non pas comme on a long temps imaginé et enseigné, tellement qu'il soit apres en nostre election d'obtemperer à son mouvement, ou resister: mais il la meut avec telle efficace, qu'il faut qu'elle suyve. Pourtant ce qu'on lit souvent en Chrysostome ne doit point estre receu: C'est que Dieu n'attire sinon ceux qui veulent[4]) estre attirez. En quoy il signifie que Dieu en nous tendant la main, attend s'il nous semblera bon de nous aider de son secours. Nous concedons bien que du temps que l'homme estoit encore entier, sa condition estoit telle, qu'il se pouvoit incliner d'une part et d'autre: mais puis qu'Adam a declairé par son exemple combien est povre et miserable le Franc-arbitre, sinon que Dieu vueille en nous et puisse tout, quel profit aurons-nous quand il nous departira sa grace en telle maniere? Mais comme ainsi soit qu'il espande sur nous la plenitude de sa grace, nous luy en ostons la louange par nostre ingratitude. Car l'Apostre n'enseigne pas seulement que la grace de bien vouloir nous est offerte, si nous l'acceptons, mais que Dieu fait et forme en nous le vouloir: qui n'est autre chose à dire, sinon que Dieu par son Esprit dresse, flechit, modere nostre cœur, et qu'il y regne comme en sa possession. Et par Ezechiel[5]) non seulement il promet de donner un cœur nouveau[6]) à ses eleus, afin qu'ils puissent cheminer en ses preceptes, mais afin qu'ils y cheminent de faict (Ezech. 11, 19; 36, 27). Et ne se peut autrement entendre ceste sentence de Christ, Quiconque a esté instruit de mon Pere, vient à moy (Iean 6, 45): sinon que par icelle on entende que la grace de Dieu est de soy-mesme vertueuse pour accomplir et mettre en effect son œuvre, comme sainct Augustin le maintient:[7]) laquelle grace Dieu ne depart[8]) point à un chacun, comme porte le proverbe commun,[1]) qu'elle n'est deniée à personne qui fait ce qui est en soy. Bien faut-il enseigner que la bonté de Dieu est exposée à tous ceux qui la cherchent, sans aucune exception. Mais comme ainsi soit que nul ne commence à la chercher devant qu'il ait esté inspiré du ciel, il ne falloit en cest endroit mesme aucunement diminuer de la grace de Dieu. Certes ce privilege appartient aux eleus seulement, qu'estans regenerez par l'Esprit de Dieu, ils soyent de luy conduits et gouvernez. Parquoy[2]) sainct Augustin ne se mocque pas moins de ceux qui se vantent que c'est à eux en partie d'appeter le bien, qu'il reprend les autres qui pensent que la grace est donnée pesle-mesle à tous, veu qu'elle est tesmoignage de l'election gratuite de Dieu.[3]) La nature, dit-il, est commune à tous, non pas la grace. Et dit que ceux qui estendent ainsi generalement à tous ce que Dieu ne donne que de son bon plaisir, ont une subtilité luysante et fragile comme un verre. Item, Comment es-tu venu à Christ? c'est en croyant. Or crain que si tu te vantes d'avoir toy-mesme trouvé la voye iuste, tu ne perisses et soyes exterminé d'icelle. Si tu dis que tu es venu de ton Franc-arbitre et propre volonté, de quoy t'enfles-tu? Veux-tu cognoistre que cela aussi t'a esté donné? escoute celuy qui nous appelle: Nul ne vient à moy si mon Pere ne l'y attire (Iean 6, 44). Et de fait, il est facile de conclurre par les mots de sainct Iean, que les cœurs des fideles sont gouvernez d'enhaut, avec tel effect qu'ils suyvent d'une affection, laquelle n'est point pour flechir çà et là, mais est arrestée à obeir.[4]) Celuy, dit-il, qui est de Dieu[5]) ne peut pecher: pource que la semence de Dieu demeure en luy (1 Iean 3, 9). Nous voyons que ce mouvement sans vertu, lequel imaginent les Sophistes, est exclus. I'enten ce qu'ils disent, que Dieu offre seulement sa grace, à telle condition que chacun la refuse ou accepte selon que bon luy semble. Telle resverie, dy-ie, qui n'est ne chair ne poisson, est exclue, quand il est dit que Dieu nous fait tellement perseverer, que nous sommes hors de danger de decliner.

11.[6]) Il ne falloit non plus douter de la perseverance, qu'elle ne deust estre estimée don gratuit de Dieu: mais il y a une fausse opinion au contraire enracinée au cœur des hommes, qu'elle est dispensée à un chacun selon son merite: c'est

---

1) 1562: esmeue.
2) 1551 §. 56 (1541 *et* 1545 *p.* 77).
3) 1541 *et* 1545: Or il ne esmeut pas nostre volunté, comme *etc.*
4) 1541 *et* 1545 *ont, évidemment par erreur:* qu'il veut estre attirez.
5) Et par Ezechiel . . . . de fait, *insertion de* 1559.
6) un cœur nouveau, *le latin dit:* spiritum novum.
7) Lib. De praedestin. sanctorum c. 8.
8) 1541 *s.:* ne departit point.

---

1) le proverbe commun, *le latin porte:* illud nisi fallor Occamicum.
2) *Le reste du §. est une addition de* 1559.
3) De verbis Apost., sermone XI.
4) mais est arrestée à obeir, *manque dans le latin.*
5) est de Dieu, *le latin porte:* qui ex Deo genitus est.
6) 1551 §. 57 (1541 *p.* 78; 1545 *p.* 77 *s.*).

à dire, comme il se monstre n'estre point ingrat à la premiere grace. Mais pource qu'une telle opinion est venue de ce qu'on imaginoit, qu'il fust en nostre pouvoir de refuser ou accepter la grace de Dieu quand elle nous est presentée, il est facile de la refuter, veu que ceste raison a esté monstrée fausse: combien qu'il y a icy double erreur. Car outre ce qu'ils disent qu'en bien usant de la premiere grace de Dieu, nous meritons que par autres graces suyvantes il remunere nostre bon usage, ils adioustent aussi que ce n'est point la grace de Dieu seule qui besongne en nous, mais seulement qu'elle coopere. Quant au premier, il faut avoir ceste resolution, que le Seigneur Dieu en multipliant ses graces en ses serviteurs, et leur en conferant tous les iours de nouvelles, d'autant que l'œuvre qu'il a desia commencé en eux luy est agreable, il trouve en eux matiere et occasion de les enrichir et augmenter en telle sorte. Et à cela se doyvent rapporter les sentences suyvantes: A celuy qui aura, il luy sera donné. Item, Puis que tu t'es monstré serviteur fidele en petites choses, ie te constitueray en plus grande charge (Matth. 25, 21. 23. 29; Luc 19, 17. 26). Mais il nous faut icy donner garde de deux vices: c'est qu'on [1]) n'attribue point à l'homme en telle sorte le bon usage de la grace de Dieu, comme si par son industrie il la rendoit vallable. Puis apres, qu'on ne die point que les graces qui sont conferées à l'homme fidele, soyent tellement pour remunerer ce qu'il a bien usé de la premiere grace, comme si tout ne luy provenoit point de la bonté gratuite de Dieu. Ie confesse donc que les fideles doyvent attendre ceste benediction, que d'autant qu'ils auront mieux usé des graces de Dieu, d'autres [2]) nouvelles et plus grandes leur seront iournellement adioustées. Mais ie dy d'autre part, que ce bon usage est de Dieu, et que ceste remuneration procede de sa benevolence gratuite. Les Scolastiques [3]) ont en la bouche ceste distinction vulgaire de la grace operante et cooperante: mais ils en abusent pour tout pervertir. Sainct Augustin en a bien usé, mais ç'a esté avec une bonne declaration, pour adoucir ce qui pouvoit estre rude: c'est que Dieu parfait en cooperant, ce qu'il a commencé en operant: c'est [4]) à dire, qu'il applique ce qu'il nous a desia donné, pour besongner avec ce qu'il y adiouste: et que c'est une mesme grace, mais qu'elle prend son nom selon la diverse maniere de son effect. Dont il s'ensuit qu'il ne partit point entre Dieu et nous, comme s'il y avoit quelque concurrence mutuelle entre le mouvement de Dieu et un autre que nous eussions à part: mais que c'est seulement pour monstrer comment la grace augmente. A quoy appartient ce que nous avons desia allegué, que la bonne volonté precede beaucoup de dons de Dieu, mais qu'elle est du nombre. [1]) Dont il s'ensuit qu'on ne luy peut rien attribuer de propre. Ce que sainct Paul nommément a declairé. Car apres qu'il a dit que c'est Dieu qui fait en nous le vouloir et le parfaire (Phil. 2, 13), incontinent il adiouste qu'il fait l'un et l'autre selon sa bonne volonté: par ce mot signifiant sa benignité gratuite. Quant à ce qu'ils disent, qu'apres avoir donné lieu à la premiere grace, nous cooperons avec Dieu: ie respon, S'ils entendent qu'apres avoir esté reduits par la vertu de Dieu en obeissance de iustice, nous suyvons volontairement la conduite de sa grace, ie leur confesse. Car il est tres-certain que là où regne la grace de Dieu, il y a une telle promptitude d'obtemperer. Mais dont [2]) est-ce que cela vient, sinon d'autant que l'Esprit de Dieu estant conforme à soy-mesme, nourrit et conferme en nous l'affection d'obeissance, laquelle il a engendrée dés le commencement? Au contraire, s'ils veulent dire que l'homme a cela de sa propre vertu, qu'il coopere avec la grace de Dieu: ie dy que c'est un erreur pestilent.

12. [3]) Ils abusent [4]) faussement à ce propos du dire de l'Apostre, I'ay plus travaillé que tous les autres: non pas moy, mais la grace de Dieu avec moy (1 Cor. 15, 10). Pource, disent-ils, qu'il eust semblé que c'estoit trop arrogamment parlé, de se preferer à tous les autres, il modere cela, rendant la louange à la grace de Dieu: en telle sorte neantmoins qu'il se dit compagnon de Dieu en ouvrant. C'est merveilles quand tant de personnages qui n'estoyent point autrement mauvais, ont achoppé à ce festu. Car sainct Paul ne dit point que la grace de Dieu ait besongné avec soy, pour se faire compagnon d'icelle: mais plustost il luy attribue toute la louange de l'œuvre: Ce ne suis-ie point, dit-il, qui ay travaillé, mais la grace de Dieu, laquelle m'assistoit. Toute la [5]) faute est venue, qu'ils

1) c'est qu'on . . . . bonté gratuite de Dieu. *La traduction de ce passage est bien obscure et peu précise. Voici le latin qui est très-clair:* ne aut remunerari dicatur posterioribus gratiis legitimus usus primae gratiae, ac si homo sua ipsius industria redderet gratiam Dei efficacem: aut, si remuneratio censeatur, ut desinat haberi gratuita Dei gratia.
2) 1541 *s.:* que d'autres.
3) Les Scolastiques . . . . attribuer de propre, *addition de* 1559.
4) c'est . . . . adiouste, *n'est pas dans le latin.*

1) August. Enchir. ad Laur. c. 32.
2) 1561: d'où.
3) 1551 §. 58 (1541 *et* 1545 *p.* 79).
4) 1541 *s.:* Mais ilz alleguent: qu'est-ce donc que veut dire l'Apostre parlant ainsi: I'ay *etc.*
5) Toute la . . . . douter, *le texte latin dit:* Fefellit autem eos loquutionis ambiguitas: sed magis praepostera versio, in qua vis graeci articuli praetermissa fuit. *La Vulgate au lieu de traduire comme Calvin:* sed gratia Dei quae mihi aderat, *porte simplement:* sed gratia Dei mecum.

s'arrestent à la translation commune, laquelle est douteuse: mais le texte Grec de sainct Paul est si clair, qu'on n'en peut douter. Car si on veut [1]) translater à la verité ce qu'il dit, il ne signifie pas que la grace de Dieu fust cooperante avec luy: mais qu'en luy assistant, elle faisoit le tout. Ce que sainct Augustin [2]) declaire pleinement et en breves parolles, quand il dit que la bonne volonté qui est en l'homme precede beaucoup de graces de Dieu, mais non pas toutes: car elle est du conte Il adiouste consequemment la raison: Pource qu'il est escrit, dit-il, La misericorde de Dieu nous previent et nous suit (Ps. 69, 11; 23, 6): assavoir d'autant qu'il previent celuy qui ne veut point, à ce qu'il vueille: et suit celuy qui veut, à ce qu'il ne vueille point en vain. A quoy [3]) s'accorde sainct Bernard, introduisant l'Eglise avec ces mots, O Dieu, tire moy aucunement par force et maugré que i'en aye, pour me faire volontaire: tire moy estant paresseuse, afin de me rendre agile à courir. [4])

13. [5]) Oyons maintenant sainct Augustin parler, à fin que les Pelagiens de nostre temps, c'est à dire les Sophistes de Sorbonne, ne nous reprochent comme ils ont de coustume, que tous les Docteurs anciens nous sont contraires. En quoy ils ensuyvent leur pere Pelagius: lequel a molesté sainct Augustin d'une mesme calomnie. Or il poursuit ceste matiere au long au livre [6]) qu'il a intitulé, De correction et grace: [7]) dont ie reciteray en bref aucuns passages, usant de ses propres mots. Il dit que la grace de persister en bien a esté donnée à Adam, s'il en eust voulu user: qu'elle nous est donnée, à fin que nous vueillons, et qu'en voulant, [8]) nous surmontions les concupiscences. Ainsi, qu'Adam a eu le pouvoir, s'il eust voulu: mais qu'il n'a point eu le vouloir, à fin qu'il peust: qu'à nous, tant le vouloir que le pouvoir nous est donné. Que la premiere liberté a esté de pouvoir s'abstenir [9]) de pecher: que celle que nous avons maintenant est beaucoup plus grande, c'est de ne pouvoir pecher. Les Sorbonistes [10]) exposent cela de la perfection qui sera en la vie future: mais c'est une moquerie, veu que sainct Augustin se declaire puis apres, en disant que la volonté des fideles est tellement conduite par le sainct Esprit, qu'ils peuvent bien faire, à cause qu'ils veulent: et qu'ils le veulent, à cause que Dieu crée en eux le vouloir (2 Cor. 12, 9). Car si en si grande infirmité, dit-il, (en laquelle [1]) toutesfois pour obvier à orgueil et le reprimer, il faut que la vertu de Dieu se parface) leur volonté leur estoit laissée, qu'ils peussent bien faire par l'aide de Dieu, si bon leur sembloit, et que Dieu ne leur donnast point la volonté, entre tant de tentations, leur volonté laquelle est infirme, succomberoit, ainsi ne [2]) pourroyent perseverer. Dieu a donc survenu [3]) à l'infirmité de la volonté humaine, la dirigeant sans qu'elle peust fleschir çà ne là, et la gouvernant sans qu'elle se peust destourner. Car en telle sorte, combien qu'elle soit infirme, elle ne peut faillir. Tantost apres il traite [4]) comme il est necessaire que noz cœurs suyvent le mouvement de Dieu, quand il les tire: disant que Dieu tire bien les hommes selon leur volonté, et non par contrainte: mais que la volonté est celle [5]) qu'il a formée en eux. Nous avons maintenant le poinct que nous debattons principalement, approuvé par la bouche de sainct Augustin: c'est que la grace n'est point seulement presentée de Dieu, pour estre reiettée ou acceptée, selon qu'il semble bon à un chacun: mais que c'est icelle grace seule, laquelle induit noz cœurs à suyvre son mouvement, et y produit tant le chois [6]) que la volonté: tellement que toutes bonnes œuvres qui s'ensuivent apres, sont fruits d'icelle: et n'est point receue d'homme vivant, sinon d'autant qu'elle a formé son cœur en obeissance. A ceste cause le mesme Docteur dit en un autre lieu, qu'il n'y a que la grace de Dieu qui face toute bonne œuvre en nous.

14. [7]) Touchant ce qu'il dit quelque part que la volonté n'est point destruite par la grace, mais de mauvaise changée en bonne: et apres avoir esté faite bonne, qu'elle est aidée: [8]) en cela seulement il signifie que l'homme n'est point tiré de Dieu comme une pierre, sans aucun mouvement de son cœur, comme [9]) par une force de dehors: mais qu'il est tellement touché [10]) qu'il obeit de son bon gré. [11]) Davantage, que la grace soit specialement donnée aux eleus, et de don gratuit, il le dit escrivant à Boniface, en ceste maniere, Nous savons que la grace de Dieu n'est point donnée à tous hommes: et que quand elle est donnée à aucun ce n'est point selon les merites, ne des [12]) œuvres ne de la vo-

1) Car si on veut .... le tout, *addition de* 1545.
2) Ce que sainct Augustin .... en vain, *addition de* 1551.
3) *Le reste du* §. *a été ajouté en* 1559.
4) Serm. II. In Cant.
5) 1551 §. 59 (1541 *et* 1545 *p.* 79).
6) *Le latin ajoute:* ad Valentinum.
7) Chap. XII.
8) 1541 *s.:* vueillant.
9) 1541 *et* 1545: de pouvoir non point pecher.
10) Les Sorbonistes, *le latin dit:* Petrus Lombardus.

1) *La parenthèse a été insérée en* 1560.
2) 1562: ils ne.
3) Dieu a donc survenu, *le latin porte simplement:* subventum est.
4) *Le latin ajoute:* copiosius.
5) 1541 *et* 1545: est cela.
6) 1541 *s.:* l'election.
7) 1551 §. 60 (1541 *et* 1545 *p.* 80 *s.*).
8) Epist. CV (194).
9) comme, *manque dans* 1541 *et* 1545.
10) 1541 *et* 1545: poussé.
11) *ibid.:* bon vouloir.
12) 1541 *s.:* selon les merites de sa volonté, mais *etc.*

lonté, mais selon la bonté gratuite de Dieu: quand elle est deniée, que cela se fait par le iuste iugement de Dieu.[1]) Et en ceste mesme Epistre il condamne[2]) fort et ferme l'opinion de ceux qui estiment la grace seconde estre retribuée aux merites des hommes, d'autant qu'en ne reiettant point la premiere, ils se sont monstrez dignes d'icelle. Car il veut que Pelagius confesse la grace nous estre necessaire à une chacune œuvre, et qu'elle n'est point rendue à noz merites, à fin qu'elle soit recognue pure grace. Mais on ne peut plus sommairement despescher ceste question, que par ce qu'il en dit en son livre[3]) De correction et grace, au huitieme chapitre: où premierement il enseigne, que la volonté humaine n'obtient point grace par sa liberté, mais obtient liberté par la grace de Dieu. Secondement que par icelle grace elle est conformée au bien, à fin de l'aimer et y perseverer. Tiercement, qu'elle est fortifiée d'une vertu invincible, pour resister au mal.[4]) Quartement, qu'estant gouvernée d'icelle, iamais elle ne defaut: estant delaissée, incontinent elle trebusche. Item que par la misericorde gratuite de Dieu, la volonté est convertie à bien: estant convertie, y persevere. Item, que quand la volonté de l'homme est conduite à bien, et apres y avoir esté adressée, qu'elle y est confermée, que cela vient de la seule volonté de Dieu, et non d'aucun merite. En ceste maniere il ne reste à l'homme autre liberal arbitre,[5]) que tel qu'il descrit en un autre lieu: c'est qu'il ne se peut convertir à Dieu, ne persister en Dieu, sinon de sa grace: et que tout ce qu'il peut, c'est d'icelle.[6])

CHAPITRE IV.[7])

Comment c'est que Dieu besongne aux cœurs des hommes.

1.[8]) Ie pense que nous avons suffisamment prouvé comment[9]) l'homme est tellement tenu captif sous le ioug de peché, qu'il ne peut de sa propre nature ne desirer le bien en sa volonté, ne s'y appliquer. Davantage nous avons mis la distinction entre Contrainte et Necessité: dont il appert que quand l'homme peche necessairement, il ne laisse point de pecher de sa volonté. Mais pource que quand on le met en servitude[1]) du diable, il semble qu'il soit mené au plaisir d'iceluy plustost que du sien: il reste de despecher en quelle sorte cela se fait. Apres il faut soudre la question dont[2]) on doute communement: C'est, si on doit attribuer quelque chose à Dieu és[3]) œuvres mauvaises, esquelles[4]) l'Escriture signifie que sa vertu y besongne aucunement. Quant au premier, sainct Augustin accompare en quelque lieu la volonté de l'homme à un cheval, qui se gouverne par le plaisir de celuy qui est monté dessus. Il accompare d'autre part Dieu et le diable à des chevaucheurs, disant que si Dieu a occupé le lieu en la volonté de l'homme, comme un bon chevaucheur et bien entendu, il[5]) l'a conduit de bonne mesure, il l'incite quand elle est trop tardive, il la retient si elle est trop aspre, si elle s'escarmouche trop fort, il la reprime, il corrige sa rebellion, et l'ameine en droite voye. Au contraire, si le diable a gagné la place, comme un mauvais chevaucheur et estourdy, il l'egare à travers champs, il la fait tomber dans des fosses, il la fait trebuscher et revirer par les vallées, il l'accoustume à rebellion et desobeissance. De ceste similitude nous nous contenterons pour le present, puis que nous n'en avons pas de meilleure. Ce qui est donc dit, que la volonté de l'homme naturel est suiette à la seigneurie du diable, pour en estre menée: cela ne signifie point quelle soit contreinte par force et maugré[6]) qu'elle en ait à obtemperer, comme on contraindroit un serf à faire son office combien qu'il ne le vousist point: mais nous entendons qu'estant abusée des tromperies du diable, il est necessaire qu'elle se sumette à obtemperer à ce que bon luy semble, combien[7]) qu'elle le face sans contrainte. Car ceux ausquels nostre Seigneur ne fait point la grace de les gouverner par son Esprit, sont abandonnez[8]) à Satan pour estre menez de luy. Pour ceste cause, dit sainct Paul, que le dieu de ce monde (qui est le diable) a aveuglé l'entendement des infideles, à ce qu'ils n'apperçoivent point la lumiere de l'Evangile (2 Cor. 4, 4). Et en un autre lieu il dit qu'il regne en tous iniques et desobeissans (Ephes. 2, 2). L'aveuglement donc des meschans, et tous les malefices qui s'en ensuyvent, sont nommez œuvres du diable: et toutesfois il n'en faut point chercher la cause hors de leur volonté, de laquelle procede la racine

1) Epist. CVI (CLXXXVI).
2) il condamne, *le latin porte:* impugnat.
3) *Le latin ajoute:* ad Valentinum.
4) pour resister au mal, *n'est pas dans le latin.*
5) *Le latin ajoute:* si appellare ita libet.
6) Epist. XLVI (CCXIV).
7) *A ce Chapitre correspondent les* §. 68—75 *du Ch. II. des éditions antérieures à* 1559.
8) 1551 *Ch. II.* §. 68 (1541 *p.* 85; 1545 *p.* 88).
9) 1541: comme.

1) 1566: en la servitude.
2) dont on doute communement, *ne se trouve pas dans le latin.* 3) 1541: aux. 4) 1541: ausquelles.
5) 1541: qu'il. 6) 1541: malgré.
7) combien contrainte, *n'est pas dans le latin.*
8) *Le latin ajoute ici:* iusto iudicio.

de mal, et en laquelle est le fondement du regne du diable, c'est à dire le peché.

2. [1]) Quant est de l'action de Dieu, elle est bien autre en iceux. Mais pour la bien entendre, nous prendrons l'iniure que firent les Chaldeens à Iob: c'est qu'ayans tué ses bergers, ils luy ravirent tout son bestail [2]) (Iob 1, 17). Nous voyons desia à l'œil les autheurs de ceste meschanceté. Car quand [3]) nous voyons des volleurs, qui ont commis quelque meurtre ou larrecin, nous ne doutons point de leur imputer la faute et de les condamner. Or est-il ainsi que l'histoire recite que cela provenoit du diable. Nous [4]) voyons donc qu'il y a besongné [5]) de son costé. D'autre part Iob recognoit que c'est œuvre de Dieu, disant que Dieu l'a despouillé du bien qui luy avoit esté osté par les Chaldeens. Comment pourrons-nous dire qu'une mesme œuvre ait esté faite de Dieu, du diable et des hommes, que nous n'excusions le diable entant qu'il semble conioint avec Dieu: ou bien que nous ne disions Dieu estre autheur du mal? Facilement, si nous considerons premierement la fin, puis apres la maniere d'operer. Le conseil de Dieu estoit d'exercer son serviteur en patience, par adversité: Satan s'efforçoit de le mettre en desespoir: les Chaldeens taschoyent de s'enrichir du bien d'autruy par rapine. Une telle difference de conseil distingue bien entre l'œuvre de l'un et de l'autre. En la maniere de faire, il n'y a pas moins de dissimilitude. Le Seigneur abandonne son serviteur Iob à Satan pour l'affliger: d'autrepart il luy baille les Chaldeens, qu'il avoit ordonnez pour estre ministres de ce faire, et luy commet de les pousser et mener. Satan stimule par ses aiguillons venimeux, à commettre ceste iniquité, les cœurs des Chaldeens, qui autrement estoyent mauvais. Les Chaldeens, s'abandonnans [6]) à mal faire, contaminent leurs ames et leurs corps. C'est donc proprement parlé, de dire que Satan besongne és reprouvez, esquels il exerce son regne, c'est à dire le regne de perversité. On peut bien aussi dire que Dieu aucunement y besongne, d'autant que Satan, lequel est instrument de son ire, selon son vouloir et ordonnance les pousse çà et là pour executer ses iugemens. Ie ne parle point icy du mouvement universel de Dieu, duquel comme toutes creatures sont soustenues, aussi elles en prennent leur vertu pour faire ce quelles font. Ie parle de son action particuliere, laquelle se monstre en chacun œuvre. Parquoy nous voyons qu'il n'est pas inconvenient qu'une mesme œuvre soit attribuée à Dieu, et au diable, et à l'homme. Mais la diversité qui est en l'intention et au moyen, fait que la iustice de Dieu par tout apparoit irreprehensible: la [1]) malice du diable et de l'homme se monstre avec sa confusion.

3. [2]) Les anciens Docteurs craignent aucunesfois de confesser la verité en cest endroit, pource qu'ils ont peur de donner occasion aux mauvais de mesdire, ou parler irreveremment des œuvres de Dieu. Laquelle sobrieté i'approuve tellement, que ie ne pense point toutesfois qu'il y ait aucun danger de tenir simplement ce que nous en monstre l'Escriture. Sainct Augustin mesme a aucunesfois ce scrupule: comme quand il dit, que l'aveuglement et endurcissement des mauvais ne se rapporte point à l'operation de Dieu, mais à sa prescience. [3]) Or ceste subtilité ne peut convenir avec tant de façons de parler [4]) de l'Escriture, lesquelles monstrent evidemment qu'il y a autre chose que la prescience [5]) de Dieu. Et sainct Augustin [6]) mesme au cinquieme livre contre Iulien, se retractant de l'autre sentence, maintient [7]) fort et ferme que les pechez ne se font pas seulement par la permission ou souffrance de Dieu, mais aussi par sa puissance, à fin de punir les autres pechez. Semblablement ce qu'aucuns amenent, que Dieu permet le mal, mais ne l'envoye point, ne peut subsister, tant est foible. [8]) Souvent il est dit que Dieu aveugle et endurcit les mauvais, qu'il tourne et fleschit et pousse leurs cœurs, comme [9]) nous avons cy dessus declairé plus à plein. [10]) Ce n'est point expliquer telles formes de parler, que de recourir à la prescience ou permission. Pourtant nous respondons que cela se fait doublement. Car comme ainsi soit que la lumiere de Dieu ostée, il ne reste sinon obscureté et aveuglement en nous: son Esprit osté, noz cœurs soyent endurcis comme pierre: sa conduite cessant, nous ne puissions que nous esgarer à travers champs: à bonne cause il est dit qu'il aveugle, endurcit et pousse ceux ausquels il oste la faculte de voir, obeir et faire bien. La seconde maniere, qui approche plus à la proprieté des mots, c'est que Dieu, pour executer ses iugemens par le diable, qui est ministre de son ire,

---

1) 1551 §. 69 (1541 *p.* 86; 1545 *p.* 89).
2) 1541 *et* 1545: bestial.
3) Car quand .... condamner, *n'est pas dans le texte latin.*
4) Nous .... costé, *manque dans le latin.*
5) 1541 *et* 1545: qu'il y besongne.
6) 1541: s'addonnantz.

1) 1561: et que la.
2) 1551 §. 70; 1541 *p.* 87; 1545 *p.* 90).
3) Lib. Praedest. et grat. c. 45.
4) 1541 *s.:* tant de locutions. 5) *ibid.:* providence.
6) Et sainct Augustin .... autres pechez, *addition de* 1545.
7) maintient fort et ferme, *le latin dit:* longa oratione contendit.
8) tant est foible, *manque dans les édd. antérieures à* 1559.
9) comme .... à plein, *manque dans ces mêmes édd.*
10) V. Liv. I. chap. 18.

tourne [1]) où bon luy semble le conseil des mauvais, et meut leur volonté et conferme leur effort. Voila [2]) pourquoy Moyse, apres avoir recité que Sehon roy des [3]) Amorrheens s'estoit mis en armes pour empescher le passage du peuple, d'autant que Dieu avoit endurcy son esprit et conferme son cœur à cela, adiouste incontinent la fin du conseil de Dieu, que c'estoit pour le livrer entre les mains des Iuifs (Deut. 2, 30). Parquoy telle obstination a esté pour le preparer à sa ruine, à laquelle Dieu l'avoit destiné.

4. [4]) Selon la premiere raison se doit entendre ce qui est dit en Iob, [5]) Il oste la langue à ceux qui parlent bien: et le conseil aux anciens et sages. Il oste le cœur à ceux qui president en la terre, et les fait errer hors de la voye. Item [6]) en Isaie, Pourquoy, Seigneur, nous as-tu osté le sens? pourquoy nous as-tu endurcy le cœur, à ce que nous ne te craignissions point (Iob 12, 20; Is. 63, 17)? Car toutes ces sentences sont plus pour signifier que c'est que Dieu fait des hommes, en les abandonnant et delaissant, que pour monstrer comment il besongne en eux. Mais il y a d'autres tesmoignages qui passent outre: comme quand il est parlé de l'endurcissement de Pharaon: I'endurciray, dit le Seigneur, le cœur de Pharaon, à fin qu'il ne vous escoute point et qu'il ne delivre le peuple. Puis apres il dit qu'il luy a conferme et corroboré son cœur (Ex. 4, 21; 10, 1). Faut-il entendre qu'il luy a endurcy, en ne luy amolissant point? Cela est bien vray. Mais il a fait davantage: c'est qu'il a livré son cœur à Satan pour le confermer en obstination. Pourtant il avoit dit dessus, Ie tiendray son cœur. Pareillement quand le peuple d'Israel sort d'Egypte les habitans du pays où ils entrent, viennent au devant [7]) de mauvais courage: d'où dirons-nous qu'ils sont incitez (Ex. 3, 19; Deut. 2, 30)? Certes Moyse disoit que ç'avoit esté le Seigneur, qui avoit conferme leurs cœurs. Le Prophete recitant la mesme histoire, dit que le Seigneur avoit tourné leur cœur en la haine de son peuple (Ps. 105, 25). On ne pourroit maintenant dire qu'ils ont failly seulement à cause qu'ils estoyent desnuez du conseil de Dieu. Car s'ils sont confermez et conduits à cela, le Seigneur aucunement [8]) les y encline et meine. Davantage toutes les fois qu'il luy a pleu chastier les transgressions de son peuple, comment a-il executé son iugement [1]) par les meschans? Certes en telle sorte qu'on voit bien que la vertu et efficace de l'œuvre procedoit de luy, et qu'iceux estoyent seulement ses ministres. Pourtant aucunesfois il menace qu'en siblant il fera venir les peuples infideles pour [2]) destruire Israel: aucunesfois les accomparageant à un rets, [3]) aucunesfois à un marteau. [4]) Mais principalement il a demonstré combien il n'estoit point oisif en eux, en accomparageant Sennacherib, homme [5]) meschant et pervers, à une coignée: disant qu'il le conduisoit et poussoit de sa main, pour coupper selon son bon plaisir (Is. 5, 26; 7, 18; Ezech. 12, 13; 17, 20; Ier. 50, 23; Is. 10, 15). Sainct Augustin en quelque lieu met une distinction qui n'est point mauvaise: c'est que ce que les iniques pechent, cela vient de leur propre: qu'en pechant ils font une chose ou autre, cela est de la vertu de Dieu, lequel divise les tenebres comme bon luy semble? [6])

5. [7]) Or que le ministere de Satan entrevienne à inciter les mauvais, quand Dieu par sa providence les veut fleschir çà et là, il apparoistra assez par un passage. Car il est souventesfois dit que le mauvais esprit de Dieu a invadé ou laissé Saul [8]) (1 Sam. 16, 14; 18, 10; 19, 9). Il n'est pas licite de referer cela au sainct Esprit. Pourtant nous voyons que l'esprit immonde est nommé [9]) de Dieu, entant qu'il respond au plaisir et pouvoir de Dieu: et [10]) est instrument de sa volonté, plustost qu'autheur de soy-mesme. Il faut [11]) aussi adiouster ce qui est dit par sainct Paul: c'est que Dieu envoye efficace d'errreur et d'illusion, afin que ceux qui n'ont point voulu obeir à la verité, croyent à mensonge (2 Thess. 2, 10 s). Neantmoins, comme il a esté dit, il y a tousiours grande distance entre ce que Dieu fait ou ce que fait le diable ou les meschans en une mesme œuvre. Dieu fait servir à sa iustice les mauvais instrumens qu'il a en sa main, et qu'il peut fleschir partout où bon luy semble. Le diable et les iniques, comme ils sont mauvais, produisent et enfantent par œuvres la meschanceté qu'ils ont conceue en leur esprit pervers. Le reste qui appartient à defendre la maiesté de Dieu contre toutes

---

1) 1541 *et* 1545: dirige.
2) Voila . . . . destiné, *addition de* 1559.
3) des Amorrheens, *n'est pas dans le latin.*
4) 1551 §. 71 (1541 *p.* 88; 1545 *p.* 91).
5) en Iob, *manque dans le latin.*
6) 1541 *s.:* Item ce que dit sainct Paul: Dieu leur envoye efficace de tromperie, à fin qu'ilz croyent à mensonge (2 Thess. 2, 10 s.). *La rédaction de* 1559 *qui omet ici cette citation, l'insère au* §. 5.
7) *Le latin dit au contraire:* infesti.
8) aucunement, *le latin dit:* destinato.

1) 1541: comment l'a-il executé par *etc.*
2) pour destruire Israel, *n'est pas dans le latin.*
3) *Le latin ajoute:* ad irretiendos.
4) *Le latin ajoute:* ad feriendos Israelitas.
5) homme meschant et pervers, *n'est pas dans le latin.*
6) De praed. Sanctor.
7) 1551 §. 72 (1541 *p.* 89; 1545 *p.* 92).
8) *Le latin ajoute ici:* et spiritus malus a Domino.
9) 1561 *s.:* Esprit.
10) 1541 *s.:* il est.
11) Il faut . . . . à mensonge, *addition de* 1559.

calomnies, et refuter les subterfuges dont usent les blasphemateurs en cest endroit, a esté exposé desia par cy devant, quand [1]) nous avons traicté de la providence de Dieu. [2]) Car icy i'ay voulu seulement monstrer en bref comment le diable regne en un meschant homme, et comment Dieu besongne tant en l'un comme en l'autre.

6. [3]) Quant est des actions lesquelles de soy ne sont ne bonnes ne mauvaises, et appartiennent plustost à la vie terrienne que spirituelle, [4]) il n'a pas esté encore declairé quelle est la liberté de l'homme en icelles. Aucuns ont dit que nous avons en icelles election libre. Ce qu'ils ont fait, comme ie pense, plus [5]) pource qu'ils ne vouloyent debatre une chose qu'ils ne pensoyent pas estre de grande importance, que pour asseurer cela comme certain. Quant à moy, comme ie confesse que ceux qui recognoissent leurs forces estre nulles pour se iustifier, entendent ce qui est necessaire à salut, toutesfois ie pense que cela n'est pas à oublier, [6]) d'entendre que c'est une grace speciale de Dieu, quand il nous vient en l'entendement d'elire ce qui nous est profitable, et de le desirer: et aussi d'autrepart, quand nostre esprit et nostre cœur fuyent ce qui nous est nuisible. Et de fait, la providence de Dieu s'estend iusques là, non seulement de faire advenir ce qu'il cognoit estre expedient, mais aussi d'encliner la volonté des hommes à un mesme but. Bien est vray que si nous reputons la conduite des choses externes selon nostre sens, nous iugerons qu'elles sont en l'arbitre et puissance de l'homme: mais si nous escoutons tant de tesmoignages qui denoncent que nostre Seigneur mesme en cest endroit gouverne les cœurs des hommes, nous sumettrons la puissance [7]) humaine au mouvement special de Dieu. Qui est-ce qui a esmeu les cœurs des Egyptiens à ce qu'ils prestassent au peuple d'Israel les plus precieux vaisseaux qu'ils eussent (Ex. 11, 3)? Iamais d'euxmesmes n'eussent esté induits à cela. Il s'ensuit donc que leurs cœurs estoyent plus menez de Dieu, que de leur propre mouvement ou inclination. Et aussi [8]) le Patriarche Iacob, s'il n'eust esté persuadé que Dieu met diverses affections aux hommes, selon que bon luy semble, n'eust pas dit de son fils Ioseph (lequel il estimoit estre quelque Egyptien profane), que Dieu vous donne de trouver misericorde envers cest homme-là (Gen. 43, 14). Comme aussi toute l'Eglise confesse au Pseaume; que Dieu luy a fait mercy, en adoucissant à humanité les cœurs des peuples autrement cruels (Ps. 106, 46). A l'opposite quand Saul a esté enflambé pour esmouvoir guerre, la cause est exprimée, que l'Esprit de Dieu l'a poussé à cela. Qui est-ce qui destourna le cœur d'Absalon, pour faire qu'il ne receust point le conseil d'Achitophel, qui avoit accoustumé d'estre receu comme Evangile? Qui est-ce qui induit Roboam pour le faire obeir au conseil des ieunes gens? Qui [1]) est-ce qui espovanta à la venue des enfans d'Israel tant de peuples, qui estoyent hardis tant et plus, et bien aguerris? Ceste povre paillarde Rahab confessoit cela estre advenu de Dieu. Derechef, qui est-ce qui a abbattu de frayeur les cœurs des peuples d'Israel, sinon celuy qui menace en la Loy de donner des cœurs espovantez (1 Sam. 11, 6; 2 Sam. 17, 14; 1 Rois 12, 10; Ios. 2, 9; Lev. 26, 36; Deut. 28, 65)?

7. [2]) Quelcun repliquera que ces exemples sont particuliers, dont on ne doit pas faire une reigle commune; mais ie dy qu'ils suffisent pour prouver ce que ie preten, c'est que Dieu toutes fois et quantes qu'il veut donner voye à sa providence, mesmes és choses externes, fleschit et tourne la volonté des hommes à son plaisir: et que leur election à choisir [3]) n'est pas tellement libre, que Dieu ne domine par dessus. Vueillons ou non, l'experience iournelle nous contraindra d'estimer que nostre cœur est plustost conduit par le mouvement de Dieu, que par son election et liberté: veu que souvent la raison et entendement nous defaut en choses qui ne sont point trop difficiles à cognoistre, et perdons courage en choses qui sont aisées à faire: au contraire, en choses tresobscures et douteuses nous deliberons sans difficulté, et savons comment nous en devons sortir: en choses de grande consequence et de grand danger, le courage nous y [4]) demeure ferme et sans crainte. D'où [5]) procede cela, sinon que Dieu besoigne tant d'une part que d'autre: Et de fait, i'enten en ceste maniere ce que dit Salomon, Le Seigneur fait que l'oreille oye, et que l'œil voye. Car il ne me semble point advis que là il parle de la creation, mais de la grace speciale que Dieu fait aux hommes de iour en iour. Davantage, quand il dit que le Seigneur tient le cœur des Rois en sa main, comme un ruisseau d'eau, et qu'il les fait couler quelque part que bon luy semble (Prov. 20, 12; 21, 1): il n'y a point de doute qu'il ne com-

1) Voy Liv. I. chap. 16.
2) 1541 *s.:* sera exposé au traicté de la providence de Dieu.
3) 1551 §. 73 (1541 *p.* 90; 1545 *p.* 92).
4) *Le latin ajoute:* etsi supra attigimus.
5) plus, *manque dans* 1541.
6) 1541 *s.:* à negliger.
7) la puissance humaine, *le latin porte:* arbitrium ipsum.
8) Et aussi . . . . l'a poussé à cela, *addition de* 1559.

1) *Ce qui suit jusqu'à la fin du §. appartient encore à la dernière rédaction.*
2) 1551 §. 74 (1541 *p.* 90; 1545 *p.* 93).
3) à choisir, *manque dans l'ancien texte de* 1541 *s.*
4) y, *manque dans ces mêmes édd.*
5) D'où procede . . . . d'autre, *n'est pas dans le latin.*

prenne tous hommes sous une espece. Car s'il y a homme duquel la volonté soit exemptée de toute suiettion, ce privilege là appartient au Roy par dessus tous, duquel la volonté gouverne les autres. Si donc la volonté du Roy est conduite par la main de Dieu, la nostre ne sera point exemptée de ceste condition. De quoy il y a une belle sentence en sainct Augustin, [1]) L'Escriture, dit-il, si on la regarde diligemment, monstre que non seulement les bonnes volontez des hommes, lesquelles [2]) Dieu a creées en leur cœur, et les ayant creées, les conduit à bonnes œuvres et à la vie eternelle, sont en la puissance de Dieu: mais aussi toutes celles qui appartiennent à la vie presente: et tellement y sont, qu'il les incline selon son plaisir çà ou là: ou pour profiter à leurs prochains, ou pour leur nuire, quand il veut faire quelques chastimens: et tout cela fait-il par son iugement occulte, et neantmoins iuste.

8. [3]) Or il faut ici que les lecteurs se souviennent, qu'il ne faut pas estimer la faculté du liberal arbitre de l'homme par l'evenement [4]) des choses, comme font aucuns ignorans. Car il leur semble bien advis qu'ils peuvent prouver la volonté des hommes estre en servitude, d'autant que les choses ne viennent point au souhait des plus grans Princes du monde et que [5]) le plus souvent ils ne peuvent venir à bout de leurs entreprinses. Or la puissance et liberté dont il est question maintenant, doit estre considerée en l'homme, et non pas estimée par les choses de dehors. Car quand on dispute du liberal arbitre, on ne debat point s'il est loisible à l'homme d'accomplir et executer ce qu'il a deliberé, sans que rien le puisse empescher: mais on demande si en toutes choses il a libre election en son iugement, pour [6]) discerner le bien et le mal, et approuver l'un et reietter l'autre: ou pareillement s'il a libre affection en sa volonté pour [7]) appeter, chercher et suyvre le bien, hair et eviter le mal. Car si [8]) cela pouvoit estre en l'homme, il ne seroit pas moins libre estant enfermé en une prison, que dominant par toute la terre.

1) Au livre De la grace et du franc arbitre, à Valent., chap. 20.

2) lesquelles . . . . en leur cœurs, *le latin dit:* quas ipse facit ex malis.

3) 1551 §. 75 (1541 *p.* 91 *s.*; 1545 *p.* 94).

4) 1541 *et* 1545: l'advenement.

5) et que . . . . entreprinses, *manque dans le latin.*

6) pour . . . . . l'autre, *ne se trouve pas dans le latin.*

7) pour . . . . mal, *n'est pas dans le texte latin.*

8) Car si . . . . la terre, *le latin est plus colorié et plus expressif:* quae utraque si homini suppetat, non minus liberi arbitrii Attilius Regulus erit angustiis dolii aculeati inclusus, quam Augustus Caesar, magnam orbis terrarum partem nutu suo gubernans.

CHAPITRE V. [1])

Combien les obiections qu'on ameine pour defendre le franc-arbitre sont de nulle valeur.

1. [2]) Nous aurions assez parlé de la servitude de l'ame humaine, [3]) n'estoit que ceux qui taschent de la seduire d'une fausse opinion de liberté, ont leurs raisons au contraire pour impugner nostre sentence. Premierement, ils amassent [4]) quelques absurditez pour la rendre odieuse, comme si elle repugnoit au sens commun des hommes: puis ils usent de tesmoignages de l'Escriture, pour la convaincre. Selon cest ordre nous leur respondrons. Ils arguent donc ainsi, que si le peché est de necessité, ce n'est plus peché: s'il est volontaire, qu'il se peut eviter. C'estoit le baston qu'avoit Pelagius pour combattre sainct Augustin, et toutesfois nous ne voulons point pour cela que leur raison n'ait point d'audience, iusques à ce que nous l'aurons refutée. Ie nie donc que le peché laisse d'estre imputé pour peché, d'autant qu'il est necessaire. Ie nie d'autrepart qu'il s'ensuyve qu'on puisse eviter le peché, s'il est volontaire. Car si quelcun veut s'aider de ceste couverture, pour plaider contre Dieu, comme si c'estoit un bon subterfuge, de dire qu'il n'a peu autrement faire, il aura incontinent sa reponse preste, assavoir celle que nous avons desia amenée: que si [5]) les hommes estans asservis à peché, ne peuvent vouloir que mal, cela ne vient point de leur creation premiere, mais de la corruption qui est survenue. Car dont [6]) vient la debilité dont les malins se couvriroyent volontiers, sinon qu'Adam de son bon gré s'est assuietti à la tyrannie du diable? Voila donques dont vient la perversité laquelle nous tient tous serrez en ses liens: c'est que le premier homme s'est revolté de son createur.

1) *Ce Chap. comprend le reste du Ch. II. de l'ancienne rédaction* §. 76—94.

2) 1551 *Ch. II.* §. 76 (1541 *p.* 92; 1545 *p.* 94).

3) *Le latin dit:* humani arbitrii.

4) 1541 *s.:* ilz obiectent.

5) que si . . . . survenue, *manque dans l'ancien texte, qui, au lieu de ce passage, contient la citation d'Osée* 13, 9: la perdition vient de toy Israel, en moy seulement est ton salut.

6) 1561: d'où. *Les anciennes édd. présentent le texte suivant:* Car dont vient ceste impuissance qu'il pretend, sinon de la perversité de sa nature? et dont est ceste perversité, sinon pource que l'homme a decliné de son createur? Or si tous les hommes sont coulpables de ceste chente, il ne fault point qu'ilz se pensent excuser par necessité qu'ilz ont de mal faire: veu qu'en icelle est contenue iuste cause de leur damnation. *Ce qui suit dans la nouvelle rédaction:* Ce que i'ay exposé . . . . serfs de peché, *manque dans les mêmes éditions antérieures à* 1559.

Si tous sont à bon droit tenus coulpables de telle rebellion, qu'ils ne pensent point s'excuser sous ombre de necessité, en laquelle on voit cause tres-evidente de leur damnation. Ce que i'ay exposé par cy devant: et ay amené l'exemple des diables, par lequel il appert que ceux qui pechent par necessité ne laissent pas de pecher volontairement: comme à l'opposite, combien que les saincts Anges ayent une volonté indeclinable du bien, si ne laisse-elle pas d'estre volonté. Ce que sainct Bernard a prudemment consideré, en disant que nous sommes d'autant plus miserables, pource que la necessité est volontaire: laquelle neantmoins nous tient estraints sous son iong, en sorte que nous sommes serfs de peché. [1]) L'autre partie de leur argument n'est pas vallable, entant qu'ils pretendent que tout ce qui se fait volontairement, soit fait en pleine liberté. Car cy dessus nous avons prouvé que plusieurs choses se font volontairement, desquelles l'election n'est pas libre.

2. [2]) Ils disent apres, que si les vices et vertus ne procedent de libre election, il [3]) n'est point convenable que l'homme soit remuneré ou puni. Combien que cest argument soit prins d'Aristote, toutesfois ie confesse que sainct Chrysostome et sainct Hierome en usent quelque part. [4]) Combien que Hierome ne dissimule pas qu'il a esté aussi bien familier aux Pelagiens, desquels il recite [5]) les parolles qui s'ensuyvent: Que si la grace de Dieu besoigne en nous, icelle sera remunerée, et non pas nous, qui ne travaillons point. Quant est des punitions que Dieu fait des malefices, ie respon qu'elles nous sont iustement deues, puis que la coulpe de peché reside en nous. Car il ne chaut si nous pechons d'un iugement libre ou servile, moyennant que ce soit de cupidité volontaire: principalement veu que l'homme est conveincu d'estre pecheur, entant qu'il est sous la servitude de peché. Quant est du loyer de bien faire, quelle absurdité est-ce, si nous confessons qu'il nous soit donné plus par la benignité de Dieu, que rendu pour nos merites? Combien de fois est repetée ceste sentence en sainct Augustin, Que Dieu ne couronne point nos merites en nous, mais ses dons? et que le loyer qui nous vient n'est pas ainsi appellé, pource qu'il soit deu à nos merites, mais pource qu'il est retribué aux graces qui nous avoyent esté auparavant conferées? C'est bien regardé à eux, d'entendre que les merites n'ont plus de lieu, sinon que les bonnes œuvres procedent de [1]) la propre vertu de l'homme. Mais de trouver cela tant estrange, c'est une moquerie. Car sainct Augustin [2]) ne doute point d'enseigner pour un article certain, ce qu'ils trouvent tant hors de raison: comme quand il dit, Quels sont les merites de tous hommes? Quand Iesus Christ vient, non point avec un loyer, qui fust deu, mais avec sa grace gratuite, il les trouve tous pecheurs, luy seul franc de pechez, et en affranchissant les autres. [3]) Item, Si ce qui t'est deu t'est rendu, tu dois estre puni: mais qu'est-ce qui se fait? Dieu ne te rend point la peine qui t'estoit deue, mais il te donne la grace qui ne t'appartenoit point. Si tu te veux exclurre de la grace de Dieu, vante-toy de tes merites. [4]) Item, Tu n'es rien de toy: les pechez sont tiens, les merites sont à Dieu. Tu dois estre puni: et quand Dieu te rendra le loyer de vie il couronnera ses dons, non pas tes merites. [5]) A ce mesme propos il enseigne ailleurs que la grace ne vient point de merite, mais le merite vient de la grace. Et tantost apres il conclud que Dieu precede tous merites par ses dons, afin que ses autres merites suivent: et que du tout il donne gratuitement ce qu'il donne, pource qu'il ne trouve nulle cause de sauver. [6]) Mais c'est chose superflue d'en faire plus long recit, veu que ses livres sont pleins de telles sentences. Toutesfois encore [7]) l'Apostre les delivrera de ceste folle fantasie, s'ils veulent escouter de quel principe il deduit nostre beatitude, [8]) et la gloire eternelle que nous attendons. Ceux que Dieu a eleus, dit-il, il les a appelez: ceux qu'il a appelez, il les a iustifiez: ceux qu'il a iustifiez, il les a glorifiez. Pourquoy donc sont couronnez les fideles (Rom. 8, 29; 2 Tim. 4, 8)? Certes selon l'Apostre, d'autant que par la misericorde du Seigneur, et non par leur industrie, ils ont esté eleus, appellez et iustifiez. Pourtant, que ceste folle crainte soit ostée, qu'il n'y aura plus nul merite si le franc-arbitre n'est soustenu. Car c'est une moquerie de fuyr ce à quoy l'Escriture nous meine. Si tu as receu toutes choses, dit sainct Paul, pourquoy te glorifies-tu comme si tu ne les avois point receues (1 Cor. 4, 7)? Nous voyons qu'il oste toute vertu au liberal arbitre, afin de destruire tous merites: neantmoins selon que Dieu est riche et liberal à bien faire, et que sa liberalité

1) Serm. LXXXI. In Cantic.
2) 1551 §. 77 (1541 *p.* 93; 1545 *p.* 95).
3) 1541 *s.:* qu'il.
4) In Epist. ad Ctesiphont. et Dial. I.
5) 1541 *s.*: il refere.

1) de la propre vertu, *le latin porte:* ex liberi arbitrii fonte.
2) Car sainct Augustin .... pleins de telles sentences, *addition de* 1545.
3) In Psalm. XXXI. Serm. 2, 7.
4) In Psalm. LXX. Serm. 1.
5) Epist. LII. (155).
6) De verbis Apostol., Sermo XV. (169, 3).
7) 1541: Mais l'Apostre.
8) nostre beatitude .... attendons, *le latin dit simplement:* sanctorum gloriam.

ne s'espuise iamais,[1]) il remunere les graces qu'il nous a conferées, comme si c'estoyent vertus venantes de nous: pource qu'en nous les donnant, il les a faites nostres.

3.[2]) Ils alleguent consequemment une obiection, laquelle semble estre prinse de sainct Chrysostome: Que s'il n'estoit en nostre faculté d'elire le bien et le mal, il[3]) faudroit que tous hommes fussent bons, ou tous meschans: veu qu'ils ont une mesme nature.[4]) A quoy s'accorde le dire de celuy qui a escrit le livre intitulé De la vocation des Gentils, qu'on attribue à sainct Ambroise: c'est que nul iamais ne declineroit de la foy, sinon que la grace de Dieu laissast la volonté de l'homme muable.[5]) En quoy ie mesmerveille comment si grans personnages se sont abusez. Car comment Chrysostome n'a-il reputé que c'est l'election de Dieu, laquelle discerne ainsi entre les hommes? Certes nous ne devons avoir honte de confesser ce que sainct Paul afferme tant certainement, que tous sont pervers et adonnez à malice (Rom. 3, 10): mais nous adioustous quant et quant avec luy, que la misericorde de Dieu subvient à aucuns, afin que tous ne demeurent point en perversité. Comme ainsi soit donc que naturellement nous soyons atteints d'une mesme maladie, il n'y en a de garentis sinon ceux ausquels il plait à Dieu de remedier. Les autres, que par son iuste iugement il abandonne, demeurent en leur pourriture iusques à ce[6]) qu'ils soyent consumez: et ne procede d'ailleurs, que les uns poursuyvent iusques à la fin, les autres defaillent au milieu du chemin. Car de fait, la perseverance est un don de Dieu, lequel il n'eslargist pas à tous indifferemment, mais à qui bon luy semble: Si on demande la raison de ceste difference, pourquoy les uns perseverent constamment, et les autres sont ainsi muables: il ne s'en trouvera point d'autre, sinon que les premiers sont maintenus par la vertu de Dieu, à ce qu'ils ne perissent point: les seconds n'ont point une mesme force, d'autant qu'il veut monstrer en eux exemple de l'inconstance humaine.

4.[7]) Ils arguent aussi, que toutes exhortations seront[8]) frustratoires, qu'il n'y a nulle utilité en admonitions, que les reprehensions sont ridicules, s'il n'est en la puissance du pecheur d'y obtemperer. Pource qu'on obiectoit iadis ces choses à sainct Augustin, il fut contrainct[9]) de publier le livre intitulé De correction et grace; auquel combien qu'il responde amplement à tout, neantmoins il reduit la question à ceste somme: O homme, recognoy en ce qui est commandé, que c'est que tu dois faire: en ce que tu es repris de ne l'avoir fait, cognoy que la vertu te defaut par ton vice: en priant Dieu, cognoy dont il te faut recevoir ce qui t'est mestier. Le livre[1]) qu'il a intitulé De l'esprit et de la lettre, revient quasi à une mesme fin: c'est que Dieu n'a point mesuré ses commandemens[2]) selon les forces humaines: mais apres avoir commandé ce qui estoit iuste, il donne gratuitement à ses eleus la faculté de le pouvoir accomplir: de quoy il n'est ia mestier de beaucoup debattre. Premierement nous ne sommes point seuls à soustenir ceste cause, mais Christ et tous ses Apostres. Pourtant, que nos adversaires regardent comment ils viendront au dessus, entreprenans ce combat contre telles parties. Combien que Christ ait declairé que sans luy nous ne pouvons rien (Iean 15, 5): neantmoins il ne laisse pour cela de reprendre ceux qui font mal hors luy, et ne laisse[3]) d'exhorter un chacun à bonnes œuvres. Combien sainct Paul reprend-il asprement les Corinthiens, pource qu'ils ne vivoyent point charitablement (1 Cor. 3, 3): toutesfois apres il prie Dieu de les rendre charitables. Il testifie aux Romains que la iustice n'est point au vouloir ny en la course de l'homme, mais en la misericorde de Dieu (Rom. 9, 16): toutesfois il ne laisse pas apres de les admonnester, exhorter et corriger. Que n'advertissent-ils donc le Seigneur de ne perdre sa peine, en requerant des hommes sans propos ce que luy seul leur peut donner, en les reprenant de ce qu'ils commettent par le seul defaut de sa grace? Que ne remonstrent-ils à sainct Paul, qu'il doit pardonner à ceux qui n'ont point en leurs mains de vouloir le bien ou l'accomplir, sinon par[4]) la misericorde de Dieu, laquelle leur defaut quand ils faillent? Mais toutes ces folies n'ont point de lieu, veu que la doctrine de Dieu est fondée en trop bonne raison, mais[5]) qu'elle soit bien considerée. Il est bien vray que sainct Paul monstre que la doctrine, et exhortation, et obiurgation ne profitent gueres de soy à changer le cœur de l'homme, quand il dit que celuy qui plante n'est rien, et celuy qui arrouse n'est rien: mais que toute l'efficace gist au Seigneur, qui donne accroissement (1 Cor. 3, 7). Nous voyons[6]) aussi comment Moyse ratifie estroi-

1) et que sa liberalité ne s'espuise iamais, *addition de* 1559.
2) 1551 §. 78 (1541 *p.* 94; 1545 *p.* 97).
3) 1541 *s.:* qu'il.
4) Hom. XXII, In Gen. 5) Lib. II, cap. 4.
6) 1541 *et* 1545: iusques apres qu'ilz.
7) 1551 §. 79 (1541 *p.* 94 *s.*; 1545 *p.* 97).
8) 1562: sont. 9) 1561 *s.:* contreint.

1) Le livre . . . . debattre, *addition de* 1559.
2) ses commandemens, *le latin dit:* Legis suae praecepta.
3) 1541 *s.:* en ne laissant.
4) sinon par . . . . faillent, *le latin est beaucoup plus exact et plus clair:* nisi praeeunte Dei misericordia, quae nunc ipsos destituit. 5) 1561: pourveu.
6) Nous voyons, *jusqu'à la fin du §. appartient à la dernière rédaction.*

tement les preceptes de la Loy: comment les Prophetes insistent ardemment, et menacent les transgresseurs: toutesfois pour cela ils ne laissent point de confesser que les hommes commencent d'estre bien entendus, quand le cœur leur est donné pour entendre: que c'est le propre de Dieu de circoncir les cœurs, et les convertir de pierre en chair: que c'est luy qui escrit sa Loy en nos entrailles: bref, que c'est luy qui en renouvellant nos ames, donne efficace à sa doctrine.

5.[1]) De quoy donc servent les exhortations, dira quelcun? Ie respon que si elles sont mesprisées[2]) d'un cœur obstiné, elles luy seront en tesmoignage pour le convaincre, quand ce viendra[3]) au iugement de Dieu. Et mesme la mauvaise conscience en est touchée et pressée en la vie presente. Car combien qu'elle s'en moque, elle ne les peut pas reprouver. Si on obiecte, Que fera donc le povre pecheur, veu que la promptitude de cœur, laquelle estoit requise pour obeir, luy est deniée? Ie respon à cela, Comment pourra-il tergiverser, veu qu'il ne peut imputer la dureté de son cœur, sinon à soy-mesme? Parquoy les meschans, combien qu'ils desireroyent d'avoir en ieu et risée[4]) les preceptes et advertissemens de Dieu, s'il leur estoit possible, sont confondus, veuillent-ils ou non, par la vertu d'iceux. Mais la principale utilité doit estre considerée és fideles: ausquels ia soit que le Seigneur face tout par son Esprit, toutesfois il use de l'instrument de sa parolle, pour accomplir son œuvre en eux, et en use avec efficace. Quand donc cela sera resolu, comme il doit estre, que toute la vertu des iustes est située en la grace de Dieu, selon[5]) le dire du Prophete, Ie leur donneray un cœur nouveau pour cheminer en mes commandemens (Ezech. 11, 19. 20): si quelcun demande pourquoy on les admonneste de leur devoir, et pourquoy on ne les laisse à la conduitte du sainct Esprit: pourquoy on les pousse par exhortation, veu qu'ils ne se peuvent haster davantage que l'Esprit les incite: pourquoy on les corrige quand ils ont failli, veu qu'ils sont necessairement trebuschez par l'infirmité de leur chair: nous avons à respondre, Homme, qui es-tu qui veux imposer loy à Dieu? S'il nous veut preparer par exhortation à recevoir la grace d'obeir à son exhortation, qu'est-ce que tu as à reprendre ou mordre en cest ordre et maniere? Si les exhortations ne profitoyent d'autre chose entre les fideles, sinon pour les redarguer de peché, encore ne devroyent-elles estre reputées inutiles. Or maintenant,[1]) puis qu'elles profitent grandement à enflamber le cœur en amour de iustice: au contraire, à haine et desplaisir de peché, entant que le sainct Esprit besoigne au dedans, quand il use de cest instrument exterieur au salut de l'homme, qui osera les reietter comme superflues? Si quelcun desire une response plus claire, ie luy donneray la solution en bref: c'est que Dieu besoigne doublement en nous,[2]) au dedans par son Esprit, au dehors par sa parolle. Que par son Esprit en illuminant les entendemens, formant les cœurs en amour de iustice et innocence, il regenere l'homme en nouvelle creature: par sa parolle il esmeut et incite l'homme à desirer et chercher ceste renovation. En l'un et en l'autre il demonstre la vertu de sa main, selon l'ordre de sa dispensation. Quand il adresse icelle mesme parolle aux iniques et reprouvez, combien qu'elle ne leur tourne à correction, neantmoins il la fait valoir à autre usage: c'est à fin qu'ils soyent à present pressez en leurs consciences, et au iour du iugement soyent d'autant plus inexcusables. Suyvant[3]) ceste raison nostre Seigneur Iesus, combien qu'il prononce que nul ne peut venir à luy sinon que le Pere l'y attire (Iean 6, 44. 45): et que les eleus y viennent apres avoir entendu et appris du Pere: ne laisse pas toutesfois de faire l'office de docteur, mais invite par sa voix ceux qui ont besoin d'estre enseignez par le sainct Esprit, pour profiter en ce qu'ils oyent. Quant aux reprouvez, sainct Paul declaire que la doctrine n'est pas inutile, entant qu'elle leur est odeur de mort à mort: et cependant est odeur souefve devant Dieu (2 Cor. 2, 16).

6.[4]) Ils mettent grand'peine à recueillir force tesmoignages de l'Escriture, afin que s'ils ne peuvent vaincre par en avoir de meilleurs et plus propres que nous, que pour le moins ils nous puissent accabler de la multitude. Mais c'est comme si un capitaine assembloit force gens qui ne fussent nullement duits à la guerre pour espovanter son ennemi. Devant[5]) que les mettre en œuvre, ils feroyent grand'-monstre: mais s'il falloit venir en bataille, et ioindre contre son ennemy, on les feroit fuyr du premier coup. Ainsi il nous sera facile de renverser toutes leurs obiections, qui n'ont qu'apparence et ostentation[6]) vaine. Et pource que tous

1) 1551 §. 80 (1541 *p.* 95; 1545 *p.* 98).
2) *Le latin ajoute:* ab impiis.
3) 1541: ce sera.
4) 1541 *et* 1545: en illusion.
5) Selon .... commandemens, *addition de* 1559.

1) Or maintenant .... au dedans, *le latin est beaucoup plus complet:* Nunc autem .... ad inflammandum boni desiderium, ad discutiendum torporem, ad eximendam iniquitatis voluntatem et venenatam dulcedinem contra autem ad odium generandum plurimum valeant *etc.*
2) en nous, *le latin:* in electis suis.
3) Suyvant, *jusqu'à la fin du §. est une addition de* 1559.
4) 1551 §. 81 (1541 *p.* 97; 1545 *p.* 99).
5) 1561: avant.
6) 1562: d'ostentation.

les passages qu'ils alleguent se peuvent reduire en certains ordres ou rengs:[1]) quand nous les aurons ainsi rengez sous une response nous satisferons à plusieurs: par ainsi il ne sera point necessaire de les soudre l'un apres l'autre. Ils font un grand bouclier des preceptes de Dieu, lesquels ils pensent estre tellement proportionnez à nostre force, que tout ce qui y est requis nous le puissions faire. Ils en assemblent donc un grand nombre, et par cela mesurent les forces humaines. Car ils arguent ainsi: Ou Dieu se moque de nous, quand il nous commande saincteté, pieté, obeissance, chasteté, dilection, et mansuetude: et quand il nous defend immondicité, idolatrie, impudicité, ire, rapine, orgueil et choses semblables: ou il ne requiert sinon ce qui est en nostre puissance. Or tous les preceptes qu'ils amassent ensemble, se peuvent distinguer en trois especes: les uns commandent que l'homme se convertisse à Dieu: les autres simplement recommandent l'observation de la Loy: les autres commandent de perseverer en la grace de Dieu desia receue. Traitons premierement de tous en general, puis nous descendrons aux especes. Ie confesse qu'il y a long temps que c'est une chose vulgaire de mesurer les facultez de l'homme par ce que Dieu commande, et que cela a quelque couleur de raison: neantmoins ie dy qu'il procede d'une grande ignorance. Car ceux qui veulent monstrer que ce seroit chose fort absurde, si l'observation des commandemens estoit impossible à l'homme, usent d'un argument trop infirme:[2]) c'est qu'autrement la Loy seroit donnée en vain. Voire, comme si sainct Paul n'avoit iamais parlé d'icelle. Car ie vous prie, que veulent dire les sentences qu'il nous en baille? Que la Loy a esté donnée pour augmenter[3]) les transgressions: que par la Loy vient la cognoissance de peché: que la Loy engendre peché: qu'elle est survenue pour multiplier le peché (Gal. 3, 19; Rom. 3, 20; 7, 7; 5, 20). Est-ce à dire qu'il fallust qu'elle eust une correspondance avec noz forces, pour n'estre point donnée en vain? Plustost sainct Paul monstre en tous ces passages, que Dieu nous a commandé ce qui estoit par dessus nostre vertu, pour nous conveincre de nostre impuissance. Certes[4]) selon la definition que luy mesme baille de la Loy, le but et l'accomplissement d'icelle est charité: de laquelle il prie Dieu remplir le cœur des Thessaloniciens (1 Tim. 1, 5; 1 Thess. 3, 12). En quoy il signifie que la Loy battroit noz oreilles en vain et sans fruict, sinon que Dieu inspirast en noz cœurs ce qu'elle enseigne.

7.[1]) Certes si l'Escriture n'enseignoit autre chose, sinon que la Loy est reigle de vie, à laquelle noz œuvres doivent estre compassées: i'accorderoye incontinent sans difficulté à leur opinion: mais puis qu'elle nous explique diligemment plusieurs et diverses utilitez d'icelle, nous devons plustost nous arrester à ceste interpretation, qu'à nos fantasies. Entant qu'il appartient à ceste question: si tost que la Loy nous a ordonné ce que nous avons à faire, elle enseigne quant et quant que la faculté d'obeir procede de la grace de Dieu. Pourtant elle nous enseigne[2]) de la demander par prieres. Si nous n'y[3]) voyons que simples commandemens, et nulle promesse, il nous faudroit esprouver noz forces, voir si elles seroyent suffisantes pour cela faire: mais puis qu'avec les commandemens sont conioinctes les promesses, lesquelles declairent non seulement que nous avons mestier d'avoir l'aide de Dieu pour nostre support, mais qu'en sa grace gist toute nostre vertu, elles demonstrent assez que non seulement nous ne sommes pas suffisans, mais du tout inhabilles[4]) à observer la Loy. Pourtant qu'on ne s'arreste plus à ceste proportion de noz forces avec les commandemens de Dieu, comme s'il[5]) eust compassé à nostre imbecillité et petitesse la reigle de iustice qu'il vouloit donner: mais plustost que par les promesses nous reputions combien nous sommes mal prests, veu qu'en tout et par tout nous avons si grand besoin de sa grace. Mais à qui persuadera-on, disent-ils, que Dieu ait adressé sa Loy à des troncs ou des pierres? Ie dy que nul ne veut persuader cela: car les meschans ne sont point pierres ou troncs, quand estans enseignez par la Loy, que leurs concupiscences contrarient à Dieu, ils se rendent coulpables en leurs consciences propres: ne pareillement les fideles, quand estans advertis de leur foiblesse, ont recours à la grace de Dieu. A quoy appartiennent ces sentences de sainct Augustin, Que Dieu commande ce que nous ne pouvons faire, afin que nous sachions ce que nous devons demander de luy. Item, L'utilité des preceptes est grande, si le Liberal-arbitre est tellement estimé, que la grace de Dieu en soit plus honorée.[6]) Item, La foy impetre ce que la Loy impere. Et de fait,[7]) c'est pour cela que la Loy commande, afin que la foy impetre ce que la Loy a commandé. Mesme Dieu requiert la foy de nous, et ne trouve

1) ou rengs, *manque dans l'ancienne rédaction.*
2) trop infirme, *le latin porte:* validissimo scilicet.
3) augmenter, *n'est pas dans le latin qui dit:* propter transgressiones.
4) *Ce passage jusqu'à la fin du §. a été ajouté en* 1559.

1) 1551 §. 82 (1541 *p.* 98; 1545 *p.* 100).
2) enseigne, *le latin dit:* invitat. 3) 1541: ne.
4) 1541 *s.:* ineptes. 5) 1541 *s.:* si Dieu.
6) In Enchir. ad Laur. 31 s., de grat. et libero arbitr. c. 16.
7) Et de fait . . . . commandé, *a été inséré depuis* 1545.

point ce qu'il requiert, sinon qu'il l'y ait mis pour l'y trouver. Item, que Dieu donne ce qu'il commande, et qu'il commande ce qu'il voudra. [1])

8. [2]) Cela apparoistra mieux en considerant les trois especes de commandemens dont nous avons parlé. Le Seigneur requiert souvent, tant en la Loy comme aux Prophetes, qu'on se convertisse à luy: mais le Prophete respond d'un autre costé: Converty-moy Seigneur, et ie seray converty. Depuis que tu m'as converty, i'ay fait penitence (Ioel 2, 12; Ier. 31, 18), etc. Il nous commande aussi de circoncir noz cœurs: mais il denonce par Moyse que ceste circoncision est faite de sa main. Il requiert plusieurs fois des hommes nouveau cœur: mais il tesmoigne que c'est luy seul qui le renouvelle (Deut. 10, 16; 30, 6; Ezech. 36, 26). Or comme dit [3]) sainct Augustin, ce que Dieu promet nous ne le faisons point par nature, ne par nostre Franc-arbitre, mais luy le fait par sa grace. Et c'est la cinquieme reigle qu'il note entre [4]) les reigles de la doctrine Chrestienne, Qu'on doit observer en l'Escriture, de bien distinguer entre la Loy et les promesses, entre les commandemens et la grace. [5]) Que diront maintenant ceux qui alleguent les preceptes de Dieu pour magnifier [6]) la puissance de l'homme, et esteindre la grace de Dieu, par laquelle seule nous voyons que les preceptes sont accomplis? La seconde maniere des preceptes que nous avons dit, est simple: assavoir d'honnorer Dieu, servir et adherer à sa volonté, observer ses mandemens, suyvre sa doctrine. Mais il y a des tesmoignages infinis, que tout ce que nous pouvons avoir de iustice, saincteté, pieté, pureté, est don gratuit venant de luy. Quant au troisieme genre, nous en avons exemple en l'exhortation de sainct Paul et Barnabas, qu'ils faisoyent aux fideles, de perseverer en la grace de Dieu (Act. 13, 43). Mais en un autre lieu sainct Paul monstre dont [7]) procede ceste vertu: Soyez, dit-il, fermes, mes freres, par la vertu du Seigneur. Il defend d'autre part de contrister l'Esprit de Dieu, duquel nous sommes seellez en attendant nostre redemption (Ephes. 6, 10; 4, 30). Mais ce qu'il commande là, en un autre lieu il le demande par priere au Seigneur, d'autant qu'il n'est pas en la faculté des hommes: suppliant le Seigneur de rendre les Thessaloniciens dignes de sa vocation et accomplir en eux ce qu'il avoit determiné par sa bonté, et mener à fin l'œuvre de la foy (2 Thess. 1, 11). Semblablement [1]) en la seconde des Corinthiens, traitant des aumosnes, il loue par plusieurs fois leur bonne volonté: mais tantost apres il rend graces à Dieu de ce qu'il a mis au cœur de Tite, de prendre la charge de les exhorter (2 Cor. 8, 11. 16). Si Tite n'a peu mesmes ouvrir la bouche pour inciter les autres, sinon d'autant que Dieu luy a suggeré: comment les auditeurs seront-ils induits à bien faire, sinon que Dieu touche leurs cœurs?

9. [2]) Les plus fins et malicieux cavillent ces tesmoignages, pource que cela n'empesche pas, comme ils disent, que nous ne conioignions noz forces avec la grace de Dieu: et qu'ainsi il aide nostre infirmité. Ils amenent aucuns lieux des Prophetes, où il semble que Dieu partisse la vertu de nostre conversion entre luy et nous: comme cestuy-cy, Convertissez-vous à moy, et ie me convertiray à vous (Zach. 1, 3). Nous avons cy dessus monstré quelle aide nous avons de Dieu, et n'est ia besoin de le reiterer [3]) en cest endroit, veu qu'il n'est icy question que de monstrer que c'est en vain que noz adversaires mettent en l'homme la faculté d'accomplir la Loy, à cause que Dieu nous commande l'obeissance d'icelle: veu qu'il appert que la grace de Dieu est necessaire pour accomplir ce qu'il commande, et qu'elle nous est promise à ceste fin. Car de là [4]) il appert que pour le moins nous sommes redevables de plus que nous ne pouvons faire. Et ils ne peuvent eschapper par quelque tergiversation que ce soit, de ceste sentence de Ieremie, que l'alliance de Dieu faite avec le peuple ancien a esté de nulle vigueur, et est dechente, pource qu'elle gisoit seulement en la lettre: et qu'elle ne peut estre ferme, sinon quand l'Esprit est adiousté à la doctrine pour nous y faire obeir (Ier. 31, 32). Quant est de ceste sentence, [5]) Convertissez vous à moy, et ie me convertiray à vous: elle ne profite de rien pour confermer leur erreur. Car par la conversion de Dieu, il ne faut pas entendre la grace dont il renouvelle noz cœurs à saincte vie, mais celle dont il testifie son bon vouloir et dilection envers nous, en nous faisant prosperer: comme il est dit qu'il s'eslongne de nous quand il nous afflige. Pource donc que le peuple d'Israel, ayant esté longuement en misere et calamité, se compleignoit [6]) que Dieu

1) Homil. 29, In Ioann.; Epist. 24.
2) 1551 §. 83 (1541 *p.* 99; 1545 *p.* 101).
3) Or comme dit . . . . entre les commandemens et la grace, *addition de* 1545.
4) entre . . . . Chrestienne, *le latin dit:* inter regulas Ticonii.
5) Lib. De doctrina christiana, III, 33.
6) 1541 *s.:* extoller.
7) 1561: d'où.

1) Semblablement, *jusqu'à la fin du §., manque dans le texte antérieur à* 1559.
2) 1551 *Ch. II.* §. 84 (1541 *p.* 99 *s.;* 1545 *p.* 102).
3) 1541 *s.:* repeter.
4) Car de là . . . . faire obeir, *addition de* 1559.
5) 1541 *s.:* sentence derniere.
6) *Les édd. anterieures à* 1560 *et de nouveau celle de* 1562: complaignoit.

estoit destourné de luy: il respond que sa faveur et liberalité [1]) ne leur defaudra point, s'ils se retournent à droiture de vie, et à luy mesme, qui est la reigle de toute iustice. C'est donc depraver ce lieu que de le tirer à ceste sentence, comme si par cela l'efficace de nostre conversion estoit partie entre Dieu et nous. Nous avons passé legierement ceste question, à cause qu'il la faudra encore deduire au traité de la Loy. [2])

10. [3]) Le second ordre de leurs argumens ne differe pas beaucoup du premier. Ils alleguent les promesses, esquelles il semble que Dieu face paction avec nostre volonté: comme sont celles qui s'ensuyvent: Cherchez droiture, et non point malice: et vous vivrez. Item, Si vous voulez m'escouter, ie vous donneray affluence de bien: mais si vous ne le voulez faire, ie vous feray perir par le glaive. [4]) Item, Si tu ostes tes abominations de devant ma face, tu ne seras point dechassé: si tu escoutes la voix du Seigneur ton Dieu, [5]) pour faire et garder tous ses preceptes, il te fera le plus excellent peuple de la terre, et autres semblables (Amos 5, 14; Is. 1, 19. 20; Ier. 4, 1; Deut. 28, 1; Lev. 26, 3). Ils pensent donc que Dieu se moqueroit de nous, en remettant à nostre volonté ces choses, [6]) si elles n'estoyent pleinement en nostre pouvoir. Et de fait, ceste raison a grande apparence humainement. Car on peut deduire que ce seroit une cruauté à Dieu, de faire semblant qu'il ne tienne qu'à nous que nous ne soyons en sa grace, pour recevoir tous biens de luy: et cependant que nous n'ayons nul pouvoir en cela; que ce seroit une chose ridicule, de nous presenter tellement ses benefices, que nous n'en puissions avoir aucune iouyssance. Bref, on peut alleguer que les promesses de Dieu n'ont nulle certitude, si elles dependent d'une impossibilité pour n'estre iamais accomplies. [7]) Quant est de telles promesses lesquelles ont une condition impossible [8]) adiointe, nous en parlerons ailleurs: tellement qu'il apparoistra, combien que l'accomplissement en soit impossible, que neantmoins il n'y a nulle absurdité. Quant est de la question presente, ie nie que le Seigneur soit cruel ou inhumain envers nous, quand il nous exhorte à meriter ses graces et benefices, combien qu'il nous cognoisse impuissans à ce faire. Car comme ainsi soit que les promesses soyent offertes aux fideles et aux meschans, elles ont leur utilité tant envers les uns que les autres. Car comme le Seigneur par ces preceptes poind [1]) et resveille les consciences des iniques, afin qu'ils ne se flatent point en leurs pechez par nonchalance de son iugement: ainsi aux promesses il les fait tesmoins combien ils sont indignes de sa benignité. Qui est-ce qui niera cela estre convenable, que Dieu face bien à ceux qui l'honnorent, et qu'il se venge rigoureusement des contempteurs de sa maiesté? Nostre Seigneur donc fait droitement en proposant [2]) ceste condition aux iniques, qui sont detenuz captifs sous le ioug de peché, que quand ils se retireront de leur mauvaise vie, il leur envoyera tous biens: et n'y eust-il que ceste raison, afin qu'ils entendent que c'est à bon droit qu'ils sont excluz des biens deuz aux serviteurs de Dieu. D'autrepart, puis qu'il veut stimuler ses fideles en toutes sortes à implorer sa grace, ce ne doit pas estre chose fort estrange s'il en fait autant en ses promesses, comme nous avons n'agueres monstré qu'il en fait en ses commandemens. Quand il nous enseigne par ses preceptes, de sa volonté, il nous admonneste de nostre misere, nous donnant à cognoistre combien nous repugnons à tout bien: [3]) ensemble il nous pousse à invoquer son Esprit, pour estre dirigez en droite voye. Mais pource que nostre paresse n'est pas assez esmeue par ces preceptes, il adiouste ses promesses, par la douceur desquelles il nous induit à aimer ce qu'il nous commande. Or d'autant que nous aimons plus la iustice, d'autant sommes-nous plus fervens à chercher la grace de Dieu. Voila comment, par ces protestations [4]) que nous avons dit, [5]) Dieu ne nous attribue point la faculté de faire ce qu'il dit, et neantmoins ne se moque point de nostre foiblesse: veu [6]) qu'en cela il fait le profit de ses serviteurs, et rend les iniques plus damnables. [7])

11. [8]) Le troisieme ordre a quelque affinité avec les precedens. Car ils produisent les passages esquels Dieu reproche au peuple d'Israel qu'il n'a tenu qu'à luy qu'il ne se soit entretenu [9]) en bon estat. Comme quand il dit, Amalec et les Cananéens sont devant vous, par le glaive desquels vous perirez, entant que vous n'avez point voulu acquiescer au Seigneur. Item, Pource que ie vous ay appelez et n'avez point [10]) respondu, ie vous destrui-

---

1) 1541 *s.:* que sa benignité ne *etc.*
2) Liv. II, chap. 7.
3) 1551 §. 85 (1541 *p.* 100; 1545 *p.* 103).
4) *Le latin ajoute ici:* quia os Domini loquutum est.
5) 1541 *s.:* la voix de ton Seigneur.
6) ces choses, *le latin porte:* quae Dominus in promissionibus offert beneficia.
7) 1541 *s.:* pour estre accomplies.
8) impossible, *manque dans le latin.*

---

1) 1541: poinct; 1545 *et* 1551: poingt.
2) 1541 *et* 1545: exposant. 3) 1541 *s.:* à icelle.
4) *Le texte latin ajoute:* si volueritis, si audieritis.
5) 1562: dites.
6) veu .... damnables, *n'est pas dans le latin.*
7) 1541 *s.:* les iniques inexcusables.
8) 1551 §. 86 (1541 *p.* 102; 1545 *p.* 104).
9) 1541: qu'il ne s'entretint.
10) point, *manque dans* 1541 *s.*

ray comme i'ay fait Silo. Item, Ce peuple n'a point escouté la voix de son Dieu, et n'a point receu sa doctrine, pourtant il a esté reietté. Item, A cause que vous avez endurcy vostre cœur, et n'avez point voulu obeir au Seigneur, tous ces maux vous sont advenus (Nomb. 14, 43; Ier. 7, 13. 28; 32, 23). Comment, disent-ils, toutes ces reproches conviendroyent-elles [1]) à ceux qui pourroyent incontinent respondre, Nous ne demandions que prosperer, nous craignions la calamité: ce que nous n'avons point obtemperé au Seigneur, et n'avons point escouté sa voix pour eviter le mal, et avoir meilleur traictement, [2]) cela s'est fait d'autant qu'il ne nous estoit pas libre, à nous qui sommes detenus en captivité de peché. C'est donc à tort que Dieu nous reproche le mal que nous endurons: lequel il n'estoit pas en nostre pouvoir d'eviter. Pour respondre à cela, laissant ceste couverture de necessité, laquelle est frivole et de nulle importance, ie demande s'ils se peuvent excuser qu'ils n'ayent fait faute. Car s'ils sont conveincuz d'avoir failly, ce n'est pas sans cause que Dieu dit, qu'il a tenu à leur perversité qu'il ne les a entretenus en bonne fortune. Qu'ils me respondent donc, s'ils peuvent nier que la cause de leur obstination n'ait esté leur volonté perverse. S'ils trouvent la source de mal en eux, qu'est-ce qu'ils taschent de chercher des causes d'iceluy ailleurs, pour faire accroire qu'ils ne sont point autheurs de leur ruine? S'il est donc vray que les pecheurs par leur propre vice sont privez des benefices de Dieu, et reçoyvent punition de sa main, c'est à bon droit que ces reproches leur sont obiectées [3]) par sa bouche, [4]) afin que s'ils persistent en leur mal, ils apprennent d'accuser leur iniquité comme cause de leur misere, plustost que vituperer Dieu comme trop rigoureux. S'ils ne sont point du tout endurcis, et se peuvent rendre dociles, qu'ils conçoivent desplaisir et haine de leurs pechez, à cause desquels ils se voyent miserables: ainsi se reduisent en bonne voye, et confessent estre veritable ce que Dieu remonstre en les reprenant. Car il apparoit par l'oraison de Daniel (Dan. 9), que telles remonstrances [5]) ont profité à ceste fin envers les fideles. Quant à la premiere utilité, nous en voyons l'exemple aux Iuifs, ausquels Ieremie par le commandement de Dieu remonstre la cause de leurs miseres: combien qu'il ne peust advenir que ce qui avoit esté predit de Dieu, c'est assavoir qu'il leur diroit ces parolles, [6]) et ne l'escouteroyent point: qu'il les appelleroit, et ne luy respondroyent point (Ier. 7, 27). Mais quel propos, dira quelcun, y a-il de parler aux sourds? c'est afin que maugré qu'ils en ayent ils entendent ce qu'on leur dit estre vray, que c'est un sacrilege abominable d'imputer à Dieu la cause de leurs calamitez, laquelle reside en eux. Par ces trois solutions un chacun se pourra facilement depescher de tesmoignages infinis qu'assemblent les ennemis de la grace de Dieu, tant des preceptes que des promesses legales, et des reproches que fait Dieu aux pecheurs, voulans establir un liberal arbitre en l'homme, lequel ne s'y peut trouver. Le Pseaume [1]) recite, pour faire honte aux Iuifs, qu'ils sont une nation perverse, laquelle ne renge point son cœur (Ps. 78, 8). En un autre passage [2]) le Prophete exhorte les hommes de son temps, de ne point endurcir leurs cœurs (Ps. 95, 8). Dont cela est bien dit, voire d'autant que toute la coulpe de rebellion gist en la perversité des hommes. Mais c'est sottement arguer, de dire que le cœur de l'homme, lequel est preparé de Dieu, se plie de soy-mesme çà et là. Le Prophete dit derechef, I'ay encliné ou adonné mon cœur à garder tes commandemens (Ps. 119, 112): voire d'autant qu'il s'estoit adonné à Dieu d'un courage franc et alaigre: mais si ne se vante-il point d'estre autheur d'une telle affection, laquelle au mesme Pseaume il confesse estre don de Dieu. Nous avons donc à retenir l'advertissement de sainct Paul: c'est qu'il commande aux fideles de faire leur salut avec crainte et tremblement, d'autant que c'est Dieu qui fait en eux et le vouloir et le parfaire (Phil. 2, 12). Il leur assigne bien l'office de mettre la main à l'œuvre, à ce qu'ils ne se plaisent point en leur nonchallance: mais en adioustant que ce soit avec crainte et solicitude, il les humilie, et leur reduit en memoire que ce qu'il leur commande de faire est l'œuvre propre de Dieu. Et par ce moyen il exprime que les fideles besongnent passivement, s'il est licite d'ainsi parler: c'est qu'ils s'esvertuent d'autant [3]) qu'ils sont poussez, et que la faculté leur est donnée du ciel. [4]) Parquoy sainct Pierre, en nous exhortant d'adiouster vertu en foy (2 Pierre 1, 5), ne nous attribue point une portion de faire comme à part et de nous-mesmes rien qui soit, mais seulement il resveille la paresse de nostre chair, par laquelle souvent la foy est estouffée. A quoy respond le dire de sainct Paul, N'esteingnez point l'Esprit (1 Thess. 5, 19). Car la paresse s'insinue continuellement pour nous desbaucher, si elle n'est cor-

1) 1541: ilz.
2) 1541 *s.:* meilleure fortune; 1561: traitement; 1562: traittement.
3) 1541: obiectez.
4) par sa bouche, ***manque dans les édd. antérieures à*** 1560.
5) ***Le latin ajoute:*** prophetarum.
6) 1541 *s.:* sa parolle.

1) ***A partir d'ici tout le reste du §. appartient à la dernière rédaction.***
2) passage, ***le latin dit:*** psalmo.
3) d'autant, ***le latin dit:*** quatenus.
4) ***Le latin ajoute ici:*** ut nihil sibi prorsus arrogent.

rigée. Si quelcun encore replique, qu'il est donc au pouvoir des fideles de nourrir la clarté qui leur est donnée, cela peut estre aisément rebouté: pource que ceste diligence que sainct Paul requiert ne vient d'ailleurs que de Dieu. Car aussi il nous est souvent commandé de nous purger de toutes souillures (2 Cor. 7, 1): toutesfois le sainct Esprit se reserve ceste louange de nous consacrer en pureté. Bref, il appert assez par les mots de sainct Iean, que ce qui appartient à Dieu seul nous est donné par forme d'ottroy: Quiconque, dit-il, est de Dieu, se garde (1 Iean 5, 18). Les prescheurs du franc-arbitre prennent ce mot à la vollée, comme si nous estions sauvez partie de la vertu de Dieu, partie de la nostre: comme si se garder et maintenir [1]) ne venoit point du ciel. Dont Iesus Christ prie le Pere qu'il nous garde du [2]) mal, ou du malin [3]) (Iean 17, 15). Et nous savons que les fideles en bataillant contre Satan ne sont victorieux par autres armes, que celles dont Dieu les fournit. Parquoy sainct Pierre ayant commandé de purifier les ames en l'obeissance de verité, adiouste incontinent par maniere de correction, En vertu de l'Esprit (1 Pierre 1, 22). Pour conclurre, sainct Iean monstre en bref comment toutes forces humaines ne sont que vent ou fumée au combat spirituel, en disant que ceux qui sont engendrez de Dieu ne peuvent pecher, d'autant que la semence de Dieu demeure en eux (1 Iean 3, 9). Et adiouste [4]) en l'autre passage la raison: c'est que nostre foy est la victoire pour vaincre le monde (1 Iean 5, 4).

12. [5]) Ils alleguent toutesfois un tesmoignage de la Loy de Moyse, qui semble advis fort repugner à nostre solution. Car apres avoir publié la Loy, il protesta devant le peuple ce qui s'ensuit, Le commandement que ie te baille auiourd'huy, n'est point caché, et n'est pas loin de toy, n'eslevé [6]) par dessus le ciel: mais il est pres de toy, en ta bouche et en ton cœur, à ce que tu le faces (Deut. 30, 11—14). Si cela estoit dit des simples commandemens, ie confesse que nous aurions grande difficulté à y respondre. Car combien qu'on pourroit alleguer que cela est dit de la facilité d'entendre les commandemens, et non pas de les faire: neantmoins encore y auroit il quelque scrupule. Mais nous avons un bon expositeur, qui nous en oste toute doute: c'est sainct Paul, lequel afferme que Moyse a icy parlé de la doctrine de l'Evangile (Rom. 10, 8). S'il y avoit quelque opiniastre qui

1) *Le texte latin ajoute:* cuius Apostolus meminit.
2) 1562: de. 3) ou du malin, *manque dans le latin.*
4) 1562: il adiouste.
5) 1551 §. 87 (1541 *p.* 103; 1545 *p.* 105).
6) 1561: ni eslevé.

repliquast que sainct Paul a destourné ce passage de son sens naturel, pour le tirer à [1]) l'Evangile: combien qu'on ne devroit point souffrir [2]) une si meschante parole, toutesfois nous avons dequoy defendre l'exposition de l'Apostre. Car si Moyse parloit seulement des preceptes, il decevoit le peuple d'une vaine confiance. Car qu'eussent-ils peu faire que se ruiner, s'ils eussent voulu observer la Loy de leur propre vertu, comme facile? Où estce que sera ceste [3]) facilité, veu que nostre nature succombe en cest endroit, et n'y a celuy qui ne trebusche, voulant marcher? C'est donc chose tres-certaine que Moyse par ces parolles a comprins l'alliance de misericorde, qu'il avoit publiée avec la Loy. [4]) Car mesmes [5]) un peu au paravant il avoit tesmoigné qu'il faut que noz cœurs soyent circoncis de Dieu, à ce que nous l'aimions (Deut. 30, 8). Parquoy il ne met point ceste facilité dont il parle, en la vertu de l'homme: mais en l'aide et secours du sainct Esprit, lequel fait puissamment son œuvre en nostre infirmité. Combien qu'il ne faut pas encore entendre ce lieu simplement des preceptes, mais plustost des promesses Evangeliques, lesquelles tant s'en faut qu'elles mettent en nous le pouvoir d'acquerir iustice, que plustost elles monstrent que nous n'en avons du tout point. Sainct Paul reputant cela, assavoir que le salut nous est presenté en l'Evangile, non pas sous ceste condition tant dure et difficile, et mesme du tout impossible, dont use la Loy, c'est assavoir [6]) si nous accomplissons tous les commandemens: mais sous condition facile et aisée: [7]) applique le present tesmoignage pour confermer [8]) combien la misericorde de Dieu nous est liberalement mise entre les mains. [9]) Pourtant ce tesmoignage ne sert de rien pour establir une liberté en la volonté de l'homme.

13. [10]) Ils ont coustume d'obietter [11]) aucuns autres passages, ausquels [12]) il est monstré que Dieu retire quelque fois sa grace des hommes, pour considerer de quel costé ils se tourneront: comme quand il est dit en Osée, Ie me retireray à part, iusques à tant qu'ils deliberent en leurs cœurs de me suyvre (Osée 5, 15). Ce seroit, disent-ils, une chose ridicule, que le Seigneur considerast à savoir si les

1) 1541: de. 2) 1541 *s.:* porter. 3) 1541: nostre.
4) avec la Loy, *le latin porte:* una cum legis exactione.
5) Car mesmes . . . . du tout point, *manque dans l'éd. de* 1541.
6) assavoir, *manque dans les édd. antérieures à* 1560, *de même que tout ce passage:* c'est . . . , commandemens, *manque dans l'éd. de* 1541.
7) *Le latin ajoute:* et expositi accessus.
8) pour confermer . . . . mains, *ne se trouve pas dans le latin.* 9) 1541: nous est exposée.
10) 1551 §. 88 (1541 *p.* 104; 1545 *p.* 106).
11) 1562: d'obiecter. 12) 1561: esquels.

hommes [1]) suyvront sa voye: n'estoit que leurs cœurs fussent capables d'encliner à l'un ou à l'autre, par leur propre vertu. Comme si cela n'estoit point accoustumé à Dieu, de dire par ses Prophetes qu'il reiettera son peuple et l'abandonnera, iusques à ce qu'il s'amende. Et de fait, regardons qu'ils veulent inferer de cela. Car s'ils disent que le peuple estant delaissé de Dieu, peut de soy mesme se convertir, toute l'Escriture leur contredit. S'ils confessent que la grace de Dieu soit necessaire à la conversion de l'homme, ces passages ne leur servent de rien pour batailler contre nous. Mais ils diront qu'ils la confessent tellement necessaire, que cependant la vertu de l'homme y peut quelque chose. D'où [2]) est-ce qu'ils le prennent? [3]) Certes ce n'est point de ce lieu, ne de semblables: car ce sont deux choses bien diverses, que Dieu eslongne sa grace de l'homme [4]) pour considerer ce qu'il fera estant delaissé: et qu'il subvienne [5]) à son infirmité, pour confermer ses forces debiles. Mais ils demanderont, Que signifient donc telles formes de parler? Ie respon qu'elles vallent autant comme si Dieu disoit, Puis que ie ne profite de rien envers ce peuple rebelle, ne par admonitions, ne par exhortations, ne par reprehensions, ie me retireray pour un peu, et en me taisant souffriray qu'il soit affligé: ainsi ie verray si par [6]) longue calamité il se souviendra de moy, pour me cercher. Or quand il est dit que Dieu se reculera, c'est à dire qu'il retirera sa parolle. [7]) Quand il est dit qu'il considerera ce que feront les hommes en son absence: [8]) c'est à dire, que sans se manifester il les affligera pour quelque temps. Il fait l'un et l'autre pour nous plus humilier. Car il nous romproit [9]) plustost cent mille fois par ses chastiemens et punitions, qu'il ne nous corrigeroit, sinon qu'il nous rendist dociles par son Esprit. Puis qu'ainsi est, c'est mal inferé de dire que l'homme ait quelque vertu de se convertir à Dieu, entant qu'il est dit que Dieu estant offensé de nostre dureté et obstination, retire sa parolle de nous (en laquelle il nous communique sa presence) et considere ce que nous pourrons faire de nous. Car il ne fait tout cela, sinon pour nous donner à cognoistre que nous ne sommes et ne pouvons rien de nous-mesmes.

14. [1]) Ils prennent aussi argument de la maniere commune de parler dont non seulement usent les hommes, mais aussi l'Escriture: c'est que les bonnes œuvres sont appelées nostres, et qu'il est dit que nous faisons le bien comme le mal. Or si les pechez nous sont imputez à bon droit, comme venans de nous, par mesme raison les bonnes œuvres nous doivent estre attribuées. Car ce ne seroit point parlé par raison, de dire que nous faisons les choses ausquelles Dieu nous meut comme pierres, entant que nous ne les pouvons faire de nostre propre mouvement. Pourtant ils concluent que combien que la grace de Dieu ait la principale vertu, neantmoins telles locutions signifient que nous avons quelque vertu naturelle à bien faire. S'il n'y avoit que la premiere obiection, assavoir que les bonnes œuvres sont appellées Nostres: ie respondroye d'autre costé, que nous appellons le pain quotidien Nostre, lequel nous demandons nous estre donné de Dieu. Qu'est-ce donc qu'on pourra pretendre de ce mot, sinon que ce qui ne nous estoit nullement deu est fait nostre par la liberalité [2]) infinie de Dieu? Il faudroit donc qu'il reprinssent [3]) nostre Seigneur en ceste forme de parler, ou qu'ils n'estimassent point chose fort estrange que les bonnes œuvres soyent appellées Nostres, esquelles nous n'avons rien, sinon par la largesse de Dieu. Mais la seconde obiection est un peu plus forte: c'est [4]) assavoir, que l'Escriture afferme souvent que les fideles servent Dieu, gardent sa iustice, obeissent à sa Loy, et appliquent leur estude à bien faire. Comme ainsi soit que cela soit le propre office de l'entendement et volonté humaine, comment conviendroit-il que cela fust attribué semblablement à l'Esprit de Dieu et à nous, s'il n'y avoit quelque conionction de nostre puissance avec la grace de Dieu? Il nous sera facile de nous depestrer de tous ces argumens, si nous reputons droitement en quelle maniere c'est que Dieu besongne en ses serviteurs. Premierement, la similitude dont ils nous veulent grever, ne vient point icy à propos. [5]) Car qui est celuy si insensé, [6]) qui estime l'homme estre poussé de Dieu, comme nous iettons une pierre? Certes cela ne s'ensuit point de nostre doctrine. Nous disons que c'est une faculté naturelle de l'homme, d'approuver, reietter, vouloir, ne point vouloir, s'efforcer, resister: assavoir d'approuver vanité, reietter

---

1) si les hommes . . . . sa voye, *le latin dit:* an Israel faciem suam quaesiturus esset.
2) 1541 *et* 1545: dont. 3) 1541 *s.:* le preuvent.
4) *Nous lisons dans le texte latin:* Aliud est enim secedere ab homine. *La traduction qui se trouve dans l'éd. de* 1541*:* s'esloigner de la grace de l'homme, *est si singulière et a si peu de sens qu'elle ne peut pas provenir de Calvin lui-même; il faut y voir une simple erreur typographique, qui se trouve rectifiée dès* 1545.
5) 1541: et subvenir. 6) 1541: si apres.
7) sa parolle, *le latin dit:* prophetiam.
8) en son absence, *manque dans le latin.*
9) 1541: aneantiroit.

1) 1551 §. 89 (1541 *p.* 105; 1545 *p.* 107).
2) 1541 *s.:* la benignité.
3) qu'ils reprinssent, *le latin s'exprime plus fortement:* rideant absurditatem.
4) C'est, *manque dans les édd. antérieures à* 1560.
5) 1541: est importune. 6) 1541 *s.:* enragé.

le vray bien, vouloir le mal, ne vouloir point le bien, s'efforcer à peché, resister à droiture. Qu'est-ce que fait le Seigneur en cela? S'il veut user de la perversité de l'homme, comme d'un instrument de son ire, il la tourne et dresse où bon luy semble, afin d'executer ses œuvres iustes et bonnes, par mauvaise main. Quand nous verrons donc un meschant homme ainsi servir à Dieu,[1]) quand il veut complaire à sa meschanceté, le ferons-nous semblable à une pierre, laquelle est agitée par une impetuosité de dehors, sans aucun sien mouvement, ne sentiment, ne volonté? Nous voyons combien il y a de distance. Que dirons-nous des bons, desquels il est principalement icy question? Quand le Seigneur veut dresser en eux son regne, il refrene et modere leur volonté à ce qu'elle ne soit point ravie par concupiscence desordonnée, selon que son inclination naturelle autrement porte. D'autrepart, il la fleschit, forme, dirige, et conduit à la reigle de sa iustice, afin de luy faire appeter saincteté et innocence. Finalement il la conferme et fortifie par la vertu de son Esprit, à ce qu'elle ne vacille ou dechée. Suyvant[2]) laquelle raison sainct Augustin respond à telles gens, Tu me diras, Nous sommes donc menez d'ailleurs, et ne faisons rien par nostre conduite. Tous les deux sont vrays, que tu es mené, et que tu te meines: et lors tu te conduis bien, si tu te conduis par celuy qui est bon. L'esprit de Dieu qui besongne en toy, est celuy qui aide ceux qui besongnent. Ce nom d'Adiuteur monstre que toy aussi fais quelque chose. Voila ses mots. Or au premier membre il signifie que l'operation de l'homme n'est point ostée par la conduite et mouvement du sainct Esprit, pource que la volonté qui est duite pour aspirer au bien, est de nature. Quant à ce qu'il adiouste, que par le mot d'Aide on peut recueillir que nous faisons aussi quelque chose: il ne le faut point tellement prendre, comme s'il nous attribuoit ie ne say quoy separément et sans la grace de Dieu: mais afin de ne point flatter nostre nonchallance, il accorde tellement l'operation de Dieu avec la nostre, que le vouloir soit de nature: vouloir bien, soit de grace. Pourtant il avoit dit un peu auparavant, Sans que Dieu nous aide non seulement nous ne pourrons vaincre, mais non pas mesmes combatre.

15.[3]) Par cela il apparoit que la grace de Dieu, selon[4]) que ce nom est prins quand on traitte de la regeneration, est comme une conduite et bride de son Esprit pour dresser et moderer la volonté de l'homme. Or il ne la peut moderer, sans la corriger, reformer et renouveller. Pour laquelle cause nous disons que le commencement de nostre regeneration est, que ce qui est de nous soit aboly. Pareillement il ne la peut corriger sans la mouvoir, pousser, conduire et entretenir. Pourtant nous disons,[1]) que toutes les bonnes[2]) actions qui en procedent, sont entierement de luy. Cependant nous ne nions pas estre tresveritable ce que dit sainct Augustin, que nostre volonté n'est pas destruite par la grace de Dieu, mais plustost reparée. Car l'un convient tresbien avec l'autre, de dire que la volonté de l'homme est reparée, quand apres avoir corrigé la perversité d'icelle, elle est dirigée à la reigle de iustice: et de dire qu'en ce faisant il y a une nouvelle volonté creée en l'homme, veu que la volonté naturelle est si corrompue et pervertie, qu'il faut qu'elle[3]) soit du tout renouvellée. Maintenant il n'y a rien qui empesche qu'on ne puisse dire, que nous faisons les œuvres lesquelles l'Esprit de Dieu fait en nous,[4]) encores que nostre volonté n'apporte rien du sien, et qui puisse estre separé de la grace. Pourtant qu'il nous souvienne de ce que nous avons cy dessus allegué de sainct Augustin: c'est que plusieurs travaillent en vain pour trouver en la volonté de l'homme quelque bien qui luy soit propre: pource que tout meslinge que les hommes pensent adiouster à la grace de Dieu pour eslever le franc-arbitre, n'est qu'autant de corruption: comme si quelcun destrempoit du bon vin d'eau boueuse et amere. Or combien que toutes bonnes affections procedent du pur mouvement du sainct Esprit, toutesfois pource que le vouloir est naturellement planté en l'homme, ce n'est pas sans cause qu'il est dit que nous faisons les choses desquelles Dieu à bon droit se reserve la louange. Premierement, d'autant que tout ce que Dieu fait en nous, il veut qu'il soit nostre, moyennant que nous entendions qu'il n'est point de nous: puis aussi, d'autant que nous avons de nostre nature l'entendement, volonté et poursuite, lesquelles il dirige en bien, pour[5]) en faire sortir quelque chose de bon.

16.[6]) Les autres argumens qu'ils empruntent

---

1) à Dieu, *le texte latin porte:* Dei potentiae.
2) *Le reste du §. est une addition de la dernière rédaction.*
3) 1551 §. 90 (1541 *p.* 106 *s.*; 1545 *p.* 109).
4) selon . . . . regeneration, *addition de* 1559.

---

1) *Le latin ajoute:* vere.
2) bonnes, *manque au latin.*
3) qu'elle soit du tout renouvellée, *le latin porte:* ut novum ingenium induere necesse habeat.
4) *Le texte de* 1541 *s. continue ainsi:* combien que nous ne cooperions point par nostre vertu avec sa grace. La raison est, premierement d'autant que tout ce que Dieu faict en nous *etc.* *Ce qui suit coïncide de nouveau avec la fin du §. telle qu'elle se trouve dans le texte de* 1560.
5) pour . . . . bon, *n'est pas dans le latin. Cette fin était évidemment une correction qui devait remplacer les mots:* en bien, *mais ceux-ci ont été conservés par inadvertence.*
6) 1551 §. 91 (1541 *p.* 107; 1545 *p.* 109).

çà et là, ne pourront pas beaucoup troubler les gens de moyen entendement, moyennant qu'ils ayent bien recordé les [1]) solutions cy dessus mises. Ils alleguent ce qui est escrit en Genese, Ton appetit sera par dessous toy, et tu domineras sur iceluy (Gen. 4, 7): ce qu'ils interpretent estre dit du peché, comme si Dieu promettoit à Cain, que le peché ne pourroit point dominer en son cœur, s'il vouloit travailler à le veincre. Au contraire, nous disons que cela doit estre plustost dit d'Abel. Car en ce passage l'intention de Dieu est de redarguer l'envie que Cain avoit conceue contre son frere: ce qu'il fait par double raison. La premiere est, qu'il se [2]) trompoit, en pensant acquerir excellence par dessus son frere devant Dieu, lequel n'a rien en honneur que iustice et integrité. La seconde, qu'il estoit trop ingrat envers le benefice qu'il avoit receu de Dieu, entant qu'il ne pouvoit porter son frere, qui estoit son inferieur, et dont il avoit le gouvernement. Mais encore, afin qu'il ne semble advis que nous choisissions ceste interpretation, pource que l'autre nous soit contraire, concedons leur que Dieu parle du peché. Si ainsi est, ou Dieu luy promet qu'il sera superieur, ou il luy commande de l'estre. S'il luy commande, nous avons desia monstré [3]) que de cela ils ne peuvent rien prouver pour fonder le franc-arbitre. Si c'est promesse, où en est l'accomplissement, vou que Cain a esté veincu du peché, auquel il devoit dominer? Ils diront possible qu'il y a une condition tacite enclose sous la promesse, comme si Dieu eust dit, Si tu combas, tu remporteras la victoire. Mais qui pourra tolerer telles tergiversations? Car si on expose cela du peché, il n'y a nulle doute que c'est une exhortation que Dieu luy fait, en laquelle il n'est pas monstré quelle est la faculté de l'homme, mais quel est son devoir, encore qu'il ne le puisse faire. Combien que [4]) la sentence et la Grammaire requierent que Cain soit comparé avec son frere Abel, en ce qu'estant premier nay, il n'eust point esté abaissé ou amoindri sous son inferieur, sinon que luy-mesme eust fait sa condition pire par sa propre coulpe.

17. [5]) Ils s'aident aussi du tesmoignage de l'Apostre, quand il dit que le salut n'est point en la main de celuy qui veut, ne de celuy qui court, mais en la misericorde de Dieu (Rom. 9, 16). Car de cela ils inferent, qu'il y a quelque partie debile de soy [1]) en la volonté et en la course [2]) de l'homme, et que la misericorde de Dieu supplée [3]) le reste pour donner plein effect. [4]) Mais s'ils consideroyent avec raison ce que traite l'Apostre en ce passage-là, ils n'abuseroyent point tant inconsiderément de son propos. Ie say bien qu'ils peuvent alleguer Origene et sainct Hierome, pour defenseurs de leur exposition. Ie pourroye [5]) aussi au contraire les rembarrer de l'autorité de sainct Augustin: [6]) mais il ne nous faut soucier que c'est qu'iceux en ont pensé, moyennant que nous entendions ce qu'a voulu dire sainct Paul: assavoir que celuy seul obtiendra salut auquel Dieu aura fait misericorde: que ruine et confusion sont apprestées à tous ceux qu'il n'aura eleuz. Il avoit monstré la condition des reprouvez, sous l'exemple de Pharaon. Il avoit prouvé l'election gratuite des fideles par le tesmoignage de Moyse, où il est dit, I'auray pitié de celuy lequel i'auray receu en misericorde. Il conclud donc, que cela ne gist point au vueillant ny au courant, mais en Dieu qui fait misericorde. Si on argue de ces parolles, qu'il y a quelque volonté en l'homme, et quelque vertu, comme si sainct Paul disoit, que la seule volonté et industrie humaine ne suffit point de soy: [7]) c'est [8]) mal et sottement argué. Il faut donc reietter ceste subtilité laquelle n'a nulle raison. Car quel propos y a-il de dire, Le salut n'est pas en la main du vueillant ne du courant, il y a dono quelque volonté et quelque course? La sentence de sainct Paul est plus simple: c'est qu'il n'y a ne volonté ne course qui nous meine à salut, mais que la seule misericorde regne en cest endroit. Car il ne parle pas icy autrement qu'en [9]) un autre passage, où il dit que la bonté de Dieu et dilection envers les hommes est apparue, non pas selon les œuvres de iustice que nous ayons faites, mais selon sa misericorde infinie (Tite 3, 4). Si ie vouloye arguer de cela, que nous ayons fait quelques bonnes œuvres, entant que sainct Paul nie que nous ayons obtenu la grace de Dieu par les œuvres de iustice que nous ayons fait, [10]) eux-mesme se moqueroyent de moy. Neantmoins leur argument est semblable. Parquoy qu'ils pensent bien à ce qu'ils disent, et

---

1) 1541 *et* 1545: leurs.
2) qu'il se . . . . devant Dieu, *le latin dit:* quod frustra meditabatur scelus quo fratrem praecelleret apud Deum.
3) monstré, *manque dans les édd. antérieures à* 1559, *par suite d'une erreur typographique.*
4) Combien que . . . . coulpe, *addition de* 1559.
5) 1551 §. 92 (1541 *p.* 108; 1545 *p.* 110).

1) debile de soy, *se trouve omis dans l'ancien texte, par suite d'une erreur typographique.*
2) la course, *le latin dit:* conatu.
3) *Les édd. antérieures à* 1559 *ont toutes la faute d'impression:* supplie.
4) pour donner plein effect, *addition de* 1559.
5) Ie pourroye . . . . de sainct Augustin, *addition de* 1551.
6) In Epist. ad Romanos, lib. VIII; Hieron., Dial. in Pelag.
7) *Le latin ajoute:* quia tantae moli sint impares.
8) c'est . . . . argué, *le latin s'exprime avec plus de ménagement:* parum convenienter a Paulo dictum foret.
9) qu'en un autre passage, *le latin dit:* quam ad Titum.
10) 1562: faites.

ils ne se fonderont point en raison tant frivole. Et de fait, [1]) la raison sur laquelle se fonde sainct Augustin est tresferme: [2]) assavoir que s'il estoit dit que ce n'est ne du vueillant ne du courant, pource que la volonté et la course seule ne suffit pas: qu'on pourroit renverser l'argument au rebours, que ce n'est pas de la misericorde, veu que par ce moyen elle ne besongneroit pas seule. Or chacun voit combien ceste sentence seroit desraisonnable. Parquoy sainct Augustin conclud que cela a esté dit de sainct Paul, d'autant qu'il n'y a nulle bonne volonté en l'homme, si elle n'est preparée de Dieu: non pas que nous ne devions vouloir et courir, mais pource que Dieu fait l'un et l'autre en nous. L'allegation [3]) qu'ameinent aucuns n'est pas moins sotte: c'est que sainct Paul appelle les hommes cooperateurs de Dieu (1 Cor. 3, 9). Car il est tout notoire que cela n'appartient qu'aux [4]) docteurs de l'Eglise, desquels Dieu se sert, et applique en œuvre pour l'edifice spirituel, qui est l'ouvrage de luy seul. Et ainsi les ministres ne sont point appelez ses compagnons, comme s'ils avoyent quelque vertu d'euxmesmes: mais pource que Dieu besongne par leur moyen, apres les avoir rendus idoines à cela.

18. [5]) Ils produisent en apres le tesmoignage de l'Ecclesiastique: lequel autheur on cognoist n'avoir pas certaine authorité. Mais encore que nous ne le refusions pas (ce que nous pourrions faire à bon droit) de quoy [6]) leur peut-il aider à leur cause? Il dit que l'homme apres avoir esté creé, a esté laissé à sa volonté, et que Dieu luy a donné des commandemens, lesquels s'il gardoit, il seroit gardé par eux: que la vie et la mort, le bien et le mal, a esté mis devant l'homme, afin qu'il choisist lequel bon luy sembleroit (Ecclesiastique 5, 14). Ainsi soit que l'homme en sa creation ait eu la faculté d'eslire la vie ou la mort: mais que sera-ce, si nous respondons qu'il l'a perdue? Certes ie ne veux point contredire à Salomon, lequel afferme que l'homme a esté creé du commencement bon, et qu'il a forgé des mauvaises inventions de soy-mesme (Ecclesiaste 7, 29). Or puis que l'homme, en degenerant et se devoyant de Dieu, s'est [7]) perdu soymesme avec tous ses biens: tout ce qui est dit de sa premiere creation, ne se doit pas tirer à sa nature vitieuse [1]) et corrompue. Parquoy ie respon, non seulement à eux, mais aussi à l'Ecclesiastique, quiconque il soit, en ceste maniere: Si tu veux enseigner l'homme de chercher en soy faculté d'aquerir salut, ton authorité ne m'est pas en telle estime, qu'elle puisse preiudicier à la parolle de Dieu, laquelle contrarie [2]) evidemment. Si tu veux reprimer seulement les blasphemes de la chair, laquelle en transferant ses vices à Dieu, tasche de s'excuser, et à ceste cause tu monstres comment l'homme a eu [3]) une bonne nature [4]) de Dieu, et qu'il a esté cause de sa ruine, ie t'accorde volontiers cela, moyennant que nous convenions ensemble en ce poinct, que [5]) maintenant il est despouillé des ornemens et graces qu'il avoit receues de Dieu premierement: et ainsi [6]) confessions ensemblement qu'il a maintenant besoin de medecin, non pas d'advocat.

19. [7]) Mais noz adversaires n'ont rien plus souvent en la bouche que la parabole de Christ, où il est parlé de l'homme, lequel fut laissé au chemin demy mort par les brigans (Luc 10, 30). Ie say bien que c'est une doctrine commune, [8]) de dire que sous la personne de cest homme, est representée la calamité du genre humain. De cela ils prennent un argument tel: L'homme n'a pas esté tellement occis [9]) par le peché et le diable, qu'il ne luy reste encore quelque portion de vie, d'autant qu'il n'est dit qu'à demy mort. Car où seroit, disent-ils, ceste demi vie, sinon qu'il luy restast quelque portion de droite intelligence et volonté? Premierement, si ie ne veux point admettre leur allegorie, que feront-ils? Car il n'y a nulle doute qu'elle n'ait esté excogitée par les peres anciens, outre le sens literal et naturel du passage. Les allegories ne doivent estre receues, sinon d'autant qu'elles sont fondées en l'Escriture: tant s'en faut qu'elles puissent approuver aucune doctrine. Davantage, les raisons ne nous defaillent point, par lesquelles nous pouvons refuter ce qu'ils disent. Car la parolle de Dieu ne laisse point une demi vie à l'homme: mais dit qu'il est du tout mort, quant à la vie bienheureuse. Quand sainct Paul parle de nostre redemption, il ne dit point que nous ayons esté gueriz [10]) d'une demi mort: mais que nous avons

1) Et de fait . . . . l'autre en nous, *addition de* 1551.

2) Epist. 107. Ad Vitalem.

3) L'allegation . . . . idoines à cela, *addition de la rédaction de* 1559.

4) qu'aux docteurs de l'Eglise, *le latin porte:* ad solos ministros restringi minime dubium est.

5) 1551 §. 93 (1541 *p.* 109; 1545 *p.* 111).

6) de quoy . . . . cause? *le latin est plus précis:* quid ille testatur pro libero arbitrio.

7) 1541: s'est ruyné avec tous les siens.

1) 1561: vicieuse. 2) y contraire 1561 *ss.*

3) a eu . . . . ruine, *le latin est beaucoup plus explicite:* rectitudinem homini inditam fuisse quo ipsum exitii sibi causam esse appareat, libenter assentio.

4) 1562: a receu de Dieu une bonne nature.

5) *Le latin ajoute un mot indispensable:* sua culpa.

6) et ainsi . . . . d'advocat, *addition de* 1559.

7) 1551 §. 94 (1541 *p.* 110; 1545 *p.* 112).

8) que c'est une doctrine commune, *le latin dit:* vulgarissimum esse omnibus paene scriptoribus.

9) occis, *le latin dit seulement:* mutilatum esse.

10) 1541 *et* 1545: garantis.

esté resuscitez de la mort. Il n'appelle point à recevoir la grace de Christ, ceux qui sont à demi vivans: mais ceux qui sont morts et enseveliz. A quoy est conforme ce que dit le Seigneur, que l'heure est venue, que les morts doivent resusciter à sa voix (Ephes. 2, 5; Iean 5, 25). N'auroyent-ils point de honte de mettre en avant ie ne say quelle allegorie legere, contre tant de tesmoignages si clairs? Mais encore que leur allegorie soit vallable, qu'en peuvent-ils conclurre à l'encontre de nous? L'homme, diront-ils, est à demy vivant: il s'ensuit donc qu'il luy reste quelque portion de vie. Ie confesse certes qu'il a son ame capable d'intelligence, combien qu'elle ne puisse penetrer iusques à la sapience celeste de Dieu: il a quelque iugement de bien et de mal: il a quelque sentiment pour cognoistre qu'il y a un Dieu, combien qu'il n'en ait point droite cognoissance: mais où est-ce que toutes ces choses reviennent? Certes elles ne peuvent faire que ce que dit sainct Augustin [1]) ne soit veritable, c'est que les dons gratuits, qui appartiennent à salut, ont esté ostez à l'homme apres sa cheute; que les dons naturels, qui ne [2]) le peuvent conduire à salut, ont esté corrompuz et polluz. Pourtant, que ceste sentence, laquelle ne peut estre aucunement esbranlée, nous demeure ferme et certaine: assavoir que l'entendement de l'homme est tellement du tout aliené de la iustice de Dieu, qu'il ne peut rien imaginer, concevoir ne comprendre, sinon toute meschanceté, iniquité et corruption. Semblablement que son cœur est tant enveminé de peché, qu'il ne peut produire que toute perversité. Et s'il advient qu'il en sorte quelque chose qui ait apparence de bien, neantmoins que l'entendement demeure tousiours enveloppé en hypocrisie et vanité, le cœur adonné à toute malice.

CHAPITRE VI. [3])

Qu'il faut que l'homme estant perdu en soy, cherche sa redemption en Iesus Christ.

1. Puis que tout le genre humain est peri en Adam, toute nostre dignité et noblesse dont nous avons parlé, tellement ne nous profiteroit rien, que plustost elle nous tourneroit en une ignominie, sinon que Dieu nous apparust redempteur, comme il fait en la personne de son Fils unique: veu qu'il ne recognoit [1]) n'advoue [2]) pour son œuvre les hommes vitieux et abastardis. Parquoy depuis que nous sommes decheus de vie à mort, tout ce que nous pouvons cognoistre de Dieu, entant qu'il est nostre createur, nous seroit inutile, si la foy n'estoit conioincte, nous proposant Dieu pour Pere et Sauveur en Iesus Christ. C'estoit bien l'ordre naturel, que le bastiment du monde nous fust une escole pour estre enseignez à pieté, et par ce moyen nous conduire à la vie eternelle, et à la felicité parfaite à laquelle nous sommes créez: [3]) mais depuis la cheute et revolte d'Adam, quelque part que nous tournions les yeux, il ne nous apparoist haut ne bas que malediction: [4]) laquelle estant espandue sur toutes [5]) creatures, et tenant [6]) le ciel et la terre comme enveloppez, doit bien accabler nos ames d'horrible desespoir. Car combien que Dieu desploye encores en plusieurs sortes sa faveur paternelle, [7]) toutesfois par le regard du monde nous ne pouvons pas nous asseurer qu'il nous soit pere: pource que la conscience nous tient convaincus au dedans, et nous fait sentir qu'à cause du peché nous meritons d'estre reiettez de luy, et n'estre point tenus pour ses enfans. Il y a aussi la brutalité et ingratitude: pource que nos esprits, selon qu'ils sont aveuglez, ne regardent point à ce qui est vray: et selon que nous avons tous les sens pervertis, nous fraudons iniustement Dieu de sa gloire. Parquoy il faut venir à ce que dit sainct Paul: d'autant que le monde n'a point sagement cogneu [8]) Dieu en la sagesse d'iceluy, qu'il [9]) a fallu [10]) que les croyans fussent sauvez par la folie de la predication (1 Cor. 1, 21). Il appelle la sagesse de Dieu, ce theatre du ciel et de la terre tant riche et excellent, et garni de miracles infinis, pour nous faire cognoistre Dieu par son regard avec iugement et prudence: mais pource que nous y profitons si mal, il nous rappelle à la foy de Iesus Christ, laquelle ayant apparence de follie, [11]) est en desdain aux incredules. Combien donques que la predication de la croix ne plaise point à l'esprit humain, tant y a que si nous desirons de retourner à nostre createur, duquel nous sommes alienez, afin que derechef il recommence de nous estre pere, il nous faut embrasser ceste follie avec toute humilité. Et de fait, depuis

1) *Le latin ajoute:* communibus etiam scholarum suffragiis approbatum. *Voy. aussi* Liv. II. chap. 2. §§. 4, 12, 16.
2) qui ne . . . . salut, *n'est pas dans le latin.*
3) *Tout le Ch. VI. a été ajouté par l'auteur lors de la dernière rédaction de l'ouvrage en 1559.*

1) 1561: recognoist. 2) *ibid.:* ni advoue.
3) à laquelle nous sommes créez, *n'est pas dans le latin.*
4) malediction, *le latin a:* maledictio Dei.
5) toutes, *le latin dit:* innoxias creaturas.
6) et tenant . . . . enveloppez, *n'est pas dans le latin.*
7) *Le latin ajoute:* erga nos.
8) 1561: cognu.
9) qu'il a fallu, *le latin a:* placuit Deo.
10) 1562: falu. 11) 1561: folie.

la ruine d'Adam, nulle cognoissance de Dieu n'a peu profiter à salut sans mediateur: car Iesus Christ en disant que c'est la vie eternelle de cognoistre son Pere pour seul vray Dieu, et luy qui est envoyé, pour Christ (Iean 17, 3): il n'applique pas le propos à son temps seulement, mais l'estend à tous aages. Dont la bestise d'aucuns est tant plus vilaine, lesquels ouvrent la porte de paradis à tous incredules et gens profanes,[1]) sans la grace de Iesus Christ: lequel toutesfois l'Escriture enseigne estre la seule porte pour nous faire entrer à salut. Si quelcun vouloit restreindre la sentence de Iesus Christ, que ie vien d'amener, au temps que l'Evangile a esté publié, la refutation est toute preste: pource que ceste raison a esté commune à tous siecles et nations, que ceux qui sont alienez de Dieu ne luy peuvent plaire devant qu'estre reconciliez, et sont prononcez maudits et enfans d'ire. Il y a aussi la response de nostre Seigneur Iesus à la Samaritaine, Vous ne[2]) savez ce que vous adorez: nous savons ce que nous adorons, d'autant que le salut est des Iuifs (Iean 4, 22). Par lesquelles parolles il condamne toutes especes de religions que tenoyent les Payens, d'erreur et de fausseté: et assigne la raison, Pource que le Redempteur avoit esté promis sous la Loy au seul peuple eleu.[3]) Dont il s'ensuyt[4]) que nul service n'a iamais esté agreable à Dieu, sinon qu'il regardast en Iesus Christ. Et voila dont sainct Paul afferme que tous les Payens ont esté sans Dieu, et exclus de l'esperance de vie (Ephes. 2, 12). Outreplus, veu que sainct Iean (Iean 1, 4) enseigne que la vie a esté dés le commencement en Christ, et que tout le monde n'a esté retrenché[5]) d'icelle, il est necessaire de retourner à ceste source. Parquoy Iesus Christ se nomme vie, entant qu'il est propiciateur pour appaiser son Pere envers nous. D'autrepart l'heritage des cieux n'appartient qu'aux enfans de Dieu. Or ce n'est pas raison que ceux qui ne sont point incorporez au Fils unique soyent tenus d'un tel reng: comme sainct Iean testifie que ceux qui croyent en Iesus Christ ont ce titre et privilege, d'estre faits enfans de Dieu (Iean 1, 12). Mais pource que mon intention n'est pas de traiter[1]) maintenant entierement de la foy, c'est assez d'en avoir touché ce mot comme en passant.

2. Quoy qu'il en soit, Dieu ne s'est iamais monstré propice aux Peres anciens,[2]) et ne leur a donné[3]) nulle esperance de grace, sans leur proposer un mediateur. Ie laisse à parler des sacrifices de la Loy, par lesquels les fideles ont esté ouvertement enseignez, qu'ils ne devoyent chercher[4]) salut, sinon en la satisfaction[5]) qui a esté accomplie en Iesus Christ: seulement ie di en somme, que la felicité que Dieu a promise de tout temps à son Eglise a esté fondée en la personne de Iesus Christ. Car combien que Dieu ait comprins toute la race d'Abraham en son alliance, toutesfois sainct Paul a bonne raison de conclurre, que ceste semence en laquelle toutes gens[6]) devoyent estre benites, à parler proprement, est Christ (Galat. 3, 16): veu que nous savons que plusieurs ont esté engendrez d'Abraham selon la chair, lesquels ne sont point reputez de sa lignée. Car encores que nous laissions Ismael et beaucoup d'autres, dont est-il advenu que des deux fils iumeaux d'Isaac, assavoir Esau et Iacob, du temps qu'ils estoyent encores unis au ventre de la mere, l'un a esté reietté, et l'autre eleu? Mesmes dont est-il advenu que l'aisné ait esté rebouté, et que le second ait tenu son lieu? Finalement, dont est-il advenu que la plus grand' part du peuple ait esté retranchée comme bastarde? Il est donc notoire que la race d'Abraham prend son tiltre du chef, et que le salut promis n'a point d'arrest iusques à ce qu'on vienne à Christ, duquel l'office est de recueillir ce qui estoit dissipé: dont il s'ensuyt que la premiere adoption du peuple eleu dependoit de la grace du mediateur. Or combien que ceci ne soit pas du tout si clairement exprimé en Moyse: toutesfois il est certain qu'il a esté cogneu en general de tous fideles. Car devant qu'il y eust Roy creé au peuple, desia Anne la mere de Samuel parlant de la felicité de l'Eglise,[7]) dit en son cantique: Le Seigneur donnera force à son Roy, et exaltera la corne de son Christ (1 Sam. 2, 10). Par lesquelles parolles elle entend que Dieu benira son Eglise. A quoy aussi s'accorde la prophetie donnée[8]) à Ely,[9]) qui est mise un peu apres: as-

1) *Si Calvin ne s'exprimait pas avec si peu de ménagement, on pourrait se sentir porté à croire qu'il veut ici réfuter non seulement Erasme, Castalion et tous ceux qu'on nommait académiciens, mais Zwingli lui-même, qui dans la* Brevis et clara Expositio fidei, *ouvrage posthume, adressé à François I. promet à ce prince de rencontrer dans le ciel Hercule, Thésée, Socrate, Aristide, les Caton, les Scipion, à côté des saints personnages de l'ancien et du nouveau Testament. V. Opp. Zwingl. Ed. Schuler et Schulthess Vol. IV. p. 65.*

2) Vous ne . . . . adorons. *Le latin, rendant exactement le texte original dit:* Vos adoratis quod nescitis, nos autem adoramus quod scimus.

3) 1561: esleu; 1562: eleu.

4) 1561: s'ensuit.

5) 1562: retranché.

1) 1562: traitter.

2) aux Peres anciens, *le latin porte:* veteri populo.

3) *Le latin ajoute:* unquam.

4) 1561: cercher.

5) la satisfaction, *le latin porte:* in expiatione a solo Christo peracta.

6) toutes gens, *le latin:* omnes gentes.

7) de l'Eglise, *le latin a:* piorum.

8) donnée à Ely, *n'est pas dans le latin.*

9) 1562: Eli.

savoir, Le Sacrificateur que i'establiray cheminera devant mon Christ (1 Sam. 2, 35). Et n'y a doute que le Pere celeste n'ait voulu pourtraire une image vive de Iesus Christ en la personne de David et de ses successeurs. Parquoy, luy voulant exhorter les fideles à la crainte de Dieu, commande qu'on baise le Fils pour luy faire hommage.[1]) A quoy respond ceste sentence de l'Evangile, Qui n'honnore[2]) point le Fils, n'honnore point le Pere (Ps. 2, 12; Iean 5, 23). Parquoy combien que par la revolte des dix lignées le regne de David ait esté fort abattu,[3]) toutesfois l'alliance que Dieu avoit faite avec luy et ses successeurs est tousiours demourée:[4]) comme il en a parlé par ses Prophetes: Ie ne raseray point du tout ce royaume à cause de David mon serviteur, et de Ierusalem que i'ay eleue: mais il demourera une lignée à ton fils (1 Rois 11, 12. 34. 39). Ce propos est reiteré et deux et trois fois: et notamment ce mot est adiousté, I'affligeray la semence de David, mais non pas à tousiours. Quelque temps apres il est dit que Dieu avoit laissé une lampe en Ierusalem pour l'amour de David son serviteur, afin de luy susciter semence, et de garder Ierusalem (1 Rois 15, 4). Mesmes comme les choses tendoyent à ruyne et extreme confusion, derechef il fut dit (2 Rois 8, 19), que Dieu n'avoit point voulu espardre la lignée de Iuda à cause de David son serviteur, auquel il avoit promis de donner une lampe, et à ses enfans à perpetuité. La somme de ce propos revient là, que Dieu a eleu David seul[5]) pour faire reposer en luy sa faveur et amour: comme il est dit en l'autre passage, Il a rebouté le tabernacle de Silo et de Ioseph, et n'a pas eleu la lignée d'Ephraim, mais celle de Iuda, et la montagne de Sion qu'il a aymée. Il a eleu son serviteur David, pour paistre[6]) son peuple et son heritage d'Israel (Ps. 78, 60. 67. 70. 71). Bref,[7]) Dieu a tellement voulu maintenir son Eglise, que l'estat,[8]) bon heur, et salut d'icelle dependoit de ce chef. Et pourtant David s'escrie, L'Eternel est la force de son peuple, et la vertu du salut de son Christ (Ps. 28, 8). Puis il adiouste une priere: Sauve ton peuple, et beni ton heritage: signifiant par ces mots, que tout le bien de l'Eglise est uni d'un lien inseparable avec la superiorité et empire de Iesus Christ. Suyvant ceste raison il dit aussi ailleurs, O Dieu, sauve! que le Roy nous exauce au iour que nous prierons (Ps. 20, 10). Car il enseigne clairement que les fideles n'ont iamais ou leur recours à l'aide de Dieu en autre fiance, que pource qu'ils estoyent cachez sous la protection du Roy. Ce que nous pouvons recueillir par l'autre Pseaume: O Dieu, sauve! benit soit celuy qui vient au nom de l'Eternel (Ps. 118, 25. 26); où on voit que les fideles se sont adressez à Iesus Christ, pour esperer d'estre garantis[1]) sous la main de Dieu. Auquel but regarde aussi l'autre priere, où toute l'Eglise implore la misericorde de Dieu: O Dieu, que ta main soit sur l'homme de ta dextre, sur le Fils de l'homme que tu as approprié[2]) à ton service (Ps. 80, 18). Car combien que l'autheur du Pseaume se lamente de la dissipation de tout le peuple, il en demande toutesfois la restauration par le moyen du seul chef. Et quand Ieremie, apres que le peuple a esté transporté en pays estrange, la terre gastée et saccagée, pleure et gemist sur la calamité de l'Eglise: sur tout il fait mention de la desolation du regne, pource qu'en icelle l'esperance des fideles estoit comme coupée: Le Christ, dit-il, qui estoit l'esprit de nostre bouche, a esté prins à cause de nos pechez, voire celuy auquel nous disions, Nous vivrons sous ton ombre entre les peuples (Lament. 4, 20). Par ceci il est assez liquide, pource que Dieu ne peut estre propice au genre humain sans quelque mediateur, qu'il a tousiours mis au devant sous la Loy Iesus Christ, afin que les Peres y adressassent leur foy.

3. Or quand il promet quelque soulagement aux afflictions, sur tout quand il est parlé de la delivrance de l'Eglise, il fait dresser la baniere de fiance et d'espoir en Iesus Christ. Dieu est sorti, dit Abacuc,[3]) pour le salut de son peuple, voire en salut avec son Christ (Hab. 3, 13). Bref, quand il est fait mention aux Prophetes de la restauration de l'Eglise, le peuple est rappelé à la promesse faite à David, quant à la perpetuité du siege royal. Et ce n'est point merveille, veu qu'autrement il n'y eust eu nulle fermeté en l'alliance sur[4]) laquelle ils estoyent appuyez. A quoy se rapporte ceste sentence notable d'Isaie: Car en voyant que ce qu'il annonçoit du secours que Dieu vouloit donner presentement à la ville de Ierusalem, estoit reietté par le Roy incredule Achab,[5]) sautant par maniere de dire, d'un propos à l'autre, il vient au Messias: Voicy,[6]) la vierge concevra et enfantera un Fils (Is. 7, 14): signifiant par mots couverts, combien que le Roy et le peuple reiettoyent par leur malice

1) pour luy faire hommage, *n'est pas dans le latin.*
2) 1562: n'honore. 3) 1561: abbatu; 1562: abatu.
4) 1562: demeurée.
5) *Le latin ajoute:* praeteritis omnibus aliis.
6) *Le latin ajoute:* Iacob. 7) 1562: Brief.
8) l'estat, *le latin dit:* incolumitas.

1) 1562: garentis.
2) as approprié, *le latin porte:* conservasti (vel aptasti).
3) 1561: Habacuc.
4) sur laquelle ils estoyent appuyez, *ne se trouve pas dans le latin.*
5) Achab, *il faut lire* Achaz *comme dans le texte latin.*
6) 1561: Voici.

la promesse qui leur estoit offerte, et quasi de propos deliberé s'efforçoyent à renverser la verité de Dieu, que toutesfois l'alliance ne seroit point aneantie, que le Redempteur ne vint[1]) en son temps. Parquoy les Prophetes voulans asseurer le peuple qu'il trouveroit Dieu appaisé et favorable, ont tousiours observé ce stile,[2]) de mettre en avant le regne de David, duquel devoit provenir la redemption et le salut eternel: comme quand Isaie dit, I'establiray mon alliance avec vous, les misericordes infallibles de David (Is. 55, 3): Voicy ie l'ay donné tesmoin aux peuples. Voire, d'autant que les fideles voyans les choses si confuses et desesperées, ne pouvoyent esperer que Dieu leur fust propice ou enclin à merci, sans qu'un tel tesmoin leur fust produit. Semblablement Ieremie pour remettre sus ceux qui estoyent desesperez, Voici, dit-il, les iours viennent, ie susciteray à David un germe iuste, et lors[3]) Iuda et Israel habiteront seurement (Ier. 23, 5. 6). Et Ezechiel de son costé, Ie susciteray sur mes brebis un pasteur, assavoir mon servitenr David. Moy l'Eternel ie leur seray pour Dieu, et mon serviteur David pour pasteur. I'establiray avec eux alliance de paix (Ezech. 34, 23. 25). Item en un autre passage, apres avoir traité du renouvellement qui estoit incroyable, Mon serviteur David, dit-il, sera leur Roy, et sera luy seul pasteur sur tous: et ratifieray alliance permanente de paix avec eux (Ezech. 37, 25. 26). Ie choisi d'une grande quantité de tesmoignages quelque petit nombre, pource que seulement ie veux advertir les lecteurs, que l'espoir des fideles n'a iamais reposé ailleurs qu'en Iesus Christ. Tous les antres Prophetes parlent aussi un mesme langage: comme il est dit en Osée, Les fils de Iuda et les fils d'Israel seront rassemblez en un, et ordonneront un chef sus[4]) eux. Ce qui est encore mieux exprimé apres, Les fils d'Israel retourneront et chercheront l'Eternel leur Dieu, et David leur Roy (Osée 1, 11; 3, 5). Pareillement Michée, traitant du retour du peuple, declaire notamment que le Roy passera devant eux, et l'Eternel sera leur chef (Mich. 2, 13). Parquoy Amos voulant promettre le restablissement de l'Eglise:[5]) Ie susciteray, dit-il,[6]) le pavillon de David, lequel est decheu: ie muniray toutes ses breches, et repareray ses ruines (Amos 9, 11). En quoy il monstre qu'il n'y avoit autre signe de salut, sinon que gloire[7]) et maiesté royale fust derechef redressée en la maison de David: ce qui a esté accompli en Christ. C'est pourquoy Zacharie, d'autant que son temps estoit plus prochain de la manifestation de Christ, s'escrie plus ouvertement, Esiouy toy, fille de Sion, esgaye-toy, fille de Ierusalem, voicy ton Roy vient à toy iuste et sauveur[1]) (Zach. 9, 9). Comme desia nous avons allegué un lieu semblable du Pseaume, l'Eternel est la force du salut de son Christ: O Dieu, sauve (Ps. 28, 8)! Car par ces mots il est monstré que le salut s'estend du chef à tout le corps.

4. Or Dieu a voulu que les Iuifs fussent embuz de telles propheties, afin de les accoustumer à dresser les yeux à Iesus Christ, toutes fois et quantes qu'ils avoyent à demander d'estre delivrez. Et de fait, combien qu'ils se soyent abastardis vilainement, iamais la memoire de ce principe general n'a peu estre abolie: c'est que Dieu, selon qu'il avoit promis à David, seroit redempteur de son Eglise par la main de Iesus Christ: et que par ce moyen l'alliance gratuite, par laquelle Dieu avoit adopté ses eleus, seroit ferme. De là est advenu qu'à l'entrée de Iesus Christ en Ierusalem un peu devant sa mort, ce cantique resonnoit comme chose commune en la bouche des petits enfans: Osianna[2]) au fils de David (Matth. 21, 9). Car il n'y a nulle doute que cela n'ait esté tiré de ce qui estoit receu entre tout le peuple, et qu'ils ne le chantassent iournellement: assavoir qu'il ne leur restoit autre gage de la misericorde de Dieu, qu'en l'advenement du Redempteur. Pour ceste raison Christ commande à ses disciples de croire en luy, pour distinctement et parfaictement[3]) croire en Dieu[4]) (Iean 14, 1). Car combien qu'à parler proprement, la foy monte là haut au Pere par Iesus Christ, toutesfois il signifie qu'estant mesme appuyée en Dieu, elle s'esvanouit petit à petit, sinon qu'il intervint[5]) au milieu pour la retenir en pleine fermeté. Au reste, la maiesté de Dieu est trop haute, pour dire que les hommes mortels y puissent parvenir, veu qu'ils ne font que ramper sur la terre comme petits vers. Parquoy ie reçoy ce dire commun, que Dieu est l'obiect de la foy, par tel si[6]) qu'on y adiouste correction: pource que ce n'est pas en vain que Iesus Christ est nommé l'image de Dieu invisible (Coloss. 1, 15): mais par ce titre nous sommes advertis que si le Pere ne se presente à nous par le moyen du Fils, il ne peut estre cogneu à salut. Or combien que les Scribes eussent brouillé et obscurci[7]) par leurs fausses glo-

1) 1562: vinst. 2) 1562: style.
3) et lors . . . . seurement, *le latin porte:* et tunc servabitur Iuda et Israel tuto habitabit.
4) 1562: sur.
5) le restablissement de l'Eglise, *le latin dit:* populi renovationem.
6) *Le latin ajoute:* in die illa.
7) 1562 *ss.:* la gloire.

1) et sauveur, *le latin porte:* servatus.
2) 1562: Hosianna. 3) 1561: parfaitement.
4) *Le latin ajoute:* Creditis in Deum et in me credite, inquit. 5) 1562: intervinst.
6) par tel si, *le latin dit:* ut tamen. *La locution:* par tel si, *signifie autant que: avec tel si ou avec telle condition.*
7) *Le latin ajoute ici:* apud Iudaeos.

ses tout ce que les Prophetes avoyent enseigné du Redempteur, toutesfois Iesus Christ a prins cest article pour resolu et receu du commun consentement: c'est qu'il n'y avoit autre remede en la confusion où estoyent tombez les Iuifs, ny autre moyen de delivrer l'Eglise, sinon que le Redempteur promis vint en avant. On n'a pas entendu entre le peuple si bien qu'il eust esté requis, ce que sainct Paul enseigne: assavoir que Iesus Christ est la fin de la Loy (Rom. 10, 4): mais il appert clairement par la Loy et les Prophetes combien ceste sentence est vraye et certaine. Ie ne dispute pas encores de la foy par le menu, pource que le lieu sera plus opportun ailleurs: seulement que cela soit conclu entre nous, comme ainsi soit que le premier degré à pieté soit de cognoistre que Dieu nous est Pere, pour nous maintenir, gouverner et nourrir, iusques à ce qu'il nous recueille en son heritage eternel: que de là s'ensuit sans doute ce que nous avons cy dessus declairé: assavoir que la vraye [1]) cognoissance de Dieu ne peut subsister sans Iesus Christ. Et par ainsi que dés le commencement du monde il a esté mis en avant aux eleus, afin qu'ils eussent les yeux arrestez en luy, et que leur fiance s'y reposast. C'est en ce sens qu'escrit Irenée, que le Pere estant infini en soy, s'est rendu fini en son Fils, d'autant qu'il s'est conformé à nostre petitesse, afin de ne point engloutir nos sens par l'infinité de sa gloire. Ce qu'aucuns fantastiques ne reputans point, ont tiré ceste sentence fort utile, pour colorer leur resverie infernale, comme si une portion tant seulement de deité estoit coulée de la perfection du Pere sur le Fils. Or ce bon Docteur n'entend autre chose, sinon que Dieu est comprins en Iesus Christ, et non autre part. Ceste sentence [2]) a tousiours esté vraye, Celuy qui n'a point le Fils n'a point le Pere (1 Iean 2, 23). Car combien que plusieurs se soyent glorifiez d'adorer le souverain createur du ciel et de la terre, toutesfois pource qu'ils n'avoyent nul mediateur, il a esté impossible qu'ils goustassent à bon escient la misericorde de Dieu, pour estre droictement persuadez qu'il leur fust Pere. Pourtant donques qu'ils ne tenoyent point le chef, c'est à dire Christ, il n'y a eu en eux qu'une cognoissance ombrageuse de Dieu, et [3]) qui n'a eu nul arrest. Dont aussi il est advenu, qu'estans trebuschez en superstitions lourdes et enormes, ils ont descouvert leur ignorance: comme auiourd'huy les Turcs, combien qu'ils se vantent à pleine bouche que le souverain createur est leur Dieu, neantmoins ils supposent une idole en son lieu, d'autant qu'ils reprouvent Iesus Christ.

1) vraye, *le latin dit:* salvificam.
2) *Le latin ajoute:* Ioannis.
3) et qui n'a eu nul arrest, *ne se trouve pas dans le latin.*

CHAPITRE VII. [1])

Que la Loy a esté donnée, non pas pour arrester le peuple ancien à soy, mais pour nourrir l'esperance de salut qu'il devoit avoir en Iesus Christ, iusques à ce qu'il vint. [2])

1. De tout le discours que nous avons fait, il est facile à recueillir que la Loy n'a pas esté donnée environ quatre cens ans apres la mort d'Abraham, pour esloigner de Iesus Christ le peuple eleu: mais plustost pour tenir les esprits en suspens iusques à l'advenement d'iceluy et les inciter à un desir ardent de telle venue: les confermer aussi en attente, afin qu'ils ne defaillissent pour la longueur du terme. Or par ce mot de Loy ie n'enten pas seulement les dix preceptes, lesquels nous monstrent la reigle de vivre iustement et sainctement, mais la forme de religion telle que Dieu a publiée par la main de Moyse. Car Moyse n'a pas esté donné pour Legislateur, afin d'abolir la benediction promise à la race d'Abraham: plustost nous voyons que çà et là il rappelle les Iuifs à ceste alliance gratuite que Dieu avoit establie avec leurs Peres, et de laquelle ils estoyent heritiers: comme s'il eust esté envoyé pour la renouveller. Ce qui a esté amplement manifesté par les ceremonies. Car il n'y auroit rien plus sot ou frivole, que d'offrir de la gresse et fumée puante des entrailles des bestes pour se reconcilier avec Dieu, ou avoir son refuge à quelque aspersion de sang ou d'eau, pour nettoyer les souillures de l'ame. Bref si tout le service qui a esté sous la Loy est consideré en soy, comme s'il ne contenoit nulles ombres ne figures qui eussent leur verité correspondante, il semblera que ce soit un ieu de petits [3]) enfans. Parquoy ce n'est pas sans cause que tant au sermon dernier de sainct Estienne qu'en l'Epistre aux Hebrieux, ce passage où Dieu commanda à Moyse de faire le tabernacle avec ses dependances, selon le patron qui luy avoit esté monstré en la montagne, est si diligemment noté (Act. 7, 44; Hebr. 8, 5; Exode 25, 40). Car si le tout n'eust eu son but spirituel, les Iuifs y eussent aussi bien perdu leur peine, comme les Payens en leurs badinages. Les gaudisseurs [4]) et gens profanes, qui n'ont iamais appliqué leur estude à droite

1) *Le Chap. VII., sauf les deux premiers §. et le seizième, qui furent nouvellement ajoutés en* 1559, *est formé des §.* 92—105 *du Chap. III. de l'ancienne rédaction.*
2) 1562: vinst.
3) 1561 *et* 1562: petis.
4) Les gaudisseurs, *manque dans le latin.*

pieté, se faschent d'un tel amas de ceremonies qu'on voit en la Loy: et non seulement s'esmerveillent comme Dieu a voulu donner tant de peine au peuple ancien, le chargeant de tant de fardeaux: mais se moquent de tant de façons de faire, comme des menus fatras et ieux de petits enfans: voire pource qu'ils ne regardent pas à la fin, de laquelle quand les figures de la Loy sont separées, on les peut bien iuger vaines et inutiles. Mais ce patron duquel il est parlé, monstre bien que Dieu n'a pas ordonné les sacrifices pour occuper en choses terrestres ceux qui le voudroyent servir, mais plustost pour eslever leurs esprits plus haut. Ce qu'on peut verifier par sa nature: car comme il est esprit, aussi ne prend-il plaisir qu'à service spirituel. Ce que plusieurs sentences des Prophetes tesmoignent, quand ils redarguent les Iuifs de leur bestise, en ce qu'ils pensoyent que les sacrifices tels quels fussent aucunement prisez de Dieu. Leur intention n'estoit point de rien deroguer à la Loy: mais estans droits et vrais expositeurs d'icelle, ils ont ramené le vulgaire des Iuifs au but duquel ils s'estoyent destournez. Desia nous avons à recueillir, puis que la grace de Dieu a esté offerte aux Iuifs, que la Loy n'a pas esté vuide de Christ. Car Moyse leur a proposé ceste fin de leur adoption: c'est qu'ils fussent pour royaume sacerdotal à Dieu (Exode 19, 6), ce qu'ils ne pouvoyent obtenir, s'il n'y eust eu une reconcilation plus digne et pretieuse [1]) que par le sang des bestes brutes. Car quelle raison ne propos y auroit-il, que les fils d'Adam, lesquels par contagion hereditaire naissent tous esclaves de peché, fussent soudain eslevez en dignité royale, et par ce moyen faits participans de la gloire de Dieu, sinon qu'un si haut bien et si excellent leur parvint [2]) d'ailleurs? Comment aussi le droit de sacrificature leur pouvoit-il appartenir, ou avoir lieu entre eux, veu qu'ils estoyent abominables à Dieu par les macules de leurs vices, sinon qu'ils eussent esté consacrez en cest office par la saincteté du chef? Parquoy sainct Pierre en tournant les mots de Moyse, a usé d'une grace et dexterité qui est bien à noter: c'est qu'en signifiant que la plenitude de grace que les Iuifs ont gousté sous la Loy, a esté desployée en Iesus Christ: il dit, Vous estes le lignage eleu, et la sacrificature royale (1 Pierre 2, 9)? Car ce changement des mots tend à ce qu'on cognoisse que ceux ausquels Iesus Christ est apparu par l'Evangile, ont receu plus de biens que leurs Peres: d'autant qu'ils sont tous ornez et revestus d'honneur sacerdotal et royal, afin d'avoir liberté de se presenter devant Dieu franchement par le moyen de leur mediateur.

1) 1562: precieuse 2) 1562: parvinst.

2. Il est ici noter en passant, que le royaume qui a esté dressé en la maison de David, estoit [1]) une partie de la charge et commission qui avoit esté donnée à Moyse, et de la doctrine de laquelle il avoit esté ministre. Dont il s'ensuit que tant en la lignée de Levi qu'aux successeurs de David, Iesus Christ a esté proposé devant les yeux des Iuifs, comme en un double miroir: pource que (comme i'ay n'agueres dit) ils ne pouvoyent estre autrement [2]) sacrificateurs devant Dieu, veu qu'ils estoyent serfs de peché et de mort, et pollus en leur corruption. On peut aussi maintenant voir combien est vray ce que dit sainct Paul, que les Iuifs ont esté retenus sous la Loi (Gal. 3, 24), comme sous la garde d'un maistre d'escole, iusqu'à ce que la semence, en faveur de laquelle la grace [3]) avoit esté donnée, vinst. Car d'autant que Iesus Christ ne leur estoit point encores familierement monstré, ils ont esté semblables pour ce temps-là à des enfans, et leur rudesse et infirmité ne pouvoit porter pleine science des choses celestes. Or comment ils ont esté conduits à Iesus Christ par les ceremonies, il a esté desia exposé, et on le peut encores mieux comprendre par beaucoup de tesmoignages des Prophetes. Car combien qu'ils fussent obligez à offrir iournellement nouveaux sacrifices pour appaiser Dieu, toutesfois Isaie leur monstre que tous pechez seroyent effacez pour un coup par un sacrifice unique et perpetuel. Ce qu'aussi Daniel conferme (Is. 53, 5; Daniel 9, 26. 27). Les Sacrificateurs estans choisis de la lignée de Levi, entroyent au sanctuaire: mais cependant il estoit dit au Pseaume, [4]) que Dieu en avoit eleu un seul, voire establi avec serment solennel et immuable, pour estre Sacrificateur selon l'estat [5]) de Melchisedec (Ps. 110, 4). L'onction de l'huile visible avoit lors son cours: mais Daniel, selon qu'il avoit eu par vision, prononce qu'il y en aura bien une autre. Ie n'insisteray pas plus longuement sur ceci, d'autant que l'autheur de l'Epistre aux Hebrieux, depuis le quatrieme chapitre, iusques à l'onzieme deduit au long et au large et monstre clairement que toutes les ceremonies de la Loy sont de nulle valeur et nul profit, iusques à ce qu'on vienne à Iesus Christ. Quant aux dix commandemens, ceste sentence de sainct Paul leur compete aussi bien: assavoir que Iesus Christ est la fin de la Loy, et en salut à tous croyans. Item, Que Iesus Christ est l'ame ou l'esprit qui vivifie la lettre, laquelle en soy autrement seroit mortelle (Rom. 10, 4; 2 Cor. 3, 6). Car au premier passage

1) estoit . . . . ministre, *le latin porte:* esse legis partem et contineri sub Mosis ministerio.
2) *Le latin ajoute:* vel reges vel sacerdotes.
3) la grace, *le latin est plus exact, il dit:* promissio.
4) au Pseaume, *manque dans le latin.*
5) l'estat, *le latin dit:* secundum ordinem.

il signifie que c'est en vain que nous sommes enseignez quelle est la vraye iustice, iusques à ce que Iesus Christ la nous donne tant par imputation gratuite, qu'en nous regenerant par son Esprit. Pourtant à bon droit il nomme Iesus Christ l'accomplissement ou la fin de la Loy: pource qu'il ne profiteroit rien de savoir ce que Dieu requiert de nous, sinon que Iesus Christ nous secourust, en nous allegeant du ioug et fardeau insupportable, sous lequel nous travaillons et sommes accablez. En un autre lieu il dit que la Loy a esté mise pour les transgressions, voire afin d'humilier les hommes en les ayant conveincus de leur damnation (Gal. 3, 19). Or pource que telle est la vraye preparation et unique pour venir à Christ, tout ce qu'il dit en divers mots, s'accorde tresbien ensemble. Mais pource qu'il a eu à debattre contre des seducteurs, qui enseignoyent qu'on se pouvoit iustifier, et meriter salut par les œuvres de la Loy, pour abattre leur erreur il a esté quelque fois contraint de prendre la Loy plus estroitement, comme [1]) si elle commandoit simplement de bien vivre, ia soit que l'alliance d'adoption ne s'en doyve point separer, quand on parle de tout ce qu'elle contient.

3. [2]) Or il est expedient de voir en bref comment nous sommes rendus tant plus inexcusables, apres avoir esté enseignez par la loy morale, pour nous soliciter à demander pardon. Or [3]) s'il est vray que la perfection de iustice soit monstrée en la Loy, il s'ensuyt pareillement que l'observation entiere de la Loy est entiere iustice devant Dieu, par laquelle l'homme puisse estre reputé iuste devant son Throne celeste. Pourtant Moyse ayant publié la Loy, ne fait point de doute d'appeler en tesmoin le ciel et la terre, qu'il a proposé au peuple d'Israel la vie et la mort, le bien et le mal (Deut. 30, 19). Et ne pouvons contredire, que l'obeissance entiere de la Loy ne soit remunerée de la vie eternelle, comme le Seigneur l'a promis. Toutesfois il nous faut d'autrepart considerer, assavoir si nous accomplissons telle obeissance, de laquelle nous puissions concevoir quelque confiance de salut. Car dequoy sert-il d'entendre qu'en obeissant à la Loy on peut attendre le loyer de la vie eternelle, si quant et quant nous ne cognoissons que par ce moyen nous pouvons parvenir à salut? Or en cest endroit se demonstre l'imbecillité de la Loy: car d'autant que ceste obeissance n'est trouvée en nul de nous, par cela estans exclus des promesses de vie, nous tombons en [1]) malediction eternelle. Ie ne dy pas seulement ce qui se fait, mais ce qui est necessaire qu'il advienne. Car comme ainsi soit que la doctrine de la Loy surmonte de beaucoup la faculté des hommes, nous pouvons bien de loin regarder les promesses qui y sont données: mais nous n'en pouvons recevoir aucun fruit. Pourtant il ne nous en revient rien, sinon que par cela nous voyons d'autant mieux nostre misere: entant que toute esperance de salut nous est ostée, et la mort revelée. D'autre costé se presentent les horribles menaces qui y sont mises: lesquels ne pressent pas aucuns de nous, mais tous generalement. Elles nous pressent, di-ie, [2]) et nous poursuyvent d'une rigueur inexorable, [3]) tellement que nous voyons une certaine malediction [4]) en la Loy.

4. [5]) Pourtant, si nous ne regardons que la Loy, nous ne pouvons autre chose que perdre du tout courage, estre confus, et nous desesperer: veu qu'en icelle nous sommes tous maudits et condamnez, et n'y a celuy de nous qui ne soit forclos de la beatitude promise à ceux qui l'observent. Quelcun demandera si Dieu se delecte à nous tromper. Car il semble bien advis que c'est une moquerie, de monstrer quelque esperance de felicité à l'homme, l'appeller et exhorter à icelle, promettre qu'elle luy est appareillée, et cependant que l'accez [6]) soit fermé. Ie respon, que combien que les promesses de la Loy, d'autant quelles sont conditionnelles, ne doyvent point estre accomplies sinon à ceux qui auront accomply toute iustice (ce qui ne se trouve entre les hommes), toutesfois qu'elles n'ont point esté données en vain. Car apres que nous avons entendu qu'elles n'ont point de lieu ny efficace envers nous, sinon que Dieu par sa bonté gratuite nous reçoyve sans aucun esgard de nos œuvres: apres [7]) aussi que nous avons receu par foy icelle bonté, laquelle il nous presente par son Évangile, ces mesmes promesses avec leur condition ne sont point vaines. Car lors le Seigneur nous donne gratuitement toutes choses, en telle sorte que sa liberalité vient iusques à ce comble, [8]) de ne reietter pas nostre obeissance imparfaite: mais en nous remettant et pardonnant ce qui y defaut, l'accepter pour bonne et entiere, et par consequent nous faire recevoir le fruit des pro-

1) comme . . . . vivre, *ne se trouve pas dans le latin.*

2) 1551 *Ch. III.* §. 92 (1541 *p.* 173; 1545 *p.* 177). *La première phrase:* Or il est . . . . pardon, *appartient encore à la rédaction de* 1559.

3) *Dans les éditions antérieures le texte commence ainsi:* De ce que nous avons arresté cy dessus, que la Loy nous instruit en perfection de iustice, il s'ensuyt *etc.*

1) malediction eternelle, *le latin porte:* in solam maledictionem recidimus.

2) 1541: donc.

3) 1541 *s.:* et d'une severité inexorable nous poursuyvent.

4) une certaine malediction, *le texte latin dit:* praesentissimam mortem.

5) 1551 §. 93 (1541 *p.* 173 *s.*; 1545 *p.* 178).

6) 1551 *et* 1561*:* l'acces.

7) 1541 *s.:* et aussi.

8) 1541 *s.:* que sa benignité s'estend iusques à ce poinct.

messes legales, comme si leur condition estoit accomplie. Mais d'autant que ceste question sera plus pleinement traitée, quand nous parlerons de la iustification de la foy, ie ne la veux point maintenant poursuyvre plus outre.

5. [1]) Ce que nous avons dit, l'observation de la Loy estre impossible, il nous le faut brevement [2]) expliquer et confermer. Car il semble advis que ce soit une sentence fort absurde, tellement que sainct Hierome n'a point fait doute de la condamner pour meschante. [3]) Touchant de la raison qui l'a meu à ce faire, ie ne m'en soucie: il nous doit suffire d'entendre la verité. Ie ne feray point ici grandes distinctions des manieres de possibilité. I'appelle Impossible, ce qui n'a iamais esté veu, [4]) et est ordonné par la sentence de Dieu que iamais ne sera. Quand nous regarderons depuis le commencement du monde, ie dy qu'il n'y a eu nul de tous les saincts, lequel estant en ceste prison de corps mortel ait eu une dilection si parfaite, iusques à aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame et de toute sa vertu. Ie dy davantage, qu'il n'y en a eu nul qui n'ait esté entaché de quelque concupiscence. Qui contredira à cela? Ie voy bien quels saincts imagine la superstition: c'est assavoir d'une telle pureté qu'à grand'peine les Anges du ciel soyent semblables: mais cela repugne tant à l'Escriture qu'à l'experience. Ie dy encore plus, qu'il n'y en aura iamais qui vienne iusques à un tel but de perfection, iusques à ce qu'il soit delivré de son corps. Ce qui est prouvé de plusieurs evidens tesmoignages de l'Escriture. Salomon disoit en dediant le Temple, [5]) qu'il n'y a homme sur la terre qui ne peche. David dit que nul des vivans ne sera iustifié devant Dieu (1 Rois 8, 46; Ps. 143, 2). Ceste sentence est souvent repetée au livre de Iob. Sainct Paul l'afferme plus clairement que tous les autres: La chair, dit-il, convoite contre l'Esprit, et l'Esprit contre la chair. Et ne prend autre raison pour prouver que tous ceux qui sont sous la Loy sont maudits, sinon pource qu'il est escrit que tous ceux qui ne demeureront point en l'obeissance des commandemens, seront maudits (Gal. 5, 17; 3, 10; Deut. 27, 26). En quoy il signifie, ou plustost met comme une chose resolue que nul n'y peut demeurer. Or tout ce qui est predit en l'Escriture, il le faut avoir pour eternel, et mesme pour necessaire. Les Pelagiens molestoyent sainct Augustin de ceste subtilité: c'est [6]) qu'on fait iniure à Dieu, s'il commande plus outre que ce que les fideles ne peuvent faire par sa grace. Luy, pour eviter leur calomnie, confessoit que le Seigneur pourroit bien s'il vouloit exalter un homme mortel en perfection angelique: mais que iamais ne l'avoit fait, et ne le feroit point à l'advenir, pource qu'il a dit du contraire. [1]) Ie ne contredy point à ceste sentence: mais i'adiouste qu'il n'y a nul propos de disputer de la puissance de Dieu contre sa verité. Et pourtant ie dy que ceste sentence ne se peut caviller, si quelcun dit estre impossible que les choses adviennent, desquelles nostre Seigneur a denoncé [2]) qu'elles n'adviendront point. Mais encore si on dispute du mot, Iesus Christ estant interrogué de ses disciples qui pourroit estre sauvé: respond que cela est impossible aux hommes, mais à Dieu que toutes choses sont possibles (Matth. 19, 25). Sainct Augustin monstre par bonnes raisons, que iamais nous ne rendons en la vie presente l'amour à Dieu que nous luy devons: L'amour, dit-il, procede tellement de la cognoissance que nul ne peut parfaitement aymer [3]) Dieu, qu'il n'ait cogneu [4]) premierement [5]) sa bonté [6]). Or cependant que nous sommes en ce pelerinage terrien, nous ne la voyons sinon obscurement, et comme en un miroir: il s'ensuit donc que l'amour que nous luy portons est imparfait. Ainsi, que nous ayons [7]) cela pour certain, que l'accomplissement de la Loy nous est impossible, cependant que nous conversons en ce monde: comme il sera demonstré ailleurs par sainct Paul (Rom. 8, 3).

6. [8]) Mais afin que le tout s'entende plus clairement, recueillons en un sommaire l'office et l'usage [9]) de la Loy qu'on appelle morale: duquel selon que ie puis iuger, il y a trois parties. La premiere est qu'en demonstrant la iustice de Dieu, c'est à dire celle qui luy est agreable, elle admonneste un chacun de son iniustice, et l'en rend certain, iusques à l'en conveincre et condamner. Car il est besoin que l'homme, lequel est autrement aveuglé et enyvré en l'amour de soy-mesme, soit contraint à cognoistre et confesser tant son imbecillité que son impureté: veu que [10]) si sa vanité n'est redarguée à l'œil, il est enflé d'une folle outrecuidance de ses forces, et ne peut estre induit à recognoistre la foiblesse et petitesse d'icelles, quand il les mesure à sa fantasie. Mais quand il les esprouve à executer la loy de

1) 1551 *Ch. III.* §. 94 (1541 *p.* 174; 1545 *p.* 178 *s.*).
2) 1541 *s.:* plus briefvement.
3) de la condamner pour meschante, *le latin dit:* anathema illi denuntiare.
4) veu, *n'est pas dans le latin.*
5) en dediant le Temple, *n'est pas dans le latin.*
6) c'est . . . . sa grace, *addition de* 1559.

1) *Le latin ajoute:* in scripturis. — (Aug. Lib. De natura et gratia.)
2) *Le latin ajoute:* in scripturis.
3) 1561: aimer. 4) 1561: cognu.
5) *Le latin ajoute:* ad plenum.
6) Lib. De spiritu et litera c. 36, et saepe alias.
7) 1541 *s.:* que nous ayons donc.
8) 1551 §. 95 (1541 *p.* 176; 1545 *p.* 180).
9) 1562 *s.:* et usage.
10) veu que, *manque dans l'ancienne rédaction.*

Dieu, par la difficulté qu'il y trouve il a occasion d'abattre son orgueil. Car quelque grande opinion qu'il en ait conceu [1]) auparavant, il sent lors combien elles sont grevées d'un si pesant fardeau, iusques à chanceller, vaciller, dechoir, et finalement du tout defaillir. Ainsi l'homme estant instruit de la doctrine de la Loy, est retiré de son outrecuidance dont il est plein de sa nature. Il a aussi besoin d'estre purgé de l'autre vice d'arrogance, dont nous avons parlé. Car cependant qu'il s'arreste à son iugement, il forge au lieu de vraye iustice, une hypocrisie, en laquelle se complaisant il s'enorgueillit contre la grace de Dieu, sous ombre de ie ne say quelles observations inventées de sa teste: mais quand il est contraint d'examiner sa vie selon la balance de la loy de Dieu, laissant sa fantasie qu'il avoit conceue de ceste fausse iustice, il voit qu'il est eloigné à merveille de la vraye sainteté, et au contraire, qu'il est plein de vices, desquels il se pensoit estre pur auparavant. Car les concupiscences sont si cachées et entortillées, que facilement elles trompent la veue de l'homme. Et n'est point sans cause que l'Apostre dit qu'il n'a seu que c'estoit de concupiscence, sinon que la Loy luy dist, Tu ne convoiteras point (Rom. 7, 7). Car si elle n'est descouverte par la Loy, et tirée hors de ses cachettes, elle meurtrit le malheureux homme, sans ce qu'il en sente rien.

7. [2]) Pourtant la Loy est comme un miroir, auquel nous contemplons premierement nostre foiblesse, en apres l'iniquité qui procede d'icelle, finalement la malediction qui est faite des deux, comme nous appercevons en un miroir les taches de nostre visage. Car celuy auquel defaut toute faculté à iustement vivre, ne peut autre chose faire, que demeurer en la boue de peché. Apres le peché s'ensuit malediction. Parquoy d'autant que la Loy nous conveinc de plus grande transgression, d'autant elle nous monstre plus damnables, et dignes de plus grand'peine. C'est ce qu'entend l'Apostre, quand il dit, que par la Loy vient la cognoissance du peché (Rom. 3, 20). Car il note là le premier office d'icelle, lequel se monstre aux pecheurs qui ne sont point regenerez. A un mesme sens reviennent aussi ces sentences: que la Loy est survenue afin d'augmenter le peché: et pourtant qu'elle est administration de mort, laquelle produit l'ire de Dieu, et nous occit [3]) (Rom. 5, 20; 2 Cor. 3, 7). Car il n'y a nulle doute que d'autant plus que la conscience est touchée de pres de l'apprehension de son peché, l'iniquité croist quant et quant: veu qu'avec la transgression lors est conioincte la rebellion à l'encontre du Legislateur (Rom. 4, 15). Il reste donc qu'elle arme la vengeance de Dieu en la ruine du pecheur: d'autant qu'elle ne peut [1]) sinon accuser, condamner et perdre. Et comme dit sainct Augustin, Si l'Esprit de grace est osté, la Loy ne profite d'autre chose que d'accuser et occir. [2]) Or [3]) en disant cela, on ne fait nulle iniure à la Loy, et ne derogue-on rien à son excellence. Certes si nostre volonté estoit du tout fondée et reiglée en l'obeissance d'icelle, il nous suffiroit de cognoistre sa doctrine pour nostre salut. Mais comme ainsi soit que nostre nature, comme elle est corrompue et charnelle, soit directement repugnante à la Loy spirituelle de Dieu, et ne se puisse corriger par la discipline d'icelle: il s'ensuit [4]) que la Loy, qui avoit esté donnée à salut, si elle eust esté bien receue, nous tourne en occasion de peché et de mort. [5]) Car puis que nous sommes tous conveincus d'estre transgresseurs d'icelle, d'autant [6]) plus qu'elle nous revele la iustice de Dieu, d'autre costé elle descouvre nostre iniquité: d'autant plus qu'elle nous certifie du loyer preparé à la iustice, elle nous asseure pareillement de la confusion [7]) preparée aux iniques. Parquoy tant s'en faut qu'en ces propos nous facions quelque iniure à la Loy, que nous ne saurions mieux recommander la bonté de Dieu. Car par cela il appert que nostre seule perversité nous empesche d'obtenir la beatitude eternelle, laquelle nous estoit presentée en la Loy. Par cela nous avons matiere de prendre plus grande saveur à la grace de Dieu, laquelle nous subvient au defaut de la Loy: et à aimer davantage sa misericorde, par laquelle ceste grace nous est conferée, entant que nous voyons qu'il ne se lasse iamais en nous bien faisant, et adioustant [8]) tousiours benefice sur benefice.

8. [9]) Or ce que nostre iniquité et condamnation est conveincue et signée par le tesmoignage de la Loy: cela ne se fait point afin que nous tombions en desespoir, et qu'ayans [10]) du tout perdu courage, nous abandonnions en ruine: car cela n'adviendra point, si nous en faisons bien nostre profit. Bien est vray que les meschans se desconfortent en ceste façon: mais cela advient de l'obstination de leur cœur. Mais il faut que les enfans de Dieu

1) 1562: conceue.
2) 1551 §. 96 (1541 *p.* 177; 1545 *p.* 181).
3) 1541 *s.:* meurtrit.

1) *Le latin ajoute:* per se.
2) De corrept. et gratia.
3) 1551 *Ch. III.* §. 97 (1541 *p.* 177; 1545 *p.* 181).
4) il s'ensuit, *le latin dit:* superest ut *etc.*
5) Vide Ambros., De Iacobo et Vita beata, Lib. I. cap. 6.
6) d'autant . . . . de Dieu, *le latin porte:* quo iustitiam Dei clarius reserat. *La traduction semble appuyer la variante:* refert, *signalée T. II. p.* 258.
7) de la confusion, *le latin dit:* interitum.
8) 1541: et adiouste.
9) 1551 *Ch. III.* §. 98 (1541 *p.* 178; 1545 *p.* 182).
10) 1545 *s.:* et ayans.

viennent à autre fin,[1]) c'est d'entendre ce que dit sainct Paul, lequel confesse bien que nous sommes tous condamnez par la Loy, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit rendu redevable à Dieu (Rom. 3, 19): mais cependant[2]) en un autre lieu il enseigne que Dieu a tout enclos sous incredulité: non pas pour perdre, ou mesme pour laisser perir,[3]) mais afin de faire misericorde à tous (Rom. 11, 32): assavoir afin que se demettans de toute vaine estime de leur vertu, ils recognoissent qu'ils ne sont soustenus sinon de sa main. Davantage, qu'estans du tout vuides et desnuez, ils recourent à sa misericorde, se reposans entierement en icelle, se cachans sous l'ombre d'icelle, la prenans seule pour iustice et merite, comme elle est exposée en Iesus Christ à tous ceux qui la cherchent, desirent et attendent par vraye foy. Car le Seigneur n'apparoit point aux preceptes de la Loy[4]) remunerateur sinon de parfaite iustice, de laquelle nous sommes tous desprouveuz: au contraire se monstre severe executeur des peines deues à nos fautes: mais en Christ sa face nous reluit pleine de grace et de douceur, combien que nous soyons povres pecheurs et indignes.

9.[5]) Quant[6]) est de l'instruction que nous devons prendre en la Loy, pour nous faire implorer l'aide de Dieu, sainct Augustin en parle souvent: comme quand il dit,[7]) La Loy commande, à fin que nous estans efforcez de faire ses commandemens, et succombans par nostre infirmité, nous apprenions d'implorer l'aide de Dieu.[8]) Item,[9]) L'utilité[10]) de la Loy est de convaincre l'homme de son infirmité, et le contreindre de requerir la medecine de grace, laquelle est en Christ.[11]) Item,[12]) La Loy commande: la grace donne force de bien faire.[13]) Item, Dieu commande ce que nous ne pouvons faire, afin que nous sachions ce que nous luy devons demander.[14]) Item,[15]) La Loy a esté donnée pour[16]) nous rendre coulpables: afin qu'estans coulpables nous craignions, et qu'en craignant nous demandions pardon, et ne presumions point de nos forces.[1]) Item, La Loy a esté donnée afin de nous faire petits, au lieu que nous estions grans: afin de nous monstrer que nous n'avons point la force de nous-mesmes d'acquerir iustice, afin qu'estans ainsi povres et indigens, nous recourions à la grace de Dieu.[2]) Consequemment[3]) il adiouste une priere, Fay ainsi Seigneur, commande nous ce que nous pouvons accomplir, ou plustost, commande nous ce que nous ne pouvons accomplir sans ta grace: afin que quand les hommes ne pourront accomplir par leurs forces ce que tu dis, toute bouche soit fermée, et que nul ne s'estime grand: que tous soyent petits, et que tout le monde soit rendu coulpable devant Dieu. Mais c'est chose superflue à moy, d'assembler tesmoignages de sainct Augustin sur ceste matiere, veu qu'il[4]) en a escrit un livre propre, lequel il a intitule, De l'esprit et de la lettre. Touchant du second profit, il ne le declaire pas si expressement: possible à cause qu'il pensoit que l'un se pourroit entendre par l'autre, ou bien qu'il n'en estoit pas si resolu, ou bien qu'il ne[5]) s'en pouvoit pas depescher comme il eust voulu. Or combien que l'utilité dont nous avons parlé, convient proprement aux enfans de Dieu, toutesfois elle est commune aux reprouvez. Car combien qu'ils ne viennent point iusques à ce poinct, comme font les fideles, d'estre confus selon la chair, pour recevoir vigueur spirituelle en l'esprit, mais defaillent du tout en estonnement et desespoir, neantmoins cela est bon pour manifester l'equité du iugement de Dieu, que leurs consciences soyent agitées de tel tourment. Car tant qu'il leur est possible ils taschent tousiours de tergiverser contre le iugement de Dieu. Maintenant combien que le iugement de Dieu ne soit point manifesté, neantmoins par le tesmoignage de la Loy et de leur conscience ils sont tellement abattus, qu'ils demonstrent ce qu'ils ont merité.

10.[6]) Le second office de la Loy est, à ce que ceux qui ne se soucient de bien faire que par contrainte, en oyant les terribles menaces qui y sont contenues, pour le moins par crainte de punition, soyent retirez[7]) de leur meschanceté. Or ils en sont

1) *Le latin ajoute:* eruditionis.
2) 1541 *et* 1545: encores.
3) *Le latin ajoute:* omnes.
4) 1541 *s.:* point en la Loy.
5) 1551 *Ch. III.* §. 99 (1541 *p.* 178 *s.*; 1545 *p.* 182 *s.*).
6) Quant .... de Dieu, *le latin porte simplement:* De profectu ad implorandam auxilii gratiam.
7) il dit, *le latin a:* quum scribit Hilario.
8) Epist. LXXXIX (157).
9) Item, *le latin dit:* Item Asellio.
10) 1560 *a par erreur typographique:* l'unité.
11) Epist. CC (196).
12) Item, *le latin a:* Item ad Innocentium Romanum.
13) Epist. XCV (177).
14) Lib. De corrept. et gratia. (De grat. et lib. arb. c. 16.)
15) Item, *le latin porte:* Item Valentino.
16) Item la Loy a esté donnée pour .... de l'Esprit et de la lettre, *manque dans l'éd. de* 1541 *et a été ajouté dans celle de* 1545.

1) In Psalm. LXX. Serm. 1, 19.
2) In Psalm. CXVIII. Serm. 27, 3.
3) 1562: Puis apres.
4) qu'il, *le latin a:* sanctus ille vir.
5) ou bien qu'il ne .... voulu, *addition de* 1545. *Le texte latin est du reste beaucoup plus explicite et plus clair:* vel quod verba non habebat quibus rectum alioqui sensum distincte et perspicue explicaret.
6) 1551 *Ch. III.* §. 100 (1541 *p.* 179; 1545 *p.* 183).
7) retirez, *le latin dit simplement:* coercerantur.

retirez, non pas que leur cœur soit interieurement esmeu ou touché, mais seulement ils sont estreints comme d'une bride, pour ne point executer leurs mauvaises cupiditez, lesquelles autrement ils accompliroyent en licence desbordée. Par cela ils ne sont de rien plus iustes ne meilleurs devant Dieu. Car combien qu'ils soyent retenus par crainte ou par honte, tellement qu'ils n'osent pas executer ce qu'ils ont conceu en leur cœur, et ne iettent hors la rage de leur intemperance, neantmoins ils n'ont point le cœur rengé à la crainte et obeissance de Dieu: mais plustost d'autant plus qu'ils se retiennent, ils sont d'autant plus enflambez et eschauffez en leur concupiscence, estans prests de commettre toute vilenie et turpitude, sinon que l'horreur de la Loy les restreint. Et non seulement le cœur demeure tousiours mauvais, mais aussi ils hayssent mortellement la loy de Dieu: et d'autant que Dieu en est autheur, ils l'ont en execration: tellement que s'il leur estoit possible ils l'aboliroyent volontiers: veu qu'ils ne le peuvent endurer commandant ce qui est bon et sainct et droit, et se vengeant des contempteurs de sa maiesté. Ceste affection se monstre plus apertement en d'aucuns, aux autres elle est plus cachée, neantmoins elle est en tous ceux qui ne sont point regenerez: c'est qu'ils sont induits à se submettre tellement quellement à la Loy, non pas d'un franc vouloir, mais par contrainte, et avec grande resistence: et n'y a autre chose qui les y astreigne, sinon qu'ils craignent la rigueur de Dieu. Neantmoins ceste iustice contrainte et forcée est necessaire à la communauté des hommes, à la tranquillité de laquelle nostre Seigneur prouvoit,[1]) quand il empesche que toutes choses ne soyent renversées en confusion: ce qui seroit, si tout estoit permis à un chacun. Davantage, il n'est point inutile aux enfans de Dieu, d'estre regis par ceste doctrine puerile, du temps[2]) qu'ils n'ont point encore l'esprit de Dieu, mais s'esgayent en l'intemperance de leur chair,[3]) comme aucune fois[4]) il advient que nostre Seigneur ne se revele point du premier coup à ses fideles, mais les laisse cheminer quelque temps en ignorance, devant[5]) que les appeller. Car lors estans restreints de toute dissolution par ceste terreur servile, combien qu'ils ne profitent pas beaucoup presentement, veu que leur cœur n'est encore domté ne subiugué: neantmoins ils s'accoustument ainsi petit à petit[6]) à porter le ioug de nostre Seigneur, afin que quand il les aura appellez, ils ne soyent du tout rudes à se submettre à ses commandemens, comme à une chose nouvelle et incognue. Il est vray-semblable que l'Apostre a voulu toucher cest office de la Loy, en disant qu'elle n'est point donnée pour les iustes, mais pour les iniustes et rebelles, infideles et pecheurs, meschans et pollus, meurtriers de leurs parens, homicides, paillars, larrons, menteurs et pariures, et entachez de tels vices qui contreviennent à saine doctrine (1 Tim. 1, 9. 10). Car il monstre en cela, que la Loy est comme une bride pour refrener les concupiscences de la chair, lesquelles autrement se desborderoyent sans mesure.

11.[1]) On peut appliquer à tous les deux ce qu'il dit en un autre passage: c'est que la Loy a esté pedagogue aux Iuifs, pour les mener à Christ (Galat. 3, 24). Car il y a deux genres d'hommes, lesquels elle meine à Christ par son instruction puerile. Les premiers sont ceux desquels nous avons parlé auparavant, qui estans trop pleins de la fiance de leur propre vertu ou iustice, ne sont point capables de recevoir la grace de Christ, s'ils ne sont premierement rendus vuides. La Loy donc leur monstrant leur misere, les renge à humilité: et par ce moyen les prepare à desirer ce dont ils ne pensoyent point avoir faute. Les seconds sont ceux qui ont mestier de bride pour estre restreints, afin de ne vaguer point selon les concupiscences de leur chair.[2]) Car là où l'esprit de Dieu ne gouverne point encore, les concupiscences quelque fois sont si enormes et exorbitantes, que l'ame est en danger d'estre comme ensevelie par icelles en un mespris et contemnement de Dieu. Et de fait, il en adviendroit ainsi, n'estoit que Dieu y prouvoit par ce moyen, retenant par la bride de sa Loy ceux ausquels la chair domine encore. Pourtant, quand il ne regenere point du premier coup un homme lequel il a eleu pour l'appeller à salut, il l'entretient iusques au temps de sa visitation, par le moyen de sa Loy, sous une crainte, non point pure et droite, comme elle doit estre en ses enfans: laquelle toutesfois est utile pour ce temps-là à celuy qui doit[3]) estre amené de longue main à plus parfaite doctrine. Nous avons tant d'experiences de cela, qu'il n'est ia mestier d'en alleguer quelque exemple. Car tous ceux qui ont demeuré quelque temps en l'ignorance de Dieu, confesseront qu'ils ont esté ainsi entretenus en une crainte de Dieu telle quelle, iusques à ce qu'ils fussent regenerez par son Esprit, pour commencer à l'aimer de bon courage et affection.

1) 1562: pourvoit.
2) du temps, *le latin dit:* quantisper, ante vocationem.
3) 1541 *s.:* mais vivent selon la folie de leur chair.
4) 1541 *s. et* 1562: aucunesfois.
5) 1561: avant. 6) 1561: peu à peu.

1) 1551 §. 101. *Tout ce §. a été ajouté dans l'éd. de* 1545 p. 185.
2) *Le latin ajoute:* ut ab omni iustitiae studio excidant.
3) qui doit . . . . doctrine, *le latin porte:* ut ad veram pietatem, pro suo captu, erudiantur.

12.[1]) Le troisieme usage de la Loy, qui est le principal, et proprement appartient à la fin pour laquelle elle a esté donnée, a lieu entre les fideles, au cœur desquels l'esprit de Dieu a desia son regne et sa vigueur. Car combien qu'ils ayent la Loy escrite en leurs cœurs du doigt de Dieu: c'est à dire, combien qu'ils ayent ceste affection par la conduite du sainct Esprit, qu'ils desirent d'obtemperer à Dieu, toutesfois ils profitent encore doublement en la Loy: car ce leur est un tresbon instrument, pour leur faire mieux et plus certainement de iour en iour entendre quelle est la volonté de Dieu, à laquelle ils aspirent, et les confermer en la cognoissance d'icelle. Comme un serviteur, combien qu'il soit deliberé en son cœur de servir bien à son maistre, et luy complaire bien du tout, toutesfois il a besoin de cognoistre familierement et bien considerer ses mœurs et conditions, afin de s'y accommoder. Et ne se doit personne de nous exempter de ceste necessité. Car nul n'est encore parvenu à telle sagesse, qu'il ne puisse par la doctrine quotidienne de la Loy s'avancer de iour en iour, et profiter en plus claire intelligence de la volonté de Dieu. Davantage, pource que nous n'avons pas seulement mestier de doctrine, mais aussi d'exhortation, le serviteur de Dieu prendra ceste utilité de la Loy, que par frequente meditation d'icelle il sera incité en l'obeissance de Dieu, et en icelle confermé, et retiré de ses fautes. Car il faut qu'en ceste maniere les saincts se solicitent eux-mesmes, à cause que quelque promptitude qu'ils ayent de s'appliquer à bien faire, neantmoins ils sont tousiours retardez de la paresse et pesanteur de leur chair, tellement qu'ils ne font iamais pleinement leur devoir. A ceste chair la Loy est comme un fouet, pour la chasser à l'œuvre: comme un asne lequel ne veut tirer avant, si on ne frappe assiduellement dessus. Ou pour parler plus clairement, puis que l'homme spirituel n'est point encore delivré du fardeau de sa chair, la Loy luy sera un aiguillon perpetuel, pour ne le laisser point endormir ny appesantir. En cest usage regardoit David, quand il celebroit la loy de Dieu de si grandes louanges: comme quand il dit, La loy de Dieu est immaculée, convertissant les ames: les commandemens de Dieu sont droits, resiouyssans les cœurs (Ps. 19, 8), etc. Item, Ta parolle est une lampe à mes pieds, et clairté pour dresser mes voyes: et tout ce qui s'ensuit au mesme Pseaume (Ps. 119, 105). Et ne repugne rien cela aux sentences de sainct Paul cy dessus alleguées: où il est monstré, non pas quelle utilité apporte la Loy à l'homme fidele et desia regeneré: mais ce qu'elle peut de soy-mesme apporter à l'homme.

1) 1551 *Ch. III.* §. 102 (1541 *p.* 180 *s.*; 1545 *p.* 185 *s.*).

Au contraire, le Prophete monstre avec quel profit nostre Seigneur instruit ses serviteurs en[1]) la doctrine de sa Loy, quand il leur inspire interieurement le courage de la suyvre. Et ne[2]) prend pas seulement les preceptes, mais il adiouste la promesse de grace, laquelle[3]) ne doit point estre separée quant aux fideles, et laquelle fait que ce qui seroit amer s'adoucit pour avoir bonne saveur. Car si la Loy seulement en exigeant nostre devoir et menaçant, solicitoit nos ames de crainte et frayeur, il n'y auroit rien moins aymable: sur tout David demonstre qu'on icelle il a cogneu et apprehendé le Mediateur, sans lequel il n'y auroit nulle douceur ne plaisir.

13.[4]) Aucuns ignorans ne pouvans discerner ceste difference, reiettent temerairement Moyse en general et sans exception, et veulent que les deux tables de la Loy soyent là laissées, pource qu'ils ne pensent point que ce soit chose convenable aux Chrestiens, de s'arrester à une doctrine laquelle contient en soy administration de mort. Ceste opinion[5]) doit estre loin de nous, veu que Moyse a tresbien declairé que la Loy, combien qu'en l'homme pecheur elle[6]) ne puisse qu'engendrer mort, toutesfois elle[7]) apporte bien une autre utilité et profit aux fideles. Car estant prochain de la mort, il fit ceste protestation devant le peuple, Retenez bien en vostre memoire et vostre cœur les parolles que ie vous testifie auiourdhuy: afin de les enseigner à vos enfans, et les instruire à garder et faire toutes les choses qui sont escrites en ce livre. Car ce n'est point en vain qu'elles vous sont commandées: mais afin que vous viviez en icelles (Deut. 32, 46. 47). Et de fait, si nul ne peut nier qu'en la Loy il n'y ait comme une image entiere de parfaite iustice, ou il faudra dire que nous ne devons avoir nulle reigle de bien vivre, ou qu'il nous faut tenir à icelle. Car il n'y a point plusieurs reigles de bien vivre: mais une seule, qui est perpetuelle et immuable. Pourtant ce que dit David, que l'homme iuste medite iour et nuit en la Loy (Ps. 1, 2), ne doit estre rapporté à un siecle: mais convient à tous aages, iusques en la fin du monde. Et ne faut point que cela nous estonne, qu'elle requiert une plus parfaite saincteté que nous ne pouvons avoir cependant que nous sommes en la prison de nostre

1) en la doctrine de sa Loy, *le latin dit:* legis suae lectione.
2) *Ce qui suit dans le §. est une addition appartenant à la dernière rédaction.*
3) laquelle . . . . fideles, *n'est pas dans le latin.*
4) 1551 §. 103 (1541 *p.* 182; 1545 *p.* 186 *s.*).
5) *Le latin ajoute:* profana.
6) elle, *manque dans* 1562.
7) 1562 *omet:* elle.

corps, tellement que pour cela nous quittions sa doctrine. Car quand nous sommes sous la grace de Dieu, elle n'exerce point sa rigueur pour nous presser iusques au bout, tellement que ce ne soit point satisfait sinon que nous accomplissions tout ce qu'elle dit: mais en nous exhortant à la perfection où elle nous appelle, elle nous monstre le but auquel il [1]) nous est utile et convenable toute nostre vie de tendre, pour faire nostre devoir: et si nous ne laissons point d'y tendre, c'est assez. Car toute ceste vie est comme une course, de laquelle quand nous viendrons à la fin, le Seigneur nous fera ce bien, que nous parviendrons à ce but lequel nous poursuyvons maintenant: combien que nous en soyons encore loin.

14. [2]) Maintenant donc à cause que la Loy sert d'exhortation aux fideles non pas pour lier leurs consciences en malediction, mais pour les resveiller de paresse en les solicitant, et chastier leur imperfection, aucuns voulans signifier ceste delivrance de la malediction d'icelle, disent que la Loy est abroguée et cassée aux fideles (ie parle [3]) tousiours de la loy morale) non pas [4]) qu'elle leur doyve tousiours commander ce qui est bon et sainct: mais d'autant qu'elle ne leur est plus ce qu'elle estoit auparavant: c'est à dire qu'elle ne confond point leurs consciences d'un estonnement de mort. [5]) Et de fait, sainct Paul demonstre bien clairement une telle abrogation de la Loy. Davantage, il appert qu'elle a esté preschée de Iesus Christ, veu qu'il se defend de ne vouloir point destruire ne dissiper la Loy (Matth. 5, 17): ce qu'il n'eust fait sinon qu'on l'en eust accusé. Or ceste opinion ne fust point venue en avant sans aucune couleur: pourtant il est vray-semblable qu'elle estoit procedée d'une fausse exposition de sa doctrine: comme tous erreurs quasi prennent leur occasion de verité. Or afin que nous ne tombions en cest inconvenient, il nous faut diligemment distinguer ce qui est abrogué en la Loy, et ce qui y demeure encores ferme. Quand le Seigneur Iesus dit qu'il n'est point venu pour abolir la Loy, mais pour l'accomplir: et qu'il n'en passera une seule lettre iusques à tant que ciel et terre faudront, [6]) que tout ce qui y est escrit ne se face, en cela il demonstre que par son advenement la reverence et obeissance de la Loy n'est en rien diminuée. Et ce à bonne cause: veu qu'il est venu pour donner remede aux transgressions d'icelle. La doctrine donc de la Loy n'est en rien violée par Iesus Christ, qu'elle ne nous dresse à toute bonne œuvre, en nous enseignant, admonnestant, reprenant et chastiant.

15. [1]) Touchant ce que sainct Paul dit de la malediction, cela n'appartient point à l'office d'instruire: mais d'estreindre et captiver les consciences. Car la Loy, quant à sa nature, [2]) non seulement enseigne, mais requiert estroitement ce qu'elle commande. Si on ne le fait, et mesme si on n'en vient à bout iusqu'au dernier poinct, elle iette incontinent la sentence horrible de malediction. Par ceste raison l'Apostre dit que tous ceux qui sont sous la Loy [3]) sont maudits, d'autant qu'il est escrit, Maudits seront tous ceux qui n'accompliront tout ce qui est commandé (Gal. 3, 10; Deut. 27, 26). Consequemment il dit que tous ceux là sont sous [4]) la Loy, qui n'establissent point leur iustice en la remission des pechez: laquelle nous delivre de la riguenr de la Loy. Il nous faut donc sortir de ses liens si nous ne voulons miserablement perir en captivité. Mais de quels liens? De ceste rigoureuse exaction, de laquelle elle nous poursuit sans rien remettre, et sans laisser une seule faute impunie. Pour nous racheter de ceste malheureuse condition, [5]) Christ a esté fait maudit pour nous: comme il est escrit, Maudit sera celuy qui pendra au bois. Au chapitre suyvant sainct Paul dit que Christ a esté assuietti à la Loy, pour racheter ceux qui estoyent en la servitude d'icelle: [6]) mais il adiouste quant et quant, Afin que nous iouissions du privilege d'adoption pour estre enfans de Dieu (Gal. 3, 13; 4, 4; Deut. 21, 23). Qu'est-ce à dire cela? c'est que nous ne fussions point tousiours enserrez en captivité, [7]) laquelle tint [8]) nos consciences liées en angoisse de mort. Neantmoins cela demeure tousiours, cependant que l'authorité de la Loy n'est en rien enfrainte, [9]) que nous ne la devions tousiours recevoir en mesme honneur et reverence.

16. [10]) La raison est diverse quant aux ceremonies, lesquelles n'ont point esté abolies quant à leur effect, mais quant à leur usage. Or ce que Iesus Christ les a fait cesser à sa venue, ne dero-

---

1) 1541 *s.:* auquel nous devons tendre toute nostre vie. Auquel si nous ne laissons point de tendre *etc.*
2) 1551 §. 104 (1541 *p.* 183; 1545 *p.* 187).
3) Ie parle . . . . morale, *addition de* 1559.
4) non pas . . . . sainct, *le latin porte:* non quod amplius illis non iubeat quod rectum est. *Il faut donc lire:* non pas qu'elle ne leur doyve *etc.*
5) 1541 *s.:* de terreur de mort.
6) 1541 *s.:* seront.

1) 1551 §. 105 (1541 *p.* 183; 1545 *p.* 188).
2) quant à sa nature, *ne se trouve pas dans le latin.*
3) sous la Loy, *le latin dit:* ex operibus legis.
4) sub operibus legis.
5) 1541 *s.:* malediction.
6) *Le latin ajoute:* sed eodem sensu.
7) enserrez en captivité, *le texte latin porte:* ne perpetua servitute premeremur.
8) 1541 *et* 1562: tinst.
9) 1541 *et* 1561 *s.:* enfreinte.
10) *Le* §. 16 *a été inséré par l'auteur en* 1559.

gue rien à leur saincteté, mais plustost la magnifie et rend plus precieuse. Car comme ce n'eust esté qu'une battelerie[1]) anciennement, ou un amuse fol (comme l'on dit) si la vertu de la mort et resurrection de Iesus Christ n'y eust esté monstrée: aussi d'autre costé si elles n'eussent pris fin, on ne sauroit auiourdhuy discerner pourquoy elles ont esté instituées. Suyvant ceste raison sainct Paul voulant monstrer que l'observation d'icelles non seulement est superflue, mais aussi nuisible, dit que ç'ont esté ombres, desquelles le corps nous apparoit en Iesus Christ (Coloss. 2, 17). Nous voyons donques qu'en l'abolition d'icelles la verité nous reluit mieux que s'il y avoit encores un voile tendu, et que Iesus Christ, lequel s'est monstré de pres, y fust figuré comme de loin. Et voila pourquoy à la mort de Iesus Christ le voile du temple s'est rompu en deux parties et est tombé bas (Matth. 27, 51), pource que l'image vive et expresse des biens celestes estoit manifestée, ayant en soy la perfection de ce que les ceremonies anciennes n'avoyent que les premieres traces et obscures, comme en parle l'autheur de l'Epistre aux Hebrieux (Chap. 10, 1). A quoy appartient le dire de Christ, que la Loy et les Prophetes ont esté iusqu'à Iean, et que de là le royaume de Dieu a commencé d'estre annoncé (Luc 16, 16): non pas que les saincts Peres ayent esté privez et desnuez de la predication qui contient en soy l'esperance de salut: mais pource qu'ils ont apperceu seulement de loin et en ombrage ce que nous voyons auiourdhuy en pleine clarté. Sainct Iean Baptiste rend la raison pourquoy il a fallu que l'eglise de Dieu commençast par tels rudimens pour monter plus haut: c'est que la Loy a esté donnée par Moyse, la grace et verité a esté faite par Iesus Christ (Iean 1, 17). Car combien que l'aneantissement et pardon des pechez fust promis aux sacrifices anciens, et que le coffre de l'alliance leur fust un certain gage de la faveur paternelle de Dieu, cela n'estoit qu'un ombre s'il n'eust esté fondé en Iesus Christ, auquel seul on trouve ferme stabilité et permanente. Quoy qu'il en soit, cela nous doit demeurer arresté, combien que les ceremonies de la Loy ayent pris fin pour n'estre plus en usage, que cela est pour mieux faire cognoistre quelle a esté leur utilité iusques à l'advenement de Iesus Christ: lequel en abattant l'observation, a ratifié par sa mort leur vertu et effect.

17.[2]) La raison[3]) que note sainct Paul a un peu plus de difficulté: Du temps, dit-il, que vous

1) 1562: bastelerie. *Voici le latin:* Nam sicuti veteri populo inane praebuissent spectaculum *etc.*
2) 1551 *Ch. III.* §. 106 (1541 *p.* 184; 1545 *p.* 189).
3) 1541 *s.:* Il y a un peu plus de difficulté en un autre lieu, qui est, en l'Epistre aux Colossiens.

estiez morts en vos pechez, et au prepuce de vostre chair, Dieu vous a vivifiez avec Christ: vous pardonnant toutes vos fautes, effaçant l'obligé des decrets, qui estoit à l'encontre de vous, et vous estoit contraire, en le fichant à la croix (Coloss. 2, 13. 14), etc. Car il semble advis qu'il veuille[1]) estendre plus outre l'abrogation de la Loy, tellement que ses decrets ne nous appartiennent plus de rien: car ceux[2]) qui prennent cela simplement de la loy morale, errent: de laquelle neantmoins ils exposent que la severité trop rigoureuse a esté abolie, non pas la doctrine. Les autres considerans de plus pres les parolles de sainct Paul, voyent bien que cela proprement compete à la loy ceremoniale: et monstrent que sainct Paul a accoustumé d'user de ce mot de Decrets, quand il en parle. Car aux Ephesiens il dit ainsi: Iesus Christ est nostre paix, lequel nous a conioints ensemble, abolissant la Loy des ordonnances, laquelle gist en decrets (Ephes. 2, 14),[3]) etc. Il n'y a nulle doute que ce propos ne se doyve entendre des ceremonies: car il dit que ceste Loy estoit comme une muraille pour separer les Iuifs d'avec les Gentils. Ie confesse donc que la premiere exposition à bon droit est reprise des seconds: toutesfois il me semble qu'eux-mesmes n'expliquent pas encore du tout bien la sentence de l'Apostre: car ie n'approuve point qu'on confonde ces deux passages, comme si l'un estoit tout semblable à l'autre. Quant est de celuy qui est en l'Epistre aux Ephesiens, le sens est tel: Sainct Paul les voulant acertener comme ils estoyent receus en la communion du peuple d'Israel, leur dit que l'empeschement qui estoit auparavant pour les diviser, a esté osté. C'estoyent les ceremonies: car les lavemens[4]) et sacrifices par lesquels les Iuifs se sanctifioyent à Dieu, les separoyent d'avec les Gentils. Mais en l'Epistre aux Colossiens, il n'y a celuy qui ne voye qu'il touche un plus haut mystere. Il est là question des observations Mosaiques, ausquelles les seducteurs vouloyent contraindre le peuple Chrestien. Comme donc en l'Epistre aux Galatiens, ayant ceste mesme dispute à demener, il[5]) la tire plus loin et la reduit à sa source: ainsi fait-il en cest endroit. Car si on ne considere autre chose aux ceremonies, sinon la necessité de s'en acquiter: pourquoy les appelle-il un obligé? et un obligé contraire à nous? Et à quel propos eust-il quasi con-

1) 1545 *et* 1561 *s.:* vueille.
2) 1541 *s.:* Aucuns prennent cela seulement de la loy morale: de laquelle neantmoins *etc.*
3) *Le latin ajoute:* ut duos conderet in se ipso, in unum novum hominem.
4) 1541 *s.:* les ablutions.
5) Il la tire plus loin, *le latin dit:* altius ducit. *Peut-être faut il lire:* de plus loin.

stitué toute la somme de nostre salut en ce qu'il fust cassé et mis à neant? Parquoy on voit clairement qu'il nous faut ici regarder autre chose que l'exteriorité des ceremonies. Or [1]) ie me confie d'avoir trouvé la vraye intelligence, si on me confesse estre vray ce qu'escrit en quelque lieu tres-veritablement sainct Augustin, ou plustost [2]) ce qu'il a tiré des parolles toutes evidentes de l'Apostre, c'est qu'aux ceremonies Iudaiques il y avoit plustost confession des pechez, que purgation (Hebr. 7, 9. 10). Car qu'est-ce qu'ils faisoyent en sacrifiant, sinon qu'ils se confessoyent estre coulpables de mort, veu qu'ils substituoyent en leur lieu la beste [3]) pour estre tuée? Par leurs lavemens qu'est-ce qu'ils faisoyent, sinon se confesser immondes et contaminez. Parquoy [4]) ils confessoyent la dette de leur impureté et de leurs offenses. Mais en ceste protestation le payement n'en estoit point fait. Pour laquelle cause l'Apostre dit que la redemption des offenses a esté faite par la mort de Christ, lesquelles demouroyent sous l'ancien Testament, et n'estoyent point abolies (Hebr. 9, 15). C'est donc à bon droit que sainct Paul appelle les ceremonies, Des cedules contraires à ceux qui en usoyent, veu que par icelles ils testifioyent et signoyent leur condamnation. [5]) A cela ne contrevient rien que les anciens Peres ont esté participans d'une mesme grace avec nous: car ils ont obtenu cela par Christ, non point par les ceremonies, lesquelles sainct Paul en ce passage separe de Christ, d'autant qu'elles obscurcissoyent lors sa gloire, apres que l'Evangile avoit esté revelé. Nous avons que les ceremonies, si elles sont considerées en elles-mesmes, sont à bonne raison nommées cedules contraires au salut des hommes, veu que ce sont comme instrumens authentiques pour obliger les consciences à confesser leur dettes. Pourtant veu que les seducteurs vouloyent astreindre l'eglise Chrestienne à les observer, sainct Paul à bon droit regardant l'origine premiere, [6]) admonneste les Colossiens en quel dangier ils trebuscheroyent, s'ils se laissoyent subiuguer en telle sorte. Car par un mesme moyen la grace de Christ leur estoit ravie: d'autant que par la purgation qu'il a faite en sa mort, pour une fois il a aboli toutes ces observations externes, par lesquelles les hommes se confessoyent redevables à Dieu, et n'estoyent point acquitez de leurs dettes.

1) 1551 §. 107 (1541 *p.* 185; 1545 *p.* 190).
2) ou plustost .... de l'Apostre, *addition de* 1559.
3) la beste, *le latin dit:* catharmata.
4) Parquoy .... offenses, *le latin porte:* Ita renovabatur subinde ab illis et piaculi et impuritatis suae chirographum.
5) *Le latin ajoute:* ac immunditiem.
6) regardant l'origine premiere, *le latin dit:* altius repetita earum significatione.

CHAPITRE VIII. [1])

L'exposition de la Loy morale.

1. [2]) Ie pense qu'il ne viendra point mal à propos d'entrelasser ici les dix commandemens de la Loy, avec une brieve exposition d'iceux, dont ce que i'ay touché sera mieux liquidé: assavoir que le service que Dieu a une fois establi, demeure tousiours en sa vigueur. Et puis le second article, dont il a esté aussi fait mention, sera confermé: assavoir que les Iuifs n'ont pas esté seulement enseignez quelle estoit la vraye façon de servir à Dieu: mais aussi en se voyant defaillir en l'observation de ce qui leur estoit commandé, ont esté abattus de frayeur, pensans à quel Iuge ils avoient affaire: et ainsi ont esté comme trainez par force au Mediateur. Or [3]) cy dessus en exposant la somme de ce qui est requis pour vrayement cognoistre Dieu, nous avons monstré que nous ne le pouvons concevoir en sa grandeur, que sa maiesté ne nous saisisse pour nous rendre obligez à le servir. En la cognoissance de nous-mesmes, nous avons dit que le principal poinct estoit, qu'estans vuides de toute fantasie de nostre propre vertu, estans despouillez de toute fiance de nostre iustice: au contraire abbatus de la consideration de nostre povreté, nous apprenions parfaite humilité, pour nous abaisser et demettre de toute gloire. L'un et l'autre nous est monstré en la Loy de Dieu: où le Seigneur s'estant attribué premierement la puissance [4]) de commander, nous enseigne de porter reverence à sa divinité, demonstrant en quoy gist et

1) *Dans la rédaction de* 1539, *représentée par l'édition française de* 1541 *et les suiv., le sujet traité dans le Ch. VIII. faisait la matière de la partie principale du Ch. III. Les textes ne présentent pas beaucoup de différences notables. L'auteur, lors du remaniement définitif de son ouvrage, a seulement encore détaché la dernière partie de ce Ch. III., pour en former le Ch. VII. du L. II. de sa nouvelle édition. Plusieurs autres paragraphes intermédiaires* (20—40) *furent encore à cette occasion insérés dans le L. I., où ils forment la substance des Ch. XI. et XII. Huit autres paragraphes enfin* (66—73) *ont trouvé leur place dans le L. IV. Ch. XII. et XIII. — L'ancien Ch. III. portait, dans l'éd. de* 1541, *simplement le titre:* De la Loy, *qui, dans les éditions suivantes, depuis celle de* 1545, *fut ainsi précisé:* De la Loy. Où premierement l'office et usage d'icelle est demonstré: puis aussi est traité du vray service de Dieu, des images, du iurement, et des festes.
2) 1551 *Ch. III.* §. 1 (1541 *p.* 113; 1545 *p.* 114). *Le commencement de notre* §.: Ie pense .... Mediateur, *appartient à la nouvelle rédaction.*
3) 1541 *s.:* En expliquant les choses requises à la vraye cognoissance de Dieu, nous avons monstré, qu'on ne le peut concevoir selon sa grandeur, que incontinent ceste pensée ne vienne en l'entendement: qu'il est seul à la maiesté duquel appartient souverain honneur.
4) *Le texte latin ajoute:* legitima imperandi potestate.

est située icelle reverence. Puis apres, ayant ordonné la reigle de iustice, nous redargue tant de nostre foiblesse comme d'iniustice: d'autant qu'à la reigle d'icelle nostre nature, selon qu'elle est corrompue et perverse, est entierement contraire et repugnante: et qu'à la perfection d'icelle nostre faculté, selon qu'elle est debile et inutile à bien faire, ne peut respondre. [1]) Or [2]) tout ce qu'il nous faut apprendre [3]) des deux tables, [4]) nous est aucunement enseigné par la loy interieure, laquelle nous avons cy dessus dit estre escrite et quasi imprimée au cœur d'un chacun. Car nostre conscience ne nous laisse point dormir un somme perpetuel sans aucun sentiment, qu'elle ne nous rende tesmoignage au dedans, et admoneste de ce que nous devons à Dieu: qu'elle ne nous monstre la difference du bien et du mal: ainsi, qu'elle ne nous accuse quand nous ne faisons nostre devoir Toutesfois l'homme est tellement embrouillé en obscureté d'ignorance, qu'à grand' peine peut-il par ceste loy naturelle un bien petit [5]) gouster quel service est plaisant à Dieu: pour le moins il est bien loin de la droite cognoissance d'iceluy. Davantage, il est tant enflé de fierté et ambition, tant aveuglé de l'amour de soy-mesme, qu'il ne peut encore se regarder, et quasi descendre en soy, pour apprendre de s'abaisser et confesser sa misere. Pourtant selon qu'il estoit necessaire à la grosseur de nostre esprit et à nostre arrogance, le Seigneur nous a baillé sa Loy escrite, pour nous rendre plus certain tesmoignage de ce qui estoit trop obscur en la loy naturelle: et en chassant la nonchalance, toucher plus vivement nostre esprit et memoire.

2. [6]) Maintenant il est aisé d'entendre que c'est qu'il faut apprendre de la Loy: c'est assavoir que Dieu, comme il est nostre createur, ainsi à bon droit tient envers nous le lieu de Seigneur et Pere: et qu'à ceste cause nous luy devons rendre gloire, reverence, amour et crainte. Par ainsi, que nous ne sommes pas libres pour suyvre [7]) la cupidité de nostre esprit, par tout où elle nous incitera: mais que du tout dependons de nostre Dieu, et devons nous arrester seulement en cela qu'il luy plaira. Davantage, que iustice et droiture luy sont plaisantes: au contraire, iniquité abominable. Parquoy si nous ne voulons d'une perverse ingratitude nous destourner de nostre Createur, il nous faut toute nostre vie aimer iustice, et appliquer nostre estude à icelle. Car si lors tant seulement nous luy rendons la reverence qu'il faut, quand nous preferons sa volonté à la nostre: il s'ensuit qu'on ne luy peut porter autre honneur legitime, qu'en observant iustice, sainteté et pureté. Et n'est loisible à l'homme de s'excuser, entant qu'il n'a point la puissance, et comme un povre detteur, n'est pas suffisant de payer. Car il n'est pas convenable de mesurer la gloire de Dieu selon nostre faculté, veu que quels que nous soyons, il est tousiours semblable à soy-mesme: amy de iustice, ennemy d'iniquité: et quelque chose qu'il nous demande, veu qu'il ne peut rien demander que iustement, nous sommes par naturelle obligation tenuz d'obeir. Ce que nous ne le pouvons faire, c'est de nostre vice. Car si nous sommes detenus comme liez de nostre cupidité, en laquelle regne peché, pour n'estre libres à obeir à nostre Pere, il ne nous faut pour nostre defense alleguer ceste necessité, de laquelle le mal est au dedans de nous, et nous est à imputer.

3. [1]) Quand nous aurons profité par la doctrine de la Loy iusques là, alors icelle mesme nous conduisant il faut descendre en nous: dont nous rapporterons deux choses. Premierement, en comparageant la iustice de la Loy avec nostre vie, [2]) qu'il y a [3]) beaucoup à dire que ne satisfacions à la volonté de Dieu: et pourtant que nous sommes indignes de retenir nostre lieu et ordre entre ses creatures, tant s'en faut que meritions d'estre reputez ses enfans. Puis en considerant noz forces, que non seulement ne les reputions suffisantes à l'accomplissement de la Loy, mais du tout nulles. De là necessairement s'ensuit une deffiance de nostre propre vertu: puis une angoisse et tremblement d'esprit. Car la conscience ne peut soustenir le faix de peché, qu'incontinent le iugement de Dieu ne vienne en avant: et le iugement de Dieu ne se peut sentir, qu'il n'apporte une horreur de mort. Semblablement, la conscience estant convaincue par experience de sa foiblesse [4]) ne peut qu'elle ne tombe en desespoir de ses forces. L'une et l'autre affection engendre deiection et humilité. Ainsi advient en la fin, que l'homme estonné du sentiment de la mort eternelle, laquelle il se voit prochaine [5]) pour les merites de son iniustice, se convertit à la seule misericorde de Dieu, comme à un port unique de salut: et que sentant qu'il n'est pas en sa puissance

1) 1541 *s. ajoutent encore:* Pourtant l'ordre, que nous avons mis au commencement de cest œuvre, nous meine là, que nous traictions à present de la Loy de Dieu.
2) 1551 §. 2 (1541 *p.* 113; 1545 *p.* 114).
3) 1541 *et* 1545 attendre, *faute d'impression.*
4) 1541 *s.:* d'icelle. 5) 1561 *s.:* peu.
6) 1551 §. 3 (1541 *p.* 114; 1545 *p.* 115).
7) 1561: suivre.

1) 1551 §. 4 (1541 *p.* 114 *s.*; 1545 *p.* 115 *s.*).
2) 1541 *et* 1545: vice.
3) 1541 *et* 1545: comment il y a.
4) foiblesse, *le latin dit:* impotentiae.
5) il se voit prochaine, *le latin porte:* quam merito sibi imminere videt.

de payer ce qu'il doit à la Loy, desesperant de soy, il respire pour attendre et demander aide ailleurs.

4.[1]) Mais le Seigneur non content d'avoir monstré en quelle reverence nous devons avoir sa iustice, afin aussi d'adonner noz cœurs à l'amour d'icelle, et à une haine[2]) d'iniquité, il adioint des promesses et menaces. Car pource que l'œil de nostre entendement voit si trouble, qu'il ne se peut esmouvoir de la seule beauté et honnesteté de vertu, ce pere plein de clemence,[3]) selon sa benignité, nous a voulu attirer à l'aimer et desirer par la douceur du loyer qu'il nous propose. Il nous denonce donc qu'il veut remunerer la vertu, et que celuy qui obeira à ses commandemens, ne travaillera en vain. Au contraire, il fait assavoir qu'iniustice non seulement luy est execrable, mais aussi qu'elle ne pourra eschapper qu'elle ne soit punie, pource qu'il a determiné de venger le contemnement de sa maiesté. Et pour en toutes sortes nous inciter, il promet tant les benedictions de la vie presente, que l'eternelle beatitude à ceux qui garderont ses commandemens: et d'autre costé ne menace pas moins les transgresseurs de calamitez corporelles, que du tourment[4]) de la mort eternelle. Car ceste promesse, assavoir, Qui fera ces choses, vivra en icelles: et aussi la menace correspondante: L'ame qui aura peché mourra de mort (Levit. 18, 5; Ezech. 18, 4. 20): sans aucune doute appartient[5]) à la mort ou immortalité future, qui iamais ne finira. Combien que par tout où il est fait mention de la benevolence ou ire du Seigneur: sous la premiere est contenue eternité de vie: sous la seconde, perdition eternelle. Or en la Loy est recité un grand rolle de benedictions et maledictions presentes (Lev. 26, 4; Deut. 28, 1). Es peines qu'il denonce, il apparoit combien il est d'une grande pureté, veu qu'il ne peut souffrir iniquité. D'autrepart, aux promesses il est demonstré combien il aime iustice, veu qu'il ne la veut point laisser sans remuneration. Pareillement y est demonstré une merveilleuse benignité. Car veu que nous et tout ce qui est nostre sommes obligez à sa maiesté, à bon droit tout ce qu'il requiert de nous, il le demande comme ce qui luy est deu. Or le payement d'une telle dette n'est pas digne de remuneration aucune. Parquoy il quitte de son droit, quand il nous propose quelque loyer pour nostre obeissance, laquelle nous ne luy rendons pas de nostre bon gré, comme une chose qui ne luy seroit point deue. Or que c'est que nous peuvent profiter les promesses d'elles-mesmes il a esté[1]) desia dit en partie et en partie il apparoistra encore mieux en son lieu. Il suffit pour le present que nous entendions et reputions, qu'aux promesses de la Loy il y a une singuliere recommandation de iustice: afin qu'on voye plus certainement combien l'observation d'icelle plaist à Dieu. D'autrepart, que les peines sont mises en plus grande execration d'iniustice: afin que le pecheur ne s'enyvre en la douceur de son peché, iusqu'à oublier que le iugement du legislateur luy est appareillé.

5.[2]) Or ce que le Seigneur, voulant donner la reigle de parfaite iustice, a reduit toutes les parties d'icelle à sa volonté, en cela il est demonstré qu'il n'a rien plus agreable qu'obeissance. Ce qu'il faut d'autant plus diligemment noter, pource que la hardiesse et intemperence de l'entendement humain est trop enclinée à inventer nouveaux honneurs et services pour luy rendre, afin d'acquerir sa grace. Car[3]) ceste affectation[4]) folle de religion desreiglée, pource qu'elle est naturellement enracinée en nostre esprit, s'est tousiours monstrée, et se monstre encore de present en tout le genre humain: c'est que les hommes appetent tousiours de forger quelque maniere d'acquerir iustice sans la parolle de Dieu. Dont il advient qu'entre les bonnes œuvres, que communement on estime, les commandemens de la Loy tiennent le plus bas lieu: cependant une multitude infinie de preceptes humains occupent le premier rang et la plus grande place. Mais qu'est-ce que Moyse a plus voulu refrener que ceste cupidité, quand apres la publication de la Loy il parle ainsi au peuple? Note et escoute ce que ie te commande, à ce que tu prosperes toy et tes enfans apres toy,[5]) quand tu auras fait ce qui est bon et plaisant devant ton Dieu. Fay seulement ce que ie te commande, sans y adiouster ne diminuer (Deut. 12, 28). Et auparavant, apres avoir protesté que ceste estoit la sagesse et intelligence du peuple d'Israel, devant toutes les nations de la terre, d'avoir receu du Seigneur les iugemens, iustices et ceremonies: il leur dit quant et quant, Garde toy[6]) et ton ame songneusement: n'oublie point les parolles que tes yeux ont veu,[7]) et que iamais elles ne tombent de ton cœur (Deut. 4, 9). Certes pource que Dieu prevoyoit que les Israelites ne se tiendroyent point apres avoir receu la Loy, qu'ils ne desirassent d'inventer nouvelles manieres de le servir, sinon qu'il leur tint la bride roide, il prononce qu'en sa parolle est contenue

1) 1551 §. 5 (1541 *p.* 115; 1545 *p.* 116).
2) 1541: et haine. 3) 1541 *s.:* le Seigneur.
4) 1562: torment.
5) 1561, 1562, 1566: appartiennent.

1) il a esté . . . . et en partie, *addition de* 1559.
2) 1551 §. 6 (1541 *p.* 116; 1545 *p.* 117).
3) 1541 *et* 1545: Car en tout temps.
4) 1541 *s.:* ceste irreligieuse affectation de religion, pource *etc.*
5) *Le latin ajoute:* in sempiternum.
6) *Le latin ajoute:* igitur.
7) 1562: veues.

toute perfection de iustice: ce qui les devoit tres-bien retenir. Et neantmoins ils n'ont point desisté de ceste audace qui leur avoit esté tant defendue. Et nous, quoy? certes nous sommes bridez[1]) de ceste mesme parolle. Car il n'y a doute que cela n'ait tousiours lieu, que le Seigneur a voulu attribuer à sa Loy une parfaite doctrine de iustice. Et toutesfois non contens d'icelle, nous travaillons à merveilles à controuver et forger des bonnes œuvres les unes sur les autres. Le meilleur[2]) qui soit pour corriger ce vice, est d'avoir ceste cogitation plantée[3]) en nostre cœur, que la Loy nous a esté baillée du Seigneur, pour nous enseigner parfaite iustice: et qu'en icelle n'est point enseignée autre iustice, sinon de nous reigler et conformer à la volonté divine: et ainsi que c'est pour neant que nous imaginons nouvelles formes d'œuvres pour acquerir la grace de Dieu, duquel le droit service consiste seulement en obeissance: et que plustost au contraire, l'estude des bonnes œuvres qui sort[4]) hors la Loy de Dieu, est une pollution intollerable de la divine et vraye iustice. Et sainct Augustin[5]) dit bien vray, quand il appelle l'obeissance qu'on rend à Dieu, Mere et gardienne de toutes vertus: quelque fois aussi, La source et racine de tout bien.[6])

6.[7]) Mais quand la Loy du Seigneur nous aura esté expliquée, alors[8]) ce que i'ay cy dessus enseigné de l'office d'icelle, sera conformé. Or avant qu'entrer à traiter particulierement un chacun article,[9]) il est bon de premierement cognoistre ce qui appartient à la cognoissance universelle d'icelle. Pour le premier, que cela soit arresté, que la vie de l'homme doit estre reiglée par la Loy, non seulement à une honnesteté exterieure, mais aussi à la iustice interieure et spirituelle. Laquelle chose combien qu'elle ne se puisse nier, neantmoins est considerée[10]) de bien peu. Cela se fait, pource qu'on ne regarde point le Legislateur, de la nature duquel celle de la Loy doit estre estimée. Si quelque Roy defendoit par edict, de paillarder, de meurtrir et de desrober: ie confesse que celuy qui auroit seulement conceu en son cœur quelque cupidité de paillarder, ou desrober, ou meurtrir, sans venir iusques à l'œuvre, et sans s'efforcer d'y venir, ne sera point tenu de la peine laquelle sera constituée. Car pource que la providence du legislateur mortel ne s'estend que iusques à l'honnesteté externe, ses ordonnances ne sont point violées, sinon que le mal vienne en effect. Mais Dieu, devant l'œil duquel rien n'est caché, et lequel ne s'arreste point tant à l'apparence exterieure de bien, qu'à la pureté de cœur, en defendant paillardise, homicide et larrecin, defend toute concupiscence charnelle, haine, convoitise du bien d'autruy, tromperie, et tout ce qui est semblable. Car entant qu'il est Legislateur spirituel, il ne parle pas moins à l'ame qu'au corps. Or ire et haine est meurtre, quant à l'ame: convoitise,[1]) est larrecin: amour desordonné,[2]) est paillardise. Mais quelcun pourra dire qu'aussi bien les loix humaines regardent le conseil et la volonté des hommes, et non pas les evenemens fortuits. Ie le confesse. Mais cela s'entend des volontez lesquelles viennent en avant. Car elles considerent à quelle intention une chacune œuvre a esté faite: mais elles ne sondent point les cogitations secretes. Pourtant celuy qui se sera abstenu de transgresser exterieurement, aura satisfait aux loix politiques: au contraire, pource que la Loy de Dieu est donnée à noz ames, si nous la voulons bien observer, il faut que noz ames soyent principalement reprimées. Or[3]) la pluspart des hommes, mesme quand ils veulent dissimuler d'estre contempteurs d'icelle, conforment[4]) aucunement leurs yeux, leurs pieds et leurs mains, et les autres parties de leurs corps, à observer ce qu'elle commande: cependant leur cœur demeure tout aliené de l'obeissance d'icelle. Ainsi, ils se pensent bien acquiter, s'ils ont caché devant les hommes ce qui apparoit devant Dieu. Ils oyent, Tu ne meurtriras point, Tu ne paillarderas point, Tu ne desroberas point. Pourtant ils ne desgainent point leur espée pour meurtrir, ils ne se meslent point avec les paillardes,[5]) ils ne iettent point la main sur les biens d'autruy. Tout cela est bon.[6]) Mais leur cœur est plein de meurtre, et brusle de concupiscence charnelle: ils ne peuvent regarder le bien de leur prochain que de travers, le devorant par convoitise. En cela ce qui estoit le principal de la Loy leur defaut. Dont[7]) vient, ie vous prie, une telle stupidité, sinon que laissans derriere le

1) 1541: estrainctz.
2) 1541 *s.:* Le meilleur remede. *Le texte latin aussi a:* remedium.
3) *Le latin ajoute:* constanter.
4) 1541 *s.:* qui sortent.
5) Et sainct Augustin *etc., addition de* 1551.
6) De civitate Dei, lib. XIV. cap. 12. De bono coniugali, c. 33. Contra adversarios Legis et Prophetarum I, 19.
7) 1551 §. 7 (1541 *p.* 117; 1545 *p.* 118).
8) 1541 *s.:* alors plus proprement et avec plus grand fruict, on disputera de l'office et usage d'icelle, *version qui rend le sens du texte latin plus exactement que la nouvelle.*
9) 1541 *et* 1545: un chascun chapitre.
10) *Le latin ajoute:* rite.

1) *Le latin ajoute:* avaritia.
2) 1562: desordonnée.
3) 1551 §. 8 (1541 *p.* 118; 1545 *p.* 119).
4) 1541: forment. 5) 1541 *s.* avec paillardes.
6) *Le latin ajoute:* hactenus.
7) 1561: D'où.

Legislateur, ils plient [1]) et conforment la iustice à leur entendement? A l'encontre de ceste opinion sainct Paul crie fort et ferme, disant que la Loy est spirituelle (Rom. 7, 14). En quoy il signifie que non seulement elle requiert obeissance de l'ame, de l'entendement et volonté, mais une pureté Angelique, laquelle estant purgée de toute macule charnelle, ne sente [2]) autre chose qu'esprit.

7. [3]) En disant que le sens de la Loy est tel, nous n'apportons point une nouvelle exposition de nous-mesmes: mais nous suyvons Christ, qui en est tresbon expositeur. Car pource que les Pharisiens avoyent semé entre le peuple une opinion perverse, assavoir que celuy qui ne commettroit rien par œuvre externe contre la Loy, estoit bon observateur d'icelle: il redargue cest erreur, assavoir qu'un regard impudique d'une femme, [4]) est paillardise: et que tous ceux qui haissent leur frere, sont homicides (Matth. 5, 21. 22. 28. 44). Car il fait coulpables de iugement tous ceux qui auront conceu seulement quelque ire en leur cœur: coulpables devant le Consistoire, [5]) tous ceux qui en murmurant monstrent quelque offense [6]) de courage: et coulpables de gehenne de feu, tous ceux qui par iniure auront apertement declairé leur malvoillance. Ceux qui n'entendoyent point cela, ont imaginé que Christ estoit un second Moyse, qui avoit apporté la Loy Evangelique, pour suppleer [7]) le defaut de la Loy Mosaique. Dont est procedée ceste sentence comme vulgaire, Que la perfection de la Loy Evangelique est beaucoup plus grande qu'elle n'estoit en l'ancienne Loy: qui est un erreur trespervers. Car quand nous reduirons cy apres en sommo les preceptes de Moyse, il apparoistra par ses parolles mesmes combien on fait grande iniure à la Loy de Dieu, en disant cela. Davantage, de ceste opinion ils s'ensuyvroit que la saincteté des Peres anciens ne differoit [8]) gueres d'une hypocrisie. Finalement, ce seroit pour nous destourner de la reigle unique et perpetuelle de iustice, que [9]) Dieu a lors baillée. Or l'erreur est facile à refuter, pource que telle maniere [10]) de gens ont pensé que Christ adioustast à la Loy, ou tant seulement qu'il la restituoit en son entier, assavoir en la purgeant de [11]) mensonges, et du levain des Pharisiens, dont elle avoit esté obscurcie et souillée.

8. [12]) Il nous faut secondement observer, que les preceptes [1]) de Dieu contiennont quelque chose plus que nous n'y voyons exprimé par parolles. Ce qu'il faut neantmoins tellement moderer, que nous ne leur donnions point tel sens que bon nous semblera, les tournant çà et là à nostre plaisir. Car il y en a d'aucuns, qui par telle licence font que l'authorité de la Loy est vilipendée, comme si elle estoit incertaine, ou bien qu'on desespere d'en avoir saine intelligence. Il faut donc, s'il est possible, trouver quelque voye laquelle nous conduise seurement et sans doute à la volonté de Dieu: c'est à dire, il faut regarder combien l'exposition se doit estendre outre les parolles: tellement qu'il apparoisse que ce ne soit point une addition adioustée à la Loy de Dieu, des gloses humaines, mais que ce soit le pur sens naturel du Legislateur, fidelement declairé. Certes en tous les preceptes il est [2]) si notoire qu'une partie est mise pour le tout, que celuy qui en voudroit restreindre l'intelligence selon les parolles, seroit digne d'estre moqué. Il est donc notoire que l'exposition de la Loy, la plus sobre qu'on la puisse faire, passe outre les parolles, mais il est obscur iusques où, [3]) sinon qu'on definisse [4]) quelque mesure. Or ie pense que ceste-cy sera tresbonne, si on adresse sa pensée à la raison pour laquelle le precepte a esté donné: assavoir qu'en un chacun precepte on considere à quelle fin il nous a esté donné de Dieu. Exemple: Tout precepte est pour commander, ou pour defendre. Nous aurons la vraye intelligence de l'un et de l'autre, en regardant la raison ou la fin où il tend. Comme la fin du cinquieme precepte est, qu'il faut rendre honneur à ceux ausquels Dieu l'a voulu attribuer: ceste sera donc la somme, qu'il plaist à Dieu que nous honnorions ceux ausquels il a donné quelque preeminence: et que contemnement et contumace à l'encontre d'iceux, luy est en abomination. La raison du premier precepte est que Dieu seul soit honnoré: la somme donc sera, que la vraye pieté est agreable à Dieu, c'est à dire l'honneur que nous rendons à sa maiesté: au contraire, qu'impieté luy est abominable. Ainsi faut-il regarder en tous preceptes de quoy il est traité. Apres, il faut chercher la fin, iusques à ce que nous trouvions que c'est que le Legislateur [5]) veut testifier luy estre plaisant ou desplaisant: puis de ce qui est dit au precepte, il nous faut former un argument au contraire, en ceste maniere: Si cela plaist à Dieu, le contraire luy desplaist. Si cela luy desplaist, le contraire

1) 1541 *s.:* ils accommodent la iustice.
2) 1541 *s.:* ne sent.
3) 1551 §. 9 (1541 *p.* 119; 1545 *p.* 120). 4) sur une 1562 *s.*
5) le Consistoire, *le latin dit:* consilio.
6) 1541 *et* 1545: offension.
7) 1541 *s.:* supplier. 8) 1562: differeroit.
9) que Dieu a lors baillée, *n'est pas dans le latin.*
10) 1562: telles manieres. 11) 1541 *s.:* des.
12) 1551 §. 10 (1541 *p.* 120; 1545 *p.* 120).

1) *Le latin ajoute:* ac interdictis.
2) il est . . . . le tout, *le latin emploie le terme technique:* manifestae sunt synecdochae.
3) 1541: iusques à où. 4) 1541 *s.:* diffinisse.
5) 1541 *s.:* que Dieu.

luy plaist. S'il commande cela, il defend le contraire. S'il defend cela, il commande le contraire.

9.[1]) Ce qui est maintenant obscur en le touchant brievement, sera plus familierement esclaircy par l'experience,[2]) quand nous exposerons les preceptes. Pourtant il suffira de l'avoir touché, sinon qu'il nous faut confermer le dernier que nous avons dit, qui autrement ne seroit point entendu, ou sembleroit advis desraisonnable. Ce que nous avons dit, que là où le bien est commandé, le mal qui est contraire est defendu, n'a ia mestier de probation: car il n'y a personne qui ne le concede. Pareillement, le iugement commun recevra volontiers, que quand on defend le mal on commande le bien qui est au contraire. Car c'est une chose vulgaire, que quand on condamne les vices, on recommande les vertuz. Mais nous demandons quelque chose davantage, que les[3]) hommes n'entendent communement en confessant cela. Car par la vertu contraire au vice, ils entendent seulement s'abstenir de vice: mais nous passons outre, assavoir en exposant que c'est faire le contraire du mal. Ce qui s'entendra mieux par exemple. Car en ce precepte, Tu ne tueras point: le sens commun des hommes ne considere autre chose, sinon qu'il se faut abstenir de tout outrage et de toute cupidité de nuire: mais ie dy qu'il y faut entendre plus, assavoir que nous aidions à conserver la vie de nostre prochain, par tous moyens qu'il nous sera possible. Et afin qu'il ne semble que ie parle sans raison, ie veux approuver mon dire. Le Seigneur nous defend de blesser et outrager nostre prochain, pource qu'il veut que sa vie nous soit chere et precieuse: il requiert donc semblablement les offices de charité, par lesquels elle peut estre conservée. Ainsi, on peut appercevoir comment la fin du precepte nous enseigne ce qui nous y est commandé ou defendu de faire.

10.[4]) Si on demande la raison pourquoy le Seigneur a voulu seulement à demy[5]) signifier[6]) son vouloir, plus[7]) que l'exprimer clairement, pour response à cela on peut alleguer plusieurs raisons: mais il y en a une qui me contente par dessus toutes: c'est, pource que la chair s'efforce tousiours de colorer, ou de cacher par vaines couvertures la turpitude de son peché, sinon qu'on la puisse toucher au doigt, il a voulu proposer pour exemple ce qui estoit le plus vilain et desordonné en chacun genre de peché: afin que l'ouye mesme en eust horreur, pour nous faire detester le peché de plus grand courage. Cela nous trompe souvent en estimant les vices, que nous les extenuons s'ils sont quelque peu couvers. Le Seigneur donc nous retire de ceste tromperie, nous accoustumant à reduire une chacune faute à un genre, dont nous puissions mieux cognoistre en quelle abomination elle nous doit estre. Exemple: Il ne nous semble point advis que ce soit un mal fort execrable que haine ou ire, quand on les nomme de leurs noms: mais quand le Seigneur les defend sous le nom d'homicide, nous voyons mieux en quelle abomination il les a, veu qu'il leur donne le nom d'un si horrible crime. Par ainsi estans advertis par le iugement de Dieu, nous apprenons de mieux reputer la grandeur des fautes, lesquelles auparavant nous sembloyent legeres.

11.[1]) Tiercement, nous avons à considerer que c'est que veut dire la division de la Loy en deux Tables, desquelles il n'est point fait si souvent mention en l'Escriture sans propos: comme tout homme de bon esprit peut iuger. Or la raison est si facile à entendre, qu'il n'est ia mestier d'en faire nulle doute. Car le Seigneur voulant enseigner toute iustice en sa Loy,[2]) l'a tellement distinguée,[3]) qu'il a assigné la premiere aux offices[4]) dont nous luy sommes redevables, pour honnorer sa maiesté: la seconde, à ce que nous devons à nostre prochain, selon charité. Certes le premier fondement de iustice est l'honneur de Dieu:[5]) lequel renversé, toutes les autres parties[6]) sont dissipées, comme les pieces d'un edifice ruiné. Car quelle iustice[7]) serace, de ne nuire point à nostre prochain par larrecins et rapines, si cependant par sacrilege nous ravissons à la maiesté de Dieu sa gloire? Item, de ne point maculer nostre corps par paillardise, si nous polluons le nom de Dieu par blasphemes? Item, de ne point meurtrir les hommes, si nous taschons d'esteindre la memoire de Dieu? Ce seroit donc en vain que nous pretendrions iustice sans religion: tout ainsi comme si quelcun vouloit faire une belle monstre d'un corps sans teste. Combien qu'à dire vray, religion non seulement est le chef de iustice et vertu, mais est quasi l'ame, pour luy donner vigueur. Car iamais les hommes ne garderont entre eux equité et dilection, sans la crainte de Dieu. Nous appellons donc le service de Dieu,

---

1) 1551 §. 11 (1541 *et* 1545 *p.* 121).
2) par l'experience, *le latin dit:* ipsa exercitatione.
3) que les . . . . cela, *le latin est plus simple et plus clair:* quam vulgo significent istae formulae.
4) 1551 §. 12 (1541 *p.* 121; 1545 *p.* 122).
5) *Le latin ajoute:* per synecdochas.
6) *Les édd. antérieures à* 1562 *ont:* a seulement à demy signifié.
7) 1541: plustost.

1) 1551 §. 13 (1541 *et* 1545 *p.* 122).
2) *Le latin a:* in duas partes, quibus tota continetur iustitia etc.
3) 1541 *s.:* divisée.
4) *Le latin ajoute:* religionis.
5) l'honneur de Dieu, *le latin dit:* Dei cultus.
6) *Le latin ajoute:* iustitiae.
7) 1541: edifice.

Principe et fondement de iustice: veu que celuy osté, tout ce que peuvent mediter les hommes pour vivre en droiture, continence et temperance, est vain et frivole devant Dieu. Pareillement, nous l'appellons La source et esprit de iustice: pource que les hommes en craignant Dieu, comme Iuge du bien et du mal, apprennent de cela à vivre purement et droitement. Pourtant le Seigneur en la premiere Table nous instruit à pieté et religion, pour honnorer sa maiesté: en la seconde, il ordonne comment à cause de la crainte que nous luy portons, il nous faut gouverner ensemble. Pour laquelle raison nostre Seigneur Iesus, comme recitent les Evangelistes, a reduit toute la Loy sommairement en deux articles: assavoir, que nous aymions Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre ame, et de toutes noz forces, que [1]) nous aymions nostre prochain comme nous-mesmes (Matth. 22, 37; Luc 10, 27). Nous voyons comment des deux parties esquelles il comprend toute la Loy, il en adresse l'une à Dieu, et l'autre aux hommes.

12.[2]) Toutesfois combien que la Loy soit entierement contenue en deux poincts, si est-ce que nostre Seigneur, pour oster toute matiere d'excuse, a voulu plus amplement et facilement declairer en dix preceptes, tant ce qui appartient à la crainte, amour et honneur de sa divinité, comme à la charité, laquelle il nous commande d'avoir à nostre prochain pour l'amour de soy. Pourtant, ce n'est pas estude inutile, que de chercher quelle est la division des preceptes, moyennant qu'il nous souvienne que c'est une chose en laquelle chacun peut avoir son iugement libre: et pourtant que nous n'esmouvions point contention contre celuy qui n'accordera point à nostre sentence. Cecy dy-ie, afin que personne ne s'esmerveille de la distinction que ie suyvray, comme si elle estoit nouvellement forgée. Quant au nombre des preceptes, il n'y a nulle doute, d'autant que le Seigneur en [3]) a osté toute controversie par sa parolle. La dispute est seulement à la maniere de les diviser. Ceux qui les divisent tellement, qu'il y ait en la premiere Table trois preceptes, et sept en la seconde, effacent le precepte des images du nombre des autres, ou bien le mettent sous le premier: [4]) comme ainsi soit que le Seigneur l'ait mis comme un commandement special. Davantage, ils divisent inconsiderément en deux parties [5]) le dixieme precepte: qui est de ne point convoiter les biens de nostre prochain. Il y a une

1) 1561 *s.:* et que.
2) 1551 §. 14 (1541 *et* 1545*:* p. 123).
3) en, *manque dans* 1541 *et* 1545.
4) le mettent sous le premier, *le latin dit:* sub primo occultant.
5) 1541: tables.

autre raison pour les refuter: que leur division a esté incognue en l'Eglise primitive, [1]) comme nous verrons tantost apres. Les autres mettent bien comme nous, quatre articles en la premiere Table: mais ils pensent que le premier soit une simple promesse sans commandement. Or de ma part, pource que ie ne puis prendre les dix parolles dont Moyse fait mention autrement que pour dix preceptes, sinon que ie soye conveincu du contraire par raison evidente: davantage, pource qu'il me semble que nous les pouvons distinctement par ordre marquer au doigt, leur laissant la liberté d'en penser comme ils voudront, ie suyvray ce qui me semble le plus probable, c'est que la sentence dont ils font le premier precepte, tienne [2]) comme un lieu de Proeme sur toute la Loy: puis apres que les dix preceptes s'ensuyvent: quatre en la premiere Table, et six en la seconde, selon l'ordre que nous les coucherons. Ceste division est mise d'Origene sans difficulté, comme receue communement de son temps. [3]) Sainct Augustin aussi l'approuve escrivant à Boniface. [4]) Il est bien vray qu'en un autre lieu la premiere division luy plaist mieux: mais c'est pour une raison trop legere: assavoir, pource que si on mettoit seulement trois preceptes en la premiere Table, cela representeroit la Trinité: combien qu'en ce lieu-là mesme il ne dissimule pas que la nostre luy plaist plus quant au reste. [5]) Nous avons aussi un autre ancien Pere, qui accorde à nostre opinion, celuy qui a escrit les Commentaires imparfaits sur sainct Matthieu. Iosephe attribue à chacune Table cinq preceptes: laquelle distinction estoit commune en son temps, comme on peut coniecturer. Mais outre ce que la raison contredit à cela, veu que la difference entre l'honneur de Dieu et la charité du prochain y est confondue, l'authorité de Iesus Christ bataille au contraire (Matth. 19, 19): lequel met le precepte d'honnorer pere et mere, au catalogue de la seconde Table. Maintenant escoutons Dieu mesme parler. [6])

1) en l'Eglise primitive, *le latin a:* puriori saeculo.
2) 1566: tient.
3) Orig., In Exod., lib. III.
4) *Il manque ici tout le passage suivant, omis par inadvertence:* qui in enumeratione hunc ordinem servat: ut uni Deo religionis obsequio serviatur, ut idolum non colatur, ut nomen Domini non in vanum accipiatur: quum ante seorsum de umbratili sabbathi praecepto loquutus foret.
5) Quaest. vet. Test., lib. II, 7. Quaest. in Heptat. II, 71.
6) 1541: le Seigneur parler.

13. [1]) LE PREMIER COMMANDEMENT.

Ie suis l'Eternel ton Dieu, qui t'ay retiré de la terre d'Egypte, de la maison de servitude. Tu n'auras point de dieux estranges devant ma face.

Il ne peut chaloir, si nous prenons la premiere sentence comme partie du premier precepte, ou si nous la mettons separément, moyennant que nous entendions que c'est comme un Proeme sur toute la Loy. Premierement, quand on fait quelques loix il faut donner ordre qu'elles ne s'abolissent par mespris ou contemnement. Pour ceste cause le Seigneur au commencement remedie à ce danger, en pourvoyant [2]) que la maiesté de sa Loy ne soit contemnée: ce qu'il fait, la fondant sur trois raisons. Car il s'attribue le droit et puissance de commander: en quoy il astreint son peuple esleu à la necessité d'obeir. Puis apres il promet sa grace, pour attirer ses fideles [3]) par douceur à suyvre sa volonté. Finalement il reduit en memoire le bien qu'il a fait aux Iuifs, [4]) pour les redarguer d'ingratitude, s'ils ne respondent à sa liberalité qu'il leur a monstrée. Sous ce nom d'Eternel, est signifié son Empire et Seigneurie legitime qu'il a sur nous. Car si toutes choses viennent de luy, et consistent en luy, c'est raison qu'elles soyent referées à luy, comme dit sainct Paul (Rom. 11, 36). Par ce mot donc il nous est monstré qu'il nous faut sumettre au ioug du Seigneur: veu que ce seroit un monstre, [5]) de nous retirer du gouvernement de celuy hors lequel nous ne pouvons estre.

14. [6]) Apres qu'il a enseigné le droit qu'il a de commander, et que toute obeissance luy est deue, afin qu'il ne semble qu'il vueille contreindre seulement par necessité, il ameine aussi par douceur, se declairant estre le Dieu de son Eglise. [7]) Car en ceste locution il y a une correspondance mutuelle, laquelle est exprimée en ceste promesse où il dit, Ie seray leur Dieu, et ils me seront pour peuple. De laquelle Iesus Christ prouve [8]) qu'Abraham, Isaac et Iacob ont obtenu salut et vie eternelle, pource que Dieu leur avoit promis qu'il seroit leur Dieu (Ier. 31, 33; Matth. 22, 32). Pourtant ce mot vaut autant comme s'il disoit, Ie vous ay eleuz pour mon peuple: non seulement pour vous bien faire en la vie presente, mais pour vous conduire à l'eternelle beatitude de mon Royaume. Or à quelle fin tend ceste grace, il est dit en plusieurs passages. Car quand [1]) nostre Seigneur nous appelle en la compagnie de son peuple, il nous elit, ainsi que dit Moyse, pour [2]) nous sanctifier à sa gloire, et afin que nous gardions ses commandemens (Deut. 7, 6; 14, 2; 26, 18). Dont vient ceste exhortation que fait le Seigneur à son peuple, Soyez saincts, car ie suis sainct. Or de ces deux est deduite la remonstrance [3]) que fait Dieu par son Prophete, Le fils honnore le pere, et le serviteur son maistre. Si ie suis vostre maistre, où est la crainte (Levit. 19, 2; Malach. 1, 6)? Si ie suis vostre pere, où est l'amour?

15. [4]) Consequemment il recite le bien qu'il a fait à ses serviteurs: ce qui les doit d'autant plus esmouvoir, qu'ingratitude [5]) est un crime plus detestable que tous autres. Or il remonstroit lors au peuple d'Israel le benefice qu'il leur avoit fait, lequel estoit si grand et admirable, que c'estoit bien raison qu'il fust en eternelle memoire. Davantage, la mention en estoit convenable, du temps que la Loy devoit estre publiée. Car le Seigneur signifie que pour ceste cause il les a delivrez, [6]) afin qu'ils le recognoissent autheur de leur liberté, luy rendans honneur et obeissance. Semblablement [7]) quand il nous veut entretenir en son service, il a accoustumé de s'orner de certains tiltres, par lesquels il se [8]) discerne d'avec les idoles des Payens. Car comme i'ay dit au paravant, nous sommes si enclins à vanité, et avec cela si audacieux, qu'incontinent qu'on nous parle de Dieu, nostre entendement ne se peut tenir qu'il ne decline à quelque folle fantasie. Le Seigneur donc pour remedier à ce mal, orne sa divinité de certains tiltres, et par ce moyen nous enclost comme dedans des bornes: afin que nous n'extravaguions ne çà ne là, et que nous ne forgions temerairement quelque dieu nouveau en le delaissant, luy qui est le Dieu vivant. Pourtant les Prophetes, en le voulant proprement descrire et demonstrer, mettent tousiours en avant les marques et enseignes, par lesquels il s'estoit manifesté au peuple d'Israel. Car quand il est nommé le Dieu d'Abraham, ou d'Israel: et quand il est assis en son temple de Ierusalem au milieu des Cherubins (Exode

1) 1551 *Ch. III.* §. 15 (1541 *et* 1545 *p.* 125).
2) 1541: prevoyant; 1545 *s.:* en prevoyant.
3) 1541 *s.:* nous attirer.
4) 1541 *s.:* qu'il nous a faict, pour nous redarguer d'ingratitude, si nous mesprisons ce qu'il nous commande.
5) un monstre, *le latin dit:* portentosum fuerit.
6) 1551 §. 16 (1541 *et* 1545 *p.* 125).
7) 1541 *s.:* nostre Dieu.
8) 1541 *s.:* approuve.

1) *Le latin ajoute:* hac misericordia.
2) pour nous sanctifier à sa gloire, *le latin porte:* ut simus sibi in populum peculiarem, in populum sanctum.
3) 1541 *et* 1545*:* l'obtestation.
4) 1551 §. 17 (1541 *et* 1545 *p.* 126).
5) *Le latin ajoute:* etiam inter homines.
6) *Le latin ajoute:* e misera servitute.
7) Semblablement . . . . le chercher, *addition de* 1545.
8) se, *le latin dit:* sacrum suum nomen.

3, 6; Amos 1, 2; Hab. 2, 28; Ps. 80, 2; 99, 1; Is. 37, 16): telles formes de parler ne sont pas mises pour l'attacher à un lieu, ou à un peuple: mais pour arrester la pensée des fideles à ce Dieu seul, lequel s'estoit tellement representé par son alliance qu'il avoit faite avec son peuple d'Israel, qu'il n'estoit point licite de destourner son esprit autrepart pour le chercher. Toutesfois [1]) que cela nous demeure conclu, qu'il est notamment parlé de la redemption, afin que les Iuifs s'adonnassent plus alaigrement à servir Dieu, puis que les ayant acquis il les tenoit à iuste tiltre en sa suiection. [2]) Mais [3]) afin qu'il ne nous semble que cela ne nous appartient de rien, il nous faut reputer que la servitude d'Egypte, où a esté le peuple d'Israel, estoit une figure de la captivité spirituelle en laquelle nous sommes tous detenus, iusques à ce que le Seigneur nous delivrant par sa main forte, nous transfere au regne de liberté. Tout ainsi donc qu'anciennement voulant [4]) remettre son Eglise sus en Israel, il a delivré ce peuple-là de la cruelle seigneurie de Pharaon, dont il estoit opprimé: en telle maniere il retire auiourdhuy tous ceux desquels il se demonstre estre Dieu, de la malheureuse servitude du diable, laquelle a esté figurée par la captivité corporelle d'Israel. Pourtant, il n'y a nulle creature dont le cœur ne doive estre enflambé à escouter ceste Loy, entant qu'elle procede du souverain Seigneur: duquel comme toutes choses ont leur origine, aussi c'est raison que leur fin s'y rapporte. [5]) Davantage, il n'y a nul qui ne doive estre singulierement incité à recevoir ce Legislateur, pour les commandemens duquel observer il se cognoit estre eleu: et de la grace duquel il attend non seulement tous biens temporels, mais aussi la gloire de la vie immortelle. Finalement [6]) cecy nous doit bien aussi esmouvoir à obtemperer à nostre Dieu, quand nous entendons que par sa misericorde et vertu nous avons esté delivrez du gouffre d'enfer.

16. [7]) Apres avoir fondé et estably l'authorité de sa Loy, il donne le premier precepte,

Que nous n'ayons point de dieux estranges devant sa face:

La fin duquel est, que Dieu veut avoir seul preeminence, et veut entierement iouir de son droit entre son peuple. [8]) Pour ce faire il veut que toute impieté et superstition, par laquelle la gloire de sa divinité est amoindrie ou obscurcie, soit loin de nous: et par mesme raison il veut estre honnoré de nous par une vraye affection de pieté, ce qu'emporte quasi la simplicité des parolles. Car nous ne le pouvons pas avoir pour nostre Dieu, sans luy attribuer les choses qui luy sont propres. Pourtant, en ce qu'il nous defend d'avoir des dieux estranges: en cela il signifie que nous ne transferions ailleurs ce qui luy appartient. Or combien que les choses que nous devons à Dieu soyent innumerables, toutesfois elles se peuvent bien rapporter à quatre poincts, assavoir adoration, qui tire [1]) avec soy le service spirituel de la conscience comme un accessoire: fiance, invocation, et action de graces. I'appelle Adoration, la reverence que luy fait la creature, [2]) se submettant à sa grandeur. Pourtant [3]) ce n'est pas sans cause que ie mets comme une partie d'icelle, l'honneur que nous luy portons, nous [4]) assuiettissans à sa Loy: car [5]) c'est un hommage spirituel qui se rend à luy comme souverain Roy, et ayant toute superiorité sur noz ames. Fiance, l'asseurance de cœur que nous avons en luy par le bien cognoistre: quand luy attribuant toute sagesse, iustice, bonté, vertu, verité, nous estimons que nostre beatitude est de communiquer avec luy. Invocation, est le recours que nostre ame a à luy, comme à son espoir unique, quand elle est pressée de quelque necessité. Action de graces, est la recognoissance par laquelle la louange de tous biens luy est rendue. Comme Dieu ne peut souffrir qu'on transfere rien de cela ailleurs, [6]) aussi il veut que le tout luy soit rendu entierement. Car il ne suffiroit point de nous abstenir de tout dieu estrange, sinon que nous nous reposions en luy: comme il y en a aucuns meschans, [7]) lesquels pensent estre leur plus court d'avoir en moquerie toutes religions. Au contraire, si nous voulons bien observer ce commandement, il faut que la vraye religion precede en nous, par laquelle noz ames soyent attirées pour s'appliquer du tout à Dieu: [8]) et l'ayant cognu, soyent induites à honnorer sa maiesté, à mettre leur fiance en luy, à requerir son aide, à recognoistre toutes ses graces, et magnifier toutes ses œuvres: finalement, tendre [9]) à luy comme à leur but unique. Apres, que nous

---

1) Toutesfois . . . . suiection, *addition de* 1559.
2) 1562: suiettion.
3) 1551 §. 18 (1541 p. 126; 1545 p. 127).
4) voulant . . . . en Israel, *le latin porte:* quum dissipatos olim Israelitas ad cultum nominis sui recolligere vellet.
5) 1541 *s.:* y soit dirigée.
6) Finalement . . . . entendons, *n'est pas dans le latin.*
7) 1551 §. 19 (1541 *et* 1545 *p.* 127).
8) 1541 *s.:* et veult estre exalté entre son peuple.

1) qui tire . . . . accessoire, *manque dans* 1541 *et* 1545.
2) la creature, *le latin:* quilibet nostrum.
3) Pourtant . . . . noz ames, *n'a également été inséré qu'en* 1551.
4) nous, *le latin dit:* nostras conscientias.
5) car . . . . ames, *n'est pas dans le latin.*
6) ailleurs, *manque dans* 1541.
7) *Le latin ajoute:* contemptores.
8) 1541 *s.:* noz ames soyent dirigées à Dieu.
9) 1541 *iusqu'à* 1561: entendre à luy *etc.* *L'édition de* 1562 *est la première où cette faute se trouve corrigée.*

nous donnions garde de toute mauvaise superstition,[1] à ce que noz ames ne soyent transportées çà et là à divers dieux.[2] Or si en nous tenant à un seul Dieu, nous prenons nostre contentement en luy, reduisons aussi en memoire ce qui a esté dit, qu'il nous faut chasser tous dieux controuvez, et qu'il n'est licite de couper par piece le service que le vray Dieu se reserve: pource qu'il faut que sa gloire luy demeure, et que tout ce qui luy est propre reside en luy. Ce qu'il adiouste, Qu'on n'ait point d'autres dieux devant sa face, est pour aggraver tant plus le crime. Car ce n'est point peu de chose, que nous mettions en son lieu les idoles que nous aurons forgées, comme pour le despiter, et le provoquer à ialousie: tout ainsi que si une femme impudique, pour navrer davantage le cœur de son mary, devant ses yeux faisoit chere à son paillard. Or comme ainsi soit que Dieu par la presence de sa grace et vertu qu'il monstroit, ait donné ample certitude qu'il regardoit son peuple esleu, pour le mieux divertir et retirer de tous erreurs, il prononce qu'il n'y peut avoir idolatrie ne superstition de laquelle il ne soit tesmoin, puis qu'il[3] habite au milieu de ceux qu'il a prins en sa garde. Car l'impieté se desborde en plus grande hardiesse, pource qu'elle pense tromper Dieu en se cachant sous ses subterfuges: mais le Seigneur au contraire denonce que tout ce que nous machinons et meditons luy est notoire. Pourtant si nous voulons approuver nostre religion à Dieu, que nostre conscience soit pure de toutes mauvaises cogitations, et qu'elle ne reçoive nulle pensée de decliner à superstition et idolatrie. Car le Seigneur ne requiert point seulement que sa gloire soit conservée par confession externe, mais devant sa face, à laquelle il n'y a rien qui ne soit visible et manifeste.

1) 1541: suspition.

2) *Dans l'ancien texte se trouve ici un long passage, qui, dans l'éd. de* 1551 *et les suivantes, forme les* §. 20—22 (*les édd. de* 1541 *et* 1545 *ne contiennent que le premier de ces* §), *et qui lors de la dernière rédaction fut inséré au Liv. I. Ch. XII.* §. 1—3. *Ce qui suit ici forme la substance du* §. 23 *des édd. de* 1551 *et suiv.* (1541 *p.* 128; 1545 *p.* 129). *Toutefois le commencement a été notablement changé. Il était ainsi conçu dans les édd. antérieures à* 1560*:* Pourtant si nous voulons avoir un seul Dieu, qu'il nous souvienne que sa gloire ne doibt estre nullement amoindrie, mais que toutes choses qui luy sont propres luy soient gardées. Il s'ensuyt apres au texte, que nous ne devons point avoir ces dieux estranges devant sa face. En quoy il nous admonneste, que nous ne nous pouvons revolter à impieté, qu'il ne soit tesmoing et spectateur de nostre sacrilege. Car l'impieté est plus audacieuse, d'autant qu'elle pense pouvoir tromper Dieu en ses cachettes secrettes. Mais le Seigneur au contraire denonce *etc.*

3) puis qu'il . . . . garde, *ne se trouve pas dans le latin.*

17.[1] LE SECOND COMMANDEMENT.

Tu ne te feras point image taillée, ne semblance aucune des choses qui sont en haut au ciel, ne çà bas en la terre, n'és[2] eaux[3] dessous la terre. Tu ne les adoreras, ny honnoreras.

Comme il s'est declairé au prochain commandement estre le seul Dieu outre lequel il n'en faut point avoir n'imaginer d'autre: ainsi il demonstre plus clairement quel il est, et comment il doit estre honnoré, afin que nous ne forgions nulle pensée[4] charnelle de luy. La fin du precepte est, que Dieu ne veut point le droit honneur que nous luy devons estre profané par observations superstitieuses. Pourtant en somme, il nous veut revoquer et retirer de toutes façons charnelles de faire, lesquelles nostre entendement controuve apres qu'il a conceu Dieu selon sa rudesse: et consequemment il nous reduit au droit service qui luy est deu, assavoir spirituel, et tel qu'il l'a institué. Or il marque le vice qui estoit le plus notable en cest endroit, c'est l'idolatrie externe. Toutesfois le commandement a deux parties. La premiere reprime nostre temerité, à ce que ne presumions d'assuiettir à nostre sens Dieu, qui est incomprehensible,[5] ou de le representer par aucune image. La seconde partie defend d'adorer aucunes images par maniere de religion. Or il touche[6] en bref les especes d'idolatries que les Payens avoyent. En disant, Les choses qui sont au ciel: il signifie le soleil, la lune et toutes les estoilles: possible aussi les oiseaux. Comme de fait au quatrieme chap. du Deuteronome (4, 15) exprimant son intention, il nomme tout cela.[7] A quoy ie ne me fusse point arresté, n'estoit pour corriger l'abus d'aucuns ignorans, qui interpretent ce passage des Anges. Pourtant ie ne touche point à l'exposition des mots qui s'ensuyvent apres, veu qu'ils sont assez patens. Et desia[8] au premier livre nous avons assez evidem-

1) 1551 *Ch. III.* §. 24 (1541 *et* 1545 *p.* 129).

2) 1561 *s.:* ni és; 1541: ne es.

3) 1541 *s.:* eaues.

4) 1541 *s.:* cogitation.

5) 1541 *s.:* d'assubiectir Dieu, qui est incomprehensible, à nostre sens.

6) Or il touche . . . . assez patens, *est une addition de* 1550. *Cependant la substance de ce passage se trouve aussi déjà dans les édd. de* 1541 *et* 1545, *mais un peu plus loin p.* 130 *et p.* 131.

7) tout cela, *le latin dit:* tam aves quam astra nominat.

8) *La fin du* §.*:* Et desia . . . . abastardie, *appartient à la rédaction de* 1559. *Par contre ce qui, dans les éditions antérieures à* 1559, *formait la fin du* §. 24, *correspondant à celui-ci, ainsi qu'une série de paragraphes qui suivaient* (§. 25—40; 1541 *p.* 129—134; 1545 *p.* 130—137), *fut placé par l'auteur dans le Liv. I. pour y former le Ch. XI.*

ment enseigné, que toutes les formes visibles de Dieu que l'homme controuve, repugnent du tout à la nature d'iceluy: par ainsi, si tost qu'on met en avant quelque idole, que la vraye religion est corrompue et abastardie.

18. [1]) La menace qu'il adiouste doit valoir à corriger nostre stupidité: c'est quand il dit,

Qu'il est l'Eternel nostre Dieu, [2]) Dieu ialoux, visitant l'iniquité des peres sur les enfans en la tierce [3]) et quatrieme generation à ceux qui hayssent son nom: et faisant misericorde en mille generations à ceux qui l'aiment et gardent ses commandemens.

Ce qui est autant comme s'il disoit, qu'il est luy seul auquel il nous faut arrester. Et pour nous induire à cela, il nous monstre sa puissance, laquelle il ne peut souffrir estre mesprisée ou amoindrie. [4]) Il est vray que le nom d'EL, est icy mis, qui signifie Dieu: mais pource qu'il est ainsi appellé à cause de sa force, pour mieux exprimer le sens i'ay usé du mot de Fort, ou bien l'ay entrelacé en second lieu. Puis il se nomme Ialoux, pour signifier qu'il ne peut endurer compagnon. Tiercement il denonce qu'il vengera sa maiesté et sa gloire, si quelcun la transfere aux creatures ou aux idoles: et que ce ne sera point une simple vengeance qui passe de leger, [5]) mais qu'elle s'estendra sur les enfans, neveux et arriere-neveux, lesquels ensuyvront l'impieté de leurs predecesseurs: comme d'autrepart il promet sa misericorde et liberalité [6]) en mille generations à ceux qui l'aimeront et garderont sa Loy. Ce n'est pas chose nouvelle au Seigneur, de prendre la personne d'un mary envers nous: car la conionction par laquelle il nous conioint à soy en nous recevant au sein de l'Eglise, est comme un mariage spirituel, [1]) lequel requiert mutuelle loyauté. Pourtant comme en tout et par tout il fait l'office d'un fidele mary, aussi de nostre part il demande que nous luy gardions amour et chasteté de mariage: c'est à dire, que noz ames ne soyent point abandonnées au diable et aux concupiscences de la chair: qui est une espece de paillardise. Pour laquelle cause quand il reprend les Iuifs de leur infidelité, il se complaind qu'ils ont [2]) par leurs adulteres violé la loy du mariage (Ier. 3; Osée 2). Parquoy comme un bon mary, d'autant qu'il est plus fidele et loyal, est d'autant plus courroucé s'il voit sa femme decliner à quelque paillard: en telle sorte le Seigneur, lequel nous a espousez en verité, tesmoigne qu'il a une ialousie merveilleuse toutes fois et quantes qu'en mesprisant la chasteté de son mariage, nous nous contaminons de mauvaises concupiscences: et principalement quand nous transferons ailleurs sa gloire, laquelle sur toutes choses luy doit estre conservée en son entier: ou bien que nous la polluons de quelque superstition. Car en ce faisant, non seulement nous rompons la foy que nous luy avons donnée en mariage, mais aussi [3]) nous polluons nostre ame par paillardise.

19. [4]) Il faut voir que c'est qu'il entend en la menace, quand il dit qu'il visitera l'iniquité des peres sur les enfans en la tierce et quatrieme generation. Car outre ce que cela ne conviendroit point à l'equité de la iustice divine, de punir l'innocent pour la faute d'autruy: le Seigneur mesme denonce, qu'il ne souffrira que le fils porte l'iniquité du pere (Ez. 18, 20). Et neantmoins ceste sentence est souvent repetée, que les pechez des peres seront punis en leurs enfans. Car Moyse parle souvent en ceste sorte: Seigneur, Seigneur, qui retribues le loyer à l'iniquité des peres sur les enfans [5]) (Nomb. 14, 18). Pareillement Ieremie, Seigneur, qui fais misericorde en mille generations, et reiettes l'iniquité des peres au sein des enfans (Ier. 32, 18). Aucuns ne se pouvans despescher de ceste difficulté, entendent cela des peines temporelles, lesquelles il n'est pas inconvenient que les enfans souffrent pour leurs peres, veu que souvent elles sont salutaires. Ce qui est bien vray: car Isaie denonçoit au Roy Ezechias, qu'à cause du peché par luy commis, le royaume seroit

1) *A ce §. correspond le* §. 43 *du Ch. III. des édd. de* 1551 *et s.* (1541 *p.* 134; 1545 *p.* 137). *Mais la phrase qui lui sert d'introduction n'était pas la même dans ces éditions. Dans celles de* 1541 *et de* 1545 *elle était ainsi conçue:* Or pour déclairer plus expressement, combien est execrable tout idolatrie au Seigneur, il est consequemment adiousté au precepte, qu'il est l'Eternel nostre Dieu, Fort, Ialoux *etc.* — 1551 *s.:* Retournons maintenant au second precepte de la Loy. Le Seigneur pour mieux exprimer en quelle recommandation il a son honneur et service, et combien il hait et deteste toutes superstitions contraires, adiouste au commencement que nous avons veu, ceste menace: Qu'il est l'eternel nostre Dieu . . . .

2) Ou, Fort: car ce nom de Dieu en la langue hebraique vient d'un mot qui signifie Force (*en marge*).

3) 1561: troisieme; 1562: tierce et quarte.

4) ou amoindrie, *est une addition de* 1560, *tandis que:* Il est vray . . . . de Fort, *en est une de* 1551; *mais les mots qui suivent:* ou bien . . . . second lieu, *appartiennent de nouveau à la rédaction définitive.*

5) qui passe de leger, *manque dans* 1541. *Mais on lit dans l'éd. de* 1545, *où cette addition se trouve pour la première fois:* qu'il passe de leger.

6) 1541 *s.:* et benignité.

1) spirituel, *le latin a:* sacri cuiusdam coniugii instar.

2) 1541 *s.:* qu'ilz ont adulteré, rompans la loy du mariage.

3) mais aussi . . . . paillardise: *le latin porte:* sed ipsum nuptialem thorum inductis adulteris polluimus.

4) 1551 §. 42 (1541 *p.* 135; 1545 *p.* 138).

5) *Le latin ajoute:* in tertiam et quartam generationem.

esté à ses enfans: et seroyent transportez en pais estrange (Is. 39, 7). Pareillement, les familles de Pharaon et Abimelech ont esté affligées à cause de l'iniure qu'avoyent fait[1]) les maistres à Abraham: et plusieurs autres exemples semblables[2]) (Gen. 12, 17; 20, 3). Mais[3]) si par cela on veut soudre ceste question, c'est un subterfuge plustost qu'une vraye exposition de ce lieu. Car le Seigneur denonce icy une vengeance si grieve, qu'elle ne se peut restreindre à la vie presente. Il faut donc ainsi prendre ceste sentence, que la malediction[4]) de Dieu non seulement tombe sur la teste de l'inique, mais est espandue sur tout son lignage. Quand cela est, que peut-on attendre, sinon que le pere estant delaissé de l'Esprit de Dieu, vive meschamment? Le fils estant aussi abandonné de Dieu pour le peché de son pere, suyve un mesme train de perdition? Le neveu et les autres successeurs, estans execrable lignée de meschans gens, aillent apres en mesme ruine?

20.[5]) Premierement voyons si telles vengeances repugnent à la iustice de Dieu. Or puis que toute la nature des hommes est damnable, il est certain que la ruine est appareillée à tous ceux ausquels le Seigneur ne communique point sa grace: et neantmoins ils perissent par leur propre iniquité, et non point par quelque haine inique de Dieu: et ne se peuvent plaindre de ce que Dieu ne les aide point de sa grace en salut comme les autres. Quand donc ceste punition advient aux meschans pour leurs pechez, que leurs maisons par longues années sont privées de la grace de Dieu: qui pourra vituperer Dieu pour cela?[6]) Mais le Seigneur, dira quelcun, prononce au contraire, que l'enfant ne souffrira point la peine pour le peché de son pere (Ezech. 18, 20). Il nous faut noter ce qui est là traité. Les Israelites ayans esté longuement affligez de diverses calamitez, avoyent un proverbe commun, que leurs peres avoyent mangé du ver-ius,[7]) et que les dens des enfans en estoyent agacées.[8]) En quoy ils signifioyent que leurs parens avoyent commis les fautes pour lesquelles ils enduroyent tant de maux sans les avoir meritez: et ce par une ire de Dieu trop rigoureuse, plustost que par une iuste severité.[9]) Le Prophete leur denonce qu'il n'est pas ainsi, mais qu'ils endurent pour leurs propres fautes: et qu'il ne convient pas à la iustice de Dieu, que l'enfant iuste et innocent soit puny pour les fautes de son pere, ce qui n'est pas aussi dit en ce passage.[1]) Car si la visitation dont il est icy parlé, est lors accomplie quand le Seigneur retire de la maison des iniques sa grace, la lumiere de sa verité et tous[2]) autres aides de salut: en ce que les enfans estans abandonnez de Dieu en aveuglement, suyvent le train de leurs predecesseurs, en cela ils soustiennent la malediction de Dieu pour les forfaits de leurs peres:[3]) ce qu'apres il les punit tant par calamitez temporelles, que par la mort eternelle, cela n'est point pour les pechez d'autruy, mais pour les leurs.

21.[4]) D'autre costé est donnée une promesse, que Dieu estendra sa misericorde en mille generations sur ceux qui l'aimeront:[5]) laquelle est souventesfois mise en l'Escriture: et est inserée en l'alliance solennelle que Dieu fait avec son Eglise, Ie seray ton Dieu, et le Dieu de ta lignée apres toy (Gen. 17, 7). Ce qu'a regardé Salomon, disant qu'apres la mort des iustes leurs enfans seront bien-heureux (Prov. 20, 7): non seulement à cause de la bonne nourriture,[6]) et instruction, laquelle de sa part aide beaucoup à la felicité d'un homme, mais aussi pour ceste benediction que Dieu a promise à ses serviteurs, que sa grace residera eternellement en leurs familles. Ce qui apporte une singuliere consolation aux fideles, et doit bien estonner les iniques. Car si la memoire tant de iustice comme d'iniquité a telle vigueur envers Dieu apres la mort de l'homme, que la benediction de la premiere, et la malediction de la seconde s'estende iusques à la posterité:[7]) par plus forte raison celuy qui aura bien vescu, sera benit de Dieu sans fin, et celuy qui aura mal vescu, maudit. Or à cela ne contrevient point, que de la race des meschans aucunesfois il en sort de bons: et au contraire, de la race des fideles, qu'il en sort de meschans: car le Legislateur celeste n'a pas voulu icy establir une reigle perpetuelle, laquelle deroguast à son election. Et de fait il suffit,[8]) tant pour consoler le iuste que pour espovanter le pecheur, que ceste denonciation n'est pas vaine ne frivole, combien qu'elle n'ait pas tousiours lieu. Car comme les peines temporelles que Dieu envoye à d'aucuns, sont tesmoignages de son ire contre les pechez, et signes du iugement futur qui viendra sur tous pe-

1) 1562: faite.
2) et plusieurs autres exemples semblables, *n'est pas dans le latin.*
3) 1541 *s.:* Mais cela est un subterfuge.
4) *Le latin ajoute:* iusta.
5) 1551 *s.* §. 43 (1541 *p.* 136; 1545 *p.* 138).
6) pour cela, *le latin porte:* ob iustissimam hanc vindictam.
7) 1561: vert-ius.
8) 1541: aycées; 1545: egacées; 1551 *s.:* esgacées.
9) 1541 *s.:* une severité moderée.

1) ce qui n'est pas aussi dit en ce passage, *le latin dit:* quod neque in praesenti sanctione habetur.
2) 1562: toutes.
3) pour les forfaits de leurs peres, *addition de* 1559.
4) 1551 §. 44 (1541 *p.* 137; 1545 *p.* 139).
5) sur ceux qui l'aimeront, *n'est pas dans le latin.*
6) nourriture, *manque dans le latin.*
7) 1560 *et* 1561: que la benediction de la premiere s'estende iusques à la posterité, et la malediction de la seconde.
8) 1541 *s.:* Car il suffit.

cheurs, combien qu'il en demeure beaucoup impunis en la vie presente: ainsi le Seigneur en donnant un exemple de ceste benediction, c'est de poursuyvre sa grace et bonté sur les enfans des fideles à cause de leurs peres, il donne tesmoignage, comment sa misericorde demeure ferme eternellement sur ses serviteurs. Au contraire, quand il poursuit une fois l'iniquité du pere iusques au fils, il monstre quelle rigueur de iugement est apprestée aux iniques pour leurs propres pechez: ce qu'il a principalement regardé en ceste sentence. Davantage, il nous a voulu comme en passant signifier la grandeur de sa misericorde, l'estendant en mille generations: comme ainsi soit qu'il n'eust assigné que quatre generations à sa vengeance.

22. [1]) LE TROISIEME COMMANDEMENT.

Tu ne prendras point le nom de l'Eternel ton Dieu en vain.

La fin du precepte est que le Seigneur veut la maiesté de son nom nous estre saincte et sacrée. La somme donc sera, qu'icelle ne soit point profanée de nous par mespris ou irreverence: à laquelle defense respond le precepte affirmatif; [2]) d'autre part qu'elle nous soit en recommandation, et honneur singulier. Et pourtant il faut que tant de cœur comme de bouche nous soyons instruits à ne penser et ne parler rien de Dieu ou de ses mysteres, sinon reveremment et avec grande sobrieté: et qu'en estimant ses œuvres, nous ne concevions rien qui ne soit à son honneur. Il faut diligemment observer ces trois poincts: c'est que tout ce que nostre esprit conçoit de Dieu, ou qu'en parle nostre langue, soit convenable à son excellence et à la saincteté de son nom, et tende à exalter sa grandeur. Secondement, que nous n'abusions point de sa saincte parolle [3]) temerairement et que nous ne renversions point ses mysteres pour servir à nostre avarice, ou à ambition, ou à noz folies: mais comme la dignité de son nom est imprimée en sa parolle et ses mysteres, que nous les ayons tousiours en honneur et en estime. Finalement, que nous ne mesdisions ne detractions de ses œuvres, comme aucuns meschans ont coustume d'en parler par contumelie: mais à tout ce que nous recognoissons fait de luy, que nous donnions la louange de sagesse, iustice et vertu. Voyla que c'est Sanctifier le nom de Dieu. Quand il en est autrement fait, il est meschamment pollué, pource qu'on le tire hors de son usage legitime, auquel il estoit consacré: et quand il n'y auroit autre mal, il est [1]) amoindry de sa dignité, et est rendu contemptible. Or si c'est si mal fait d'usurper trop legerement le nom de Dieu par temerité, ce sera beaucoup plus grand peché, de le tirer en usage du tout meschant, comme de le faire servir à sorcellerie, necromancie, coniurations illicites, et telles manieres de faire. [2]) Toutesfois il est icy parlé en special du iurement, duquel [3]) l'abus du nom de Dieu est sur toutes choses detestable, ce qui est fait pour nous engendrer un [4]) plus grand horreur de toutes autres especes d'en abuser. Or qu'icy [5]) Dieu ait regardé à l'honneur et service que nous luy devons, et à la reverence que son nom merite, plustost que de nous exhorter à iurer loyalement les uns aux autres pour ne frauder personne: il appert par ce que tantost apres à la seconde Table, il condamnera les pariures et faux tesmoignages, par lesquels les hommes font tort l'un à l'autre. Et ainsi ce seroit une repetition superflue, s'il estoit icy traitté du devoir de charité. La distinction pareillement requiert cela: car selon qu'il a esté dit, ce n'est pas en vain que Dieu a distribué sa Loy en deux Tables, dont il s'ensuit qu'en ce passage il maintient son droit, et veut que la saincteté de son nom luy soit gardée, comme elle en est digne, et ne monstre pas encores ce que les hommes doyvent les uns aux autres en matiere de serment.

23. [6]) Premierement il faut entendre que c'est que Iurement. Iurement est une attestation de Dieu, pour confermer la verité de nostre parolle. Car les blasphemes manifestes, qui se font comme pour despiter Dieu, ne sont pas dignes qu'on les appelle Iuremens. Or il est monstré en plusieurs passages de l'Escriture, que telle attestation, quand elle est deuement faite, est une espece de glorifier Dieu. Comme quand Isaie dit que les Assyriens et Egyptiens seront receuz en l'Eglise de Dieu, [7]) Ils parleront, dit-il, la langue de Canaan, et iureront au nom du Seigneur (Is. 19, 18): c'est à dire, qu'en iurant par le nom du Seigneur ils declaireront qu'ils le tiennent pour leur Dieu. Item, quand il parle comment le royaume de Dieu sera multiplié, [8]) Qui-

1) 1551 §. 45 (1541 *p.* 138; 1545 *p.* 140).
2) affirmatif, *addition de* 1551.
3) *Le latin ajoute ici*: et adorandis mysteriis, *et l'omet plus loin*.

1) *Le latin ajoute*: paulatim.
2) et telles manieres de faire, *le latin dit*: aliisque impiis incantationibus.
3) 1541 *s.*: auquel. 4) 1562: une.
5) Or qu'icy, *iusqu'à la fin du* §. *a été ajouté par l'auteur en* 1559.
6) 1551 §. 46 (1541 *p.* 139; 1545 *p.* 141).
7) en l'Eglise de Dieu, *le latin a*: in foederis societatem cum Israele.
8) sera multiplié, *le latin dit*: quum de propagando eius regno loquitur.

conque, dit-il, demandera prosperité,[1]) il la demandera en Dieu: et quiconque iurera, iurera par le vray Dieu (Is. 65, 16). Item Ieremie, Si les Docteurs enseignent mon peuple de iurer en mon nom, comme ils l'ont enseigné de iurer par Baal, ie les feray prosperer en ma maison (Ier. 12, 16). Et est à bon droit qu'en invoquant le nom de Dieu en tesmoignage, il est dit que nous testifions nostre religion envers luy. Car en telle sorte nous le confessons estre la verité eternelle et immuable, veu que nous l'appellons non seulement[2]) comme tesmoing idoine de verité, mais comme celuy auquel seul appartient de la maintenir, et faire venir en lumiere les choses cachées: davantage, comme celuy qui cognoit seul les cœurs. Car quand les tesmoignages humains nous defaillent, nous prenons Dieu pour tesmoing: et mesme quand il est question d'affermer ce qui est caché dedans la conscience. Pourtant le Seigneur se courrouce amerement contre ceux qui iurent par les dieux estranges: et prend une telle maniere de iurement comme un signe de renoncement de son nom: comme quand il dit, Tes enfans m'ont abandonné, et iurent par ceux qui ne sont point dieux (Ier. 5, 7). Davantage, il denote par la grandeur de la peine, combien ce peché est execrable: quand il dit qu'il destruira tous ceux qui iurent au nom de Dieu, et au nom de leur Idole[3]) (Soph. 1, 5).

24.[4]) Or puis que nous entendons que le Seigneur veut l'honneur de son nom estre exalté en noz sermens, nous avons d'autant plus à nous garder, qu'au lieu de l'honnorer il n'y soit mesprisé ou amoindry. C'est une contumelie trop grande, quand on se pariure par son nom: et pourtant cela est appellé en la Loy, Profanation (Levit. 19, 12). Car que restera-il à Dieu, s'il est despouillé de sa verité? il ne sera plus Dieu. Or on l'en despouille, en le faisant tesmoing et approbateur de fausseté. Pourtant Iehosua voulant contreindre Acham de confesser verité, luy dit, Mon enfant, donne gloire au Dieu d'Israel (Ios. 7, 19). Enquoy il denote que Dieu est grievement deshonnoré, si on se pariure en son nom; ce qui n'est point de merveille, car en ce faisant il ne tient point à nous qu'il ne soit diffamé de mensonge. Et de fait, par une semblable adiuration que font les Pharisiens en l'Evangile sainct Iean, il appert qu'on usoit de ceste forme de parler communement entre les Iuifs, quand on vouloit ouyr quelcun par serment (Iean 9, 24). Aussi les formules de l'Escriture nous enseignent quelle crainte nous devons avoir de mal iurer: comme quand il est dit, Le Seigneur est vivant, Le Seigneur m'envoye tel mal et tel. Item, Que Dieu en soit tesmoing sur mon ame (1 Sam. 14, 39; 2 Sam. 3, 9; 2 Rois 6, 31; 2 Cor. 1, 23). Lesquelles denotent que nous ne pouvons appeller Dieu pour tesmoing de noz parolles, qu'il ne venge le pariure si nous iurons faussement.

25.[1]) Quand nous prenons le nom de Dieu en serment veritable, mais superflu: combien qu'il ne soit pas profané du tout, toutesfois il est rendu contemptible et abaissé de son honneur. C'est donc la seconde espece de serment, par laquelle il est prins en vain. Pourtant il ne suffit pas de nous abstenir de pariure, mais il faut aussi qu'il nous souvienne que le serment n'a pas esté institué pour le plaisir desordonné des hommes, mais pour la necessité, et qu'autrement il n'est permis. Dont s'ensuit que ceux qui le tirent à chose de nulle importance, outrepassent le bon usage et licite. Or on ne peut pretendre autre necessité, sinon qu'en servant à la religion, ou à charité. En quoy on peche auiourdhuy trop desordonnément: et ce d'autant plus[2]) que par trop grande accoustumance cela est estimé pour neant, combien qu'il ne soit point de petit poids au iugement de Dieu. Car indifferemment on abuse du nom de Dieu en propos de folie et vanité: et pense-on que ce n'est point mal fait, pource que les hommes par leur licence sont venuz quasi en possession de ce faire. Neantmoins le mandement de Dieu demeure tousiours: la menace qui y est adioustée demeure inviolable, et aura une fois son effect: par laquelle une vengeance particuliere[3]) est denoncée sur tous ceux qui auront prins le nom de Dieu en vain. Il y a une mauvaise faute d'autre costé, que les hommes en leur iurement prennent le nom des saincts pour le nom de Dieu, iurans par sainct Iaques, ou sainct Antoine; ce qui est une impieté evidente, veu que la gloire de Dieu leur est ainsi transferée. Car ce n'est point sans cause que Dieu nommément a commandé qu'on iurast par son nom, et par mandement special nous a defendu de iurer par dieux estranges (Deut. 6, 13; 10, 20; Ex. 23, 13). Et c'est ce que l'Apostre dit en escrivant que les hommes en leurs sermens appellent Dieu comme leur superieur: mais que Dieu iure par soy-mesme, à cause qu'il n'a nul plus grand que luy (Hebr. 6, 13. 16).

26.[4]) Les Anabaptistes non contens de ceste moderation,[5]) condamnent sans exception tous iure-

1) demandera prosperité: *le texte dit:* quicunque benedicet sibi, in Deo fidelium benedicet.
2) *Le latin ajoute:* prae aliis.
3) de leur Idole, *le latin dit:* per Melchom.
4) 1551 §. 47 (1541 *p.* 140; 1545 *p.* 142).

1) 1551 §. 48 (1541 *p.* 140; 1545 *p.* 142).
2) *Le latin ajoute:* intolerabilius.
3) 1541 *s.:* spirituelle; 1553 *s.:* peculiere.
4) 1551 *s.* §. 49 (1541 *p.* 141; 1545 *p.* 143).
5) *Le latin ajoute:* iusiurandi.

mens, d'autant que la defense de Christ est generale, où il dit, Ie vous defen de ne iurer du tout: mais que vostre parolle soit, ouy ouy, non non: ce qui est outre est du mauvais (Matth. 5, 34—37; Iaq. 5, 12). Mais en ce faisant, ils font iniure à Christ, le faisant adversaire de son Pere, comme s'il estoit venu en terre pour aneantir ses commandemens. Car le Dieu eternel, en sa Loy non seulement permet le iurement comme chose licite (ce qui devroit bien suffire) mais commande d'en user en necessité (Ex. 22, 11). Or Christ tesmoigne qu'il est un avec son Pere: qu'il n'apporte rien que son Pere n'ait commandé: que sa doctrine n'est point de luy mesme (Iean 7, 16; 10, 30. 18), etc. Qu'est-ce donc qu'ils diront? Feront-ils Dieu repugnant à soy, pour defendre et condamner ce qu'il a une fois approuvé en le commandant? Pourtant leur sentence ne peut estre receue. Mais pource qu'il y a quelque difficulté aux parolles de Christ, il nous les faut regarder de plus pres, desquelles certes nous n'aurons point l'intelligence, sinon que nous considerions son but, et adressions [1]) nostre pensée à ce qu'il pretend en ce passage-là. Or estil ainsi qu'il ne veut point amplifier ne restreindre la Loy, mais seulement la reduire en son sens naturel, lequel avoit esté grandement corrompu par les fausses gloses des Scribes et Pharisiens. Si nous tenons cela, nous ne penserons point que Christ ait voulu condamner tous sermens universellement, mais seulement ceux qui transgressent la reigle de la Loy. Il appert de ses parolles, que le peuple ne se gardoit pour lors sinon de se pariurer: comme ainsi soit que la Loy ne defende point seulement les pariures, mais les iuremens superflus. Parquoy le Seigneur Iesus, vray expositeur de la Loy, admoneste que non seulement c'est mal fait de se pariurer, mais aussi de iurer (Matth. 5, 34). Comment iurer? assavoir en vain; mais les sermens que la Loy approuve, il les laisse libres et en leur entier. Mais ils s'arrestent [2]) à ceste diction, Dutout: laquelle toutesfois ne se rapporte point au verbe [3]) qui est là mis, assavoir Iurer: mais aux formes de iuremens qui s'ensuyvent apres. Car c'estoit-là une partie de l'erreur, qu'en iurant par le ciel et par la terre, ils ne pensoyent pas attoucher le nom de Dieu. Le Seigneur donc ayant corrigé la principale transgression, leur oste apres tous subterfuges: afin qu'ils ne pensent pas estre eschappez, si en supprimant le nom de Dieu ils iurent par le ciel et par la terre. Car il est besoin [1]) de noter encores icy en passant, combien que le nom de Dieu ne soit point exprimé, toutesfois qu'on iure bien par iceluy en formes obliques: comme si on iure par le soleil qui nous esclaire, par le pain qu'on menge, [2]) par le bapteame, ou autres benefices de Dieu qui nous sont comme gages de sa bonté. Et de fait Christ en ce passage ne defend pas de iurer par le ciel et la terre et Ierusalem, pour corriger la superstition, comme aucuns s'y abusent: mais plustost rabat l'excuse et vaine sophisterie de ceux qui estimoyent pour neant d'avoir tousiours en la bouche des sermens desguisez et tortus: comme s'ils espargnoyent le nom de Dieu, lequel neantmoins est imprimé en tous les biens dont il nous fait iouir. Il y a une autre raison, quand quelque homme mortel ou desia trespassé ou mesme un Ange est substitué au lieu de Dieu; comme les Payens par leurs flatteries se sont accoustumez à iurer par la vie ou bonne fortune [3]) de leur Roy: car alors en deifiant les hommes, on obscurcit d'autant la gloire d'un seul Dieu, ou mesme on la diminue. Mais quand on n'a autre but n'intention, que de confermer son dire par le nom sacré de Dieu, combien que cela se face obliquement, sa maiesté est blessée en tous sermens legers et volages. Iesus Christ en defendant de iurer dutout, oste ceste masque ou vaine couverture dont les hommes se cuident iustifier. Sainct Iaques en recitant les parolles de son maistre, tend à une mesme fin, pource qu'en tout temps ceste licence d'abuser temerairement du nom de Dieu, a esté trop vulgaire: combien qu'elle emporte une meschante profanation (Iacq. 5, 12). Car si ce mot, Dutout, se rapportoit à la substance, comme s'il n'estoit nullement permis de iurer, et que sans exception il fust defendu, de quoy serviroit ce qui est tantost apres adiousté par forme de declaration, c'est qu'on ne prenne point les noms du ciel ne de la terre? etc. Car il appert que c'est pour former toutes eschappatoires par lesquelles les Iuifs se pensoyent sauver.

27. [4]) Pourtant ce ne peut estre chose douteuse à gens de sain entendement, que le Seigneur ne reprouve en ce passage autres sermens sinon ceux qui estoyent defendus par la Loy. Car luymesme, qui a representé en toute sa vie la perfection qu'il a commandée, n'a point eu horreur de iurer quand la chose le requeroit: et ses disciples, que nous ne doutons point avoir gardé sa reigle, ont suyvi un mesme exemple. Qui oseroit dire

1) 1541 *s.:* dirigions.
2) Mais ils s'arrestent à ceste diction, *le texte latin dit:* Videntur sibi validius pugnare quum mordicus arripiunt particulam.
3) 1541: aux verbes, mais aux formes de iuremens.

1) Car il est besoin, *jusqu'à la fin du §. est une addition de* 1559. 2) 1561 *s.:* mange.
3) ou bonne fortune, *le latin:* per genium.
4) 1561 §. 50 (1541 *p.* 142; 1545 *p.* 144).

que sainct Paul eust voulu iurer, si le iurement eust esté du tout defendu? Or quand la matiere le requiert, il iure sans aucun scrupule, adioustant mesme aucune fois imprecation. Toutesfois la question n'est pas encore solue, pource qu'aucuns pensent qu'il n'y a que les sermens publiques qui soyent exceptez: comme sont ceux que le Magistrat requiert de nous, ou que le peuple fait à ses superieurs, ou bien les superieurs au peuple, les gendarmes à leurs Capitaines, et les Princes entre eux en faisant quelque alliance. Auquel nombre ils comprennent (et à bon droit) tous les sermens qui sont en sainct Paul:[1]) veu que les Apostres en leur office n'ont point esté hommes particuliers, mais officiers publiques de Dieu. Et de fait, ie ne nie pas que les sermens publiques ne soyent les plus seurs, d'autant qu'ils sont approuvez de plus fermes tesmoignages de l'Escriture. Il est commandé au Magistrat de contreindre un tesmoin à iurer en chose douteuse: et le tesmoin est tenu d'en respondre. Pareillement l'Apostre dit que les controversies humaines sont decidées par ce remede (Hebr. 6, 16). Pourtant l'un et l'autre a bonne approbation de ce qu'il fait. Et de fait on peut observer que les Payens anciennement avoyent en grande religion les sermens publiques et solennels: au contraire, qu'ils n'estimoyent pas beaucoup ceux qu'ils faisoyent en leur privé, comme si Dieu n'en eust tenu conte. Neantmoins de condamner les sermens particuliers, qui se font sobrement és choses necessaires avec reverence, c'est une chose trop perilleuse, veu qu'ils sont fondez sur bonne raison et exemples de l'Escriture. Car s'il est licite à personnes privées d'invoquer Dieu pour Iuge sur leurs propos: par plus forte raison il leur sera permis de l'invoquer pour tesmoin. Exemple: Ton prochain t'accusera de quelque desloyauté: tu tascheras par charité de te purger: il n'acceptera aucune raison en payement. Si ta renommée vient en danger pour l'obstination qu'il a en sa mauvaise fantasie: sans offense tu pourras appeller au iugement de Dieu, afin qu'il declaire ton innocence. Si nous regardons les parolles, ce n'est pas si grand' chose d'appeller Dieu en tesmoin, que pour iuge. Ie ne voy point donc pourquoy nous devions reprouver une forme de serment, où Dieu soit appellé en tesmoignage. Et pour verifier cela nous avons plusieurs exemples. Si quand Abraham[2]) et Isaac ont fait serment à Abimelec, on allegue que ce soyent sermens publiques: pour le moins Iacob et Laban estoyent personnes privées, et neantmoins ont confermé leur alliance par iurement. Booz estoit homme privé, qui a ratifié par serment le mariage promis à Ruth. Pareillement[1]) Abdias, homme iuste et craignant Dieu (comme dit l'Escriture) lequel testifie par iurement ce qu'il veut persuader à Helie[2]) (Gen. 21, 24; 26, 31; 31, 53; Ruth 3, 13; 1 Rois 18, 10). Ie ne voy point donc meilleure reigle, sinon que nous moderions nos sermens en telle sorte qu'ils ne soyent point temeraires, legerement faits, ny en matiere frivole, ny en affection desordonnée: mais qu'ils servent à la necessité, assavoir quand il est question de maintenir la gloire de Dieu, ou conserver charité envers les hommes; à quoy tend le commandement.

1) *Le latin ajoute*: ad asserendam evangelii dignitatem.
2) 1541 *et* 1545: C'est que Abraham.

28.[3]) LE QUATRIEME COMMANDEMENT.

Qu'il te souvienne de sanctifier le iour du repos. Tu besoigneras six iours, et feras toutes tes œuvres. Le septieme est le repos du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras aucune tienne œuvre, ne toy, ne ton fils, ne ta fille, ne ton serviteur, ne ta chambriere, ne ton bestail, ne l'estrangier qui est entre tes portes. Car en six iours, etc.

La fin du precepte est, qu'estans morts à nos propres affections et œuvres, nous meditions le royaume de Dieu: et qu'à ceste meditation nous nous exercions par les moyens qu'il a ordonnez; neantmoins pource qu'il a une consideration particuliere et distincte des autres, il requiert une exposition un peu diverse. Les anciens Docteurs ont coustume de le nommer Ombratile, pource qu'il contient observation externe du iour, laquelle a esté abolie à l'advenement de Christ, comme les autres figures, ce qui est bien veritable: mais ils ne touchent la chose qu'à demi. Pourtant il faut prendre l'exposition de plus haut, et considerer trois causes, lesquelles sont contenues sous ce commandement. Car le Legislateur celeste,[4]) sous le repos du septieme iour a voulu figurer au peuple d'Israel le repos spirituel: c'est que les fideles se doyvent reposer de leurs propres œuvres, afin de laisser besoigner Dieu en eux. Secondement, il a voulu qu'il y eust un iour arresté, auquel ils convinssent pour ouir la Loy, et user de ses ceremonies: au moins[5]) lequel ils dediassent specialement à considerer ses œuvres: afin d'estre incitez par cela à le mieux honnorer. Tiercement, il a voulu donner un

1) Pareillement, *le latin porte:* privatus erat Abdias.
2) 1562: Elie.
3) 1551 §. 51 (1541 *p.* 144; 1545 *p.* 145 *s.*).
4) 1541 *s.:* Car le Seigneur.
5) au moins . . . . honnorer, *addition de* 1551.

iour de repos aux serviteurs et gens de travail, qui sont sous la puissance d'autruy: afin d'avoir quelque relasche de leur labeur.

29.[1]) Toutesfois il nous est monstré en plusieurs passages, que ceste figure du repos spirituel a eu le principal lieu en ce precepte. Car Dieu n'a iamais requis plus estroitement l'obeissance d'aucun precepte, que de cestuy cy. Quand il veut denoter en ses Prophetes toute la religion estre destruite, il se compleind que son Sabbath a esté pollué et violé, ou qu'il n'a pas esté bien gardé ne sanctifié: comme si en delaissant ce poinct, il ne restoit plus rien en quoy il peust estre honnoré. D'autre part, il magnifie grandement l'observation d'iceluy: pour laquelle cause les fideles estimoyent par dessus tout, le bien qu'il leur avoit fait[2]) en leur revelant le Sabbath (Nomb. 15, 35; Ezech. 20, 12; 22, 8; 23, 38; Ier. 17, 21. 22. 27; Is. 56, 2). Car ainsi parlent les Levites en Nehemiah:[3]) Tu as monstré à nos Peres ton sainct Sabbath, tes commandemens et ceremonies, et leur as donné la Loy par la main de Moyse (Neh. 9, 14). Nous voyons comment ils l'ont en singuliere estime par dessus tous les autres preceptes: ce qui nous peut monstrer la dignité et excellence du Sabbath,[4]) laquelle est aussi clairement exposée par Moyse et Ezechiel. Car nous lisons ainsi en Exode, Observez mon Sabbath: pource que[5]) c'est un signe entre moy et vous en toutes voz generations, pour vous donner à cognoistre que ie suis le Dieu qui vous sanctifie; gardez donc mon Sabbath: car il vous doit estre sainct. Que les enfans d'Israel le gardent et le celebrent en leurs aages: car c'est une alliance perpetuelle,[6]) et un signe à toute eternité (Ex. 31, 13; 35, 2). Cela est encore plus amplement dit d'Ezechiel: toutesfois la somme de ses parolles revient là, que c'estoit un signe dont Israel devoit cognoistre que Dieu est sanctificateur (Ezech. 20, 12). Or si nostre sanctification consiste au renoncement[7]) de nostre propre volonté, de là desia apparoit la similitude entre le signe externe et la chose interieure. Il nous faut du tout reposer, afin que Dieu besoigne en nous: il nous faut ceder de nostre volonté, resigner nostre cœur, renoncer et quitter toutes les cupiditez de nostre chair: bref, il nous faut cesser de tout ce qui procede de nostre entendement, afin qu'ayans Dieu besoignant en nous, nous acquiescions en luy:

1) 1551 §. 52 (1541 *p.* 144; 1545 *p.* 146).
2) 1541—1551 *intercalent ici les mots:* un bien singulier, *omis depuis* 1553.
3) *Le latin ajoute ici:* in solenni congregatione.
4) du Sabbath, *le latin dit:* mysterii.
5) 1541 *s.:* car.
6) *Le texte ajoute:* inter me et filios Israel.!
7) renoncement, *le latin dit:* mortificatione.

comme aussi l'Apostre nous enseigne (Hebr. 3, 13; 4, 4 s.).

30.[1]) Cela[2]) estoit representé en Israel par le repos du septieme iour. Et à fin qu'il y eust plus grande religion à ce faire, nostre Seigneur a confermé[3]) cest ordre par son exemple: car c'est une chose qui ne doit point esmouvoir petitement l'homme, quand on l'enseigne de suyvre son Createur. Si quelcun requiert une signification secrette au nombre de Sept: il est vray semblable, puis que ce nom en l'Escriture signifie perfection, qu'il a esté eleu en cest endroit pour denoter perpetuité. A quoy se rapporte ce que nous voyons en Moyse. Car apres avoir dit que le Seigneur s'est reposé[4]) au septieme iour, il n'en[5]) met plus d'autres apres pour luy determiner sa fin. On pourroit aussi amener quant à cela une autre coniecture probable: c'est que le Seigneur par ce nombre a voulu signifier que le Sabbath des fideles ne sera iamais parfaitement accompli iusques au dernier iour. Car[6]) nous le commençons icy, et le poursuyvons iournellement: mais pource que nous avons encore bataille assiduelle contre nostre chair, il ne sera point achevé iusques à ce que la sentence d'Isaie soit verifiée, quand il dit qu'au royaume de Dieu il y a un Sabbath continué eternellement: assavoir quand Dieu sera tout en tous (Is. 66, 23; 1 Cor. 15, 28). Il pourroit donc sembler advis, que par le septieme iour le Seigneur ait voulu figurer à son peuple la perfection du Sabbath qui sera au dernier iour, afin de le faire aspirer à icelle perfection, d'une estude continuelle durant ceste vie.

31.[7]) Si ceste exposition[8]) semble trop subtile, et pourtant que quelcun ne la veuille recevoir, ie n'empesche pas qu'on ne se contente d'une plus simple: c'est que le Seigneur a ordonné un iour par lequel le peuple fust exercité par[9]) la pedagogie de la Loy à mediter le repos spirituel, qui est sans fin: qu'il a assigné le septieme iour, ou bien iugeant qu'il suffisoit,[10]) ou bien pour mieux inciter le peuple à observer ceste ceremonie, luy proposant son exemple: ou plustost pour luy monstrer que le

1) 1551 §. 53 (1541 *p.* 145; 1545 *p.* 147).
2) Cela . . . . iour, *le texte latin porte:* Perpetuam istam cessationem Iudaeis repraesentabat unius diei ex septenis observatio.
3) 1541 *s.:* confermoit.
4) *Le latin ajoute:* ab operibus.
5) il n'en . . . . fin, *le texte latin peut servir de commentaire:* finem describendae dierum ac noctium successionis facit.
6) Car . . . . iournellement, *le latin porte:* Nostram enim in illo beatam quietem hic inchoamus; in ea novos quotidie progressus facimus, *etc.*
7) 1551 §. 54 (1541 *p.* 146; 1545 *p.* 148).
8) *Le latin ajoute:* numeri.
9) 1541 *s. et* 1562: sous.
10) 1541 *et* 1545: ou bien pensant qu'il suffiroit.

Sabbath ne tendoit à autre fin, sinon pour le rendre conforme à son Createur. Car il n'en peut gueres challoir, moyennant que la signification du mystere demeure: c'est que [1]) le peuple fust instruit de se demettre de ses œuvres. A laquelle contemplation les Prophetes reduisoyent assiduellement les Iuifs, afin qu'ils ne pensassent s'acquitter en s'abstenant d'œuvres manuelles. Outre les passages que nous avons allegnez, il est dit en Isaie, Si tu te retires au Sabbath pour ne point faire ta volonté en mon sainct iour, et celebres un Sabbath sainct et delicat au Seigneur de gloire, et le glorifies en ne faisant point tes œuvres, et ta propre volonté n'est point trouvée: [2]) lors tu prospereras en Dieu (Is. 58, 13). Or il n'y a doute que ce qui estoit ceremonial en ce precepte, n'ait esté aboly par l'advenement de Christ. Car il est la verité, qui fait par sa presence esvanouir toutes les figures: il est le corps, au regard duquel les ombres sont laissées. Il est, dy-ie, le vray accomplissement du Sabbath. Car estans ensevelis avec luy par le Baptesme, nous sommes entez en la compagnie de sa mort: afin qu'estans faits participans de sa resurrection, nous cheminions en nouveauté de vie (Rom. 6, 4). Pourtant dit l'Apostre que le Sabbath a esté ombre de ce qui devoit advenir, et que le corps en est en Christ (Coloss. 2, 16. 17): c'est à dire, la vraye substance et solide de la verité, laquelle il explique bien en ce lieu-là. Or icelle n'est point contente d'un iour, mais requiert tout le cours de nostre vie, iusques à ce qu'estans du tout morts à nous-mesmes, nous soyons remplis de la verité de Dieu. Dont il s'ensuit que toute observation superstitieuse des iours doit estre loin des Chrestiens.

32. [3]) Neantmoins d'autant que les deux dernieres causes ne se doyvent point mettre entre les ombres anciennes, mais conviennent egalement à tous siecles: combien que le Sabbath soit abrogé, cela ne laisse point d'avoir lieu entre nous, que nous ayons certains iours pour nous assembler à ouyr les predications, à faire les oraisons publiques, et celebrer les Sacremens: [4]) secondement pour donner quelque relasche aux serviteurs et gens mecaniques. Il n'y a nulle doute que le Seigneur n'ait regardé l'un et l'autre en commandant le Sabbath. Quant au premier, il est assez approuvé par l'usage mesme des Iuifs. Le second a esté noté par Moyse au Deuteronome, en ces parolles: Afin que ton serviteur et ta chambriere se reposent comme toy, qu'il te souvienne que tu as esté serviteur en Egypte. Item en Exode: Afin que ton bœuf et ton asne, et ta mesgnie [1]) se repose (Deut. 5, 15; Ex. 23, 12). Qui pourra nier que ces deux choses ne nous conviennent aussi bien qu'aux Iuifs? Les assemblées Ecclesiastiques nous sont commandées par la parolle de Dieu: et l'experience mesme nous monstre quelle necessité nous en avons. Or s'il n'y a iours ordonnez, quand se pourra-on assembler? L'Apostre enseigne que toutes choses se doyvent faire decentement et par ordre entre nous (1 Cor. 14, 40). Or tant s'en faut que l'honnesteté et l'ordre se puisse garder sans ceste police de iours, que si elle n'estoit, nous verrions incontinent merveilleux troubles et confusions en l'Eglise. Or s'il y a une mesme necessité entre nous, que celle [2]) à laquelle le Seigneur a voulu remedier en ordonnant le Sabbath aux Iuifs, que nul n'allegue ceste loy ne nous appartenir de rien: car il est certain que nostre bon Pere n'a pas moins voulu pourvoir à nostre necessité, qu'à celle des Iuifs. Mais que ne nous assemblons-nous tous les iours, dira quelcun, pour oster ceste difference. [3]) Ie le desireroye bien: et de fait, la sagesse spirituelle de Dieu seroit bien digne d'avoir quelque heure au iour, qui luy fust destinée. Mais si cela ne se peut obtenir de l'infirmité de plusieurs, qu'on s'assemble iournellement, et la charité ne permet point de les contreindre plus outre: pourquoy ne suyvons nous la raison laquelle nous a esté monstrée de Dieu?

33. [4]) Il nous faut estre un peu plus longs en cest endroit, pource qu'aucuns entendemens legiers se tempestent auiourdhuy à cause du Dimanche. Car ils se pleignent que le peuple Chrestien est entretenu en un Iudaisme, veu qu'il retient encore quelque observation des iours. A cela ie respon que sans Iudaisme nous observons le Dimanche, veu qu'il y a grande difference entre nous et les Iuifs: car nous ne l'observons point d'une religion estroite, comme d'une ceremonie en laquelle nous pensions estre comprins un mystere spirituel: mais nous en usons comme d'un remede necessaire pour garder bon ordre en l'Eglise. Mais sainct Paul, disent-ils, nie que les Chrestiens doyvent estre iugez en l'observation des iours, veu que c'est un [5]) ombre des choses futures: et pour ceste cause craind d'avoir travaillé en vain entre les Galatiens, d'autant qu'ils observoyent encore les iours. Et aux Romains il afferme que c'est superstition, si quelcun discerne entre iour et iour (Col. 2, 16; Gal.

1) c'est que . . . . œuvres, *le texte parle du repos éternel*, de perpetua nostrorum operum quiete.
2) *Le latin ajoute:* ut loquaris sermonem.
3) 1551 §. 55 (1541 *p.* 147; 1545 *p.* 148).
4) celebrer les Sacremens, *le latin porte:* ad mystici panis fractionem.

1) ta mesgnie, filius ancillae tuae.
2) que celle, *manque dans les édd. antérieures à* 1560.
3) *Le latin ajoute:* dierum.
4) 1551 *s.* §. 56 (1541 *p.* 148; 1545 *p.* 149).
5) 1551 *s. et* 1561 *s.:* une.

4, 10. 11; Rom. 14, 5)? Mais qui est l'homme d'entendement rassis qui ne voye bien [1]) de quelle observation parle l'Apostre? Car ils ne regardoyent point à ceste fin que nous disons, d'observer la police et ordre en l'Eglise: mais entretenant [2]) les festes comme ombres des choses spirituelles, ils obscurcissoyent d'autant la gloire de Christ et la clairté de l'Evangile: ils ne s'abstenoyent point d'œuvres manuelles, pource qu'elles les empeschassent de vaquer à mediter la parolle de Dieu: mais par une folle devotion, d'autant [3]) qu'ils imaginoyent en se reposant faire service à Dieu. C'est donc contre ceste perverse discretion de iours [4]) que crie sainct Paul et non pas contre l'ordonnance legitime qui est mise pour entretenir la paix en la compagnie des Chrestiens. Car les Eglises qu'il avoit edifiées, gardoyent le Sabbath en cest usage: ce qu'il monstre en assignant ce iour-là aux Corinthiens pour apporter leurs aumosnes [5]) en l'Eglise (1 Cor. 16, 2). Si nous craignons la superstition, elle estoit plus à craindre aux festes Iudaiques qu'elle n'est maintenant au Dimanche. Car comme il estoit expedient pour abattre la superstition, on a delaissé le iour observé des Iuifs: et comme il estoit necessaire pour garder ordre, police et paix en l'Eglise, on en a mis un autre au lieu.

34. [6]) Combien que les Anciens n'ont point choisi le iour du Dimanche pour le substituer au Sabbath, sans quelque consideration. Car puis que la fin et accomplissement de ce vray repos, qui estoit figuré par l'ancien Sabbath, est accompli en la resurrection de nostre Seigneur, les Chrestiens sont admonnestez par ce mesme iour qui a apporté fin aux ombres, de ne s'arrester point à la ceremonie qui n'estoit qu'ombre. Ie ne m'arreste point au nombre Septieme, pour assuiettir l'Eglise en quelque servitude: car ie ne condamneroye point les Eglises qui auroyent d'autres iours solennels pour s'assembler, moyennant qu'il n'y ait nulle superstition: comme il n'y en a nulle quand on regarde seulement à entretenir la discipline et bon ordre. [7]) Que la somme donc du precepte soit telle: comme la verité estoit [8]) demonstrée aux Iuifs sous figure, ainsi sans figure elle nous est declairée: c'est que nous meditions en toute nostre vie un perpetuel repos de nos œuvres, à ce que Dieu besoigne en nous par son Esprit. Secondement que nous appliquions [1]) chacun son esprit, tant qu'il sera possible, à penser aux œuvres de Dieu pour le magnifier, et que nous observions l'ordre legitime de l'Eglise à ouyr la Parolle, celebrer les Sacremens, et faire les prieres solennelles. Tiercement, que nous ne grevions point par trop ceux qui sont en nostre suiettion. [2]) Ainsi seront renversez les mensonges des faux docteurs, qui ont abreuvé au temps passé le povre populaire d'opinion Iudaique, ne discernans entre le Dimanche et le Sabbath autrement, sinon que le [3]) septieme iour estoit abrogué qu'on gardoit pour lors, mais qu'il en falloit neantmoins garder un. Or cela n'est autre chose à dire, qu'avoir changé le iour en despit des Iuifs, et neantmoins demeurer en la superstition que sainct Paul condamne: [4]) c'est, d'avoir quelque signification secrette, ainsi qu'elle estoit sous le vieil Testament. Et de fait nous voyons ce qu'a profité leur doctrine: car ceux qui la suyvent, surmontent les Iuifs en opinion charnelle du Sabbath, tellement que les reprehensions que nous avons en Isaie leur conviendroyent mieux qu'à ceux que le Prophete reprenoit de son temps (Is. 1, 13; 58, 13). Au reste, [5]) nous avons à retenir principalement la doctrine generale: c'est qu'à fin que la religion ne dechée ou se refroidisse entre nous, nous soyons diligens de frequenter les sainctes assemblées, et appliquions en usage toutes les aides qui sont profitables à nourrir le service de Dieu.

35. [6]) LE CINQUIEME COMMANDEMENT.

Honnore [7]) ton pere et ta mere, afin que tes iours soyent prolongez sur la terre, laquelle le Seigneur ton Dieu te donnera.

La fin est, pource que Dieu veut que l'ordre qu'il a constitué soit entretenu, qu'il nous faut observer les degrez de preeminence comme il les a

1) *Le latin ajoute:* praeter istos furiosos.
2) 1541—1551: en retenant.
3) d'autant . . . . Dieu, *le latin dit:* quod feriando mysteria olim commendata recolere se somniabant.
4) 1541 *s.:* perverse doctrine que crie.
5) leurs aumosnes en l'Eglise, *le latin est plus explicite et plus précis:* quo symbola ad sublevandos hierosolymitanos fratres colligantur.
6) 1551 §. 57 (1541 *p.* 149; 1545 *p.* 150). *Le commencement du §:* Combien . . . . qu'ombre, *date seulement de l'éd. de* 1545.
7) et bon ordre, *manque avant* 1559.
8) *Le latin dit:* tradebatur.

1) que nous appliquions . . . . le magnifier et, *addition de* 1559.
2) Voyez sur ceci l'Histoire Tripart., au livre IX, ch. 38.
3) que le . . . . garder un, *le texte latin dit plus et mieux:* abrogatum esse quod ceremoniale erat in hoc mandato (id vocant sua lingua diei septimae taxationem) remanere autem quod morale est, nempe unius diei observationem in hebdomade.
4) que sainct Paul condamne, *ne se trouve pas dans le latin.*
5) Au reste . . . . de Dieu, *appartient à la dernière rédaction.*
6) 1551 §. 58 (1541 *p.* 149; 1545 *p.* 151).
7) 1541, 1545, 1554, 1562: honore.

mis. Pourtant la somme sera, que nous portions reverence à ceux que le Seigneur nous a ordonnez pour superieurs: et que nous leur rendions honneur et obeissance, avec recognoissance du bien qu'ils nous ont fait. De cela s'ensuit la defense, que nous ne deroguions à leur dignité, ne par contemnement, ne par contumace, ne par ingratitude. Car le nom d'Honneur s'estend ainsi amplement en l'Escriture: comme quand l'Apostre dit que les Prestres qui president bien, sont dignes de double honneur (1 Tim. 5, 17): non seulement il parle de la reverence qui leur est deue, mais aussi de la remuneration que merite leur labeur. Or pource que ce commandement lequel nous assuiettit à nos superieurs, est fort contraire à la perversité de nostre nature, laquelle comme elle creve d'ambition et orgueil, ne se soumet pas volontiers: à ceste cause la superiorité laquelle estoit la moins odieuse et plus amiable de toutes, nous a esté proposée pour exemple: pource qu'elle pouvoit mieux fleschir et amolir nos cœurs à se soumettre en obeissance. Parquoy le Seigneur, petit à petit [1]) par la suiettion qui est la plus douce et la plus facile à porter, nous accoustume à toutes suiettions, pource qu'il y a une mesme raison en toutes. Car quand il donne preeminence à quelcun, entant que mestier est pour la conserver il luy communique son nom. Les tiltres de Pere, de Dieu et de Seigneur luy sont tellement propres, que quand il en est fait mention, il faut que nostre cœur soit touché de la recognoissance de sa maiesté. Pourtant quand il en fait les hommes participans, il leur donne comme quelque estincelle de sa clarté, afin de les annoblir et les rendre honnorables selon leur degré. Parquoy en celuy qui est nommé Pere, il faut recognoistre quelque honneur divin, veu qu'il ne porte point le tiltre de Dieu [2]) sans cause. Pareillement celuy qui est prince ou Seigneur, communique aucunement à l'honneur de Dieu.

36. [3]) Parquoy il ne faut douter que le Seigneur ne constitue ici une reigle universelle: c'est que selon que nous recognoissons [4]) un chacun nous estre ordonné de luy pour superieur, que nous luy portions honneur, reverence et amour: et que nous luy facions les services qu'il nous sera possible. Et ne faut point regarder si nos superieurs sont dignes de cest honneur ou non: car quels [5]) qu'ils soyent, ils ne sont point venus sans la volonté de Dieu en ce degré, à cause duquel nostre Seigneur nous commande les honnorer. Toutesfois nommément il nous commande de reverer noz parens qui nous ont engendrez en ceste vie, ce que nature mesme nous doit enseigner. Car tous ceux qui violent l'authorité paternelle, ou par mespris, ou par rebellion, sont monstres et non pas hommes. Pourtant nostre Seigneur commande de mettre à mort tous ceux qui sont desobeissans à pere et à mere: et ce à bonne cause. Car puis qu'ils ne recognoissent point ceux par le moyen desquels ils sont venus en ceste vie, ils sont certes indignes de vivre. Or il appert par plusieurs passages de la Loy, [1]) ce que nous avons dit estre vray: assavoir que l'honneur dont il est ici parlé a trois parties: Reverence, Obeissance et Amour procedant de la recognoissance des bien-faits. La premiere est commandée de Dieu, quand il commande de mettre à mort celuy qui aura detracté [2]) de pere et de mere: car en cela il punit tout contemnement et mespris. La seconde, en ce qu'il a ordonné que l'enfant rebelle et desobeissant fust aussi mis à mort. La troisiesme est approuvée en ce que dit Iesus Christ au 15. de sainct Matthieu, que c'est du commandement de Dieu, de servir et bien faire à nos parens (Ex. 21, 17; Lev. 20, 9; Prov. 20, 20; Deut. 21, 18; Matth. 15, 4). Toutes fois et quantes que sainct Paul fait mention de ce precepte, il nous exhorte à obeissance: ce qui appartient à la seconde partie.

37. [3]) La promesse est quant et quant adioustée pour plus grande recommandation, afin de nous admonnester combien ceste suiettion [4]) est agreable à Dieu: car sainct Paul nous incite par cest aiguillon, quand il dit que ce precepte est le premier avec promesse (Col. 3, 20; Ephes. 6, 1. 2): car la promesse que nous avons eu [5]) cy dessus en la premiere Table, n'estoit pas speciale à un precepte seulement, mais s'estendoit à toute la Loy. Quant est de l'intelligence de ceste-cy, elle est telle: c'est que le Seigneur parloit proprement aux Israelites, de la terre qu'il leur avoit promise en heritage. Si donc la possession de ceste terre estoit une arre de la bonté de Dieu [6]) et sa largesse, il ne nous faut esmerveiller s'il leur a voulu testifier sa grace en leur promettant longue vie par laquelle ils pouvoyent plus longuement iouyr de son benefice. C'est donc comme s'il disoit, Honnore pere et mere, afin qu'en vivant longuement tu puisses iouyr plus long

1) 1561 *s.:* peu à peu.
2) le tiltre de Dieu: divinum titulum.
3) 1551 *s.* §. 59 (1541 *p.* 150; 1545 *p.* 152).
4) 1541: congnoissons.
5) 1541: car quelquonques qu'ilz; 1545: car quelzconques ilz.

1) par plusieurs passages de la Loy: ex variis legis appendicibus apparet.
2) detracté, *le latin dit:* maledixerit.
3) 1551 §. 60 (1541 *p.* 151; 1545 *p.* 153).
4) 1541 *s.:* subiection. 5) 1562 *s.:* eue.
6) 1541 *s.:* benignité de Dieu. — Et sa largesse, *addition de* 1560.

temps de la terre laquelle te sera pour tesmoignage de ma grace. Au reste, pource que toute la terre est benite aux fideles, à bon droit nous mettons la vie presente entre les benedictions de Dieu. Parquoy, entant que la longue vie nous est argument de la benevolence de Dieu sur nous, ceste promesse aussi nous appartient: car la longue vie ne nous est point promise,[1]) comme elle n'a point esté promise aux Iuifs, pource qu'elle contient en soy beatitude: mais pource que c'est aux iustes une enseigne de la bonté de Dieu. S'il advient donc que quelque enfant bien obeissant à ses parens trespasse en sa ieunesse (comme souvent il advient) Dieu ne laisse pas de demeurer constant[2]) en sa promesse: mesmes ne l'accomplit pas moins que s'il donnoit cent arpens de terre à quelcun auquel il en auroit promis deux arpens. Le tout gist en cela, que la longue vie nous est icy promise entant qu'elle est benediction: davantage qu'elle est benediction de Dieu, entant qu'elle nous testifie sa grace, laquelle il declaire à ses serviteurs cent mille fois plus en la mort.

38.[3]) Au contraire, quand le Seigneur promet sa benediction en la vie presente à ceux qui se seront rendus obeissans à peres et à meres, semblablement il signifie que sa malediction adviendra à tous ceux qui auront esté desobeissans: et afin que son iugement soit executé, il ordonne en sa Loy qu'on en face iustice:[4]) et s'ils eschappent de la main des hommes en quelque maniere que ce soit, il en fera la vengeance. Car nous voyons de ceste maniere de gens, combien il en meurt ou en guerres, ou en noises, ou en autre façon: tellement qu'on apperçoit que Dieu y besoigne, les faisant mourir malheureusement. Et si aucuns y en a qui eschappent iusques à la vieillesse, veu qu'estans privez en ceste vie de la benediction de Dieu, ils ne font que languir, et pour l'advenir[5]) sont reservez à plus grand' peine, il s'en faut beaucoup qu'ils soyent participans de ceste promesse. Pour faire fin, il faut brievement noter qu'il ne nous est point commandé d'obeir à nos parens sinon en Dieu (Ephes. 6, 1): ce qui n'est point obscur par le fondement que nous avons mis: car ils president sur nous entant que Dieu les a eleus,[6]) leur communiquant quelque portion de son honneur. Pourtant la suiettion qui leur est rendue, doit estre comme un degré pour nous conduire à la reverence de luy, qui est le souverain Pere: parquoy s'ils nous veulent faire transgresser sa Loy, ce n'est pas raison que nous les ayons pour peres, mais nous doyvent estre lors pour estrangiers qui nous veulent destourner de l'obeissance de nostre vray Pere. Il faut avoir un mesme iugement de nos Princes, seigneurs et superieurs: car ce seroit une chose trop desraisonnable, que leur preeminence vausist quelque chose pour abbaisser la hautesse de Dieu, veu qu'elle en depend: et la doit[1]) plustost augmenter, qu'amoindrir: confermer, que violer.

1) 1541 *et* 1545: ne nous est point promesse.
2) 1541 *et* 1545: constamment.
3) 1551 §. 61 (1541 *p.* 152; 1545 *p.* 153).
4) qu'on en face iustice, *le latin porte:* per legem suam mortis iudicio obnoxios pronuntiat ac supplicium de ipsis sumi mandat.
5) 1541 *s.:* et pour le futeur; 1553 *s.:* futur.
6) 1541*:* esleuez, *et c'est ainsi qu'il faut lire, car le texte latin dit:* evexit.

39.[2]) LE SIXIEME COMMANDEMENT.

Tu n'occiras point.

La fin est, d'autant que Dieu a conioint en unité tout le genre humain, que le salut et la conservation de tous doit estre en recommandation à un chacun. Parquoy en somme, toute violence et iniure et nuisance, par laquelle le corps de nostre prochain est blessé, nous est interdite. De là nous faut venir au commandement: c'est que si nous pouvons quelque chose pour conserver la vie de nostre prochain, il nous y faut fidelement employer tant en procurant les choses qui y appartiennent, qu'en obviant à tout ce qui y est contraire: pareillement s'ils sont en quelque danger ou perplexité, de leur aider et subvenir. Or s'il nous souvient que Dieu est le Legislateur qui parle en cest endroit, il faut penser qu'il donne ceste reigle à nostre ame: car ce seroit chose ridicule que celuy qui contemple les pensées du cœur, et s'arreste principalement à icelles, n'instruysist[3]) à vraye iustice que nostre corps: parquoy l'homicide du cœur est ici defendu, et nous est commandée l'affection interieure de conserver la vie de nostre prochain. Car combien que la main enfante l'homicide, toutesfois le cœur le conçoit, quand il est entaché d'ire et de haine. Regarde si tu te peux courroucer à ton frere, que tu n'appetes de luy nuire: si tu ne te peux courroucer, aussi ne le peux-tu hair[4]) que tu n'ayes ce mesme desir, veu que haine n'est qu'ire enracinée, combien que tu dissimules et tasches par couvertures obliques d'eschapper, il est certain que haine et ire ne peuvent estre sans cupidité de mal faire. Si tu veux encore tergiverser, desia il a esté prononcé par le sainct Esprit, que tout homme qui hait son

1) et la doit . . . . violer, *le latin dit simplement:* in illam deducere nos debet.
2) 1551 *s.* §. 62 (1541 *p.* 153; 1545 *p.* 154).
3) 1541 *et* 1545*:* n'instruist.
4) 1562: hayr.

frere en son cœur, est homicide. Il est prononcé par la bouche de Christ, que celuy qui hait son frere, est coulpable de iugement: qui monstre signe de courroux, est coulpable d'estre condamné par tout le Consistoire: [1]) quiconques luy dit iniure, [2]) est coulpable de la gehenne du feu (1 Iean 3, 15; Matth. 5, 22).

40. [3]) L'Escriture note deux raisons, sur lesquelles est fondé ce precepte: c'est que l'homme est image de Dieu: puis aussi est nostre chair. Pourtant si nous ne voulons violer l'image de Dieu, nous ne devons faire aucune offense à nostre prochain: et si nous ne voulons renoncer toute humanité, nous le devons entretenir comme nostre propre chair. L'exhortation qui se peut tirer pour cela du benefice de la redemption de Christ, sera traitée ailleurs: mais le Seigneur a voulu que nous considerions naturellement ces deux choses ia dites en l'homme, lesquelles nous induisent à luy bien faire: c'est qu'en un chacun nous reverions son image, laquelle y est imprimée: et aimions nostre propre chair. Parquoy celuy qui s'est abstenu d'effusion de sang, n'est pas pourtant innocent du crime d'homicide. Car quiconque ou commet par œuvre, ou s'efforce et estudie, ou conçoit en son cœur aucune chose contraire au bien de son prochain, est tenu de Dieu pour homicide. D'autrepart, sinon que nous nous employons selon nostre faculté et l'occasion qui nous sera donnée, à bien faire à nostre prochain, par telle cruauté nous transgressons ce precepte. Or si le Seigneur se soucie tant du salut corporel d'un chacun, de cela nous pouvons entendre combien il nous oblige à procurer le salut des ames, lesquelles sont sans comparaison plus precieuses devant luy.

41. [4]) LE SEPTIEME COMMANDEMENT.

Tu ne paillarderas point.

La fin est, pource que Dieu aime pureté et chasteté, que toute immondicité doit estre loin de nous. La somme donc sera, que nous ne soyons entachez d'aucune souillure, [5]) ou intemperance de la chair. A quoy respond le precepte affirmatif: c'est que nostre vie en toutes ses parties soit reiglée à chasteté et continence. Or il defend nommément paillardise, à laquelle tend toute incontinence: afin que par la turpitude et deshonnesteté qui est en paillardise plus apparente et plus enorme, [6]) entant qu'elle deshonnore nostre corps, il nous rende toute incontinence abominable: pource que l'homme a esté creé à ceste condition, de ne vivre point solitaire, mais avoir une aide semblable à soy: davantage, que par la malediction du peché il a esté encores plus assuietty à ceste necessité: d'autant qu'il estoit expedient, le Seigneur nous a donné remede en cest endroit, en instituant le mariage: lequel apres l'avoir ordonné de son authorité, l'a sanctifié de sa benediction. Dont il appert que toute compagnie d'homme et de femme hors mariage est maudite devant luy: et que la compagnie de mariage nous est donnée pour remede de nostre necessité, afin que nous ne laschions la bride à nostre concupiscence. Ne nous flattons point donc, quand nous oyons que l'homme ne peut cohabiter avec la femme hors mariage, sans la malediction de Dieu.

42. [1]) Or comme ainsi soit que nous ayons doublement mestier de ce remede: assavoir tant pour la condition de nostre premiere nature, que pour le vice qui y est survenu, et que de cela nul ne soit excepté, sinon celuy à qui Dieu a fait particulierement grace qu'un chacun regarde bien ce qui luy est donné. Ie confesse [2]) bien que virginité est une vertu qui n'est pas à mespriser: mais d'autant qu'elle n'est pas donnée a chacun, et aux autres elle n'est donnée que pour un temps, ceux qui sont tormentez d'incontinence, et ne la peuvent surmonter, doyvent recourir au remede de mariage, afin de garder chasteté selon le degré de leur vocation. Car [3]) si ceux qui n'ont point receu un tel don (i'enten de continence) ne subviennent à leur fragilité par le remede qui leur est offert et permis de Dieu, ils resistent à Dieu et à son ordonnance. Et ne faut que quelcun obiecte ici ce qu'ont accoustumé plusieurs de faire, que par l'aide de Dieu il pourra toutes choses: car ceste aide n'est point donnée sinon à ceux qui cheminent en leurs voyes, c'est à dire en leur vocation: de laquelle se destournent [4]) tous ceux qui en delaissans les moyens que Dieu leur baille, veulent par folle temerité surmonter leur necessité (Ps. 91, 1. 14). Le Seigneur prononce que continence est un don singulier, lequel n'est point donné indifferemment à tout le corps de son Eglise, [5]) mais à bien peu de ses membres. Car il nous propose un certain genre d'hommes, lequel s'est chastré pour le royaume des cieux: c'est à dire pour vaquer plus librement à servir à la

1) tout le Consistoire, *le latin porte simplement selon le texte:* concilio. 2) iniure, *en latin:* racha.
3) 1551 §. 63 (1541 *p.* 154; 1545 *p.* 155).
4) 1551 §. 64 (1541 *p.* 154; 1545 *p.* 156).
5) 1562: souilleure; 1541 *s.:* ordure.
6) 1541 *s.:* plus visible et apparente.

1) 1551 §. 65 (1541 *p.* 155; 1545 *p.* 156).
2) Ie confesse . . . . de leur vocation, *addition de* 1545.
3) 1541: Car ceux qui n'ont point receu ce don special de continence, s'ilz n'usent du remede qui leur est concedé et offert, ilz combattent contre Dieu et resistent à son ordonnance.
4) 1541: se retirent.
5) 1541 *et* 1545*:* à toute son Eglise.

gloire de Dieu (Matth. 19, 12). Et afin que nul ne pensast que cela fust en nostre vertu, il avoit auparavant dit que tous n'en sont point capables, mais tant seulement ceux ausquels il est donné du ciel. Dont il conclud que celuy qui en pourra user, en use. Sainct Paul enseigne le mesme plus clairement, quand il dit qu'un chacun a receu sa propre grace de Dieu, l'un en une sorte, l'autre en l'autre (1 Cor. 7, 7).

43. [1]) Puis donc que [2]) nous sommes si expressement advertis qu'il n'est pas en la puissance d'un chacun de garder chasteté hors mariage, mesme qu'on y eust [3]) devotion, et qu'on s'efforçast de le faire: puis aussi qu'il nous est denoncé, que c'est une grace speciale de Dieu, laquelle il ne donne qu'à certaines personnes, à fin de les avoir plus promptes et plus à delivre à son service: ne combatons nous point contre Dieu et contre la nature qu'il a instituée, si nous n'accommodons nostre façon de vivre à la mesure de nostre faculté? Dieu defend paillardise en ce commandement: il requiert donc de nous pureté et chasteté. Or le seul moyen de la garder est, qu'un chacun regarde sa povreté: [4]) que nul ne mesprise le mariage comme inutile ou superflu: que nul ne desire de s'en passer, sinon qu'il se puisse abstenir de femme: que nul ne regarde en cest endroit, ou son repos, ou sa tranquillité charnelle, mais qu'il cherche seulement d'estre mieux disposé à servir à Dieu, estant depesché [5]) de tout lien qui l'en puisse distraire. Davantage, pource que plusieurs n'ont le don de continence: sinon pour un temps, comme nous avons dit, que celuy qui l'a, s'abstienne de se marier cependant qu'il s'en peut passer, et non plus. Si la force luy defaut pour domter et veincre la concupiscence de sa chair, qu'il [6]) entende par cela que Dieu luy impose necessité de se marier: ce que demonstre l'Apostre, quand il commande qu'un chacun pour eviter paillardise ait sa femme, et qu'une chacune femme ait son mari. Item, que celuy qui ne se peut contenir, se marie en Dieu (1 Cor. 7, 2. 9). Premierement il signifie par cela, que la pluspart des hommes est suiette au vice d'incontinence: secondement, il n'en excepte nul [7]) de ceux qui y sont suiets, qu'il ne commande à tous de recourir à ce remede unique qu'il propose pour obvier à impudicité. Parquoy, quiconque ne se contient, s'il mesprise de remedier à son infirmité par ce moyen, il peche: mesme en [1]) ce qu'il n'obtempere point à ce commandement de l'Apostre. Et [2]) ne faut pas que celuy qui se contient de paillarder actuellement, se flatte comme s'il n'estoit point coulpable d'impudicité, si son cœur brusle de mauvaise concupiscence. Car sainct Paul definit [3]) que la vraye chasteté contient pureté de l'ame, avec l'honnesteté du corps: Celle, dit-il, qui est hors mariage, pense à Dieu comment elle sera saincte de corps et d'esprit (1 Cor. 7, 34). Et pourtant, quand il adiouste la raison pour confermer ceste sentence, que celuy [4]) qui ne se peut contenir se doit marier: il ne dit pas seulement qu'il est meilleur de prendre une femme, que de souiller son corps avec une paillarde: mais qu'il est meilleur de se marier, que de brusler. [5])

44. [6]) Maintenant si les gens mariez recognoissent que leur compagnie est benite de Dieu, cela les doit admonnester de ne la point contaminer par intemperance dissolue. Car combien que l'honnesteté du mariage couvre la honte d'incontinence, ce n'est pas à dire que c'en doyve estre une incitation. Pourtant ils ne doyvent pas penser que toutes choses leur soyent licites, mais un chacun se doit tenir sobrement avec sa femme, et la femme mutuellement avec son mari: se gouvernans tellement qu'ils ne facent rien contraire à la sainoteté du mariage. Car ainsi doit estre reiglée, et à telle modestie se doit reduire l'ordonnance de Dieu: et non pas se desborder en dissolution. Sainct Ambroise [7]) reprenant ceux qui abusent du mariage en intemperance lascive, use d'un mot assez dur, mais non pas sans propos: c'est, qu'il appelle ceux qui ne gardent nulle modestie ne honte, Paillards de leurs femmes. [8]) Finalement, il nous faut regarder quel Legislateur c'est qui condamne paillardise: c'est assavoir celuy qui nous possede entierement. Et pourtant à bon droit requiert de nous integrité, tant au corps qu'en l'ame et en l'esprit. Quand

---

1) 1551 §. 66 (1545 *p.* 157). *Tout ce paragraphe manque dans l'éd. de* 1541.

2) 1545: Puis que nous sommes advertiz par une telle denonciation qu'il n'est pas. 1551: Puis que nous sommes si expressement *etc.*

3) 1545 *s.:* qu'il y eust.

4) 1545 *s.:* sa portée. Povreté *ne s'est introduit dans l'éd. de* 1560 *et s. que par une faute d'impression: d'autant plus que le latin dit:* ut suo quisque modulo se metiatur.

5) 1562: despesché. 6) 1545: il.

7) 1545 *s.:* nulz.

1) 1545 *et* 1551: à.

2) 1551 *s.* §. 67 (1545 *p.* 158). *Ce qui suit jusqu'à la fin de notre* §. *manque encore dans l'éd. de* 1541.

3) 1545 *s.:* diffinit.

4) que celuy . . . . marier, *n'est pas dans le latin.*

5) *La suite du* §. 67 *du Ch. III. des édd. de* 1551 *et s.* (1541 *p.* 156; 1545 *p.* 158 *s.*) *a été insérée par l'auteur dans le L. IV. Ch. XIII.* §. 3 *de la dernière rédaction. Les six paragraphes suivants de l'ancienne rédaction* (§. 68—73; 1545 *p.* 159 *s.*; 1541 *p.* 156 *s. mais la plus grande partie de ce morceau manque encore dans cette dernière éd.*) *forment les* §. 23—28 *du L. IV. Ch. XII. des éditions de* 1560 *et s.*

6) 1551 §. 74 (1541 *p.* 158; 1545 *p.* 163).

7) St. Ambroise . . . . de leurs femmes, *addition de* 1545.

8) Sainct Ambroise, au livre De la Philosophie, lequel sainct Augustin allegue au 2e livre Contre Iulian. c. 7.

donc il defend de paillarder, il defend aussi, ou par habillemens immodestes, ou par gestes et contenances impudiques, ou par vileines parolles tendre à induire les autres à mal. Car un Philosophe nommé Archelaus ne dit point sans raison à un ieune homme trop delicatement vestu, que c'estoit tout un en quelle partie du corps il monstrast son impudicité: cela, di-ie, a raison devant Dieu, lequel a en abomination toute ordure, en quelque partie qu'elle soit, ou de l'ame, ou du corps. Et à fin que nul ne doute de cela, considerons que Dieu nous commande ici chasteté: s'il l'a commandée, il condamne tout ce qui y contrarie. Parquoy si nous voulons obeir à ce commandement, il ne faut point que le cœur brusle interieurement de mauvaise concupiscence, ou que le regard soit impudique, ou que la face soit ornée comme pour maquerellages, ou que la langue par vileines parolles attire à paillardise, ou que la bouche [1]) par intemperance en donne matiere: car tous ces vices sont comme macules par lesquelles chasteté et continence est entachée, et sa pureté est souillée.

45. [2]) LE HUITIEME COMMANDEMENT.

Tu ne desrobberas point.

La fin est, pource que toute iniustice est desplaisante à Dieu, que nous rendions à un chacun ce qui luy appartient. La somme donc sera, qu'il nous defend de tascher à attirer à nous les biens d'autruy: et pourtant nous commande de nous employer fidelement à conserver le sien à un chacun. Car il nous faut estimer que ce qu'un chacun possede, ne luy est point advenu par cas fortuit, mais par la distribution de celuy qui est le souverain maistre et Seigneur de tout: et à ceste raison qu'on ne peut frauder personne de ses richesses, que la dispensation de Dieu ne soit violée. Or il y a plusieurs especes de larrecin: l'une gist en violence, quand par force et quasi par une maniere de briganderie, on volle et pille le bien d'autruy: l'autre gist en fraude et malice, quand cauteleusement on apovrit son prochain, en le trompant et decevant: l'autre en une astuce encore plus couverte, quand sous couleur de droit on prive quelcun de ses biens: l'autre en flatterie, quand par belles parolles on attire à soy, ou sous tiltre de donation ou autrement, ce qui devoit appartenir à un autre. Mais pour ne point trop nous arrester à raconter les genres divers, il nous faut brievement noter que tous moyens dont nous usons pour nous enrichir au dommage d'autruy: quand ils declinent de la syncerité Chrestienne, laquelle doit estre gardée en dilection, et se desvoyent à quelque obliquité d'astuce ou de toute autre nuisance, doyvent estre tenus pour larrecins. Car combien que ceux qui y procedent en telle façon, souventefois [1]) gagnent leur cause devant le Iuge, neantmoins Dieu ne les a pour autres que larrons, car il voit les embusches que font de loin les fines gens pour attrapper les simples en leurs rets, il voit la rigueur des exactions que font les plus grans aux plus petits, pour les fouler: il voit combien sont venimeuses les flatteries dont usent ceux qui veulent emmieller quelcun pour le tromper: lesquelles [2]) choses ne viennent point à la cognoissance des hommes. Davantage, la transgression de ce precepte ne gist pas seulement en cela, quand on fait tort à quelcun en son argent, en marchandise ou possession: mais aussi en quelque droit que ce soit; car nous fraudons nostre prochain de son bien, si nous luy denions les offices ausquels nous luy sommes tenus. Parquoy si un receveur, ou metayer, ou fermier, au lieu de veiller sur le bien de son maistre, vit en oisiveté, sans se soucier de procurer le bien de celuy qui le nourrit: s'il dissipe mal ce qui luy est commis, ou en abuse en superfluité: si un serviteur se moque de son maistre, s'il divulgue ses secrets, s'il machine rien contre son bien ou sa renommée, ou sa vie: si d'autrepart le maistre traite inhumainement sa famille, [3]) c'est larrecin devant Dieu. Car celuy qui ne s'aquitte [4]) point envers les autres du devoir que porte sa vocation, retient ce qui appartient à autruy.

46. [5]) Nous obeirons donc au commandement, si estans contens de nostre condition nous ne taschons à faire gain, sinon qu'honneste et legitime: si nous n'appetons point de nous enrichir, en faisant tort à nostre prochain: si nous ne machinons point de le destruire pour attirer à nous son bien: si nous ne mettons point nostre estude à assembler richesses du sang ou de la sueur d'autruy: si nous n'attirons point de çà et de là, à tort et à travers tout ce qu'il est possible pour remplir nostre avarice, ou despendre en superfluité; mais au contraire si nous avons tousiours ce but d'aider à un chacun tant que nous pouvons de nostre conseil et de nostre substance à conserver le sien, et s'il advient que nous ayons à faire avec meschans gens et trom-

---

1) la bouche, *le latin dit:* gula.
2) 1551 §. 75 (1541 *p.* 159; 1545 *p.* 164).

---

1) 1561 *s.:* souventesfois.
2) lesquelles . . . . hommes, *le latin porte:* quae omnia latent humanum iudicium nec in cognitionem veniunt.
3) sa famille, *le latin emploie bien le mot* familia, *mais il le prend dans le sens classique.*
4) 1562: s'acquitte.
5) 1551 §. 76 (1541 *p.* 160; 1545 *p.* 165).

peurs, que nous soyons prests plustost de quitter du nostre, que de combatre avec eux par mesme malice: et non seulement cela, mais quand nous verrons aucuns en proveté, nous communiquions à leur indigence, et soulagions leur necessité par nostre abondance. Finalement qu'un chacun regarde en quoy il est obligé du devoir de son office envers les autres, afin de s'acquiter loyaument. Par ceste raison, que le peuple porte honneur à ses superieurs, se soumettant à eux de bon cœur, obeissant à leurs loix et commandemens, ne refusant rien qu'il puisse faire sans offenser Dieu: d'autrepart, que les superieurs ayent soin et solicitude de gouverner leur peuple, de conserver la paix par tout, defendre les bons, chastier les mauvais, et gouverner comme ayans à rendre conte de leur office à Dieu souverain Iuge. Que les Ministres ecclesiastiques administrent fidelement la parolle de Dieu, ne corrompans point la doctrine de salut, mais conservans la pureté d'icelle.[1]) Et que non seulement ils instruisent le peuple en bonne doctrine, mais aussi en exemple de vie. Bref, qu'ils president comme bons pasteurs sur les brebis: d'autrepart, que le peuple les reçoyve pour messagiers et Apostres de Dieu, leur rendant l'honneur que nostre Seigneur leur attribue, et leur donnant à vivre. Que les parens s'employent à nourrir, instruire et gouverner leurs enfans, comme leur estans commis de Dieu, ne les traitans point trop rigoureusement pour leur faire perdre courage,[2]) mais les entretiennent en douceur et benignité convenable à leur personne: comme il a esté dit, que mutuellement les enfans leur doyvent reverence et suiettion. Item, Que les ieunes portent honneur aux vieilles gens, comme nostre Seigneur a voulu cest aage-là estre honnorable: et aussi que les anciens taschent de dresser les ieunes par leur prudence,[3]) ne les traitans point par trop grande rigueur, mais usans d'une gravité temperée avec douceur et facilité. Que les serviteurs se rendent serviables à leurs maistres, et diligens à leur complaire et non point seulement à l'œil, mais aussi de cœur, comme servans à Dieu. Que les maistres aussi ne se rendent point trop difficiles et intraitables à leurs serviteurs, les opprimans de trop grande rigueur, ou les traitans contumelieusement: mais plustost qu'ils les recognoissent pour freres et leurs compaignons[4]) au service de Dieu, afin de les entretenir humainement.[5])

1) *Le latin ajoute:* populo Dei tradant.
2) pour leur faire perdre courage, *le latin dit:* et a se avertant.
3) *Le latin ajoute ici:* et (quo magis quam illi pollent) rerum usu moderentur.
4) 1541 *s.:* compagnons.
5) afin de les entretenir humainement, *le latin porte:* quos mutuo amare et humaniter tractare debeant.

Qu'en ceste maniere donc un chacun repute ce qu'il doit à ses prochains, en son ordre et degré, et leur rende ce qu'il leur doit. Davantage il faut que tousiours nostre memoire soit dressée au Legislateur, afin qu'il nous souvienne que ceste reigle n'est pas moins ordonnée à l'ame qu'au corps: à ce qu'un chacun applique sa volonté à conserver et avancer le bien et utilité de tous hommes.

47.[1]) LE NEUFIEME COMMANDEMENT.

Tu ne seras point faux tesmoin contre ton prochain.

La fin est, pource que Dieu, qui est verité, a mensonge en execration, qu'il nous faut garder verité sans feintise. La somme donc sera, que nous ne blessions la renommée de personne par calomnies ou faux rapports, ou que nous ne le grevions en sa substance par mensonges et faussetez.[2]) Bref, que nous ne facions tort à personne, ny en mesdisant, ny en nous moquant. A ceste defense respond le precepte affirmatif, que nous aidions à[3]) un chacun fidellement à maintenir la verité, soit pour conserver son bien ou sa renommée. Il appert que nostre Seigneur a voulu exposer le sens de ce precepte au vingttroisieme chapitre d'Exode, disant, Tu ne maintiendras parolle de mensonge: et ne te conioindras à porter faux tesmoignage pour le mensonge.[4]) Item, Tu fuiras tous mensonges (Ex. 23, 1. 7). Et en un autre lieu non seulement il nous defend d'estre rapporteurs, detracteurs et mesdisans, mais aussi de decevoir nostre frere: car il parle de l'un et de l'autre nommément (Lev. 19, 16). Certes il n'y a doute que comme cy dessus il a voulu corriger cruauté, impudicité et avarice: aussi qu'il veut ici reprimer fausseté, laquelle est comprise en ces deux parties que nous avons dites. Car ou en mesdisant nous blessons la renommée de nostre prochain, ou par mensonges et parolles obliques nous empeschons son profit. Or il ne peut challoir si on entend ici tesmoignage solennel qui se rend[5]) en iugement, ou qui gist en parolles privées. Car il faut tousiours là revenir, que d'un chacun genre de vices nostre Seigneur nous propose une espece pour exemple, à laquelle il faut rapporter[6]) toutes les autres: davantage, qu'il choisit[7]) celle en laquelle il apparoit plus de turpitude. Combien[8])

1) 1551 *s. Ch. III.* §. 77 (1541 *p.* 161; 1545 *p.* 166).
2) par mensonges et faussetez: *addition de* 1559.
3) à, *manque dans* 1541.
4) pour le mensonge, *le latin porte:* pro impio.
5) 1541: qui se fait en iugement ou qui se fait en *etc.*
6) 1541 *et* 1545: apporter.
7) *Le latin ajoute:* potissimum.
8) 1541 *s.:* Combien que i'ayme mieulx prendre ce com-

qu'il faut estendre ce commandement plus au large, assavoir à toutes calomnies et detractions qui nuisent à nos prochains, pource que iamais les faux tesmoignages en iustice ne sont sans pariure. Or la defense a esté faite des pariures au troisieme commandement de la premiere Table, entant que le nom de Dieu y est profané. Maintenant nous voyons que pour bien observer ce precepte, il faut que nous facions servir nostre bouche à nostre prochain en verité, tant pour luy conserver son estime que son profit. L'equité est bien evidente: car si bonne renommée est plus precieuse que thresor quelconque, on ne fait point moindre tort à l'homme en luy ostant sa bonne estime, qu'en le despouillant de sa substance; d'autrepart, on fait aucune fois plus de dommage au prochain par mensonge que par larrecin.

48. [1]) Neantmoins c'est merveilles comment on ne se soucie point d'offenser en cest endroit: car il y en a bien peu qui ne soyent entachez bien fort de ce vice, comme tout le monde est enclin [2]) à esplucher et descouvrir les vices d'autruy. Et ne faut penser que ce soit excuse vallable, si [3]) nous ne mentons point; car celuy qui defend de diffamer le prochain en mentant, veut que son estime soit conservée entant qu'il se peut faire avec verité. Car combien qu'il ne defende sinon de la blesser par mensonge, toutesfois en cela il signifie qu'il l'a en recommandation. Or il nous doit bien suffire, quand nous voyons que nostre Seigneur prend ceste solicitude, que nostre prochain ne soit point diffamé. Parquoy toute detraction est icy condamnée [4]) sans doute. Par Detraction nous entendons, non point reprehension qui se fait pour corriger l'homme: non point accusation iudiciaire, qui se fait pour remedier aux vices: non point correction publique, qui se fait de quelcun pour donner crainte aux autres: non point advertissement qu'on fait de la meschanceté d'un homme, à ceux ausquels il est expedient de la cognoistre, afin de n'en estre point abusez: mais iniure odieuse, laquelle se fait de mauvais vouloir ou de cupidité de mesdire. Davantage, ce precepte s'estend iusques là, que nous n'affections point une plaisanterie d'honnesteté, [5]) et une grace de brocarder et mordre en riant les uns et les autres, comme font aucuns, qui se bagnent [1]) quand ils peuvent faire vergongne à quelcun: car par telle intemperance souventesfois quelque marque demeure sur l'homme qu'on a ainsi noté. Maintenant si nous considerons le Legislateur, lequel ne doit pas moins dominer sur les oreilles et sur les cœurs, que sur les langues: nous cognoistrons qu'icy la cupidité d'ouir les detracteurs, et la promptitude de leur prester l'oreille et de croire legierement à leur mauvais rapports, n'est pas moins defendue que de detracter, car ce seroit une moquerie, de dire que Dieu hait le vice de maledicence [2]) en la langue, et qu'il ne reprouvast point la malignité du cœur. Pourtant si nous portons vraye crainte et amour de Dieu, mettons peine tant qu'il est possible et expedient, et entant que la charité requiert, de ne point adonner ne les oreilles, ne la langue à blasme, detraction ou brocardise, de ne donner point facilement lieu en nostre cœur à mauvaises suspitions: mais prenans en bonne part les faits et dits de tout le monde, conservons en toute maniere l'honneur à un chacun.

49. [3]) LE DIXIEME COMMANDEMENT.

Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain: et ne [4]) desireras point sa femme, ne son serviteur, ne sa chambriere, ne son bœuf, ne son asne, ne nulle des choses qui sont à luy.

La fin est, pource que Dieu veut que toute nostre ame soit remplie et possedée d'affection de charité, qu'il faut ietter hors de nostre cœur toute cupidité contraire. La somme donc sera, qu'il ne nous vienne aucune pensée en l'entendement pour esmouvoir nostre cœur à concupiscence, laquelle emporte nuisance ou detriment à nostre prochain. A quoy respond d'autrepart le precepte affirmatif: c'est que quelque chose que nous concevions, deliberions, ou appetions, ou poursuyvions, que cela soit conioint avec le bien et utilité de nostre prochain. Mais il y a ici une grande difficulté. Car si ce que nous avons dit par cy devant est vray, que nostre Seigneur en defendant la [5]) paillardise et larrecin, par cela defendoit impudicité, et tout vouloir de nuire, tromper et desrobber, il sembleroit advis estre superflu de maintenant interdire separément la concupiscence des biens d'autruy. Toutesfois nous pourrons soudre ceste question, en considerant quelle

mandement en general: d'autant que faulx tesmoignage en iustice n'est iamais sans pariure. Or du pariure il en a esté parlé en la premiere Table. Maintenant *etc.*

1) 1551 §. 78 (1541 *p.* 162 *s.*; 1545 *p.* 167).

2) est enclin, *le latin dit:* venenata quadam dulcedine oblectamur.

3) *Le latin ajoute:* saepenumero.

4) *Le latin ajoute:* in universum.

5) une plaisanterie d'honnesteté, *le latin porte:* scurrilem urbanitatem et amatoris laedoriis intinctam.

1) 1541 *et* 1545*:* se baignent.

2) 1562: mesdisance; 1541 *et* 1545*:* maledicence.

3) 1551 §. 79 (1541 *p.* 164; 1545 *p.* 168).

4) et ne . . . . à luy, *manque dans le latin.*

5) la, *manque dans* 1541.

difference il y a entre Conseil et Concupiscence: car nous appellons Conseil,[1]) un propos deliberé de la volonté quand le cœur de l'homme est veincu et subiugué par la tentation: Concupiscence peut estre sans telle deliberation ou consentement, quand le cœur est seulement chatouillé et piqué[2]) de commettre quelque meschanceté. Parquoy comme cy dessus le Seigneur a voulu que les volontez, entreprises et œuvres de l'homme fussent moderées selon la reigle de charité: ainsi maintenant il veut que les pensées de l'entendement y soyent aussi rapportées, à ce qu'il n'y en ait nulle qui incite au contraire. Comme auparavant il a defendu que le cœur ne fust induit à ire, hayne, paillardise, rapine, mensonge: ainsi à present il defend qu'il n'y soit provoqué ou esmeu.

50.[3]) Et n'est pas sans cause qu'il requiert une si grande droiture. Car qui est-ce qui niera que ce ne soit raison que toutes les vertus de l'ame soyent appliquées à charité? Et si aucune en est destournée, qui est-ce qui niera qu'elle ne soit vicieuse? Or dont[4]) vient cela que quelque cupidité dommageuse à ton prochain entre en ton entendement, sinon d'autant qu'en ne tenant conte[5]) des autres tu cherches seulement ton profit? Car si tout ton cœur estoit occupé de charité, nulle telle imagination n'y auroit entrée. Il faut donc dire qu'il est vuide de charité, entant qu'il reçoit telles concupiscences. Quelcun obiectera, qu'il n'est pas toutesfois convenable que les fantasies qui voltigent au cerveau, et apres s'esvanouissent, soyent condamnées pour concupiscences lesquelles ont leur siege dedans le cœur. Ie respon qu'il est ici question des fantasies lesquelles non seulement passent au travers du cerveau, mais aussi poignent le cœur de concupiscence: veu que iamais nous ne concevons en la pensée quelque desir ou souhait, que le cœur n'en soit touché ou enflambé. Nostre Seigneur donc commande une merveilleuse ardeur de charité, laquelle il ne veut estre empeschée de la moindre concupiscence du monde. Il requiert un cœur merveilleusement bien reiglé,[6]) lequel il ne veut estre aucunement piqué d'un seul aiguillon contre la Loy de charité. Sainct Augustin m'a fait ouverture à entendre ce precepte, afin qu'il ne semble à quelcun que ie soye seul en mon opinion. Or combien que l'intention de Dieu ait esté de defendre toute mauvaise cupidité, neantmoins il a mis pour exemple les obiects qui ont accoustumé le plus souvent de nous attirer et decevoir:[1]) en quoy faisant il ne permet rien à la cupidité de l'homme quand il la retire des choses esquelles elle est principalement enclinée.[2]) Nous avons maintenant la seconde table de la Loy, laquelle nous admonneste amplement de ce que nous devons aux hommes pour l'amour de Dieu, sur lequel est fondée la charité. Parquoy on auroit beau inculquer les choses qui sont enseignées en ceste seconde Table, sinon que telle doctrine fust premierement appuyée sur la crainte et reverence de Dieu, comme sur son fondement. Ceux[3]) qui partissent ce commandement en deux, deschirent[4]) ce que Dieu avoit uni, comme tous Lecteurs[5]) de sain iugement le pourront voir, encore que ie m'en taise. Et ne doit challoir que ce verbe, Tu ne convoiteras point, est reiteré pour la seconde fois: car Dieu apres avoir nommé la maison, raconte les parties d'icelle, commençant à la femme: dont il appert qu'il y a une liaison comme de choses coniointes, et pourtant qu'il faut lire tout d'une traitte, comme les Hebrieux n'ont point mal advisé. Dieu donc commande en somme, que non seulement on s'abstienne de frauder et mal faire, et qu'on laisse à chacun ce qu'il possede sauf et entier, mais aussi qu'on ne soit touché de nulle convoitise qui solicite les cœurs à porter nuisance à autruy.[6])

51.[7]) Il ne sera pas maintenant difficile à iuger quel est le but de la Loy, assavoir une iustice parfaite, à ce que la vie de l'homme soit conformée à la pureté de Dieu, comme à un patron. Car nostre Seigneur a tellement depeint sa nature en la Loy, que si quelcun accomplissoit ce qui y est commandé, il representeroit en sa vie l'image de Dieu. Pourtant Moyse voulant sommairement reduire en memoire au peuple d'Israel ses commandemens: Et qu'est-ce Israel, disoit-il, que te commande ton Dieu, sinon que tu le craignes et chemines en ses voyes? que tu l'aimes, et que tu le serves de[8]) tout ton cœur, en toute ton ame, et gardes ses commandemens (Deut. 10, 12)? Et ne cessoit de leur repeter cela, toutes fois et quantes qu'il vouloit remonstrer la fin de la Loy. Voila donc à quoy regarde la

1) *Le latin ajoute ici:* qualiter de eo in superioribus praeceptis loquuti sumus.
2) 1541 *s. et* 1562: picqué.
3) 1551 §. 80 (1541 *p.* 164; 1545 *p.* 169).
4) 1561 *s.:* d'où.
5) 1541 *s.:* qu'en negligeant les autres.
6) 1541 *s.:* merveilleusement temperé.

1) *Le latin ajoute:* falsa delectationis imagine.
2) enclinée, *le texte porte:* in quas potissimum insanit et exsultat; 1561 *s.:* encline.
3) Ceux qui partissent ce commandement en deux, *le latin dit plus exactement:* qui duo praecepta quaerunt in concupiscentiae prohibitione. — *Ce qui suit iusqu'à la fin du §. a été ajouté en* 1559.
4) *Le latin ajoute:* perversa sectione.
5) 1859: Docteurs.
6) à porter nuisance à autruy, *manque dans le latin.*
7) 1551 §. 81 (1541 *p.* 165; 1545 *p.* 170).
8) 1541 *s.:* en tout ton cœur, de toute *etc.*

doctrine de la Loy: c'est de conioindre l'homme par sainctetė de vie à son Dieu, et comme Moyse dit en un autre lieu, le faire adherer avec luy. Or l'accomplissement de ceste saincteté gist en ces deux articles: [1]) que nous aimions le Seigneur Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre ame, et de toutes nos forces: en apres, nostre prochain comme nous-mesmes (Deut. 6, 5; 11, 13; Matth. 22, 37). Le premier donc est, que nostre ame soit entierement remplie de la charité de Dieu: de là apres s'ensuyvra la dilection de nostre prochain. C'est ce qu'entend l'Apostre quand il dit que la fin des commandemens est charité, de conscience pure et foy non feinte (1 Tim. 1, 5). Nous voyons comment la bonne conscience et la foy, c'est à dire en un mot, la pieté et crainte de Dieu, est mise au dessus comme au chef: et de là apres est deduite la [2]) charité. Ce [3]) seroit donc folie de penser que la Loy n'enseignast sinon quelques petits rudimens de iustice, pour introduire seulement les hommes à un commencement, et non pas pour les conduire en parfaite voye, [4]) veu que nous ne saurions desirer une plus grande perfection, que celle qui est comprinse en la sentence de Moyse, et celle de sainct Paul. Car où voudra tendre celuy qui ne sera point content de l'instruction, par laquelle l'homme est dressé et formé à la crainte de Dieu, au service spirituel de sa maiesté, à l'obeissance des commandemens, à la droiture de Dieu et de sa voye? finalement à pureté de conscience, syncerité de foy et dilection? Par laquelle raison est confermée l'exposition que nous avons mise, en reduisant aux commandemens de la Loy tout ce qui est requis à pieté et charité, car ceux qui s'arrestent à ie ne say quels elemens, comme si elle n'enseignoit qu'à demy la volonté de Dieu, ne tiennent point bien la fin d'icelle, comme dit l'Apostre.

52. [5]) Toutesfois pource que Christ et ses Apostres aucune fois en recitant la somme de la Loy, ne font nulle mention de la premiere Table, il faut que nous touchions un mot de cela, à cause que plusieurs s'y abusent, referans les parolles à toute la Loy, lesquelles sont dites de la moitié. Christ en sainct Matthieu dit que le principal de la Loy, gist en misericorde, iugement et foy (Matth. 23, 23). Par ce mot de Foy, il n'y a doute qu'il ne signifie Verité, contraire à feintise et tromperie; [6]) neantmoins pour estendre ceste sentence à la Loy universelle, aucuns prennent le mot de Foy pour religion, [1]) ce qui est frivole: car Christ parle là des œuvres par lesquelles l'homme doit faire apparoistre sa iustice. Si nous observons ceste raison, il ne nous sera point de merveille pourquoy en un autre lieu, estant interrogué quels sont les commandemens qu'il faut observer pour entrer en la vie eternelle, il respond [2]) que ce sont ceux qui s'ensuyvent, Tu ne tueras point, Tu ne paillarderas point, Tu ne desrobberas point, Tu ne diras point faux tesmoignage, Tu honnoreras pere et mere, Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme (Matth. 19, 18): car l'observation de la premiere Table estoit située ou en l'affection interieure du cœur, ou en ceremonies. L'affection du cœur n'apparoissoit point: les hypocrites observoyent les ceremonies plus diligemment que tous autres. Ce sont donc les œuvres de charité qui rendent plus certain tesmoignage de la iustice. Or [3]) cela est si frequent en tous les Prophetes, que celuy qui est moyennement exercé en leur doctrine le doit tenir pour familier; car quand ils exhortent les pecheurs à repentance, en laissant à part la premiere Table, et n'en faisant nulle mention, ils insistent sur la droiture, loyauté, compassion et equité. Or en ce faisant ils n'oublient pas la crainte de Dieu: mais plustost par les signes qu'ils mettent, ils requierent une vive approbation d'icelle. C'est bien une chose notoire qu'en traitant de l'observation de la Loy, ils s'arrestent à la seconde Table, pource qu'en icelle on cognoist beaucoup mieux quelle affection chacun a de suyvre integrité. Et n'est ia besoin d'amasser ici les passages lesquels [4]) se presentent assez d'euxmesmes par tout.

53. [5]) Mais quelcun demandera s'il y a plus grande importance pour obtenir iustice, de vivre bien et loyaument entre les hommes, que de craindre Dieu et l'honnorer par pieté. A cela ie respon que non: mais pource que nul ne peut facilement garder charité du tout, que premierement [6]) il ne craigne Dieu, les œuvres de charité font approbation mesme de la pieté de l'homme. Davantage, comme ainsi soit que Dieu ne puisse recevoir aucun bien-fait de nous (comme il dit par son Prophete) (Ps. 16, 2) il ne requiert point que nous nous employons à luy faire du bien: mais il nous exerce en bonnes œuvres envers nostre prochain. Parquoy ce n'est point

1) *Le latin ajoute:* iam recitatis.
2) la, *manque dans* 1541 *s.*
3) 1551 §. 82 (1541 *p.* 166; 1545 *p.* 170).
4) en parfaite voye, *le latin porte:* ad rectam bonorum operum metam.
5) 1551 §. 83 (1541 *p.* 166 *s.*; 1545 *p.* 171).
6) contraire à feintise et tromperie, *manque dans les édd. antérieures à* 1560, *ainsi que dans le texte latin, qui a seulement:* veritatem erga homines.

1) pour religion, *le latin dit:* pro religione erga Deum.
2) *Le latin ajoute:* roganti adulescenti.
3) *Le reste du §. est une addition de* 1559.
4) lesquels .... par tout, *au lieu de cela le latin dit:* quia per se quisque facile animadvertit quod dico.
5) 1551 §. 84 (1541 *p.* 167; 1545 *p.* 171).
6) *Le latin ajoute:* serio.

sans cause que sainct Paul constitue toute la perfection du fidele en charité (Ephes. 3, 19; Col. 3, 14). Et en un autre passage il l'appelle l'accomplissement de la Loy, disant que celuy qui aime son prochain a accomply la Loy: puis apres dit qu'elle est entierement comprinse sous ce mot, Tu aimeras ton prochain comme toy mesme: car il n'enseigne rien davantage que ce que dit le Seigneur en ceste sentence, Tout ce que vous voulez que vous facent les hommes, faites leur: car en cela gist la Loy et les Prophetes (Rom. 13, 8; Gal. 5, 14; Matth. 7, 12). Il est certain que tant la Loy que les Prophetes donnent le premier lieu à la foy et à la reverence du nom de Dieu, [1]) puis apres recommandent la dilection envers le prochain: mais le Seigneur entend que là il nous est seulement commandé d'observer droiture et equité envers les hommes pour testifier la crainte qu'on luy doit, [2]) si elle est en nous.

54. [3]) Arrestons nous donc à ce poinct, que lors nostre vie sera bien ordonnée à la volonté de Dieu et au commandement de la Loy, si elle est profitable en toute maniere à nos freres: au contraire, en toute la Loy on ne lit point une seule syllabe qui donne reigle à l'homme de ce qu'il doyve faire ou laisser pour son profit. Et certes puis que les hommes de leur naturel sont trop plus enclins à s'aimer qu'il ne seroit de mestier, [4]) il ne falloit ia leur donner commandement pour les enflamber à cest amour, qui de soy-mesme excedoit mesure. Dont il est evident que non point l'amour de nous-mesmes, mais de Dieu et de nostre prochain, est l'observation des commandemens, et pourtant que cestuy-là vit tresbien, qui le moins qu'il luy est possible vit à soy-mesme: d'autrepart, que nul ne vit plus desordonnément, que celuy qui vit à soy, et ne pense qu'à son profit. [5]) Mesme le Seigneur, afin de mieux exprimer quelle affection d'amour nous devons à nostre prochain, nous renvoye à l'amour de nous-mesmes, et nous le [6]) propose pour reigle et patron: [7]) ce qui est diligemment à considerer. Car il ne faut point prendre ceste similitude comme aucuns [8]) Sophistes, qui ont pensé qu'il commandoit à chacun de s'aimer en premier lieu, puis apres son prochain: mais plustost il a voulu transferer aux autres l'amour que nous attirons à nous. Parquoy l'Apostre dit que charité ne cherche point son profit particulier (1 Cor. 13, 5); et ne vaut pas un festu la raison qu'ils alleguent: [1]) c'est que la reigle precede la chose qui est compassée à icelle. Or il est ainsi, disent-ils, que nostre Seigneur compasse la charité de nostre prochain à l'amour de nous-mesmes. Ie respon que nostre Seigneur ne constitue point cest amour de nous-mesmes, comme une reigle à laquelle soit reduite la dilection de nostre prochain, comme inferieure: mais au lieu que de nostre perversité naturelle nostre amour reposoit en nous, il monstre qu'il faut qu'elle s'espande ailleurs, afin [2]) que nous ne soyons point moins prests à bien faire aux autres qu'à nous-mesmes.

55. [3]) Outreplus, puis que sous le nom de Prochain, Iesus Christ en la parabole du Samaritain a monstré que le plus estrange du monde y [4]) est contenu (Luc 10, 29 s.): il ne nous faut restreindre le precepte de dilection à ceux qui ont quelque alliance ou affinité avec nous. Ie ne nie point que d'autant qu'un chacun nous est plus conioint, nous ne luy devions aider plus familierement: car la reigle d'humanité porte cela, que d'autant que nous sommes conioints de plus prochains liens, ou de parentage, ou d'amitié, ou de voisinage, que nous ayons d'autant plus affaire les uns aux autres: et cela sans offenser Dieu, duquel la providence nous meine à ainsi faire: mais ie dy cependant qu'il nous faut embrasser en affection de charité tous hommes generalement, sans en excepter un, sans faire difference entre le Grec et le Barbare, sans regarder s'ils en sont dignes ou indignes, s'ils sont amis ou ennemis: car il les faut considerer en Dieu, non pas en eux-mesmes, duquel regard quand nous nous destournons, ce n'est point merveille si nous tombons en plusieurs erreurs. Pourtant si nous voulons tenir la droite voye de dilection, il ne nous faut point ietter l'œil sur les hommes, desquels la consideration nous contreindroit souvent [5]) à les hair plus qu'à les aimer: mais il nous faut regarder Dieu lequel nous commande d'estendre l'amour que nous luy portons envers tous hommes, tellement que nous ayons tousiours ce fondement: Quel que soit l'homme, il nous le faut toutesfois aimer, si nous aimons Dieu.

56. [6]) Parquoy ç'a [7]) esté une ignorance ou

---

1) et à la reverence du nom de Dieu, *le texte latin dit:* et quidquid ad legitimum Dei cultum pertineat.
2) 1541 *s.:* la crainte de Dieu.
3) 1551 §. 85 (1541 *p.* 168; 1545 *p.* 172).
4) *Le latin ajoute:* et quantumvis a veritate excidant, eum (amorem) semper retineant.
5) Voyez sainct Augustin, De la Doctrine chrestienne, livre I, chap. 23 et autres suyvans.
6) 1562 *s.:* la.
7) *Le latin ajoute en parenthèse:* quia nullum habebat vehementiorem aut validiorem affectum.
8) 1541 *s.:* d'aucuns.

1) 1562 *s.:* et la raison . . . . ne vaut pas *etc.*
2) afin . . . . nous-mesmes, *le texte latin est plus expressif:* ut non minori alacritate, ardore, sollicitudine parati simus ad benefaciendum proximo quam nobis ipsis.
3) 1551 §. 86 (1541 *p.* 169; 1545 *p.* 173).
4) y, *manque dans toutes les édd. antérieures à* 1562.
5) 1541 *et* 1545*:* le plus souvent à les hayr qu'à les aymer.
6) 1551 §. 87 (1541 *p.* 169; 1545 *p.* 173).
7) 1541 *s.:* ce a.

malice pernicieuse, que les docteurs Scolastiques, des commandemens que nostre Seigneur a baillez [1]) tant aux Iuifs qu'aux Chrestiens, [2]) touchant de ne point appeter vengeance et d'aimer noz ennemis, en ont fait des simples conseils, ausquels ils disent qu'il est libre d'obtemperer, ou ne point obtemperer: et ont dit qu'il n'y avoit que les Moynes qui fussent suiets à les tenir necessairement: ausquels ils ont attribué une iustice plus parfaite qu'aux Chrestiens, [3]) à cause qu'ils s'obligeoyent de garder les conseils Evangeliques, comme ils les appellent. Ils alleguent la raison pourquoy ils ne les reçoyvent point pour preceptes, c'est à cause qu'ils sont trop griefs et difficiles, mesme aux Chrestiens qui sont sous la Loy de grace. Mais est-ce ainsi qu'ils osent abolir la Loy de Dieu eternelle, touchant d'aimer le prochain? Pourra-on trouver une telle difference en toute l'Escriture, et non plustost le contraire: assavoir plusieurs commandemens qui nous enioignent estroitement d'aimer noz ennemis? Car qu'est-ce que veut dire cela, que nous devons repaistre nostre ennemy quand il aura faim? que nous devons redresser en la voye son bœuf et son asne quand ils seront esgarez? et que nous les devons relever s'ils sont tombez sous quelques fardeaux (Prov. 25, 21; Ex. 23, 4)? Ferons-nous bien aux bestes de noz ennemis en leur faveur, [4]) en ne portant nulle amour à iceux? Quoy? n'est-ce pas une parolle eternelle de Dieu, qu'à luy seul appartient la vengeance, et qu'il rendra à un chacun ce qui luy appartient? Ce qui est dit plus expressement en un autre lieu, Tu ne chercheras point vengeance, et ne te souviendra point des iniures que t'auront fait tes prochains (Deut. 32, 35; Lev. 19, 18). Ou qu'ils effacent ces articles de la Loy, [5]) ou qu'ils confessent qu'il a voulu estre Legislateur en commandant cela, et non point un conseillier, comme ils songent.

57. [6]) Davantage, que veulent dire ces parolles, qu'ils ont depravées par une sotte glose? Aimez voz ennemis, dit nostre Seigneur: [7]) faites bien à ceux qui vous haissent: priez pour ceux qui vous persecutent: dites [8]) bien de ceux qui vous detractent, afin que vous soyez enfans de vostre Pere qui est au ciel (Matth. 5, 44). Qui est-ce qui ne pourra conclurre avec Chrysostome, que d'une cause si necessaire il appert que ce ne sont point exhortations, mais preceptes. [1]) Qu'est-ce qu'il nous reste plus, si nostre Seigneur nous efface du nombre de ses enfans? Selon l'opinion de ces Rabbins, [2]) il n'y aura que les Moynes qui soyent enfans de Dieu, qui osent invoquer Dieu pour leur Pere. Que deviendra cependant l'Eglise? Par ceste raison elle sera renvoyée avec les Payens et Publicains. Car nostre Seigneur dit consequemment, Si vous aimez seulement voz amis, [3]) quelle grace en attendez-vous? les Payens et Publicains en font bien autant (Matth. 5, 46. 47). Nous serons donc bien arrivez, d'avoir le tiltre de Chrestiens, et que l'heritage celeste nous soit osté. Sainct Augustin [4]) aussi use d'un argument qui n'est pas moins ferme: Quand le Seigneur, dit-il, defend de paillarder, il ne defend pas moins d'attoucher la femme de nostre ennemy que de nostre amy. Quand il condamne le larrecin, il ne permet non plus de desrobber le bien de nostre ennemy que de nostre amy. [5]) Or ces deux commandemens, de ne point desrobber ne paillarder, sont reduits par sainct Paul à la reigle de dilection: mesme il dit qu'ils sont contenus sous ceste sentence, Tu aimeras ton prochain comme toy mesme (Rom. 13, 9). Pourtant il faut dire que sainct Paul soit mauvais expositeur de la Loy: ou de ces mots nous pouvons conclurre necessairement, que Dieu nous commande d'aimer noz ennemis aussi bien que noz amis. Voila que dit sainct Augustin. [6]) Pourtant telle maniere de gens se monstrent bien estre enfans de Satan, quand ils reiettent ainsi hardiment le ioug qui est commun à tous enfans de Dieu. Et de fait, ie ne say si ie me doy plus esmerveiller de leur bestise ou impudence, en ce qu'ils ont publié ceste doctrine: car il n'y a nul des Anciens qui ne prononce sans doute, comme d'une chose resolue, que ce sont tous preceptes. Mesme on voit bien que du temps de sainct Gregoire on n'en doutoit point: veu que sans en faire difficulté, il les conte pour preceptes. Mais [7]) voyons combien ils arguent follement: Ce seroit, disent-ils, un fardeau trop grief aux Chrestiens, comme s'il se pouvoit rien imaginer plus grief, que d'aimer Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre ame, et de toutes noz forces. Au prix de ce commandement il n'y a rien qui ne soit facile, soit qu'il faille [8]) aimer nostre ennemy, soit

1) 1541 *et* 1545*:* a baillez de ne point *etc.*

2) tant aux Iuifs qu'aux Chrestiens, ***le latin est plus explicite:*** quae et omnibus olim Iudaeis tradita fuerunt et tum omnibus in commune christianis tradebantur.

3) qu'aux Chrestiens, ***le latin dit:*** simplicibus christianis.

4) en leur faveur, ***manque dans les édd. antérieures*** à 1560, ***bien que le texte latin ait:*** in eius gratiam.

5) 1541 *et* 1545 ***ont par une erreur typographique:*** Foy.

6) 1551 §. 88 (1541 *p.* 170; 1545 *p.* 174).

7) dit nostre Seigneur, ***ne se trouve pas dans le latin.***

8) dites bien de ceux qui vous detractent, ***le latin porte:*** benedicite iis qui vos exsecrantur.

1) Lib. De compunctione cordis.

2) Selon l'opinion de ces Rabbins, ***le latin dit simplement:*** secundum eos.

3) 1541 ***a par erreur:*** ennemys.

4) Sainct Augustin . . . . voila que dit sainct Augustin, ***addition de*** 1545.

5) Lib. I, De doctrina christiana, cap. 30.

6) Voila que dit sainct Augustin, ***manque dans le latin.***

7) 1551 §. 89 (1541 *p.* 171; 1545 *p.* 175).

8) 1562: fale.

qu'il faille nous demettre de toute cupidité de vengeance. Certes tout ce qui est en la Loy, iusques au moindre poinct, est haut, et difficile à nostre imbecillité: il n'y a que Dieu seul par lequel nous cheminions vertueusement: qu'il donne de faire ce qu'il commande, et qu'il commande ce qu'il voudra. Ce qu'ils alleguent, que les Chrestiens sont sous la Loy de grace, cela n'est point [1]) à dire qu'ils doivent cheminer desordonnément comme à bride avallée: mais c'est qu'ils sont inserez en Christ, par la grace duquel ils sont libres de la malediction de la Loy, et par l'Esprit duquel ils ont la Loy escrite en leurs cœurs. Sainct Paul appelle ceste grace, Loy, improprement, voulant retenir la similitude qu'il avoit prinse, accomparant l'une avec l'autre: ces follastres, [2]) sans propos prennent un grand mystere en ce mot de Loy.

58. [3]) Il y a autant de propos à ce qu'ils ont dit du peché veniel: appellans Peché veniel, [4]) tant l'impieté cachée contre Dieu, [5]) laquelle contrevient à la premiere table de la Loy, comme la transgression evidente du dernier commandement. Car ceste est leur definition, que peché veniel est cupidité mauvaise sans consentement deliberé, laquelle ne repose point long temps dedans le cœur. Or ie dy au contraire, que nulle mauvaise cupidité ne peut entrer dedans le cœur, sinon en defaut de ce qui est requis en la Loy. Il nous est defendu d'avoir des dieux estranges. Quand l'ame tentée de desfiance [6]) regarde çà et là et vacille, quand elle est esmeue [7]) de chercher sa beatitude ailleurs qu'en Dieu, d'où [8]) viennent ces mouvemens, quelque legiers [9]) qu'ils soyent, sinon qu'il y a quelque chose vuide en l'ame pour recevoir telles tentations? Et afin qu'il ne faille point longuement argumenter, il nous est commandé d'aimer Dieu de tout nostre cœur et de toute nostre ame et de toute nostre pensée. Parquoy si toutes les forces et parties de l'ame ne sont appliquées à l'amour de Dieu, nous declinons de l'obeissance de la Loy. Car quand les tentations qui sont ennemies et contraires au regne de Dieu, ont quelque vigueur à nous esbranler, ou mettre le moindre empeschement du monde en nostre pensée, à ce que Dieu ne soit entierement obey, et sa volonté observée sans aucun contredit, c'est signe que son regne n'est pas bien conformé en nostre conscience. Or [1]) nous avons monstré que le dernier commandement se refere proprement à cela. Y a-il donc quelque mauvais desir qui nous ait picqué le cœur? Desia nous sommes tenus coulpables de concupiscence, et par consequent transgresseurs de la Loy: car le Seigneur non seulement a defendu de deliberer et machiner ce qui est au detriment du prochain, mais aussi d'estre stimulé ou enflambé d'aucune concupiscence. Or où il y a transgression de la Loy, là est apprestée malediction de Dieu. Il ne faut point donc que nous exemptions de condamnation de mort les moindres concupiscences qui puissent estre. Quand [2]) il est question d'estimer les pechez, dit sainct Augustin, n'apportons point de fausses balances pour poiser ce que nous voulons, et selon que bon nous semble à nostre fantasie, en disant, Cela est pesant, Cela est legier: mais apportons la balance des Escritures, comme des thresors du Seigneur: et poisons [3]) en icelle pour savoir ce qui est le plus pesant ou le plus legier: ou plustost ne poisons point, mais tenons-nous au poids que Dieu en aura fait. [4]) Et [5]) qu'est-ce qu'en dit l'Escriture? Certes sainct Paul en nommant le peché Gage de mort (Rom. 6, 23), monstre bien que ceste sotte distinction luy a esté incognue. Et de fait, puis que desia nous ne sommes que trop enclins à hypocrisie, il n'estoit ia mestier d'attiser le feu, ou bien [6]) nous faire croupir en noz ordures en amadouant nostre paresse.

59. [7]) Ie voudroye que telles gens reputassent que c'est que veut dire ceste parolle de Christ, que celuy qui aura transgressé l'un des plus petis commandemens, et aura ainsi enseigné les hommes ne sera en nulle estime au Royaume des cieux (Matth. 5, 19). Ne sont-ils pas de ce nombre là, quand ils osent tellement extenuer la transgression de la Loy, comme si elle n'estoit pas digne de mort? Mais ils devoyent considerer non pas seulement ce qui est commandé, mais qui est celuy qui commande: car il n'y a si petite transgression, en laquelle on ne derogue à son authorité. Est-ce peu de chose, à leur opinion, que la maiesté de Dieu soit violée en quelque endroit? Davantage, si le Seigneur a declairé en la Loy sa volonté, tout ce qui contrevient à la Loy luy desplait. Et pensent-ils que l'ire de Dieu soit si foible et desarmée, que la vengeance [8]) ne s'en ensuyve incontinent? Et de fait

1) 1541 *s.*: pas.
2) ces follastres .... de Loy, *le latin dit:* isti in nomine legis de nihilo philosophantur.
3) 1551 §. 90 (1541 *p.* 171; 1545 *p.* 175).
4) 1541 *a ici et plus loin, par erreur:* originel.
5) contre Dieu, *manque dans le texte latin.*
6) 1560: deffiance; 1562: desfiance.
7) *Le latin ajoute:* subita cupidine.
8) 1541 *et* 1545: dont. 9) 1562: legers.

1) 1541 *et* 1545: Davantage.
2) Quand .... Dieu en aura fait, *addition de* 1545.
3) 1562: pesons.
4) De Bapt., contra Donatist., lib. II, cap. 6.
5) *Le reste du* §. *a été ajouté lors de la dernière rédaction.*
6) ou bien .... paresse, *le latin ne porte que ces mots:* quod torpidas conscientias mulceret.
7) 1551 §. 91 (1541 *p.* 172; 1545 *p.* 176).
8) la vengeance, *le latin dit:* mortis vindicta.

il l'a assez declairé, s'ils se pouvoyent renger à escouter sa voix, plustost que par leurs subtilitez frivoles obscurcir sa verité: L'ame, dit-il, laquelle aura peché, mourra de mort (Ezech. 18, 20). Item ce que i'ay nagueres [1]) allegué de sainct Paul, Le loyer de peché c'est mort (Rom. 6, 23). Ceux-cy confessans concupiscence estre peché, pource qu'ils ne le peuvent nier, maintiennent toutesfois que ce n'est point peché mortel. Puis qu'ils ont si longuement tenu bon en leur folie, pour le moins qu'ils s'amendent maintenant: que s'ils veulent tousiours perseverer en leurs resveries, [2]) que les enfans de Dieu les laissent là, et recognoissent que tout peché est mortel: veu que c'est rebellion contre la volonté de Dieu, laquelle necessairement provoque son ire: veu que c'est transgression de la Loy, sur laquelle est denoncée la mort eternelle sans exception aucune. Touchant des pechez que commettent les saincts et fideles, ils sont bien veniels: mais c'est de la misericorde de Dieu, et non point de leur nature. [3])

CHAPITRE IX. [4])

Que combien que Christ ait esté cognu des Iuifs sous la Loy, toutesfois il n'a point esté pleinement revelé que par l'Evangile.

1. Puis que Dieu anciennement n'a pas institué les sacrifices et purgations, pour donner un tesmoignage frustratoire aux Iuifs qu'il leur estoit Pere, mesmes qu'il ne les a pas en vain dediez à soy pour peuple esleu: il n'y a doute qu'il ne se soit donné à cognoistre à eux en la mesme image en laquelle il nous apparoit auiourdhuy avec pleine clairté. Parquoy Malachie apres avoir exhorté les Iuifs d'estre attentifs à la Loy de Moyse, et à la suyvre constamment (pource que tantost apres sa mort il y [5]) devoit avenir [6]) une interruption au cours des Prophetics), il dit que s'ils ne defaillent point, [7]) le soleil de iustice leur sera envoyé et se levera bien tost (Mal. 4, 2 [3, 20]). En quoy il signifie que l'usage de la Loy estoit de les entretenir en l'attente de Christ, duquel la venue estoit prochaine: cependant qu'il falloit esperer plus de clarté [1]) de luy. Pour ceste raison sainct Pierre dit que les Prophetes ont cherché soigneusement, [2]) et se sont enquis du salut qui nous est auiourdhuy manifesté en l'Evangile: et qu'il leur a esté revelé que ce n'estoit pas tant pour eux et pour leur siecle, que pour nous qu'ils travailloyent, en administrant les secrets qui nous sont auiourdhuy annoncez par l'Evangile (1 Pierre 1, 10—12). Non pas que leur doctrine ait esté inutile au peuple ancien, ou bien qu'elle ne leur ait rien profité à eux-mesmes: mais pource qu'ils n'ont pas iouy du thresor lequel Dieu nous a envoyé par leur main. Car auiourdhuy la grace de laquelle ils ont esté tesmoins nous est mise tout privément devant les yeux: et au lieu qu'ils en ont eu un petit goust, nous l'avons en beaucoup plus grande abondance. Pourtant combien que Christ dise qu'il a tesmoignage de Moyse, il ne laisse pas de magnifier la mesure de grace en laquelle nous surmontons les Iuifs (Iean 5, 46), car en parlant à ses disciples, Bien-heureux, dit-il, sont les yeux qui voyent ce que vous voyez, et les aureilles bien-heureuses qui oyent ce que vous oyez, Plusieurs Rois et Prophetes l'ont desiré et ne l'ont point obtenu (Matth. 13, 16; Luc 10, 23). Ce n'est pas une petite louange de la revelation qui nous est donnée en l'Evangile, en ce que Dieu nous a preferez aux saincts Peres, lesquels ont esté si excellens en sainctetė et toutes vertus. Et à ceste sentence ne repugne pas l'autre passage, où il est dit qu'Abraham a veu le iour de Christ, et s'en est esiouy (Iean 8, 56). Car combien que le regard de ce qui estoit encores lointain ait esté d'autant plus obscur, toutesfois rien ne luy a defailly pour avoir certitude à bien esperer, dont est procedée ceste ioye laquelle a tousiours accompagné ce sainct Patriarche iusques à la mort. Ceste sentence aussi de Iean Baptiste, assavoir que nul n'a iamais veu Dieu, mais que le Fils qui est au sein du Pere nous l'a raconté (Iean 1, 18), n'exclud point ceux qui estoyent trespassez auparavant de l'intelligence [3]) et clairté laquelle nous reluit en la personne de Iesus Christ: mais en accomparant leur condition à la nostre, nous monstre que les mysteres lesquels ils ont speculé de loin en ombres obscures, nous sont manifestez à veue d'œil: comme l'autheur de l'Epistre aux Hebrieux l'explique tresbien, c'est assavoir disant que Dieu a parlé iadis en plusieurs sortes et diverses manieres par ses Prophetes: mais finalement en ces derniers temps par son Fils [4])

1) 1561: n'a-gueres. — Ce que i'ay . . . . sainct Paul, *addition de* 1559.
2) 1541 *s.:* en leur obstination.
3) *Les* §. 92 *et suiv. du Ch. III. des éditions antérieures à* 1559, *forment dans la rédaction définitive le Ch. VII.* §. 3 *et suiv. du Livre II.*
4) *Tout le Ch. IX. est nouveau et a été ajouté par Calvin lors de la dernière rédaction de* 1559.
5) 1562 *omet:* y. 6) 1562: advenir.
7) s'ils ne defaillent point, *n'est pas dans le latin.*

1) 1561: clairté.
2) 1566: songneusement.
3) *Le latin porte:* a societate intelligentiae.
4) *Le latin ajoute:* dilectum filium.

(Hebr. 1, 1). Combien donques que ce Fils unique, lequel nous est auiourdhuy la splendeur de la gloire et vive [1]) pourtraicture de l'hypostase du Pere, ait esté cognu anciennement des Iuifs qui estoyent son peuple, [2]) comme nous avons ailleurs allegué de sainct Paul, qu'il a esté le conducteur du peuple en la redemption d'Egypte: toutesfois ce que dit le mesme Apostre est aussi bien vray, c'est que Dieu, qui a commandé que la clarté sortit des tenebres, nous esclaire par l'Evangile en noz cœurs, afin de nous faire contempler sa gloire en la face de Iesus Christ (2 Cor. 4, 6). Car quand il est apparu en ceste sienne image, il s'est fait aucunement visible, au-pris [3]) de ce qu'il s'estoit monstré comme de loin et en obscureté. Et d'autant plus est vilaine [4]) et detestable l'ingratitude [5]) de ceux qui demeurent comme aveugles en plein midy. [6]) Et pourtant sainct Paul dit que leurs entendemens sont obtenebrez de Satan, pour ne point appercevoir la gloire de Christ laquelle luit en l'Evangile, sans qu'il y ait voile interposé pour empescher qu'elle ne soit toute patente.

2. Or ie pren l'Evangile pour ceste claire manifestation de Iesus Christ, [7]) qui a [8]) esté delayée iusques à sa venue. Ie confesse bien, entant que l'Evangile est nommé par sainct Paul Doctrine de foy (1 Tim. 4, 6), que toutes les promesses contenues en la Loy, de la remission [9]) des pechez, par laquelle les hommes sont reconciliez à Dieu, en sont estimées parties. Car sainct Paul oppose le mot de Foy à tous les tourmens, [10]) frayeurs et angoisses dont une povre ame est oppressée, cependant qu'elle cherche salut en ses œuvres: dont il s'ensuit qu'en prenant generalement [11]) le nom d'Evangile, tous les tesmoignages que Dieu a iamais donné [12]) de sa misericorde et de sa faveur paternelle [13]) y sont compris: mais ie dy qu'il est appliqué par dignité speciale à la publication de grace, telle que nous l'avons en Iesus Christ. Ce qui non seulement est receu par usage commun, mais est fondé en l'authorité de Iesus Christ et de ses Apostres. Pour laquelle raison cecy [14]) luy est attribué comme propre, d'avoir presché l'Evangile du royaume de Dieu (Matth. 4, 17; 9, 35). Et sainct Marc use de ceste preface, S'ensuit l'Evangile de Iesus Christ (Marc 1, 1): combien qu'il n'est ia besoin d'amasser passages pour prouver une chose si notoire. Iesus Christ donques à son advenement a produit et clairement mis en avant la vie et immortalité par l'Evangile. Ce sont les mots de sainct Paul (2 Tim. 1, 10): ausquels il n'entend pas que les Peres ayent esté plongez en tenebres de mort, iusques à ce que le Fils de Dieu eust vestu nostre chair: mais il reserve ce privilege d'honneur à l'Evangile, que c'est une ambassade nouvelle et non accoustumée, par laquelle Dieu accomplit ce qu'il avoit promis, et nous represente [1]) evidemment la verité de ses promesses. Car combien que les fideles ayent tousiours experimenté l'autre dire de sainct Paul estre veritable, c'est que toutes les promesses de Dieu sont Ouy et Amen en Iesus Christ (2 Cor. 1, 20), d'autant qu'elles ont esté seellées en leurs cœurs: toutesfois pource qu'il a accompli toutes les parties de nostre salut en sa chair, c'est à bon droit qu'une telle monstre de la chose presente [2]) a son tiltre nouveau et singulier selon sa dignité. A quoy tend la sentence de Iesus Christ, quand il dit, Vous verrez doresnavant [3]) les cieux ouvers, et les Anges de Dieu montans et descendans sur le Fils de l'homme (Iean 1, 51). Car combien qu'il regarde à la vision qui fut donnée au sainct Patriarche Iacob, de l'eschelle sur laquelle Dieu estoit assis, [4]) si est-ce qu'il veut magnifier par ceste marque combien sa venue est precieuse et desirable, c'est qu'elle nous a ouvert le royaume des cieux pour nous y faire entrer privément. [5])

3. Toutesfois qu'on se garde bien de la resverie diabolique de Servet, lequel voulant exalter la grandeur de la grace de Christ, ou bien faisant semblant d'y tendre, abolit du tout les promesses, comme si elles avoyent pris fin avec les figures. [6]) Il pretend ceste couverture, que par l'Evangile l'accomplissement des promesses nous est apporté, comme s'il n'y avoit nulle distinction entre Iesus Christ et nous. I'ay nagueres adverty que Christ n'a rien obmis ne laissé derriere de tout ce qui estoit requis à la somme de nostre salut: mais c'est trop sottement argué, de dire que nous iouyssons desia des biens qu'il nous a acquis: comme si ce que dit sainct Paul estoit faux, que nostre salut est caché sous esperance (Rom. 8, 24). Ie confesse bien qu'en

1) et vive . . . . Pere, *le latin dit:* character substantiae Dei Patris.
2) qui estoyent son peuple, *n'est pas dans le latin.*
3) 1561: prix. 4) 1562: vileine.
5) *Le latin ajoute:* ac pravitas.
6) 1561: midi.
7) *Le latin ajoute:* mysterii (Christi).
8) qui a . . . . venue, *n'est pas dans le latin.*
9) *Le latin ajoute:* gratuita remissione.
10) 1561: tormens.
11) generalement, *le latin:* large.
12) 1562: donnez.
13) *Le texte latin ajoute:* Patribus.
14) 1561: ceci.

1) *Le latin ajoute:* in filii persona.
2) monstre de la chose presente: viva ipsa rerum exhibitio.
3) 1561 s.: doresenavant.
4) sur laquelle Dieu estoit assis, *n'est pas dans le latin.*
5) privément, *le latin est plus clair:* ut familiaris pateat ingressus.
6) avec les figures, *le latin dit:* simul cum lege.

croyant en Iesus Christ nous passons de mort à vie: mais il nous faut aussi de nostre costé retenir la sentence de sainct Iean (1 Iean 3, 2): combien que nous sachions que nous sommes enfans de Dieu, toutesfois qu'il n'est pas encore apparu, iusques à ce que nous soyons faits semblables à luy, assavoir, quand nous le verrons face à face tel qu'il est. Combien donc que Iesus Christ nous presente en l'Evangile une vraye et droite plenitude de tous biens spirituels, toutesfois la iouyssance en est encore cachée sous la garde et comme sous le cachet [1]) d'espoir, iusques à ce qu'estans devestus [2]) de nostre chair corruptible, nous soyons transfigurez en la gloire de celuy qui nous precede en ordre. Cependant le sainct Esprit nous commande de nous reposer sur les promesses: l'authorité duquel doit bien rabattre tous les abbays [3]) de [4]) ce chien mastin. [5]) Car comme dit sainct Paul, la crainte de Dieu a les promesses tant de la vie presente que de la vie à venir: pour laquelle raison il se glorifie d'estre Apostre de Christ selon la promesse de vie qui est en luy (1 Tim. 4, 8; 2 Tim. 1, 1). Et ailleurs il remonstre que nous avons les mesmes promesses qui anciennement ont esté données aux saincts Peres (2 Cor. 7, 1). Bref, [6]) il constitue la somme de nostre salut en cecy, c'est que nous sommes seellez de l'Esprit de promesse: comme de fait nous ne possedons point Iesus Christ, sinon entant que nous le recevons et embrassons, estans revestus des promesses de l'Evangile. De là se fait qu'il habite en noz cœurs, et neantmoins nous sommes eslongnez de luy comme pelerins, d'autant que nous cheminons en foy et non pas par veue (2 Cor. 5, 7). Et ces deux articles s'accordent bien: c'est que nous possedons en Iesus Christ tout ce qui appartient à la perfection de la vie celeste, et neantmoins que la foy est une vision des choses qui ne se voyent point (Hebr. 11, 1). Seulement il est à notter que la diversité de la Loy et de l'Evangile gist en la nature ou qualité des promesses, pource que l'Evangile nous monstre au doigt ce qui a esté anciennement figuré sous ombres obscures.

4. Par mesme moyen est aussi conveincu l'erreur de ceux qui en opposant la Loy à l'Evangile, n'ont autre regard qu'à la diversité qui est entre les merites des œuvres et la bonté gratuite de Dieu par laquelle nous sommes iustifiez. Ie confesse bien que telle comparaison ne doit point estre reiettée, pource que sainct Paul souvent par le nom de la Loy entend la reigle de bien vivre que Dieu nous a baillée, et par laquelle il requiert et exige ce que nous luy devons, ne nous donnant nul espoir de salut, si nous ne luy obeyssons en tout et par tout: et au contraire, nous menassant [1]) de malediction, si nous defaillons tant peu que ce soit. Il suit ce stile voulant enseigner que nous ne plaisons à Dieu que de sa pure bonté, entant qu'il nous repute iustes nous pardonnant noz fautes, pource qu'autrement l'observation de la Loy, à laquelle le loyer est promis, ne se trouveroit en homme vivant. Parquoy sainct Paul use d'une façon de parler bien propre, faisant la iustice de la Loy et de l'Evangile contraires l'une à l'autre. Mais l'Evangile n'est point tellement succedé à toute la Loy, qu'il ait apporté une façon pleinement diverse de nous sauver: mais plustost pour asseurer et ratifier ce qui estoit là promis, et conioindre le corps avec les ombres. Car Iesus Christ en disant que la Loy et les Prophetes ont esté iusques à Iean (Matth. 11, 12; Luc 16, 16), n'entend pas que les Peres soyent demourez plongez en la malediction, laquelle tous ceux qui sont serfs de la Loy ne peuvent eschapper: mais qu'ils ont esté entretenus sous les rudimens, et ne sont point montez iusques à une instruction si haute comme elle est comprise en l'Evangile. Parquoy sainct Paul appellant l'Evangile, La puissance de Dieu en salut à tous croyans, adiouste qu'il a tesmoignage de la Loy et des Prophetes (Rom. 1, 16). Et en la fin de la mesme Epistre, combien qu'il dise que c'est la publication du secret [3]) qui avoit esté caché de tout temps: pour mieux liquider son sens, il adiouste que ce mystere a esté manifesté par les Escritures des Prophetes. Dont nous avons à recueillir, quand il est fait mention de toute la Loy, que l'Evangile ne differe d'icelle sinon au regard de la manifestation plus grande. Au reste, d'autant que Iesus Christ nous a desployé une affluence inestimable de grace, non sans cause il est dit qu'à sa venue le royaume celeste de Dieu a esté dressé en terre.

5. Or Iean Baptiste a esté interposé entre la Loy et l'Evangile, ayant comme une charge moyenne et prochaine de l'une et de l'autre. Car combien qu'en nommant Iesus Christ l'Agneau de Dieu et sacrifice pour effacer les pechez et nettoyer toutes macules, [4]) il ait compris la somme de l'Evangile, toutesfois pource qu'il n'a point expliqué ceste gloire et vertu incomparable qui s'est monstrée en la resurrection de Christ, voila pourquoy il est fait in-

1) et comme sous le cachet, *ne se trouve pas dans le latin.*
2) 1562: desvestus.
3) 1561 *s.:* abbois.
4) de ce chien mastin, *le latin:* impuri illius canis.
5) 1560: mattin.
6) 1562 *s.:* Brief.

1) 1562: menaçant.
2) 1562: demeurez.
3) que c'est la publication du secret, *le latin est plus explicite et plus clair:* praeconium Iesu Christi revelationem esse tradit mysterii *etc.*
4) et nettoyer toutes macules, *ne se trouve pas dans le latin.*

ferieur aux Apostres. Car c'est ce qu'emportent les mots de Iesus Christ, combien qu'entre tous ceux qui sont nais de femme Iean Baptiste soit le plus grand, que toutesfois celuy qui est moindre [1]) au royaume des cieux, est plus excellent que luy (Matth. 11, 11). Car il n'est point là question de priser les personnes: mais apres avoir preferé Iean à tous les Prophetes, il exalte l'Evangile en degré souverain, et le nomme à sa façon commune, Royaume des cieux. Quant à ce que Iean respondit aux messagiers [2]) des Scribes, qu'il n'estoit seulement qu'une voix (Iean 1, 23), comme se mettant au dessous des Prophetes: ce n'estoit point par humilité feinte, mais il entendoit que Dieu ne luy avoit point commis quelque message particulier, mais seulement qu'il faisoit office de heraut, pour faire [3]) place au grand Roy, et preparer le peuple à le recevoir: selon qu'il avoit esté predit par Malachie, Voicy, [4]) i'envoye Elie mon Prophete devant que le grand iour du Seigneur et terrible vienne (Mal. 4, 5; 3, 23). Et de fait, en tout le cours de sa predication il n'a fait autre chose que d'apprester des disciples à Christ, comme il prouve par Isaie que ceste charge luy a esté commise d'enhaut. C'est aussi en ce sens qu'il a esté nommé par Iesus Christ, Une lampe ardante et luisante (Iean 5, 35): pource que la pleine clarté du iour n'estoit point encores venue. Toutesfois cela n'empesche qu'il ne soit nombré et tenu entre les prescheurs de l'Evangile: comme de fait il a usé du mesme Baptesme lequel depuis a esté commis aux Apostres. Mais ce qu'il a commencé n'a pas esté accomply iusqu'à ce que le Fils de Dieu estant levé en la maiesté de son empire, a donné un cours plus libre, et plus grand avancement à ses Apostres.

CHAPITRE X. [5])

De la similitude du vieil et nouveau Testament.

1. [6]) Il peut desia estre notoire par ce que nous avons deduit, que tous ceux que Dieu a voulu adopter dés le commencement du monde en la compagnie de son peuple, ont esté par mesme raison [1]) alliez avec luy, estans conioints d'un mesme lien de doctrine que celle que nous avons: mais pource qu'il est bien requis que cest article soit confermé, i'adiousteray comme par forme d'accessoire, comment c'est que les Peres ont esté participans d'un mesme heritage avec nous, et ont esperé un salut commun par la grace d'un mesme Mediateur: et toutesfois qu'en telle societé leur condition a esté diverse. Or combien que les tesmoignages que nous avons cueillis de la Loy et des Prophetes suffisent à prouver qu'il n'y a iamais eu au peuple de Dieu autre reigle de pieté et de religion que celle que nous tenons, toutesfois pource que souvent il est parlé aux [2]) Docteurs anciens de la diversité du vieil et du nouveau Testament d'une [3]) façon rude et aspre, et qui pourroit engendrer scrupule à ceux qui ne sont pas trop aigus, il m'a semblé advis bon de faire un traitté particulier pour mieux discuter ceste matiere. Davantage, ce qui autrement estoit tresutile, nous est necessaire à cause de l'importunité tant [4]) de ce monstre Servet, que d'aucuns Anabaptistes, lesquels n'ont autre estime du peuple d'Israel que comme d'un troupeau de porceaux: veu qu'ils pensent que nostre Seigneur l'ait voulu seulement engraisser en terre comme en une auge, [5]) sans esperance aucune de l'immortalité celeste. Pourtant afin de retirer tous fideles de cest erreur pestilent, pareillement de delivrer les simples personnes de toutes difficultez lesquelles viennent en l'entendement, quand il est fait mention de quelque diversité entre le vieil et nouveau Testament, regardons brievement que c'est qu'ont de semblable ou divers, l'alliance que le Seigneur a faite devant [6]) l'advene-

1) *Le latin dit:* minimus.
2) 1561: messagers.
3) pour faire . . . . recevoir, *n'est pas dans le latin.*
4) 1561: voici.
5) *Le Ch. X. est formé de la première moitié du Chapitre qui dans les éditions antérieures à 1559 porte le titre:* De la similitude et difference du vieil et nouveau Testament. *C'est dans l'éd. de* 1541 *le Ch. VII., dans les édd. suivantes, depuis celle de* 1545, *le Ch. XI* (§. 1—23).
6) 1551 *s. Ch. XI.* §. 1 (1541 *Ch. VII. p.* 433; 1545 *p.* 640). *Dans l'ancienne rédaction ce Chap. commençait ainsi:* I'ay exposé icy (1545 *s.:* cy) dessus, comme i'ay peu, la somme de la doctrine chrestienne: laquelle gist en la congnoissance de Dieu et de nous, et par laquelle nous obtenons salut. Maintenant il nous fault adiouster un article lequel il est bien expedient d'entendre, pour establir la verité d'icelle doctrine que nous avons enseignée. C'est que tous les hommes, que Dieu a iamais depuis le commencement du monde appellez en la compaignie de son peuple, sont parvenuz en une telle grace par ceste doctrine, et ont esté uniz avec Dieu par le lyen d'icelle. Combien que les tesmoignages que nous avons assemblez, tant de la Loy que des Prophetes, pour approuver ce que nous disions, monstrent suffisamment, qu'il n'y a iamais eu au peuple de Dieu autre reigle de sainctetė et religion: neantmoins pource que les Docteurs souvent font de longues disputes touchant la difference du vieil et nouveau Testament, lesquelles pourroient engendrer quelques scrupules aux simples gens: il m'a semblé advis bon de faire un traicté particulier, pour mieux discuter ceste matiere *etc.*

1) par mesme raison, *le latin dit:* eadem lege.
2) 1562: és.
3) d'une . . . . aspre, *n'est pas dans le latin.*
4) tant de ce monstre Servet, que, *addition de* 1559.
5) comme en une auge, *manque dans le latin.*
6) 1561: avant.

ment de Christ avec le peuple d'Israel, et celle qu'il a faite avec nous apres l'avoir manifesté en chair.

2. [1]) Or l'un et l'autre se peuvent despescher en un mot: c'est que l'alliance faite avec les Peres anciens, en sa substance et verité est si semblable à la nostre, qu'on la peut dire une mesme avec icelle. Seulement elle differe en l'ordre d'estre dispensée. Mais pource que d'une telle brieveté nul ne pourroit concevoir certaine intelligence, il faut poursuyvre cela plus amplement si nous voulons profiter quelque chose. En expliquant la similitude, ou plustost l'unité [2]) d'icelles, il seroit superflu de traiter derechef au long toutes les parties que nous avons desia depeschées: et de mesler [3]) ce qu'il faudra deduire ailleurs, il ne viendroit pas à propos. Il nous faudra donc icy arrester en trois articles. Premierement, que le Seigneur n'a point proposé aux Iuifs une felicité ou opulence terrienne, comme un but auquel ils deussent aspirer: mais qu'il les a adoptez en esperance d'immortalité, et leur a revelé et testifié ceste adoption, tant par visions qu'en sa Loy et en ses Prophetes. Secondement, que l'alliance par laquelle ils ont esté conioints avec Dieu n'a pas esté fondée sur leurs merites, mais sur la seule misericorde d'iceluy. [4]) Tiercement, qu'ils ont eu et cognu Christ pour Mediateur, par lequel ils estoyent conioints à Dieu, et estoyent faits participans de ses promesses. Le [5]) second, pource qu'il n'a pas encores esté assez esclairci, sera plus amplement demonstré en son lieu. Car nous prouverons par beaucoup de certains tesmoignages des Prophetes, que tout ce que le Seigneur a fait ou promis iamais de bien à son peuple, et provenu de sa pure bonté et clemence. Le troisieme, nous l'avons aussi demonstré çà et là assez facilement: mesmes nous avons aucunement touché le premier en passant.

3. [6]) Mais pource que cestuy-cy appartient de plus pres à la cause presente et qu'il y en a plus de debat et de controversies, il nous faut mettre plus grande diligence à l'expliquer: neantmoins il nous y faut arrester en telle sorte, que s'il y a quelque chose qui defaille encores [7]) à la droite exposition des autres, nous le depeschions brievement selon [8]) que l'opportunité le portera. L'Apostre certes nous oste toute doute des trois, quand il dit que le Seigneur avoit long temps auparavant promis l'Evangile de Iesus Christ par les Prophetes en ses sainctes Escritures, lequel il a publié maintenant au temps qu'il avoit determiné. Item, que la iustice de Foy, laquelle est enseignée en l'Evangile, a esté testifiée en la Loy et par les Prophetes (Rom. 1, 2; 3, 21). Certes, l'Evangile ne retient point les cœurs des hommes en une ioye de la vie presente, mais les esleve à l'esperance d'immortalité: et ne les attache point aux delices terriennes, mais demonstrant [1]) l'esperance laquelle leur est preparée au ciel, les transporte en haut. Car à cela nous meine la definition qu'il en met en un autre lieu: Depuis, dit-il, que vous avez creu à l'Evangile, vous avez esté marquez du sainct Esprit, [2]) lequel est arre de nostre heritage, etc. [3]) Item, Nous avons entendu de vostre foy en Christ, et de vostre charité envers les fideles, à cause de l'esperance que vous avez au ciel, laquelle vous a esté annoncée par la doctrine de l'Evangile. Item, Le Seigneur nous a appellez par son Evangile en participation de la gloire de nostre Seigneur Iesus Christ (Ephes. 1, 13; Col. 1, 4; 2 Thess. 2, 14). De là vient aussi qu'il est appellé Doctrine de salut, Puissance de Dieu pour sauver tous croyans, et Royaume des cieux (Ephes. 1, 13; Rom. 1, 16). Or, si la doctrine de l'Evangile est spirituelle, et nous donne entrée en la vie incorruptible, ne pensons pas que ceux ausquels l'Evangile a esté promis et presché, se soyent amusez comme bestes brutes à prendre leurs voluptez corporelles, ne se soucians de leurs ames (Luc 9, 62). Et ne faut point que quelcun caville icy que les promesses lesquelles Dieu avoit anciennement données de l'Evangile par ses Prophetes, ont esté destinées au peuple du nouveau Testament. Car l'Apostre, un peu apres avoir mis ceste sentence, que l'Evangile a esté promis en la Loy, adiouste pareillement, que tout ce que la Loy contient s'adresse proprement à ceux qui sont sous la Loy (Rom. 3, 19). Ie confesse bien que c'est à autre propos: mais il n'estoit pas tant oublieux, qu'en disant que tout ce que la Loy enseigne appartient aux Iuifs, il ne pensast à ce qu'il avoit dit auparavant, touchant de l'Evangile promis en la Loy. Il demonstre donc clairement en ce passage, que le vieil [4]) Testament re-

1) 1551 *s.* §. 2 (1541 *p.* 434; 1545 *p.* 640 *s.*).
2) 1541 *s.*: unité.
3) et de mesler . . . . à propos, *appartient à la dernière rédaction.*
4) d'iceluy, *le latin dit:* Dei vocantis.
5) 1541 *s.*: Le second nous doibt estre tout notoire, veu que nous avons prouvé clairement par tant de tesmoignages des Prophetes, que *etc.*
6) 1551 §. 3 (1541 *p.* 434 *s.*; 1545 *p.* 641 *s.*).
7) encores, *manque dans les anciennes édd.*
8) selon que l'opportunité le portera, *addition de* 1559. *Ces additions ne peuvent pas provenir de la main de Calvin, elles changent le sens du texte latin, que voici:* sic tamen ut si quid aliorum explicationi adhuc deest, obiter sufficiatur vel opportuno deinde loco addatur.

1) demonstrant, *le latin porte:* annuntians.
2) du sainct Esprit, *le latin:* spiritu promissionis sancto.
3) etc., *au lieu de cet* etc. *le latin ajoute:* in redemptionem acquisitae possessionis.
4) 1561: vieux.

gardoit principalement à la vie future: veu qu'il dit que les promesses de l'Evangile y sont comprinses.

4. [1]) Par une mesme raison il s'ensuit qu'il consistoit en la misericorde gratuite de Dieu, et avoit sa fermeté en Christ. [2]) Car la predication Evangelique ne chante autre chose, sinon que les povres pecheurs sont iustifiez par la clemence paternelle de Dieu, sans l'avoir merité. Et toute la somme d'icelle est comprinse en Iesus Christ. Qui osera donc priver les Iuifs de Christ, ausquels nous oyons l'alliance de l'Evangile avoir esté faite, de laquelle le fondement unique est Christ? Qui est-ce qui les osera estranger de l'esperance de salut gratuit, veu que nous oyons que la doctrine de foy leur a esté administrée, laquelle nous apporte iustice gratuite? Et afin de ne faire long debat d'une chose trop claire, nous avons pour cela une sentence notable du Seigneur Iesus: Abraham, dit-il, a esté esmeu d'un grand desir de voir mon iour: il l'a veu, et s'en est resiouy (Iean 8, 56). Ce qui est là dit d'Abraham, l'Apostre monstre avoir esté universel en tout le peuple fidele, quand il dit que Christ a esté hier et auiourdhuy, et sera eternellement (Hebr. 13, 8). Car il ne parle pas seulement de la divinité eternelle de Christ, mais de la cognoissance de sa vertu: laquelle a esté touiours manifestée [3]) aux fideles. Pourtant la vierge Marie et Zacharie en leurs Cantiques, appellent le salut qui est revelé en Christ, un accomplissement des promesses, lesquelles Dieu avoit faites à Abraham et aux Patriarches (Luc 1, 54. 55. 72. 73). Si Dieu en manifestant son Christ s'est acquité [4]) de son serment ancien, on ne peut dire que la fin du vieil Testament n'ait esté en Christ, et en la vie eternelle.

5. [5]) Davantage, l'Apostre non seulement fait le peuple d'Israel pareil et egal à nous en la grace de l'alliance, mais aussi en la signification des Sacremens. Car voulant espovanter les Corinthiens par leur exemple, à ce qu'ils ne tombassent en mesmes crimes que Dieu avoit grievement punis en iceux, il [6]) use de ceste preface: que nous n'avons point aucune prerogative ou dignité, laquelle nous puisse delivrer de la vengeance de Dieu, qui est venue sur eux (1 Cor. 10, 1. 6. 11). Qu'ainsi soit, non seulement nostre Seigneur leur a fait les mesmes benefices qu'il nous fait, mais aussi a illustré sa grace entre eux par mesmes signes et Sacremens: comme s'il disoit, Il vous semble que vous estes hors de danger, pource que le Baptesme dont vous avez esté marquez et la Cene du Seigneur [1]) ont des promesses singulieres: cependant, en mesprisant la bonté de Dieu, vous vivez dissolument: mais il vous faut penser que les Iuifs n'ont pas esté despourveus des mesmes Sacremens, contre lesquels le Seigneur n'a pas laissé pour cela d'exercer la rigueur de son iugement. Ils ont esté baptisez au passage de la mer rouge, et en la nuée qui les defendoit de l'ardeur du soleil. Ceux qui repugnent à ceste doctrine, disent que ç'a esté Baptesme charnel, correspondant au nostre spirituel selon quelque similitude: mais si cela leur est concedé, l'argument de l'Apostre ne procedera point, lequel a voulu oster aux Chrestiens ceste vaine fiance, de penser qu'ils fussent plus excellens que les Iuifs, à cause du Baptesme. Et mesmes ce qui s'ensuit incontinent apres, ne se peut nullement caviller: c'est qu'ils ont mangé la mesme viande spirituelle, et beu le mesme breuvage spirituel qui nous est donné: exposant que c'est Iesus Christ.

6. [2]) Mais ils obiectent encore pour abbatre l'authorité de sainct Paul, le dict de Christ, Voz peres ont mangé la manne au desert, et sont morts: quiconque mangera ma chair, ne mourra point eternellement (Iean 6, 49—51). Mais l'un s'accorde facilement avec l'autre. Le Seigneur Iesus, pource qu'il addressoit sa parolle à des auditeurs qui cherchoyent seulement de repaistre leurs ventres, ne se soucians gueres de la vraye nourriture des ames, accommode aucunement son oraison à leur capacité: et principalement il fait ceste comparaison de la manne avec son corps selon leur sens. Ils requeroyent que pour avoir authorité, il approuvast sa vertu par quelque miracle tel que Moyse avoit fait au desert, quand il [3]) avoit fait plouvoir du ciel la manne. Or en la manne ils n'apprehendoyent rien, sinon un remede pour subvenir à leur indigence corporelle, de laquelle le peuple estoit pressé au desert. Ils ne montoyent point si haut, que de considerer le mystere que touche sainct Paul. Christ donc, pour demonstrer combien ils devoyent attendre un plus grand et excellent benefice de soy, que celuy qu'ils pensoyent leurs peres avoir receu de Moyse, fait ceste comparaison: Si ç'a esté un si digne miracle, à vostre opinion, que le Seigneur a envoyé à son peuple de la viande celeste [4]) par la main de Moyse, à ce qu'il ne perist point de faim, mais fust sustenté [5]) pour quelque temps: de cela cog-

1) 1551 §. 4 (1541 *p.* 435; 1545 *p.* 642).
2) et avoit sa fermeté en Christ, *le latin dit:* et Christi intercessione fuisse confirmatum.
3) 1541 *s.:* dispensée.
4) 1562: acquitté.
5) 1551 §. 5 (1541 *p.* 436; 1545 *p.* 643).
6) il, *manque dans* 1541 *s.*

1) *Le latin ajoute:* quam quotidie suscipitis.
2) 1551 §. 6 (1541 *p.* 437; 1545 *p.* 643 *s.*).
3) quand il . . . . manne, *le latin dit simplement:* quum manna e coelo impetraverat.
4) de la viande celeste, *le latin dit:* coelestem cibum.
5) 1562: substenté.

noissez combien plus pretieuse[1] est la viande laquelle apporte immortalité. Nous voyons pourquoy c'est que le Seigneur a laissé derriere ce qui estoit le principal en la manne, en prenant seulement la moindre utilité d'icelle: c'est que les Iuifs, comme par reproche luy avoyent obiecté Moyse, lequel avoit secouru le peuple d'Israel en sa necessité, le repaissant miracnleusement de manne. Il respond qu'il est dispensateur d'une grace bien plus pretieuse: au prix de laquelle ce que Moyse avoit fait au peuple d'Israel n'estoit quasi rien, combien qu'ils l'estimassent tant. Sainct Paul considerant que le Seigneur, quand il avoit fait plouvoir la manne du ciel, n'avoit pas seulement voulu envoyer viande corporelle à son peuple, mais luy avoit aussi voulu donner un mystere spirituel, pour figurer la vie eternelle qu'il devoit attendre de Christ, traite cest argument comme il estoit digne d'estre bien expliqué. Pourtant nous pouvons conclurre sans doute, que les mesmes promesses de vie eternelle, qui nous sont auiourdhuy presentées, non seulement ont esté communiquées aux Iuifs, mais aussi leur ont esté seellées et confermées par sacremens vrayement spirituels. Laquelle[3] matiere est amplement deduite par sainct Augustin contre Fauste Manichéen.

7.[4] Toutesfois si les lecteurs aiment mieux d'ouyr[5] un recit des tesmoignages de la Loy et des Prophetes, ausquels ils voyent que l'alliance spirituelle dont nous sommes auiourdhuy possesseurs, a esté aussi bien commune aux Peres, selon qu'il nous est declairé par Christ et ses Apostres, ie tascheray de satisfaire à cecy: voire d'autant plus volontiers, afin que les contredisans soyent tant plus conveincus, et ne puissent tergiverser cy apres. Ie commenceray par un argument qui sera estimé debile, et quasi ridicule entre les Anabaptistes, mais sera d'assez grande importance envers toutes gens de raison et de iugement. Ie pren donc cecy pour resolu, qu'il y a une telle vigueur en la parolle de Dieu, qu'elle suffit à vivifier les ames de tous ceux qui y participent. Car ce dire de sainct Pierre a tousiours esté vray, que c'est une semence incorruptible, laquelle demeure à iamais: comme aussi il le conferme par les mots d'Isaie (1 Pierre 1, 23; Is. 40, 6). Or puisque Dieu a iadis conioint avec soy les Iuifs par ce lieu sacré et indissoluble,[1] il n'y a doute qu'il ne les ait separez et mis à part, pour les faire esperer en la vie eternelle. Car en disant qu'ils ont receu et embrassé la Parolle pour estre unis de plus pres avec Dieu: ie n'enten pas ceste espece generale de communiquer avec luy, laquelle s'espand au ciel et en la terre, et en toutes creatures. Car combien qu'il vivifie toutes choses par son inspiration, assavoir chacune selon la proprieté de sa nature, toutesfois il ne les delivre de la necessité de corruption; mais celle dont ie parle est speciale, par laquelle les ames des fideles sont illuminées en la cognoissance de Dieu, et aucunement conioinctes à luy. Comme ainsi soit donc qu'Abraham, Isaac, Noé, Abel, Adam, et les autres Peres, ayent adheré à Dieu par une telle illumination de sa parolle, ie dy qu'il n'y a nulle doute qu'elle ne leur ait esté une entrée au royaume eternel de Dieu; car c'estoit une vraye participation de Dieu, laquelle ne peut estre sans la grace de la vie eternelle.

8.[2] Si cela semble advis aucunement obscur, venons au formulaire mesme de l'alliance, lequel non seulement contentera tous esprits paisibles, mais aussi redarguera suffisamment l'ignorance de ceux qui s'efforcent de contredire. Le Seigneur a fait tousiours ceste paction avec ses serviteurs: Ie vous seray pour Dieu, et vous me serez pour peuple (Lev. 26, 12). Sous ces parolles les Prophetes mesme exposoyent, vie et salut et la somme de toute beatitude estre comprise. Car ce n'est point sans cause que David souvent prononce le peuple estre bien-heureux, lequel a le Seigneur pour son Dieu: et la gent bien-heureuse, laquelle il a esleue pour son heritage (Ps. 144, 15; 33, 12); ce qui ne s'entend point d'une felicité terrienne: mais pource qu'il rachete de mort, conserve à iamais et entretient en sa misericorde tous ceux qu'il a receus en la compagnie de son peuple. Comme aussi il est dit

---

1) 1562: precieuse.
2) viande corporelle, *le latin a:* pastum.
3) Laquelle matiere *etc., addition de* 1551.
4) 1551 §. 7 (1541 *p.* 438; 1545 *p.* 644). *Le texte du commencement de ce* §. *tel que le présentent les édd. de* 1560 *et s. diffère de celui des éditions antérieures. Voici celui de* 1541 *et s.:* Si les lecteurs ayment mieux contempler en la Loy et aux Prophetes ceste revelation de l'alliance spirituelle de Dieu, laquelle nous avons monstré de la bouche de Iesus Christ et de ses Apostres, y estre contenue: Ie suys content de luy satisfaire en cest endroit: et ce d'autant plus voluntiers, que les adversaires seront ainsi plus pleinement convaincuz, à fin de ne pouvoir tergiverser. Nous commencerons par une demonstration laquelle combien que ie ne doubte pas qu'elle ne soit frivole et quasi ridicule aux Anabaptistes, selon que fierement ilz mesprisent toutes raisons: neantmoins elle aura grande importance envers toutes personnes dociles et de sain iugement. C'est que puis que Dieu s'est communiqué par sa parolle de vie à tous ceux qu'il a iamais receuz en grace: de cela il fault inferer, qu'il les a faictz participans de la vie eternelle. Ie dy qu'en la parolle de Dieu il y a telle efficace de vie, que la communication d'icelle est une trescertaine vivification de l'ame. I'entendz communication et non pas ceste generale et commune, laquelle est espandue par le ciel et la terre et sur toutes creatures du monde. Car combien qu'elle vivifie toutes choses selon leurs natures diverses: toutesfois elle ne les delivre pas toutes de corruption *etc.*
5) 1562: ouir.

1) et indissoluble, *manque dans le latin.*
2) 1551 §. 8 (1541 *p.* 438 *s.*; 1545 *p.* 645).

par les autres Prophetes, Tu es nostre Dieu, nous ne mourrons point. Item, Le Seigneur est nostre Roy et Legislateur, il nous sauvera. Item, Tu es bien-heureux, Israel, d'autant que tu as salut en Dieu (Hab. 1, 12; Is. 33, 22; Deut. 33, 29). Mais afin de ne nous travailler beaucoup en choses superflues, ceste remonstrance que nous fait l'Escriture [1]) çà et là nous doit seule contenter: c'est que rien ne nous defaut pour avoir affluence de tout bien et certitude de salut, moyennant que le Seigneur nous soit pour Dieu. Et cela à bon droit: car si sa face incontinent qu'elle reluist, est une trescertaine asseurance de salut, comment se pourroit-il declairer à l'homme pour son Dieu, qu'il ne luy ouvrist quant et quant les thresors de salut? Car il est nostre Dieu à telle condition qu'il habite au milieu de nous, comme il testifioit par Moyse (Lev. 26, 11 s.). Or on ne peut obtenir une telle presence, sans posseder pareillement la vie. Et quand il ne leur eust esté exprimé davantage, ils avoyent assez claires promesses de la vie spirituelle en ces parolles, Ie suis vostre Dieu (Ex. 6, 7): car il ne denonçoit pas seulement qu'il seroit Dieu à leurs corps, mais principalement à leurs ames. Or les ames, si elles ne sont conioinctes avec Dieu par iustice, estans estrangeres de luy elles demeurent en mort: d'autrepart, qu'elles ayent sa conionction, et elle leur apportera la [2]) vie permanente. [3])

9. [4]) Il y a encores plus, c'est que non seulement il se disoit estre leur Dieu: mais promettoit de l'estre tousiours, afin que leur esperance n'acquiesçant point és choses presentes, s'estendist à perpetuité. Or que ceste locution du temps futur ait eu telle intelligence, il appert par plusieurs sentences des fideles, où ils se consolent, s'asseurans que Dieu ne leur faudra iamais. Davantage, il y avoit un autre second membre en l'alliance, lequel les confermoit encore plus amplement en cela, que la benediction de Dieu leur seroit prolongée outre les limites de la vie terrienne. C'est qu'il estoit dit, Ie seray le Dieu de la lignée apres toy (Gen. 17, 7). Car si le Seigneur, vouloit declairer [5]) sa benevolence envers eux, [6]) en bien faisant à leurs successeurs, il falloit par plus forte raison, que sa faveur [7]) se demonstrast sur eux mesmes. Car Dieu n'est pas semblable aux hommes, lesquels transferent l'amour qu'ils ont portée aux trespassez, à leurs enfans, pource qu'ils n'ont plus la faculté de leur bien faire apres la mort. Mais Dieu, duquel la liberalité [1]) n'est point empeschée par la mort, n'oste point le fruit de sa misericorde à ceux à cause desquels il la monstre à leurs successeurs en mille generations (Ex. 20, 6). Pourtant il a voulu par cela monstrer l'affluence infinie de sa bonté, laquelle ses serviteurs devoyent mesme sentir apres leur mort, quand il la descrit telle, qu'elle s'espandroit [2]) sur toute la famille, mesmes apres [3]) leur trespas. Et le Seigneur a seellé la verité de ceste promesse, et quasi en a monstré l'accomplissement en s'appellant le Dieu d'Abraham, d'Isaac et Iacob, long temps apres leur mort (Ex. 3, 6; Matth. 22, 32; Luc 20, 37). Car ceste appellation n'eust-elle pas esté ridicule, s'ils estoyent peris? Car c'eust esté autant comme s'il eust dit, Ie suis le Dieu de ceux qui ne sont point. Pourtant les Evangelistes racontent que les Sadduciens furent convaincus de Christ par ce seul argument, tellement qu'ils ne peurent nier que Moyse n'eust testifié la resurrection des morts en ce passage. Et de fait, ils avoyent aussi appris de Moyse, que tous les saincts sont en la main de Dieu (Deut. 33, 3): dont il leur estoit aisé de conclurre, qu'ils ne sont point esteincts par mort, puis que celuy qui a la vie et la mort en sa puissance, les a receuz en sa garde [4]) et protection.

10. [5]) Maintenant regardons ce qui est le principal de ceste controversie: assavoir si les fideles de l'ancien Testament n'ont pas tellement esté instruits de Dieu, qu'ils se recognoissent [6]) avoir une vie meilleure ailleurs qu'en terre, pour la mediter en mesprisant ceste vie corruptible. Premierement, la maniere de vivre qu'il leur a baillée [7]) n'estoit qu'un exercice assiduel, par lequel il les admonnestoit qu'ils estoyent les plus miserables du monde, s'ils eussent eu leur felicité en terre. Adam, qui autrement estoit plus que mal-heureux par la seule recordation de sa felicité perdue, a grande difficulté à s'entretenir povrement en travaillant tant qu'il peut (Gen. 3, 17—19). Et afin de n'estre persecuté de ceste seule malediction de Dieu, [8]) il reçoit une destresse merveilleuse de ce dont il devoit avoir quelque soulagement. De deux enfans qu'il a, l'un est meschamment meurtry par la main de l'autre (Gen. 4, 8). Cain luy demeure, lequel à bon droit il doit avoir en horreur et abomination. Abel, estant

---

1) que nous fait l'Escriture, *le latin dit:* passim in Prophetis occurrit.
2) la vie permanente, *le latin dit:* perpetuam salutem secum ducet. 3) permanente, *manque dans* 1541 *s.*
4) 1551 §. 9 (1541 *p.* 439; 1545 *p.* 646).
5) 1562: declarer.
6) envers eux, *le texte latin dit:* erga mortuos.
7) 1541 *s.:* benignité.

1) 1541 *s.:* benignité.
2) 1541 *s.:* s'espandist.
3) mesmes apres leur trespas, *ne se trouve pas dans le latin.*
4) 1541 *s.:* tutele.
5) 1551 *s.* §. 10 (1541 *p.* 440; 1545 *p.* 647).
6) 1561 *s.:* recognoissoyent.
7) *Le latin ajoute:* divinitus.
8) *Le latin ajoute:* in solis manuum laboribus.

ainsi cruellement meurtry en la fleur de son aage, nous est exemple de la calamité humaine. Noé consume une grande partie de sa vie à bastir l'arche avec grande fascherie et moleste (Gen. 6, 22), cependant que tout le monde se resiouit en delices et plaisirs. Ce qu'il evite la mort, cela luy tourne à plus grande destresse que s'il eust eu à mourir cent fois. Car outre ce que l'arche luy est comme un sepulchre de dix mois, y a-il chose plus ennuyeuse que d'estre là tenu si long temps plongé en la fiente et ordure des bestes, en un lieu sans air? Apres avoir eschappé tant de difficultez, il tombe en matiere de nouvelle tristesse. Il se voit mocqué de son propre fils (Gen. 9, 24): et est contraint de maudire de sa propre bouche, celuy que Dieu luy avoit reservé du deluge pour un grand benefice.

11. [1]) Abraham certes nous doit estre luy seul comme un million, si nous considerons bien sa foy, laquelle aussi nous est mise en avant pour une tresbonne reigle de croire (Gen. 12, 4): tellement qu'il nous faut estre reputez de sa lignée pour estre enfans de Dieu. Or il n'y a rien plus repugnant à raison, que de reietter du reng des fideles celuy qui est pere de tous: tellement qu'on ne luy laisse point le dernier anglet entre tous. Or on ne le peut oster du nombre, mesme de ce degré tant honnorable où Dieu l'a colloqué, que toute l'Eglise ne soit abolie. Maintenant quant à sa condition, si tost qu'il est appellé de Dieu, il est tiré hors de son pays, arriere de ses parens et amis, et est privé des choses les plus desirables de ce monde: comme si Dieu de propos deliberé l'eust voulu despouiller de toute ioye terrienne. Incontinent qu'il est entré en la terre où il luy estoit commandé d'habiter, il en est chassé par famine. Il se retire pour avoir secours en un pays où, s'il veut sauver sa vie, il est contrainct d'abandonner [2]) sa femme, ce qui luy estoit plus grief que beaucoup de morts (Gen. 12, 11—15). Est-il retourné au lieu de son habitacle? il en est derechef chassé par famine. Quelle felicité est-ce d'habiter en une terre où il luy falloit si souvent avoir indigence, et mesmes où il luy falloit mourir de faim s'il ne s'en fust fuy? [3]) Il est redigé en une mesme necessité de quitter sa femme au pays d'Abimelec (Gen. 20, 2). Apres avoir vagué çà et là plusieurs années en incertitude, il est contreint par noises et debats de ses serviteurs de mettre hors de sa maison son nepveu, lequel il tenoit pour son enfant. Il n'y a doute que ceste separation ne luy fust autant comme si on luy eust couppé ou arraché l'un de ses membres. Peu de temps apres il entend que les ennemis l'emmenent captif. Quelque part [1]) qu'il aille il trouve une cruelle barbarie en tous ses voisins, lesquels ne luy souffrent point de boire de l'eau des puits qu'il a fouy; car s'il n'en eust esté inquieté, il n'en eust point racheté l'usage. [2]) Estant venu en sa derniere vieillesse, il se voit destitué d'enfant, qui est la chose plus dure qu'ait cest aage-là. En la fin il engendre Ismael outre son esperance: mais encores la nativité luy en couste bien cher; car il est vexé des opprobres de sa femme Sara, comme si en nourrissant l'orgueil de sa chambriere, il estoit cause du trouble qui estoit en sa maison. En ses derniers iours Isaac luy est donné: mais avec telle recompense, que son fils aisné soit dechassé et ietté comme un povre chien au milieu d'une forest. Apres qu'Isaac luy est demeuré seul, auquel doit estre tout le soulas de sa vieillesse, il luy est fait commandement de le tuer. Sauroit-on imaginer chose plus mal-heureuse, que dire qu'un pere soit bourreau de son enfant? S'il fust mort par maladie, qui n'eust estimé ce povre vieillart [3]) mal heureux, en ce qu'il luy eust esté donné pour si peu de temps, comme par moquerie, afin de luy doubler la douleur qu'il avoit de se voir destitué de lignée? S'il eust esté tué d'un estrangier, la calamité eust esté augmentée d'autant; mais cela surmonte toute misere, de dire qu'il soit meurtry de la main de son pere. Bref, en toute sa vie il a tellement esté tormenté et affligé, que si quelcun vouloit representer comme en une peinture un exemple de vie miserable, il ne trouveroit rien plus propre. Si quelcun obiecte que pour le moins il n'a pas esté du tout miserable, entant qu'il est eschappé de tant de dangers, et a surmonté tant de tempestes; ie respon que nous n'appellerons pas une vie bien-heureuse, laquelle par difficultez infinies viendra à longue vieillesse: mais en laquelle l'homme est entretenu paisiblement en bonne fortune.

12. [4]) Venons à Isaac, lequel n'a pas tant enduré de calamitez, mais toutesfois à grand'peine a-il eu le moindre goust du monde de quelque plaisir ou liesse. Et d'autrepart a experimenté les troubles, lesquels ne souffrent pas l'homme estre bien-heureux en la terre. La famine le chasse de la terre de Canaan, comme son pere. Sa femme

1) 1551 *s.* §. 11 (1541 *p.* 441; 1545 *p.* 647 *s.*). *Le commencement du §. appartient à la dernière rédaction:* Abraham .... ne soit abolie. *Le commencement de la phrase qui suit est un peu modifié:* Abraham, quand il est premierement appellé de Dieu, est tyré hors de son pays, arriere de ses parens et amys *etc.*
2) d'abandonner, *le texte latin dit:* prostituere.
3) s'il ne s'en fust fuy, *manque dans l'éd. de* 1541.

1) Quelque part .... l'usage, *addition de* 1559.
2) *Le latin ajoute:* a rege Gerar.
3) 1562: vieillard.
4) 1551 *s.* §. 12 (1541 *p.* 442; 1545 *p.* 648 *s.*).

luy est arrachée de son sein. Ses voisins le tormentent et molestent par tout où il va, en plusieurs sortes: tellement qu'il est contrainct de combatre pour l'eau. Les femmes de son fils Esau luy font beaucoup d'ennuy en la maison (Gen. 26, 35). Il est merveilleusement affligé par le discord [1]) de ses enfans: et ne peut remedier à un si grand mal, sinon en bannissant celuy qu'il avoit benit. Quant à Iacob, il est comme un patron et figure de la plus grande malheureté qu'on sauroit dire (Gen. 28, 5). Cependant qu'il est en la maison tout le temps de son enfance, il est tormenté d'inquietude, à cause des menaces de son frere, [2]) ausquelles il est en la fin contraint de ceder, estant fugitif de ses parens et de son pays. Outre l'angoisse que luy apportoit le bannissement, il est rudement traité de son oncle Laban. Il ne suffit pas qu'il soit sept ans en servitude dure et inhumaine, sinon qu'en la fin il soit trompé, en ce qu'on luy baille une autre femme que celle qu'il demandoit (Gen. 29, 20). Il luy faut donc pour l'avoir, rentrer en servitude nouvelle, en laquelle il soit bruslé de iour de la chaleur du soleil, de nuict morfondu et gelé: endurer pluye, vent et tempeste, sans dormir ne sans reposer, comme luy mesme en fait la complainte. Et estant vingt ans en si povre estat, encore faut-il qu'il soit affligé iournellement des iniures que luy fait son beau-pere (Gen. 31, 7). En sa maison il n'est non plus tranquille, entant qu'elle est dissipée par les haines, noises et envies de ses femmes. Quand Dieu luy commande de se retirer au pays, il faut qu'il espie de partir en telle sorte, que son partement est comme une fuite ignominieuse. Et encore ne peut-il pas ainsi eviter l'iniquité de son beau-pere: qu'il ne soit de luy persecuté, et attaint [3]) au milieu du chemin; et pource que Dieu ne permettoit point qu'il luy advint [4]) pis, il est vexé de beaucoup d'opprobres et contumelies, par celuy duquel il avoit bonne matiere de se plaindre. Il entre incontinent apres en une plus grande destresse: car en approchant de son frere, il a autant de morts devant les yeux, qu'on en peut attendre d'un cruel ennemy (Gen. 32, 11). Il a donc le cœur horriblement tormenté, et comme deschiré d'angoisse, cependant qu'il attend sa venue. Quand il le void, [5]) il se iette à ses pieds comme demy mort, iusques à ce qu'il le sent plus doux qu'il n'eust osé esperer (Gen. 33, 3). En la premiere entrée de son pays il perd sa femme Rachel en travail d'enfant, laquelle il aimoit uniquement (Gen. 35, 16). Apres on luy rapporte que l'enfant qu'il avoit eu d'elle, lequel il aimoit par dessus tous, est devoré de quelque beste sauvage. De laquelle mort son cœur est si amerement navré, qu'apres avoir bien ploré, il refuse toute consolation, et delibere de mourir en ceste tristesse, n'ayant autre plaisir que de suyvre son enfant au sepulchre. Davantage, quelle tristesse, fascherie et destresse pensons-nous que ce luy soit, quand il voit sa fille ravie et deflorée (Gen. 34, 2)? Et davantage, que ses fils pour en faire la vengeance, saccagent une ville? En quoy non seulement ils le rendent odieux à tous les habitans, mais le mettent en danger de mort. L'horrible crime de Ruben survient apres, lequel luy devoit causer merveilleuse angoisse (Gen. 35, 22). Car comme ainsi soit qu'une des plus grandes miseres que puisse avoir l'homme, soit que sa femme soit violée: que dirons-nous quand une telle meschanceté est commise par son propre fils? Peu de temps apres, sa famille est encore contaminée par un autre inceste (Gen. 38, 18): tellement que tant de deshonneurs pouvoyent rompre un cœur le plus ferme et le plus patient du monde. Sur sa derniere vieillesse, voulant subvenir à l'indigence de luy et de sa famille, il envoye querir du blé [1]) en pays estrange par ses enfans. L'un demeure en prison, lequel il pense estre en danger de mort: pour le racheter, il est contraint d'envoyer Beniamin, auquel il prenoit tout son plaisir (Gen. 42, 34. 38). Qui penseroit qu'en telle multitude de malheuretez, il ait une seule minute de temps, pour respirer à son aise? C'est ce qu'il tesmoigne à Pharaon, disant que les iours de sa vie ont esté cours [2]) et miserables (Gen. 47, 9). Celuy qui afferme d'avoir esté en miseres continuelles, ne concede pas d'avoir senty une telle prosperité que Dieu luy avoit promise. Parquoy, ou Iacob estoit ingrat et mescognoissant envers Dieu, ou il protestoit veritablement d'avoir esté miserable sur la terre. [3]) Si son dire estoit vray, il s'ensuit qu'il n'a pas eu son esperance fichée és choses terriennes.

13. [4]) Si tous ces sainots Peres ont attendu de Dieu une vie bien-heureuse (ce qui est indubitable) ils ont certes cognu et attendu une autre beatitude que de la vie terrienne. Ce que l'Apostre demonstre tresbien: Abraham, dit-il, est demeuré en foy en la terre promise, comme estrangiere, habitant en cahuettes [5]) avec Isaac [6]) et Iacob, qui estoyent participans d'un mesme heritage. Car ils attendoyent une cité bien fondée, de laquelle Dieu est le maistre ouvrier. Ils sont tous morts en ceste

1) 1541 *s.:* la discorde.
2) *Le latin ajoute:* primogeniti.
3) 1561: atteint. 4) 1562: advinst.
5) 1541 *s. et* 1562: voit.

1) 1562: bled. 2) 1562: courts.
3) sur la terre, *manque dans* 1541 *et s.*
4) 1551 *s.* §. 13 (1541 *p.* 444; 1545 *p.* 650).
5) cahuettes, *le latin a:* casulis.
6) 1541—1551*:* comme Isaac.

foy, sans avoir receu les promesses: mais les regardans de loin, et sachans et confessans qu'ils estoyent estrangers sur la terre; en quoy ils signifient qu'ils cherchent un autre pays. Or s'ils eussent esté touchez de desir de leur pays naturel qu'ils avoyent abandonné, ils y pouvoyent retourner: mais ils en esperoyent un meilleur, assavoir au ciel. Pourtant Dieu n'a point honte de se nommer leur Dieu, pource qu'il leur a preparé une habitation (Hebr. 11, 9—16). Et de fait ils eussent esté plus stupides que trones de bois, en poursuyvant si constamment les promesses, desquelles ils n'avoyent nulle apparence en la terre, n'eust esté qu'ils attendoyent l'accomplissement ailleurs. Ce n'est pas sans cause aussi que l'Apostre insiste principalement en cela, qu'ils se sont nommez pelerins et estrangers en ce monde, comme mesme Moyse recite (Gen. 47, 9). Car s'ils sont estrangers en la terre de Canaan, où est la promesse de Dieu, par laquelle ils en sont constituez heritiers? Cela donc demonstre que ce que Dieu leur avoit promis regardoit plus loin que la terre. Pourtant ils n'ont pas acquis un pied de possession au pays de Canaan, sinon pour leurs sepulchres (Act. 7, 5). En quoy ils testifioyent que leur esperance n'estoit pas de iouyr de la promesse, sinon apres la mort. C'est aussi la cause pourquoy Iacob a tant estimé d'y estre ensevely: tellement qu'il adiura par serment son fils Ioseph, d'y faire porter son corps. Ceste mesme raison suyvoit Ioseph, commandant que ses cendres y fussent portées, environ [1]) trois [2]) cens ans apres sa mort (Gen. 47, 29. 30; 50, 25).

14. [3]) En somme il apparoist manifestement, qu'en toutes leurs œuvres [4]) ils ont tousiours regardé ceste beatitude de la vie future. Car à quel propos Iacob eust-il avec si grande peine et danger appeté la primogeniture, laquelle ne luy apportoit nul bien, et le chassoit hors de la maison de son pere, [5]) s'il n'eust regardé à une benediction plus haute? Et mesme il a declairé avoir eu ceste affection, quand il crie en iettant les derniers souspirs: I'attendray ton salut, [6]) Seigneur (Gen. 49, 18). Puis qu'il savoit qu'il s'en alloit rendre l'ame: quel salut eustil attendu, s'il n'eust veu en la mort un commencement de nouvelle vie? Et qu'est-ce que nous debattons des enfans [7]) de Dieu: veu que celuy mesme qui s'efforçoit d'impugner la verité, a eu un mesme sentiment et goust d'intelligence? Car qu'est ce que vouloit Balaam, en desirant que son ame mourust de la mort des iustes, et que sa fin fust semblable à leur fin (Nomb. 23, 10), sinon qu'il sentoit en son cœur ce que David a escrit depuis: assavoir, que la mort des Saincts est pretieuse devant la face du Seigneur, et la mort des iniques mal-heureuse (Ps. 116, 15; 34, 22)? Si le dernier but des hommes estoit en la mort, on ne pourroit noter en icelle aucune difference entre le iuste et le meschant. Il les faut donc distinguer par la condition qui est preparée à l'un et à l'autre au siecle futur.

15. [1]) Nous ne sommes encore passez outre Moyse: lequel les resveurs, [2]) contre lesquels nous parlons, pensent n'avoir eu autre office, sinon d'induire le peuple d'Israel à craindre et honnorer Dieu, en luy promettant possessions fertiles et abondance de victuailles. Neantmoins si on ne veut de propos deliberé esteindre la lumiere qui se presente, nous avons desia revelation toute evidente de l'alliance spirituelle. Si nous descendons aux Prophetes, là nous aurons une pleine clarté, pour contempler la vie eternelle et le royaume de Christ. Premierement David, lequel pource qu'il a esté devant les autres, parle des mysteres celestes plus obscurement qu'ils ne font: neantmoins en quelle perspicuité et certitude rapporte-il [3]) toute sa doctrine [4]) à ce but? Quant à ce qu'il a estimé de l'habitation terrienne, il le demonstre par ceste sentence, Ie suis icy pelerin et estranger, comme tous mes peres. Tout homme vivant est vanité: un chacun passe comme ombre, et maintenant quelle est mon attente? Seigneur, mon esperance s'adresse à toy (Ps. 39, 7. 8. 13). Certes celuy qui apres avoir confessé qu'il n'a rien de ferme ne permanent en ce monde, retient toutesfois fermeté d'esperance en Dieu, contemple sa felicité ailleurs qu'en ce monde. Parquoy luy-mesme a coustume de rappeller les fideles à ceste contemplation, toutes fois et quantes qu'il les veut consoler. Car en un autre passage, apres avoir monstré combien ceste vie est brieve et fragile, il adiouste, Mais la misericorde du Seigneur est à tousiours à ceux qui le craignent (Ps. 103, 17). A quoy est semblable ce qu'il dit autrepart, [5]) Tu as dés le commencement fondé la terre, Seigneur, et les cieux sont les œuvres de tes mains. Ils periront, et tu demeures: ils vieilliront comme une robbe, et

1) environ trois cens ans apres sa mort, *le texte latin dit simplement:* post aliquot saecula.
2) 1541 *s.:* quatre.
3) 1551 *s.* §. 14 (1541 *p.* 445; 1545 *p.* 651).
4) qu'en toutes leurs œuvres, *le latin porte:* in omnibus vitae studiis.
5) *Le latin ajoute:* et tantum non abdicationem illi conflatura erat.
6) 1541 *s.:* ton salutaire.
7) *Le latin ajoute:* de sanctis (ac filiis Dei.)

1) 1551 *s.* §. 15 (1541 *p.* 445 *s.*; 1545 *p.* 652).
2) les resveurs, *le latin dit simplement:* isti.
3) 1541 *et* 1545*:* dirige-il.
4) toute sa doctrine, *le latin dit:* omnia sua.
5) autrepart, *le latin dit en toutes lettres:* Psalmo centesimo secundo.

tu les changeras:[1]) mais tu demeures tousiours en un estat, et tes ans ne defaudront point. Les fils de tes serviteurs habiteront, et leur posterité sera establie devant ta face (Ps. 102, 26—29). Si pour l'abolissement du ciel et de la terre les fideles ne laissent point d'estre establis devant Dieu, il s'ensuit que leur salut est conioinct avec son eternité. Et de fait, ceste esperance ne peut consister, si elle n'est fondée sur la promesse laquelle est exposée en Isaie: Les cieux, dit le Seigneur, se dissiperont comme fumée, et la terre s'usera comme un habillement, et les habitans d'icelle aussi periront: mais mon salut sera à tousiours, et ma iustice ne defaudra point (Is. 51, 6). Auquel lieu la perpetuité est attribuée à salut et iustice: non pas d'autant que ces choses resident en Dieu, mais[2]) entant qu'il les communique aux hommes.

16.[3]) Et de fait on ne peut autrement prendre les choses qu'il dit çà et là de la felicité des fideles, sinon qu'on les reduise à la manifestation de la gloire celeste. Comme quand il dit, Le Seigneur garde les ames de ses saincts, il les delivrera de la main du pecheur. La lumiere est levée au iuste, et ioye à ceux qui sont droits de cœur. La iustice des bons demeure eternellement, leur force sera exaltée en gloire: le desir des pecheurs perira. Item, Les iustes rendront louanges à ton Nom, les innocens habiteront avec toy. Item, Le iuste sera en memoire perpetuelle. Item, Le Seigneur rachetera les ames de ses serviteurs (Ps. 97, 10; 112, 4. 5. 9. 10; 140, 14; 112, 6; 34, 23). Or le Seigneur non seulement permet[4]) que ses serviteurs soyent tormentez des iniques, mais les laisse souventesfois dissiper et destruire. Il laisse les bons languir en tenebres et malheureté, cependant que les iniques reluisent comme estoilles du ciel: et ne monstre pas telle clairté de son visage à ses fideles, qu'il les laisse iouyr de longue ioye. Pourtant David mesme ne dissimule pas, que si nous tenons les yeux fichez en l'estat present de ce monde, ce nous sera une grieve tentation pour nous esbranler, comme s'il n'y avoit nul loyer d'innocence envers Dieu.[5]) Tellement l'impieté le plus souvent[6]) prospere et florist, cependant que la compagnie des bons est oppressée d'ignominie, povreté, contemnement, et autres especes de calamitez! Il s'en est bien peu fallu, dit-il, que mon pied n'ait glissé, et que mes pas ne soyent

1) *Le latin ajoute selon le texte hébreu:* sicut indumentum.
2) mais . . . . hommes, *le latin dit:* quatenus ab hominibus sentiuntur.
3) 1551 *s.* §. 16 (1541 *p.* 446 *s.*; 1545 *p.* 652 *s.*).
4) permet . . . . destruire: impiorum libidini non vexandos modo sed lacerandos perdendosque permittit.
5) envers Dieu, *le latin dit:* apud Deum.
6) le plus souvent, *manque dans* 1541 *s.*

declinez, voyant la fortune[1]) des gens despourveuz de sens, et la prosperité des meschans. Puis apres avoir fait un recit de cela, il conclud, Ie regardoye si ie pourroye considerer ces choses: mais ce n'est que perplexité en mon esprit, iusques à ce que i'entre au Sanctuaire du Seigneur, et que ie cognoisse leur fin (Ps. 73, 2. 3).

17.[2]) Apprenons donc de ceste seule confession de David, que les saincts Peres sous l'ancien Testament n'ont pas ignoré combien Dieu accomplist peu souvent, ou du tout n'accomplist iamais en ce monde les choses qu'il promet à ses serviteurs. Et que pour ceste cause ils ont eslevé leurs cœurs au Sanctuaire de Dieu, où ils trouvoyent caché ce qui ne leur apparoissoit point en ceste vie corruptible.[3]) Ce Sanctuaire estoit le iugement dernier que nous esperons,[4]) lequel ils estoyent contens d'entendre par foy, combien qu'ils ne l'apperceussent point à l'œil. De laquelle fiance estans munis, quelque chose qu'il advint en ce monde, ils ne doutoyent point que le temps viendroit une fois, auquel les promesses de Dieu seroyent accomplies, comme bien demonstrent ces sentences: Ie contempleray ta face en iustice, ie seray rassasié de ton regard. Item, Ie seray comme une olive verde en la maison du Seigneur. Item, Le iuste florira comme la palme, il verdoyera comme un cedre du Liban. Ceux qui seront plantez en la maison du Seigneur floriront en son portail: ils fructifieront, ils verdoyeront en leur vieillesse, et seront vigoureux (Ps. 17, 15; 52, 10; 92, 13—15). Or un peu[5]) auparavant il avoit dit, O Seigneur, combien tes pensées sont profondes! quand les iniques florissent, ils germent comme l'herbe pour perir à iamais (Ps. 92, 6—8). Où sera ceste vigueur et beauté des fideles, sinon quand l'apparence de ce monde sera renversée par la manifestation du royaume de Dieu? Pourtant quand ils iettoyent les yeux sur ceste eternité, en contemnant l'amertume des calamitez presentes qu'ils voyoyent estre transitoires, ils se glorifioyent hardiment en ces parolles: Tu ne permettras point, Seigneur, que le iuste perisse eternellement: mais tu plongeras l'inique au puits de ruine (Ps. 55, 23. 24). Où est en ce monde le puits de ruine, qui engloutisse les iniques: en la felicité desquels en un autre lieu cela est notamment mis, qu'ils meurent delicatement[6]) sans languir long temps (Iob 21, 23)? Où est une

1) voyant la fortune, *le latin est bien plus fort:* dum urit me fortuna.
2) 1551 *s.* §. 17 (1541 *p.* 447; 1545 *p.* 653).
3) en ceste vie corruptible, *le latin est plus pittoresque:* in praesentis vitae umbra.
4) que nous esperons, *n'est pas dans le latin.*
5) Or un peu . . . . à iamais, *addition de* 1559.
6) delicatement, *le latin dit:* in puncto.

telle fermeté des saincts, lesquels David mesme dit souvent en se complaignant, non seulement estre esbranlez, mais du tout oppressez et abbatus? Il faut donc qu'il se mist devant les yeux, non pas ce que porte l'incertitude de ce monde, lequel est comme une mer agitée de diverses tempestes: mais ce que le Seigneur fera quand il sera assis en iugement pour ordonner l'estat permanent du ciel et de la terre, comme il descrit tresbien en un autre lieu: Les fols, dit-il, s'appuyent sur leur abondance, et s'enorgueillissent pour leurs grandes richesses: et toutesfois nul, quelque grand qu'il soit, ne pourra delivrer son frere de mort, ne payer le prix de sa redemption à Dieu (Ps. 49, 7. 8). Et combien qu'ils voyent les sages et les fols mourir, [1]) et laisser leurs richesses aux autres, ils imaginent qu'ils auront icy leur demeure perpetuelle, et taschent d'acquerir bruit et renom en terre: mais l'homme ne demourera point en honneur, il sera semblable aux bestes qui perissent. Ceste cogitation qu'ils ont est une grande folie, neantmoins elle a beaucoup d'imitateurs. Ils seront rengez en enfer comme un troupeau de brebis, la mort dominera sur eux. A l'aube du iour les iustes auront la seigneurie sur eux: leur excellence perira, le sepulchre sera leur habitacle. Premierement, en ce qu'il se moque des fols, d'autant qu'ils se reposent et acquiescent en leurs plaisirs mondains qui sont transitoires, il demonstre que les sages ont à chercher une autre felicité: [2]) mais encore declaire-il plus evidemment le mystere de la resurrection, quand il establit [3]) le regne des fideles, predisant la ruine et desolation des iniques. Car qu'est-ce que nous entendrons par L'aube du iour, dont il parle, sinon une revelation de nouvelle vie, apres la fin de ceste presente?

18. [4]) De là aussi venoit ceste cogitation, de laquelle les fideles en ce temps-là avoyent coustume de se consoler et confermer à patience, quand ils disoyent que l'ire de Dieu ne dure qu'une minute de temps, mais que sa misericorde dure à vie (Ps. 30, 6). Comment pouvoyent-ils terminer leurs afflictions à une minute de temps, veu qu'ils estoyent affligez toute leur vie? Où est-ce qu'ils voyoyent une si longue durée de la bonté de Dieu, laquelle à grand'peine ils avoyent loisir de gouster? Certes s'ils se fussent amusez à la terre, ils n'y eussent rien trouvé de cela: mais quand ils elevoyent leurs yeux au ciel, ils cognoissoyent que [5]) ce n'est qu'une bouffée de vent que les saincts ont à endurer tribulation, que [1]) les graces qu'ils doyvent recevoir sont eternelles: d'autrepart, ils prevoyoyent que la ruine des iniques n'auroit nulle fin, combien qu'ils se pensassent bien-heureux, comme par songe. Dont venoyent ces sentences qui leur estoyent familieres, que la memoire du iuste sera en benediction, la memoire des iniques perira [2]) (Prov. 10, 7). Item, La mort des saincts est precieuse devant la face du Seigneur: la mort du pecheur tresmauvaise (Ps. 116, 15; 34, 22). Item, [3]) Le Seigneur gardera les pas de ses saincts, les iniques seront abbatus en tenebres (1 Sam. 2, 9). Car toutes telles parolles demonstrent que les Peres de l'ancien Testament ont bien cogneu, quelque malheureté qu'eussent à endurer les fideles en ce monde, toutesfois que leur fin seroit vie et salut: d'autrepart, que la felicité des iniques est une voye belle et plaisante, laquelle meine en ruine. [4]) Pour laquelle chose ils appelloyent la mort des incredules, Ruine des incirconcis (Ezech. 28, 10; 31, 18, et ailleurs): voulans denoter que l'esperance de resurrection leur estoit ostée. Pourtant David n'a peu excogiter une plus grieve malediction sur ses ennemis, qu'en priant qu'ils fussent effacez du livre de vie, et ne fussent point escrits avec les iustes (Ps. 69, 29).

19. [5]) Mais encore ceste sentence de Iob est notable par dessus les autres: Ie say, dit-il, que mon redempteur vit, et qu'au dernier iour ie ressusciteray de la terre, et verray mon redempteur [6]) en ce corps: ceste esperance est cachée en mon sein (Iob 19, 25). Ceux qui veulent monstrer leur subtilité, cavillent que cela ne se doit pas entendre de la derniere resurrection: mais du temps auquel Iob esperoit le Seigneur luy devoir estre plus doux et amiable. Laquelle chose quand nous leur concederons en partie, toutesfois si aurons-nous tousiours cela, veuillent-ils ou non, que Iob ne pouvoit parvenir à une si haute esperance, s'il se fust reposé en la terre. [7]) Il nous faut donc confesser qu'il elevoit les yeux en l'immortalité future, puis qu'il attendoit son redempteur, estant comme au sepulchre. Car la mort est une desesperation extreme à ceux qui ne pensent que de la vie presente: et toutesfois elle ne luy a peu oster son espoir. Quand il me tueroit, disoit-il, si ne laisseray-ie d'esperer en luy (Iob 13, 15). Si quelque opiniastre murmure que ces sentences ont esté de peu de gens, et que par cela on ne peut

1) les sages et les fols mourir, *le latin dit:* et sapientes mori, perversos pariter et stultos interire.
2) une autre felicité, *le latin est plus explicite et dit:* longe aliam felicitatem.
3) 1541 *s.:* erige.
4) 1551 *s.* §. 18 (1541 *p.* 449; 1545 *p.* 655).
5) que ce . . . tribulation, *le latin porte:* agnoscebant punctum esse temporis quo exercentur per crucem sancti a Domino.

1) 1566: et que.
2) 1541—1553: pourrira.
3) *Le latin ajoute:* apud Samuelem.
4) laquelle meine en ruine, *le latin plus expressif dit:* qua in mortis voraginem paulatim labuntur.
5) 1551 *s.* §. 19 (1541 *p.* 449; 1545 *p.* 655).
6) mon redempteur, *le latin dit:* Deum salvatorem meum.
7) reposé en la terre, *le latin porte:* si cogitatione in terra resedisset.

prouver que la doctrine ait esté communement telle entre les Iuifs: ie luy respondray incontinent, que ce[1]) petit nombre de gens par telles sentences n'a pas voulu monstrer quelque sagesse occulte, laquelle ne peussent comprendre que les excellens esprits: car ceux qui ont ainsi parlé estoyent constituez docteurs du peuple par le sainct Esprit: pourtant selon leur office, ils ont publié ouvertement la doctrine[2]) qui devoit estre tenue de tout le peuple. Quand nous oyons donc les oracles du sainct Esprit si evidens, par lesquels il a testifié anciennement la vie spirituelle en l'Eglise des Iuifs, et en a donné esperance indubitable, ce seroit une obstination trop exorbitante, de ne laisser à ce peuple-là qu'une alliance charnelle, où il ne soit fait mention que de la terre et felicité mondaine.

20.[3]) Si ie descen[4]) aux Prophetes qui sont depuis venus, i'auray encores matiere plus ample et facile de bien demener ceste cause. Car si la victoire ne nous a pas esté trop difficile en David, Iob et Samuel, elle nous sera là beaucoup plus aisée, veu mesme que le Seigneur a tenu cest ordre[5]) de faire en dispensant l'alliance de sa misericorde, que d'autant que le iour de la pleine revelation approchoit, il a voulu de plus en plus augmenter la clairté de sa doctrine. Parquoy quand la premiere promesse[6]) fut au commencement donnée à Adam lors il[7]) y eut seulement comme des petites estincelles allumées. Depuis petit à petit[8]) la lumiere est creue et augmentée de iour en iour, iusques à ce que le Seigneur Iesus Christ, qui est le Soleil de iustice, faisant esvanouir toutes nuées, a pleinement illuminé le monde. Il ne faut pas donc craindre, si nous nous voulons ayder des tesmoignages des Prophetes pour approuver nostre cause, qu'ils nous defaillent. Mais pource que ie voy ceste matiere si ample, qu'il nous y faudroit arrester plus que ne porte ce que i'ay entrepris de faire (car il y auroit pour remplir un gros volume): davantage, pource que ie pense avoir fait ouverture cy dessus à tous lecteurs de moyen entendement, en telle sorte qu'ils pourront d'eux-mesmes comprendre ce qui en est, ie me garderay d'estre prolixe, sans qu'il en

1) *Telle est la leçon des édd. de* 1541 *et* 1545. *C'est par suite d'une faute d'impression que:* ce (paucos istos) *a été omis dans* 1551 *et que les édd. suivantes ne l'ont pas restitué.*
2) la doctrine . . . . le peuple, *le latin est plus explicite:* quae communiter ediscenda essent Dei mysteria et popularis religionis principia esse deberent.
3) 1551 *s.* §. 20 (1541 *p.* 450; 1545 *p.* 656).
4) 1541 *et* 1545: descendz.
5) *Le latin ajoute:* et hanc oeconomiam.
6) *Le latin ajoute:* salutis.
7) lors il . . . . le monde, *tout cela est bien pale et bien roide en comparaison du texte latin.*
8) 1561: peu à peu.

soit grand mestier. Seulement ie les admonnesteray[1]) qu'ils se souviennent d'user de la clef que ie leur ay baillée pour se faire ouverture: c'est que toutes fois et quantes que les Prophetes font memoire de la beatitude des fideles (de laquelle à grand'peine il apparoist une petite ombre en ce monde) qu'ils reviennent à ceste distinction: assavoir que les Prophetes pour mieux demonstrer la bonté de Dieu, l'ont figurée par benefices terriens, comme par quelques images: mais que cependant ils ont voulu par ceste peincture eslever les cœurs par dessus terre et les elemens de ce monde et ce siecle corruptible, et les induire à mediter la felicité de la vie spirituelle.[2])

21.[3]) Nous serons contens d'en avoir un exemple. Pource que le peuple d'Israel ayant esté transporté en Babylone, estimoit son bannissement et la desolation où il estoit, semblable à une mort: on ne luy pouvoit faire accroire que ce ne fust fable et mensonge tout ce que luy promettoit Ezechiel de sa restitution: car il pensoit que ce fust autant comme qui eust dit des corps tous pourris devoir ressusciter. Le Seigneur pour monstrer que ceste difficulté mesmes ne l'empescheroit pas qu'il n'accomplist sa grace en eux, monstre par vision au Prophete un champ plein d'oz:[4]) ausquels il rend esprit et vigueur en une minute de temps, par la seule vertu de sa parolle (Ezech. 37, 4). Ceste vision servoit bien à corriger l'incredulité du peuple: neantmoins cependant elle l'admonnestoit combien la puissance de Dieu s'estendoit outre la reduction qu'il luy promettoit, veu qu'à son seul commandement il luy estoit si facile de reduire en vie des ossemens[5]) dispersez çà et là. Pourtant nous avons à comparer ceste sentence avec une autre semblable qui est en Isaie: où il est dit que les morts vivront, et ressusciteront avec leurs corps. Puis ceste exhortation leur est addressée: Esveillez-vous, et levez-vous,[6]) entre vous qui habitez en la poudre: car vostre rousée est comme la rousée d'un champ verd: et la terre des Geans sera desolée. Va mon peuple, entre en tes tabernacles, ferme tes huis sur toy. Cache toy pour un petit[7]) de temps iusques à ce que la fureur soit passée: car voici, le Seigneur sortira[8]) pour visiter l'iniquité des habitans de la terre: et la terre revelera le sang qu'elle a receu, et ne ca-

1) 1541 *s.:* i'admonesteray les lecteurs.
2) de la vie spirituelle, *le latin porte:* futurae spiritualis vitae.
3) 1551 *s.* §. 21 (1541 *p.* 451; 1545 *p.* 657).
4) *Le latin ajoute:* aridis.
5) *Le latin ajoute:* arida (ossa).
6) et levez-vous, *le latin dit:* et exultate.
7) 1561: peu.
8) *Le latin ajoute:* de loco suo.

chera point plus longuement les morts qu'on y a ensevelis (Is. 26, 19—21).

22.[1]) Combien que ie ne veuille pas dire qu'il faille rapporter tous les autres passages à ceste reigle. Car il y en[2]) a d'aucuns qui sans aucune figure ou obscurité, demonstrent l'immortalité future, laquelle est preparée aux fideles au royaume de Dieu: comme nous en avons desia recité, et y en a plusieurs autres: mais principalement deux, dont l'un est en Isaie, où il est dit, Comme ie feray consister devant ma face les cieux nouveaux, et la terre nouvelle que i'ay creée: ainsi sera vostre semence permanente: et un mois suyvra l'autre, et un sabbath suyvra continuellement l'autre sabbath. Toute chair viendra pour adorer devant ma face, dit le Seigneur: et on verra[3]) les corps des transgresseurs qui m'ont contemné et[4]) mis en opprobre. Leur ver ne mourra iamais, et leur feu ne s'esteindra point (Is. 66, 22—24). L'autre est en Daniel: En ce temps-là, dit-il, se levera Michel Archange,[5]) lequel est deputé pour garder les enfans de Dieu: et viendra un temps de destresse, tel qu'il n'y en a iamais eu depuis que le monde est creé. Lors sera sauvé tout le peuple qui sera trouvé escrit au livre: et ceux qui reposent en la terre se leveront, les uns en vie eternelle, les autres en opprobre eternel (Dan. 12, 1. 2).

23.[6]) Des deux autres poincts, assavoir que les Peres anciens ont eu Christ pour gage et asseurance des promesses que Dieu leur avoit faites, et qu'ils ont remis en luy toute la fiance de leur benediction: ie ne mettray pas beaucoup de peine à les prouver, pource qu'ils sont faciles à entendre, et qu'on n'en fait pas tant de controversie. Nous conclurrons donc, que le viell Testament, ou l'alliance que Dieu a faite au peuple d'Israel, n'a pas esté seulement contenue en choses terriennes: mais aussi a comprins certaines promesses de la vie spirituelle et eternelle, de laquelle l'esperance devoit estre imprimée au cœur de tous ceux qui s'allioyent vrayement à ce Testament. Ceste resolution ne peut estre renversée par aucunes machines du diable. Pourtant, que ceste opinion enragée et pernicieuse soit loin de nous: assavoir que Dieu n'a rien proposé aux Iuifs, ou qu'ils n'ont attendu autre chose de sa main, sinon de repaistre leurs ventres, vivre en delices charnelles, estre abondans en richesses, estre exaltez en honneur, avoir grande lignée, et autres telles choses que desirent les hommes mondains. Car Iesus Christ ne promet point auiourdhuy d'autre royaume des cieux à ses fideles, sinon auquel ils reposeront avec Abraham, Isaac et Iacob (Matth. 8, 11). Sainct Pierre remonstroit aux Iuifs de son temps, qu'ils estoyent heritiers de la grace Evangelique, pource qu'ils estoyent successeurs[1]) des Prophetes, estans comprins en l'alliance que Dieu avoit faite anciennement avec Israel (Act. 3, 25). Et afin que cela ne fust pas seulement testifié de parolles, le Seigneur l'a aussi bien approuvé de fait. Car en la mesme heure qu'il ressuscita, il fit plusieurs des saincts participans de sa resurrection, lesquels ont vit en Ierusalem (Matth. 27, 52). En quoy il donna une certaine arre, que tout ce qu'il avoit fait ou souffert pour[2]) acquerir salut au genre humain, n'appartenoit pas moins aux fideles de l'ancien Testament, qu'à nous. Et de fait, ils avoyent[3]) un mesme esprit[4]) que nous avons, par lequel Dieu regenere les siens en vie eternelle. Puis que nous voyons que l'esprit de Dieu, lequel est comme une semence d'immortalité en nous, et pour ce est appellé arre de nostre heritage, a habité[5]) en eux (Ephes. 1, 14): comme[6]) leur oserions nous oster l'heritage de vie? Pourtant un homme prudent ne se pourra assez esmerveiller, comment il s'est fait que les Sadduciens soyent anciennement tombez en si grande stupidité, que de nier la resurrection et immortalité des ames,[7]) veu que l'un et l'autre est si clairement demonstré en l'Escriture (Act. 23, 7. 8). L'ignorance brutale que nous voyons auiourdhuy en tout le peuple des Iuifs, en ce qu'ils attendent follement un royaume terrien de Christ, ne nous devroit pas moins esmerveiller, n'estoit qu'il a esté predit que telle punition leur adviendroit pour avoir mesprisé Iesus Christ et son Evangile. Car c'estoit bien raison que Dieu les frappast d'un tel aveuglement,[8]) veu qu'en esteignant la lumiere qui leur estoit presentée, ils ont preferé les tenebres. Ils lisent donc Moyse, et sont assiduellement à mediter ce qu'il a escrit: mais ils ont le voile qui les empesche de contempler la lumiere de son visage. Lequel[9]) voile leur demourera tousiours, iusques à

1) 1551 *s.* §. 22 (1541 *p.* 452; 1545 *p.* 657 *s.*).
2) en, *manque dans* 1541 *et* 1545.
3) et on verra . . . . opprobre, *le latin porte conformément à l'hébreu:* Et egredientur, et videbunt cadavera virorum qui praevaricati sunt in me, quod vermis eorum *etc.* *La traduction de Genève, revue par Calvin lui-même, rend strictement nostre latin.*
4) 1541 *s.:* contemné, mis *etc.*
5) Archange, *le latin porte:* princeps magnus, *selon l'hébreu.*
6) 1551 *s.* §. 23 (1541 *p.* 452; 1545 *p.* 658).

1) successeurs, *le latin dit:* filii.
2) pour acquerir salut au genre humain, *le latin porte:* in aeternae salutis acquisitionem.
3) *Le latin dit de plus:* teste Petro.
4) *Le latin ajoute:* fidei.
5) *Le latin ajoute:* similiter. 6) 1566: comment.
7) et immortalité des ames, *le latin dit:* animarum substantiam.
8) 1541 *s.:* d'une telle cecité.
9) Lequel . . . . possible. *Cette phrase n'a pas de sens. Voici le texte latin:* atque ita manebit illis obtectus (sc. vultus

ce qu'ils apprennent de le reduire à Christ: duquel ils le destournent maintenant tant qu'il leur est possible (2 Cor. 3, 14. 15).

CHAPITRE XI. [1]

De la difference entre les deux Testamens.

1.[2]) Quoy donc? dira quelcun: ne restera-il nulle difference entre le vieil et nouveau Testament? Et que dirons-nous à tant de passages de l'Escriture, qui les opposent ensemble comme choses fort diverses? Ie respon, que ie reçoy volontiers toutes les differences que nous trouvons couchées en l'Escriture: mais à telle condition qu'elles ne derognent rien à l'unité que nous avons desia mise, comme il sera aisé de voir quand nous les aurons traitées par ordre. Or entant que i'ay peu observer en considerant diligemment l'Escriture, il y en a quatre, ausquelles si quelcun veut adiouster la cinquieme, ie ne contrediray point. Ie me fay fort de monstrer qu'elles appartiennent toutes, et se doyvent referer à la maniere[3]) diverse que Dieu a tenue en dispensant sa doctrine, plustost qu'à la substance. Ainsi, il n'y aura nul empeschement que les promesses du vieil et nouveau Testament ne demeurent semblables: et que Christ ne soit tenu pour fondement unique des uns et des autres. La[4]) premiere difference donc sera telle: Combien que Dieu ait voulu tousiours que son peuple eslevast son entendement en l'heritage celeste, et y eust son cœur arresté, toutesfois pour le mieux entretenir en esperance des choses invisibles, il les luy faisoit contempler sous ses benefices terriens, et quasi luy en donnoit quelque goust. Maintenant ayant plus clairement revelé la grace de la vie future par l'Evangile, il guide et conduit nos entendemens[5]) tout droit à la meditation d'icelle, sans nous exerciter aux choses inferieures, comme il faisoit les Israelites. Ceux qui ne considerent point ce conseil de Dieu, pensent que le peuple ancien n'ait iamais monté plus haut, que d'attendre ce qui appartenoit à l'aise du corps. Ils voyent[1]) que la terre de Canaan est tant souvent nommée, comme le souverain loyer pour remunerer ceux qui observeroyent la loy de Dieu: d'autrepart ils voyent[2]) que Dieu ne fait point de plus grieves menaces aux Iuifs,[3]) que de les exterminer de la terre qu'il leur avoit donnée, et les espandre[4]) en nations estranges. Ils voyent finalement que les benedictions et maledictions que recite Moyse reviennent quasi toutes à ce but: de là ils concluent sans aucune doute, que Dieu avoit segregé les Iuifs des autres peuples, non pas pour leur profit, mais pour le nostre, afin que l'eglise Chrestienne eust une image exterieure, en laquelle elle peust contempler les choses spirituelles, Mais comme ainsi soit que l'Escriture demonstre[5]) que Dieu par toutes les promesses terriennes qu'il leur faisoit, les a voulu conduire comme par la main en l'esperance de ses graces celestes: de ne considerer point ce moyen, c'est une trop grande rudesse, voire mesme bestise. Voila donc le poinct que nous avons à debatre contre ceste maniere de gens: c'est qu'ils disent que la terre de Canaan ayant esté estimée du peuple d'Israel pour sa beatitude souveraine, nous figure[6]) nostre heritage celeste. Nous maintenons au contraire, qu'en ceste possession terrienne dont il iouissoit, il a contemplé[7]) l'heritage futur qui luy estoit preparé au ciel.

2.[8]) Cela sera mieux esclaircy par la similitude que met sainct Paul en l'Epistre aux Galates. Il compare le peuple des Iuifs à un heritier qui est encore petit enfant, lequel n'estant point capable de se gouverner, est sous la main de son tuteur, ou de son pedagogue (Gal. 4, 1). Il est bien vray qu'il traite là principalement des ceremonies: mais cela n'empesche pas que nous n'appliquions ceste sentence à nostre propos. Nous voyons donc qu'un mesme heritage leur a esté assigné comme à nous: mais qu'ils n'ont pas esté capables[9]) d'en iouir pleinement. Il y a eu une mesme Eglise entre eux, que la nostre: mais elle estoit encores comme en aage puerile. Pourtant le Seigneur les a entretenus en ceste pedagogie: c'est de ne leur donner point clairement les promesses spirituelles, mais de leur en presenter plustost quelque image et figure sous les promesses terriennes. Voulant donc recevoir Abraham, Isaac et Iacob, et toute leur race en l'es-

---

Mosis) ac involutus, donec ad Christum convertatur *etc. Il faudra lire:* Lequel (Moyse) leur demeurera tousiours caché iusqu'à ce qu'ils apprennent de le reduire à Iesus Christ (*c. à d. de le rapporter à lui*).

1) *Ce Chap. contient le reste du Ch. VII. de l'éd. de* 1541, *ou du Ch. XI. des éditions suivantes de l'ancienne rédaction.*

2) 1551 *s. Ch. XI.* §. 24 (1541 *p.* 453; 1545 *p.* 659).

3) à la maniere . . . sa doctrine, *le latin dit simplement:* ad modum administrationis.

4) 1551 *s.* §. 25 (1541 *p.* 454; 1545 *p.* 659 *s.*).

5) 1541 *s.:* il dirige noz entendemens.

1) voyent, *le latin dit:* audiunt. *Probablement il faut lire:* oyent.

2) voyent, *corrigez comme ci-dessus.*

3) aux Juifs, *le latin dit:* eiusdem legis transgressoribus.

4) 1541 *s.:* espardre.

5) *Le texte latin ajoute:* aliquoties.

6) *Le latin ajoute:* post revelatum Christum.

7) *Le latin ajoute:* velut in speculo.

8) 1551 *s.* §. 26 (1541 *p.* 455; 1545 *p.* 660).

9) *Le latin ajoute:* per aetatem.

perance de l'immortalité, il leur promettoit la terre de Canaan en heritage: non pas afin que leur affection s'arrestast là, mais plustost afin que par le regard d'icelle, ils se confermassent en certain espoir du vray heritage qui ne leur apparoissoit point encore, et afin qu'ils ne s'abusassent point, il leur adioustoit aussi une promesse plus haute, laquelle leur testifioit que ce n'estoit pas là le souverain et principal bien qu'il leur vouloit faire. Ainsi Abraham en recevant ceste promesse de posseder la terre de Canaan, ne s'amuse point à ce qu'il voit, mais est eslevé en haut [1]) par la promesse conioincte, entant qu'il luy est dit, Abraham, ie suis ton protecteur, et ton loyer tres-ample (Gen. 15, 1). Nous voyons que la fin de son loyer luy est située en Dieu, afin qu'il n'attende point un loyer transitoire [2]) de ce monde, mais incorruptible au ciel. Nous voyons que la possession de la terre de Canaan luy est promise, non à autre condition, sinon afin qu'elle luy soit une marque de la benevolence de Dieu, et figure de l'heritage celeste. Et [3]) de fait, il appert par les sentences des fideles, qu'ils ont eu un tel sentiment. En telle maniere David estoit incité des benedictions temporelles de Dieu, à mediter sa grace souveraine, quand il disoit, Mon cœur et mon corps languissent du desir de te voir, Seigneur. Le Seigneur est mon heritage à iamais. Item, Le Seigneur est ma portion hereditaire, et tout mon bien. [4]) Item, I'ay crié au Seigneur, disant, Tu es mon espoir et mon heritage en la terre des vivans (Ps. 84, 3; 73, 26; 16, 5; 142, 6). Certes tous ceux qui osent ainsi parler, monstrent qu'ils outrepassent ce monde et toutes choses presentes. Neantmoins les Prophetes le plus souvent descrivent la beatitude du siecle futur sous l'image et figure qu'ils en avoyent receu [5]) de Dieu. Selon laquelle forme il nous faut entendre ces sentences, où il est dit, Que les iustes posséderont la terre en heritage, et les iniques en seront exterminez. Ierusalem abondera en richesses, et Sion en affluence de tous biens (Ps. 37, 9; Iob 18, 17; Prov. 2, 21. 22; souvent en Isaie). Nous entendons bien que cela ne compete point à ceste vie mortelle, qui est comme un pelerinage, et ne convenoit pas à la cité terrestre de Ierusalem: mais il convient au vray pays des fideles, et à la cité celeste, en laquelle Dieu a preparé benediction et vie à tousiours (Ps. 132, 13—15; 133, 3).

3. [6]) C'est la raison pourquoy les Saincts au vieil Testament ont plus estimé ceste vie mortelle [1]) que nous ne devons auiourdhuy faire. Car combien qu'ils cogneussent tres-bien qu'ils ne se devoyent point arrester à icelle, comme à leur dernier but: neantmoins pource qu'ils reputoyent d'autrepart que Dieu leur figuroit en icelle sa grace, pour les confermer en espoir selon leur petitesse, ils y avoyent plus grande affection que s'ils l'eussent considerée en elle-mesme. Or comme le Seigneur en testifiant sa benevolence envers les fideles, par benefices [2]) terriens leur figuroit [3]) la beatitude spirituelle à laquelle ils devoyent tendre, aussi d'autrepart, les peines corporelles qu'il envoyoit sur les malfaiteurs, estoyent enseignes de son iugement futur sur les reprouvez. Parquoy comme les benefices de Dieu estoyent lors plus manifestes en choses temporelles, aussi estoyent les vengeances. Les ignorans ne considerans point ceste similitude et convenance entre les peines et remunerations qui ont esté de ce temps-là, s'esmerveillent comment il y a une telle varieté en Dieu: c'est puis qu'il a esté si prompt et subit anciennement à se venger rigoureusement des hommes, incontinent qu'ils l'avoyent offensé: comment à present, comme ayant moderé [4]) sa colere, il punist plus doucement et peu souvent. Et peu s'en faut que pour cela ils n'imaginent divers dieux du vieil et nouveau Testament: ce [5]) que [6]) mesme est advenu aux Manichéens. Mais il nous sera aisé de nous delivrer de tous ces scrupules, si nous pensons à la dispensation de Dieu, que nous avons notée: assavoir que pour le temps auquel il bailloit son alliance au peuple d'Israel aucunement enveloppée, il a voulu signifier et figurer d'une part la beatitude eternelle, qu'il leur promettoit sous ces benefices terriens: et de l'autre l'horrible damnation que devoyent attendre les iniques sous peines corporelles.

4. [7]) La seconde difference du vieil et nouveau Testament gist aux figures. C'est que le vieil Testament, du temps que la verité estoit encore absente, la representoit [8]) par images, et a eu l'ombre au lieu du corps. Le Nouveau contient la verité presente et la substance: et à icelle se doyvent reduire quasi tous les passages, ausquels le vieil Testament est opposé au Nouveau par comparaison: combien qu'il n'y ait point de passages où cela soit plus amplement traité qu'en l'Epistre aux Hebrieux.

---

1) *Le latin ajoute:* in Dominum.
2) *Le latin ajoute:* in elementis.
3) 1551 *s.* §. 27 (1541 *p.* 455 *s.*; 1545 *p.* 661).
4) et tout mon bien, *le latin dit:* (pars) calicis mei: tu es qui conservas haereditatem meam mihi.
5) 1562: receue.
6) 1551 *s.* §. 28 (1541 *p.* 456; 1545 *p.* 661).

1) *Le latin ajoute:* eiusque benedictiones.
2) 1562: des benefices.
3) *Le latin ajoute:* eiusmodi typis ac symbolis.
4) 1541 *s.:* amoderé.
5) ce que . . . . Manichéens, *addition de* 1559.
6) 1562: qui.
7) 1551 *s.* §. 29 (1541 *p.* 457; 1545 *p.* 662).
8) 1541: represente.

L'Apostre dispute là contre ceux qui pensoyent toute la religion estre ruinée, si on abolissoit les ceremonies de Moyse. Pour refuter cest erreur, il prend en premier lieu ce qui avoit esté dit par le Prophete touchant la sacrificature de Iesus Christ. Car puis que le Pere l'a constitué Sacrificateur eternel (Ps. 110, 4), il est certain que la sacrificatnre Levitiqne est ostée, en laquelle les uns succedoyent aux autres. Or que ceste prestrise nouvelle soit plus excellente que l'autre, il le prouve, entant qu'elle est establie par serment. Il adiouste puis apres, que quand la prestrise a esté ainsi transferée, il y a eu translation d'alliance. [1]) Davantage, il remonstre que cela aussi estoit necessaire, veu qu'il y avoit telle imbecillité en la Loy, qu'elle ne pouvoit [2]) mener à perfection (Hebr. 7, 18. 19). Consequemment il poursuit quelle estoit ceste imbecillité, c'est pource qu'elle avoit des iustices exterieures, lesquelles ne pouvoyent rendre leurs observateurs parfaits selon la conscience: veu que le sang des bestes brutes ne peut pas effacer les pechez, n'acquerir [3]) vraye saincteté (Hebr. 9, 9). Il conclud donc qu'il y a eu en la Loy une ombre des biens futurs, non pas une vive presence, laquelle [4]) nous est donnée en l'Evangile (Hebr. 10, 1). Nous avons icy à considerer en quel endroit c'est qu'il confere l'alliance Legale avec l'alliance Evangelique: l'office de Moyse avec celuy de Christ. Car si ceste comparaison se rapportoit à la substance des promesses, il y auroit une grande repugnance entre les deux Testamens: mais puis que nous voyons que l'Apostre tend ailleurs, il nous faut suyvre son intention pour bien trouver la verité. Mettons donc au milieu l'alliance de Dieu, laquelle il a une fois faite pour avoir sa durée à tousiours. L'accomplissement auquel elle est ratifiée et confermée, c'est Iesus Christ: cependant qu'il le falloit attendre, le Seigneur a ordonné par Moyse des ceremonies lesquelles [5]) en fussent signes et representations. Cela donc estoit en controversie: assavoir s'il falloit que les ceremonies commandées en la Loy cessassent pour donner lieu à Iesus Christ. Or combien qu'elles ne fussent qu'accidens ou accessoires du vieil Testament: toutesfois pource qu'elles estoyent instrumens par lesquels Dieu entretenoit son peuple en la doctrine d'iceluy, elles en portent le nom: comme l'Escriture a coustume d'attribuer aux Sacremens le nom des choses qu'ils representent. Parquoy en somme le vieil Testament est icy nommé la maniere solennelle dont le Testament du Seigneur estoit conformé aux Iuifs, laquelle estoit comprinse en sacrifices et autres ceremonies. Pource [1]) qu'en icelles il n'y a rien de ferme ne solide, si on ne passe outre, l'Apostre maintient qu'elles devoyent avoir fin et estre abroguées pour ceder à Iesus Christ, lequel est pleige et Mediateur d'une meilleure alliance (Hebr. 7, 22): par lequel eternelle sanctification a une fois esté acquise aux eleus, et les transgressions abolies, lesquelles demouroyent en l'ancien Testament. Ou bien si quelcun ayme mieux, nous mettrons ceste diffinition, que le vieil Testament a esté la doctrine que Dieu a baillée au peuple Iudaique, enveloppée d'observation de ceremonies, lesquelles n'avoyent point d'efficace ne de fermeté; à ceste cause qu'il a esté temporel, pource qu'il estoit comme en suspens iusques à ce qu'il fust appuyé sur son accomplissement, et conformé en sa substance: mais que lors il a esté fait nouveau et eternel, quand il a esté consacré [2]) et establi au sang de Christ. Pour laquelle cause Christ appelle le calice qu'il donnoit à ses disciples en la Cene, Calice du nouveau Testament [3]) (Matth. 26, 28): pour denoter que quand l'alliance de Dieu est seellée en son sang, lors la verité en est accomplie: et ainsi est faite alliance nouvelle et eternelle.

5. [4]) De là il appert en quel sens sainct Paul dit, que les Iuifs ont esté conduits à Christ par la doctrine puerile de la Loy, devant que luy fust manifesté en chair (Gal. 3, 24). Il confesse bien qu'ils ont esté enfans et heritiers de Dieu: mais pource qu'ils estoyent comme en enfance, il dit qu'ils ont esté sous la charge d'un pedagogue (Gal. 4, 1). Car c'estoit une chose bien convenable, que devant que le Soleil de iustice fust levé, il n'y eust pas si grande clairté de revelation, ne si claire intelligence. Le Seigneur donc leur a tellement dispensé la lumiere de sa parolle, qu'ils ne la voyoyent [5]) encore que de loin et en obscureté. [6]) Pourtant sainct Paul voulant noter une telle petitesse d'intelligence, a usé du mot d'Enfance, disant que le Seigneur les a voulu instruire en cest aage-là par ceremonies, comme par rudimens ou elemens convenans à l'aage puerile, iusques à ce que Christ fust manifesté pour accroistre la cognoissance des siens, les confermant [7]) en

1) il y a eu translation d'alliance, *le latin dit:* in ea sacerdotii translatione verti etiam testamenti mutationem. *Comp. cependant Hébr.* 7, 12.
2) *Le latin ajoute:* nihil. 3) 1561: ni acquerir.
4) laquelle nous est donnée en l'Evangile, *ne se trouve pas dans le latin.*
5) lesquelles . . . . representations, *le latin est plus explicite et plus clair:* quae sunt veluti solemnia confirmationis symbola.

1) 1551 *s.* §. 30 (1541 *p.* 458; 1545 *p.* 663).
2) 1541 *et* 1545: conformé.
3) *Le latin ajoute:* in suo sanguine.
4) 1551 *s.* §. 31 (1541 *p.* 458 *s.*; 1545 *p.* 664).
5) 1541: veoient.
6) et en obscureté, *manque dans* 1541 *s.*
7) les confermant . . . . enfance, *ne se trouve pas dans le latin.*

telle sorte qu'ils ne fussent plus en enfance. C'est la distinction que Iesus Christ a mise, en disant que la Loy et les Prophetes ont esté iusques à Iean Baptiste (Matth. 11, 13): que depuis, le royaume de Dieu a esté publié. Qu'est-ce que Moyse et les Prophetes ont enseigné en leur temps? Ils ont donné quelque goust et saveur de la sagesse qui devoit estre une fois revelée: et l'ont monstrée de loin: mais quand Iesus Christ peut estre monstré au doigt, le regne de Dieu lors est ouvert; car en luy sont cachez tous les thresors de sagesse et doctrine (Col. 2, 3), pour monter quasi iusques au plus haut du ciel.

6.[1]) Or à cela ne contrevient point, qu'à grand' peine en trouveroit-on un en l'Eglise Chrestienne qui soit digne d'estre accomparé à Abraham en fermeté de foy. Item, que les Prophetes ont eu une si grande intelligence, qu'elle suffit encores de present à illuminer le monde. Car nous ne regardons pas icy quelles graces nostre Seigneur a conferées à d'aucuns, mais quel ordre[2]) il a tenu pour lors: lequel apparoist mesme en la doctrine des Prophetes, combien qu'ils ayent eu un singulier privilege par dessus les autres. Car leur predication est obscure, comme de chose lointaine, et est enclose en figures. Davantage quelques revelations qu'ils eussent receues, toutesfois pource qu'il leur estoit necessaire de se submettre à la pedagogie commune de tout le peuple, ils estoyent comprins au nombre des enfans, aussi bien que les autres. Finalement il n'y a iamais eu de ce temps-là si claire intelligence, laquelle ne sentist aucunement l'obscurité du temps. C'est la cause pourquoy Iesus Christ disoit, Plusieurs Rois et Prophetes ont desiré de voir les choses que vous voyez, et ne les ont point veues: d'ouyr les choses que vous oyez, et ne les ont point ouyes. Et pourtant bien-heureux sont voz yeux de les voir, et voz oreilles de les ouyr (Matth. 13, 17; Luc 10, 24). Et de fait, c'estoit bien raison que la presence de Iesus Christ eust ce privilege d'apporter plus ample intelligence des mysteres celestes au monde, qu'il n'y avoit eu auparavant. A[3]) quoy tend ce que nous avons allegué cy dessus de la premiere Epistre de sainct Pierre: c'est qu'il leur a esté notifié que leur labeur estoit principalement utile à nostre temps (1 Pierre 1, 6. 10—12).

7.[4]) Venons maintenant à la troisieme difference, laquelle est prise de Ieremie, duquel les parolles sont: Voicy les iours viendront, dit le Seigneur, que ie feray une alliance nouvelle avec la maison d'Israel et de Iuda: non pas selon celle que i'ai faite avec voz Peres, au iour que ie les prins par la main pour les retirer de la terre d'Egypte: car ils l'ont cassée et aneantie, combien qu'ils fussent en ma seigneurie: mais l'alliance que ie feray avec la maison d'Israel sera telle: I'escriray ma Loy en leurs entrailles, et l'engraveray en leur cœur, et leur seray propice à remettre leurs offenses. Lors un chacun n'enseignera point son prochain:[1]) car tous me cognoistront depuis le plus grand iusques au plus petit (Ier. 31, 31—34). De ce passage, sainct Paul a pris occasion de faire la comparaison qu'il fait entre la Loy et l'Evangile, en appellant[2]) la Loy, Doctrine literale, predication de mort et de damnation, escrite en Tables de pierre: l'Evangile, Doctrine spirituelle de vie et de iustice, engravée aux cœurs (2 Cor. 3, 6. 7). Davantage, que la Loy doit estre abolie, et que l'Evangile sera tousiours permanent. Veu que l'intention de sainct Paul a esté d'exposer le sens du Prophete, il nous suffira de considerer les parolles de l'un, pour les entendre tous deux: combien qu'ils different aucunement ensemble. Car l'Apostre parle plus odieusement de la Loy que le Prophete. Ce qu'il fait, non pas regardant simplement la nature d'icelle: mais pource qu'il y avoit d'aucuns brouillons[3]) qui par un zele desordonné qu'ils avoyent aux ceremonies, s'efforçoyent d'obscurcir la clairté de l'Evangile, il est contraint d'en disputer selon leur erreur et folle affection. Il nous faut donc noter cela de particulier en sainct Paul. Quant est de la convenance qu'il a avec Ieremie, pource que l'un et l'autre opposoit le vieil Testament au nouveau, ils ne considerent rien tous deux en la Loy, sinon ce qui est du propre d'icelle. Exemple: La Loy contient çà et là promesses de la misericorde de Dieu: mais pource qu'elles sont prinses d'ailleurs, elles ne viennent point en conte, quand il est question de la nature de la Loy; seulement ils luy attribuent de commander les choses qui sont bonnes et iustes, defendre toute meschanceté, promettre remuneration aux observateurs de iustice, menacer les pecheurs de la vengeance de Dieu sans qu'elle puisse changer ou corriger la perversité[4]) qui est naturellement en tous hommes.

8.[5]) Maintenant exposons membre à membre la comparaison que met l'Apostre: Le vieil Testament, selon son dict, est literal, pource qu'il a esté publié sans l'efficace du sainct Esprit: Le nouveau est spirituel pource que le Seigneur l'a engravé au cœur des siens. Pourtant la seconde opposition qu'il fait, est pour declairer la premiere: c'est que le vieil

1) 1551 *s.* §. 32 (1541 *p.* 459; 1545 *p.* 664 *s.*).
2) *Le latin ajoute:* in populo docendo.
3) *La fin du §. depuis:* A quoy, *est une addition de la dernière rédaction.*
4) 1551 *s.* §. 33 (1541 *p.* 460; 1545 *p.* 665).

1) *Le latin ajoute selon l'hébreu:* vir fratrem suum.
2) en appellant . . . . cœurs, *tout cela est plus ample et plus explicite dans le latin.*
3) *Le latin ajoute:* legis κακόζηλοι.
4) *Le latin ajoute:* cordis interim.
5) 1551 *s.* §. 34 (1541 *p.* 460 *s.*; 1545 *p.* 666).

Testament est mortel, d'autant qu'il ne peut sinon envelopper en malediction tout le genre humain: le nouveau est instrument de vie, pource qu'en nous delivrant de malediction, il nous remet en la grace de Dieu. A une mesme fin tend ce qu'il dit apres, que le premier est ministere de damnation: pource qu'il monstre tous les enfans d'Adam estre coulpables d'iniquité: le second est ministere de iustice, pource qu'il nous revele la misericorde de Dieu, en laquelle nous sommes iustifiez. Le dernier membre se doit rapporter aux ceremonies:[1]) car pource qu'elles estoyent images des choses absentes, il a fallu qu'elles se soyent esvanouyes avec le temps: pource que l'Evangile contient le corps, sa fermeté dure à tousiours. Ieremie appelle bien aussi la Loy morale une alliance infirme et fragile: mais c'est pour autre raison, assavoir pource que par l'ingratitude du peuple elle a esté incontinent rompue et cassée: mais pource que ceste violation vient d'un vice de dehors,[2]) il ne se doit point proprement attribuer à la Loy. Aussi pource que les ceremonies par leur propre infirmité ont esté abrogues à l'advenement de Christ, elles contiennent en soy la cause de leur abrogation.[3]) Or ceste difference qui est mise de la lettre et de l'esprit, ne se doit pas entendre comme si le Seigneur eust anciennement baillé sa Loy aux Iuifs sans fruit ny utilité, ne convertissant personne à soy: mais cela est dit par comparaison, pour plus magnifier l'affluence de grace, de laquelle il a pleu au[4]) mesme Legislateur, comme s'il se fust revestu d'une nouvelle personne, orner la predication de l'Evangile, pour[5]) honnorer le regne de son Christ. Car si nous reputons la multitude laquelle il a recueillie de[6]) diverses nations[7]) par la predication de son Evangile, en la regenerant par son Esprit, nous trouverons que le nombre de ceux qui ont receu la doctrine de la Loy en vraye affection de cœur, estoit si petit au pris, qu'il n'y a point de comparaison; combien qu'à la verité si on regarde le peuple d'Israel sans considerer l'Eglise Chrestienne, il y a eu lors beaucoup de vrais fideles.

9.[8]) La quatrieme difference depend et sort de la tierce: car l'Escriture appelle le vieil Testament, Alliance de servitude, pource qu'il engendre crainte et terreur aux cœurs des hommes: le nouveau, de liberté, pource qu'il les conferme en seureté et fiance. En ceste maniere parle sainct Paul en l'Epistre aux Romains,[1]) disant, Vous n'avez point receu derechef l'Esprit de servitude en crainte: mais l'Esprit d'adoption par lequel nous crions Abba, Pere (Rom. 8, 15). C'est aussi ce que veut signifier l'autheur de l'epistre aux Hebrieux, quand il dit que les fideles ne sont point venus maintenant à la montagne visible de Sinai, où on ne voye que feu, tonnerre, tempeste,[2]) esclairs: comme le peuple d'Israel n'y voyoit rien qui ne luy causast horreur et estonnement, en telle sorte que Moyse mesme en estoit espovanté: et que Dieu ne parle point à eux d'une voix terrible, comme il faisoit lors: mais qu'ils sont venus en la montagne celeste de Sion, et en Ierusalem cité de Dieu vivant, pour[3]) estre en la compagnie des Anges (Hebr. 12, 18—22), etc. Ceste sentence, laquelle est brievement touchée au lieu que nous avons allegué de l'Epistre aux Romains, est plus amplement exposée en l'Epistre aux Galatiens, où sainct Paul fait une allegorie des deux enfans d'Abraham en ceste maniere: c'est que Hagar chambriere est figure de la montagne de Sinai, où le peuple d'Israel a receu la Loy: Sara maistresse, est figure de Ierusalem, dont procede l'Evangile. Comme la lignée de Hagar est serve et ne peut venir à l'heritage: au contraire la lignée de Sara est libre, et doit venir à heriter, ainsi que la Loy ne peut engendrer en nous que servitude, qu'il n'y a que l'Evangile qui nous regenere en liberté (Gal. 4, 22). La somme revient là, que le vieil Testament a esté pour estonner les consciences, et que par le nouveau ioye et liesse leur est donnée: que le premier a tenu les consciences estraintes[4]) et enserrées au ioug de servitude, le second les delivre et affranchist en liberté. Si[5]) on obiecte les Peres de l'ancien Testament, en allegant que puis qu'ils ont eu un mesme Esprit de foy que nous, il s'ensuyt qu'ils ont esté participans d'une mesme liberté et ioye: à cela nous respondons qu'ils n'ont eu ne l'un ne l'autre par le benefice de la Loy, mais plustost se voyans estre par icelle tenus captifs en servitude et trouble de conscience, ils ont eu leur recours en l'Evangile. Dont il appert que[6]) ç'a esté un fruit particulier du nouveau Testament, qu'ils ont esté exempts de ceste misere. Davantage, nous nierons qu'ils ayent eu si grande liberté ou

---

1) *Le latin ajoute:* legis.
2) d'un vice de dehors, *le latin dit:* a culpa populi.
3) abrogation, *le latin porte:* infirmitatis.
4) 1541 *s.:* au Seigneur de monstrer en la predication de l'Evangile, pour *etc.*
5) pour honnorer le regne de son Christ, *ne se trouve pas dans le latin.*
6) de diverses nations, *le latin dit:* ex populis omnibus.
7) *Le latin ajoute:* in ecclesiae suae communionem.
8) 1551 *s.* §. 35 (1541 *p.* 461; 1545 *p.* 667).

---

1) *Le latin ajoute*: octavo (capite).
2) 1562: tonnerres, tempestes.
3) pour estre en la compagnie des Anges, *n'est pas dans le latin.*
4) 1561: estreintes.
5) 1551 *s.* §. 36 (1541 *p.* 462; 1545 *p.* 667 *s.*).
6) que ç'a esté un fruit particulier du nouveau Testament, *le latin porte:* quod praeter communem Veteris Testamenti legem.

asseurance, qu'ils n'ayent gousté aucunement la crainte et servitude que la Loy causoit. Car combien qu'ils iouissent du privilege qu'ils avoyent obtenu par l'Evangile, si estoyent-ils suiets communement avec les autres à toutes les observations, charges et liens qui estoyent pour lors. Puis donc qu'ainsi est qu'ils estoyent contraints d'observer les ceremonies lesquelles estoyent comme enseignes de la pedagogie, que sainct Paul dit estre semblable à servitude, pareillement scedules par lesquelles ils se confessoyent estre coulpables devant Dieu, sans s'acquitter de leurs dettes: c'est à bon droit qu'au pris de nous ils sont dits avoir esté sous le Testament de servitude, quand on regarde l'ordre et maniere de faire que tenoit lors le Seigneur envers le peuple d'Israel.

10.[1]) Les trois comparaisons dernieres sont de la Loy et de l'Evangile. Parquoy en icelles, sous le nom du vieil Testament il nous faut entendre la Loy, comme par le nouveau Testament est signifié l'Evangile. La premiere que nous avons mise s'estendoit plus loin: car elle comprenoit en soy aussi bien l'estat[2]) des Peres anciens qui a esté devant la Loy. Or ce que sainct Augustin nie, que les promesses de ce temps-là soyent comprinses sous l'ancien Testament,[3]) son opinion est en cela bonne. Et n'a voulu autre chose dire, que ce que nous enseignons. Car il regardoit à ces sentences que nous avons alleguées de Ieremie et de sainct Paul, ausquelles le vieil Testament est opposé à la doctrine de grace et de misericorde. C'est aussi tresbien parlé à luy, quand il adiouste[4]) que tous les fideles qui ont esté regenerez de Dieu dés le commencement du monde, et ont suyvi sa volonté en foy et en charité, appartiennent au nouveau Testament: et qu'ils ont eu leur esperance fichée, non pas en biens charnels, terriens et temporels: mais spirituels, celestes et eternels. Singulierement qu'ils ont creu au Mediateur, par lequel ils ne doutoyent pas que le sainct Esprit ne leur fust donné pour[5]) bien vivre, et qu'ils n'obtinssent pardon toutes fois et quantes qu'ils auroyent peché. C'est ce que i'ay voulu pretendre: assavoir que tous les saincts, lesquels nous lisons en l'Escriture avoir esté esleus de Dieu depuis le commencement du monde, ont esté participans avec nous des mesmes benedictions qui nous sont données en salut eternel. Il y a seulement ceste difference entre la division que i'ay mise et celle[1]) de sainct Augustin: que i'ay voulu distinguer entre la clairté de l'Evangile, et l'obscurité qui avoit esté auparavant, suyvant ceste sentence de Christ, où il dit que la Loy et les Prophetes ont esté iusqu'à Iean Baptiste et que de là le Royaume de Dieu a commencé à estre presché (Matth. 11, 13). Luy s'est contenté de distinguer entre l'infirmité de la Loy et la fermeté de l'Evangile. Il nous faut aussi noter cela des anciens[2]) Peres, qu'ils ont tellement vescu sous l'ancien Testament, qu'ils ne s'y sont point arrestez, mais ont tousiours aspiré au nouveau: et mesme y ont participé en vraye affection de cœur. Car tous ceux qui se contentans des ombres exterieures,[3]) n'ont point eslevé leur entendement à Christ, sont condamnez d'aveuglement et de malediction par l'Apostre. Et de fait, quel aveuglement plus grand pourroit-on imaginer, que d'esperer purgation de ses pechez de la mort d'une beste brute? ou chercher le lavement de son ame en l'aspersion corporelle d'eau? que de vouloir appaiser Dieu en ceremonies qui sont de nulle importance, comme s'il s'y delectoit beaucoup? encore que nous nous taisions de beaucoup d'autres choses semblables. Or tous ceux qui sans regarder Christ, s'amusent en observations exterieures de la Loy, tombent en telle absurdité.

11.[4]) La cinquieme difference que nous avons dite pouvoir estre adioustée, gist en ce que iusques à l'advenement de Christ, Dieu avoit segregé un peuple, auquel il avoit commis l'alliance de sa grace. Quand le Dieu tout puissant distribuoit les peuples, dit Moyse, quand il divisoit les enfans d'Adam, son peuple luy est escheu en partage: Iacob a esté son heritage (Deut. 32, 8. 9). En un autre lieu il parle ainsi au peuple, Voicy le ciel et la terre, et toutes choses qui y sont contenues appartiennent à ton Dieu. Et neantmoins il s'est conioint[5]) avec tes Peres, et les a aymez, pour eslire leur semence apres[6]) eux d'entre tous les autres peuples (Deut. 10, 14. 15). Nostre Seigneur donc a fait cest honneur à ce peuple-là seul, de se donner à cognoistre à luy, comme s'il luy eust plus appartenu que les autres. Il luy a commis son alliance: il a manifesté la presence de sa divinité au milieu de luy, et l'a exalté en tous autres privileges. Mais laissons là les autres benefices qu'il luy a faits: contentons-nous donc de celuy dont il est question, c'est qu'en luy communiquant sa parolle, il s'est conioint à luy pour estre

1) 1551 *s.* §. 37 (1541 *p.* 463; 1545 *p.* 668).
2) l'estat . . . . la Loy, *le latin dit:* et quae ante legem editae sunt promissiones.
3) Ad Bonifac., lib. III, cap. 4.
4) *Le latin ajoute:* eodem loco, *puis il faut lire d'après le sens du texte latin:* que, dès le commencement du monde, tous les fideles *etc.*
5) Pour bien vivre, *addition de* 1551.

1) 1541 *et* 1545: et la sienne.
2) anciens, *le latin dit:* sanctis.
3) exterieures, *le latin porte:* praesentibus umbris.
4) 1551 §. 38 (1541 *p.* 464; 1545 *p.* 669).
5) *Le latin ajoute:* tantummodo.
6) *Le latin ajoute:* nempe vos ipsos.

appellé et estimé son Dieu. Cependant il laissoit cheminer toutes les autres nations en vanité et erreur (Act. 14, 16), comme si elles n'avoyent nulle accointance avec luy, et ne leur donnoit point le remede par lequel il leur pouvoit subvenir: assavoir la predication de sa parolle. Parquoy Israel lors estoit nommé le fils delicat de Dieu: tous les autres estoyent tenus pour estrangiers. Il estoit dit estre cogneu de Dieu, et receu en sa sauve-garde et tutele: les autres estre delaissez en leurs tenebres. Il estoit dit estre sanctifié à Dieu: les autres profanes. Il estoit dit avoir esté honnoré par la presence de Dieu: les autres en estre exclus. Mais quand la plenitude du temps est venue, laquelle avoit esté ordonnée pour reparer toutes choses: quand, di-ie, le Mediateur de Dieu et des hommes a esté manifesté ayant rompu la paroy qui avoit [1]) long temps tenu la misericorde de Dieu enclose en un peuple (Galat. 4, 4; Ephes. 2, 14): il a fait que la paix a esté annoncée à ceux qui estoyent loin, aussi bien qu'à ceux qui estoyent pres: afin qu'estant tous ensemble reconciliez à Dieu, ils fussent unis en un corps. [2]) Pourtant il n'y a plus de consideration de Iuif ne de Grec, de Circoncision ne de Prepuce: mais Christ est tout en tous, auquel tous peuples de la terre ont esté donnez en heritage, et les fins du monde en seigneurie: afin que sans distinction il domine depuis une mer iusques à l'autre, depuis [3]) Orient iusques en Occident (Galat. 6, 15; Ps. 2, 8; 72, 8, et ailleurs).

12. [4]) Pourtant la vocation des Gentils est encore une marque notable, par laquelle est demonstrée l'excellence du nouveau Testament par dessus le vieil. Elle avoit bien esté predite et testifiée anciennement par plusieurs propheties: mais c'estoit en telle sorte que l'accomplissement en estoit remis à la venue du Messias. Mesme Iesus Christ au commencement de sa predication n'a pas voulu faire ouverture aux Gentils: mais a differé leur vocation iusques à ce que s'estant acquitté de tout ce qui appartenoit à nostre redemption, et ayant passé le temps de son humilité, il eust receu du Pere un Nom qui est par dessus tous noms: afin que tout genouil se fleschist devant luy (Phil. 2, 9). C'est la cause pourquoy il disoit à la Cananée, [5]) qu'il n'estoit point venu sinon pour les brebis perdues de la maison d'Israel, et que lors qu'il envoya premier ses Apostres, il leur defendit de passer ces limites: N'allez [1]) point vers les Gentils, et n'entrez point aux villes des Samaritains: mais allez plustost aux brebis perdues de la maison d'Israel (Matth. 15, 24; 10, 5); car la saison que nous avons dite n'estoit pas encore venue. Qui plus est, combien que la vocation des Gentils eust esté demonstrée par tant de tesmoignages, toutesfois quand il a fallu commencer, elle sembloit si nouvelle et estrange aux Apostres, qu'ils la craignoyent comme un prodige. Certes ils s'y sont employez avec grande difficulté; et n'est point de merveille: car il ne sembloit advis que ce fust chose raisonnable, que Dieu qui avoit de si long temps segregé Israel des autres nations, subitement, comme ayant changé de propos, ostast une telle distinction. Cela avoit bien esté predit par les Prophetes: mais ils ne pouvoyent pas estre si attentifs à escouter les Propheties, que la nouveauté [2]) ne les esmeust bien fort. Les exemples que Dieu avoit auparavant donnez pour monstrer ce qu'il devoit faire, n'estoyent point suffisans pour les delivrer des scrupules. Car il avoit appellé bien peu de Gentils à son Eglise: et davantage en les appellant il les avoit incorporez par la Circoncision au peuple d'Israel, à ce qu'ils fussent comme de la famille d'Abraham. Or par la vocation publique des Gentils, qui a esté faite apres l'ascension de Iesus Christ, non seulement ils ont esté elevez en mesme degré d'honneur que les Iuifs, mais qui plus est, ils ont esté substituez en leur lieu. [3]) Il y a [4]) encore outre-plus, que iamais les estrangers que Dieu avoit incorporez, [5]) n'avoyent esté egalez aux Iuifs. Et pourtant sainct Paul ne magnifie pas tant sans cause ce mystere, lequel il dit avoir esté caché en tous aages, [6]) et mesmes estre admirable aux Anges (Col. 1, 26).

13. [7]) Ie pense avoir deuement et fidelement comprins en ces quatre ou cinq membres toute la difference du vieil et nouveau Testament, autant qu'il en estoit mestier pour en donner une doctrine simple et pure. Mais pource que d'aucuns alleguent pour une grande absurdité, la diversité qui est entre le gouvernement de l'Eglise Chrestienne et celuy de l'Eglise d'Israel: item, la diverse façon d'enseigner, et le changement des ceremonies: il leur faut donner quelque response devant que passer outre; ce qui se peut faire brievement, d'autant que

1) *Il faut ajouter ici le mot:* si (tamdiu).
2) en un corps, *le latin a:* in unum populum.
3) depuis Orient iusques en Occident, *le latin porte:* et a fluminibus usque ad ultimos orbis fines.
4) 1551 *s.* §. 39 (1541 *p.* 465; 1545 *p.* 670).
5) *Le latin ajoute ici:* hac opportunitate nondum expleta.

1) *La citation:* N'allez . . . . d'Israel, *n'a été insérée que depuis* 1551.
2) *Le latin ajoute:* quae se oculis ingerebat.
3) en leur lieu, *le latin porte:* in demortuorum locum.
4) Il y a . . . . Anges, *addition de* 1559.
5) *Le latin ajoute:* in corpus ecclesiae.
6) en tous aages, *le latin porte:* a saeculis et generationibus.
7) 1551 *s.* §. 40 (1545 *p.* 671). *Ce* §. *ainsi que le suivant manquent dans l'édition de* 1541.

leurs obiections ne sont pas si fortes ne si urgentes, qu'il faille mettre grand' peine à les refuter. Ce n'est pas, disent-ils, une chose convenable, que Dieu, qui doit estre tousiours semblable à soy-mesme, ait ainsi changé de propos, que ce qu'il avoit une fois commandé, il l'ait reprouvé puis apres. Ie respon que Dieu ne doit point estre estimé muable en ce qu'il a accommodé diverses façons à divers temps, selon qu'il cognoissoit estre expedient. Si un laboureur ordonne à ses serviteurs autres ouvrages en hyver qu'en esté, nous ne l'arguerons pas toutesfois par cela d'inconstance: et ne dirons pas qu'il se desvoye de la droite voye [1]) d'agriculture, laquelle depend de l'ordre perpetuel de nature. Semblablement si un homme instruit, [2]) gouverne et traite ses enfans autrement en leur ieunesse qu'en leur enfance: puis qu'il change encore de façon quand ils seront venus en aage d'homme, nous ne dirons pas pourtant qu'il soit legier ou variable. Pourquoy donc noterons-nous Dieu d'inconstance, de ce qu'il a distingué la diversité des temps par certaines marques, lesquelles il cognoissoit estre convenables et propres? La similitude seconde nous doit bien contenter. Sainct Paul fait les Iuifs semblables à petits enfans: les Chrestiens à ieunes gens (Gal. 4, 1. 3 s.). Quel inconvenient ou desordre y a-il en ce regime, que Dieu a exercé les Iuifs en rudimens propres à leur temps, comme à temps d'enfance, et que maintenant il nous instruit en une doctrine plus haute, et comme plus virile? Ainsi la constance de Dieu se demonstre en cela, qu'il a ordonné une mesme doctrine à tous siecles. Le service qu'il a requis dés le commencement, il continue encore maintenant à le requerir. Touchant de ce qu'il a changé la forme et maniere exterieure, en cela il ne s'est point demonstré suiet à mutation: mais il s'est bien voulu accommoder iusques là à la capacité des hommes, laquelle est muable.

14. [3]) Mais ils repliquent encore: Dont vient ceste diversité, sinon que Dieu a voulu qu'elle fust telle? Ne pouvoit-il pas bien tant auparavant l'advenement de Christ qu'apres, reveler la vie eternelle en parolles claires et sans aucune figure? Ne pouvoit-il pas instruire les siens en Sacremens evidens? Ne pouvoit-il pas eslargir son sainct Esprit en telle abondance? Ne pouvoit-il pas espandre sa grace par tout le monde? Or tout cela est autant comme s'ils plaidoyent contre Dieu, de ce qu'il a creé le monde si tard, comme ainsi soit qu'il l'eust peu faire dés le commencement: aussi [4])

1) 1545—1553: reigle.
2) un homme instruit, *le latin dit:* paterfamilias.
3) 1551 *s.* §. 41 (1545 *p.* 672).
4) aussi, *manque dans* 1545 *s.*

de ce qu'il a mis difference entre les saisons de l'année, comme entre l'hyver et l'esté: item, entre le iour et la nuict. Quant à nous, faisons ce que doyvent faire tous vrais fideles, c'est de ne douter que tout ce que Dieu a fait, ne soit bien fait et sagement: encore que nous ne sachions pas la cause pourquoy. Car ce seroit une trop folle arrogance à nous de ne point conceder à Dieu, qu'il sache les raisons de ses œuvres, lesquelles nous soyent cachées. Mais c'est merveilles, disent-ils, que Dieu reiette maintenant les sacrifices des bestes et toute la pompe de la prestrise Levitique, qu'il a autre fois eu à plaisir. Voire, [1]) comme si Dieu se delectoit de ces choses exterieures et caduques, ou comme si iamais il s'y fust arresté. Nous avons desia dit qu'il n'a rien fait de tout cela à cause de soy-mesme: mais qu'il a ordonné le tout pour le salut des hommes. Si un medecin usoit de quelque remede pour guairir [2]) un ieune homme, et puis que l'ayant à penser [3]) en sa vieillesse il usast d'une autre façon, dirions-nous pourtant qu'il reprouvast la forme qu'il avoit desia tenue, ou qu'elle luy despleust? Au contraire, il respondra qu'il a tousiours une mesme reigle, mais qu'il a regard à l'aage. Ainsi a il [4]) esté expedient que Iesus Christ estant encore absent fust figuré par divers signes pour annoncer sa venue, que ne sont pas ceux qui nous representent maintenant qu'il est venu. Touchant de la vocation de Dieu et de sa grace qui a esté espandue plus amplement [5]) qu'elle n'avoit esté auparavant, et que [6]) l'alliance de salut a esté faite avec tout le monde, laquelle n'estoit donnée qu'au peuple d'Israel: ie vous prie, qui est-ce qui contredira que ce ne soit raison que Dieu dispense librement ses graces, et selon son bon plaisir? qu'il puisse illuminer les peuples qu'il voudra? qu'il face prescher sa parolle où bon luy semblera? qu'il en face sortir tel fruit, et si grand et si petit qu'il voudra? que quand il luy plaist il se puisse donner à cognoistre au monde par sa misericorde, et retirer sa cognoissance qu'il avoit donnée, à cause de l'ingratitude des hommes? Nous [7]) voyons donc que ce sont trop vileines [8]) calomnies, que toutes les obiections dont les infideles usent pour troubler les simples, afin de mettre en doute la iustice de Dieu, ou la verité de l'Escriture.

1) Voire, *manque dans* 1545.
2) 1545 *s.:* guerir.
3) 1566: panser.
4) 1562: il a.
5) *Le latin ajoute:* in adventu Christi.
6) et que .... d'Israel, *le latin dit simplement:* et gratias spiritus largius effusas.
7) *Le latin ajoute ici encore:* quando iterum velit propter suam misericordiam restituat.
8) 1545 *s.:* mechantes.

CHAPITRE XII. [1])

Qu'il a fallu que Iesus Christ, pour faire office de Mediateur, fust fait homme.

1. [2]) Or il estoit tant et plus requis que cestuy qui devoit estre nostre Mediateur, fust vray Dieu et homme. Si on demande dont ceste necessité est venue, elle n'a pas esté simple et absolue (comme on parle): mais la cause en a esté fondée sous le decret eternel de Dieu, dont le salut des hommes dependoit. Or ce Pere de toute clemence et bonté a ordonné ce qu'il nous cognoissoit estre le plus utile. Car puis que nos iniquitez ayans ietté une nuée entre luy et nous, pour empescher que nous ne vinssions à luy, nous avoyent du tout alienez du royaume des cieux: nul ne pouvoit estre moyen pour nous reconcilier qu'il ne luy fust familier. Et qui est-ce qui en fust approché? se fust-il trouvé quelcun des enfans d'Adam? mais tous avec leur pere avoyent ceste haute maiesté en horreur. Quelcun des Anges y eust-il suffit? [1]) mais tous aussi bien avoyent besoin d'un chef, par la liaison duquel ils fussent affermis pour adherer à Dieu à iamais. Il ne restoit donc nul remede, que tout ne fust desesperé, sinon que la maiesté mesme de Dieu descendist à nous, puis qu'il n'estoit pas en nostre pouvoir de monter à icelle. Parquoy il a fallu que le Fils de Dieu nous fust fait Immanuel: c'est à dire, Dieu avec nous: voire à telle condition que sa divinité et la nature des hommes fussent unies ensemble: autrement il n'y eust point eu de voisinage assez prochain, ne d'affinité assez ferme pour nous faire esperer que Dieu habitast avec nous. Car nos ordures et sa pureté faisoyent un trop grand divorce. Encore que l'homme fust demeuré en son integrité, si est-ce que sa condition estoit trop basse pour parvenir à Dieu: [2]) combien moins s'est-il peu eslever en tel degré, apres s'estre plongé par sa ruine mortelle en la mort et aux enfers? apres s'estre souillé de tant de macules, voire [3]) empunaisé [4]) en sa corruption, et abysmé en tout malheur? Pourtant ce n'est point sans cause que sainct Paul voulant proposer Iesus Christ pour Mediateur, notamment l'appelle Homme: Il y a, dit-il, un Mediateur entre Dieu et les hommes, Iesus Christ qui est homme (1 Tim. 2, 5). Il le pouvoit bien nommer Dieu, ou bien omettre le nom d'homme comme celuy de Dieu: mais pource que le sainct Esprit parlant par sa bouche cognoissoit nostre infirmité, il a usé de ce remede pour venir au devant: c'est [5]) de mettre le Fils de Dieu de nostre reng, afin de nous rendre familiers à luy. A fin donc que nul ne se tourmentast où il faudroit chercher ce Mediateur, ou par quelle voye on le pourroit trouver, en l'appellant Homme, il advertit qu'il nous est prochain, voire qu'il nous attouche de si pres que rien plus, estant nostre chair. Bref, il signifie ce qui est ex-

---

1) *La substance des trois premiers paragraphes de ce Chap. est empruntée à l'exposition de la seconde partie du Symbole apostolique, qui se trouve dans les éditions antérieures à* 1559, *savoir, dans le Ch. IV. de l'éd. de* 1541 *et dans le Ch. VII. des éditions de* 1545 *et suiv. Mais l'auteur a entièrement remanié son ancienne traduction, pour y fondre les nombreuses additions qu'il avait fait entrer dans le texte de* 1559.

2) 1541 *Ch. IV. p.* 242; 1545 *Ch. VII. p.* 289; 1551 *s. Ch. VII.* §. 8:

Qui a esté conceu du Sainct Esprit, nay de la Vierge Marie.

Pource que le Mystere de l'incarnation, comme il esblouyt l'entendement des simples par sa grande lumiere, aussi il les trouble et travaille, s'il n'est droitement entendu: il fault, devant que passer oultre, que nous l'expliquions aucunement. Pour le premier point il nous estoit bien expedient, que celuy qui devoit estre nostre Mediateur, fust vray Dieu et homme. Car puis que noz iniquitez, ayantz miz un empeschement entre Dieu et nous, nous avoient alienez du Royaume des cieulx et avoient destourné Dieu de nous: il n'y avoit nul qui peust estre moyen de nous reconcilier, sinon qu'il parvinst iusques à luy. Or qui estoit la creature, qui y peust parvenir? Eust-ce esté l'un des enfans d'Adam? Mais tous avec leur premier Pere avoient horreur de comparoistre devant sa face. Eust-ce esté quelqu'un des Anges? Mais tous aussi avoient affaire d'un chef, par lequel ilz fussent parfaictement conioinctz avec leur Dieu. Quoy donc? Certes la chose estoit du tout desesperée, si la Maiesté de Dieu ne fust descendue à nous: veu qu'il n'estoit point en nous de monter à icelle. A ceste cause il a failla que le Filz de Dieu nous fust faict Immanuel, c'est à dire Dieu avec nous: et ce en telle sorte, que comme il conioingnoit avec nous sa Divinité, aussi qu'il conioingnist nostre humanité à icelle: autrement il n'y avoit point alliance assez prochaine, ne ferme, laquelle nous donnast esperance, que Dieu habitast en nous et nous assistast: telle difference il y avoit entre nostre petitesse et la grandeur de la Maiesté Divine. Pourtant Sainct Paul, en nous le proposant pour Mediateur, nommement l'appelle homme. Il le pouvoit aussi bien dire Dieu, ou pour le moins il povoit laisser derriere le nom d'homme, sans en parler, comme il laisse le Nom de Dieu en ce passage là. Mais il congnoissoit nostre infirmité. A fin donc que personne ne se tormentast, doubtant où il fauldroit chercher ce Mediateur, ou par quel chemin il fauldroit venir à luy: il adiouste consequemment qu'il est homme: comme s'il disoit, qu'il nous est prochain voysin, adherant à nous, veu qu'il est nostre chair: voulant signifier ce qui est plus amplement declairé ailleurs. A sçavoir que nous n'avons point un Sacrificateur, qui ne puisse avoir compassion de noz infirmitez: veu qu'il a esté en tout et par tout tenté comme nous, excepté de peché.

---

1) 1562 suffi.

2) *Le latin ajoute:* sine mediatore.

3) voire . . . . malheur, *le latin porte:* corruptione sua foetidus, denique obrutus omni maledictione.

4) empunaisi.

5) c'est . . . . à luy, *le latin dit plus clairement:* Filium Dei tanquam unum ex nobis familiariter in medio statuens.

pliqué ailleurs plus au long: c'est assavoir que nous n'avons point un Sacrificateur, qui ne puisse avoir compassion de noz infirmitez, veu qu'il a esté du tout tenté à la maniore des hommes, excepté qu'il n'a eu nulle macule de peché (Hebr. 4, 15).

2. [1]) Cecy sera encore mieux entendu, si nous reputons de quelle importance a esté l'office du Mediateur: assavoir de nous restituer tellement en la grace de Dieu, que nous soyons faits ses enfans, et heritiers de son royaume: au lieu qu'estans lignée maudite d'Adam, nous estions heritiers de la gehenne d'enfer. Qui eust peu faire cela, si le Fils de Dieu mesme n'eust esté fait homme, et qu'il prinst tellement du nostre, qu'il communiquast ce qui estoit sien, voire faisant nostre par grace ce qui estoit sien de nature? Ayans donc ceste arre, que le Fils naturel de Dieu a prins un corps commun avec nous, et a esté fait chair de nostre chair, et os de nos os, nous avons certaine confiance que nous sommes enfans de Dieu son Pere, veu que luy n'a point desdaigné de prendre ce qui nous estoit propre, pour estre fait un avec nous, et nous faire compagnons avec soy de ce qui luy estoit propre: et par ce moyen d'estre pareillement avec nous Fils de Dieu et Fils d'homme. De là vient ceste saincte fraternité, de laquelle il nous enseigne disant, [2]) Ie monte à mon Pere et à vostre Pere, mon Dieu et vostre Dieu (Iean 20, 17). Voila comment nous sommes asseurez de l'heritage celeste: c'est que le Fils unique de Dieu, auquel l'heritage universel appartient, nous a adoptez pour ses freres, et par consequent faits heritiers avec luy (Rom. 8, 17). Davantage, il estoit tant et plus utile, que celuy qui devoit estre nostre redempteur, fust vray Dieu et homme, pource qu'il falloit qu'il engloutist la mort: et qui en fust venu à bout, sinon la vie? C'estoit à luy de vaincre le peché: et qui est ce qui le pouvoit faire sinon la iustice? C'estoit à luy de destruire les puissances du monde et de l'air: et qui eust peu acquerir telle victoire, sinon celuy qui est la vertu surmontant toute hautesse? Or où gist la vie, la iustice, et l'empire du ciel, sinon en Dieu? [1]) C'est luy donc, qui selon sa clemence infinie s'est fait nostre [2]) en la personne de son Fils unique, en nous voulant racheter.

3. [3]) L'autre partie de nostre reconciliation avec Dieu, estoit que l'homme qui s'estoit ruiné et perdu par sa desobeissance, apportast à l'opposite pour remede une obeissance, laquelle satisfist au iugement de Dieu, en payant ce qui estoit deu pour son peché. Ainsi nostre Seigneur Iesus est apparu ayant vestu la personne d'Adam, et prins son nom pour se mettre en son lieu, afin d'obeir au Pere, et presenter au iuste iugement d'iceluy son corps pour prix de satisfaction, et souffrir la peine que nous avions meritée, en la chair [4]) en laquelle la faute avoit esté commise. En somme, d'autant que Dieu seul ne pouvoit sentir la mort, et l'homme [5]) ne la pouvoit veincre, il a conioint la nature hu-

---

1) 1541 *p.* 243 *s.*; 1545 *p.* 290; 1551 *s. Ch. VII.* §. 9: Ce que nous avons dict sera plus evident, si nous reputons combien ce n'estoit pas une chose vulgaire que l'office de Mediateur. A sçavoir de nous restituer tellement en la grace de Dieu, que de nous faire ses enfans, qui estions enfans des hommes: de nous faire Heritiers du Royaume Celeste, qui estions Heritiers d'Enfer. Qui eust peu faire cela: sinon que le Filz de Dieu eust esté faict Filz d'homme, et eust tellement prins nostre condition, qu'il nous eust transferé la sienne? Ce qui luy estoit propre de nature, qu'il l'eust faict nostre par grace? Nous avons donc confiance que nous sommes enfans de Dieu, ayantz ceste arre, que le Filz naturel de Dieu a prins corps de nostre corps, chair de nostre chair, os de noz os, pour estre uny avec nous: ce qui nous estoit propre, il l'a receu en sa personne, à fin que ce qu'il avoit de propre, nous appartint: et ainsi qu'il fust communement, *) avec nous et Filz de Dieu et Filz d'homme. Pour ceste cause nous esperons que l'Heritage Celeste est nostre, pource que le Filz unique de Dieu, auquel il estoit entierement deu, nous a adoptez pour ses freres. Or si nous sommes ses freres, nous sommes ses coheritiers. Il y a autre raison, pour laquelle il failloit que celuy qui devoit estre nostre Redempteur, fust vray Dieu et homme. C'estoit à luy à faire d'engloutir la mort. Qui povoit faire cela sinon la vie? C'estoit à luy à faire de vaincre le peché. Qui povoit faire cela sinon la iustice? C'estoit son office de subiuguer les puissances de l'air, qui sont les Diables. Qui povoit faire cela sinon une vertu superieure à l'air et au monde? Or en qui repose la vie, la iustice et la puissance du Ciel, sinon en un seul Dieu? **) Parquoy le Seigneur en sa grande clemence, s'est faict nostre Redempteur, quand il nous a voulu racheter.

2) de laquelle il nous enseigne disant, *le latin porte:* quam ore suo commendat.

*) 1545 *s.:* en commun.

**) 1545 *s.:* en Dieu seul.

1) sinon en Dieu, *le latin dit:* nisi penes solum Deum.

2) *Ajoutez:* Redempteur, *selon le latin et conformément à* 1541 *s.*

3) 1541 *p.* 244; 1545 *p.* 291; 1551 *s. Ch. VII.* §. 10: L'autre article de nostre Redemption estoit que l'homme, qui s'estoit perdu et ruyné par sa desobeyssance effaceast par obeyssance sa confusion, satisfaisant au iugement de Dieu et souffrant la peine deue à son peché. Le Seigneur Iesus donc est venu en avant, a vestu la personne d'Adam, a pris le nom, à fin de se rendre obeyssant au Pere pour luy, à fin de presenter nostre humanité en satisfaction au iugement de Dieu, à fin de porter la peine du peché en la mesme chair qu'il avoit esté commis. *) Finalement, comme ainsi soit, que Dieu seul ne peust sentir la mort, et l'homme seul ne la peust surmonter: il a accompaigné la Divinité avec l'humanité, à fin de soubzmettre l'imbecillité de l'une pour endurer la peine de mort, et en la vertu de l'autre, batailler à l'encontre, iusques à obtenir victoyre. Ceux donc qui despouillent Christ ou de sa Divinité, ou de son humanité, non seulement blasphement contre sa grandeur, ou obscurcissent sa bonté, mais aussi d'autrepart font grand' iniure aux hommes, desquelz, en ce faisant, ilz renversent la Foy, laquelle ne peut consister fermement, sinon estant appuyée sur ce fondement.

4) la chair, *le latin a:* in eadem carne. *Cf.* 1541 *s.*

5) *Ajoutez:* seul, *comme le porte le texte latin et* 1541 *s.*

*) 1545 *s.:* en laquelle il avoit esté commis.

maine avec la sienne, pour assuiettir l'infirmité de la premiere à la mort, et ainsi nous purger et acquitter de nos forfaits: et pour nous acquerir victoire en vertu de la seconde, en soustenant les combats de la mort pour nous. Parquoy ceux qui despouillent Iesus Christ ou de sa divinité, ou de son humanité, diminuent bien sa maiesté et gloire, et obscurcissent sa bonté et grace: mais d'autrepart ils ne font pas moins d'iniure aux hommes, desquels ils renversent la foy, laquelle ne peut consister, qu'estant appuyée sur ce fondement.[1]) Il y a aussi davantage, qu'il a fallu que les fideles attendissent pour leur redempteur ce fils d'Abraham et de David, que Dieu leur avoit promis en sa Loy, et aux Prophetes. Dont les ames fideles recueillent un autre fruit: c'est que par le discours de l'origine[2]) estans conduits iusques à David et à Abraham, elles cognoissent mieux et plus certainement que nostre Seigneur Iesus est ce Christ, qui avoit esté tant renommé et celebré entre les Prophetes. Mais sur tout il nous convient retenir ce que i'ay dit n'agueres, que le Fils de Dieu nous a donné un bon gage de la société que nous avons avec luy, par la nature qu'il a commune avec nous: et qu'estant vestu de nostre chair, il a desconfit la mort avec le peché, afin que la victoire et le triomphe fust nostre, et qu'il a offert en sacrifice ceste chair qu'il avoit prinse de nous, afin qu'ayant purgé les pechez, il effaçast nostre condamnation, et appaisast l'ire de Dieu son Pere.

4. Celuy qui sera attentif à considerer ces choses selon qu'elles en sont dignes, mesprisera aisément les speculations extravagantes, lesquelles transportent beaucoup d'esprits volages et trop convoiteux de nouveauté. Telle est la question qu'aucuns esmeuvent: c'est, encore que le genre humain n'eust point eu besoin d'estre racheté, que Iesus Christ n'eust point laissé d'estre fait homme. Ie confesse bien qu'en l'estat premier de la creation, et en l'integrité de nature desia il estoit ordonné chef sur les hommes et les Anges: pour laquelle raison sainct Paul l'appelle Premier-né[3]) entre toutes creatures (Col. 1, 15). Mais puis que l'Escriture prononce haut et clair qu'il a esté vestu de nostre chair, pour estre fait redempteur, c'est une temerité trop grande d'imaginer autre cause ou autre fin. C'est chose toute notoire pourquoy il a esté promis, dés le commencement: assavoir pour restaurer le monde qui estoit cheu[4]) en ruine, et secourir aux hommes qui estoyent perdus. Et pourtant son image a esté proposée sous la Loy aux sacrifices, afin que les fideles esperassent que Dieu leur seroit propice, estant reconcilié par la purgation des pechez. Certes puis qu'en tous siecles, mesmes devant que la Loy fust publiée, iamais le Mediateur n'a esté promis qu'avec sang, nous avons à recueillir de là, qu'il estoit destiné par le conseil eternel de Dieu à nettoyer les macules des hommes, d'autant que c'est un signe de reparation d'offense, qu'espandre le sang. Et les Prophetes n'ont pas autrement parlé de luy, qu'en promettant qu'il viendroit pour reconcilier Dieu et les hommes. Ce qui nous suffira de prouver pour ceste heure, par ce tesmoignage d'Isaie, qui est solennel entre les autres: où il est dit, qu'il sera frappé de la main de Dieu pour les crimes du peuple: que le chastiement de nostre paix sera sur luy: qu'il sera Sacrificateur pour s'offrir en hostie: qu'il nous guairira par ses playes: que tous ont erré et se sont esgarez comme brebis errantes: et qu'il a pleu à Dieu de l'affliger, afin qu'il portast les iniquitez de tous (Is. 53, 4). Quand nous oyons que Iesus Christ est proprement ordonné par decret inviolable du ciel pour secourir aux povres pecheurs, concluons que tous ceux qui passent ces bornes, laschent par trop la bride à leur folle curiosité. Luy aussi estant apparu au monde, a declairé que la cause de son advenement estoit de nous recueillir de mort à vie, nous ayant appointez avec Dieu. Les Apostres ont testifié le mesme. Voila pourquoy sainct Iean devant que dire que la Parolle a esté faite chair, parle de la revolte et cheute de l'homme (Iean 1, 9. 10). Mais il n'y a rien meilleur que d'ouir Iesus Christ luy-mesme traitant de son office, comme quand il dit: Dieu a tant aymé le monde, qu'il n'a point espargné son Fils unique, mais l'a livré à la mort,[1]) afin que tous ceux qui croiront en luy ne perissent point, mais ayent la vie eternelle (Iean 3, 16). Item, L'heure est venue que les morts orront la voix du Fils de Dieu: et ceux qui l'auront ouye, vivront (Iean 5, 25). Item, Ie suis la resurrection et la vie: qui croit en moy, estant mort[2]) vivra (Iean 11, 25). Item, Le Fils de l'homme est venu pour sauver ce qui estoit peri (Matth. 18, 11). Item, Ceux qui sont sains, n'ont que faire de medecin (Matth. 9, 12). Ce ne seroit iamais fait, si ie vouloye recueillir tous les passages servans à ce propos. Certes les Apostres d'un commun accord nous ameinent tous à ce principe. Et de fait, s'il n'estoit venu pour nous reconcilier à Dieu, sa dignité sacerdotale tomberoit bas, veu que le Sacrificateur est interposé entre Dieu et les hommes, pour obtenir pardon des pechez (Hebr. 5, 1). Il ne seroit point nostre iustice, veu

1) *Tout ce qui suit à partir d'ici jusqu'à la fin du Chapitre, appartient en propre à la dernière rédaction.*
2) le discours de l'origine, *le latin porte:* originis specie.
3) 1562: nay. 4) 1562: cheut.

1) mais l'a livré à la mort, *n'est pas dans le latin.*
2) estant mort, *le latin dit:* quamvis sit mortuus.

qu'il a esté fait hostie pour nous, à fin que Dieu ne nous impute point nos fautes (2 Cor. 5, 19): bref, il seroit desnué de tous les tiltres dont l'Escriture l'honnore. Le dire de sainct Paul aussi seroit renversé, que Dieu a envoyé son Fils, pour faire ce qui estoit impossible à la Loy: c'est qu'en similitude de chair pecheresse il portast noz pechez [1]) (Rom. 8, 3). Ce qu'il dit aussi en un autre passage n'auroit point de lieu: c'est que la grande bonté de Dieu et amour envers les hommes a esté cogneue, quand il nous a donné son Fils pour redempteur. En somme l'Escriture n'assigne autre fin pour laquelle Iesus Christ ait voulu prendre nostre chair, et ait esté envoyé du Pere, sinon afin d'estre fait sacrifice d'appointement (Tite 2, 11). Il a esté ainsi escrit, et a fallu que Iesus Christ [2]) souffrist, et qu'on preschast repentance en son nom (Luc 24, 26), dit-il en sainct Luc: et en sainct Iean de mesme, [3]) Le Pere m'aime, d'autant que ie mets ma vie pour mes brebis. Le Pere le m'a ainsi commandé. Item, Comme Moyse a eslevé le serpent au desert, ainsi faut-il que le Fils de l'homme soit exalté. Item, Pere, sauve moy de ceste heure: mais pour ceste cause y suis-ie venu. Pere, glorifie ton Fils (Iean 10, 17; 3, 14; 12, 27. 28). Or en ces passages il marque notamment pour quelle fin il a pris chair humaine: c'est d'estre fait sacrifice et satisfaction pour abolir les pechez. Par mesme raison Zacharie dit en son cantique, qu'il est venu suyvant la promesse donnée aux Peres, pour esclairer ceux qui estoyent assis en tenebres de mort (Luc 1, 79). Qu'il nous souvienne que toutes ces choses sont preschées du Fils de Dieu, auquel sainct Paul dit que tous thresors de sagesse et intelligence sont cachez: et outre lequel il se glorifie ne rien savoir (Col. 2, 3; 1 Cor. 2, 2).

5. Si quelcun replique que tout cela n'empesche point que Iesus Christ, qui a racheté ceux qui estoyent damnez, n'ait peu aussi testifier son amour envers ceux qui fussent demeurez sains et entiers en vestant leur nature: la response est brieve, puis que le sainct Esprit prononce que par le conseil eternel de Dieu ces deux choses ont esté conioinctes ensemble, qu'il fust fait nostre redempteur et participant de nostre nature, qu'il n'est licite de nous enquerir plus outre. Car si quelcun ne se contentant point du decret immuable de Dieu, est chatouillé de convoitise d'en savoir plus outre, il monstre par cela qu'il ne se contente non plus de Iesus Christ, en ce qu'il nous a esté donné pour pris de redemption. Mesmes sainct Paul ne recite pas seulement pourquoy il nous a esté envoyé: mais en traittant de ce haut mystere de la predestination, il bride en cest endroit tous fols appetis, et toute outrecuydance de l'esprit humain, en disant que le Pere nous a esleus devant la creation du monde, pour nous adopter au nombre de ses enfans, selon le propos de sa volonté, et qu'il nous a eu [1]) agreables au nom de son Fils bien aimé, auquel nous avons redemption par son sang (Ephes. 1, 4—7). Certes il ne presuppose point icy la cheute d'Adam comme ayant precedé en temps, mais il monstre ce que Dieu a determiné devant tous siecles en voulant remedier à la misere du genre humain. Si quelcun derechef obiecte qu'un tel conseil de Dieu est provenu de la ruine de l'homme, laquelle il prevoyoit, ce m'est bien assez que tous ceux qui se donnent congé de chercher en Christ, ou appetent de savoir de luy plus que Dieu n'en a predestiné en son conseil secret, s'avancent et se desbordent d'une audace trop enorme à forger un nouveau Christ. Et c'est à bon droit que sainct Paul, apres avoir parlé du vray office de Iesus Christ, prie qu'il donne Esprit d'intelligence aux siens pour leur faire comprendre quelle est la longueur, hautesse, largeur et profondeur: assavoir la charité de Christ, laquelle est par dessus toute science (Ephes. 3, 16—19): comme si de propos deliberé il barroit noz esprits entre des treillis, pour les empescher de decliner tant peu que ce soit çà et là quand il est fait mention de Christ: mais les exhorter à se tenir à la grace de reconciliation qu'il nous a apportée. Et puis que le mesme Apostre testifie ailleurs que c'est une parolle fidele et arrestée, que Iesus Christ est venu pour sauver les pecheurs (1 Tim. 1, 15), ie m'y repose volontiers. Puis aussi qu'il enseigne que la grace laquelle nous est manifestée en l'Evangile nous a esté donnée en Iesus Christ devant tous temps et siecles (2 Tim. 1, 9), ie conclu qu'il nous convient demeurer constamment en icelle iusqu'à la fin. Osiander sans raison renverse ceste modestie; car combien que ceste question eust esté esmeue iadis de quelques uns, il s'y est tellement escarmouché, qu'il en a mal-heureusement troublé l'Eglise. Il argue de presomption ceux qui disent, que si Adam ne fust trebusché, le Fils de Dieu ne fust point apparu en chair: pource qu'il n'y a point certain tesmoignage de l'Escriture qui reprouve une telle fantasie. Voire, comme si sainct Paul n'eust point bridé ceste perverse curiosité, quand apres avoir parlé de la redemption acquise par Iesus Christ, incontinent il commande de fuir toutes folles questions (Tite 3, 8. 9). La rage d'aucuns s'est des-

1) il portast nos pechez, *le latin dit:* pro nobis satisfaceret.

2) 1562: que Christ.

3) en sainct Luc et en sainct Iean de mesme, *ne se trouve pas dans le latin.*

1) 1562: eus.

bordée iusques là, qu'estans poussez d'un appetit pervers d'estre reputez pour gens aigus, ils ont disputé si le Fils de Dieu pouvoit prendre la nature d'un asne. Si Osiander veut excuser ceste question (laquelle toutes gens craignans Dieu à bon droit ont en horreur comme un monstre detestable) et la veut excuser sous ceste couverture, qu'elle n'est point condamnée notamment: [1]) ie respon que sainct Paul, n'estimant rien digne d'estre cognu outre Iesus Christ crucifié (1 Cor. 2, 2), n'auroit garde de recevoir un asne pour autheur de salut. Parquoy, d'autant qu'ailleurs il enseigne que Iesus Christ a esté par le conseil eternel du Pere ordonné chef pour recueillir toutes choses (Ephes. 1, 22): par mesme raison iamais ne recognoistra un Christ, qui n'ait eu charge ni office de racheter.

6. Le principe duquel il fait ses triomphes est du tout frivole: c'est que l'homme a esté creé à l'image de Dieu, d'autant qu'il a esté formé au patron de Christ, [2]) afin de le representer en la nature humaine, de laquelle desia le Pere avoit decreté le revestir. Osiander conclud de là, qu'encore que iamais Adam ne fust tombé et decheu de sa premiere [3]) origine, le Christ n'eust pas toutesfois laissé d'estre homme. Toutes gens de sain iugement cognoissent d'eux mesmes combien cela est froid et contraint, et tiré par les cheveux, comme l'on dit. Cependant cest homme farcy d'orgueil [4]) cuide avoir cognu le premier que c'est que l'Image de Dieu, assavoir que la gloire de Dieu reluisoit en Adam, non seulement és dons excellens, desquels il estoit orné, mais aussi que Dieu habitoit essentiellement en luy. Or combien que ie luy accorde qu'Adam ait porté l'image de Dieu, entant qu'il estoit conioint avec luy (qui est la vraye et souveraine perfection de dignité) toutesfois ie dy que l'image de Dieu ne se doit chercher sinon aux marques d'excellence, dont Adam a esté anebly par dessus tous animaux. [5]) Tous confessent bien d'un accord que Iesus Christ estoit desia lors l'image de Dieu: et par ainsi que tout ce qui a esté imprimé d'excellence en Adam, est procedé de ceste source qu'il approchoit de la gloire de son createur par le moyen du Fils unique. Pourtant l'homme a esté creé à l'image de celuy qui l'a formé (Gen. 1, 27), et par consequent a esté comme un miroir auquel la gloire de Dieu resplendissoit: et a esté eslevé en tel degré d'honneur par la grace du Fils unique. Mais il convient adiouster quant et quant, que ce Fils a esté chef en commun tant aux Anges qu'aux hommes: tellement que la dignité donnée à l'homme appartenoit aussi bien aux Anges. Car quand nous oyons que l'Escriture les nomme fils de Dieu (Ps. 82, 6), il ne seroit pas convenable de nier qu'ils n'ayent des marques imprimées pour representer leur Pere. Or si Dieu a voulu demonstrer sa gloire tant aux Anges qu'aux hommes, et a voulu qu'elle fust evidente en toutes les deux natures, Osiander badine trop sottement, laissant [1]) les Anges derriere, comme s'ils ne portoyent point la figure de Iesus Christ: car ils ne iouiroyent pas continuellement de sa presence et de son regard, s'ils ne luy estoyent semblables. Et de fait saint Paul (Col. 3, 10) n'enseigne que les hommes soyent autrement renouvellez à l'image de Dieu, que pour estre compagnons des Anges, afin d'adherer les uns aux autres sous un mesme chef. Bref, si nous adioustons foy à Iesus Christ, nostre derniere felicité sera, apres estre recueillis au ciel, d'estre conformes aux Anges. Que si on permet à Osiander de dire que le premier et principal patron de l'image de Dieu a esté en ceste nature humaine que devoit prendre Iesus Christ, on pourra aussi conclurre à l'opposite, qu'il devoit aussi bien prendre la forme des Anges, puis que l'image de Dieu leur appartient. [2])

7. Il ne faut point donques qu'Osiander craigne, comme il pretend, [3]) que Dieu soit trouvé menteur, si desia il n'eust eu en son Esprit le decret immuable de faire son Fils homme. Car encore que l'estat de l'homme n'eust pas esté ruiné, il n'eust pas laissé d'estre semblable à Dieu avec les Anges: et toutesfois il neust pas esté necessaire que le Fils de Dieu devinst homme ou Ange. C'est aussi en vain qu'il craind ceste absurdité, s'il n'eust point esté determiné par le conseil immuable de Dieu devant qu'Adam fust creé, que Iesus Christ deust naistre homme, non pas comme redempteur, mais comme le premier des hommes, que son honneur en cela ne soit amoindry, veu qu'il ne seroit nay que par accident pour restaurer le genre humain qui estoit perdu: et ainsi, qu'il auroit esté creé à l'image d'Adam. Car pourquoy aura-il en horreur ce que l'Escriture enseigne tant ouvertement, c'est qu'il a esté fait du tout semblable à nous, excepté peché (Hebr. 4, 15)? Dont sainct Luc ne fait nulle difficulté de le nommer en la genealogie qu'il recite, Fils d'Adam (Luc 3, 38). Ie voudroye bien aussi savoir pourquoy il est appellé le second Adam en sainct Paul (1 Cor. 15, 45), sinon d'autant que le Pere celeste l'a assuietti à la condition des hommes, pour retirer les successeurs d'Adam

1) *Le latin ajoute:* in scriptura.
2) de Christ, *le latin dit:* futuri Christi.
3) *Le latin ajoute:* et integra (origine).
4) farcy d'orgueil, *manque dans le latin.*
5) animaux, *le latin porte:* prae aliis animantibus.

1) laissant .... Iesus Christ, *les paroles d'Osiander citées par Calvin portent:* Angelos fuisse tunc posthabitos hominibus quia non gestarent Christi figuram.
2) *Ajoutez:* aussi, *car le latin porte:* quoque.
3) comme il pretend, *ne se trouve pas dans le latin.*

de la ruine où ils estoyent plongez. Car si le conseil de Dieu, de luy donner forme humaine avoit precedé en ordre la creation, il devroit estre appellé le premier Adam. Il ne couste rien à Osiander d'affermer, entant que Iesus Christ estoit predestiné en l'Esprit de Dieu d'estre fait homme, que tous ont esté formez en ce patron. Sainct Paul au contraire, nommant Iesus Christ, Second Adam, met au milieu de l'origine premiere et de la restitution que nous obtenons par Christ, la ruine et confusion qui est entrevenue, fondant la venue de Iesus Christ sur la necessité de nous reduire en nostre estat. Dont il s'ensuit que ç'a esté la cause de faire prendre chair humaine au Fils de Dieu. Osiander argue aussi mal et sottement, en disant que si Adam eust persisté en son integrité, il eust esté image de soy mesme, et non pas de Iesus Christ. Car[1]) combien que le Fils de Dieu n'eust iamais pris chair, l'image de Dieu n'eust pas laissé de reluire en noz[2]) corps et en noz ames: et comme par les rayons d'icelle il eust tousiours apparu que Iesus Christ estoit vrayement chef, ayant la primauté entre les hommes. Par ce moyen sa subtilité frivole est solue: c'est que les Anges eussent esté privez de ce chef, si Dieu n'eust determiné en soy de faire son Fils homme, mesmes sans que le peché d'Adam l'eust requis. Car il prend trop inconsiderément ce que nul de sens rassis ne luy ottroyera: assavoir que Iesus Christ n'ait point de preeminence sur les Anges[3]) sinon d'autant qu'il est homme: veu qu'au contraire il est facile de tirer des parolles de sainct Paul, qu'entant qu'il est la Parolle eternelle de Dieu, il est aussi premier nay de toutes creatures (Col. 1, 15): non pas qu'il ait esté creé, ne qu'il doive estre nombré entre les creatures, mais pource que l'estat du monde, en ceste beauté qu'il a eu[4]) tant excellente,[5]) n'a pas eu d'autre principe. Or entant qu'il a esté fait homme, il est appellé premier nay des morts (Col. 1, 16. 18). L'Apostre comprend l'un et l'autre en bref, et le nous donne à considerer, quand il dit que toutes choses ont esté creées par le Fils, afin qu'il dominast sur les Anges: et qu'il a esté fait homme, afin de venir faire office de redempteur. C'est une pareille sottise à Osiander, de dire que les hommes n'eussent point eu Iesus Christ pour Roy, s'il n'eust esté homme. Voire, comme s'il n'y eust eu nul regne ny empire de Dieu, quand le Fils unique, combien qu'il ne fust point vestu de chair humaine, ayant recueilly les hommes et les Anges sous soy, eust presidé sus eux en sa gloire. Mais il se trompe tousiours, ou plustost s'ensorcelle en ceste resverie: c'est que l'Eglise eust esté sans teste, si Iesus Christ ne fust apparu en chair. Voire, comme s'il n'eust peu avoir sa preeminence sur les hommes pour les gouverner par sa vertu divine, et leur donner vigueur par la force secrete de son Esprit: voire les nourrir comme son corps, tout ainsi qu'il s'est fait sentir chef aux Anges, iusqu'à ce qu'il les amenast à la iouissance d'une mesme vie que les Anges ont. Osiander estime que ses badinages que i'ay refuté iusqu'icy, sont comme oracles infaillibles, selon qu'il a accoustumé, estant enivré de ses speculations, de faire ses triomphes d'un rien: mais en la fin il se vante d'avoir un argument insoluble et ferme par dessus tous les autres, assavoir la Prophetie d'Adam, lequel ayant veu Eve sa femme dit, Voicy maintenant os de mes os, et chair de ma chair (Gen. 2, 23). Mais d'où prouvera-il que c'est une Prophetie? Il respondra possible, que Iesus Christ en sainct Matthieu attribue ceste sentence à Dieu. Voire, comme si tout ce que Dieu prononce par les hommes contenoit quelque prophetie pour l'advenir. Par ce moyen il faudroit qu'en chacun precepte de la Loy il y eust prophetie, veu que tous ont esté donnez de Dieu. Mais[1]) il y auroit bien pis, si nous voulions croire ce fantastique: car Iesus Christ eust esté un expositeur terrestre, s'amusant au sens literal, veu qu'il ne traite point de l'union mystique qu'il a avec son Eglise, mais allegue le passage pour monstrer quelle foy et loyauté doit le mary à sa femme, puis que Dieu a prononcé que l'homme et la femme ne seroyent qu'un: et par ce moyen il monstre qu'il n'est licite à nul d'attenter de rompre par divorce ce lien indissoluble. Si Osiander mesprise ceste simplicité, qu'il reprenne Iesus Christ, de ce qu'il[2]) n'a point abreuvé ses disciples de ceste belle allegorie que luy nous met en avant: et par ainsi n'a pas interpreté assez subtilement le dire de son Pere. Ce qu'il ameine de sainct Paul ne sert de rien à sa fantasie. Car sainct Paul apres avoir dit que nous sommes chair de la chair de Christ, s'escrie que c'est un grand mystere (Ephes. 5, 30. 32). Et ainsi il ne veut point reciter en quel sens Adam a proferé ceste sentence: mais sous la similitude du mariage il nous veut induire à considerer ceste conionction sacrée, laquelle nous fait estre un avec Iesus Christ: mesme les mots expriment cela. Car l'Apostre en protestant qu'il parle de

---

1) Car, *le latin a:* Respondeo ex opposito.
2) noz, *le latin dit:* et in corpore et in anima eius (sc. Adae).
3) *Le latin ajoute:* ut fruantur eo principe.
4) 1562: eue. 5) *Le latin ajoute:* ab initio.

1) Mais . . . . fantastique, *n'est pas dans le latin.*
2) de ce qu'il . . . . en avant, *le latin dit simplement:* quia discipulos ad mysterium non traduxerit.

Christ et de l'Eglise, met une espece de correction, pour discerner le mariage d'avec l'union spirituelle de Iesus Christ avec son Eglise, et ainsi tout le babil d'Osiander s'esvanouit de soy mesme. Parquoy il ne sera point necessaire de remuer plus tel bagage, veu que la vanité en est assez descouverte par ceste brieve refutation. Quoy qu'il en soit, ceste sobrieté suffira à contenter les enfans de Dieu: [1]) c'est que quand la plenitude des temps est venue, Dieu a envoyé son Fils nay de femme, assuietty à la Loy, afin de racheter ceux qui estoyent sous la Loy (Gal. 4, 4).

CHAPITRE XIII. [2])

Que Iesus Christ a prins vraye substance de chair humaine.

1. [3]) Ie pense qu'il seroit superflu de traitter derechef plus au long de la divinité de Iesus Christ, puis qu'elle a esté desia assez prouvée par bons et certains tesmoignages de l'Escriture. Il reste donc de voir comment ayant vestu nostre chair, il a accompli l'office de Mediateur. Or iadis les Manichéens et Marcionites ont tasché d'aneantir [1]) la verité de sa nature humaine. Car les seconds imaginoyent qu'il avoit pris un fantosme au lieu d'un corps: les premiers imaginoyent que son corps estoit celeste. Mais l'Escriture resiste en plusieurs passages à tels erreurs. Car la benediction n'a pas esté promise ou en une semence celeste, ou en une masque d'homme, mais en la semence d'Abraham et de Iacob (Gen. 12, 2; 17, 2—8; 26, 4). Et le throne eternel n'est point promis à un homme forgé en l'air, mais au fils de David, et au fruit de son ventre (Ps. 45, 7). Dont Iesus Christ estant manifesté en chair, est nommé fils de David et d'Abraham (Matth. 1, 1): non pas seulement pour avoir esté porté au ventre de la vierge Marie, et qu'il [2]) n'eust pas esté procreé de sa semence: mais pource que selon l'interpretation de sainct Paul (Rom. 1, 3), il a esté fait de la semence de David selon la chair: comme en un autre passage il dit qu'il est descendu des Iuifs selon la chair (Rom. 9, 5). Parquoy le Seigneur mesme ne se contentant point du nom d'homme, s'appelle souventesfois Fils d'homme, voulant plus clairement exprimer qu'il est homme vrayement engendré de lignée humaine. Veu que le sainct Esprit a tant de fois et par tant d'organes, et en telle diligence et simplicité exposé une chose laquelle n'estoit point trop obscure de soy, qui est-ce qui eust pensé que iamais homme mortel eust esté si impudent, de repliquer à l'encontre? Et toutesfois il s'offre encore d'autres tesmoignages, si on desire d'en avoir plus grande quantité: comme quand sainct Paul dit que Dieu a envoyé son Fils fait de femme: et quand il est recité par cy par là, qu'il a eu faim et soif, et froid, et a esté suiet aux autres in-

---

1) *Le latin ajoute:* solide pascendis.

2) *L'auteur a fait entrer dans la nouvelle rédaction de ce Chapitre, la suite de son ancienne exposition de l'article du Symbole Apostolique: „Conçu du S. Esprit, né de la vierge Marie", dont le commencement se trouve inséré dans le Chapitre précédent. Mais ici aussi l'ancienne traduction est refaite.*

3) *Voici le texte des anciennes éditions, qui correspond à ce paragraphe.* 1541 *Ch. IV. p.* 245; 1545 *Ch. VII. p.* 291; 1551 *s. Ch. VII.* §. 11: De nous arrester d'avantage à prouver sa Divinité, ce seroit, comme i'estime, chose superflue. La verité de sa nature humaine a esté assaillie tant des Manichéens que des Marcionites: lesquelz ont tasché de la renverser. Les premiers imaginoient qu'il avoit apporté du Ciel un corps Spirituel. Les secondz estimoient qu'il n'avoit point un vray corps, mais seulement un Phantasme *) et apparence de corps. Or il y a plusieurs tesmoignages de l'Escriture, pour resister fermement à ces deux erreurs. Car la benediction n'a pas esté anciennement promise en une semence Celeste, ny en une Masque d'homme: mais en la semence d'Abraham et de Iacob. Et le Throsne Eternel n'a pas esté promis à un homme forgé en l'air, mais au Filz de David et au fruict de son ventre. Pour laquelle cause, estant manifesté en chair, il est nommé Filz d'Abraham et de David: nompas pource **) qu'il est nay de la Vierge, comme s'il avoit esté premierement creé en l'air, mais d'autant que selon la chair il a esté forme de la semence de David, comme sainct Paul l'expose. Lequel aussi en un autre lieu tesmoigne, qu'il est descendu des Iuifz. Parquoy luymesme ne se contentant point de s'appeller homme, s'appelle Filz d'homme: voulant signifier qu'il est homme, engendré de semence humaine. Puis que le sainct Esprit tant de fois par diverses bouches, tant diligemment et en telle simplicité avoit exprimé cela, qui de soymesme n'est pas trop difficile: qui eust attendu, qu'il y eust peu avoir hommes si effrontez, que de tergiverser en cest endroit? Toutesfois nous avons encores d'autres tesmoignages, pour convaincre telles calumnies: comme est celuy de Sainct Paul: que Dieu a envoyé son Filz, creé d'une femme. Item, innumerables passages, par lesquelz il appert qu'il a esté subiect à froit, à chault et faim et autres infirmitez de nostre nature. Mais il fault choysir ceux là qui peuvent edifier noz cœurs en vraye fiance. Comme quand il est dict, qu'il n'a point porté tant d'honneur aux Anges, que de prendre leur nature, mais qu'il a prins la nostre: à fin que en nostre chair et en nostre sang, il destruisist par la mort celuy qui avoit la Seigneurie de la mort. Item, que par le moyen de ceste communication, il nous repute ses freres. Item, qu'il a faillu qu'il fust semblable à ses freres pour estre fidele Intercesseur et enclin à misericorde. Item, que nous n'avons point un Sacrificateur qui ne puisse avoir compassion de noz infirmitez: veu qu'il a esté tenté, et autres semblables.

*) 1545 *s.:* phantosme.

**) 1551 *s.:* et ce pource qu'il est nay de la Vierge, et non pas comme s'il avoit esté *etc.*

1) d'aneantir, *le latin dit seulement:* impugnata est (tam a Manichaeis quam a Marcionitis).

2) et qu'il . . . . semence, *n'est pas dans le latin.*

firmitez de nostre nature (Gal. 4, 4). Mais d'un nombre infiny qu'on pourroit amasser, il nous est utile de choisir principalement ceux qui peuvent servir à edifier noz ames en foy et en vraye fiance de salut. Comme quand il est dit, qu'il n'a iamais fait cest honneur aux Anges de prendre leur nature, mais qu'il a prins la nostre, afin de destruire en la chair et au sang celuy qui obtenoit l'empire de mort (Hebr. 2, 16). Item, que par telle communication nous sommes reputez ses freres. Item, qu'il a fallu qu'il fust semblable à ses freres, pour estre fidele intercesseur, enclin à misericorde (Hebr. 2, 11. 12. 17). Item, que nous n'avons point un Sacrificateur sans compassion et pitié de noz infirmitez, veu qu'il en a esté tenté [1]) (Hebr. 4, 15): et semblables passages. A [2]) quoy aussi se rapporte ce que nous avons touché cy dessus, qu'il estoit requis que les pechez du monde fussent effacez en nostre chair, comme sainct Paul l'afferme clairement (Rom. 8, 3). Davantage, tout ce qui a esté donné à Iesus Christ par son Pere, nous appartient: d'autant qu'il est le chef, duquel tout le corps estant lié par ses iointures, prend son accroissement (Ephes. 4, 16). Mesmes ce qui est dit, que l'Esprit luy a esté donné sans mesure, afin que nous puisions tous de sa plenitude (Iean 1, 16; 3, 34), ne conviendroit pas sinon qu'il eust esté vray homme: d'autant qu'il n'y auroit rien plus contraire à raison, que de dire que Dieu ait esté enrichy en son essence de quelque don nouveau. Pour laquelle raison aussi il dit, qu'il s'est sanctifié soy-mesme pour nous (Iean 17, 19).

2.[3]) Ils ont bien allegué quelques passages pour confirmation de leur erreur, mais ils les ont trop lourdement depravez: et ne profiteront rien, [1]) quoy qu'ils s'efforcent, en voulant eschapper de ce que nous avons allegué. Marcion a pensé que le corps de Iesus Christ n'estoit qu'un fantosme, pource qu'il est dit qu'il a esté fait en similitude d'homme, et qu'il a esté reputé comme homme en figure (Phil. 2, 7): mais il a tres-mal regardé à ce que sainct Paul traite là. Car il n'enseigne pas quel corps Iesus Christ a prins: mais que comme ainsi soit qu'à bon droit il peust demonstrer la gloire de sa divinité, il est apparu en forme et condition d'homme mesprisé et de nulle valeur. C'est, dy-ie, l'intention de l'Apostre, de nous exhorter à humilité par l'exemple de Iesus Christ, veu qu'estant Dieu immortel, [2]) il se pouvoit declairer tel du premier coup: toutesfois qu'il a quitté de son droit, et s'est aneanty de son bon gré, prenant semblance et condition d'un serf, et s'estant abaissé en telle petitesse il a souffert que sa divinité fust cachée pour un temps sous le voile de sa chair. Il ne deduit pas donc quel a esté Iesus Christ en sa substance, [3]) mais comment et en quelle sorte il s'est porté. Mesmes par le fil du texte il est aisé à recueillir que Iesus Christ s'est aneanti en la vraye nature humaine. Car que veulent dire ces mots, qu'il a esté trouvé comme homme en figure, sinon que pour un temps sa gloire divine n'a point reluit, mais seulement la forme humaine en condition vile et basse? Autrement aussi ce que dit sainct Pierre ne conviendroit point: c'est qu'il est mort en chair et vivifié en Esprit (1 Pierre 3, 18), sinon qu'il eust esté infirme en la nature humaine. Ce que sainct Paul explique plus clairement, disant qu'il a souffert selon l'infirmité de la chair (2 Cor. 13, 4). Et de là

---

1) veu qu'il en a esté tenté, *ne se trouve pas dans le latin.*

2) *Le reste du paragraphe a été ajouté en* 1559.

3) 1541 *Ch. IV. p.* 246; 1545 *Ch. VII. p.* 292; 1551 *s. Ch. VII.* §. 12: Les passages que prennent les Heretiques, pour confermer leurs erreurs: ilz les attirent trop ineptement à leurs phantaisies. Marcion avec ses consors disoit, que Christ avoit prins un Phantasme*) au lieu d'un corps: pource qu'il est dict quelque part, qu'il a esté faict en similitude d'homme et a esté trouvé en apparence comme homme. Mais il s'abusoit, en ce qu'il ne consideroit pas que veut là dire sainct Paul. Car il ne veut pas exposer quel corps Iesus Christ a prins: mais**) seulement il remonstre, que combien que Iesus Christ se peust attribuer la gloire de la Maiesté divine,***) qu'il s'est porté comme homme, se humiliant en apparence exterieure.*) Les Manichéens luy forgeoient un corps en l'air: pource qu'il est appellé le second Adam celeste, venant du Ciel. Mais l'Apostre en ce passage là ne parle point d'une Essence celeste: mais de la vertu spirituelle, qui luy a esté donnée pour nous vivifier. Plustost au contraire la sentence que tiennent les fideles de la vraye nature humaine de Iesus Christ, est tresbien confermée en ce passage là. Car s'il n'avoit une mesme nature avec nous, l'argument que sainct Paul poursuyt tant fort, seroit frivol. C'est à sçavoir, que puis que Iesus Christ est ressuscité, nous ressusciterons: et que si nous ne ressuscitions point, il s'ensuyvroit que Christ n'est point ressuscité.

*) 1551: phantausme.

**) 1545: mais seulement pour nous instruire à humilité il remonstre que *etc.* 1551 *s.*: mais comme ainsi soit qu'il peust monstrer sa maiesté divine en tout et par tout, qu'il a monstré au dehors apparence d'homme. Car pour nous instruire par l'exemple d'iceluy à humilité, il remonstre seulement *etc.*

***) 1551 *s.:* la gloire de Dieu comme propre et appartenant à soy, qu'il s'est abstenu et deporté de ce qui estoit sien, s'aneantissant soymesme: entant qu'il a vestu nostre chair povre et contemptible, qu'il s'est submis à condition servile, et a tenu sa gloire cachée souz sa nature humaine, comme souz un voile. Apres, qu'il n'a pas refusé l'opprobre de la croix pour obeir à son Pere. Certes il n'est pas là question *etc.*

*) 1545 *s.:* Certes il n'est pas là question de quelle substance il estoit, mais comment il s'est porté, estant homme. Les Manichéens *etc.*

1) *Le latin ajoute:* frivolis argutiis.

2) immortel, *n'est pas dans le latin.*

3) en sa substance, *manque dans le latin.*

provient ceste hautesse, laquelle sainct Paul notamment exprime que Iesus Christ a obtenu apres s'estre aneanty. Car il ne pouvoit estre exalté, sinon entant qu'il est homme composé de corps et d'ame. Manichée luy a forgé un corps en l'air, d'autant qu'il est nommé le second Adam celeste, estant venu du ciel (1 Cor. 15, 47): mais l'Apostre n'introduit point là une substance celeste de la chair de Iesus Christ, mais sa vertu spirituelle laquelle il espand sur nous afin de nous vivifier. Or nous avons desia veu que sainct Pierre et sainct Paul la separent de la chair; mesmes par ce passage la doctrine que nous tenons avec tous Chrestiens, [1]) quant à la chair de Iesus Christ, est tresbien establie. Car s'il n'avoit une mesme nature de corps avec nous, tous les argumens que sainct Paul ameine et deduit, [2]) tomberoyent bas: assavoir, que si Christ est resuscité, nous resusciterons: si nous ne resuscitons point, que Iesus Christ n'est point resuscité (1 Cor. 15, 13. 14). [3]) Quelques cavillations que les Manichéens [4]) s'efforcent de chercher, ils ne se depestreront iamais de ces raisons-là. C'est une eschappatoire frivole de ce qu'ils babillent, que Iesus Christ est nommé Fils d'homme, [5]) à cause qu'il a esté promis aux hommes: car c'est chose notoire que ceste façon de parler est prinse de la langue Hebraique, en laquelle Fils de l'homme vaut autant comme vray homme, [6]) comme par toute l'Escriture les hommes sont nommez fils d'Adam. Et pour ne point chercher preuve de loin, un passage nous suffira. Les Apostres approprient à Iesus Christ ce qui est dit au Pseaume huitieme, Qu'est-ce l'homme, que tu as souvenance de luy? ou le fils de l'homme, que tu le visites? Par ceste façon de parler la vraye humanité de Iesus Christ est exprimée, car combien qu'il n'ait pas esté engendré de pere mortel à la façon commune, toutesfois son origine est d'Adam. Et de fait, sans cela ce que nous avons desia allegué ne consisteroit point, qu'il a esté fait participant de chair et de sang pour assembler les enfans de Dieu en un [7]) (Hebr. 2, 14). Car par ces mots il nous demonstre qu'il est compagnon de nostre nature. Il y a un mesme sens en ce que l'Apostre adiouste, que l'autheur de sainctété et ceux qui sont sanctifiez sont d'un. Car que cela se doyve rapporter à la mesme nature que le Fils de Dieu a commune avec nous, il appert par ce qu'il adiouste incontinent: assavoir qu'il n'a point de honte de nous appeller Freres (Hebr. 2, 11). Car si auparavant il eust dit que les fideles sont de Dieu, Iesus Christ n'auroit nulle occasion d'avoir honte en nous acceptant: mais pource que selon sa grace infinie il s'accompagne avec nous, qui sommes bas et contemptibles, voila pourquoy il est dit qu'il n'en a point honte. C'est en vain que les adversaires repliquent que par ce moyen les incredules seroyent freres de Iesus Christ: veu que nous savons que les enfans de Dieu ne sont point nais de chair et de sang, mais du sainct Esprit par foy. Pourtant la seule chair ne fait point une conionction fraternelle. Or combien que l'Apostre face cest honneur aux fideles tant seulement, d'estre d'une substance [1]) avec Iesus Christ, il ne s'ensuit pas que les incredules n'ayent une mesme origine de chair, comme quand nous disons que Iesus Christ a esté fait homme pour nous faire enfans de Dieu, cela ne s'estend pas à tout chacun: car la foy doit entrevenir au milieu, pour nous enter spirituellement au corps de Iesus Christ. Ils se monstrent aussi bien bestes, en arguant que Iesus Christ, puis qu'il est appellé Premier nay entre ses freres (Rom. 8, 29) devoit donc estre le Fils aisné d'Adam, et devoit naistre dés le commencement du monde, pour avoir telle primogeniture. Car ce nom ne se rapporte point à l'aage, mais à la dignité et eminence de vertu que Iesus Christ a par dessus tous. [2]) Quant à ce qu'ils disent que Iesus Christ a prins la nature des hommes, non pas des Anges, pource qu'il a receu à soy en amitié le genre humain (Hebr. 2, 16): ceste eschappatoire ne leur sert de rien. Car l'Apostre, pour amplifier l'honneur que Iesus Christ nous a fait, nous compare avec les Anges, lesquels ont esté inferieurs à nous en cest endroit. Mesmes si on poise droitement le tesmoignage de Moyse, où il dit que la semence de la femme brisera la teste du serpent (Gen. 3, 15), il suffit pour decider toute ceste dispute: car il n'est pas là question seulement de Iesus Christ, mais de tout le genre humain. Pource que la victoire acquise par Iesus Christ nous appartient, Dieu prononce en general que ceux qui seront descendus du lignage de la femme, seront victorieux par dessus le diable. Dont il s'ensuit que Iesus Christ a esté engendré de la race hu-

---

1) *Le latin ajoute:* orthodoxos.
2) *Le latin ajoute:* tanta vehementia.
3) *Tout ce qui suit à partir d'ici jusqu'à la fin du Chapitre a été ajouté par Calvin lors de la dernière rédaction en* 1559.
4) *Le latin ajoute:* veteres sive recentes.
5) 1562: Fils de l'homme.
6) *Le latin ajoute ici:* Christus vero haud dubie phrasin linguae suae retinuit.
7) pour assembler les enfans de Dieu en un, *le latin porte:* ut pueros sibi aggregaret ad obsequium Dei.

1) d'une substance, *le latin porte:* ex uno.
2) que Iesus Christ a par dessus tous, *ne se trouve pas dans le latin.*

maine, veu [1]) qu'un tel bien est fondé en luy. Car l'intention de Dieu estoit de consoler Eve à laquelle il parloit, de peur qu'elle ne fust accablée de tristesse et desespoir.

3. Ces brouillons aussi monstrent leur sottise autant que leur impudence, enveloppans en allegories ces mots [2]) tant clairs, que Iesus Christ est la lignée d'Abraham, et le fruit du ventre de David. Car si ce nom de semence eust esté mis en tel sens, [3]) sainct Paul ne l'eust pas dissimulé, quand il prononce clairement et sans figure, qu'il n'y a point plusieurs redempteurs de la lignée d'Abraham, mais Iesus Christ seul (Gal. 3, 16). Autant vaut ce qu'ils pretendent qu'il n'est appellé Fils de David, sinon que [4]) pource qu'il luy avoit esté promis, et a esté manifesté en son temps. Car sainct Paul apres l'avoir nommé Fils de David, adioustant ce mot, Selon la chair (Rom. 1, 3), specifie sans doute la nature d'homme. Pareillement au 9. chapitre (9, 5), apres avoir dit qu'il est Dieu benit eternellement, [5]) il met à part qu'il est descendu des Iuifs selon la chair. Davantage, s'il n'estoit vrayement engendré de la race de David, que signifieroit ceste façon de parler, qu'il est le fruit de son ventre? et qu'emporteroit ceste promesse, Il y [6]) descendra successeur de tes reins, qui demeurera ferme en ton throne (Ps. 132, 11)? Ils brouillent aussi par vaine sophisterie le recit que fait sainct Matthieu de la genealogie de Iesus Christ. Car combien qu'il ne raconte point le pere et les ancestres de Marie, mais de Ioseph, toutesfois pource qu'il traitte d'une chose pour lors assez cognue de grans et petis, ce luy est assez de monstrer que Ioseph estoit sorti de la lignée de David: veu mesme qu'on savoit que Marie estoit de la mesme famille. Sainct Luc poursuit plus outre: c'est que le salut apporté par Iesus Christ est commun à tout le genre humain, d'autant qu'il [7]) est engendré d'Adam pere commun de tous. Ie confesse que de la genealogie, comme elle est couchée, on ne pourroit pas conclurre que Iesus Christ fust fils de David, sinon d'autant qu'il est nay de Marie: mais les nouveaux Marcionites se monstrent bestes, [8]) et par trop orgueilleux tout ensemble, quand pour colorer leur erreur, assavoir que Iesus Christ s'est fait un corps de rien, ils disent que les femmes sont sans semence: en quoy ils renversent tous les elemens de nature. Or pource que ceste dispute n'est point theologique, mais plustost de Philosophie et de Medecine, ie m'en deporte: non pas qu'il soit difficile de les rembarrer, veu que les raisons qu'ils ameinent peuvent estre aisément abbatues en trois mots: mais pource que ie ne me veux point divertir de l'instruction que i'ay proposé de donner en ce livre. Ainsi, pour nous tenir à l'Escriture, quant à ce que ces brouillons alleguent, qu'Aaron et Ioiadah ont prins femmes de la lignée de Iuda: et pourtant si les femmes avoyent semence pour engendrer, que lors la discretion des lignées eust esté confuse: Ie respon que la semence virile, quant à l'ordre politique, a ceste prerogative et dignité, que l'enfant prend son nom du pere: mais que cela n'empesche point que la femme n'engendre aussi de son costé. Et ceste solution s'estend à toutes les genealogies que recite l'Escriture. Souvent elle fait mention des hommes: [1]) est-ce à dire que les femmes ne soyent rien? Or les petis enfans peuvent iuger qu'elles sont comprinses sous les hommes. Pour ceste raison il est dit quelques fois, que les femmes enfantent à leurs maris: pource que le nom de la famille demeure tousiours vers les masles. Au reste, comme Dieu a donné ce privilege aux hommes pour la dignité de leur sexe, que selon la condition des peres les enfans soyent tenus pour nobles ou vilains, à l'opposite les loix civiles ordonnent que l'enfant, quant à la servitude, suyve la condition de la mere, comme un fruit provenant d'elle: dont il s'ensuit que ce qu'elles portent est procreé en partie de leur semence. Et aussi c'est un langage receu de tous temps et entre tous peuples, que les meres soyent appellées genitrices. A quoy aussi s'accorde la Loy de Dieu, laquelle sans raison defendroit le mariage de l'oncle avec la fille de sa sœur, veu qu'il n'y auroit autrement nulle consanguinité. Il seroit aussi licite à un homme de prendre à femme sa sœur, fille seulement de sa mere: veu qu'elle ne luy seroit point parente. Ie confesse bien que les femmes, quant à la generation, sont comme instrumens passifs: mais ie dy que ce qui est prononcé des hommes, leur est aussi bien attribué, car il n'est pas dit que Iesus Christ soit fait par la femme, mais de la femme (Gal. 4, 4). Aucuns de ces heretiques sont si vilains, que d'interroguer si c'est chose decente, que Iesus Christ ait esté procreé d'une [2]) semence qui est suiette au mal qui advient aux femmes: en quoy on voit qu'ils ont perdu toute honte. Ie respon simple-

1) veu . . . . en luy, *n'est pas dans le latin.*
2) ces mots, *le latin porte:* testimonia ubi Christus semen *etc.*
3) en tel sens, *le latin dit:* allegorice.
4) *C'est par erreur que* 1562 *et s. omettent* que. *Nous lisons dans le texte latin:* obtendunt non aliter vocari Davidis filium, nisi quia *etc.*
5) eternellement, *n'est pas dans le latin.*
6) 1562 *et s. omettent:* y.
7) qu'il, *le latin a:* quia Christus autor salutis.
8) bestes, *n'est pas dans le latin.*

1) *Le latin ajoute:* seuls (solos).
2) d'une . . . . femmes, *le latin dit:* ex semine menstruali.

ment en un mot, qu'ils seront contraints de confesser, quoy qu'il en soit, que Iesus Christ a esté nourry au sang de la Vierge, à quelque povreté qu'il fust suiet. Ainsi la question qu'ils esmeuvent leur est contraire. On peut donques droitement et à bonne raison conclurre des parolles de sainct Matthieu, puis que Iesus Christ est engendré de Marie, qu'il est creé et formé de sa semence: comme quand il est dit que Booz est engendré de Rahab, une semblable generation est signifiée (Matth. 1, 5. 16). Et de fait sainct Matthieu n'entend pas de faire seulement de la vierge un canal, par lequel Iesus Christ soit passé: mais il discerne cest ordre admirable et incomprehensible d'engendrer, de celuy qui est vulgaire en nature, en ce que Iesus Christ par le moyen d'une vierge a esté engendré de la race de David. Car il est dit que Iesus Christ a esté engendré de sa mere en mesme sens et selon une mesme raison qu'il est dit qu'Isaac a esté engendré d'Abraham, Salomon de David, et Ioseph de Iacob. Car l'Evangeliste deduit tellement le fil de son texte, qu'en voulant prouver que Iesus Christ a eu son origine de David, il se contente de ceste raison, qu'il a esté engendré de Marie. Dont il s'ensuit qu'il prenoit ce poinct pour resolu, que Marie estoit parente de Ioseph, et par [1]) consequent de la race de David.

4. Les absurditez qu'ils mettent en avant contre nous, sont pleines de calomnies pueriles. Ils estiment que ce seroit grand opprobre à Iesus Christ d'estre sorty de la race des hommes, pource qu'il ne pourroit pas estre exempté de la loy commune, laquelle enclost sans exception toute la lignée d'Adam sous peché. Mais la comparaison que fait sainct Paul soud tresbien ceste difficulté: c'est que comme par un homme le peché est entré au monde, et par le peché la mort: aussi par la iustice d'un homme la grace a abondé (Rom. 5, 12). A quoy respond l'autre passage, que le premier Adam a esté terrestre de terre, et en ame vivante (1 Cor. 15, 47): le second est celeste du ciel, et en esprit vivifiant.[2]) Parquoy le mesme Apostre disant que Iesus Christ a esté envoyé en similitude de chair pecheresse pour satisfaire à la Loy, le separe notamment du reng commun, à ce qu'estant vray homme il soit sans vice ne macule (Rom. 8, 3). Ils se monstrent aussi fort badins, en arguant que si Iesus Christ est pur de toute corruption, en ce qu'il a esté engendré par l'operation miraculeuse du sainct Esprit, de la semence de la vierge, qu'il s'ensuyvroit que la semence des femmes n'est pas impure, mais seulement celle des hommes. Car nous ne disons pas que Iesus Christ est exempt de toute tache et contagion originelle, pource qu'il a esté engendré de sa mere sans compagnie d'homme: mais pource qu'il a este sanctifié du sainct Esprit, afin que sa generation fust entiere et sans macule, comme [1]) devant la cheute d'Adam.[2]) Bref, cela nous demeure tousiours arresté, que toutes fois et quantes que l'Escriture nous parle de la pureté de Iesus Christ, cela se raporte à sa nature humaine: pource qu'il seroit superflu de dire que Dieu est parfait et sans macule. La sanctification aussi de laquelle il parle en sainct Iean, n'a point de lieu en sa divinité. Ce qu'ils repliquent, que nous faisons donc double semence d'Adam, si Iesus Christ, qui en est descendu, n'a eu en soi nulle contagion, est de nulle valeur. Car la generation de l'homme n'est pas immonde ne vitieuse[3]) de soy, mais la corruption y est survenue d'accident par la cheute et ruine. Parquoy il ne se faut esbahir si Iesus Christ, par lequel l'integrité devoit estre restituée, a esté separé du reng commun[4]) pour n'estre point enveloppé en la condemnation.[5]) Ils usent[6]) aussi d'une gaudisserie, en laquelle ils monstrent qu'ils n'ont ne crainte de Dieu ny hennesteté: c'est que si le Fils de Dieu[7]) a vestu nostre chair, il auroit esté enserré en une bien petite loge. Car combien qu'il ait uny son essence infinie avec nostre nature, toutesfois ç'a esté sans closture ne prison; car il est descendu miraculeusement du ciel, en telle sorte qu'il y est[8]) demeuré: et aussi il a esté miraculeusement porté au ventre de la vierge, et a conversé au monde, et a esté crucifié, tellement que ce pendant selon sa divinité il a tousiours rempli le monde comme auparavant.

---

1) et par .... David, *manque dans le latin.*
2) et en esprit vivifiant, *n'est pas dans le latin.*

---

1) comme devant la cheute d'Adam, *le latin dit:* qualis futura erat ante Adae lapsum.
2) *Cette idée a été développée par l'auteur dans le §. 17 du Ch. VII. de l'ancienne rédaction, omis dans la nouvelle. V. la note L. II. Ch. XIV. §. 5.*
3) 1561 *s.:* vicieuse.
4) a esté separé du reng commun, *le latin porte:* a vulgari corruptione exemptus.
5) pour .... condemnation, *ne se trouve pas dans le latin.*
6) Ils usent .... hennesteté, *le latin dit simplement:* Quod etiam pro absurdo nobis obtrudunt.
7) le Fils de Dieu, *le latin a:* sermo Dei.
8) *Le latin ajoute:* tamen.

CHAPITRE XIV. [1])

Comment les deux natures font une seule personne au Mediateur.

1. [2]) Or ce qu'il [3]) est dit que la Parolle a esté faite chair (Iean 1, 14), ne se doit tellement entendre, comme si elle avoit esté convertie en chair, ou confusement meslée: mais d'autant qu'elle a prins du ventre de la vierge corps humain, pour un temple auquel elle habitast. Et celuy qui estoit Fils de Dieu, a esté fait fils d'homme, non point par confusion de substance, mais par unité de personne: c'est à dire, qu'il a tellement conioint et uny sa divinité avec l'humanité qu'il a prinse, qu'une chacune des deux natures a retenu sa proprieté: et neantmoins Iesus Christ [4]) n'a point deux personnes distinctes, mais une seule. Si on peut trouver quelque chose semblable à un si haut mystere, la similitude de l'homme y semble propre, lequel nous voyons estre composé de deux natures [5]): desquelles toutesfois l'une n'est tellement meslée avec l'autre, qu'elle ne retienne sa proprieté. Car l'ame n'est pas corps, et le corps n'est pas ame. Parquoy on dit de l'ame particulierement ce qui ne peut [6]) convenir au corps: et pareillement du corps, ce qui ne peut [7]) convenir à l'ame: de l'homme total, ce qui ne peut competer à l'une des parties, ny à l'autre à part soy. Finalement, les choses qui sont particulierement à l'ame, sont transferées au corps, et du corps à l'ame mutuellement. Cependant la personne qui est composée de ces deux substances, est un homme seul et non plusieurs. Telle maniere de parler signifie qu'il y a une nature en l'homme, composée de deux coniointes, et neantmoins qu'entre ces deux il y a difference. L'Escriture parle selon ceste forme, de Iesus Christ: car aucunesfois elle luy attribue ce qui ne se peut rapporter qu'à l'humanité, aucunesfois ce qui compete particulierement à la divinité, aucunesfois ce qui est convenable à toutes les deux natures coniointes, et non pas à une seule. Et mesme exprime si diligemment ceste union des deux natures, qui est en Iesus Christ, qu'elle communique à l'une ce qui appartient à l'autre: laquelle forme de parler a esté nommée par les anciens Docteurs, Communication des proprietez.

1) *Ce Chap. est formé de la suite de l'ancienne exposition du second article de la deuxième partie du Symbole apostolique, ainsi que d'un fragment de l'exposition du premier article de cette partie du Symbole.*

2) 1541 *Ch. IV. p.* 246; 1545 *Ch. VII. p.* 293; 1551 *s. Ch. VII.* §. 13. *L'ancienne rédaction est conservée littéralement dans ce* §.

3) 1562: Or ce qui.

4) Iesus Christ .... seule, *le latin parle beaucoup plus nettement:* et tamen ex duabus illis unus Christus constituatur.

5) natures, *le latin dit:* substantiis.

6) *Le latin ajoute:* nullo modo.

7) *Le latin ajoute:* nulla ratione.

2. [1]) Ces choses pourroyent estre tenues pour mal seures, si nous n'avions en main des passages de l'Escriture tant et plus, pour prouver que rien de ce que nous avons dit n'a esté forgé des hommes. Ce que Iesus Christ disoit de soy, qu'il estoit devant Abraham (Iean 8, 58), ne peut convenir à son humanité. Ie say bien de quelle sophisterie les esprits erronés depravent ceste sentence: c'est qu'il a esté devant tous siecles, pource que desia il estoit predestiné redempteur au conseil de son Pere, et cognu tel entre les fideles. Mais puis qu'ouvertement il distingue son essence eternelle du temps de sa manifestation en chair, et que [2]) notamment il se veut monstrer plus

1) 1541 *Ch. IV. p.* 247; 1545 *Ch. VII. p.* 294; 1551 *s. Ch. VII.* §. 14. *Les éditions depuis celle de 1560 présentent pour ce paragraphe ainsi que pour les suivants, outre plusieurs additions, un texte presqu'entièrement remanié. Voici celui des anciennes éditions:* Quand i'auray prouvé toutes ces choses par bons tesmoignages de l'Escriture, il se trouvera que ie ne diz rien du myen. Ce que Iesus Christ disoit de soymesme, qu'il estoit devant que Abraham fust creé, ne se pouvoit entendre de l'humanité: car il n'a point esté faict homme, sinon plusieurs siecles apres la mort d'Abraham. Ce qu'il est nommé Premier nay de toutes creatures, lequel a esté devant tout, et par lequel toutes choses consistent, ne peut convenir à l'homme. Telles et semblables louenges donc sont propres à la Divinité. Ce qu'il est nommé serviteur du Pere; qu'il est dict, qu'il a creu en eage et sagesse envers Dieu et les hommes; qu'il se confesse estre moindre que le Pere; qu'il ne cherche point sa gloire; qu'il ne sçait point quand sera le dernier iour; qu'il ne parle point de soymesme; qu'il ne cherche pas sa volunté; qu'il se peut voir et toucher: tout cela convient à son humanité. Car entant qu'il est Dieu, il est esgal au Pere: il ne peut en rien croistre; il fait toutes choses à cause de soymesme, rien ne luy est caché; il fait tout selon son plaisir, et est invisible, et ne se peut toucher. Il y a communication de proprietez en ce que dit Sainct Paul, que Dieu a acquis son Église par son sang, et que le Seigneur de gloire a esté crucifié. Certes Dieu n'a point de sang et ne souffre point. Mais pource que Christ, qui estoit vray Dieu et vray homme, a esté crucifié et a espandu son sang pour nous, ce qui a esté faict en son humanité, par une locution impropre et toutesfois raisonnable, est transféré à sa nature divine. C'est un mesme exemple de ce que dit S. Iean, que Dieu a mis son ame pour nous: car là il communique à l'humanité ce qui est particulier à la nature divine.*) D'autrepart, quand Christ disoit, que nul n'estoit monté au Ciel, sinon le Filz de l'homme, qui estoit au Ciel: pour lors il n'estoit pas au Ciel selon le corps: mais pource qu'il estoit Dieu et homme, à cause de l'union de ses deux natures, il attribuoit à l'une ce qui convenoit à l'autre.

2) et que .... ancienneté, *le latin porte:* et ex professo ab antiquitate imperium sibi conciliet, quo excellat supra Abraham.

*) *Les éd. antérieures à 1560 ont toutes cette fausse expression. Le latin aussi avait:* Ergo et illic divinitatis proprietas cum humanitate communicatur.

excellent qu'Abraham par son ancienneté, il n'y a nulle doute qu'il ne prenne à soy ce qui est propre à la divinité. Ce que sainct Paul l'appelle Premier nay de toutes creatures (Col. 1, 15), disant qu'il a esté devant toutes choses, et que toutes choses consistent par luy: ce que luy mesme prononce, qu'il a eu sa gloire avec le Pere devant que le monde fust creé, et que dés le commencement il besongne tousiours avec le Pere (Iean 17, 5; 5, 17): cela n'appartiendroit point à la nature humaine. Parquoy il convient attribuer le tout en particulier à la divinité. Ce qu'il est nommé Serviteur du Pere (Is. 42, 1 et autres passages); ce que sainct Luc recite, qu'il est creu en aage et sagesse envers Dieu et envers les hommes: ce que luy mesme proteste de ne point chercher sa gloire, de ne savoir quand sera le dernier iour, qu'il ne parle point de soy, qu'il ne fait point sa volonté: ce que sainct Iean dit, qu'on l'a veu et touché, cela[2]) est de la nature humaine seulement (Luc 2, 52; Iean 8, 50; Marc 13, 32; Iean 14, 10; 6, 38; Luc 24, 39). Car entant qu'il est Dieu, il ne peut augmenter ne diminuer, et fait toutes choses pour l'amour de soy mesme, rien ne luy est caché, il ordonne et dispose tout comme il luy plaist, il est invisible et ne se peut manier: et toutesfois il n'attribue point toutes ces choses simplement à sa nature humaine, mais il les prend à soy comme convenantes à la personne du Mediateur. La communication des proprietez se prouve par ce que dit sainct Paul, que Dieu s'est acquis l'Eglise par son sang. Item, que le Seigneur de gloire a esté crucifié. Mesmes ce que nous venons d'alleguer de sainct Iean, que la Parolle de vie a esté touchée; car Dieu n'a point de sang et ne peut souffrir, ny estre touché des mains (Act. 20, 28; 1 Cor. 2, 8; 1 Iean 1, 1). Mais d'autant que Iesus Christ, qui estoit vray Dieu et vray homme, a esté crucifié et a espandu son sang pour nous: ce qui a esté fait en sa nature humaine est improprement appliqué à la divinité, combien que ce ne soit pas sans raison. Il y a un pareil exemple en sainct Iean; quand il dit que Dieu a exposé sa vie pour nous (1 Iean 3, 16); car chacun void que ce qui est propre à l'humanité, est communiqué avec l'autre nature. Derechef, quand Iesus Christ conversant encore au monde, disoit que nul n'estoit monté au ciel, sinon le Fils de l'homme qui estoit au ciel (Iean 3, 13): il est notoire que selon l'homme et en la chair qu'il avoit vestue, il n'estoit pas[3]) au ciel: mais d'autant que luymesme estoit Dieu et homme, au regard de l'union des deux natures, il attribuoit à l'une ce qui estoit à l'autre.

3.[1]) Mais les passages qui comprennent les deux natures ensemble, sont les plus clairs et faciles pour monstrer quelle est la vraye substance de Iesus Christ. Et de tels l'Evangile sainct Iean en est plein. Car ce que nous lisons là, assavoir qu'il a eu authorité du Pere de remettre les pechez, de ressusciter ceux qu'il veut, de donner iustice, saincteté et salut, d'estre establi Iuge sur les vivans et sur les morts, et qu'il soit honnoré comme le Pere, finalement ce qu'il se dit estre la clarté du monde, bon pasteur, le seul huis et la vraye vigne (Iean 1, 29; 5, 21—23; 8, 12; 9, 5; 10, 7. 9. 11; 15, 1), n'est point special ny à la deité, ny à l'humanité, d'autant que le Fils de Dieu a esté orné de ces privileges estant manifesté en chair, lesquels combien qu'il obtinst[2]) avec le Pere devant la creation du monde, toutesfois ce n'estoit pas en telle maniere:[3]) et lesquels ne pouvoyent competer à un homme, qui n'eust esté qu'homme seulement. Il convient prendre en ce sens ce que dit sainct Paul ailleurs: assavoir que Iesus Christ, ayant accomply office de Iuge, au dernier iour rendra l'empire à Dieu son Pere (1 Cor. 15, 24). Or il est certain que le regne du Fils de Dieu, qui n'a point eu de commencement, n'aura aussi nulle fin. Mais

1) dés le commencement, *manque dans le latin.*
2) *Ajoutez:* tout, *comme le porte le texte latin:* id totum.
3) il n'estoit pas, *le latin dit:* certe tunc non erat.

1) 1541 *Ch. IV. p.* 248; 1545 *Ch. VII. p.* 294 *s.*; 1551 *s. Ch. VII.* §. 15: Mais nous ne pouvons myeux entendre la vraye substance de Christ, que par les passages qui comprenent ensemble toutes les deux natures comme il y en a plusieurs en l'Evangile de Sainct Iean. Car les choses qui y sont dictes, ne conviennent ny à son humanité, ny à sa Divinité particulierement: mais à sa personne, entant qu'il est Dieu et homme. C'est que l'authorité luy a esté donnée du Pere de remettre les pechez, de ressusciter ceux qu'il vouldra, eslargir iustice, sainctеté et salut; qu'il a esté ordonné Iuge sur les vifz et les mortz, à fin qu'il soit honoré comme le Pere; qu'il est la Lumiere du monde, bon Pasteur, Huys unique et Vigne. Car il a receu ces privileges quand il a esté manifesté en chair; lesquelz il possedoit de soymesme devant la creation du monde. Or il est certain qu'ilz ne peuvent convenir à l'homme, qui n'ha que l'humanité. Il fault aussi prendre en ce sens, ce que nous avons en Sainct Paul: c'est qu'il doibt rendre le Royaume à Dieu son Pere, apres avoir faict le iugement. Certes le Regne du Filz de Dieu, qui n'ha eu nul commencement, ne peut aussi avoir fin. Mais comme il a esté aucunement caché soubz l'humilité de la chair, et s'est aneanty, ayant prins la figure de serviteur, et s'estant exterieurement desmis de sa Maiesté, pour se rendre obeyssant au Pere: comme apres ceste subiection il a esté couronné de gloire et honneur, et estant exalté, a receu un Nom par dessus tous noms, auquel tout genoil se doibt ployer: aussi pareillement il soubzmettra lors à son Pere tant ceste couronne de gloire, que tout ce qu'il ha eu de luy en la chair: à fin qu'un seul Dieu soit tout en toutes choses.
2) obtinst, *le latin porte aussi:* obtinebat, *mais dans le sens de:* qu'il avait, qu'il possédait.
3) en telle maniere, *le latin porte:* non tamen eodem modo vel respectu.

comme il a esté humilié en chair, et qu'en prenant figure de serf il s'est aneanty, et s'estant demis de sa maiesté en apparence,[1]) s'est assuietty à Dieu son Pere pour luy obeir, et apres avoir achevé le cours de sa suiectiou, il a esté couronné de gloire et honneur, et exalté en dignité souveraine, à ce que tout genouil se ploye devant luy (Phil. 2, 7. 8; Hebr. 2, 7; Phil. 2, 10): aussi pareillement il assuiettira au Pere et ce haut nom d'Empire,[2]) et la couronne de gloire, et tout ce qui luy a esté donné en la personne du Mediateur, afin que Dieu soit tout en toutes choses (1 Cor. 15, 28). Car[3]) pourquoy luy a esté donnée telle puissance, sinon afin que le Pere[4]) gouverne par sa main? Et c'est en ce sens qu'il est dit, qu'il est assis à la dextre du Pere: ce qui est temporel, iusqu'à ce que nous iouissions du regard present de la divinité. Et en cecy ne se peut excuser l'erreur des Anciens, de ce qu'ils n'ont point consideré assez pres la personne du Mediateur, en lisant ces passages de sainct Iean: et par ce moyen en ont obscurcy le vray sens et naturel, et se sont enveloppez en beaucoup de filets. Tenons donc ceste maxime comme une clef de droite intelligence: c'est que tout ce qui concerne l'office de Mediateur, n'est pas simplement dit de la nature humaine, ne de la nature divine. Iesus Christ donc, entant qu'il nous conioint au Pere selon nostre petitesse et infirmité, regnera iusqu'à ce qu'il soit apparu pour iuger le monde: mais apres que nous serons faits participans de la gloire celeste, pour contempler Dieu tel qu'il est, lors s'estant acquité d'office de Mediateur, il ne sera plus ambassadeur de Dieu son Pere, et se contentera de la gloire qu'il avoit devant la creation du monde. Et de fait,[5]) le nom de Seigneur ne s'attribue particulierement à Iesus Christ pour autre regard, sinon d'autant qu'il fait un degré moyen entre Dieu et nous. Ce que sainct Paul a entendu disant, Il y a un Dieu duquel sont toutes choses, et un Seigneur par lequel sont toutes choses (1 Cor. 8, 6). Voire, d'autant que cest empire temporel que nous avons dit, luy a esté ordonné[1] iusqu'à ce que sa maiesté divine nous soit cognue face à face: à laquelle tant s'en faut que rien soit diminué quand il rendra l'empire à son Pere, qu'elle aura sa preeminence tant plus haut. Car alors Dieu ne sera plus chef de Christ, entant que la deité de Christ reluyra de soy mesme tout à plein, laquelle est encore cachée comme sous un voile.

4.[2]) Ceste observation servira grandement à soudre beaucoup de scrupules, moyennant que les lecteurs en sachent faire prudemment leur profit. Les rudes, et mesmes aucuns qui ne sont pas despourveuz de savoir, se tourmentent à merveille en ces formes de parler, lesquelles ils voyent estre attribuées à Christ, combien qu'elles ne soyent propres[3]) ny à sa divinité, ny à son humanité. Et c'est pource qu'ils ne considerent pas qu'elles conviennent à sa personne, en laquelle il a esté manifesté Dieu et homme, et à son office de Mediateur. Et de fait on peut voir comment toutes les choses susdites s'accordent bien ensemble, moyennant que nous veuillions considerer un tel mystere avec[4]) reverence deue à sa grandeur. Mais il n'y a rien que les esprits furieux et phrenetiques ne troublent. Ils prennent ce qui est approprié à l'humanité de Iesus Christ, pour destruire sa divinité: et ce qui est de sa divinité, pour destruire son humanité, et ce qui est dit de toutes les deux natures ensemble[5]) pour renverser l'une et l'autre. Or qu'est-ce là

---

1) en apparence, *le latin ne dit pas cela:* depositaque maiestatis specie.

2) d'Empire, *ne se trouve pas dans le latin qui dit:* et nomen ipsum, *ce qu'il faut rapporter au nom de Médiateur.*

3) *Ce qui suit, à partir d'ici, appartient en propre à la rédaction de* 1559.

4) *Ajoutez:* nous, *comme le latin a:* nos.

5) *On peut comparer pour ce qui suit ici, le* §. 7 *du Ch. VII. de* 1551 *et suiv.* (1541 *Ch. IV. p.* 242; 1545 *Ch. VII. p.* 289) *que l'auteur paraît avoir mis à profit, du moins à un certain degré:* Finalement le tiltre de Seigneur est donné à Iesus Christ: d'autant qu'il a esté ordonné du Pere, pour estre nostre Seigneur, Roy et Legislateur.*) Aussi d'autrepart quand il a manifesté son Filz en chair, il a declairé que c'estoit celuy, par lequel il vouloit regner et gouverner. Pourtant, dit l'Apostre, nous avons un seul Dieu, duquel sont toutes choses et nous en luy, et un seul Seigneur Iesus Christ par lequel sont toutes choses et nous par luy. Or par cela il est signifié, non seulement qu'il est nostre protecteur et maistre,**) duquel il nous fault escouter et suyvre la doctrine, mais aussi qu'il est nostre Chef et Prince, à la puissance duquel il nous fault soubzmettre, au plaisir duquel il nous fault obtemperer, à la volunté duquel il fault diriger toutes noz œuvres. Car le Pere luy a donné le droit de Primogeniture en sa maison, à fin qu'il domine sur ses freres avec puissance, et qu'il dispense les biens de son Heritage selon sa volunté.

*) 1551 *s.*: ordonné du Pere, pour avoir et exercer toute principauté sur nous. Car comme le Pere celeste se declaire et prononce souvent par ses Prophetes, estre nostre Seigneur unique: aussi d'autrepart *etc.*

**) 1551 *s.:* nostre Docteur et Maistre.

1) *Le latin ajoute*: a patre.

2) 1541 *Ch. IV. p.* 248 *s.*; 1545 *Ch. VII. p.* 295; 1551 *s. Ch. VII.* §. 16. *Calvin reprend ici le fil de l'ancien texte, seulement il refait la traduction des premières phrases conçue primitivement en ces termes:* Ceste observation sera grandement utile pour nous despescher de beaucoup de scrupules. Car c'est merveille comment aucunes simples gens se tourmentent, quand telles formes de parler leur sont proposées, ou sont attribuées à Christ, les choses lesquelles ne conviennent proprement ny à son humanité, ny à sa Divinité: d'autant qu'ilz ne considerent pas qu'elles sont convenables à sa personne, en laquelle il a esté manifesté Dieu et homme. *Pour ce qui suit, l'auteur conserve littéralement sa première rédaction.*

3) propres, *le latin dit:* satis aptas.

4) *On lit ainsi dans toutes les éditions.*

5) *Le latin ajoute:* ut neutri convenlant.

autre chose, sinon vouloir debattre que Christ n'est pas homme, d'autant qu'il est Dieu: et qu'il n'est pas Dieu, d'autant qu'il est homme: et qu'il n'est ne Dieu ny homme, d'autant qu'il contient toutes les deux natures en soy? [1]) Nous concluons donc que Christ, entant qu'il est Dieu et homme, composé de deux natures unies et non point confuses, est nostre Seigneur et vray Fils de Dieu, mesme selon l'humanité: combien que ce ne soit point à raison de l'humanité. Car il nous faut avoir en horreur l'heresie [2]) de Nestorius, lequel divisant plustost que distinguant les natures de Iesus Christ, imaginoit ainsi un Christ double. Au contraire nous voyons comment l'Escriture nous chante haut et clair, que celuy qui doit naistre de la vierge Marie sera nommé Fils de Dieu (Luc 1, 32. 43), et qu'icelle vierge est [3]) mere de nostre Seigneur. Il nous faut semblablement garder de la folie enragée d'Eutyches, lequel en voulant monstrer l'unité des personnes en Iesus Christ destruisoit toutes ses deux natures. Car nous avons allegué desia tant de tesmoignages, où la nature divine est distinguée de l'humaine: et y en a tant par toute l'Escriture, qu'ils peuvent fermer la bouche mesme aux plus contentieux. Et tantost i'en ameneray quelques uns qui seront pour abbattre [4]) cest erreur. Pour ceste heure un seul nous suffira: c'est que Iesus Christ n'eust point appellé son corps Temple (Iean 2, 19), sinon que sa divinité y eust habité, comme l'ame [5]) a son domicile au corps. Parquoy comme à bon droit Nestorius fut condamné au concile d'Ephese: aussi depuis Eutyches meritoit la sentence et condamnation qu'il receut, tant au concile de Constantinoble qu'en celuy de Chalcedoine: d'autant qu'il n'est non plus licite de confondre les deux natures en Iesus Christ, que de les separer, mais [6]) les faut distinguer en les unissant.

5. [7]) Or de nostre temps mesmes il s'est eslevé un monstre, qui n'est point moins pernicieux que ces heretiques anciens, assavoir Michel Servet, lequel a voulu supposer au lieu du Fils de Dieu ie ne say quel fantosme, composé de l'essence de Dieu, de son Esprit, de chair, et de trois elemens non creez. En premier lieu il nie que Iesus Christ soit autrement ny pour autre raison Fils de Dieu, sinon d'autant qu'il a esté engendré au ventre de la vierge par le sainct Esprit. Or son astuce tend là, qu'en renversant la distinction des deux natures, Iesus Christ soit comme une masse ou un meslinge composé d'une portion de Dieu, et d'une portion de l'homme: et toutesfois ne soit reputé ne Dieu ny homme. Car la somme de ses discours est telle, que devant que Iesus Christ fust manifesté en chair, il n'y avoit en Dieu que des ombrages et figures, dont la verité et l'effect n'a point commencé vrayement d'estre, iusques à ce que la Parolle a commencé d'estre Fils de Dieu, selon qu'elle estoit predestinée à tel honneur. Or nous confessons bien que le Mediateur, qui est nay de la vierge Marie, est, à parler proprement, le Fils de Dieu. Et de fait, sans cela Iesus Christ, entant qu'il est homme, ne seroit point miroir de la grace inestimable de Dieu, en ce que telle dignité luy a esté donnée d'estre Fils unique de Dieu. [1]) Cependant toutesfois la doctrine de l'Eglise demeure ferme: c'est qu'il doit estre recognu Fils de Dieu: pource qu'estant devant tous siecles la Parolle engendrée du Pere, il a pris nostre nature, l'unissant à sa divinité. [2]) Les Anciens ont nommé cecy, Union hypostatique, entendans par ce mot que les deux natures ont esté conioinctes en une personne. Ceste forme de parler fut trouvée et mise en usage, pour abolir la resverie

---

1) August. in Enchir. ad Laurent, cap. 36.

2) avoir en horreur l'heresie, *le latin dit simplement:* abigendus est Nestorii error.

3) est, *le latin dit:* appellatur.

4) *Le latin ajoute:* melius.

5) comme l'ame . . . . corps, *n'est pas dans le latin.*

6) mais . . . . unissant, *ne se trouve pas dans le latin*

7) *La dissertation dirigée contre les erreurs de Servet, qui suit ici, §. 5 et suivants, remplace le §. 17 du Ch. VII. des anciennes éditions* (1551 *s. comp.* 1541 *Ch. IV. p.* 249; 1545 *Ch. VII. p.* 296) *où l'auteur se résumait en ces termes:* Nous confessons donc qu'il est nay de la Vierge Marie, à fin d'estre recongneu pour le vray Filz d'Abraham et de David, lequel avoit esté promis par la Loy et les Prophetes, dont la Foy receoit double utilité. C'est, qu'elle voit le Filz de Dieu, parce qu'il a prins nostre chair, estre appareillé à parfaire le salut des hommes, veu que par ce moyen il nous a appellez en societe et communion de soymesme et de tous ses biens, et que voulant surmonter le Diable et la mort, il a vestu nostre personne, en laquelle il l'a voulu vaincre et triumpher, à fin que la victoyre et triumphe fust nostre. L'autre fruict, c'est, qu'en déduysant la lignée de Iesus Christ iusques à David et Abraham, nous avons plus grande certitude que nostre Redempteur est celuy, qui avoit esté si long temps auparavant predict de Dieu. Consequemment il est dict, qu'il a esté conceu du sainct Esprit, pource qu'il ne convenoit point que celuy qui estoit envoyé pour purifier les autres, eust une origine impure et contaminée.*) Parqnoy ce n'estoit pas raison, que le corps humain, que l'Essence de Dieu prenoit pour son habitacle, fust pollué de la corruption universelle des hommes. Le Sainct Esprit donc a icy besongné et a surmonté la loy ordinaire de nature, par sa vertu admirable et à nous incomprehensible. Car il a faict que Iesus Christ ne fust maculé d'aucune tache ne pollution charnelle, mais qu'il naquist avec parfaicte sainцteté et pureté. Par cela donc la Foy est enseignée de chercher seurement toute sainctеté en Iesus Christ et la chercher en luy seul: d'autant que luy, sans autre, a esté exempté en sa conception de la corruption humaine.

1) d'estre Fils unique de Dieu, *le latin porte:* ut sit ac vocetur unigenitus.

2) l'unissant à sa divinité, *le latin porte:* unione hypostatica.

*) *Cette question se trouve aussi déjà effleurée plus haut L. II. Ch. XIV. §. 4 de la nouvelle rédaction.*

de Nestorius: lequel imaginoit que le Fils de Dieu avoit tellement habité en chair, qu'il n'estoit point pourtant homme. Servet nous calomnie que nous faisons deux Fils de Dieu, en disant que la Parolle eternelle, devant que prendre chair estoit desia Fils de Dieu. Voire, comme si nous disiens autre chose que ce que l'Escriture porte: [1]) assavoir que celuy qui estoit Fils de Dieu a esté manifesté en chair. Car combien qu'il fust Dieu devant que d'estre [2]) fait homme, ce n'est point à dire qu'il ait commencé d'estre un nouveau Dieu. Il n'y a non plus d'absurdité en ce que nous disons, que le Fils de Dieu est apparu en chair: auquel toutesfois ce tiltre convenoit auparavant, au regard de la generation eternelle. Ce que le propos de l'Ange à la vierge Marie signifie: Ce qui naistra de toy Sainct, sera appellé Fils de Dieu; comme s'il disoit que le nom de Fils qui avoit esté obscur sous la Loy, d'ores en avant seroit renommé et publié. A quoy s'accorde le dire de sainct Paul, c'est qu'estans maintenant fils de Dieu, nous pouvons crier en pleine liberté et avec fiance, Abba, pere (Rom. 8, 15). Ie demande si les saincts Peres iadis n'ont point esté reputez au reng des enfans de Dieu. Or il est certain qu'estans fondez là dessus, ils ont invoqué Dieu pour leur pere, mais pource que le Fils unique de Dieu estant manifesté au monde, ceste paternité celeste a esté plus evidemment cognue, sainct Paul assigne ce privilege au regne de Iesus Christ. Il nous faut toutesfois constamment tenir cest article, que Dieu n'a iamais esté pere des hommes ny des Anges, qu'au regard de son Fils unique: principalement des hommes, lesquels il hait iustement à cause de leur iniquité; et ainsi, que nous sommes enfans par adoption, [3]) pource que Iesus Christ l'est de nature. Si Servet replique, que telle grace provenoit de ce que Dieu avoit predestiné en son conseil d'avoir un Fils qui seroit chef de tous les autres: ie respon qu'il n'est point icy question des figures, comme la purgation des pechez a esté representée au sang des bestes brutes: mais comme ainsi soit que les Peres sous la Loy ne peussent estre enfans de Dieu de fait, si leur adoption n'eust esté fondée au chef, de luy ravir ce qui a esté commun à ses membres, il n'y auroit nul propos. Ie passeray encores plus outre: Puis que l'Escriture appelle les Anges enfans de Dieu, desquels telle dignité ne dependoit point de la redemption à venir, si faut-il neantmoins bien que Iesus Christ precede en ordre, veu que c'est luy qui les conioint à son Pere. Ie

1) que ce que l'Escriture porte: *manque dans le latin.*
2) 1562: avant qu'estre.
3) par adoption, *le latin dit:* gratuita adoptione.

repeteray derechef ce propos en bref, conioignant [1]) les hommes avec les Anges: Puis que tous les deux dés la premiere origine du monde ont esté creez à ceste condition, que Dieu leur fust Pere en commun, suyvant ce que dit sainct Paul, que Iesus Christ a tousiours esté chef et premier nay de toutes creatures (Col. 1, 15), pour avoir primauté en tout: i'estime que de là on peut tresbien conclurre, que le Fils de Dieu a esté aussi bien devant la creation du monde.

6. Que si l'honneur et qualité du Fils a pris son commencement du temps qu'il est apparu en chair, il s'ensuyvra qu'il est [2]) Fils au regard de sa nature humaine. Servet et tels frenetiques [3]) veulent que Iesus Christ ne soit pas Fils de Dieu, sinon d'autant qu'il est apparu en chair, pource que hors la nature humaine il ne peut estre tenu pour tel. Qu'il me responde maintenant, s'il est Fils selon les deux natures egalement. Il en gazouille bien ainsi: mais sainct Paul nous enseigne d'une façon toute autre. Nous confessons bien [4]) que Ie-

1) conioignant . . . . Anges, *le texte latin dit:* et idem addens de genere humano.
2) *Le latin ajoute:* quoque.
3) 1562: phrenetiques.
4) *L'auteur insère ici le commencement du* §. 6 *du Ch. VII. des éditions* 1551 *et s.* (1541 *Ch. IV. p.* 241; 1545 *Ch. VII. p.* 288) *dont on retrouve les autres parties également employées et insérées par fragments dans notre* §. 6 *ainsi que dans les deux paragraphes suivants. Le voici dans sa forme primitive:* Puis apres il est nommé Filz de Dieu, nompas comme les autres fideles, par adoption et grace, mais vray et naturel, et pour ceste cause, unique, à fin d'estre discerné de tous autres. Car Dieu en l'Escriture nous fait cest honneur, à nous tous qui sommes regenerez en nouvelle vie, de nous appeller enfans de Dieu. Et neantmoins il attribue cela particulierement à un seul Iesus Christ, qu'il soit nommé vray Filz et unique. Comment seroit-il vray et unique en si grande multitude de freres, sinon qu'il possedast de nature ce que les autres ont par don? *) Et nous fault garder de consentir à aucuns, lesquelz confessent tellement Iesus Christ estre Filz unique de Dieu, que si on les presse de pres, on trouvera qu'ilz ne confessent cela pour autre cause, sinon d'autant qu'il a esté conceu du Sainct Esprit au ventre de la Vierge. Comme iadis les Manichéens imaginoient l'homme estre de la substance de Dieu, d'autant qu'on lit, que Dieu a inspiré à Adam l'Esprit de vie. Car au contraire l'Escriture nous monstre, que le Filz de Dieu est sa parolle, engendrée de luy devant tous les siecles. Il est bien vray, **) que telle maniere de gens ameinent ce tesmoignage pour deffendre leur erreur; que Dieu n'a point pardonné à son propre Filz; que l'Ange a denoncé que ce qui naystroit de la Vierge debvoit estre appellé Filz de Dieu. Mais à fin qu'ilz ne s'enorgueillissent point trop en telles obiections, qu'ilz considerent un peu avec moy, que cela vault à dire. Car si c'est un bon argument, que Iesus Christ a commencé d'estre Filz de Dieu du temps

*) *Jusqu'ici va le passage inséré dans notre* §. 6. *Quelques unes des phrases qui suivent ont été employées par l'auteur au* §. 8.

**) *Le morceau suivant depuis:* Il est bien vray, *jusqu'à:* d'eternité, *forme le commencement du* §. 7 *de la nouvelle rédaction.*

sus Christ en son humanité est Fils de Dieu, non pas comme les fideles par adoption seulement et de grace, mais vray et naturel: et par consequent unique, afin d'estre discerné par ceste marque d'avec tous les autres. Car Dieu nous fait cest honneur, à nous qui sommes regenerez en vie nouvelle, de nous tenir pour ses enfans: mais il reserve à Iesus Christ le nom de vray Fils et unique. Et comment seroit-il unique en tel nombre de freres, sinon d'autant que nous avons receu de pur don ce qu'il possede de nature? Nous estendons bien cest honneur et dignité à toute la personne du Mediateur: c'est que celuy qui est nay de la vierge, et s'est offert [1]) pour nous en la croix, soit proprement Fils de Dieu, toutesfois au regard et pour raison de sa deité: comme sainct Paul enseigne, [2]) en disant qu'il a esté choisi pour servir à l'Evangile, lequel Dieu avoit promis touchant son Fils, qui luy a esté engendré de la semence de David selon la chair, et declairé Fils de Dieu en vertu (Rom. 1, 1 ss.). Pourquoy en le nommant distinctement Fils de David selon la chair, diroit-il d'autre costé qu'il a esté declairé Fils de Dieu, s'il ne vouloit signifier que ceste dignité depend d'ailleurs que de la nature humaine? Car en pareil sens qu'il dit ailleurs, que Iesus Christ a souffert selon l'infirmité de la chair, et est ressuscité en vertu de l'Esprit (2 Cor. 13, 4), il met icy la diversité entre les deux natures. Certes il faut que ces fantastiques, veuillent-ils ou non, [1]) confessent que comme Iesus Christ a prins de sa mere la nature pour laquelle il est nommé Fils de David, aussi qu'il a de son Pere la nature qui luy fait obtenir degré de Fils, voire laquelle est autre et diverse que son humanité. L'Escriture luy attribue double tiltre, l'appellant maintenant Fils de Dieu, maintenant Fils d'homme. Quant au second, il n'y a nulle difficulté qu'il ne soit appellé Fils d'homme selon l'usage commun de la langue Hebraique, pource qu'il est descendu de la race d'Adam. Ie conclu à l'opposite, qu'il est aussi appellé Fils de Dieu, pour raison de sa divinité et essence eternelle: pource qu'il n'est point moins convenable que le nom de Fils de Dieu se rapporte à la nature divine, que le nom de Fils d'homme à l'humaine. En somme, au lieu que i'ay allegué, sainct Paul n'entend pas autrement, que Iesus Christ estant engendré de la semence de David selon la chair a esté declairé Fils de Dieu, qu'en un autre passage il dit, combien qu'il soit descendu des Iuifs selon la chair, qu'il est Dieu benit eternellement (Rom. 9, 5). Si en tous les deux lieux la distinction des deux natures est notée, à quel tiltre Servet et ses complices [2]) nieront-ils que Iesus Christ, qui est fils d'homme [3]) selon la chair, ne soit Fils de Dieu au regard de sa nature divine?

7. [4]) Ils s'escarmouchent fort en alleguant ces passages pour maintenir leur erreur: c'est que Dieu n'a point espargné son propre Fils. Item, que Dieu a commandé à l'Ange, que ce qui seroit nay de la vierge fust nommé Fils du Souverain [5]) (Rom. 8, 32; Luc 1, 32). Mais afin qu'ils ne s'enorgueillissent point en une obiection si vaine, qu'ils considerent un peu avec moy avec quelle fermeté ils arguent. S'ils veulent conclurre qu'à cause que Iesus Christ estant conceu est nommé Fils de Dieu, qu'il a commencé de l'estre depuis sa conception: il s'ensuyvra que la Parolle, qui est Dieu, [6]) aura eu commencement de son estre depuis qu'elle a esté manifestée en chair, veu que sainct Iean dit qu'il annonce de la Parolle, [7]) laquelle ses mains ont touchée (1 Iean 1, 1). Davantage, s'ils veulent suyvre telle façon d'arguer, comment seront-ils contraints d'exposer ce dire du Prophete, Toy Bethlehem terre de Iudée, qui es petite

de sa conception au ventre de la Vierge, pource que luy estant conceu en elle est nommé Filz de Dieu, il s'ensuyvra aussi qu'il a commencé à estre parolle de vie, depuis qu'il a esté manifesté en chair: veu que sainct Iean dit qu'il annonce la parolle de Dieu, que les mains des hommes ont touchée et que les yeulx ont apperceue. Semblablement s'ilz veulent suyvre ceste maniere d'argumenter, comment exposeront-ilz ce qui est dict au Prophete: Toy Bethléem terre de Iuda, tu es petite en la multitude de Iuda, neantmoins de toy ie feray naystre un Capitaine qui gouvernera mon peuple d'Israel, duquel l'yssue est dez le commencement des iours d'eternité. Mais un seul passage [*]) de Sainct Paul pourra souldre toutes telles cavillations, quand il dit, qu'il a esté segregé en l'Evangile de Dieu, qu'il avoit promis par les Prophetes, de son Filz qui a esté faict de la semence de David selon la chair, et a esté declairé Filz de Dieu en vertu. A quel propos le diroit-il Filz de David selon la chair notamment, et de l'autre costé avoir esté declairé Filz de Dieu, sinon qu'il voulsist noter ceste declaration avoir esté faicte hors la consideration de la chair? Certes ceste sentence est si claire, que de repliquer à l'encontre, ce ne seroit pas ignorance, mais obstination. Neantmoins si ne fault-il pas nyer qu'il ne soit Filz de Dieu en la chair qu'il a prise. Mais plustost si nous voulons parler pour edifier nostre Foy, quand nous l'appellons Filz de Dieu, il ne nous fault pas seulement entendre la parolle de Dieu eternelle par soy, mais la fault prendre avec l'humanité dont elle a esté vestue, comme il sera tantost declairé plus aplain.

1) *Le latin ajoute:* victimam.

2) *Voyez l'ancien texte dans la note ci-dessus.*

*) *Cette citation de Rom.* 1, 1 *s. avec la conclusion que l'auteur en tire, entre de nouveau dans la composition de notre* §. 6.

1) ces fantastiques, veuillent-ils ou non, *ne se trouve pas dans le texte latin.*

2) Servet et ses complices, *manque dans le latin.*

3) 1562: de l'homme.

4) *Voyez la note* ** *page* 554.

5) Souverain, *le latin dit:* Altissimi.

6) qui est Dieu, *n'est pas dans le latin.*

7) *Le latin ajoute:* vitae.

entre les capitaineries de Iuda, [1]) de toy me naistra le gouverneur qui presidera sur mon peuple Israel: et son issue dés le commencement, dés les iours eternels (Mich. 5, 2)? Or ce que Servet pense faire valoir contre nous s'esvanouit en l'air. Car i'ay desia testifié que nous ne favorisons point à Nestorius, lequel s'est forgé un double Christ: mais disons que Iesus Christ nous a fait avec soy fils de Dieu, en vertu de la conionction fraternelle qu'il a avec nous, pource qu'en la chair qu'il a prinse de nous, il est vrayement Fils unique de Dieu. Et sainct Augustin advertit prudemment, [2]) que c'est un miroir notable de la grace singuliere de Dieu, de ce que Iesus Christ, entant qu'il est homme, est parvenu en tel honneur, lequel il ne pouvoit meriter. Iesus Christ donc a esté orné de ceste excellence selon la chair, mesme dés le ventre de la mere, d'estre Fils de Dieu: mais cependant si ne faut-il pas en l'unité de sa personne imaginer un meslinge confus, lequel ravisse à la deité ce qui luy est propre. Au reste, il n'y a non plus d'absurdité que la Parolle eternelle de Dieu ait esté tousiours son Fils, et que depuis qu'elle a esté manifestée en chair, elle soit aussi appellée son Fils en diverse sorte et pour divers regard, qu'il y a en ce que Iesus Christ luy mesme, selon diverse raison est appellé maintenant Fils de Dieu, maintenant Fils d'homme. [3]) Il y a une autre calomnie de Servet, laquelle toutesfois ne nous presse nullement: c'est qu'en l'Escriture le nom de Fils n'est iamais attribué à la Parolle iusqu'à la venue du Redempteur, si ce n'est sous figure. Car à cela ie respon, combien que la declaration en ait esté plus obscure sous la Loy, toutesfois puis que nous avons clairement prouvé qu'il ne seroit pas Dieu eternel, sinon d'autant qu'il est ceste Parolle engendrée eternellement du Pere, et mesme en la personne de Mediateur qu'il a prinse, que ce nom ne luy conviendroit pas sinon pource qu'il est Dieu manifesté en chair: item plus, que Dieu ne pouvoit estre nommé Pere du commencement, comme il a esté, s'il n'y eust eu dés lors une correspondance mutuelle au Fils unique, duquel provient tout parentage ou paternité au ciel et en la terre (Ephes. 3, 14. 15): la conclusion est infallible, que sous la Loy et les Prophetes Iesus Christ n'a pas laissé d'estre Fils de Dieu, combien que ce nom ne fust pas tant commun ne solennel en l'Eglise. S'il falloit combattre seulement du mot, Salomon preschant la hautesse infinie de Dieu, dit que tant luy que son Fils est incomprehensible: car voicy ses parolles, Dy moy son nom si tu peux, ou le nom de son Fils (Prov. 30, 4). Ie say bien que ce tesmoignage ne sera point estimé de grand poids envers les opiniastres: et aussi ie ne m'y appuye pas du tout, sinon d'autant qu'il sert à monstrer que ceux qui nient que Iesus Christ ait esté Fils de Dieu, que depuis avoir vestu nostre chair, ne font que caviller malicieusement. Il est aussi à noter que les plus anciens Docteurs ont tousiours d'un mesme accord et d'une mesme bouche ainsi enseigné: tellement que c'est une impudence aussi detestable que ridicule, en ce que les heretiques modernes font bouclier d'Irenée et Tertullien: veu que tous les deux confessent que Iesus Christ, qui est finalement apparu visible, estoit auparavant Fils invisible de Dieu.

8. Or combien que Servet ait amassé beaucoup d'horribles blasphemes, lesquels possible aucuns de ses disciples n'advoueroyent point: toutesfois [1]) quiconque ne recognoit point Iesus Christ Fils de Dieu sinon en chair, si on le presse il descouvrira son impieté: [2]) assavoir, que Iesus Christ ne luy est Fils de Dieu pour autre raison, que d'autant qu'il a esté conceu du sainct Esprit: comme les Manichéens ont iadis babillé, que l'ame d'Adam estoit un surgeon de l'essence de Dieu, parce qu'il est escrit, que Dieu luy a inspiré ame vivante (Gen. 2, 7). Car ces brouillons [3]) s'attachent tellement au nom de Fils, qu'ils ne laissent nulle difference entre les deux natures: mais gergonnent confusement que Iesus Christ en son humanité est Fils de Dieu, pource que selon icelle il est engendré de Dieu (Prov. 8, 24). Et ainsi la generation [4]) eternelle dont il est parlé ailleurs sera abolie: et quand on parlera du Mediateur, la nature divine ne viendra point en conte, ou bien on supposera un fantosme au lieu de Iesus Christ homme. De refuter icy tant de lourdes et enormes illusions, dont Servet s'est enyvré avec plusieurs autres, il seroit utile, afin d'advertir les lecteurs par tel exemple de se contenir en sobrieté et modestie: mais il me semble estre superflu, pource que ie m'en suis acquité [5]) en un livre à part. [6]) Le sommaire revient là, que

1) entre les capitaineries de Iuda, *le latin dit:* in millibus Iuda.
2) Libr. de corrept. et grat. c. 11. et libr. X. de civit. Dei c. 29.
3) 1562: de l'homme.

1) *Voyez l'ancien texte dans la note du §. 6, ci-dessus.*
2) il descouvrira son impieté, *n'est pas dans le latin.*
3) brouillons, *manque dans le latin.*
4) la generation . . . . abolie, *le latin porte:* Sic aeterna Sapientiae genitura quam praedicat Salomo aboletur.
5) 1562: acquitté.
6) *Ce fut dans un livre qui parut en 1554 et porte le titre:* Declaration pour maintenir la vraye foy que tiennent tous les Chrestiens de la Trinité des Personnes en un seul Dieu, par I. Calvin contre les erreurs detestables de Michel Servet Espagnol, où il est aussi monstré qu'il est licite de punir les heretiques et qu'à bon droict ce meschant a esté executé par Iustice en la ville de Geneve. A Geneve chez Iean Crespin, 1554. 357 pages in 8º. *C'est le titre de la traduction que nous citons, car l'ouvrage parut en latin dans la même année.*

le Fils de Dieu a esté du commencement une idée ou figure,[1]) et que dés lors il a esté predestiné à estre homme, lequel aussi devoit estre l'image essentielle de Dieu. Au lieu de la Parolle qui a[2]) tousiours esté vray Dieu selon sainct Iean, ce miserable ne recognoit qu'une splendeur visible. Et voyla comme il interprete la generation do Iesus Christ: c'est qu'il y a eu une volonté engendrée[3]) en Dieu d'avoir un Fils, laquelle est venue en effect quand il a esté formé. Cependant il mesle et confond l'Esprit avec la Parolle. Car il dit que Dieu a dispensé la Parolle invisible et l'Esprit sur la chair et l'ame. Bref, il met au lieu de generation telles figures que bon luy a semblé[4]) d'imaginer. Et là dessus il conclud qu'il y a eu un Fils ou ombrage, lequel a esté engendré par la Parolle: à laquelle il attribue l'office de semence. Or qui espluchera de pres ses fantasies, il s'ensuyvra que les pourceaux et les chiens sont aussi bien fils de Dieu: d'autant qu'ils sont creez de la semence originelle de sa Parolle. Et combien que ce brouillon compose Iesus Christ de trois elemens non creez, pour dire qu'il est engendré de l'essence de Dieu, toutesfois il le constitue tellement premier nay entre les creatures, qu'il y a une mesme divinité essentielle aux pierres selon leur degré. Or afin qu'il ne semble qu'il veuille despouiller Iesus Christ de sa divinité, il dit que sa chair est de la propre essence de Dieu, et que la Parolle a esté faite chair, d'autant que la chair a esté convertie en l'essence de Dieu. Ainsi, ne pouvant comprendre Iesus Christ estre Fils de Dieu, sinon que sa chair soit venue d'essence divine, et qu'elle soit derechef convertie en deité: il met à neant la seconde personne[5]) qui est en Dieu: et nous ravit le Fils de David, lequel a esté promis redempteur. Car il reitere souvent ceste sentence: que le Fils de Dieu a esté engendré en prescience ou predestination, et que finalement il a esté forgé homme de la matiere laquelle reluisoit en Dieu[6]) en trois elemens, et laquelle finalement est apparue en la premiere clarté du monde, en la nuée et colomne de feu. Il seroit trop long à raconter combien il se contredit vilainement à chacun coup: mais tous lecteurs Chrestiens pourront iuger de cest advertissement, que ce chien mastin avoit proposé d'esteindre toute esperance de salut par ses illusions.[7]) Car si la chair estoit la divinité mesme, elle ne seroit plus temple d'icelle: et aussi nous ne pouvons avoir redempteur, sinon[1]) qu'il soit engendré vrayement selon la chair, pour estre vray homme. Servet fait perversement faisant bouclier des mots de sainct Iean, que la Parolle a esté faite chair. Car comme l'erreur de Nestorius est là reprouvé, aussi d'autre part l'heresie d'Eutyches laquelle Servet a renouvellée,[2]) n'y a ne support ne couleur: veu que sainct Iean n'a eu autre intention, que d'establir une seule unité de personnes en deux natures.

1) ou figure, *n'est pas dans le latin.*
2) qui a . . . . sainct Iean, *manque dans le latin.*
3) *Le latin ajoute:* ab initio.
4) telles figures que bon luy a semblé, *le latin dit:* figuratio Christi locum geniturae apud eum obtinet.
5) *La seconde personne:* sermonis hypostasin.
6) *Le latin ajoute:* initio.
7) illusions, *le latin dit:* versutis ambagibus.

CHAPITRE XV.[3])

Que pour savoir à quelle fin Iesus Christ nous a esté envoyé du Pere, et ce[4]) qu'il nous a apporté, il faut principalement considerer trois choses en luy: l'office de Prophete, le Royaume et la Sacrificature.

1.[5]) Il y a un dire notable de sainct Augustin: c'est combien que les heretiques preschent le

1) sinon . . . . homme, *le latin dit:* nisi ex Abrahae Davidisque semine progenitus, *etc.*
2) laquelle Servet a renouvellée, *manque dans le latin.*
3) *La substance du Ch. XV. est empruntée à l'exposition du premier article de la deuxième partie du Symbole apostolique* (1541 *Ch. IV.*, 1545 *s. Ch. VII.*), *mais la rédaction est entièrement nouvelle.*
4) ce, *manque dans* 1560 *et* 1561.
5) *Le commencement de l'exposition de la deuxième partie du Symbole, remplacé par ce* §. 1, *a été complètement supprimé par l'auteur dans la rédaction de* 1559. *Le voici tel qu'il se trouve dans les anciennes éditions. Le titre dans l'éd. de* 1541 *est simplement:* La seconde partie (*c'est la suite du Ch. IV. p.* 238). *Il a été remplacé depuis l'éd. de* 1545 (*p.* 285) *par celui-ci:* L'Exposition de la seconde partie du Symbole, où il est traité de l'incarnation, mort et resurrection de Christ, et de tout le mystere (1551 *s.:* de nostre redemption). Item tiercement où du sainct Esprit est traité (1551 *s.:* de la tierce, où il est traité du sainct Esprit). Chapitre VII.

Et en Iesus Christ, son Filz unique, nostre Seigneur.

Ce que nous avons dict, que Iesus Christ est le propre but et obiect de nostre Foy, apparoist facilement, de ce que toutes les parties de nostre salut sont icy nombrées et conclues en luy. Car le Seigneur, comme dit le Prophete, est sorty pour sauver son peuple; pour le sauver il est sorty avec son Christ (Habac. 3, 13). Car par la main d'iceluy il a accomply l'œuvre de sa misericorde, c'est à dire la redemption de son peuple. Premierement nostre Redempteur est appellé Iesus, lequel tiltre luy a esté donné par la bouche du Pere, d'autant qu'il a esté envoyé pour sauver son peuple et le delivrer de peché (Matth. 1, 21). En luy donc, et non autrepart, nous trouverons salut. Car ce n'a pas esté par cas fortuit ou par humaine temerité que ce Nom luy a esté imposé et n'a pas esté sans cause que par l'ordonnance de

nom de Iesus Christ, toutesfois qu'il ne leur est pas pour fondement commun avec les fideles, mais qu'il demeure propre à l'Eglise: [1]) pource que si on considere diligemment ce qui appartient à Iesus Christ, on ne le trouvera entre les heretiques sinon en tiltre, mais l'effect et la vertu n'y sera point. Comme auiourdhuy, combien que les Papistes resonnent à pleine bouche, qu'ils tiennent le Fils de Dieu pour redempteur du monde, toutesfois d'autant qu'apres avoir proferé ce mot, ils le despouillent de sa vertu et dignité, ce que dit sainct Paul leur est vrayement approprié, qu'ils ne tiennent point le chef (Col. 2, 19). Parquoy afin que la foy trouve en Iesus Christ ferme matiere de salut pour se reposer seurement, il nous convient arrester à ce principe: c'est que l'office et charge qui luy a esté donnée du Pere quand il est venu au monde, consiste en trois parties. Car il a esté donné pour Prophete, Roy, et Sacrificateur. Combien qu'il ne nous profiteroit guere de savoir ces noms, si nous ne cognoissons[2]) aussi quelle en est la fin et l'usage. Et de fait, on les prononce aussi en la Papauté: mais froidement et sans fruit, pource qu'on ne sait à quoy ils tendent, ne ce qu'un chacun vaut. Nous avons dit cy dessus combien que Dieu ait continué anciennement d'envoyer des Prophetes aux Iuifs, les uns sur les autres sans intermission, et que par ce moyen il ne les ait iamais destitué de la doctrine qu'il cognoissoit leur estre utile à salut, toutesfois que les fideles ont tousiours eu ceste persuasion enracinée en leurs cœurs, qu'il falloit esperer pleine clarté d'intelligence à l'advenement du Messias. Mesmes cela estoit divulgué par bruit commun iusques aux Samaritains, qui iamais n'avoyent esté enseignez en la vraye religion; comme il appert par ce que la femme Samaritaine respondit à nostre Seigneur Iesus, Quand le Messias sera venu, il nous enseignera toutes choses (Iean 4, 25). Or les Iuifs ne s'estoyent point forgé à la volée telle opinion, mais ils croyoyent ce qui leur avoit esté promis par certaines Propheties. Ce passage d'Isaye entre les autres est memorable: Voicy ie l'ay estably pour tesmoin au peuple,[3]) ie l'ay donné gouverneur et maistre aux peuples.[4]) A quoy s'accorde ce qu'auparavant il l'avoit nommé Ange et ambassadeur[1]) du haut conseil de Dieu (Is. 55, 4; 9, 5). Suivant ceste raison l'Apostre voulant magnifier la perfection de doctrine qui est contenue en l'Evangile, apres avoir dit que Dieu a parlé plusieurs fois anciennement, et sous diverses figures[2]) par ses Prophetes: il adiouste que finalement il a parlé à nous par son Fils bien aimé (Hebr. 1, 1). Or pource que les Prophetes avoyent tous cest office de tenir l'Eglise en suspens, et toutesfois luy donner sur quoy s'appuyer iusqu'à la venue du Mediateur, les fideles estans dispersez çà et là se complaignent d'estre privez de ce benefice ordinaire: Nous ne voyons point noz signes, disent ils: il n'y a point de Prophete entre nous: il n'y a plus de voyant (Ps. 74, 9). Or quand[3]) le temps a esté determiné à Daniel de la venue de Iesus Christ, il luy est aussi ordonné de cachetter la vision et le Prophete (Dan. 9, 24): non pas seulement pour rendre la Prophetie qui est là contenue plus authentique, mais afin que les fideles soyent plus patiens, quand ils se verront pour un temps desnuez de Prophetes, sachans que la plenitude et conclusion finale de toutes revelations est prochaine.

2.[4]) Or il est à noter que le nom[5]) de Christ s'estend à ces trois offices. Car nous savons que sous la Loy, tant les Prophetes que les Sacrificateurs et les Rois ont esté oincts d'huile, que[6]) Dieu avoit dedié à cest usage. Dont aussi ce nom de Messias, qui[7]) vaut autant comme Christ, ou Oinct, a esté imposé au Mediateur promis. Combien que ie confesse que du commencement il a esté en usage au regard du royaume (ce qu'aussi i'ay declairé cy dessus) tant y a que l'onction Sa-

---

Dieu, l'Ange l'a ainsi appellé: mais cela a esté faict, à fin que estans retirez de toutes phantaisies de chercher ailleurs salut, nous le tenions luy seul pour nostre Sauveur. Pour laquelle cause l'Escriture denonce qu'il n'y a point d'autre Nom donné soubz le Ciel aux hommes où ils puissent trouver salut (Act. 4, 12). Ce Nom donc signifie à tous fideles, qu'en luy seul ilz doibvent chercher salut, et les asseure qu'ilz l'y trouveront.

1) Enchirid. ad Laurent., cap. 5. (1).

2) 1562: cognoissions.

3) 1562: aux peuples. 4) 1562: aux nations.

1) ambassadeur, *le latin dit:* interpretem.

2) *Le latin ajoute:* patribus.

3) Or quand .... Prophete, *le latin porte:* At vero cum iam non longe abesset Christus, praefixum fuit Danieli tempus ad obsignandam visionem et prophetiam.

4) 1541 *p.* 238; 1545 *p.* 285; 1551 *s. Ch. VII.* §. 2. Le tiltre de Christ, c'est à dire Oinct, est adiousté avec: lequel combien qu'il soit attribué aux autres avec quelque raison, toutesfois il luy appartient d'un privilege singulier. Car le Seigneur oinct tous ceulx sur lesquelz il espand les graces de son Esprit. Or c'est chose certaine qu'il n'y a eu iamais fidele, qui n'ayt esté arrousé de cette unction spirituelle; dont il s'ensuyt que tous fideles sont oinctz de Dieu. Les Prophetes aussi ont eu leur unction, aussi ont les Roys et Sacrificateurs, non pas seulement, l'exterieure et ceremoniale dont il est faict mention au viel Testament, mais une unction spirituelle. Car il convient qu'un Prophete qui doibt estre messager de Dieu entre les hommes, soit doué de graces singulieres du Sainct Esprit, pareillement un Sacrificateur qui est nommé Ange du Dieu vivant, finalement les Roys qui portent l'Image de Dieu en terre .... *Voyez la suite* §. 5. *Note* 1.

5) le nom, *le latin dit:* elogium.

6) que .... usage, *le latin dit simplement:* sacro oleo.

7) qui .... oinct, *n'est pas dans le latin.*

cerdotale et Prophetique retiennent leur degré, et ne doivent pas estre laissées en arriere. Quant à la Prophetique, il en est fait mention expresse en Isaie, où [1]) Iesus Christ parle ainsi, L'Esprit du Seigneur Dieu est sur moy, pourtant il m'en a oinct pour prescher aux humbles, apporter medecine aux affligez, prescher la delivrance aux captifs, publier l'année du bon plaisir de Dieu (Is. 61, 1), etc. Par cela nous voyons qu'il a esté oinct du sainct Esprit, pour estre heraut et tesmoin de la grace de son Pere, et non pas d'une façon vulgaire: car il est discerné d'avec les autres docteurs desquels l'office estoit semblable. Il convient aussi noter derechef qu'il n'a pas receu l'onction seulement pour soy, afin d'enseigner de sa bouche: mais pour tout son corps, afin qu'en la predication ordinaire [2]) de l'Evangile la vertu du sainct Esprit resplendisse. Cependant que cela nous demeure conclu, que par la perfection de doctrine qu'il a apportée, il a mis fin à toutes prophecties: tellement que tous ceux qui [3]) veulent rien adiouster, deroguent à son authorité. Car ceste voix qui a resonné du ciel, Voicy mon Fils bien-aimé, escoutezle (Matth. 3, 17), l'a eslevé d'un privilege singulier par dessus tous autres, à ce que nul ne parle que sous luy. Au reste, ceste onction a esté espandue du chef sur les membres, comme il avoit esté predit par Ioel, Voz fils prophetizeront, et voz filles verront visions (Ioel 3, 1). Quant à ce que sainct Paul dit que Iesus Christ nous a esté donné pour sagesse, et en un autre passage, que tous thresors de sagesse et de savoir sont cachez en luy (1 Cor. 1, 30; Col. 2, 3), le sens est un peu divers de l'argument que nous traitons: assavoir qu'il n'y a rien utile à cognoistre que luy, et que tous ceux qui le comprennent par foy tel qu'il est, ont l'accomplissement infiny des biens celestes. Pour laquelle raison sainct Paul aussi dit ailleurs, Ie ne prise point de rien savoir, sinon Iesus Christ, voire crucifié (1 Cor. 2, 2). Car [4]) aussi il n'est point licite d'outrepasser la simplicité de l'Evangile: mesme ceste dignité prophetique, de laquelle nous disons que Iesus Christ a esté orné, tend là, que nous sachions, que toutes les parties de sagesse parfaite sont contenues en la somme de doctrine qu'il a enseignée.

3. Ie vien au regne, duquel nous parlerions en vain et sans fruict, si les Lecteurs n'estoyent auparavant advertis qu'il est de nature spirituelle: pource que de là on peut recueillir quel est son

1) où . . . . ainsi, *le latin dit simplement:* his verbis.
2) ordinaire, *le latin dit:* continua.
3) *Le latin ajoute:* evangelio non contenti extraneum aliquid assuunt.
4) *Le latin ajoute:* quod verissimum est.

usage, et de quoy il nous profite: bref, toute sa vertu et eternité. Or combien que l'Ange aussi en Daniel approprie l'eternité à la personne de Iesus Christ, l'Ange aussi en sainct Luc à iuste tiltre l'estend au salut du peuple (Dan. 2, 44; Luc 1, 33). Cependant sachons que l'eternité mesme de l'Eglise [1]) est double, ou qu'il la faut considerer en deux sortes: la premiere s'estend à tout le corps de l'Eglise, l'autre est speciale à chacun membre. Ce qui est dit au Pseaume se rapporte à la premiere: assavoir, I'ay iuré par ma saincteté à David, et ne luy mentiray point, que sa semence demeurera à iamais, que son throne sera comme le soleil devant moy, et qu'il sera estably eternellement comme la lune, laquelle me sera tesmoin fidele au ciel (Ps. 89, 36—38). Car il n'y a doute que là Dieu ne promette qu'il sera protecteur et gouverneur de son Eglise, par la main de son Fils. Et de fait la verité de ceste Prophetie ne sera trouvée qu'en Iesus Christ, veu que tantost apres la mort de Salomon, la maiesté du royaume d'Israel fut abbattue pour la plus grande partie, et translatée [2]) à un homme privé, avec grande ignominie et opprobre de la famille de David: et depuis a esté diminuée de plus en plus, iusques à ce qu'elle ait defailli du tout avec confusion honteuse. La sentence d'Isaie convient avec le passage que nous avons allegué du Pseaume, Qui est-ce qui racontera son aage [3]) (Is. 53, 8)? Car en disant que Iesus Christ ressuscitera apres sa mort pour avoir vie de longue durée, il conioint ses membres avec luy. Ainsi, toutes fois et quantes que nous oyons que Iesus Christ a une puissance permanente, [4]) estimons que c'est la forteresse pour maintenir la perpetuité de l'Eglise: afin qu'entre les revolutions si confuses dont elle est continuellement agitée, les tempestes et tourbillons espovantables qui la menacent de perdition, elle demeure sauve. Et voila comment David se moque hardiment de l'audace des ennemis, qui s'efforcent de rompre le ioug de Dieu et de son Christ: et dit que c'est en vain que les Rois et les peuples s'escarmouchent, pource que celuy qui habite és cieux, est assez fort pour rompre toutes leurs impetuosites (Ps. 2, 1—5). Par ces mots il exhorte les fideles [5]) à prendre courage, quand ils verront l'Eglise estre opprimée: pource [6]) qu'elle a un Roy qui la gardera. Pareillement quand le Pere dit à son Fils, Sieds-

1) de l'Eglise, *n'est pas dans le latin.*
2) 1562: transferée.
3) aage, *le latin dit:* generationem.
4) puissance permanente, *le latin porte:* aeterna armari potestate.
5) *Le latin ajoute:* de perpetua ecclesiae conservatione pios certiores reddens.
6) pource . . . . gardera, *n'est pas dans le latin.*

toy à ma dextre, iusques à ce que ie face ton marchepied de tes ennemis (Ps. 110, 1): il declaire que combien qu'il y ait beaucoup d'ennemis puissans et robustes qui conspirent pour abysmer l'Eglise, toutesfois qu'ils n'auront pas la force d'aneantir le decret immuable de Dieu, par lequel il a estably son Fils roy eternel. Dont il s'ensuyt qu'il est impossible que le diable avec tout l'appareil et equipage du monde, efface iamais l'Eglise, laquelle est fondée sur le throne eternel de Christ. Quant à l'usage particulier de chacun fidele, ceste mesme eternité les doit eslever en l'esperance de l'immortalité qui leur est promise. Car nous voyons que tout ce qui est terrien et du monde est temporel, et mesme caduque. Et pourtant Christ afin de fonder nostre esperance sur les cieux, prononce que son royaume n'est pas de ce monde (Iean 18, 36). Bref, quand chacun de nous oyt dire que le regne de Christ est spirituel, estant esveillé de ce mot, il se doit transporter à l'esperance d'une meilleure vie, et se tenir asseuré, que ce qu'il est maintenant sous la protection de Iesus Christ, c'est pour en recevoir le fruict entier [1]) au siecle advenir.

4. [2]) Ce que nous avons dit, que la nature et utilité du regne de Iesus Christ ne se peut autrement comprendre de nous, que quand nous le cognoissons estre spirituel, se verifie assez par ce que nostre condition est miserable tout le cours de la vie presente, où il nous faut batailler sous la croix. Que nous profiteroit-il donc d'estre assemblez sous l'empire du Roy celeste, si le fruict de ceste grace ne s'estendoit plus loin que l'estat de la vie terrienne? Il nous convient donc savoir, que tout ce qui nous est promis de felicité en Iesus Christ n'est point attaché aux commoditez externes, pour nous faire vivre ioyeusement et en repos, nous faire florir en richesses, nous esgayer à nostre aise et sans soucy, et iouir des delices que la chair a accoustumé d'appeter: mais plustost que le tout se doit rapporter à la vie celeste. Toutesfois comme au monde l'estat prospere d'un peuple sera estimé, partie quand il aura provision de tous biens à souhait, et sera paisible au dedans: partie quand il sera bien muni de force pour se defendre au dehors contre ses ennemis: aussi Iesus Christ garnit et prouvoit les siens de toutes choses necessaires au salut de leurs ames, et les arme et equippe pour avoir vertu inexpugnable contre tous assaux des ennemis spirituels. Dont nous sommes enseignez qu'il regne pour nous plus que pour soy, voire au dedans et au dehors: c'est qu'estans enrichis de dons spirituels, desquels naturellement nous sommes vuides, et en ayans receu telle mesure que Dieu cognoist estre expediente, nous sentions par telles premices que nous sommes vrayement conioincts à Dieu pour parvenir à une felicité entiere: secondement, qu'estans soustenus par la vertu de l'Esprit, ne doutions point que nous ne demeurions tousiours victorieux contre le diable, le monde et tout genre de nuisance. A quoy tend la response de Iesus Christ aux Pharisiens: c'est que le royaume de Dieu ne devoit pas venir avec marques notables, pource qu'il est en nous (Luc 17, 20. 21). Car il est vray-semblable que les Pharisiens ayans entendu que Iesus Christ se portoit pour Roy et se faisoit autheur de la souveraine benediction de Dieu, l'interroguoyent par moquerie, demandant [1]) qu'il en produist les enseignes. Or Iesus Christ voulant prevenir ceux qui autrement sont trop enclins à la terre, [2]) leur commande d'entrer en leur conscience: pource que le regne de Dieu est iustice, paix et ioye au sainct Esprit (Rom. 14, 17). Par cela nous sommes brievement enseignez de quoy nous profite le regne de Christ. Car puisqu'il n'est ne terrien ne charnel, pour estre suiet à corruption, mais spirituel: il nous attire là haut et introduit à la vie permanente, afin que nous passions doucement et en patience le cours de ceste vie, sous beaucoup de miseres, faim, froid, mespris, opprobres, toutes fascheries et ennuys, nous contentans de ce bien seul, d'avoir un Roy qui ne nous defaudra iamais qu'il ne nous subvienne en noz necessitez, iusques à ce qu'ayans achevé le terme de guerroyer, nous soyons appellez au triomphe. Car il tient une telle façon à regner qu'il nous communique tout ce qu'il a receu du Pere. Or puis qu'il nous arme et munit de sa puissance, qu'il nous empare de sa beauté et magnificence, qu'il nous enrichit de ses biens: de là nous avons tresample ma-

---

1) *Le latin ajoute:* huius gratiae.

2) 1541 (*Ch. IV.*) *p.* 240; 1545 (*Ch. VII.*) *p.* 287; 1551 *s. Ch. VII.* §. 4: Oultreplus Iesus Christ par ceste unction a esté ordonné Roy de son Pere, pour se assubiectir toute puissance au Ciel et en Terre, comme nous enseigne le Psalmiste (2, 6). Pareillement il a esté consacré Sacrificateur, pour faire l'office d'Intercesseur envers son Pere. Lesquelles choses ont grande importance pour confermer et ayder nostre Foy. Car quant est du Royaume, il n'est point charnel ou terrien, pour estre subiect à corruption, mais spirituel et par ce appartenant plustost à la vie future et au Royaume celeste. D'avantage la maniere qu'il ha de regner n'est pas tant de son proffit que pour le nostre. Car il nous arme et fortifie de sa puyssance, il nous orne de sa magnificence, il nous enrichit de ses biens, brief il nous esleve et exalte de la Maiesté de son Royaume. Car au moyen de la communication pour laquelle il s'est conioinct avec nous, il nous faict estre Roys, nous armant de sa vertu pour batailler à l'encontre du Diable, du Peché et de la Mort, nous vestant et ornant des paremens de sa Iustice en esperance d'immortalité, nous remplissant des richesses de sa Saincteté, pour fructifier à Dieu par bonnes œuvres.

---

1) 1562: demandans.

2) *Le latin ajoute:* ne stultis pompis immorentur.

tiere de nous glorifier, mesmes nous sommes fortifiez en fiance, pour guerroyer sans crainte contre le diable, le peché et la mort. Et puis que nous sommes revestus de sa iustice, il y a bien occasion de surmonter vaillamment tous les opprobres du monde: et comme il nous remplit tant liberalement de ses dons, luy produire de nostre costé fruicts qui servent à sa gloire.

5. [1]) Parquoy son onction royalle ne nous est pas mise en avant, comme estant faite d'huyle ou d'onguents aromatiques: mais il est appellé le Christ de Dieu, pource que l'Esprit de sagesse, intelligence, conseil, force et crainte de Dieu est reposé sur luy (Is. 11, 2). C'est ceste huyle de ioye, de laquelle il est prononcé au Pseaume, Il a esté oinct abondamment par dessus ses compagnons (Ps. 45, 8). Car s'il n'y avoit telle fecondité et excellence en luy, nous serions tous povres affamez. Et de fait, comme nous avons dit, ce n'est pas pour soy qu'il a esté enrichy, mais pour eslargir de son abondance à ceux qui sont secs et alterez. Car comme il est dit que le Pere n'a point donné Esprit par mesure à son Fils, aussi la raison est exprimée ailleurs, c'est afin que nous recevions tous de sa plenitude, et grace pour grace (Iean 3, 34; 1, 16). De ceste fontaine nous decoule la grande largesse dont sainct Paul fait mention, par laquelle la grace est diversement distribuée aux fideles selon la mesure de donation de Christ (Ephes. 4, 7). Par ces passages est encore mieux confermé ce que i'ay dit: assavoir que le royaume de Christ gist en Esprit, non pas en delices ou pompes terriennes. Et par consequent si nous desirons y avoir part, qu'il nous faut renoncer au monde. Il y a eu un sacrement visible de ceste onction au Baptesme de Iesus Christ, quand l'Esprit est reposé sur luy en forme de colombe (Iean 1, 32; Luc 3, 22). Or [1]) que l'Esprit avec ses dons soit signifié par le mot d'Onction, il n'est pas nouveau, et ne le doit-on trouver hors de raison, veu que nous n'avons substance d'ailleurs pour estre vegetez: sur tout, quant à la vie celeste, il n'y a pas une seule goutte de vigueur en nous, sinon ce qui nous est distillé par le sainct Esprit, lequel a esleu son siege en Iesus Christ, à fin que de luy sourdissent tous biens celestes pour nous en rassasier largement, desquels autrement nous sommes si vuides et indigens que rien plus. Parquoy d'autant que les fideles sont maintenus par la vertu de leur Roy pour demeurer invincibles, et sont enrichis de ses biens spirituels, ils ne sont point nommez Chrestiens sans cause. Au reste, la sentence de sainct Paul que nous avons touchée cy dessus, assavoir que Iesus Christ rendra le royaume à Dieu son Pere, et qu'il luy sera assuietty (1 Cor. 15, 24. 28), ne derogue rien à ce que nous avons dit: [2]) pource qu'il n'entend autre chose, sinon que quand nostre gloire sera accomplie, il n'y aura pas une telle façon de gouverner qu'il y a auiourdhuy, car le Pere a donné toute puissance à son Fils, afin de nous conduire sous sa main, nourrir et sustenter, nous garder sous sa protection, nous subvenir à tout besoin. Parquoy cependant que nous sommes comme elongnez de Dieu estans pelerins au monde, Iesus Christ est entre deux pour nous mener petit à petit à une pleine conionction. [3]) Et de fait, ce qu'il est assis à la dextre du Pere, vaut autant à dire comme s'il estoit nommé son Lieutenant, lequel a vers soy toute authorité: car Dieu

---

1) 1541 (*Ch. IV.*) *p.* 239; 1545 (*Ch. VII.*) *p.* 286; 1551 *s. Ch. VII.* §. 2 *suite:* Parquoy l'huyle materielle dont estoient oinctz tant les Prophetes et Sacrificateurs que les Roys, pour estre consacrez en leurs offices, n'estoit pas un signe vain et de nulle importance, mais estoit Sacrement de la vraye unction spirituelle. Neantmoins toutes telles unctions ne sont rien au pris de celle de nostre Sauveur. Car tous les autres hommes ont receu diverses portions de graces, selon la mesure qu'il a pleu à Dieu de leur en dispenser, tellement que nul ne les ha en toutes ensemble, sinon luy seul, qui en ha eu la plenitude. Car Sainct Iean (3, 34) explicquant plus ouvertement ce qui avoit esté predict de luy (Ps. 45, 8), à sçavoir que Dieu le debvoit oindre de l'huyle de lyesse par dessus tous ses compagnons, dit que le Pere ne luy a point donné de son Esprit par mesure. Et y adiouste la raison, c'est à fin que nous puysions tous de son abondance et recevions grace pour grace. Et pour ceste cause l'autre Prophete avoit predict (Es. 11, 2), que sur luy reposeroit l'Esprit du Seigneur: et ce, pour luy conferer non pas une grace seulement, mais pour l'armer de sagesse, intelligence, force, conseil, science et pieté. Laquelle Prophetie a esté visiblement confermée, quand l'Esprit apparust au Baptesme, descendant sur luy, et en luy reposant (Iean 1, 32). Parquoy c'est à bon droict que le tiltre de Christ est attribué par excellence à nostre Sauveur.

1) 1541 (*Ch. IV.*) *p.* 239; 1545 (*Ch. VII.*) *p.* 286; 1551 *s. Ch. VII.* §. 3: Or il y a bonne raison pourquoy l'Esprit de Dieu est nommé unction et ses graces sont appellées huyle, d'autant que si nous ne sommes arrousez par luy nous deffaillons: pource qu'en nousmesmes nous n'avons que sterilité et seicheresse et sommes desnuez de toute vigueur de vie. L'Esprit donc de Dieu, ayant esté espandu en pleine largesse sur Iesus, a choysi son ame comme son propre siege, à fin de decouler sur nous d'icelle, comme d'une fontaine unique. Pourtant ce que tous les fideles sont arrousez de l'huyle du Sainct Esprit, cela est faict par la seule participation de Iesus, et en receoit un chascun autant, d'autant qu'il a communiqué avec luy. Nous avons en peu de parolles la difference qui est entre l'unction de nostre Sauveur et la nostre. C'est, que nostre Seigneur luy a entierement eslargy, sans mesure, tous les thresors de ses richesses Spirituelles, desquelles il en departit à chascun de nous quelque portion. D'avantage, qu'il a fait reposer tout son Esprit en luy, à fin que ce nous fust une source, de laquelle il procedast apres, pour nous estre distribué: à fin que nous puysions tous de son abondance, et ayantz société avec luy, nous participions des graces du sainct Esprit par icelle communication.

2) à ce que nous avons dit, *le latin a:* huic, de qua loquuti sumus, aeternitati.

3) *Le latin ajoute:* cum Deo.

veut regner sur nous par tel moyen, qu'en la personne de son Fils il soit Roy et protecteur de son Eglise. Comme aussi sainct Paul l'expose, [1]) qu'il a esté levé à la dextre du Pere, pour estre chef de l'Eglise, laquelle est son corps (Ephes. 1, 20 s.). Ce qu'il dit ailleurs tend à une mesme fin: assavoir, qu'il luy a esté donné un nom souverain par dessus tous noms, [2]) à ce qu'au nom de Iesus tout genouil se ploye, et que toute langue confesse qu'il est en la gloire de Dieu le Pere (Phil. 2, 9—11). Mesmes par ces mots il nous monstre l'ordre du regne de Christ, tel qu'il est necessaire pour nostre infirmité presente. Ainsi le mesme Apostre argue tresbien, que Dieu au dernier iour sera par soy chef unique de l'Eglise: pource que Iesus Christ aura lors pleinement executé et achevé la charge qui luy est commise, de conserver [3]) son Eglise et l'amener à salut. Pour ceste raison (comme nous avons dit) l'Escriture l'appelle souventesfois Seigneur: pource que le Pere celeste l'a constitué sur nous, à telle condition qu'il veut exercer par luy son empire. Car combien qu'il y ait plusieurs seigneuries au monde, toutesfois nous n'avons qu'un seul Dieu le Pere, duquel sont toutes choses, et nous en luy: et un seul Seigneur Christ, par lequel sont toutes choses, et nous par luy [4]) (1 Cor. 8, 5. 6). Dont on peut aussi conclurre, que Iesus Christ est le mesme Dieu qui a prononcé par la bouche d'Isaie, qu'il est Roy et Legislateur de l'Eglise (Is. 33, 22). Car combien qu'il proteste par tout, que ce qu'il a de puissance est don et benefice de son Pere, par cela il ne signifie autre chose, sinon qu'il regne en maiesté et vertu divine: [5]) comme pour ceste cause il a vestu la personne du Mediateur, afin d'approcher de nous privément, en descendant du sein et de la gloire incomprehensible de son Pere. Enquoy il nous a tant plus obligez à nous renger d'un commun accord à son obeissance, et mesmes luy offrir nos services d'une franche promptitude de courage. Car comme il prend l'office de Roy et Pasteur envers les debonnaires, qui se rendent dociles et traitables de leur bon gré: aussi à l'opposite il est dit qu'il porte un sceptre de fer, pour briser et menuiser comme pots de terre, tous les hautains et rebelles (Ps. 2, 9). Nous oyons aussi en l'autre Pseaume, qu'il sera Iuge des peuples pour remplir la terre de corps morts, et fouler aux pieds toute hautesse qui se dressera contre luy (Ps. 110, 6). On voit bien desia [6]) quelques exemples de ceci: mais le plein effect en apparoistra au dernier iour: mesme ce sera le dernier acte du regne de Iesus Christ.

6. [1]) Quant à la Sacrificature, nous avons à noter en bref que la fin et l'usage d'icelle est, que Iesus Christ nous acquiere faveur, et nous rende agreables à Dieu par sa saincteté, entant qu'il est Mediateur pur de toute macule. Mais pource que la malediction depuis le peché d'Adam a iustement preoccupé l'entrée du ciel, et que Dieu, entant qu'il est Iuge, nous est contraire: il est requis que le Sacrificateur, pour nous faire ouverture de grace, et appaiser l'ire de Dieu, intervienne avec satisfaction; dont il a fallu que Iesus Christ, pour s'acquiter de cest office, vinst en avant avec sacrifice. Car mesmes sous la Loy il n'estoit pas licite au Sacrificateur d'entrer au sanctuaire qu'avec present de sang, à ce que les fideles cogneussent combien que le Sacrificateur fust estably pour interceder et obtenir pardon, toutesfois que Dieu ne pouvoit estre appaisé que les pechez ne fussent purgez. Ce qui est deduit par l'Apostre bien au long en l'Epistre aux Hebrieux, depuis le septieme chapitre quasi iusques en la fin du dixieme. La somme toutesfois revient là, que la dignité sacerdotale n'appartient qu'à Iesus Christ, d'autant que par le sacrifice de sa mort il a effacé l'obligation qui nous rendoit criminels devant Dieu, et a satisfait pour nos pechez. Or quelle importance il y a en cela, nous en devons estre advertis par le iurement solennel que Dieu a proferé, disant qu'il ne s'en repentira pas, Tu es Sacrificateur eternel selon l'ordre de Melchisedech (Ps. 110, 4); car il n'y a doute que Dieu n'ait voulu ratifier ce qu'il cognoissoit estre le principal appuy de nostre salut. Et de fait, comme il a esté dit,

1) *Le latin ajoute:* primo ad Ephesios.

2) 1562: tout nom.

3) de conserver . . . . salut, *le latin dit simplement:* in ecclesiae defensione.

4) *Le latin ajoute:* inquit Paulus.

5) en maiesté et vertu divine, *le latin dit simplement:* divinitus.

6) *Le latin dit:* hodie.

1) 1541 (*Ch. IV.*) *p.* 240; 1545 (*Ch. VII.*) *p.* 287; 1551 *s. Ch. VII.* §. 5*:* Quant à son office de Sacrificature, nous n'en avons point moins de proffit, non pas seulement à cause qu'il nous rend par son intercession le Pere propice, en vertu de la reconciliation eternelle qu'il a faicte par sa mort, mais d'autant qu'il nous receoit en societé et participation d'icelle Sacrificature: tellement que l'ayantz pour nostre Intercesseur et Mediateur, nous puyssions offrir au Pere celeste prieres, actions de graces, nousmesmes et tout ce qui procede de nous. Pourtant ce que nostre Seigneur promettoit anciennement à son peuple, à sçavoir qu'ilz seroient Roys et Sacrificateurs, nous est auiourd'huy accomply en nostre Sauveur, lequel seul faict que nous ayons entrée au Royaume de Iustice et au Sainct Tabernacle de Dieu.*) En somme par le Nom de Iesus la fiance de redemption et salut nous et confermée; par le tiltre de Christ nous sommes convyez à recevoir la communication du Sainct Esprit et le fruict de sanctification qui en procede, entant qu'il s'est sanctifié pour nous, comme il declaire par sa bouche (Iean 17, 19).

*) *Addition de* 1551 *s.:* La Prophetie y est aussi comprinse, comme pour comble de la mesure: car comme Iesaye avoit predit (9, 6), qu'il seroit l'Ange du Souverain, il a esté consacré en office de souverain Prophete et ce par onction spirituelle, à fin que nous recevions de sa bouche parfaite sagesse.

nous n'avons nul accez à Dieu, ny noz prieres, sinon estant sanctifiez par le Sacrificateur: duquel l'office est de purger noz souilleures et nous impetrer grace, de laquelle autrement nous sommes reboutez par l'immondicité et pollution de noz vices. Ainsi nous voyons qu'il convient commencer par la mort de Iesus Christ, pour sentir l'efficace et le profit de sa sacrificature: dont il s'ensuyt qu'il est intercesseur à iamais, et qu'à sa requeste et en faveur de luy nous sommes agreables à Dieu. Laquelle doctrine non seulement engendre certaine fiance de prier Dieu, mais aussi rend noz consciences paisibles et asseurées, puis que Dieu nous appelle à soy tant humainement, et nous certifie que tout ce qui est consacré par le Mediateur luy est plaisant. Or comme ainsi soit qu'en la Loy Dieu ait voulu qu'on luy offrist hosties de bestes brutes, il y a eu une façon nouvelle et diverse en Iesus Christ: c'est que luy estant Sacrificateur fust aussi l'oblation, pource qu'il ne se pouvoit trouver autre satisfaction suffisante pour abolir la coulpe de noz pechez, et ne se pouvoit aussi trouver homme digne pour offrir à Dieu son Fils unique. Davantage, Iesus Christ porte le nom de Sacrificateur, et en a l'effect, non seulement pour nous rendre le Pere favorable et propice, entant que par sa mort il l'a reconcilié pour tout iamais: mais aussi pour nous faire ses compagnons en tel honneur. Car combien que nous soyons pollus en nous, estans faits Sacrificateurs en luy (Apoc. 1, 6), nous avons liberté de nous offrir à Dieu avec tout ce qu'il nous a donné, et d'entrer franchement au sanctuaire des cieux, sachans que les sacrifices de prieres et louanges provenans de nous, seront agreables et de bonne odeur en sa presence. Mesmes le dire de Iesus Christ, que nous avons allegué auparavant, s'estend iusques icy: assavoir qu'il s'est sanctifié à cause de nous (Iean 17, 19): pource qu'estans arrousez de sa saincteté, entant qu'il nous a dediez à Dieu son Pere, combien que nous soyons autrement puans et infects, toutesfois nous ne laissons pas de plaire comme purs et nets, mesmes comme saincts et sacrez. Et voila pourquoy la promesse a esté faite à Daniel, de l'onction du sanctuaire à la venue du Redempteur (Daniel 9, 24). Or il faut noter la comparaison opposite entre ceste onction nouvelle et celle qui estoit pour lors en ombrage:[1] comme si l'Ange disoit que les figures s'en alloyent cesser, et qu'en la personne de Iesus Christ la Sacrificature auroit sa verité patente. Et d'autant plus a esté detestable l'invention de ceux qui ne se contentans point de la sacrificature de Iesus Christ, ont bien osé s'ingerer de l'offrir: ce qui se fait tous les iours en la Papauté, où la Messe est tenue pour oblation qui purge les pechez.

1) qui estoit pour lors en ombrage, *le latin dit:* et illam umbratilem quae tunc in usu fuerat.

CHAPITRE XVI.[1]

Comment Iesus Christ s'est acquitté de l'office de Mediateur, pour nous acquerir salut: où il est traité de sa mort, resurrection et ascension.

1.[2]) Ce que nous avons dit iusques icy de nostre Seigneur Iesus, se doit rapporter à ce but,[3]) qu'estans damnez, morts et perdus en nous-mesmes, nous cherchions absolution, vie et salut en luy: comme nous sommes enseignez par ceste sentence notable de sainct Pierre, qu'il n'y a autre nom sous le ciel donné aux hommes, auquel ils puissent estre sauvez (Act. 4, 12). Et de fait, ce n'a pas esté de cas fortuit ou à l'appetit des hommes, que le nom de Iesus luy a esté imposé: mais il a esté apporté du ciel par l'Ange estant envoyé herauld du decret eternel et inviolable, voire en adioustant la raison, qu'il estoit envoyé pour sauver le peuple, le rachettant de ses pechez (Matth. 1, 21; Luc 1, 31). En quoy ce que nous avons dit ailleurs est à noter: c'est que l'office de Redempteur luy a esté enioint pour nous estre aussi Sauveur. Cependant la redemption ne seroit qu'à demy, si elle ne nous conduisoit de iour en iour continuellement iusques au bout de nostre salut. Parquoy nous ne pouvons pas decliner tant peu que ce soit de Iesus Christ, que nostre salut ne s'esvanouisse,[4]) puis qu'il reside entierement en luy: tellement que tous ceux qui ne s'y reposent et n'y prennent leur contentement, se privent de toute grace. Parquoy l'advertissement de sainct Bernard est bien digne qu'on y pense: c'est que le nom de Iesus n'est pas seulement clairté: mais aussi viande:[5]) pareillement huyle de confiture, sans laquelle toute viande[6]) est seiche: que c'est le sel pour donner goust et saveur à toute doctrine,[7]) qui autrement seroit fade. Bref, que c'est miel en la bouche, melodie aux oreilles, liesse au cœur, medecine à l'ame:

1) *Le Ch. XVI. est composé des* §. 19—37 *du Ch. VII. de l'ancienne rédaction* (1545 *et s.*). *Ces paragraphes formaient la fin de l'exposition de la seconde partie du Symbole apostolique. L'auteur, du reste, y a fait entrer de nombreuses additions.*

2) *Ce* §. *ainsi que le commencement du* §. 2 *a été nouvellement ajouté en* 1559.

3) à ce but, *le latin:* ad unum hunc scopum.

4) *Le latin ajoute:* sensim.

5) viande, *le latin a:* cibum.

6) toute viande, *le latin dit:* omnis animae cibus.

7) toute doctrine, *le latin a:* quidquid proponitur.

et que tout ce qu'on peut disputer n'est que fadaise, si ce nom n'y resonne:[1]) mais il est requis de bien considerer comment il nous a acquis salut, afin que non seulement nous soyons persuadez qu'il en est autheur, mais aussi qu'ayans embrassé tout ce qui appartient à bien et fermement appuyer nostre foy, nous reiettions toutes choses qui nous pourroyent distraire çà et là: car comme ainsi soit que nul ne puisse descendre en soy, et sonder à bon escient quel il est, qu'il ne sente que Dieu luy est contraire et ennemy, et que par consequent il n'ait besoin de chercher[2]) le moyen et façon de l'appaiser (ce qui ne se peut faire sans satisfaction): il est question d'estre icy bien arresté en certitude pleine et indubitable. Car l'ire de Dieu tient tousiours les pecheurs saisis, iusques à ce qu'ils soyent absous: pource que luy estant iuste Iuge, ne peut souffrir que sa Loy soit violée, qu'il n'en face punition, et qu'il ne se venge du mespris de sa maiesté.

2. Toutesfois devant que passer outre, nous avons à regarder[3]) comment cecy s'accorde, que Dieu lequel nous a preveuu de sa misericorde, nous ait esté ennemy iusques à ce qu'il nous a esté reconcilié par Iesus Christ. Car comment nous eust-il donné en son Fils unique un gage si singulier de son amour, sinon que desia auparavant il nous eust porté faveur gratuite? D'autant donc qu'il y a icy quelque apparence de contrarieté, ie vuideray le scrupule qui y peut estre. Le[4]) sainct Esprit use ordinairement en l'Escriture de ceste forme de parler, que Dieu a esté ennemy aux hommes, iusques à ce qu'ils ont esté remis en grace par la mort de Christ: qu'ils ont esté maudits iusques à ce que par son sacrifice leur iniquité a esté effacée.[5]) Item, qu'ils[6]) ont esté separez de Dieu, iusques à ce qu'ils ont esté reioincts à luy au corps de Christ (Rom. 5, 10; Gal. 3, 10. 13; Col. 1, 21. 22). Or telles manieres de parler sont accommodées à nostre sens, afin de nous faire tant mieux entendre combien est malheureuse la condition de l'homme, hors de Christ. Car s'il n'estoit clairement exprimé, que l'ire et la vengeance de Dieu, et la mort eternelle estoyent sur nous: nous n'entendrions pas suffisamment et comme il faut, combien nous estions povres et malheureux sans la misericorde de Dieu, et n'estimerions point le benefice qu'il nous a elargi selon sa dignité, en nous delivrant.[1]) Exemple: Quand on diroit à quelcun ainsi: Si Dieu t'eust hay du temps que tu estois pecheur, et qu'il t'eust reietté comme tu le meritois, il te falloit attendre une damnation horrible: mais d'autant que par sa misericorde gratuite il t'a retenu en son amitié, et n'a pas souffert que tu fusses aliené de luy, il t'a par ce moyen delivré d'un tel danger. Celuy à qui on diroit cela en seroit aucunement touché, et sentiroit en partie combien il seroit tenu à la bonté de Dieu: mais d'autrepart, quand on luy parleroit[2]) comme fait l'Escriture, en luy disant qu'il estoit aliené de Dieu par le peché, qu'il estoit heritier[3]) de la mort eternelle, suiet à malediction, exclu de tout espoir de salut, banny de toute grace de Dieu, serf de Satan, captif et prisonnier sous le ioug de peché, destiné à une horrible ruyne et confusion: mais que Iesus Christ[4]) est intervenu, et qu'en recevant sur soy la peine qui estoit apprestée à tous pecheurs par le iuste iugement de Dieu, il[5]) a effacé et aboly par son sang les vices qui estoyent cause de l'inimitié entre Dieu et les hommes, et que par ce payement Dieu a esté satisfait, et son ire appaisée:[6]) que cela est le fondement sur lequel est appuyé l'amour que Dieu nous porte, que c'est le lien pour nous entretenir en sa benevolence et en sa grace: cela ne sera-il point pour l'esmouvoir plus au vif, d'autant qu'en ces mots est exprimée beaucoup mieux la calamité dont Dieu nous a retiré?[7]) En somme, d'autant que nostre esprit ne peut recevoir avec trop grand desir, le salut qui nous est offert en la misericorde de Dieu, ny avec telle reverence et recognoissance qu'il appartient, sinon que premierement il ait esté espovanté d'une frayeur de l'ire de Dieu et de la mort eternelle: la saincte Escriture nous donne ceste instruction, de cognoistre Dieu aucunement courroucé contre nous quand nous n'avons pas Iesus Christ, et sa main estre armée pour nous abysmer: au contraire, de n'avoir aucun sentiment de sa benevolence et bonté paternelle sinon en Iesus Christ.

3.[8]) Or combien que Dieu en usant d'un tel stile,[9]) s'accommode à la capacité de nostre rudesse, toutesfois si est-ce la verité: car luy qui est la iustice souveraine, ne peut aimer l'iniquité laquelle il voit en nous tous: nous avons donc matiere en nous

1) Bernard. in Cantic., serm. XV.
2) *Le latin ajoute:* anxie.
3) *Le latin ajoute:* in transcursu.
4) *C'est ici que l'auteur reprend l'ancien texte, en l'insérant presque littéralement d'après les éditions antérieures:* 1545 *p.* 297; 1551 *s. Ch. VII.* §. 19. *Tout ce morceau, jusqu'au* §. 5, *manque dans l'éd. de* 1541.
5) 1545: par la mort de Christ, et que par son sacrifice leur iniquité a esté effacée.
6) *Ibid.:* que les hommes ont esté, *etc.*

1) 1545 *s.:* qu'il nous a fait en nous delivrant, selon sa dignité. 2) 1545 *s.:* parlera.
3) *Le latin dit:* haeredem irae, mortis et maledictioni obnoxium.
4) *Le latin ajoute:* deprecatorem.
5) 1545 *s.:* qu'il a.
6) *Le latin ajoute:* hoc intercessore.
7) 1562: retirez.
8) 1545 *p.* 298 *s.*; 1551 *s. Ch. VII.* §. 20.
9) 1545 *et* 1562*:* style.

pour estre hais [1]) de Dieu. Pourtant au regard de nostre nature corrompue, et puis de nostre meschante vie, nous sommes tous en la haine de Dieu, coulpables de son iugement, et nais en damnation: [2]) mais pource que Dieu ne veut point perdre en nous ce qui est sien, il y trouve encore par sa benignité quelque chose à aimer: car ia soit que nous soyons pecheurs par nostre faute, [3]) neantmoins nous demourons tousiours ses creatures: combien que nous ayons acquis la mort, toutesfois il nous avoit creez [4]) à la vie. Par ainsi il est esmeu par la pure et gratuite dilection qu'il nous porte, à nous recevoir en grace. Or s'il y a un different perpetuel, et qui ne se peut appointer entre la iustice et l'iniquité: cependant que nous demourons [5]) pecheurs, il ne nous peut point recevoir du tout. Pourtant afin qu'en abolissant toute inimitié, il nous reconcilie entierement à soy: en mettant au devant la satisfaction qui a esté faite en la mort de Iesus Christ, il abolist tout le mal qui est en uous, afin que nous apparoissions iustes devant sa face, au lieu qu'auparavant nous estions impurs et souillez. Il est donc bien vray que Dieu le Pere previent par sa dilection la reconciliation qu'il fait avec nous en Iesus Christ: ou plustost entant qu'il nous a aymé [6]) auparavant, il nous reconcilie apres à soy (1 Iean 4, 19). Mais d'autant que iusques à ce que Iesus Christ nous subvient [7]) par sa mort, l'iniquité demeure en nous, laquelle merite l'indignation de Dieu, et est maudite et damnée devant luy: nous n'avons point pleine et ferme conionction avec luy, sinon quand Iesus Christ nous y conioinct. Et de fait, si nous voulons avoir asseurance que Dieu nous ayme et nous est propice, il nous convient ietter les yeux sur Iesus Christ, [8]) et nous arrester en luy: comme de vray c'est par luy seul que nous obtenons que noz pechez ne nous soyent point imputez, desquels l'imputation emporte l'ire de Dieu.

4. [9]) Pour ceste cause sainct Paul dit, que la dilection de laquelle Dieu nous a aimé [10]) devant la creation du monde, a tousiours esté fondée en Christ (Ephes. 1, 4). Ceste doctrine est claire et conforme à l'Escriture, et est propre pour accorder [11]) ces passages, où il est dit que Dieu nous a monstré sa dilection en ce qu'il a exposé son Fils unique à la mort: et neantmoins qu'il nous estoit ennemy, devant que Iesus Christ en mourant eust fait l'appointement (Iean 3, 16; Rom. 5, 10). Toutesfois encore [1]) afin que ceux qui desirent tousiours l'approbation de l'Eglise ancienne, en soyent encore plus certains, i'allegueray un passage de sainct Augustin, auquel il deduit tresbien cela: La dilection de Dieu, dit-il, est incomprehensible et immuable: car il n'a point commencé à nous aymer depuis que nous sommes reconciliez avec luy par la mort de son Fils: mais devant la creation du monde il nous a aimé, [2]) afin que nous fussions ses enfans avec son Fils unique, devant que nous fussions du tout rien. [3]) Touchant ce que nous avons esté reconciliez par le sang de Christ, il ne le nous faut pas prendre comme si Iesus Christ avoit fait l'appointement entre Dieu et nous, afin que Dieu commençast à nous aimer, comme s'il nous eust hay [4]) auparavant: mais nous avons esté reconciliez à celuy qui nous aimoit desia, lequel toutesfois avoit inimitié avec nous, à cause de noz iniquitez. Que l'Apostre soit tesmoin si ie dy verité, ou non: Dieu, dit-il, approuve sa dilection envers nous, en ce que Iesus Christ est mort pour nous, du temps que nous estions encore pecheurs; il nous portoit amour desia du temps que nous avions inimitié avec luy en mal vivant (Rom. 5, 8). Pourtant d'une façon admirable et divine il nous aimoit et hayssoit tout ensemble. Il nous hayssoit, d'autant que nous n'estions point tels qu'il nous avoit fait: [5]) mais d'autant que l'iniquité n'avoit pas du tout destruit son œuvre en nous, il hayssoit en chacun de nous ce que nous avions fait, et aimoit ce qu'il avoit fait. Voila les parolles de sainct Augustin.

5. [6]) Maintenant si on demande comment Iesus Christ, ayant aboly les pechez, a osté le divorce qui estoit entre Dieu et nous: et nous acquerant iustice, nous l'a rendu amy et favorable: on peut respondre en general, qu'il a fait et accomply cela par tout le cours de son obeissance: ce qui se prouve par le tesmoignage de sainct Paul, Comme par la transgression d'un homme plusieurs ont esté rendus pecheurs: aussi par l'obeissance du second, [7]) plusieurs ont esté rendus iustes (Rom. 5, 19). Et de fait, en un autre lieu il estend à toute la vie de Iesus Christ la grace [8]) d'absolution, qui nous exempte de la malediction de la Loy: Quand le temps de

1) 1545 *et* 1562: hays.
2) et nais en damnation, *le latin porte:* et ad gehennae damnationem nati.
3) 1545: pour nostre vie. 4) 1545 *s.:* creé.
5) 1562: demeurons. 6) 1561: aimez.
7) 1562: subviene.
8) *Ajoutez:* seul, *comme le veut le latin.*
9) 1545 *p.* 299; 1551 *s. Ch. VII.* §. 21.
10) 1561: aimez. 11) *Le latin ajoute:* optime.

1) 1561 *s. omettent:* encore.
2) 1561: aimez.
3) Tractat. in Evang. Ioann., CX. 6.
4) 1562: hays.
5) 1561: faits.
6) *La plus grande moitié du* §. 5 *a été ajoutée par l'auteur lors de la nouvelle rédaction en* 1559.
7) du second, *le latin porte:* unius.
8) la grace, *le latin dit:* causam veniae.

plenitude est venu, dit-il, Dieu a envoyé son Fils fait de femme, assuietty à la Loy, afin de racheter ceux qui estoyent sous la Loy (Gal. 4, 4). Parquoy luy aussi en son Baptesme a prononcé, que par tel acte il accomplissoit une partie de iustice, pource qu'il faisoit ce qui luy avoit esté commandé du Pere (Matth. 3, 15): bref, depuis qu'il a vestu la forme d'un serf, il a commencé à payer le pris de nostre delivrance, afin de nous racheter. Toutesfois l'Escriture, pour mieux determiner du moyen de nostre salut, specifie notamment que nostre salut gist en la mort de Iesus Christ: et luy prononce qu'il donne son ame en redemption pour plusieurs. Et selon le tesmoignage de sainct Paul, il est mort pour noz pechez. Dont Iean Baptiste preschoit, qu'il est venu pour oster les pechez du monde, d'autant qu'il est l'Agneau de Dieu (Matth. 20, 28; Rom. 4, 25; Iean 1, 29). Sainct Paul en un autre passage, dit que nous sommes gratuitement iustifiez par la redemption qui est en Christ: pource qu'il nous a esté donné pour reconciliateur en son sang. Item, que nous sommes iustifiez en son sang, et reconciliez par sa mort. Item, que celuy qui ne savoit que c'estoit de peché, a esté fait peché pour nous, afin que nous fussions iustice de Dieu en luy (Rom. 3, 23. 24; Rom. 5, 9. 10; 2 Cor. 5, 21). Ie ne poursuyvray point le tout, pource qu'il y auroit un rolle infiny: et il en faudra alleguer d'autres en leur ordre. Parquoy il y a un bon ordre gardé au sommaire de la foy, qu'on appelle le Symbole des Apostres, quand apres avoir fait mention de la naissance de Iesus Christ, incontinent il est parlé de sa mort et resurrection, pour monstrer que c'est là que consiste et se doit arrester la fiance de nostre salut. Toutesfois le residu de son obeissance qu'il a monstrée en toute sa vie, n'est point exclud: comme aussi sainct Paul la comprend depuis le commencement iusques en la fin, disant qu'il s'est aneanti prenant la forme de serviteur, et se rendant obeissant au Pere iusques à la mort, voire iusques à la mort de la croix (Phil. 2, 7. 8). Et de fait, pour faire valoir la mort de Iesus Christ à nostre salut, la suiection volontaire tient le premier degré: pource que le sacrifice n'eust rien profité à iustice, s'il n'eust esté offert d'une franche affection. Parquoy le Seigneur Iesus, apres avoir declairé qu'il mettoit son ame pour ses brebis, adiouste notamment que nul ne la luy ostera, mais qu'il la quittera luy-mesme (Iean 10, 15. 18). Et en ce sens Isaie dit, qu'il a esté comme un mouton devant celuy qui le tond, ne sonnant mot (Is. 53, 7). L'histoire de l'Evangile aussi recite qu'il est venu au devant des gensdarmes pour se presenter, et que devant Pilate se deportant de toute defense il s'est apresté à recevoir condamnation (Iean 18, 4; Matth. 27, 11): non pas qu'il n'ait senty en soy de grans combats et repugnances: car il avoit prins noz infirmitez, et a fallu [1]) que la suiection qu'il rendoit à son Pere fust esprouvée en choses dures et aspres, et desquelles il se fust volontiers exempté. Et ç'a esté un tesmoignage plus grand de l'amour incomparable qu'il nous portoit, quand il a soustenu de si horribles assauts contre les tormens de la mort: et toutesfois estant ainsi angoissé n'a point eu d'esgard à soy, afin do procurer nostre bien. Quoy qu'il en soit, ce poinct nous doit estre resolu, que Dieu ne pouvoit estre deuement appaisé, sinon d'autant que Christ renonçant à toutes ses propres affections, s'est sumis à la volonté d'iceluy, et du tout addonné à la suyvre. A quoy l'Apostre applique tresbien le tesmoignage du Pseaume: Il est escrit de moy au volume de la Loy, que ie face ta volonté: Ie le veux mon Dieu, et ta Loy est au milieu de mon cœur: lors i'ay dit, Voicy, ie vien (Hebr. 10, 5; Ps. 40, 8. 9). Au reste pource que les consciences craintives et estonnées du iugement de Dieu, ne trouvent repos sinon qu'il y ait sacrifice et lavement pour effacer les pechez: c'est à bon droit que nous sommes là guidez, et que la matiere de salut nous est proposée et mise devant les yeux en la mort de Iesus Christ. Or pource que la malediction nous estoit apprestée, et nous tenoit comme saisis cependant que nous estions tenus coulpables devant le siege iudicial de Dieu: la condamnation de Iesus Christ nous est mise à l'opposite, faicte par Ponce Pilate gouverneur de Iudée: afin que nous sachions que la peine à laquelle nous estions obligez a esté mise sur l'innocent, pour nous en delivrer. Nous ne pouvions eschapper de l'horrible iugement de Dieu: Iesus Christ pour nous en retirer a souffert d'estre condamné devant un homme mortel, voire meschant et profane. Car [2]) ce nom

---

1) et a fallu .... exempté, *le latin dit simplement:* et hoc modo probari oportuit quod patri suo praestabat obsequium.

2) *C'est ici que Calvin reprend l'ancien texte:* l'Exposition du troisieme article de la seconde partie du Symbole. *La traduction du commencement est refaite. Voici l'ancienne* (1541 *Ch. IV. p.* 251; 1545 *Ch. VII. p.* 300; 1551 *s. Ch. VII.* §. 22):

A souffert soubz Ponce Pilate, a esté crucifié.

Icy est exprimé tant le nom du Iuge, par lequel il a esté condamné, que le genre de mort qu'il a souffert: non seulement pour confermer la verité de l'hystoire, mais pource que cela appartenoit au Mystere de nostre redemption. Car comme ainsi soit qu'il faillust que par la mort de Christ les pechez fussent effacez et la damnation qui s'en ensuyvoit fust ostée, il n'eust pas suffit qu'il eust souffert toute autre espece de mort. Mais pour s'acquiter droitement de toutes les parties de nostre redemption, il failloit choysir une espece certaine, par laquelle, transferant sur soy nostre redemption et la recompense deue à l'ire de Dieu, il nous delivrast de l'une et l'autre. Premierement donc il a souffert soubz le Gouverneur de la Province, estant condamné par sentence de Iuge, à fin de nous deslivrer de damnation devant le Throsne Iudicial du Iuge souverain. Si les brigans luy eussent couppé la gorge,

de gouverneur n'est pas exprimé seulement pour la certitude de l'histoire: mais afin de nous mieux apprendre ce qui est dit en Isaie, que le chastiment de nostre paix a esté mis sur le Fils de Dieu, et que nous sommes gueris par ses playes (Is. 53, 5). Car il ne suffisoit point pour abolir nostre damnation que Iesus Christ endurast une mort telle quelle: mais pour satisfaire à nostre redemption, il a fallu eslire un genre de mort, par lequel il prist à soy ce que nous avions merité: et nous ayant acquité [1]) de ce que nous devions, nous delivrast. Si les brigans luy eussent couppé la gorge, ou qu'il eust esté lapidé et meurtry par sedition, il n'y eust point eu pour satisfaire à Dieu: mais quand il est amené au tribunal comme criminel, et qu'on tient quelque formalité de iustice contre luy, l'arguant de tesmoignages, qu'il est condamné de la bouche propre du iuge: on le voit là condamné au lieu des pecheurs, pour souffrir en leur nom. Et faut icy considerer deux choses, lesquelles avoyent esté predites des Prophetes, et apportent une singuliere consolation [2]) à nostre foy. Car quand nous oyons que Christ a esté mené du consistoire à la mort, et pendu entre des brigans: en cela nous avons l'accomplissement de la prophetie, laquelle est alleguée par l'Evangeliste, qu'il a esté mis au reng des malfaicteurs (Is. 53, 11; Marc 15, 28). Pourquoy cela? c'estoit [3]) afin de s'acquiter de la peine que devoyent les pecheurs, et se mettre en leur lieu: comme à la verité il ne souffroit point la mort pour la iustice, mais pour le peché. Au contraire, quand nous oyons qu'il a esté absout [4]) de la bouche mesme de laquelle il estoit condamné (car Pilate a esté contraint par plusieurs fois de rendre publiquement tesmoignage à son innocence) ce qui a esté dit par un autre Prophete nous doit venir en memoire: c'est qu'il a payé ce qu'il n'avoit point ravy (Ps. 69, 5). Ainsi nous contemplerons la personne d'un pecheur et malfaicteur representée en Iesus Christ: et cependant nous cognoistrons par son innocence, et qu'il a esté chargé du peché des autres, et non point du sien. Il a donc souffert sous Ponce Pilate, estant condamné par sentence iuridique du Gouverneur du pays comme malfaicteur: et neantmoins n'estant pas tellement condamné, qu'il n'ait esté prononcé iuste, entant qu'il disoit qu'il ne trouvoit aucune cause en luy (Iean 18, 38). Et voila [1]) où gist nostre absolution: c'est que tout ce qui nous pouvoit estre imputé pour nous faire nostre procés criminel devant Dieu, a esté transporté sur Iesus Christ, tellement qu'il a reparé toutes nos fautes. Et ceste recompense [2]) nous doit bien venir en memoire toutes fois et quantes que nous sommes inquietez de doutes et frayeurs, afin que nous ne pensions pas que la vengeance de Dieu, laquelle Iesus Christ a portée, nous doive plus presser.

6. [3]) Davantage, le genre de la mort n'est pas sans mystere. La croix estoit maudite, non seulement par humaine opinion, mais par le decret de la Loy de Dieu (Deut. 21, 22. 23). Quand donc Christ est attaché à icelle, il se rend suiet à malediction. Et falloit qu'il fust ainsi fait: c'est que la malediction qui nous estoit deue et apprestée pour nos iniquitez, fust transferée en luy, afin que nous en fussions delivrez: ce qui avoit esté auparavant figuré en la Loy. Car les hosties qu'on offroit pour les pechez, estoyent appellées du nom mesme de Peché. Par lequel nom le sainct Esprit a voulu signifier [4]) qu'elles recevoyent toute la malediction deue au peché. Ce qui a esté donc par figure representé aux sacrifices anciens de Moyse, [5]) a esté à la verité accomply en Iesus Christ, qui est la substance et le patron [6]) des figures. Pourtant afin de s'acquiter de nostre redemption, il a mis son ame en sacrifice satisfactoire pour le peché, comme dit le Prophete (Is. 53, 5. 11): afin que toute l'execration qui nous estoit deue comme à pecheurs, estant reiettée sur luy, ne nous fust plus imputée. L'Apostre declaire plus apertement cela, quand il dit que celuy qui n'avoit iamais cogneu peché, a esté fait du Pere peché pour nous: afin qu'en luy nous obtinssions iustice devant Dieu (2 Cor. 5, 21). Car le Fils de Dieu estant pur et net de tout vice, a prins et vestu la confusion et ignominie de nos iniquitez: et d'autre part nous a couvert de sa pureté. Ce qui est aussi demonstré en un autre passage de sainct Paul, où il est dit que le peché a esté condamné de peché, en la chair de Iesus Christ. Car le Pere celeste a aboli la force du peché, quand la malediction d'iceluy a esté transferée en la chair de Iesus Christ (Rom. 8, 3). Ainsi [7]) il est signifié par ce mot, que Christ en mourant a esté offert au Pere pour satis-

---

s'il eust esté meurtry en tumulte par les mains de gens particuliers, il n'y eust eu en telle mort aucune apparence de satisfaction. Mais où il est amené en iustice pour estre accusé, où il est redargué par tesmoignages, condamné par la bouche du Iuge, par cela nous voyons qu'il a prins la personne d'un malfaicteur. *La suite de la traduction n'est plus changée.*

1) 1562: acquitez.

2) *Le latin ajoute:* et confirmationem.

3) c'estoit . . . . lieu, *le latin est plus explicite et plus clair:* nempe ut peccatoris, non iusti aut insontis vices obiret.

4) 1562: absous.

1) Et voila, *jusqu'à la fin du* §. *addition de* 1559.

2) recompense, *le latin dit:* compensatio.

3) 1541 *Ch. IV. p.* 252; 1545 *Ch. VII. p.* 301; 1551 *s. Ch. VII.* §. 23.

4) *Le latin ajoute:* instar καθαρμάτων esse.

5) 1541 *s.:* sacrifices mosaiques.

6) 1541 *s.:* et le patron, *manque.*

7) Ainsi . . . . iugement de Dieu, *addition de* 1551.

faction: afin que l'appointement estant fait par luy, nous ne soyons plus tenus sous l'horreur du iugement de Dieu. Il appert maintenant que veut dire ceste sentence du Prophete, que toutes nos iniquitez ont esté posées sur luy (Is. 53, 6): c'est assavoir, que voulant effacer les macules d'icelles, il les a premierement receues en sa personne, afin qu'elles luy fussent imputées.[1]) La croix donc a esté une enseigne de cela: en laquelle Iesus Christ estant attaché, nous a delivrez de l'execration de la Loy, (comme dit l'Apostre) entant qu'il a esté fait execration pour nous. Car il est escrit, Maudit celuy qui pend au bois (Gal. 3, 13; Deut. 27, 26) et ainsi la benediction promise à Abraham, a esté espandue sur tous peuples. A quoy[2]) aussi sainct Pierre a regardé, en disant que Iesus Christ a soustenu le fardeau de nos pechez au bois (1 Pierre 2, 24): pource qu'en ceste marque visible nous comprenons mieux qu'il a esté chargé de la malediction que nous avions meritée. Neantmoins il ne faut pas entendre qu'il ait tellement receu nostre malediction, qu'il en ait esté couvert et accablé: mais au contraire, en la recevant il l'a deprimée, rompue et dissipée. Pourtant la foy en la damnation de Christ apprehende absolution: et en sa malediction apprehende benediction. Pourtant[3]) ce n'est pas sans cause que sainct Paul magnifie tant le triomphe que Iesus Christ nous a acquis en la croix, comme si elle eust esté alors convertie en un chariot royal ou de triomphe, ayant esté pleine d'ignominie et opprobre: car il dit que l'obligation qui nous estoit contraire a esté là attachée et que les principautez de l'air[4]) ont esté despouillées, et que les diables[5]) en signe qu'ils estoyent vaincus ont esté mis en monstre (Col. 2, 14, 15). Et cela ne doit estre trouvé estrange: car Iesus Christ estant deffiguré selon le monde, n'a pas laissé (tesmoin l'autre Apostre) de s'offrir par l'Esprit eternel (Hebr. 9, 14), dont vient un tel changement[6]). Mais afin que ces choses prennent ferme racine en nos cœurs, et qu'elles y demeurent bien fichées, que tousiours le sacrifice et lavement nous viennent audevant. Car nous ne pourrions pas nous confier droitement que Iesus Christ eust esté nostre pris et rençon,[7]) redempteur et propiciatoire, s'il n'avoit esté sacrifié. Et c'est pourquoy l'Escriture en monstrant la façon de nous racheter, fait tant souvent mention de sang: combien que le sang de Iesus Christ estant espandu n'a pas seulement servi de recompense pour nous appointer avec Dieu, mais nous a esté pour lavement à purger toutes noz ordures.

1) afin qu'elles luy fussent imputées, *le latin porte:* per translatitiam imputationem.
2) A quoy . . . . meritée, *addition de* 1559.
3) Pourtant, *jusqu'à la fin du §., appartient à la rédaction de* 1559.
4) de l'air, *n'est pas dans le latin.*
5) les diables . . . . vaincus, *manque dans le latin.*
6) dont vient un tel changement, *le latin a:* unde illa naturae rerum conversio.
7) 1562: rançon.

7. [1]) Il s'ensuit au Symbole, Qu'il a esté mort et ensevely: où derechef on peut appercevoir comment depuis un bout iusques à l'autre il s'est submis à rendre le devoir pour nous, pour payer le pris de nostre redemption. La mort nous tenoit liez[2]) sous son ioug: il s'est livré en sa puissance, pour nous en retirer. Ce qu'entend l'Apostre, quand il dit qu'il a gousté la mort pour tous. Car en mourant il a fait que nous ne mourions point: ou bien, ce qui vaut autant à dire, par sa mort il nous a acquis la vie (Hebr. 2, 9. 15). Or il a eu cela divers de nous, qu'il s'est permis à la mort, comme pour estre englouty d'icelle: non point toutesfois pour estre du tout devoré, mais plustost pour la devorer, afin qu'elle n'eust plus de puissance sur nous comme elle avoit. Il a permis d'estre comme subiugué par icelle non point pour en estre opprimé et abbatu: mais plustost pour renverser son regne, lequel elle exerçoit par dessus nous. Finalement il est mort, afin qu'en mourant il destruisist celuy qui a la seigneurie de la mort, c'est à dire le diable: et delivrast ceux qui tout le temps de leur vie pour crainte de la mort estoyent en servitude. Voyla le premier fruict que sa mort nous apporte: l'autre, c'est que par sa vertu elle mortifie nos membres terriens, à ce que d'oresnavant ils ne facent plus leurs operations: et tue le vieil homme qui est en nous, afin qu'il n'ait plus sa vigueur, et ne fructifie de soymesme. A laquelle fin tend aussi la sepulture de Iesus Christ: assavoir, qu'ayans la societé d'icelle, nous soyons ensevelis à peché. Car quand l'Apostre dit que nous sommes entez en la similitude de la mort de Christ, que nous sommes enseveliz avec luy en la mort de peché, que par sa croix le monde nous est crucifié, et nous au monde, que nous sommes morts avec luy (Rom. 6, 5; Gal. 2, 19; 6, 14; Col. 3, 3): non seulement il nous exhorte à imiter l'exemple de la mort, mais il demonstre qu'une telle efficace est en icelle, laquelle doit apparoir en tous Chrestiens, s'ils ne veulent rendre la mort de leur Redempteur inutile et infructueuse. Pourtant il y a double grace qui nous est proposée en la mort et sepulture de Iesus Christ, assavoir la delivrance de la mort,[3]) et la mortification de nostre chair.

1) 1541 *Ch. IV. p.* 253; 1545 *Ch. VII. p.* 302; 1551 *s. Ch. VII.* §. 24*:* Mort et ensevely. — Icy on peut appercevoir *etc.*
2) 1541 *s.:* nous avoit liez.
3) *Le latin ajoute:* cui mancipati eramus.

8. [1]) La descente aux enfers ne se doit point oublier en cest endroit, veu qu'elle emporte beaucoup à l'effect de nostre salut. Car combien qu'il semble par les escrits des Anciens, que cest article [2]) n'ait pas esté du tout en usage commun par les Eglises, si est-il necessaire de luy donner son reng pour bien expliquer la doctrine que nous traittons, veu qu'il contient un mystere grandement utile, et qui n'est point à mespriser. [3]) Dont on peut coniecturer qu'il a esté tantost apres le temps des Apostres adiousté: mais que petit à petit il est venu en usage. Quoy qu'il soit, cela est indubitable, qu'il a esté prins de ce que doyvent tenir et sentir tous vrays fideles. Car il n'y a nul des Peres anciens qui ne face memoire [4]) de la descente de Iesus Christ aux enfers: combien que ce soit en divers sens. Or ce n'est pas chose de grande consequence, de savoir par qui et en quel temps ceste sentence a esté inserée au Symbole: plustost il nous faut regarder d'avoir icy une pleine et entiere somme de nostre foy, en laquelle il ne defaille rien, et en laquelle il n'y ait rien proposé qui ne soit pris de la parolle de Dieu. [5]) Si [6]) toutesfois quelques uns sont empeschez par leur chagrin [7]) de ne la point admettre au Symbole, si verra-on par ce que nous avons tantost à dire, qu'en l'obmettant on retranche beaucoup du fruict de la mort et passion de Iesus Christ. L'exposition [8]) est diverse: car il y en a aucuns qui ne pensent pas qu'il soit icy rien dit de nouveau, mais seulement qu'en diverses parolles est repeté ce qui avoit esté dit auparavant de la sepulture: veu que souvent le nom d'Enfer est pris [9]) pour sepulchre. Touchant ce qu'ils pretendent de la signification du mot, ie leur confesse estre vray qu'au lieu de sepulchre souvent on trouvera le nom d'Enfer estre pris: mais il y a deux raisons lesquelles contreviennent à leur opinion, qui me semblent estre suffisantes pour la conveincre. Car c'eust esté une chose de grand loisir, apres avoir clairement et par parolles familieres demonstré une chose laquelle n'a nulle difficulté en soy, de la repeter par parolles beaucoup plus obscures. Car quand on conioint deux locutions pour signifier une mesme chose, il convient que la seconde soit comme declaration de la premiere. Or quelle declaration sera cela, [1]) si nous voulons exposer que c'est à dire la sepulture de Iesus Christ, de dire [2]) qu'il est descendu aux enfers? Davantage, il n'est vray semblable qu'en ce sommaire, où les principaux articles de nostre foy sont brievement et en peu de parolles compris, l'Eglise ancienne ait voulu mettre une chose ainsi superflue et sans propos, laquelle n'eust point eu de lieu en beaucoup plus long traité. Et [3]) ne doute pas que ceux qui examineront la chose de pres, n'accordent avec moy.

9. [4]) Les autres l'interpretent diversement:

---

1) 1541 *Ch. IV. p.* 254; 1545 *Ch. VII. p.* 303; 1551 *s. Ch. VII.* §. 25. *Dans ces éditions l'auteur commençait ainsi son explication de cet article du Symbole:*

Est descendu aux Enfers.

Combien qu'il apparoisse par les livres des Anciens docteurs, qui ont exposé le Symbole, que ceste particule n'estoit pas du tout arrestée entre les Eglises. I'estime toutesfois qu'il ne la fault obmettre, d'autant qu'elle comprend un grand et excellent Mystere. Il y en a bien aussi des Anciens, qui ne la laissent point derriere. Dont on peut coniecturer qu'elle a esté tantost apres le temps des Apostres adioustée, mais que petit à petit elle est venue en usage. Quoy qu'il en soit, cela est indubitable qu'elle a esté prinse de ce que doibvent tenir et sentir tous vrays fideles *etc.*

2) *Le latin ajoute:* quae (particula) legitur in symbolo.

3) *Il manque là toute la phrase suivante:* sunt quidem ex veteribus nonnulli qui eam non praetermittant.

4) *Le latin ajoute:* in suis scriptis.

5) de la parolle de Dieu, *le latin a:* purissimo Dei verbo.

6) 1541 *s.:* Quant à cest article, il apparoistra tantost qu'il est de telle importance quant à l'accomplissement de nostre salut, qu'il ne se doibt nullement obmettre.

7) chagrin, *le latin porte:* morositas.

8) 1541 *Ch. IV. p.* 255; 1545 *Ch. VII. p.* 303 *s.*; 1551 *s. Ch. VII.* §. 26.

9) *Le latin ajoute:* in scripturis.

---

1) 1562: sera-ce là.

2) de dire, *manque dans les éditions antérieures à* 1553.

3) 1562: Et ie.

4) *Le* §. 9 *est entièrement refait dans la rédaction de* 1559. *Voici le texte correspondant des anciennes éditions* 1541 *Ch. IV. p.* 255; 1545 *Ch. VII. p.* 304; 1551 *s. Ch. VII.* §. 27*:* Les autres par ce mot d'Enfer entendent quelque lieu soubz terre, auquel ilz imposent ie ne sçay quel nom de Lymbe: où ilz pensent que les Peres, qui avoient vescu soubz l'ancien Testament, estoient encloz comme en prison, et disent que Christ y est descendu pour les delivrer, ainsi qu'il a rompu les portes d'aerain *) et les verroilz **) de fer. Laquelle fable, combien qu'elle ayt de grandz autheurs et soit pour le iourd'huy encores soustenue pour verité, toutesfois elle n'est que fable. Et ne sert rien à ce propoz qu'ilz alleguent de Zacharie et de Sainct Pierre. Car quand le Prophete dit (Zach. 9, 11), que le Seigneur par le sang de son alliance qu'il a faicte avec Syon a delivré les prisonniers du puys où il n'y avoit point d'eaue, il ne parle point des mortz ne du Lymbe; mais par le puys sans eaue il entend le goulfre et abisme de misere où sont tous pecheurs: par les prisonniers il entend le peuple qui est detenu enserré en extreme calamité et angoysse. Sainct Pierre disant (1 Pierre 3, 19) que Iesus Christ est venu et a presché en esprit aux espritz qui estoient en prison, ne veut autre chose dire, sinon que la vertu de la redemption, faicte par Iesus Christ, a esté notifiée aux espritz de ceux qui estoient trespassez au paravant. Car les fideles qui avoient tousiours esperé salut en luy, ont lors pleinement et comme à l'œil congneu sa visitation et sa presence. Au contraire les reprouvez, voyans que luy seul estoit le salut de tout le monde et qu'ilz en estoient excludz, ont esté plus clairement acertenez qu'il ne leur pouvoit rester aucune esperance. Et ce, que sans difference Sainct Pierre constitue tant les iustes que les fideles en prison, ne se doibt pas tellement prendre, comme si les iustes eussent esté enserrez

*) 1551: d'erain.

**) 1551: verroulz.

c'est que Christ est descendu aux ames des Peres qui estoyent ia auparavant decedez,[1]) pour leur apporter le message de leur redemption, et les retirer de la chartre[2]) où elles estoyent tenues enserrées. Pour colorer leur fantasie, ils tirent par les cheveux quelques tesmoignages: comme du Pseaume, qu'il a brisé les portes d'airain, les verroux de fer. Item de Zacharie, qu'il a retiré les prisonniers du puits où il n'y avoit point d'eau (Ps. 107, 16; Zach. 9, 11). Or le Pseaume raconte les delivrances de ceux qui en voyageant sont tenus captifs en pais estrange. Zacharie accompare le bannissement du peuple à un abysme sec et profond, pource qu'il estoit comme ensevely en Babylone. Comme s'il disoit, que le salut de toute l'Eglise sera comme une sortie du profond d'enfer. Ie ne say comment il s'est fait qu'on a pensé que ce fust quelque caverne sous terre à laquelle on a attribué le nom de Limbe. Mais ceste fable, combien qu'elle ait des autheurs renommez, et qu'auiourdhuy encore plusieurs la defendent comme article de foy, n'est rien que fable. Car d'enclorre les ames des trespassez en une prison, c'est chose puerile. Davantage, quel besoin estoit-il que Iesus Christ descendist là pour les en arracher? Ie confesse volontiers que Iesus Christ les a esclairez en la vertu de son Esprit, afin qu'ils cogneussent que la grace qu'ils avoyent seulement goustée en espoir, estoit manifestée au monde. Et n'est pas impertinent d'appliquer à ce propos la sentence de sainct Pierre, où il dit que Iesus Christ est venu, et a presché aux esprits qui estoyent non pas (à mon advis) en une prison (1 Pierre 3, 19), mais comme faisans le guet en une tour. Car le fil du texte nous meine là aussi, que les fideles qui estoyent morts devant ce temps là, estoyent compagnons avec nous d'une mesme grace: veu que l'intention de l'Apostre est d'amplifier la vertu de la mort de Iesus Christ, en ce qu'elle est parvenue iusques aux morts, quand les ames fideles ont ioui comme à veue d'œil, de la visitation qu'elles avoyent attendu[3]) en grand souci et perplexité: au contraire, qu'il a esté notifié[4]) aux reprouvez qu'ils estoyent exclus de toute esperance. Or ce que sainct Pierre ne parle pas distinctement des uns et des autres, il ne le faut pas tellement prendre comme s'il les mesloit ensemble et indifferemment: mais il a voulu seulement monstrer, que tous ont senti et cogneu combien la mort de Iesus Christ estoit vertueuse.

10.[1]) Mais laissant à part le Symbole, nous avons à chercher une interpretation plus certaine de la descente de Iesus Christ aux enfers: laquelle se presente en la parolle de Dieu, non seulement bonne et saincte, mais aussi pleine de singuliere consolation. Il n'y avoit rien de fait si Iesus Christ n'eust souffert que la mort corporelle: mais il estoit besoin qu'il portast la rigueur de la vengeance de Dieu en son ame, pour s'opposer à son ire, et satisfaire à son[2]) iugement. Dont il a esté requis qu'il combatist contre les forces d'enfer, et qu'il luitast[3]) comme main à main contre l'horreur de la mort eternelle. Nous avons cy dessus recité du Prophete, que la correction de nostre paix a esté mise sur luy: qu'il a esté battu[4]) pour noz pechez, affligé pour noz iniquitez (Is. 53, 5). En quoy il signifie qu'il a esté plege[5]) et respondant, qu'il s'est constitué detteur principal et comme coulpable, pour souffrir toutes les punitions qui nous estoyent apprestées, afin de nous en acquiter. Il y a une exception, c'est qu'il ne pouvoit estre detenu des douleurs de mort (Act. 2, 24). Parquoy il ne se faut esmerveiller s'il est dit qu'il est descendu aux enfers, veu qu'il a enduré la mort de laquelle Dieu punit les malfaicteurs en son ire. La replique[6]) que font au-

---

en quelque estroicte captivité devant que Iesus Christ vint. Mais pource qu'ilz voyoient leur redemption de loing et comme en umbre obscure, l'attente qu'ilz en avoient, d'autant qu'elle ne pouvoit estre sans sollicitude, est accomparagée à une prison.*)

1) *Le latin ajoute:* sub lege.

2) de la chartre, *le latin dit:* ex carcere.

3) 1562: attendue.

4) *Le latin ajoute:* clarius.

*) 1551 *ajoute encore:* Combien que le mot dont il use signifie aussi bien une tour pour faire le guet, lequel sens est tres convenable au passage.

1) *Quant au* §. 10, *l'édition de* 1560 *contient seulement une nouvelle traduction de l'ancien texte. Voici celle des éditions antérieures* (1541 *p.* 256; 1545 *p.* 305; 1551 *s. Ch. VII.* §. 28): Il nous fault donc chercher une plus certaine exposition de cest article. Or la parolle de Dieu nous en monstre une non seulement bonne et saincte, mais pleine de grande consolation. Ce n'estoit rien si Iesus Christ se fust seulement acquité d'une mort corporelle, mais il failloit aussi qu'il sentist la severité du Iugement de Dieu, à fin d'interceder et comme s'opposer, que son ire ne tombast sur nous, en satisfaisant à icelle. Pour ce faire il estoit expedient qu'il bataillast, comme main à main, à l'encontre des puyssances d'Enfer et de l'horreur de la mort eternelle. Le Prophete dit, que la discipline requise à nostre paix a esté mise sur luy, qu'il a esté battu et frappé du Pere pour noz crimes, affligé pour noz iniquitez. En quoy il signifie qu'il a esté substitué au lieu des pecheurs, comme respondant et pleige, ou plustost comme debteur principal, pour recevoir les peines qui leur debvoient estre imposées. Il n'y a autre difference, sinon qu'il ne pouvoit estre detenu et subiugué des douleurs de la mort. Ce n'est point donc de merveilles, s'il est dict qu'il est descendu aux Enfers, veu qu'il a enduré la mort laquelle est imposée par l'ire de Dieu aux malfaicteurs.

2) *Le latin ajoute:* iusto (iudicio).

3) *Toutes les anciennes édd. présentent cette orthographe.*

4) *Le latin ajoute:* a patre.

5) 1562: pleige.

6) La replique *etc., jusqu'à la fin du* §. *appartient à la rédaction de* 1559.

cuns est trop frivole et ridicule: c'est que par ce moyen l'ordre seroit perverti, qu'il n'est point convenable d'adiouster apres la sepulture, ce qui va devant. Car apres avoir exposé ce que Iesus Christ a souffert à la veue des hommes, le lieu est bien opportun de mettre consequemment ce iugement invisible et incomprehensible, lequel il a soustenu devant Dieu, afin que nous sachions que non seulement son corps a esté livré pour le pris de nostre redemption: mais qu'il y a eu un autre pris plus digne et plus excellent, d'avoir enduré les tormens espovantables que doivent sentir les damnez et perdus.

11. [1]) C'est en ce sens que sainct Pierre dit que Iesus Christ en ressuscitant a esté delivré des douleurs de mort, desquelles il estoit impossible qu'il fust detenu ou surmonté (Act. 2, 24). Il ne nomme pas simplement la mort, mais il exprime que le Fils de Dieu a esté saisi des tristesses et angoisses que l'ire et la malediction de Dieu engendre, comme elle est source et commencement de la mort. Car ce n'eust pas esté grande chose, qu'il se fust offert à endurer la mort sans aucune destresse ne perplexité, mais comme en se iouant. Le vray tesmoignage de sa misericorde infinie a esté, de ne point fuir la mort, laquelle il avoit en horreur extreme. Il n'y a doute aussi, que l'Apostre en l'Epistre aux Hebrieux n'enseigne le mesme, en disant que Iesus Christ a esté exaucé de sa crainte (Hebr. 5, 7). Les autres translatent reverence ou pieté: mais la Grammaire et la matiere qui est là traittée monstrent que c'est mal à propos. Iesus Christ donc ayant prié avec larmes et hauts cris, a esté exaucé de sa crainte: non pas pour estre exempté de la mort, mais pour n'y estre point englouti comme pecheur, pource qu'il soustenoit là nostre personne. Et [2]) de fait, on ne peut imaginer abysme plus espovantable, que de se sentir estre delaissé et abandonné de Dieu, n'en recevoir aide quand on l'invoque, et n'attendre autre chose sinon qu'il ait conspiré à nous perdre et destruire. Or nous voyons Iesus Christ en estre venu iusques là: tellement qu'il a esté contraint, tant l'angoisse le pressoit, de crier: Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as tu laissé (Matth. 27, 46; Ps. 22, 2)? Car ce qu'aucuns exposent, qu'il a dit cela plustost selon l'opinion des autres que de sa propre affection, n'est point vray semblable: veu qu'on apperçoit clairement que ceste parolle venoit d'une profonde amertume de cœur. [1]) Toutesfois par cela nous ne voulons inferer, que Dieu ait iamais esté ou adversaire ou courroucé à son Christ. Car comment se courrouceroit le Pere à son Fils bien aimé, auquel il dit qu'il a prins tout son plaisir (Matth. 3, 17)? Ou, comment Christ appaiseroit-il le Pere envers les hommes par son intercession, s'il l'avoit courroucé contre soy? Mais nous disons qu'il a soustenu la pesanteur de la vengeance de Dieu, entant qu'il a esté frappé et affligé de sa main, et a experimenté tous les signes que Dieu monstre aux pecheurs, en se courrouçant contre eux et les punissant. Pourtant sainct Hilaire dit, que par ceste descente [2]) nous avons obtenu ce bien, que la mort soit maintenant abolie. [3]) Et en d'autres passages il ne va point loing de nostre propos, comme quand il dit, que la croix, la mort et les enfers sont nostre vie. [4]) Item, Le Fils de Dieu est aux enfers: mais l'homme est exalté au ciel. [5]) Mais quel besoin [6]) est-il d'alleguer tesmoignages d'un homme privé, veu que l'Apostre afferme le semblable, disant que ce fruict nous revient de la victoire de nostre Seigneur Iesus, que nous sommes delivrez de la servitude à laquelle nous estions suiets [7]) pour la crainte de la mort? Il a fallu donques que Iesus Christ veinquist toutes les frayeurs qui naturellement solicitent et tormentent [8]) tous hommes mortels: ce qui ne se pouvoit faire qu'en combatant. Or que la tristesse de Iesus Christ n'a point esté vulgaire, ou conceue à la volée, il apperra tantost. En somme, Iesus Christ combatant contre la puissance du diable, contre l'horreur de la mort, contre les douleurs d'enfer, en a obtenu victoire, et en a triomphé: afin que nous ne craignions plus en la mort les choses que nostre Prince a abolies et aneanties.

12. [9]) Certains brouillons dressent les cornes contre ceste doctrine: et combien que ce soyent gens ignorans: si est-ce qu'ils sont plustost poussez de malice que de bestise, comme ils ne cerchent que d'abbayer. Ils disent donques que ie fay grande iniure à Iesus Christ, pource qu'il n'est point convenable qu'il ait craint pour le salut de son ame. Puis ils se desbordent plus outre en leur calomnie: c'est que i'attribue au Fils de Dieu desespoir contraire à la foy. Premierement, quant à la crainte

---

1) 1541 *Ch. IV. p.* 256; 1545 *Ch. VII. p.* 305; 1551 *s. Ch. VII.* §. 29. *Le commencement du* §. *jusqu'à:* nostre personne, *est une addition de* 1559.

2) *L'ancien texte commençait par ces mots:* A fin d'entendre plus facilement cela, n'est-ce pas une (1551: un) abysme terrible et miserable, que de se sentir delaissé *etc.*

1) Vide Cyrill., De rect. fid. ad Reginas, lib. II.
2) 1541 *et* 1545: que par la mort de Iesus Christ.
3) De Trin., lib. IV.
4) De Trin., lib. II. 24.
5) Lib. III. 15.
6) Mais quel besoin . . . . il apperra tantost, *addition de* 1559.
7) *Le latin ajoute:* per totam vitam.
8) *Le latin ajoute:* assidue.
9) *Tout le* §. 12 *a été ajouté lors de la dernière rédaction en* 1559.

et estonnement de Iesus Christ, que les Evangelistes preschent si clairement, ces canailles [1]) sont trop hardis d'en esmouvoir question. Car devant que le temps de la mort vinst, il est dit qu'il a esté troublé en esprit et affligé d'angoisse: quand c'est venu à ioindre, [2]) qu'il a commencé d'estre plus fort espouvanté. Si quelqu'un dit que ç'a esté feintise, l'eschappatoire est trop vilaine. Nous avons donques, comme dit sainct Ambroise, à confesser franchement la tristesse de Iesus Christ, si nous n'avons honte de sa croix. Et de fait, si son ame n'eust esté participante du chastiement qu'il a porté, il eust esté seulement redempteur des corps. Ainsi, il a combatu pour relever ceux qui estans iettez par terre ne povoyent pas se relever. Or tant s'en faut que ceci amoindrisse en rien sa gloire celeste, que nous avons à y contempler sa bonté: [3]) laquelle y reluit d'une façon admirable, en ce qu'il n'a point desdaigné de recevoir noz infirmitez sur soy. Et voyla dont a tiré l'Apostre l'argument de consolation qu'il nous donne en destresses et douleurs, c'est que nostre Mediateur a experimenté noz foiblesses, afin d'en avoir compassion, et estre tant plus enclin à y subvenir (Hebr. 4, 15). Les contredisans alleguent qu'on fait tort à Iesus Christ en luy attribuant une passion vitieuse. Voire, comme s'ils estoyent plus sages que l'Esprit de Dieu, qui accorde les deux ensemble: c'est que Iesus Christ a esté tenté en tout et par tout comme nous, et toutesfois sans peché. Nous ne devons donc trouver l'infirmité de Iesus Christ estrange, à laquelle il s'est assuietti: non pas estant contreint par violence ou necessité, mais estant induit de sa misericorde et de la pure amour qu'il nous a porté. Or tout ce qu'il a souffert de son bon gré pour nous, ne diminue rien de sa vertu. Ces mesdisans ne recognoissent point que telle foiblesse de Iesus Christ a esté pure de toute macule et vice, pource qu'elle s'est tenue entre les bornes de l'obeissance de Dieu. Car pource qu'on ne peut appercevoir une droite moderation en nostre nature ainsi corrompue qu'elle est, veu que toutes passions y sont troublées et excessives en leur impetuosité, ils mesurent [4]) le Fils de Dieu à ceste aulne commune. Or il y a grande diversité: car luy estant entier et sans aucune tache d'imperfection, [5]) il a eu ses affections tellement moderées, qu'on n'y sauroit trouver nul excés. Il a donc peu estre semblable à nous en douleur, crainte et estonnement, et toutesfois differer en ceste marque. Estans conveincus, ils se tournent à une autre cavillation: Combien que Iesus Christ ait craint la mort, toutesfois qu'il n'a pas redouté la malediction et l'ire de Dieu, de [1]) laquelle il se sentoit asseuré. Mais ie prie les lecteurs de considerer combien il seroit honnorable à Christ d'avoir esté plus craintif et couard que beaucoup de gens de cœur failly. [2]) Les brigans et malfaicteurs prennent le frein aux dens pour aller à la mort: plusieurs la mesprisent de telle constance qu'il semble que ce leur soit un ieu, les autres la portent tout doucement: que le Fils de Dieu en ait esté si fort estonné et comme transi, quelle constance ou magnanimité seroit-ce? Car les Evangelistes recitent de luy ce qu'on estimeroit estre incroyable et contre nature: c'est que pour la vehemence de sa destresse, les gouttes de sang luy sont tombées de la face. Et ne faut pas dire qu'il ait fait une telle monstre devant les hommes, veu qu'il prioit secrettement son Pere en un lieu à l'escart. Et la doute est encore mieux ostée, par ce qu'il a esté necessaire que les Anges descendissent du ciel pour le consoler d'une façon nouvelle et non accoustumée. Quelle honte seroit-ce, que le Fils de Dieu eust esté si effeminé, de se tormenter iusques là pour la mort commune, [3]) qu'il suast sang et ne peust estre recreé que par la veue des Anges? Poisons bien aussi ceste priere qu'il a reiterée trois fois: assavoir, Pere s'il est possible, que ce hanap soit osté arriere de moy (Matth. 26, 39): et il nous sera facile d'en iuger, d'autant qu'elle n'est procedée que d'une amertume incroyable, que Iesus Christ a eu un combat plus aspre et difficile que contre la mort commune. Dont il appert que ces brouillons ausquels ie respon, gazouillent temerairement de choses incognues, pource que iamais ils n'ont apprehendé ne iugé que c'est ou que vaut d'estre rachetė du iugement de Dieu. Or c'est nostre sagesse, de sentir à bon escient combien nostre salut a cousté au Fils de Dieu. Si maintenant quelqu'un demande, assavoir si Iesus Christ est descendu aux enfers quand il a requis son Pere d'estre affranchi de la mort: Ie respon que c'en a esté un commencement. Dont aussi on peut conclurre, combien les tormens qu'il a enduré [4]) ont esté horribles pour l'effrayer, veu qu'il cognoissoit qu'il luy convenoit respondre au siege iudicial de Dieu, comme coulpable de tous noz malefices. Or combien que pour peu de temps

1) canailles, *n'est pas dans le latin.*

2) quand c'est venu à ioindre, *le latin dit plus clairement:* in ipso vero congressu.

3) *Le latin ajoute:* nunquam satis laudata.

4) *Le latin ajoute:* perperam.

5) et sans aucune tache d'imperfection, *ne se trouve pas dans le latin.*

1) de laquelle il se sentoit asseuré, *le latin est plus clair:* a qua se tutum esse noverat.

2) gens de cœur failly, *le latin dit:* gregarios homines.

3) pour la mort commune, *le latin porte:* ob communis mortis formidinem.

4) 1562: endurez.

la vertu divine de son Esprit[1]) se soit tenu[2]) cachée pour donner lieu à l'infirmité de la chair, iusqu'à[3]) ce que Iesus Christ se fust acquité de nostre salut: neantmoins il nous faut savoir que la tentation qu'il a endurée du sentiment de crainte et douleur, a esté telle, qu'elle ne repugnoit point à la foy. En quoy aussi a esté accomply ce que nous avons allegué du sermon de sainct Pierre, qu'il estoit impossible qu'il fust detenu des douleurs de mort (Act. 2, 24): veu qu'en se sentant comme delaissé de Dieu, il n'est point decliné tant peu que ce soit de la fiance qu'il avoit en sa bonté. Ce que monstre ceste priere, en laquelle il s'escrie pour la vehemence de la douleur qu'il endure, Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as-tu laissé[4]) (Matth. 27, 46)? Car combien qu'il soit angoissé outre mesure, si ne laisse-il pas d'appeller son Dieu, celuy duquel il se plaind d'estre abandonné. Dont l'erreur d'Apollinaire ancien heretique[5]) est conveincu, et pareillement de ceux qu'on a appellé Monothelites. Car Apollinaire a controuvé que l'Esprit eternel estoit au lieu d'ame en Iesus Christ, tellement qu'il le faisoit demi homme seulement. Et ç'a esté une absurdité trop lourde:[6]) comme si Iesus Christ eust peu effacer autrement noz pechez, qu'en obeissant à son Pere. Et où sera l'affection ou volonté d'obeir, sinon en l'ame, laquelle a esté troublée en Iesus Christ, afin que les nostres estans affranchies de tremblement et inquietude, ayent paix et repos? Quant est des Monothelites, qui[7]) ont voulu faire accroire que Iesus Christ n'avoit qu'une volonté, nous voyons que selon l'homme il n'a point voulu ce qu'il vouloit selon sa nature Divine. Ie laisse à dire, qu'il domte et surmonte la crainte dont nous avons parlé, par une affection contraire. Car il y a grande apparence de contrarieté en ce qu'il dit, Pere, delivre moy de ceste heure: mais pour ceste cause suis-ie venu à ceste heure: Pere, glorifie ton Fils[8]) (Iean 12, 27. 28). Tant y a qu'en ceste perplexité il n'y a eu nul desbordement, ny intemperance, telle qu'on la cognoist en nous, mesme quand nous mettons peine et nous efforçons à nous refrener.

13.[9]) S'ensuit la resurrection des morts, sans laquelle tout ce que nous avons deduit iusques icy seroit imparfait. Car d'autant qu'en la croix, en la mort et en la sepulture de Christ n'y apparoist qu'infirmité: il faut que la foy passe outre, pour estre pleinement corroborée. Pourtant, combien qu'en sa mort nous ayons entier accomplissement de salut, veu que par icelle nous sommes reconciliez à Dieu, il a esté satisfait à son iuste iugement, la malediction a esté abolie, et avons esté acquitez de toutes les peines dont nous estions redevables: neantmoins il n'est pas dit que par la mort nous ayons esté ressuscitez en esperance vive, mais par la resurrection (1 Pierre 1, 3). Car comme luy en ressuscitant s'est monstré veinqueur de la mort, ainsi la victoire de nostre mort[1]) consiste en sa resurrection. Les mots de sainct Paul monstreront mieux que cela veut dire, quand il dit qu'il est mort pour noz pechez et ressuscité pour nostre iustification (Rom. 4, 25): comme s'il disoit que par sa mort le peché a esté osté: par sa resurrection, la iustice a esté instaurée.[2]) Car comment en mourant nous eust-il peu delivrer de la mort, s'il eust succombé à icelle? Comment nous eust-il acquis la victoire, s'il eust defailly au combat? Pourtant nous partissons tellement la substance de nostre salut entre la mort de Christ et sa resurrection, que nous disons par la mort le peché avoir esté destruit, et la mort effacée: par la resurrection, la iustice establie, et la vie remise au dessus: et en ce telle sorte, que c'est par le moyen de la resurrection, que la mort a son efficace. Parquoy[3]) sainct Paul nous monstre que Iesus Christ a esté declairé Fils de Dieu en sa resurrection (Rom. 1, 4): pource qu'alors il a desployé sa vertu celeste, laquelle est comme un clair miroir de sa divinité, et un ferme appuy de nostre foy. Comme en l'autre passage il dit qu'il a souffert selon l'infirmité de la chair, et est ressuscité de la vertu de son Esprit[4]) (2 Cor. 13, 4). Selon le mesme sens, en traittant de la perfection il dit, Ie m'efforce afin de le cognoistre, et la vertu de sa resurrection (Phil. 3, 9. 10). Au reste, il adiouste tantost apres, qu'il poursuit d'estre conioint et associé à sa mort. A quoy s'accorde tresbien le dire de sainct Pierre, que Dieu l'a ressuscité des morts, et luy a donné gloire, à fin que nostre foy et esperance fust en Dieu (1 Pierre 1, 21): non pas que nostre foy estant appuyée sur la mort de Iesus Christ chancelle: mais que la vertu de Dieu, qui nous garde sous la foy, se descouvre principalement et demonstre en la resurrection. Qu'il nous

1) son Esprit, *le latin dit simplement:* divina vis Spiritus.
2) 1566: tenue.
3) iusqu'à . . . . salut, *n'est pas dans le latin.*
4) 1562: delaissé.
5) ancien heretique, *manque dans le latin.*
6) Et ç'a esté une absurdité trop lourde, *n'est pas dans le latin.*
7) qui . . . . volonté, *ne se trouve pas dans le latin.*
8) ton Fils, *le latin a:* nomen tuum.
9) 1541 *Ch. IV. p.* 257; 1545 *Ch. VII. p.* 306; 1551 *s. Ch. VII.* §. 30: *Les premiers mots du* §. *appartiennent à la rédaction de* 1559. *L'ancien texte commençait ainsi:* Le tiers iour est ressuscité des mortz. D'autant qu'en *etc.*

1) mort, *le latin dit:* fidei nostrae, *comme de raison.*
2) *Le latin ajoute:* restitutamque.
3) Parquoy . . . . intercesseur pour nous, *addition de* 1559.
4) de la vertu de son Esprit, *le latin ne dit que:* ex virtute Spiritus.

souvienne donc, que toutes fois et quantes qu'il est fait mention seulement de la mort, que ce qui est propre à la resurrection y est compris: qu'il y a aussi une mesme raison et forme de parler,[1]) quand la resurrection est nommée seule, pource qu'elle tire avec soy ce qui convient specialement à la mort. Mais pource que Iesus Christ en resuscitant s'est acquis la palme de victoire pour estre resurrection et vie, sainct Paul à bon droit debat et maintient que la foy seroit aneantie, et que l'Evangile ne seroit que fallace et mensonge (1 Cor. 15, 17), sinon que nous soyons[2]) bien persuadez en noz cœurs de la resurrection de Iesus Christ. Parquoy en l'autre passage, apres qu'il s'est glorifié en la mort de Iesus Christ contre toutes les frayeurs de damnation qui nous troublent, il adiouste pour mieux amplifier, que celuy qui est mort, est mesme ressuscité, et apparoit devant Dieu intercesseur pour nous (Rom. 8, 34). Davantage,[3]) comme nous avons cy devant exposé que la mortification de nostre chair depend de la communication de la croix de Christ, aussi il faut entendre qu'il y a un autre fruit correspondant à cestuy-là, provenant de sa resurrection. Car nous sommes, comme dit l'Apostre, entez en la similitude de sa mort, à fin qu'estans participans de sa resurrection, nous cheminions en nouveauté de vie (Rom. 6, 5). Parquoy en un autre lieu, comme il deduit un argument de ce que nous sommes morts avec Christ, qu'il nous faut mortifier noz membres sur la terre: aussi de ce que nous sommes ressuscitez avec Christ, il infere qu'il nous faut chercher les choses celestielles[4]) (Col. 3, 1—5). Par lesquelles paroles non seulement il nous exhorte à nouvelle vie, à l'exemple de Christ ressuscité: mais il enseigne que cela se fait par sa vertu, que nous soyons regenerez en iustice. Nous avons une troisieme utilité de ceste resurrection: c'est que comme ayans une arre de la resurrection, nous en sommes rendus plus certains de la nostre: d'autant que celle de Christ en est le fondement et la substance,[5]) comme[6]) il en est parlé plus à plein en la premiere aux Corinthiens. Il faut aussi en passant noter qu'il est dit estre ressuscité des morts: en quoy la verité de sa mort et resurrection est signifiée, comme s'il estoit dit qu'il a souffert une mesme mort que les autres hommes, et qu'il a receu immortalité en la mesme chair qu'il avoit prinse mortelle.

1) une mesme raison et forme de parler, *le latin a:* parem synecdochen.
2) 1562: fussions.
3) 1541 *Ch. IV. p.* 258; 1545 *Ch. VII. p.* 307; 1551 *s. Ch. VII.* §. 31.
4) *Le latin ajoute:* non quae sunt super terram.
5) le fondement et la substance, *le latin dit:* certissimam hypostasin.
6) comme .... Corinthiens, *addition de* 1559.

14. [1]) Ce n'est pas aussi un article superflu, qu'il est monté au ciel apres estre ressuscité, car combien que Christ ait commencé en ressuscitant à magnifier[2]) sa gloire et vertu, ayant despouillé la condition[3]) basse et contemptible de ceste vie mortelle, et l'ignominie de la croix, toutesfois il a vrayement lors exalté[4]) son regne, quand il est monté au ciel: ce que l'Apostre demonstre, quand il dit qu'il est monté pour accomplir toutes choses (Ephes. 4, 10): où en mettant[5]) une espece de contrarieté quant aux mots, il advertit qu'il y a un bon accord entre les deux: pource que Iesus Christ s'est tellement departy de nous, qu'il nous est present d'une façon plus utile que quand il a conversé en terre, estant logé comme en un domicile estroit.[6]) Parquoy sainct Iean, apres avoir recité que Iesus Christ convioit à boire de l'eau vive tous ceux qui avoyent soif, adiouste tantost apres, que le sainct Esprit n'estoit pas encore donné,[7]) pource que Iesus Christ n'estoit point encore glorifié (Iean 7, 37. 39). Ce que le Seigneur mesme a testifié à ses disciples: Il vous est expedient que ie m'en aille: car si ie ne m'en vay, le Consolateur ne viendra point (Iean 16, 7). Pareillement il les console quant au regret qu'ils pouvoyent concevoir de son absence corporelle, disant qu'il ne les delaissera point orphelins, mais qu'il viendra derechef à eux, voire d'une façon invisible: toutesfois plus desirable, pource qu'alors ils seront enseignez d'une experience plus certaine, que l'empire qui luy est donné, et l'authorité qu'il exerce suffit non seulement à vivre bien et heureusement, mais aussi à mourir de mesmes. Et de fait, nous voyons[8]) combien il a plus largement espandu les graces de son Esprit, combien il a plus amplifié sa maiesté,[9]) combien il a declairé davantage sa puissance, tant en aidant les siens, qu'en abbattant ses ennemis. Estant donc receu au ciel, il a bien osté la presence de son corps de nostre veue (Act. 1, 9), mais non pas pour laisser d'assister aux fideles qui ont encores à cheminer en terre: ains pour gouverner le monde par une vertu plus presente qu'auparavant. Et de fait, ce qu'il avoit promis d'estre avec nous iusques à la consommation

1) 1541 *Ch. IV. p.* 258; 1545 *Ch. VII. p.* 307; 1551 *s. Ch. VII.* §. 32. Il est monté ès Cieulx, est assis à la dextre de Dieu, le Pere tout puissant. — Combien que Christ, *etc.*
2) *Le latin ajoute:* plenius.
3) 1541 *s.:* l'humilité de sa nature mortelle et l'ignominie *etc.*
4) vrayement lors exalté, *le latin dit:* vere auspicatus est regnum suum.
5) où en mettant .... mourir de mesmes, *addition de* 1559.
6) en un domicile estroit, *le latin dit:* in humili carnis domicilio.
7) *Le latin ajoute:* fidelibus.
8) 1541 *s.:* Car nous voyons.
9) amplifié sa maiesté, *le latin dit:* regnum suum promoverit.

du siecle (Matth. 28, 20), a esté accomply par ceste ascension: en laquelle comme le corps a esté elevé [1]) sur tous les cieux, ainsi la vertu et efficace s'est espandue outre toutes [2]) les limites du ciel et de la terre. Ce que i'aime [3]) mieux expliquer par les parolles de sainct Augustin, que par les miennes: Iesus Christ, dit-il, devoit aller par la mort à la dextre de son Pere, pour de là venir iuger les vifs et les morts en presence corporelle, comme il est monté. [4]) Car par presence spirituelle il devoit estre avec ses Apostres apres son ascension. [5]) En un autre passage il parle encore plus clairement: Selon la grace invisible et infinie de Iesus Christ, dit-il, est accomply ce qu'il disoit à ses Apostres: Voicy, ie suis tousiours avec vous iusques à la fin du siecle. [6]) Mais selon la chair laquelle il a vestue, selon ce qu'il est nay de la Vierge, selon ce qu'il a esté prins des Iuifs, selon ce qu'il a esté pendu en la croix, et puis deposé d'icelle pour estre ensevely [7]) et mis au sepulchre, selon ce qu'il s'est manifesté apres sa resurrection, est accomplie ceste sentence, Vous ne m'aurez pas tousiours avec vous (Matth. 26, 11), Pourquoy? D'autant que selon la presence de son corps il a conversé avec ses disciples quarante iours, et eux [8]) voyans il est monté au ciel, et n'est plus icy: car il est là assis à la dextre de Dieu son Pere (Act. 1, 3. 9): et est encore icy, d'autant qu'il n'a point retiré la presence de sa maiesté. Parquoy nous avons tousiours Iesus Christ avec nous selon la presence de sa maiesté: quant à la presence de sa chair, il a dit à ses disciples, Vous ne m'aurez pas tousiours avec vous. Car pour peu de iours l'Eglise l'a eu present selon la chair: maintenant elle le possede par foy, mais elle ne le voit point des yeux.

15. [9]) Parquoy il est incontinent adiousté, qu'il est assis à la dextre du Pere. Laquelle similitude est prinse des Rois: dont les lieutenans, ausquels ils donnent la charge de gouverner, sont comme leurs assesseurs. Ainsi Christ, auquel le Pere veut estre exalté, et par la main duquel il veut exercer sa seigneurie, est dit estre assis à la dextre du Pere (Marc 16, 19; Hebr. 1, 3). Par laquelle parolle il faut entendre qu'il a esté ordonné Seigneur du ciel et de la terre, et qu'il en a prins solennellement la possession: et non seulement qu'il l'a prinse une fois, mais qu'il la maintient iusques à tant qu'il descendra au iour du Iugement. Car ainsi l'expose l'Apostre, quand il dit que le Pere l'a constitué à sa dextre sur toute principauté, et puissance, et vertu, et domination, et tout nom qui est renommé non seulement en ce siecle, mais aussi en l'autre: et qu'il a assuietty toutes choses sous ses pieds: et qu'il l'a mis Chef en l'Eglise sur toutes choses (Ephes. 1, 20; Phil. 2, 9; Ephes. 4, 15; 1 Cor. 15, 27). Nous voyons à quoy tend ce qui est dit, que Iesus Christ est assis: assavoir que toutes creatures tant celestes que terriennes honnorent sa maiesté, sont gouvernées par sa main, obeissent à son plaisir, et sont suiettes à sa vertu. Et ne veulent autre chose dire les Apostres, quand ils en font si souvent mention, sinon que toutes choses ont esté permises à son commandement (Act. 2, 30—33; 3, 21; Hebr. 1, 7). Pourtant ceux qui pensent que par ce mot est simplement signifiée la beatitude en laquelle a esté receu Iesus Christ, s'abusent en cela. Or il ne doit chaloir que sainct Estienne aux Actes tesmoigne qu'il l'a veu comme estant debout (Act. 7, 56): car il est icy question non pas de la disposition du corps, mais de la maiesté de son Empire: tellement qu'estre assis ne signifie autre chose que presider au throne celeste.

16. [1]) De cela reviennent divers profits à nostre foy. Car nous entendons que le Seigneur Iesus par son ascension au ciel nous y a fait ouverture, laquelle estoit fermée par Adam. [2]) Car puis qu'il y est entré en nostre chair: et comme en nostre nom, de cela il s'ensuit ce que dit l'Apostre, que desia aucunement nous sommes assis avec luy aux lieux celestes (Ephes. 2, 6): assavoir, d'autant que nous n'en avons point une esperance nue, mais en avons desia la possession en nostre chef. Davantage, nous recognoissons que ce n'est pas sans nostre grand bien qu'il reside avec le Pere. Car estant entré au Sanctuaire qui n'est point fait de main d'homme, il apparoist là continuellement [3]) pour nostre advocat et intercesseur (Hebr. 7, 25; 9, 11; Rom. 8, 34), convertissant tellement les yeux du Pere en sa iustice, qu'il les destourne du regard de noz pechez: nous reconciliant tellement son cœur, qu'il nous donne acces par son intercession à son throne, nous y preparant grace et clemence, et faisant qu'il ne nous soit horrible comme il doit estre à tous pecheurs. Tiercement en cest article nous concevons la puissance de Iesus Christ, en laquelle est située nostre force et vertu, nostre ayde et la gloire

1) 1562: eslevé. 2) 1541 *s.:* tous.
3) Ce que i'aime, *jusqu'à la fin du §. a été ajouté par l'auteur en* 1545.
4) *Le latin ajoute:* secundum sanam doctrinam fideique regulam.
5) Tract. in Evang. Ioann., CIX.
6) Tract. in Ioann., L.
7) ensevely, *le latin dit:* quod linteis involutus.
8) *Le latin ajoute:* eis deducentibus videndo, non sequendo, ascendit *etc.*
9) 1541 *p.* 259; 1545 *p.* 308; 1551 *s. Ch. VII.* §. 38.

1) 1541 *p.* 260; 1545 *p.* 309; 1551 *s. Ch. VII.* §. 34.
2) Aug., De fide et symb., cap. 7 s.
3) *Le latin ajoute:* coram facie patris.

que nous avons contre les enfers. Car en montant au ciel, il a mené ses adversaires captifs (Ephes. 4, 8): et les ayant despouillez, il a enrichy son peuple, et de iour en iour l'enrichist de graces spirituelles. Il est donc assis en haut, afin que de là espandant sur nous sa vertu, il nous vivifie en vie spirituelle, et nous sanctifie par son Esprit: afin d'orner son Eglise de plusieurs dons precieux: afin de la conserver par sa protection à l'encontre de toute nuisance: afin de reprimer et confondre par sa puissance tous les ennemis de sa croix et de nostre salut: finalement afin d'obtenir toute puissance au ciel et en terre, iusques à ce qu'il aura veincu et destruit tous ses ennemis qui sont aussi les nostres, et qu'il aura achevé d'edifier son Eglise [1]) (Ps. 110, 1). Et voila [2]) quel est le vray estat de son royaume, et la puissance que le Pere luy a donnée iusques à ce qu'il accomplisse le dernier acte venant iuger les vifs et les morts.

17. [3]) Dés maintenant les serviteurs de Iesus Christ ont assez de signes pour cognoistre la presence de sa vertu. Mais d'autant que son regne est encores obscurci et caché sous l'humilité de la chair, ce n'est pas sans cause que la foy est icy dirigée à sa presence visible, laquelle il manifestera au dernier iour. Car il descendra [4]) en forme visible, comme on l'a veu monter: et apparoistra à tous avec la maiesté inenarrable de son regne, avec la lumiere d'immortalité, avec la puissance infinie de sa [5]) divinité en la compagnie de ses Anges (Act. 1, 11; Matth. 24, 30). De là donc il nous est commandé d'attendre nostre redempteur au iour qu'il separera les agneaux des boucs (Matth. 25, 31. 32; 1 Thess. 4, 16), les eleuz des reprouvez: et n'y aura nul, ne vivant ne mort, qui puisse eschapper son iugement. Car le son de la trompette sera ouy de tous les bouts du monde: par laquelle tous hommes seront appellez et citez à son throne iudicial, tant ceux qui seront pour lors en vie, que ceux qui seront trespassez au paravant. Il y en a [6]) aucuns qui exposent par les vivans et les morts, les bons et les mauvais. Et de fait, nous voyons qu'aucuns des Anciens ont douté comment ils devoyent exposer ces vocables: mais le premier sens est beaucoup plus convenable, d'autant qu'il est plus simple et moins [1]) contraint, et [2]) prins de la maniere accoustumée de l'Escriture. Et [3]) ne contrevient point ce qui est dit par l'Apostre, qu'il est une fois estably à tous hommes de mourir (Hebr. 9, 27). Car combien que ceux qui seront pour lors en la vie mortelle quand le iugement viendra, ne mourront point selon l'ordre naturel, toutesfois la mutation qu'ils souffriront, d'autant qu'elle aura grande convenance à la mort, n'est pas sans raison appellée mort. Il est certain que tous ne reposeront pas longuement: ce que l'Escriture appelle dormir: mais tous seront muez et changez (1 Cor. 15, 51). Qu'est-ce à dire cela? c'est que leur vie mortelle sera abolie en une minute de temps et transformée [4]) en une nouvelle nature. Nul ne peut nier qu'un tel abolissement de la chair ne soit mort. [5]) Neantmoins cela cependant demeure tousiours vray, que les vivans et les morts seront citez en iugement. Car les morts qui sont en Christ, ressusciteront les premiers: puis apres ceux qui seront survivans, viendront [6]) au devant du Seigneur en l'air: comme dit sainct Paul (1 Thess. 4, 16. 17). Et de fait, il est vray semblable que cest article a esté prins de la predication de sainct Pierre, selon que sainct Luc recite, et de l'adiuration notable que fait sainct Paul à Timothée, où il [7]) est nommément parlé des vivans et des morts (Act. 10, 42; 2 Tim. 4, 1).

18. [8]) De là nous revient une singuliere consolation, que nous oyons la puissance de iuger estre donnée à celuy qui nous a ordonnez comme participans de son honneur à faire iugement: tant s'en faut qu'il monte en son throne pour nous condamner (Matth. 19, 28). Car comment un Prince de si grande clemence perdroit-il son peuple? comment le chef dissiperoit-il ses membres? comment l'advocat condamneroit-il ceux dont il a prins la defense? Et si l'Apostre ose se glorifier, qu'il n'y a nul qui puisse condamner quand Iesus Christ intercede pour nous (Rom. 8, 33), il est encores plus certain que Christ estant nostre intercesseur, ne nous condamnera point, veu qu'il a prins nostre cause en main, et a promis de nous soustenir. Ce n'est pas certes une petite asseurance, de dire que nous ne comparoistrons point devant autre siege iudicial, que celuy de nostre Redempteur, duquel nous attendons

1) 1541 *s.:* aura parfaict son Eglise.
2) *La fin du §. est une addition de* 1559.
3) 1541 *p.* 260; 1545 *p.* 310; 1551 *Ch. VII.* §. 35. *L'ancien texte ne diffère de celui de l'édition définitive, que parce qu'il met en tête l'article du Symbole:* De là viendra iuger les vifz et les mortz.
4) *Le latin ajoute:* e coelo.
5) sa, *manque dans* 1541 *s.*
6) Il y en a . . . . mauvais, *le latin dit seulement:* Sunt qui secus vivorum et mortuorum vocabula hic accipiant, et sane videmus quosdam veterum, *etc.*

1) et moins . . . . l'Escriture, *le latin plus clair et plus explicite dit:* Symbolo longe convenientior est, quod populariter scriptum esse constat.
2) 1541: et est.
3) 1541 *p.* 261; 1545 *p.* 310; 1551 *s. Ch. VII.* §. 36.
4) *Le latin ajoute:* penitus.
5) 1562: une mort.
6) *Le latin ajoute:* cum illis.
7) où il . . . . morts, *n'est pas dans le latin.*
8) 1541 *p.* 261 *s.*; 1545 *p.* 311; 1551 *Ch. VII.* §. 37.

salut.[1]) Davantage nous avons icy, que celuy qui nous promet maintenant par son Evangile beatitude eternelle, ratifiera lors sa promesse, en faisant iugement. Le Pere donc a tellement[2]) honnoré son Filz, en luy attribuant authorité de iuger (Iean 5, 22), qu'en ce faisant il a proveu[3]) à consoler les consciences de ses serviteurs, lesquelles pourroyent trembler de l'horreur du iugement, si elles n'y avoyent certaine esperance. Iusques[4]) icy i'ay suyvi l'ordre du Symbole qu'on appelle des Apostres, pource que là nous pouvons voir comme en un tableau, par les articles qui y sont contenus, en quoy

---

1) Vide Ambros., De Iac., lib. I. cap. 6.

2) tellement, *le latin dit*: in hunc finem.

3) 1562: pourveu.

4) *La remarque que l'auteur insère ici concernant l'origine du Symbole des apostres est empruntée à l'introduction dont il avait fait précéder, dans les éditions antérieures, son Exposition de la première partie du Symbole. Une partie de cette introduction n'ayant plus trouvé place dans la dernière rédaction de l'Institution, nous croyons devoir saisir l'occasion qui se présente ici, pour reproduire dans cette note tout ce fragment de l'ancien texte. Il forme dans l'éd. de* 1541 *la continuation du Ch. IV., dans celles de* 1545 *et s. le commencement du Ch. VI. où il porte le titre suivant:*

Exposition de la premiere partie du Symbole. Où il est traité de la matiere de Foy, de la Trinité, de la puissance de Dieu et de la creation du monde; item des Anges et des Diables.

Chap. VI.

(1541 *p.* 212; 1545 *p.* 241; 1551 *s.* §. 1.) Combien que c'est chose veritable, que la proprieté de Foy lors est clairement demonstrée, quand elle est dirigée à l'Evangile comme à son but, neantmoins si fault il chercher que c'est que la Foy doibt principalement regarder en iceluy Evangile. Ce que nous avons briefvement touché, en demonstrant comment la somme de l'Evangile est contenue en Iesus Christ (2 Cor. 1, 20). Car par cela nous avons voulu signifier, que toutes les promesses non seulement sont comprinses en luy, mais aussi representées. Mais d'autant que c'est chose digne de plus claire exposition, il nous la fault maintenant poursuyvre. Ceste est la vie eternelle de congnoistre un seul Dieu et celuy qu'il a envoyé, Iesus Christ (Iean 17, 3). Or c'est chose de grande consequence,*) d'avoir droite congnoissance du Pere et de Christ. Ce qui se doibt entendre du Pere, ne se voit point sinon au Filz, car il habite une lumiere inaccessible (1 Tim. 6, 16), mais il espand sur nous la splendeur d'icelle lumiere par son Filz. Il est invisible non seulement à l'œil, mais aussi à l'entendement, neantmoins il nous donna au vif à contempler son image en son Filz. Pourtant l'Apostre constitue l'illumination de la congnoissance de Dieu en la face de Iesus Christ (2 Cor. 4, 6). Et autrement ne s'appelleroit pas Christ à bon droit, la lumiere du monde: sinon que par luy la lueur de la gloyre divine se declarast aux hommes (Iean 8, 12; 9, 5; 12, 46). Parquoy non seulement ce que dit l'Apostre est vray, à sçavoir que Christ est la splendeur de la gloyre de son Pere, et l'image vive de sa substance (Hebr. 1, 3); mais il fault aussi adiouster, que en luy la gloyre du Pere se demonstre à nous, et l'image de sa substance nous apparoist. Car tout ce qu'avoit le Pere il l'a voulu colloquer en luy (Iean 3, 35; 5, 20), à fin que par luy il se communiquast à nous et glorifiast son Nom. Si nous cherchons donc accez au Pere, il fault que nous nous retournions par devers celuy, qui seul le nous peut manifester. Quand il s'appelle la Voye (Iean 14, 6), il demonstre que à luy seul appartient de nous adresser. Quand il se nomme L'huis (Iean 10, 7), il declaire que c'est son office de nous donner entrée, et, comme il est dict en un autre lieu (Matth. 11, 27; Luc 10, 22), nul ne congnoist le Filz sinon le Pere, ne le Pere sinon le Filz et celuy auquel le Filz le vouldra reveler. Car, comme il a esté dict, qu'il nous fault estre tirez de l'Esprit du Pere, pour estre incitez à chercher et recevoir Iesus Christ, ainsi d'autrepart il fault entendre que nous ne debvons chercher autre part le Pere, qui est invisible, sinon en Iesus Christ, qui est son image.*)

(1551 *s.* §. 2; 1541 *p.* 213; 1545 *p.* 242.) Or ceste est la vraye congnoissance de Christ, quand nous le recevons tel qu'il nous est offert du Pere, à sçavoir avec toute plenitude des richesses celestes, tellement qu'il nous soit un thresor de felicité et de tous biens. Toutesfois pour entrer en possession de ses richesses, il nous fault premierement sçavoir la maniere par laquelle elles nous ont esté acquises; c'est l'obeyssance de Christ, laquelle il a demonstrée en faisant et accomplissant tout ce qui estoit necessaire à nostre salut, selon le conseil eternel de Dieu. Pourtant comme l'Evangile est le but de nostre Foy, et Christ par l'Evangile est assigné comme le but particulier d'icelle, aussi en Christ elle ha pour son obiect et regard ce qu'il a faict et souffert pour nostre salut. Pour avoir donc une parfaicte explication de la Foy, il fault avoir devant les yeulx ce qui est en Christ, appartenant à la confirmation d'icelle. Car apres avoir congneu la matiere et la substance d'icelle, il sera aisé d'entendre toute sa nature et proprieté, comme en une peincture. Or le Symbole des Apostres**) nous sera au lieu d'une telle peincture, auquel toute la dispensation de nostre salut est tellement exposée en toutes ses parties, qu'il n'y a point un seul poinct obmis.

(1551 *s.* §. 3; 1541 *p.* 213; 1545 *p.* 242.) Ie le nomme, des Apostres, ne me souciant pas beaucoup qui en a esté l'Autheur. Certes d'un grand consentement il a esté attribué aux Apostres par les Anciens, soit qu'ilz estimassent qu'il avoit esté escrit par eulx en commun, ou bien pensantz que ce feust un recueil de leur doctrine digérée***) par quelques autres, ilz luy ayent voulu donner authorité par ce tiltre. Quoy qu'il soit, ie ne doubte nullement, de quelque part qu'il soit procédé, qu'il n'ayt esté dez le premier commencement de l'Eglise et mesmes dez le temps des Apostres, receu, comme une confession publique et certaine de la Foy. Et n'est pas vray semblable, qu'il ayt esté composé par quelque particulier, veu que de tout temps il ha eu authorité inviolable entre les fideles. Ce qui est le principal, nous est indubitable, à sçavoir que toute l'histoire de nostre Foy y est brievement et en bel ordre comprinse, et qu'il n'y a rien contenu qui ne soit approuvé par certains tesmoignages de l'Escriture. Laquelle chose congneue, il n'est ià besoing de se beaucoup tormenter qui en a esté l'autheur, ou d'en combatre avec les autres: sinon possible qu'il ne suffist point à quelqu'un d'avoir la ve-

*) 1551 *ss.*: mais cecy emporte beaucoup.

*) 1551 *ajoute:* Parquoy sainct Augustin (De la cité de Dieu L. XI. c. 2) parle tresbien, quand pour demonstrer le but de la Foy, il dit qu'il nous convient savoir où nous devons tendre et quel chemin nous avons à tenir; et tantost apres adiouste, que le chemin tres seur contre tous erreurs est de cognoistre un seul Christ Dieu et homme: Dieu auquel nous tendions, et homme pour nous conduire à ceste divinité.

**) *C'est ici que commence le passage inséré dans la rédaction définitive. Il embrasse tout le paragraphe suivant.*

***) 1545: dirigé.

gist nostre salut: et par ce moyen aussi entendons à quelles choses il nous faut arrester pour obtenir salut en Iesus Christ. I'ay desia dit qu'il ne nous faut pas beaucoup soucier de l'autheur de ce Sommaire. Les Anciens d'un commun accord l'attribuent aux Apostres: soit qu'ils estimassent qu'il avoit esté laissé d'eux par escrit, soit qu'ils ayent voulu authoriser la doctrine laquelle ils savoyent estre provenue d'eux, et fidelement baillée de main en main. Et de fait, ie ne doute point que ce n'ait esté une confession receue sans contredit dés la premiere origine de l'Eglise, et mesme du temps des Apostres. [1]) Il est aussi vray semblable qu'un tel Sommaire n'a pas esté composé par quelque homme privé: veu que dés le commencement il a obtenu authorité sacrée entre les fideles; ce qui nous doit estre le principal et hors de dispute: assavoir que toute l'histoire de nostre foy y est brievement racontée en tel ordre et distinction, qu'il ne nous faut chercher davantage, et que rien n'y est mis qui ne soit prouvé par fermes tesmoignages de l'Escriture. Cela cognu, ce seroit chose inutile de beaucoup travailler, à nous enquerir de l'autheur, ou debattre avec celuy qui ne s'accordera point avec nous, sinon que nous soyons si difficiles à contenter, que ce ne nous soit point asses d'estre enseignez par l'Esprit de Dieu en la verité infaillible, [2]) si nous ne savons de quelle bouche elle a esté proferée, ou de quelle main elle a esté escrite.

19. [3]) Or puis que nous voyons toute la somme et toutes les parties de nostre salut estre comprises en Iesus Christ, il nous faut garder d'en transferer ailleurs la moindre portion qu'on sauroit dire. Si nous cherchons salut: le seul nom de Iesus nous enseigne qu'il est en luy. Si nous desirons les dons du sainct Esprit: nous le trouverons en son onction. Si nous cherchons force: elle est en sa seignenrie. [4]) Si nous voulons trouver douceur et benignité: sa nativité nous la presente, par laquelle il a esté fait semblable à nous, pour apprendre d'estre pitoyable. Si nous demandons redemption: sa passion nous la donne. En sa damnation nous avons nostre absolution. Si nous desirons que la malediction nous soit remise: nous obtenons ce bien-là en sa croix. La satisfaction, nous l'avons en son sacrifice: purgation, en son sang: nostre reconciliation a esté faite par sa descente aux enfers. La mortification de nostre chair gist en son sepulchre: la nouveauté de vie en sa resurrection: en laquelle aussi nous avons esperance d'immortalité.

---

rité du sainct Esprit resolue, mais qu'il voulsist entendre pareillement par quelle bouche elle auroit esté denoncée ou par quelle main elle auroit esté escrite.

(1551 *s.* §. 4; 1541 *p.* 214; 1545 *p.* 243.) Toutesfois devant que venir à l'exposition, nous avons deux poinctz à considerer. Le premier est, que quand l'histoire nous y est proposée, ce n'est pas à fin que nous nous arrestions en la simple congnoyssance d'icelle, mais plustost que par icelle nostre entendement s'esleve en l'intelligence de chose plus haulte. Car comme ainsi soit, qu'il y ayt deux especes des choses qui nous sont recitées, les unes visibles et les autres invisibles, ce que nous disons apparoist en toutes les deux. La puissance de Dieu, le Sainct Esprit, la remission des pechez et autres semblables, sont choses spirituelles qui ne se voient point à l'œil. Quand elles nous sont recitées, il ne suffit pas de les croire estre veritables, sinon que de cette croyance nous prenions matiere de fiance et esperance,*) tellement que non seulement nous estimions Dieu tout puissant, mais que nous le recongnoissions comme celuy qui nous maintient par sa puissance; que nous ne recevions point seulement par imagination le Sainct Esprit, mais avec sa vertu. Laquelle reigle doibt valoir aux autres Articles semblables, lesquelz, pource que nous les expliquerons en temps et lieu, nous n'avons voulu à present sinon en donner brievement exemple. De rechef la nativité, la mort, la resurrection de Christ et son ascension au Ciel, ont esté choses manifestes à la veue des hommes. Or quant elles nous sont referées, il ne fault point que l'ame fidele demeure fichée à les regarder exterieurement, mais pource qu'elle sçait que toutes les œuvres de Dieu sont faictes en sagesse, elle doibt reputer et estimer la cause pourquoy elles ont esté faictes. Ainsi le but et le regart**) de nostre Foy, c'est l'histoire: la fin et la raison, est la contemplation des choses invisibles et incomprehensibles, laquelle se prend de l'histoire: comme nostre ame conceoit de la mort de Christ, fiance de la satisfaction, et de sa resurrection, esperance d'immortalité.

(1551 §. 5; 1541 *p.* 215; 1545 *p.* 243 *s.*) Le second poinct que i'ay dict qu'il nous fallloit observer, est la division du Symbole, auquel y a troys membres, qui comprennent la description du Pere et du Filz et du Sainct Esprit, dont tout le mystere de toute nostre redemption depend. Le quattriesme demonstre en quelles choses nostre salut est situé. Lequel ordre n'est point à negliger. Car pour venir en congnoyssance de nostre salut, il fault premierement considerer ces trois poinctz qui en sont le fondement et la somme: à sçavoir la grande bonté et doulceur du Pere celeste et la dilection envers le genre humain, laquelle est approuvée en ce qu'il n'a point pardonné à son propre Filz, mais l'a livré à la mort pour nous, à fin de nous restituer la vie. Secondement l'obeyssance du Filz, laquelle est l'accomplissement de la misericorde de Dieu, pour parfaire nostre salut. La vertu de l'Esprit par lequel le fruict de la bonté de Dieu en Iesus Christ nous est communiqué. Et à cela regardoit Sainct Paul, souhaittant aux Corinthiens la charité de Dieu, la grace de Christ et la communication du Sainct Esprit. Car tout ce que nous avons de bien, procede de la charité de Dieu et nous est donné et offert en Iesus Christ, comme en la fontaine unique de grace, et sommes faictz participans de tous les biens que la bonté de Dieu nous presente, par la vertu de l'Esprit. De là s'ensuyt la Foy que nous avons touchant l'Eglise, la remission des pechez, la resurrection de la chair, et la vie eternelle, qui est la quattriesme partie du Symbole.

*) 1551 *s.:* espoir.

**) 1551 *s.:* regard.

---

1) *Le latin ajoute:* undecunque tandem initio profectum.

2) *Le latin ajoute:* Spiritus sancti.

3) 1541 *Ch. IV. p.* 262; 1545 *Ch. VII. p.* 311; 1551 *s. Ch. VII.* §. 38.

4) *Les anciennes éditions ont ici les mots:* Si nous avons affaire de pureté: elle nous est proposée en sa conception, *oubliés dans les éditions françaises depuis* 1560. *Car le texte latin a toujours conservé:* si puritas, in eius conceptione.

Si nous cherchons l'heritage celeste: il nous est asseuré par son ascension. Si nous cherchons aide et confort, et abondance de tous biens: nous l'avons en son regne. Si nous desirons d'attendre le iugement en seureté: nous avons aussi ce bien, en ce qu'il est nostre Iuge. En somme, puis que les thresors de tous biens sont en luy, il nous les faut de là puiser pour estre rassasiez, [1]) et non d'ailleurs. Car ceux qui non contens de luy, vacillent çà et là en diverses esperances: mesme quand ils auroyent leur principal esgard en luy, si ne tiennent-ils pas la droite voye, d'autant qu'ils destournent une partie de leurs pensées ailleurs. Combien que ceste deffiance ne peut entrer en nostre entendement, quand nous avons une fois bien cognu ses richesses.

CHAPITRE XVII. [2])

Que Iesus Christ vrayement nous a merité la grace de Dieu, et salut.

1. Il y a une question à expedier pour la fin, c'est qu'aucuns esprits volages s'egarans en leur subtilité, combien qu'ils confessent que nous obtenons salut par Iesus Christ, toutesfois ne peuvent porter le nom de Merite, pource qu'ils pensent que la grace de Dieu en est obscurcie. Par ainsi ils veulent que Iesus Christ ait esté [3]) instrument ou ministre de nostre salut, non pas autheur, chef et capitaine, comme sainct Pierre le nomme (Act. 3, 15). Or ie confesse bien que si quelqu'un le vouloit simplement ou en soy opposer au iugement de Dieu, qu'il n'y auroit point lieu à nul merite: pource qu'il ne se trouvera point dignité en homme, qui puisse obliger Dieu, ou rien meriter en luy; mesmes comme sainct Augustin dit tresbien, Nostre Sauveur, entant qu'il est homme, est une clarté souveraine de la predestination et grace de Dieu, veu que la nature humaine qui est en luy n'a peu acquerir par aucuns merites precedens d'œuvres ou de foy, qu'il fust ce qu'il est. Qu'on me responde, dit-il, comment il a peu meriter, pour estre prins de la Parolle coeternelle du Pere en unité de personne, pour estre Fils unique de Dieu [4]). Ainsi la source de grace, dont les parties s'espandent sus les membres selon la mesure de chacun, apparoit en nostre chef. Par ceste grace chacun est fait Chrestien du commencement de sa foy, comme nostre Sauveur par icelle a esté fait Christ au commencement de son humanité. Item en un autre passage: [1]) Il n'y a patron ny exemple plus clair et notable de la predestination gratuite, que nostre Mediateur. Car celuy qui l'a fait homme iuste de la semence de David, pour n'estre iamais iniuste, voire sans aucun merite precedent de la volonté d'iceluy, fait aussi iustes ceux qui estoyent iniustes, en les faisant membres de ce chef. [2]) Parquoy en parlant du merite de Iesus Christ, nous n'en establissons pas le commencement en luy, mais nous montons au decret et à l'ordonnance de Dieu, laquelle en est la cause: [3]) d'autant qu'il l'a establi Mediateur de pure gratuité, pour nous acquerir salut. Et ainsi c'est inconsiderément fait, d'opposer le merite de Iesus Christ à la misericorde de Dieu. Car il nous faut pratiquer [4]) la reigle vulgaire: c'est que quand deux choses se rencontrent chacune en son degré, mesmes que l'une est accessoire de l'autre, il n'y a nulle repugnance. Parquoy rien n'empesche que la iustification des hommes ne soit gratuite de la pure misericorde de Dieu: et que le merite de Iesus Christ servant à icelle de moyen inferieur, n'y intervienne; [5]) mais c'est à noz œuvres qu'il faut opposer tant la faveur et bonté de Dieu que l'obeissance de Christ, chacun des deux selon son ordre. Car Iesus Christ n'a peu rien meriter que du bon plaisir de Dieu: mais pource qu'il estoit destiné et ordonné à cela, d'appaiser l'ire de Dieu par son sacrifice, et effacer noz transgressions par son obeissance. En somme puis que le merite de Iesus Christ depend et procede de la seule grace de Dieu, laquelle nous a ordonné ceste maniere de salut, il doit estre à bon droit opposé à toutes iustices humaines, aussi [6]) bien que la cause dont il procede.

2. Ceste distinction se peut verifier par beaucoup de passages de l'Escriture: comme, Dieu a tant aimé le monde, qu'il a livré son Fils unique, afin que quiconque croit en luy, ne perisse point (Iean 3, 16). Nous voyons que la dilection de Dieu est mise en premier lieu, comme la cause souveraine ou la source: puis la foy en Iesus Christ s'ensuit, comme la cause seconde et plus prochaine. Si quelqu'un replique, que Iesus Christ est seulement cause formelle, c'est à dire [7]) qui n'emporte point en soy vray effect, les mots que nous avons allegué [8]) ne

---

1) pour en estre rassasiez, *manque dans* 1541 *et* 1545. En *est omis en* 1554.
2) *Le Ch. XVII. appartient presque entièrement à la dernière rédaction, quoique l'idée principale, qui en fait le sujet, soit aussi succinctement traitée dans un passage des éditions antérieures. Voyez la note du* §. 3.
3) *Le latin ajoute:* duntaxat.
4) De praedest. sanct., lib. I. cap. 15.

1) De Bono persever., cap. ult.
2) *Le latin ajoute:* et quae sequuntur.
3) la cause, *le latin a:* prima causa.
4) 1562: prattiquer.
5) *Le latin ajoute:* simul, *en même temps.*
6) aussi . . . . procede, *n'est pas dans le latin.*
7) c'est à dire . . . . effect, *ne se trouve pas dans le latin.*
8) 1562: alleguez.

souffrent point qu'on amoindrisse tant sa vertu. Car si nous sommes reputez iustes par la foy laquelle repose en luy, il nous faut aussi chercher en luy mesme la matiere de nostre salut, ce qui se prouve par plusieurs lieux asses evidens: comme de sainct Iean, Non pas que nous l'ayons aimé les premiers, mais il nous a aimez le premier, et a envoyé son Fils propiciation pour noz pechez (1 Iean 4, 10). En ces mots il demonstre clairement que Dieu nous a establi le moyen de nous reconcilier avec luy en Iesus Christ, afin que rien n'empeschast son amour envers nous. Et ce nom de Propiciation ou appointement, emporte beaucoup. Car Dieu du temps qu'il nous aimoit, de l'autre costé nous estoit ennemi d'une façon qui ne se peut exprimer, iusqu'à ce qu'il a esté appaisé en Christ. A quoy se rapportent toutes ces sentences: que Iesus Christ est la purgation de noz pechez. Item, qu'il a pleu à Dieu reconcilier toutes choses à soy par luy, pacifiant tous discors par le sang de sa croix en luy mesme. Item, que Dieu estoit en Christ s'appaisant envers le monde, [1]) n'imputant point aux hommes leurs pechez (1 Iean 2, 2; Col. 1, 20; 2 Cor. 5, 19). Item, qu'il nous a eu agreables en son Fils aimé.[2]) Item que Iesus Christ a reconcilié les Iuifs et les Payens avec Dieu par sa croix (Ephes. 1, 6; 2, 16). La raison de ce mystere se peut recueillir du premier chapitre des Ephesiens: là où sainct Paul apres avoir enseigné que nous avons esté eleus en Christ, adiouste que nous avons obtenu grace en luy. Comment Dieu a-il commencé de recevoir en son amour et faveur ceux qu'il avoit aimez devant la creation du monde, sinon d'autant qu'il a desployé son amour quand il a esté reconcilié par le sang de son Fils? Car d'autant que Dieu est la fontaine de toute iustice, il est necessaire, pendant que nous sommes pecheurs, que nous l'ayons pour ennemi et iuge. Parquoy la iustice telle que sainct Paul la descrit, luy est commencement de nous aimer: c'est que celuy qui estoit pur de tous pechez a esté fait peché pour nous, afin que nous soyons iustice de Dieu en luy (2 Cor. 5, 21). Car il signifie que par le sacrifice de Iesus Christ nous avons iustice gratuite pour plaire à Dieu, estans autrement alienez de luy par le peché, et enfans d'ire de nature. Au reste ceste distinction est notée, toutes fois et quantes que l'Escriture conioint la grace de Iesus Christ avec l'amour de Dieu; dont il s'ensuit que nostre Sauveur nous elargit [3]) du sien qu'il a acquis, pource qu'autrement il ne conviendroit pas que ceste louange luy fust attribuée à part, que la grace est sienne et provenante de luy.

1) s'appaisant envers le monde, *le latin dit:* mundum sibi reconcilians.
2) 1562: bien aimé. 3) 1562: eslargit.

3. [1]) Or que Iesus Christ nous ait acquis par son obeissance faveur envers le Pere, et mesmes qu'il l'ait meritée, il appert et se peut recueillir sans doute de plusieurs tesmoignages de l'Escriture. Car ie pren ce poinct pour resolu, que s'il a satisfait pour noz pechez, s'il a soustenu la peine qui nous estoit deue, si par son obeissance il a appaisé l'ire de son Pere, finalement si luy estant iuste a souffert pour les pecheurs: il nous a acquis salut par sa iustice; ce qui vaut autant que meriter. Or tesmoin sainct Paul, il nous a reconcilié [2]) par sa mort (Rom. 5, 11). Si la reconciliation n'a point de lieu, sinon qu'il y ait precedé offense, haine et divorce: [3]) le sens est tel, que Dieu, qui iustement nous hayssoit et avoit en desdain à cause du peché, s'est appointé avec nous par la mort de son Fils, pour nous estre propice. Il faut bien aussi noter la comparaison que met sainct Paul: c'est que comme nous avons esté

1) *C'est dans les §. 3 et 4 que l'on peut retrouver encore quelques traces du passage de l'ancien texte où l'auteur avait traité la doctrine du salut opéré par le mérite de Christ:* 1541 *Ch. IV. p.* 250; 1545 *Ch. VII. p.* 297; 1551 *s. Ch. VII.* §. 18: Il s'ensuyt apres, comment il a accomply nostre redemption; pour laquelle il avoit esté faict homme mortel. Car pource que par la desobeyssance de l'homme, Dieu avoit esté provoqué à ire, il a faict la recompense par son obeyssance, se rendant subiect au Pere iusques à la mort. Parquoy en la reparation de nostre salut il fault avoir son obeyssance en principale estime, comme dit Sainct Paul. Tout ainsi, dit-il (Rom. 5, 19), que par la transgression d'un, tous ont esté constituez pecheurs, aussi par l'obeyssance d'un, plusieurs sont reputez iustes. En cela donc gist la somme de nostre salut: que le Filz de Dieu, nous estant donné, laissant sa volunté derriere, non seulement a desdyé sa vie au bon plaisir de son Pere, mais aussi n'a pas refusé de souffrir l'horreur de la mort: quand il luy a commandé de ce faire, à fin d'appaiser sa Maiesté laquelle avoit esté irritée par nostre rebellion. Il est donc advenu par le merite de ceste obeyssance, que le Pere celeste a esté reconcilié au Genre humain, lequel il hayssoit auparavant entierement. Car Christ par sa mort a offert au Pere un sacrifice de bonne odeur, pour satisfaire à son iuste iugement et acquerir à ses fideles eternelle sanctification. Il a espandu son sacré sang, pour le pris de nostre redemption, à fin d'esteindre la fureur de Dieu, qui estoit enflambée contre nous, et de purger nostre iniquité. Pourtant, quand il est question de chercher asseurance de salut, il fault venir à ceste redemption, par laquelle Dieu nous a esté rendu propice, l'ouverture nous a esté faicte au Ciel, et iustice nous a esté acquise. Car l'Escriture ne nous enseigne rien plus souvent que cela. C'est que Christ nous a merité, par la vertu de son Sacrifice, la benevolence du Pere, en laquelle gist la principale Arre et fiance de nostre vie, que les ordures et macules de noz pechez (par lesquelles la volunté de Dieu est destournée et alienée de nous) ont esté lavées et nettoyées par son sang, ainsi que porte la sentence de Sainct Iean (1 Iean 1, 7), que son sang nous purge de tous pechez. Voyla donc la somme de nostre redemption, que estans delivrez par la satisfaction de Christ des liens de peché, en ceste maniere nous sommes restituez en iustice et sainctete et reconciliez à Dieu, lequel ne hayt rien en nous que nostre iniquité.
2) 1561: reconciliez.
3) haine et divorce, *ne se trouve pas dans le latin.*

faits pecheurs par la transgression d'un homme, aussi nous sommes restituez en iustice par l'obeissance d'un homme (Rom. 5, 19). Car le sens est tel, que tout ainsi que nous avons esté separez de Dieu par la coulpe d'Adam, et destinez à perdition: aussi par l'obeissance de Iesus Christ nous avons esté remis et receus en amour comme iustes. Comme aussi il dit, [1]) que le don est pour effacer plusieurs delits, afin de nous iustifier (Rom. 5, 16).

4. Or quand nous disons que la grace nous a esté acquise par le merite de Iesus Christ, nous entendons que nous avons esté purgez par son sang, et que sa mort a esté satisfaction pour effacer les pechez. Comme dit sainct Iean, que son sang nous purge: et le Sauveur mesme, Voyci mon sang qui est espandu pour [2]) la remission de pechez (1 Iean 1, 7; Luc 22, 20). Si la vertu et effect du sang espandu, est que noz pechez ne nous soyent point imputez, il s'ensuit qu'il a esté satisfait par ce pris pour recompense [3]) au iugement de Dieu. A quoy s'accorde le dire de Iean Baptiste, Voyci l'Agneau de Dieu, qui oste le peché du monde (Iean 1, 29). Car il oppose Iesus Christ à tous les sacrifices de la Loy: enseignant que tout ce que ces figures-là ont monstré, est accomply en luy. Or nous savons ce que Moyse reitere souvent: c'est que l'iniquité sera rachetée, le peché effacé et remis par les offrandes. [4]) Bref les figures anciennes nous declairent tresbien quelle est la vertu et efficace de la mort de Iesus Christ. Et l'Apostre en l'epistre aux Hebrieux explique proprement le tout, en usant de ce principe, que le pardon ne se fait point sans effusion de sang (Hebr. 9, 22); dont il conclud que Iesus Christ est apparu [5]) avec son sacrifice pour abolir le peché. Item, qu'il a esté offert pour abolir les pechez de plusieurs. Or il avoit dit un peu auparavant, qu'il n'est point entré au sanctuaire avec sang de boucs ou de veaux, mais [6]) par son propre sang, pour trouver redemption eternelle (Hebr. 9, 12). Davantage, quand il argue en la façon qui s'ensuit, Si le sang d'une genisse sanctifie selon la pureté de la chair, par plus forte raison les consciences sont nettoyées des œuvres mortes par le sang de Christ (Hebr. 9, 13. 14). Il appert clairement que ceux qui n'attribuent point au sacrifice de Iesus Christ, la vertu d'effacer les pechez, d'appaiser Dieu, et de luy satisfaire, amoindrissent par trop la grace, qui a [7]) esté figurée par les ombres de la Loy. Voyla pourquoy l'Apostre adiouste, que Iesus Christ est Mediateur du nouveau Testament, afin que sa mort intervenante pour recompenser et abolir les pechez qui demeuroyent sous la Loy, les fideles qui sont appellez reçoyvent la promesse de l'heritage eternel (Hebr. 9, 13). La similitude aussi que met sainct Paul est bien à noter: assavoir qu'il a esté fait malediction pour nous (Gal. 3, 13). Car c'eust esté chose superflue, voire absurde, que Iesus Christ eust esté chargé de malediction, sinon pour payer ce dont nous estions redevables, et par ce moyen nous acquerir iustice: ce qu'emporte le tesmoignage d'Isaie, que le chastiement de nostre paix a esté mis sur luy, et que nous sommes gairis par ses playes (Is. 53, 5). Car s'il n'avoit satisfait pour noz pechez, il ne seroit pas dit qu'il nous a appointé [1]) avec Dieu, se chargeant de la punition à laquelle nous estions obligez. A quoy respond ce qui s'ensuyt au Prophete, Ie l'ay frappé pour l'iniquité de mon peuple: adioustant l'interpretation de sainct Pierre qui oste toute difficulté, c'est qu'il a porté noz pechez sur le bois (1 Pierre 2, 24). Car il monstre que le fardeau de damnation a esté mis sur Iesus Christ, pour nous en alleger.

5. Les Apostres aussi prononcent asses ouvertement, que Iesus Christ a payé le pris et rançon pour nous racheter de l'obligation de mort, comme quand sainct Paul dit, que nous sommes iustifiez par la grace d'iceluy, par la redemption qu'il a faite: d'autant que Dieu l'a ordonné en appointement [2]) par la foy qui est en son sang (Rom. 3, 24). Par ces mots l'Apostre magnifie la grace de Dieu, en ce qu'il nous a donné le pris de redemption en la mort de son Fils: puis il nous exhorte d'avoir nostre refuge au sang espandu, afin qu'estans iustifiez par ce moyen nous puissions consister devant le Iugement de Dieu. Cela mesme est confermé par le dire de sainct Pierre: c'est que nous sommes rachetez non point d'or ne d'argent, mais du sang pretieux de l'Agneau sans macule (1 Pierre 1, 18. 19). Car telle comparaison, où il oppose l'un à l'autre, ne conviendroit pas, si ce pris du sang innocent n'eust emporté satisfaction pour les pechez. Pour laquelle raison sainct Paul dit, que nous avons esté rachetez pretieusement. [3]) (1 Cor. 6, 20). Et sans cela ce qu'il dit ailleurs ne consisteroit pas: c'est qu'il y a un seul mediateur, lequel s'est donné pour plege [4]) et rançon (1 Tim. 2, 5). Car en ce faisant, il faut qu'il ait soustenu la peine que nous avions meritée. Parquoy le mesme Apostre, voulant definir que c'est de la redemption au sang de

---

1) *Le latin ajoute:* prius.
2) 1560: par; 1562 *ss.*: en; 1561: pour.
3) pour recompense, *n'est pas dans le latin.*
4) par les offrandes, *n'est pas dans le latin.*
5) *Le latin ajoute:* semel.
6) *Le latin ajoute:* semel.
7) qui a . . . . de la Loy, *manque dans le latin.*

---

1) 1562: appointez.
2) en appointement, *le texte latin emploie le terme grec* ἱλαστήριον, *propitiatoire, selon la version de Genève.*
3) 1562: precieusement. 4) 1562: pleige.

Christ, l'appelle Remission des pechez (Col. 1, 14): comme s'il disoit que nous sommes iustifiez ou absous devant Dieu, d'autant que ce sang-là respond en satisfaction. A quoy est conforme l'autre passage: c'est que l'obligation qui nous estoit contraire, a esté effacée en la croix (Col. 2, 14). Car cela emporte qu'il y a eu payement et recompense pour nous delivrer de damnation. Nous devons bien aussi poiser ces mots de sainct Paul, c'est que si nous sommes iustifiez par les œuvres de la Loy, Iesus Christ seroit mort en vain (Gal. 2, 21). Car il signifie que nous devons cercher en Iesus Christ ce que la Loy nous apporteroit si elle estoit deuement accomplie: ou bien [1]) que nous obtenons par la grace de Christ ce que Dieu a promis à nos œuvres en la Loy: assavoir, Qui fera ces choses, il vivra en icelles (Lev. 18, 5): ce qu'il conferme aussi bien au sermon qu'il fit en Antioche, selon [2]) qu'il est recité par sainct Luc: où il dit, qu'en croyant en Iesus Christ nous sommes iustifiez de toutes les choses dont nous ne pouvons estre iustifiez en la Loy de Moyse (Act. 13, 38). Car si l'observation de la Loy est tenue pour iustice, on ne peut nier que quand Iesus Christ, ayant pris ceste charge à soy, nous reconcilie par ce moyen à Dieu son Pere, comme si nous estions parfaits observateurs de la Loy, il ne nous merite faveur. Ce qu'il dit en l'Epistre aux Galates tend à un mesme but: c'est que Dieu envoyant son Fils l'a assuietti à la Loy, afin qu'il rachetast ceux qui estoyent sous la Loy (Gal. 4, 4. 5). Car de quoy serviroit ceste suiection s'il ne nous eust acquis iustice, s'obligeant à faire et accomplir ce que nous ne pouvions: et à payer, d'autant que nous n'avions de quoy? Voyla dont vient l'imputation de iustice sans œuvres, dont il est si souvent parlé: [3]) c'est que Dieu nous alloue en acquit la iustice qui se trouve en nostre Seigneur Iesus (Rom. 4, 5). Et de fait sa chair n'est point appellée Viande [4]) pour autre raison, que d'autant que nous trouvons en icelle substance de vie (Iean 6, 55). Or ceste vertu ne procede d'ailleurs, que de ce qu'il a esté crucifié pour le pris et recompense de tout ce que nous devions, comme sainct Paul dit, qu'il s'est offert en sacrifice de bonne odeur. Item, qu'il a souffert pour nos pechez, et est ressuscité pour nostre iustice (Ephes. 5, 2; Rom. 4, 25). De quoy nous avons à conclurre, que non seulement Iesus Christ nous a esté donné pour salut, mais qu'en faveur de luy le Pere nous est propice. Car il n'y a doute que ce que Dieu prononce sous figure par Isaie, ne soit entierement accompli en ce redempteur: Ie le feray pour l'amour de moy, et pour l'amour de David mon serviteur (Is. 37, 35). De quoy sainct Iean nous est fidele et suffisant expositeur, quand il dit que noz pechez nous sont remis en faveur du nom de Iesus Christ (1 Iean 2, 12). Car combien que le nom de Christ ne soit point exprimé, le sens est asses notoire. [1]) Et en ce sens le Seigneur mesme prononce, Comme ie vi à cause de mon Pere, aussi vous vivrez à cause de moy (Iean 6, 57). Et à cecy mesme respond le dire de sainct Paul, Il vous a esté donné pour l'amour de Christ, non seulement de croire en luy, mais aussi de souffrir pour luy (Phil. 1, 29).

6. Or de questionner si Iesus Christ a rien merité pour soy (comme font le Maistre des sentences [2]) et les Scholastiques) c'est une folle curiosité: et d'en determiner comme ils font, c'est une audace temeraire. Car quel besoin estoit-il que le Fils de Dieu descendist en terre pour s'acquerir ie ne say quoy de nouveau, luy qui avoit tout? Et Dieu en exposant son conseil pourquoy il a envoyé son Fils, nous en oste tout scrupule: c'est qu'il n'a pas procuré le bien et utilité d'iceluy par les merites qu'il pourroit avoir: mais qu'en le livrant à la mort il ne l'a point espargné, pour la grande amour qu'il portoit au monde (Rom. 8, 32). Ces sentences [3]) aussi sont bien à noter: L'enfant nous est nay, le Fils nous est donné. [4]) Item, Esiouy toy fille de Sion: voyci ton Roy vient à toy, iuste (Is. 9, 6; Zach. 9, 9), etc. Car elles monstrent que Iesus Christ a seulement pensé de nous et de nostre bien. Et s'il avoit voulu faire son profit, ce que dit sainct Paul n'auroit nulle fermeté: c'est que Iesus Christ nous a ratifié son amour, quand il est mort pour ses ennemis (Rom. 5, 10): dont on peut recueillir qu'il n'a point eu esgard à soy. Ce que luy-mesme proteste ouvertement en ces mots, Ie me sanctifie à cause d'eux (Iean 17, 19): où il monstre qu'il ne cherche aucun avantage pour luy, puis qu'il transfere ailleurs le fruict de sa saincteté. Et de fait, c'est un poinct bien digne d'estre observé, que Iesus Christ pour s'addonner du tout à nostre salut s'est comme oublié soy-mesme. Les Sorbonistes [5]) pervertissent le passage de sainct Paul, l'appliquans à ce propos: c'est que pource que Iesus Christ s'est humilié, le Pere l'a exalté et luy a donné un nom souverain (Phil. 2, 9). Car par quels merites pouvoit-il, entant qu'il estoit homme, parvenir à ceste dignité, d'estre Iuge du monde et chef des Anges,

1) *Le latin ajoute:* (quod idem est).
2) selon . . . . sainct Luc, *n'est pas dans le latin.*
3) dont il est si souvent parlé, *le latin dit:* de qua Paulus disserit.
4) Viande, *le latin a:* cibus noster.

1) le sens est assez notoire, *le latin dit:* Ioannes tamen suo more sub pronomine αὐτὸς eum designat.
2) L. II. sent. dist. 18.
3) *Le latin ajoute:* propheticae.
4) le Fils nous est donné, *n'est pas dans le latin.*
5) Sorbonistes, *manque dans le latin.*

et iouir du souverain empire de Dieu, tellement qu'il n'y ait creatures ne celestes ne terriennes, qui puissent par leurs vertus approcher de la millieme partie de sa maiesté? Or quant à ce qu'ils s'arrestent à ce mot Pourtant, la solution est bien aisée: c'est que sainct Paul ne dispute point là pour quelle cause Iesus Christ a esté eslevé, mais seulement [1]) monstre un ordre qui nous doit estre en exemple: c'est que [1]) la hautesse a suyvi l'aneantissement. Bref, il n'a voulu autre chose sinon ce qui est dit ailleurs, qu'il a fallu que Iesus Christ souffrist, et que par ce moyen il entrast en sa gloire [2]) (Luc 24, 26).

1) mais seulement . . . . exemple, *le latin porte:* sed consequentiam duntaxat ostendere ut nobis esset exemplo.

1) c'est que . . . . l'aneantissement, *ne se trouve pas dans le latin.*
2) en sa gloire, *le latin dit:* in gloriam Patris.

BRUNSVIGAE, TYPIS M. BRUHNII.